3 1761 11649883 3


Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761116498833

CA1
XC44
-M15

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Thursday, January 20, 1994
Thursday, January 27, 1994
Monday, January 31, 1994
Thursday, February 3, 1994

Chair: Peter Milliken

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 1

Le jeudi 20 janvier 1994
Le jeudi 27 janvier 1994
Le lundi 31 janvier 1994
Le jeudi 3 février 1994

Président: Peter Milliken

LIBRARY
MAR 25 1994
University of Toronto

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Procedure and House Affairs

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Procédure et des affaires de la Chambre

RESPECTING:

Organization meeting

Mandate of the Committee pursuant to Standing Order 108

Mandate of the Committee concerning the membership of standing and standing joint committees pursuant to Standing Orders 104 and 114

Consideration of electoral redistribution process

INCLUDING:

First and Second Reports to the House

CONCERNANT:

Séance d'organisation

Mandat du Comité conformément à l'article 108 du Règlement

Mandat du Comité relatif à la composition des comités permanents et mixtes permanents conformément aux articles 104 et 114 du Règlement

Considération du processus de la redistribution électorale

Y COMPRIS:

Premier et Deuxième rapports à la Chambre

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON PROCEDURE AND HOUSE AFFAIRS

Chair: Peter Milliken

Vice–Chairs: Don Boudria
François Langlois

Members

Diane Ablonczy
Eleni Bakopanos
Gilles Duceppe
Alfonso Gagliano
Michel Gauthier
Elwin Hermanson
Derek Lee
Gurbax Malhi
Ted McWhinney
Bernard Patry
Randy White—(14)

(Quorum 8)

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Milliken

Vice–présidents: Don Boudria
François Langlois

Membres

Diane Ablonczy
Eleni Bakopanos
Gilles Duceppe
Alfonso Gagliano
Michel Gauthier
Elwin Hermanson
Derek Lee
Gurbax Malhi
Ted McWhinney
Bernard Patry
Randy White—(14)

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

1st Session / 35th Parliament

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Votes and Proceedings of the House of Commons of Tuesday, January 18, 1994.

HOUSE MANAGEMENT COMMITTEE

Mr. Gray (Leader of the Government in the House of Commons), seconded by Mr. Robichaud (Secretary of State (Parliamentary Affairs)), moved,—That pursuant to Standing Order 104, the Standing Committee on House Management be appointed to prepare and report lists of Members to compose the Standing Committees and Standing Joint Committees of this House; and

That the Committee be composed of Ms. Ablonczy (Calgary North), Mrs. Bakopanos (Saint–Denis), Mr. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell), Mr. Duceppe (Laurier—Sainte–Marie), Mr. Gagliano (Saint–Léonard), Mr. Gauthier (Roberval), Mr. Hermanson (Kindersley—Lloydminster), Mr. Langlois (Bellechasse), Mr. Lee (Scarborough—Rouge River), Mr. Malhi (Bramalea—Gore—Malton), Mr. McWhinney (Vancouver Quadra), Mr. Milliken (Kingston and the Islands), Mr. Patry (Pierrefonds—Dollard), and Mr. White (Fraser Valley West).

The question was put on the motion and was agreed to.

ATTEST

1ière session / 35e législature

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès–verbaux de la Chambre des communes du mardi 18 janvier 1994.

COMITÉ DE LA GESTION DE LA CHAMBRE

M. Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes), appuyé par M. Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)), propose,—Que, conformément à l'article 104 du Règlement, le Comité permanent de la gestion de la Chambre soit constitué aux fins de dresser et présenter une liste des députés qui doivent faire partie des comités permanents et mixtes permanents de la Chambre; et

Que ce Comité se compose de Mme Ablonczy (Calgary–Nord), Mme Bakopanos (Saint–Denis), M. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell), M. Duceppe (Laurier—Sainte–Marie), M. Gagliano (Saint–Léonard), M. Gauthier (Roberval), M. Hermanson (Kindersley—Lloydminster), M. Langlois (Bellechasse), M. Lee (Scarborough—Rouge River), M. Malhi (Bramalea—Gore—Malton), M. McWhinney (Vancouver Quadra), M. Milliken (Kingston et les Îles), M. Patry (Pierrefonds—Dollard) et M. White (Fraser Valley–Ouest).

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

REPORTS TO THE HOUSE

Tuesday, February 1, 1994

The Standing Committee on Procedure and House Affairs, pursuant to Standing Orders 104 and 114, has the honour to present its

FIRST REPORT

Your Committee recommends that the Standing Committees of this House be composed of the Members listed below:

Agriculture and Agri–Food

Members/Membres

Assad, Benoit, Calder, Collins, Culbert, Deshaies, Easter, Hoeppner, Kerpan, Leroux (*Shefford*), Marchand, Pickard (*Essex–Kent*), Speller, Steckle, Vanclief—(15)

Canadian Heritage

Members/Membres

Bakopanos, Brown (*Oakville–Milton*), Brown (*Calgary Southeast/Sud–Est*), Cannis, Gallaway, Godfrey, Guarnieri, McKinnon, Plamondon, Solberg, Tremblay (*Rimouski—Témiscouata*)—(11)

Citizenship and Immigration

Members/Membres

Assad, Assadourian, Bethel, Bryden, Clancy, Gagnon (*Quebec/Québec*), Hanger, Hayes, Jackson, Knutson, Nunez—(11)

Environment and Sustainable Development

Members/Membres

Abbott, Caccia, Chrétien (*Frontenac*), DeVillers, Dromisky, Finlay, Gilmour, Kraft Sloan, Lincoln, Sauvageau, Valeri—(11)

Finance

Members/Membres

Asselin, Brien, Campbell, Discepola, Fewchuck, Grubel, Loubier, Peterson, Pillitteri, Shepherd, Silye, Speaker, St–Denis, Stewart (*Brant*), Walker—(15)

Fisheries and Oceans

Members/Membres

Baker, Bernier (*Gaspé*), Cummins, Dhaliwal, MacDonald, McGuire, Payne, Scott (*Skeena*), St–Laurent, Verran, Wells—(11)

RAPPORTS À LA CHAMBRE

Le mardi 1er février 1994

Conformément aux articles 104 et 114 du Règlement, le Comité premanent de la procédure et des affaires de la Chambre a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande que les comités permanents de la Chambre soient composés des députés dont les noms figurent ci–après:

Agriculture et agro–alimentaire

Members/Membres

Assad, Benoit, Calder, Collins, Culbert, Deshaies, Easter, Hoeppner, Kerpan, Leroux (*Shefford*), Marchand, Pickard (*Essex–Kent*), Speller, Steckle, Vanclief—(15)

Patrimoine canadien

Members/Membres

Bakopanos, Brown (*Oakville–Milton*), Brown (*Calgary Southeast/Sud–Est*), Cannis, Gallaway, Godfrey, Guarnieri, McKinnon, Plamondon, Solberg, Tremblay (*Rimouski—Témiscouata*)—(11)

Citoyenneté et immigration

Members/Membres

Assad, Assadourian, Bethel, Bryden, Clancy, Gagnon (*Quebec/Québec*), Hanger, Hayes, Jackson, Knutson, Nunez—(11)

Environnement et développement durable

Members/Membres

Abbott, Caccia, Chrétien (*Frontenac*), DeVillers, Dromisky, Finlay, Gilmour, Kraft Sloan, Lincoln, Sauvageau, Valeri—(11)

Finances

Members/Membres

Asselin, Brien, Campbell, Discepola, Fewchuck, Grubel, Loubier, Peterson, Pillitteri, Shepherd, Silye, Speaker, St–Denis, Stewart (*Brant*), Walker—(15)

Pêches et océans

Members/Membres

Baker, Bernier (*Gaspé*), Cummins, Dhaliwal, MacDonald, McGuire, Payne, Scott (*Skeena*), St–Laurent, Verran, Wells—(11)

Foreign Affairs and International Trade

Affaires étrangères et commerce international

Members/Membres

Beaumier
Bergeron
English
Flis
Gauthier (*Ottawa–Vanier*)
Graham
Lastewka
Lebland (*Longueuil*)
Loubier
Mills (*Red Deer*)
Patry
Penson
Regan
Strahl
Volpe—(15)

Government Operations

Opérations gouvernementales

Members/Membres

Ablonczy
Bellemare
Brushett
Chamberlain
Daviault
Duhamel
Guay
Harvard
Jennings
Lavigne
Murray—(11)

Health

Santé

Members/Membres

Bridgman
de Savoye
Fry
Martin(*Esquimalt–Juan de Fuca*)
Pagtakhan
Patry
Picard (*Drummond*)
Scott (*Fredericton–York—Sunbury*)
Simmons
Szabo
Ur—(11)

Human Resources Development

Perfectionnement des ressources humaines

Members/Membres

Alcock
Augustine
Bevilacqua
Bonin
Breitkreuz (*Yorkton—Melville*)
Cauchon
Cohen
Dubé
Hill (*Macleod*)
Johnston
Lalonde
LeBlanc (*Cape Breton Highlands—Canso*)
McCormick
Mercier
Minna—(15)

Human Rights and the Status of Disabled Persons

Droits de la personne et la condition des personnes handicapées

Members/Membres

Gaffney
Grose
Godin
Ménard
Maloney
McClelland (*Edmonton Southwest/ Edmonton–Sud–Ouest*)
Phinney
Ramsay
Reed
Telegdi
Wood—(11)

Indian Affairs and Northern Development

Affaires indiennes et du Nord canadien

Members/Membres

Anawak
Bachand
Bertrand
Caron
Chatters
Cowling
Duncan
Harper (*Churchill*)
Kirkby
Mitchell
Murphy—(11)

Industry

Industrie

Members/Membres

Adams
Berger
Crête
Discepola
Hanrahan
Ianno
Iftody
Mills (*Broadview—Greenwood*)
Parish
Péloquin
Rocheleau
Schmidt
Sheridan
Stinson
Zed—(15)

Justice and Legal Affairs

Justice et questions juridiques

Members/Membres

Allmand
Barnes
Bellehumeur
Bodnar
Lee
MacLellan (*Cape Breton—The Sydneys / Cap–Breton The Sydneys*)
Meredith
Thompson
Torsney
Venne
Wappel—(11)

National Defence and Veterans Affairs

Défense nationale et des anciens combattants

Members/Membres

Bertrand
Frazer
Hart
Hickey
Hopkins
Jacob
Ménard
Mifflin
Proud
Richardson
Rompkey—(11)

Natural Resources

Ressources naturelles

Members/Membres

Arseneault
Breitkreuz (*Yellowhead*)
Canuel
Loney
Morrison
Nault
Pomerleau
Rideout
Serré
Skoke
Thalheimer—(11)

Public Accounts

Comptes publics

Members/Membres

Bélisle
Bernier (*Mégantic—Compton—Stanstead*)
Cauchon
Crawford
Karygiannis
Laurin
Nunziata
O'Brien
O'Reilly
Peric
White (*Fraser Valley West/* Fraser Valley–Ouest)
Williams—(12)

Transport

Transports

Members/Membres

Bakopanos
Comuzzi
Epp
Fillion
Fontana
Gouk
Guimond
Hubbard
Jordan
Keyes
Terrana—(11)

Pursuant to Standing Order 104(3), your Committee recommends that the Standing Joint Committees be composed of the Members listed below:

Conformément au paragraphe 104(3) du Règlement, le Comité recommande que les comités mixtes permanents de la Chambre soient composés des députés dont les noms figurent ci–après :

Library of Parliament

Bibliothèque du Parlement

Members/Membres

Debien
Dromisky
Kraft Sloan
Mayfield
McWhinney
Milliken
Richardson—(7)

Official Languages

Langues officielles

Members/Membres

Bélair
Bellemare
Boudria
Dumas
McTeague
Ringma
Ringuette–Maltais—(7)

Scrutiny of Regulations

Examen de la réglementation

Members/Membres

Leroux (*Richmond—Wolfe*) McTeague Nunziata White (*North*
Lebel Milliken Wappel *Vancouver*)—(8)
Lee

It is further recommended that a message be sent to the Senate to acquaint their Honours of the names of the Members to serve on behalf of this House on the Standing Joint Committees.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 1 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Votre comité recommande enfin qu'un message soit transmis au Sénat afin d'informer les honorables sénateurs des noms des députés qui représenteront la Chambre aux comités mixtes permanents.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicule nº* 1 qui comprend le présent rapport) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

PETER MILLIKEN,

Chairman.

Thursday, February 3, 1994

The Standing Committee on Procedure and House Affairs, pursuant to Standing Order 104, has the honour to present its

SECOND REPORT

Your Committee recommends the following changes in the membership of Standing Committees:

Le jeudi 3 février 1994

Conformément à l'article 104 du Règlement, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre Comité recommande les changements suivants dans la liste des membres des comités permanents :

Transport/Transports

Harris for/pour Epp

Government Operations/Opérations gouvernementales

Epp for/pour Ablonczy

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 1 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Un exemplaire des Procès–verbaux et témoignages pertinents (*fascicule nº 1 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

PETER MILLIKEN,

Chairman.

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, JANUARY 20, 1994

(1)

[*Text*]

The Standing Committee on House Management met at 11:05 o'clock a.m., this day, in Room 112–N, Centre Block, for the purpose of organization.

Members of the Committee present: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Gilles Duceppe, Alfonso Gagliano, Michel Gauthier, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken, Bernard Patry and Randy White.

The Clerk of the Committee presided over the election of the Chair of the Committee.

Alfonso Gagliano moved, seconded by François Langlois, — That Peter Milliken do take the Chair of this Committee as Chair.

The question being put on the motion, it was agreed to.

Peter Milliken took the Chair.

On motion of Alfonso Gagliano, seconded by Eleni Bakopanos, it was agreed, — That Don Boudria be elected Vice–Chair of this Committee.

On motion of Gilles Duceppe, seconded by Michel Gauthier, it was agreed, — That François Langlois be elected Vice–Chair of this Committee.

On motion of Diane Ablonczy, it was agreed, — That a Subcommittee on Agenda and Procedure, consisting of the Chair, the Vice–Chairs and of Elwin Hermanson, as the representative of the Reform Party, be established.

On motion of Derek Lee, seconded by Elwin Hermanson, it was agreed, — That the three Whips be delegated the authority to act as the Striking Committee pursuant to Standing Orders 104, 113 and 114 and, provided that the recommendations are unanimous and a copy of the report is signed by all three Whips, or their representatives, they present their recommendations directly to the Chair of the Committee for presentation to the House on behalf of the Committee.

On motion of Don Boudria, it was agreed, — That a Subcommittee on Private Members' Business be struck, composed of François Langlois, Derek Lee, Bernard Patry and Randy White; and

That Derek Lee be appointed Chair of the Subcommittee; and

That the Subcommittee be charged with carrying out the responsibilities of the Committee under Standing Order 108(3)(a) insofar as Private Members' Business and the business related to Private Bills is concerned; and

That the Subcommittee be granted the same powers as the Committee has and enjoys pursuant to Standing Order 108(1), except the power to report directly to the House.

At 11:28 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, JANUARY 27, 1994

(2)

The Standing Committee on Procedure and House Affairs met at 10:41 o'clock a.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Chair, Peter Milliken, presiding.

PROCÈS–VERBAUX

LE JEUDI 20 JANVIER 1994

(1)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la gestion de la Chambre se réunit aujourd'hui à 11 h 05, dans la pièce 112–N de l'édifice du Centre, pour sa séance d'organisation.

Membres du Comité présents: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Gilles Duceppe, Alfonso Gagliano, Michel Gauthier, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken, Bernard Patry et Randy White.

Le greffier du Comité préside à l'élection du président du Comité.

Alfonso Gagliano propose, appuyé par François Langlois, — Que Peter Milliken assume la présidence du Comité.

La motion est mise aux voix et adoptée.

Peter Milliken prend place au fauteuil.

Sur motion d'Alfonso Gagliano, appuyé par Eleni Bakopanos, il est convenu, — Que Don Boudria soit élu vice–président du Comité.

Sur motion de Gilles Duceppe, appuyé par Michel Gauthier, il est convenu, — Que François Langlois soit élu vice–président du Comité.

Sur motion de Diane Ablonczy, il est convenu, — Que le Sous–comité du programme et de la procédure, composé du président, des vice–présidents et de Elwin Hermanson à titre de représentant du parti réformiste, soit établi.

Sur motion de Derek Lee, appuyé par Elwin Hermanson, il est convenu, — Que l'autorité du Comité en tant que Comité de sélection conformément aux articles 104, 113 et 114 du Règlement soit déléguée aux trois whips et, s'il y a l'unanimité et qu'un exemplaire du rapport a été signé par les trois whips ou leurs représentants, que leurs recommandations soient soumises directement au président du Comité qui les présentera alors à la Chambre au nom du Comité.

Sur motion de Don Boudria, il est convenu, — Qu'un Sous–comité sur les affaires émanant des députés soit formé composé de François Langlois, Derek Lee, Bernard Patry et Randy White; et

Que Derek Lee en soit le président; et

Que le Sous–comité assume les tâches prévus à l'article 108(3)a) du Règlement concernant les affaires émanant des députés et l'examen des affaires relatives aux projets de loi privés; et

Que le Sous–comité ait les mêmes pouvoirs que le Comité selon le paragraphe 108(1), sauf celui de faire rapport directement à la Chambre.

À 11 h 28, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 27 JANVIER 1994

(2)

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se réunit aujourd'hui à 10 h 41, dans la pièce 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de M. Milliken (*président*).

Members of the Committee present: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Gilles Duceppe, Alfonso Gagliano, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken, Bernard Patry and Randy White.

Other Member present: Gaston Leroux.

In attendance: From the Committees Directorate of the House of Commons: Lise Laramée, Committee Clerk; *From the Research Branch of the Library of Parliament:* James R. Robertson, Research Officer.

Pursuant to Standing Order 108(3)(a)(iii), the Committee proceeded to the consideration of the daily prayer of the House of Commons.

On motion of Alfonso Gagliano, it was agreed, — That a Subcommittee composed of Diane Ablonczy, Don Boudria, Gaston Leroux and Peter Milliken be created to meet informally with the Speaker of the House of Commons, in order to discuss a proposal regarding the daily prayer recited in the House of Commons and, that the Subcommittee report back to the Committee on its discussions with the Speaker by March 15, 1994.

By unanimous consent, the Chair presented the First Report of the Subcommittee on Agenda and Procedure, which reads as follows:

Your Subcommittee met on Tuesday, January 25, 1994, to consider the business of the Committee and agreed to make the following recommendations:

1. That the Chair be authorized to hold meetings in order to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present, provided that at least three (3) members be present including one member from each recognized party.

2. That the Committee print the number of copies of its Minutes of Proceedings and Evidence as established by the Board of Internal Economy for all public meetings when there is a witness present, unless otherwise ordered by the Chair.

3. That transcripts of all public meetings held without witnesses present be produced and immediately distributed to members of the committee, with translation to follow.

4. That the Clerk of the Committee be authorized to distribute submissions from the public in the official language received with translation to follow.

5. That the Committee retain the services of one or more Research Officers from the Library of Parliament, as needed, to assist the Committee in its work, at the discretion of the Chair.

6. That, at the discretion of the Chair, reasonable travelling expenses, as per the regulation established by the Board of Internal Economy, be paid if necessary to witnesses invited to appear before the Committee, and that for such payment of expenses a limit of one (1) representative per organization be established.

On motion of Don Boudria, it was agreed, — That paragraph 6 of the report be amended by adding the words "unless otherwise ordered by the Subcommittee on Agenda and Procedure".

And, the question being put on the report, as amended, it was concurred in.

Membres du Comité présents: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Gilles Duceppe, Alfonso Gagliano, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken, Bernard Patry et Randy White.

Autre député présent: Gaston Leroux.

Aussi présent: De la Direction des comités de la Chambre des communes: Lise Laramée, greffier de comité; *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* James R. Robertson, attaché de recherche.

Conformément à l'alinéa 108(3)(a)iii) du Règlement, le Comité entreprend l'étude de la prière quotidienne à la Chambre.

Sur motion d'Alfonso Gagliano, il est convenu, — Qu'un sous–comité composé de Diane Ablonczy, Don Boudria, Gaston Leroux et Peter Milliken ait un entretien non officiel avec le président de la Chambre pour discuter de la question de la prière quotidienne à la Chambre, et, que ce Sous–comité fasse rapport au Comité de leurs discussions avec le président de la Chambre, avant le 15 mars 1994.

Du consentement unanime, le président présente le Premier rapport du Sous–comité du programme et de la procédure, libellé en ces termes :

Les Souc–comité s'est réuni le mardi 25 janvier 1994 pour examiner les travaux du Comité et a convenu des recommandations suivantes :

1. Que le président soit autorisé à tenir des séances pour entendre des témoignages et à en autoriser l'impression, en l'absence de quorum, à la condition qu'au moins trois (3) députés soient présents incluant un membre de chaque parti.

2. Que le Comité fasse imprimer un nombre d'exemplaires de ses procès–verbaux et témoignages conformément au nombre prescrit par le Bureau de régie interne pour toutes les réunions publiques avec témoins, à moins qu'il en soit ordonné autrement par le président du Comité.

3. Qu'une copie de la transcription de chaque réunion publique tenue sans témoin soit distribuée immédiatement aux membres du comité, avec la traduction à suivre.

4. Que le greffier du Comité soit autorisé à distribuer, dans la langue originale les documents reçus du public avec la traduction à suivre.

5. Que le Comité retienne, s'il le juge utile et à la discrétion du président, les services d'un ou des attachés de recherche de la Bibliothèque du Parlement pour l'aider dans ses travaux.

6. Que, à la discrétion du président du Comité et conformément à la politique du Bureau de régie interne, les témoins invités à comparaître au Comité soient remboursés, si nécessaire, de leurs frais de déplacements et de séjour jugés raisonnables, et ce à raison d'un seul délégué par organisme.

Sur motion de Don Boudria, il est convenu, — Que le rapport soit modifié au paragraphe 6 en ajoutant les mots «à moins qu'il n'en soit décidé autrement par le Sous–comité du programme et de la procédure».

Le rapport, mis aux voix, est adopté sous sa forme modifiée.

At 11:30 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

À 11h30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

MONDAY, JANUARY 31, 1994
(3)

The Standing Committee on Procedure and House Affairs met at 5:05 o'clock p.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Chairman Peter Milliken, presiding.

Members of the Committee present: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Gilles Duceppe, Alfonso Gagliano, Michel Gauthier, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken and Randy White.

Acting Members present: Robert Bertrand for Bernard Patry.

In attendance: From the Committees Directorate of the House of Commons: Marie Carrière, Committee Clerk. *From the Research Branch of the Library of Parliament:* James R. Robertson, Research Officer.

The Committee met to discuss its future business.

At 5:35 o'clock p.m., the Committee proceeded to sit *in camera.*

In accordance with sections 104 and 114 of the Standing Orders, the Committee considered the membership of standing committees and standing joint committees.

The Chair presented the First Report of the Striking Subcommittee.

After debate, on motion of Derek Lee, it was agreed, — That the First Report of the Striking Subcommittee be adopted as amended, and that the Chair present it to the House as the First Report of the Committee.

At 5:53 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE LUNDI 31 JANVIER 1994
(3)

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se réunit aujourd'hui à 17h05, dans la pièce 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Peter Milliken, (*président*).

Membres du Comité présents: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Gilles Duceppe, Alfonso Gagliano, Michel Gauthier, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Mahli, Ted McWhinney, Peter Milliken et Randy White.

Membre suppléant présent: Robert Bertrand pour Bernard Patry.

Aussi présents: *De la direction des comités de la Chambre des communes*: Marie Carrière, greffier de comité. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: James R. Robertson, attaché de recherche.

Le Comité se réunit pour discuter de ses travaux futurs.

À 17h35, le Comité adopte le huis clos.

Conformément aux articles 104 et 114 du Règlement, le Comité délibère la composition des comités permanents et mixtes permanents.

Le président présente le premier rapport du Sous–comité de sélection.

Après débat, sur motion de Derek Lee, il est convenu, — Que le premier rapport du Sous–comité de sélection soit adopté, tel que modifié et que le président le présente à la Chambre à titre de premier rapport du Comité.

À 17h53, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

THURSDAY, FEBRUARY 3, 1994
(4)

The Standing Committee on Procedure and House Affairs met at 10:35 o'clock a.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Chairman Peter Milliken, presiding.

Members of the Committee present: Diane Ablonczy, Don Boudria, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken, Bernard Patry and Randy White.

Acting Members present: Susan Barnes for Eleni Bakopanos; Gaston Leroux for Michel Gauthier.

In attendance: From the Committees Directorate of the House of Commons: Marie Carrière, Committee Clerk. *From the Research Branch of the Library of Parliament:* James R. Robertson, Research Officer.

Witnesses: From the Office of the Chief Electoral Officer: Jean–Pierre Kingsley, Chief Electoral Officer; Jacques Girard, Director, Legal Services.

LE JEUDI 3 FÉVRIER 1994
(4)

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se réunit aujourd'hui à 10h35, dans la pièce 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Peter Milliken (*président*).

Membres du Comité présents: Diane Ablonczy, Don Boudria, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken, Bernard Patry et Randy White.

Membres suppléants présents: Susan Barnes pour Eleni Bakopanos; Gaston Leroux pour Michel Gauthier.

Aussi présents: De la Direction des comités de la Chambre des Communes: Marie Carrière, greffier de comité. *Du Service de recherche de la la Bibliothèque du Parlement:* James R. Robertson, attaché de recherche.

Témoins: Du Bureau du Directeur général des élections: Jean–Pierre Kingsley, directeur général des élections; Jacques Girard, directeur, Services juridiques.

The Committee considered issues relating to the electoral redistribution process.

Jean–Pierre Kingsley made a statement and, with the other witness, answered questions.

In accordance with the mandate of the Committee concerning its responsibilities as the Striking Committee, and according to an Order adopted on Thursday, January 20, 1994, the Second Report is deemed to have been adopted and the Chairman is ordered to present it to the House.

At 12:03 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Le Comité étudie des questions relatives au processus de la redistribution électorale.

Jean–Pierre Kingsley fait une déclaration puis avec l'autre témoin, répond aux questions.

Conformément au mandat du Comité, relatif à ses responsabilités de Comité de sélection et conformément à l'ordre adopté par le Comité le jeudi 20 janvier 1994, le deuxième rapport est réputé adopté et ordre est donné au président de la déposer à la Chambre.

À 12h03, le Comité ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, February 3, 1994

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 3 février 1994

• 1035

The Chairman: Order.

I see a quorum.

Mr. Boudria, on a point of order.

Mr. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Mr. Chairman, before we commence the formal proceedings, I wonder if it would be a good idea to remind all colleagues, yours truly included, that it would be to everyone's benefit to table before the clerk of this committee the names of our substitutes so we can ensure that if one of us can't attend a meeting then a substitute can do so. Until right now, I had forgotten. Actually, I am quite sure I am the only one who had forgotten, but I thought I would bring to the attention of all colleagues that it would be to our mutual advantage to do that at the earliest opportunity.

The Chairman: The chairman's in the same boat. I haven't submitted my list. In this regard all but a few of us are malefactors. The rules require us to file within five days. We've missed that. The clerk will be forgiving, and so will the chair, but I urge you to file, as I shall myself.

I want to welcome to the committee today

M. Jean-Pierre Kingsley, le directeur général des élections du Canada depuis 1990. Je dois dire que notre Comité a étudié la réforme électorale au cours de la dernière session du dernier Parlement et que je suis le seul député qui en est resté membre. Tous les autres ont été défaits lors des dernières élections, sauf quelqu'un d'autre qui a été nommé au Sénat.

I am a survivor now, it seems, on electoral reform matters, so it is interesting that this has happened.

Mr. Kingsley will be the first witness to appear before any committee in the 35th Parliament, and I hope that his message therefore will be all the more exciting.

With him from Elections Canada are Mr. Jacques Girard, the Director of Legal Services, and Mr. Carol Lesage, the Assistant Director of Operations.

I welcome both of you to the committee also and look forward to your comments.

Mr. Kingsley, I turn the floor over to you for your introductory remarks.

Mr. Jean-Pierre Kingsley (Chief Electoral Officer, Elections Canada): Good morning to you and to the members of the committee. I must tell you that after a referendum and a federal election, I too feel like a survivor.

I am very happy to accept the invitation of the chair and the committee to meet with you today to discuss the subject of redistribution of federal electoral districts. I spoke with Mr. Milliken on Friday of last week concerning the meeting. I am also very honoured to be the first public servant and officer of Parliament to appear before a committee in the new Parliament.

Le président: La séance est ouverte.

Il y a quorum.

M. Boudria pour un rappel au Règlement.

M. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le président, avant d'entrer dans le vif du sujet, je pense que ce serait une bonne idée de rappeler à tous les collègues, y compris moi-même, qu'il serait à notre avantage de déposer auprès du greffier du comité les noms de nos suppléants; ainsi, si l'un d'entre nous ne peut assister à une réunion, son suppléant peut le faire. Jusqu'ici, je l'avais oublié. En fait, je suis convaincu d'être le seul à l'avoir oublié, mais j'ai jugé utile d'attirer l'attention de tous les collègues sur le fait que nous gagnerions tous à faire connaître nos suppléants dans les meilleurs délais.

Le président: Je suis dans la même situation. Je n'ai pas déposé ma liste. A cet égard, la plupart d'entre nous avons failli. D'après le Règlement, nous devons déposer la liste dans un délai de cinq jours. Nous ne l'avons pas fait. Le greffier nous en excusera, de même que le président; mais je vous exhorte à le faire, et je le ferai moi-même.

Aujourd'hui, nous recevons

Mr. Jean-Pierre Kingsley, the Chief Electoral Officer of Canada since 1990. I must say that our committee studied electoral reform during the last session of the last Parliament, and that I am the only remaining member of that committee. All the others were defeated in the recent election except one member who was appointed to the Senate.

En matière de réforme électorale, je suis donc apparemment un survivant, ce qui est intéressant.

M. Kingsley sera le premier témoin à comparaître devant un comité de la 35e législature, et j'espère que son témoignage sera d'autant plus intéressant.

Les fonctionnaires d'Élections Canada qui l'accompagnent sont M. Jacques Girard, directeur des services juridiques, et M. Carol Lesage, directeur adjoint des opérations.

Bienvenue au Comité; nous sommes prêts à entendre votre témoignage.

Monsieur Kingsley, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre Kingsley (directeur général des élections, Élections Canada): Monsieur le président, bonjour à vous et aux membres du Comité. Je dois vous dire qu'après un référendum et une élection fédérale, j'ai également l'impression d'être un survivant.

C'est avec plaisir que j'ai accepté l'invitation du président de venir vous rencontrer aujourd'hui pour parler de la redistribution des circonscriptions électorales fédérales. J'ai communiqué avec M. Milliken vendredi dernier à propos de cette rencontre. Je suis également très honoré d'être le premier fonctionnaire et mandataire du parlement à comparaître devant un comité depuis l'ouverture de la nouvelle législature.

[*Text*]

The chairman has already introduced my two colleagues. I shall add that Mr. Lesage is in charge of electoral geography, which involves mapping and all the other services on which you rely.

I should also say at the outset that the first half of my remarks will be in English and the second half will be in French. I shall give you sufficient time to put on or take off your gizmos by giving you the warning sign when I switch.

Le président: Monsieur Langlois.

M. Langlois (Bellechasse): Est–ce qu'il y aura répétition en français ou allez–vous simplement continuer?

M. Kingsley: Ce sera la continuation de ma présentation pour éviter le dédoublement.

M. Langlois: Merci.

Mr. Kingsley: I thought it would be useful, firstly, to review the various steps of the redistribution process with you. I should also mention at the outset that last Friday I sent a number of reference documents concerning redistribution activities to all members of Parliament, all senators, and all leaders of registered political parties. I trust that you have all received these documents plus other documents that deal with the calendar of events and with a description of other documents that are available to you.

• 1040

Redistribution is governed by the Electoral Boundaries Readjustment Act. Under the act the process of redistribution is initiated when the chief statistician provides me with the population figures from the most recent decennial census. I received the data from the 1991 census on May 14, 1992.

The first step in the process is the application of the representation formula in order to calculate the number of seats each province will have in the House of Commons. The number of seats for the Northwest Territories and the Yukon is fixed at two and one respectively by the Constitution. I published the statement of the number of members of the House of Commons to be assigned to each province in the *Canada Gazette* on June 13, 1992.

The next step was the appointment of the chairpersons and members of each commission. While this was taking place, Parliament was debating the necessity to suspend the redistribution in order to take into consideration the recommendations of the Royal Commission on Electoral Reform and Party Financing.

Bill C–67, an act to suspend the operation of the Electoral Boundaries Readjustment Act, suspended redistribution for a period of one year after the day on which it was assented to, which was June 18, 1992.

By the way, the sequence of events is part of the documents that I did send you in order to facilitate your comprehension. It's an 11–step process, and I see most of you already have it before you.

[*Translation*]

Le président a déjà présenté mes deux collègues. Je dois ajouter que M. Lesage est responsable de la géographie électorale, ce qui comprend la cartographie et tous les autres services sur lesquels vous comptez.

Je dois aussi dire d'emblée que la première moitié de mon exposé sera présentée en anglais, et la deuxième moitié en français. Je vous donnerai assez de temps pour manipuler vos écouteurs en vous faisant signe lorsque je changerai de langue.

The Chairman: Mr. Langlois.

Mr. Langlois (Bellechasse): Will you repeat your remarks in French or will you just continue?

Mr. Kingsley: I will just continue my presentation in order to avoid repetition.

Mr. Langlois: Thank you.

M. Kingsley: En premier lieu, j'ai pensé qu'il serait utile de passer en revue avec vous les diverses étapes du processus de redistribution. Je tiens également à préciser tout de suite que j'ai envoyé vendredi dernier un certain nombre de documents de référence touchant la redistribution à tous les députés, sénateurs et chefs des partis politiques enregistrés. J'espère que vous avez tous reçu ces documents et d'autres portant sur le calendrier des événements et la description d'autres documents qui sont à votre disposition.

La redistribution est régie par la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. En vertu de cette Loi, le processus de redistribution est déclenché lorsque le statisticien en chef me fournit les chiffres de population tirés du plus récent recensement décennal. J'ai reçu les données du recensement de 1991 le 14 mai 1992.

La première étape du processus est l'application de la formule de représentation en vue de calculer le nombre de sièges dont disposera chaque province à la Chambre des communes. La Constitution fixe respectivement à deux et un le nombre de sièges détenus par les Territoires du Nord–Ouest et le Yukon. Le 13 juin 1992, j'ai fait publier dans la *Gazette du Canada* l'état indiquant le nombre de députés à la Chambre des communes à assigner à chacune des provinces.

L'étape suivante à été la nomination des présidents et des membres de chaque commission. Pendant ce temps, le Parlement débattait de la nécessité de suspendre la redistribution dans le but d'étudier les recommandations de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des parties.

Le projet de loi C–67, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, a suspendu la redistribution pour un an après la date de son adoption, le 18 juin 1992.

Soit dit en passant, les documents que je vous ai envoyés ont été classés par ordre chronologique pour vous en faciliter la compréhension. Il s'agit d'un processus en onze étapes, et je constate que la plupart d'entre vous avez déjà le document sous les yeux.

[*Texte*]

Therefore, redistribution resumed on June 19, 1993. There was a one–year suspension. At this point in the process, the appointing authorities had 60 days to appoint the chairpersons and the members for the electoral boundaries commission established for each province and for the Northwest Territories. The Yukon, having only one electoral district, requires no commission.

Each commission comprises three members: a chairperson and two commissioners. The chairperson, who is normally a judge, is appointed by the Chief Justice of the province, and the other two members are appointed by the Speaker of the House of Commons.

Where the Chief Justice does not or cannot appoint someone because no one is available or for whatever reason, the law does foresee the possibility for the Chief Justice of the Supreme Court to make an appointment. This is what happened in the case of British Columbia in the exercise that we are involved in right now. The appointment was made by the Chief Justice of the Supreme Court of Canada.

Among the documents I sent to you last Friday is a list of the members of each electoral boundaries commission and the address of each commission office.

Once the commissions were established, I met with their chairpersons on September 16, 1993, to give them the population figures as well as the number of seats for their provinces and to inform them about the services my office makes available to the commissions. The commissions will have one year from that date; that is, until September 17, 1994, to table their reports in the House of Commons.

I should point out that the commissions may request that I extend this deadline for up to six months. At this time, however, we do not foresee any such request by the commissions. None occurred in the previous redistribution either.

The commissions' first task is to develop a scenario for the division of their provinces into electoral districts coinciding with the number of seats allocated to each province or territory. To do this, each commission for a province, except for the commission for the Northwest Territories, divides its province into electoral districts. The description of the boundaries of the districts is prepared on the basis that the population of each electoral district in the province corresponds as closely as reasonably possible to the electoral quota for the province; that is to say, the quotient obtained by dividing the population of the province as ascertained by the census by the number of members of the House of Commons to be assigned to the province.

The commissions may depart from the application of this rule where they consider it desirable based on the following considerations: (1) the community of interests or community of identity in, or the historical pattern of, a particular district; or (2) a concern to ensure that the geographic size of districts in sparsley populated rural or northern regions of the province is not too large. I'm effectively quoting from the statute.

[*Traduction*]

Les travaux de redistribution ont donc repris le 19 juin 1993. Il y a eu un délai d'un an. À cette date, les autorités compétentes disposaient de 60 jours pour nommer les présidents et les membres des commissions de délimitation des circonscriptions électorales, créées pour chaque province et pour les Territoires du Nord–Ouest. Le Yukon n'a pas besoin de commission puisqu'il ne compte qu'une seule circonscription.

Chaque commission comprend trois membres, un président et deux commissaires. Le président, qui est habituellement un juge, est nommé par le juge en chef de la province et les deux autres commissaires sont nommés par le président de la Chambre des communes.

Si le juge en chef ne nomme pas ou ne peut pas nommer quelqu'un parce qu'il est occupé ou pour tout autre raison, la Loi prévoit la possibilité que le juge en chef de la Cour suprême fasse la nomination. C'est ce qui s'est passé pour la Colombie–Britannique dans le cadre de l'exercice en cours. La nomination a été faite par le juge en chef de la Cour suprême du Canada.

Parmi les documents que je vous ai adressés vendredi dernier figure une liste des membres de chaque commission de délimitation électorale avec l'adresse du bureau de chaque commission.

Une fois que les commissions ont été constituées, j'en ai rencontré les présidents le 16 septembre 1993 afin de leur remettre les chiffres de population ainsi que le nombre de sièges attribués à leur province et de leur faire part des services que mon bureau met à la disposition des commissions. À partir de cette date, les commissions ont un an pour présenter leur rapport à la Chambre des communes, soit jusqu'au 17 septembre 1994.

Toutefois, je dois préciser que les commissions peuvent me demander de proroger ce délai de six mois au plus. Pour le moment, nous n'envisageons aucune demande en ce sens de la part des commissions. Il en a été de même lors de la redistribution précédente.

La première tâche qui incombe aux commissions est d'arriver à un scénario quant au partage de leur province ou territoire en circonscriptions électorales correspondant au nombre de sièges alloués à leur province ou territoire. Pour ce faire, les commissions, à l'exclusion de celle des Territoires du Nord–Ouest, partagent leur province en circonscriptions électorales de telle manière que le chiffre de la population de chacune des circonscriptions corresponde dans la mesure du possible au quotient résultant de la division du chiffre de la population de la province que donne le recensement par le nombre de sièges de député à pourvoir pour cette dernière.

Les commissions peuvent déroger à ce principe chaque fois que cela leur paraît souhaitable afin de prendre en considération les éléments suivants: (1) la communauté d'intérêts ou la spécificité d'une circonscription électorale d'une province ou son évolution historique; ou (2) le souci de faire en sorte que la superficie des circonscriptions dans les régions peu peuplées, rurales ou septentrionales de la province ne soit pas trop vaste. Je cite des passages de la loi.

[*Text*]

In departing from the rule, however, a commission must ensure that, except in circumstances viewed by the commission as being extraordinary, the population of each electoral district remains within 25% more or 25% less of the electoral quota.

The commission for the Northwest Territories is governed by the following rules: (1) There shall be in in the Northwest Territories two electoral districts, each of which shall return one member. (2) In dividing the Northwest Territories into electoral districts, the commission must give special consideration to the following: ease of transportation and communication within the electoral districts, geographical size and shape of the electoral districts relative to one another, and, lastly, any community or diversity of interests of the inhabitants of various regions of the Northwest Territories. Again, effectively I am practically quoting from the statute.

The commissions have now completed this task and are preparing to publish their proposals shortly.

I'll deliver the rest of my introductory remarks in French.

Pour donner l'occasion à tous les électeurs d'exprimer leur point de vue devant une commission, la loi stipule que chaque commission doit publier ses propositions dans la *Gazette du Canada* ainsi que dans un journal à grand tirage de la province et doit inviter les électeurs à des séances publiques tenues en divers endroits choisis pour encourager la présence du plus grand nombre possible de personnes intéressées. À cette fin, mon bureau fournit aux commissions des services de soutien technique et professionnel. Ainsi, des encarts ont été préparés et seront publiés dans tous les quotidiens et dans bon nombre d'hebdomadaires au cours des mois de février et mars, selon la province ou le territoire. Des copies supplémentaires de ces encarts seront disponibles auprès de mon bureau ainsi que des commissions lorsqu'ils seront publiés. J'enverrai également à chaque député un exemplaire du rapport publié dans la *Gazette du Canada* par la commission de sa province respective. Par exemple, les propositions de la commission du Québec sont en cours d'impression aujourd'hui même, et leur publication est prévue pour le courant de la semaine prochaine, mais dans la *Gazette* le samedi 5 février 1994. Donc samedi prochain. Je ferai donc parvenir une copie de ces propositions aux députés du Québec la semaine prochaine. Encore une fois, parmi les documents que je vous ai adressés vendredi dernier, figure une liste des dates de publication des propositions de chaque commission dans la

azette du Canada, ainsi que l'horaire des séances publiques de chaque commission. Je tiens à souligner que les commissions peuvent modifier les dates prévues pour les séances avant leur publication dans la *Gazette du Canada* ou dans les journaux. C'est ce qui s'est produit pour la Colombie–Britannique, et je vais vous distribuer aujourd'hui le nouvel horaire pour cette province. Les commissions et mon bureau s'efforceront de tenir les députés informés des dates des séances publiques. Les députés qui souhaitent formuler des observations devant les commissions peuvent le faire lors des audiences publiques. En outre, ils se voient offrir une autre possibilité de présenter leurs objections aux commissions à une date ultérieure au cours du processus. J'y reviendrai un peu plus tard dans mon exposé.

[*Translation*]

• 1045

Le cas échéant, elles doivent toutefois veiller à ce que, sauf dans les circonstances qu'elles considèrent comme extraordinaire, l'écart entre la population de la circonscription électorale et le quotient électorale n'excède pas 25 p. 100.

En ce qui concerne la commission des Territoires du Nord–Ouest, les règles suivantes s'appliquent: (1) Les Territoires sont divisées en deux circonscriptions électorales, chacune représentée par un député. (2) Le partage des Territoires en circonscriptions électorales tient notamment compte: des facilités de transport et de communication dans chacune d'elles, de leurs superficies et configurations relatives, et enfin, de leurs collectivités respectives et de la diversité des intérêts des habitants des différentes régions des territoires. Une fois de plus, je viens de citer des passages de la Loi.

Les commissions ont maintenant achevé cette tâche et s'apprêtent à publier leurs propositions sous peu.

Je présenterai la suite de mon exposé préliminaire en français.

In order to provide an opportunity for anyone to express his or her views to a commission, the Act states that each commission must publish its proposals in the *Canada Gazette* as well as in one newspaper of general circulation in the province and invite electors to public hearings held in locations that will encourage the attendance of as many interested persons as possible. My office provides the commissions with professional and technical support services for this purpose. Inserts have been prepared and will be published in all dailies and many weeklies during the months of February and March depending on the province or territory. Additional copies of these inserts will be available through the commissions as well as through my office once they are published. I will also send each member of Parliament a copy of the Commission's publication in the *Canada Gazette* for his or her respective province. For example, the proposals of the Quebec Commission are being printed today, and the planned publication date is some time next week, but in the *Gazette* it is Saturday, February 5, 1994, that is next Saturday. I will therefore forward a copy of these proposals to the Quebec members of Parliament next week. Again among the documents that I sent you last Friday, are a list of the dates on which each commission's proposals will be published in the *Canada Gazette* as well as each commission's public hearing schedule. I should point out that the commissions may change the proposed hearing dates before they are published in the *Canada Gazette* or the newspapers. This has been the case for the Province of British Columbia and I will distribute to you today the new schedule for that province. Both my office and the commissions will strive tovkeep members of Parliament up to date on the hearing dates. Members of Parliament who will wish to make representations to the Commissions may do so at the public hearings. In addition, they will have another opportunity to present their objections to the Commissions at a later stage in the process and I will touch on that later on in my presentation.

[*Texte*]

Les propositions de chaque commission doivent être publiées au moins 60 jours avant la date de la première séance publique. Selon la province ou le territoire, les séances devraient se dérouler entre la mi-avril et la mi-juin. Les personnes intéressées qui souhaitent formuler une observation doivent adresser un avis écrit à la commission dans les 53 jours suivant la date de publication du dernier avis de la commission. Après les séances, les commissions réexamineront leurs propositions à la lumière des observations formulées par le public et rédigeront leur rapport qui devra être présenté à la Chambre des communes au plus tard le 17 septembre 1994, comme je vous l'ai déjà mentionné. À l'heure actuelle, en fonction des échéanciers des commissions, on prévoit que les rapports seront déposés entre le début de mai et la fin d'août de 1994, selon la province ou le territoire bien entendu.

[*Traduction*]

The commissions' proposals must be published at least 60 days before the date of the first hearing. The hearings are scheduled to take place between mid-April and mid-June of this year, depending on the province or territory. Interested persons wishing to make a representation must submit their notice in writing to the commission within fifty-three days after the date of publication of the commission's advertisement. Following the hearings, the commissions will review their proposals in light of the public's representations and prepare their report to be submitted to the House of Commons. As I mentioned earlier, these reports are due by September 17, 1994. At the moment, according to the commissions' timelines, it is expected that the reports will be submitted between early May and the end of August 1994, again depending on the province or territory.

• 1050

Lorsque les rapports sont soumis à la Chambre, le Président de la Chambre les réfère au comité responsable des questions électorales. Si les rapports sont reçus durant l'intersession, le Président de la Chambre les fait publier dans la *Gazette du Canada* et fait parvenir, par la poste, un exemplaire du numéro correspondant de la *Gazette du Canada* aux députés représentant les circonscriptions de la province concernée.

Cela se produit si les rapports sont reçus durant l'intersession seulement.

Les députés ont alors 30 jours pour soumettre au Comité des observations à propos des nouvelles circonscriptions. Ces observations doivent être présentées sous forme de motion demandant au Comité d'en étudier l'objet, et doivent être signées par au moins 10 députés. Le Comité dispose à son tour de 30 jours pour étudier les observations des députés. À l'expiration de ce délai, le Président de la Chambre m'envoie le rapport du Comité que je transmets à la commission concernée. Chaque commission dispose alors de 30 jours pour revoir le rapport du Comité de la Chambre. Elle doit ensuite me soumettre son rapport, avec ou sans modification selon la décision rendue à l'égard des observations des députés. Cette décision est finale et sans appel et je me dois de transmettre ce dernier rapport au Président de la Chambre.

Donc, c'est la décision de la commission qui est finale et sans appel.

Lorsque tous les rapports sont soumis, je prépare un projet de décret de représentation qui doit être proclamé, dans les cinq jours suivant sa réception, par le ministre chargé par le gouverneur en conseil de l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, en l'occurence, l'honorable Herb Gray.

D'après les échéanciers actuels des commissions et de la Chambre des communes, on prévoit que ce décret de représentation sera proclamé vers la mi-décembre 1994. Ce décret entrera en vigueur à compter de la première dissolution du Parlement, survenant au moins un an après la date de la proclamation, ce qui signifierait à la mi-décembre 1995, d'après l'échéancier actuel.

Je vous ai précisé, un peu plus tôt, que mon bureau fournit des services de soutien technique et professionnel aux commissions. Il s'agit, notamment, d'aider les commissions à trouver des bureaux, des fournitures, des meubles et du matériel

When the reports are tabled in the House, the Speaker of the House will refer them to the committee responsible for electoral matters. If the reports are received during the interval between sessions, the Speaker of the House will cause the reports to be published in the Canada Gazette and a copy of that Canada Gazette to be sent by mail to the MPs representating the electoral districts in that province.

This happens only when the reports are received between two sessions.

The members will then have 30 days to make representations to the committee concerning the new electoral districts. Those representations must be made in the form of a motion requesting that the committee examine the subject of the motion and must be signed by at least 10 members of the House. The committee in turn will have 30 days to review the members' representations. At the end of that 30-day period, the Speaker of the House will send me the committee's report, which I will forward to the commission in question. Each commission must then submit its report to me, with or without amendment depending on the decision made with respect to the members' representations. This decision is final and without appeal. I must then return this last report to the Speaker of the House.

Therefore, the commission's decision is final and cannot be appealed.

When all the reports have been submitted, I will prepare a draft representation order which must be proclaimed within five days after its receipt by the minister given responsibility by the Governor in Council for implementing the Electoral Boundaries Readjustment Act, the Honourable Herb Gray.

According to the current schedules of the commissions and the House of Commons, it is expected that this representation order will be proclaimed by mid-December 1994. The representation order becomes effective on the first dissolution of Parliament that occurs at least one year after the day on which the proclamation was issued, which would be mid-December 1995, according to the current schedule of events.

I have mentioned earlier that my office provided technical and professional support to the commissions. This includes assisting the commissions in finding office accommodation, supplies, furniture and telecommunications equipment;

[*Text*]

de télécommunications, d'établir des contrôles de gestion financière, de déterminer les comptes de dépenses des commissions, de préparer la campagne publicitaire des commissions et de fournir du personnel de soutien technique en matière de cartographie électorale. De nouvelles cartes électorales seront produites à la suite de la redistribution. Les derniers progrès technologiques dans le domaine de l'informatique ont eu des répercussions dans de nombreux secteurs de l'administration électorale, notamment la cartographie. Les cartes que nous produiront donc dans le contexte de la redistribution seront des cartes numériques, produites par ordinateur. En jargon informatique, on dit qu'il s'agit de cartes «intelligentes» car elles sont plus que de simples reproductions graphiques. En effet, nous associerons d'intéressantes données électorales et démographiques à ces cartes, ce qui facilitera l'analyse des données électorales et la production de tout un éventail de documents électoraux.

[*Translation*]

establishing financial management controls; taxing the accounts of the commissions; preparing the commissions' advertising campaign and providing technical staff support in electoral cartography. As a result of redistribution, new electoral maps will be produced. Recent technological developments in informatics have had an impact of electoral administration including cartography. Thus the maps that we will produce within the context of redistribution will be digital maps (produced by computer). These maps are described as ''intelligent'' maps in computer jargon because they are more than mere graphic drawings. In fact, we will be linking valuable electoral and demographic data to the maps, thus allowing for easier analysis of electoral data and the production of a variety of electoral documents.

• 1055

Je tiens à profiter de cette occasion pour vous inviter à visiter mon bureau et à assister à des démonstrations des divers systèmes automatisés en cours d'élaboration pour améliorer l'efficacité de la conduite des élections.

Comme je le mentionnais dans la lettre que je vous ai adressée vendredi dernier, les résultats officiels de l'élection seront publiés à la fin avril pour l'ensemble du pays, par section de vote. Je vous en ferai parvenir un exemplaire à ce moment–là, ce qui complétera votre ensemble de documents de référence de nature électorale, et vous permettra d'analyser l'impact des propositions des commissions sur votre circonscription ainsi que sur chaque province et les Territoires du Nord–Ouest.

J'espère que mes propos vous auront permis de mieux saisir l'envergure des activités reliées au processus de redistribution. Je vous remercie de votre attention. Mes collègues et moi sommes prêts à répondre à vos questions au meilleur de nos connaissances.

Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much. That's a fine presentation and very thorough.

Members may have some questions. I have one I'll save for awhile.

M. Boudria: Je voudrais tout d'abord remercier M. Kingsley pour sa présentation et saisir l'occasion de faire l'éloge du président d'élections de ma circonscription qui a fait un très bon travail durant la dernière campagne électorale. Je pense que c'est probablement le moment opportun pour le dire, car je n'en vois pas de meilleur. Cette personne a des qualités absolument incroyables, et je m'en voudrais de ne pas le souligner aujourd'hui; il s'agit de M^me^ Murielle Lanthier, présidente des élections dans Glengarry—Prescott—Russell. Elle a accompli le même travail en 1988 et elle était déjà très bonne. Lors du référendum, elle était, si cela est possible, encore meilleure. En 1993, hors pair!

Je voulais le souligner et, monsieur le président, vous allez reconnaître qu'il ne m'arrive pas souvent de faire des éloges à propos de nominations qui ont été faites par l'ancien gouvernement. Mais c'est certainement un cas qui mérite d'être souligné.

I wish to take this opportunity to invite members of the committee to visit my office for demonstrations of the various automated systems being developed to improve the efficiency with which we run elections.

As I mentioned in the letter I sent you last Friday, the official election results for the entire country, by polling division, will be published in late April. I will forward a copy to you at that time, thus completing your set of electoral reference documents and enabling you to analyze the impact of the commissions' proposals on your electoral district as well as on each province and the Northwest Territories.

I hope my remarks give you a better grasp of the scope of the activities involved in the redistribution process. Thank you for your attention. My colleagues and I are now prepared to answer your questions to the best of our knowledge.

Merci beaucoup, monsieur le Président.

Le président: Merci beaucoup. C'est un excellent exposé et il est très complet.

Les députés auront peut être quelques questions à vous poser. J'en ai une mais je voudrais la réserver pour le moment.

M. Boudria: I would like to start by thanking Mr. Kingsley for his presentation and I would also like to take this opportunity to praise the fine work done by the Returning Officer in my riding during the election campaign. I cannot imagine a better time to say this. The individual in question has some absolutely incredible qualities, and I would be remiss if I were not to mention her today. I am referring to Ms Murielle Lanthier, who was the Returning Officer in Glengarry—Prescott—Russell. She had the same job in 1988 and did very good work at that time. She was even better during the referendum, if that is possible. In 1993, she was in a class by herself!

I wanted to mention this, and you know, Mr. Chairman, that I do not often praise appointments made by the previous government. This, however, is a noteable exception.

[*Texte*]

J'avais une question à propos des audiences qui se tiendront dans ma province. Je vois ici, par exemple, qu'il y a plusieurs jours d'audiences de prévus à Toronto, à Windsor, etc., et certains à Nepean. Est–ce que la carte de ma province—et la même chose, j'imagine, s'applique aux autres provinces—est divisée par régions, ou est–ce que quelqu'un de Windsor peut aller faire une présentation à Windsor au sujet de ma circonscription qui devrait être redécoupée? Entre–temps, tous les intervenants de notre partie de la province n'en sauraient rien car l'intervention se ferait à 500 ou 1 000 milles plus loin, selon la région où l'audience a lieu.

En d'autres termes, à l'intérieur d'une province y a–t–il découpage de territoires où ont lieu les représentations?

M. Kingsley: Monsieur le président, les audiences des commissions se font au niveau de la province. Ce n'est pas fait sur une base régionale. Mais il est évident que l'impact régional va primer lors des audiences; cependant, rien n'empêcherait un de vos commettants, par exemple, d'aller commenter la redistribution dans le Nord de l'Ontario lors des audiences chez vous ou dans les environs de votre circonscription.

Je vais me permettre, puisque vous avez profité de l'occasion pour féliciter M^me^ Lanthier, de vous dire qu'il faut aussi tenir compte du fait que la formation que cette personne a reçue, lui a été offerte par les gens d'Élections Canada.

M. Boudria: Sans doute.

M. Kingsley: Mais son mérite personnel demeure entier. Merci.

• 1100

M. Boudria: J'essaie juste de réfléchir un petit peu à tout ce dossier de la redistribution. Cela veut dire par exemple, pour ma collègue M^me^ Ablonczy—je ne sais pas de quelle partie de sa province elle vient—, et supposons qu'elle demeure à Calgary ou que sa circonscription est à Calgary, que quelqu'un pourrait se rendre à Edmonton faire des commentaires pour modifier la carte de sa circonscription à l'autre bout de la province. C'est, en fait, ce que cela veut dire.

M. Kingsley: C'est ce que cela veut dire. C'est à la commission de réconcilier tout cela.

M. Boudria: Je le réalise bien; il y a peut–être des raisons pour lesquelles cela doit être ainsi afin de permettre, par exemple, à autant de personnes que possible de faire une contribution.

Par contre, il faut admettre que ce n'est pas exactement évident, par exemple, pour les résidents d'Ottawa, que des groupes puissent se rendre, pour toutes sortes de raisons, à 500 ou 1 000 milles plus loin pour faire des commentaires qui pourraient avoir des effets néfastes sur leurs communautés sans qu'ils ne le l'apprennent. N'est–ce pas?

M. Kingsley: Tout ce qui est déposé devant une commission peut être rendu public.

M. Boudria: Oui, mais il faut toujours savoir que cela a été déposé et cela n'est pas toujours évident.

M. Kingsley: Je suis d'accord avec vous.

[*Traduction*]

I wanted to ask about the hearings that will be held in my province. I notice here, as an example, that a number of hearings are planned for Toronto, Windsor and Nepean. Is my province broken down into regions—and I imagine the same applies other provinces as well—or could someone from Windsor make a presentation in Windsor about the new boundaries in my riding? In the meantime, people from all our area would know nothing about what had been said, because the comments were made 500 or 1,000 miles away, depending on where the hearing is held.

In other words, have the provinces been broken down into regions for the purposes of the hearings?

Mr. Kingsley: Mr. Chairman, the commissions' hearings are held provincially, not regionally. However, the focus during the hearings will be on the regional impact. However, there will be nothing to prevent one of your constituents from commenting on the redistribution in Northern Ontario at the hearings to be held in or near your riding.

Since you took the opportunity to congratulate Ms Lanthier, I would like to point out that we should also remember that she was trained by our Elections Canada staff.

Mr. Boudria: Of course.

Mr. Kingsley: However that in no way detracts from her personal qualities. Thank you.

Mr. Boudria: I'm just trying to think a little about this whole matter of redistribution. In other words, it would mean for my colleague Ms Ablonczy—and I don't know what part of her province she is from, but let us assume she lives in Calgary and her riding is there—someone could go to Edmonton to comment on changing the boundaries of her riding in the other end of the province. That is what you are saying in fact.

Mr. Kingsley: That is correct. It is up to the particular commission to take all this into account.

Mr. Boudria: I realize that. There may be reasons for proceeding in this way, so as to allow as many people as possible to express their views, for instance.

However, it is less than clear for example, to residents of Ottawa, why groups, for a variety of reasons, could travel 500 or 1,000 miles to make comments that could have a harmful effect on Ottawa communities. Don't you agree?

Mr. Kingsley: All material filed with a commission can be made public.

Mr. Boudria: Yes, but people have to know that the material has been filed, and that's not always easy to determine.

Mr. Kingsley: I agree with you.

[*Text*]

M. Boudria: C'est un dilemme et, dans une certaine mesure, c'est irréconciliable.

Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Langlois.

M. Langlois: On a beaucoup parlé à la Chambre cette semaine de safety net dans ce processus–là. Pour nous c'est un safety net au cas où notre projet devrait échouer.

Il y a le cas assez particulier au Québec de la circonscription des Îles–de–la–Madeleine, laquelle a perdu son identité en 1968 au profit de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine à cause de circonstances géographiques tout à fait particulières. Si ma mémoire est fidèle, la proposition a été soulevée à quelques reprises. Est–ce que formellement vous avez eu à rendre des décisions au sujet du territoire des Îles–de–la–Madeleine comme circonscription électorale constituant une entité distincte à cause de ses caractéristiques?

M. Kingsley: Je puis vous dire que je n'ai eu, de même que mon prédécesseur, aucune décision à prendre puisque la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales ne prévoit aucun rôle pour le directeur général des élections.

Chaque commission est complètement indépendante et mon rôle est de soutenir leur effort et de fournir l'expertise professionnelle et technique, mais rien d'autre. Cela se limite strictement à cela.

M. Langlois: Excusez–moi, le «vous» était peut–être mal utilisé, mais il englobait le processus de révision qui est chapeauté par l'autorité que vous êtes, même si vous n'intervenez pas personnellement dans un processus local ou régional de délimitation de territoire.

Je parlais d'Élections Canada au sens large du terme ou du processus de révision. À votre connaissance, y a–t–il eu des décisions de rendues relativement à la demande faite par les Madelinots de redevenir, comme avant 1968, une circonscription en dérogation des normes du plus ou moins 25 p. 100 que vous mentionniez.

M. Kingsley: Je ne suis pas au courant qu'il y ait eu des démarches qui aient été entreprises. S'il y en avait, elles devraient être adressées à la commission pour le Québec. C'est là que les Madelinots devraient faire toutes leurs représentations, puisque le pouvoir décisionnel est entièrement et seulement là, et non pas auprès de mon bureau.

Si j'en reçois personnellement durant le processus de redistribution, la seule chose que je fais, c'est de les acheminer, sans faire de commentaires, vers la commission responsable avec une lettre de transmission et je fais parvenir un accusé–réception à la personne qui a fait une représentation, l'informant de ce que j'ai fait. C'est mon seul rôle. Et, quand je parle de moi, je parle de tout le personnel d'Élections Canada. Même les gens en cartographie électorale n'ont rien à dire, rien à faire à propos des propositions et à propos des soumissions qui sont présentées par des intervenants devant la commission. Ils font avancer un dossier, seulement à la demande de la commission.

[*Translation*]

Mr. Boudria: To some extent this becomes an irreconcilable dilemma.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Langlois.

Mr. Langlois: There's been a great deal of discussion in the House this week about the safety net provided for this process. For us, this is a safety net in case our plans fail.

I would like to talk about the rather unique case of the Magdalen Islands riding in Quebec, which lost its identity in 1968. It became known as Bonaventure–Îles–de–la–Madeleine because of some very unusual geographic circumstances. If I remember correctly, the proposal was made a number of times. Did you have to make an official decision about the Magdalen Islands as a separate constituency because of its characteristics?

Mr. Kingsley: I can tell you that neither I nor my predecessor was called upon to make a decision because the Electoral Boundaries Readjustment Act does not provide for any role to be played by the Chief Electoral Officer.

Each commission is completely independent and my job is to support their efforts and provide professional and technical expertise, but nothing else. That is my sole function.

Mr. Langlois: Excuse me, I may have misused the the term "you". I was referring to the re–adjustment process for which you are responsible, even though you would not be personally involved in a local or regional re–adjustment of an electoral boundary.

I was referring to Elections Canada in the broad sense, or to the review process. To your knowledge, have any decisions been made in response to the request made by the people of the Magdalen Islands to become a separate riding, as was the case before 1968. It would be one of those special cases you mentioned, where a riding has 25% more or less than the quotient.

Mr. Kingsley: I am not aware that any representations have been made. Any request should be sent to the Quebec commission. The people of the Magdalen Islands should make all their representations not to my office, but rather to this body, which has all the decision–making authority.

If I receive some requests personally in the course of the redistribution process, I simply forward them, without comments, to the appropriate commission along with a letter. I then send the individual an acknowledgement in which I say what I did. That is my only role. And when I say "my", I am referring to all the staff at Elections Canada. Even people in electoral cartography are in no way involved with the proposals and presentations made by people appearing before the commission. They work on an issue only if the commission asks them to do so.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 1105

Je vais vous donner un exemple. Si, par hasard, les Madelinots demandaient à la commission du Québec une considération spéciale quelconque, la commission pourrait demander aux gens de chez nous qui travaillent auprès de la commission et qui soutiennent ses efforts ce que cela représenterait sur le plan de la population qui en résulterait. C'est à peu près le seul genre de questions qu'ils poseraient.

Let me give you an example. If for some reason the people of the Magdalen Islands asked the Quebec commission to give them some sort of special consideration, the commission could ask our staff working with the commission and supporting its efforts what the result of the request would be in terms of population. That is about the only type of question they would ask us.

La commission tiendrait compte de ce qui en résulterait en termes de distribution géographique et de quotient pour la circonscription.

The commission would take into account the result of the request in terms of the riding's geographic distribution and quotient.

M. Langlois: Prenons le cas des Îles–de–la–Madeleine. Si je comprends bien ce que vous avez dit, si la commission devait décider que les Îles–de–la–Madeleine reprennent le statut d'avant 1968, le diviseur pour le Québec changerait. Autrement, il faudrait une disposition d'ordre constitutionnel pour en faire un cas à part, comme pour le Yukon.

Mr. Langlois: Let's look at the case of the Magdalen Islands. If I understood what you said correctly, if the commission were to decide that the Magdalen Islands would regain the status they had before 1968, the divisor for Quebec would change. Otherwise, a constitutional provision would be required to make an exception of the Magdalen Islands, as was done for Yukon.

M. Kingsley: Le diviseur et le quotient demeureraient les mêmes. S'il en résultait une circonscription ayant moins de 25 p. 100 du quotient, la commission devrait déterminer qu'il y a une raison exceptionnelle pour ce faire. C'est elle qui a l'autorité de le faire.

Mr. Kingsley: The divisor and the quotient would remain the same. If the result were a riding with less than 25% of the quotient, the commission would have to decide whether there was an exceptional reason for creating such a riding. The commission has the authority to make this decision.

M. Boudria: Si j'ai bien saisi, si un siège était attribué spécifiquement aux Îles–de–la–Madeleine, il en resterait 74 pour le reste de la province. Si un tel geste était posé, cela augmenterait proportionnellement la population par comté ailleurs dans la province.

Mr. Boudria: If I understood correctly, if there's a seat assigned specifically to the Magdalen Islands, there would be 74 seats for the rest of the province. If this were the case, the population of each riding in the province would increase.

M. Kingsley: C'est évidemment ce qui arriverait, mais cela ne changerait pas le quotient pour la province. Le quotient demeurerait le même.

Mr. Kingsley: That is obviously what would happen, but it would not change the quotient for the province. It would remain the same.

M. Langlois: Donc, la seule procédure pour que les Îles–de–la–Madeleine soient considérées hors normes et que le Québec continental continue d'avoir 75 représentants, comme c'est le cas selon la carte actuelle, serait de constitutionnaliser le statut des Îles–de–la–Madeleine. Voyez–vous une autre solution?

Mr. Langlois: So the only way for the Magdalen Islands to be considered an exception and for the rest of Quebec to continue having 75 seats, as it has now with the present map, would be to provide for the Magdalen Islands status in the Constitution. Do you see any other solution?

M. Kingsley: Êtes–vous en train de dire qu'il y a 60 sièges pour le Québec? Si c'est plus que 75, il faut une modification à la Constitution du pays, selon la population actuelle.

Mr. Kingsley: Are you saying that there are 60 seats for Quebec? On the basis of the present population, a constitutional amendment would be required if there were to be more than 75 seats.

Mrs. Ablonczy (Calgary North): I'm quite new to this concept. Perhaps some of the questions I'll ask will be well known to others, and I apologize for that, Mr. Chairman.

Mme Ablonczy (Calgary–Nord): Il s'agit d'une nouvelle notion pour moi. Je m'excuse d'avance, monsieur le président, si je pose des questions dont les réponses sont déjà connues par d'autres membres du comité.

My question is, approximately how many voters would each electoral district represent?

J'aimerais savoir combien d'électeurs il y a environ dans chaque circonscription?

Le président: Cela change selon la province, n'est–ce pas?

The Chairman: It varies in each province, does it not?

Mr. Kingsley: Perhaps, as an introduction to my answer, I should mention that you asked the question about electors, but it's by total population that redistribution takes place, whether they be electors or not. That takes into account, for example, immigrants who are non–Canadians. It takes into account people who are less than 18 years of age.

M. Kingsley: En guise d'introduction à ma réponse, je devrais peut–être signaler que votre question portait sur des électeurs, mais le redistribution se fait selon la population totale, qui s'agisse ou non d'électeurs. On tient compte, par exemple, d'immigrants qui sont des non Canadiens et des personnes âgées de moins de 18 ans.

Included in the documents I sent to you last Friday was a representation formula detailed calculation sheet. It demonstrates how I arrived at 301 seats for the country. It also gives the provincial quotient, which is the number of persons or

Un des documents que je vous ai envoyés était une feuille de calculs détaillés de la formule de représentation qui démontre comment je suis arrivé au chiffre de 301 sièges pour le pays. Il indique également le quotient provincial, la moyenne de

[*Text*]

total population average for that province in each riding. It is from that quotient that there can be a deviation of up to 25% more or less, and even beyond if the commission considers that there are special circumstances.

I don't know if I'm answering your question, but in terms of numbers I can give you that for Alberta 97,906 persons is the average per riding. That is the quotient for Alberta.

I have the quotient for all the provinces and I can distribute it to the members through copies of the documents that I sent last Friday.

• 1110

Mrs. Ablonczy: That's not necessary in my case.

I guess one of the principles I'm trying to clear in my own mind is whether as the population of the country increases, the number of electoral districts will continue to increase under the legislation.

Mr. Kingsley: The answer is yes, under the legislation. That is why we are going from 295, which is the present Parliament, to 301, with Ontario gaining four seats and British Columbia gaining two seats through redistribution. The next Parliament, if it is elected after redistribution takes effect, which is December of 1995—foreseen at this time—will have 301 members, in accordance with the formula.

Mrs. Ablonczy: Under the present formula then, the number of electoral districts and the number of representatives in the House of Commons will continue to increase as the population of the country increases.

Mr. Kingsley: Yes, and as long as it increases.

M. Patry (Pierrefonds—Dollard): Monsieur Kingsley, lors des audiences auprès de la commission dans les provinces concernées, qui peut faire des représentations? Est–ce que de simples individus peuvent en faire ou si c'est réservé à des associations? Également, est–ce qu'il y a un nombre limité d'intervenants?

M. Kingsley: Monsieur Patry, toute personne, toute association ou tout groupe peut demander à être entendu par une commission. C'est pour cela que dans la brochure qui sera distribuée dans au–delà de 80 p. 100 des foyers à travers le pays, le programme des séances publiques sera affiché. C'est pour cela, également, qu'il y a au moins 60 jours d'avis avant la première séance afin que toute personne puisse en prendre connaissance et demander à être entendue. Évidemment, les commissions voudront tenir compte du temps qui est disponible et prévu. Si jamais la demande excède le temps, la commission devra songer à prolonger les séances.

Comme je l'ai mentionné lors de ma présentation, quelqu'un qui veut être entendu doit présenter une demande écrite, mais toute personne physique ou morale au pays peut le faire.

Mr. White (Fraser Valley West): Mr. Chairman, I have several questions.

We've heard a lot about there being perhaps too many MPs in Canada today. What does it take to change the rules as far as the distribution formula is concerned? That is an act of legislation, I suppose. What influence do you have on that?

[*Translation*]

population pour chaque comté de la province. Il peut y avoir un écart de 25 p. cent, et même davantage, de plus ou de moins si la commission estime qu'il existe des circonstances spéciales.

Je ne sais pas si je réponds à votre question, mais je peux vous dire que la moyenne par comté en Alberta est de 97 906 personnes. C'est le quotient pour l'Alberta.

J'ai le quotient pour toutes les provinces et je peux le donner aux membres du comité. C'est dans les documents que je vous ai fait parvenir vendredi dernier.

Mme Ablonczy: Ce n'est pas nécessaire dans mon cas.

J'essaie de comprendre si la loi prévoit que le nombre de circonscriptions accroît à mesure que la population accroît.

M. Kingsley: La réponse est oui, selon la loi. C'est la raison pour laquelle nous passons de 295 comtés dans la législature actuelle à 301 comtés. Grâce à la redistribution l'Ontario gagne quatre sièges et la Colombie–Britannique en gagne deux. Si la prochaine législature est élue après l'entrée en vigueur de la redistribution, qui est prévue pour décembre 1995, nous aurons 301 députés selon la formule.

Mme Ablonczy: Donc selon la formule actuelle, le nombre de circonscriptions électorales et le nombre de députés à la Chambre des communes vont continuer d'augmenter à mesure que la population du pays augmente.

M. Kingsley: Oui, pouvu qu'elle augmente.

Mr. Patry (Pierrefonds—Dollard): Who can make representations during the commission's hearings in the provinces? Can private citizens appear before the commission or are the hearings open to associations only? I would also like to know whether there is any restriction on the number of people who can appear before the commission?

Mr. Kingsley: Any individual, association or group may ask to be heard by a commission, Mr. Patry. That is why the brochures that will be sent out to more that 80% of Canadian homes will set out the public hearing schedule. That is also why at least 60 days' notice is required before the first hearing so that all individuals can be informed about the hearings and ask to appear. Clearly, commissions have to take into account the time available and provided for. If there was not enough time to hear from all parties who requested to appear, the commission would have to consider extending the hearings.

As I mentioned in my presentation, parties wishing to be heard must submit a written request, but all individuals and associations are entitled to appear before the commission.

M. White (Fraser Valley–Ouest): J'ai plusieurs questions à poser, monsieur le président.

On entend souvent dire qu'il y a peut–être trop de députés au Canada à l'heure actuelle. Que faut–il faire pour modifier les règles concernant la formule de représentation? Je suppose qu'il s'agit d'une loi. Quelle influence pouvez–vous exercer dans ce domaine?

[*Texte*]

Mr. Kingsley: The answer is that it requires a constitutional amendment. The answer to the second part is that I have no influence whatsoever.

Mr. White: Good answer.

Mr. Chairman, I would also like to ask you what the role of this committee is as far as this process goes? Where do we fit in this?

The Chairman: I don't believe we have any special role in it, unless some reference is made to us. This was intended as a briefing session so we would be aware of it, because some of our colleagues will be asking questions about it. I have been receiving some already. When these reports come out next week, there will be a lot more.

The process is handled by these commissions. We get some say later, after the public hearings, when the report of the commission is sent to the Speaker. We may be a committee that is designated for the purpose of hearing the motions that members move to ask the commission to make changes. That's not clear, but it is likely, in my view, that it would come here. That is some time off, in late 1994, so we may be dealing with this next fall in that sense and receiving motions from members. We would have some say in what we pass on to the commissions, but the commissions make the final decision, not us.

Mr. White: Okay. That's good.

[*Traduction*]

M. Kingsley: Un tel changement exigerait un amendement constitutionnel. Pour répondre à la deuxième partie de la question, je n'exerce aucune influence dans ce domaine.

M. White: C'est une bonne réponse.

Monsieur le président, j'aimerais également vous demander quel est le rôle du comité dans tout ce processus?

Le président: Que je sache, nous n'avons pas de rôle spécial, à moins que l'on nous donne un renvoi. Le but de cette réunion c'est de nous informer, car certains de nos collègues vont poser des questions sur ce sujet. Nous en avons déjà reçu. Lorsque les rapports seront publiés la semaine prochaine, il y a en aura beaucoup d'autres.

Ce sont les commissions qui s'occupent du processus. Nous avons notre mot à dire plus tard après la tenue des audiences publiques, lorsque le rapport de la commission est présenté au président. Il se peut que notre comité soit désigné pour entendre les motions présentées par les députés qui veulent que la commission effectue certains changements. Ce n'est pas certain, mais à mon avis il est probable que notre comité serait désigné à cette fin. Cela ne se ferait pas avant la fin de 1994, donc ce sera peut-être à l'automne que nous recevrons des motions des députés. Nous contribuons aux recommandations faites aux commissions, mais ce sont les commissions, non pas notre comité, qui prennent la décision finale.

M. White: D'accord. C'est bien.

• 1115

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): Mr. White touched on an area that I had an interest in and it has to do with the interrelationship between the Electoral Boundaries Readjustment Act and the Constitution Act. If the EBRA were simply to be dissolved, would the Constitution Act still require something to happen in terms of redistribution, in terms of increase or decrease in the number of seats? What are the sections of the Constitution Act that bear upon, that drive, that trigger and cause either the redistribution itself or an increase or decrease in the number of seats?

Mr. Kingsley: Mr. Chairman, with your permission, I would ask Mr. Girard to answer that question

M. Jacques Girard (directeur des services juridiques, Élections Canada): Essentiellement, si je reprends votre question monsieur Lee, en présumant que la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales soit abrogée, quelles seraient les conséquences de cela eu égard aux dispositions que l'on retrouve dans la Constitution? Mais l'article 51 de la Constitution stipule une révision des limites des circonscriptions électorales; cet article prévoit également que cela doit être fait selon des pouvoirs conférés et des modalités de temps à autres fixées, selon les besoins, par le Parlement.

Donc, finalement, la Constitution stipule l'adoption d'une loi pour fixer la procédure et les modalités à suivre pour procéder à la redistribution. On ne pourrait donc procéder à la redistribution en invoquant seulement cet article de la Constitution. On doit y ajouter un texte législatif complémentaire pour en arrêter les modalités.

M. Lee (Scarborough—Rouge River): M. White vient de soulever une question qui m'intéresse et qui a trait aux rapports qui unissent la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales et la Loi constitutionnelle. Si la première était simplement abrogée, la seconde n'imposerait-elle pas des obligations au chapitre du redécoupage électoral, soit une augmentation ou une diminution du nombre de sièges? Quels sont les articles de la Loi constitutionnelle qui peuvent impulser le redécoupage électoral lui-même ou modifier le nombre de sièges à la hausse ou à la baisse?

M. Kingsley: Monsieur le président, avec votre permission, je vais demander à M. Girard de répondre à cette question.

Mr. Jacques Girard (Director, Legal Services, Elections Canada): Basically, to come back to your question, Mr. Lee, assuming that the Electoral Boundaries Readjustment Act were to be repealed, what would be the repercussions in terms of the Constitution? But secton 51 of the Constitution Act does provide for a re-adjustment of electoral boundaries; the same section also stipulates that must be done according to the powers given and procedures established, according to what is needed, by Parliament.

So, to sum up, the Constitution Act provides for the enactment of an Act whereby the procedures and methods of implementing redistribution will be established. You could not then proceed with redistribution solely by invoking this section of the Constitution Act. You must also provide for a complementary bill in order to establish the procedures to be used.

[*Text*]

Mr. Lee: Thank you. I am still wondering if you could provide us with a specific reference. What sections of the Constitution Act specifically drive the process we are into now and what sections in the Constitution Act, if any, require that the seats in the House of Commons expand to 301 this time? The flip side of the question is, are all of the driving sections contained in the EBRA? If I may, I have another hypothetical question. If Parliament were so advised to address the issue, for example, of too many members in the House of Commons, too many MPs, could we address that solely under the EBRA or would we also have to address this in the Constitution?

M. Girard: La partie pertinente de la Constitution est l'article 51 qui fixe les principes. Les principes donnent la nécessité de procéder à la redistribution en fonction des quotients dont on parle.

Donc, pour répondre à votre question, si par exemple le Parlement décidait éventuellement de se pencher sur la représentation à la Chambre parce qu'il juge que le nombre de députés est trop élevé, la Constitution devrait forcément être modifiée à l'article 51.

M. Lee: Merci.

Mr. McWhinney (Vancouver Quadra): I'd like to get back to the role of Parliament. As Mr. Kingsley knows, I was a member of the commission from 1981 to 1984. I was appointed by the Speaker, Madam Sauvé, who at that time called me and said she wanted to get non–partisan people. We thought we made excellent reports. They were all unanimous. And then they got to Parliament and they were disposed of. So the 1984 elections went up under the 1971 census. The successor commissions, I thought, were much less non–partisan than ours, and they are the rules that you are operating under now. But there clearly is a parliamentary role, which may be ensconced in tolerated practice.

• 1120

As I understand it, the then deputy for Burnaby—Kingsway, who has a habit of making points of objection, objected to the 1984 reports, and by rules of courtesy Parliament would not proceed with the whole report until that was satisfied, and it wasn't satisfied.

In any case, the report of the 1981–1984 commissions lapsed. So while you say the reports of the commission are final, it seems to me that unless the parliamentary role has been changed either by legislation or by practice, there is a considerable discretionary element still remaining after protests have been made to the commission and after the commission has reported.

Mr. Chairman, you have a lot of parliamentary experience, but this post–dated your term.

The Chairman: Oh, yes, it certainly did.

Mr. McWhinney: So there is a mystery here.

[*Translation*]

M. Lee: Merci. J'aimerais tout de même que vous nous donniez une référence précise. Quels sont les articles de la Loi constitutionnelle qui impulsent le processus dans lequel nous sommes engagés aujourd'hui, et quels sont les articles de la Loi constitutionnelle qui exigent l'augmentation du nombre de sièges à la Chambre des communes à 301 cette fois–ci? J'aimerais également savoir si la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales contient tous les articles–moteurs? Si vous le permettez, j'ai une autre question hypothétique. Si l'on disait au Parlement, par exemple, qu'il y a trop de députés à la Chambre des communes, pourrions–nous régler ce problème en modifiant uniquement la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales ou nous faudrait–il également modifier la Constitution?

Mr. Girard: The relevant section of the Constitution is section 51 which establishes the governing principles. These principles establish the need to proceed with redistribution simulataneously with the quotients that we just mentioned.

So, to answer your question, if for example Parliament should decide to examine the representation in the House of Commons because the number of members were considered too high, section 51 of the Constitution Act would have to be amended.

Mr. Lee: Thank you.

M. McWhinney (Vancouver Quadra): J'aimerais revenir au rôle du Parlement. Comme M. Kingsley le sait, j'ai siégé à la commission de 1981 à 1984. J'y avais été nommé par la présidente, madame Sauvé, qui m'avait téléphoné pour me dire qu'elle recherchait des personnes indépendantes. Nous croyions que nos rapports étaient excellents. Ils étaient tous unanimes. Ils ont ensuite été soumis au Parlement qui leur a donné suite. C'est pour cela que les listes électorales de 1984 étaient fondées sur le recensement de 1971. Les commissions qui ont suivi, à mon avis, étaient beaucoup plus partisanes que la nôtre, et les règles qu'elles ont établies sont celles qui nous gouvernent maintenant. Il est donc évident que le Parlement a un rôle à jouer, rôle qui est fondé sur les usages admis.

Si je comprends bien, le monsieur qui était alors député de Burnaby—Kingsway, et qui a l'habitude de soulever des objections, s'est opposé aux rapports de 1984, et par courtoisie, le Parlement n'a pas voulu donné suite au rapport complet tant et aussi longtemps que ces objections ne seraient pas levées, ce qui n'est jamais arrivé.

De toute manière, le rapport des commissions de 1981–1984 est dépassé. Donc même si vous dites que les rapports des commissions sont exécutoires, il me semble qu'à moins que le rôle du Parlement ait été modifié par la loi ou par la pratique, un élément discrétionnaire considérable a subsisté, même après que des protestations ont été adressées à la commission et après que la commission a rendu son rapport.

Monsieur le président, votre expérience parlementaire est considérable, mais tout cela a été fait avant votre venue ici.

Le président: Oui, absolument.

M. McWhinney: Donc un mystère subsiste ici.

[*Texte*]

How does this operate? Is it simply parliamentary courtesy that if a member objects—I think two members objected in 1984, but only two, and the whole project was killed—Parliament in its—

The Chairman: The rules changed after 1984. The government that was elected in 1984 introduced a new set of rules, as I understand it, which are now the Electoral Boundaries Readjustment Act, which changed the way it worked to the current system. Then it implemented those changes in time to have a new set of boundaries in place for the 1988 election. That's my understanding. So we've now had two elections on one set of boundaries.

Now we will have a change, using the same rules that were in place, unless Parliament modifies this act.

Mr. McWhinney: The present reports made in 1984 still have to be adopted by Parliament.

The Chairman: No.

Mr. McWhinney: So the only recourse then would be through the attempt at judicial review.

The Chairman: That always is available. But Parliament does have the right to make comments, as I understand it, to each of the ten commissions.

Mr. McWhinney: But non–binding comments.

The Chairman: Non–binding comments.

Mr. McWhinney: Thank you.

Mr. Kingsley: That's our understanding of the statutes, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes. I think that's what you explained in your material and in your opening statement. That's my understanding of the way it worked.

Mr. McWhinney: I must say I haven't looked it up since, but. . .

The Chairman: I think the whole act was significantly amended in about 1985.

Mr. McWhinney: Just in case I left a misapprehension, although I have serious reservations about the commission members who were appointed in succession to my commission's members, I believe the present ones were selected by Speaker Fraser on a non–partisan basis. I do know some of them. I cannot recognize their political affiliations, and I respect their professional expertise.

Mrs. Barnes (London West): You mentioned that representations can be made to the hearings by any individual or corporation. I wanted to know if there are any restrictions on corporations. I'm curious to know if these are provincially or federally incorporated companies. Is it a business that could be an international corporation or an extra–jurisdiction corporation doing business in the territory? Are there any restrictions in the guidelines?

Mr. Kingsley: There is initially no restriction in the statute. It will be up to each commission to decide who they will eventually—

[*Traduction*]

Comment cela fonctionne–t–il? Est–ce uniquement la courtoisie parlementaire qui veut que si un député s'oppose—je crois que deux députés se sont opposés en 1984, mais seulement deux, et tout le projet a été tué dans l'oeuf—le Parlement, dans sa. . .

Le président: Les règles ont été modifiées après 1984. Le gouvernement qui a été élu en 1984 a introduit une nouvelle série de règles, si je comprends bien, qui constituent aujourd'hui la Loi sur la révision des limites sur les circonscriptions électorales, qui ont modifié le mécanisme pour donner le système actuel. Le gouvernement a ensuite mis ces changements en oeuvre pour redécouper la carte électorale à temps pour l'élection de 1988. C'est ce que je comprends. Le même ensemble de limites électorales s'est donc appliqué aux deux dernières élections.

La carte électorale sera modifiée à nouveau, et nous utiliserons pour ce faire les mêmes règles qui ont été adoptées à ce moment, à moins que le Parlement ne modifie cette loi.

M. McWhinney: Le Parlement a encore l'obligation d'adopter les rapports qui ont été faits en 1984.

Le président: Non.

M. McWhinney: Les tribunaux constituent alors notre seule recours.

Le président: On peut toujours faire cela. Mais le Parlement a tout de même le droit de se prononcer, si je comprends bien, sur les rapports des dix commissions.

M. McWhinney: Mais il n'est pas tenu d'agir.

Le président: Non, il n'est pas tenu d'agir.

M. McWhinney: Merci.

M. Kingsley: C'est l'interprétation que nous donnons des lois, monsieur le président.

Le président: Oui. Je crois que c'est ce que vous avez expliqué dans les textes que vous nous avez fournis et dans votre allocution d'ouverture. C'est ainsi que je comprends le fonctionnement du système.

M. McWhinney: Je dois avouer que je n'ai pas lu ces textes depuis, mais. . .

Le président: Je crois que l'ensemble de la loi a été considérablement modifié vers 1985.

M. McWhinney: Pour le cas où je me serais mal fait comprendre, même si j'ai de sérieuses réserves quant à la qualité des commissaires qui ont été nommés après ceux qui ont siégé à ma commission, je crois que les commissaires actuels ont été choisis par le Président Fraser de façon indépendante. Je connais certains d'entre eux. Je ne leur connais pas d'allégeance politique, et je respecte leur savoir.

Mme Barnes (London–Ouest): Vous avez dit que toute personne physique ou morale peut se faire entendre aux séances publiques. Je veux savoir si l'on impose des limites aux personnes morales. J'aimerais savoir s'il s'agit d'entreprises ayant une charte provinciale ou fédérale. Peut–il s'agir d'une entreprise internationale ou d'une entreprise étrangère faisant affaires au Canada? Les lignes directrices prévoient–elles des limites?

M. Kingsley: La loi ne prévoit aucune limite. Il appartiendra à chaque commission de décider qui pourra. . .

[*Text*]

Mrs. Barnes: Is there any precedent?

Mr. Kingsley: I would have to look into that before I would answer it because I'm—

Mr. McWhinney: Our commission accepted anybody, but there weren't very many people.

Mrs. Barnes: My concern obviously is that a lot of corporations from outside our country could be coming in and maybe making very strong representations about boundaries.

Mr. Kingsley: But if you wish, I can take that under advisement, Mr. Chairman, and write a reply to you.

The Chairman: Is that satisfactory?

Mrs. Barnes: I would like that.

Mr. Hermanson (Kindersley—Lloydminster): At one time I was following with some interest the development of the Lortie commission on electoral reform. I just want to know what the status of that report is and whether any of the recommendations from that commission have been or are being enacted.

The other question is, if Mr. Kingsley makes recommendations for change, does he make them to the Speaker or to Mr. Gray? How do we get input from Elections Canada to the government or to Parliament so that we can act upon that?

The Chairman: I know Mr. Kingsley's ready to answer that question, at least the last one.

• 1125

Mr. Kingsley: In terms of the last question, I happen to think that Elections Canada officials are the ones who appeared most often before a parliamentary committee, the one that was set up to review the reform of the statute based on Lortie, in the last session.

Our input to the committee is as the committee wishes. If the committee wishes us to make recommendations on a topic or to make our views known on a particular topic and it is something that concords with the role of the Chief Electoral Officer, then we do so before the committee. The presentations that I made before the committee are part of the public record.

Mr. Hermanson: So then, Mr. Chairman, this committee is the only door Elections Canada has to bring input to Parliament?

The Chairman: No. Mr. Kingsley has already tabled a report in Parliament based on the last election, which has not yet been printed. It is there and we can get it and look at it, but it is very thick. When it is printed, I presume it'll be a little thinner. We will have an opportunity to review that report. It stands referred to this committee and it is available for our study.

I understand there is to be an annex. Perhaps you would like to talk about that.

Mr. Kingsley: Yes. Thank you for allowing me to complete my answer. I should have thought of the report. I was going to bring it up again after my colleague had advised me.

[*Translation*]

Mme Barnes: Y a–t–il des précédents?

M. Kingsley: Je devrais examiner la situation avant de vous répondre parce que je suis. . .

M. McWhinney: Notre commission admettait n'importe qui, mais il n'y avait pas beaucoup de monde.

Mme Barnes: Ce qui m'inquiète, de toute évidence, c'est de voir des entreprises étrangères tenter d'influencer le re–découpage de la carte électorale.

M. Kingsley: Si vous le désirez, je peux réfléchir à la question, monsieur le président, et vous répondre par écrit.

Le président: Cela vous convient–il?

Mme Barnes: Oui.

M. Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Je me rappelle avoir suivi avec intérêt pendant un certain temps les travaux de la Commission Lortie sur la réforme électorale. J'aimerais seulement savoir où en est ce rapport et si l'on a donné suite aux recommandations de cette commission.

Ma seconde question est la suivante: si M. Kingsley recommande des changements, s'adresse–t–il au Président de la Chambre ou à M. Gray? Comment pouvons–nous savoir ce que recommande Élections Canada au gouvernement ou au Parlement pour que nous puissions être en mesure d'agir?

Le président: Je sais que M. Kingsley est disposé à répondre à cette question, à tout le moins à la dernière.

M.Kingsley: En réponse à la dernière question, je crois que les responsables d'Élections Canada sont ceux qui ont témoigné le plus souvent devant un comité parlementaire au cours de la dernière session, soit le comité spécial chargé d'examiner la refonte de la loi proposée par la Commission Lortie.

Nous sommes à l'entière disposition du comité. Si le comité veut que nous fassions des recommandations sur un point en particulier ou faire connaître nos vues sur un sujet précis, et que cette exigence est compatible avec le rôle du directeur général des élections, le comité n'a qu'à nous convoquer. Les exposés que j'ai faits devant le comité sont portés à la connaissance du public.

M. Hermanson: Si je comprends bien, monsieur le président, ce n'est que par l'entremise de notre Comité qu'Élections Canada peut conseiller le Parlement?

Le président: Non. M. Kingsley a déjà transmis au Parl ent un rapport sur la dernière élection, rapport qui n'a pas encore été imprimé. Le rapport est là, nous pouvons l'obtenir et le lire, mais c'est un rapport très épais. J'imagine qu'il sera un peu plus mince lorsqu'il sera imprimé. Nous aurons l'occcasion d'examiner ce rapport. Ce rapport a été renvoyé à notre Comité et nous pourrons l'étudier.

Je crois savoir qu'il doit y avoir un appendice. Auriez–vous l'obligeance de nous en parler.

M. Kingsley: Oui. Vous me permettez de compléter ma réponse et je vous en sais gré. J'aurais dû penser au rapport. Mon collègue m'a suggéré d'en parler.

[*Texte*]

What we are doing in the report is reporting on how we managed the event and what special authorities were utilized. But at the same time I raise the fact that we will be submitting an annex to the report after we have had a chance to analyse more qualitatively the statute, and especially the modifications that were made to it through Bill C–114, proclaimed on May 6, 1993, just before the election, to see what it is that worked well and to see what it is that did not work quite as well, and to give you our views in respect of that.

Of course, as is going on now, we will answer any question put to us and offer any view that we have in respect of that.

I don't remember the first part of your question.

Mr. Hermanson: It was respecting status of the Lortie Commission and what, if anything, had been acted on.

Mr. Kingsley: As we are concerned, what has been acted upon so far is Bill C–114, which became law through the work of the committee. The committee then submitted what I will call a second substantive report, which I think was the fifth report of the committee, to the House of Commons, but out of that there never was a governmental proposal for legislation.

The Chairman: Not tabled in the House.

Mr. Kingsley: That's right.

There was to be a third phase dealing with the constitutional aspects of the Elections Act, such as aboriginal representation and the representation formula, but those have not been dealt with, either at committee, to the best of my knowledge, or in anything that the government has done or did in the last session.

Mr. Hermanson: Mr. Chairman, I understand that the report of Elections Canada comes to the entire Parliament, but traditionally or normally that report is referred to this committee. It is rare that Parliament would deal with that report in any other manner.

The Chairman: Right, but we have the power to make recommendations to Parliament based on the report. When we get to this report—and I am waiting for the printing, and we might as well wait for the annex since this isn't an urgent matter, and we have more urgent matters to deal with—I expect we might well deal with this and either ask the government to refer the entire Lortie commission report to this committee for study, or we can go on our own and make a series of recommendations to the House for amendments to the statute based on the report we receive from the Chief Electoral Officer.

We have a fairly open season in terms of the electoral law in this committee. My own guess is that, sooner or later, the government is going to want to move on that. It is a matter of time. We may well end up getting a specific reference. Alternatively a special committee could be set up to deal with it depending on the workload of this committee.

[*Traduction*]

Ce que nous faisons dans le rapport, c'est dire comment nous avons géré l'élection et quelles autorités spéciales nous avons invoquées. Mais je dois souligner maintenant le fait que nous allons publier un appendice au rapport après que nous aurons eu le possibilité de procéder à une analyse plus qualitative de la loi, particulièrement des modifications qui y ont été apportées avec le projet de loi C–114, qui a reçu la sanction royale le 6 mai 1993, juste avant l'élection, pour voir si tout a bien fonctionné et pour voir ce qui n'a pas fonctionné aussi bien que prévu, et pour vous donner notre opinion sur ces questions.

Bien sûr, pour le moment, nous sommes disposés à répondre à toutes les questions que vous avez et vous donner notre avis sur toutes ces questions.

Je ne me rappelle la première partie de votre question.

M. Hermanson: Je voulais savoir où en était le rapport de la Commission Lortie et si on y avait donné suite.

M. Kingsley: Pour autant que nous sommes concernés, on y a donné suite avec l'adoption du projet de loi C–114, qui est devenu loi grâce au travail du comité. Le comité a ensuite soumis ce que j'appellerais un second rapport substantiel, qui était le cinquième rapport du comité, je crois, à la Chambre des communes, mais le gouvernement n'a fait aucune proposition de loi faisant suite à ce rapport.

Le président: Ce rapport n'a pas été déposé en Chambre.

M. Kingsley: C'est exact.

Il devait y avoir une troisième phase portant sur les aspects constitutionnels de la Loi électorale du Canada, par exemple la représentation autochtone et la formule de représentation, mais pour autant que je sache, ces questions n'ont pas été examinées par le comité et le gouvernement n'a rien fait à ce sujet au cours de la dernière session.

M. Hermanson: Monsieur le président, je comprends que c'est le Parlement au grand complet qui est saisi du rapport d'Élections Canada, mais traditionnellement, ou normalement, ce rapport est renvoyé à notre comité. Il est rare que le Parlement examine un tel rapport autrement.

Le président: C'est exact, mais nous avons le pouvoir d'adresser des recommandations au Parlement après lecture du rapport. Lorsque nous obtiendrons ce rapport—et j'attends qu'il soit imprimé, et nous pourrions aussi bien attendre que l'appendice soit publié étant donné qu'il ne s'agit pas d'une question pressante, et nous avons des questions plus pressantes à régler—nous examinerons le texte, et nous demanderons au gouvernement de renvoyer le rapport de la Commission Lortie à notre comité pour fins d'étude, ou nous pourrons prendre l'initiative et adresser à la Chambre une série de recommandations visant à amender la loi, suivant le rapport que nous recevrons du directeur général des élections.

Pour ce qui est de la Loi électorale, notre comité est parfaitement libre d'agir. J'estime pour part que, tôt ou tard, le gouvernement voudra aller de l'avant. C'est une question de temps. Il se peut fort bien qu'on nous donne un mandat précis. Nous pourrions également créer un comité spécial qui étudierait la question, selon la charge de travail de notre comité.

[*Text*]

You will recall that when Mr. Kingsley speaks of the committee it was the special committee on electoral reform that dealt with this, not the House management committee as it was then known.

Mr. Boudria: I think I have concluded. I just wanted a little supplementary awhile ago, but we are off that topic now.

The Chairman: All right.

• 1130

Mr. White: I have something. It was prompted by Mr. McWhinney's comment. Mention was made that it was—I think you were on this commission from 1981 through 1984.

Mr. McWhinney: In 1984, yes, by Speaker Jeanne Sauvé's appointment.

Mr. White: Non–partisan, of course.

Mr. McWhinney: Well, I was not a member of a political party at that stage.

Mr. White: I see.

I have the impression that this was a one–year job by the commissioners, the three people in the province, but you are saying it was 1981 through 1984.

Mr. McWhinney: It was really to make one report and then to wait around for the objections to the report. Then it had to go to Parliament, and Parliament made comments. You might say the work was done in about three months—the hearings and everything else and the drafting with the help of Mr. Kingsley's staff—but we had to wait around for the various processes of complaints and then report back, and that meant effectively three years.

Mr. White: Being an accountant, I am somewhat afflicted by numbers. Are these paid positions?

Mr. McWhinney: Our pay was $30 a day, I believe. It was a nominal fee. It is not big patronage, I assure you.

Mr. White: Okay.

I will ask Mr. Kingsley. If they are paid positions, can you tell me what kind of costs are involved in this whole process?

Mr. Kingsley: Yes. And I will mention that the statute, as presently enacted, has done away with the great elasticity in time that was permitted under the previous statute. That is why in my presentation I stipulated that there are 30 days to do this, 30 days to do that, 30 days for this, 60 days for this other thing. It follows a very rigid calendar, which we have attempted to enunciate. There is no elasticity unless a commission asks me, with reason, to extend its work by up to six months. Once it has that extension, once that is finished, the 30–day, 60–day thing comes into effect once again.

Mr. McWhinney: Excuse me. Although he said we sat for three years, may I just say that—

[*Translation*]

Vous vous rappellerez que lorsque M. Kingsley parlait du comité, il s'agissait du Comité spécial sur la réforme électorale qui étudiait la question, et non du Comité de gestion de la Chambre ainsi qu'on l'appelait avant.

M. Boudria: Je crois que j'en ai terminé. J'avais une petite question supplémentaire un peu plus tôt, mais nous nous sommes éloignés de ce sujet.

Le président: Fort bien.

M. White: J'en ai une. Ma question fait suite à la remarque de M. McWhinney. On a mentionné que. . . Je crois que vous avez siégé à cette commission de 1981 à 1984.

M. McWhinney: En 1984, oui, j'y ai été nommé par la présidente Jeanne Sauvé.

M. White: C'était une nomination non–partisane, bien sûr.

M. McWhinney: Eh bien, à cette époque, je n'appartenais à aucun parti politique.

M. White: Je vois.

Je crois comprendre que les commissaires sont nommés pour un an, soit les trois personnes au niveau provincial, mais vous dites avoir siégé de 1981 à 1984.

M. McWhinney: Il ne s'agissait vraiment que de rédiger le rapport et d'attendre ensuite les objections à ce rapport. Le rapport devait ensuite être soumis au Parlement, et le Parlement devait se prononcer. Disons que le travail a été fait en trois mois à peu près—soit les audiences publiques et tout le reste, ainsi que la rédaction du rapport avec l'aide du personnel de M. Kingsley—mais il nous fallait attendre pour que toutes les plaintes soient traitées et soumettre un nouveau rapport, et c'est cela qui a pris en fait trois ans.

M. White: Étant comptable de profession, ce sont les chiffres qui m'intéressent surtout. S'agit–il de postes rémunérés?

M. McWhinney: Nous touchions 30$ par jour, je crois. Il s'agissait d'un montant symbolique. Je puis vous assurer qu'il ne s'agit pas de patronage à grande échelle.

M. White: Bien.

Je vais poser ma question à M. Kingsley. S'il s'agit de postes rémunérés, pouvez–vous me dire combien coûte tout ce processus?

M. Kingsley: Oui. Et je tiens à mentionner que la loi, telle qu'elle s'applique maintenant, a permis de restreindre les délais qui étaient prévus aux termes de l'ancienne loi. C'est pourquoi j'ai précisé dans mon exposé qu'il y avait 30 jours pour faire ceci, 30 jours pour faire cela, 30 jours pour faire encore ceci, 60 jours pour cela. Nous avons voulu imposer un calendrier très rigide. L'élasticité n'est plus permise à moins qu'une commission me demande, avec motif à l'appui, de prolonger son travail jusqu'à six mois. Aux termes de cette prolongation, les règles de 30 jours ou de 60 jours s'appliquent de nouveau.

M. McWhinney: Pardon. Même s'il a dit que nous avons siégé pendant trois ans, qu'on me permette de dire que. . .

[*Texte*]

The Chairman: Order. I would like to let Mr. Kingsley give his answer first to this question.

Mr. McWhinney: Very well.

The Chairman: Thank you.

Mr. Kingsley: If I understand correctly, you are asking for the total cost of the exercise.

Mr. White: Yes.

Mr. Kingsley: We estimate that the total cost will be in the order of $8 million. That is what we have budgeted for. We budgeted slightly under that, but in case of an unforeseen extension or whatever. . .

Mr. White: Over the four–year period? Over the whole life of the exercise?

Mr. Kingsley: As described on the calendar you have in front of you.

Do you wish for a further breakdown in any other costs?

Mr. White: No, no. That is just—

Mr. Kingsley: Okay. Thank you very much.

The Chairman: Mr. McWhinney, you had a comment.

Mr. McWhinney: Although I did say that the commission of that period, and I assume now, would have office for three years, they were on a per diem allowance. Speaker Sauvé insisted it was nominal, and as I say it was about $30 or $50; no more. But it was paid only while actually sitting, and our commission sat for perhaps 20 days in the three years.

So when you say they're available, they're sitting, they're only just available to go through this complete procedure. I am sure it hasn't changed.

What is the per diem now?

Mr. Kingsley: It is a per diem, Mr. Chairman, that is paid only when there is a sitting. As the rate is concerned, I will consult with my colleague, if you will allow me.

It obviously is more than $30 or $40 a day. My off–the–top–of–my–head recollection is somewhere in the vicinity of $240 per day. But I would not wish to be held to that number. I would like to come back in the same letter that we will providing you with in response to the previous question and give you the rates that are paid to the commissioners.

• 1135

I wish to stipulate and make it clear that this applies to the commissioners. This does not apply to the judges, as the judges are not remunerated above and beyond what they are paid under the Judges Act, which is in accordance with the Judges Act.

Mr. White: I must admit that I was satisfied with the $8 million, but now you have sparked my interest on this.

[*Traduction*]

Le président: S'il–vous–plaît, qu'on permette d'abord à M. Kingsley de répondre à cette question.

M. McWhinney: Fort bien.

Le président: Merci.

M. Kingsley: Si je comprends bien, vous voulez savoir combien tout cela a coûté.

M. White: Oui.

M. Kingsley: Nous estimons que le coût total sera d'environ 8 millions de dollars. C'est ce que prévoyait notre budget. Notre budget prévoyait un peu moins que cela, mais en cas de prolongation imprévue ou quoi que ce soit d'autre. . .

M. White: Pour les quatre ans? Pour toute la durée de cette étude?

M. Kingsley: Pour l'étude décrite dans le calendrier que vous avez devant vous.

Désirez–vous connaître la ventilation des coûts?

M. White: Non, non. C'est seulement. . .

M. Kingsley: Bien. Merci beaucoup.

Le président: Monsieur McWhinney, vous vouliez intervenir.

M. McWhinney: Même si j'ai dit que la commission de cette époque, et celle d'aujourd'hui également, j'imagine, a siégé pendant trois ans, les commissaires ne touchaient qu'une allocation quotidienne. La présidente, M^me^ Sauvé, tenait à ce que cette allocation soit symbolique, et comme je l'ai dit, nous touchions 30$ ou 50$, pas plus. Mais les commissaires n'étaient payés que lorsqu'ils siégeaient, et notre commission a peut–être siégée une vingtaine de fois au cours de ces trois années.

Donc, lorsque vous dites que les commissaires sont disponibles, ils siègent en effet, mais ils ne sont que disponibles pendant la durée des travaux. Je suis sûr que cela n'a pas changé.

À combien s'élève l'allocation quotidienne maintenant?

M. Kingsley: Il s'agit d'une allocation quotidienne, monsieur le président, qui n'est versée que lorsque les commissaires siègent. Quant au montant, je devrais consulter mon collègue, avec votre permission.

Il s'agit évidemment de plus de 30$ ou 40$ par jour. C'est près de 240$ par jour si mon souvenir est exact. Mais ce n'est pas parole d'évangile. Si vous le permettez, je pourrai préciser l'allocation qui est versée aux commissaires dans la même lettre où je répondrai à la question précédente.

Je tiens à préciser que cela s'applique aux commissaires, et non pas aux juges. Les juges ne touchent pas de rémunération à part celle qui est prévue dans la Loi sur les juges.

M. White: Je dois avouer que j'allais me contenter des 8 millions de dollars, mais maintenant vous avez éveillé mon intérêt à la question.

[*Text*]

Mr. Kingsley: Well, perhaps we can hold the nervousness in check until I come back with a formal answer. But if I have whetted people's appetites, so be it.

M. Langlois: Monsieur le président, je voudrais savoir si notre mandat nous permet de poser d'autres questions sur l'ensemble de la Loi électorale ou s'il nous limite à la redistribution.

Le président: Oui, vous pouvez poser des questions concernant la Loi électorale si le directeur général des élections est ici.

M. Langlois: Monsieur Kingsley, ma question est la suivante. Nous avons eu un référendum en 1992 et une élection en 1993, et, de par la force de la Constitution, nous aurons nécessairement une élection au Québec cette année et dans d'autres provinces probablement. Est–ce que des études ont été faites afin de voir s'il serait possible de diminuer les coûts en permettant la réutilisation des listes électorales fédérales ou provinciales, en y faisant de simples mises à jour? Actuellement, on reprend chaque fois tout le processus dans les provinces ou au niveau fédéral, alors que les mêmes listes pourraient servir puisque les critères pour avoir qualité d'électeur sont strictement ou presque les mêmes au niveau fédéral et au niveau provincial.

M. Kingsley: Monsieur le président, comme les députés le savent probablement, pour la première fois, en 1992, à l'occasion du référendum, nous avons pu dresser les listes là où j'étais responsable du référendum, c'est–à–dire dans les trois quarts du pays, à l'exclusion du Québec. Nous avons pu préparer les listes par voie informatique, sur disquette et éventuellement sur CD–Rom. Ces listes ont également servi à l'élection générale, sauf dans le cas du Québec, parce que la Loi référendaire permettait leur utilisation jusqu'à un an après l'événement.

Du 26 octobre 1992 au 25 octobre 1993, il ne s'était pas écoulé plus d'un an. Donc, nous avons utilisé les mêmes listes.

Ces listes–là ont été récemment envoyées à tous les députés de tous les partis pour leur circonscription, et même à ceux du Québec, puisque lors de l'élection, nous avons monté sur informatique le registre électoral de chaque circonscription du Québec.

La question tombe à point, puisque la semaine prochaine, il y aura à mes bureaux une réunion avec mes collègues des provinces pour donner suite à des discussions, pour voir ce que l'on peut faire avec l'informatique et ce que l'on peut faire conjointement pour collaborer, et pour voir comment on peut, d'une juridiction à l'autre, se servir des listes déjà établies.

Il y a quand même des différences en ce qui a trait à la qualité d'électeur. Par exemple, dans chacune des provinces, il faut être résident de la province depuis au moins six mois avant de pouvoir être électeur. Au fédéral, il n'y a pas de restriction comme celle–là. Évidemment, dès que les listes que nous avons dressées ont six mois ou plus, chaque personne qui y figure a qualité d'électeur, parce que c'est la citoyenneté canadienne qui est le facteur déterminant.

Nous devons explorer tout cela lors du colloque que mes collègues et moi avons organisé pour la semaine prochaine.

Voici ce que j'aimerais faire. Les listes sont bonnes seulement pour un an, et nous avons démontré que nous pouvions, avec une révision ciblée... C'est ce que nous avons fait à l'extérieur du Québec. Il n'y a pas eu de recensement de porte à porte. Nous avons fait une révision ciblée.

[*Translation*]

M. Kingsley: Peut–être que nous pourrons suspendre la nervosité jusqu'à ce que je trouve une réponse formelle. Mais si j'ai aiguisé vos appétits, ainsi soit–il.

Mr. Langlois: Mr. Chairman, I would like to know whether, under our mandate, we can ask other questions about the Elections Act, or whether we have to restrict ourselves to redistribution.

The Chairman: Yes, you can ask questions about the Elections Act, given that the chief electoral officer is here.

Mr. Langlois: My question is this, Mr. Kingsley. We had a referendum in 1992 and an election in 1993, and under the Constitution, there will necessarily be an election in Quebec this year, and probably in other provinces as well. Have any studies been done to determine whether costs could be reduced by reusing federal or provincial electoral lists, and simply updating them? At the present time, we have to repeat the whole enumeration process in the provinces or at the federal level, whereas the same lists could be used because the same criteria for qualifying as a voter are identical or virtually identical at the federal and provincial levels.

Mr. Kingsley: As members probably know, Mr. Chairman, in 1992, during the referendum, for the first time we were able to draw up electoral lists in areas where I was in charge of the referendum—that is in three–quarters of the country, excluding Quebec. We were able to draw up the list using computer technology. The lists were on diskettes and eventually on CD/ROM. The same lists were also used for the general election, except in Quebec, because the Referendum Act allowed them to be used for one year after the referendum.

Since the period between October 26, 1992 and October 25, 1993 was not more than a year, we were able to use the same lists.

These lists were recently sent to all members of Parliament of all parties for their riding. They were even sent to Quebec members, because at the time of the election, we put on computer the electoral record book of each Quebec riding.

Your question is very timely, because next week, I will be meeting with my provincial colleagues at our office to follow up past discussions about what could be done using computer technology and about how we can work together between jurisdictions to use exiting lists.

The conditions required in order to be able to vote do vary from one province to another. Each province requires, for example, that a person reside in the province for at least six months before being able to vote there. There is no such requirement at the federal level. Obviously, once the lists have been drawn up for six months or more, all the individuals whose names appear on it are eligible to vote, because Canadian citizenship is the determining factor.

We will be examining all these issues at the meeting we've organized for next week.

I will tell you what I would like to do. The lists are valid for one year only, and we have shown that with a targetted revision... that's what we did outside Quebec. There was no door–to–door enumeration. We conducted a targetted revision.

[*Texte*]

Maintenant qu'on a démontré qu'on peut prendre une liste vieille d'un an, puis de la mettre à jour durant l'événement, je pense qu'on est en train de s'orienter vers la possibilité d'une liste qui pourrait servir d'événement en événement, si on pouvait trouver des mécanismes pour assurer une mise à jour qui serait fidèle de 80 à 85 p. 100.

Nous avons démontré qu'à 80 p. 100, une liste électorale peut servir lors d'une autre élection, en autant que la révision soit menée de main de maître et bien planifiée.

Donc, en ce qui a trait aux épargnes qui en découleraient, je pense que nous avons démontré que c'est seulement quand il y a partage entre les juridictions qu'il y a vraiment possibilité de grandes économies.

Suite à ce rendez–vous que j'ai avec mes collègues des provinces, et suite à certaines études que nous devons mener, j'aimerais avoir l'occasion de revenir devant le Comité pour obtenir vos opinions à propos de la direction que nous aimerions prendre, voir si on s'oriente dans la bonne direction, partager avec vous nos idées sur les coûts afférents et ce que cela prendrait.

Évidemment, pour éviter le dédoublement qui a lieu à travers le pays lors des recensements, il y a toutes sortes de difficultés—la commission royale s'est prononcée sur les recensements qui surgissent de nos jours—autres que simplement le dédoublement de la fonction.

Il y a le fait que de plus en plus les gens sont difficiles à rejoindre à cause de la mobilité de la société. De plus en plus, il y a des gens qui hésitent de répondre à la porte. Et à cause de toutes ces raisons, il est temps qu'on s'oriente vers autre chose.

Le principe que l'on tente de sauvegarder, c'est que le processus électoral devrait faire en sorte qu'il n'y ait qu'une étape à franchir pour l'électeur, c'est–à–dire, se présenter au bureau de vote. Nous essayons de trouver un système pour que l'inscription de l'électeur se fasse de façon quasi automatique ou automatique et que la machine continue à tendre la main vers l'électeur, plutôt que l'électeur soit obligé de se déplacer pour aller s'inscrire, soit parce qu'il est nouvel électeur, parce qu'il devient citoyen canadien ou qu'il atteint l'âge de 18 ans, ou soit parce qu'il déménage.

C'est ce que nous tentons de faire présentement et je vous remercie d'avoir posé la question parce que cela m'a permis de vous renseigner sur ce qui se passe chez nous. Notre objectif est, s'il y a moyen, d'éviter le dédoublement des recensements et de monter un système qui se gère de façon relativement facile et à un coût raisonnable.

M. Langlois: Est–ce que ce que vous envisagez pourrait être un élément qui permettrait de raccourcir la période électorale, par exemple de 47 jours à 30 environ? Je lance un chiffre au hasard. Mais peut–être n'est–ce pas directement relié?

M. Kingsley: Pour éviter une réponse monosyllabique, je vais dire «définitivement».

Mr. Hermanson: Mr. Langlois' questioning sparks some interest that I have in this whole issue. Mr. Kingsley, are you suggesting that Canada go the way of voter registration, something similar to what's happening in the United States where all voters are registered?

[*Traduction*]

• 1140

Now that we have shown that we can take a year old list and update it during the event, I think we are getting closer to having a list that we could use from one event to the next, if we could find ways to ensure that the updating would be 80 to 85% accurate.

We have shown that with a level of 80%, an electoral list can be used for another election, provided the revision is carefully planned and skillfully carried out.

I think we have shown that major savings are only possible if the various jurisdictions agree to co–operate.

After I have met with my provincial colleagues and after we have done some studies we're required to conduct, I would like to come back before the committee to get your views on the direction we would like to take. I would like to see whether we are heading in the right direction and share with you information about what would be required and the related cost.

Obviously we encounter all sorts of difficulties when we try to avoid duplication of effort in enumerations. The Royal Commission made some comment on all the enumerations being carried out these days.

One problem is that people are increasingly hard to contact because of modern society's greater mobility. In addition, people are increasingly hesitant about answering knocks on the door. And for all of these reasons, it is time to try a different approach.

The principle we are trying to protect is that the electoral process should require only one thing of voters: going to the polling station. We are trying to find a way of registering voters automatically or almost automatically. We want the system to be voter friendly. New voters, whether they are people who have just become Canadian citizens, who have reached age 18 or who have moved, should not be required to make a special trip somewhere to register.

That is what we are trying to do at the moment, and I thank you for your question, because it allowed me to tell you about what we are doing. If possible, our objective is to avoid duplication in enumerations and to set up a system for a reasonable cost that is relatively easy to use.

Mr. Langlois: Would your plans allow you to shorten the election period from 47 days to approximately 30 days? I've just chosen that figure randomly. But might there not be a direct link?

Mr. Kingsley: To avoid giving you a monosyllabic answer, I will say ''definitely''.

M. Hermanson: Les questions de M. Langlois suscitent mon intérêt dans cette question. Proposez–vous, monsieur Kingsley, que le Canada suive l'exemple des États–Unis, où tous les électeurs sont inscrits?

[*Text*]

Secondly, I would like a little further comment on how you consider the success of allowing urban voters to come and have their identities sworn in at the polling station, as was done in the rural ridings for some time and as had been the traditional case. I, being from a rural riding, am quite familiar with that, and I think there were very few abuses, because everyone tends to know everyone else in a rural riding. However, I heard some rather interesting stories about what was happening in some of the urban ridings where electors were coming in who were not on the list and who were sworn in at the poll.

In fact, I had one voter, and I'm not even sure I should admit to this, but he said "I left your riding and I was in another riding and was sworn in and voted in another riding".

• 1145

I'm just wondering what kind of feedback you've been getting on that and what your thoughts are regarding voter registration.

Mr. Kingsley: In terms of feedback, the worst I have got I just got, and I'm immensely interested.

Mr. Hermanson: I'm sure you are.

Mr. Kingsley: The initial feedback we got from a process point of view was that in view of the system we had organized—whereby if there were four or more polling divisions within the polling station, the person only had to go to one place to be registered on polling day and to vote—this seemed to work very well.

In terms of any matters relating to fraud, or whatever, we are reviewing all of the processes right now. I have not looked at it in detail. Of course it is important for all Canadians to report any incidents of potential fraud to the Commissioner of Canada Elections. An investigation will be launched to review the matter, and if the interests of justice are served, the matter will be brought before the tribunals. It is a very important matter and I would ask that all Canadians be cognizant of the fact that if they have anything to report, they can report to the commissioner and the matter will be looked into.

With respect to the registration of the electorate, what I was attempting to tell the committee is that we have an incredible data bank that exists right now, which is still valid for one year to come for any federal electoral event, be it a referendum or an election. What I'm striving to say is that if it's possible for us together to develop means whereby this will be maintained, we might be aiming toward a list where we do not have to ask all Canadians to re–register for a forthcoming event—if we decide to go with any kind of permanent list, if one wants to call a spade a spade.

I would hate to be repeating work that is already done. That is why I was saying that if we can come up with means whereby the changes that occur in the Canadian electorate are picked up automatically... When a Canadian does something about notifying somebody else about a change in address, if we were tied into something like that we think we could maintain the list. That's what we're looking at now.

[*Translation*]

Deuxièmement, j'aimerais que vous me disiez davantage au sujet de la pratique qui consiste à permettre aux électeurs urbains de prêter serment au bureau de scrutin pour que leur nom figure sur la liste. C'est une pratique qui existe dans les comtés ruraux depuis un certain temps. Puisque je suis dans un comté rural, je connais bien la pratique, et que je sache, il y a eu très peu d'abus, quand tout le monde a tendance à connaître tous les autres habitants d'un comté rural. Cependant, j'ai entendu des histoires assez intéressantes au sujet de ce qui se passait dans les comtés urbains. Les électeurs dont les noms ne figuraient pas sur la liste se présentaient au bureau de scrutin et ont prêté serment afin que leur nom figure sur la liste.

Je ne suis pas sûr que je devrais vous le dire, mais il y a un électeur qui m'a dit: «J'ai quitté votre comté et je suis allé à un autre comté où j'ai prêté serment et j'ai voté».

Je veux seulement savoir ce que vous avez entendu à ce sujet et ce que vous pensez de l'inscription des électeurs.

M. Kingsley: Le pire que j'ai entendu à ce sujet, c'est ce que vous venez de me dire, et cela m'intéresse beaucoup.

M. Hermanson: Je vous crois sans peine.

M. Kingsley: Quant au processus et quant au système que nous avions édifié—par exemple lorsqu'il y avait quatre divisions de scrutin ou davantage au sein du même bureau de scrutin, la personne n'avait qu'à aller à un endroit pour s'inscrire le jour du scrutin et voter—on nous a dit que le système fonctionnait parfaitement bien.

Pour ce qui est des questions de fraude, et autres problèmes du genre, nous sommes en train d'examiner le processus au grand complet. Je ne l'ai pas examiné en détail. Bien sûr, tous les Canadiens ont le devoir de signaler toute fraude potentielle au Commissaire aux élections fédérales. Enquête sera faite, et si l'intérêt de la justice le commande, l'affaire sera portée devant les tribunaux. C'est une question très importante, et je tiens à ce que tous les Canadiens sachent que s'ils ont quoi que ce soit à déclarer, ils peuvent s'adresser au commissaire et enquête sera faite.

Pour ce qui est de l'inscription des électeurs, je voulais faire comprendre au comité que nous disposons aujourd'hui d'une banque de données incroyable, qui demeure valide, pour encore un an pour tout appel à la population au niveau fédéral, qu'il s'agisse d'un référendum ou d'une élection. Ce que j'essaie de dire, c'est qu'il nous est loisible de mettre au point des moyens qui nous permettront de conserver cette banque de données, et nous pourrons ainsi établir une liste qui nous dispensera de demander à tous les Canadiens de se réinscrire pour tout appel futur—si nous voulons bien sûr établir une sorte de liste permanente, car il faut bien appeler un chat un chat.

Je déteste faire le travail qui a déjà été fait. C'est pourquoi je dis que si nous pouvons trouver des moyens d'enregistrer automatiquement les changements qui s'opèrent au sein de l'électorat canadien... Prenez le cas du Canadien qui fait parvenir un avis de changement d'adresse à un autre, si nous pouvions nous brancher sur un système comme celui–là je crois que nous pourrions conserver une liste électorale permanente. Tels sont les moyens que nous envisageons maintenant.

[*Texte*]

What we're trying to avoid, which is what the Americans are attempting to avoid—and their system is based on registration, where you, as an elector, have to go to register somewhere—is that extra step now by what they call the "motor voter" legislation. That is to say, if you make any change to your driver's licence, it's picked up and you're registered. All you have to do is check off a box or do something simple and you're automatically registered. So they're aiming in the direction where we've always been, which is that we stretch out our hand first and try to reach out to the electorate. That's where they're attempting to go.

I hope I've answered your question. What we're trying to do is to preserve that system whereby the Canadian electorate does not have an additional step to make, which is purely electoral, which is aimed at getting registered.

Mr. Hermanson: If I understand correctly, what you're saying is that you are not proposing to follow the American model, where the voter takes the initiative, but that you are proposing some means other than starting from scratch before every election and enumerating the entire population. You're trying to have some continuity of identifying voters between elections.

Mr. Kingsley: I'm not sure that you have paraphrased me in quite the way I was aiming at.

What I'm striving to achieve—and I'm not sure it's possible—is utilizing the lists that exist to form the basis of a register, eventually finding a way whereby people don't have to take an extra step when they change addresses or when they become a Canadian citizen or when they turn 18, but they do something else because of that and we're latched onto it automatically. That's what I am trying to achieve.

• 1150

Mr. Hermanson: Is the end result the fact that you would not have to do a complete enumeration before every election?

Mr. Kingsley: That's what we're trying to achieve.

Mr. Hermanson: That's what I thought you meant.

Mr. Kingsley: That's what we're trying to achieve. In discussions with our provincial colleagues we're trying to see if that can carry over into the provinces, and if what they do when there's an election can serve us in updating our lists and get this exchange going throughout the land.

Eventually we would also want to consider municipal elections and other elections. There is a clause in the statute now that says the Chief Electoral Officer may share the list with other jurisdictions for electoral purposes. We're dealing with a number of requests at the present time emanating from municipalities and some school boards. There is definitely a feeling throughout the land that this is the direction in which we should go.

In my view, with the progress that has been achieved with technology and the progress that will be achieved within the next two or three years—I'm an optimist by nature—I think it is possible to achieve what I've just said.

[*Traduction*]

Ce que nous voulons éviter, et c'est ce que les Américains cherchent à éviter—et l'on sait que leur système est fondé sur l'inscription, et vous, l'électeur, devez vous inscrire quelque part—c'est cette étape supplémentaire qu'ils appellent la loi du «conducteur—électeur». C'est-à-dire que si vous apportez le moindre changement à votre permis de conduire, vous êtes inscrits automatiquement sur la liste électorale. Vous n'avez qu'à cocher une case ou quelque chose du genre, et vous êtes inscrit automatiquement. Les Américains cherchent donc à faire la même chose que nous, à savoir, être les premiers à tendre la main aux électeurs. C'est ce que les Américains cherchent à faire.

J'espère avoir répondu à votre question. Ce que nous voulons faire, c'est préserver un système qui dispense l'électeur canadien d'une étape supplémentaire, qui est strictement de nature électorale, et qui vise l'inscription.

M. Hermanson: Si je vous comprends bien, vous dites que vous ne proposez pas de suivre l'exemple américain, où c'est l'électeur qui prend l'initiative, mais que vous proposez des moyens qui vous dispenseront à l'avenir de tout reprendre à zéro avant chaque élection et de recenser la population au grand complet. Vous cherchez à développer un mécanisme quelconque d'identification continu des électeurs entre les élections.

M. Kingsley: Je ne crois pas que ce soit exactement ce que j'ai voulu dire.

Ce que je veux faire—et j'ignore si c'est possible—c'est utiliser les listes existantes pour constituer la base d'un registre, et trouver plus tard un mécanisme qui dispensera les gens d'une étape supplémentaire lorsque qu'ils déménagent, lorsqu'ils deviennent citoyens canadiens ou lorsqu'ils ont 18 ans, et nous aimerions trouver un moyen d'enregistrer ces changements automatiquement. C'est ce que j'essaie de faire.

M. Hermanson: Donc, le résultat que vous visez, c'est de ne pas avoir à refaire le recensement avant chaque élection?

M. Kingsley: C'est ce que nous essayons de faire.

M. Hermanson: C'est ce que je croyais avoir compris.

M. Kingsley: C'est ce que nous essayons de faire. Dans nos discussions avec nos homologues provinciaux, nous tâchons de voir s'il n'y a pas moyen de collaborer avec les provinces, et s'il n'y a pas moyen de se servir de leurs données électorales pour mettre à jour nos listes et faciliter ce genre d'échange partout au pays.

Nous voulons aussi, ultimement, englober les élections municipales et autres. Un article de la loi permet au directeur des élections de communiquer la liste à d'autres juridictions pour fins électorales. Nous étudions en ce moment un certain nombre de demandes qui nous viennent des municipalités et certains conseils scolaires. Le sentiment général au pays semble tout à fait favorable à cette orientation.

À mon avis, grâce aux progrès qui ont été réalisés par la technologie et aux progrès que nous aurons réalisés dans les deux ou trois années à venir—et je suis un optimiste de nature—je crois qu'il est possible de faire ce que je viens de dire.

[*Text*]

Mrs. Barnes: Mr. Kingsley, is it the intention of your office to provide electoral lists in future by disk format or similar technology, or will you be returning to the written list format? I have a supplementary, depending on your answer.

Mr. Kingsley: To members of Parliament the list is available in either format or in both.

Mrs. Barnes: I know. Thank you for that for this election; it was wonderful.

I realize we had that format because of the fact that the referendum was within a year period.

Mr. Kingsley: Right.

Mrs. Barnes: I am talking about, say, four or five years down the road at the next election. Presumably, or just hypothetically, we won't have the referendum one year prior to the election again. Is it the intention of your offices to go back to the old system of providing written lists? Obviously this creates a lot more work at the end for people when we have to input them ourselves into computers. If you are planning that way, what would we have to do as a committee to make sure that the lists become available in a much more digestible form?

Mr. Kingsley: At the present time, if an electoral event is held after one year it is my intention to continue to have lists both on computer readable format and eye readable format—written. I think I've identified the direction we're striving to achieve in the future. I think there will be things the committee and Parliament will have to do before a year expires if the present list is to maintain any kind of viability for any future event at the federal level.

Mrs. Barnes: I'm not sure you're getting the point of my question. Was it on your own initiative that you provided these lists in disk format, or were you directed? Is there in place internally that you have to provide it in disk format?

Mr. Kingsley: This was at my initiative.

Mrs. Barnes: Is there something that we can do to assist you to make that no longer at your initiative but at our request or our demand? I guess I'm asking the chair.

The Chairman: I don't think it's a problem. In order to prepare the printed list somebody has to type it. The reason the printed lists are prepared the way they are is because it's done on computer and then printed. The fact that it was done for the referendum was just the first time it was done fully across the country. It was followed up on in the election. The Chief Electoral Officer says he intends to keep doing it that way now that it's been done that way, so I don't sense the need for a legislative change in respect of preparation in diskette form. It's going to happen because it's the easiest way to prepare the lists.

Mrs. Barnes: My point is that I would love to receive all that data in disk form.

Mr. Kingsley: I don't think I disappointed many people by going the electronic route in preparing lists.

[*Translation*]

Mme Barnes: Monsieur Kingsley, vos services comptent–ils fournir les listes électorales à l'avenir sur disquette ou par d'autres technologies semblables, ou allez–vous retourner à la liste imprimée? Selon ce que vous me répondrez, je pourrais avoir une question supplémentaire.

M. Kingsley: Les députés peuvent obtenir la liste sur l'un ou l'autre support.

Mme Barnes: Je sais. Ce fut très utile au cours de la dernière élection, et je vous en remercie.

Je sais que nous disposions de ces deux supports parce que le référendum remontait à moins d'un an.

M. Kingsley: C'est exact.

Mme Barnes: Mais parlons maintenant de la prochaine élection, disons dans quatre ou cinq ans. Il est permis d'imaginer que nous n'aurons pas un autre référendum dans l'année qui précédera l'élection. Vos services comptent–ils retourner à l'ancien système des listes imprimées? De toute évidence, cela alourdit la charge de travail des gens s'ils doivent alimenter eux–mêmes les ordinateurs. Si c'est cela que vous comptez faire, que devra faire notre comité pour s'assurer que le listes soient plus accessibles?

M. Kingsley: Dans l'état actuel des choses, si un appel au peuple a lieu après un an, j'entends conserver les deux listes, à savoir le support informatique et le support imprimé. Je crois avoir dégagé l'orientation que nous comptons prendre à l'avenir. Je pense que le comité et le Parlement devront faire certaines choses avant la fin de l'année si nous voulons que la liste actuelle demeure utile pour tout appel au peuple futur au niveau fédéral.

Mme Barnes: Je ne crois pas que vous compreniez ma question. Est–ce de votre propre initiative que vous avez fourni ces listes sur disquette, ou avez–vous eu l'ordre de le faire? Est–ce qu'il y a un mécanisme interne qui vous oblige à fournir les listes sur disquette?

M. Kingsley: J'ai agi de mon propre chef.

Mme Barnes: Y a–t–il des choses que nous pouvons faire pour que vous n'ayez plus à prendre l'initiative, et pour que vous puissiez agir à notre demande? Je crois que ma question s'adresse au président.

Le président: Je ne crois pas que cela fasse problème. Pour obtenir une liste imprimée, il faut que quelqu'un la dactylographie. Si nous avons les listes imprimées que nous avons maintenant, c'est parce qu'elles sont établies par ordinateur et ensuite imprimées. Cela a été fait pour la première fois à l'échelle du pays lors du référendum. On a fait la même chose lors de l'élection. Le directeur général des élections dit qu'il entend conserver cette façon de faire maintenant que le processus a été établi, donc, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de modifier la loi pour que les listes électorales soient mises sur disquette à l'avenir. C'est ce que nous allons faire parce que c'est le moyen le plus facile d'établir la liste.

Mme Barnes: Ce que je veux, c'est obtenir toutes ces données sur disquette.

M. Kingsley: Je ne crois pas avoir fait de la peine à beaucoup de monde en favorisant l'établissement électronique des listes électorales.

[*Texte*]

Mrs. Barnes: No. You saved many volunteer hours.

Mr. Kingsley: You may rest assured that it's my intention to continue to do so.

Mr. Lee: Following up on my previous line of questioning—I apologize for pushing this hypothetical question—I forgot to mention, as we both did, the Representation Act in the legislative foundation.

• 1155

I'm just going to ask a hypothetical question. If it was apparent that the House of Commons could only hold 300 bodies as members, and if to accommodate 301 bodies we would have to spend $50 million to modify the House of Commons, could I ask you then what legislative amendment Parliament would have to make, in which statute, to control the total number of members of Parliament? Must we change section 51 of the Constitution? Must we change the Representation Act? Or must we change the Electoral Boundaries Readjustment Act? That is the answer I am trying to get.

Mr. Girard: I would like to take more time to look into this matter. My first feeling is that since all the relevant sections concerning the number of MPs in the House is in the Constitution, the Constitution would have to be amended. The formula is in the Constitution.

Mr. Lee: Although my question is somewhat hypothetical, could I ask you just to line up the statutory references for the committee—

Mr. Girard: Again, it's section 51.

Mr. Lee: —and the Representation Act and the EBRA so that I can see clearly what Parliament would have to do to change the total number of MPs in the House of Commons?

The Chairman: Mr. Lee, perhaps that could be discussed in correspondence on that issue.

Mr. Kingsley: It's a matter that we can address in that same letter and add it as a third point. It will give us an opportunity, since we were not looking at that aspect of it.

The Chairman: I have a couple of questions I would like to ask before we close. Once the new boundaries come into force, are the returning officers all displaced?

Mr. Kingsley: Only in those ridings where there is a geographical change from the previous riding.

The Chairman: Which in 1987 amounted to most of them.

Mr. Kingsley: I think so, yes.

The Chairman: All but three in Ontario, I believe. I think across the country there were also significant changes.

Would the whole new raft of returning officers that would be appointed after December 1995, assuming a lot of changes, all have to undergo training with you?

Mr. Kingsley: There would be a need for new appointments to be made. Whether or not they are new returning officers is a moot point at this stage.

[*Traduction*]

Mme Barnes: Non. Nos bénévoles y ont beaucoup gagné.

M. Kingsley: Soyez assurée que j'entends persister dans cette voie.

M. Lee: J'aimerais reprendre la question que j'ai posée plus tôt—veuillez m'excuser si je m'en tiens à cette question hypothétique—mais j'ai oublié de mentionner, et vous aussi, la Loi sur la représentation électorale au chapitre du fondement législatif.

Je vais poser une question hypothétique. Si l'on constatait que la Chambre des communes ne peut accueillir que 300 députés, et si, pour en accueillir 301, nous devrions dépenser 50 millions de dollars pour la modifier, quelle modification législative le Parlement devrait–il effectuer, dans quelle loi, pour limiter le nombre total de députés? Faut–il modifier l'article 51 de la Constitution, la Loi sur la représentation électorale ou la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales? Voilà la question à laquelle je tente d'obtenir une réponse.

M. Girard: J'aimerais prendre un peu plus de temps pour étudier cette question. Tout d'abord, je puis vous dire qu'étant donné que tous les articles pertinents relatifs au nombre de députés figurent dans la Constitution, c'est donc celle–ci qu'il faudrait modifier. La formule est dans la Constitution.

M. Lee: Bien que ma question soit un peu hypothétique, pourriez–vous nous donner la liste des références législatives. . .

M. Girard: Une fois de plus, c'est l'article 51.

M. Lee: . . .ainsi que les dispositions de la Loi sur la représentation électorale et de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales afin que je sache clairement ce que le Parlement pourrait faire pour modifier l'effectif de la Chambre des communes?

Le président: Monsieur Lee, il s'agit peut–être là d'une question qu'on pourrait régler par correspondance.

M. Kingsley: Nous pouvons y répondre dans la même lettre en troisième lieu. La question nous intéresse d'autant plus que nous n'y pensions pas.

Le président: Avant de terminer, je voudrais poser quelques questions. Une fois que les nouvelles limites entreront en vigueur, tous les directeurs de scrutin seront–ils mutés?

M. Kingsley: Ils le seront uniquement dans les circonscriptions ayant subi une modification géographique.

Le président: La plupart l'ont été en 1987.

M. Kingsley: Oui, je crois.

Le président: Toutes, sauf trois en Ontario, si je ne m'abuse. Je pense que dans toutes les régions du pays, il y a également eu des changements importants.

En supposant que de nombreux changements surviennent, tous les nouveaux directeurs de scrutin qui seraient nommés après décembre 1995 seraient–ils assujettis à vos cours de formation?

M. Kingsley: Il faudrait alors procéder à de nouvelles nominations; mais il n'est pas certain que les directeurs de scrutin nommés soient tous nouveaux.

[*Text*]

The Chairman: That is another matter.

Second, the cost of producing the voters list in the last election—I don't know whether you have these figures with you, and if you don't I understand fully. Maybe you could provide us with the cost, first of all, of the enumeration in the province of Quebec; second, the revision across the country; and third, your estimate of what it would have cost to do a full enumeration across the country.

Mr. Kingsley: Are you trying to get a cost benefit analysis of the computerization of the list?

The Chairman: Not the computerization, no, the use of the list from the referendum. Whether it was computerized or not is quite irrelevant to this issue, I think.

Mr. Kingsley: I'm looking for that same information right now as the accounts come in. I will be more than pleased to share that with you and with the committee. I'm willing to do that for the cost of every item of the election.

The Chairman: We may well go into that when we come to discuss your estimates, but I thought I would just get them out as a question.

Mr. Kingsley: I will focus on exactly what you have requested.

The Chairman: Finally, Mr. Kingsley and I have spoken, and I mentioned in the committee last week that members may wish to go on a tour of his offices to see the kind of mapping that goes on there, the kind of technical backup for the computerized lists. There are lots of interesting things to see. We can do it two ways. Members can phone and make their own arrangements, or we can schedule a day when we line up a green bus to shuttle us out there and shuttle us back, and members who wish to partake could go. We're in the hands of the committee on that.

Mr. Kingsley, you may want to say something about that issue.

Mr. Kingsley: Mr. Chairman, we would be more than pleased. I have mentioned this every time I've appeared before a committee. We would be appreciative of any interest. We would welcome you to our headquarters. Those are our only quarters, by the way; there are no regional offices.

I know a day is a lot of time. I can tell you that we can put in half a day or a three–hour package something that would interest the members. We would focus on the things that are likely, and we would organize demonstrations as well. I will leave it up to the committee. We can do it in four hours, but I think in three hours we could do a very good job.

• 1200

The Chairman: We can discuss that perhaps next Tuesday.

M. Langlois: Si vous le voulez, on peut en discuter mardi, mais ma première impression est qu'au lieu d'étendre cela pendant des heures interminables et de laisser à la discrétion. . . Comme nous travaillons tous ensemble, il peut se faire des échanges. Je préférerais que, dans un premier temps, on envisage la possibilité d'y aller comme groupe. M. Kingsley serait–il perturbé?

[*Translation*]

Le président: Ça, c'est une autre paire de manches.

Parlons maintenant du coût de production de la liste des électeurs pour la dernière élection—je ne sais pas si vous avez les chiffres en main, et si vous ne les avez pas, je comprendrais parfaitement. Premièrement, pourriez–vous nous donner le coût du recensement dans la province de Québec; deuxièmement, le coût de la révision dans l'ensemble du pays; et troisièmement, le coût estimatif d'un recensement général à l'échelle nationale?

M. Kingsley: Voulez–vous obtenir une analyse coûts–avantage de l'informatisation de la liste?

Le président: Non, pas de l'informatisation, mais de l'utilisation de la liste du référendum. Je crois que l'informatisation est tout à fait hors de propos ici.

M. Kingsley: Actuellement, je recherche le même type d'information à mesure que nous recevons les comptes. Je serai plus que ravi de les partager avec vous et les membres du comité. Je vais vous communiquer le coût de tous les éléments de l'élection.

Le président: Nous pourrions bien aborder cela au moment de discuter de votre budget, mais je tenais à soulever cette question.

M. Kingsley: Je me concentrerai précisément sur ce que vous avez demandé.

Le président: Pour terminer, je dois dire que je me suis entretenu avec M. Kingsley, et la semaine dernière, j'ai dit aux membres du comité que s'ils le désiraient, ils pourraient visiter les bureaux d'Élections Canada pour voir les travaux de cartographie qui s'y déroulent, ainsi que l'aspect technique des listes informatisées. Il y a bien des choses intéressantes à voir. Il y a deux façons de procéder: soit les députés appellent personnellement pour prendre rendez–vous, soit nous choisissons une date et nous réservons une navette verte pour ceux et celles qui veulent participer à l'excursion. La décision appartient aux membres du comité.

Monsieur Kingsley, qu'en pensez–vous?

M. Kingsley: Monsieur le président, nous en serions plus que ravis. Je l'ai toujours dit chaque fois que j'ai comparu devant un comité. Nous vous serions gré de votre intérêt. Nous sommes disposés à vous accueillir dans nos bureaux. Soit dit en passant, ce sont les seuls que nous ayons; Élections Canada n'a pas de bureaux régionaux.

Je sais qu'une journée est précieuse. Nous pouvons organiser une visite intéressante d'une demi journée ou de trois heures, en nous concentrant sur des choses essentielles et des démonstrations. A vous de décider. Nous pouvons le faire en quatre heu ., mais je pense que trois heures suffisent pour faire un très bon travail.

Le président: Nous pourrons peut–être en discuter mardi prochain.

Mr. Langlois: If you want, we can discuss it on Tuesday, but my first impression is that instead of spending hour after hour on that and leaving it to the discretion of. . . We are here to work together, let us share our views on this. First of all, I would prefer that we look into the possibility of going there as a group. Would Mr. Kingsley mind?

[*Texte*]

Le président: Je suis d'accord. Est–ce qu'il y a de l'intérêt parmi les membres du Comité? Oui? Le Comité directeur organisera quelque chose.

Avant l'ajournement, parlons du programme de mardi.

We will meet here at 10:30 a.m. There will be a briefing by Mr. Desramaux from the House of Commons broadcasting service and then, at 10:45 a.m., a briefing by Ms Martha Wilson, the general manager of CPaC. At 11 o'clock we will start questions on those two items. I am hoping they will last 15 minutes, which is a limited time. I urge you to think of what the formal questions need to be, because you will be able to ask questions informally on the tour that will follow.

The tour will start at 11:15 a.m. We will divide into two groups and we will be touring facilities both in this building and in the Wellington Building. We'll have a shuttle bus available to transport the groups to the Wellington Building. We should all be finished at 12:10 p.m. I hope that is satisfactory with members.

I think you will find this tour on Tuesday very interesting. The steering committee will probably have a little chat and decide what we will do later. I think we have planned that the Clerk of the House will appear on Thursday, but perhaps some time after that we'll arrange a visit to your office, Mr. Kingsley. I expect you'll be back soon on estimates in any event.

Mr. Kingsley: I look forward to that opportunity as much as I did to today's opportunity.

The Chairman: I want to thank you and your officials for coming today. I thank all the members of the committee for their very good questions and very quiet, calm deliberation this morning. It was great. I declare the meeting adjourned.

[*Traduction*]

The Chairman: I agree. Is there any interest among members of the committee? Yes? This steering committee will organize something.

Before we adjourn, let's talk about Tuesday's program.

Nous nous réunirons ici à 10h30. M. Desramaux du Service de radiodiffusion de la Chambre des communes fera un exposé, et ensuite, à 10h45, ce sera au tour de M^me^ Martha Wilson, directrice générale de la Cépac. A 11 heures débutera la période des questions sur ces deux exposés; j'espère qu'elle durera 15 minutes seulement. Je vous exhorte à préparer des questions officielles, parce que vous pourrez poser des questions informelles au cours de la visite qui suivra.

Cette visite débutera à 11h15. Nous nous diviserons en deux groupes pour visiter les installations situées dans cet édifice et dans l'édifice Wellington. Une navette nous y transportera. Tout devrait être fini à 12h10. J'espère que cela convient à tous les membres du comité.

Je pense que vous trouverez la visite de mardi très intéressante. Le comité directeur aura probablement une petite causerie et décidera de la suite du programme. Nous avons prévu que le greffier de la Chambre comparaîtra jeudi; peu après, monsieur Kingsley, nous organiserons une visite de vos bureaux. Quoi qu'il en soit, je pense que vous serez bientôt de retour pour parler budget.

M. Kingsley: Je reviendrai avec le même plaisir qu'aujourd'hui.

Le président: Je vous remercie d'être venus aujourd'hui, vous et vos collègues. Je remercie tous les membres du comité d'avoir posé d'excellentes questions et d'avoir débattu très calmement et tranquillement ce matin. La réunion a été très bonne. La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

Thursday, February 3, 1994:

From the Office of the Chief Electoral Officer:
Jean–Pierre Kingsley, Chief Electoral Officer;
Jacques Girard, Director, Legal Services.

TÉMOINS

Le jeudi 3 février 1994:

Du Bureau du Directeur général des élections:
Jean–Pierre Kingsley, directeur général des élections;
Jacques Girard, directeur, Services juridiques.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC 44
- M15



HOUSE OF COMMONS

Issue No. 2

Tuesday, February 8, 1994
Thursday, February 10, 1994

Chair: Peter Milliken

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 2

Le mardi 8 février 1994
Le jeudi 10 février 1994

Président: Peter Milliken

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Procedure and House Affairs

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Procédure et des Affaires de la Chambre

RESPECTING:

Mandate of the Committee pursuant to Standing Order 108

INCLUDING:

Third and Fourth Reports to the House

CONCERNANT:

Mandat du Comité conformément à l'article 108 du Règlement

Y COMPRIS:

Troisième et Quatrième rapports à la Chambre

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON PROCEDURE AND HOUSE AFFAIRS

Chair: Peter Milliken

Vice-Chairs: Don Boudria
François Langlois

Members

Diane Ablonczy
Eleni Bakopanos
Gilles Duceppe
Alfonso Gagliano
Michel Gauthier
Elwin Hermanson
Derek Lee
Gurbax Malhi
Ted McWhinney
Bernard Patry
Randy White—(14)

(Quorum 8)

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Milliken

Vice-présidents: Don Boudria
François Langlois

Membres

Diane Ablonczy
Eleni Bakopanos
Gilles Duceppe
Alfonso Gagliano
Michel Gauthier
Elwin Hermanson
Derek Lee
Gurbax Malhi
Ted McWhinney
Bernard Patry
Randy White—(14)

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

REPORTS TO THE HOUSE

Thursday, February 10, 1994

The Standing Committee on Procedure and House Affairs, pursuant to Standing Order 104, has the honour to present its

THIRD REPORT

Your Committee recommends that the list of associate members for Standing Committees be as follows:

RAPPORTS À LA CHAMBRE

Le jeudi 10 février 1994

Conformément à l'article 104 du Règlement, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre Comité recommande que la liste des membres associés aux comités permanents figurent ci–après:

Agriculture and Agri–Food / Agriculture et agro–alimentaire

Associate Members/Membres associés

Adams
Althouse
Brown (*Calgary Southeast/Calgary Sud–Est*)
DeVillers

Canadian Heritage / Patrimoine canadien

Associate Members/Membres associés

Abbott
de Jong
Hayes

Citizenship and Immigration / Citoyenneté et immigration

Associate Members/Membres associés

de Jong
Hill (*Prince George—Peace River*)

Environment and Sustainable Development / Environnement et développement durable

Associate Members/Membres associés

Adams
Mills (*Red Deer*)
Taylor
Telegdi

Finance / Finances

Associate Members/Membres associés

Alcock
Harper (*Calgary West/Calgary–Ouest*)
Lefebvre
Mitchell
Riis
Telegdi
Whelan

Fisheries and Oceans / Pêches et océans

Associate Members/Membres associés

Gagnon (*Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine*)
Mayfield
Solomon

Foreign Affairs and International Trade / Affaires étrangères et commerce international

Associate Members/Membres associés

Alcock
Assadourian
Blaikie
Frazer
Grubel
Harb
Jackson
Martin (*Esquimalt—Juan de Fuca*)
Morrison
Paré
Peric
Ringma
Robinson

Government Operations / Opérations gouvernementales

Associate Members/Membres associés

Catterall
Solomon

Health / Santé

Associate Members/Membres associés

Dalphond–Guiral
Hill (*MacLeod*)
McLaughlin
Murphy
Simmons

Human Resources Development / Perfectionnement des ressources humaines

Associate Members/Membres associés

Axworthy (*Saskatoon—Clark's Crossing*)
Chamberlain
Scott (*Fredericton—York—Sunbury*)
Solberg

Human Rights and the Status of Disabled Persons / Droits de la personne et la condition des personnes handicapées

Associate Members/Membres associés

Landry
Robinson

Indian Affairs and Northern Development / Affaires indiennes et du Nord canadien

Associate Members/Membres associés

Taylor

Industry / Industrie

Associate Members/Membres associés

Alcock
Althouse
Hart
Lastewka
Mitchell
Murphy
Telegdi
Valeri
White (*North Vancouver/Vancouver–Nord*)

Justice and Legal Affairs / Justice et questions juridiques

Associate Members/Membres associés

Axworthy (*Saskatoon—Clark's Crossing*)
Forseth
Gagnon (*Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine*)
Hanger
McClelland (*Edmonton Southwest/Edmonton–Sud–Ouest*)
Skoke

National Defence and Veterans Affairs / Défense nationale et anciens combattants

Associate Members/Membres associés

Blaikie
Forseth
Lavigne (*Beauharnois—Salaberry*)
Ringma
Robinson
Speaker
Thompson

Natural Resources / Ressources naturelles

Associate Members/Membres associés

Abbott
Gilmour
Stinson
Solomon

Procedure and House Affairs / Procédure et affaires de la Chambre

Associate Members/Membres associés

Axworthy (*Saskatoon—Clark's Crossing*)
Jennings

Public Accounts

Associate Members/Membres associés

Solomon

Transport

Associate Members/Membres associés

Althouse Hoeppner

Comptes publics

Transports

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 2 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Un exemplaire des Procès–verbaux et témoignages pertinents (*fascicule nº 2 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

PETER MILLIKEN,

Chair.

Friday, February 11, 1994

The Standing Committee on Procedure and House Affairs, pursuant to Standing Order 114, has the honour to present its

FOURTH REPORT

Your Committee recommends that the following Members be added to the membership of the following Standing Committees:

Justice and Legal Affairs

Members—Membres

Debien Forseth Phinney Sheridan

Natural Resources

Members—Membres

Bélair Deshaies Gagliano Hill (*Prince George—Peace River*)

Your Committee also recommends the following changes in the membership of Standing and Standing Joint Committees:

Agriculture and Agri–Food

Landry for Deshaies

Official Languages

Allmand for Bélair

It is further recommended that a message be sent to the Senate to acqaint their Honours of the change in the Membership to serve on behalf of this House on the Standing Joint Committee on Official Languages.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 2 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le vendredi 11 février 1994

Conformément à l'article 114 du Règlement, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre Comité recommande que les députés suivants fassent partie des comités permanents mentionnés ci–dessous:

Justice et questions juridiques

Members—Membres

Debien Forseth Phinney Sheridan

Ressources naturelles

Members—Membres

Bélair Deshaies Gagliano Hill (*Prince George—Peace River*)

Votre Comité recommande également les changements suivants dans la liste des membres des comités permanents et mixtes permanents:

Agriculture et agro–alimentaire

Landry pour Deshaies

Langues officielles

Allmand pour Bélair

Votre Comité recommande enfin qu'un message soit transmis au Sénat afin d'informer les honorables sénateurs du changement des noms des députés qui représenteront la Chambre aux comités mixtes permanents des langues officielles.

Un exemplaire des Procès–verbaux et témoignages pertinents (*fascicule nº 2 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

PETER MILLIKEN,

Chair.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, FEBRUARY 8, 1994
(5)

[*Text*]

The Standing Committee on Procedure and House Affairs met at 10:45 o'clock a.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Vice–Chair, François Langlois, presiding.

Members of the Committee present: François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Bernard Patry and Randy White.

Acting Members present: Herb Dhaliwal for Ted McWhinney; Bonnie Hickey for Eleni Bakopanos.

Other Member present: Gaston Leroux.

In attendance: From the Committees Directorate of the House of Commons: Maija Adamsons, Committee Clerk. *From the Research Branch of the Library of Parliament:* James R. Robertson, Research Officer.

Witnesses: From the House of Commons: Robert J. Desramaux, Director General, Parliamentary Operations. *From the Cable Parliamentary Channel:* Noel Bambrough, Chairman.

Pursuant to its mandate under Standing Order 108(3), the Committee considered the Broadcasting Services of the House of Commons and CPAC (Cable Parliamentary Channel).

The witnesses made statements and answered questions.

At 11:01 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, FEBRUARY 10, 1994
(6)

The Standing Committee on Procedure and House Affairs met at 10:39 o'clock a.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Chair, Peter Milliken, presiding.

Members of the Committee present: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Gilles Duceppe, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken, Bernard Patry and Randy White.

Acting Member present: Gaston Leroux for Michel Gauthier.

Other Member present: Daphne Jennings.

In attendance: From the Committees Directorate of the House of Commons: Maija Adamsons, Committee Clerk. *From the Research Branch of the Library of Parliament:* James R. Robertson, Research Officer.

Witness: From the House of Commons: Robert Marleau, Clerk of the House.

Pursuant to its mandate under Standing Order 108(3) the Committee considered matters relating to procedure in the House of Commons.

The witness made a statement and answered questions.

On motion of Derek Lee, it was agreed, at 12:01 o'clock p.m., — That the Committee proceed to sit *in camera*.

PROCÈS–VERBAUX

LE MARDI 8 FÉVRIER 1994
(5)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se réunit à 10 h 45, dans la salle 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de François Langlois (*président*).

Membres du Comité présents: François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Bernard Patry et Randy White.

Membres suppléants présents: Herb Dhaliwal remplace Ted McWhinney; Bonnie Hickey remplace Eleni Bakopanos.

Autre député présent: Gaston Leroux.

Aussi présent: De la Direction des comités de la Chambre des communes: Maija Adamsons, greffier de comité. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* James R. Robertson, attaché de recherche.

Témoins: De la Chambre des communes: Robert J. Desramaux, directeur général, Opérations parlementaires. *De la Chaîne parlementaire par câble:* Noel Bambrough, président.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(3) du Règlement, le Comité examine les services de radiodiffusion de la Chambre des communes et la Chaîne parlementaire par câble (CPAC).

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

À 11 h 01, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 10 FÉVRIER 1994
(6)

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se réunit à 10 h 39, dans la salle 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Peter Milliken (*président*).

Membres du Comité présents: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Gilles Duceppe, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken, Bernard Patry et Randy White.

Membre suppléant présent: Gaston Leroux remplace Michel Gauthier.

Autre député présent: Daphne Jennings.

Aussi présent: De la Direction des comités de la Chambre des communes: Maija Adamsons, greffier de comité. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* James R. Robertson, attaché de recherche.

Témoin: De la Chambre des communes: Robert Marleau, greffier de la Chambre.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(3) du Règlement, le Comité examine certaines questions ayant trait à la procédure de la Chambre des communes.

Le témoin fait un exposé et répond aux questions.

À 12 h 01, sur motion de Derek Lee, le Comité déclare le huis clos.

The Committee proceeded to consider its Third Report to the House.

It was agreed,—That the Striking Committee report on associate members be concurred in as the Third Report of the Standing Committee.

In accordance with the mandate of the Committee concerning its reponsibilities as the Striking Committee, and according to an Order adopted on Thursday, January 20, 1994, the 4th Report is deemed to have been adopted and the Chair is ordered to present it to the House.

At 12:15 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Le Comité examine son Troisième rapport à la Chambre.

Il est convenu,—Que le rapport du comité de sélection concernant les membres associés soit adopté (troisième rapport du Comité).

En conformité du mandat du Comité dans son rôle de comité de sélection, et suivant l'ordre adopté le jeudi 20 janvier 1994, le Quatrième rapport est adopté d'office et le président est prié de la présenter à la Chambre.

À 12 h 15, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, February 8, 1994

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 8 février 1994

• 1044

Le vice–président (M. Langlois): À l'ordre!

Conformément à l'article 108(3)a) du Règlement, étude du Service de radiotélédiffusion à la Chambre des communes et de la Chaîne parlementaire par câble. Nos témoins sont, de la Chambre des communes: M. Robert Desramaux, directeur général des opérations parlementaires; et de CPAC (la Chaîne parlementaire par câble, Mr. Noel Bambrough, le président, accompagné de M^me^ Martha Wilson, la directrice générale.

Monsieur Bambrough, veuillez vous adresser au Comité.

Mr. Noel Bambrough (Chairman, Cable Parliamentary Channel, CPAC): Members of the committee, my name is Noel Bambrough and I am the chairman of CPAC, the Cable Parliamentary Channel. With me is Martha Wilson, who is the general manager of the channel.

CPAC is a non–profit company privately funded by 35 of Canada's cable operators. The CPAC consortium assumed the responsibility for the broadcasting of Parliament two years ago, in October 1992, pursuant to a two–year agreement with the Speaker of the House of Commons. This agreement ensures that the proceedings of the House of Commons continue to be available via satellite to seven million Canadian television households.

The Vice–Chairman (Mr. Langlois): Order!

Pursuant to Standing Order 108(3)(a), consideration of the Broadcasting Services of the House of Commons and the Cable Parliamentary channel. Our witnesses are: From the House of Commons: Mr. Robert Desramaux, Director General, Parliamentary Operations; and from the CPAC (Cable Parliamentary Channel): Mr. Noel Bambrough, Chairman, accompanied by Mrs. Martha Wilson, General Manager Channel.

Mr. Bambrough, the committee is ready to hear you.

M. Noel Bambrough (président, Chaîne parlementaire par câble, CPAC): Mesdames et messieurs les membres du comité, je m'appelle Noel Bambrough et je suis président de CPAC, la Chaîne parlementaire par câble. Je suis accompagné de Martha Wilson, directrice générale de la chaîne.

CPAC est une société à but non lucratif financée par le secteur privé, plus précisément par 35 câblodistributeurs canadiens. Il y a deux ans, en octobre 1992, CPAC a accepté d'assumer la responsabilité de la diffusion des travaux du Parlement, conformément à une entente de deux ans conclue avec le Président de la Chambre des communes. Grâce à cette entente, les délibérations de la Chambre des communes sont transmises par satellite à sept millions de foyers canadiens.

• 1045

CPAC's priority is to distribute gavel–to–gavel coverage of the House of Commons every day and of any standing committees that choose to televise their proceedings, but CPAC has also added coverage of events where issues of national significance are discussed, not only by elected officials but also by government boards and commissions, national associations and individual Canadians. CPAC's programming philosophy is based on our belief that Canadians increasingly want to understand and to observe the process of democracy.

The cable industry's commitment to CPAC is part of our strategic vision to play a continuing and significant role in the Canadian broadcasting system. As part of the cable industry, we at CPAC want to ensure that our subscribers are receiving programming that reflects their community, not just their local community but the community of Canada, in a strong and positive way. CPAC is pleased to be able to make this contribution to the process of Canadian democracy, and we look forward to our continuing relationship with you, to ensure that Canadians are well served by this vital national institution of parliamentary television.

Thank you very much, Mr. Chairman.

Le vice–président (M. Langlois): M. Desramaux.

La priorité de CPAC est d'assurer la diffusion des délibérations quotidiennes de la Chambre des communes, du début à la fin, ainsi que de tout comité permanent qui choisit de téléviser ses travaux. Cependant, CPAC diffuse aussi les tribunes où non seulement des élus, mais aussi les membres de commissions et conseils gouvernementaux et d'associations nationales ainsi que des particuliers discutent d'enjeux d'intérêt national. Nous estimons que, de plus en plus, les Canadiens veulent comprendre et observer le processus démocratique et c'est sur cette croyance que se fonde la programmation de CPAC.

L'industrie du câble a pris un engagement en créant CPAC et cet engagement s'inscrit dans notre vision stratégique selon laquelle nous continuerons à jouer un rôle important dans le système de radiotélédiffusion canadien. A titre de membre de l'industrie du câble, CPAC veut s'assurer que ses abonnés profitent d'une programmation qui sera le reflet positif et dynamique de leur collectivité, et pas seulement de la communauté locale, mais de la grande collectivité canadienne. CPAC est heureuse de contribuer au processus de la démocratie canadienne et nous espérons pouvoir poursuivre notre collaboration avec vous pour que les Canadiens puissent toujours compter sur cette institution nationale vitale qu'est la télévision parlementaire.

Merci beaucoup, monsieur le président.

The Vice–Chairman (Mr. Langlois): Mr. Desramaux.

[*Text*]

M. Robert J. Desramaux (directeur général, Opérations parlementaires): Merci, monsieur le président.

I would like to cover three topics about House of Commons television: very briefly, its history; a brief description of the players who are responsible for the other aspects besides the actual satellite distribution, which Mr. Bambrough has just told you is what CPAC provides for us; and finally a brief word on guidelines, which still continues to be the one issue this committee will probably find itself looking at at some point through the course of this parliament.

In brief, the history: Live televising of the entire proceedings of the Canadian House of Commons began in October 1977. Many of you may not be aware that we were the first jurisdiction in the world to undertake the live and continuous broadcasting of its proceedings. We are basically the model on which parliamentary or legislative television for every democracy in the western world is based, initially to a great extent on its guidelines, less so now as other jurisdictions have tried other kinds of programming.

The original House order that introduced broadcasting provided for the coverage of House committees, but that didn't take place to any great degree until quite recently, almost 15 years later.

Entre 1977 et 1992, il y a eu plusieurs exemples de radiotélédiffusion de certains comités de la Chambre. Il y a eu les commissions mixtes sur des questions constitutionnelles en décembre 1979 et novembre 1990, mais entre ces deux dates, il y en a eu très très peu.

Si je ne me trompe, il n'y a eu aucune télédiffusion de comités parlementaires jusqu'en 1986 alors que l'on a télédiffusé un comité mixte qui étudiait l'Accord du lac Meech.

Par la suite, en 1989, une série de comités parlementaires, et notamment le Comité des finances, du commerce et des questions économiques sur la question de la TPS, etc., ont vu leurs délibérations télédiffusées.

In April 1992 the predecessor to this standing committee, the Standing Committee on House Management, recommended—and the House agreed—to a six–month experiment. An individual committee room was set aside for television broadcasting, and every committee that scheduled itself into that room for a meeting could have its proceedings televised. This experiment was extended for an additional six–month period and then was made permanent in the spring of 1993.

Pendant la période électorale, nous avons aménagé de façon permanente pour la télédiffusion parlementaire, la pièce 253–D, également connue sous le nom de salle du Comité des chemins de fer. Tout à l'heure, nous allons visiter ces nouvelles installations.

There are three players involved in actually getting the television proceedings from the chamber itself to the household, the subscriber of the local cable company.

The first is the House of Commons broadcasting service, which is a unit within the public information office of the House of Commons. The staff of the House, both full–time and part–time, who report ultimately to the Speaker, are responsible for

[*Translation*]

Mr. Robert J. Desramaux (General Manager, Parliamentary Operations): Thank you, Mr. Chairman.

J'aimerais aborder trois aspects particuliers de la télédiffusion des délibérations de la Chambre: je parlerai brièvement de son histoire, je décrirai succinctement les fonctions autres que la distribution par satellite, qui nous est fournie par CPAC comme vient de nous le dire M. Bambrough, et, enfin, je vous toucherai quelques mots des lignes directrices qui seront vraisemblablement étudiées par votre comité au cours de la présente législature.

Brièvement, l'histoire de la télédiffusion des délibérations de la Chambre: C'est en octobre 1977 que l'on a commencé à télédiffuser les travaux de la Chambre des communes du Canada. Bon nombre d'entre vous ignorent peut–être que notre pays est le premier au monde à avoir diffusé en direct les travaux de son Parlement. Nous constituons le modèle sur lequel toutes les télévisions législatives ou parlementaires des démocraties occidentales se sont basées, du moins au début en s'inspirant en grande partie de nos lignes directrices, mais dans une moindre mesure aujourd'hui, depuis que d'autres pays ont adopté différents genres de programmation.

Le règlement original de la Chambre portant sur la radiotélédiffusion prévoyait aussi la diffusion des travaux des comités de la Chambre, ce qui n'a cependant été entrepris que tout récemment, près de 15 ans plus tard.

Between 1977 and 1992, several House committees were televised, such as the joint committees on constitutional issues in December 1979 and November 1990, but in between those dates, very few other committees were broadcasted.

If I am not mistaken, the very first parliamentary committee which was televised was the joint committee on the Meech Lake Accord set up in 1986.

Afterwards, in 1989, we broadcasted the deliberations of a series of parliamentary committees, including the Committee on Finance, Trade and Economic Issues which studied the GST.

En avril 1992, le comité auquel vous avez succédé, le Comité permanent de la gestion de la Chambre, a recommandé qu'on entreprenne une expérience de six mois, recommandation qui a été mise en oeuvre par la Chambre. Une salle de réunion a été réservée à la radiotélédiffusion des délibérations des comités, et tous les comités se réunissant dans cette salle ont vu leurs discussions télédiffusées. Cette expérience a été prolongée de six mois et cette pratique est devenue permanente au printemps de 1993.

During the election campaign, the old Railway Committee Room, Room 253–D, was set up permanently for parliamentary broadcasting. We will be visiting these new facilities a little later.

Trois groupes participent à la transmission télévisuelle des délibérations depuis la salle où elles se tiennent jusqu'au foyer de l'abonné de la compagnie locale de câble.

Il y a tout d'abord le service de radiotélédiffusion de la Chambre des communes, qui relève du service d'information publique de la Chambre des communes. C'est le personnel à temps plein et à temps partiel de la Chambre, qui relève du

[*Texte*]

the actual production of the sound and pictures that come out of the chamber. The interpretation into the two official languages is provided by the same interpreters who serve you, either in the chamber or in the committee room, and it is their voices, the same voices you hear in the chamber, that form part of the televised proceedings that are distributed.

[*Traduction*]

Président, qui s'occupe de la production des images et du son émanant de la salle de réunion. L'interprétation dans les deux langues officielles est assurée par les interprètes qui sont à votre disposition, que ce soit à la Chambre ou en comité, et ce sont leurs voix, les mêmes voix que vous entendez dans la pièce où se déroulent les discussions, qui accompagnent les délibérations télédiffusées.

• 1050

The House broadcasting service offers a common video signal, which includes titling—what we call character generation—in both official languages, as well as

Le service de radiotélédiffusion de la Chambre offre un signal vidéo comprenant le sous–titrage—ce que nous appelons la génération de caractères—dans les deux langues officielles ainsi que

la langue de signes du Québec pour les malentendants pendant la période des questions

interpretation in LSQ for the hearing–impaired during Question Period.

and real–time closed captioning in the English language during Question Period.

ainsi que le sous–titrage pour malentendant en temps réel, en anglais, pendant la période des questions.

There are TV control rooms located above the ladies' gallery in the chamber and in a small ante–room to Room 253–D, both of which you'll be seeing shortly, where the cameras are controlled remotely by staff of the broadcasting services.

Il y a des régies au–dessus de la tribune des dames dans la salle même ainsi que dans une anti–chambre adjacente à la salle 253–D, que vous verrez sous peu, et c'est de là que le personnel des services de radiotélédiffusion contrôlent, à distance, les caméras.

An enhancement centre and our master control room are located in the sub–basement level of the Wellington Building. We won't be visiting that today, for lack of time.

Le Centre de rehaussement et la régie centrale se trouvent au sous–sol de l'édifice Wellington. Nous n'aurons malheureusement pas le temps de visiter ces installations aujourd'hui.

The second important player, of course, is CPAC, and Noel has just mentioned to you how it is organized. It assures the distribution, by satellite, across the country of the live televised proceedings.

Le deuxième intervenant important est, bien sûr, CPAC; Noel vient de vous expliquer comment cet organisme fonctionne. Il s'occupe de la distribution à l'échelle du pays, par satellite et en direct, des délibérations télévisées.

Finally, the third important group of players is the local television companies, some 680 of them across the country, who serve, as Noel has mentioned, some seven million subscribers and who ensure that the sound and pictures are ultimately distributed to the household at the end of the cable line.

Enfin, un autre groupe important intervient aussi, soit les sociétés locales de télévision, qui sont au nombre d'environ 680 au pays, et qui desservent, comme l'a mentionné Noel, 7 millions d'abonnés. Ce sont ces compagnies qui font en sorte que l'image et le son se rendent jusque dans les foyers, à l'extrémité du câble.

An important point to note there is that it is these latter participants who decide in which language or languages to make the proceedings available in their local franchise areas. Most cable companies choose one or the other, based on the majority language in the area they service. Some cable companies, local ones being a good example, choose to provide both signals, and therefore two parliamentary channels are provided in those areas.

Il importe ici de signaler que ce sont ces sociétés de télévision qui décident de la langue dans laquelle les délibérations seront offertes. La plupart des compagnies de câble choisissent l'une ou l'autre langue, selon que la majorité de leurs abonnés parlent français ou anglais. Il y a cependant des compagnies, des compagnies locales notamment, qui transmettent les deux signaux et offrent les deux canaux parlementaires.

The final point I'd like to make is in regard to guidelines. Guidelines have always been problematic, in large part because they've never been written down. The guidelines that govern the daily production of House television are an oral tradition handed down from senior technician to junior technician over 17 years, the one exception being the written guidelines to cover Question Period that were approved by this committee and recommended to the House and approved by the whole House last spring.

Pour terminer, j'aimerais vous toucher quelques mots des lignes directrices. Les lignes directrices ont toujours constitué un aspect problématique, en grande partie parce qu'elles n'ont jamais été écrites. Les directives qui régissent la production quotidienne de la programmation de la Chambre sont essentiellement orales, transmises depuis 17 ans de techniciens chevronnés à techniciens novices. Seules les règles concernant la période des questions ont été écrites, puis approuvées et recommandées par ce comité pour enfin être adoptées par toute la Chambre le printemps dernier.

C'est à cette époque que les normes directrices gouvernant la façon dont nous pouvons mettre sur écran la période des questions sont devenues plus souples, afin de donner aux téléspectateurs une meilleure image du véritable, comme on dit en anglais, *cut and thrust of Question Period.*

It was at that time that the guidelines which govern what we can put on screen during Question Period became more flexible so that we can give to the viewers a better sense of what is called in English, cut and thrust of Question Period.

[*Text*]

There are still a number of the specifics of the guidelines under which we operate that, quite simply, give the viewer not only an erroneous but an incomplete picture of what is going on in the chamber. In brief—and perhaps we could discuss this as we're moving around this morning—the guidelines that govern the proceedings have been referred to as electronic *Hansard* guidelines. In the absence of something else, we try to portray on the screen, as near as possible, what *Hansard* would report.

I'll give you a good example. If any of you were in the chamber a few moments ago, I assume that at the end of the Prime Minister's statement the Speaker rose to call order sometime during the applause that ensued. The camera would have cut to a shot of the Speaker and held that and not shown you what was going on in the chamber, although the viewer would have heard it. So the viewer is left with a quite incomplete impression of that image. This is a very small example.

In *Hansard*, if you go to it tomorrow, you'll simply see that at the end of the Prime Minister's speech there perhaps will be the one line "Some hon. members: Oh, oh!" and the Speaker calling "Order" several minutes later to turn the floor over to the speaker for the official opposition. That's how *Hansard* reported the events. We are required to emulate that as closely as possible, in the absence of anything else.

The last point I would like to make is that we attempt to compensate for that with the enhancement centre, to which I referred earlier. This is a technical facility where we add additional information about the proceedings as the feed is going out live over the air. So the picture on occasion is squeeze–framed and textual information is run under it in both official languages to give the viewer information about just what is happening, explaining at what point in the proceedings we are. We'll sometimes scroll the text of the motion or the name of the bill that's being debated and the stage at which we find ourselves. That's an attempt to enhance the viewers' understanding of what's going on.

[*Translation*]

Il existe encore des règles que nous appliquons qui font que les téléspectateurs ont une image non seulement incomplète mais erronée de ce qui se passe à la Chambre. Essentiellement—et nous pourrions en discuter pendant notre visite de ce matin—les lignes directrices qui régissent la radiotélédiffusion des délibérations sont considérées comme étant les règles du *hansard* électronique. Tout compte fait, nous essayons de représenter à l'écran, le plus fidèlement possible, ce qui figurerait dans le *hansard*.

Laissez–moi vous donner un exemple. Si vous étiez à la Chambre il y a quelques instants, à la fin du discours du Premier ministre, vous avez vu le Président se lever pour rappeler les députés à l'ordre pendant les applaudissements qui ont suivi la déclaration du Premier ministre. A ce moment–là, la caméra nous aurait montré le Président et non pas ce qui se passait ailleurs à la Chambre, et ce que les téléspectateurs entendaient. Le téléspectateur n'a donc pas une vue d'ensemble, et cela n'en est qu'un exemple.

De même, si vous lisez le compte rendu des délibérations d'aujourd'hui, vous verrez seulement, après le discours du Premier ministre, une phrase du genre «Des voix: Oh, oh!», et le Président qui dit «A l'ordre» quelques minutes plus tard avant de donner la parole au représentant de l'opposition officielle. C'est ainsi qu'on rend compte de ces événements dans le *hansard*. Nous sommes obligés de nous en tenir à cela nous aussi, dans la mesure du possible, faute de pouvoir faire autre chose.

Pour terminer, je tiens à souligner que c'est au Centre de rehaussement qu'on tente de compenser ces lacunes. Ce centre comporte des installations techniques; c'est là que nous ajoutons des informations additionnelles sur les délibérations en même temps que l'image est transmise en direct. Ainsi, de temps à autre, l'image rapetisse pour permettre à des informations textuelles dans les deux langues officielles de défiler au bas de l'écran. Ces informations expliquent aux télespectateurs exactement ce qui se passe à cette étape des délibérations. Pour que les télespectateurs puissent mieux suivre les délibérations, nous faisons parfois défiler le texte de la motion ou le titre du projet de loi débattu ainsi que l'étape où en est le processus législatif.

• 1055

I'll leave it there. We're going to see our facilities and Noel's and Martha's facilities through the course of the morning, and we can handle questions at that time.

The Vice–Chairman (Mr. Langlois): Are there any questions from the members?

Mr. White (Fraser Valley West): I wonder if you'd know approximately how many viewers across Canada would be watching this at any one time.

Ms Martha Wilson (General Manager, Cable Parliamentary Channel, CPAC): We just subscribed to some Nielsen people meter index numbers. We've just received the first quarter report, and they seem to track with the last survey

Je n'en dirai pas plus. Au cours de la matinée, nous vous ferons visiter nos installations ainsi que les installations de Noel et de Martha et nous pourrons alors répondre à vos questions.

Le vice–président (M. Langlois): Avez–vous des questions à poser?

M. White (Fraser Valley–Ouest): Savez–vous en tout temps à peu près quelle est la taille de votre auditoire?

Mme Martha Wilson (directrice générale, Chaîne parlementaire par câble, CPAC): Nous venons de nous abonner au relevé des nombres indices préparé par l'agence Nielsen. Nous venons en fait de recevoir notre premier relevé trimestriel,

[*Texte*]

done by the CBC a couple of years ago. I believe the CBC numbers indicated 1.3 million, and the Nielsen numbers for a three–month period to the end of November indicated 1.2 million per week, for an average of 22 minutes a week.

Mr. White: Do you receive any funding at all from government?

Ms Wilson: No.

Mr. White: No grants, no subsidies.

Ms Wilson: Not at all.

Le vice–président (M. Langlois): J'ai une question à adresser à M. Desramaux ou à M. Bambrough, tout dépendant de la personne qui pourra me donner la réponse. Vous l'avez probablement tous les deux.

La version parquet, comme on dit dans le jargon, je ne l'ai trouvée nulle part. Est–elle disponible ailleurs qu'ici, à la Chambre des communes? Y a–t–il des câblodistributeurs qui produisent une version parquet, de telle sorte qu'on puisse suivre le débat sans avoir la traduction simultanée qui, pour certains et certaines, peut devenir énervante? Bien sûr, pour d'autres, cela peut être un enrichissement parce qu'ils peuvent suivre le débat plus complètement.

Mr. Bambrough: There are some cable companies that provide the audio feed for floor sound, and it is available.

Ms Wilson: CF Cable in Montreal broadcasts some floor sound because the demographics of their licensed area are basically 50–50. But most of the cable companies choose one or the other of the audio feeds. Rogers in Ottawa, for example, carries both French and English.

For your information, when the satellite failed last week and we had to switch over to the other one, many of the cable companies switched over and carried floor sound in error for about a week. So many of the cable companies last week were carrying floor sound. This week they're back to one or the other.

Le vice–président (M. Langlois): Je vous remercie. Les témoins ont–ils des commentaires à faire aux membres de la commission?

M. Desramaux: Je crois que vous aurez des questions une fois que vous aurez vu les installations. Il vous viendra alors à l'esprit beaucoup de choses dont on pourra discuter en temps et lieu.

Le vice–président (M. Langlois): Il me reste à vous remercier d'être venus nous donner des explications. Je suppose que dans quelques minutes, vous nous accompagnerez dans notre visite guidée.

[*Traduction*]

dont les chiffres semblent correspondre d'assez près à ceux que nous avait donnés Radio–Canada il y a quelques années. Je crois qu'on avait alors évalué notre auditoire à 1,3 million de téléspectateurs, et l'agence Nielson, pour la période de trois mois ayant pris fin en novembre, a établi notre auditoire à 1,2 million de téléspectateurs par semaine, ce qui donne une moyenne de visionnement de 22 minutes par semaine et par télespectateur.

M. White: Recevez–vous des fonds du gouvernement?

Mme Wilson: Non.

M. White: Aucunes subventions?

Mme Wilson: Aucune.

The Vice–Chairman (Mr. Langlois): I would like to ask a question to Mr. Desramaux or to Mr. Bambrough and whoever can answer it may do so. You probably both can.

I could not find anywhere the floor version as we call it in the jargon. Is it available only at the House of Commons? Do some cable companies offer a floor version so that those who find the simultaneous translation irritating can follow the debate in the original language? For other people, this service is of course very useful because it permits them to follow the whole debate.

M. Bambrough: Certaines compagnies de câble offrent la version parquet des délibérations sonores.

Mme Wilson: CF Câble de Montréal transmet une partie de la version parquet parce que leur auditoire se partage à parts égales entre anglophones et francophones. Mais la plupart des autres câblodistributeurs optent pour l'une ou l'autre des versions sonores. Par ailleurs, Rogers, à Ottawa, offre la version française ainsi que la version anglaise.

Pour votre gouverne, lorsqu'il y a eu la panne de satellite la semaine dernière et que nous avons dû passer à l'autre satellite, bon nombre des câblodistributeurs ont fait de même et ont transmis la version parquet par erreur pendant toute une semaine. De nombreux câblodistributeurs offraient donc alors la version parquet. Cette semaine, ils n'offrent plus que la version française ou la version anglaise.

The Vice–Chairman (Mr. Langlois): Thank you. Do the witnesses have any comments to make?

Mr. Desramaux: I think you will have more questions to ask once you will have seen the facilities. We will be able to answer them at that time.

The Vice–Chairman (Mr. Langlois): I want to thank you for the information you have given us. I suppose you will come with us in a couple of minutes for our guided tour.

[*Text*]

J'aimerais maintenant entendre une proposition d'ajournement de l'assemblée. La motion est proposé par M. Patry, appuyé par M. Leroux.

La motion est adoptée

Le vice–président (M. Langlois): La séance est levée.

[*Translation*]

Could somebody propose that we adjourn. The motion is proposed by Mr. Patry, second by Mr. Leroux.

The motion is agreed to

The Vice–Chairman (Mr. Langlois): The meeting is adjourned.

Thursday, February 10, 1994

Le jeudi 10 février 1994

• 1038

Le président: À l'ordre!

Nous accueillons aujourd'hui le Greffier et la sous–greffière de la Chambre des communes. Je leur souhaite la bienvenue.

C'est toujours un plaisir de vous avoir à notre Comité; je suis certain que vos commentaires seront d'un grand intérêt pour tous les députés.

I would call on the clerk to begin his presentation. We look forward very much to everything he will have to say. I know members will have questions following his presentation.

Mr. Robert Marleau (Clerk of the House of Commons): Thank you, Mr. Chairman. It's always a pleasure for me to be here and for Ms Griffith to be here. We'll endeavour to answer your questions.

As the former Speaker of the House of Commons, John Fraser, used to say, the Speaker is not supposed to have a single political thought in his head, and so it is with the clerk. I'll try to be careful not to enter into the debate you've embarked on.

I thought I would use a technique I've used in addressing several public servants in trying to describe Parliament, what the rules mean and how it relates to government. You'll pardon me if it sounds a little bit like political science 101, but it's very short.

As you look at the rule changes that have been proposed, which are on the table—and certainly your committee has the rules permanently referred to it—I would sort of craft a six–part description of the relationship between government and Parliament.

The form of parliamentary government that Canada has is closer to the formula of a government in Parliament. The executive is elected and sits in Parliament and is accountable to it.

Another form could be a government by Parliament, and here we could make some parallels to the U.S. system where there is separation of powers—in fact, executive powers within the legislature, a sort of executive power.

Then I suppose a parallel with the U.S. again would be government with Parliament; that is, in association with, and maybe with or without vetoes.

• 1040

Another formula would be government despite Parliament. You could probably point to several regimes inside or outside the Commonwealth where those situations exist.

The Chairman: Order please!

Our witnesses today are the Clerk and Deputy Clerk of the House of Commons. I would like to welcome them to our committee.

It is always a pleasure for us to have you here with us; I am sure that your comments will be of great interest to all members.

J'aimerais maintenant demander au greffier de nous faire son exposé. Nous sommes très impatients d'entendre tout ce qu'il aura à nous dire. Je sais que les députés auront des questions à lui poser après son exposé.

M. Robert Marleau (greffier de la Chambre des communes): Merci, monsieur le président. C'est toujours un plaisir pour moi et pour M^me^ Griffith d'être ici. Nous nous efforcerons de répondre à vos questions.

Comme l'ancien Président de la Chambre des communes, John Fraser, le disait, le Président n'est pas censé avoir une seule pensée politique et c'est la même chose pour le greffier. Je vais donc tenter de faire attention à ne pas entrer dans le débat dans lequel vous vous êtes lancé.

J'ai pensé employer une technique que j'ai souvent utilisé lorsque je m'adresse à des fonctionnaires pour essayer de leur décrire le Parlement, le rapport de ce dernier avec le gouvernement, et ce que signigie le Règlement. Vous m'excuserez si j'ai l'air de vous donner un cours de Sciences politiques 101, mais je serai très bref.

Alors que vous examinez les changements que l'on propose au Règlement—et votre comité est certainement saisi du Règlement de façon permanente—j'aimerais faire une description en six parties des rapports qui existent entre le gouvernement et le Parlement.

La forme de gouvernement parlementaire dont s'est doté le Canada est plus proche de la formule d'un gouvernement au Parlement. L'exécutif est élu et siège au Parlement et il est responsable devant ce dernier.

Une autre forme pourrait être un gouvernement par le Parlement et là on pourrait établir une comparaison avec le régime américain où existe la séparation des pouvoirs—en fait, les pouvoirs exécutifs au sein du corps législatif, une sorte de pouvoir exécutif.

Je suppose qu'on pourrait établir un autre parallèle avec les États–Unis qui serait le gouvernement avec le Parlement, c'est–à–dire en association avec le Parlement, et ce avec ou sans veto.

Une autre formule serait celle du gouvernement malgré le Parlement. On retrouve plusieurs régimes à l'intérieur et à l'extérieur du Commonwealth où une telle situation existe.

[*Texte*]

The fifth would be government against Parliament. Last fall's events in Russia might qualify for that description, but certainly several other systems would.

The final one I would put to you is government without Parliament. There are several other regimes we might point to across the world that qualify for that.

Another one I might add, although it's harder to define, is government ignoring Parliament. It comes in waves in all systems, I suppose, but Italy might qualify as one where to some degree in the last several decades government has been ignoring Parliament.

As I look at the proposed rules, I think you could probably put a check box next to some of the proposals and find that a certain proposal leans more to government by Parliament, another one government in Parliament being enhanced, and you might go down the list. Hopefully, you don't go too far with government without Parliament. I look forward to a few more years in this job.

By way of an opening statement, that is to tell you that every time you approach the rules and the balance between the government's right to govern and the minority's right to be heard, you check off a box. It helps in the perspective of how the balance that is inherent in the rules might be affected.

With that very short political science 101 description of parliamentary systems across the world, I look forward to answering your questions.

M. Langlois (Bellechasse): Monsieur Marleau, dans quelle catégorie classeriez–vous le Canada d'avant 1848, c'est–à–dire le Canada d'avant la responsabilité ministérielle, selon la liste que vous avez établie?

M. Marleau: Je pense qu'avant cette période on pourrait peut–être le classer dans toutes les catégories, et ce, selon l'évolution qui nous a conduit à la Constitution actuelle. Nous avons une tradition parlementaire qui remonte quand même à 1792, et même une tradition parlementaire beaucoup plus «mature», je dirais, au sein du Canada anglais–français de l'époque qu'elle ne pouvait l'être dans la mère patrie d'alors, soit le Parlement de Westminster. Les francophones ont obtenu des droits et privilèges que le Parlement anglais refusait à plusieurs autres de ces domaines et colonies. La religion catholique en est un exemple.

Je pense donc qu'à partir de 1792, nous avions déjà un Parlement assez mûri en comparaison du Parlement britannique.

M. Langlois: En 1792, lors des premières élections pour les assemblées législatives des deux Canada, les femmes ont eu le droit de vote et ce droit a disparu. À quoi attribuez–vous cette disparition? Est–ce que c'est l'influence du Parlement de Westminster qu'on a voulu transposer ici? Est–ce que c'était le résultat d'une certaine prise de conscience du fait que les femmes ne devraient peut–être pas avoir ce droit–là, à l'époque, puisqu'il leur a été accordé à nouveau après la Première guerre mondiale, soit en 1919–1920?

[*Traduction*]

La cinquième formule serait le gouvernement contre le Parlement. Les événements de l'automne dernier en Russie correspondent à cette description comme d'ailleurs plusieurs autres régimes.

Enfin, il y a le gouvernement sans le Parlement. Il y a plusieurs autres régimes dans le monde qui correspondent à cette formule.

Une autre formule que je pourrais ajouter, bien qu'il soit plus difficile à définir, est celle du gouvernement qui ne tient pas compte du Parlement. Cette situation arrive par vagues dans tous les régimes je suppose, mais dans une certaine mesure, on peut dire que l'Italie depuis les dernières décennies a un gouvernement qui ne tient pas compte du Parlement.

En examinant le Règlement proposé, je pense que l'on pourrait sans doute cocher certaines des propositions et constater qu'une d'entre elles en particulier correspond davantage à un gouvernement par le Parlement, une autre à un gouvernement au Parlement, et ainsi de suite pour toutes les autres catégories. Heureusement, on ne va pas très loin avec un gouvernement sans le Parlement. Je me réjouis à l'idée d'occuper ce poste pendant encore quelques années.

En guise de déclaration liminaire, c'est pour vous dire que chaque fois qu'on examine le Règlement et l'équilibre entre le droit du gouvernement de gouverner et le droit de la minorité de se faire entendre, on coche une case, ce qui aide à comprendre comment l'équilibre qui est inhérent au Règlement peut être rompu.

Maintenant que je vous ai donné ce cours très bref de Sciences politiques 101 décrivant les régimes parlementaires dans le monde, je suis prêt à répondre à vos questions.

Mr. Langlois (Bellechasse): Mr. Marleau, in which category would you classify Canada before 1848, that is Canada before ministerial accountability, according to the list which you have drawn up?

Mr. Marleau: I think that before that period Canada could fit in any category depending on the progress that has led us to our present Constitution. Our parliamentary tradition nevertheless goes back to 1792, and I would say that at that time in English–french Canada, our parliamentary tradition was much more mature than that of the Westminster Parliament in our then motherland. Francophones had obtained rights and privileges which the British Parliament had refused to several others of its possessions and colonies. One example is the catholic religion.

Therefore I believe that as of 1792 we already had a Parliament that was quite mature compared to the British Parliament.

Mr. Langlois: In 1792, during the first legislative elections in both Upper and Lower Canada, women had the right to vote but that right disappeared. Why do you think this right disappeared? Is it because of the influence of the Westminster Parliament? Was it the result of a certain awareness at the time that women should not have that right, since it was once again granted to them after the First World War in 1919–1920?

[*Text*]

M. Marleau: C'est une question à laquelle je ne suis pas tellement qualifié pour répondre, en particulier sur l'analyse historique de l'émancipation des femmes de 1792 à aujourd'hui. Peut–être qu'il faut se rappeler qu'à l'époque, une des parties constituante du Parlement britannique était une femme.

Donc, la Couronne, si l'on remonte au règne d'Elizabeth, jouait un rôle quand même assez prépondérant dans le développement de l'histoire parlementaire. Je n'oserais faire de commentaires sur cette évolution dans les territoires de l'Empire.

• 1045

M. Langlois: J'ai lu très peu de choses sur l'analyse de 1792 parce qu'on a eu une espèce d'évolution à rebours.

En 1792, on reconnaît l'égalité des femmes quant au vote. Cela se perd historiquement et cela revient en 1919–1920. Il s'en suit l'élection de M^me^ Macphail, en 1921. Pendant plus d'un siècle, on constate la disparition de ce qui avait été reconnu.

M. Marleau: Je dois avouer qu'il faudrait que je fasse une recherche particulière sur ce sujet.

M. Langlois: Merci.

Le président: Le Greffier est ici, surtout pour répondre aux questions concernant le renvoi à ce Comité de la motion adoptée par la Chambre lundi dernier.

The motion is that the Standing Committee on Procedure and House Affairs examine procedures regarding members' statements, special debates, the taking of divisions of the House by electronic means, the conduct of private members' business, especially with regard to private bills and to Senate public bills, any anomalies or technical inconsistencies in the Standing Orders, the reform of Question Period, measures to achieve more direct participation by citizens, including citizens' initiative, the right of constituents to recall their MP, binding referenda, free votes in the House of Commons, debates on petitions and fixed election dates.

We might want to move on some or all of this lengthy feast of topics. Perhaps members had forgotten this was part of the reason for calling the clerk. I just wanted to remind members.

Perhaps I could ask the clerk a question concerning private bills and Senate public bills. In the last Parliament, I think perhaps in your appearance before the House management committee, the predecessor of this committee, you indicated that some substantial revision to the provisions of the Standing Orders respecting private bills was appropriate since nothing had been done since about 1850. I wonder if you still have that view and if you could enlighten the committee on any proposals that may have been worked on by personnel in your branch or sector.

[*Translation*]

Mr. Marleau: I'm not really qualified to answer your question, particularly on the historic analysis of the emancipation of women from 1792 until now. Perhaps we should remember that at that time one of the constituents of the British Parliament was a woman.

Therefore, the Crown, if we go back to the reign of Elizabeth, played quite an important role in the development of parliamentary history. However I won't attempt to comment on that evolution in the Empire's territories.

Mr. Langlois: I have read very little on the analysis of 1792 because we've had a sort of evolution in reverse.

In 1792, women's equality is recognized since they had the right to vote which later disappeared but came back in 1919–1920. Then Mrs. Macphail was elected in 1921. But a right that had been recognized previously was lost for more than a century.

Mr. Marleau: I must confess that I would have to make a specific research on the subject.

Mr. Langlois: Thank you.

The Chairman: The Clerk is here mostly to answer questions concerning the referral to our committee of the motion passed by the House of Commons last Monday.

La motion stipule que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre examine les procédures concernant les déclarations des députés, les débats spéciaux, l'enregistrement par des moyens électroniques des votes en Chambre, la conduite des affaires émanant des députés, notamment en ce qui touche les projets de loi d'intérêt privé et les projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat, les anomalies ou erreurs techniques qui se trouvent dans le Règlement, la réforme de la période des questions, les mesures propres à favoriser une participation plus directe des citoyens, notamment des initiatives de citoyens, le droit des électeurs de révoquer leur député, les référendums obligatoires, les votes libres à la Chambre des communes, les débats sur des pétitions et les élections à date fixe.

Nous voudrons peut–être aborder certaines de ces questions qui figurent sur cette longue liste, ou peut–être toutes ces questions. Les députés ont peut–être oublié que c'était en partie la raison pour laquelle nous avons invité le greffier à comparaître. Je voulais simplement le leur rappeler.

Si vous me le permettez, j'aimerais poser au greffier une question concernant les projets de loi d'intérêt privé et les projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat. Au cours de la dernière législature, lors de votre comparution devant le comité de gestion de la Chambre, le prédécesseur de notre comité, vous avez dit qu'une révision importante des dispositions du Règlement concernant les projets de loi d'intérêt privé s'imposait puisque rien n'avait été fait depuis 1850. Je me demande si vous êtes toujours de cet avis et si vous pouvez nous parler des propositions sur lesquelles le personnel de votre direction ou de votre secteur se sont peut–être déjà penchés.

[*Texte*]

Mr. Marleau: Mr. Chairman, I have not changed my views since the last time I appeared. The private bill practice remains a very archaic one. When there's a need to amend private bills in the House, we usually—at least in the last little while—had to resort to negotiations for unanimous consent because they had been left out of the private members' business process. They really are hanging on the side of Parliament like a barnacle.

They've fallen into real disuse over the years because of the Corporations Act and other means by which corporations found status legally, and they only surface from time to time to amend charters that were passed under private bills that require amendments. They're fast disappearing as a procedural beast. Nevertheless, they're problematic when you're faced with a request for amendment.

The Chairman: Could you or your officials provide us with some suggestions for change in this area, which the committee could then review? While you might regard it as presumptuous, given the fact that the rules in that area are so seldom used, I think it might be one that would not be contentious, and if it came in that form to the committee, we might be able to review and revise and then make a report on that particular issue to the House rather quickly.

Mr. Marleau: I would be very happy to do that. It wouldn't take us very long to give you a report on eliminating some of the anachronisms and streamlining that particular structure.

The Chairman: Thank you.

Mr. Boudria.

M. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Merci, monsieur le président. J'aimerais commenter le dossier des votes en Chambre et, plus particulièrement, le vote électronique.

J'ai une grande admiration pour les talents des greffiers et greffiers adjoints qui sont capables de se souvenir de 295 figures et, à 50 mètres, de pouvoir les identifier sans faire d'erreur.

• 1050

Bien que ce soit-là un talent absolument extraordinaire, il s'agit d'un exemple flagrant de procédures antiques qui ont besoin d'être modifiées, d'autant plus qu'à chaque fois que l'on vote, il s'écoule huit à dix minutes du temps de la Chambre.

Lorsqu'on doit faire l'étude de projets de loi assez complexes, et il y en aura, et que l'opposition ou même le gouvernement présentent des modifications à trois, quatre, cinq, dix, quinze, voire même vingt articles d'un projet de loi, imaginez ce dont on a l'air. On sautille sur nos bancs, pour des heures et des heures, à voter sur des projets de loi, ou du moins, cela peut en être ainsi.

Durant le dernier Parlement, les députés se sont souvent fait dire que le premier vote s'appliquerait au deuxième, au troisième et puis au quatrième vote afin de sauver du temps, justement, compte tenu de cette procédure qui est désuète.

[*Traduction*]

M. Marleau: Monsieur le président, je n'ai pas changé d'avis depuis ma dernière comparution. La pratique en ce qui concerne les projets de loi d'intérêt privé est très archaïque. Lorsqu'il est nécessaire d'amender un projet de loi d'intérêt privé à la Chambre, habituellement—du moins depuis quelque temps—nous devions négocier pour obtenir le consentement unanime parce que ces projets de loi avaient été écartés du processus des affaires émanant des députés. Ces projets de loi sont vraiment une plaie pour le Parlement.

Au fil des ans, ils sont tombés en désuétude à cause de la Loi sur les sociétés et les moyens qu'ont trouvé les sociétés pour obtenir un statut légal, et ils ne font surface que de temps à autre lorsqu'il faut modifier les chartes qui ont été adoptées au moyen de projets de loi d'intérêt privé. Cette bête procédurale est en voie d'extinction. Néanmoins, cela peut être problématique lorsqu'on est confronté à une demande d'amendement.

Le président: Est-ce que vous ou vos collaborateurs pourriez nous proposer des changements dans ce domaine, une proposition que le comité pourrait ensuite étudier? Vous penserez peut-être que c'est présomptueux de ma part, étant donné que l'on utilise si rarement le Règlement dans ce domaine, mais je pense que si on nous proposait une modification qui ne soit pas litigieuse, notre comité pourra l'examiner et en faire rapport à la Chambre assez rapidement.

M. Marleau: Je serais très heureux de le faire. Il ne nous faudra pas beaucoup de temps pour vous préparer un rapport sur la façon d'éliminer certains anachronismes en vue de simplifier cette structure particulière.

Le président: Merci.

Monsieur Boudria.

Mr. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Thank you, Mr. Chairman. I would like to comment on the taking of divisions in the House in particular by electronic means.

I have the greatest admiration for the talent of clerks and clerk assistants who are able to recognize 295 different faces and who can, 50 metres away, tell them apart without fail.

Although it's an absolutely extraordinary talent, we have here a flagrant example of the antique procedures that have to be changed because each time we vote, eight or ten minutes just go by in the House.

When we have to study rather complex bills, and there will be some of those, and that the opposition or even the government introduce amendments to three, four, five, ten, fifteen or even twenty clauses of a bill, just imagine what we look like. We jump up and down for hours on end voting on bills or, at least, it could end up that way.

During the last parliament, members were often told the first vote applied to the second, the third and the fourth vote just to save time in view of this outdated procedure.

[*Text*]

Avez–vous eu l'occasion d'examiner, dans d'autres législatures, des systèmes de vote électronique, des *scoreboard*, comme on les appellent, et comment peuvent–ils être adaptés à un système parlementaire de gouvernement responsable? C'est bien beau de dire qu'il y en a au Massachussets ou à Washington, mais, cela m'intéresse un peu moins. C'est surtout dans une institution comme la nôtre où c'est important.

On me dit qu'il y en a en Australie. Je ne sais pas si c'est seulement à la Chambre haute, où la confiance de Chambre n'est pas nécessaire, ou est–ce que cela existe dans la Chambre basse?

Pouvez–vous nous parler un petit peu de votre expérience à ce sujet afin que l'on puisse être un peu plus éclairés? Car, je pense qu'on va entreprendre l'étude de cette question d'ici peu à ce Comité.

M. Marleau: Oui, avec plaisir. J'avais anticipé cette question et je pourrai partager, avec le Comité, un document que j'ai fait préparer sur le vote électronique et les grandes questions que cela soulève, tant sur le plan de la procédure que sur le plan du contrôle et de la technologie.

Pour répondre à votre dernière question, sur l'utilisation d'autres systèmes dans le système parlementaire britannique, ou d'inspiration parlementaire britannique, très peu d'assemblées du Commonwealth ont adopté le vote électronique. Il n'y en a aucune au Canada. En Australie, la Chambre haute, le Sénat, s'est dotée du vote électronique; je peux le confirmer. Quant à la Chambre basse, elle est en train d'étudier une proposition à cet effet.

Mon collègue australien m'a fait parvenir une lettre me disant—parce que je lui ai posé la question sur l'évolution du dossier—qu'un comité parlementaire australien vient juste de terminer une tournée européenne, où ils ont étudié l'utilisation du vote électronique au Parlement européen, en Belgique, en France, etc. Il m'a promis une copie du rapport qui doit sortir très bientôt et que je ferai parvenir au Comité, dès que je l'aurai reçu.

D'abord, laissez–moi vous dire que les greffiers seront les premiers à appuyer une recommandation de ce Comité pour introduire le vote électronique. Quel que soit notre talent et l'émerveillement que vous manifestez devant une telle performance, c'est une activité que nous sommes tout à fait prêts à abandonner.

Mon collègue Corbett, lequel a appelé le premier vote de ce Parlement, a dû apprendre à reconnaître un nombre record de nouveaux députés et, même s'il l'a très bien fait, et j'en suis fier, cela n'est pas quelque chose auquel il tient pour le reste de sa carrière.

Par contre, il faut penser à la nature de notre Chambre des communes, et le rôle qu'y joue la discipline partisane. Quel que soit votre point de vue sur le fait qu'elle soit «relaxe» ou diversifiée, les whips ont, traditionnellement, joué un rôle de contrôle, de direction et d'information face au déroulement d'un vote. Cela est une considération sur laquelle chaque parti devrait se pencher.

Quant à la technologie et à la technique, cela est assez simple. Vous pouvez avoir un système électronique qui va du très simple au très complexe. Vous pouvez tout simplement installer quelques boutons sur chacune des banquettes, indiquant un oui, un non, une abstention, si vous voulez introduire le concept d'abstention en Chambre, ce qui n'existe pas encore, je vous le signale. Cela n'a jamais existé à la Chambre des communes. Vous pouvez également avoir un

[*Translation*]

Have you had the opportunity to examine electronic voting systems scoreboards as they are called, in other parliamentary venues and how they might be adapted to a parliamentary system with a responsible government? It's all very nice to say that they have them in Massachussets or in Washington but I am not all that interested in those. It's important to have a look at this in a body like ours.

I am told they have it in Australia. I don't know if it's only in the upper Chamber where confidence is not necessary, or do they also have it in the lower House?

Could you tell us a bit about your experience in this matter just to clarify things for us? Because I think our committee very soon is going to embark upon a study of this question.

Mr. Marleau: Yes, with pleasure. I had anticipated the question and I could share with the committee a document that I had prepared on electronic voting and the serious questions it raises in the areas of procedure as well as control and technology.

To answer your last question on the use of other systems in the British parliamentary system or others derived from it, very few Commonwealth assemblies have electronic voting. There are none in Canada. In Australia, I can confirm that the upper Chamber, there Senate, does have electronic voting. As for the lower House, they are examining a proposal to that effect.

My Australian counterpart sent me a letter, because I did put a question to him concerning the progress being made, and he told me that an Australian parliamentary committee had just ended a European tour where they looked at electronic voting in the European parliament as well as in Belgium, France and so forth. He promised me a copy of the report that is to be published very soon, and I'll see to it that the committee gets it as soon as I have it.

First of all, I would like to say that the clerks will be the first to support this committee's recommendation for electronic voting. No matter our talent and the amazement you display at our performance, it's an activity that we're quite ready to give up.

My colleague Mr. Corbett, who called out the first vote in this new parliament had to learn to recognize a record number of new members and even though he did it very well, and I'm quite proud of him, it's not something he adamantly wants to do for the rest of his career.

On the other hand, we have to think about the nature of our House of Commons and the role played by partisan discipline. Whatever your views on the fact that it's "relaxed" or diversified, traditionally, the role of the whips has been to control, to direct and to inform regarding a vote. This is a consideration each and every party will have to look at.

As for the technology involved and the technical aspects, its rather simple. You can have an electronic system that goes anywhere from the simplest to the most complex. You can simply have a few buttons installed on each of the desks indicating a yes or a no or even an abstention if you want to introduce the idea of abstaining from a vote in the House because that concept does not yet exist nor has it ever existed in the House of Commons. I thought it was worth pointing out.

[*Texte*]

système qui dépasse le simple oui et non, avec des panneaux qui afficheront, par nom, les résultats.

[*Traduction*]

You can also have a system that goes beyond a simple yes and no with boards giving the results by name.

• 1055

Certes, sur le plan technique, il y a des économies à faire au niveau du personnel qui doit ensuite traduire ces votes dans les documents de la Chambre. Tout serait informatisé. On pourrait faire une transmission électronique. On pourrait faire des vérifications électroniques. Et, le processus sur le plan de la production des documents de la Chambre en serait de beaucoup accéléré.

En Chambre, l'économie du temps est moins évidente selon le système que vous choisissez. En ce moment, il s'écoule en moyenne entre six et huit minutes pour appeler un vote en Chambre. Vous avez une sonnerie de 15 minutes, six à huit minutes pour appeler le vote, et, le résultat, à cause de la façon dont nous le présentons, est assez instantané. On a le résultat tout de suite.

Il faut, je pense, que vous décidiez au préalable, de combien de temps vous allez donner aux députés pour voter. Si vous accordez aux députés 30 minutes pour voter et que la sonnerie de 15 minutes est comprise dans la période de vote, l'économie de temps se fait à l'intérieur de la période de sonnerie quelle que soit sa durée.

Si la sonnerie ne se fait entendre que pour permettre aux députés de se rendre en Chambre, ou si vous accordez deux ou trois minutes lors de chaque vote pour permettre au député qui arrive en Chambre de se renseigner sur la nature du vote, l'économie de temps est moins importante, surtout quand il s'agit d'une série de vote qui peut être assez complexe. Donc, l'économie de temps n'est pas importante, par exemple, lorsqu'il y a seulement un vote le mardi.

En novembre 1992, il y a eu 49 votes, l'un après l'autre, à l'étape du rapport d'un projet de loi. Les députés ont voté de 18 heures à 5 heures le lendemain. Dans ces circonstances–là, il y aurait une possibilité d'économie de temps très importante.

M. Boudria: Si vous me le permettez, je pense qu'à chaque fois que l'on a parlé du système de vote électronique, on a également parlé du coût d'installation du système, et avec raison bien sûr. Mais on n'a pas souvent entendu ce que vous venez de dire, à savoir faire des économies, possibles ou réelles, à chaque fois que l'on doit faire la préparation des documents et ainsi de suite. Il y a des écomonies à faire là. On n'en parle jamais.

Je trouve cela intéressant d'en entendre parler aujourd'hui. Je dois vous dire que je n'y avais même pas pensé moi–même. J'avais pensé aux économies de temps en Chambre. Je ne m'étais pas rendu compte de l'économie financière en personnel à réaliser dans les services rattachés au Greffier, de toutes les dépenses qui existent à l'heure actuelle, et là où l'on pourrait faire des économies. Et, je suis certain qu'il y en a d'autres qui n'y avaient pas songer.

M. Marleau: Oui, il y a l'aspect économie et il y a aussi l'aspect accès, parce qu'une fois que ces données sont dans l'ordinateur, il existe la possibilité d'en faire une analyse beaucoup plus complète, à savoir, combien de fois le député vote avec les «pour» et sur quels sujets. On pourrait utiliser ces données à d'autres fins, lesquelles ne sont pas disponibles présentement à cause de l'aspect plutôt mécanique ou mitaine du vote.

Of course, on the technical level, there are savings to be made with the staff that has to translate those votes in the House's documents. Everything would be computerized. We could use electronic data transmission. We could have electronic monitoring. And the process of producing House documents would be greatly accelerated.

In the House, the time to be saved is less self evident depending on the system you choose. At this point, you have an average of between six to eight minutes to call a vote in the House. You have a fifteen minute bell, six to eight minutes to call the vote and the result, because of the way we present it, is pretty instantaneous. We get the result right away.

I think that you should first decide how much time you are going to give the members to vote. If you give the members 30 minutes to vote and that the 15 minute bell is included in that voting period, whatever time is saved will be saved within the bell, no matter how long it rings.

If the bell rings only long enough for the members to get to the House, or if you grant 2 or 3 minutes during each vote to allow the member arriving in the House to find out what the vote is about, the time saved isn't as great especially if it is a series of rather complex votes. So the time–saving factor isn't important when there's only one vote on a Tuesday.

In November 1992 there were 49 votes, one after the other, at the report stage of a bill. The members voted from 6 p.m. until 5 a.m. the next morning. In circumstances like that, a lot of time can be saved.

Mr. Boudria: If you don't mind, I think that whenever we've talked about an electronic voting system, we also asked how much it would cost to install it and rightly so. But we haven't often heard anyone say what you've just told us which is that there are potential or real savings to be made anytime there are documents to be prepared and so forth. There are savings to be made but we don't hear about them.

What I am hearing today is interesting. I must admit that I hadn't thought about it myself. I had thought about the time that could be saved in the House. I hadn't seen the money that could be saved in the areas of personnel and services rendered by the clerk. I am sure there are others who hadn't thought of that either.

Mr. Marleau: Yes, there is the saving aspect and there's also the access aspect because once we have these data in the computer, you can get a far more complete analysis, in other words, how many times a member has voted with the "yeahs" and on what. The data could be used for other things that they are not used for now because of the rather mechanical work "hand made" aspect of the vote.

[*Text*]

J'aurais du mal à vous dire combien vous pourriez économiser, mais, pensez à une équipe de quatre greffiers qui sont en Chambre pour le vote, un qui appelle le nom de chaque député, moi–même qui le répette et deux autres qui font la contre–vérification. Tout cela deviendrait désuet à ce moment–là.

Cela ne veut pas dire qu'il faudrait se départir de quatre greffiers à la Table, en Chambre, mais certes, ces gens–là seraient affectées à d'autres fonctions plus importantes et peut–être plus productives dans une journée de travail, y compris l'équipe des Journaux, au Service de la séance, lesquels sont obligés de faire la transposition de ces données pour les inclure dans les documents.

Il est difficile pour moi de vous dire combien de milliers de dollars seraient économisés. Mais cela serait certainement beaucoup plus efficace.

M. Boudria: Merci, monsieur le président.

The Chairman: Mr. Lee.

• 1100

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): Thank you.

Before asking a couple of questions, I just wanted to note for the staff that we as MPs usually get out of a meeting what we put into it. This is the first meeting I've attended in quite a while where I haven't had some type of briefing notes preparation, unless of course the purpose of the meeting was just intended to be cursory. I note that there are approximately nine new members sitting around the table. I don't think any of them would have had an opportunity to look into this issue in much depth, and they might feel slightly—

The Chairman: Mr. Lee, in fairness, the reference came on Monday. We decided to proceed with this meeting today knowing the reference was coming. The idea was to allow members to ask the clerk questions on where we might go in studying these subjects that are before us. I don't think there was an intention to have briefing papers and so on on all these topics at this stage. We'll be getting them later and going into them in depth. But the purpose of this was to allow members to find out what the scope of some of these things are, what we might study, and where we might find useful information to assist us.

Mr. Lee: Thank you for that clarification. I just thought it might have been useful to the newer members to have some guide as to where we were going, or perhaps a more fulsome presentation by the clerk. And I'm not critical of the clerks at all in this. I suppose I was hoping to lay the groundwork for future meetings.

In any event, I did have two areas of question. One of them has to do with the period of time when the bells are ringing for a vote. The bells ring for either 15 minutes or 30 minutes, with another short period of down time as the whips count their members prior to the vote. I am wondering if there is any practical reason or other procedural reason why when the bells are ringing outside the House the Speaker could not recognize individual members for one–minute statements for a portion of

[*Translation*]

I couldn't really tell you how much you might save, but just think about the team of four clerks in the House for the vote, one calling out the name of each member, and myself repeating it and two others monitoring the whole process. All that would then become obsolete.

It doesn't mean that we would have to get rid of the four clerks at the Table in the House, but they would be assigned to other more important and perhaps more productive duties during their working days including the Journals team, at the sittings service where they have to transpose these data to be included in the documents.

It is hard for me tell how many thousands of dollars would be saved. But it would certainly be a lot more efficient.

Mr. Boudria: Thank you Mr. Chairman.

Le président: M. Lee.

M. Lee (Scarborough—Rivière Rouge): Merci.

Avant de poser mes questions, je tiens à signaler au personnel que nous, les députés, ne profitons des séances que dans la mesure où nous pouvons y contribuer. C'est la première fois depuis longtemps que j'assiste à une séance où l'on ne nous donne pas de notes préparatoires, à moins bien sûr qu'il ne s'agisse que d'une réunion d'information. Je remarque qu'il y a environ neuf nouveaux députés autour de la table. Je ne crois pas qu'aucun d'entre eux ait eu la chance d'examiner cette question en profondeur, et peut–être s'estiment–ils quelque peu. . .

Le président: M. Lee, soyons justes, nous n'avons reçu notre mandat que lundi. Nous avons décidé de siéger aujourd'hui, sachant que nous allions recevoir notre mandat. Nous nous sommes réunis pour permettre aux députés de poser des questions sur la façon dont nous allons étudier les questions dont nous sommes saisis. Personne ne s'attendait à recevoir dès maintenant des notes d'information et autres sur tous ces sujets. Nous les obtiendrons plus tard et pourrons examiner ces questions à fond. Il s'agissait donc de permettre aux députés de mesurer l'ampleur de certains de ces problèmes, de savoir quels seront les sujets d'étude et les sources d'information qui nous seront utiles.

M. Lee: Je vous sais gré de cette précision. Je croyais seulement que les nouveaux députés auraient trouvé utile d'avoir une idée des travaux futurs, ou peut–être un exposé plus complet de la part du greffier. Je n'adresse aucun reproche aux greffiers, comprenez–moi bien. Je croyais seulement qu'on allait établir le canevas des séances futures.

Quoi qu'il en soit, j'ai deux questions. L'une a trait à la durée de la sonnerie d'appel lorsqu'il y a vote. Le timbre retentit pendant 15 ou 30 minutes, puis il se tait brièvement pour donner aux whips le temps de compter leurs députés avant le vote. Pendant que le timbre retentit à l'extérieur de la Chambre, le Président ne pourrait–il pas permettre aux députés de faire des déclarations d'une minute pendant une partie des 15 minutes ou des 30 minutes, étant donné que la Chambre est

[*Texte*]

the 15 minutes, or a portion of the 30 minutes, given that it's my impression that the House is all dressed up, all paid for, and nowhere to go. Lots of members would love an opportunity to make an intervention, and it would considerably expend that 15-minute period we have prior to Question Period.

Mr. Marleau: I believe that issue was raised in the 81st report of the House management committee in the previous Parliament, and my answer to you is I see no particular impediment to that taking place. Whatever period you would want to choose in the 15 or 20 minutes allowed for members to assemble for the vote is the only factor. So in a 15-minute period maybe 10 members could be recognized for one-minute statements.

I see no practical or procedural reason not to pursue it further if you wish.

Mr. Lee: And you don't foresee any additional costs other than the printing up of the statements in *Hansard*.

Mr. Marleau: And the longer tape on television. No, I don't see any—

Mr. Lee: It would also fill up a blank screen on the television screen, wouldn't it?

Mr. Marleau: That's right.

Mr. Lee: The second item, and this is hypothetical, is something I'm very interested in. If a committee of the House happened upon an area of legislative amendment, let's say short and sweet, agreed to by everybody on the committee and agreed to by the minister whose ministry governed the area, how would that committee get that amendment—and let's assume hypothetically that it is simply an amendment—into the House under the current rules?

Mr. Marleau: Are you speaking about a bill that's in committee at the time or about a statute that's on the books and someone has an idea to amend it?

Mr. Lee: An existing statute that requires a minor modest amendment. Everybody agrees the amendment should be there. The minister concurs. The committee concurs. Even the wording is all agreed to. Here we have perhaps a very valuable legislative amendment, all dressed up and nowhere to go.

• 1105

How would that committee get it to the House without necessarily having to run it through the cabinet committee and having the minister introduce it as a government bill?

Mr. Marleau: Outside the current rules?

Mr. Lee: Is there a way to do it now in the current rules? And if there isn't, could you make a suggestion?

Mr. Marleau: In the current rules there are only two ways of doing it. One is a government initiative, and the cabinet committee, etc. It's up to the minister to choose timing and content, to some degree. And the second is the private members' business route, which is complex. It has to go in the draw, and is not very efficient in the context you described. Those are the current rules. Or it could be unanimous consent, which again implies another series of potential limitations to get the job done.

[*Traduction*]

prête à siéger, et qu'elle n'a rien à faire, et je me demande si le bon sens ou la procédure peuvent permettre ce genre de choses. Nombreux sont les députés qui aimeraient faire une déclaration, et cela allongerait pas mal la période de 15 minutes qui précède la période des questions.

M. Marleau: Je crois que la question a été soulevée dans le 81e rapport du comité de gestion de la Chambre de l'ancien parlement et je vous répondrai que je n'y vois aucun empêchement. Il s'agit simplement de déterminer quelle portion des 15 ou 20 minutes qu'on donne aux députés pour s'assembler on réservera aux déclarations. Ainsi, dans une période de 15 minutes, on pourrait permettre à 10 députés de faire des déclarations d'une minute.

Je ne vois aucune raison sur le plan pratique ou de la procédure, de ne pas y donner suite si vous le désirez.

M. Lee: Et vous ne prévoyez aucun coût supplémentaire, si ce n'est l'impression des déclarations dans le *Hansard*.

M. Marleau: Et un enregistrement télévisé plus long. Non, je ne vois aucun. . .

M. Lee: Et cela permettrait de remplir l'écran de télévision qui est vide, n'est-ce pas?

M. Marleau: C'est exact.

M. Lee: Ma seconde question, qui est hypothétique, m'intéresse beaucoup. Disons qu'un Comité de la Chambre s'entend sur un amendement législatif—et imaginons qu'il s'agit strictement d'un amendement—, qui ne pose aucun problème, tous les membres du Comité sont d'accord et le ministre compétent est d'accord lui aussi, comment le Comité peut-il faire adopter cet amendement par la Chambre au terme du Règlement actuel?

M. Marleau: Vous parlez d'un projet de loi qui a été renvoyé au Comité ou d'une loi existante qu'un député voudrait faire modifier?

M. Lee: Disons une loi existante qui nécessiterait une modification mineure. Tout le monde s'entend sur la nécessité de cette modification. Le ministre est d'accord. Le Comité est d'accord. On s'est même entendu sur le libellé. Nous avons là une modification législative très utile, mais qu'on ne peut pas faire adopter.

Comment le comité peut-il la faire adopter par la Chambre sans avoir à la soumettre au comité du Cabinet et sans obliger le ministre à proposer cette mesure comme un projet de loi du gouvernement?

M. Marleau: En marge du Règlement actuel?

M. Lee: Le Règlement actuel permet-il de faire une chose pareille? Sinon, avez-vous une suggestion à faire?

M. Marleau: Aux termes du Règlement actuel, il n'y a que deux façons de procéder. La première, c'est l'initiative gouvernementale qui fait intervenir le comité du Cabinet, etc. Il appartient alors au ministre de déterminer le moment voulu et le contenu du projet de loi, dans une certaine mesure. La seconde consiste à procéder par voie de projet de loi d'initiative parlementaire, ce qui est compliqué. Il faut procéder au tirage au sort, et cela n'est pas très efficace dans le contexte que vous décrivez. C'est ce que dit le Règlement actuel. Où l'on peut procéder par voie de consentement unanime, ce qui risque de soulever encore là toute une série d'obstacles à cette initiative.

[*Text*]

There are various avenues for how one would devise a process to achieve what you described. I have not given it a lot of thought. It certainly could be a formula inspired along the lines of the process you are familiar with in terms of delegated legislation: the revoking procedure, where, if there is a general agreement, a special hour could be set aside for it, giving the government enough time to react, oppose, or agree.

Mr. Lee: I'm assuming it has the concurrence of the minister for the government.

Mr. Marleau: Right. I think a formula like that, which kicks in occasionally on a specific time. . .

I think the issue of notice is something you have to consider in all of these rule changes you're looking at. Generally the House of Commons does not like to be surprised. Members don't like to be surprised. So a formula a little like the delegated legislation might inspire a process like that. If you can revoke delegated legislation in that sense, maybe you can amend legislation where there is a large body of consensus in a similar type of procedure.

Mr. Lee: Subject to situations similar to the west coast labour dispute, where the House and Senate are disposed to deal with it very quickly, your average government bill is usually going to take a few months if it doesn't have some priority. And if it doesn't have a lot of priority, it's going to sit around on the back burner almost forever.

A procedure that would permit a committee and a minister to collaborate and run something through quickly, there would probably be a significant cost–saving in terms of the. . .

Mr. Marleau: If you want to look at the existing rule in that kind of sense, Standing Order 78.(2) on time allocations, where all parties are agreed, is a real step–up procedure. When the three recognized parties in the House agree, you can suspend all the rules of stages in the same day, hours of sitting, and you could do a bill in a day. But the initiative still lies with the government in that particular case. It has been used, albeit not that often, since 1968, maybe four or five times.

Le président: Monsieur Langlois.

M. Langlois: Dans le même sens que M. Lee et pour être sûr de bien comprendre, lorsqu'il existe un consensus sur un amendement, et que tout le monde, même le ministre, est d'accord, tel que le mentionnait M. Lee tout à l'heure, serait–il possible d'incorporer immédiatement l'amendement à la motion principale? Voyez–vous un désavantage avec une telle procédure?

M. Marleau: C'est difficile, dans l'abstrait, de vous donner mon opinion sur les désavantages, sans connaître exactement les conséquences d'incorporer immédiatement l'amendement. Par exemple, la Constitution prévoit que si c'est un amendement de nature financière, la recommandation royale est requise. S'il s'agit d'un amendement de nature administrative seulement, il y a moins de difficultés à initier un processus particulier qui pourrait donner des résultats rapides et positifs.

[*Translation*]

Il y a plusieurs façons d'imaginer le processus que vous venez de décrire. Je n'y ai pas beaucoup réfléchi. L'on pourrait certainement trouver une formule s'inspirant du processus de législation déléguée, que vous connaissez: soit la procédure de résiliation qui permet de réserver une heure particulière s'il y a consentement unanime, et ce, afin de donner au gouvernement suffisamment de temps pour réagir, s'opposer ou donner son accord.

M. Lee: J'imagine un cas où le ministre a donné son accord.

M. Marleau: D'accord. Je crois qu'une formule comme celle–la, qui s'enclencherait de temps à autre, à un moment précis. . .

À mon avis, il faut tenir compte de la période d'avis à donner dans toutes les modifications au Règlement que vous envisagez. Règle générale, la Chambre des communes n'aime pas les surprises; les députés non plus. C'est pourquoi un processus comme celui–là pourrait s'inspirer d'une formule semblable à la législation déléguée. Si on peut abroger une législation déléguée dans ce sens, on pourrait peut–être modifier des lois dans les cas où la Chambre s'entend sur un type de procédure semblable

M. Lee: Exception faite des situations comme celle du conflit de travail sur la côte du Pacifique, où la Chambre et le Sénat s'entendent pour expédier au plus vite l'adoption d'un projet de loi, il faut habituellement quelques mois pour adopter une loi du gouvernement, à moins qu'il y ait une nécessité quelconque. Et si la nécessité n'est pas pressante, l'adoption de ce projet de loi peut être remise au calendes grecques.

Si l'on avait une procédure permettant à un comité et à un ministre de collaborer et de faire adopter une mesure rapidement, l'on pourrait économiser beaucoup de. . .

M. Marleau: En ce sens, voyez ce que dit l'article 78(2) du Règlement sur l'attribution de temps, qui permet d'accélérer les choses si tous les partis sont d'accord. Si les trois partis reconnus à la Chambre sont d'accord, on peut suspendre complètement toutes les règles relatives aux diverses étapes au cours de la même journée, les heures de séance, et on peut faire adopter un projet de loi en une seule journée. Et dans ce cas particulier, il appartient encore au gouvernement de prendre l'initiative. On a déjà eu recours à cette façon de procéder, mais pas très souvent, depuis 1968, peut–être quatre ou cinq fois.

The Chairman: Mr. Langlois.

Mr. Langlois: In the same vein as Mr. Lee and to be quite clear about this, if there is a consensus on an amendment, agreed to by everybody and even by the Minister, as in the case stated by Mr. Lee earlier, would it be possible to incorporate immediately this amendment into the main motion? Do you see a drawback with this kind of procedure?

Mr. Marleau: It is difficult, in the abstract, to give you my opinion on the drawbacks without knowing exactly what the consequences of incorporating immediately the amendment would be. For instance, the Constitution provides that if you are dealing with a financial amendment, the Royal recommandation is required. If you are dealing with a amendment of a strictly administrative nature, it is less difficult to initiate a particular process that would give you quick and positive results.

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 1110

Je ne vois pas d'accrocs dans le contexte que l'on discute s'il existe une procédure claire et nette qui respecte, je pense, une certaine période d'avis de l'action législative.

The Chairman: Perhaps if no one else has a question, maybe I could ask a couple. Mr. McWhinney, go ahead.

Mr. McWhinney (Vancouver Quadra): I'm very appreciative of the listing of this matter so early in the work of this committee. Since your work in the Commons, Mr. Chairman, I'm surprised by the number of media and other people who come back with very specific and searching questions on what we have in mind and what's intended.

Obviously some of these are entirely new matters that result from the general election campaign and the commitment, I think eventually by all parties, to massive changes. I wanted to ask you about those, because that is *tabula rasa*, I assume. I suspect some of these things have been well worked over. I wonder if you could give us preliminary comments. All of us, even in a matter of a month, have had experience with some of these.

For example, there is this reference to members' statements. It would be interesting to know what reform proposals have been discussed in the past. Special debates, reform of Question Period, free votes in the House of Commons—now I may be wrong, Mr. Chairman, but I suspect there's a lot of accumulated wisdom that has already been discussed. If we could have even a brief résumé of what the line of thinking so far indicates, it would be very helpful.

Mr. Marleau: Mr. McWhinney, there's an afternoon of comment on the items you've raised. On members' statements, there was the proposal that the down time while the bells are ringing be taken up by members' statements.

Originally members' statements started as 90–second statements and were moved back to 60 seconds to allow more members to participate in that 15–minute period. It found its inspiration in the Lefebvre committee back in 1983, where prior to members' statements members had an opportunity to ask for unanimous consent of the House to move a motion of urgent and pressing necessity.

Of course, urgent and pressing necessity ended up with the multitude of subjects that are now being raised by members and members' statements. So they just transformed them into members' statements. I think members find them useful. The feedback, the experience on that is that it is probably the only opportunity for a member without the strait–jacket of all the other rules to raise an issue in the House. So enhancement of that, either adding time to it or providing for other time, I think would be well received by members.

Question Period is a more difficult subject to summarize. In essence, it finds its origin in a period of time when there was no limit on Question Period. It just was, and it lasted roughly an hour. Eventually, in the 1960s and through the 1970s, it was

I do not see any problems in the context we are discussing as long as there is a clear procedure defining an advance notice period for the legislative measure.

Le président: Si personne d'autre n'a de questions à poser, je pourrais peut–être poser les miennes. Monsieur McWhinney, vous avez la parole.

M. McWhinney (Vancouver Quadra): Je suis très heureux qu'on soulève cette question au tout début des travaux du comité, Depuis votre retour aux Communes, monsieur le président, je suis étonné par le nombre de journalistes et d'autres intéressés qui posent des questions très précises et pénétrantes sur ce à quoi nous songeons et sur ce que nous visons.

Bien sûr, il s'agit dans certains cas de questions entièrement nouvelles qui résultent des dernières élections générales et découlent de l'engagement qu'ont finalement pris, je pense, tous les partis de procéder à des changements en profondeur. Je voulais vous en parler puisque je pense que tout est remis en question, On peut supposer que certains de ces points ont déjà été bien étudiés. Peut–être pourriez–vous nous faire quelques observations préliminaires. Tous, déjà en un mois, nous sommes heurtés à certaines de ces questions.

Par exemple, il est question des déclarations des députés. Il serait intéressant de savoir quelles sont les propositions de réforme qui ont déjà été envisagées. Les débats spéciaux, la réforme de la période des questions, les votes libres à la Chambre des communes—je fais peut–être erreur, monsieur le président, mais on a sans doute débattu et bien soupesé ces questions. Si vous pouviez brièvement résumer la ligne de pensée qui se dégage jusqu'ici, ce serait très utile.

M. Marleau: Monsieur McWhinney, on pourrait discuter tout l'après–midi de ce que vous venez de soulever. Pour ce qui est des déclarations de députés, on avait proposé que le temps inutilisé pendant que retentit la sonnerie, puisse servir aux députés pour faire des déclarations.

À l'origine, les déclarations des députés pouvaient durer 90 secondes, puis on les a réduites à soixante secondes pour permettre à plus de députés de prendre la parole pendant la période de quinze minutes. On s'était inspiré des travaux du comité Lefebvre de 1983, quand avant les déclarations des députés ceux–ci avaient l'occasion de demander le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion portant sur une question urgente et de nécessité pressante.

Bien sûr, ce genre de notion a donné lieu à la multitude de sujets que soulèvent maintenant les députés et dont on traite dans les déclarations. On les a donc tout simplement transformés en déclarations des députés. Je pense que les députés les trouvent utiles. La réaction porte à croire que c'est sans doute la seule occasion qu'a un député de se soustraire au carcan de toutes les autres règles pour saisir la Chambre d'une question. L'amélioration de cette règle, soit en prolongeant la période consacrée à ces déclarations soit en leur réservant un autre moment, serait bien accueillis par les députés.

La période des questions est un sujet plus difficile à résumer. Essentiellement, à l'origine on n'imposait aucune limite à la période des questions. Il en était ainsi et cette période durait environ une heure. Puis, dans les années 1960 et

[*Text*]

limited to 45 minutes. It has been traditionally seen as opposition time, or at least claimed by the opposition as opposition time, although there has been more and more demand for government members to participate in Question Period, particularly in the last decade or so.

The rules or guidelines have never been clearly defined by the House. Several speakers attempted to set firmer guidelines, going back to Speaker Macnaughton in the 1960s, to Speaker Lamoureux, to... Speaker Lamoureux and Speaker Fraser are probably the only speakers of late who didn't make a statement on their expectations in Question Period. Speaker Jerome did, and those guidelines are still the ones we refer to. But if you read Speaker Jerome's book on the speakership, you will find that he was very sorry about having set those guidelines. After having drawn the line in the sand, he found himself in the position of having to defend them and constantly disregard them because of the pressures of the House. So even he who set the guidelines we're trying to operate by had some reservations with them after his experience.

• 1115

I think that Question Period, in terms of the media, unfortunately takes up too much of the media's attention regarding the work of the House, particularly the more general work, debates, but it's also that period that is most adaptable to television and therefore dominates television.

The last committee—I think it's in the 81st report—considered the possibility of extending Question Period to an hour in order to allow more members to participate. I think the pressure, if I interpret the evidence of the committee properly, came from the government side to provide more time for the government side in that hour. It's the main feature of our accountability process as a House of Commons.

I believe strongly that the power of Question Period is not in the question that is asked but in the question that can be asked. If you compare it to other systems around the world, and let's take Britain as an example, notice is given of every question through a draw mechanism. While the actual notice does not in essence give the ministry or the Prime Minister full notice of what question might be asked, because the sleeper is in the supplementary, it's still notice. If you know that Mr. Lee is going to be asking a question and you know his area, his specialty, or what files he's been working on generally, you have an idea where he's coming from if you're a minister.

The Prime Minister only attends twice a week in Britain, for 15–minute periods on Tuesdays and Thursdays, so when you compare ours with Britain it depends on your point of view, if you're on the government benches, a minister and a prime minister, as to which is more desirable, or if you're in opposition.

[*Translation*]

les années 1970, on l'a réduite à 45 minutes. Traditionnellement, cette période est considérée comme appartenant à l'opposition, ou tout au moins celle–ci la revendique comme une période qui lui revient, bien que de plus en plus de députés du parti ministériel demandent à intervenir pendant la période des questions, surtout depuis dix ans.

La Chambre n'a jamais clairement défini les règles ni les directives à cet égard. Bien des présidents ont tenté de resserrer les directives, à commencer par le président Macnaughton dans les années 1960, puis le président Lamoureux, jusqu'à... Le président Lamoureux et le président Fraser sont sans doute les seuls à n'avoir pas fait de déclaration sur leurs attentes pendant la période des questions. Le président Jérôme l'avait fait et ces directives sont encore celles auxquelles nous nous reportons. Cependant quand on lit le manuel de M. Jérôme sur la présidence, on constate qu'il s'est beaucoup repenti d'avoir fixé ces directives. Après coup, il s'est trouvé obligé de les défendre et de constamment en faire fi en raison des pressions de la Chambre. Ainsi donc celui–là même qui a fixé les règles auxquelles nous essayons de nous soumettre éprouvait des réserves après en avoir fait l'expérience.

Pour ce qui est des médias, je pense que la période des question retient malheureusement trop leur attention par rapport au reste du travail de la Chambre, notamment au travail plus général, aux débats, mais c'est aussi cette période qui se prête le mieux à la télédiffusion et qui accapare donc le plus de temps d'antenne.

Le dernier comité—je crois qu'on trouve cela dans le 81e rapport—avait envisagé la possibilité d'une période de questions d'une heure pour permettre à plus de députés d'y participer. Je pense que les pressions en ce sens, si j'ai bien interprété les témoignages du comité, venaient du parti ministériel qui souhaitait disposer de plus de temps au cours de cette heure. C'est la caractéristique principale de notre responsabilité en tant que Chambre des communes.

Je crois fermement que l'intérêt de la période des questions ne réside pas tant dans les questions qu'on pose mais plutôt dans le fait qu'on peut poser des questions. Comparativement à d'autres régimes parlementaires, prenons le cas de la Grande–Bretagne; là–bas, avis est donné de chaque question au moyen d'un tirage au sort. L'avis en tant que tel n'informe pas le ministre ni le premier ministre de l'essentiel de la question qui pourrait leur être posée, l'élément de surprise étant plutôt réservé pour la supplémentaire, mais on donne quand même un avis. Quand on est ministre et qu'on sait que M. Lee, par exemple, va poser une question et qu'on connaît son domaine d'intérêt, sa spécialité ou les dossiers auxquels il travaille habituellement, on a une idée de ce qu'il prépare.

En Grande–Bretagne, le premier ministre ne vient à la Chambre que deux fois par semaine pendant quinze minutes, le mardi et le jeudi. Quand on compare notre régime à celui de la Grande–Bretagne, on trouve l'un ou l'autre préférable selon le point de vue où l'on se place, selon qu'on est membre du parti ministériel, ministre ou premier ministre ou membre de l'opposition.

[*Texte*]

A proposal that was also being considered was a roster system of ministries, to bring a little more content to a particular question where either a minister or a series of ministers, say in social affairs portfolios or financial portfolios, might be available on given days for questioning in Question Period. There is a similar system in Britain, and an attempt at it in Australia but so far without success.

Then there is the issue of the role of the Speaker in Question Period in relationship to lists. In the 1970s, prior to TV, all members in opposition would rise to catch the Speaker's eye and the Speaker recognized a particular member. The chair was more in control of Question Period at the time, not so much because of a lack of list but because if the chair really knew its membership it could choose, or not choose, the troublemakers or the difficult members, or the ones who were likely to cause some difficulty, either early in the game or late in the game. Speaker Lamoureux was very, very skilful at managing that. If you crossed the chair you could have a long wait before you got recognized again, so the chair had non-written disciplinary powers through the lack of a list and the competition for the floor.

The list was introduced in the late 1970s after television, where it was unseemly to see all these members rising on TV. It just didn't look right, so a list was devised where the parties made a list. It's still a proposed list. The chair is not bound by it. But when they found that this list was useful in terms of lining up the questions, there came the strategy of using the list in terms of developing a themed Question Period, or an attack on the government, and the content of the questions became the focus of the party and not so much the focus of the member. It really again became sort of a party-controlled list, and I've always said to speakers in the recent past who have said they were going to try to disregard the list from time to time, "Caution, Mr. Speaker, you may find there's only one member rising, and if there's only one member rising you really have no choice but to recognize that individual member."

The list is in the control of the parties at the present time. Speakers recently have disregarded it from time to time when a member complains that he's being kept off the list for some reason, or has a really urgent matter and appeals to the chair to recognize the rights of the private member. There have been a few surprised whips on a given day that a particular member might get a question. The Speaker holds that reserve power nevertheless.

• 1120

Free votes are another larger issue that you have to think of in the context of that list of government relationshps with Parliament that I described as to whether you want government by Parliament or more government in Parliament or government against Parliament.

[*Traduction*]

On avait également envisagé une proposition visant à dresser une liste de ministres devant être présents certains jours afin de donner un peu plus de substance aux questions; ainsi un ou plusieurs ministres, celui des Affaires sociales ou des Finances, par exemple, seraient disponibles certains jours pour qu'on les interroge pendant la période des questions. Il existe un système de ce genre en Grande-Bretagne et on en a aussi fait l'essai en Australie mais sans grand succès.

Puis il y a aussi le rôle que joue le président en ce qui concerne les listes pendant la période des questions. Dans les années 1970, avant la télédiffusion des débats, tous les membres de l'Opposition se levaient pour attirer l'attention du président et celui-ci choisissait alors à qui il accordait la parole. À cette époque, le président avait plus d'autorité pendant la période des questions, non pas tant parce qu'il n'existait pas de liste mais parce que dans la mesure où le président connaissait bien la composition de la Chambre, il pouvait désigner ou écarter les fauteurs de trouble ou les députés gênants ou ceux qui étaient les plus susceptibles de causer des difficultés, soit en début ou en fin de séance. Le pésident Lamoureux excellait dans cet art. Si l'on avait contrarié la présidence, on risquait d'attendre bien longtemps avant d'avoir de nouveau la parole, et le président possédait donc un pouvoir disciplinaire tacite du fait qu'il n'existait pas de liste et qu'on se bousculait pour prendre la parole.

La liste des intervenants est apparue à la fin des années 1970 après le début de la télédiffusion des débats, parce qu'il n'était bien vu que tous ces députés se lèvent ainsi. Ce comportement ne semblait pas acceptable, et c'est ainsi qu'on a conçu une liste, ou plutôt en fait les partis en ont dressé une. c'est toujours une liste facultative. La présidence n'est pas tenue de s'y conformer. Mais après avoir constaté qu'elle permmettait de mieux prévoir les questions, on a commencé à s'en servir pour attribuer un thème à la période des questions ou pour préparer une attaque contre le gouvernement, si bien que le contenu des questions est devenu l'affaire du parti et n'est plus vraiment celle du député. La liste est au fond assujettie au contrôle du parti, et dans les dernières années j'ai toujours dit aux présidents qui avaient l'intention de s'écarter de temps à autre de cette liste: «Attention, Monsieur le président, il pourra arriver qu'un seul député se lève et alors vous n'aurez pas le choix et vous devez lui accorder la parole.»

Maintenant, ce sont les partis qui décident de la liste. Dans les denières années, des présidents s'en sont écartés de temps à autre quand un député se plaignait qu'on le tenait à l'écart pour une raison ou pour une autre ou qu'il avait à soumettre une question dont l'étude s'imposait d'urgence et qu'il implorait le président de reconnaître les droits du simple député. Quelques whips ont un jour eu la surprise de voir qu'un député pouvait poser une question. Le Président a néanmoins ce pouvoir de réserve.

Le vote libre est une autre grande question à laquelle il faut réfléchir parmi toutes celles que posent les relations du gouvernement avec le Parlement, ce à quoi je songeais quand j'ai demandé si on voulait un gouvernement par le Parlement ou une présence accrue du gouvernement au Parlement ou un gouvernement contre le Parlement.

[*Text*]

Professor Ned Franks from Queen's submitted a paper to the government in the last Parliament, which I believe was circulated to this committee. He did an analysis of free votes comparing the American system and our system. I'm sure that your research staff could come up with that.

Right now it's hard for me to comment on one side or the other, because it is very much a matter of political discussion in the House amongst the parties, who hold different views about it. I certainly don't want to participate in a debate.

Free votes relate largely to party discipline, and have. There are those on one side of the debate who say it relates clearly to the confidence convention. That is a bit of a red herring in terms of the procedure in the House of Commons, because confidence is entirely up to the government and the Governor General as a convention and is not a procedural matter for the Commons to deal with. The Commons can deal with confidence and withholding it and then someone interprets it, but it's not for the Commons to decide that a particular measure lost to a vote in the Commons is necessarily a matter of want of confidence.

Also, in a federation free votes are quite complex. You have to think about how you get Newfoundlanders to vote for western wheat and Albertans to vote for fish off the coast of Newfoundland. That's part of the political fabric of the Canadian parliamentary system and it's part of the political fabric of every caucus. That's a very complex issue as to how party discipline or party influence can influence the outcome in understanding issues that often are quite polarized.

On free votes I feel a little bit hampered because of the current debate.

The Chairman: Perhaps we could agree that the paper referred to by the clerk could be circulated to committee members.

The other thing that might be helpful is the very clear statement on this subject by Mr. Gray in the debate on Monday. I'm sure that Ms Jennings was there listening attentively and followed it with great care. It had wonderful clarity. Perhaps we could have photocopies of the statements on pages 963 to 965 of *Hansard* circulated as well so members will have a chance to read that.

Mr. Hermanson (Kindersley—Lloydminster): I would be happy to have that circulated. In all fairness, in this issue you should then also have the statement made by the leader of the Reform Party included for circulation as well.

The Chairman: Absolutely. That would be a great idea. Perhaps that could be done also.

I missed that. Of course Mr. Gray's I had to read because I missed that part of his speech.

Mr. Hermanson: It was an excellent speech, I assure you.

The Chairman: I'm told it was. I read that it was so in the press.

You might wish to ask some questions.

[*Translation*]

M. Ned Franks, professeur à l'Université Queen a remis un document au gouvernment au cours de la dernière législature, document qui je crois a été distribué au Comité. Il a analysé le vote libre en comparant le régime américain au nôtre. Je suis sûr que votre personnel de recherche pourrait retrouver cette étude.

Pour l'instant, il m'est difficile de prendre parti, parce que cette question fait vraiment l'objet d'un débat politique à la Chambre entre les différents partis, lesquels ont des vues divergentes. Je ne veux surtout pas m'en mêler.

Le vote libre est largement lié à la question de la discipline de partis. Il y a ceux qui d'une part soutiennent que le vote libre est clairement lié à la convention constitutionnelle concernant la confiance. La procédure suivie à la Chambre des communes peut nous mener sur une fausse piste, parce que par convention la confiance relève entièrement du gouvernement et du gouverneur général et n'est pas du tout assujettie aux règles de procédure de la Chambre des communes. Celle–ci peut traiter de la confiance, ne pas l'accorder, puis quelqu'un interprète sa décision, mais il ne revient pas aux Communes de décider qu'une mesure rejetée au cours d'un vote à la Chambre entraîne nécessairement un manque de confiance dans le gouvernement.

De plus, dans une Fédération, le vote libre est très complexe. Il faut se demander comment amener les gens de Terre–Neuve à voter pour une mesure favorisant le blé de l'Ouest et les Albertains à voter pour une mesure favorable à la pêche au large de Terre–Neuve. Cela fait parti du tissu politique du régime parlementaire canadien de même que du tissu politique de tous les caucus. Quand on veut comprendre des questions qui sont souvent très polarisées, il est très difficile de savoir comment la discipline de partis peut influer sur les résultats.

En ce qui concerne le vote libre, j'ai un peu les mains liées en raison du débat qui a cours.

Le président: Peut–être pourrions–nous nous entendre pour que le document dont a parlé le greffier soit distribué aux membres du Comité.

Autre chose qui pourrait nous aider, c'est la déclaration très claire qu'a faite M. Gray au cours du débat lundi. Je suis sûr que Madame Jennings écoutait et suivait attentivement. Il a été d'une clarté éblouissante. Nous pourrions peut être faire distribuer des photocopies des déclarations figurant aux pages 963 à 965 du *Hansard* afin que les membres du Comité est l'occasion de le lire.

M. Hermanson (Kindersley—Lloydminster): J'en serais heureux. En toute franchise, à ce sujet, il faudrait faire distribuer en même temps la déclaration du chef du Parti réformiste.

Le président: Certainement. C'est une excellente idée. Peut être pourrions–nous le faire aussi.

Je l'ai manquée. Pour ce qui est de la déclaration de Monsieur Gray, j'avais dû la lire parce que j'avais manqué cette partie de son intervention.

M. Hermanson: C'était un excellent discours, je vous l'assure.

Le président: C'est ce qu'on m'a dit. Je l'ai aussi lu dans les journaux.

Peut–être voulez–vous poser quelques questions.

[*Texte*]

Mr. Hermanson: If the leader of the opposition would also like to circulate a statement on free votes, I'm sure we would be agreeable to that, as well.

I just want to back up to Question Period. The clerk answered some of my questions.

Regarding the procedure of Question Period in other parliamentary systems, he talked a bit about the British system. Perhaps our researcher could provide us with some information on how Question Period has evolved and how it is practised in other parliaments.

I am personally of the opinion that Question Period should belong to the opposition. I can't even understand why the government would want to participate in Question Period. First, they don't have the need to question ministers in the way the opposition do, because they have greater access to the ministers. They also have the majority of the debate in the House on every issue that they want to bring to the floor. So they have an advantage.

[*Traduction*]

M. Hermanson: Si le chef de l'Opposition veut faire circuler une déclaration portant sur le vote libre, je suis certain que nous serions d'accord.

J'aimerais simplement revenir à la période des questions. Le greffier a déjà répondu à certaines de celles que je voulais poser.

Au sujet de la procédure régissant la période des questions dans d'autres régimes parlementaires, il nous a un peu parlé de la Grande-Bretagne. Notre recherchiste pourrait peut-être nous fournir des renseignements sur la façon dont la période des questions a évolué et comment elle se déroule dans d'autres parlements.

J'estime pour ma part que la période des questions devrait demeurer l'apanage de l'Opposition. Je ne vois même pas pourquoi les ministériels voudraient y participer. D'abord, ils n'ont pas besoin autant que l'Opposition de questionner les ministres, puisqu'ils peuvent les consulter beaucoup plus facilement. De plus, les députés ministériels accaparent la majeure partie du temps de la Chambre des communes qui est consacrée aux questions qu'ils veulent soulever. Ils sont donc favoriser.

• 1125

Also, from the government's perspective, I can't understand why they want to ask questions. If they were sitting where we are and watching all this, they would say, well, I've seen better plays in kindergarten than what I'm seeing right now in this process, which often seems very orchestrated and very calculated. I would expect that Canadians watching would have the same impression of that aspect of Question Period.

I think that if we have 45 minutes that may be adequate time. I think it should be the property of the opposition side of the House. I think there would be value and a little more credibility to the process if it were strictly an opposition time to question ministers on the government's program.

The Chairman: Mr. White.

Mr. White (Fraser Valley West): I have several questions for Mr. Marleau. And one of the good ones was just stolen from my friend here.

I want to talk a little bit about a direct reference to a constituent. In fact it happened to me when I asked a question in Question Period and referred directly to an individual from a certain address.

I went back to Beauchesne's and tried to find the answer as to why that was not permitted. For the life of me, I can't find a reference other than under 409.(3), where it basically says "be argumentative or make representations". Is that where you're coming from on that?

Mr. Marleau: That's where the Speaker is coming from on that. I would like to add that—

Mr. White: He's not here, so. . .

Mr. Marleau: That's right. He's in the big chair; I'm not.

The essence of Question Period is that the questions ought to be of an urgent nature; and the next step is they ought to be addressed to the administrative responsibility of the government and not take the form of a representation.

De plus, si je me place du point de vue du gouvernement, je ne comprends pas pourquoi ces députés voudraient poser des questions. S'ils siégeaient là où nous sommes et voyaient tout cela, ils se diraient que ce spectacle n'est même pas digne de la petite école, et c'est souvent bien orchestré et parfaitement voulu. Je suppose que les téléspectateurs auraient la même impression sur cet aspect de la période des questions.

Je pense que si nous avons 45 minutes, et c'est peut être suffisant et que cette période doit être réservée à l'Opposition. À mon avis la période des questions y gagnerait en crédibilité si seule l'Opposition pouvait interroger les ministres sur le programme gouvernemental.

Le président: Monsieur White.

M. White (Fraser Valley-Ouest): J'ai plusieurs questions à poser à M. Marleau. Mon collègue ici vient tout juste de m'enlever une des meilleures.

J'aimerais qu'on parle un peu de la mention directe d'un électeur. En fait, le cas s'est présenté quand j'ai posé une question à la période des questions et que j'ai mentionné directement quelqu'un a une certaine adresse.

J'ai consulté le Beauchesne et j'ai essayé de voir pourquoi ce n'était pas permis. J'ai beau faire, je n'y trouve aucune référence autre que le commentaire 409.(3), où il est essentiellement dit que la question ne saurait «ni donner lieu à une discussion, ni formuler une instance». Est-ce sur quoi vous vous fondez?

M. Marleau: C'est ce sur quoi le Président se fonde. J'aimerais ajouter. . .

M. White: Il n'est pas ici donc. . .

M. Marleau: C'est juste. Il occupe le fauteuil, moi pas.

Essentiellement, à la période des questions, les questions doivent présenter un caractère urgent; de plus, elles doivent concerner la responsabilité administrative du gouvernement et ne pas prendre la forme d'une instance.

[*Text*]

When a member asks a question in the House of Commons, it ought to be his question. It may be inspired by someone else; he may give credit to someone else if he or she wishes to do so, but it ought not to be a representation on behalf of somebody else. You accept the responsibility of the question as a member, as you would accept it if you were inspired by a newspaper article and referred to it or gave it credit. If you introduce it in debate, you accept that responsibility. That's the essence of why the Speaker has ruled as he has. It's a question of representation.

Mr. White: My second question is on decorum in the chamber while questions are being asked. I understand it's a little more civil now than it used to be.

I'm still bothered to some extent by the jeering and the catcalls and so on when people are asking questions, regardless of how good or bad the government may think the questions are. And yesterday I was quite alarmed when one of our members asked a question and a comment of a personal nature came across the floor among all of the calls. He didn't hear it, but some of us heard it.

When does the Speaker make the call as to when decorum is not as it should be? Or can we stand up and say excuse me, on a point of order. . .? Can we interrupt if we personally feel it's not as it should be, or should the Speaker take the leadership in that?

Mr. Marleau: I'd answer that and say that it's a double responsibility. The Speaker certainly will intervene if he hears something that is really unparliamentary or causes a disorder. The Speaker's bottom line is does the language or the situation cause a disorder in the House. His responsibility is to restore order.

If something is uttered in the course of a debate or Question Period that the Speaker does not hear and is offensive and causes. . . Sometimes the Speaker hears the brouhaha at the other end but isn't aware of what's happening, but it dies down.

A member is always free to raise a point of order after Question Period. Or if it's in the course of debate, at the first opportunity he may address the chair with the view that either the language used or the conduct that caused the disorder distracted him from his speech or whatever, and ask the chair to intervene.

The bottom line is does the action or vocabulary chosen cause a disorder. You can use the same word, which may be offensive in one context and might draw a lot of laughter in the next context. So again, does it cause a disorder is where the Speaker first makes his move.

• 1130

Mr. White: Finally, with regard to a point of order or a point of personal privilege, does the member stand up at that moment, or is he or she supposed to wait until somebody who is speaking stops speaking?

Mr. Marleau: During Question Period no points of order or points of privilege are received. They have to wait until 3 p.m. If it's a matter arising out of Question Period, you would raise it at 3 p.m., or immediately after Question Period on Friday at 12 p.m.

[*Translation*]

Quand un député pose une question à la Chambre des communes, ce doit être sa question. Elle peut lui avoir été inspirée par quelqu'un d'autre; il peut en reconnaître le crédit à quelqu'un d'autre s'il le désire, mais il ne doit pas s'agir d'une instance au nom de quelqu'un d'autre. Il doit assumer la responsabilité de la question en tant que député comme on le ferait si on s'était inspiré d'un article de journaux et qu'on y fasse allusion ou qu'on le mentionne. Qunad on l'inclut dans le débat, on en accepte la responsabilité. C'est une question de représentation.

M. White: Ma deuxième question a trait au décorum qu'il faut observer à la Chambre pendant qu'on pose des questions. Je crois savoir que la Chambre est maintenant un peu plus disciplinée qu'elle ne l'était auparavant.

Je suis encore assez ennuyé par les railleries et les sifflets qu'on entend quand quelqu'un pose une question, peu importe ce que pense le gouvernement de la pertinence de ces questions. Hier, pendant qu'un de nos députés posait une question, j'ai été très consterné d'entendre parmi tous les sarcasmes quelqu'un de l'autre côté faire un commentaire de nature personnelle. L'intéressé ne l'a pas entendu, mais nous sommes quelques–uns à l'avoir entendu.

Quand le Président juge–t–il qu'on n'observe plus le décorum? Ou pouvons–nous nous lever et dire, excusez–moi, j'invoque le Règlement. . .? Pouvons–nous interrompre le débat si nous estimons que le décorum n'est pas observé, ou est–ce le Président qui doit en prendre l'initiative.

M. Marleau: Je répondrai à votre question en disant que la responsabilité est partagée. Le Président intervient certainement s'il entend quelque chose qui n'est vraiment pas conforme à l'usage parlementaire ou qui cause du désordre. En somme, le Président doit se demander si le langage utilisé ou la situation causent du désordre à la Chambre. Sa responsabilité est de maintenir l'ordre.

Si au cours d'un débat ou de la période des questions quelqu'un dit quelque chose qui échappe à l'attention du Président mais qui est offosant et cause. . . Parfois le Président entend le brouhaha à l'autre bout de la Chambre mais ne sait pas ce qui se passe, puis ça se calme.

Un député peut toujours invoquer le Règlement après la période des questions. Si l'événement se produit pendant un débat, il peut à la première occasion faire savoir à la présidence que soit le langage utilisé ou la conduite à l'origine du désordre lui a fait perdre le fil de son discours, par exemple, et demander à la présidence d'intervenir.

En fin de compte il faut se demander si la conduite ou le vocabulaire en question ont causé du désordre. Un même mot jugé offensant dans un certain contexte deviendra hilarant dans un autre. À nouveau, le Président doit d'abord juger si cela a causé du désordre.

M. White: Enfin, pour ce qui est d'un rappel au Règlement ou lorsqu'un député soulève la question de privilège pour des raisons personnelles, doit–il se lever sur–le–champ ou doit–il attendre que le député qui parle ait terminé?

M. Marleau: Pendant la période des questions, aucun rappel au Règlement ni questions de privilèges ne sont acceptés. Il faut attendre 15 heures. Si la période des questions est en cause, on soulèverait l'objection à 15 heures, ou immédiatement après la période des questions le vendredi à midi.

[*Texte*]

If it's in the course of debate, a point of order ought always to be raised at the first opportunity. If there was a personal reflection that someone took offence to and caused a disorder, the member involved ought to rise at the first opportunity. It's too late if you come back the next day after reading it in *Hansard*. The disorder has passed. That's the principle there. By raising it the next day or subsequently, it would only sort of revive the issue. It should be dealt with forthwith.

Mr. White: Thank you.

Le président: Monsieur Langlois.

M. Langlois: M. Marleau, vous avez abordé la question du vote libre et de la convention constitutionnelle qui fait en sorte que c'est au gouvernement de décider si un vote engage la confiance de la Chambre. Ce n'était pas, si j'ai bien compris, à votre avis, une question qui relevait du Règlement.

Donc, quelle est la pertinence de l'article 6 du Règlement actuel qui stipule que l'élection de de l'Orateur n'est pas considérée comme une question de confiance envers le gouvernement?

M. Marleau: Monsieur Langlois, en 1985, le Comité McGrath avait recommandé que toutes les notions de confiance soient retirées du Règlement et, si ma mémoire est bonne, cette notion, dans l'article 6, n'a été réintroduite qu'en 1987 ou 1989 lorsque certaines modifications ont été apportées au Règlement, je pense même que c'était fin 1988, juste avant les élections de 1988.

Je ne peux vous donner une explication rationnelle claire et précise sur les motifs. Je pense qu'il s'agissait d'un whip qui alors anticipait des élections, et peut–être un résultat difficile, et ne voulait pas que le premier vote en Chambre soit interpréter comme un vote de confiance.

Je ne peux l'expliquer plus clairement. Je ne pense pas que vous retrouviez cela dans les délibérations du Comité.

En 1985, le Comité McGrath s'est penché sur la question de confiance et certaines de ses recommandations n'ont pas été adoptées par la Chambre, mais elles demeurent toujours. À l'époque, ce comité avait commandité une étude faite par l'ancien sénateur Forsey qui avait fait une analyse de la convention de confiance et qui l'a déposée auprès du Comité.

Je sais que le personnel du Comité peut vous dénicher cela assez rapidement. Il s'agit d'une très bonne vue d'emsemble de la convention et qui explique comment on l'a appliquée jusqu'à maintenant.

Dans les années soixante–dix, il y avait une autre notion dans le Règlement qui parlait de confiance et sur laquelle la Présidence s'est penchée. Ce sont les journées des subsides, tout comme aujourd'hui, ce qui est la journée de l'opposition avec une motion proposée à la Chambre. On les interprétait alors comme des motions de confiance. Elles sont devenues désuètes dans les années quatre–vingt. La Présidence se distance autant que possible de la notion de confiance.

• 1135

Cette nouvelle introduction est très récente et n'a pas, à mon avis, d'histoire fondée.

[*Traduction*]

Si c'est au cours d'un débat, il faut toujours invoquer le Règlement dès que possible. Si une réflexion personnelle a irrité quelqu'un ou causé du désordre, l'intéressé doit prendre la parole à la première occasion. Il est trop tard si on le fait le lendemain après l'avoir lu dans le *Hansard*. Le désordre est passé. Voilà le principe en cause. En soulevant la question le lendemain ou plus tard, on reposera en quelque sorte le problème. Il faut en parler sans tarder.

M. White: Merci.

The Chairman: Mr. Langlois.

Mr. Langlois: Mr. Marleau, you dealt with the issue of the free vote and the constitutional convention according to which it is the sole responsibility of the government to decide if a vote involves the confidence of the House. It is not, if I am not mistaken, in your opinion, a matter that is defined in the Standing Orders.

So what is the relevance of the section 6 of the standing orders which states that the election of the speaker shall not be considered to be a question of confidence in the government?

Mr. Marleau: Mr. Langlois, in 1985, the McGrath Committee recommended that all motions of confidence references be deleted from the Standing Orders and, if I remember correctly, that particular reference, in section 6, was reintroduced only in 1987 or 1989 when amendments were made to the Standing Orders. I even think that it was toward the end of 1988, just before the 1988 elections.

I am not in a position to give you a clear and exact explanation as to the reasons. Therefore I think it was because of the whip who then expected elections to be called and perhaps, poor results and he did not want that the first vote in the House be soon as a question of confidence.

I cannot give a better explanation. I do not think that you could find it in the minutes of the committee.

In 1985, the McGrath Committee took the confidence issue under study and although some of his recommendations were not implemented by the House they still remain. At that time that committee had commissioned a study carried out by the late Senator Forsey who had made a study on the confidence convention and submitted it to the committee.

I am sure that the committee staff can very easily find it for you. It is a very good overview of the convention and it explains how it has been applied up to now.

In the seventies in the Standing Orders there was another mention about confidence and the Chair took it under advisement. I am talking about supply days, just as today, which are opposition days with a motion submitted to the House. They were then considered as confidence motions. They became outdated in the eighties. As much as possible, the Chair steers clear from that notion of confidence.

It has been introduced very recently and I do not think it is related to anything.

[*Text*]

Lors de l'élection du Président, le vote est secret. Il n'est pas contrôlé par le whip, ni le gouvernement. Tous les députés sont candidats.

Quant à moi, il est évident que cela n'est pas l'affaire du gouvernement et que ce n'est pas une question de confiance, quel que soit le choix à la Présidence.

The Chairman: Perhaps I could ask a couple of questions of the clerk.

Do you have, sir, a list of the anomalies or technical inconsistencies in the Standing Orders that we might consider in this committee as part of the reference from the House?

Mr. Marleau: Yes, sir, I'd be very happy to provide you with a list that the deputy clerk and myself in the Clerk of the House proceedings went through in anticipation last December as the discussion on potential amendments to Standing Orders. There's a whole series here, which I'd be happy to leave with you.

It deals with issues like private bills, first reading, Senate public bills, an issue about boring authority bills—they're all fairly minor anomalies—a notice for recorded division on Fridays, which have fallen into disuse, some on private member's business mostly, and issues that now have also been addressed in the context of the amendments that have been brought forward for committees. But we can provide you with that list.

The Chairman: Would you also tell us if you have some background papers on some of the other issues referred to in the House motion that could be shared with members of the committee?

Mr. Marleau: I mentioned earlier the electronic voting study, which we've just done in anticipation of this meeting and which I will leave with you, as well as a document I've received from the NCSL, the National Council on State Legislatures in the U.S., which lists all of the houses that use electronic voting, and who the supplier has been. Oddly enough, there are only three suppliers in the U.S. that cut right across the 50 states and the Congress. I'll leave that with you as well.

In terms of the other issues, there are comments maybe I could make on private members' public bills that are of a management nature, if you like.

A considerable amount of expense forms part of the budget of the clerk's sector, particularly on these public bills, members' private public bills. Realizing that a lot of them never see the light of day beyond the draw, the committee might want to have a look at that particular use.

I realize that some of these private members' public bills are drafted and it is not the member's intention to necessarily proceed with it. The member is trying to heighten an issue in his riding, or nationally, and they serve, if I can say, not in a negative way, a rhetorical purpose.

[*Translation*]

The speaker's election is through secret ballot. It is controlled neither by the whip nor by the government. All the MPs are running.

As far as I am concerned, the choice of the speaker has got nothing to do with confidence in the government.

Le président: Je pourrais peut–être poser quelques questions au greffier.

Y a–t–il des anomalies techniques ou autres dans le Règlement que vous aimeriez voir étudier par ce Comité dans le cadre de son mandat?

M. Marleau: Oui, monsieur, je me ferais un plaisir de vous fournir une liste que le greffier adjoint et moi–même avons dressée en décembre dernier, par anticipation, une liste de modifications éventuelles au Règlement. Il y en a toute une série que je me ferai un plaisir de vous laisser.

Cela va des projets de loi d'intérêt privé, aux premières lectures, aux projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat, aux projets de loi portant pouvoir d'emprunt—il s'agit dans presque tous les cas d'anomalies mineures—au préavis de vote par appel nominal le vendredi, dont la pratique est tombée en désuétude, en passant surtout par des petits problèmes concernant les affaires émanant des députés et des questions qui désormais sont également abordées dans le contexte des amendements concernant la marche et le fonctionnement des comités. Mais nous pouvons vous procurer cette liste.

Le président: Pourriez–vous aussi nous dire si vous avez quelques documents de travail sur certaines des autres questions mentionnées dans la motion de la Chambre et qui pourraient être distribués aux membres du Comité?

M. Marleau: Je vous ai parlé tout à l'heure de l'étude sur le vote électronique que nous avons réalisée en anticipation de cette réunion et que je vous laisserai ainsi que le document que j'ai reçu du National Council on State Legislatures des États–Unis (Conseil national des assemblées législatives des États) qui donne la liste de toutes les assemblées équipées pour le vote électronique et avec le nom du fournisseur. Ce qui est bizarre c'est, qu'il n'y ait que trois fournisseurs qui aient équipé ces assemblées et le congrès. Je vous laisserai aussi ce document.

Pour ce qui est des autres questions, je pourrais peut–être faire, si vous voulez, quelques commentaires de caractère administratif sur les projets de loi d'intérêt public d'initiative parlementaire.

Ces projets de loi d'initiative parlementaire représentent un poste de dépenses considérable dans le budget du greffier. Étant donné que nombre d'entre eux ne subsistent qu'au tirage, votre Comité voudra peut–être étudier cette question particulière.

Je sais que ce n'est pas parce qu'un de ces projets de loi ait rédigé que le député a forcément l'intention de le déposer. Parfois il veut simplement donner plus d'importance à une certaine question dans sa circonscription, ou à l'échelle nationale, et, si je puis dire, d'une manière pas du tout négative, le projet de loi est présenté pour la forme.

[*Texte*]

That is an important dimension. A private member's public bill cannot be ignored. But you may want to pursue the matter of how many a member might use and some of the. . .I don't want to call them abuses, but some of the concentration of drafting that might be being done for a particular member in competition to some others who may be asking for a more limited number of bills.

There's an uneven distribution if you like of the attention of those resources to those who are skilful at using them as to those who use them in a timely fashion.

The Chairman: That's true of course of all House resources.

Mr. Marleau: Well that's true of all House resources. But it's more taxing, I think, in the context of drafting legislation because it's a complex profession.

The Chairman: Finally, could I ask if you or members of your staff would be interested in making presentations on any particular topic in the list of items that have been referred to us? Or would you rather. . .? I'll leave the question that way.

Mr. Marleau: Or would I rather not come back. No. Sir, we are entirely at your disposal if there is a particular topic you wish to pursue.

We have some difficulty from our role and our responsibilities to comment at length on issues of citizen initiatives and referenda and recall. They are dimensions that, while they fit in the broader mandate, there are better experts than myself and my colleague to comment on those.

There was extensive comment by the Royal Commission on Electoral Reform in the last Parliament on the issue of recall. On those points I would have some difficulty to comment. They're more a matter for political debate and for your resolution than they are for my comment.

• 1140

One of the issues that is no longer before you, in essence, although it's permanently before you, is the enhanced role of parliamentary committees. There I also put on a manager's hat as well as a clerk's hat. I think members are in a position of internal conflict as to the proposals for enhanced consultation and for more timely intervention in the development of public policy, whether it's through the referral after first reading of bills to committees or whether it's earlier intervention and longer intervention in the expenditure review process.

I would like to lay before you that the entire budgetary envelope of the standing committees in the experience of the last Parliament was less than 1% of House of Commons expenditure. And while it is not a popular time to be spending money on Parliament—and we all hear about that, including myself, I assure you—to enhance the role of the committees, the undercurrent of that is more resources, and I don't necessarily mean staff. Travelling costs money. Getting around

[*Traduction*]

C'est une dimension importante. On ne peut pas fermer les yeux sur un projet de loi d'intérêt public d'initiative parlementaire. Vous pourriez peut–être quand même vous demander s'il ne serait pas bon d'en limiter l'utilisation et de prévenir certains. . . Je ne veux pas parler d'abus, mais d'une utilisation abusive de cette ressource par certains députés au dépens d'autres qui sont peut–être plus raisonnables.

Si vous voulez, il y a déséquilibre d'utilisation de ces ressources entre ceux qui sont passés maîtres en la matière et ceux qui les utilisent de manière raisonnable.

Le président: Bien entendu, c'est vrai de toutes les ressources de la Chambre.

M. Marleau: C'est vrai de toutes les ressources de la Chambre. Mais je crois que c'est plus lourd dans le contexte de la rédaction législative car c'est un exercice complexe.

Le président: Pour finir, pourrais–je vous demander s'il vous intéresserait ou s'il intéresserait un des membres de votre personnel de venir faire un exposé sur un des sujets mentionnés dans la liste qu'on nous a remise? Ou bien préféreriez–vous. . .? Je vous laisse plutôt répondre.

M. Marleau: Ou bien préférerai–je ne pas revenir? Non. Monsieur, nous sommes entièrement à votre disposition s'il y a un sujet particulier que vous souhaitez étudier.

Notre rôle et nos responsabilités ne nous permettent guère de longuement discourir sur certaines questions comme les initiatives de citoyens, les référendums et les rappels. Elles comportent certains éléments qui, bien qu'ils cadrent avec notre mandat général, appellent les observations et les remarques de meilleurs spécialistes que moi–même et ma collègue.

La Commission royale sur la réforme électorale s'est longuement étendue pendant la dernière législature sur la question des rappels. Il me serait difficile de faire des commentaires à ce sujet. Il s'agit davantage d'une question devant faire l'objet d'un débat politique et que nous devrait résoudre sans toutefois la commenter.

Une des questions dont vous n'êtes pas plus saisis, même si de fait vous en soyez saisis en permanence, est celle du rôle accru des comités parlementaires. Là j'ajoute mon chapeau d'administrateur à celui de greffier. À mon avis, les députés sont en position de conflit interne quand il s'agit de propositions de consultations accrues et d'interventions plus directes pour l'élaboration de la politique d'intérêt public, qu'il s'agisse après la première lecture de renvoyer les projets de loi au comité ou qu'il s'agisse de participer plus tôt et plus longuement au processus d'examen des dépenses.

Permettez–moi de vous rappeler que l'enveloppe budgétaire des comités permanents lors de la dernière législature a représenté moins de 1 p. 100 des dépenses de la Chambre des communes. Et bien que les dépenses parlementaires soient loin d'être populaires en ce moment—nous nous le faisons dire tous les jours, y compris moi–même, je peux vous l'assurer—le seul moyen de renforcer le rôle des comités ce sont des ressources accrues et cela ne veux pas dire forcément du personnel

[*Text*]

the country costs money. If you want to use satellites for interviews, that costs money. Whatever other aspects you're looking at will have some impact on the limited and competitive use of resources.

The Chairman: Mr. Hermanson.

Mr. Hermanson: Just to comment on costs, I expect there would be more costs for committees under the changes in the Standing Orders dealing with committees. But wouldn't those costs be more than recovered by the reduced length of time spent in second reading of bills? Because there's quite a cost just for the hourly operation of Parliament itself, with security, etc.

Mr. Marleau: I think there's a cause and effect ratio that could be identified. It would be hard to identify, at least initially, until we have some experience as to where some economies might take place. There is no question that more committees sitting simultaneously and dealing simultaneously with legislation that doesn't have to go through the funnel of the House in the same fashion has multiple economies. How they offset is hard to say.

My point was not so much to find ways or means by which you can extract more money or find more money, or raise the estimates. My point was addressed more to what might create a certain amount of frustration within your expectations of doing business in a different way and the reality of the financial resources that are there.

Mr. Hermanson: Mr. Clerk, would you be prepared to make recommendations as to how to make the process for passing legislation through the committee stage before second reading a smooth operation administratively?

Mr. Marleau: Well, administratively and substantively, I think, because administratively the committee system is fairly well honed in terms of the infrastructure. When you're looking at legislation prior to second reading after first reading, it is how these committees will access the resources that are available within the government. There's a real expertise out there. And this legislation does not just sort of pop out of cabinet.

I think you have to look at ways and means to tap those resources in order to advise the committee and direct the committee, or—as will happen, I would predict, under this new procedure—influence the course of events within government departments. I really don't think that the larger public service has any idea what it's in for if the committees choose to exercise, to even a moderate degree, that approach.

Mr. Lee: On the same subject as Mr. Hermanson just got into, as I think about your comments, Mr. Marleau, it seems to be pretty self–evident now that if standing committees may even double their workload, they will probably take a half to three–quarters of the legislation that would be going through the House. And there is a spirit of enthusiasm around here that would spawn additional work, so I would see a proliferation of subcommittees, a vast expansion of subcommittees, ad hoc and others.

• 1145

It's something I hadn't considered, but to your knowledge, has the Board of Internal Economy made provisions for additional funding for those standing committee exercises? My recollection from sitting on the budget subcommittee for the

[*Translation*]

supplémentaire. Se déplacer d'une région à l'autre coûte de l'argent. Les téléconférences par satellite coûtent cher. Quelle que soit la solution envisagée elle aura un impact sur l'utilisation limitée et concurrentielle des ressources.

Le président: Monsieur Hermanson.

M. Hermanson: Au sujet des coûts, je suppose que ces changements au Règlement concernant les comités entraîneront des coûts supplémentaires. Mais ne seront–ils pas plus que compensés par la réduction du temps consacré à la deuxième lecture des projets de loi? Une heure de fonctionnement du Parlement en soi coûte de l'argent, avec la sécurité, etc.

M. Marleau: Je crois qu'il y a une relation de cause à effet. Mais il sera difficile d'identifier les économies, du moins au début tant que nous ne saurons pas où on pourra les effectuer. Il ne fait aucun doute qu'un nombre accru de comités siègeant et étudiant simultanément des mesures législatives ce qui évite leur étude à la Chambre, permettra de faire bien des économies. Dans quelle mesure, c'est difficile à dire.

Je ne parlais pas tant de la recherche de moyens vous permettant de dégager ou de trouver plus d'argent ou d'augmenter votre budget que des frustrations que vous aurez peut–être à vivre entre vos attentes nouvelles et la réalité des ressources financières.

M. Hermanson: Monsieur le greffier, seriez–vous prêt à recommander une procédure qui permettrait de faire étudier les lois en comité avant la deuxième lecture sans que cela pose de problèmes sur le plan administratif?

M. Marleau: Sur le plan administratif, à mon avis, le système des comités au niveau de l'infrastructure roule tout seul. Le problème, si ces lois sont étudiées après la première lecture, donc avant la deuxième, c'est de savoir comment ces comités accèderont aux ressources que le gouvernement a à sa disposition. Il a toute sorte d'experts à sa disposition. Ces lois ne naissent pas instantannément en conseil des ministres.

Il vous faudra trouver le moyen d'accéder à ces ressources pour conseiller les comités, orienter leurs travaux, ou—comme cela arrivera, j'en suis certain avec cette nouvelle procédure—influer sur le cours des événements au sein des ministères. J'ai vraiment l'impression que la fonction publique n'a pas la moindre idée de ce qui l'attend si les comités optent, même à degré modeste, pour cette approche.

M. Lee: À ce même sujet, monsieur Marleau, il me semble pratiquement évident que si les comités permanents peuvent doubler leur charge de travail ils seront probablement en mesure d'assumer l'étude de la moitié ou des trois quarts de la législation dont autrement la Chambre se chargerait. L'enthousiasme qui règne aura un effet multiplicateur et j'entrevois une prolifération de sous–comités, de comités spéciaux, etc.

C'est une chose à laquelle je n'avais pas pensé, mais à votre connaissance, la régie interne a–t–elle prévu des fonds supplémentaires pour cette charge accrue des comités permanents? J'ai participé aux réunions du sous–comité du

[*Texte*]

liaison committee last year is that over time, historically, the amount of money being put into that envelope was decreasing. But now I can see a need for a sudden uptake, a doubling or tripling of the amounts that were allocated there. To your knowledge, has the board or is the board making provision for that?

Mr. Marleau: Without violating my role with the board, the estimates that will be tabled in the House do not. They were prepared before any of these changes or proposals were adopted by the House in terms of committees. They were sort of half developed by the previous boards in a fiscal cycle. So there is very little other than the same historical proposals you refer to.

There is no doubt that if you look back at the last two Parliaments, the committee spending envelope has been decreased on a regular basis. It's now down to a notional budget for all standing committees of somewhere in the area of about $2 million.

Against that reality is that heretofore committees have never spent that $2 million envelope. It has been about $1.6 million, $1.7 million, for all standing committees. That doesn't include the infrastructure, the printing. But if you roll up all the current expenditure profile for standing committees, it is still less than 5% of the budgetary envelope for the House of Commons. I'm not saying that it should be 10% or 15%; I'm saying that it is an issue you as members will be confronted with.

You will have to address how resources are found. I suggest that one of them is to tap into government resources where there is already an infrastructure related to the issue or the bill or whatever. In the past I've heard some members express that that's government–dominated information and it is not necessarily ideal. It's up to you to have the staff and infrastructure that can make that analysis.

I won't even talk about expenditure review, if you want me to get into that, because that is another dimension of committee activity in terms of what's being proposed that will demand considerable... It's very hard to sit down and analyse the spending of the defence department in any given period, even though you may add six months to your review, without having substantive help to do so. So there is that dimension where I think you will be quite taxed.

Mr. Lee: Agreed.

The Chairman: Mr. White.

Mr. White: Mr. Hermanson wants to proceed with a question.

The Chairman: Mr. Hermanson.

Mr. Hermanson: This brings up a really interesting question with regard to budgeting. We're at a real disadvantage on this committee, and the Board of Internal Economy will agree that there's a real disadvantage in not knowing what the flow of bills will be in the traditional manner versus the new manner. So how can you adequately budget at a committee level to meet your needs when you don't know what percentage of bills will follow the traditional mode through the House versus the new mode? I was wondering if we could have any indication from the government, even approximately, as to what the ratios would be.

[*Traduction*]

budget du comité de liaison l'année dernière et si je me souviens bien, le montant consacré à cette enveloppe n'a cessé de diminuer avec le temps. J'ai l'impression qu'il va falloir doubler ou tripler les montants qui étaient jusqu'à présent alloués. A votre connaissance, la régie l'a–t–elle prévu ou entend–t–elle le faire?

M. Marleau: Sans violer le secret de ces réunions, je peux dire que le budget qui sera déposé à la Chambre ne le prévoit pas. Il a été préparé avant que ces changements ou que ces propositions ne soient adoptés par la Chambre en ce qui concerne les comités. Pendant l'exercice financier précédent, la régie n'a fait qu'y songer. Il s'agit donc ni plus ni moins que de propositions.

Il ne fait aucun doute qu'au cours des deux dernières législatures, l'enveloppe budgétaire des comités a été régulièrement réduite. Aujourd'hui, le budget notionnel de tous les comités permanents tourne autour de 2 millions de dollars.

Il ne faut pas oublier que les comités jusqu'à présent n'ont jamais dépensé ces 2 millions de dollars. Le budget pour tous les comités permanents a toujours été d'environ 1,6, 1,7 million de dollars. Cela n'inclut ni l'infrastructure ni les impressions. Si on additionne toutes les dépenses actuelles des comités permanents, cela ne représente toujours que 5 p. 100 de l'enveloppe budgétaire de la Chambre des communes. Je ne dis pas que ce devrait être 10 ou 15 p. 100, je dis que c'est une question qu'il vous faudra vous–mêmes régler.

Il vous faudra déterminer comment trouver les ressources. Je vous suggère, entre autres, de faire appel aux ressources du gouvernement déjà engagées pour l'étude d'une question particulière, d'un projet de loi, etc.. J'ai déjà, par contre, entendu certains députés dire qu'il s'agissait d'informations ou de renseignements contrôlés par le gouvernement et que ce n'était pas forcément l'idéal. C'est à vous de réunir le personnel et de mettre sur pied l'infrastructure nécessaire pour faire ce genre d'analyse.

Je ne parlerai même pas de l'examen des dépenses, si vous voulez m'attirer sur ce terrain, car c'est une autre dimension des activités de comité dans ce qui est proposé et qui demandera une réflexion considérable... Il est très difficile d'étudier et d'analyser les dépenses du ministère de la Défense pendant une période donnée même si vous pouvez ajouter six mois à votre examen sans une aide supplémentaire considérable pour le faire. Il y a donc cette dimension qui vous donnera, à mon avis, du fil à retordre.

M. Lee: D'accord.

Le président: Monsieur White.

M. White: M. Hermanson veut poser une autre question.

Le président: Monsieur Hermanson.

M. Hermanson: Cela débouche sur une question vraiment intéressante concernant la budgétisation. Nous sommes vraiment en position de désavantage et la régie conviendra de la réalité de l'inconvénient de ne pas savoir quel sera le rapport entre la manière traditionnelle et la nouvelle manière d'étudier les projets de loi. Comment prévoir avec suffisamment de précision les besoins budgétaires d'un comité sans savoir quel sera le pourcentage de projets de loi qui suivront la voie traditionnelle et de ceux qui suivront la nouvelle voie? Serait–il possible que le gouvernement nous indique, même de manière approximative, le rapport entre les deux?

[*Text*]

The Chairman: To my knowledge, I don't think the government has any information on that, Mr. Hermanson. But I think that's only one of the budget woes. The other is how active the committees are. I think this committee is going to be relatively active.

In the last session, most of its meetings were cancelled. There were weeks on end when this committee didn't meet, if you can imagine that. I don't propose that. If we have any business that we can discuss together, I'm quite happy to call meetings and discuss it. I think it would be better to do that.

• 1150

We have quite a lot of material on our agenda at the moment. At another time that might go down, but at the moment we have a bundle. My inclination is to keep meeting, but every meeting costs money.

The other committees I cannot speak for. But given it is a new Parliament with a lot of new members who have not been on committees before, I think they're going to find it interesting to have committee meetings and participate in them. So I would anticipate that the committees' budget is going to be pressed, at least in the first session of this Parliament, if not on a continuing basis thereafter, depending on how estimates are approached and what sorts of studies committees feel they want to undertake.

I think you'll note already that the items that have been referred to committees by House resolution are ones that will involve extensive study and lengthy hearings. My guess is there is going to be quite a lot of work done through committees.

I also note there have been no royal commissions appointed for some time. I think the expectation of this government is that instead of having royal commissions, which cost millions, work will be done by parliamentary committees, which cost very, very considerably less, because all the members of the committee are already on salary, and they don't pay any extra. So it is a substantial saving to the government to do work by parliamentary committee. I think you'll find quite a lot is done that way.

Mr. Hermanson: If we could determine the relationship in costs between going the committee route or going the extended second reading debate, maybe the dollars are all there and it is not going to demand more, but it may need some flexibility in our budgeting.

The Chairman: It might even mean less because the sitting days of the House are comparatively expensive compared to a committee. It costs a fortune to have the House run.

The Conservatives used to tell us how much we cost the House by extending a debate for an extra day on a bill and then hammer that as some wicked thing we were doing. Of course they were forever cutting debate off, so we didn't share their view. But that was the argument that was often put to us as an opposition in an effort to silence opposition. Of course, I don't say that in any partisan way.

Mrs. Jennings, do you have a question?

Mrs. Jennings (Mission—Coquitlam): We haven't suggested yet, although it was suggested in 1983, that a committee be struck of members of Parliament to look into perhaps two or three departments a year, and then over a five–

[*Translation*]

Le président: A ma connaissance, je ne crois pas que le gouvernement le sache lui–même, monsieur Hermanson. Mais ce n'est qu'un de nos maux budgétaires. L'autre est le degré d'activité des comités. Je crois que ce comité va être relativement actif.

Au cours de la dernière session, la majorité de ses réunions ont été annulées. Il arrivait que ce comité ne se réunisse pas pendant des semaines, si vous pouvez l'imaginer. Ce n'est pas ce que je propose. Si des questions méritent que nous les discutions, je n'hésiterai pas à convoquer le comité. Cela me semble logique.

Notre agenda est déjà bien rempli. Il y aura peut–être un fléchissement plus tard, mais pour le moment nous sommes servis. Je suis prêt à nous réunir le plus souvent, mais chaque réunion coûte de l'argent.

Je ne peux rien dire pour les autres comités, mais étant donné qu'il s'agit d'une nouvelle législature avec beaucoup de nouveaux députés qui n'ont jamais siégé à des comités, je crois qu'ils vont trouver intéressant de participer à ces réunions. J'ai l'impression que le budget des comités va être très sollicité, tout du moins pendant la première session de la législature, et peut–être même en permanence par la suite. Cela dépendra de la nouvelle approche pour l'étude des prévisions budgétaires et du genre d'études que les comités estimeront devoir entreprendre.

Vous devez déjà avoir noté, je pense, que les questions renvoyées devant les comités par résolution de la Chambre impliquent de longues études et de longues audiences. Je crois qu'il va y avoir beaucoup de travail fait par les comités.

Je remarque également que cela fait un certain temps qu'il n'y a pas eu de commission royale. Je crois que ce gouvernement, plutôt que de nommer des commissions royales qui coûtent des millions, demandera aux comités parlementaires, qui coûtent beaucoup, beaucoup moins cher puisque tous les membres des comités sont déjà payés et ne touchent pas d'heures supplémentaires, de faire ce travail. Pour le gouvernement cela représente une économie considérable. Je crois que beaucoup de ce travail sera fait par les comités.

M. Hermanson: Si nous pouvions calculer le rapport des coûts entre l'étude en comité et le débat en deuxième lecture, l'argent est peut–être déjà là et il n'en faudra pas plus, mais il est possible qu'il faille introduire plus de souplesse dans notre budgétisation.

Le président: Cela pourra peut–être même coûter moins cher car les journées de séance à la Chambre coûtent comparativement plus cher que celles des comités. La Chambre coûte une fortune.

Les conservateurs n'hésitaient pas à nous rappeler le prix pour la Chambre d'une prolongation d'une journée de débats sur un projet de loi et à nous en faire porter le chapeau. Comme ils n'arrêtaient pas de clore les débats, bien entendu, nous n'étions pas d'accord avec eux. Mais c'était l'argument qu'ils brandissaient souvent pour bâillonner l'opposition. Je le dis en toute objectivité, bien entendu.

Madame Jennings, vous avez une question à poser?

Mme Jennings (Mission—Coquitlam): Nous n'avons pas encore proposé, bien que cela l'ait été en 1983, qu'un comité soit chargé tout particulièrement d'étudier peut–être deux ou trois ministères par an, ce qui, en cinq ans, devrait lui permettre

[*Texte*]

year program we would feasibly have covered most of them as to accountability of their expenses. Now, they would work concurrently with them, and at the end of that year there would be an accountability.

We already have the rooms and the staff, and in light of what Mr. Lee says regarding this extra cost, I would see it in the long run as saving much in expense of the government over that Parliament.

What's the feasibility of that?

Mr. Marleau: I think what you were referring to was called the Huntington–Lachance report, Huntington being a Progressive Conservative in opposition at the time, and Lachance being a Liberal in government at the time on the Lefebvre committee.

The essence of that report was inspired by J.J. Macdonnell, the then Auditor General, a very aggressive Auditor General in terms of accountability and financial responsibility in government.

If I remember the report, and I am sorry I didn't refresh my memory on it before coming here, the Lachance report proposed a macro–estimates review committee, which would have a chairman with somewhat a ministerial status, with some extensive powers of review in a five–year–plan cycle, identifying so many departments that would be seen year over year in an attempt to bring more content to the review of the estimates.

I think I was reading Mr. Lee's remarks in the House. I don't think he used the word "farcical", but I had a sense that he was very critical about the estimates process.

The process on estimates that exists now, there is not a lot of mileage for members to sit around a table and review item by item in a committee with the government departments, not knowing the relationships year over year, and not a lot of mileage in straight reductions and negativing things. It is kind of a negative approach to expenditure management.

• 1155

The current Constitution does not allow a committee to alter the estimates in terms of reallocation or priority setting if savings are found. So I think what is proposed now in the expenditure review is to try to influence the department in advance of the next round against that study. It's not quite the Huntington–Lachance proposal, but it's an improvement.

What it does though is how does the finance committee, which may be charged with the GST review in the same cycle of the estimates review, do its job or can it do its job in doing an adequate review of the estimates of the Department of Finance? You can replicate that right across the committees.

Huntington–Lachance was trying to identify and create a supra–committee that would have for five years that mandate and that mandate alone as an attempt to bring some review of it. I don't know if I answered your question. It didn't go anywhere because we were at the end term of Parliament, I believe, in 1983. Part of the Lefebvre committee recommendation was that it be looked at in the next Parliament. It wasn't picked up by the McGrath committee. A major...I

[*Traduction*]

de faire le tour de tous les ministères. Ce comité de concert avec le ministère examiné suivrait ses dépenses budgétaires, ce qui permettrait à la fin de l'anné de faire un bilan.

Nous avons déjà les locaux et le personnel, et à la lumière de ce que vient de dire M. Lee concernant ces dépenses supplémentaires, à mon avis, à long terme, nous devrions permettre à ce gouvernement pendant cette législature de faire pas mal d'économies.

Est–ce faisable?

M. Marleau: Je crois que vous vous référez au rapport Huntington–Lachance, Huntington étant un progressiste–conservateur de l'opposition à l'époque, et Lachance, un libéral du gouvernement, tous deux membres du comité Levebvre.

La philosophie de ce rapport avait été inspirée par J.J. Macdonnell, le vérificateur général d'alors, vérificateur général très rigoureux sur le plan de la reddition de comptes et de responsabilité financière gouvernementale.

Si je me souviens bien de ce rapport, et je m'excuse de ne pas avoir pensé à le consulter pour me rafraîchir la mémoire avant de venir, on y proposait la création d'un super comité des prévisions budgétaires dont le président aurait pratiquemement le statut ministériel, avec de larges pouvoirs d'examen pour un cycle de cinq ans, désignant les ministères qui seraient suivis d'année en année pour donner plus de rigueur à l'examen des prévisions budgétaires.

Je crois avoir lu les remarques de M. Lee à la Chambre. Je ne pense pas qu'il ait parlé de «farce», mais j'ai eu l'impression qu'il était très critique envers le processus budgétaire.

Le processus actuel ne donne pas beaucoup de latitude aux députés chargés d'examiner en comité poste par poste les dépenses des ministères, ne connaissant ni les tenants ni les aboutissants d'une année sur l'autre et ne pouvant que faire des additions ou des soustractions. C'est une approche assez négative de la gestion des dépenses.

À l'heure actuelle, la Constitution ne permet pas à un comité de modifier le budget des dépenses pour réaffecter les fonds ou changer les priorités si l'on peut réaliser des économies. Donc, je pense que ce que l'on propose en ce moment dans l'examen des dépenses, c'est de tenter d'influencer le ministère avant la prochaine ronde en s'appuyant sur cette étude. Ce n'est pas tout à fait la proposition Huntington–Lachance, mais c'est une amélioration.

Comment le Comité des finances, qui pourrait être chargé de l'examen de la TPS tout en devant faire l'examen du budget des dépenses, peut–il faire son travail ou peut–il faire son travail de façon adéquate en faisant un examen du budget des dépenses du ministère des Finances? On peut se poser la même question pour tous les autres comités.

Huntington–Lachance a essayé de créer un macro–comité dont le seul mandat pendant cinq ans serait d'examiner le budget des dépenses des ministères. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question. La proposition n'est pas allée plus loin parce que c'était je crois en 1983 et la fin du mandat de la législature approchait. L'une des recommandations du comité Lefebvre était d'examiner cette question au cours de la prochaine législature. Le comité McGrath n'a pas repris la

[*Text*]

don't want to say oversight, but a major content that wasn't in McGrath was review of estimates.

Mrs. Jennings: In your experience, Mr. Marleau, granted when it starts out it may not be taken as seriously as perhaps it should be, but if they started with three a year, three departments, at the end of that first year when it comes for accountability and you're looking at that page of your estimates and what has actually happened, when you go to set the next year's expenditures or agendas, is it not feasible that you would then actually curtail any ambitious plans or plans that did not meet expectations right there? All the way down the line, other departments would be thinking "Now I am going to be up to public scrutiny, so I'd better look seriously".

Yes, they would have to be for the life of the Parliament, definitely. It wouldn't be a glamourous position, and some committee members would perhaps. . . Maybe you wouldn't get a lot of volunteers from members of Parliament to be on such a committee, but it would certainly be a worthwhile one.

Mr. Marleau: If a committee like that was created, it would certainly bring more accountability and more effective review, I agree with you.

The current plan, though, as has been adopted, is that all committees receive the estimates and they are in competition with legislation and they are in competition with some of the priorities the committee may decide to review. So I would predict, and I don't want to comment negatively on the activities of members, that the focus will shift away from estimates again unless there is some real impetus to have 18 or 20 standing committees simultaneously seized with the estimates. They are not going to drop their GST work or this work to totally focus for the next six months on expenditure planning.

I will be appearing before this committee with the Speaker on the estimates. It is a very small component when you look at the total budget of the House of Commons. On the national defence committee, you would spend the whole year on national defence spending, and then more. That's where the conflict and the competition lies.

Huntington–Lachance tried to extract it in the way you described. It wasn't tried, so it's hard for me to say that it would be successful.

Mrs. Jennings: Thank you for your comments.

The Chairman: Mr. McWhinney.

Mr. McWhinney: Returning to the mandate of the commission, I was struck by your comment, which I think is entirely correct, that the government intends to return to Parliament what was given to royal commissions for various reasons in the past. I welcome this return to Parliament. I think the people expect it. But royal commissions have a certain way of working, a certain disciplined way that's different from a parliamentary committee.

[*Translation*]

question. Je ne veux pas dire que c'est un oubli, mais une question importante qui n'a pas été étudiée par le comité McGrath est celle du budget des dépenses.

Mme Jennings: D'après votre expérience, monsieur Marleau, bien sûr au départ le comité ne sera peut–être pas pris aussi au sérieux qu'il devrait l'être, mais s'il commençait par examiner le budget des dépenses de trois ministères par année, à la fin de la première année lorsqu'un ministère examine le rapport de son budget et constate ce qui s'est en fait produit, lorsqu'il établit les dépenses ou les programmes de l'an prochain, serait–il possible qu'il décide alors de laisser tomber un plan trop ambitieux ou un plan qui n'aurait pas satisfait aux attentes? À ce moment–là, d'autres ministères se diraient: «Puisque notre budget sera soumis à un examen public minutieux, regardons cela plus sérieusement.»

Oui, un comité serait créé pour la durée de la législature, c'est certain. Il ne serait pas très prestigieux d'être membre de ce comité, et il n'y aurait peut–être pas beaucoup de volontaires chez les députés pour faire partie d'un tel comité, mais un tel comité mériterait certainement d'être créé.

M. Marleau: Je suis d'accord avec vous que si un tel comité était créé, il encouragerait certainement la responsabilisation et un examen plus efficace.

Cependant, à l'heure actuelle, tous les comités reçoivent les budgets des dépenses et ils doivent en même temps examiner les projets de loi et se pencher sur certaines des priorités que le comité peut décider d'examiner. Je ne voudrais pas faire de commentaires négatifs sur les activités des députés, mais à moins de décider d'avoir 18 ou 20 comités permanents qui se penchent simultanément sur le budget des dépenses, les comités s'éloigneront de l'étude des budgets de dépenses pour concentrer leurs efforts sur d'autres questions. Ils ne vont pas laisser tomber leur étude de la TPS pour se consacrer entièrement à la planification des dépenses pendant les six prochains mois.

Je comparaîtrai devant votre comité avec le Président de la Chambre sur la question du budget des dépenses. Ce n'est qu'un tout petit élément si l'on regarde le budget total de la Chambre des communes. Au Comité de la défense nationale, on pourrait passer toute l'année à examiner les dépenses de la Défense nationale, et ce ne serait pas suffisant. C'est là où il y a conflit et concurrence.

Huntington–Lachance a tenté de proposer que l'on procède de la façon que vous avez décrite. On n'a pas tenté l'expérience, de sorte qu'il est difficile pour moi de dire si un tel comité aurait du succès.

Mme Jennings: Je vous remercie de vos observations.

Le président: Monsieur McWhinney.

M. McWhinney: Pour revenir au mandat de la commission, j'ai été frappé par votre commentaire qui, je pense, est tout à fait juste, lorsque vous avez dit que le gouvernement avait l'intention de confier à nouveau au Parlement ce qui, pour diverses raisons, avait été confié aux commissions royales par le passé. Je suis heureux de ce recours au Parlement. Je pense que les gens s'y attendent. Mais les commissions royales ont une certaine façon de travailler, une certaine discipline qui est différente de celle d'un comité parlementaire.

[*Texte*]

The thing that strikes me here is this is an enormous mandate we've been given. If it is to be operationalized within the term of the present Parliament, it probably has to be completed within about two years. So I am wondering if you have any preliminary thoughts on the way we might start proceeding as a committee. For example, will subcommittees be considered?

Some of these items are huge policy issues on which, as Mr. Marleau rightly reminded us, the House committees have done no special work. The House staff has done no work and would require a substantial diversion of energies to do it. So will we be considering summoning witnesses, for example, as royal commissions did? Would we break up and assign one subject to a particular committee?

[*Traduction*]

Ce qui me frappe ici, c'est le mandat énorme qu'on nous a confié. Si ce mandat doit être opérationnel d'ici la fin de la présente législature, il faudra sans doute terminer avant environ deux ans. Je me demande donc si vous avez une idée sur la façon dont nous pourrions commencer à procéder en tant que comité. Par exemple, des sous-comités seront-ils envisagés?

Certaines de ces questions sont d'importantes questions de politique sur lesquelles, comme M. Marleau nous l'a rappelé, les comités de la Chambre ne se sont pas encore penchés. Le personnel de la Chambre ne s'est pas penché sur ces questions et pour le faire, il faudrait réorganiser considérablement la façon dont on utilise ses énergies. Allons-nous par exemple assigner des témoins à comparaître, comme le faisaient les commissions royales? Allons-nous nous diviser et attribuer un sujet à un comité en particulier?

• 1200

I think there are basic structural issues on which your guidance and recommendations would be very helpful early in the piece. Perhaps in the next two weeks, before Parliament recesses, we could have some.

The Chairman: Mr. McWhinney, I hope to have a meeting of the steering committee right after this meeting, in which we'll be discussing some future plans. It is my intention to have witnesses appear before the committee. I would welcome suggestions from all members of the committee on who we might get. I note there is a conference on a number of these issues sponsored by the Canada West Foundation at the University of Lethbridge at the end of the month, on Friday and Saturday, February 25 and 26. I intend to attend that conference to pick up what I can there, which may assist the committee. If any other members of the committee wish to attend, I'm sure conference organizers would be more than happy.

We are moving. We may end up with subcommittees on some of the issues. That's entirely possible. I'm very much in the hands of the committee on this. As I say, I'd like to meet with the steering committee right after.

Our time is running out. It's now noon. We normally stop at this time. There's another item of business I would like to deal with in camera, a report from the committee, which will take just a couple of minutes. I wonder if we could perhaps terminate this part of the session without offending anyone who hasn't asked a question at this time, and that we have a motion to move in camera.

Mr. Lee: I so move.

Motion agreed to

The Chairman: We'll go in camera at this point. Thank you very much, both of you, for coming. Ms Griffith, we appreciate your attendance. Mr. Marleau, thank you for your advice and direction. If you could leave any documents you have with the chair, we'll see they're circulated to the members.

Je pense qu'il y a des questions structurelles de base sur lesquelles il nous serait extrêmement utile d'avoir vos conseils et vos recommandations. Peut-être qu'au cours des deux prochaines semaines, avant le congé parlementaire, vous pourriez nous faire part de ces recommandations.

Le président: Monsieur McWhinney, après la présente séance, j'espère pouvoir réunir le comité de direction pour aborder la question des travaux futurs du comité. J'ai l'intention d'inviter des témoins à comparaître devant le comité. J'invite tous les membres du comité à me faire part de leurs suggestions. À la fin du mois, soit les vendredi et samedi 25 et 26 février, il y aura une conférence sur bon nombre de ces questions parrainée par la Canada West Foundation à l'Université de Lethbridge. J'ai l'intention d'assister à cette conférence pour aller chercher toute l'information qui pourrait être utile au comité. Si d'autres membres du comité souhaitent y assister, je suis certain que les organisateurs de la conférence en seront très heureux.

Nous faisons des progrès. Nous mettrons peut-être sur pied des sous-comités pour examiner certaines questions. C'est tout à fait possible. Je suis entièrement entre les mains du comité à cet égard. Comme je l'ai dit, j'aimerais réunir le comité de direction tout de suite après cette séance.

Nous commençons à manquer de temps. Il est midi. C'est l'heure où nous levons normalement la séance. Il y a un autre point à l'ordre du jour dont j'aimerais discuter à huis clos. Il s'agit d'un rapport du comité. Cela prendra que quelques minutes. Nous pourrions peut-être clore cette partie de la séance sans vouloir offenser quiconque qui n'a pas encore posé de questions, puis j'aimerais que quelqu'un propose une motion pour que nous siégions à huis clos.

M. Lee: J'en fais la proposition.

La motion est adoptée

Le président: Nous poursuivons donc maintenant à huis clos. Merci beaucoup, tous les deux, d'être venus. Madame Griffith, nous vous remercions d'être ici. Monsieur Marleau, je vous remercie de vos bons conseils. Si vous voulez bien me laisser les documents que vous avez apportés, je m'assurerai qu'ils sont distribués aux membres du comité.

[*Text*]

Mr. Marleau: I'll be happy to share whatever documents I have, Mr. Chairman. It's a pleasure for me to be here. I have a series of articles you may want to look at in terms of confidence, convention, recall. I'm sure the good services of the library could find them if they were looking for them, but I have them available, and I'll share them with you.

The Chairman: Thank you very much. The committee will go in camera for a moment.

[*Translation*]

M. Marleau: C'est avec plaisir que je vous laisse tous les documents que j'ai apportés, monsieur le président. C'est un plaisir pour moi d'être ici. J'ai une série d'articles que vous voudrez peut–être consulter en ce qui concerne les questions de confiance, de convention et de rappel. Je suis certain que les bons services de la bibliothèque pourraient vous les trouver si vous les leur demandiez, mais puisque je les ai, je vais vous les laisser.

Le président: Merci beaucoup. Le comité va maintenant poursuivre la séance à huis clos.

MAIL ➤POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

Tuesday, February 8, 1994

From the House of Commons:

Robert J. Desramaux, Director General, Parliamentary Operations.

From CPAC: (Cable Parliamentary Channel)

Noel Bambrough, Chairman.

Thursday, February 10, 1994

From the House of Commons:

Robert Marleau, Clerk of the House.

TÉMOINS

Le mardi 8 février 1994

De la Chambre des communes:

Robert J. Desramaux, directeur général, Opérations parlementaires.

De CPAC: (La chaîne parlementaire par câble)

Noel Bambrough, président.

Le jeudi 10 février 1994

De la Chambre des communes:

Robert Marleau, greffier de la Chambre.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC44
M15

Publicati

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 3

Thursday, February 17, 1994
Tuesday, February 22, 1994
Thursday, February 24, 1994
Tuesday, March 8, 1994
Thursday, March 10, 1994
Tuesday, March 15, 1994

Chair: Peter Milliken

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 3

Le jeudi 17 février 1994
Le mardi 22 février 1994
Le jeudi 24 février 1994
Le mardi 8 mars 1994
Le jeudi 10 mars 1994
Le mardi 15 mars 1994

Président: Peter Milliken

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Procedure and House Affairs

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Procédure et des Affaires de la Chambre

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(3)(*a*), procedural matters

Order of Reference dated February 7, 1994 relating to procedural matters

Pursuant to Standing Order 92(1), Private Member' Business

INCLUDING:

The Fifth, Sixth, Seventh, Eighth, Ninth, Tenth and Eleventh Reports to the House

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(3)*a*) du Règlement, considération des questions relatives à la procédure

Conformément à l'Ordre de renvoi du 7 février 1994 examen de certaines questions ayant trait à la procédure

Conformément à l'article 92(1) du Règlement, affaires émanant des députés

Y COMPRIS:

Les Cinquièmes, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième, Dixième et Onzième Rapports à la Chambre

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
APR 7 1994
University of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON PROCEDURE AND HOUSE AFFAIRS

Chair: Peter Milliken

Vice–Chairs: Don Boudria
François Langlois

Members

Diane Ablonczy
Eleni Bakopanos
Gilles Duceppe
Alfonso Gagliano
Michel Gauthier
Elwin Hermanson
Derek Lee
Gurbax Malhi
Ted McWhinney
Bernard Patry
Randy White—(14)

Associate Members

Chris Axworthy
Daphne Jennings
Gaston Leroux

(Quorum 8)

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

(CORRIGENDA)

Issue No. 1

First Report to the House

Page 1:4 — Replace "Fewchuck" with "Fewchuk" under the Finance Committee.

Page 1:5 — Add "*Verdun—Saint–Paul*)" to the name of Mr. Lavigne under the Government Operations Committee.

COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Milliken

Vice–présidents: Don Boudria
François Langlois

Membres

Diane Ablonczy
Eleni Bakopanos
Gilles Duceppe
Alfonso Gagliano
Michel Gauthier
Elwin Hermanson
Derek Lee
Gurbax Malhi
Ted McWhinney
Bernard Patry
Randy White—(14)

Membres associés

Chris Axworthy
Daphen Jennings
Gaston Leroux

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

(CORRIGENDA)

Fascicule nº 1

Premier Rapport à la Chambre

Page 1:4 — Remplacer «Fewchuck» par «Fewchuk», sous Comité des Finances.

Page 1:5 — Ajouter «(*Verdun—Saint–Paul*)» après le nom de M. Lavigne, membre du Comité permanent des opérations gouvernementales.

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Votes & Proceedings of the House of Commons of Monday, February 7, 1994:

That the Clerk be authorized to make necessary editorial and consequential alterations to the Standing Orders.

That the Standing Committee on Procedure and House Affairs examine procedures regarding members statements, special debates, the taking of divisions of the House by electronic means, the conduct of Private Members' Business, especially with regard to Private Bills and to Senate Public Bills, any anomalies or technical inconsistencies in the Standing Orders, the reform of question period, measures to achieve more direct participation by citizens, including citizens' initia tive, the right of constituents to recall their M.P., binding referenda, free votes in the House of Commons, debates on petitions and fixed election dates. (Government Business No. 6)

The questions was put on the motion and was agreed to on division.

ATTEST

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès–verbaux de la Chambre des communes du lundi 7 février 1994:

Que le Greffier soit autorisé à apporter les remaniements de texte et modifications corrélatives nécessaires au Règlement de la Chambre.

Que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre examine les procédures concernant les déclarations des députés, les débats spéciaux, l'enregistrement par des moyens électroniques des votes en Chambre, la conduite des affaires émanant des députés, notamment en ce qui touche les projets de loi d'intérêt privé et les projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat, les anomalies ou erreurs techniques qui se trouvent dans le Règlement, la réforme de la période des questions, les mesures propres à favoriser une participation plus directe des citoyens, notamment des initiatives de citoyens, le droit des électeurs de révoquer leur député, les référendums obligatoires, les votes libres à la Chambre des communes, les débats sur des pétitions et les élections à date fixe. (Affaires émanant du gouvernement n°6)

Cette motion, mise aux voix, est agréée avec dissidence.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

REPORTS TO THE HOUSE

Monday, February 14, 1994

The Standing Committee on Procedure and House Affairs, pursuant to Standing Order 114, has the honour to present its

FIFTH REPORT

Your Committee recommends the following changes in the membership of Standing Committees:

Standing Committee on Natural Resources

Len Hopkins for Alfonso Gagliano

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 3 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

RAPPORTS À LA CHAMBRE

Le lundi 14 février 1994

Conformément à l'article 114 du Règlement, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Votre Comité recommande les changements suivants dans la liste des membres des comités permanents:

Comité permanent des ressources naturelles

Len Hopkins pour Alfonso Gagliano

Un exemplaire des Procès–verbaux et témoignages pertinents (*fascicule nº 3 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

PETER MILLIKEN,
Chair.

Friday, February 18, 1994

The Standing Committee on Procedure and House Affairs has the honour to present its

SIXTH REPORT

Pursuant to its mandate under Standing Order 108(3)(*a*)(iii), the Committee has considered the prayer that is used in the House of Commons. The Committee recommends that the following form of prayer be adopted for usage by the House of Commons to supersede previous ones:

Almighty God:

We give thanks for the great blessings which have been bestowed on Canada and its citizens, including the gifts of freedom, opportunity and peace that we enjoy. We pray for our Sovereign, Queen Elizabeth, and the Governor General. Guide us in our deliberations as Members of Parliament, and strengthen us in our awareness of our duties and responsibilities as Members. Grant us wisdom, knowledge, and understanding to preserve the blessings of this country for the benefit of all and to make good laws and wise decisions.

Amen.

[There follows a moment of silence for private reflection and meditation.]

Amen.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues No. 1 and 3 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le vendredi 18 février 1994

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(3)*a*)iii) du Règlement, le Comité a étudié la prière qui est présentement lue à la Chambre des communes. Le comité recommande que la formule suivante soit adoptée pour remplacer la précédente:

Dieu tout–puissant,

Nous te remercions des nombreuses grâces que tu as accordées au Canada et à ses citoyens, dont la liberté, les possibilités d'épanouissement et la paix. Nous te prions pour notre Souveraine, la Reine Elizabeth, et le Gouverneur général. Guide–nous dans nos délibérations à titre de députés et aide–nous à bien prendre conscience de nos devoirs et responsabilités. Accorde–nous la sagesse, les connaissances et la compréhension qui nous permettront de préserver les faveurs dont jouit notre pays afin que tous puissent en profiter, ainsi que de faire de bonnes lois et prendre de sages décisions.

Amen.

[La prière est suivie d'un moment de silence pendant lequel chaque député réfléchit et médite privément.]

Amen.

Un exemplaire des Procès–verbaux et témoignages pertinents (*fascicules nº 1 et 3 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

PETER MILLIKEN,

Chair.

Friday, February 18, 1994

The Standing Committee on Procedure and House Affairs, pursuant to Standing Order 114, has the honour to present its

SEVENH REPORT

Your Committee recommends the following change in the membership list of the Standing Committee on Justice and Legal Affairs:

Dumas for Debien

Your Committee also recommends that the following Associate Members be added to the membership list of Standing Committees.

Canadian Heritage/Patrimoine canadien

Gagnon (*Quebec/Québec*)

Finance/Finances

Lefebvre

Fisheries and Oceans/Pêches et océans

Simmons Wayne

Foreign Affairs and International Trade/Affaires étrangères et commerce international

Campbell Paré Leroux (*Shefford*)

Health/Santé

Dalphond–Guiral

Human Rights and the Status of Disabled Persons/Droits de la personne et condition des personnes handicapées

Landry

National Defence and Veterans Affairs/Défense nationale et affaires des anciens combattants

Lavigne (*Beauharnois—Salaberry*)

Procedure and House Affairs/Procédure et affaires de la Chambre

Leroux (*Richmond—Wolfe*)

Your Committee also recommends that the name of the following Member be deleted from the list of Associate Members for the Standing Committee on Health:

Le vendredi 18 février 1994

Conformément à l'article 114 du Règlement, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a l'honneur de présenter son

SEPTIÈME RAPPORT

Votre Comité recommande le changement suivant dans la liste des membres du Comité permanent de la justice et questions juridiques:

Dumas pour Debien

Votre Comité recommande également que les députés suivants fassent partie de la liste des membres associés des comités permanents:

Simmons

Votre Comité recommande également que le nom du député suivant soit supprimé de la liste des membres associés du Comité permanent de la Santé:

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 3 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicule nº 3 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

PETER MILLIKEN,
Chair.

Wednesday, March 9, 1994

The Standing Committee on Procedure and House Affairs, pursuant to Standing Order 114, has the honour to present its

EIGHTH REPORT

Your Committee recommends the following change in the membership list of the Standing Committee on Public Accounts:

Catterall for Karygiannis

Your Committee also recommends that the following Members be added to the list of Associate Members of Standing Committees:

Citizenship and Immigration/Citoyenneté et immigration

Loney

Finance/Finances

Bethel Williams

Foreign Affairs and International Trade/Affaires étrangères et commerce international

Williams

Industry/Industrie

Grose Shepherd

National Defence and Veterans Affairs/Défense nationale et anciens combattants

Grose

Transport/Transports

Grose Wayne

Your Committee also recommends that the name of the following Member be deleted from the list of Associate Members for the Standing Committee on Justice and Legal Affairs:

Forseth

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 3 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le mercredi 9 mars 1994

Conformément à l'article 114 du Règlement, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a l'honneur de présenter son

HUITIÈME RAPPORT

Votre Comité recommande le changement suivant dans la liste des membres du Comité permanent des comptes publics:

Catterall pour Karygiannis

Votre Comité recommande également que les députés suivants fassent partie de la liste des membres associés des comités permanents:

Votre Comité recommande également que le nom du membre suivant soit supprimé de la liste des membres associés du Comité permanent de la Justice et questions juridiques:

Un exemplaire des Procès–verbaux et témoignages pertinents (*fascicule nº 3 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

PETER MILLIKEN,

Chair.

Wednesday, March 9, 1994

The Standing Committee on Procedure and House Affairs, pursuant to Standing Order 108(3), has the honour to present its

NINTH REPORT

Your Committee recommends that Standing Order 104(2)(1) be amended by deleting the words "Indian Affairs and Northern Development" and by substituting therefor, the words "Aboriginal Affairs and Northern Development" and that the Clerk be authorized to make the necessary consequential alterations to the Standing Orders.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 3 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le mercredi 9 mars 1994

Conformément à l'article 108(3) du Règlement, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a l'honneur de présenter son

NEUVIÈME RAPPORT

Votre Comité recommande que l'article 104(2)(1) du Règlement soit modifié par la suppression des mots «le Comité des affaires indiennes et du Nord canadien» et soit remplacé par les mots «Le Comité des affaires autochtones et du développement du Grand Nord» et que le Greffier soit autorisé à apporter les remaniements de texte et modifications corrélatives nécessaires au Règlement de la Chambre.

Un exemplaire des Procès–verbaux et témoignages pertinents (*fascicule nº 3 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

PETER MILLIKEN,

Chair.

Thursday, March 10, 1994

The Standing Committee on Procedure and House Affairs has the honour to present its

TENTH REPORT

In accordance with its mandate under Standing Order 92(1), your Committee has selected from among the items for which an order of precedence was established on or after Tuesday, February 22, 1994, the following as votable items:

Bill C–206 – Mr. Wappel
Bill C–207 – Mr. Gauthier (Ottawa—Vanier)
Bill C–210 – Miss Grey (Beaver River)
Bill C–212 – Mr. Riis
Bill C–218 – Mrs. Venne
Motion M–14 – Mrs. Gaffney
Motion M–89 – Mrs. Jennings
Motion M–112 – Mr. Laurin
Motion M–150 – Mr. Plamondon
Motion M–217 –Mr. Pagtakhan

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 3 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le jeudi 10 mars 1994

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a l'honneur de présenter son

DIXIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 92(1) du Règlement, le Comité a choisi, pour faire l'objet d'un vote, les affaires suivantes parmi celles dont l'ordre de priorité a été établi à compter du mardi 22 février 1994:

Projet de loi C–206 – M. Wappel
Projet de loi C–207 – M. Gauthier (Ottawa—Vanier)
Projet de loi C–210 – M^me^ Grey (Beaver River)
Projet de loi C–212 – M. Riis
Projet de loi C–218 – M^me^ Venne
Motion M–14 – M^me^ Gaffney
Motion M–89 – M^me^ Jennings
Motion M–112 – M. Laurin
Motion M–150 – M. Plamondon
Motion M–217 – M. Pagtakhan

Un exemplaire des Procès–verbaux et témoignages pertinents (*fascicule n^o^ 3 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

PETER MILLIKEN,
Chair.

Wednesday, March 16, 1994

The Standing Committee on Procedure and House Affairs, pursuant to Standing Order 114, has the honour to present its

ELEVENTH REPORT

Your Committee recommends the following change in the membership of the Standing Committee on Transport:

Lavigne (*Verdun—Saint–Paul)* for Bakopanos

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 3 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le mercredi 16 mars 1994

Conformément à l'article 114 du Règlement, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a l'honneur de présenter son

ONZIÈME RAPPORT

Votre Comité recommande le changement suivant dans la liste des membres du Comité permanent des transports:

Lavigne (*Verdun—Saint–Paul*) pour Bakopanos

Un exemplaire des Procès–verbaux et témoignages pertinents (*fascicule nº 3 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

PETER MILLIKEN,

Chair.

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, FEBRUARY 17, 1994
(7)

[*Text*]

The Standing Committee on Procedure and House Affairs met *in camera* at 10:40 o'clock a.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Chair, Peter Milliken, presiding.

Members of the Committee present: Diane Ablonczy, Don Boudria, Elwin Hermanson, François Langlois, Gurbax Malhi, Peter Milliken, Bernard Patry and Randy White.

Acting Members present: Pierrette Ringuette–Maltais for Eleni Bakopanos; Gaston Leroux for Michel Gauthier; Anna Terrana for Ted McWhinney.

In attendance: From the Committees Directorate of the House of Commons: Maija Adamsons, Committee Clerk. *From the Research Branch of the Library of Parliament:* James R. Robertson, Research Officer.

Pursuant to its mandate under Standing Order 108(3) the Committee met to consider a draft report to the House, presented by the Prayer Sub–Committee, respecting the prayer.

After debate, it was unanimously agreed that the draft Report to the House respecting the prayer be concurred in as the Committee's Sixth Report to the House.

Ordered, — That the Chair present the report to the House on February 18.

It was agreed, — That a corrigendum be printed for the First Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs by:

1) Adding "(*Verdun—Saint–Paul*)" to the name of Mr. Lavigne under the Government Operations Committee; and

2) Replacing "Fewchuck" with "Fewchuk" under the Finance Committee.

It was agreed, — That the workplan for the Committee for March be as follows:

Tuesday, March 8 and Thursday, March 10

In camera meetings of the Committee to discuss a position paper on Members Statements, Special Debates and Question Period.

Tuesday, March 15

Public meeting concerning direct participation by citizens with Professor Graham White, Department of Political Science, University of Toronto and possibly another witness.

Thursday, March 17

Public meeting concerning direct participation by citizens with Professor Ned Franks, Queen's University and possibly another witness.

Tuesday, March 22

Consideration of the recommendations relating to technical amendments forwarded by the Clerk of the House.

PROCÈS–VERBAUX

LE JEUDI 17 FÉVRIER 1994
(7)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se réunit à huis clos à 10 h 40, dans la salle 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Peter Milliken (*président*).

Membres du Comité présents: Diane Ablonczy, Don Boudria, Elwin Hermanson, François Langlois, Gurbax Malhi, Peter Milliken, Bernard Patry, Randy White.

Membres suppléants présents: Pierrette Ringuette–Maltais pour Eleni Bakopanos; Gaston Leroux pour Michel Gauthier; Anna Terrana pour Ted McWhinney.

Aussi présents: De la Direction des comités de la Chambre des communes: Maija Adamsons, greffière de comité. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* James R. Robertson, attaché de recherche.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(3) du Règlement, le Comité examine un projet de rapport sur la prière présenté par le Sous–comité de la prière.

Après débat, il est convenu à l'unanimité — Que le projet de rapport concernant la prière soit adopté et devienne le Sixième rapport du Comité.

Il est ordonné — Que le président présente le rapport à la Chambre le 18 février.

Il est convenu — Qu'un rectificatif soit ajouté au Premier rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre:

1) Ajouter «(*Verdun—Saint–Paul*)» après le nom de M. Lavigne, membre du Comité permanent des opérations gouvernementales;

2) Remplacer «Fewchuck» par «Fewchuk», sous Comité des Finances.

Il est convenu — Que le plan de travail du Comité pour le mois de mars soit le suivant:

Mardi 8 et jeudi 10 mars

Réunions à huis clos pour discuter d'un document de travail sur les Déclarations des députés, les Débats spéciaux et la Période des questions.

Mardi 15 mars

Réunion publique portant sur la participation directe des citoyens, avec le Pr Graham White, Département de science politique, Université de Toronto, et peut–être un autre témoin.

Jeudi 17 mars

Réunion publique portant sur la participation directe des citoyens, avec le Pr Ned Franks, Université Queen's, et peut–être un autre témoin.

Mardi 22 mars

Examen des recommandations ayant trait aux modifications d'ordre technique faites par le greffier de la Chambre.

Thursday, March 24

Consideration and adoption of a report to the House respecting Members Statements, Special Debates, Question Period and technical inconsistencies.

In accordance with the mandate of the Committee concerning its responsibilities as the Striking Committee, and according to an Order adopted on Thursday, January 20, 1994 the Seventh Report is deemed to have been adopted and the Chair is ordered to present it to the House.

At 11:11 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, FEBRUARY 22, 1994
(8)

The Standing Committee on Procedure and House Affairs met *in camera* at 10:35 o'clock a.m. this day, in Room 340–S, Centre Block, the Chair, Peter Milliken, presiding.

Members of the Committee present: Eleni Bakopanos, Don Boudria, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken and Bernard Patry.

Acting Member present: Gaston Leroux for Michel Gauthier.

In attendance: From the Committees Directorate of the House of Commons: Maija Adamsons, Committee Clerk. *From the Research Branch of the Library of Parliament:* James R. Robertson, Research Officer.

Witness: Robert Desramaux, Director General, Parliamentary Operations.

Pursuant to its mandate under Standing Order 108(3) the Committee considered matters respecting the Parliamentary Publications Directorate of the House of Commons.

Robert Desramaux briefed the Committee and answered questions.

At 11:10 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, FEBRUARY 24, 1994
(9)

The Standing Committee on Procedure and House Affairs met *in camera* at 10:39 o'clock a.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Chairman, Peter Milliken, presiding.

Members of the Committee present: Eleni Bakopanos, Don Boudria, Gilles Duceppe, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken, Bernard Patry and Randy White.

Acting Members present: Gaston Leroux for Michel Gauthier; Chuck Strahl for Diane Ablonczy.

In attendance: From the House of Commons: Robert Marleau, Clerk of the House; *From the Committees Directorate of the House of Commons:* Maija Adamsons, Committee Clerk; *From the Research Branch of the Library of Parliament:* James R. Robertson, Research Officers.

Jeudi 24 mars

Examen et adoption du rapport sur les Déclarations des députés, les Débats spéciaux, la Période des questions et les incohérences techniques.

En conformité du mandat du Comité dans son rôle de comité de sélection, et suivant l'ordre adopté le jeudi 20 janvier 1994, le Septième rapport est adopté d'office et le président est prié de le présenter à la Chambre.

À 11 h 11, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 22 FÉVRIER 1994
(8)

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se réunit à huis clos à 10 h 40, dans la salle 340–S de l'édifice du Centre, sous la présidence de Peter Milliken (*président*).

Membres du Comité présents: Eleni Bakopanos, Don Boudria, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken, Bernard Patry.

Membre suppléant présent: Gaston Leroux pour Michel Gauthier.

Aussi présents: De la Direction des comités de la Chambre des communes: Maija Adamsons, greffière de comité. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* James R. Robertson, attaché de recherche.

Témoin: Robert Desramaux, directeur général, Opérations parlementaires.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(3) du Règlement, le Comité examine certaines questions ayant trait à la Direction des publications parlementaires de la Chambre des communes.

Robert Desramaux informe le Comité puis répond aux questions.

À 11 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 24 FÉVRIER 1994
(9)

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se réunit à huis clos à 10 h 39, dans la salle 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Peter Milliken (*président*).

Membres du Comité présents: Eleni Bakopanos, Don Boudria, Gilles Duceppe, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken, Bernard Patry, Randy White.

Membres suppléants présents: Gaston Leroux pour Michel Gauthier; Chuck Strahl pour Diane Ablonczy.

Aussi présents: De la Chambre des communes: Robert Marleau, greffier de la Chambre. *De la Direction des comités de la Chambre des communes:* Maija Adamsons, greffière de comité. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* James R. Robertson, attaché de recherche.

The Committee commenced consideration of its Order of Reference dated Febuary 7, 1994 relating to procedural matters.

The Order of Reference dated February 7, 1994 being read as follows:

ORDERED,—That the Standing Committee on Procedure and House Affairs examine procedures regarding members statements, special debates, the taking of divisions of the House by electronic means, the conduct of Private Members' Business, especially with regard to Private Bills and to Senate Public Bills, any anomalies or technical inconsistencies in the Standing Orders, the reform of question period, measures to achieve more direct participation by citizens, including citizens' initiative, the right of constituents to recall their M.P., binding referenda, free votes in the House of Commons, debates on petitions and fixed election dates.

James R. Robertson briefed the Committee, and with Robert Marleau, answered questions.

At 12:00 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Conformément à son mandat du 7 février 1994, le Comité examine certaines questions ayant trait à la procédure.

Lecture est faite de l'ordre de renvoi du 7 février 1994:

IL EST ORDONNÉ—Que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre examine les procédures concernant les déclarations des députés, les débats spéciaux, l'enregistrement par des moyens électroniques des votes en Chambre, la conduite des affaires émanant des députés, notamment en ce qui touche les projets de loi d'intérêt privé et les projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat, les anomalies ou erreurs techniques qui se trouvent dans le Règlement, la réforme de la période des questions, les mesures propres à favoriser une participation plus directe des citoyens, notamment des initiatives de citoyens, le droit des électeurs de révoquer leur député, les référendums obligatoires, les votes libres à la Chambre des communes, les débats sur les pétitions et les élections à date fixe.

James R. Robertson informe le Comité puis, lui et Robert Marleau répondent aux questions.

À 12 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, MARCH 8, 1994
(10)

The Standing Committee on Procedure and House Affairs met *in camera* at 10:40 o'clock a.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Chair, Peter Milliken, presiding.

Members of the Committee present: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Gilles Duceppe, Alfonso Gagliano, Elwin Hermanson, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken, Bernard Patry and Randy White.

Acting Member present: Gaston Leroux for Michel Gauthier.

In attendance: From the House of Commons: Robert Marleau, Clerk of the House. *From the Committees Directorate of the House of Commons:* Maija Adamsons, Committee Clerk. *From the Research Branch of the Library of Parliament:* James R. Robertson, Research Officer.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated February 7, 1994, relating to procedural matters. (*See Minutes of Proceedings, February 24, 1994, Issue No. 3.*)

The Committee considered a position paper on Special Debates.

It was unanimously agreed,—That Standing Order 104(2)(*l*) be amended by deleting the words "Indian Affairs and Northern Development" and by substituting therefor, the words "Aboriginal Affairs and Northern Development" and that the Clerk be authorized to make the necessary consequential alterations to the Standing Orders.

Ordered,—That the Chair present the Ninth Report to the House based on the above–mentioned motion.

LE MARDI 8 MARS 1994
(10)

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se réunit à huis clos à 10 h 40, dans la salle 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Peter Milliken (*président*).

Membres du Comité présents: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Gilles Duceppe, Alfonso Gagliano, Elwin Hermanson, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken, Bernard Patry, Randy White.

Membre suppléant présent: Gaston Leroux pour Michel Gauthier.

Aussi présents: De la Chambre des communes: Robert Marleau, greffier de la Chambre. *De la Direction des comités de la Chambre des communes:* Maija Adamsons, greffière de comité. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* James R. Robertson, attaché de recherche.

Conformément à son mandat du 7 février 1994, le Comité examine certaines questions ayant trait à la procédure (*voir les Procès–verbaux et témoignages du 24 février 1994, fascicule nº 3*).

Le Comité examine un document de travail sur les débats spéciaux.

Il est convenu à l'unanimité—Que le paragraphe 104(2)*l*) du Règlement soit modifié par le remplacement des mots «Affaires indiennes et du Nord canadien», par «Affaires autochtones et du développement du Grand Nord», et que le greffier soit autorisé à apporter les changements nécessaires au Règlement.

Il est ordonné—Que le président présente le Neuvième rapport en tenant compte de la motion ci–dessus.

It was agreed, — That the Committee recommend that the practice of automatically distributing all publications with the exception of the Projected Order of Business, to Members desks in the Chamber be discontinued in favour of their distribution upon request by pages in the Chamber and lobbies.

In accordance with the mandate of the Committee concerning its responsibilities as the Striking Committee, and according to an Order adopted on Thursday, January 20, 1994 the Eighth Report is deemed to have been adopted and the Chair is ordered to present it to the House.

At 12:10 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Il est convenu — Que le Comité recommande que soit discontinuée la pratique de distribuer toutes les publications, à l'exception de l'Ordre projeté des travaux, aux pupitres des députés, et que de la limiter aux exemplaires que distribueront les pages dans la Chambre et les couloirs.

En conformité du mandat du Comité dans son rôle de comité de sélection, et suivant l'ordre adopté le jeudi 20 janvier 1994, le Huitième rapport est adopté d'office et le président est prié de le présenter à la Chambre.

À 12 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

THURSDAY, MARCH 10, 1994
(11)

The Standing Committee on Procedure and House Affairs met *in camera* at 10:36 o'clock a.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Chair, Peter Milliken, presiding.

Members of the Committee present: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Gilles Duceppe, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Ted McWhinney, Peter Milliken and Randy White.

Acting Members present: Raymond Lavigne for Bernard Patry; Gaston Leroux for Michel Gauthier; Jerry Pickard for Gurbax Malhi.

In attendance: From the House of Commons: Robert Marleau, Clerk of the House. *From the Committees Directorate of the House of Commons:* Maija Adamsons, Committee Clerk. *From the Research Branch of the Library of Parliament:* James R. Robertson, Research Officer.

The Committee proceeded to the consideration of its business pursuant to Standing Order 92 relating to Private Members' Business.

The Chair presented a report from the Sub–Committee on Private Members' Business recommending the selection of certain items as votable items pursuant to Standing Order 92(1).

It was agreed, — That the report of the Sub–Committee be concurred in and presented to the House of Commons as the Tenth Report of the Committee.

Ordered, — That the Chair present the Tenth Report to the House of Commons on Thursday, March 10.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated February 7, 1994, relating to procedural matters. (*See Minutes of Proceedings, February 24, 1994, Issue No. 3.*)

The Research Officer briefed the Committee respecting Question Period and discussion followed.

At 12:15 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE JEUDI 10 MARS 1994
(11)

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se réunit à huis clos à 10 h 36, dans la salle 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Peter Milliken (*président*).

Membres du Comité présents: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Gilles Duceppe, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Ted McWhinney, Peter Milliken, Randy White.

Membres suppléants présents: Raymond Lavigne pour Bernard Patry; Gaston Leroux pour Michel Gauthier; Jerry Pickard remplace Gurbax Malhi.

Aussi présents: De la Chambre des communes: Robert Marleau, greffier de la Chambre. *De la Direction des comités de la Chambre des communes:* Maija Adamsons, greffière de comité. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* James R. Robertson, attaché de recherche.

Le Comité entreprend ses travaux prévus à l'article 92 du Règlement et portant sur les Affaires émanant des députés.

Le président présente un rapport du Sous–comité des affaires émanant des députés recommandant que soient choisis certains articles devant faire l'objet d'un vote à la Chambre.

Il est convenu — Que le rapport soit adopté et présenté à la Chambre comme le Dixième rapport du Comité.

Il est ordonné — Que le président présente le Dixième rapport le jeudi 10 mars.

Conformément à son mandat en date du 7 février 1994, le Comité examine certaines questions ayant trait à la procédure (*voir les Procès–verbaux et témoignages du 24 février 1994, fascicule n° 3*).

L'attaché de recherche informe le Comité sur la période des questions, et une discussion s'ensuit.

À 12 h 15, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, MARCH 15, 1994
(12)

The Standing Committee on Procedure and House Affairs met at 10:37 o'clock a.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Chair, Peter Milliken, presiding.

LE MARDI 15 MARS 1994
(12)

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se réunit à 10 h 37, dans la salle 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Peter Milliken (*président*).

Members of the Committee present: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken, Bernard Patry and Randy White.

Other Member present: Gaston Leroux.

In attendance: From the Committees Directorate of the House of Commons: Maija Adamsons, Committee Clerk. *From the Research Branch of the Library of Parliament:* James R. Robertson, Research Officer.

Witnesses: From the Canada West Foundation: Dr. David Elton, President. *From the University of Lethbridge:* Dr. Peter McCormick, Professor of Political Science.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated February 7, 1994, relating to procedural matters particularly measures to achieve more direct participation by citizens. (*See Minutes of Proceedings, February 24, 1994, Issue No. 3.*)

The witnesses made statements and answered questions.

In accordance with the mandate of the Committee concerning its responsibilities as the Striking Committee, and according to an Order adopted on Thursday, January 20, 1994 the Eleventh Report is deemed to have been adopted and the Chair is ordered to present it to the House.

At 12:17 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

Membres du Comité présents: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken, Bernard Patry, Randy White.

Membre suppléant présent: Gaston Leroux.

Aussi présents: De la Direction des comités de la Chambre des communes: Maija Adamsons, greffière de comité. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* James R. Robertson, attaché de recherche.

Témoins: De la Canada West Foundation: David Elton, président. *De l'Université de Lethbridge:* Peter McCormick, professeur de science politique.

Conformément à son ordre de renvoi en date du 7 février 1994, le Comité examine certaines questions ayant trait à la procédure, entre autres des mesures pour favoriser la participation directe des citoyens (*voir les Procès–verbaux et témoignages du 24 février 1994, fascicule nº 3*).

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

En conformité du mandat du Comité dans son rôle de comité de sélection, et suivant l'ordre adopté le jeudi 20 janvier 1994, le Onzième rapport est adopté d'office et le président est prié de le présenter à la Chambre.

À 12 h 17, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, March 15, 1994

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 15 mars 1994

• 1036

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je vois qu'il y a quorum. Nous pouvons donc commencer.

Aujourd'hui, nous avons comme visiteurs deux professeurs en sciences politiques de l'Université de Lethbridge; M. David Elton est maintenant président,

or executive director, perhaps, of the Canada West Foundation. In any event, he was the chairman of a conference on reinventing Parliament. A copy of the draft report from the conference has been circulated to members. Dr. Peter McCormick is a professor of political science at the University of Lethbridge.

I think perhaps we'll start with a presentation from each of the two witnesses, and then members of the committee may wish to ask questions.

Dr. David Elton (President, Canada West Foundation): Thank you very much, Mr. Chairman. It's a privilege to meet with you this morning.

Since some of you may not know much about the Canada West Foundation, let me just quickly say that it's an organization that was created in 1970. It's a non–profit, non–partisan, charitable organization that has three objectives: to initiate and conduct research on social issues and economic issues facing western Canada within a national and international perspective; to educate people regarding the west's heritage and aspirations; and to act as a catalyst for informed debate.

It was in the context of that third objective of the foundation that we co–sponsored a conference called ''Reinventing Parliament'', which was held in the latter part of February this year. It's part of a three–year project we have called Canada 2000, a task force struck to examine alternative approaches to the renewal of Canada's federal system and the development of a viable, future–oriented economy.

I'd like to table at the end of my presentation, Mr. Chairman, a couple of reports we've written dealing with referendums and citizens' initiatives, and so on, because that was an important component of the conference that was held in Lethbridge. It was co–sponsored by the department of political science. It had three objectives: to look at the whole issue of renewing the parliamentary and provincial legislative procedures; to look at direct democracy options; and to examine electoral reform issues.

The participants included academics, students, experts on governments, such as Peter Dobell from the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade; Arthur Kroeger, former deputy minister and now chair of the public policy forum; former politicians like Lorne Nystrom and Patrick Boyer; current politicians such as Lynda Haverstock, the leader of the Liberal Party in Saskatchewan; the chairman of this committee; Preston Manning; our member of Parliament from Lethbridge,

The Chairman: Order, please. I see that we have a quorum. We can then begin.

Today, we welcome two professors of political science at the University of Lethbridge; Mr. David Elton is now President,

ou directeur exécutif, peut–être, de la *Canada West Foundation*. Il a été président de la conférence sur le renouvellement du Parlement. Un exemplaire de l'ébauche de rapport de cette conférence a été distribué aux membres du Comité. Monsieur Peter McCormick est professeur de sciences politiques à l'Université de Lethbridge.

Pour commencer, chacun des témoins va nous présenter un exposé et les membres du Comité pourront ensuite poser des questions.

M. David Elton (président, *Canada West Foundation*): Merci beaucoup, monsieur le président. C'est un honneur d'être avec vous ce matin.

Comme vous ne connaissez peut–être pas très bien la *Canada West Foundation*, je voudrais tout d'abord vous dire que c'est une organisation qui a été créée en 1970. C'est un organisme sans allégeance politique et à but non lucratif qui a trois objectifs: entreprendre des recherches sur les problèmes économiques et sociaux de l'ouest du Canada dans un contexte national et international, faire mieux connaître au public le patrimoine et les aspirations de l'ouest et favoriser le débat dans de bonnes conditions d'information.

C'est donc dans le contexte de ce troisième objectif de la fondation que nous avons co–parrainé une conférence baptisée «*Reinventing Parliament*», qui s'est déroulée à la fin du mois de février de cette année. Elle s'inscrit dans le cadre d'un projet de trois ans que nous avons appelé Canada 2000, au sujet duquel un groupe de travail a été créé pour étudier les différentes formules de renouvellement du système fédéral canadien et de mise en place d'une économie viable, tournée vers l'avenir.

J'aimerais déposer à la fin de mon exposé, monsieur le président, deux rapports que nous avons préparés au sujet des référendums et des initiatives des citoyens, etc., questions qui ont eu une grande importance à la conférence de Lethbridge. Cette conférence était co–parrainée par la faculté de sciences politiques et avait trois objectifs: étudier toute la question du renouvellement des procédures du Parlement et des Assemblées législatives provinciales, examiner les différentes possibilités de démocratie directe et se pencher sur le problème de la réforme électorale.

Parmi les participants se trouvaient des professeurs d'université, des étudiants, des experts en questions gouvernementales, comme Peter Dobell du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur; Arthur Kroeger, ancien sous–ministre et maintenant président du forum des politiques publiques; d'anciens politiciens comme Lorne Nystrom et Patrick Boyer; des politiciens en activité comme Lynda Haverstock, chef du parti

[*Text*]

Ray Speaker; and the general public. In sum, there were over a hundred people there. Most of them were what we would consider to be the general public, not people who fit in either one of those earlier categories of experts, past or present politicians, or academics.

The draft report, which I have circulated to you and you have in front of you, will be finalized at the end of this week. We just got it off the printer last night and duplicated some copies for you. That's why it's stamped "draft". There will undoubtedly be some typos and minor changes in it, but by and large that's the final report. I will submit the final report to the committee within ten days, but it won't look much different from the one you have unless you point out some egregious errors to me this morning.

• 1040

The participants were assigned to one of seven workshops. The results of their deliberations are found on pages 14 and 15 under three headings by workshop. The three headings are Parliamentary Reform, Direct Democracy Reform, and Electoral Representation Reform Issues. This is a very good and concise summary, in my view, of what actually took place during that two–day period in Lethbridge. It gives you a sense of the kinds of issues that were debated and the conclusions that were drawn by the members in that workshop.

I am going to focus, however, on the executive summary, which is found on pages 2 and 3 of your document. It identifies the rationale the individuals at the conference gave for making these recommendations. They're convinced Canadians lack confidence and respect for institutions of government, that there is a lack of government accountability between elections, that there is a dominance in our political system of prime ministers and premiers over the legislative process, and that there is excessive party discipline and thus a diminishing role for MPs and MLAs. That was the logic they used in framing their recommendations.

They talked about five specific recommendations and concluded with a consensus. You can see on pages 14 and 15 which groups were involved. They talked about parliamentary reform, Senate reform, and electoral reform. All of these issues are summarized for you on pages 2 and 3 and I won't go into them in any detail.

I would like to focus on item number 7 on page 3 because in my opinion it tends to pull together all the concerns that were being voiced in all the various workshops and in the recommendations that came forth.

Recommendation number 7 states that citizens' initiatives, which allow Canadians to become directly involved in the decision–making process, are needed. That's the conclusion of most of the people at the conference.

It goes on to say that citizens' initiatives offer Canadians the opportunity to place items of concern to them directly on the political agenda, have those items debated within the public arena and legitimately settled in Parliament or through a

[*Translation*]

Libéral en Saskatchewan; le président de ce comité, Preston Manning; notre député de Lethbridge, Ray Speaker et des membres du grand public. En tout, il y avait là plus d'une centaine de personnes. La plupart étaient de simples membres du grand public en ce sens qu'elles ne faisaient partie d'aucune des catégories que je viens de citer, les experts, les politiciens, anciens ou nouveaux, ou les professeurs d'université.

La version finale de l'ébauche de rapport que je vous ai fait distribuée et que vous avez sous les yeux devrait être prête à la fin de cette semaine. Le document est sorti de l'imprimerie hier soir et nous en avons fait faire quelques copies pour vous. C'est pourquoi il porte la mention «ébauche». Il y aura certainement quelques corrections typographiques à faire, des changements mineurs, mais dans l'ensemble, c'est le rapport final. Je présenterai le rapport final au comité dans 10 jours, mais il ne sera guère différent de celui que vous avez entre les mains, sauf si vous me faites remarquer ce matin qu'il comporte des erreurs grossières.

Les participants ont été répartis en sept ateliers. Vous trouverez les résultats de leurs délibérations aux pages 14 et 15, selon trois rubriques pour chaque atelier. Les trois rubriques sont la réforme parlementaire, la réforme de la démocratie directe et la réforme de la représentation électorale. C'est, d'après moi, un excellent résumé, très concis, de ce qui s'est passé pendant ces deux jours à Lethbridge, qui montre bien qu'elles ont été les questions débattues et les conclusions auxquelles sont parvenus les membres de l'atelier.

Cependant, je vais me concentrer sur le résumé qui se trouve aux pages 2 et 3 de votre document. On y trouve les motifs donnés par les participants à la conférence pour justifier ces recommandations. Ils sont convaincus que les Canadiens manquent de confiance et de respect envers les institutions gouvernementales, que le gouvernement ne rend pas suffisamment de comptes entre les élections, que les premiers ministres du gouvernement fédéral et des provinces l'emportent sur le processus législatif dans notre système politique et que la discipline excessive des partis diminue le rôle des députés fédéraux et provinciaux. C'est dans cette logique que s'inscrivent leurs recommandations.

Ils ont abordé cinq recommandations précises et ont abouti à un consensus. Vous pouvez voir aux pages 14 et 15 quels sont les groupes qui ont participé. Ils ont discuté de réforme parlementaire, de réforme du Sénat et de réforme électorale. Toutes ces questions sont résumées aux pages 2 et 3 et je ne veux pas m'y attarder.

Je voudrais insister sur le point 7, à la page 3, parce qu'il me semble qu'il réunit assez bien toutes les préoccupations exprimées dans les divers ateliers et dans les recommandations présentées.

Selon la recommandation nº 7, les initiatives populaires sont nécessaires parce qu'elles permettent aux Canadiens d'intervenir directement dans le processus de prise de décisions. C'est à cette conclusion que sont arrivés la plupart des participants à la conférence.

Il est dit ensuite que les initiatives des citoyens donnent aux Canadiens la possibilité de mettre à l'ordre du jour politique les questions qui les préoccupent directement et de voir ces questions être débattues dans un forum public et être tranchées

[*Texte*]

national referendum. Citizens' initiatives provide Canadians with a powerful mechanism whereby they can take responsibility for and ownership of the thrust of parliamentary reform and legislative agenda.

I would like to take the remaining few minutes to focus on one presentation that caught the imagination of many of the folks at Lethbridge. This presentation was made by a gentleman by the name of André Carrel, who is the administrator for the City of Rossland, B.C., which has a population of 3,700 and is situated on Highway 3 between Vancouver and Calgary.

What's so special about this particular community, one of many thousands in Canada? In 1990 the mayor and municipal council of Rossland decided to reinvent municipal government because of their concern about what was happening as a result of the Meech Lake debate in 1990. They got together after their council meetings and decided that maybe they should do something about it in a concrete way. Their council finally emerged from the debate with four principles, which they subsequently put into action.

The four principles are: in a democracy people are never wrong; to be positive, democratic decision–making must be a proactive process; limiting democratic powers inevitably leads to the retribution by the electorate of the elected officials; retribution is a reactive process leading to negative results and thus the kinds of sentiments we have in Canada with regard to government.

• 1045

What did they do? Municipal governments, as we know, are created by the powers of a provincial legislature and are creatures of the province. But each municipal government—at least in western Canada and under the municipal government act of each province—does permit petitions and referenda. It was decided to use this clause and create a constitutional by–law for the City of Rossland that has the following aspects and has been in effect for three years.

It permits, even encourages, petitions by the citizens. It serves as a primary tool by which citizens can either initiate legislation or a referendum or they can voice their dislike with an existing piece of legislation that has just been passed. It provides for a referendum procedure and has a clause establishing that a majority vote under the by–law will be binding on the community council.

How has this worked? It's been in effect for three years. They've had six petitions or referendums. The constitutional by–law itself was subject to this process when 80% of the population approved it in a vote.

One of the issues that has come up time and again concerns wages for members of the city council. On three occasions it has been suggested they be increased. Three times it's been turned down. That's three out of the six.

It has always been argued that one of the problems with using citizens' initiatives and referenda to regulate public policy decision–making is that citizens will inevitably vote down tax increases and vote to increase services. This has not been the

[*Traduction*]

en bonne et due forme au Parlement ou par un référendum national. Les initiatives populaires sont pour les Canadiens un mécanisme très puissant qui leur permet de prendre la responsabilité et le contrôle de la réforme parlementaire et du programme législatif.

Je voudrais consacrer les quelques minutes qui me restent à une intervention qui a frappé l'imagination de beaucoup de participants à Lethbridge. Il s'agit d'une intervention faite par un monsieur du nom d'André Carrel, qui est administrateur de la ville de Rossland, Colombie–Britannique, une ville qui compte 3 700 habitants et qui se trouve sur la route 3, entre Vancouver et Calgary.

Qu'est–ce que cette ville, semblable à des milliers d'autres au Canada, peut avoir de particulier? En 1990, le maire et le conseil municipal de Rossland ont décidé de réinventer le gouvernement municipal parce qu'ils s'inquiétaient des retombées du débat du Lac Meech en 1990. Ils se sont réunis après l'assemblée du conseil et ont décidé qu'il fallait agir concrètement. Le conseil a finalement retenu du débat quatre principes, qu'il a ensuite mis en oeuvre.

Les quatre principes sont les suivants: dans une démocratie, le peuple n'a jamais tort; pour être positif, le processus de prise de décision démocratique doit être axé sur l'action; en limitant les pouvoirs démocratiques, on aboutit inévitablement à une espèce de vengeance de l'électorat sur les élus; c'est un processus de réaction qui engendre des résultats négatifs et, par conséquent, le genre de sentiments que l'on éprouve au Canada envers le gouvernement.

Qu'a fait le conseil? Nous le savons, les gouvernements municipaux sont créés par une assemblée législative provinciale et sont donc les créatures de la province. Mais chaque gouvernement municipal—tout au moins dans l'ouest du Canada et selon la Loi sur les municipalités de chaque province—autorise les pétitions et les référendums. Les conseillers ont donc décidé d'utiliser cette clause pour créer un règlement constitutionnel pour la ville de Rossland, qui est en vigueur depuis trois ans et comprend les éléments suivants.

Il permet les pétitions et encourage même les citoyens à en présenter. C'est le premier instrument par lequel les citoyens peuvent, soit lancer une loi ou un référendum, soit exprimer leur mécontentement au sujet d'une loi venant d'être adoptée. Il prévoit une procédure de référendum et contient une disposition selon laquelle un vote majoritaire sera exécutoire pour le conseil municipal.

Comment ce système a–t–il fonctionné? Il est en vigueur depuis trois ans. Il y a eu dans cette ville six pétitions ou référendums. Le règlement constitutionnel lui–même a fait l'objet de cette procédure et 80 p. 100 de la population l'a approuvé lors d'un scrutin.

Une question est revenue à plusieurs reprises: celle des salaires des membres du conseil municipal. On a proposé à trois reprises de les augmenter. Trois fois, la proposition a été refusée. Cela fait trois sur les six.

On a toujours dit que si l'on avait recours aux initiatives populaires et aux référendums pour juger des décisions de politique publique, l'inconvénient, c'est que les citoyens allaient inévitablement voter contre les augmentations de taxes et pour

[*Text*]

case in Rossland, just as it hasn't been the case in Switzerland. Indeed, two by–laws that were approved by this method had to do with raising taxes. One concerned funding for a water treatment plant that is yet to be identified. The citizens voted to tax themselves for that project. In another instance they voted to extend the boundaries of their community.

What I'm really trying to say to you here—and I will table with you later on a detailed discussion of the experience they've had—is that for three years in one community in this country citizens' initiatives have been part and parcel of the lives of a group of Canadians. They have used it responsibly. It has increased the number of people who have participated in the political process. This has a very positive educational impact on the community and it has been very beneficial for the elected officials involved. In a subsequent municipal election the people who supported this initiative and who were involved in it were returned. One of them, the mayor, wasn't even challenged.

There's a very important lesson to be learned here about Canada, Canadians, and direct democracy. It's really captured in the vision statement of the discussion paper that initiated the constitutional by–law in the city of Rossland. Let me quote:

> When the legislative direction of a community is under the control of its citizens, that community will truly reflect the character and qualities of its citizens. A feeling of ownership and confidence takes hold and city hall is not the bureaucratic enemy which cannot be beaten. City hall becomes the tool that citizens use to develop their community goals.

I think Canada could learn a lot from the City of Rossland.

Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Dr. Elton.

Dr. McCormick, do you want to go next?

Dr. Peter McCormick (Professor of Political Science, University of Lethbridge): When I was asked a few years ago by the Lortie commission to do a study on the recall process, the piece was nearly not selected for publication on the grounds that the recall was a terribly exotic idea that had no application to Canadian circumstances. In the light of that happening just a few years ago, it's an exciting statement on the times that now it's part of the terms of reference of this committee, an idea accepted by a lot of people and worthy of media coverage.

So with less apology than I would have offered a few years ago, I will briefly explain the recall idea first in terms of what it is. Secondly, I will mention whether anybody has ever tried it. Thirdly, I will outline some ideas about how it would work if it were in place. Finally, I will present some of my own suggestions about what difference it would make to Canadian politics if we had such a measure.

[*Translation*]

la multiplication des services. Cela n'a pas été le cas à Rossland, non plus qu'en Suisse. En fait, deux règlements approuvés selon cette méthode portaient sur une augmentation des taxes. L'un concernait le financement d'une usine de traitement des eaux qui est encore en projet. Les citoyens ont décidé de se taxer eux–mêmes pour ce projet. Dans un autre cas, ils ont voté en faveur de l'élargissement des limites de leur localité.

J'essaie de démontrer par là—et je pourrais vous parler d'une façon plus détaillée de cette expérience plus tard—que les initiatives populaires font depuis trois ans partie intégrante de la vie de tout un groupe de Canadiens dans cette localité. Ces derniers s'en sont servis de façon responsable. Un plus grand nombre de personnes a ainsi participé à un processus politique. L'impact a été très positif sur le plan de l'éducation de la population et très bénéfique pour les élus. Lors des élections municipales ultérieures, ceux qui avaient appuyé cette initiative et y avaient participé ont été réélus. L'un d'eux, le maire, n'a même pas eu d'opposants.

Il y a là une leçon très importante à tirer au sujet du Canada, des Canadiens et de la démocratie directe. Cela se retrouve dans la déclaration de base du document de discussion qui a abouti au règlement constitutionnel dans la ville de Rossland. Je vais vous la citer:

> Lorsque l'orientation législative d'une collectivité est contrôlée par ses citoyens, celle–ci reflète véritablement le caractère et les qualités de ses citoyens. Un sentiment d'appartenance et de confiance apparaît, et l'hôtel de ville n'est plus l'ennemi bureaucratique impossible à abattre. L'hôtel de ville devient l'outil dont les citoyens se servent pour établir leurs objectifs communautaires.

Je crois que le Canada a beaucoup à apprendre de la ville de Rossland.

Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Elton.

Monsieur McCormick, voulez–vous prendre la suite?

M. Peter McCormick (professeur de sciences politiques, Université de Lethbridge): Lorsqu'il y a quelques années, la Commission Lortie m'a demandé de faire une étude sur le processus de révocation, le document n'était pas vraiment destiné à la publication dans la mesure où la révocation était une idée tout à fait farfelue qui ne pouvait s'appliquer à la situation canadienne. Étant donné que cela ne date que de quelques années seulement, il est révélateur de notre époque de voir que cette idée fait maintenant partie du mandat de ce comité, qu'elle est acceptée par un grand nombre de personnes et retient l'attention des médias.

C'est donc en prenant moins de précautions que je ne l'aurais fait il y a quelques années que je vais vous expliquer rapidement tout d'abord le principe de la révocation. Deuxièmement, nous allons voir si la chose a déjà été tentée et, troisièmement, je vous donnerai quelques idées sur la façon dont le système pourrait fonctionner s'il était en place. Enfin, je vous ferai part de quelques suggestions sur l'effet que pourrait avoir cette mesure sur la politique canadienne.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 1050

First of all, the recall is a 19th century idea. Its old label was the imperative mandate. It's a device whereby elected officials can be subjected at any time to the review of the people who put them in office. The key phrase there, of course, is ''at any time''. It's not just at the time of the next election, which as Jean Chrétien keeps telling us is the method of recall we already have in place. Instead, that would step up the frequency of that review at the wish of the electors.

Since a lot can happen these days in the four or five years that is a government's mandate, this is not a small difference. Two very obvious points are still worth emphasizing. First of all, the recall is a device linking officials to the people who elected them. You can only recall your own representative, not anybody else's, no matter how angry that person might make you as a voter. Second, you can only recall your elected representative, not the entire government. It's a device that focuses on the elected member. I would argue that it's a device that takes the individually elected representative far more seriously than most devices and most of the arguments we're getting these days.

Has anybody ever tried it? There are 15 states in the United States that have the recall in place for elected officials. A majority of states have the recall for municipal officials. The recall was first adopted in Oregon in 1908. The most recent adoption was Georgia in 1978. Two states have been considering recall provisions within the last five years. So it's still a going issue in the United tates. It's not a leftover from pre–World War I times. It has a much greater currency to it than that.

The recall has not been exercised very often. The best count I've been able to come up with is seven state representatives, one state senator, two elected state cabinet officials and one governor. There was also a second governor on the verge of being recalled when the Senate jumped the gun and impeached him. I suppose we could call that a half success for the recall.

This rather surprisingly low number largely derives from the fact that the normal term of office in the United States is two years; therefore, it allows less time for voter resentment to build. It creates an earlier threshold and makes more sense just to wait for the term to run out and then use Jean Chrétien's recall, the next general election, to replace the person.

In Canada only one province, Alberta, has ever adopted the recall. The act was approved in 1936 and repealed just over a year later when the premier's own constituents were on the verge of collecting the very high required number of signatures. The whole episode is so bizarre I'm tempted to go into it in detail, but I'll just limit myself to observing that on my reading, one of the key factors was the premier's rather bizarre approach toward constituency service, which I would not recommend to

Tout d'abord, la révocation est une idée du 19e siècle. Son ancien nom était le mandat impératif. C'est un dispositif selon lequel les fonctionnaires élus peuvent être à tout moment soumis à l'examen de ceux qui les ont mis en fonction. Là, l'élément clé est «à tout moment». Ce n'est pas uniquement lors des élections suivantes, ce qui est, comme Jean Chrétien nous le répète régulièrement, la méthode de révocation que nous avons déjà. La fréquence de l'examen doit être beaucoup plus grande, selon les désirs des électeurs.

Étant donné que beaucoup de choses peuvent se passer au cours des quatre ou cinq ans d'un mandat gouvernemental, la différence est de taille. Deux points importants méritent d'être soulignés. Tout d'abord, la révocation constitue un lien entre les personnes élues et les électeurs. On ne peut révoquer que son propre représentant, pas celui d'un autre, même si c'est une personne qui nous met dans une colère noire. Deuxièmement, on ne peut révoquer que son représentant élu, pas l'ensemble du gouvernement. C'est un système axé sur le représentant élu. J'estime que c'est un dispositif qui prend les représentants élus beaucoup plus au sérieux que la plupart des systèmes et des thèses actuelles.

L'a–t–on jamais essayé? Aux États–Unis, la révocation existe dans 15 États pour les fonctionnaires élus. Dans une majorité d'États, la révocation est possible pour les fonctionnaires municipaux. Elle a été adoptée pour la première fois en Orégon en 1908. Le dernier État à l'avoir adoptée est la Géorgie en 1978. Deux États se sont penchés sur la question de la révocation au cours des cinq dernières années. C'est donc toujours un sujet à l'ordre du jour aux États–Unis. Ce n'est pas une survivance de la période qui a précédé la Première Guerre mondiale. C'est beaucoup plus actuel que cela.

la révocation n'a pas été utilisée très souvent. Après de longs calculs, je suis arrivé à sept représentants des États, un sénateur d'un État, deux membres élus d'un cabinet d'État et un gouverneur. Un deuxième gouverneur était sur le point d'être révoqué lorsque le Sénat a pris les devants; il l'a démis de ses fonctions. On pourrait dire que la révocation a été un demi–succès.

Ce nombre étonnamment bas est en grande partie dû au fait que la durée normale d'un mandat est de deux ans aux États–Unis; le ressentiment des électeurs a donc moins le temps de prendre de l'ampleur. La limite étant là–bas plus rapprochée, il paraît plus logique ici d'attendre la fin du mandat et d'utiliser la révocation préconisée par Jean Chrétien, celle des élections générales suivantes, pour remplacer la personne concernée.

Au Canada, il n'y a qu'une seule province, l'Alberta, qui ait jamais adopté la révocation. La loi a été approuvée en 1936 et abrogée à peine un an plus tard, alors que les électeurs du premier ministre étaient sur le point de recueillir le nombre très élevé de signatures requis. Tout cet épisode est si bizarre que je suis tenté de le décrire en détail, mais je me bornerai à signaler que, d'après mes lectures, l'un des principaux facteurs a été l'idée plutôt curieuse que le premier ministre se faisait service à

[*Text*]

any of you. The way he treated people coming from his own riding to his office with direct concerns was almost asking them to recall him. He was so dismissive, telling them to get out, not to waste his time, he was busy. It wasn't an attitude the modern democratic representative normally takes any longer.

His own explanation, that he was being done in by eastern moneyed interest, made very good sense from the point of view of Social Credit ideology, but it's completely at variance with the United States experience with recall or referendum, which is that money doesn't very often buy results. If anything, it's the reverse. Our own experience with the Charlottetown referendum, where the high–spending side went down to defeat, could be matched by dozens of similar anecdotes from the United States.

Thirdly, how would the recall vote. . .? Part of the confusion around talking about the recall is that there are two rather different models. They have rather different threshold numbers and implications. The first model, the most common one, has a three–stage process.

First, there is a petition that must be signed by a specific percentage of the electorate. Second, there is a vote on the question of recall, where the citizens of the constituency are asked whether or not they want to recall the representative. Third, if that second vote was positive, you would then have a by–election to fill the vacancy that resulted.

That's a three–stage process. That's the most common method used in the United States. It's the one that was suggested in a piece of legislation introduced into the Alberta legislature last fall.

The second model is a two–stage process. The second model has the petition trigger the actual by–election. There is no intervening vote. If you get enough signatures the seat is vacant and a by–election must take place. That second model is used by a minority of the U.S. states that have this provision in place. It was the recommended by the B.C. select committee that was considering the question of recall last fall.

• 1055

The appropriate number of signatures is a key point but it clearly makes a difference which of the two routes you're talking about. If the effect of the petition is simply to trigger a vote on whether or not to have a recall, it makes sense for the threshold to be relatively low. The normal figure in the United States is 15%. Some are higher and some are lower, but 15% is the recurrent number in the U.S. experience.

On the other hand, if it is the petition itself that triggers the by–election that creates the vacancy in the seat that removes the member, then it makes sense to have the threshold considerably higher. The threshold in Alberta in 1936 was two–thirds of the eligible voters in the constituency. The number suggested by the B.C. select committee was 50%. As a slight variant, instead of counting the registered voters you could count the actual voters. A majority of U.S. states use this

[*Translation*]

rendre à ses électeurs, attitude que je ne recommande à aucun d'entre vous. Il traitait d'une telle façon les gens de sa circonscription qui venaient lui exposer leurs problèmes dans son bureau, qu'il les invitait presque de le révoquer. Il les prenait de très haut, leur disant de partir, de ne pas lui faire perdre son temps, qu'il avait autre chose à faire. C'est une attitude qui n'a normalement plus cours chez les représentants des démocraties modernes.

L'explication qu'il a donnée, soit qu'il devait sa perte à des intérêts financés par l'Est, était très logique du point de vue de l'idéologie du Crédit social, mais ne correspond pas du tout à ce qui s'est passé aux États–Unis en matière de révocation et de référendums, où l'on s'est aperçu que l'argent ne permet pas souvent d'acheter les résultats recherchés. Ce serait plutôt l'inverse. Les résultats du référendum de Charlottetown, où le camp qui avait le plus dépensé a été battu, correspondent à des dizaines de cas semblables aux États–Unis.

Troisièmement, comment le vote de révocation. . .? La confusion que suscite souvent la question de la révocation est due au fait qu'il y a deux modèles très différents. Les seuils sont très différents de même que les implications. Le premier modèle, le plus courant, comporte trois étapes.

Tout d'abord, une pétition doit être signée par un pourcentage donné de l'électorat. Deuxièmement, il y a un vote sur la question de la révocation, où l'on demande aux citoyens de la circonscription s'ils veulent révoquer leur représentant. Troisièmement, si cette deuxième étape a été positive, on organise des élections partielles pour pourvoir le poste laissé vacant.

C'est un processus en trois étapes et c'est cette méthode qui est généralement utilisée aux États–Unis. C'est celle qui avait été envisagée dans le projet de loi présenté à l'Assemblée législative de l'Alberta en automne dernier.

Le deuxième modèle comporte deux étapes. Là, la pétition déclenche l'élection partielle. Il n'y a pas de vote intermédiaire. Si l'on obtient suffisamment de signatures, le siège est vacant et il doit y avoir une élection partielle. Ce deuxième modèle est utilisé dans une minorité des États américains ayant cette disposition. C'est le modèle qu'a recommandé le comité de Colombie–Britannique qui étudiait la question de la révocation l'automne dernier.

Le nombre de signatures est un élément clé, mais il y a manifestement une différence entre les deux formules. Si la pétition a simplement pour effet de déclencher un vote sur la révocation, il est normal que le nombre de signatures requis soit relativement faible. Aux États–Unis, le chiffre normal est de 15 p. 100. C'est parfois plus, parfois moins, mais c'est généralement le chiffre de 15 p. 100 qui revient aux États–Unis.

D'un autre côté, si c'est la pétition elle–même qui déclenche l'élection partielle et rend le siège vacant en démettant le représentant de ses fonctions, il est logique que la limite soit nettement plus élevée. En Alberta, en 1936, le seuil correspondait aux deux tiers des électeurs admissibles dans la circonscription. Le nombre proposé par le comité de Colombie–Britannique était de 50 p. 100. Il est aussi possible de compter les personnes ayant réellement voté au lieu de compter les

[*Texte*]

slightly lower criterion. It's a percentage of the actual number of voters in the election that put the person in office, not a percentage of the total electorate, some of whom will not have exercised their franchise.

There is often but not always a time limit. In the United States, with two–year terms, the time limit for collecting signatures is not as big a deal as it would be here. The implicit time limit is the next general election and that's never more than two years away. In states that have a time limit, 60 days is normal, although some have a higher number of 180 or 270. There's a wide variety of numbers, but many states have a time limit on the collection of signatures.

Fourth and obviously most critically, what difference would it make? I'd like to begin by dealing with the negatives first. These are three things that I think would not be the impact.

For one thing, I think we have to take with a very large grain of salt the idea that the recall could be casually used by other political parties for their immediate partisan purposes. I don't think that catches the way Canadians relate to parties these days. The people who vote for a party in a general election are not that party's army that they can snap their fingers and mobilize for action. I think it takes more than that to trigger voters to action.

In retrospect, it's an obvious point, and it always strikes me as amazing that it's not mentioned in the literature... I never mentioned it in anything before the excitement in Markham, Ontario. The thing that is so obvious about Markham is that it's not Reformers who want a second chance at the seat and it's not poor–loser Conservatives, it's Liberals who are agitating for the chance to recall their own representative, and I think that catches an extremely important dimension of the recall. It's the way that the people who put the person in office can call that person back to accounting. It's not a way that other parties or other voters can sneak around it and try to cancel out the previous election. I think that catches a very important dimension of how the recall would function.

Second, I think we have to reject the argument that voters would be discarding representatives every second week, that there would be recalls going on endlessly and constantly. In a democracy it should not be necessary to belabour this point. If we can trust the electors to show some wisdom and some judgment in electing people in the first place, surely it's not unreasonable to say they will exercise similar wisdom and judgment in how often and to what purposes they use the recall. If we can't trust them to use the recall, then it's not clear why we trusted them to do the electing in the first place.

[*Traduction*]

électeurs inscrits. Une majorité d'États américains utilise ce critère, qui est légèrement moins strict. C'est un certain pourcentage des électeurs effectifs qui a permis d'élire la personne concernée, et non pas un pourcentage du nombre total d'électeurs, dont certains ne se sont pas prévalus de leurs droits.

Il y a souvent, mais pas toujours, une limite dans le temps. Aux États–Unis, avec les mandats de deux ans, cette question du délai pendant lequel il est possible de recueillir des signatures, n'est pas aussi cruciale qu'elle le serait ici. La date limite implicite est celle des élections générales suivantes, qui ne sont jamais que dans deux ans. Dans les États où une date limite a été fixée, la normale est de 60 jours, quoique dans certains cas le nombre soit de 180 ou 270 jours. Il y a donc de grands écarts, mais de nombreux États imposent une date limite pour recueillir le nombre de signatures voulues.

Quatrièmement, et c'est bien sûr la question la plus critique, quelle différence cela peut–il faire? Je voudrais commencer en procédant par la négative. Je crois que trois choses ne se produiraient pas.

Premièrement, il faut, d'après moi, prendre avec un très gros grain de sel, l'idée selon laquelle la révocation pourrait être utilisée à la légère par d'autres partis politiques pour servir leurs intérêts partisans immédiats. Cela ne me semble pas du tout correspondre aux rapports qu'entretiennent actuellement les Canadiens avec les partis. Les personnes qui votent pour un parti lors d'élections générales n'ont rien à voir avec une armée du parti que l'on peut mobiliser d'un claquement de doigts. Je crois qu'il faut beaucoup plus que cela pour amener les électeurs à agir.

Rétrospectivement, cela me paraît tellement évident que je suis toujours étonné que ce ne soit pas mentionné dans les ouvrages... Je n'en avais jamais parlé avant ce qui s'est passé à Markham, en Ontario. Ce qui est frappant à Markham, c'est que ce ne sont pas les membres du Parti réformiste qui veulent avoir droit à un deuxième essai pour gagner le siège et ce ne sont pas les malheureux Conservateurs, ce sont les Libéraux qui font de l'agitation dans le but de révoquer leur propre représentant, et cela fait apparaître une dimension extrêmement importante de la révocation. Ce sont ceux qui ont élu leur représentant qui peuvent le rappeler pour lui demander des comptes. Ce ne sont pas les autres partis ou d'autres électeurs qui, par des moyens détournés, essaient de revenir sur le résultat des élections précédentes. Cela représente une dimension très importante du fonctionnement de la révocation.

Deuxièmement, je crois qu'il faut refuser l'argument selon lequel les électeurs voudraient se débarrasser de leurs représentants toutes les deux semaines, les révocations devenant alors incessantes. Il ne devrait pas être nécessaire d'insister trop lourdement sur ce point dans une démocratie. Si l'on pense que les électeurs peuvent faire preuve de sagesse et de jugement en élisant des représentants au départ, il semble raisonnable de dire qu'ils feront tout autant preuve de sagesse et de jugement pour ce qui est de la fréquence et des motifs des révocations. Si l'on ne peut leur faire confiance pour la révocation, on peut se demander pourquoi on leur a fait confiance auparavant pour les élections.

[*Text*]

My own feeling is that recall is often a demand for an explanation. The beginning to circulate a petition is a way of alerting a representative to the fact that his electors are annoyed. If it just brings an MP hotfooting it from Ottawa to hold a number of town fora or something, that would be a good thing. Usually that will bleed off enough of the discontent that the petition would fail.

Another strong feature of the recall is that in a way it's a self–validating protest. Either they do get the signatures, either they can trigger the further process, or they can't. If they can't, then the representative is enhanced in his claim to represent the riding and the complaint has been revealed to be a minority in the riding. I think it has a strong self–validating feature built right into it.

Third, I recognize that prime ministers and senior cabinet ministers are attractive targets. The Aberhart experience demonstrates that. The U.S. experience can tell us nothing about that particular problem. A local representative, who was also a national leader, a national office holder. . .

• 1100

One possibility might be to exempt such individuals from the recall. My own feeling again is that wouldn't be necessary. Without wanting to be too cynical about it, I think most citizens are perfectly aware of the very real, often very material, and often extremely physical advantages that flow from having a senior cabinet minister, or the Prime Minister, represent your particular constituency. I think that does something to tilt the scales the other way and balance the odds.

Putting these bogymen aside, I think the real consequences of the recall will be twofold. First, elected members would know that they had to take their electors seriously all the time, not just once every four or five years. That, in turn, would encourage a definition of democracy that defined leadership in terms of persuading voters to follow; it would not just be making the tough decisions, but making the tough decisions, explaining why the tough decisions were necessary, and making that accounting when the voters asked for it. I think that's a dimension of leadership, the public education dimension, which would be emphasized by the recall. That would be an advantage.

Second, and just as important, I see the recall as a device not to limit private members, not to reduce their role, but to increase it. My own feeling, which is a question of faith and is not based on empirical evidence, is that a lot of private members would welcome the chance to have a second master to play off against the caucus master they now clearly have and that they would benefit from that opportunity.

In the longer run, I think the only real road to a more effective Parliament is a feistier set of backbenchers, and I value the recall for the chance that it might contribute to exactly that outcome.

[*Translation*]

À mon avis, la révocation constitue souvent une demande d'explication. Le fait de commencer à faire circuler une pétition est une façon de signaler à un représentant que ses électeurs sont mécontents. Si cela suffit à faire venir le député en courant d'Ottawa pour organiser par exemple une série de réunions dans la ville, ce serait une bonne chose. Cela suffira généralement à désamorcer une bonne partie du mécontentement, de sorte que la pétition échouera.

Autre intérêt de la révocation, c'est une forme de protestation qui s'autovalide. Soit le nombre des signatures voulus est obtenu, et l'on peut déclencher la suite du processus, soit on n'y parvient pas. Dans ce dernier cas, le représentant se trouve alors renforcé dans sa position, et il apparaît que la protestation émanait d'une minorité dans la circonscription. C'est donc un processus qui se valide lui–même.

Troisièmement, je reconnais que le premier ministre et les principaux ministres du cabinet sont des cibles tentantes. L'expérience Aberhart le démontre bien. L'expérience américaine ne nous apprend rien sur ce problème particulier. Un représentant local, qui serait aussi un dirigeant national, quelqu'un qui occuperait un poste national. . .

Il serait possible d'exempter ces personnes de la révocation. Personnellement, je ne pense pas que ce soit nécessaire. Sans vouloir être trop cynique, je crois que la plupart des citoyens sont parfaitement conscients des avantages très réels, parfois très matériels, et souvent tout à fait manifestes, qui découlent du fait d'avoir un premier ministre ou un des principaux ministres du Cabinet comme représentant de sa circonscription. Il me semble que cela fait pencher la balance de l'autre côté pour aboutir à un certain équilibre.

Oublions toutes ces horreurs et venons–en aux conséquences réelles de la révocation qui, d'après moi, seront doubles. Premièrement, les députés élus sauraient qu'ils doivent tenir compte de leurs électeurs en permanence, et pas seulement une fois tous les quatre ou cinq ans. De ce fait, on arriverait à une définition de la démocratie selon laquelle, pour diriger, il faudrait savoir persuader les électeurs de suivre; il ne s'agirait pas seulement de prendre les décisions difficiles, mais aussi d'expliquer pourquoi les décisions difficiles étaient nécessaires, et rendre des comptes lorsque les électeurs le demandent. Il me semble que c'est cette dimension du leadership, la composante ayant trait à l'éducation du public, qui serait renforcée par la révocation. Ce serait un avantage.

Deuxièmement, et c'est tout aussi important, je vois la révocation, non comme un système qui limiterait les députés et réduirait leur rôle, mais comme un système qui accroîtrait plutôt ce rôle. Je me fonde ici sur ma conviction profonde et non sur des données tirées de l'expérience, mais je crois que beaucoup de députés individuels seraient très heureux de pouvoir se réclamer d'un deuxième maître pour s'opposer au maître qui les dirige maintenant au sein de leur groupe parlementaire, et ce serait un élément positif pour eux.

À long terme, je crois qu'il faut, pour rendre le Parlement plus efficace, un groupe de députés de l'arrière banc plus bagarreurs, et c'est justement cet objectif que la révocation pourrait nous aider à atteindre.

[*Texte*]

Now, in general, I think what we're talking about here is a question of a conception of democracy, of a model of representation. If we think of democracy as a way for one party to win the big prize every four years, and the critical question being an electoral system that structures voter preferences so as to generate that choice, then our electoral system is simply horrible. The mathematical problems in the single–member riding are abysmal. The luck of the draw that occurs in riding after riding makes it a difficult way to transmit that kind of popular feeling.

If what we have in mind is allowing voters to cast carefully nuance choices, weighing parties and candidates and issues, then our electoral system is a carryover from a semi–literate age. It's totally inappropriate for the occasion. We could easily improve on it.

However, if the purpose of an electoral system, if the purpose of democratic representation, is to link a specific representative to a clear and identifiable group of voters to provide for accountability, responsiveness, leadership between those two, then our electoral system has real advantages. Indeed, I think, that's the only way you can defend it as a method of democratic representation.

To me, one of the big arguments for the recall is simply the way it builds on that very real strength, that built–in logic, which already exists in our electoral system. Thank you.

The Chairman: Okay. The members are going to have a couple of questions. I'll fire one out. I'll ask one question of the witness and then we'll get a list.

I'll direct this one to Dr. McCormick, although, Dr. Elton, you may have something to say on it.

In light of your statement that political parties are on the decline and that you don't think they would influence the ability of competing parties to get a recall instituted because they don't sway their supporters to sign a recall petition, is it your view that interest groups, which appear to have usurped much of the function of political parties in our current society in terms of drumming up support for issues, would not pursue this goal in constituencies where they target members?

I take for example, only as an example, anti–abortion groups or gun control groups, who have mounted campaigns, particularly in my party, to take over riding associations or take over nomination meetings by signing up masses of members. That's been a commonplace. Do you not think those groups would go into ridings of targeted members and get constitutents who are perhaps disaffected for one reason or another to sign petitions in order to unseat a particular member of Parliament? Do you not see that as a peril in the system, Mr. McCormick?

[*Traduction*]

Dans un contexte plus général, nous parlons ici d'une certaine conception de la démocratie, d'un modèle de représentation. Si nous voyons la démocratie comme le moyen pour un parti de gagner le gros lot tous les quatre ans, l'important étant le système électoral qui structure les préférences des électeurs de façon à permettre ce choix, notre système électoral est tout simplement horrible. Dans les circonscriptions, qui sont représentées par un seul député, les problèmes mathématiques sont insolubles. La loterie qui est ainsi organisée dans toutes les circonscriptions les unes après les autres, nous empêche de transmettre aisément ce genre de sentiment populaire.

Si nous voulons permettre aux électeurs de faire des choix très nuancés, de soupeser les partis, les candidats et les problèmes, il faut bien admettre que notre système électoral est la survivance d'une époque reculée. Il est tout à fait inadapté. Nous pourrions facilement l'améliorer.

Par ailleurs, si le but d'un système électoral, le but de la représentation démocratique, est de faire le lien entre un représentant donné et un groupe d'électeurs bien déterminé et facile à identifier, afin de créer un climat de responsabilité, une correspondance et une certaine confiance entre les deux, notre système électoral a de véritables avantages. En fait, je crois que c'est la seule façon de le défendre en tant que méthode de représentation démocratique.

Le grand intérêt de la révocation, d'après moi, est qu'elle fait appel justement à cette grande force, à cette logique intrinsèque, qui existe déjà dans notre système électoral. Je vous remercie.

Le président: Très bien. Les membres du comité vont avoir quelques questions à vous poser. Je vais en poser une. Je vais poser ma question au témoin et ensuite nous suivrons la liste.

Ma question s'adresse à M. McCormick, mais M. Elton aura peut–être un commentaire à faire.

Vous avez déclaré que les partis politiques étaient en déclin et qu'ils ne pourraient, d'après vous, influencer les différentes parties de l'opinion désirant l'institution d'une révocation parce qu'ils ne pourraient convaincre leurs partisans de signer une pétition de révocation, et je voudrais savoir si vous estimez que les groupes d'intérêt, qui semblent avoir usurpé en grande partie le rôle des partis politiques dans notre société, pour ce qui est de rallier des appuis sur certains sujets, pourraient chercher à atteindre cet objectif dans les circonscriptions où ils veulent viser certaines personnes?

Je pense par exemple, ce n'est qu'un exemple, aux groupes anti–avortement ou aux groupes partisans du contrôle des armes à feu, qui ont organisé des campagnes, particulièrement dans mon parti, pour prendre le contrôle d'associations de comtés ou de réunions de mise en candidature en faisant signer un très grand nombre de leurs membres. C'est un phénomène courant. Ne pensez–vous pas que ces groupes pourraient aller dans les circonscriptions des députés visés et convaincre des électeurs, peut–être désenchantés pour une raison ou une autre, de signer des pétitions afin de faire perdre son siège à un député donné? Ne croyez–vous pas que cela mettrait le système en péril, monsieur McCormick?

[*Text*] [*Translation*]

• 1105

Dr. McCormick: I have two different points in response. I wasn't meaning to imply a decline of political parties. My point was just that the connection of voters to political parties is rather less than just snap your fingers and the people who voted for you last time will rush out and sign petitions automatically. I think that is an unrealistic reading of the connection between parties and the people who supported them at elections. It doesn't suggest that their support isn't genuine. It just suggests that the extent to which they will go for their party is a bit more limited than that.

Secondly, with regard to interest groups, again, every concern you're indicating about the role of interest groups is replicated every four or five years in the recall mechanism we call a general election. My own feeling is it would be neither greater nor less than it is in a general election. I would think possibly it would be less in the focused context of a recall attempt. The thresholds are high. I think it takes a lot to stir the voters into a recall petition. My own feeling is that the appearance of big spending and outside influence and parachuted activists coming in to trigger feeling in the riding in most constituencies would itself trigger a backlash that would work in the member's favour.

I think the recall would be a difficult thing to operate unless you were actually prying away the people who voted for the member last time. I think they would rally the quickest. They're a pro–representative factor unless the representative has thrown that support away. I agree you have to be concerned about it. I think the self–validating feature though of the recall, the high threshold for the petition, reduces that threat.

The Chairman: Mr. Elton.

Dr. Elton: One of the things this process does is that it also puts at risk the interest groups' credibility. If they fail in the endeavour, which is highly likely for the groups that you mentioned, and many other groups... If one takes a look at the Swiss example, for well over a hundred years they have had hundreds of these things, and most of them fail. Most of those interest groups are seen to be what they are: single–issue interest groups.

Whether we are talking about a citizens' initiative or a recall, they have to go across the constituency population. They have to get a large percentage of people, who may not be interested in their issue. Regardless of how they load the constituency in generating the petition, they are every bit as much at risk in the recall or the citizens' initiative when it actually goes to a vote as is the individual MP or MLA, or the issue with which they are challenging.

M. McCormick: Voici ma réponse aux deux questions. En ce qui concerne la première, je signale que je ne voulais pas parler de déclin des partis politiques. Ce que je disais, c'est que les électeurs ne sont pas dévoués à leurs partis politiques au point qu'un simple signe de la part de ces derniers suffise pour que les personnes qui les ont élu la fois précédente se précipitent et signent automatiquement les pétitions. C'est à mon avis une interprétation fausse des liens qui existent entre les partis et les personnes qui les ont appuyés aux élections, ce qui ne veut pas dire que cet appui n'est pas authentique. Cela veut tout simplement dire que les électeurs ne sont pas tout à fait disposés à aller jusque–là pour leur parti.

En ce qui concerne la deuxième question, celle qui porte sur les groupes d'intérêts, les risques que vous percevez dans le rôle des groupes d'intérêts se reproduisent tous les quatre ou cinq ans dans le cadre du mécanisme de révocation que l'on appelle élections générales. À mon avis, les risques ne seraient pas plus grands que pendant les élections générales. Il est même possible qu'ils soient moindres dans le contexte étroit d'une tentative de révocation. Le nombre de signatures à recueillir est élevé et il en faut beaucoup pour inciter les électeurs à signer une pétition de révocation. Je suis convaincu que si les électeurs avaient l'impression que l'on se lance dans de grosses dépenses, que l'on essaie d'exercer sur eux une influence de l'extérieur et qu'on leur parachute des activistes, pour les convaincre d'agir, dans la plupart des circonscriptions, cela produirait l'effet inverse, en faveur du député visé.

J'ai l'impression que la révocation serait difficile à provoquer, à moins d'arriver à dresser les électeurs du député contre lui. Je pense que les électeurs se rallieraient autour de lui. Ils sont en faveur de leur député, à moins que celui–ci ait perdu leur appui. J'admets que cela puisse poser des problèmes. Par contre, j'estime que le fait que l'initiative doive venir des électeurs eux–mêmes et que le nombre élevé de signatures à recueillir pour la pétition réduit les risques.

Le président: Monsieur Elton.

M. Elton: En outre, cette démarche compromet également la crédibilité des groupes d'intérêts. S'ils échouent dans leur tentative, ce qui est fort probable en ce qui concerne les organismes que vous avez mentionnés et bien d'autres d'ailleurs, ils perdent la face. Il suffit de voir ce qui se passe en Suisse où il y a eu des centaines de tentatives de ce genre depuis plus d'un siècle, et où la plupart d'entre elles ont échoué. La plupart de ces groupes d'intérêts sont perçus pour ce qu'ils sont, à savoir des groupes polarisés sur une seule cause.

Qu'il s'agisse d'une initiative des citoyens ou d'une révocation, ces groupes doivent aller chercher des voix dans l'ensemble de la population de la circonscription. Ils doivent recueillir l'adhésion d'un fort pourcentage de la population, alors que leur cause n'intéresse pas nécessairement. Peu importe la manière qu'ils emploient pour inciter les électeurs d'une circonscription à faire une pétition, ils courent tout autant de risques que le député fédéral ou le député provincial lorsque la question qu'ils contestent est mise aux voix.

[*Texte*]

One has to recognize that it wouldn't take very long for many interest groups to realize that they had better make sure they do their homework on this, because if they lose in this constituency, if they lose on this initiative, their cause is put back; it isn't forwarded.

The Chairman: I would love to argue, but it's not my place to do that at this stage.

Mr. Hermanson.

Mr. Hermanson (Kindersley—Lloydminster): I was interested in a comment made by Dr. Elton. He said that in a democracy people are never wrong, and I think I know the mind–set from which he came there. I would disagree. In fact people can be just as wrong as politicians. They are both equal in their opportunity to fail. I would like to get his response to that, and also his response to the fact that if people have to take responsibility for their actions and if they have a more direct involvement in democracy, they are more likely to respect the decision–making process and consider issues much more seriously than they do if they feel the entire decision–making process is in the hands of the politicians they have sent, and regardless of their own actions, politicians will make the decision and they can cast off the repercussion for bad decisions on politicians rather than taking ownership for bad decisions themselves.

Dr. Elton: The phrase ''in a democracy the people are never wrong'' is of course a play on the words, because if one believes in democracy, then that's the people. One cannot contradict the other. Clearly, people collectively can make decisions, and bad decisions, equally as well as individuals.

• 1110

The whole idea here is the one that you have pointed out, the educative process. If you were part of the decision and it goes wrong, then you learn from it and will adjust accordingly. But if you weren't part of the decision, if somebody else made it on your behalf, then it's very easy to sit back and criticize and become cynical about the process, saying if they'd only asked me.

One of the interesting experiences in Rossland is that the conversations in the coffee shops have changed dramatically, because they can no longer point at their town council and say if those guys would only do it right, because those guys are now the people doing the talking and they have every bit as much say in the matter.

It's the whole question of really reinventing a 19th century or 18th century democratic concept. We have the wherewithal to do this in our society, because of the kinds of communication techniques we have, because of the high level of education.

We have an ability to create a new kind of democracy here, and that is really, in my view, what this whole discussion is all about. Yes, they will make mistakes, and that's good. They learn from them when they make them themselves. You seldom learn from somebody else's mistake.

[*Traduction*]

Il faut admettre que la plupart des groupes d'intérêts se rendraient compte sans tarder qu'ils ont intérêt à se préparer sérieusement, parce que s'ils perdent la bataille dans la circonscription concernée, cela fait reculer leur cause au lieu de la faire progresser.

Le président: Je serais très tenté d'en discuter, mais ce serait déplacé de ma part à ce stade–ci.

Monsieur Hermanson.

M. Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Il y a une observation de M. Elton qui m'a frappé. Il a dit que dans une démocratie, la population n'a jamais tort, et je crois savoir quel type de raisonnement l'a amené à dire cela. Je ne suis pas d'accord. En fait, les électeurs peuvent avoir aussi bien tort que les politiciens. Les deux sont sur un pied d'égalité en ce qui concerne les risques d'échec. Je voudrais savoir ce qu'il a à me dire à ce propos. Je voudrais également qu'il me dise ce qu'il pense du fait que si les citoyens prennent davantage la responsabilité de leurs actes et s'ils participent d'une façon plus directe à la démocratie, ils auront plus tendance à respecter le processus décisionnel et à examiner les problèmes avec beaucoup plus de sérieux que s'ils ont l'impression que les décisions appartiennent entièrement aux politiciens qu'ils ont choisis pour les représenter et que leurs initiatives ne serviraient à rien, s'ils ont l'impression qu'ils peuvent rejeter la responsabilité des mauvaises décisions sur les politiciens au lieu d'en assumer la paternité eux–mêmes.

M. Elton: Quand je dis «dans une démocratie, la population n'a jamais tort», je jouais sur les mots, car la démocratie et le peuple ne font qu'un. L'un ne peut contredire l'autre. Le peuple peut prendre des décisions collectivement, et même des mauvaises, au même titre que les individus.

Tout est dans sur le processus éducatif, comme vous l'avez si bien dit. Quand on participe à une décision, si celle–ci s'avère mauvaise, on en tire les leçons qui s'imposent et on rectifie son tir en conséquence. Par contre, quand on n'a pas participé à une décision, quand elle est prise par une autre personne en notre nom, il est très facile de se contenter de critiquer et de devenir cynique, de dire que l'on aurait bien fait de nous consulter.

Un des phénomènes intéressants observé dans le cadre de l'expérience qui a été faite à Rossland, c'est que depuis lors, les conversations dans les cafés–restaurants ont beaucoup changé; les habitants de cette localité ne pointent plus du doigt les membres de leur conseil municipal en se plaignant de leur incompétence, parce que ce sont ces gens–là qui parlent et parce que ce sont eux qui décident aussi bien que les autres.

Il s'agit en fait de réinventer le concept de la démocratie tel qu'il existait au 19^{e} ou au 18^{e} siècles. Nous avons les moyens de le faire dans notre société, grâce aux techniques de communication qui existent et à notre niveau d'instruction élevé.

Nous avons la possibilité de créer un nouveau type de démocratie, et c'est là précisément le véritable objet de tout ce débat. Les citoyens commettront certes des erreurs, et c'est une bonne chose. On en tire les leçons qui s'impose quand on les commet soi–même. On a rarement quelque chose à apprendre des erreurs des autres.

[*Text*]

Mr. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): One of our two witnesses this morning said earlier, and I believe I wrote it down accurately, that you can recall only your representative, not the whole government. In the kind of system that we have where the confidence convention applies, can you not conceive of at least some instances where those two situations could in fact be synonymous?

Dr. McCormick: You can create scenarios where a government is hanging on by a single seat and then a recall occurs in the single seat. We have to realize that's the limiting case. Normally, as an operating principle, all you can do is recall your own elected representative. If your own elected representative is already for the opposition, then you can't hurt the government at all. Indeed, the argument works both ways. You could restore the lost majority through recalling some opposition members and getting your own people in. It's a double–edged sword that cuts both ways.

Mr. Boudria: No, it is not. It doesn't work that way. You cannot undo a vote of confidence. You can only create one. In other words, if you defeat a government there isn't a situation in which you could elect a government member and undo a defeated government. It only works in one direction. You can't make the argument that the reverse case is parallel. It clearly is not.

Dr. McCormick: Again, we are debating a very hypothetical extreme. We have not had very many governments that I can think of in the history of Canada that hinged around a single representative, a single MP. I would think if it were possible, if so many local constituents were so angry at so many government representatives that they could topple a government, then there's a statement there already that something in the democratic process in Canada has gone seriously wrong and the situation itself should make us concerned.

That's precisely the circumstance under which a government would always wade into the fifth year, right up to the end of the fifth year, postponing their own general, universal, across–the–board recall.

My own feeling is that those exceptions are like lifeboat ethics. It's trying to base everything on what you do with the last cracker in the lifeboat, and since we're neither in the lifeboat nor down to the last cracker, I would rather discuss the general principle of what representation in Canada is about and what is the best way to promote a democracy in which the citizens would not be easily mobilized for such partisan gestures and in which democratic judgments would be made in a more responsible way.

Mr. Boudria: I'm seeking a few more answers here. How many national legislatures in the G–7 nations have such a system at the present time that you know of?

Dr. McCormick: I would say none.

Mr. Boudria: How many of the OECD members do you know of that have such a system?

[*Translation*]

M. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Un de nos deux témoins a dit, si j'ai bien noté, que l'on ne peut révoquer que son représentant et pas tout le gouvernement. Dans un système comme le nôtre, où la question de confiance intervient, ne peut–on pas concevoir, dans certains cas du moins, la possibilité que ces deux situations se confondent?

M. McCormick: On peut envisager un scénario dans lequel le gouvernement aurait un siège de majorité et où le titulaire de ce siège serait révoqué. Il ne faut toutefois pas oublier qu'il s'agit là d'un cas extrême. En principe, on peut uniquement révoquer son représentant élu. Si celui–ci fait déjà partie de l'opposition, on ne peut faire aucun tort au gouvernement. Le raisonnement fonctionne dans les deux sens. On pourrait rétablir la majorité perdue en révoquant des députés de l'opposition et en mettant ses propres partisans à leur place. C'est une arme à double tranchant.

M. Boudria: Non. Cela ne marche pas ainsi. On ne peut pas revenir sur un vote de confiance. On peut seulement en provoquer un. Autrement dit, si vous faites tomber le gouvernement, aucun mécanisme ne vous permet d'élire un député ministériel pour revenir en arrière. Le système ne marche que dans un sens. On ne peut pas dire que cela marche dans les deux sens, car ce n'est pas vrai du tout.

M. McCormick: Nous discutons d'un cas hypothétique tout à fait extrême. Il n'y a pas eu à ma connaissance beaucoup de gouvernements dans l'histoire du Canada dont la majorité ait reposé sur un seul député. Si c'était possible, s'il y avait un nombre tel d'électeurs mécontents de leurs représentants au sein du gouvernement, qu'ils leur soient possible de renverser celui–ci, cela prouverait à mon sens qu'il y a quelque chose qui cloche vraiment dans le processus démocratique au Canada et la situation serait très préoccupante.

C'est précisément le genre de situation où un gouvernement attendra toujours la cinquième année, la fin de la cinquième année de son mandat, et repoussera sa révocation générale et universelle jusqu'à l'extrême limite.

J'aurais tendance à faire un parallèle entre ces exceptions et le code de conduite dans une embarcation de sauvetage. C'est un peu comme si on basait tout le raisonnement sur ce qu'il faut faire avec la dernière fusée de détresse, et comme nous ne sommes pas dans une embarcation de sauvetage et que nous n'avons pas complètement épuisé nos munitions, j'aurais plutôt tendance à débattre le principe général de la représentation au Canada et à essayer de trouver le meilleur moyen d'édifier une démocratie au sein de laquelle les citoyens ne pourraient pas être mobilisés aussi facilement pour prendre des initiatives aussi sectaires que cela et où les décisions démocratiques seraient prises d'une façon plus responsable.

M. Boudria: J'aimerais que vous me fassiez maintenant un certain nombre de réponses. Dans combien d'assemblées législatives des pays du G–7 existe–t–il actuellement un système analogue, à votre connaissance?

M. McCormick: Je dirais aucun.

M. Boudria: Combien de pays membres de l'OCDE possèdent un tel système, à votre connaissance?

[*Texte*]

Dr. McCormick: Switzerland is the only one I know of at the national level that emphasizes the recall.

Mr. Boudria: And how many nations where a confidence convention applies have such a system that you know of?

Dr. McCormick: The province of Alberta.

Mr. Boudria: How many national legislatures where a confidence convention applies?

Dr. McCormick: Probably none.

The Chairman: Mr. Langlois.

M. Langlois (Bellechasse): Merci.

J'ai une question dans le même ordre d'idées que le point soulevé par M. Boudria.

• 1115

Effectivement, dans un dossier comme celui de la TPS, par exemple, je crois qu'il aurait été relativement facile de rappeler plusieurs députés, de telle sorte qu'à l'époque le gouvernement se serait retrouvé en situation minoritaire. Donc, dire qu'on ne peut pas faire tomber le gouvernement étant donné la confiance dont il doit bénéficier à la Chambre, à moins que l'on ne touche à ce principe–là aussi, cet argument–là se trouve quelque peu altéré par la possibilité de rappeler un nombre suffisant de députés pour mettre le gouvernement en minorité, si je comprends bien.

Dr. McCormick: Again, I'm not denying the possibility. I'm saying the central logic of the recall is that it's a device that links the individual representative with that representative's voters. To me, that is the heart of the representative process as we have institutionalized it in Canada. If we don't want that personal accountability link, then our electoral system is so bizarre we should not continue it. If we do want to maintain the link, then our concern should be to use it to best advantage, not to be terrified about some possible implications of it.

The GST is the fascinating example, because we wound up having to wait for Jean Chrétien's once every four or five years' recall. We recalled about as many members of that party as it's physically possible to recall. We now have a government pledge to bring about exactly what the recall would have accomplished. If that's the case, what's the problem? Why are we so concerned about this possibility? All we did was delay the accounting and increase public cynicism and resentment. We created a firestorm of political opposition across this country, and I'm not sure what the long–term consequences will be.

I think you could just as strongly make the argument that the recall would contain that kind of thing. It would give the government advance warning of how deep and how serious the opposition is. It would allow them to stop the bleeding or explain why that measure is indeed necessary, or retreat to some extent, whatever. It would give a quicker accounting than waiting until the last possible day, calling the election as long into the term as you possibly can and then reaping the same consequences late.

[*Traduction*]

M. McCormick: La Suisse est le seul pays que je connaisse où l'on met l'accent sur la révocation à l'échelle nationale.

M. Boudria: Dans combien de pays dotés d'une convention de confiance existe–t–il un système de ce genre?

M. McCormick: Dans la province de l'Alberta.

M. Boudria: Combien d'assemblées législatives nationales dotées d'une convention de confiance y a–t–il?

M. McCormick: Probablement aucune.

Le président: Monsieur Langlois.

Mr. Langlois (Bellechasse): Thank you.

I have a question along the same lines as the issue raised by Mr. Boudria.

As a matter of fact, with something like the GST for example, I think that it would have been relatively easy to recall several honourable members and at the time, the government would have been left in a minority situation. Thus, it is not quite true to say that we can't defeat the government because of the confidence he has to enjoy in the House, unless we change this principle too; thus that argument is somewhat altered by the possibility to recall a sufficient number of representatives to put the government in a minority situation, if I am right.

M. McCormick: Je le répète, je ne nie pas que cela soit possible. Ce que je veux dire, c'est que le principe central de la révocation est qu'il s'agit d'un système qui établit un lien entre le représentant et ses électeurs. Pour ma part, j'estime que c'est la pierre angulaire du système de représentation que nous avons institutionalisé au Canada. Si nous ne voulons pas de ce lien personnel fondé sur la responsabilité, notre système électoral devient tellement bizarre que nous ferions mieux de ne pas le maintenir. Par contre, si nous voulons conserver ce lien, il faut essayer de l'utiliser de façon optimale sans être terrifié par ses conséquences possibles.

La TPS est un exemple fascinant, parce que nous avons dû attendre la révocation qui se produit tous les quatre ou cinq pour avoir Jean Chrétien. Nous avons révoqué le nombre maximum de membres du parti à qui nous devons la TPS qu'il était matériellement possible de révoquer. Le gouvernement actuel a pris un engagement qui aura à peu près exactement le même effet qu'aurait eu la révocation. Et alors, où est le problème? Pourquoi cette éventualité nous préoccupe–t–elle à ce point? Tout ce que nous avons fait jusqu'à présent, c'est attendre pour que l'on nous rende des comptes, ce qui n'a servi qu'à rendre la population encore plus désabusée et plus mécontente. Nous avons provoqué un véritable raz–de–marée d'opposition politique dans le pays, dont j'ignore quelles seront les conséquences à long terme.

Je pense qu'on pourrait affirmer de façon aussi catégorique que la révocation empêcherait la situation de dégénérer à ce point. Elle donnerait au gouvernement un avertissement concernant l'ampleur et de la gravité de l'opposition. Elle lui permettrait d'enrayer l'hémorragie ou d'expliquer pourquoi la mesure en cause est nécessaire ou encore de faire marche arrière. Cela lui permettrait, de nous rendre des comptes rapidement au lieu d'attendre la dernière limite pour déclencher des élections, pour en arriver de toute façon aux même résultats.

[*Text*]

M. Langlois: Ma deuxième question serait la suivante. Aux pages 16 et 17 du document *Reinventing Parliament*, on fait une bonne description du processus de rappel en deux ou trois étapes.

J'aimerais avoir votre point de vue personnel, étant donné que le rappel par un processus en trois étapes permet une campagne électorale, un débat ouvert, alors que dans le processus en deux étapes, si je comprends bien, il n'y a carrément pas de débat électoral au sens traditionnel du terme. Il suffit de recueillir 50 p. 100 plus un des personnes inscrites à l'élection suivante et le siège devient immédiatement vacant sans pouvoir débattre publiquement à la radio, dans des assemblées publiques, sur le mérite même de la procédure de rappel.

Est–ce que, personnellement, vous favorisez une procédure en trois étapes? Je précise: présentation d'une pétition par 15 ou 20 p. 100 des électeurs, une campagne électorale sur le rappel lui–même, un vote sur le rappel et si le vote est positif, là une élection partielle. Ou favorisez–vous davantage la deuxième procédure, c'est–à–dire un nombre de signatures de 50 p. 100 plus un pour rendre le siège immédiatement vacant?

Dr. McCormick: I tend to favour the three–stage process for precisely that reason. My own interpretation of what the recall is all about is calling the representative to make an accounting. My own feeling about the episodes that triggered the debate—there was one in Ontario, there was one in central Alberta before the last election, where local electors were pretty annoyed with their representative. My reading certainly in that Alberta case was that they just wanted the MP to explain what was going on, what he was doing and why he was doing it. That was what their concern was.

It seemed to me the three–stage recall process was designed perfectly to accomplish that. You get enough signatures, you're about to vote on it, now he'll come and explain. Then, if his explanation is convincing—and I believe usually it is—I think that will take enough steam out of it that the votes won't be there. To my mind, a recall system that results in a lot of petitions but nobody ever being recalled, or recalled once every 20 years just to keep the rest awake, or a recall system that results in lots of petitions but hardly any successful votes would be a wonderful investment. It would provide the minimum disruption but a very visible redirection of the representative's philosophy and reason for existence—a very positive outcome.

I prefer the three–stage process. The counter–argument is it would cost more money, and the simpler two–stage process has got a cheap, economical cleanness to it that has an attraction to a lot of citizens these days. Our workshops tended to split pretty massively on that. And both sides felt very strongly about it. So I recognize both sides of the argument.

The Chairman: Mr. Langlois.

[*Translation*]

Mr. Langlois: My second question is the following. At pages 16 and 17 of the document *Reinventing Parliament*, I see a good description of the two–stage and the three–stage recall process.

I would like to know your personal viewpoint since the three–stage recall process allows for a election campaign, an open debate, whereas in the two–stage process there is no election debate in the traditional meaning of the word, I understand. It is sufficient to get 50 per cent plus one of the people which are registered for the next election and the seat becomes immediately vacant without having the possibility of holding a public debate on the merit of the recall procedure on the radio, and in public forums.

Are you personally in favour of a three–stage process? To be more precise, this process is made of the following: presentation of a petition signed by 15 per cent or 20 per cent of the electorate, and an election campaign on the recall itself, a vote on the recall and, if the vote is positif, a by–election. Or would you rather promote the second process, namely getting the signatures of 50 per cent plus one of the electorate to make the seat immediately vacant?

M. McCormick: J'ai tendance à favoriser le processus en trois étapes, précisément pour cette raison. Dans mon esprit, la révocation consiste à rappeler le député pour l'obliger à rendre des comptes. C'est du moins l'impression que j'ai d'après les événements qui ont déclenché le débat. Il y a eu un cas en Ontario et un autre dans le centre de l'Alberta avant les dernières élections, où les électeurs étaient passablement mécontents de leur député. D'après ce que je peux voir, en Alberta du moins, les électeurs voulaient tout simplement que leur député leur explique ce qui se passait et pourquoi il agissait de la sorte. Voilà ce qu'ils voulaient.

J'estime que le processus de révocation en trois étapes est parfait pour cela. On obtient un nombre suffisant de signatures, on organise un vote, et puis le député vient s'expliquer. Si ses explications sont convaincantes—et je crois qu'elles le sont habituellement—, cela calme suffisamment les esprits pour qu'il n'y ait pas de vote en faveur de la révocation. À mon avis, on ferait un investissement formidable en instaurant un système de rappel qui donne naissance à de nombreuses pétitions sans qu'un député soit jamais révoqué, ou alors que cela arrive une fois tous les 20 ans, uniquement pour tenir les autres députés sur leurs gardes, ou encore, un système de rappel qui entraînerait beaucoup de pétitions et ou les résultats du vote seraient généralement négatifs. Cela permettrait au député de remettre ses idées et son existence en question, en provocant un mimimum de dérangements, ce qui serait excellent.

• 1120

Je préfère la procédure en trois étapes. On pourrait rétorquer que cela coûterait beaucoup plus cher et qu'à une époque comme la nôtre, la procédure en deux étapes, qui est plus économique, revêtirait de ce fait un certain attrait aux yeux de la plupart des citoyens. Les participants à nos ateliers avaient tendance à être très divisés sur cette question. Dans les deux camps, on était convaincus d'avoir raison. Par conséquent, je reconnais qu'il y a du pour et du contre.

Le président: Monsieur Langlois.

[*Texte*]

M. Langlois: Docteur McCormick, voyez–vous la procédure de rappel plus difficilement applicable dans un système électoral à la canadienne où plusieurs partis présentent des candidats et se font élir et où, très souvent, un candidat aurait été élu avec une pluralité de votes mais sans majorité absolue des voix? Très souvent, des candidats sont élus avec 32, 33, 35 p. 100 des voix; il y a même un membre de l'Assemblée nationale du Québec qui a déjà été élu avec 27 p. 100 des suffrages exprimés. Cela veut dire qu'il y en avait 73 p. 100 qui avaient voté contre lui. Il serait peut–être assez facile, dans une situation comme cela — parmi les 73 p. 100 qui avaient voté contre — de recueillir un nombre assez impressionnant, surtout si on suit le *two–step process* pour enlever le siège à cette personne–là.

Est–ce que cela n'est pas plus facile à appliquer dans un système à l'américaine, où il y a strictement deux partis majeurs, le Parti républicain et le Parti démocrate? Voyez–vous une difficulté additionnelle quand il y a plusieurs partis?

Dr. McCormick: At the risk of being an academic, I would have to say yes and no. My own feeling is first of all, as I have already indicated, I don't believe that political parties can yank the voters' chains quite that automatically. I don't believe that voters a week after the election still belong to their party to such an extent they will sign because they're asked to.

Secondly, even if they did, the only party that has an interest in recalling the person who actually won is the party that came second. The party that came third has very little likelihood of gaining from it. The party that came fourth has none. So if they were yanking their voters' chains, why would they yank them in that particular way? Even on a self–interested calculation, apart from sheer disruption, there is no real benefit.

So I would think, whether we think of the voters as being tightly tied to parties or not, the fragmentation of the support for the person who was elected also means a fragmentation of support for the people who might want to remove him. I think you would look beyond the recall to the next by–election and wonder why you were bothering.

One strange American outcome is that although the recall is hardly ever used, about one–third of the time the recalled representative wins re–election. In other words, the accounting is made gradually but by the time they actually go to fill the vacant seat the person they recalled has explained to enough people why things happened the way they did that the person is simply returned.

Again, if you are a party placing third or fourth, why bother doing all that to allow the party that won the first time to win again after the recall and get the headlines and the national attention? Why bother, unless there is something the representative has done that gets you so angry you can't live with it any more. And that's a different issue.

Mr. Langlois: *Merci.*

The Chairman: Mr. White.

[*Traduction*]

Mr. Langlois: Dr. McCormick, do you think that the recall process would be more difficult to apply in an electoral system like the canadian system where several parties present candidates and are elected and where, very often, a candidate would have been elected with a plurality of votes but without the absolute majority? Very often, candidates are elected with 32 per cent, 33 per cent, 35 per cent of the votes; there is even an MLA in the National Assembly of Québec who has been elected with 27 per cent of the popular vote, which means that 73 per cent voted against him. Perhaps it will be fairly easy in such a case — among the 73 per cent who voted against him — to collect a rather impressive number of signatures to remove the seat from that person, especially if we follow the two–step process.

Is it not easier to apply in a system like the american system where there are strictly two major parties, the Republican Party and the Democrat Party? Do you see an additional difficulty when there are several parties?

M. McCormick: Au risque de passer pour un professeur, je répondrai oui et non. Comme je l'ai déjà dit, je ne pense pas que les partis politiques puissent obtenir la collaboration des électeurs de façon aussi automatique que cela. Je ne crois pas qu'une semaine après les élections, les électeurs sont toujours fidèles à leur parti au point de signer une pétition uniquement parce qu'on le leur demande.

Par ailleurs, même si c'était le cas, le seul parti qui aurait intérêt à faire révoquer le candidat qui a remporté la victoire est le parti qui se trouve en deuxième position. Il est fort improbable que le parti qui est en troisième position ait intérêt à agir ainsi. Celui qui est en quatrième position a absolument aucun intérêt. Par conséquent, à supposer que les partis tirent sur les ficelles de leurs électeurs, pourquoi ne feraient–ils de cette façon? Même si l'on se place d'un point de vue purement intéressé, ils n'y ont pas vraiment intérêt et cela ne fait que provoquer des pertubations.

Par conséquent, peu importe que l'on pense ou non que les électeurs sont étroitement liés à leur parti, j'estime que la fragmentation des appuis de la personne qui a été élue entraîne une même fragmentation des appuis des personnes qui veulent la faire révoquer. Je crois que la procédure de rappel ne serait qu'une étape en attendant les élections partielles suivantes et que l'on ne se poserait pas tant de questions.

C'est étrange, même si l'on a rarement recours à la révocation aux Etats–Unis, environ une fois sur trois, le représentant qui est rappelé se fait réélire. Autrement dit, le processus de la reddition de comptes est graduel, mais au moment où il s'agit de pouvoir le siège vacant, le représentant qui a été rappelé a expliqué la situation à un nombre suffisant d'électeur pour qu'il soit confirmé dans ses fonctions.

Encore une fois, pour le parti qui arrive en troisième ou quatrième position, cela ne sert à rien de faire toute ces démarches pour permettre au parti qui a remporté les élections d'être une nouvelle fois vainqueur après la révocation, de faire les manchettes et de faire parler de lui dans tout le pays. Pourquoi se donner tout ce mal, à moins que le comportement du représentant ne vous ait tellement révolté que vous ne pouvez plus le supporter. Alors, c'est une autre question.

M. Langlois: *Thank you.*

Le président: Monsieur White.

[*Text*]

Mr. White (Fraser Valley West): Let's take a look at this from the insecure politician's point of view. By giving this power to the people through initiatives and referendums and recall, some might say you've taken away my responsibility and authority as a representative and I'm going to be second–guessed on all of my decisions, so on the tough issues, maybe I should walk away from those, and if you take the extreme case, I'll just take a middle–of–the–road point of view on things.

I'm an avid supporter of recalls, but I'm trying to get another point out here. Would you say that recalls, citizens' initiatives, and referendums would tend to make a middle–of–the–road politician?

• 1125

Dr. McCormick: Personally, I don't see that as the consequence. I think I'm more tuned in to Canadian politics and what's going on than the average citizen, but when I start arguing with people around me maybe that's not necessarily true.

I think it would develop a style of politics where you as a representative make sure you're explaining to the people why you're doing what you're doing. If that means yielding to their will when a lot of them feel very strongly about it, that's not necessarily middle of the road. It depends who your electors are.

On the other hand, if you feel strongly about something, a lot of MPs, a lot of representatives can take their constituency with them. You all have colleagues who are very outspoken and who hold very strong positions on some very controversial issues. Yet somehow they got elected.

It's not as if the voters will not tolerate opinions or not tolerate beliefs or not tolerate leadership. It's just they want to be led. They want to have it explained to them. They want to be persuaded. I think that would be the shift in style, not towards timidity but towards giving you an opportunity to be exactly the reverse.

Mr. White: Thank you. Then at this time in Canada what has happened with recall? You initially suggested recall was not as accepted a concept as perhaps it is today. Is this a short–term thing because of the disenfranchised electorate or is this a long–term thing that's going to happen in Canada and throughout other countries? Why at this time?

Dr. McCormick: My own tendency is to see it as a long–term thing that has been building up over at the least the last three decades. I really see a change in the democratic process in Canada over the last 30 years, the simple example being the nomination process.

Nomination meetings used to be held in the living room of the president of the local association and that's where the decision was made. Now the normal style especially in western Canada is to rent the largest hall available and hope you can cram everybody in.

[*Translation*]

M. White (Fraser Valley–Ouest): Examinons le problème en nous mettant à la place d'un politicien qui fait un complexe d'insécurité. D'aucuns pourraient arguer qu'en accordant ce pouvoir aux électeurs par l'intermédiaire des initiatives de citoyens, des référendums et de la révocation, on m'a enlevé une partie de mes responsabilités et de mes pouvoirs de représentant, toutes mes décisions étant alors remises en question, ce qui pourrait m'inciter à éviter de prendre des décisions courageuses et à me contenter d'adopter des prises de position modérées, pour prendre un cas extrême.

Je suis un fervent partisan de la révocation, mais j'essaye d'envisager la question sous un autre angle. Diriez–vous que les rappels, les initiatives de citoyens et les référendums auraient tendance à faire de moi un politicien timoré?

M. McCormick: Personnellement, je ne pense pas que cela risque d'arriver. Je crois être davantage au courant de la politique canadienne et de ce qui se passe que le citoyen moyen, et cela n'est pas nécessairement vrai quand je me mets à discuter avec les gens de mon entourage.

Je crois que cela donnerait naissance à un style de politique où vous, en tant que représentant, veilleriez à expliquer ce que vous faites et vos motifs à vos électeurs. Si cela implique qu'il faut se plier à leur volonté quand la majorité a une opinion bien arrêtée, ce n'est pas nécessairement ce que j'appellerais une attitude timorée. Cela dépend en fait de vos électeurs.

Par contre, si vous avez des opinions bien arrêtées sur une question, je vous signale que bien des députés, bien des représentants, arrivent à convaincre leurs électeurs. Vous avez tous des collègues qui ne mâchent pas leurs mots et qui ont des opinions très radicales sur certaines questions très controversées, ce qui ne les a pas empêchés d'arriver à se faire élire.

Ce n'est pas comme si les électeurs ne toléraient qu'on ait des opinions, des convictions ou du leadership. C'est qu'ils veulent tout simplement être vraiment dirigés. Ils veulent des explications. Ils veulent être convaincus. Je crois que c'est plutôt dans ce sens là que le style changerait, cela ne vous inciterait pas à devenir timide, au contraire, vous auriez l'occasion de vous affirmer.

M. White: Merci. Où en est–on pour le moment au Canada à ce sujet? Vous avez d'abord laissé entendre qu'autrefois, la révocation n'était pas une idée aussi bien acceptée qu'aujourd'hui. Est–ce une solution à court terme due au fait que les électeurs ont l'impression d'être privés de leur droit de représentation ou est–ce un mécanisme qui va s'établir au Canada et dans d'autres pays pour y rester? Pourquoi maintenant?

M. McCormick: Personnellement, j'ai tendance à considérer cela comme un processus de longue haleine qui se prépare depuis une trentaine d'années au moins. Je constate qu'une certaine évolution du processus démocratique s'est produite au Canada au cours des 30 dernières années; il suffit de penser au processus de mise en candidature.

Autrefois, les assemblées de mise en candidature avaient lieu dans le salon du président de l'association locale, et c'est là que les décisions étaient prises. À l'heure actuelle, surtout dans l'ouest du Canada, on loue habituellement la plus grande salle que l'on puisse trouver en espérant arriver à y caser tout le monde.

[*Texte*]

To my own mind, the recall is part of that same logical trajectory. The citizens want an increasing share and they want to take part. Our democratic system is progressively opening up to that level of participation.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): I want to congratulate the Canada West Foundation and both witnesses for being part of what would manifest a desire to change and make things a little better. Whether we get there all in one stride, I don't know. But at least people on the inside, people on the outside and people in the middle are working on it.

I want a comment first from either one of you. It was my perception during the last election that voters were very frustrated by the length of time that had elapsed since the previous election. Somewhere in the last ten years we slid from about four–year mandates to five–year mandates. I don't remember voting on that. I don't remember Canadians saying they thought we should go five years instead of four years. I don't know how we got there.

Would you agree the slide from four years to five years, however we got there, has exacerbated the problem of perceived lack of representation in Parliament?

Dr. McCormick: I think historically we've always slipped to five years whenever the government in power is running scared. When the public opinion polls look bad, the voters seem to be in a bad mood. So you postpone the accounting. It's four years either if things are going fine or if there's no prospect they're going to get better. Then you might go in four. But once the voters start looking cranky, then you delay, delay, delay.

If the present government has a sunny mandate, deals with the issues it wants to, is feeling a positive response from the general electorate, we'll see a four–year span, not a five–year one.

If it follows the same trajectory as the last two governments—the Trudeau government, then the Mulroney government—and comes sweeping into power with massive popular support and a solid majority and then gradually this gulf of cynicism, opposition and anger opens up, they'll slide to five years as that occurs.

Mr. Lee: On a technical point, did we have five–year mandates 20, 30, 40 years ago? Were there governments who actually claimed to run the five years and did so?

Dr. McCormick: Yes. The record was six, but that took a constitutional amendment during World War I.

Mr. Lee: Shame!

• 1130

I guess the point I want to get across before I ask my question is that Rossland, B.C., is probably not the same as Vancouver or Toronto or Montreal in the sense that you have a greater likelihood of a homogeneous neighbourhood community

[*Traduction*]

À mon avis, la question de la révocation fait partie du même cheminement. Les citoyens veulent une participation accrue. Notre système démocratique s'adapte progressivement à ce niveau de participation.

M. Lee (Scarborough—Rouge River): Je tiens à féliciter la *Canada West Foundation* et les deux témoins d'avoir participé à une initiative qui manifeste un désir d'apporter des changements et d'améliorer un peu la situation. J'ignore si le changement se fera d'un coup, mais au moins, tout le monde fait des efforts, que ce soit de l'intérieur, de l'extérieur ou encore qu'il s'agisse des personnes directement concernées.

Avant tout, je voudrais qu'un de vous deux me réponde. Au cours des dernières élections, j'avais l'impression que les électeurs se sentaient très frustrés à cause du laps de temps qui s'était écoulé depuis les élections précédentes. Au cours des dix dernières années, la durée des mandats a eu tendance à passer de quatre à cinq ans. Je ne me souviens pas d'avoir voté à ce sujet. Je ne me souviens pas que les Canadiens aient dit qu'ils voulaient que la durée du mandat du gouvernement soit de cinq ans au lieu de quatre ans. J'ignore comment cela est arrivé.

Pensez–vous également que ce changement, peu importe la façon dont il s'est produit, a exacerbé la perception selon laquelle les citoyens sont mal représentés au Parlement?

M. McCormick: Je crois que cette tendance à attendre cinq ans s'est manifestée chaque fois que le gouvernement au pouvoir a pris peur. Lorsque les sondages d'opinion publique indiquent de mauvais résultats, on a l'impression que l'électorat est de mauvaise humeur et on retarde l'échance fatidique. Quand tout va bien, ou quand il n'y a aucun espoir que cela aille mieux, les élections ont lieu au bout de quatre ans. Par contre, quand les électeurs commencent à paraître instables, on reporte l'échéance le plus possible.

Si tout se déroule bien pour le gouvernement actuel pendant son mandat et s'il arrive à respecter son programme, s'il a l'impression que la réaction de l'électorat en général est bonne, nous aurons des élections dans quatre ans et non dans cinq.

S'il suit la même trajectoire que les deux gouvernements qui l'ont précédé—le gouvernement Trudeau, puis le gouvernement Mulroney—et si après être arrivé au pouvoir avec un appui populaire massif et une solide majorité, il est progressivement submergé par une vague de cynisme, d'opposition et de mécontentement, il attendra cinq ans avant de déclencher des élections.

M. Lee: Une petite question d'ordre technique. Existait–il des mandats de cinq ans il y 20, 30 ou 40 ans? Y a–t–il eu des gouvernements qui ont revendiqué le droit de rester au pouvoir cinq ans et qui l'ont fait.

M. McCormick: Oui. Le record a été six ans, mais il a fallu modifier la constitution; cela s'est passé pendant la Première Guerre mondiale.

M. Lee: Honte!

Ce que je voudrais dire avant de poser ma question, c'est que la localité de Rossland, en Colombie–Britannique, ne ressemble probablement pas à Vancouver, à Toronto ni à Montréal, en ce sens qu'il y a beaucoup plus de chance que la

[*Text*]

population in Rossland, whereas when you get into the big cities, you don't. You have what I perceive to be increasing factionalism and polarization in bloody big numbers in the big cities, where it's tough to get a consensus because by the time you're finished shooting at everybody—that's a bad analogy—or by the time you're finished taking figurative shots at everybody, you're happy to be a survivor as a politician.

You have polarization and factionalism between the rich and the poor, the males and the females, the immigrants and the non–immigrants, the young and the old, the smokers and the non–smokers, the gun owners and the non–gun owners. There are a lot of numbers involved.

With all that polarization in big numbers, I have difficulty conceptualizing a successful recall mechanism in the way that it might work nicely in Rossland.

My thought was that I still have a lot of sympathy for the voter who elects somebody and then the MP suddenly decides that this is his or her last term and decides to stay in Hawaii for five years, never shows up. We don't have a mechanism that would address it. It's embarrassing to say that we don't have a mechanism to deal with the situation of an MP who refuses to go to work on day two. At least, if we do I'm not aware of one. That's embarrassing to me.

What about events that would trigger a recall? You've mentioned the three–stage recall, where you have a petition and then a vote and then a by–election. What about an event trigger to at least open the door to recall, where things such as dereliction of duty, but strictly defined, quitting the party the person was elected on, criminal conviction, crossing the floor—and that's not an exhaustive list—would trigger the right to recall as opposed to just marching into recall? Do you think that would work?

Dr. McCormick: My own preference is to regard the recall as a political device, not as a legal one. If the member is guilty of a crime, then the House of Commons already has standards, procedures and rules for dealing with that.

I prefer to think of the recall as a device citizens can use as responsibly or casually as they made the initial choice of who should be their representative. The reason I go that extreme route is that quite simply, I would not want to be in the situation where you pass legislation at the federal level saying a recall is now in place for MPs, but the event trigger is so specific and so limited and so narrow that the first three or four times the electors in some riding get angry enough to do it, they discover that they get hung up on subparagraph 37(e)(iv). Now you have just poured gasoline on the flames. You've just made it worse.

[*Translation*]

population de cette localité soit homogène, forme une collectivité, ce qui n'est pas le cas dans les grandes villes. Dans celles–ci, il se produit à mon sens un phénomène de plus en plus marqué de fractionnement et de polarisation et il est difficile d'en arriver à un consensus parce qu'une fois que l'on a fini de tirer sur tout le monde—l'image n'est pas très heureuse, mais j'emploie ce terme au sens figuré—le politicien est content d'avoir survécu.

La polarisation et la constitution de factions est un phénomène constant qui se manifeste entre riches et pauvres, hommes et femmes, immigrants et non–immigrants, jeunes et vieux, fumeurs et non–fumeurs, possesseurs d'armes à feu et personnes qui n'en possèdent pas. Il y a beaucoup de personnes en cause.

Compte tenu du fait que la polarisation est très répandue, j'éprouve de la difficulté à envisager la possibilité qu'un mécanisme de révocation donne d'aussi bons résultats dans ces grandes villes que dans une localité comme Rossland.

J'éprouve quand même beaucoup de sympathie pour les électeurs qui élisent un député, celui–ci considérant que c'est son dernier mandat et décidant de rester à Hawaii pendant cinq ans. À supposer qu'il ne revienne pas, on ne dispose d'aucun mécanisme pour résoudre le problème. C'est embarrassant de ne pas avoir de mécanisme pour régler le problème lorsqu'un député refuse d'aller travailler peu après avoir été élu. Du moins, s'il en existe un, je ne suis pas au courant. Je trouve cela embarrassant.

Et que dire des événements qui déclencheraient une révocation? Vous avez parlé du processus en trois étapes, comprenant la présentation d'une pétition, la tenue d'un vote et le déclenchement d'une élection partielle. Que se passerait–il en cas d'événement qui donnerait matière à révocation? Que se passerait–il si le député manquait à ses devoirs, s'il quittait le parti au sein duquel il a été élu, s'il faisait l'objet de poursuites criminelles, s'il tournait casaque, et j'en passe, bref, si le député provoquait les événements au lieu de les subir? Pensez–vous que cela marcherait?

M. McCormick: Je préfère considérer la révocation comme un mécanisme politique et non comme un mécanisme légal. La Chambre des communes dispose déjà de normes, de procédures et de règlements qui lui permettent de régler le cas d'un député coupable d'une infraction criminelle.

Je préfère envisager la révocation comme un mécanisme auquel les citoyens peuvent avoir recours en faisant montre du même sens des responsabilités et avec la même facilité que lorsqu'ils ont choisi leur représentant. Si j'adopte ce point de vue extrême, c'est tout simplement parce que je ne voudrais pas que l'on en arrive à ce que le gouvernement fédéral adopte une mesure législative instaurant officiellement le principe de la révocation tout en imposant tellement de contraintes que les trois ou quatre premières fois que les électeurs d'une circonscription sont suffisamment mécontents que pour invoquer cette loi, ils se rendent compte qu'ils ne peuvent rien faire à cause d'un tout petit sous–alinéa. C'est comme si on jetait de l'huile sur le feu. Ce serait pire qu'avant.

[*Texte*]

My tendency would be to leave it more open, let the citizens decide what makes them mad enough. I would have had trouble predicting ahead of time what happened in Markham, Ontario. There are enough dimensions to that particular episode that when I was devising scenarios about when the recall would take place, I never had anything within that ballpark.

I think that's the trouble all legislators always face, more so when you venture onto unexplored territory such as this.

Dr. Elton: May I make a comment about homogeneous versus heterogeneous, or communities that have factions in them? I'd also like to comment on the earlier comment about whether recall is appropriate for G–7, OECD or confidence motion–oriented countries. It fits into the same point you just raised.

There are political communities in North America larger or as large as Canada, depending on the day you count the people, that have economies as large or larger than Canada, that have citizens' initiatives and that have recall.

The state of California is a classic example. It is perhaps as heterogeneous a society as you can find. When we take a look at the birthplace of these types of concepts, Switzerland, they have two religious groups, equal in size, four language groups, all kinds of dramatic differences. Yet these types of things work in those societies.

• 1135

I don't think the argument can logically be made. You can throw it out as a good debating point, but when you take a look at the communities that use these mechanisms, successfully and unsuccessfully, you can't make the argument that they're no good on the basis of the size of the community, or its distribution of the population, or how many factions there are in the community. Those arguments really don't hold water, because I can give you good examples of societies and communities that have used these techniques successfully and have all of those kinds of characteristics.

Mrs. Ablonczy (Calgary North): I have two questions. One is with respect to the cost of referendums. This is something that increasingly concerns our society, as we become broke and heavily indebted.

Dr. Elton, are there any studies on the cost of holding referendums or recall exercises? I'd like to know, from both witnesses, their views on what weight the factor of cost should hold for a decision of whether to move toward these direct–democracy measures.

Dr. Elton: The Charlottetown accord referendum was a very expensive endeavour because of the nature of the debate, the seriousness of it for the Constitution, and so on. One would say, if you want to really shut down discussions about referendums, just pull out all the figures related to that referendum and the cost involved to the community, not only the political system, but various other organizations in it.

[*Traduction*]

J'aurais tendance à laisser une grande latitude aux citoyens, à leur permettre de décider ce qui les rend mécontents au point de vouloir intervenir. J'aurais eu de la difficulté à prédire ce qui allait se passer à Markham, en Ontario. Il y a eu tellement de rebondissements dans cette affaire que j'avais beau essayer de prévoir quand la révocation aurait en lieu, je n'y suis jamais arrivé.

Je crois que c'est le genre de problème auquel tous les législateurs sont continuellement confrontés, à plus forte raison lorsqu'on s'aventure sur un terrain inexploré comme celui–ci.

M. Elton: Je voudrais faire un commentaire sur les collectivités homogènes et hétorogènes, ou sur les localités où il existe des factions. Je voudrais également faire une remarque à propos de la question qui consiste à se demander si la révocation est une solution appropriée pour les pays du G–7, les pays de l'OCDE ou pour les pays où existe le mécanisme de la motion de confiance, qui a déjà fait l'objet de certains commentaires. C'est dans le même ordre d'idée que les propos que vous venez de tenir.

Il existe en Amérique du Nord des collectivités politiques plus grandes ou aussi grandes que le Canada, selon les aléas du recencement, et dont la puissance économique est plus développée ou aussi développée que celle du Canada, où les initiatives des citoyens et la révocation existent.

L'état de la Californie est un exemple classique. C'est tout ce que l'on peut trouver de plus hétérogène comme société. Voyons ce qui se passe dans le pays qui est le berceau de ce genre de formule, c'est–à–dire la Suisse. Dans ce pays, il existe deux collectivités religieuses d'importance égale, quatre communautés linguistiques et toutes sortes de différences très marquées. Il n'empêche que ce type de mécanisme fonctionne dans ces sociétés.

Je ne pense pas que l'argument se tienne. C'est un bon point à faire valoir, mais lorsqu'on regarde les collectivités qui utilisent ces mécanismes, avec succès ou non, on ne peut soutenir qu'ils sont bons en se fondant sur la taille de la collectivité, la répartition de la population ou le nombre de factions à l'intérieur de la communauté. Cet argument n'est pas vraiment à toute épreuve parce que je peux vous donner de bons exemples de sociétés et de collectivités qui ont utilisé ces techniques avec succès et qui réunissent toutes les caractéristiques de ce genre.

Mme Ablonczy (Calgary–nord): J'ai deux questions. La première à trait au coût des référendums. C'est un problème qui préoccupe de plus en plus notre société étant donné que nous sommes lourdement endettés.

Monsieur Elton, y–a–t–il eu des études sur le coût des référendums ou l'exercice du droit de révocation? J'aimerais connaître les vues des deux témoins sur le poids que l'on devrait accorder au facteur coût dans la décision d'adopter ces mesures de démocratie directe.

M. Elton: Le référendum sur l'accord de Charlottetown a été très coûteux en raison de la nature du débat, de son importance pour la Constitution, et ainsi de suite. Certains vous dirons que pour clore toutes les discussions au sujet des référendums, vous n'auriez qu'à prendre tous les chiffres se rapportant à ce référendum et à calculer le coût pour la collectivité, pas seulement le milieu politique, mais aussi les diverses autres organisations qui y ont participé.

[*Text*]

However, you have to look at it in a society where this has been made routine. It becomes part of the decision–making processes and the democratic practices. In those communities, the actual costs of the referendums drop dramatically, because they're held in conjunction with elections.

Take for example the cost of the two plebiscites that were held in British Columbia in 1990, or the cost of the two plebiscites that were held in Saskatchewan. They were marginal. I don't have the figures here. I can provide them. Very small amounts of money were spent to undertake that kind of thing. It has to do with whether or not you hold a referendum in conjunction with an election, or whether you have a stand–alone referendum, as we did with the Charlottetown issue.

Clearly, stand–alone referendums are very expensive, and you have to look at things like maintaining the voters list and all of those kinds of things, but not if you have them in conjunction with other kinds of electoral activities. For example, the election of the senator in Alberta was held at the time of municipal elections, and that decreased dramatically the cost of that endeavour.

Taking concerns about the cost into consideration would then help you structure the kind of initiative or referendum procedure you wanted to have. You could minimize it so that it becomes an insignificant component in the debate.

If one wants to argue that they're very expensive, you can find circumstances where they have been that way, but you can also find circumstances where they have been an incidental cost to the process.

Mrs. Ablonczy: That way would also give that factor in a philosophical sense.

Dr. Elton: There's an important component here in the sense that we're talking about trying to develop a connection between the people who pay the taxes and the people who determine how to spend them.

That's one way of looking at it when we're talking from a financial point of view. It would seem to me that, if a citizens' initiative takes place, there's a significant portion of taxpayers who are saying it's worth the effort to spend whatever it takes to resolve this issue in this manner. They have already made a concrete, knowing decision that this is going to cost them something, because they're still the people who are paying the taxes.

I don't really believe that the cost of referendums, initiatives, or recalls are a significant factor. They should not be an important component in determining whether or not one undertakes those kinds of activity.

Dr. McCormick: With regard to the cost of a recall, again, as I said in an earlier response, it depends which of the two steps you go for. Two votes is more expensive than one, although two votes isn't twice as expensive as one, because now you have the voters list sorted out and people are appointed and standing by to do the second one, as well.

[*Translation*]

Toutefois, il faut examiner la question dans le contexte d'une société il s'agit d'une affaire courante. Le référendum devient partie intégrante du processus décisionnel et des pratiques démocratiques. Dans ces collectivités, le coût réel des référendums chute considérablement, parce qu'ils sont tenus en même temps que les élections.

Prenons, par exemple, le coût des deux plébiscites qui ont été tenus, en Colombie–Britannique en 1990, ou celui des deux plébiscites qui ont eu lieu en Saskatchewan. Il était minime. Je n'ai pas les chiffres ici, mais je peux vous les fournir. De très petites sommes d'argent y ont été consacrées. Tout dépend si l'on tient un référendum en même temps qu'une élection ou séparément, comme ce fut le cas pour l'accord de Charlottetown.

De toute évidence, les référendums distincts sont très coûteux, car il faut entre autre mettre à jour la liste électorale, ce qui n'est pas le cas si des élections sont déjà prévues. Par exemple, l'élection d'un sénateur en Alberta a eu lieu en même temps que les élections municipales, d'où une diminution considérable des coûts en cause.

La prise en considération des coûts vous donnera une idée de la procédure que vous souhaiteriez pour les initiatives des citoyens et les référendums. Vous pourriez les minimiser de manière à ce qu'il n'interviennent pas vraiment dans le débat.

Certains diront que les coûts sont très élevés, et il est arrivé qu'ils le soient, mais il y a aussi des cas où ils n'ont été qu'accessoires.

Mme Ablonczy: Il y a donc aussi la question des principes.

M. Elton: C'est un élément important dans ce cas–ci en ce sens qu'il est question des rapports entre ceux qui paient des taxes et ceux qui décident comment elles seront dépensées.

C'est une façon de voir les choses lorsqu'on les examine d'un point de vue financier. Dans le cas des initiatives des citoyens, il m'apparait évident qu'un pourcentage important des contribuables se sont dit qu'il valait la peine de dépenser ce qu'il fallait pour régler la question. Ils ont déjà décidé, en toute connaissance de cause, que leur initiative leur coûtera quelque chose parce que ce sont eux, après tout, les payeurs de taxes.

Je ne pense pas que le coût des référendums, des initiatives ou des révocations soit un facteur important. Il ne devrait pas intervenir dans la décision de passer ou non à l'action.

M. McCormick: En ce qui concerne le coût de la révocation, tout dépend, comme je l'ai dit tout à l'heure, de laquelle des deux mesures on choisit. Deux scrutins sont plus coûteux qu'un seul, même s'ils ne coûtent pas plus cher, parce que la liste électorale a déjà été dressée et que ceux qui se sont occupés du premier scrutin peuvent aussi s'occuper du deuxième.

[*Texte*]

I don't think by–elections are enormously expensive. You could just check the cost of any of the recent by–elections that have been held in federal ridings over the last twenty years to get a feeling of the trend of costs, the average costs, and what goes into it. I don't think cost is a major implication for the recall, precisely because it's contained inside a single riding.

If the initiative and referendum were to become frequent measures in Canada, I think for obvious reasons the tendency would be to stream them toward the general election—to piggy–back them on top of the costs of a general election. If we're only going to do three in a century, which is our track record so far, then we can afford to hold them completely independently. If we want to do three a decade or three every normal life of a parliament, then I think we have to piggy–back them on top of elections and leave them parked there.

It's a question of frequency, and that would vary from one question to another. The Charlottetown accord I don't think would have been appropriate to leave for a few years until the next election. It had to be dealt with up front, right away.

A lot of other issues, even if voter opinion is building, can be safely delayed to allow time for opinion to form, ideas to be articulated, and the educational process to take place. The most critical dimension of a referendum—and this is the one thing that was positive and exciting about Charlottetown—is the citizen self–education that takes place.

The exciting thing to me about the Charlottetown accord was how many meetings we went to with hundreds of people attending—people I'd never seen before—and they'd have their copy of the proposals with things underlined, comments in the margin, and questions about specific pages of it. There was an incredible degree of public self–education that occurred in the context of the Charlottetown referendum, and that's the exciting, positive dimension we can't afford to leave out of it.

Mrs. Ablonczy: I appreciate those answers, and I have just one further question.

This Parliament, as you know, has taken some leadership in opening debate on these direct democracy measures. That mandate was passed to this committee, which is why we have the pleasure of hearing you today. I was wondering whether this type of debate and examination of direct democracy measures were being held in any of the other democratic nations across the world that you're aware of.

Dr. McCormick: As I said, there are several states in the U.S.—Hawaii and Utah are the two I'm aware of—debating the recall now as a measure to be added to a state constitution. Several other states have adopted it recently. It's on account of how Georgia got the recall, and it was a combination of two things.

First of all, a city recall got very dramatic, with lots of front–page headlines, and people started saying well why not the state as well. Secondly, the consumers' movement got involved, using the same logic as consumers wanting satisfaction for the

[*Traduction*]

• 1140

Je ne pense pas que les élections partielles soient très coûteuses. Vous n'auriez qu'à vérifier le coût de n'importe laquelle des élections partielles tenues dans des circonscriptions électorales au cours des 20 dernières années pour avoir une idée de la tendance, des coûts moyens et de ce qu'ils comportent. Je ne crois pas que le coût ait une grande incidence dans le cas d'une révocation, précisément parce qu'elle n'a lieu que dans une seule circonscription.

Si les initiatives des citoyens et les référendums devaient devenir chose courante au Canada, la tendance serait pour des raisons évidentes, de les tenir au même moment que les élections générales—pour que les coûts puissent plus facilement en être absorbés. S'il ne doit y en avoir que trois au cours d'un même siècle, comme cela a été le cas jusqu'à maintenant, alors nous pouvons nous permettre de les tenir séparément. Si nous en voulons trois au cours d'une même décennie ou de la durée normale d'une législature, alors je crois qu'il faudra les jumeler aux élections.

C'est une question de fréquence, et cela pourrait varier d'un domaine à l'autre. À mon avis, il n'aurait pas été convenable, dans le cas de l'accord de Charlottetown, d'attendre quelques années jusqu'au élections suivantes. La question devait être réglée ouvertement sur le champ.

Dans bien d'autres cas, même si l'idée de nombreux électeurs est déjà faite, il n'y a pas de risque à attendre que les opinions se forment, que les idées se précisent et que l'éducation se fasse. L'aspect le plus critique d'un référendum—et c'est ce qui a été positif et excitant à propos de Charlottetown—est l'occasion de s'auto–éduquer qui a été donnée aux citoyens.

Ce que j'ai trouvé le plus stimulant au sujet de l'accord de Charlottetown, ce sont les nombreuses réunions auxquelles ont assisté des centaines de personnes—des personnes que je n'avais jamais vues auparavant—et qui avaient en main leur copie des propositions où elles avaient souligné différentes choses, fait des commentaires dans la marge et écrit des questions à propos de certaines pages en particulier. J'ai trouvé incroyable le degré d'auto–éducation du public dans le contexte du référendum de Charlottetown, et c'est là une dimension excitante et positive que nous ne pouvons pas nous permettre d'ignorer.

Mme Ablonczy: Je vous remercie de ces réponses. Je n'ai qu'une seule autre question.

Comme vous le savez, le Parlement a décidé d'ouvrir le débat sur ces mesures de démocratie directe. Il a confié au Comité un mandat en ce sens, et c'est pourquoi nous avons le plaisir de vous avoir parmi nous aujourd'hui. Je me demandas si un tel examen de la démocratie directe avait actuellement cours dans d'autres pays démocratiques.

M. McCormick: Je vous l'ai déjè dit, plusieurs États américains—Hawaii et l'Utah sont les deux que je connais—envisagent actuellement la possibilité d'inclure la révocation dans leur constitution. Plusieurs autres États ont récemment adopté une telle mesure. La Georgie a été le premier à le faire, et deux facteurs ont joués dans son cas.

Premièrement, une révocation dans une ville a pris un tournure théâtrale et fait la une des journaux, ce qui a amené les gens à se demander pourquoi cela ne serait pas possible également au niveau de l'État. Deuxièmement, les

[*Text*]

products they buy. It was a bizarre connection at first glance, but the account I read was very clear. It was the same kind of thing: We demand accountability; we demand the ability to call people to account for what they're doing. The whole consumer safety movement has the same logic.

I'm still not totally persuaded by the argument but the guy who wrote the article was, and it's an intriguing connection. If you can make that kind of broad connection to it, then it is an interest right across Canada, certainly. B.C. is holding hearings. Alberta has debated a private members' bill on the initiative and a private member's bill on the recall within the last six months. Saskatchewan had a provincial referendum on it; I'm not quite sure what the Romanow government is doing about it, but the initiative was there. The idea is now worthy of discussion in Saskatchewan to a greater extent than was true a few years ago.

I think it's clearly a Canadian development. There are roughly similar developments in some U.S. states. Beyond that I couldn't say.

Dr. Elton: These kinds of discussions are taking place in a lot of different countries around the world. You may be familiar with the dramatic changes in the New Zealand voting. They changed, for example, their electoral system within the last two months, after having a debate on the issue for four or five years as well as a royal commission and a number of referendums on the topic and so on and so forth. In the United States there's a lot of discussion going on about restructuring their national government in many different ways.

So what we're looking at, in my view, is a world–wide phenomenon that takes place and comes into existence on different issues with slightly different perspectives depending on the country. Of course we all have unique political systems. One wouldn't expect any two countries to deal with an issue in exactly the same way, because they don't start from the same base.

• 1145

It is a phenomenon that deals with the concern we have in western democracies for accountability because most of us have lived all our lives in a political system that has provided $1.40 worth of services for every $1 paid in taxes. We're now living in a political system that will soon be providing 60¢ worth of services for every $1 paid in taxes. That gets people's attention. They finally say it's time to get involved.

Over the last 20 years governments have expanded their scope of activity dramatically. Governments touch people's lives in so many different ways it should be expected that people want to get more and more involved because governments are having more impact on them. In my view, this phenomenon is nothing but a growth industry. The question is whether you want to become part of it or fight it until it overtakes you.

[*Translation*]

consommateurs s'en sont mêlés, réclamant d'être satisfaits tout comme dans le cas des produits qu'ils achètent. À prime abord, l'analogie peut paraître bizarre, mais le compte rendu que j'ai lu était très clair. Les consommateurs ont en effet exigé que des comptes leur soient rendus, que leurs représentants puissent être appelés à rendre compte de ce qu'ils font. C'est le même raisonnement que dans le cas du mouvement pour la protection des consommateurs.

L'argument n'a pas encore tout à fait réussi à me convaincre, mais l'auteur de l'article était quant à lui convaincu, et l'analogie est intrigante. S'il existe un rapport entre les deux situations, je dirais alors que la question intéresse toutes les régions du Canada. La Colombie–Britannique tient des audiences. L'Alberta a examiné au cours des six derniers mois un projet de loi d'initiative parlementaire sur les initiatives populaires et un autre sur la révocation. La Saskatchewan a tenu à ce sujet un référendum provincial; je ne sais pas ce que fera au juste le gouvernement Romanow, mais il reste qu'il y a eu un référendum. La question intéresse beaucoup plus la Saskatchewan qu'il y a quelques années.

Le phénomène intéresse de toute évidence tout le Canada. Il y a eu des faits nouveaux de ce genre dans certains États américains, mais je ne peux pas vous en dire plus.

M. Elton: Des discussions de ce genre ont lieu dans un grand nombre de pays différents. Vous êtes peut–être au courant des grands changements apportés en Nouvelle Zélande pour ce qui est du vote. Par exemple, ce pays a modifié son système électoral au cours des deux derniers mois après avoir débattu la question pendant quatre ou cinq ans, demandé à une Commission royale de l'étudier et tenu un certain nombre de référendums. Aux États–Unis, la discussion bat son plein à propos de la restructuration du gouvernement national.

Je dirai donc qu'il s'agit d'un phénomène mondial qui intéresse des questions diverses dans des perspectives légèrement différentes selon les pays. Bien sûr, nous avons tous des systèmes politiques bien particuliers. On ne peut pas s'attendre à ce que deux pays envisagent une question exactement de la même manière, parce ce que la base n'est pas la même.

Le phénomène s'explique par le fait que nous nous préoccupons dans les démocraties occidentales de l'obligation de rendre des comptes, car la plupart d'entre nous ont connu durant toute leur vie un régime politique qui leur a procuré 1,40$ de services pour chaque dollar versé sous forme d'impôt. Nous devons maintenant nous contenter d'un système politique dont nous ne recevrons bientôt que 60c. de services pour chaque dollar dépensé en impôts. Cela a de quoi retenir l'attention des gens. Ils se disent que le temps est venu de veiller au grain.

Au cours des 20 dernières années, les gouvernements ont considérablement élargi leur champ d'activités. Les affaires gouvernementales influent de tellement de manières différentes sur la vie des gens que ces derniers veulent jouer un rôle de plus en plus actif, à cause précisément de cette incidence sur leur vie. Selon moi, ce phénomène est celui d'une industrie en pleine croissance. La question est de savoir si on veut en faire partie ou se battre jusqu'à ce qu'elle nous absorbe.

[*Texte*]

Mrs. Bakopanos (Saint–Denis): This issue came up quite a lot during the election campaign. I am a new MP and asked myself a number of questions when I was running as a candidate. I'll use the example of my riding because I think it's a good example for the recall process.

In my riding 8% of the voters are of Greek origin. If there was an issue they were particularly concerned about and I decided I was going to vote in the House against their wishes because of my conscience, does that mean 8% of the voters are going to dictate what the rest of my electors are going to want of me as their member of Parliament?

Perhaps 98% of the 8% of the voters voted for me and maybe only 40% of the others. If we ever decide on a recall process, I would want very stringent rules in terms of the percentage of voters. The distribution of those voters across a riding would also be an element I would like to see in that type of process.

Would we recall an MP on one issue or on a series of issues? I think it takes a new MP one year just to learn the jargon of Parliament and how Parliament works. If I have a vote in the first month of my election and decide to vote with my conscience against the wishes of some of my electors, do I get recalled the next month? I don't think that's a fair judgment of my capabilities, opinions or beliefs.

I also would like to know how many of the U.S. politicians who had been recalled were actually re–elected. You said earlier that a lot of them were re–elected. What does that say about the system and the cost? I'll go back to what Mrs. Ablonczy said. Maybe the cost isn't high enough when you're dealing with large deficits these days.

What type of politician do we want to attract? Do we want to attract a politician who has opinions and principles of his or her own or someone who will be influenced and act as a puppet for certain interest groups within his or her constituency?

I think the Markham case is not a good example of the recall process because there are too many other factors that come into play. I think you made reference to it also.

Dr. McCormick: You asked whether you are in the House of Commons to reflect the strong opinions of the particular group in your constituency that elected you, or the entire constituency, or national issues, or some mixture or blending of the three. That is a question that you as an MP have to ask yourself and answer every single day. The recall doesn't suddenly create the question, it merely puts it in a slightly different context.

• 1150

Second, there is a recall to which you are subject every four years. That's what Jean Chrétien said in the House of Commons. He's absolutely right, but I would draw the opposite conclusion from his argument: that we're not talking about a

[*Traduction*]

Mme Bakopanos (Saint–Denis): Cette question est souvent revenue durant la campagne électorale. Je suis une nouvelle députée et je me suis posé un certain nombre de questions lorsque j'étais candidate. Je vais prendre ma circonscription comme exemple, parce qu'elle s'y prête bien pour ce qui est du processus de révocation.

Dans ma circonscription, 8 p. 100 des électeurs sont d'origine grecque. Si une question me préoccupait particulièrement et que je décide de voter à la Chambre contre leur gré, mais selon ma conscience, cela veut–il dire que 8 p. 100 de mes commettants pourront dicter aux autres ce qu'ils doivent attendre de moi comme députée?

Peut–être que 98 p. 100 de ces 8 p. 100 d'électeurs ont voté pour moi, contre seulement 40 p. 100 des autres. Si nous optons pour un processus de révocation, je voudrais que des règles très strictes concernant le pourcentage des électeurs s'appliquent. La répartition de ces électeurs dans la circonscription serait aussi un élément dont j'aimerais qu'on tienne compte dans un processus de ce genre.

Pourrait–on révoquer un député pour une seule question ou pour une série de questions? À mon avis, il faut toute une année à un nouveau député pour apprendre le jargon du Parlement et savoir comment il fonctionne. Si, au cours du premier mois de mon mandat, je décide de voter selon ma conscience, mais contre le gré de certains de mes électeurs, dois–je m'attendre à être révoqué le mois suivant? Je ne pense pas qu'on puisse en si peu de temps bien juger de mes capacités, de mes opinions ou de mes croyances.

Je voudrais aussi savoir combien de politiciens américains qui avaient été révoqués ont été réélus. Vous avez dit tout à l'heure qu'un grand nombre d'entre eux l'avait été. Qu'est–ce que cela nous enseigne à propos du système et des coûts? Je vais revenir à ce que M^me^ Ablonczy a dit. Peut–être que les coûts sont trop élevés compte tenu des lourds déficits que nous avons de nos jours.

Quels types de politiciens voulons–nous attirer? Voulons–nous attirer des politiciens qui ont leurs propres opinions et leurs propres principes ou quelqu'un qui se laissera influencer, comme une marionnette, par un certain groupe d'intérêt de sa circonscription?

Je suis d'avis que l'affaire de Markam n'est pas un bon exemple pour le processus de révocation, parce que de trop nombreux autres facteurs entrent en jeu. Je crois que c'est ce que vous avez dit aussi.

M. McCormick: Vous vous demandez si vous êtes à la Chambre des communes pour faire valoir les vues bien arrêtées du groupe particulier de votre circonscription qui vous a élue, l'opinion de l'ensemble de la circonscription, les impératifs nationaux ou encore un mélange des trois. C'est une question qu'il vous faudra, comme députée vous poser tous les jours. La possibilité d'une révocation n'a pas soudain fait jaillir cette question; elle l'a tout simplement replacée dans un contexte légèrement différent.

Il y a aussi le droit de révocation que les électeurs peuvent exercer tous les quatre ans. C'est ce que Jean Chrétien a dit à la Chambre des communes. Il a tout à fait raison, mais je tirerais la conclusion inverse de son argument, à savoir que nous

[*Text*]

new principle but about a new way of triggering it and a new timeframe in which it can operate. So it comes down to a question of what we think about the capacity and the judgment and the maturity of the Canadian electorate, particularly of that segment of it in your riding.

One can paint scenarios on both sides until we fall over and get tired of them. It comes down to a question of what you think about the judgment of the voters in your own riding. My own feeling is that the voters will respond to leadership if it's accompanied by an explanation and accountability. It's my feeling that the way MPs are re–elected election after election even though they are colourful and dramatic and have a particular point of view that is not popular across the country or that their constituents agree with—to me that demonstrates the extent to which voters will accept leadership if it's accompanied by accountability and the positive reputation of the person who's doing it.

It can also correspond to inertia, but either way it works out the same way. I don't think it's going to be easy to recall anybody. I think recall is something that works twice. First of all, it works for the average citizen. They don't vote once and then sit and simmer for four or five years until they can get outraged at somebody again. They can do something across a shorter term. Second, it works for the individual representative, some of whom are conscientious already, although some aren't. It would be a spur to those who aren't to bear in mind there could be an accounting next month or the month after. It's not four years to go off to the U.S. somewhere to lie in the sun. You can't do that anymore.

I'm not saying that most MPs do that. Most MPs don't do that but the minority who do get the headlines. They're the ones you're all being compared against. They're the ones the public has in mind the next time they grumble about politicians. So having that accountability in place would seem to me to be a plus.

Mrs. Bakopanos: I'd like you to answer the question on the recall of U.S. politicians. How many of them were in fact re–elected right after being recalled?

Dr. McCormick: One of the frustrating difficulties is getting accurate measures on it, and when I gave you that count and said that was all I could find, I meant that quite literally. There might have been a few more but that was culled from three different sources, and each had their own anecdotes. That is not necessarily a complete listing, although I suspect that it's pretty close. All I could find was this vague comment that it's not infrequent that. . . So when I said roughly a third, that's how I read the figures. It could be a little lower.

My response would be that it was an education process that took a little longer than it should. In some states the petition triggers the recall election, so the accounting process that we were discussing takes place in the context of "you recalled me, here's why you shouldn't have, please re–elect me now that I've explained". In the three–stage process that explanation would have taken place before the vote on whether a politician should be be recalled. So a lot of the confusion about the recall stems

[*Translation*]

parlons ici non pas d'un nouveau principe, mais d'une nouvelle manière de déclencher le processus et d'un nouveau calendrier d'application. Tout cela nous amène à nous interroger sur la capacité, le jugement et la maturité de l'électorat canadien, notamment de ce segment de l'électorat que compte votre circonscription.

On peut élaborer des scénarios à n'en plus finir, qu'on soit pour ou contre. Toute la difficulté se réduit à savoir ce que vous pensez du jugement des électeurs de votre circonscription. Je crois personnellement que les électeurs réagiront bien au leadership s'il reçoivent les explications voulues et si les députés s'acquittent de leurs obligations. Le fait que ceux–ci soient réélus d'une fois à l'autre même s'ils ont un style très coloré, un penchant pour le théâtre et des vues qui ne sont pas particulièrement populaires dans toutes les régions du pays, voire dans leur circonscription, me donne à penser que les électeurs accepteront le leadership dans la mesure où des comptes sont rendus et où les intéressés ont bonne réputation.

Ce pourrait être dans certains de l'inertie, mais c'est du pareil au même. Il ne sera pas facile de révoquer quelqu'un. Je pense que la révocation a du bon à deux points de vue. Elle en a tout d'abord pour le citoyen moyen qui doit, à l'heure actuelle, ronger son frein pendant quatre ou cinq ans après avoir voté, jusqu'à ce qu'il puisse s'en prendre à quelqu'un d'autre. Ainsi, il pourra faire valoir son point de vue à plus brève échéance. La révocation a aussi du bon pour les représentants individuels, dont certains sont consciencieux, mais d'autres moins. Ceux qui ne le sont pas auront tout intérêt à ne pas oublier qu'ils pourraient être appelés à rendre des comptes le mois prochain ou le suivant. Ce ne sont pas quatre années pendant lesquelles on peut aller aux États–Unis s'étendre quelque part au soleil. Cela n'est plus possible de nos jours.

Je ne dis pas que c'est ce que font la plupart des députés. Ce n'est pas la majorité d'entre eux, mais la minorité, et elle fait aussi les manchettes. C'est à eux qu'on vous compare tous. C'est à eux que le public pense lorsqu'il grogne contre les politiciens. L'obligation de rendre compte serait donc un atout.

Mme Bakopanos: J'aimerais que vous répondiez à ma question au sujet de la révocation des politiciens américains. Combien d'entre eux au juste ont été réélus tout de suite après avoir été révoqués?

M. McCormick: L'une des plus grandes difficultés est de trouver des chiffres exacts, et lorsque je vous ai dit que c'est tout ce que j'avais pu trouver, c'était vrai. Il pourrait y en avoir eu un peu plus, mais j'ai puisé à trois sources différentes, et chacune avait fait ses propres commentaires. La liste que je vous ai donnée n'est pas nécessairement complète, mais je dirais qu'elle se rapproche de la réalité. Tout ce que j'ai pu trouver, c'est ce vague commentaire selon lequel il n'est pas rare que. . . Lorsque j'ai dit à peu près un tiers, c'est ce que j'en déduis. Le chiffre pourrait être un peu plus bas.

Tout ce que je peux vous dire, c'est que c'est un processus d'éducation qui a peut–être pris un peu plus de temps qu'il ne le fallait. Dans certains États, la pétition déclenche l'élection de révocation, de sorte que le devoir de rendre compte dont nous parlions s'insère dans le contexte suivant: «Vous m'avez rappelé. Voici les raisons pour lesquelles vous n'auriez pas dû le faire. Maintenant que je vous ai donné des explications, réélisez–moi s'il–vous–plaît.» Selon le processus à trois étapes, ces

[*Texte*]

from the fact that about 60% of the jurisdictions have the three–stage process, while some others have the two–stage process. So the account and the argument works differently for the two.

From a philosophical point of view, I prefer the three–stage process because we wouldn't say the person was recalled and then re–elected, how bizarre, what a waste of money. We'd say there was a recall petition sufficiently strong that the member had to give an accounting of him or herself, which the member did successfully and the recall vote failed. Then we wouldn't say the recall was a failure and a waste of money, we'd say there was an accounting and a concern that was taken care of to the satisfaction of the electorate and we carry on.

So whether the person is re–elected or not is a function of whether it's a two or three–stage process.

Mrs. Bakopanos: Thank you, Professor McCormick.

Dr. Elton, would you agree that if we had a better educational system in which the processes of Parliament and elections were explained at a young age that we might not have to arrive at what we have today, where we need to educate even the adults and the general public in terms of the whole process?

• 1155

Dr. Elton: There is a tendency to argue that civics courses are inadequate at the junior and senior high school level or even at the primary level. I'm not convinced that's the case.

Being a citizen is a function of being in a circumstance where you believe services are being provided or not being provided that you think are appropriate or you think something's happening or isn't happening that you think is or isn't appropriate. It's an adult education process.

I don't think our schools are particularly weak. I've looked at their curriculums and they really do talk a lot about Parliament, how it functions, the role of a citizen, and so on. It happens four or five times in a normal twelve–year education process for a Canadian student. But they don't pick up very much of it. If you and I got into geometry, algebra, or a number of other topics we were all exposed to in high school we'd probably all not feel very comfortable in the process, unless it was an area with which we are involved at the present time and living with.

So I'm convinced that it's not a question of educating young people as much as it is a question of providing an opportunity for electors—people 18 years of age and more—to participate in the process on an ongoing basis.

At the end of the day, I think this whole discussion is about accountability, but it isn't a one–way accountability process. It's not simply the accountability of the elected official to his electors; it's also a question of the electors being accountable for what takes place in their society as a result of having elected a group of people to govern.

[*Traduction*]

explications auraient été données avant qu'on tranche, au moyen d'un vote, la question de savoir si un politicien devrait être révoqué. Une bonne partie de la confusion qui entoure la révocation s'explique donc par le fait qu'environ 60 p. 100 des États ont opté pour le processus en trois étapes alors que certains autres, pour le processus à deux étapes. Les systèmes et les arguments sont différents selon le cas.

D'un point de vue philosophique, je préfère le processus en trois étapes, parce qu'on ne pourrait pas se plaindre du fait qu'une personne aurait été révoquée puis réélue, donc, du gaspillage d'argent. On dirait plutôt que la pétition en faveur d'une révocation était suffisamment convaincante pour que le député ait à donner des explications, ce qu'il a fait avec succès, d'où l'annulation du vote de révocation. On ne pourrait pas dire alors que la révocation a été un échec et un gaspillage d'argent, mais bien que des explications ont été données et que la question a été réglée à la satisfaction de l'électorat, un point c'est tout.

La personne est réélue ou non selon qu'il s'agit d'un processus à deux ou à trois étapes.

Mme Bakopanos: Merci, monsieur McCormick.

Monsieur Elton, seriez–vous d'accord avec moi pour dire que si nous avions un meilleur système d'enseignement dans lequel les élèves se familiariseraient, dès leur jeune âge, avec le Parlement et les élections, nous n'aurions pas, comme c'est le cas aujourd'hui, à expliquer tout le processus aux adultes et au grand public?

M. Elton: On a tendance à dire que les cours d'instruction civique donnés dans les écoles secondaires ou au niveau primaire sont inadéquats. Je ne suis pas convaincu que ce soit le cas.

C'est à l'âge adulte qu'on apprend à devenir un citoyen, lorsque l'on se retrouve dans une situation où on doit se demander si les services offerts sont adéquats, s'il se passe quelque chose d'inhabituel ou si certaines choses ne devraient pas se passer.

Je ne pense pas que nos écoles laissent particulièrement à désirer. J'ai examiné leurs programmes de cours et elles parlent beaucoup du Parlement, de son mode de fonctionnement, du rôle d'un citoyen et ainsi de suite. Chaque élève canadien y est exposé quatre ou cinq fois au cours de ses douze premières années d'étude. Il n'en retire cependant pas grand'chose. Si vous et moi devions nous remettre à la géométrie, à l'algèbre ou à une autre matière qui nous a été enseignée à l'école secondaire, nous ne serions probablement pas très à l'aise, à moins que ce soit un domaine dans lequel nous travaillons à l'heure actuelle.

C'est pourquoi je suis convaincu que l'important n'est pas tant de sensibiliser les jeunes à la question que d'offrir aux électeurs, aux gens de 18 ans et plus—l'occasion de participer au processus en permanence.

Tout tourne en fin de compte autour de la responsabilité, mais celle–ci n'est pas à sens unique. Il ne s'agit pas de la seule responsabilité du représentant élu envers les électeurs; ceux–ci doivent aussi être tenus responsables de ce qui se passe dans leur société à cause des gens qu'ils ont portés au pouvoir.

[*Text*]

Le président: Monsieur Patry?

M. Patry (Pierrefonds—Dollard): Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur McCormick, vous nous avez parlé de l'expérience américaine et des dispositions de révocation qui existent dans 15 États. Existe–t–il actuellement des statistiques sur le nombre de pétitions engagées, mais qui n'ont pas récolté suffisamment d'appui pour aller plus loin?

Dr. McCormick: Hard numbers, no. Gathering firm statistics is an enormous difficulty. I'm not quite sure why nobody's ever collected them. I would have assumed... The standard American reference source, *The Book of the States*, which is updated every year or so and comes out of Kentucky, contains no such hard numbers. There are tables saying that such–and–such is the system used in states one through fifteen, the thresholds are indicated, and the number of... There's information there, but not...

Again, there are two different procedures, so petitioning has a different overtone in a three–stage process in which it's 10% to 15% to trigger a vote, than it does in a two–stage process, where it's 40% or 50% and the person loses the position.

Most recall petitions fail. From the literature, that's all I can give you—most of them fail. Whether they fail by three–quarters, four–fifths, or nine–tenths, I don't know; but the most is not 51%, but a much higher percentage.

That's part of the attractiveness of it. That's one of the standard arguments for the recall—not just one I came up with, but one that shows up in the American literature. It forces the angry groups to show their hand. If you can't even get the 10% of signatures, then you don't deserve to be taken seriously.

That's one of the intriguing things about the Rossland example. They did have an issue, which had to do with logging on land that belonged to the city. An environmental group was pulling out all the stops to get enough signatures to trigger a vote inside the city. They couldn't even get the signatures. They couldn't pass the threshold for signatures in order to force a referendum. It was a very chastening experience for the interest group concerned.

To me, in a nutshell, that's one of the built–in safeguards in the entire recall process. Most recall motions fail because the group doesn't really reflect the entire riding; it just reflects a small element. They discover in the process of trying to get the signatures how small an element they really are.

The self–validating process cuts both ways. It reinforces the member who survives. It is also a nice lesson in reality for the interest group who thought it could push the member around.

Mr. McWhinney (Vancouver Quadra): My question really picks up from Don Boudria and to some extent from Mr. Patry. That is, the absence of any serious empirically–based data on much of these questions, particularly where they relate to what used to be called popular democracy.

[*Translation*]

The Chairman: Mr. Patry?

Mr. Patry (Pierrefonds—Dollard): Thank you very much, Mr. Chairman.

Mr. McCormick, you mentioned the american experience and the right of recall in 15 States. Do you have statistics on the number of petitions that were not strong enough to go further?

M. McCormick: Pas de chiffres exacts, non. Il est très difficile de recueillir des statistiques probantes. Je ne sais pas au juste pourquoi personne ne l'a fait jusqu'à maintenant. J'aurais cru... La source de référence américaine, *The Book of the* States, qui est mise à jour chaque année et qui est publiée au Kentucky, ne contient aucun chiffre à ce sujet. Tout ce qu'on y trouve, ce sont des tableaux indiquant que tel ou tel système est en usage dans les États un à quinze, quelles sont les limites prévues et le nombre de... Il y a là des renseignements, mais pas...

Je le répète, il existe deux procédures différentes, de sorte que la pétition revêt un sens différent dans le processus à trois étapes, où il faut 10 à 15 p. 100 des voix pour déclencher un vote, alors que dans le processus à deux étapes, il faut entre 40 et 50 p. 100 des voix pour que la personne perde son poste.

La plupart des pétitions de révocation échouent. D'après ce que j'ai lu, c'est tout ce que je peux vous dire—que la plupart échouent. Je ne peux pas vous dire si c'est dans les trois–quarts, les quatre–cinquièmes ou les neuf–dixièmes des cas, mais je sais que le pourcentage est beaucoup plus élevé que 51 p. 100 la plupart du temps.

C'est ce qui rend la solution attrayante. C'est l'un des arguments habituellement invoqués pour la révocation—celui que font ressortir les écrits américains. Il force les électeurs en colère à montrer leur jeu. Si un pétitionnaire ne réussit pas à recueillir 10 p. 100 des signatures, alors il ne mérite pas d'être pris au sérieux.

C'est l'un des aspects intéressants de l'affaire Rossland. Un problème se posait bel et bien, soit celui de l'abattage d'arbres sur des terres appartenant à la ville. Un groupe d'environnementalistes a tout fait pour obtenir suffisamment de signatures pour qu'il y ait un vote dans la ville. Il n'a même pas réussi à obtenir le nombre voulu de signatures pour obliger la ville à tenir un referendum. L'expérience a été cuisante pour le groupe d'intérêt en question.

Pour moi, en deux mots, c'est là une mesure de sauvegarde qui est au coeur de tout le processus de révocation. La plupart des motions de révocation sont rejetées parce que le groupe ne représente pas vraiment toute la circonscription; il n'est représentatif que d'un petit élément de celle–ci. C'est lorsqu'il essaie de recueillir des signatures qu'il s'aperçoit à quel point il est petit.

Le processus d'auto–validation a deux avantages. Le député qui survit à l'expérience en ressort plus fort. C'est aussi une leçon d'humilité pour le groupe d'intérêt qui croyait pouvoir le bousculer.

M. McWhinney (Vancouver Quadra): Ma question se rapporte à ce qu'a dit Don Boudria et en partie à ce qu'a dit M. Patry. Je veux parler de l'absence de données expérimentales probantes sur la plupart de ces questions, surtout en ce qui concerne ce qu'on avait l'habitude d'appeler la démocratie populaire.

[*Texte*]

One of my earliest academic studies was done with a Harvard group, Carl Friedrich and Robert Bowie, and we did study, empirically and in depth, foreign experience in this field. In fact, when we went to Switzerland we studied not merely the statistics but also the French, German, and Italian literature. My impression is nothing of an empirical nature has been done since on this, and I think I'm correct in saying there is no Canadian scholar who has done any serious empirically based work outside Canada, which doesn't denigrate the conclusions you're presenting to us.

In a certain sense if they're not empirically based they're no better or worse than members of Parliament or others reacting themselves to community events, such as the Charlottetown referendum or the like. But I think I am correct, am I not, no Canadian scholar has done serious, empirically based work on foreign experience. I speak now of the Swiss experience, obviously, but even the Australians or the American, for example, with their referendum on recall. Do we have statistical data? There aren't very many cases. How many cases do you need for scientific generalization? It doesn't in any way impair the value of experts like yourself.

David, for example, who has been with me on Charlottetown and Meech and for repatriation, and I value his hunches, but aren't we really getting into an area where there isn't really, from the viewpoint of expert evidence, very much to help us?

Dr. Elton: Let me respond to that in a couple of ways. If you take *Letting the People Decide*, that was prepared by one of our research assistants in September 1992 and circulated to every member of Parliament. He culled the literature of other societies, and I can tell you, for example, precisely how many popular initiatives have been undertaken in Switzerland, how many were counted with the government proposal and how many of those counterproposals failed and succeeded over the last 150 years. The citation is at the bottom of the graphic that we used in our report.

There are similar kinds of documents dealing with citizens' initiatives and referendums in the State of California in the United States. *The Book of the States* has much of this, and it's a yearly publication. It comes out with how many referendums were initiated, in what state and in which year.

So if we're talking about referendums and initiatives, there's a phenomenal amount of data out there that is fairly readily available, and we've used a fair amount of it in this document, right down to the calculation of how many people voted on popular initiatives versus government–initiated referendums, and what they failed at, whether it was at 39% versus 43%, or 22%, and so on, and all of that's in graphic form here for you.

Mr. McWhinney: Where have you published, David?

[*Traduction*]

• 1200

J'ai réalisé l'une de mes premières études universitaires avec un groupe de Harvard, Carl Frederick et Robert Bowie, et nous avons étudié de façon expérimentale et approfondie l'expérience des autres pays dans ce domaine. Lorsque nous sommes allés en Suisse, nous ne nous sommes pas contentés d'analyser les statistiques, mais nous avons également passé en revue la documentation française, allemande et italienne. J'ai l'impression qu'aucune expérience n'a été faite depuis et je pense avoir raison de dire qu'aucun spécialiste canadien n'a fait un travail sérieux s'appuyant sur des données expérimentales à l'extérieur du Canada, et je ne veux pas par là discréditer les conclusions que vous nous présentez.

D'une certaine façon, si elles n'ont pas de fondement expérimental, elles ne sont ni pires ni meilleures que les réactions des députés ou d'autres personnes face à des évènements comme le référendum de Charlottetown, par exemple. Mais j'ai raison, n'est–ce pas, de dire qu'aucun spécialiste canadien ne s'est penché sérieusement sur les expériences menées à l'étranger en se fondant sur des données experiementales. Je veux parler de l'expérience suisse évidemment, mais aussi des Australiens et des Américains, notamment, qui peuvent organiser un référendum pour une révocation. Avons–nous des données statistiques? Les cas ne sont pas très nombreux. Combien de cas faut–il pour pouvoir généraliser sur plan scientifique? Cela n'enlève rien à la valeur d'experts comme vous–mêmes.

David, par exemple, qui s'est occupé avec moi de Charlottetown, du Lac Meech et du rapatriement de la Constitution, et j'apprécie ses intuitions, mais n'entrons–nous pas là dans un domaine où il n'y a pas vraiment grande–chose pour nous aider, du point de vue des preuves apportées par les experts?

M. Elton: Je répondrais à cela de plusieurs façons. Prenez le document *Letting the People Decide*, qui a été préparé par un de nos adjoints de recherche en septembre 1992 et qui a été distribué à tous les députés. L'auteur a passé au crible la documentation qu'il y a dans notre pays, et je peux vous dire, par exemple, exactement combien d'initiatives de citoyens il y a eu en Suisse, combien ont été contrecarrées par une proposition gouvernementale et combien de ces contre–propositions ont échoué ou ont abouti au cours des 150 dernières années. La référence figure au bas du graphique que nous donnons dans notre rapport.

Il existe des documents semblables sur les initiatives des citoyens et les référendums pour l'État de la Californie aux États–Unis. *The Book of the States* en contient énormément et il s'agit d'une publication annuelle. On y indique combien de référendums ont été proposés en précisant l'État et l'année.

Si on parle donc de référendums et d'initiatives des citoyens, il existe énormément de données assez faciles à obtenir et à lire et nous en avons utilisé une bonne partie dans ce document, même pour le calcul du nombre de personnes qui ont voté aux référendums d'initiative populaire par rapport à ceux d'initiative gouvernementale; pour les scores, qu'il s'agisse de 39 p. 100 contre 43 p. 100 ou 22 p. 100, etc, tout cela figure sous forme de graphiques à votre intention.

M. McWhinney: Où cela a–t–il été publié, David?

[*Text*]

Dr. Elton: This was circulated to all members of Parliament, but it was prior to when you were a member of Parliament, so I would be glad to make it available to you.

Mr. McWhinney: I don't mean the conclusions, the empirical data.

Dr. Elton: This empirical data is gathered from the documents that are cited. The source here is *Referendums: A Comparative Study in Practice and Theory*, David Butler and Austin Ranney, editors. This document over here is from the Government of Switzerland, and so on and so forth. My point is that on referendums and on citizens' initiatives there's a wealth of data.

Mr. McWhinney: Could you produce it for us?

Dr. Elton: Oh, it's right here.

Mr. McWhinney: No. Those are conclusions. Could we have the original empirical data?

Dr. Elton: They are referenced here, and I would be surprised if the parliamentary library does not have them. I would guess they do.

Mr. McWhinney: There's no book, though, by a Canadian scholar or American?

Dr. Elton: On referendums, there is. Patrick Boyer—and I'm not sure whether you'd consider him a scholar or not, but I consider his work very authoritative—has published a great deal on this topic. I don't know whether he has three, five, or seven books on the topic, but I can certainly reference that material for you. My point is simply that on referendums and on citizens' initiatives, there's a wealth of data. I cannot say how much there is on recall, because I haven't done any detailed work on that topic.

The Chairman: I can say, Mr. McWhinney, we're hoping to have Mr. Boyer as a witness at some point, and he'll no doubt have his books with him and you could purchase them.

• 1205

We've completed the first round. It's after 12 noon. I've two requests for a second round and perhaps we'll allow those to go ahead and then cut it off. Is that satisfactory? Mr. Hermanson. I think the other one's leaving.

Mr. Hermanson: Thank you, Mr. Chairman. I'll be very brief because a couple of my points were already covered in previous comments.

There was a question as to the cost of recall. I wonder if there has been any consideration of the monetary cost of recall as opposed to the cost of lost representation by not having a member who would hold the confidence of those who have originally selected him to serve.

We've talked about Mr. Bhaduria, and I think that's perhaps a unique case. Another case that comes to mind is the former leader of the Liberal Party, who upon his resignation maintained his seat in the House of Commons. He was very seldom present in the House or in his own riding. One would wonder what the cost of not being represented was. Had a recall mechanism been put in place to hold that member accountable, would the cost of better representation more than equal the cost of lack of representation?

[*Translation*]

M. Elton: Ce document a été distribué à tous les députés, mais c'était avant que vous n'arriviez, aussi serais–je heureux de vous le faire parvenir.

M. McWhinney: Je ne veux pas parler des conclusions, je veux parler des chiffres.

M. Elton: Les chiffres proviennent des documents cités. La source en est ici *Referendums: A Comparative Study in Practice and Theory*, David Butler et Austin Rainey, rédacteurs. Ce document–ci a été publié par le gouvernement suisse, etc. Ce que je veux dire, c'est que sur les référendums et les initiatives des citoyens, il y a une profusion de données.

M. McWhinney: Pourriez–vous nous les fournir?

M. Elton: Elles sont là.

M. McWhinney: Non. Ce sont des conclusions. Pourrait–on avoir les données expérimentales d'origine?

M. Elton: Nous les mentionnons là et je serais surpris que la Bibliothèque du Parlement ne les ait pas.

M. McWhinney: Il n'y a cependant pas de livre écrit par un spécialiste canadien ou américain?

M. Elton: Il y en a sur les référendums. Patrick Boyer—je ne sais si on peut le considérer comme un spécialiste ou non, mais j'estime que son travail fait tout à fait autorité—a publié énormément sur le sujet. Je ne sais si ce sont trois, cinq ou sept livres qu'il a écrits sur le sujet, mais je peux certainement vous donner les références de ces documents. Je voulais simplement dire que sur les référendums et les initiatives de citoyens, il y a profusion de données. Je ne sais combien il y en a sur la révocation, car je n'ai pas fait de travail approfondit sur la question.

Le président: Je puis vous indiquer, monsieur McWhinney, que nous espérons avoir M. Boyer comme témoin à un certain moment, et il aura certainement ses livres avec lui et vous pourrez les acheter.

Nous avons terminé la première série de questions. Il est midi. Deux personnes m'ont demandé un second tour. Peut–être pourrions–nous leur laisser la parole et en rester là. Cela vous va–t–il? Monsieur Hermanson. Je crois que l'autre personne s'en va.

M. Hermanson: Merci, monsieur le président. Je serai très bref, car plusieurs de mes questions ont déjà été abordées dans les remarques déjà faites.

Il y a la question du coût de la révocation. Je me demande si on a pensé au coût de la révocation par rapport au coût de la non–représentation due au fait que vous n'avez pas de député qui ait la confiance de ceux qui l'ont choisi au départ pour cette charge.

Nous avons parlé de M. Bhaduria et je crois que c'est peut–être un cas unique. Un autre cas vient à l'esprit, celui de l'ancien chef du Parti libéral qui, après sa démission, a conservé son siège à la Chambre des communes. Il était très rarement présent à la Chambre ou dans sa circonscription. On peut se demander quel est le coût de cette non–représentation. Si un mécanisme de révocation avait été en place pour obliger ce député à rendre des comptes, le coût d'une meilleure représentation ne serait–il pas supérieur au coût de la non–représentation?

[*Texte*]

When you're talking about cost, the other issue mentioned was if recall had been in place, perhaps even the entire Conservative government would have been toppled over the GST because there was such public resentment to that tax. What has been the cost of proceeding with the GST? There was no recall and there was nothing to hold the former government accountable for their actions. For instance, we saw six additional Senate members put in place. There was a direct cost to that process. Now there's a cost to reviewing the whole tax and perhaps dismantling or revising it.

So I would be interested in your comments as to how we compare the physical cost of a recall or a referendum process to the cost to the public of making these decisions that are highly unpopular and have to be reversed years down the road or after the big recall as you have called the election.

Dr. McCormick: The question of raising the cost is exactly the problem we academics face all the time. We wind up emphasizing the things we can actually count, the empirical ones, the ones we can bang on the head. We know that's a one and that's a two. It's awfully hard to leave the other things off in the distance.

Again I'll just make the basic point. Petitions don't cost an enormous amount of money. Verifying some random sample of the signatures on a petition once it is alleged to have reached the magic threshold has a cost, but I wouldn't think it's a massive one.

Holding a single vote inside a single riding, now you're starting to talk real bucks. That would be in the tens of thousands of dollars, but I doubt it would be any higher than that. It seems to me it's a fairly modest cost for a device that would help to alter the mood of citizens toward their democratic representatives as much as in the reverse.

I started off just researching the recall because I was asked to. It's publish or perish in the academic world, and this was called publish. As I've studied it, I've become more interested in it. I now consider myself a mild supporter of it. I can't see it would do any enormous harm. In specific episodes I think it might do an enormous amount of good. In the long run across the entire system I think it builds in a variety of ways toward a more positive outcome.

So it certainly wouldn't cost as much as the Charlottetown referendum did. I don't see the recall as being an expensive device at all. What it would prevent in voter disaffection and in governments getting off track from public opinion and paying the price down the road might well be considerable.

Dr. Elton: Can I just make a quick comment about cost? Certainly the dollars are important, but I don't think that's the critical part to the political system. The costs are much dearer than dollars. I think the measure of lack of representation and accountability is found in levels of cynicism and alienation that are measured on a regular basis and periodically at election time.

[*Traduction*]

Lorsqu'on a parlé de coût, on a également mentionné une autre question: si la révocation avait existé, peut–être même que l'ensemble du gouvernement conservateur aurait été renversé à cause de la TPS et de son impopularité. Quel a été le coût de la mise en place de la TPS? Il n'y a pas eu révocation et aucun mécanisme n'existait pour demander à l'ancien gouvernement de rendre compte de ses actions. Par exemple, nous avons vu la nomination de six sénateurs supplémentaires. Il y a un coût à cela. Il en coûte aussi de revoir toute cette taxe pour la modifier ou peut–être la supprimer.

J'aimerais donc savoir quelle comparaison on peut établir entre le coût effectif d'une révocation ou d'un référendum avec le coût qui représente pour le public ces décisions très impopulaires sur lesquelles il faudra revenir par la suite ou après la révocation générale, puisque c'est ainsi que vous qualifiez l'élection.

M. McCormick: La question de l'augmentation du coût est justement le problème que nous autres universitaires devons aborder en permanence. Nous finissons par insister sur les choses que nous pouvons véritablement compter, les données chiffrées, celles qu'il est facile de cerner. Nous savons ce qu'est un un et ce qu'est un deux. Il est très difficile de laisser le reste dans le vague.

Je vais encore une fois revenir à l'essentiel. Les pétitions ne coûtent pas énormément. Vérifier un échantillon aléatoire de signatures figurant sur une pétition une fois qu'elle a franchi le seuil magique représente un coût, mais je ne pense pas qu'il soit très élevé.

Organiser un simple vote dans une circonscription, cela représente déjà une belle somme. Ce devrait être quelques dizaines de milliers de dollars, mais sans doute pas davantage. Ça me semble être un coût relativement modeste pour un mécanisme qui permettrait de changer le sentiment des citoyens à l'égard de leur représentant démocratique et réciproquement.

J'ai commencé par approfondir la question de la révocation parce que c'est ce qu'on m'a demandé de faire. Dans le milieu universitaire, il faut publier pour survivre et c'est ce que j'ai dû faire. J'ai étudié la question, je m'y suis intéressé davantage. J'estime être maintenant légèrement favorable à ce mécanisme. Je ne pense pas qu'il puisse faire beaucoup de mal. Dans des cas particuliers, il pourrait faire énormément de bien. À long terme, pour l'ensemble du système, je pense qu'il joue de diverses manières pour donner des résultats plus positifs.

Cela ne coûterait pas aussi cher que le référendum de Charlottetown. Je ne pense pas que la révocation soit un mécanisme onéreux. Mais ce qu'il empêcherait en termes de la désaffection des électeurs et pour les gouvernements qui négligent l'opinion publique pour avoir ensuite à en payer le prix, pourrait avoir une importance considérable.

M. Elton: Puis–je faire une brève remarque sur le coût? Bien sûr, les montants sont importants, mais je ne pense pas que ce soit l'élément essentiel du système politique. Ces coûts–là ne se limitent pas à des sommes d'argent. Je crois que l'on peut mesurer le niveau de non–représentation et de non–responsabilité au cynisme et l'aliénation que l'on retrouve régulièrement et périodiquement au moment des élections.

[*Text*]

Mr. Hermanson: What I was driving at is what the cost of the other side of the equation is. There are both measurable costs and immeasurable costs. Perhaps we would be wise to investigate the costs of lack of representation, the hard costs of bad decisions, when they could have been avoided if the wisdom of the public had been taken into consideration.

I have just one last short question. We've discussed and debated more direct democracy proposals. You talked about whether we are going to lead the way in this or be caught up in it and overtaken by reforms regarding direct democracy. Do you have any suggestions about how we can get from the talking stage to the acting stage? As a member of Parliament, I find it frustrating that we talk about a lot of things but see action on very few. Do you have any suggestions about how we go from the academic process to the activation process?

• 1210

Dr. Elton: It seems to me that the answer to that question lies with this committee. The terms of reference of this committee are different from those of any committee I have seen for a long while, if ever, in terms of first looking at the issue. There is some elevated discussion on the matter, which will take place in this committee in the coming weeks and months.

My understanding is that the February changes to the rules and the Standing Orders will provide this committee with an opportunity to propose legislation. That seems to me to be a step in proposing legislation without having to wait for the government of the day to initiate it.

If that is the case and this committee chooses to take that action, it seems to me that we have gone further along the road than many of the other countries that are facing the same kinds of problems we have and that we have an opportunity to be at the front edge of change rather than being swamped by it.

The Chairman: Well, I should make it clear that the committee has not been instructed to draft and bring in legislation, so the special route available under the change in the rules is not one that is currently an option. We can recommend legislation if we wanted to do that, that's for sure, but it would not then get a special route through the House of Commons because we haven't been instructed to bring it in.

Mr. Hermanson: It is true, though, that our committee could recommend that the government give us the prerogative to draft legislation.

The Chairman: Yes.

If that concludes questions, I have one quick question of my own and then we'll adjourn.

Mr. Langlois: I have a request to make after your comment or question, Mr. Chairman. The request is to ask you to order the translation of the witnesses. . .because we have to discuss in the House Bill C–210, which is a bill moved by Miss Grey from Beaver River, and there is a matter

pour permettre à notre caucus d'étudier cela davantage. Personnellement, j'en verrais le bien–fondé.

[*Translation*]

M. Hermanson: Ce à quoi je voulais en venir, c'était le coût de l'autre partie de l'équation. Il y a à la fois des coûts mesurables et des coûts impossibles à mesurer. Il serait peut–être judicieux de notre part d'étudier les coûts de la non–représentation, les coûts précis des mauvaises décisions, lorsqu'on aurait pu les éviter si l'on avait tenu compte de la sagesse populaire.

J'ai une dernière petite question. Nous avons discuté de propositions pour une démocratie plus directe. Vous vous êtes demandé si on allait prendre l'initiative à cet égard ou si on allait être pris par le mouvement et être dépassés par les réformes concernant la démocratie directe. Avez–vous des suggestions à faire pour ce qui est de passer de la parole à l'action? En tant que député, je suis frustré de voir qu'on parle de beaucoup de choses et que l'on passe rarement à l'action. Pouvez–vous nous indiquer comment passer de la théorie à la praxis?

M. Elton: Il me semble qu'il revient au comité de trouver la réponse à cette question. Le mandat du comité est très différent de celui de tous les autres comités que j'ai vus depuis un certain temps, s'il n'est pas entièrement nouveau, pour ce qui est d'étudier dans un premier temps. Il y aura des discussions élevées d'un haut niveau au sein de ce comité au cours des semaines et des mois à venir.

Je crois qu'avec les changements de février qui ont été apportés au Règlement, votre comité aura la possibilité de proposer des lois. Il me semble que c'est un pas en avant que de pouvoir proposer des lois sans devoir attendre que le gouvernement du moment entame le processus.

Si tel est le cas et si le comité choisit d'agir, il me semble que nous serons plus avancés que de nombreux autres pays qui rencontrent le même genre de problèmes et que nous aurons la possibilité d'être à l'origine du changement plutôt que de le subir.

Le président: Je dois préciser qu'on n'a pas demandé au comité de rédiger et de présenter une loi; de ce fait, la possibilité prévue par cette modification du Règlement ne nous est pas offerte pour l'instant. Nous pouvons certainement recommander une loi si nous le voulons, mais cette dernière ne suivrait pas ensuite un cheminement spécial jusqu'à la Chambre des communes parce qu'on ne nous a pas demandé de procéder ainsi.

M. Hermanson: Il n'en reste pas moins que le comité peut recommander que le gouvernement nous accorde la prérogative de rédiger des lois.

Le président: Oui.

Si nous en avons maintenant terminé avec les questions, j'en aurais rapidement une à poser et nous pourrons ensuite lever la séance.

M. Langlois: J'ai une requête à faire après votre remarque ou votre question, monsieur le président. Je vous demanderais de faire en sorte qu'on ait la traduction des témoignages. . . car il nous faut discuter à la Chambre du projet de loi C–210, qui est un projet de loi proposé par M^me^ Grey de Beaver River, et c'est

to enable our caucus to study it further. I would personally see its validity.

[*Texte*]

Le président: C'est normal que l'on prépare cela parce que nous avons aujourd'hui des témoins. C'est seulement quand nous n'avons pas de témoins que nous n'avons pas de traduction ni de fascicule imprimé. Ça va?

M. Langlois: D'accord. Merci.

The Chairman: The House of Commons currently has the power to expel members who commit various offences or who are considered unworthy by their colleagues of sitting in the House. There are no strict guidelines or rules governing that. It is simply an inherent power of the House to be master of its own procedures and to exercise discipline and control over its members.

Is there any chance that the authority of the House in this regard would be weakened by the imposition of rules respecting recall of members? Do you not foresee it a possibility that the House would forego its traditional role of exercising such powers and leave it to the electors if they chose to sign a petition. . .and in fact fail to exercise this power with respect to its own members?

Dr. McCormick: My understanding is that particular power—I am sure Professor McWhinney will correct me if I am wrong—has been used to expel on two occasions and to refuse to admit on one occasion. I think that is about it. It's not exactly a power that the House of Commons exercises on a regular basis. It is my understanding that it hasn't been exercised within the last 45 or 50 years. I think it would make sense for the House of Commons to retain that power if the member has been convicted of a criminal offence, such as spying, as happened in the Rose case, and thereby do away with the need for a recall in the constituency to do the obvious thing.

However, I don't see the two as being exactly matched, because the terrible impropriety that the member has allegedly committed in the recall is drifting out of touch with, offending, and terribly annoying his or her own particular set of representatives; it's not committing a crime, not violating rules or understandings of the House, not taking a bribe. It's nothing as objective as that, so I would think the House power should still be retained for the more clear–cut and potentially legally definable problems, leaving the recall as a political device in the hands of the electors. To me, it's a clear enough division of labour.

• 1215

What you run the risk of trying to do now is trying to use the House of Commons' power for something far more fuzzy and unfocused than it's appropriately used for.

The Chairman: Thank you very much. I want to thank both witnesses for travelling to Ottawa today to speak with us. I appreciate the time and trouble, particularly since—as I indicated when I came back from the Lethbridge conference—I enjoyed it very much and found it a worthwhile experience, and I thought it useful for the members of this committee to hear from you what had happened there. I suspect after hearing this members would have enjoyed it if more had come, but there it is.

[*Traduction*]

The Chairman: This will be normally done because we have witnesses today. It's only when we don't have witnesses that we won't have a translation or a printed issue. Is this satisfactory?

Mr. Langlois: It is. Thank you.

Le président: La Chambre des communes a actuellement le pouvoir d'expulser des députés qui commettent diverses infractions ou qui sont considérés par leurs collègues comme non dignes de siéger à la Chambre. Il n'y a pas de directives ou de règles précises pour cela. C'est simplement un pouvoir inhérent à la Chambre que de maîtriser ses propres procédures et d'exercer une certaine discipline et un certain contrôle sur ses députés.

Se pourrait–il que le pouvoir de la Chambre à cet égard soit affaibli par l'imposition de règles concernant la révocation des députés? Ne pensez–vous pas qu'il soit possible que la Chambre renonce à son rôle traditionnel consistant à exercer ces pouvoirs au profit des électeurs s'ils décident de signer une pétition. . . et qu'elle n'exerce pas ce pouvoir à l'égard de ses députés.

M. McCormick: Je crois que ce pouvoir en particulier—et je suis sûr que M. McWhinney me corrigera si je me trompe—a été utilisé à deux reprises pour expulser quelqu'un et à une occasion pour refuser de laisser entrer quelqu'un. Je crois que c'est tout. Ce n'est pas un pouvoir que la Chambre des communes exerce de façon régulière. Je pense qu'il n'a pas été exercé depuis 45 ou 50 ans. Il me paraîtrait logique que la Chambre des communes conserve ce pouvoir si un député est reconnu coupable d'une infraction criminelle comme l'espionnage, comme cela s'est produit dans l'affaire Rose, en supprimant ainsi la nécessité d'une révocation dans la circonscription pour faire ce qu'il convient de faire.

Cependant, les deux exemples ne sont pas tout à fait identiques car la terrible incorrection que le député semble avoir commise pour justifier sa révocation consiste à s'être isolé de son groupe de représentants, à les avoir blessés et à les avoir terriblement gênés; il n'est pas question ici d'avoir commis un crime, d'avoir violé le Règlement ou les dispositions de la Chambre, d'avoir accepté un pot–de–vin. Ce n'est pas aussi objectif que cela, et j'estime donc que la Chambre devrait garder ce pouvoir pour des problèmes plus précis et susceptibles d'être délimités en droit, et que la révocation devrait rester un outil politique entre les mains des électeurs. Pour moi, c'est une répartition assez claire du travail.

Ce que vous risquez en l'occurrence, c'est de tenter d'utiliser un pouvoir de la Chambre des communes pour quelque chose de beaucoup plus flou et imprécis que n'exige le bon usage de ce pouvoir.

Le président: Merci beaucoup. Je tiens à remercier nos deux témoins d'être venus à Ottawa aujourd'hui pour nous adresser la parole. Je sais que cela leur a demandé du temps et des efforts, surtout parce que—comme je l'ai dit en revenant de la conférence de Lethbridge—j'ai beaucoup apprécié la rencontre, qui a été une expérience utile, et j'ai pensé qu'il serait bon que les membres du comité apprennent de votre bouche ce qui s'y est passé. Après avoir entendu cela, j'imagine que les membres du comité auraient préféré que davantage de personnes viennent, mais c'est ainsi.

[*Text*]

I wonder if the members of the steering committee could meet with me. Given the time, could I suggest it be after the House leaders meeting this afternoon? Could the three of us knock heads then briefly to discuss future business?

The next meeting of the committee will not be in 112–N—and everybody is gone, so they aren't going to hear this—it will be in 237–C because we are expecting a rather larger number of people to come to watch the committee proceedings that day, from the indications we have. There is a class coming, so they are forced to be there, but there may be other members of the public who come willingly.

I'll declare the meeting adjourned and we'll see you on Thursday morning at 10:30.

[*Translation*]

J'aimerais que les membres du comité de direction viennent me retrouver. Étant donné l'heure qu'il est, je proposerais que ce soit après la réunion des leaders à la Chambre de cet après–midi. J'aimerais que nous nous retrouvions tous les trois brièvement à ce moment–là pour discuter de la suite des travaux.

La prochaine séance du comité n'aura pas lieu à la salle 112–N—tout le monde est parti, je ne serais donc pas entendu—ce sera à la salle 237–C parce que nous nous attendons, d'après les indications que nous avons reçues à ce que davantage de personnes viennent suivre les délibérations du comité ce jour–là. Une classe sera là, les élèves de cette classe seront donc obligatoirement là, mais il pourrait y avoir d'autres personnes du public qui viennent de leur propre gré.

La séance est levée. Nous nous retrouverons donc jeudi matin à 10h30.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

February 22, 1994:

From the House of Commons:

Robert Desramaux, Director General, Parliamentary Operations.

March 15, 1994:

From the Canada West Foundation:

Dr. David Elton, President;

From the University of Lethbridge:

Dr. Peter McCormick, Professor of Political Science.

TÉMOINS

Le 22 février 1994:

De la Chambre des communes:

Robert Desramaux, directeur général, Opérations parlementaires.

Le 15 mars 1994:

De Canada West Foundation:

David Elton, président.

De l'Université de Lethbridge:

Peter McCormick, professeur des sciences politiques.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC44
M15

Govern
Publica

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 4

Thursday, March 17, 1994

Chair: Peter Milliken

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 4

Le jeudi 17 mars 1994

Président: Peter Milliken

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Procedure and House Affairs

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Procédure et des affaires de la Chambre

RESPECTING:

Order of Reference dated February 7, 1994 relating to procedural matters

INCLUDING:

Twelfth Report to the House

CONCERNANT:

Conformément à l'Ordre de renvoi en date du 7 février 1994 examen de certaines questions ayant trait à la procédure

Y COMPRIS:

Douzième Rapport à la Chambre

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
APR 13 1994
University of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON PROCEDURE AND HOUSE AFFAIRS

Chair: Peter Milliken

Vice–Chairs: Don Boudria
François Langlois

Members

Diane Ablonczy
Eleni Bakopanos
Gilles Duceppe
Alfonso Gagliano
Michel Gauthier
Elwin Hermanson
Derek Lee
Gurbax Malhi
Ted McWhinney
Bernard Patry
Randy White—(14)

Associate Members

Chris Axworthy
Daphne Jennings
Gaston Leroux

(Quorum 8)

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Milliken

Vice–présidents: Don Boudria
François Langlois

Membres

Diane Ablonczy
Eleni Bakopanos
Gilles Duceppe
Alfonso Gagliano
Michel Gauthier
Elwin Hermanson
Derek Lee
Gurbax Malhi
Ted McWhinney
Bernard Patry
Randy White—(14)

Membres associés

Chris Axworthy
Daphne Jennings
Gaston Leroux

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

REPORT TO THE HOUSE

Friday, March 18, 1994

The Standing Committee on Procedure and House Affairs, pursuant to Standing Order 114, has the honour to present its

TWELFTH REPORT

Your Committee recommends the following change in the membership of the Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade:

Paré for/pour Loubier

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 4 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président,

PETER MILLIKEN,
Chair.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le vendredi 18 mars 1994

Conformément à l'article 114 du Règlement, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a l'honneur de présenter son

DOUZIÈME RAPPORT

Votre Comité recommande le changement suivant dans la liste des membres du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international :

Paré for/pour Loubier

Un exemplaire des Procès–verbaux et témoignages pertinents (*fascicule nº 4 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

PETER MILLIKEN,
Chair.

MINUTES OF PROCEEDINGS

HURSDAY, MARCH 17, 1994
(13)

[*Text*]

The Standing Committee on Procedure and House Affairs met at 10:37 o'clock a.m. this day, in Room 237–C, Centre Block, the Chair, Peter Milliken, presiding.

Members of the Committee present: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken, Bernard Patry and Randy White.

Acting Member present: Gaston Leroux for Michel Gauthier.

Associate Member present: Daphne Jennings.

In attendance: From the Committees Directorate of the House of Commons: Maija Adamsons, Committee Clerk. *From the Research Branch of the Library of Parliament*: James R. Robertson, Research Officer.

Witness: From Queen's University: Professor C.E.S. Franks, Department of Political Science.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated February 7, 1994, relating to procedural matters particularly measures to achieve more direct participation by citizens. (*See Minutes of Proceedings, February 24, 1994, Issue No. 3.*)

The witness made a statement and answered questions.

In accordance with the mandate of the Committee concerning its responsibilities as the Striking Committee, and according to an Order adopted on Thursday, January 20, 1994 the Twelfth Report is deemed to have been adopted and the Chair is ordered to present it to the House.

At 12:18 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE JEUDI 17 MARS 1994
(13)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se réunit à 10 h 37, dans la salle 237–C de l'édifice du Centre, sous la présidence de Peter Milliken (*président*).

Membres du Comité présents: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken, Bernard Patry, Randy White.

Membre suppléant présent: Gaston Leroux pour Michel Gauthier.

Membre associée présente: Daphne Jennings.

Aussi présents: De la Direction des comités de la Chambre des communes: Maija Adamsons, greffière de comité. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* James R. Robertson, attaché de recherche.

Témoin: De l'Université Queen's: C.E.S. Franks, professeur, Département de science politique.

Conformément à son ordre de renvoi en date du 7 février 1994, le Comité examine certaines questions ayant trait à la procédure, entre autres des mesures pour favoriser la participation directe des citoyens (*voir les Procès–verbaux et témoignages du 24 février 1994, fascicule nº 3*).

Le témoin fait un exposé et répond aux questions.

En conformité du mandat du Comité dans son rôle de comité de sélection, et suivant l'ordre adopté le jeudi 20 janvier 1994, le Douzième rapport est adopté d'office et le président est prié de le présenter à la Chambre.

À 12 h 18, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, March 17, 1994

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 17 mars 1994

• 1037

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît!

Je constate que nous avons quorum. Nous recevons aujourd'hui le professeur Franks du département des sciences politiques de l'université Queen's.

Professor Franks is a former professor of the chair and I'm very pleased to welcome him to Ottawa today. He has written a background paper that has been circulated to members of the committee on free votes in the House of Commons. It was a study commissioned by the former government House leader, the Hon. Harvie Andre, of blessed memory at least in terms of his membership in this House. This report and study is available for members and you may wish to question Professor Franks on it in the course of your comments.

With him today is a good part of his class in political studies from the university, here to watch the proceedings.

A voice: They're constituents.

The Chairman: They're constituents of mine, at least temporarily while they're in residence at university. I know they are pleased to be here and members of the committee may wish to consult with them and obtain questions they may wish to put to Professor Franks after hearing his opening remarks.

Professor Franks, I understand you have opening comments and we'd be glad to hear from you now.

Professor C.E.S. Franks (Department of Political Science, Queen's University): Mr. Milliken, thank you for your remarks. I'm glad to be here.

Members of the committee, I'm going to provide a few comments to begin with, to explain my perspective and what I think primarily about free votes. I hope they'll be sufficiently brief.

Representative government is a very complicated thing, both in structure and process. Despite what anyone may claim, whether political scientist, practitioner, media pundit or layman, many facets of it are not very well understood.

Representative government involves relationships between many actors among the most important of which are the electorate, the elected representatives in the House of Commons, the political parties and the government. How these relationships and processes work in practice, let alone how they ought to work, are subject to disagreement by even the most learned experts.

• 1040

In Canada, perhaps more than other advanced democracy, important features of representative government are changing rapidly, and they're not well defined. The most important of these uncertain roles is that of the elected representative, the member of Parliament. Among the features that distinguish Canadian elected representatives from those of other countries are:

The Chairman: Order, please!

I see that we have a quorum. We will be hearing today professor Franks from the Political Science Department, Queen's University.

M. Franks est mon ancien professeur et je suis très heureux de lui souhaiter la bienvenue à Ottawa aujourd'hui. Il est l'auteur d'un texte de fond sur les votes libres à la Chambre des communes, texte qui a été remis aux membres du comité. Il s'agit d'une étude qui a été commandée par l'ancier leader du gouvernement en Chambre, l'honorable Harvie Andre, d'heureuses mémoires, du moins pour ce qui concerne son séjour à la Chambre. Les membres du comité ont ce texte en main et pourront demander des éclaircissements à M. Franks lorsque leur tour viendra.

Il est accompagné aujourd'hui d'un bon groupe de ses étudiants en sciences politiques, qui sont ici pour assister à nos délibérations.

Une voix: Ce sont vos électeurs.

Le président: Ce sont mes électeurs, du moins temporairement, tant que durera leur séjour à l'université. Je sais qu'ils sont heureux d'être ici, et les membres du comité peuvent les consulter et obtenir des questions qu'ils pourront poser à M. Franks après qu'il en aura terminé avec son allocution d'ouverture.

Monsieur Franks, je crois savoir que vous avez une déclaration à faire, et nous serons heureux de l'entendre.

M. C.E.S. Franks (professeur, Département des sciences politiques, Université Queen's): Monsieur Milliken, je vous sais gré de votre obligeance. Je suis heureux d'être ici.

Mesdames et messieurs les membres du Comité, je vais faire quelques observations pour commencer, vous expliquer ma perspective et vous dire ce que je pense essentiellement des votes libres. J'espère être assez bref.

Le gouvernement représentatif est une notion fort compliquée, tant sur le plan structurel que formel. Quoi qu'on en dise, que l'on soit politologue, politicien, expert médiatique ou profane, de nombreuses facettes de cette notion ne sont pas très bien comprises.

Le gouvernement représentatif fait intervenir de nombreux acteurs, dont les plus importants sont l'électorat, les représentants élus à la Chambre des communes, les partis politiques et le gouvernement. Même les experts les plus savants ne s'entendent pas sur la nature concrète des rapports et des processus qui lient ces acteurs, encore moins sur leur nature idéale.

Au Canada, plus que dans toute autre démocratie avancée sans doute, les aspects importants du gouvernement représentatif évoluent rapidement, et ne sont pas bien définis. Le plus important de ces rôles incertains est celui du représentant élu, du député fédéral surtout. Voici les aspects qui distinguent les représentants élus du Canada de ceux des autres pays:

[*Text*]

(1) They have the highest turnover of elected representatives in the advanced democracies. The average length of stay of a member of Parliament, according to the last commission that examined members' pay and allowances, was under five years, less time than it takes to earn a pension. In comparison, in the United States and Great Britain the average length of stay is well over 10 years. The average percentage of new members in Britain is 15%, and it's much less than that in the United States. The last election in Canada produced a House with 67% new members. The normal is between 40% and 60%. This in itself suggests something strongly problematical in the role of the elected representative in Canada. Experience is an essential base for strength in a legislature and in a member.

(2) Close to 20% of the members of the Canadian House choose to leave voluntarily before an election. This exceeds the percentage that leave for all reasons—death, defeat, or desire—in Britain and the United States.

(3) More than 30% of the Canadian electorate changes the way it votes from one election to another, a far higher percentage—about double—than that of other countries.

(4) The electorate normally votes on the basis of party and party leader, not local candidate. The amount of influence a candidate normally has on election results is probably in the 10% range. This is not usually enough to affect the outcome.

(5) Perhaps most of all, a member is dependent on the party organization to determine whether she or he will be renominated. Parties have records of expelling and of refusing to accept the nominations of members and candidates they find undesirable for some reason or another, including breaking party discipline.

(6) In Britain and the United States, more than 80% of representatives are in safe seats and will be re–elected if they choose to stand again. In Canada there are very few safe seats, certainly under 20%. Canada has the curious paradox of long–lasting governments and prime ministers, much longer on average than the British for example, and short–lived members. This leads to an imbalance of power between government and Parliament, and makes the role of the member and of Parliament itself so difficult and so subject to controversy.

These problems in the relationship and the role of the members spill over into the relationships between electorate and member, and between member and party and government. They lead to problems of legitimacy and of winning the consent of the governed for programs and policies.

One of the ways in which the problem is sometimes conceptualized is to imagine there is a public will, or clear public opinion and interest, that government can and should obey, and only the intervention of vested interest or some other obnoxious agency prevents this from happening. Nineteenth century radicalism, Rousseau's concepts of the general will and the legislature, and modern populism all stem from the tradition of political thought.

[*Translation*]

(1) De toutes les démocraties avancées, le Canada connaît le plus haut taux de roulement des représentants élus. En effet, le séjour moyen d'un député à la Chambre des communes, selon la dernière commission qui a examiné la rémunération et les allocations des députés, est de moins de cinq ans, moins de temps qu'il n'en faut pour avoir droit à une retraite. Par comparaison, aux États–Unis et en Grande–Bretagne, le séjour parlementaire moyen est de plus de 10 ans. Le pourcentage moyen de nouveaux députés en Grande–Bretagne est de 15 p. 100, et c'est beaucoup moins que cela aux États–Unis. À la dernière élection canadienne, la Chambre s'est renouvelée dans une proportion de 67 p. 100. La moyenne se situe entre 40 et 60 p. 100. Cette donnée en soit indique la difficulté aiguë que pose le rôle du représentant élu au Canada. Or, l'expérience fait toute la force d'un Parlement et d'un député.

(2) Près de 20 p. 100 des députés de la Chambre des communes quittent volontairement la politique avant une élection. Ce pourcentage est supérieur au pourcentage de ceux qui partent pour toutes les autres raisons—décès, défaite ou décision personnelle—en Grande–Bretagne et aux États–Unis.

(3) Plus de 30 p. 100 des électeurs canadiens votent différemment d'une élection à l'autre, un pourcentage de loin supérieur—environ le double—à celui de tout autre pays.

(4) L'électeur vote normalement pour le parti et le chef du parti, et non pour le candidat local. L'influence du candidat local sur le score électoral est normalement d'environ 10 p. 100. Ce qui n'est pas suffisant pour modifier l'issue du scrutin.

(5) Ce qui est peut–être le plus important, c'est que le député n'est reconduit comme candidat que si l'organisation du parti le veut bien. C'est une habitude confirmée pour les partis que d'expulser ou de refuser des députés ou des candidats qu'ils jugent indésirables pour une raison ou l'autre, entre autre chose, si le député est rétif à la discipline partisane.

(6) En Grande–Bretagne et aux États–Unis, plus de 80 p. 100 des représentants occupent un siège sûr et seront réélus s'ils choisissent de se représenter. Au Canada, les sièges sûrs sont rares, ils sont certainement moins de 20 p. 100. Le Canada offre ce curieux paradoxe des gouvernements et des premiers ministres qui gouvernent longtemps, plus longtemps en moyenne que les gouvernants britanniques par exemple, et des députés au mandat bref. Ce qui conduit à un déséquilibre du pouvoir entre le gouvernement et le Parlement et rend si difficile et si vulnérable à la controverse le rôle du député et du Parlement lui–même.

Ces problèmes que posent les rapports et le rôle des députés ont des effets sur les rapports entre l'électeur et le député, et entre le député, le parti et le gouvernement. Ce qui suscite des problèmes de légitimité et accroît la difficulté qu'il y a à obtenir le consentement du gouverné aux programmes et aux politiques du gouvernement.

On conceptualise parfois le problème en s'imaginant qu'il existe une volonté publique, ou une opinion publique claire ou un intérêt public bien défini, auquel le gouvernement peut et doit obéir, et que seule l'intervention d'intérêts occultes ou de quelque groupe malfaisant empêche cette volonté de s'accomplir. Le radicalisme du 19^{e} siècle, l'idée rousseauiste de la volonté générale et du Parlement, et le populisme moderne sont tous des idées qui émanent de cette pensée politique traditionnelle.

[*Texte*]

Another strand of liberal democratic thought argues that the electorate wants many conflicting and mutually incompatible things; that the electorate divides into many groups, which do not agree with one another; that one of the central functions of politics is to reconcile these conflicting wants and demands through trade–offs, give and take, to the point that an acceptable, though certainly not perfect, series of accommodations and compromises is made.

Arguments over the role of the electorate and the role of the member to a large extent are arguments over where one falls on, or between, these opposing views of democracy. Demands for referendums, recall, and free votes tend to come from the tradition of radicalism, while those who believe that the best democracy can produce is compromise and less than perfect outcomes are normally supporters of strong parties, strong cabinets, because parties and the cabinet are major instruments for making trade–offs and compromises for interest aggregation and accommodation.

Free votes are a special issue. Strictly speaking, a free vote is one in which the parties and party leadership do not dissuade or encourage the individual members on how they vote, nor do they sanction them. In the experience of parliamentary government, both in Canada and abroad, free votes are relatively rare. The fundamental division in parliamentary government is between government and opposition. This division means that on many issues the parties disagree, and this disagreement is expressed through unified parties voting for or against a motion. This division between government and opposition enables the electorate to make a choice of who governs or to reject a government.

The United States Congress, an always beguiling example to Canadians, does not divide on party lines and in fact has the least rigid party lines of any legislature of major western democracies. But the American congressional–presidential system is based on very different principles from the Canadian, and can offer little guidance to us. In fact, experience has shown that the American system is almost impossible to transplant.

[*Traduction*]

Il est cependant un autre courant de la pensée libérale démocratique qui fait valoir que l'électorat aspire à des réalités qui sont souvent contradictoires et incompatibles; que l'électorat se divise en plusieurs groupes qui sont opposés les uns aux autres; que l'une des fonctions centrales de la politique consiste à réconcilier ces revendications contradictoires par des compromis, des concessions, jusqu'au moment où l'on parvient à un ensemble d'aménagements et de compromis qui sont acceptables quoique loin d'être parfaits.

Les vues sur le rôle de l'électorat et le rôle du député sont dans une large mesure des vues qui émanent de ces notions contradictoires de démocratie. Ces référendums, ces révocations et ces votes libres qu'on réclame s'inspirent de la tradition du radicalisme, tandis que ceux qui croient que le compromis est le plus beau fruit de la démocratie et que le monde n'est jamais parfait adhèrent normalement à l'idée d'un parti fort, d'un Cabinet fort, parce que le parti et le Cabinet sont les grands instruments qui permettent aux compromis et aux accommodements d'intérêts divers de se réaliser.

Le vote libre présente une situation particulière. À proprement parler, il y a vote libre si le parti et l'autorité partisane ne dissuadent ou n'encouragent pas le député à voter dans un sens ou un autre, et où il n'y a aucune sanction. Dans l'histoire du régime parlementaire, au Canada comme à l'étranger, les votes libres sont relativement rares. La division fondamentale du régime parlementaire se situe entre le gouvernement et l'opposition. En raison de cette division, les partis sont en désaccord sur nombre de dossiers, et ce désaccord est exprimé par des partis unis qui votent pour ou contre une motion. Cette division entre le gouvernement et l'opposition permet à l'électeur de choisir qui va gouverner ou de rejeter le parti au pouvoir.

Le Congrès des États–Unis, modèle toujours séduisant pour les Canadiens, n'est pas divisé selon les lignes partisanes et présente en fait les lignes partisanes les moins rigides de tous les parlements des grandes démocraties occidentales. Mais le système américain, avec son Congrès et son président, est fondé sur des principes très différents du régime canadien, et ne nous est que d'un faible secours. En fait, l'expérience a démontré qu'il est à peu près impossible de transplanter ici le système américain.

• 1045

In the past 50 years Canada has had free votes on three major issues—the flag, capital punishment and abortion. They are all instructive examples.

The free vote on the flag was a way of permitting members of parties who felt strongly to oppose the party policy without fear of reprisal. There was no question of what the government wanted, and it got it. Neither capital punish nor abortion was a free vote for the NDP because both were issues in which the party had a clear party position.

Dans les 50 dernières années, il y a eu des votes libres au Canada sur trois grandes questions: le drapeau, la peine capitale et l'avortement. Ce sont tous des exemples instructifs.

Le vote libre sur le drapeau a permis aux députés qui avaient des convictions profondes de s'opposer à la politique de leur parti sans crainte de représailles. L'on savait parfaitement ce que le gouvernement voulait, et il a eu d'ailleurs gain de cause. Pour le Parti néo–démocrate, le vote sur la peine capitale ou l'avortement n'était nullement libre parce qu'il s'agissait de questions où le parti avait une position claire.

[*Text*]

On capital punishment, party leadership on both sides of the House encouraged abolition and permitted the party machinery in the House to be used to mobilize support. Without this machinery, the House found itself opposed to every option on abortion and could not agree on a policy. Legislation had to be introduced as a government–supported measure to get it through the House.

On capital punishment, the House voted for abolition several times even though a clear majority of Canadians favoured retention. Here members voted as their consciences, not their constituents, directed. This illustrates the perennial question in democratic government, whether the elected member is an instructed delegate and must only and always do what her or his constituents wish or a representative who should make personal judgments on many of the matters of state. In the free votes on capital punishment, MPs clearly acted as representatives, not instructed delegates.

Free votes are often confused with dissent. In Britain members from both sides have frequently dissented in recent years. Governments have been defeated on important matters without considering them losses of confidence or resigning. The dissenting members, as long as they enjoyed the support of their constituency association, remained in Parliament.

The Canadian system does not operate this way, however. Governments do not get defeated through dissent by their backbenchers in Canada nor are members who frequently dissent likely to get re–elected. Perhaps even more important, neither would the media allow this type of dissent to be considered as anything but evidence of incompetence in the government or opposition party.

There is nothing in the Standing Orders, the principles of parliamentary government or the conventions of confidence that prevents a government from being defeated on many issues yet remaining in power. Confidence applies to only a few items of business each session.

The problems in permitting more dissent and accepting more defeats of government lie in how the game of parliamentary politics is perceived and interpreted by the participants and the media and by the continuing willingness of members to accept party discipline.

At the same time, most of the discussion of recall, referendums and free votes assumes that democracy is a one–way street where the only matter of concern is how well the government responds to public opinion.

There is another way of looking at these issues, at least equally valid. That is, the government and Parliament have a responsibility to inform and educate the people and to make difficult choices between competing demands and needs. Often what a government should say is unpalatable—for instance, that you cannot get $1.25 worth of services for $1 of taxes without something going wrong or that what one group wants conflicts with what another wants and both must modify their demands.

[*Translation*]

Pour la peine capitale, les autorités partisanes des deux côtés de la Chambre étaient favorables à son abolition et ont permis l'emploi de la machine partisane en Chambre pour mobiliser des appuis. Sans cette machine, la Chambre se serait opposée à toutes les propositions sur l'avortement et n'aurait pu s'entendre sur une politique. Il a fallu que le gouvernement propose une loi pour que la Chambre adopte une mesure.

Pour la peine capitale, la Chambre a voté pour l'abolition à plusieurs reprises même si une nette majorité de Canadiens était favorable à son maintien. Dans ce cas–ci, les députés ont voté selon leur conscience, et non selon les instructions de leurs électeurs. Ce qui illustre l'éternelle question du gouvernement démocratique, à savoir si le député est un délégué qui ne doit toujours faire que ce que ses électeurs lui disent de faire, ou un représentant qui doit exercer son jugement personnel sur nombre d'affaires d'État. Lors des votes libres sur la peine capitale, les députés agissaient clairement en tant que représentants et non en tant que délégués obéissants.

On confond souvent le vote libre et la dissidence. En Grande–Bretagne, les députés des deux côtés de la Chambre ont souvent exprimé leur dissidence ces dernières années. Des gouvernements ont été défaits sur des questions importantes sans qu'on y voit une perte de confiance ou qu'on réclame la démission du gouvernement. Les députés dissidents, tant et aussi longtemps qu'ils ont le soutien de leur association de circonscription, continuent de siéger au Parlement.

Cependant, le régime canadien ne fonctionne pas de cette façon. Au Canada, la dissidence des députés d'arrière–banc ne suffit pas à renverser le gouvernement, et les députés qui marquent trop souvent leur dissidence sont rarement réélus. Ce qui est encore peut–être le plus important, c'est que les médias considèrent ce genre de dissidence comme la preuve irrécusable de l'incompétence du parti au pouvoir ou dans l'opposition.

Pourtant, rien dans le Règlement, dans les principes du régime parlementaire ou les conventions de confiance n'oblige le gouvernement à démissionner s'il est mis en minorité sur plusieurs questions. La question de confiance ne se pose que sur quelques sujets précis à l'ordre du jour à chaque séance.

Les difficultés qu'il y a à permette plus de dissidence et à accepter que le gouvernement soit défait plus souvent résident dans la façon dont le jeu de la politique parlementaire est perçu et interprété par les participants et les médias, et dans l'acceptation continue des députés de la discipline partisane.

Cela dit, la plupart des discussions entourant les révocations, les référendums et les votes libres partent de l'hypothèse que la démocratie est une voie à sens unique, et que la seule question qui compte est la façon dont le gouvernement réagit à l'opinion publique.

Il est une autre façon de considérer ces questions, qui est du moins tout aussi valide. À savoir que le gouvernement et le Parlement ont la responsabilité d'informer et d'éduquer les électeurs et de faire des choix difficiles entre des revendications et des besoins conflictuels. Souvent, ce que le gouvernement doit dire est inacceptable: par exemple, que vous ne pouvez pas obtenir des service d'une valeur de 1,25$ pour 1$ d'impôt sans que quelque chose n'éclate, ou que les revendications d'un groupe entrent en conflit avec celles d'un autre et que l'un et l'autre ne peuvent y tenir intégralement.

[*Texte*]

In these informing and educating functions the government must often lead and persuade the people, not vice versa. That's what responsible government is all about.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Franks.

Members may wish to ask questions. Mr. White, please proceed.

Mr. White (Fraser Valley West): Thank you, Mr. Chairman. I do have several questions for Dr. Franks.

In my experience, free votes exist in their purest sense at municipal and school board levels. I am wondering what is your opinion with regard to what the difference is between the free vote system that exists at a municipal level yet not at the federal government level.

Prof. Franks: First, the difference is in the structure of the systems. Second, in the absence of party lines the structure of the system at the municipal level is not that of responsible government in the sense that there is a government in opposition. It's not in the sense that the councillors have full and personal responsibility for administration and policy, rather the council is quasi–administrative, quasi–policy, and quasi–auditor. The other difference on party lines means that often there are very shifting coalitions at the municipal level.

• 1050

They really are two very different models of government. The basic structure of power in a parliamentary government is that the laws assign power to the ministers of the government and the ministers are held accountable to Parliament for it, and that means the ministers must enjoy the support of the House. The way that has evolved over the centuries in parliamentary government means that there is a party organization that creates the method for the government enjoying the support of the house.

Mr. White: I have a supplementary. Can you draw some positive conclusions from a municipal government and apply them to the federal government to make free votes a more positive situation?

Prof. Franks: The times when legislatures in Canada did approximate the municipal model were before Confederation, in the colony of the united Canadas, and then in the Northwest Territories until about 1905. In those periods there was an actual allocation of funds by the legislature to each member, to be used on public works in the constituencies. In fact, a lot of the bridges, roads and schools in what is now Saskatchewan and Alberta were built through those funds. The legislatures tended then to operate with much looser party lines than they now do, with some defeats of the government taking place.

[*Traduction*]

Dans ses fonctions d'information et d'éducation, le gouvernement doit souvent prendre l'initiative et persuader la population, et non l'inverse. Cela est l'essence même du gouvernement responsable.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Franks.

Les députés voudront peut–être vous poser des questions. Monsieur White, vous avez la parole.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Merci, monsieur le président. J'ai en effet quelques questions pour M. Franks.

Selon ce que j'en sais, le vote libre existe à l'état pur au niveau du conseil municipal et du conseil scolaire. J'aimerais que vous me disiez quelle est la différence que vous voyez entre le vote libre qui existe au niveau municipal et le système du gouvernement fédéral.

M. Franks: D'abord, la différence réside dans la structure des systèmes. Deuxièmement, étant donné l'absence de lignes partisanes, la structure du système municipal n'est pas celle d'un gouvernement responsable où l'on trouve un gouvernement dans l'opposition. Ce n'est pas que les conseillers n'ont pas la responsabilité entière et personnelle de l'administration municipale, c'est seulement que le conseil joue un rôle d'administrateur, de décideur et de vérificateur tout à la fois. L'autre différence relativement aux lignes partisanes fait que l'on trouve souvent des coalitions très mouvantes au niveau municipal.

Ce sont en réalité deux modèles de gouvernement très différents. La structure fondamentale du pouvoir dans un régime parlementaire est telle que les lois confèrent des pouvoirs aux ministres du gouvernement et les ministres sont comptables devant le Parlement de l'exercice de ces pouvoirs, ce qui fait que les ministres doivent jouir de la confiance de la Chambre. L'évolution du régime parlementaire au fil des siècles s'est faite de telle façon que c'est aujourd'hui une organisation partisane qui permet au gouvernement de bénéficier du soutien de la Chambre.

M. White: J'ai une question supplémentaire. Le gouvernement municipal offre–t–il des leçons positives que l'on pourrait appliquer au gouvernement fédéral afin de permettre un plus grand nombre de votes libres?

M. Franks: Avant la Confédération, les parlements canadiens épousaient davantage le modèle municipal: dans les Canadas unis, à l'époque coloniale, et plus tard, dans les Territoires du Nord–Ouest jusqu'à environ 1905. À ces époques, le Parlement consentait en fait des crédits à chaque député, crédits que chaque député employait pour les travaux publics dans son comté. En fait, c'est grâce à ces fonds qu'un grand nombre de ponts, de routes et d'écoles ont été construits dans ce qui constitue aujourd'hui la Saskatchewan et l'Alberta. Les lignes partisanes dans ces parlements avaient tendance à être beaucoup plus souples qu'aujourd'hui, et les gouvernements étaient parfois défaits.

[*Text*]

The changes in financial administration in the late 19th century at the federal level, and then in the Northwest Territories in the 1897–1905 period, took that autonomy in using money away from the individual members and placed it in the hands of the government. At that point the free vote model pretty well disappeared.

In my opinion, the free votes are not the central issue. The central issue is dissent, and that is, as I keep trying to emphasize, a question of the relationship of the member to party. There's nothing in the structure of parliamentary government to prevent more free votes. There's nothing in it to prevent more dissent. There's nothing in it to prevent more defeats of government. The things that prevent it are in the structure of the parties, the way they behave, and the way the population perceives politics and feels politicians and parties ought to behave.

Mr. White: Thank you.

The Chairman: Mr. Patry.

M. Patry (Pierrefonds—Dollard): Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur le professeur Franks, les Canadiens, lorsqu'ils vont en élection, votent souvent en fonction, soit du gouvernement local, soit du parti ou soit du chef du parti.

Ma question est la suivante: Les votes libres sont–ils vraiment pertinents, compte tenu du fait que, selon moi, on vote un peu en fonction des candidats, mais surtout en fonction du programme des partis respectifs?

Quels avantages et quels dangers le vote libre comporte–t–il pour un gouvernement et dans quels domaines très spécifiques verriez–vous des votes libres à la Chambre des communes?

M. Franks: J'essaierai de répondre en français et je vous prie de m'excuser si vous le trouvez rouillé.

Je pense que le vote libre est possible, surtout sur les questions où le gouvernement n'est pas dans une position politique ou partisane. Sur les questions morales ou sur les lois criminelles, par exemple, le premier ministre Trudeau avait suggéré, à une occasion, que la décriminalisation de la marijuana pourrait faire l'objet d'un vote libre.

• 1055

Il y a beaucoup de questions sur lesquelles on doit avoir des politiques, mais celles–ci nous manquent. On peut tenir des votes libres, mais il y a des dangers, comme vous l'avez dit.

Le peuple canadien pourrait demander pourquoi le gouvernement a offert un vote libre sur une question où le gouvernement même devrait avoir une opinion et donc une politique; les médias pourraient dire qu'il y a un gaspillage du temps du Parlement, ou qu'il y a de gros problèmes concernant la paix, par exemple, et que le gouvernement devraient formuler ses politiques.

Le vote libre expose les députés au danger de subir des pressions de certains groupes, comme pour l'avortement par exemple.

[*Translation*]

Les changements dans l'administration financière à la fin du 19e siècle au niveau fédéral, et plus tard dans les Territoires du Nord–Ouest dans la période 1897–1905, ont eu pour effet de retirer la gestion autonome de ces fonds aux députés pour la confier au gouvernement. C'est à compter de ce moment que le modèle du vote libre est disparu à toutes fins utiles.

À mon avis, le problème fondamental, ce n'est pas le vote libre. Le problème fondamental, c'est la dissidence, et cela pose, comme je m'efforce de le répéter, la question des rapports entre le député et le parti. Il n'y a rien dans la structure du régime parlementaire qui empêche l'exercice plus fréquent du votre libre. Il n'y a rien qui empêche non plus l'exercice d'une plus grande dissidence. Il n'y a rien non plus qui interdise au gouvernement d'être défait plus souvent. Les obstacles résident en fait dans la structure des partis, dans la façon dont ils se comportent, et dans la façon dont la population perçoit le jeu politique et le comportement que doivent avoir les politiciens et les partis.

M. White: Merci.

Le président: Monsieur Patry.

Mr. Patry (Pierrefonds—Dollard): Thank you very much, Mr. Chairman.

Professor Franks, when Canadians vote, they often vote according to the local government, to the party or to the party leader.

My question is as follows: Are free votes really relevant, given the fact that, in my view, we vote a little bit for candidates, but mostly for the platform of the various parties?

What are the advantages and the dangers of free votes for a government and in what very specific areas would you consider free votes in the House of Commons?

Prof. Franks: I'll try to answer in French, and I will ask you to forgive me if you find it rusty.

I think that free votes are possible, especially on matters where the government is not in a political or partisan position. On moral matters or on criminal laws, for instance, prime minister Trudeau had suggested, at one time, that the decriminalization of marijuana could be the subject of a free vote.

There are a lot of areas where the government must have policies, but the government does not always have a policy. You can have free votes, but there are dangers, as you said.

The Canadian people could ask why the government held a free vote on a matter where the government itself should have an opinion and therefore a policy; the media could say that Parliament is wasting its time, or that there are big problems, concerning peace for instance, and that the government should enunciate its policies.

Free votes make members more vulnerable to pressures from certain groups, such as the case of abortion for instance.

[*Texte*]

M. Patry: Merci.

Le président: Monsieur Langlois.

M. Langlois (Bellechasse): Professeur Franks, vous mentionnez, dans le texte plus exhaustif qui nous a été distribué, le vote libre de 1976 sur l'abolition de la peine de mort. J'aimerais entendre vos commentaires. Mon analyse m'amène à croire que le vote de 1976 a été libre jusqu'à un certain point, puisque les ministres de la Couronne étaient liés par le principe de la responsabilité ministérielle. Le reste du caucus était libre de voter comme il l'entendait, certes. À ce moment–là, étant donné le champ d'action de chaque ministre et du bureau du Premier ministre, on peut se demander si, en 1976, le vote a vraiment été libre, du côté gouvernemental à tout le moins.

Je vois difficilement la possibilité d'instaurer le vote libre de façon efficace et réelle à la Chambre des communes, tant et aussi longtemps que l'exécutif siégera à la Chambre des communes.

Une des conditions essentielles pour que le vote soit libre, dans une certaine mesure, est de littéralement sortir l'exécutif des Communes pour que, comme dans le système américain, les secrétaires d'État puissent venir témoigner à tour de rôle. On voit même, à ce moment–là, qu'il se fait assez souvent du tordage de bras.

J'aimerais entendre vos commentaires là–dessus, car il ne me semble pas y avoir beaucoup de marge de manoeuvre entre notre système et le système américain.

Vous avez dit, plus tôt, et je partagerais votre point de vue, que le système américain est difficilement transplantable dans un système de type britannique. C'est un peu *take it or leave it*. On le prend à peu près comme il est, et je vois un problème de rejet face à une greffe de principe américain dans un système qui ne serait pas de type présidentiel américain.

M. Franks: Je pense, monsieur, que vous avez posé au moins trois questions.

Je commencerai d'abord avec la dernière. Ce n'est pas seulement à cause des systèmes parlementaires que le système américain est difficile à transplanter. Partout dans le monde on le trouve difficile car il existe un équilibre entre le Congrès et le président, ce qui est difficile à créer dans un pays qui n'a pas l'histoire des États–Unis.

• 1100

Ensuite, c'est un des principes fondamentaux du *parliamentary government, du modèle de Westminster, que l'exécutif, les membres du cabinet siègent à la Chambre. C'est là où on les rend, le mot français est «comptables», n'est–ce pas? C'est plus qu'une convention, c'est peut–être le principe fondamental du modèle de Westminster.

Si on demande que le cabinet se retire de la Chambre pour un vote libre, on change alors le système pour un autre et le principe de la responsabilité disparaît. Je n'ai jamais entendu une telle chose. On le voit dans la tradition britannique. C'est l'un des triomphes du système parlementaire que d'avoir le cabinet dans la Chambre.

Je suis d'accord pour dire que, en 1976, c'était vraiment un vote libre modifié, avec des restrictions pour les membres du cabinet. Mais les députés, eux, étaient vraiment libres de choisir sans avoir peur.

[*Traduction*]

Mr. Patry: Thank you.

The Chairman: Mr. Langlois.

Mr. Langlois (Bellechasse): Professor Franks, you mentioned, in a more comprehensive document that was circulated to us, the free vote of 1976 on the abolition of capital punishment. I would like to hear your comments. My analysis leads me to believe that the 1976 vote was free to a certain extent only, since the ministers of the Crown were tied by the principle of ministerial responsibility. The rest of the caucus was free to vote as it pleased, certainly. So, given the influence of each minister and of the prime minister's office, one could wonder if, in 1976, the vote was really a free one, on the government side at least.

I can hardly see how we could implement free votes in a real and efficient way in the House of Commons, as long as the executive will sit in the House of Commons.

One of the essential conditions for a vote to be free, to a certain extent, is to literally take the executive out of the House of Commons so that, as in the American system, the secretaries of State may appear to testify one after the other. You even see, in such instances, that there is a lot of arm–twisting.

I would like to hear your comments on that because there doesn't seem to be much leeway between our system and the American system.

You said earlier, and I share your point of view, that the American system can hardly be transplanted in a British type system. It's a bit like take it or leave it. We take it roughly as it is, and I see a potential for a rejection if we try to transplant an American principle in a system which is not the presidential American type.

Prof. Franks: Sir, I think you asked at least three question.

I will begin with the last one. It is not only because of the parliamentary systems that the American system is hard to transplant. It is hard to transplant everywhere in the world because there is a balance between Congress and the President, which is hard to create in a country that does not have the history of the United States.

Also, it is one of the fundamental principles of parliamentary government, of the Westminster model, that the executive, the members of the Cabinet, sit in the House. That is where they are held accountable. The French word is ''comptables'', right? It is more than a convention, it is perhaps the fundamental principle of the Westminster model.

If you require the Cabinet to leave the House for a free vote, you then change the system for another one and the accountability principle disappears. I have never heard of such a thing. You see it in the British tradition. It is one of the triumphs of the parliamentary system to have the Cabinet sitting in the House.

I agree with you when you say that, in 1976, it was really a modified free vote, with restrictions for members of the Cabinet. But the individual members were really free to chose without any fear.

[*Text*]

Mrs. Bakopanos (Saint–Denis): Thank you very much, professor, for your comments.

I was wondering whether the advocation of freer votes would not contribute to the type of cynicism that exists on the part of the public toward elected officials in the sense that members of the public think we're an undisciplined group of people. Therefore, wouldn't freer votes be contributing to that type of view of politicians, in the sense that there would be no unity and global vision of where we want our society to go?

I think there's much to be said about party discipline. As you also say in the document you wrote for the former Speaker of the House of Commons, what would then be the usefulness of a party platform or program when there would be no vision that would really unite the majority of MPs? A single pressure group that would be well funded and well organized could mount a very effective lobby with some of the MPs, thereby overriding whatever the party's platform was and the party's vision for that society. So I would like to hear some comments on that.

Prof. Franks: If I were being cynical, to begin with I would ask how many parties have produced really wonderful platforms, with vision?

Mrs. Bakopanos: We did; we got elected on one.

Prof. Franks: Present company excepted. I'm talking historically, of course.

It seems to me that one of the problems that create the rigidity of discipline in Canada is that if the parties did have stronger platforms on some issues they could then relax on others. They could say that certain votes are free for the House to decide as the members choose or that the whip's will won't be imposed on a certain vote, but will say that the government's preference is such–and–such, but the members can decide as they choose.

One of the problems we've had in Canada in the past has been that a convention—using that term not in the formal constitutional sense—has arisen that any defeat of the government is close to a vote of confidence. So governments do their best to protect themselves from being defeated. I think a loosening of party discipline or MPs habitually dissenting would lead to very bad press in Canada. That is the historic experience. I remember Stanfield being subjected to all sorts of criticism because people in the party didn't agree with him on various issues, including bilingualism.

• 1105

We have developed on both sides in Canada the convention that members are free to dissent if they want, but they should do so in private, and they should not stand up in the House and dissent. The whips do as much as they can to persuade the dissenters not to appear in the House if they really can't vote in favour of something. So we do have that convention.

[*Translation*]

Mme Bakopanos (Saint–Denis): Monsieur, je vous sais vivement gré de votre exposé.

Je me demande si la pratique élargie du vote libre ne ferait pas qu'alimenter le cynisme que le public éprouve à l'égard des élus dans la mesure où l'on croirait que nous sommes des gens indisciplinés. Des votes plus libres ne contribueraient–ils pas à consolider cette image qu'on a des politiciens dans la mesure ou les partis ne seraient plus unis et n'auraient plus la vision globale qu'il leur faut pour orienter la société?

Je crois que la discipline partisane a beaucoup de bon. Comme vous l'écrivez également dans le texte que vous avez fait pour l'ancien Président de la Chambre des communes, quelle serait alors l'utilité pour un parti d'avoir un programme s'il n'a pas la vision qu'il lui faut pour unir vraiment la majorité des députés? Un groupe d'intérêt particulier, bien financé et bien organisé, pourrait exercer des pressions très efficaces auprès de certains députés, ce qui aurait pour effet de mettre au rancart le programme du parti et la vision du parti pour la société. J'aimerais savoir ce que vous pensez de cela.

M. Franks: Si j'étais cynique, je commencerais par vous demander combien de partis ont produit de vrais beaux programmes, une vision unique?

Mme Bakopanos: Nous l'avons fait; nous avons été élus grâce à notre programme.

M. Franks: Abstraction faite des personnes qui nous entourent. J'adopte bien sûr un point de vue historique.

À mon avis, l'un des problèmes qui accentuent la rigidité de la discipline partisane au Canada, c'est que si les partis avaient des positions mieux définies sur certains problèmes, ils pourraient alors montrer plus de souplesse dans d'autres domaines. Ils pourraient dire que certaines votes seraient libres en Chambre, que les députés pourraient voter comme bon leur semble, ou que les whips n'imposeraient pas leur volonté pour certains votes, mais ils diraient que la préférence du gouvernement va dans tel ou tel sens, mais que les députés pourraient voter comme bon leur semble.

L'un des problèmes qui s'est posé au Canada par le passé, c'est qu'on a admis une convention—je n'utilise pas ce terme dans son sens constitutionnel strict—selon laquelle toute défaite du gouvernement se résume à un vote de confiance. C'est pourquoi les gouvernements font tout en leur pouvoir pour éviter d'être défaits. Je crois qu'un assouplissement de la discipline partisane ou l'habitude de la dissidence chez les députés aurait très mauvaise presse au Canada. C'est ce que nous apprend l'histoire. Je me souviens que Stanfield a essuyé une pluie de critiques parce que les membres du parti n'étaient pas d'accord avec lui sur diverses questions, notamment sur le bilinguisme.

Au Canada, tant d'un côté que de l'autre, la convention veut que les membres du parti soient libres d'exprimer une opinion dissidente, mais qu'ils doivent le faire, non pas à la Chambre des Communes, mais en privé. Les whips font tout leur possible pour persuader les dissidents de ne pas se présenter à la Chambre s'ils estiment qu'ils ne peuvent vraiment pas voter pour une mesure quelconque. Il existe donc une convention en ce sens.

[*Texte*]

On the other hand, this is where I think we can learn from the municipal model to go back to earlier question. I do think that on many issues there's no need to have the party divisions or the party lines that we do have. On many of these, the members of the House really should be free to vote as they see fit.

I don't know how close that comes to answering your question, but I think discipline is excessive at present. There's a line between absolute slackness and lack of order and absolute rigidity. I think we draw in the wrong place.

Mrs. Bakopanos: Just to follow up on what you said in terms of dissidence. I personally feel there are enough mechanisms within the system itself to allow someone who has a different opinion to express it. We mustn't always assume that because you have a different opinion or you want to dissent that it necessarily is wrong if you're in fact not stating it publicly but within caucus, to use an example.

There are many opportunities, once a week in our case, to be able to bring forward another point of view and to argue that point of view. Often that allows other members who may not have wanted to express their views to state those views. That's one mechanism. The other mechanism is the committees. I would say you also have, in a sense, the committee forum to be able to express dissent within the system.

Where does leadership come into all of this then? If we're going back to the public being cynical, then where does leadership come in? Why do we need someone to lead if in fact everyone can then vote as they wish on any issue?

Prof. Franks: I think your first point is more important than is often appreciated, that not only is there a lot of dissent in private, and a lot of discussion in private and in committees, but also that it's effective.

I did a very quick study once and found that on average about 20% of the bills the government introduces into the Parliament are not passed. It's very consistent over time. That's getting through the House, never mind the Senate. A large portion of those bills that are not passed are not passed because either the caucus or the committee, or both, have found enough flaws in them that the government withdraws them. That 20% is a much higher degree of influence of the House of Commons over legislation than is generally appreciated.

I think that point is not very well understood generally and it's certainly nothing the House and members have made a point of boasting about, but it's real. It's what I call a 20% failure on that, or an 80% batting average.

On the second one, I emphasized in my opening remarks the importance of leadership and the challenge of interest aggregation, as I call it, rather than interest articulation. Most of the discussion of free votes, of referenda and recall, etc.,

[*Traduction*]

Par ailleurs, c'est justement là où le modèle municipal évoqué dans une question antérieure pourrait être mis à profit. À mon avis, il y a beaucoup de questions pour lesquelles il n'est pas nécessaire de s'en tenir à la ligne du parti ou aux divisions partisanes. S'agissant de questions de ce genre, les députés devraient être le plus souvent libres de voter comme bon leur semble.

Je ne sais pas dans quelle mesure j'ai répondu à votre question, mais j'estime qu'à l'heure actuelle, la discipline est excessive. La ligne de démarcation entre le relâchement complet ou le manque total d'ordre et la rigidité absolue ne se situe pas au bon endroit selon moi.

Mme Bakopanos: Je veux faire suite à ce que vous avez dit au sujet de la dissidence. Je crois pour ma part que le régime existant accorde amplement d'occasions à ceux qui ont une opinion différente de l'exprimer. Il ne faut pas toujours supposer qu'il est forcément mauvais qu'au lieu d'exprimer leur opinion en public, les dissidents fassent part de leur dissidence à une réunion du caucus, par exemple.

Nous avons beaucoup d'occasions—c'est une fois par semaine pour nous—de présenter un point de vue différent et de faire valoir ses arguments. Souvent, ils incitent ainsi d'autres députés plus réticents à exprimer leur opinion. Voilà donc une tribune qui s'offre à nous. L'autre est celle que présente les comités. À mon avis, le système des comités permet également d'exprimer une opinion dissidente.

Que devient alors le rôle des leaders? Si nous revenons à cette question du cynisme que manifeste le public, que faites–vous du leadership? Pourquoi avons–nous besoin de leaders si chacun peut effectivement voter comme bon lui semble sur n'importe quelle question?

M. Franks: À mon avis, votre première observation est plus importante que l'on le reconnaît généralement, à savoir que, non seulement les discussions privées et en comité sont souvent l'occasion d'exprimer une opinion dissidente, mais elles sont un moyen efficace de le faire.

J'ai déjà fait une recherche très sommaire qui m'a permis de constater qu'en moyenne environ 20 p. 100 des mesures que le gouvernement dépose au Parlement ne sont pas adoptées. La moyenne est à peu près toujours la même. Je ne parle ici que des mesures qui ne franchissent pas toutes les étapes à la Chambre, sans compter celles qui ne sont pas adoptées par le Sénat. Bien souvent les mesures ne sont pas adoptées parce que le caucus ou le comité, ou les deux, trouvent qu'elles présentent suffisamment de lacunes pour que le gouvernement décide de les retirer. Cette proportion de 20 p. 100 indique que la Chambre des communes jouit d'un pouvoir législatif bien plus grand qu'on ne lui attribue généralement.

C'est quelque chose qui n'est pas bien compris de la moyenne des gens et, même si la Chambre et les députés ne s'en vantent pas particulièrement, il s'agit néanmoins d'un pouvoir bien réel. Le taux d'échec serait donc de 20 p. 100, et 80 p. 100, ce n'est pas mal comme moyenne au bâton.

En réponse à votre seconde observation, j'ai bien insisté dans mon exposé sur l'importance du leadership et du défi que présente la défense, non pas d'intérêts disparates, mais d'intérêts multiples fondus en un tout bien articulé. Le plus

[*Text*]

focus simply on the expression of opinion, not on trying to blend those opinions and resolve them into an acceptable medley of policies. That's where the leadership comes in. I agree entirely with your point on that.

The point that I have also made is that you can go a long way toward having dissent expressed openly in Parliament, in all parties, not just government, and you can go a long way toward having votes in which the government loses, without abandoning any of those principles of leadership or responsible government.

Mrs. Bakopanos: Thank you, professor.

Prof. Franks: Thank you.

• 1110

Mr. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): I want to talk a little bit about the issue that's been raised by Mrs. Bakopanos. I had the privilege of serving on the Cooper committee on lobbyists, and also on the Holtmann committee on lobbyists. As a matter of fact, I'm the only survivor of either committee. I want to advance the proposition to you that the less the party discipline, the greater the influence of lobbyists.

The country that has the least party discipline, the United States of America, has lobbyists and single–interest groups, PACs, and so on, that have much greater influence. In other societies where party discipline is much stronger, lobbyists have traditionally had much less influence. The same applies to political action committees, if they exist at all. I want to advance that to a degree.

The political parties in the House of Commons are a kind of glue that keeps members together to fend off that influence, or undue influence, of people who are commonly referred to as lobbyists.

This isn't meant as a disparaging remark against those who lobby for a living. They have a right to do so, whether they are the Canadian Cancer Society lobbying against the evils of smoking, or someone lobbying to get a federal government contract. It's just a statement. Of course I'm not advocating that party discipline has to be absolute either. There has to be some middle ground.

Do you think, generally, that the relationship between the lobbying industry and party discipline is inversely proportional?

Prof. Franks: The short answer is yes. The longer answer is a bit more complex.

Even when there's party discipline, the facts of lobbying don't disappear. There can be lobbying in private, or I think of the tax reforms in 1969–70 and 1970–71 when the finance committee considered these major, overwhelming tax reforms. They received something like 1,200 submissions, and all of them except one were from well–off, advantaged groups that stood to lose from tax reform. The one exception was the National Council of Welfare.

[*Translation*]

souvent, quand il est question de votes libres, de référendums, de révocations, etc., on cherche simplement à défendre le droit d'exprimer son opinion sans se soucier de tenir compte des divers points de vue pour les assembler en un programme politique acceptable. C'est dans ce sens que les leaders jouent un rôle utile. Je suis tout à fait d'accord avec vous là–dessus.

Cependant, j'ai aussi fait remarquer qu'il est possible d'accorder beaucoup de latitude à ceux qui souhaitent exprimer ouvertement leur dissidence au Parlement, et ce, non pas seulement pour le parti ministériel, mais pour tous les partis, et aussi de tenir beaucoup de votes que le gouvernement est prêt à perdre, sans pour autant renoncer aux principes ni du gouvernement responsable ni du leadership.

Mme Bakopanos: Merci, monsieur le professeur.

M. Franks: Merci.

M. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Je veux revenir un petit peu à la question soulevée par M^me^ Bakopanos. J'ai eu l'honneur de siéger au comité Cooper sur les lobbyistes, de même qu'au comité Holtmann sur les lobbyistes. Soit dit en passant, je suis le seul survivant de l'un et l'autre comités. Je veux vous soumettre l'hypothèse suivante: moins la discipline de parti est rigide, plus l'influence des lobbyistes est grande.

Aux États–Unis, où la discipline de parti est le moins rigide, les lobbyistes et les groupes de pression spécialisés, les groupes d'action politique et les autres ont énormément d'influence. Dans d'autres sociétés, où la discipline de parti est plus rigide, les lobbyistes ont généralement beaucoup moins d'influence. Il en est de même pour les groupes d'action politique, quand il y en a. Je pousse l'argument un peu plus loin.

Les partis politiques à la Chambre des communes sont en quelque sorte la colle qui cimente les membres et qui leur permet de résister à ces pressions ou à l'influence excessive de ceux que l'on appelle communément les lobbyistes.

Cette observation ne doit pas être considérée comme une remarque désobligeante à l'égard de ceux qui gagnent leur vie comme lobbyistes. Ils ont le droit de défendre des intérêts, qu'il s'agisse de la Société canadienne du cancer qui lutte contre le tabagisme ou de quelqu'un qui exerce des pressions en vue d'obtenir un contrat du gouvernement fédéral. C'est une simple observation. Je ne dis pas non plus que la discipline de parti doit être absolue. Il doit y avoir un juste milieu.

Croyez–vous que, en règle générale, l'influence des lobbyistes est inversement proportionnelle à la discipline de parti?

M. Franks: Si vous voulez une réponse courte, c'est oui. Si vous en voulez une plus longue, c'est un peu plus compliqué.

Le fait est que les lobbyistes continuent à exercer des pressions même quand il y a une certaine discipline de parti. Les pressions peuvent se faire en privé, ou encore... Je songe ici à la réforme fiscale de 1969–1970 et de 1970–1971, où le comité des Finances a été appelé à examiner d'importantes réformes à notre régime fiscal. Le comité a reçu quelque 1 200 mémoires, qui provenaient tous, sauf un, de groupes bien nantis qui risquaient de perdre de leurs avantages à la suite de la réforme proposée. La seule exception étant le Conseil national du bien–être.

[*Texte*]

The committee was subjected to a barrage of influence from the advantaged groups in society. If you put the report of the royal commission, the government's proposals and the finance committee's proposals on a spectrum of reform toward principles of equity and neutrality in the system, you'd find the royal commission at one end of the spectrum was the most radical or progressive, and the committee of the House of Commons at the other end was the most supportive of the status quo and anti–reform. So this problem can exist, even without party discipline.

It's a known fact that in the United States the lobby groups are immensely important. The power structure there is often defined as an iron triangle composed of the lobbying group, the appropriate committee of Congress, and the bureaucratic agency. It leaves out the President and a broader public interest entirely. It's so pronounced that one famous American political scientist said the problem with a pluralist heaven is that the choir sings with an upper–class accent.

• 1115

In reality and in objective terms, members unprotected by party discipline are more vulnerable to interest groups. There's no question about it. The assumption that members, unshackled by the party, have a direct relationship with their constituencies and that's all that affects and matters to them is simply not correct.

Mr. Boudria: That's an important point. In other words, the loosening of party discipline doesn't in itself automatically mean that members will vote according to their constituents' wishes. They may, if I read you correctly, instead be more subject to the influence of single interest groups as a result.

Prof. Franks: Well, one of the questions we have to ask is how you determine constituents' wishes.

Mr. Boudria: That's true of course.

Prof. Franks: It's not by knowing every constituent and knowing what they want. I suspect most members around this table were elected by less than 50% of the vote in their riding. No?

Mrs. Bakopanos: No.

Mr. Patry: No.

Mr. Boudria: In my case it was 80.2%.

Prof. Franks: Well, some people are well loved.

Some hon. members: Oh, oh.

Prof. Franks: A high proportion of members are elected with less than 50%; we could agree on that. If they responded only to their constituency associations' wishes, they might be going against the wishes of a majority of their constituents. There's always an intervening agency between the mass of the public or the citizens at large and the elected representative, whether it's a government or individual representative. These intervening agencies include party organizations, interest groups,

[*Traduction*]

Le comité a été pris d'assaut par les groupes favorisés de notre société. Quand on compare le rapport de la commission royale d'enquête, les propositions du gouvernement et les conclusions du comité des Finances dans la progression vers la mise en place d'un régime fiscal objectif et équitable, on constate que l'attitude de la commission royale d'enquête est la plus radicale ou la plus progressiste, tandis que le comité de la Chambre des communes se situe à l'autre extrémité du spectre, se montrant le plus favorable au maintien du statu quo et le plus réticent à réformer le régime fiscal. Ainsi, le problème peut exister, indépendamment de la discipline de parti.

C'est un fait bien connu qu'aux États–Unis, les groupes de pression ont une influence énorme. Les rapports de force chez nos voisins du Sud sont souvent qualifiés de triangle immuable, formé du groupe de pression, du comité du Congrès concerné et du service public visé. Le président n'y a aucune place, pas plus que l'ensemble de la population. À tel point qu'un célèbre politologue américain a dit que ce qu'il y a de malheureux dans un paradis pluraliste, c'est que les choristes ont tous un accent bourgeois.

Si l'on est objectif, la réalité est que les parlementaires qui ne bénéficient pas de la protection de la discipline de parti sont plus susceptibles d'être influencés par des groupes d'intérêts. Cela ne fait aucun doute. L'idée que les parlementaires non assujettis aux contraintes du parti soient en relation directe avec leurs électeurs et qu'ils se laissent guider en tout par les souhaits de leurs électeurs ne reflète tout simplement pas la réalité.

M. Boudria: Vous faites–là une observation importante. Autrement dit, le relâchement de la discipline de parti ne signifie pas nécessairement que les députés voteront selon la volonté de leurs électeurs. Il serait même, si je vous ai bien compris, plus susceptibles d'être influencés par des groupes de pression spécialisés.

M. Franks: Eh bien, il convient à cet égard de se demander comment on peut déterminer quels sont les souhaits des électeurs.

M. Boudria: C'est sûr.

M. Franks: Ce n'est pas en prenant contact avec chaque électeur pour savoir ce qu'il ou elle souhaite. Je crois que la plupart des députés autour de cette table ont été élus avec moins de 50 p. 100 du vote populaire dans leur circonscription. Non?

Mme Bakopanos: Non.

M. Patry: Non.

M. Boudria: Dans mon cas, j'ai remporté 80,2 p. 100 des voix.

M. Franks: Eh bien, certains sont très populaires.

Des voix: Oh! Oh!

M. Franks: En tout cas, nous pouvons nous entendre pour dire qu'une bonne partie de ceux qui sont élus obtiennent moins de 50 p. 100 des voix. S'ils ne tenaient compte que des souhaits de leur association de circonscription, ils pourraient ainsi contrecarrer les souhaits de la majorité de leurs électeurs. Il existe invariablement un mécanisme d'intervention entre le grand public ou l'électorat et le représentant élu, qu'il s'agisse du gouvernement ou du député comme tel. Je songe notamment

[*Text*]

the mass media, personal contacts of the MPs and so on. That's why I emphasize that representation itself is not a very well understood process and is confusing.

But the point you make is absolutely correct. On a large number of issues, if you don't have the umbrella of party discipline, the individual MP is more vulnerable to articulate organized interests. These tend to be the advantaged interests and groups in society.

In saying that, I am not in the least trying to suggest that parties are not themselves vulnerable to these kinds of interests.

Mr. Boudria: Let us advance that one step further to tyranny of the majority. Even if you as a member for your constituency vote according to the wishes of the majority, that's not necessarily the same as doing what is right.

In other words, if you carry this to its extreme, the member is only there as a delegate, free of party discipline and also free from his own moral judgment that he or she may exercise. If you advance this to its logical end so that as a parliamentarian you in fact voted according to the wishes of the majority, can you imagine what would happen with such things as welfare programs, programs for the disadvantaged and minorities and so on? Am I right in carrying it to this end?

Prof. Franks: If we assume that the majority is going to want to exercise that sort of tyranny, yes, there are problems.

One of the reasons I mentioned capital punishment is that it's that very interesting issue where members knowingly and consciously voted against the wishes of their constituents because they were exercising their own moral judgment and views.

I remember Gordon Fairweather saying to me very clearly that his constituents knew he was going to vote for abolition when they voted for him, he voted for it, they knew he did and then they still voted for him again. That sort of relationship is not unusual in politics. One doesn't have to agree with a person to respect him or her and to accept their decisions.

Mr. Boudria: Would you agree that sometimes as part of leadership it's not just a matter of voting exactly as your constituents request, rather it's a matter of being forthright with them?

• 1120

In the case of capital punishment, as I thought about 80% of my electorate were against it, I made my speech in the House, put it in my householder and sent 36,000 copies to my constituents. I thought they had a right to know and they would respect me more for saying what I thought, even though they disagreed with it, than going to the bathroom when the time came to vote or making my speech and ensuring that I did the least possible to circulate it to them.

[*Translation*]

aux organisations politiques, aux groupes d'intérêts, aux médias et aux contacts personnels des députés. C'est pourquoi j'insiste sur le fait que, comme il n'est pas très bien compris, le processus de représentation prête à confusion.

Mais vous avez parfaitement raison de dire que, pour un grand nombre de questions, les députés qui ne peuvent pas compter sur la protection de la discipline de parti sont plus vulnérables aux pressions des groupes d'intérêts les plus éloquents, qui sont généralement les groupes favorisés de notre société.

Je ne veux pas pour autant laisser entendre que les partis ne sont pas eux–mêmes vulnérables aux pressions de ce genre.

M. Boudria: Poussons la chose un peu plus loin et parlons de la tyrannie de la majorité. Même si, en tant que député de votre circonscription, vous votez conformément aux souhaits de la majorité de vos électeurs, cela ne veut pas nécessairement dire que ce que vous faites est bien.

Autrement dit, ce raisonnement, poussé à sa conclusion extrême, signifierait que le député est là uniquement comme délégué de ces électeurs, libre de toute autre contrainte, y compris celle de la discipline de parti ou celle de sa propre conscience. Dans cette logique où le parlementaire ne voterait que selon les souhaits de la majorité, imaginez un peu ce qu'il adviendrait de nos programmes d'aide sociale, de nos programmes pour les groupes défavorisés ou les minorités, etc. Ai–je raison de pousser le raisonnement jusqu'ici–là?

M. Franks: Dans l'hypothèse où la majorité déciderait d'exercer ce genre de tyrannie, il y aurait effectivement des problèmes.

Si j'ai parlé de la peine capitale, c'est qu'il s'agit de cette question très intéressante sur laquelle les députés ont sciemment voté contre les souhaits de leurs électeurs, pour suivre plutôt leur propre conscience.

Je me souviens que Gordon Fairweather m'a dit très clairement à l'époque que ses électeurs savaient qu'il allait voter pour abolir la peine de mort quand ils l'avaient élu, qu'il avait donc voté pour l'abolition, que ses électeurs le savaient et qu'ils l'avaient quand même réélu. Pareille relation entre un député et ses électeurs n'est pas rare. On n'a pas besoin d'être du même avis que quelqu'un pour le respecter et pour accepter ses décisions.

M. Boudria: Seriez–vous d'accord pour dire que parfois le leadership exige que l'on ne se contente pas de voter comme le souhaitent ses électeurs, mais que l'on soit plutôt honnête avec eux?

Quand nous avons eu à nous pencher sur l'abolition de la peine capitale, comme j'évaluais à environ 80 p. 100 la proportion de mes électeurs qui étaient contre, j'ai fait mon discours à la Chambre, puis j'en ai fait imprimer le texte dans mon bulletin parlementaire que j'ai envoyé à 36 000 de mes électeurs. J'estimais que c'était leur droit de savoir quelle était ma position et qu'ils auraient davantage d'estime pour moi si je disais franchement ma pensée, même s'ils n'étaient pas d'accord avec moi, que si je m'étais absenté momentanément lors du vote ou que si je n'avais pas fait le moindre effort pour faire distribuer le texte de mon discours.

[*Texte*]

Prof. Franks: But you're still sitting here, Mr. Boudria, so something worked for you.

Mr. Boudria: Thank you.

The Chairman: Mr. Hermanson.

Mr. Hermanson (Kindersley—Lloydminster): It's good to meet you, Professor Franks. I apologize for not hearing your presentation, although I have read some of your material on free votes and find much of what you say very interesting. I agree with some of it and disagree with other points.

I'll make several comments perhaps interspersed with a few questions. Any comments you have where you agree or disagree would certainly be appreciated.

We need to talk a little bit about the concept and definition of free votes because there are misconceptions. My understanding simply is that a free vote is not recognizing the confidence convention when Parliament votes on a motion or bill. That means the government would not fall if they lost the vote and that's what allows members to vote freely without being constrained by the fall of the government as a consequence of their actions.

Prof. Franks: Do you want me to answer now or shall I wait until you finish?

Mr. Hermanson: I'll make another comment. I think there's a misconceived definition of a free vote, that it's for a free spirit to vote as he or she wishes solely based on their conscience, their dearly and deeply held convictions or perhaps because of some special interest they have. That is not the type of free vote our party is promoting. In fact we're opposed to that concept because we believe that flies in the face of representation and the justification for free votes that I feel is more closely tied to the confidence convention in the House of Commons.

Do you have just a brief comment on that? After that, I will go on a little further.

Prof. Franks: Yes, thank you, Mr. Hermanson.

I make a distinction between votes of confidence and free votes. The problem is that at one point—and I suspect this still sometimes goes on in private within government caucuses—the government says you have to vote for this because it's a matter of confidence when it really isn't.

I think perhaps 75% of the votes in the House are not votes of confidence. That doesn't mean they're free votes. What it does mean is that if they're not votes of confidence, the government doesn't fall if they're defeated. So there is a stronger argument on the government side, in particular, for dissenting members to vote against it or, more accurately, less of an argument against them voting against it.

I define a free vote as one where the parties do not insist or demand that their members vote one way or the other. So a free vote is very much dependent on how a party treats and regards its members.

[*Traduction*]

M. Franks: Mais vous êtes toujours député, monsieur Boudria, alors vous avez sûrement fait quelque chose de bien.

M. Boudria: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Hermanson.

M. Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Je suis heureux de vous rencontrer, monsieur le professeur Franks. Je m'excuse de ne pas avoir été là pour votre exposé, mais j'ai quand même lu votre document sur les votes libres et j'y ai trouvé beaucoup d'observations très intéressantes. Je partage votre avis sur certains points, mais pas sur d'autres.

J'ai plusieurs observations à faire et j'y intercalerai peut–être quelques questions. Je vous invite à me faire vos commentaires pour que je sache si vous êtes d'accord ou pas.

Nous devons discuter un petit peu de la notion de vote libre et de la façon de le définir, parce qu'il est mal compris. Pour moi, le vote libre équivaut à ne pas tenir compte de la convention de confiance quand le Parlement vote sur une motion ou un projet de loi. Il s'ensuit que le gouvernement ne serait pas tenu de démissionner s'il perdait le vote, de sorte que les députés pourraient voter librement sans avoir à craindre de faire tomber le gouvernement.

M. Franks: Voulez–vous que je réponde maintenant ou que j'attende que vous ayez terminé?

M. Hermanson: Je ferai d'abord une autre observation. Il me semble que l'on confond vote libre et indépendance d'esprit; on s'imagine que le député est libre de voter uniquement selon ce que lui dicte sa conscience ou ses convictions profondes, ou encore en raison d'un intérêt qui lui tient particulièrement à coeur. Ce n'est pas là le genre de vote libre que préconise notre parti. En fait, nous nous opposons à cette définition du vote libre, parce que nous considérons qu'elle va à l'encontre du principe de la représentation et de l'argument qui justifie la tenue de votes libres et qui tient davantage à la convention de confiance à la Chambre des communes.

Avez–vous une courte réplique à ce sujet? Je pourrais ensuite continuer un peu encore.

M. Franks: Oui, merci, monsieur Hermanson.

J'établis une distinction entre les votes de confiance et les votes libres. Le problème tient au fait que—et je soupçonne que c'est toujours le cas lors des réunions privées du caucus ministériel—le gouvernement oblige parfois ses députés à voter pour une proposition, alléguant qu'il s'agit d'une question de confiance, alors qu'il n'en est rien.

À mon avis, il y a sans doute 75 p. 100 des votes à la Chambre qui ne sont pas des votes de confiance. Il ne faut toutefois pas en conclure qu'il s'agit de votes libres. Tout ce que l'on peut en conclure, c'est que, s'il ne s'agit pas de questions de confiance, le gouvernement ne risque pas de tomber s'il perd le vote. Les députés dissidents, surtout les ministériels, peuvent donc plus facilement voter contre, quoi qu'il serait peut–être plus exact de dire que l'on peut moins facilement les obliger à voter pour.

Pour moi, il y a vote libre quand les partis n'exigent pas que leurs députés votent dans un sens ou dans l'autre. Ainsi, tout dépend de la façon dont le parti traite ses membres.

[*Text*]

I think it likely that every confidence vote is not a free vote to government members but it easily could be to opposition parties. In fact we have had confidence votes in Canada in which there has been dissent and disagreement on the opposition side. I can't remember offhand where there was strong disagreement on the government side.

I don't define the free vote the same way you do. I define a free vote as an absence of the parties insisting that their members vote one way, and saying if they don't, then the parties will be cross with them.

Mr. Hermanson: Do you agree that the view that free votes are for free spirits to do as they please is a misconception of the nature of a free vote?

Prof. Franks: Yes, I agree entirely. I think it suggests a trivialization of a member's choice that we can't have in our system because we're trying to govern a country, after all, not just play games.

Mr. Hermanson: I think even in this Parliament there has been already a misconception of what Reform view as a free vote. We view that our members are free to break with party position when it can be clearly shown that our constituents wish us to vote in a manner opposite or at variance with that of our party's position.

[*Translation*]

Les votes de confiance ne peuvent sans doute pas être considérées comme des votes libres pour les députés ministériels, mais ils pourraient facilement l'être dans le cas des députés de l'opposition. Nous avons effectivement eu au Canada des votes de confiance qui ont été l'occasion de dissidence et de désaccord parmi les membres de l'opposition. Je ne saurais vous dire comme ça s'il y en a eus qui ont donné lieu à une dissidence importante parmi les ministériels.

Je n'ai pas la même définition que vous de ce qui constitue un vote libre. Pour moi, le vote libre, c'est celui où les partis n'insistent pas pour que leurs membres votent dans un sens ou dans l'autre, faute de quoi les députés s'exposent à la réprobation de leur parti.

M. Hermanson: Êtes–vous d'accord pour dire que c'est mal comprendre la nature du vote libre que de s'imaginer que les députés peuvent agir de façon tout à fait indépendante et faire comme bon leur semble?

M. Franks: Oui, je suis entièrement d'accord. Je crois qu'il en résulte une trivialisation du choix que font les députés qui est incompatible avec notre système, puisqu'ils sont là, non pas pour jouer des jeux, mais pour gouverner le pays.

M. Hermanson: Je crois que, même parmi les députés de la présente législature, on se fait déjà une idée fausse de ce qui constitue un vote libre selon le Parti réformiste. Nous considérons que les membres de notre parti sont libres de s'écarter de la position du parti lorsqu'il est évident que nos électeurs veulent que nous votions d'une façon contraire à la position.

• 1125

We have been hooted at because we have voted on various measures already in this Parliament as a group. We have done so based on the fact that, first of all, the issue was compatible or the way we voted was compatible with what we said prior to the election, and that was the mandate we were given by our constituents. In other words, we were not diverging from that view. It was not a matter of importance, where we had been instructed by our constituents that there was some unhappiness with our position on a measure and that we should consult with them and in fact vote in a manner opposite to what we would vote merely on party lines. I think that has been sorely misunderstood.

An interesting vote occurred yesterday, where our party proposed an amendment that a study would not go to a joint committee. Rather, we would see it go solely to a House of Commons standing committee, because we feel that senators, while they certainly may have some positive input, are not duly elected and should not have equal status on that committee.

We found there was a great amount of support among Liberal MPs, who recognized, from polls that are done, that the vast majority of Canadians agree with that position. Yet because of probably the feelings of the minister, who may receive some embarrassment if his recommendation wasn't followed, they felt constrained to vote as a group.

I am not saying this is a—

Nous avons été hués parce que nous avons déjà voté en groupe sur certaines mesures. Nous l'avons fait avant tout parce que notre vote correspondait à ce que nous avions dit avant les élections et au mandat que nous ont donné nos électeurs. Autrement dit, nous ne nous sommes pas écartés de cette position. Le vote ne portait pas sur une question importante pour laquelle nos électeurs n'étaient pas satisfaits de la position de notre parti et pour laquelle nous aurions dû consulter nos électeurs et voter d'une façon contraire à la position du parti. Je pense que cela a été bien mal compris des autres députés.

Il y a eu un vote intéressant hier sur un amendement proposé par notre parti pour demander qu'une certaine question ne soit pas renvoyée à un comité mixte. Nous préférerions qu'elle soit examinée uniquement par un comité permanent de la Chambre des communes parce que nous considérons que, même si les sénateurs peuvent faire des contributions utiles, ils n'ont pas été dûment élus et ne devraient pas avoir le même statut que les députés à ce comité.

Nous avons constaté que bon nombre de députés libéraux étaient d'accord avec nous parce qu'ils reconnaissent, d'après les résultats des sondages, que la grande majorité des Canadiens sont aussi de cet avis. Pourtant, probablement à cause des sentiments du ministre, qui risquerait d'être gêné si sa recommandation n'était pas adoptée, les libéraux se sont jugés obligés de voter en groupe.

Je ne veux pas dire que c'est. . .

[*Texte*]

The Chairman: Be careful not to impute motives to members and how they voted. It is out of order to reflect on a vote in the House. And while I have allowed considerable latitude here, I think for the hon. member to attribute motives as to how members voted might provoke something of a reaction. It might be wise to avoid that.

Mr. Hermanson: Okay, I understand. That was purely my observations and I accept the chairman's intervention in that incident. However, what I am trying to say is that there are a lot of misconceptions about what a free vote really is.

I'll try to get back on the track here. We believe we should vote, that our vote should be consistent with what we have publicly stated. For instance, we opposed the budget because it maintains a high deficit. That was clearly part of our election platform that we do that. If the issue does not appear to be of significance to our constituents, we don't feel constrained to consult on every issue. We don't feel that we have to do a survey on every issue that comes up before the House as a defence for free votes. There is no public outcry. It's not of that importance.

Let me talk briefly about history, where I think there is a strong case to be made for free votes. The previous government implemented the GST, and at least two members I can think of, three members, were opposed to the GST, clearly representing their constituents. They were expelled from their party because they dared to vote against the party line. The majority of government members went along with strict party discipline, and they in fact were expelled by their constituents in the next election. This proves the fact that there are no free votes along the parameters defined by Reform and it is very disruptive to the political system. I think politically it's to my advantage, if the government doesn't accept our view and implement free votes in the manner that we would hope. . . I sincerely think there is a good chance that the outcome may be similar in the next election.

The other issue is the Charlottetown Accord. While it had an impact on the governing party, I believe it also had, and maybe even more so, an impact on the New Democratic Party. They totally left their constituents, who were deeply upset that they would not abide by the constituents' wishes in the ridings that they represented. They voted for the Charlottetown Accord and they were summarily dismissed from office, to a large extent, as well.

• 1130

Wouldn't there be more stability in our political system if there were free votes along the lines defined by Reform?

Prof. Franks: First of all, I want to compliment the Reform Party on an ingenious definition of free votes. It's not my definition and when you say there's a lot of confusion about it, I think we have to agree that there are different definitions of what a free vote is. Yours is not mine.

[*Traduction*]

Le président: Prenez soin de ne pas attribuer de motifs aux députés pour la façon dont ils ont voté. Il est antiréglementaire de critiquer un vote à la Chambre. J'ai donné beaucoup de latitude aux députés jusqu'ici, mais je pense que les députés pourraient provoquer une réaction défavorable s'ils attribuaient des motifs aux députés sur leur façon de voter. Il serait préférable de ne pas le faire.

M. Hermanson: Très bien, je comprends. C'était simplement une observation et j'accepte le point de vue du président. Ce que j'essaie de dire, c'est qu'il y a toutes sortes de malentendus sur ce qu'est un vote libre.

Je vais essayer de revenir au sujet. Selon moi, notre façon de voter doit être conforme à ce que nous avons dit publiquement. Par exemple, nous nous sommes opposés au budget parce qu'il maintient un déficit élevé. Nous avions clairement promis de le faire pendant la campagne électorale. Si une question ne semble pas être d'une grande importance pour nos électeurs, nous ne nous sentons pas obligés de les consulter chaque fois. Nous ne jugeons pas nécessaire de faire des sondages sur toutes les questions soulevées pour justifier la tenue d'un vote libre. Il n'y a pas de protestations chez le public. Ces questions ne revêtent pas toutes une telle importance.

Permettez–moi de revenir un peu en arrière et de parler de cas où l'on aurait dû avoir un vote libre. Le gouvernement antérieur avait décidé d'instaurer la TPS et, à ma connaissance, au moins deux députés ministériels, sinon trois, s'y étaient opposés, de toute évidence pour représenter le point de vue de leurs électeurs. Ils ont été expulsés de leur parti parce qu'ils avaient osé voter contre la position du parti. La majorité des ministériels s'en sont tenus à la position du parti et ils ont à leur tour été expulsés par leurs électeurs aux élections suivantes. Cela prouve qu'il n'y a pas de vote libre tel que le propose le Parti réformiste et cela nuit énormément au régime politique. Au point de vue politique, c'est à mon avantage, si le gouvernement n'accepte pas notre proposition et n'instaure pas des votes libres comme nous le voudrions. . . Je crois sincèrement qu'il y a de bonnes chances que le résultat soit semblable aux prochaines élections.

L'autre exemple est l'accord de Charlottetown. Cela a certes eu des conséquences pour le parti au pouvoir, mais je pense que cela a eu des conséquences peut–être encore plus graves pour le Nouveau Parti démocratique. Les députés néo–démocrates ont refusé de tenir compte des opinions des électeurs de leurs circonscriptions et cela a déplu énormément aux électeurs. Les néo–démocrates ont voté pour l'accord de Charlottetown et bon nombre d'entre eux ont aussi été défaits aux élections.

N'y aurait–il pas davantage de stabilité dans notre régime politique s'il y avait des votes libres du genre que propose le Parti réformiste?

M. Franks: Tout d'abord, je tiens à féliciter le Parti réformiste pour sa définition ingénieuse des votes libres. Cela ne correspond pas à ma propre définition. Vous dites qu'il y a beaucoup de confusion là–dessus et je pense que nous devons tous reconnaître qu'il y a plusieurs définitions de ce qu'est un vote libre. La vôtre ne correspond pas à la mienne.

[*Text*]

I think the real crunch for that sort of approach comes first, when there are strong divisions in the constituency on an issue and it's not clear which one has the majority—that's a very difficult thing to assess and discover—and second, when a member's own conscience and moral values lead that member to favour something that his constituency association, party or constituents generally do not. Capital punishment is an example of that.

I'm going to ignore Charlottetown. The GST, to my mind, is an interesting example of something else. For better or worse, the way our system of government works is that the judgment of the electorate comes every four years. On average in the post–war period it's been every three years, and that's in a general election. The judgment of the electorate is based on an aggregation of the actions of the government and its feelings about the government's behaviour over the past four years or whatever, and its expectations for the future. It's not on any individual item.

Every government in its mandate must do things that are unpalatable, things that it knows people won't like and don't want. One is to raise taxes but there are many others. The virtue of the system of party discipline and of responsible government, as it works in our country, is that it enables a government to make these unpalatable decisions, to get them through the House, and then to be able aggregate them with the goods things and say the package as a whole is what we want the electorate to consider, not each individual item.

That is how the system of parliamentary responsible government works. It's a responsible government in the sense that the electorate gives it responsibility in an election, and then it governs for the following years. As I have said, it is not black and white. This doesn't mean the government either should or does get everything it wants through the House. It doesn't. It loses a lot. A lot of these defeats are in private and a bill is quietly dropped rather than being defeated in the House, but there is a lot of defeat of governments and a lot of changes in the mind of governments. I don't see any reason in the principle of parliamentary government why we couldn't have these more visible and more dissent, but I am not a supporter of the view that the member or the government must follow the wishes of constituents or public opinion on every single issue. I don't think you can govern a country that way.

Mr. Hermanson: Professor Franks, regarding the influence of lobbyists on members if they are provided with free votes—I think this issue is a bit of a red herring. Right now it's very easy for lobby groups to use other channels to be very effective. These channels are behind closed doors. For instance, if a lobbyist can go into government departments, deal with deputy ministers who then deal with ministers who are in cabinet and who then agree to cabinet secrecy—the effect of lobbyists is

[*Translation*]

La difficulté avec une telle façon d'envisager le vote libre se pose d'abord lorsqu'il y a de fortes divisions chez les électeurs d'une circonscription au sujet d'une question quelconque et que l'on ne peut pas savoir clairement quel faction à la majorité, puisque c'est une chose très difficile à évaluer et à constater, et, deuxièmement, quand, pour des raisons de conscience et de valeurs morales, un député appuie une position que son association de circonscription, son parti ou ses électeurs généralement n'appuient pas. Un exemple serait la peine capitale.

Je ne parlerai pas de Charlottetown. À mon avis, la TPS est un excellent exemple d'une autre situation. Pour le meilleur ou pour le pire, dans notre régime gouvernemental, les électeurs rendent leur jugement tous les quatre ans, ou bien tous les trois ans en moyenne pendant la période d'après–guerre, lors d'élections générales. Le jugement des électeurs se fonde sur l'ensemble des initiatives gouvernementales, les sentiments des électeurs au sujet du comportement du gouvernement depuis son élection et ce qu'ils attendent de l'avenir. Cela ne dépend pas d'une seule question en particulier.

Un gouvernement doit toujours faire des choses désagréables pendant qu'il est au pouvoir, des choses qu'il sait que le public ne veut pas et n'aimera pas. Un exemple serait une hausse d'impôt, mais il y en a bien d'autres. L'utilité de la discipline de parti et de la notion d'un gouvernement responsable au Canada c'est que cela permet au gouvernement de prendre des décisions désagréables, de les faire adopter à la Chambre et ensuite de les ajouter aux bonnes choses qu'il a faites et de dire que les électeurs doivent tenir compte de toutes ces mesures ensemble et non pas d'une en particulier.

C'est ainsi que fonctionne le régime de gouvernement parlementaire responsable. Nous avons un gouvernement responsable parce que les électeurs lui confient certaines responsabilités pendant les élections et qu'il doit ensuite gouverner pendant quelques années. Je le répète, ce n'est pas tout l'un ou tout l'autre. Cela ne veut pas dire que le gouvernement doit ou peut faire adopter tout ce qu'il veut à la Chambre. Ce n'est pas le cas. Il perd souvent la partie. Bon nombre de ces défaites ne sont pas publiques et le gouvernement laisse simplement tomber un projet de loi au lieu de le voir défaire à la Chambre, mais bon nombre de ses initiatives sont défaites et bien des fois le gouvernement change d'avis. Je ne vois rien dans la notion d'un gouvernement parlementaire qui nous empêche de rendre davantage de ces défaites publiques et d'avoir davantage de dissidence, mais je ne suis pas d'avis que les députés ou le gouvernement doivent respecter les désirs des électeurs ou suivre l'opinion publique pour chaque question. Je ne pense pas qu'on puisse gouverner un pays de cette façon.

M. Hermanson: Professeur Franks, il me semble que, lorsqu'on parle de l'influence que pourraient exercer les lobbyistes sur les députés s'il y avait des votes libres, c'est un peu pour brouiller les pistes. Il est maintenant très facile aux groupes d'intérêts d'être très efficaces en utilisant d'autres moyens. Cela se fait en secret. Par exemple, si un lobbyiste peut visiter les ministères du gouvernement et parler aux sous–ministres qui parlent ensuite aux ministres qui se réunissent au

[*Texte*]

entirely behind closed doors. I believe this can be very effectual lobbying on the part of lobbyists.

If there were free votes, however, I'm sure lobbyists would be coming to MPs, but the lobbying would be much more public in that case because they would find that they had much less clout in dealing with a small group with as much risk to being exposed to the public whether for the good or for the bad.

• 1135

Prof. Franks: Mr. Hermanson, my belief is that before the end of this Parliament there will be many bills before committees that will see the lobbyists in droves appearing before the committees and lobbying members publicly. So if you've been immune from that so far, it's simply because the government hasn't introduced legislation that produces that sort of response from the lobbying industry. I'm sure you'll have that.

Mr. Hermanson: But I guess the lobbyist would have less power behind closed doors if there were free votes. Yes, they will come through both doors, but they have more power under the status quo than they would have with free votes.

Prof. Franks: It might work exactly the opposite way, that because, as happens in the United States, a lobbyist knows he can get support from members of a crucial committee, he has more influence with the bureaucracy. So it might actually strengthen the lobbyists, because they would then have two weapons: the support of members who they have persuaded to their side, and their access into the bureaucracy. That in fact is what happens in the United States, which is why so many single–interest groups, like the National Rifle Association, are so terribly powerful even though their views go against general public opinion.

The Chairman: Mr. Hermanson, I'd love to comment, if you don't mind your chair jumping off his very impartial stand here, as always, that maybe you should be a witness.

Mr. Hermanson: Just be careful, Mr. Chairman.

The Chairman: I would love to question you on your past statements. I'd have a wonderful time.

Mr. McWhinney (Vancouver Quadra): Mr. Chairman, my intervention was actually prompted by Mr. Hermanson's usual very thoughtful and richly experienced remarks, but I will make one point that I think has perhaps been passed over too quickly and perhaps even in some earlier hearings of our committee.

I think there is, as Professor Franks pointed out, a necessary historical distinction between the concepts of free votes and confidence votes. Maybe I can say something on the confidence votes. I've always been puzzled why we in Canada insist on treating the constitutional conventions more rigidly and more statically than in the country in which they developed. I'm quite amazed to hear views more appropriate to Great Britain in the 1890s or the 1900s and that were clearly departed from as

[*Traduction*]

Cabinet et qui respectent le secret du Cabinet, l'influence des lobbyistes s'exerce entièrement en secret. Je pense que cela peut être très efficace.

S'il y avait des votes libres, cependant, je suis certain que les lobbyistes feraient des démarches auprès des députés, mais cela se ferait davantage en public parce que les lobbyistes constateraient qu'ils exercent beaucoup moins d'influence lorsqu'ils traitent avec un petit groupe et qu'ils risquent autant d'être exposés à la vue du public, que leurs idées soient bonnes ou mauvaises.

M. Franks: Je suis convaincu, monsieur Hermanson, que les comités examineront bon nombre de projets de loi d'ici la fin de la législature en cours qui attireront les lobbyistes en masse. Ceux–ci viendront témoigner devant les comités et faire du démarchage publiquement auprès des comités. Si cela n'est pas encore arrivé, c'est simplement parce que le gouvernement n'a pas présenté de mesures qui suscitent de telles réactions de l'industrie du démarchage. Je suis certain qu'il y en aura plus tard.

M. Hermanson: Il me semble cependant que les lobbyistes auraient moins de pouvoir dans les coulisses s'il y avait des votes libres. Bien sûr, ils travailleront aussi bien en secret que publiquement, mais ils ont plus de pouvoir maintenant que s'il y avait des votes libres.

M. Franks: Ce pourrait avoir exactement le résultat contraire. Aux États–Unis, par exemple, les lobbyistes savent que, s'ils ont l'appui des membres d'un comité très important, ils auront plus d'influence sur les bureaucrates. Cela pourrait donc renforcer les lobbyistes parce qu'ils auraient deux choses de leur côté, soit l'appui des députés qu'ils auraient convertis à leur cause et leur accès à la bureaucratie. C'est effectivement ce qui se passe aux États–Unis et c'est pour cela que tellement de groupes d'intérêt unique, comme la *National Rifle Association* sont tellement puissants, même si leurs opinions sont contraires à l'opinion publique.

Le président: Monsieur Hermanson, si vous excusez la présidence de se départir un instant de sa position tout à fait impartiale, j'aimerais bien dire que vous devriez vous–même être témoin.

M. Hermanson: Attention, monsieur le président.

Le président: Je voudrais pouvoir vous poser des questions sur vos déclarations. J'aurais bien du plaisir à le faire.

M. McWhinney (Vancouver Quadra): Monsieur le président, j'interviens à la suite des observations comme d'habitude très profondes et imprégnées d'expérience de M. Hermanson, mais je voudrais dire une chose sur laquelle on a peut–être passé trop rapidement, même au cours d'audiences précédentes du comité.

À mon avis, comme le professeur Franks l'a signalé, il faut faire une distinction entre le principe de vote libre et celui de vote de confiance. Je pourrais peut–être dire un mot au sujet des votes de confiance. Je me suis toujours demandé pourquoi, au Canada, nous insistions pour traiter les conventions constitutionnelles de façon plus stricte et plus statique que dans leur pays d'origine. Cela me renverse quand des opinions propres à la Grande–Bretagne des années 1890 ou 1900 et

[*Text*]

early as the 1930s trumpeted in Canada as if they're still constitutional conventions.

We interpret the conventions too rigidly and too broadly as to the defeat of a government on a measure. I was consulted—I won't say by whom, although eventually the National Archives will have the material available—on two occasions, 1968 and 1979, when Canadian governments were defeated on financial measures. In both cases I had no difficulty in saying that there was absolutely no modern constitutional convention requiring the government's resignation, that it was simply a political decision. For the Prime Minister, one hoped that if there were an encounter with the Governor General, the Governor General would exercise kindliness and even lead an inexperienced Prime Minister into understanding the necessity for updating and modernizing conventions. I think that at least in one of those two cases a kindly Governor General tried to do that. You see somebody going over a precipice and simple kindness, even if you're in a different political party, involved saying I'd like keep you alive.

The confidence issue is really a relationship between the government and the head of state, because the head of state had, and still has in principle, residual prerogative powers that can be exercised, but the free vote is basically a relationship between the government, its own supporters, and Parliament. I think this was the distinction Professor Franks was making, and I think we should respect it. It might lead to a more open and less inhibited attitude today on how free we would like to make the free vote system, and a necessary understanding that there's very little constitutional baggage from the past inhibiting Parliament from doing what is right and reasonable under contemporary circumstances.

• 1140

I hope, Mr. Hermanson, you would accept Professor Franks's point on this. I also hope in another context we won't be prisoners of the view that any defeat for a government requires it to resign. There's obviously a political judgment here by government, which in perhaps at least one of the cases I referred to was exercised particularly badly by the government concerned, to their own loss.

The free vote thing can proceed, as I say, without the encumbrance of the constitutional conventions on defeat of a government in a confidence issue. Confidence is really a matter for a government to establish in its own mind what it wants to treat as confidence and what it does not.

As I say, I think Professor Franks's point historically is absolutely correct. We should accept it as such.

The Chairman: I guess there's no question there. Thank you for your intervention, Mr. McWhinney.

We move on to Mr. Lee, please.

[*Translation*]

nettement laissées de côté dans ce pays dès les années 1930 sont proclamées au Canada comme si c'était encore des conventions constitutionnelles.

Nous interprétons de façon trop stricte et trop vaste les conventions relatives à la défaite d'un gouvernement sur une mesure quelconque. J'ai été consulté—je ne dirai pas par qui, mais la documentation appropriée sera plus tard versée aux Archives nationales—à deux reprises, en 1968 et en 1979, quand un gouvernement canadien a été renversé à cause d'une mesure financière. Dans les deux cas, je n'ai eu absolument aucun problème à dire qu'il n'y avait rien dans les conventions constitutionnelles modernes qui oblige le gouvernement à démissionner et qu'il s'agissait simplement d'une décision politique. Il fallait simplement espérer que, si le premier ministre de l'époque, qui manquait d'expérience, rencontrait le gouverneur général, celui–ci ferait preuve de compassion à son égard et lui ferait comprendre qu'il fallait moderniser et mettre à jour les conventions constitutionnelles. Je pense que, dans au moins un de ces cas, un gouverneur général a eu la gentillesse d'essayer de le faire. Si vous voyez quelqu'un qui se prépare à sauter dans le gouffre, ce n'est que la simple bienveillance, même si n'êtes pas du même parti politique, de lui dire que vous voudriez qu'il continue à vivre.

La question de confiance reflète les rapports entre le gouvernement et le chef d'État parce que le chef d'État possédait et possède encore en principe certains pouvoirs souverains, alors que le vote libre reflète essentiellement les rapports entre le gouvernement, ses propres partisans et le Parlement. Je pense que c'est la distinction que voulait faire le professeur Franks et je pense que nous devons la respecter. Cela pourrait mener à une attitude plus ouverte et moins restrictive sur la façon dont nous envisageons le système de vote libre, mais il faut comprendre pour cela qu'il y a très peu dans les conventions constitutionnelles du passé qui empêche le Parlement de faire ce qui est bien raisonnable à notre époque.

J'espère, monsieur Hermanson, que vous accepterez l'opinion du professeur Franks sur ce point. J'espère aussi que nous ne serons pas contraints de considérer que toute défaite d'un gouvernement doit entraîner sa démission. Le gouvernement doit de toute évidence porter un jugement politique dans une telle situation et, dans au moins un des cas que j'ai mentionnés, le gouvernement en cause a peut–être porté un mauvais jugement politique, malheureusement pour lui.

Je le répète, on peut opter pour les votes libres sans se préoccuper des conventions constitutionnelles relatives à la défaite d'un gouvernement lors d'un vote de confiance. Le gouvernement doit décider de lui–même dans quel cas la convention de confiance s'appliquera et dans quel cas elle ne s'appliquera pas.

Je pense donc que ce que le professeur Franks a dit sur le plan historique est tout à fait exact. Nous devrions l'accepter comme tel.

Le président: Je pense bien qu'il n'y avait pas de question dans tout cela. Merci de votre intervention, monsieur McWhinney.

Nous passons maintenant à M. Lee.

[*Texte*]

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): Thank you, Mr. Chairman. It was beginning to look more like a debate than a presentation from a witness.

I would like to go back to the issue of the free vote references, acknowledging that there has been some difference of views as to what is meant by free vote.

Professor Franks, you seem to be making a veiled prediction that as soon as we see any material quantity or intensity of dissent or of voting opposite to a caucus leader, the members of that caucus or the leader will get some bad publicity. The media will jump on this as a sign of weakness or something to that effect, that the leader is losing control, perhaps, of the caucus. That pertains to any of the parties, I suppose, including the Prime Minister.

First of all, would you confirm that this is what you see as being in the cards, as an astute observer? Second, is there anything we can do in Parliament to perhaps pave the way and soften the blow if we are going to have a bit more in the way of free voting?

Prof. Franks: Historically, in my experience, the press in Canada treats any public dissent from party line and party position as an indication of weakness. Either the leader himself is weak and not able to maintain control or the party is losing in the polls or whatever and this is showing in this type of disagreement within the party.

I think the only way to get over that is for the dissenting members themselves to make it very clear that they are prepared to say publicly they disagree with the party on this individual, particular issue but in general support the party, and for the party leadership in return to say they recognize that member's right to hold that position and disagree publicly.

What is needed here is an educational experience of the Canadian public, and of the press gallery as well, that we can change these attitudes and habits in Parliament if we want to and wind up with more open expression of a variety of views within each party caucus in Parliament.

Mr. Lee: You have pointed out the distinction between free voting and dissent. To make reference to earlier comments—I think they were Mr. Hermanson's, but they could have been Mr. White's—what I heard I would have labelled as marginal dissent rather than free voting. Would you agree with that, that the ability of some members in a caucus to say they can't support whatever for a particular reason would be better labelled marginal dissent as opposed to free voting?

• 1145

Prof. Franks: In its initial stages it might be marginal, but there's no certainty it would wind up being marginal. Remember, in Britain the government was defeated by its own members on fundamental major parts of its platform, once leading into to an election, because it became a matter of confidence.

The question there, emphasizing what I was saying earlier in my paper, is whether the member feels confident in the support of the constituency so that member is prepared to disagree with party leadership and knows that the constituency will continue to support him or her.

[*Traduction*]

M. Lee (Scarborough—Rouge River): Merci, monsieur le président. Les échanges commençaient à ressembler davantage à un débat qu'à un témoignage.

Je voudrais revenir à la question des votes libres, même si tout le monde ne s'entend pas sur ce qu'un votre libre signifie.

Professeur Franks, vous semblez laisser entendre que, dès qu'il y aura une dissidence marquée ou qu'une bonne partie des membres d'un caucus voteront d'une façon contraire à leur chef, les membres ou le chef du caucus auront une mauvaise presse. Les médias se hâteront de dire que c'est un signe de faiblesse ou quelque chose du genre, peut-être que le chef du parti perd la maîtrise du caucus. Cela peut arriver à n'importe qui, j'imagine, y compris le premier ministre.

D'abord, pouvez-vous confirmer que c'est ce que vous envisagez à titre d'observateur astucieux? Deuxièmement, pouvons-nous faire quelque chose au Parlement pour préparer la voie et améliorer les choses si nous décidons d'avoir davantage de votes libres?

M. Franks: J'ai constaté dans le passé que les journalistes canadiens considèrent comme un signe de faiblesse toutes divergences de la ligne ou de la position du parti. Ou bien le chef du parti lui-même est faible et incapable de maîtriser le caucus, ou bien le parti est en baisse de popularité dans les sondages et cela se traduit par de la dissidence au sein du parti.

À mon avis, le seul moyen de surmonter la difficulté serait pour les membres dissidents du caucus de bien dire eux-mêmes qu'ils sont prêts à affirmer publiquement qu'ils ne sont pas d'accord avec leur parti pour cette question précise, mais que, de façon générale, ils appuient le parti, et pour les dirigeants du parti de dire à leur tour que les membres dissidents ont le droit d'adopter cette position et d'exprimer publiquement leur désaccord.

Ce qu'il faudrait, c'est informer le public canadien et aussi les journalistes que, si nous le voulons, nous pouvons modifier ces attitudes et changer ces façons de faire au Parlement pour que les membres de chaque parti puissent s'exprimer plus librement sur diverses questions.

M. Lee: Vous avez fait la distinction entre le vote libre et le vote dissident. Le genre de situation dont on a parlé tantôt—je pense que c'était M. Hermanson, mais c'était peut-être M. White—ressemble davantage selon moi à une dissidence marginale qu'à un vote libre. Êtes-vous d'accord que ce serait préférable de parler de dissidence marginale plutôt que de vote libre lorsqu'on permet à certains membres d'un caucus de dire qu'ils ne peuvent pas appuyer telle ou telle mesure pour une raison donnée?

M. Franks: Au départ, ce serait peut-être marginal, mais rien ne garantit que cela le resterait. Rappelez-vous que, en Grande-Bretagne, le gouvernement a déjà été défait par ses propres députés relativement à des questions qui constituaient des éléments fondamentaux de son programme électoral parce que cela était devenu une question de confiance.

Dans un tel cas, pour revenir à ce que je disais dans mon document, il s'agit de savoir si le député est assez sûr de l'appui des ses électeurs pour accepter de s'opposer aux idées des dirigeants de son parti en ayant la conviction que ses électeurs continueront de l'appuyer.

[*Text*]

Mr. Lee: On the one hand, in terms of exercising political power in the country we have a need to generate a critical mass of votes within Parliament so that one can carry on an agenda. You must have the critical mass, an agenda, and leadership to go with it; that's called government. Those must be there in government. We just don't get elected freely and randomly to come in here and sit around until somebody comes up with an idea; parties come in with agendas, so you've got to have the critical mass.

That runs contrary completely, as I see it—and correct me if you think I'm wrong—to the concept of free voting, where all the members just come here, then try to figure out where they are going to be, after they get here.

In this parliamentary system we've developed this concept of the critical mass; it's based on the party system. So if we're going to have more free voting how do we soften the edges of that need to create critical mass? You've mentioned dissent. There's also the area of private members' initiatives and private members' business. Could you elaborate on some of those as ways in which we might soften those hard edges?

Prof. Franks: Yes. Our system in Canada has been very good at creating what you call critical mass. I think I'm right that only once in Canada's history has a government risked serious defeat by defection of its own members and that was Sir John A. Macdonald's government, at the time of the Pacific scandals.

So with 100–plus years of successful critical masses, whether in majority or minority governments, I don't think the critical mass creation is at risk. I think our system works that way. We work in a system now where the electorate clearly creates in an election a government. To my mind, that is not the problem.

Your expressing the concept as softening the edges is very accurate. I suggest that open dissent being tolerated and members insisting on their right to dissent publicly is one part of it and I believe that.

A second possibility is for the government to suggest that some items might be free votes or that it is not going to have the whips on strongly about an issue, although, as I mentioned earlier in response to another question, that does run the risk of the media asking why the government is introducing something if it doesn't care whether it gets passed or not.

Then there are the possibilities, which the recent changes open up, of the House putting legislation or propopals for legislation to committee before the second reading debate, so that the committee can have a strong influence on the actual formulation of the bill, either the principles in it or the drafting.

That's a place where presumably party lines do not need to be rigid because the party positions don't necessarily have to be rigid at that point because the legislation has not been voted on at second reading, so the principles have not been voted on by the House. So that's a very positive change, which can be used to soften the edges.

[*Translation*]

M. Lee: D'une part, pour exercer le pouvoir politique au Canada, il faut pouvoir produire une masse critique de votes au Parlement afin de pouvoir appliquer son programme. Il faut donc cette masse critique, un programme, et le leadership correspondant. C'est ce qu'on appelle le gouvernement. Ces éléments sont essentiels. Nous ne sommes pas simplement élus au petit bonheur pour venir siéger ici jusqu'à ce que quelqu'un ait une idée; les partis se présentent avec leurs programmes et il faut donc une masse critique de votes.

À mon avis, et vous me reprendrez si je me trompe, c'est tout à fait contraire à la notion de vote libre selon laquelle tous les députés se rendent au Parlement et essaient ensuite de savoir exactement ce qu'ils vont faire.

Dans notre régime parlementaire, nous avons adopté cette notion de la masse critique basée sur le système de partis. Si nous allons avoir plus de votes libres, comment pouvons–nous réduire cette nécessité de créer une masse critique? Vous avez parlé de dissidence. Il y a aussi les mesures d'initiatives parlementaires. Pouvez–vous nous expliquer comment certaines de ces choses pourraient aider à réduire cette nécessité?

M. Franks: Oui. Notre système canadien a très bien réussi à créer ce que vous avez appelé la masse critique. Je pense avoir raison de dire qu'il est arrivé seulement une fois dans l'histoire du Canada qu'un gouvernement risque la défaite après avoir été abandonné par ses propres partisans. C'était le gouvernement de Sir John A. Macdonald à l'époque des scandales du Pacifique.

Comme nous avons réussi pendant plus de 100 ans à créer cette masse critique, que ce soit sous un gouvernement majoritaire ou un gouvernement minoritaire, je ne pense pas que la création de la masse critique soit menacée. Je pense que notre système fonctionne bien de cette façon. Ce sont nettement les électeurs qui créent le gouvernement lors des élections. Cela ne pose pas de problème à mon avis.

Vous avez tout à fait raison de parler de réduire cette nécessité. Selon moi, une façon de le faire serait qu'on tolère la dissidence ouverte et que les députés insistent sur leur droit de s'opposer publiquement aux idées de leur parti.

Une autre possibilité serait que le gouvernement propose certaines mesures sur lesquelles il pourrait y avoir des votes libres ou pour lesquelles les whips ne seront pas trop insistants, quoique, comme je l'ai dis tantôt en répondant à une autre question, cela risquerait d'inciter les médias à demander pourquoi le gouvernement présente une mesure si cela lui importe peu qu'elle soit adoptée ou non.

Il y a aussi la possibilité, que permettraient les récents changements, que la Chambre présente ses propositions législatives à des comités avant le débat de deuxième lecture pour que le comité influe fortement sur le libellé du projet de loi, les principes qu'il contient ou la façon qu'il est rédigé.

À ce moment–là, le parti n'a pas besoin d'adopter une position stricte vu que le vote à l'étape de la deuxième lecture n'a pas encore eu lieu et que la Chambre ne s'est donc pas encore prononcée sur les principes de la mesure. Ce serait un changement tout à fait constructif qui pourrait être utilisé pour réduire la nécessité d'une masse critique.

[*Texte*]

Then there is the possibility of private members' bills, as you mentioned. I have looked at that aspect fairly closely in the last Parliament and my memory is that only six private members' bills got passed and most of them were fairly trivial.

• 1150

The experience with private members' bills is not good. There are some problems in the process that need examining. It could be used for more purposes. For example, I don't see why changes in the Criminal Code relating to things like drugs, abortion, sexual offences of various sorts, etc., cannot be private members' bills. They don't need the recommendation of the Crown. In fact, changes in divorce law and the first proposals on abolition of capital punishment were all private members' business. There's no reason why private members can't use private members' business to raise urgent issues rather than the relatively small ones that seem to get through the process at present.

I think those are all ways of softening the edges, as you call it. I will be very interested to see how the House handles these changes in procedure so that bills get to committee before second reading or the subject–matter of issues is referred to a committee.

The Chairman: Mrs. Ablonczy.

Mrs. Ablonczy (Calgary North): Professor Franks, we appreciate your being here today and I just wanted to explore a couple of issues relating to this matter of free votes with you.

Other witnesses before this committee, Professor Franks, have stated that there is growing public pressure for greater accountability of representatives and of government. I wondered whether you, yourself, in your studies and in your academic pursuits have seen any indication of this and whether you would just comment generally so we'd have the benefit of your perspective on that.

Prof. Franks: Sometimes I'm asked a question that's so big I don't quite know where to begin in answering it and you've done that. It's a huge question really.

Political accountability at present in Canada operates in the dialectic between government and opposition. The government proposes, the opposition criticizes, or the government does something and the opposition reacts to it. That's why there is an opposition chairman of the public accounts committee so you have the stimulus of somebody who is very critical examining the government's accounts. Political accountability of government in the House of Commons, I believe, works quite well.

We get into the question, then, of administrative accountability. There are at least three factors and probably many more that we could look at in there. One is the question of ministerial responsibility. To what extent can a minister effectively be responsible for and accountable for a large department?

The British operate under a somewhat different principle than ours. Accounts are signed by an "accounting officer", a permanent head of a department, the equivalent of our deputy ministers. It's the accounting officers who defend the accounts

[*Traduction*]

Il y a aussi, comme vous l'avez signalé, les projets de loi d'initiative parlementaire. J'ai examiné ceux–ci assez attentivement lors de la dernière législature et, si j'ai bonne mémoire, seulement six ont été adoptés et la plupart étaient relativement sans importance.

Le bilan des mesures d'initiative parlementaire n'est pas fameux. Il faudrait se pencher sur certains problèmes. On pourrait se servir de ces mesures pour plus de choses. Par exemple, je ne vois pas pourquoi les projets de loi tendant à modifier les dispositions du Code criminel relatives aux choses comme la drogue, l'avortement, les délits sexuels et ainsi de suite, ne pourraient pas être des mesures d'initiative parlementaire. Ce genre de choses n'exige pas une recommandation de la Couronne. D'ailleurs, les modifications à la Loi sur le divorce et les premières propositions pour abolir la peine capitale ont d'abord été présentées dans des projets de loi d'initiative parlementaire. Rien n'empêche les députés de se servir des initiatives parlementaires pour soulever des questions urgentes au lieu des questions d'importance relativement secondaire qui sont maintenant soulevées de cette façon.

Ce sont autant de moyens de pondérer la masse critique. J'ai bien hâte de voir comment la Chambre modifiera la procédure pour permettre que les projets de loi soient renvoyés au comité avant la deuxième lecture ou que leur sujet soit étudié par un comité.

Le président: Madame Ablonczy.

Mme Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur Franks, nous sommes heureux que vous soyez ici aujourd'hui et je voudrais simplement discuter un peu avec vous de la question des votes libres.

D'autres témoins nous ont dit que le public réclamait de plus en plus de comptes de ses représentants et du gouvernement. Avez–vous vous–même constaté cette tendance dans vos études et dans vos recherches et pourriez–vous nous dire de façon générale ce que vous en pensez?

M. Franks: On me pose parfois des questions tellement vastes que je ne sais pas par où commencer et c'est ce que vous venez de faire. C'est une question vraiment très vaste.

À l'heure actuelle au Canada, la responsabilité politique se reflète surtout dans les échanges entre le gouvernement et l'opposition. Le gouvernement propose et l'opposition critique, ou bien le gouvernement fait quelque chose et l'opposition réagit. C'est pour cela que le président du Comité des comptes publics est un député de l'opposition. C'est pour que ce soit une personne qui fera un examen très critique des comptes du gouvernement. À mon avis, la responsabilité politique du gouvernement à la Chambre des communes fonctionne très bien.

On arrive ensuite à la responsabilité administrative. Il y a au moins trois éléments et probablement bien davantage dont on peut tenir compte. Il y a d'abord la question de la responsabilité ministérielle. Dans quelle mesure un ministre peut–il vraiment être tenu responsable de ce que fait un ministère important?

Les Britanniques ont un système quelque peu différent du nôtre. Les comptes sont signés par un agent comptable, ou chef d'un ministère, qui est l'équivalent de nos sous–ministres. Ce sont les agents comptables qui défendent les comptes devant le

[*Text*]

before the public accounts committee, not in the minister's name but in their own name, having signed them. So there is a clear distinction there between financial and administrative accountability through the public accounts committee and political accountability.

What I am saying is there's an area of relationships between the bureaucracy and politicians, between the bureaucracy and Parliament, that I think we need to explore and open.

There are two other areas that I think are important in our new era of Charter of Rights and Freedoms and increased role for the courts. There are increasingly questions of the relationship of public service to the courts and the due process within public service in terms of what the courts find acceptable or not. This is an area where I believe that the common law countries are not terrible sophisticated yet. I know that's a very harsh comment, but it's something that we need to look at.

The fourth area is of the accountability of a public service more generally to the public as a whole, what you might call sideways accountability. That's one where we now have a lot of rhetoric about stakeholders and so on, but I'm not sure where the answer is at this point.

• 1155

The final form that you might consider here is internal accountability within the public service. Have we satisfactorily established standards of the profession of government in Canada, so that we're sure that the public service holds itself accountable internally?

We're dealing with one of the most complex systems in the modern world when we look at government and the relationships between public and government and public service representatives and the courts, the legal system, and so on. So accountability is a many–sided, complex thing, and as I say, I believe that the political accountability, of a government being responsible and being held responsible in the House, is done reasonably well.

In fact, this is one of the things our system is best at. It seems to me the more frequent thing that we find in government is everybody avoiding responsibility, but at least we know who's responsible in Canada. That's the cabinet, those bad guys over there, that do all these terrible things that we would do much better if we were there, except somebody else would be telling us we're bad if we were there, you see. That I think works very well. The other part, I am somewhat concerned about.

I don't know if that answers your question. As I say, you raised so many questions in that, that I. . .

Mrs. Ablonczy: I think those are good observations. Certainly, Mr. Chairman, it opens up some other avenues of things for this committee to explore.

I wonder if I might narrow it just a little bit by talking about the accountability of elected representatives to the electorate, and moving away a little bit from the public service and from cabinet.

[*Translation*]

Comité des comptes publics, non pas au nom du ministre, mais en leur propre nom puisqu'ils portent leurs signatures. Il y donc une distinctions très nette entre responsabilité financière et responsabilité administrative devant le Comité des comptes publics et responsabilité politique.

Ce que je veux dire, c'est qu'il y a certains rapports entre la bureaucratie et les politiques, entre la bureaucratie et le Parlement, que nous devrions explorer et étendre.

Il y a deux autres éléments que je juge importants à notre époque de charte des droits et libertés et d'élargissement du rôle des tribunaux. On se pose de plus en plus de questions sur les rapports entre la fonction publique et les tribunaux et sur ce que les tribunaux jugent acceptables par opposition à ce qui se fait dans la fonction publique. À mon avis, les pays qui ont un système de droit commun tirent de l'arrière pour l'instant à cet égard. Je sais que c'est un jugement très dur, mais nous devons examiner tout cela.

Quatrièmement, il y a l'obligation générale de la fonction publique de rendre des comptes au public, ce qu'on pourrait appeler la responsabilité latérale. On parle beaucoup maintenant à cet égard d'intervenants et de parties prenantes et ainsi de suite, mais je ne sais pas vraiment quelle est la solution.

Le dernier modèle qui pourrait éventuellement vous intéresser serait un modèle de responsabilité administrative au sein de la fonction publique. En effet, il faut se demander: Avons–nous en place des normes adéquates de responsabilité administrative qui obligent la fonction publique à rendre compte de ses activités internes?

En fait, nous avons affaire à l'un des systèmes les plus complexes du monde moderne, pour ce qui est des rapports entre le gouvernement et le public, entre le gouvernement, les fonctionnaires et les tribunaux, le système judiciaire, etc. Donc, la question de la responsabilité est fort complexe et comporte plusieurs facettes; comme je vous l'ai déjà dit, du côté de la responsabilité politique, c'est–à–dire le fait d'obliger un gouvernement à rendre compte de ses activités devant la Chambre—j'estime que notre système fonctionne assez bien.

C'est d'ailleurs l'une des forces de notre régime politique. De nos jours, on a l'impression que les gouvernements veulent surtout se dérober à leurs obligations, mais au Canada, au moins, nous savons avec précision qui a l'ultime responsabilité. Il s'agit, bien entendu, du Cabinet, de ces méchants qui font toutes sortes de choses répréhensibles que nous n'oserions jamais faire si nous étions ministres—sauf que d'autres nous feraient exactement les mêmes reproches si nous en faisions partie. Donc, ce système fonctionne bien, à mon avis. L'autre aspect, par contre, me semble un peu plus problématique.

Je ne sais si j'ai vraiment répondu à votre question. Vous avez soulevé tellement de points dans votre question que. . .

Mme Ablonczy: Vos observations me semblent très justes. En tout cas, monsieur le président, elles nous portent à réfléchir sur d'autres possibilités.

Je me demande si je pourrais m'écarter un peu de la question des responsabilités de la fonction publique et du Cabinet pour aborder celle de l'obligation des représentants élus de rendre des comptes à électorat.

[*Texte*]

For example, at a recent conference organized by the Canada West Foundation, which our chairman also attended, one of the key issues there for people attending, many of whom are members of the public not involved in politics particularly, was the fact that our political system, in their words, was dominated by premiers and prime ministers. In other words, in their view, it's the leader who dominates, who has the real control, who gives the marching orders, so to speak. The issue then is if that is so — and perhaps you might want to comment on your views on that perspective — how would it then be possible for electors to hold their MPs accountable for anything. I think that's the tension that we want to explore, as well.

Prof. Franks: I think there's a very real question there. I describe our system as being executive dominated or executive centred, as opposed to being Parliament centred. You can have both kinds of structures of power within the general framework of parliamentary government without much problem. But the way we have evolved in Canada is to have this executive domination.

I probably don't have the figure right now, but I think I'm right that three–quarters or two–thirds of Canada's history is under just four prime ministers. That's a sort of domination that very few other countries know. It is nothing like the United States, where, except for Roosevelt, no president has lasted more than eight years, and Britain, where Margaret Thatcher, who didn't stay in power as long as Prime Minister Trudeau or even Laurier, was the longest–lasting prime minister in the last 125 years.

So we do have a problem there, there's no question about it, or we could call it a feature of our government. They are focused around a leader, a prime minister, or a premier in a province, and this does seem to diminish the role of the individual member and it does seem to diminish the role of the electorate in many ways.

If I were going to say something, which I'm sure you would consider absolutely outrageous, one way of approaching the problem is to have the elected members in the House decide who is party leader, and not have a convention do it.

So then you could do what the British do, and if you didn't like Margaret Thatcher, you could toss her out and bring in John Major. You would not have to go back to the party at large. You would be taking the responsibility, and then you would have to account for that to your electorate.

That is something that we did in Canada up until 30–plus years ago. I suspect that the reaction to that sort of proposal would be that you were undemocratizing Parliament because the general rank and file of the party would no longer participate in the choice of leader. But you must appreciate that it is the fact that the rank and file participates in the choice of leader that helps give the leader this strength vis–à–vis the members of the party. So this is one of the places in which democracy within Parliament seems to get diminished because of democracy within the party at large. I can't see turning back the clock on that, much as wistfully I might think I'd rather see a system in which the members had that responsibility of choosing their leader. That is, however, an approach.

[*Traduction*]

Lors d'une récente conférence organisée par la Canada West Foundation, par exemple, à laquelle a assisté notre président, d'ailleurs, l'une des questions clés pour la grande majorité des participants — soit des citoyens ordinaires qui ne font pas tellement de politique — était le fait que les premiers ministres provinciaux et fédéral dominent — pour reprendre leur terme — notre régime politique. Autrement dit, ils estiment que c'est le chef qui dirige tout et qui impose sa volonté aux autres, finalement. Si tel est le cas — et il serait peut–être intéressant de savoir si ce point de vue vous semble juste ou non — comment les électeurs peuvent–ils espérer que leurs députés accepteront de leur rendre compte de leurs activités? Il y a un élément de tension dans cette relation qu'il convient d'étudier.

M. Franks: Votre question soulève un point critique. Lorsque je décris notre régime, je dis qu'il est centré sur l'exécutif, par rapport au Parlement. Il est possible d'avoir ces deux structures du pouvoir au sein d'un gouvernement parlementaire sans que cela pose des problèmes. Mais au cours de son évolution, notre régime a accordé un rôle de plus en plus important à l'exécutif.

Je ne peux pas vous donner de chiffre exact à cet égard, mais je ne crois me tromper en vous disant que les trois quarts ou les deux tiers de l'histoire du Canada se sont déroulés sous le régime de seulement quatre premiers ministres. C'est le genre de domination qui n'existe guère ailleurs. C'est une situation tout à fait contraire à celle des États–Unis où, à l'exception de Roosevelt, aucun président n'est resté en poste pendant plus de huit ans, et à celle de la Grande–Bretagne où Margaret Thatcher, dont le mandat était tout de même moins long que celui des premiers ministres Trudeau ou même Laurier, est restée au pouvoir plus longtemps que n'importe quel autre premier ministre britannique depuis 125 ans.

Donc, c'est certainement un problème — ou peut–être préférons–nous dire que c'est l'une des caractéristiques de notre régime. Nos gouvernements tournent autour du chef, du premier ministre fédéral ou provincial, ce qui réduit forcément l'importance du rôle du député individuel et même de l'électorat, à de nombreux égards.

Si je devais vous faire une recommandation à ce sujet — et vous allez certainement la trouver complètement farfelue — je dirais qu'une solution possible consisterait à demander aux députés élus de choisir le chef du parti, plutôt que d'organiser un congrès à cette fin.

À ce moment–là, vous pourriez faire comme les Anglais: si vous n'aimiez pas Margaret Thatcher, vous la remplaceriez par John Major tout simplement. Vous ne demanderiez l'avis des membres du parti, car vous assumeriez vous–mêmes la responsabilité de cette décision, et vous seriez tenus d'en rendre compte devant l'électorat.

C'était d'ailleurs notre pratique au Canada jusqu'à il y a environ 30 ans. J'ai l'impression que bon nombre de personnes y verraient une tentative de dé–démocratisation du Parlement, puisque les membres ordinaires du parti ne pourraient plus participer au processus de sélection du chef. Mais il faut aussi comprendre que le fait que les membres ordinaires participent au processus de sélection confère au chef du parti une grande crédibilité vis–à–vis de l'ensemble des membres du parti. C'est une de ces situations où le régime démocratique du parti diminue la démocratie au sein du Parlement. Mais je ne pense pas qu'on puisse revenir à l'ancien système, même si je regrette l'époque où les députés avaient la responsabilité de choisir leur chef. C'est tout de même un modèle possible.

[*Text*]

[*Translation*]

• 1200

Mrs. Ablonczy: Well, until that happens, I guess the question would be if—

The Chairman: I hesitate to interrupt, but it's 12 p.m. Our hour and a half is gone. I've got two other persons on the list who haven't yet had a chance to ask questions, so I wonder if you'd mind if I pass it to them. One is not a member of the committee, but she's been here from the beginning. I think she ought to get a chance to ask a question. Mr. Malhi would also like to ask a question. I hesitate to interrupt, but you've had 10 minutes. If everyone's to get a chance before a reasonable time has elapsed, I think—

Mrs. Ablonczy: That would be just fine with me, Mr. Chairman.

The Chairman: I'm sorry to do that. Mr. Malhi.

Mr. Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Thank you, Mr. Chairman. My question is for Professor Franks.

On an issue such as capital punishment, what would be the most effective method: free vote, modified free vote or a referendum? My second question is how can a free vote increase public faith in the government?

Prof. Franks: Now, on the first, you have to ask what standard you're judging effectiveness by. I happen to favour the abolition of capital punishment, so I think a free vote in the House of Commons is much better than a referendum, because I know how a referendum would go and I don't want it to go that way.

Again, this is one of those places where, as I say, there are trade–offs. I think on some issues we have to let the members exercise their moral judgment. That happens to be one of them.

Now I didn't quite get the second question. Forgive me.

Mr. Malhi: How can a free vote increase public faith in government?

Prof. Franks: I don't know what free votes would do if they were more general. As I say, there's a strong risk that the reaction might be: well, why is the government wasting our time and everybody else's by putting legislation and issues before the House when it doesn't care, when there are so many things it should be doing, so many issues it should care about, such as handling the deficit, unemployment, the problem of native Canadians, the problems of creating a multi–racial society, the problems of national unity? Why should it be wasting time doing things when it doesn't care what the House decides? It might actually be very destructive of support for government.

Mme Ablonczy: En attendant que nous en soyons là, je suppose qu'il s'agira de déterminer. . .

Le président: J'hésite à vous interrompre, mais il est déjà midi. Notre heure et demie est maintenant écoulée. J'ai sur ma liste le nom de deux autres personnes qui n'ont pas encore posé de questions, et j'allais donc proposer qu'on leur accorde tout de suite la parole, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. L'une de ces personnes n'est pas membre du comité, mais elle est là depuis le début de la séance. Je pense qu'on devrait lui donner l'occasion de poser une question. M. Malhi aimerait également poser une question. Donc, j'hésite à vous interrompre, mais vous avez tout de même eu dix minutes. Si l'on souhaite que tout le monde ait sa chance sans trop dépasser le temps qui nous est accordé, je pense. . .

Mme. Ablonczy: Cela me convient parfaitement, monsieur le président.

Le président: Je m'en excuse. Monsieur Malhi.

M. Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Merci, monsieur le président. Ma question s'adresse au professeur Franks.

Sur une question comme la peine capitale, quelle méthode serait la plus efficace: le vote libre, le vote libre modifié ou un référendum? Ma deuxième question est celle–ci: comment le vote libre permettra–t–il de rétablir la confiance du public dans son gouvernement?

M. Franks: Pour répondre à votre première question, il faut d'abord savoir quels sont vos critères en matière d'efficacité. Comme je suis en faveur de l'abolition de la peine capitale, je suis plutôt en faveur d'un vote libre à la Chambre des communes, par rapport à un référendum, car je sais quelle serait l'issue d'un référendum, et j'aimerais autant l'éviter.

Encore une fois, c'est une de ces situations où il y a des compromis à faire. À mon avis, il faut permettre aux députés de porter un jugement moral sur certaines questions. Celle que vous soulevez en est une, justement.

Malheureusement, je n'ai pas bien saisi votre deuxième question. Excusez–moi.

M. Malhi: Comment le fait d'institutionnaliser le vote libre permettra–t–il de rétablir la confiance du public dans son gouvernement?

M. Franks: Je me demande quelle incidence l'institutionnalisation du vote libre pourrait avoir sur la situation. Je pense qu'il y a de fortes chances que le public se demande, au contraire, pourquoi le gouvernement perd–il son temps et le temps des autres en demandant aux députés de voter sur des projets de loi et diverses questions à la Chambre, alors que le résultat du vote lui importe peu, et qu'il y a tant d'autres questions prioritaires à régler, tels que le déficit, le chômage, le problème des autochtones, la création d'une société multiraciale, l'unité nationale, etc.? Pourquoi le gouvernement perd–il son temps à faire ce genre de choses alors que la décision de la Chambre ne lui importe guère? Il est possible qu'il en résulte une érosion encore plus grave de la confiance du public dans son gouvernement.

[*Texte*]

On the other hand, it might create such an enthusiastic and enjoyable discussion in public and Parliament that everybody would say that was great, that Parliament is fun. It might then increase support.

I don't know which way it would go. I think it would probably depend on how much there is and how it's handled.

Mr. Malhi: Thank you.

The Chairman: Finally, Mrs. Jennings is not a member of the committee, but she has been here from the beginning this morning. So I wonder if you'd like to ask a couple of questions, Mrs. Jennings.

Mrs. Jennings (Mission—Coquitlam): Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Franks, I'd like to thank you for being here. I have read your works, along with many others on freer votes and parliamentary reform. I'm really pleased to be here to speak to you this morning.

I am concerned with a couple of things. One is that MPs are elected on a platform; therefore, if they're in the House, elected on that platform, they are actually voting according to the wishes of their constituents. They actually are exercising free votes, because that's the way they're in. . . I wouldn't like this to be misconstrued that in suggesting freer votes we're suggesting that MPs run helter–skelter and vote for anything they want to. That's not at all what we're trying to represent.

Now free votes and freer votes—with all the reading I've done, whether it's House management committee, whether it's the McGrath report, I've come to the conclusion from what's been said here that there are free votes and freer votes and that having freer votes is a relaxation of the confidence convention. Having said that, that's the issue on which I just happen to have a votable motion. That is one we are going to be talking about. . .according to the constituents' wishes, so I wonder if you'd comment on one thing.

• 1205

One of the recommendations of the parliamentary reform Standing Committee on House Management says—and this is their recommendation at the end of this: "With few exceptions, motions proposed by the government should be considered as motions of confidence only when clearly identified as such by the government." In other words, the relaxation of the confidence convention would be there. How do you interpret that?

Prof. Franks: There are two things, and I'll deal with the first very quickly on the relationship between members and parties.

[*Traduction*]

Par contre, un tel changement pourrait également susciter des débats enthousiastes et passionnants chez les Canadiens et au Parlement que tout le monde trouverait formidable. Et si les Canadiens trouvaient que les délibérations du Parlement étaient assez intéressantes, il est possible que le soutien de cette institution augmente.

J'ignore quel pourrait être le résultat d'un tel changement. Je suppose que cela dépendrait beaucoup du nombre de votes libres et de la procédure suivie.

M. Malhi: Merci.

Le président: M^me^ Jennings n'est pas membre du comité, mais elle assiste à notre réunion depuis le début. Je me demande donc si vous auriez quelques questions à poser.

Mme Jennings (Mission—Coquitlam): Merci, monsieur le président.

Monsieur Franks, je tiens d'abord à vous remercier de votre présence. J'ai lu vos ouvrages, ainsi que beaucoup d'autres qui traitent de la question du vote libre et de la réforme parlementaire. Je suis donc ravie d'être parmi vous et de pouvoir vous parler ce matin.

Il y a plusieurs choses qui me préoccupent. D'abord, le fait que les députés soient élus en fonction d'une plate–forme électorale; en d'autres termes, s'ils sont élus députés à la Chambre des communes, en fonction d'une plate–forme particulière, ils votent nécessairement selon les désirs de leurs électeurs. C'est dire que le modèle du vote libre existe déjà, parce qu'ils expriment librement leur point de vue. . . Et il faut bien comprendre notre intention: si nous proposons des votes libres, ce n'est pas parce que nous souhaitons que les députés manquent complètement de discipline et votent pour n'importe quoi. Ce n'est pas du tout notre objectif.

En ce qui concerne les votes libres ou les votes plus libres—après tout ce que j'ai lu sur le sujet, qu'il s'agisse des rapports du comité de gestion de la Chambre ou du rapport McGrath, j'en suis venue à la conclusion—et je me fonde aussi sur ce qui a été dit aujourd'hui—qu'il existe la possibilité de votes libres et de votes plus libres, et qu'en optant pour des votes plus libres, nous assouplissons la convention de confiance. Cela dit, c'est justement là–dessus que porte la motion que je vais présenter, et qui doit faire l'objet d'un vote. Nous allons donc avoir l'occasion d'en discuter. . . et de suivre la volonté de nos électeurs. Par contre, je voudrais vous demander votre avis sur une autre question.

Sur la question de la réforme parlementaire, le Comité permanent de la gestion de la Chambre a recommandé ce qui suit—et je vous cite la recommandation qui figure à la fin de son rapport: «à quelques exceptions près, les motions proposées par le gouvernement devraient être considérées comme des motions de confiance seulement lorsque le gouvernement les identifie comme telles.» En d'autres termes, il y aurait un certain assouplissement de la convention de confiance. Comment interprétez–vous cette affirmation?

M. Franks: Vous soulevez deux questions, et je vais aborder très rapidement la première, c'est–à–dire celle des rapports entre les députés et leur parti.

[*Text*]

Most members of Parliament like being in parties and they like the parties they're in, otherwise they wouldn't be there. They like working together as a team and the electorate likes that too. I think your point is very well taken, that insofar as there is a defined party platform that was voted on and agreed on in the election and so on, members really should follow it. That's our expectation as to how they behave, but it still leaves a lot of room for discussion.

On the second one, I repeat what I said earlier: one should not equate free votes with a confidence convention. In fact, unless the government publicly states something is a vote of confidence, the opposition decides whether it's a vote of confidence. The defeats of the minority government in 1963, 1974 and 1979 were all—I think I'm right in saying—on amendments that were phrased by the opposition and explicitly said the House lacked confidence in the government. So it was the opposition who chose to make it a confidence motion and defeated the government on it.

The other side of that is if the government says publicly this vote is a confidence vote and then loses, it's lost the confidence of the House. There's no question. I'm very cautious about the wording you quoted to me there because it is within the power of the opposition to decide something is a vote of confidence, and it often does choose to make something a vote of confidence.

Mrs. Jennings: Thank you very much.

The Chairman: Mr. Leroux has a question but I understand he's going to pass it on to Mr. Langlois, who hasn't been recognized yet.

Monsieur Langlois, vous avez la parole.

M. Langlois: Je voudrais remercier mon collègue, M. Leroux, de m'avoir cédé son droit de parole.

Professeur Franks, je reviens un petit peu où on en était après l'intervention de M. Lee. Il me semble que par le biais de l'opinion publique on reçoit deux signaux qui peuvent sembler, à première vue, assez différents. Lorsque les députés d'un parti suivent fidèlement la ligne du parti, les gens font généralement la remarque: «mais regardez, ce sont tous des béni–oui–oui qui font comme leur chef». Aussitôt qu'il y en a un ou plus d'un qui prennent l'initiative de voter suivant des considérations plus personnelles, les mêmes personnes, souvent, vont nous faire les commentaires: «regardez, le leadership a perdu le contrôle du parti». Finalement, que veut la population?

Je voudrais illustrer, avant d'entendre votre commentaire, le débat qui a eu lieu à la Législature de la province de Terre–Neuve et du Labrador, en juin 1990, sur la résolution visant à approuver l'Accord du lac Meech. Vous vous rappellerez, professeur Franks, que le premier ministre de Terre–Neuve, M. Wells, avait fait adopter, par son Assemblée législative, une motion rescindant l'approbation antérieure, qui avait été donnée par le gouvernement de M. Peckford et la Législature d'alors.

[*Translation*]

La majorité des députés sont contents d'adhérer à un parti, et notamment au parti dont ils sont membres; autrement, ils s'en retireraient. Ils aiment bien travailler en équipe et c'est un modèle qui plaît également à l'électorat. Je comprends très bien votre argument, à savoir que dans la mesure où le parti a défini et adopté une plate–forme électorale, le député a plus ou moins l'obligation de la suivre. Voilà ce qu'on attend du député, mais cela ne limite pas vraiment notre discussion des possibilités.

Quant à votre deuxième question, permettez–moi de répéter ce que j'ai dit tout à l'heure: il ne faut pas assimiler le vote libre à la convention de confiance. En réalité, à moins que le gouvernement n'affirme publiquement qu'une motion qu'il présente constitue une motion de confiance, c'est plutôt à l'opposition de déterminer si c'est le cas ou non. Lorsque des gouvernements minoritaires ont été défaits en 1963, 1974 et 1979—et je ne crois pas me tromper en vous affirmant cela—c'était à la suite d'un vote de confiance sur des amendements formulés par l'opposition qui précisaient très clairement que le gouvernement n'avait plus la confiance de la Chambre. C'est donc l'opposition qui a décidé d'en faire une motion de confiance, qui a permis en fin de compte d'entraîner la défaite du gouvernement.

L'autre élément, c'est que si le gouvernement affirme publiquement qu'il s'agit d'un vote de confiance et que sa motion est rejetée, il ne fait aucun doute à ce moment–là que le gouvernement n'a plus la confiance de la Chambre. Quant au passage que vous m'avez cité tout à l'heure, j'hésite à vous donner mon interprétation, car j'estime que c'est à l'opposition de déterminer si une motion constitue un vote de confiance, et d'ailleurs il arrive fréquemment qu'elle le fasse.

Mme Jennings: Merci infiniment.

Le président: M. Leroux veut poser une question, mais je crois comprendre qu'il cède son tour à M. Langlois, qui n'a pas encore eu de tour.

Mr. Langlois, you have the floor.

Mr. Langlois: I would like to thank my colleague, Mr. Leroux for yielding to me.

Professor Franks, I would like to get back to what we were discussing after Mr. Lee's comments. It seems to me that through public opinion, we are getting two signals that may, at first glance, seem quite different. When members of Parliament faithfully tow the party line, people tend to say: ''look at them all; they're nothing but a bunch of yes–men who do exactly what their leader says''. And yet, when one or a group of MP's takes the initiative of voting on the basis of personal convictions, these same people are just as likely to turn around and say: ''well, the leadership has completely lost control of the party''. In the end, one wonders what the people really want?

Before you make any comment, I would simply like to illustrate my point by using the example of the debate in the Newfoundland and Labrador Legislature back in June of 1990, on the resolution to approve the Meech Lake Accord. As you may recall, Professor Franks, the Premier of Newfoundland, Mr. Wells, had the Legislative Assembly pass a motion rescinding previous approval of the Accord, which had been given by Mr. Peckford's government and the Legislature of the day. The

[*Texte*]

Dans la motion, il était dit qu'il devait y avoir un premier référendum pour l'accepter.

Cependant, à cause de la date buttoir du 23 juin 1990, il ne restait plus assez de temps. De telle sorte que, l'Assemblée de Terre–Neuve, sur la proposition du premier ministre, M. Wells, a accordé un une somme d'argent à chacun des députés—il y en avait 52, si ma mémoire est fidèle—pour aller rencontrer leurs commettants dans chacune des circonscriptions pour connaître les points de vue des gens et revenir ensuite pour un vote libre à la Chambre.

Assez curieusement, les sondages nous montraient qu'au–delà des deux tiers des Terre–neuviens et des Terre–neuviennes étaient opposés à l'Entente du lac Meech.

• 1210

Lorsque les députés sont revenus, une personne chez les conservateurs semblait un peu ébranlée mais n'a pas changé d'idée et deux députés libéraux ont dit qu'ils voteraient en faveur de l'adoption de l'Accord du lac Meech. Tout s'est terminé lorsque le premier ministre a fait ajourner le débat. Il s'agissait de 52 députés, représentant de très petites circonscriptions en termes de population et non pas en termes de territoire.

Je trouve assez bizarre que, ayant consulté à peu près les mêmes personnes, les gens qui pouvaient avoir une commune pensée, l'on en revienne à la case départ après avoir consulté tout le monde selon une ligne de parti qui était demeurée la même. J'aimerais entendre vos commentaires sur le processus amélioré ou différent de ce vote libre.

M. Franks: Oh! Il y a tant de choses merveilleuses en politique, et la politique constitutionnelle au Canada est surtout merveilleuse et fantastique. Non, je ne peux pas donner plus d'éclairage sur cela. Je pensais, d'abord, que vous aviez une autre question. Si je peux reprendre avec un bon mot irlandais,

you asked about no free votes, on the one hand, and you criticized. . .

Le mot français est:

M. Langlois: Béni–oui–oui.

M. Franks: Béni–oui–oui. En anglais c'est *trained seals*, «phoques domptés».

As I say, there was an Irish judge once who said that he tried to steer the fine line between impartiality on the one hand and partiality on the other. I think the House of Commons, in going toward liberating private members and allowing more pubic dissent, has to find that fine line between discretion on the one hand and indiscretion on the other. It is a very Irish sort of thing to do.

Le président: Professeur Franks, j'aimerais poser une autre question.

One of the arguments against freer votes is that Canadian electors do not elect local candidates and do not expect local candidates to vote other than in accordance with their party position. Studies show that most voters vote either for the party or the party leader, and not for the local candidate.

[*Traduction*]

motion stated that there would have to be a referendum before it could be accepted.

However, because of the deadline of June 23, 1990, there was no longer enough time to hold one. As a result, the Newfoundland Legislature, at the suggestion of the Premier, Mr. Wells, provided funds to each member—there were 52, as I recall—in order that they could meet with their constituents, discuss the issue and come back to the Legislative Assembly to take part in a free vote.

Strangely enough, opinion polls were indicating that more than two thirds of Newfoundlanders were opposed to the Meech Lake Accord.

When the MP's returned to the Legislative Assembly, one conservation member seemed a little shaken up but ended up not changing his mind, and two liberal members stated that they would vote in favour of adopting the Meech Lake Accord. The whole process came to a halt when the Premier adjourned the debate—a debate involving 52 members representing very small ridings in terms of population, if not in terms of actual territory.

I find it strange that having gone and consulted pretty well the same people,—people who were likely to have the same views—a decision would have been made to go back to square one, even though everyone had been consulted on the basis of a party line that had not changed. So, I would like to hear your comments on an improved or different process, as opposed to the free vote.

Mr. Franks: Oh! There are so many wonderful things that happen in politics—especially where Canada's constitution is involved. Unfortunately, I can't really enlighten you any further in this regard. I thought, at first, that you had another question for me. If you don't mind my giving you the advice of an irishman here. . .

vous avez parlé de la réaction des gens en l'absence de vote libre, d'une part, et du fait qu'ils critiquent. . .

What word did you use in french again?

Mr. Langlois: *Béni–oui–oui.*

Prof. Franks: Yes, *béni–oui–oui.* In english, we say trained seals, which translate literally as *phoques domptés.*

Je disais donc qu'un juge irlandais expliquait une fois qu'il s'efforçait de maintenir l'équilibre entre l'impartialité, d'une part, et la partialité, de l'autre. Je pense que la Chambre des communes, en cherchant à libérer un peu les députés et à permettre davantage de dissidence, en public, doit, elle aussi, s'efforcer de trouver le point d'équilibre entre la liberté individuelle d'une part, et la discipline de parti, de l'autre. C'est une tradition tout à fait irlandaise.

The Chairman: Professor Franks, I would like to put another question to you.

L'un des arguments qui milite contre les votes plus libres, c'est que les électeurs canadiens n'élisent pas de candidats locaux et ne s'attendent pas à ce que les candidats locaux se détournent de la position du parti lors des votes. Diverses études révèlent que la majorité des électeurs votent soit pour le parti, soit pour le chef du parti, et non pour le candidat local.

[*Text*]

Have you ever seen any comparative statistics between voting patterns in this country and voting patterns in other democracies, like the United Kingdom or the United States, for example, to determine the influence of party voting as opposed to candidate voting on the electorate?

Prof. Franks: Yes, it's there. In the United States the local member is very significant. That's why you can get cross–voting with a majority of the country supporting one party for president, and another part votes another party in at the congressional level. The individual member ranks fairly highly, but so also does the party. There are very close links between state and federal parties in the United States. This means that party identification is very important. The real issue is getting the nomination. Then, the individual members remain in. Fewer than 5% of the members of Congress normally change in an election.

In Britain there is a similar phenomenon. Because party allegiances are much more stable than they are in Canada there's this phenomenon of safe seats. It's about 80%. New Zealand is the same. This means that once a member is in, unless the member does something egregious, he or she will remain in that seat. Again, we don't have to make that distinction between voting for the leader, voting for the member, or voting for the party because they're linked together.

Canada has this curious reality of the fickle electorate and the changing members with a high turnover. This means that we do identify, more than in any other country, the amount of voting for the individual member. The amount an individual member can sway, one way or the other, is normally relatively little, assuming that the candidates are roughly equal. So it is partly system differences that mask and confuse the answer to your question. We do stand out on that.

• 1215

The Chairman: That local members have very little influence and that most electors vote for parties or party leaders in this country, and not so much so in other places.

The House management committee in the last Parliament considered the issue of confidence, and some of us argued—and I don't think it's in the words of the report that Mrs. Jennings was quoting—that the confidence convention ought to be restricted to certain votes in the House. There was some suggestion that it would be appropriate to restrict it to matters of supply, the debate in reply to the Speech from the Throne, and the budget debate. Do you agree that's a reasonable restriction, or do you feel it should apply also to bills that implement the substantial policy package of a party?

[*Translation*]

Avez–vous déjà vu des statistiques qui comparent les tendances des électeurs au Canada, par rapport à ceux d'autres pays démocratiques, comme le Royaume–Uni ou les États–Unis, par exemple, et qui permettraient d'en savoir plus long sur la mesure dans laquelle le fait de voter avec son parti, plutôt qu'à titre de candidat individuel, influence l'électorat?

M. Franks: Je peux vous affirmer que cette influence est réelle. Aux États–Unis, les députés locaux jouent un rôle très important. C'est la raison pour laquelle on retrouve le phénomène du panachage, ou la majorité des électeurs du pays choisit un président qui représente un parti, alors que les autres élisent des candidats d'un autre parti au niveau du congrès. Donc, le membre individuel est considéré avoir un rôle important, tout comme le parti. Il y a des liens très étroits entre les partis des États et les partis fédéraux aux États–Unis. Par conséquent, l'identification avec un parti donné est très importante. Il faut surtout obtenir la mise en candidature. À ce moment–là, les membres individuels ne bougent pas. Moins de 5 p. 100 des membres du congrès changent à la suite d'élection.

En Grande–Bretagne, il existe un phénomène semblable. Comme l'allégeance des électeurs est beaucoup plus stable là–bas qu'elle ne l'est ici au Canada, on retrouve le phénomène des sièges dits sûrs. C'est d'ailleurs un phénomène qui touche 80 p. 100 des sièges. En Nouvelle–Zélande, c'est pareil. Par conséquent, une fois qu'une personne est élue, à moins de faire quelque chose de vraiment répréhensible, elle garde son siège plus ou moins indéfiniment. Encore une fois, il n'est pas nécessaire de faire la distinction entre le chef, le député ou le parti lorsqu'on vote, car les trois sont étroitement liés.

Au Canada, cependant, on retrouve ce curieux phénomène d'un électorat peu fidèle, ce qui donne lieu à un taux de renouvellement des députés très élevé. Tout cela signifie que les électeurs canadiens, plus que ceux de tout autre pays, attachent une grande importance au député individuel au moment de voter. C'est–à–dire que le député individuel influence relativement peu le processus global, dans un sens ou dans l'autre, à condition que les candidats soient tous de valeur à peu près égale. Si la réponse à votre question n'est pas très claire, c'est en partie en raison des caractéristiques de notre régime qui nous distinguent des autres. Et nous sommes effectivement distincts sur ce plan–là.

Le président: Donc, nous sommes distincts en ce sens que les députés locaux ont peu d'influence et que la majorité des électeurs votent pour le parti ou le chef du parti, alors que ce phénomène est moins manifeste ailleurs.

Pendant la dernière législature, le comité de la régie de la Chambre s'est penché sur la question de la confiance, et certains d'entre nous—bien que le passage cité par M^me^ Jennings n'aborde pas cet aspect—étaient d'avis que la question de confiance ne devrait viser que certains votes à la Chambre. Certains estimaient qu'il serait préférable que les votes de confiance visent exclusivement des questions de subsides, le débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône et le débat sur le budget. Cela vous semble–t–il raisonnable, ou pensez–vous que les votes de confiance doivent également viser des projets de loi qui mettent en oeuvre les politiques fondamentales d'un parti?

[*Texte*]

Prof. Franks: I'm not even sure that it needs to apply to all of supply. In fact, governments have been defeated on supply motions in the last 30 years and have still remained in office.

I think that for the Speech from the Throne and the main budget debate, certainly, and for major elements of the government's platform it is introducing—in the last Parliament, the GST and the free trade agreement would be such. I think it's pretty obvious they are conventions—the main votes on them, not necessarily on amendments. For the others, I think the government has to have the option of saying we choose to call this a confidence vote and we will stand or fall on the outcome. And again, as I said earlier, the opposition has the right with any amendment it puts in, on many motions, to express confidence or the lack of confidence in the amendment, and then that becomes a confidence motion.

The Chairman: Thank you very much. I want to thank you for taking the time to come here today, Professor Franks. We're delighted to have you. I think the committee members enjoyed the discussion. I'm sorry that the time was so short, but that always seems to be the way when we get into these topics that are controversial, at least among the members of the committee.

I remind members that our next meeting, on Tuesday, will deal with the question of parliamentary publications. There's another briefing note still to come on that, we believe. If it doesn't, we'll make do with what we have, because there are opportunities there for review and possibly some significant savings.

I should advise you that, after discussion with the clerk, I'm told that our recommendation made already, that distribution in the House of all of these papers cease, will be implemented on April Fool's Day.

I think that concludes today's meeting. I'll declare the meeting adjourned until Tuesday next at 10:30 a.m.

[*Traduction*]

M. Franks: À mon avis, il n'est même pas nécessaire que ces votes visent toutes les questions de subsides. Au cours des trente dernières années, les motions de subsides d'un certain nombre de gouvernements ont été rejetées, mais cela ne les a pas empêché de rester au pouvoir.

En ce qui concerne les autres éléments, le discours du Trône, le débat sur le budget et les principaux éléments de la plate–forme du gouvernement—au cours de la dernière législature, il se serait agi de la TPS et de l'Accord de libre–échange—il me semble normal que les votes de confiance visent ces questions–là. Pour moi, il est clair qu'il s'agit d'une convention—je fais allusion, évidemment, aux votes sur la question de fond, mais pas nécessairement sur les amendements. Dans les autres cas, je pense que le gouvernement a la possibilité de considérer une motion comme une motion de confiance et de prendre le risque que sa proposition soit acceptée ou rejetée. Comme je le disais tout à l'heure, l'opposition a le droit, lorsqu'elle propose un amendement à divers types de motions, d'y exprimer clairement sa confiance, on son manque de confiance; si c'est le cas, l'amendement devient automatiquement une motion de confiance.

Le président: Merci beaucoup. J'aimerais vous remercier d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer aujourd'hui, professeur Franks. Nous sommes ravis d'avoir pu discuter de ces questions avec vous. Je crois que tous les membres du comité ont bien apprécié notre débat. Je regrette que nous ayons eu si peu de temps, mais nous avons toujours l'impression—nous, au sein de ce comité—de manquer de temps quand nous discutons de ces questions un peu controversées.

Je rappelle aux membres du comité que notre prochaine réunion, qui a lieu mardi, portera sur la question des publications parlementaires. Je pense que nous devrions recevoir d'autres notes d'information là–dessus. Si nous ne pouvons en avoir, nous allons nous débrouiller, car il y aurait peut–être lieu de réexaminer notre politique à cet égard, si cela peut nous permettre de faire des économies importantes.

Je vous annonce aussi que le greffier m'a fait savoir que la recommandation que nous avons déjà adoptée, visant à faire cesser la distribution à la Chambre des communes de tous ces documents, entrera en vigueur au 1er avril.

Je pense que cela met fin à nos délibérations. La séance est levée jusqu'à mardi prochain, à 10h30.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESS

From Queen's University:

Professor C.E.S. Franks, Department of Political Science.

TÉMOIN

De l'Université Queen's:

C.E.S. Franks, professeur, Département des sciences politiques.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

A1
C44
n15

Publicat

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 5

Tuesday, March 22, 1994
Wednesday, March 23, 1994
Thursday, March 24, 1994

Chair: Peter Milliken

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 5

Le mardi 22 mars 1994
Le mercredi 23 mars 1994
Le jeudi 24 mars 1994

Président: Peter Milliken

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Procedure and House Affairs

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Procédure et des affaires de la Chambre

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(3) consideration of printing costs of certain publications of the House

Pursuant to Standing Order 108(3) briefing meeting on the Estimates process and reports on the audits of the House of Commons administration

Pursuant to the Order of Reference dated February 7, 1994 respecting procedural matters, consideration of recommendations relating to technical amendments to the Standing Orders

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(3) du Règlement, considération des frais d'impression de certaines publications de la Chambre

Conformément à l'article 108(3) du Règlement, séance d'information sur le processus du Budget des dépenses principal et les rapports sur la vérification de l'administration de la Chambre des communes

Conformément à l'Ordre de renvoi du 7 février 1994 considération des questions de procédure particulièrement recommandations relatives à des modifications techniques au Règlement

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
APR 20 1994
University of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON PROCEDURE AND HOUSE AFFAIRS

Chair: Peter Milliken

Vice–Chairs: Don Boudria
François Langlois

Members

Diane Ablonczy
Eleni Bakopanos
Gilles Duceppe
Alfonso Gagliano
Michel Gauthier
Elwin Hermanson
Derek Lee
Gurbax Malhi
Ted McWhinney
Bernard Patry
Randy White—(14)

Associate Members

Chris Axworthy
Daphne Jennings
Gaston Leroux

(Quorum 8)

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Milliken

Vice–présidents: Don Boudria
François Langlois

Membres

Diane Ablonczy
Eleni Bakopanos
Gilles Duceppe
Alfonso Gagliano
Michel Gauthier
Elwin Hermanson
Derek Lee
Gurbax Malhi
Ted McWhinney
Bernard Patry
Randy White—(14)

Membres associés

Chris Axworthy
Daphne Jennings
Gaston Leroux

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 22, 1994
(14)

[*Text*]

The Standing Committee on Procedure and House Affairs met at 10:37 o'clock a.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Chair, Peter Milliken, presiding.

Members of the Committee present: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Gilles Duceppe, Alfonso Gagliano, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken and Randy White.

Acting Member present: Robert Bertrand for Bernard Patry.

In attendance: From the Committees Directorate of the House of Commons: Maija Adamsons, Committee Clerk. *From the Research Branch of the Library of Parliament: James R. Robertson, Research Officer.*

Witnesses: From the House of Commons: Robert Marleau, Clerk of the House; Robert Desramaux, Director General, Information Technologies.

Pursuant to Standing Order 108(3) the Committee proceeded to consider the printing costs of publications prepared by the Journals Branch and the Committees Directorate.

Robert Marleau made a statement, and with the other witness, answered questions.

On motion of Alonso Gagliano, It was agreed,—That the Committee recommend to the Board of Internal Economy that it implement the suggested changes contained in the document "Reduction of printing costs of the publications prepared by the Journals Branch", dated February 10, 1994, specifically those itemized in the chart entitled "Proposals to Reduce Printing Costs of the Journals' Publications" with the exception of the two items referring to the *Projected Order of Business*.

It was agreed,—That the Clerk of the House be asked to produce a combined version of the *Projected Order of Business* and the *Order Paper*, on a trial run basis, for the Committee meeting on Thursday, March 24, 1994 and that the Committee assess the document and thereafter make a recommendation to the Board of Internal Economy.

On motion of Alfonso Gagliano, it was agreed,—That the Standing Committee request that the Liaison Committee consider the information contained in the briefing note entitled "Committee Printing Savings", dated March 17, 1994, and that the members of the Liaison Committee be asked to voluntarily restrict existing wasteful practices of printing additional copies of committee issues (above the normal entitlement of 550 copies) unless there is a demonstrated advance demand for additional copies.

On motion of Alfonso Gagliano, it was agreed,—That the Committee recommend to the Board of Internal Economy that the turnaround time for publication of committee issues be extended as explained in Recommendations 1 and 3 contained in the briefing note entitled "Production of Committee Publications", dated March 17, 1994.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 22 MARS 1994
(14)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se réunit à 10 h 37, dans la salle 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Peter Milliken (*président*).

Membres du Comité présents: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Gilles Duceppe, Alfonso Gagliano, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken, Randy White.

Membre suppléant présent: Robert Bertrand pour Bernard Patry.

Aussi présents: De la Direction des comités de la Chambre des communes: Maija Adamsons, greffière de Comité. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* James R. Robertson, attaché de recherche.

Témoins: De la Chambre des communes: Robert Marleau, Greffier de la Chambre; Robert Desramaux, directeur général, Technologies de l'information.

Conformément au paragraphe 108(3) du Règlement, le Comité examine les frais d'impression des publications produites par la Direction des Journaux et la Direction des comités.

Robert Marleau fait un exposé puis, avec l'autre témoin, répond aux questions.

Sur motion d'Alfonso Gagliano, il est convenu,—Que le Comité recommande au Bureau de régie interne de donner suite aux changements préposés dans le document « Réduction des frais d'impression des publications produites par la Direction des Journaux » (10 février 1994), entre autres, à ceux indiqués dans le tableau intitulé « Propositions en vue de réduire les frais d'impression des publications des Journaux », à l'exception des deux articles concernant l'*Ordre projeté des travaux*.

Il est convenu,—Qu'on demande au Greffier de préparer, à titre d'essai, une version intégrée de l'*Ordre projeté des travaux* et du *Feuilleton*, en vue de la réunion du Comité qui aura lieu le jeudi 24 mars 1994, et que le Comité évalue alors le document et présente une recommandation au Bureau de régie interne.

Sur motion d'Alfonso Gagliano, il est convenu,—Que le Comité demande au Comité de liaison d'examiner la teneur de la note du 17 mars 1994 courant intitulée « Économies d'impression pour les comités », et que que les membres du Comité de liaison décident d'eux–mêmes de mettre un terme à la pratique coûteuse d'imprimer un certain nombres d'exemplaires en sus des 550 autorisées, sous réserve de situations particulières.

Sur motion d'Alfonso Gagliano, il est convenu,—Que le Comité demande au Bureau de régie interne de prolonger le délai de publication des fascicules des comités, selon les recommandations 1 et 3 de la note d'information intitulée « Production des publications des comités », datée du 17 courant.

It was agreed,—That the Committee forward a letter, including the briefing note entitled "The Publication of Appendices to Committee Issues" to the Liaison Committee recommending that the later request that all Standing and Special Committees voluntarily discontinue or reduce the practice of submitting appendices for translation and publication to the Parliamentary Publications Directorate and that the Committee review the effectiveness of this request in six months and determine at that time whether additional policies or procedures are required.

It was agreed,—That the Clerk of the House review the distribution list of the document produced by the Committees Directorate entitled "Forecast" and report back to the Committee at a future meeting.

On motion of Alfonso Gagliano, it was agreed,—That the Committee not print its evidence for today's meeting, but that an edited and translated transcript be produced and circulated to all members of the Committee.

At 11:50 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Il est convenu,—Que le Comité écrive au Comité de liaison (en incluant la note intitulée « La publication des annexes aux fascicules des comités), pour lui proposer de demander aux Comités permanents et spéciaux d'abandonner, comme règle générale, la pratique de faire traduire et de publier des annexes, et que le Comité réexamine la validité de cette requête dans six mois afin de déterminer alors si de nouvelles directives ou procédures s'imposent.

Il est convenu,—Que le Greffier de la Chambre revoit la liste de distribution du document « Prévisions » publié par la Direction des comités, et fasse part de ses conclusions lors d'une prochaine réunion.

Sur motion d'Alfonso Gagliano, il est convenu,—Que le Comité ne fasse pas imprimer ses délibérations d'aujourd'hui, mais que l'original révisé et la version traduite soient remis aux membres du Comité.

À 11 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

WEDNESDAY, MARCH 23, 1994
(15)

The Standing Committee on Procedure and House Affairs met at 3:48 o'clock p.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Vice–Chair, Don Boudria, presiding.

Members of the Committee present: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Elwin Hermanson, François Langlois, Ted McWhinney and Peter Milliken.

In attendance: From the Committees Directorate of the House of Commons: Maija Adamsons, Committee Clerk. *From the Research Branch of the Library of Parliament:* James R. Robertson, Research Officer.

Witnesses: From the Treasury Board Secretariat: David Good, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector; Dennis Kam, Director, Estimates Division; Norm Everest, Estimates Division. *From the Office of the Auditor General:* Richard Fadden, Legal Adviser and Assistant Auditor General; Lewis E. Auerbach, Director.

Pursuant to Standing Order 108(3) the Committee received a briefing on the Estimates process and reports on the audits of the House of Commons administration.

David Good made a statement and, with Norm Everest and Dennis Kam, answered questions.

At 3:53 o'clock p.m. Peter Milliken assumed the Chair.

Richard Fadden made a statement and, with Lewis Auerbach, answered questions.

At 4:53 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE MERCREDI 23 MARS 1994
(15)

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se réunit à 15 h 48, dans la salle 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Don Boudria (*vice–président*).

Membres du Comité présents: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Elwin Hermanson, François Langlois, Ted McWhinney, Peter Milliken.

Aussi présents: De la Direction des comités de la Chambre des communes: Maija Adamsons, greffière de Comité. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* James R. Robertson, attaché de recherche.

Témoins: Du Secrétariat du Conseil du Trésor: David Good, secrétaire adjoint, Secteur de gestion des dépenses; Dennis Kam, directeur, Prévisions budgétaires; Norm Everest, Prévisions budgétaires. *Du Bureau du vérificateur général:* Richard Fadden, conseiller juridique et vérificateur général adjoint; Lewis E. Auerbach, directeur.

Conformément au paragraphe 108(3) du Règlement, le Comité reçoit des informations sur l'examen du Budget des dépenses et les vérifications de l'administration de la Chambre des communes.

David Good fait un exposé puis, de même que Norm Everest et Dennis Kam, répond aux questions.

À 15 h 53, Peter Milliken assume la présidence.

Richard Fadden fait un exposé et, avec Lewis Auerbach, répond aux questions.

À 16 h 53, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

THURSDAY, MARCH 24, 1994
(16)

The Standing Committee on Procedure and House Affairs met at 11:39 o'clock a.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Chair, Peter Milliken, presiding.

Members of the Committee present: Eleni Bakopanos, Don Boudria, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken and Randy White.

Acting Members present: Pierre Brien for Michel Gauthier.

In attendance: From the Committees Directorate of the House of Commons: Maija Adamsons, Committee Clerk. *From the Research Branch of the Library of Parliament:* James R. Robertson, Research Officer.

Witnesses: From the House of Commons: Robert Marleau, Clerk of the House; Camille Montpetit, Clerk Assistant.

Pursuant to Standing Order 108(3) the Committee resumed consideration of certain publications of the House.

The witnesses made statements and answered questions.

It was agreed, — That the Committee recommend that the present format of the *Projected Order of Business* be discontinued and that it be printed as per the sample, on a one–sheet legal size format produced in–house. The *Projected Order of Business* is to contain a section indicating the projected business for the next day or days.

On motion of Randy White, it was agreed, — That the budget for the Standing Committee on Procedure and House Affairs, in the amount of $18,200 be adopted as the Committee's budget for fiscal year 1994–95 and that the Chair be instructed to submit the said budget to the Liaison Committee.

Pursuant to Standing Order 108(3) the Committee commenced consideration of recommendations relating to technical amendments to the Standing Orders.

On motion of Derek Lee, it was agreed, — That the Clerk of the House be requested to draft an amendment to Standing Order 14, respecting withdrawal of strangers, in accordance with the recommendation to remove the requirement for a vote, so that the Speaker may use his or her discretion, either to respond to the situation, or to deal with the request of a Member to do so.

The Committee proceeded to discuss the recommendation that Standing Order 15 be deleted.

And debate continuing; at 12:10 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

LE JEUDI 24 MARS 1994
(16)

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se réunit à 11 h 39, dans la salle 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Peter Milliken (*président*).

Membres du Comité présents: Eleni Bakopanos, Don Boudria, Derek Lee, Gubax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken, Randy White.

Membre suppléant présent: Pierre Brien pour Michel Gauthier.

Aussi présents: De la Direction des comités de la Chambre des communes: Maija Adamsons, greffière de Comité. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* James R. Robertson, attaché de recherche.

Témoins: De la Chambre des communes: Robert Marleau, Greffier de la Chambre; Camille Montpetit, greffier adjoint.

Conformément au paragraphe 108(3) du Règlement, le Comité reprend l'examen de certaines publications de la Chambre.

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

Il est convenu, — Que le Comité recommande que le format actuel de l'*Ordre projeté des travaux* soit abandonné, au profit du modèle proposé, soit un feuillet format , produit sur place. Le nouveau document indiquera le programme des travaux pour le lendemain ou les jours suivants.

Sur motion de Randy White, il est convenu, — Que le budget du Comité permanent, totalisant 18 200$, soit adopté pour l'exercice 1994–1995, et que le président le présente au Comité de liaison.

Conformément au paragraphe 108(3) du Règlement, le Comité aborde l'étude des recommandations visant à apporter des modifications d'ordre technique au Règlement.

Sur motion de Derek Lee, il est convenu, — Que le Greffier de la Chambre rédige un amendement à l'article 14 du Règlement (Exclusion des étrangers), de manière à supprimer, tel que recommandé, la nécessité de tenir un vote, et à permettre ainsi au Président de décider lui–même, ou à la demande d'un député, des mesures à prendre.

Le Comité discute de l'opportunité de supprimer l'article 15, tel que recommandé.

Après débat, à 12 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, March 23, 1994

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 23 mars 1994

• 1547

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): The meeting will come to order.

Members of the committee, your chairman has asked me, as vice–chair, to stand in his stead until he has a chance to return from the House of Commons, where routine proceedings were not terminated at the time he asked me to replace him.

This afternoon we have officials before us both from the Treasury Board and from the Office of the Auditor General. If there is a consensus in the committee, we could perhaps divide the time in half. From now until 4:30 p.m. we will be listening to the officials from Treasury Board and asking them the required questions; then at 4:30 p.m. we could entertain hearing from the people from the Office of the Auditor General until the time we adjourn for the vote in the House of Commons.

Is that a suitable arrangement?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Thank you.

The first witnesses, therefore, are from the Treasury Board Secretariat. I understand we have with us Mr. David Good, the Assistant Secretary, Expenditure Management Sector; Mr. Dennis Kam, Director, Estimates Division; and Mr. Norm Everest, also of the Estimates Division. Mr. Good.

Mr. David Good (Assistant Secretary, Expenditure Management Sector, Treasury Board Secretariat): Thank you very much, Mr. Chairman. We officials from the Treasury Board Secretariat are pleased to be here this afternoon.

I thought I would speak for no more than 10 or 12 minutes, basically to walk you through the key highlights and elements of the expenditure planning process and the supply process. To do that I would like to refer you to chapter 6 of part I of the estimates, which you have in front of you. I believe copies have been distributed to each member. Perhaps you may want to follow along. I think that would be the most expeditious way. I want to begin on page 61.

To familiarize members, and I am sure you don't need it, there are of course three elements to the estimates. There is part I, which lays out the broad overview of the expenditures, and that's what you have. You're all, of course, familiar with part II of the estimates, which is the thick blue book laying out the expenditures and authorities by department. In addition to that is part III, which sets out the more detailed expenditures and information by the 76 departments and agencies.

Le vice–président (M. Boudria): Je déclare la séance ouverte.

Membres du comité, puisque je suis vice–président du comité, votre président m'a demandé de le remplacer jusqu'à ce qu'il revienne de la Chambre des communes, où les affaires courantes ne sont pas encore terminées.

Cet après–midi nous recevons des hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor et du Bureau du vérificateur général. Si tous les membres du comité sont d'accord, nous pourrions diviser le temps en deux. Jusqu'à 16h30 nous entendrons les représentants du Conseil du Trésor et nous leur poserons les questions que nous jugerons nécessaires; puis à partir de 16h30 nous pourrions entendre les représentants du Bureau du vérificateur général jusqu'à ce que nous levions la séance pour aller voter à la Chambre.

Est–ce que cela vous convient?

Des voix: Oui.

Le président: Merci.

Nos premiers témoins sont donc des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor. Si j'ai bien compris, nous recevons M. David Good, Secrétaire adjoint du Secteur de gestion des dépenses; M. Dennis Kam, Directeur, Division des prévisions budgétaires; et M. Norm Everest, également de la Division des prévisions budgétaires. Monsieur Good.

M. David Good (secrétaire adjoint du Secteur de gestion des dépenses, Secrétariat du Conseil du Trésor): Merci beaucoup, monsieur le président. Nous, du Secrétariat du Conseil du Trésor, sommes heureux d'être ici cet après–midi.

J'ai pensé prendre tout au plus 10 ou 12 minutes pour vous donner un aperçu des principaux éléments de la planification des dépenses et du processus d'octroi des crédits. Pour ce faire, j'aimerais que vous vous reportiez au chapitre 6 de la partie I du budget des dépenses principal que vous avez devant vous. Je crois que tous les députés en ont reçu un exemplaire. Vous pourrez ainsi suivre si vous le voulez. Je pense que ce serait la façon la plus rapide de procéder. J'aimerais commencer à la page 65.

Comme vous le savez, j'en suis certain, le budget des dépenses principal comporte trois éléments. Il y a la partie I, qui donne un aperçu général des dépenses, et c'est ce document que vous avez devant vous. Vous connaissez tous bien sûr la partie II du budget des dépenses principal, qui est le livre bleu très volumineux dans lequel on retrouve les dépenses et les autorisations de dépenser pour chaque ministère. Il y a en outre la partie III, qui donne plus de détails et d'information sur les dépenses des 76 ministères et organismes gouvernementaux.

[*Texte*]

Beginning on page 61 is a special chapter that we prepared this year for this kind of purpose. It provides a background on the expenditure management and supply process. This chapter describes the planning and approval process that is used in putting together the annual expenditure plan, which is found in the context of the budget, as well as the annual estimates.

As indicated on page 61, the key premise on which everything starts is the Financial Administration Act. It states very clearly that no expenditure shall be made out of the Consolidated Revenue Fund without the authority of Parliament.

There are two ways in which expenditures can be made. One is the statutory expenditures, which represent some 70% of total expenditures. Of the $112.2 billion total, 70% are statutory expenditures. As you know, they have an ongoing authority found in legislation. The other 30% of expenditures are appropriated or voted appropriations. Those require the authority within the appropriation bills that Parliament considers on an annual basis.

In terms of expenditure planning, section 71 of the Financial Administration Act vests in Treasury Board the responsibility each year to review the annual and longer-term expenditure plans and programs of the Government of Canada, with a view to determining the priorities with respect thereto.

In terms of the process—I'm on page 62 now, and it describes the broad process we go through inside the Treasury Board Secretariat and the Treasury Board in putting together the annual expenditure plans, which then find their way into the estimates.

Each summer the Treasury Board ministers sit down and determine the broad set of criteria and parameters that will guide the review and the preparation of multi-year operational plans. These are prepared in each department and agency for submission to the Treasury Board Secretariat and to ministers of the Treasury Board.

After reviewing them, Treasury Board ministers then examine, in the context of the fiscal framework, the kinds of allocations that can be made across departments, given the priorities they currently face in such areas as health and safety risks, security risks, workload and other adjustments. This is reviewed by Treasury Board ministers in December and then finds its way into the tabling of the main estimates, which is normally done and cleared against the backdrop of the budget, in most cases a few days after the tabling of the budget in February. This is done with parts I, II and III. The process works that way in terms of putting before Parliament the expenditure plans of the government.

Let me refer you to page 64, which is an important distinction between the budget and the estimates. This is important because there is a considerable degree of confusion in terms of the numbers. I want to walk you through it in some detail, and I'll refer to other parts of part I to make clear what the fiscal framework is and what the main estimates are.

[*Traduction*]

• 1550

À la page 65, on retrouve un chapitre spécial que nous avons préparé cette année et dans lequel on décrit le processus de planification et d'approbation qui est utilisé pour élaborer et mettre en oeuvre le plan de dépenses annuel, que l'on retrouve dans le contexte du budget, ainsi que le budget des dépenses annuel.

Comme on le dit à la page 65, tout repose sur la Loi sur la gestion des finances publiques. La loi stipule très clairement que tout paiement sur le Trésor est subordonné à l'autorisation du Parlement.

L'autorisation de dépenser peut être obtenue de deux manières. Il y a d'abord ce qu'on appelle les autorisations législatives, qui représentent environ 70 p. 100 (112,2 milliards de dollars) de toutes les dépenses du gouvernement fédéral. Comme vous le savez, les dépenses du gouvernement fédéral sont effectuées en vertu d'une autorisation législative. Il y a ensuite les crédits approuvés, qui représentent environ 30 p. 100 des dépenses. Les autorisations de dépenser sont incorporées dans les projets de lois de crédits que le Parlement étudie chaque année.

En ce qui concerne la planification des dépenses, l'article 71 de la Loi sur la gestion des finances publiques confie au Conseil du Trésor «l'examen des plans et programmes des dépenses annuels ou à plus long terme des ministères et la fixation de leur ordre de priorité».

Pour ce qui est du processus. . .je suis maintenant à la page 66, où l'on décrit le processus général que nous devons suivre au Secrétariat du Conseil du Trésor et au Conseil du Trésor lors de la préparation des plans de dépenses annuels que l'on retrouve ensuite dans le budget des dépenses principal.

Tous les étés, les ministres du Conseil du Trésor se réunissent pour déterminer une série de critères et de paramètres généraux qui guideront l'examen et la préparation des plans opérationnels pluriannuels. Ces derniers sont préparés par chaque ministère et organisme en vue d'être présentés au Secrétariat du Conseil du Trésor et aux ministres du Conseil du Trésor.

Après les avoir examinés, les ministres du Conseil du Trésor étudient ensuite quelles ressources peuvent être affectées aux ministères, en fonction des priorités dont ils doivent tenir compte, notamment en ce qui concerne les risques pour la santé et la sécurité, la charge de travail et d'autres éléments. La répartition des ressources est examinée par les ministres du Conseil du Trésor en décembre et se retrouve ensuite dans le budget des dépenses principal, qui est normalement préparé conformément au budget, dans la plupart des cas quelques jours après le dépôt du budget en février. Le budget des dépenses principal se divise en trois parties: la partie I, la partie II et la partie III. C'est donc ainsi que fonctionne le processus visant à présenter au Parlement le processus de planification des dépenses.

J'aimerais maintenant que vous vous reportiez à la page 68, où l'on explique une distinction importante entre le budget et le budget des dépenses. Cette distinction est importante, car il y a énormément de confusion en ce qui concerne les chiffres. Je veux vous expliquer tout cela en détail, et je ferai allusion à d'autres parties de la partie I afin de vous expliquer clairement la différence entre le plan financier et le budget des dépenses principal.

[*Text*]

First of all, the budget is presented by the Minister of Finance, and it's a multi–year document. The main estimates are tabled by the President of the Treasury Board, and these are basically the expenditures required for the upcoming fiscal year. The main estimates deal on a one–year basis. Inside the secretariat we review the broader requirements over the fiscal framework, but in terms of the main estimates themselves, what you find here are the upcoming one–year amounts required for 1994–95. There are comparisons to previous years, so that one can see the changes.

The budget itself really focuses on the broad aggregates in the financial requirements of the government, whereas the estimates focus on a program–by–program, department–by–department basis. They focus on the legal authorities as well as the major program impacts. In part III you can see the actual impacts of programs in terms of the results achieved and the accomplishments within the programs.

• 1555

Basically, the way the fiscal framework operates is that the fiscal framework — and you'll find this in the budget — sets aside expenditures. If you will just refer back to page 11, I think I can explain to you the basic difference between the fiscal framework on the one hand and the main estimates on the other. There's a very important distinction to appreciate and it's one that we constantly must remind ourselves of as well.

What you see on page 11, in table 2.1, is basically the total budgetary main estimates. That is $160.7 billion, and that includes the statutory amounts and the appropriated amounts.

In the budget document, which was presented by the Minister of Finance on February 22, you see the figure of $163.6 billion. Now, that is the fiscal framework number within which the main estimates are nested, if you will.

The difference between those two figures is explained in the next three lines. First of all, there is a set of adjustments. . .that is not included in the estimates because the legislation has not yet been passed.

The main estimates do not anticipate the passage of legislation, which the Minister of Finance will anticipate in the case of certain expenditure programs, and he will include a provision for that in his fiscal framework. That is not included in the main estimates in terms of the actual authorization.

Secondly, there is a provision — and I'll move right to the bottom — for allowances for lapses. That is the amount of money we expect at the end of the fiscal year may well lapse and would not be required. That itself is not included in the main estimates either. That, of course, is included, and a provision is made for it, in the fiscal framework.

[*Translation*]

Tout d'abord, le budget est présenté par le ministre des Finances et porte sur une période de plusieurs années. Le budget des dépenses principal est déposé par le président du Conseil du Trésor et porte essentiellement sur l'exercice suivant. Le budget des dépenses principal porte sur une période d'une année seulement. Au secrétariat, nous examinons les besoins plus généraux par rapport au plan financier, mais pour ce qui est du budget des dépenses principal comme tel, on y retrouve les autorisations de dépenses dont on a besoin pour l'année qui vient, soit 1994–1995. Il y a des comparaisons avec les années précédentes, afin que l'on puisse mieux se rendre compte des changements.

Le budget porte sur le montant global qui sera dépensé et sur les besoins financiers connexes du gouvernement tandis que le budget des dépenses porte sur les programmes de chaque ministère, la principale préoccupation ayant trait aux programmes eux–mêmes et aux autorisations législatives. Dans la partie III, on peut voir quels sont les impacts réels des programmes, c'est–à–dire les résultats et les réalisations.

Essentiellement, et c'est ce que vous retrouverez dans le budget, le plan financier met de côté des dépenses. Si vous voulez bien revenir à la page 11, je pense que je peux vous expliquer la différence entre le plan financier d'une part et le budget des dépenses principal d'autre part. Il y a une distinction très importante qu'il faut comprendre, et nous devons constamment nous rappeler cette distinction également.

Ce que l'on voit à la page 11, au tableau 2.1, est essentiellement le total du budgétaire du budget des dépenses principal. Il s'élève à 160,7 milliards de dollars, ce qui comprend les dépenses législatives et les crédits annuels.

Dans le document budgétaire qui a été présenté par le ministre des Finances le 22 février, on voit le chiffre de 163,6 milliards de dollars. Or, il s'agit du montant du plan financier dans lequel on retrouve le budget des dépenses principal.

La différence entre ces deux chiffres est expliquée dans les trois lignes suivantes. Tout d'abord, il y a une série de rajustements. . .qui ne figurent pas dans le budget des dépenses parce que la mesure législative n'a pas encore été adoptée.

Dans le budget des dépenses principal, on ne tient pas compte des lois devant être adoptées, tandis que le ministre des Finances en tient compte pour certains programmes de dépenses et prévoit une disposition à cet égard dans le plan de dépenses. Ces autorisations ne figurent cependant pas dans le budget des dépenses principal.

Deuxièmement, il y a une disposition — et je vais directement au bas du tableau — sur les provisions pour péremptions. Il s'agit d'un montant qui, à la fin de l'exercice financier, pourrait très bien ne pas être utilisé. Ce montant ne figure pas lui non plus dans le budget des dépenses principal. Naturellement, cette somme est incluse dans le plan de dépenses.

[*Texte*]

The other area is reserves. These are reserves that are included in the fiscal framework but are not included in the main estimates. These are reserves for such things as changes in the economic assumptions—changes, for instance, in major economic assumptions such as inflation, interest rates, etc., contingencies for which a provision of a macro–economic nature is made within the reserves of the Government of Canada.

In addition to that, there are reserves held in anticipation of programs that are expected to materialize in the course of that year. For instance, you do not see in these main estimates a provision made for the northern cod adjustment program, but the government in the budget has committed itself to extend that program, and so provisions have been made in the fiscal framework for that money, held in reserves, but they are not of course reflected at this point in the main estimates.

Hence, what you see is a provision made in the handling of those authorities and those moneys through the supplementary estimates in the course of the fiscal year.

So the key point—and I know I'm belabouring the point perhaps a little too much here, but I think it's really important—is to appreciate that there is a difference between the fiscal framework on the one hand and the main estimates nested within those fiscal frameworks on the other.

I'm now moving to page 64 at the bottom of the chart that we were previously discussing. Just to summarize, the estimates themselves do not include a provision for lapse. That, of course, is in the fiscal framework. They do not anticipate or reflect legislative changes until they're adopted and approved by Parliament. Then they would be reflected in supplementary estimates and subsequently in further main estimates in future years. Nor do they incorporate policy changes until sufficient detail has been developed, in which case these are then provided out of the reserves.

Moving now to the supply process, as I indicated, the main estimates are tabled by the President of the Treasury Board in the House of Commons normally on or before March 1. The supply process then, as you are very much aware, is basically one of getting the requirements through interim supply to meet the ongoing supply, with the interim supply bill being approved under House rules by March 26 for the current fiscal year.

This provides three–twelfths the amount of money required, until June 30, at which point full supply is provided. Of course, throughout that process there is the normal review by the substantive committees of the House dealing with the estimates of each of the departments.

• 1600

On page 66 at the bottom, I simply want to flag for members that there are three provisions for dealing with supply requirements that are unforeseen or that cannot be anticipated at the time of the tabling of the main estimates.

[*Traduction*]

Il y a ensuite les réserves. Ces réserves sont incluses dans le plan financier, mais pas dans le budget des dépenses principal. Il s'agit de réserves faites en prévision de choses comme les changements dans les prévisions économiques—changements, par exemple, dans les hypothèses économiques telles que l'inflation, les taux d'intérêt, etc—d'éventualités pour lesquelles une provision de nature macro-économique est faite dans les réserves du gouvernement du Canada.

En outre, on fait certaines réserves en prévision de programmes qui devraient se matérialiser au cours de l'année. Par exemple, dans le budget des dépenses principal, il n'y a pas de provision pour le Programme d'adaptation et de redressement de la pêche de la morue du Nord, mais dans le budget le gouvernement s'est engagé à élargir ce programme, de sorte que le plan financier renferme des provisions à cet effet, sous forme de réserves, mais naturellement ces provisions ne se retrouvent pas pour l'instant dans le budget des dépenses principal.

Par conséquent, on retrouvera ces provisions dans le budget des dépenses supplémentaire au cours de l'exercice financier.

Ce qui importe—et j'insiste peut–être un peu trop là–dessus, mais je pense que c'est vraiment important—c'est de comprendre qu'il y a une différence entre le plan financier d'une part et le budget des dépenses principal que l'on retrouve dans ce plan financier d'autre part.

Je reviens maintenant à la page 68, au bas du tableau dont on parlait tout à l'heure. Pour résumer, le budget des dépenses ne tient pas compte des dispositions prévoyant une péremption, ce que l'on retrouve plutôt dans le plan financier. Le budget des dépenses ne tient pas compte non plus des changements législatifs potentiels avant qu'ils ne soient adoptés par le Parlement. Lorsqu'ils sont adoptés par le Parlement, on les retrouve dans le budget des dépenses supplémentaire et par la suite dans les autres budgets des dépenses principaux des années suivantes. Le budget des dépenses ne tient pas compte non plus des changements d'orientation avant qu'ils ne soient développés d'une façon suffisamment détaillée, de sorte que ces derniers sont prévus dans les réserves.

En ce qui concerne le processus de crédits, comme je l'ai déjà dit, le budget des dépenses principal est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor au plus tard le 1er mars en temps normal. Comme vous le savez, afin de pourvoir aux opérations courantes du gouvernement, la Chambre des communes approuve un projet de loi de crédits provisoires au plus tard le 26 mars du présent exercice.

Ces crédits provisoires équivalent en général au trois douzièmes de tous les postes déterminés dans le budget des dépenses principal et servent à satisfaire aux besoins de l'État jusqu'au 30 juin. Naturellement, pendant tout ce processus les comités de la Chambre font l'examen habituel du budget des dépenses principal de chaque ministère.

Au bas de la page 70, je veux tout simplement signaler aux députés qu'il y a trois façons d'affecter des crédits pour répondre à des besoins imprévus ou à des besoins qui ne pouvaient être inclus dans le budget des dépenses principal.

[*Text*]

The first are the supplementary estimates, which I've already mentioned. These are provisions made for programs that at the point of tabling the main estimates could not be provided and therefore would be provided through supplementary estimates. Normally there are two regular supplementary estimates, which are provided and tabled in accordance with the supply schedule.

Secondly, since it would be really unworkable to table continuously a set of supplementary estimates, there is a provision called Treasury Board vote 5 contingencies, which allows a form of bridge financing from the contingencies vote in Treasury Board, basically to provide for unforeseen small items that arise and then can subsequently be included in the next supplementary estimates, at which point the Treasury Board vote 5 is replenished. That's the second case in which we're dealing with unforeseen items.

The other area we've included here is the case when Parliament is not in session and a minister determines that payment is urgently required in the public good. There is, of course, as you know, provision for Governor General warrants to be used in those cases as well.

Basically the process then comes to a full cycle with the tabling of the public accounts, which are tabled in the fall by the President of the Treasury Board, normally in October. They set out the overall financial position at that year end and report on the details of the use of spending authorities which have been granted by Parliament. That is done on an annual basis.

There are other elements in this chapter that I won't go through now. I simply will indicate that in this chapter there's a reconciliation in light of the reorganization of government, in terms of the changes across departments, and the creation of a number of new departments and the merger of others; for instance, Canadian Heritage and the Department of Citizenship and Immigration. What you have in this document is really a crosswalk, if you will, between the various components of other programs that have now been consolidated into these programs.

Consistent with what I said earlier, I think I've reached my 12 or 13 minutes and I will conclude there.

The Chairman: Mr. Boudria.

Mr. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Mr. Chairman, I'm always fascinated by the Governor General's warrants. I've spoken of them on occasion in the past. To the knowledge of our witnesses, prior to 1988, had Governor General's warrants ever been used for anything other than the immediate post–election period when Parliament had not yet reconvened?

Mr. Norm Everest (Estimates Division, Treasury Board Secretariat): I believe the warrants were used in the mid–1950s when Parliament would take extended periods of recess. I don't have a listing of the actual times and the purposes for which the warrants were used, but I can provide you with that.

Mr. Boudria: I'd like to have that, Mr. Chairman. How many countries in the Commonwealth use them? Is it not true that we're the only one?

[*Translation*]

La première consiste à déposer un budget des dépenses supplémentaire, que j'ai déjà mentionné. Les budgets des dépenses supplémentaires permettent de faire l'octroi de crédits pour des programmes lorsque ce n'était pas possible de le faire dans le budget des dépenses principal. Normalement, le calendrier d'octroi des crédits ne prévoit le dépôt que de deux budgets des dépenses supplémentaires réguliers.

Deuxièmement, puisqu'il est difficile de déposer plusieurs budgets des dépenses supplémentaires, il y a ce qu'on appelle le crédit 5 du Conseil du Trésor, Éventualités du gouvernement, qui permet de financer temporairement et d'autoriser de petits articles de dépenses imprévus jusqu'à ce qu'ils puissent être inclus dans le prochain budget des dépenses supplémentaire, et une fois le budget des dépenses supplémentaire approuvé, les dépenses sont retournées au crédit des Éventualités du gouvernement. Voilà pour la deuxième façon d'affecter des crédits pour répondre à des besoins imprévus.

Lorsque le Parlement ne siège pas et qu'un ministre juge qu'un paiement doit être effectué d'urgence dans l'intérêt du public, un mandat spécial du gouverneur général peut être établi afin d'autoriser le paiement en question.

Les Comptes publics du Canada, qui sont déposés à l'automne, normalement en octobre, par le président du Conseil du Trésor, offrent un tableau global de la situation financière du gouvernement pendant l'exercice qui s'est achevé et exposent en détail la façon dont ont été utilisées les autorisations de dépenses accordées par le Parlement. Le processus prend donc fin avec le dépôt de ce document à la Chambre des communes.

Il y a d'autres éléments dans ce chapitre que je n'aborderai pas dans les détails. Je vous dirai tout simplement que dans ce chapitre un tableau synoptique résumé, à la lumière de la réorganisation du gouvernement, les changements survenus dans les divers ministères, la création d'un certain nombre de nouveaux ministères et la fusion de certains autres. Par exemple, Patrimoine canadien et Citoyenneté et Immigration. Ce document explique comment retrouver les divers éléments des autres programmes qui ont été consolidés.

Je m'arrête donc ici, puisque mes 12 ou 13 minutes sont maintenant écoulées.

Le président: Monsieur Boudria.

M. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le président, je suis toujours fasciné par les mandats du gouverneur général. J'en ai parlé à l'occasion par le passé. Nos témoins savent–ils si avant 1988 les mandats du gouverneur général ont été utilisés pour autre chose que la période suivant immédiatement les élections, lorsque le Parlement n'avait pas encore été rappelé?

M. Norm Everest (Division des prévisions budgétaires, Secrétariat du Conseil du Trésor): Je pense que les mandats ont été utilisés dans les années 50, lorsque le Parlement faisait relâche pendant une assez longue période. Je n'ai pas une liste des dates où ces mandats ont été utilisés ni des raisons pour lesquelles on les a utilisés, mais je peux vous l'obtenir.

M. Boudria: J'aimerais bien avoir une telle liste, monsieur le président. Combien de pays au sein du Commonwealth les utilisent? N'est–il pas vrai que le Canada est le seul pays à les utiliser?

[*Texte*]

Mr. Everest: Yes, to my knowledge, Canada is the only one.

Mr. Boudria: Is it your understanding that Westminster did away with them at the turn of the century?

Mr. Everest: I'm afraid I can't answer that question directly, but I do have a paper on the proceedings of Westminster and I can verify that for you. In the Australian situation, though, the way I understand their process is that the government asks for its full amount at the time of doing their main estimates.

There are no supplementary estimates there. They more or less say to Parliament to give them some money and that they will say how they spent it later on when the year is over. In our case, we attempt to keep the departments and agencies, shall we say, fiscally responsible, and only take money from the public purse as it is required.

• 1605

Mr. Boudria: Yes, that's very good, but the question of why they are necessary at all still remains.

I look at the British model, for instance. I was a participant in the Westminster seminar some years ago, and so was our chairman, Mr. Milliken. No, you weren't? I'm sorry.

My understanding is that after the dissolution of Parliament there is a well–established convention that the House will meet for only a few brief minutes and will vote for enough supply to last until Parliament comes back, and a few days into the new Parliament, to ensure the government does not ever spend money without asking the permission of the House of Commons. What would stop us from doing the same thing?

Mr. Everest: All that's required is for the House to consider that authority. The House spoke, when it passed the Financial Administration Act, that there was an intent for special Governor General's warrants to be an appropriate vehicle.

Mr. Boudria: The reason all of this has become a controversial issue as of late is because of the Saskatchewan example, of course.

The Chairman: We had the same example here in 1989.

Mr. McWhinney (Vancouver Quadra): It was also in British Columbia.

Mr. Boudria: We had it in 1988. There was a curious example in the House of Commons. Parliament met in 1988 and failed to give the government any supply. After it adjourned, the Prime Minister went to the Governor General and said he needed some money because Parliament didn't give him any. Of course, he didn't ask for it. We had to get Governor General's warrants in spite of the fact that Parliament had met but didn't provide the government with funds because the government didn't ask for any such funds. It was a very curious procedure.

The Chairman: It was a national scandal.

Mr. Boudria: The chair has just said what I'm thinking. I thought it was scandalous that in a parliamentary democracy governments would spend money without the consent of the representatives of the electors.

[*Traduction*]

M. Everest: Oui, à ma connaissance, le Canada est le seul.

M. Boudria: D'après vous, est–ce que Westminster s'en serait débarrassé au début du siècle?

M. Everest: J'ai bien peur de ne pouvoir répondre à cette question directement, mais j'ai un document sur les actes de procédure de Westminster, et je peux le vérifier pour vous. En Australie cependant, je crois comprendre que le gouvernement demande le montant total lorsqu'il prépare le budget des dépenses principal.

Il n'existe pas de budget des dépenses supplémentaire là–bas. Ils disent plus ou moins au Parlement de leur donner de l'argent et qu'ils lui diront plus tard comment cet argent a été dépensé, une fois l'année terminée. Dans notre cas, nous tentons de rendre les ministères et les organismes responsables sur le plan financier, et nous n'allons chercher de l'argent dans le Trésor que lorsque c'est nécessaire de le faire.

M. Boudria: C'est très bien, mais cela ne nous dit pas pourquoi il faut conserver ces mandats.

Prenons par exemple le modèle britannique. J'ai participé au séminaire de Westminster il y a quelques années, de même que notre président, M. Milliken. Non, vous n'y étiez pas? Excusez–moi.

Je crois qu'après la dissolution du Parlement, la convention veut depuis longtemps que la Chambre ne siège que quelques minutes et vote les crédits nécessaires jusqu'à la rentrée du Parlement, ou quelques jours après, afin d'éviter que le gouvernement ne dépense de l'argent sans demander la permission de la Chambre des communes. Qu'est–ce qui nous empêcherait de faire la même chose?

M. Everest: Il suffit que la Chambre se reporte à ce pouvoir. En adoptant la Loi sur la gestion des finances publiques, la Chambre a décidé que les mandats du gouverneur général étaient l'instrument approprié.

M. Boudria: Évidemment, c'est à cause de l'exemple de la Saskatchewan qu'il y a toute cette controverse maintenant.

Le président: Nous avons eu le même exemple ici en 1989.

M. McWhinney (Vancouver Quadra): Et aussi en Colombie–Britannique.

M. Boudria: Nous l'avons eu en 1988. Il y en a eu un curieux exemple à la Chambre des communes. Le Parlement s'est réuni en 1988, mais n'a pas octroyé de crédits au gouvernement. Après l'ajournement, le premier ministre est allé trouver le gouverneur général pour lui dire qu'il avait besoin d'argent parce que le Parlement ne lui en avait pas donné. Évidemment, il ne l'a pas demandé. Nous avons eu ces mandats du gouverneur général parce que, en dépit du fait qu'il avait siégé, le Parlement n'avait pas donné de fonds au gouvernement parce que le gouvernement ne les avait pas demandés. C'était une procédure bien singulière.

Le président: Un scandale national.

M. Boudria: Le président vient de dire tout haut ce que je pensais tout bas. Je trouve scandaleux que dans une démocratie parlementaire le gouvernement puisse dépenser de l'argent sans le consentement des représentants de l'électorat.

[*Text*]

In any case, I recognize there's a tradition in Canada of using Governor General's warrants immediately after the election. I don't like that either. I think that's hopelessly wrong. However, I really hope we would someday consider at least ensuring that, once Parliament has met, something kicks in whereby the Financial Administration Act, in section 14—

Mr. Everest: Section 30.

Mr. Boudria: —section 30, can no longer be used until Parliament is dissolved again. I wish we would do better than that, such as removing that reference completely from the Financial Administration Act, because I believe it's anachronistic in a democracy.

The Chairman: Mr. Boudria, you can borrow my private member's bill that I introduced in the last session. You can reintroduce it and maybe it will pass. It does exactly that.

Mr. McWhinney: We're dealing with a tolerated illicit practice that has been followed in some of the provinces, such as British Columbia, several times in recent years.

You cited the Australian example of the Kerr–Whitlam crisis. The Prime Minister, not being able to rely on the opposition majority in the Senate to get supply, proposed to govern with a Governor General's warrant and was dismissed by the Governor General. In a certain sense, in Kantian terms, the negation was negated by the action of the Governor General, who, contrary to the King–Byng situation, got a favourable majority after the elections.

I think one issue arises from Mr. Boudria's question. It's the role of officers of the Crown in a situation of this sort. Is it indiscreet to ask whether you've ever considered taking legal advice on your authority to act under these warrants that are not authorized by Parliament?

• 1610

Mr. Everest: Prior to introducing these warrants we did consult with our legal services. They in turn consulted with the senior Justice officials and indicated that what we were doing was legally correct.

Mr. McWhinney: You weren't consulting, in a certain sense, an independent legal authority. You were consulting, in a certain sense, constitutionally somebody who is *parti pris*, weren't you, ultimately? So it raises a rather interesting question of constitutional separation of powers.

It is obviously a rhetorical question. It's unfair to press you for an answer. But it does raise the issue in a period when Auditors General are showing more and more independence of the authority of offices of the Crown, or of the necessity to obey orders about which there may be constitutional doubts.

I raise this only because of Mr. Boudria's interesting intervention. Frankly, unless you wanted to comment further I won't pursue it further. To raise it is enough.

[*Translation*]

En tout cas, je constate que la tradition veut que l'on recoure aux mandats du gouverneur général immédiatement après les élections. Cela ne me plaît pas non plus. Je trouve que c'est une erreur lamentable. J'espère que nous ferons un jour en sorte que, lorsque le Parlement a siégé, il y ait une disposition en vertu de laquelle l'article 14 de la Loi sur la gestion des finances publiques. . .

M. Everest: L'article 30.

M. Boudria: . . .l'article 30 de cette loi ne pourrait plus être utilisé tant que le Parlement n'aurait pas été dissous. Il faudrait rectifier cette situation, par exemple en supprimant totalement ce passage de la Loi sur la gestion des finances publiques, car c'est un véritable anachronisme dans une démocratie.

Le président: Monsieur Boudria, vous pourriez m'emprunter le projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai présenté à la dernière session. Vous pourriez le représenter, et peut–être sera–t–il adopté cette fois–ci. C'est exactement ce que je proposais.

M. McWhinney: Nous parlons là d'une pratique illicite tolérée à laquelle ont recouru plusieurs fois ces dernières années diverses provinces, comme la Colombie–Britannique.

Vous avez cité l'exemple de la crise Kerr–Whitlam, en Australie. Ne pouvant compter sur l'opposition majoritaire au Sénat pour obtenir des crédits, le premier ministre a voulu gouverner au moyen d'un mandat du gouverneur général, mais le gouverneur général l'a renvoyé. En termes Kantien, on peut dire en quelque sorte que la négation a été niée par l'action du gouverneur général, qui, contrairement à ce qui s'est passé dans l'affaire King–Byng, a obtenu une majorité favorable après les élections.

Je crois que la question de M. Boudria en soulève une autre, celle du rôle des légistes de l'État dans ce genre de situation. Serait–il indiscret de vous demander s'il vous est arrivé d'envisager de les consulter pour savoir si vous aviez légalement le droit d'agir en vertu de ces mandats qui n'ont pas l'aval du Parlement?

M. Everest: Avant de présenter ces mandats, nous avons effectivement consulté nos services juridiques, qui ont eux–mêmes consulté les autorités supérieures du ministère de la Justice avant de nous confirmer que notre action était parfaitement légale.

M. McWhinney: On peut cependant considérer que ce n'est pas à une instance juridique parfaitement indépendante que vous vous êtes adressés. Dans le fond, vous avez consulté d'une certaine façon des gens qui avaient un certain parti pris constitutionnel, non? Cela pose donc une question intéressante de séparation constitutionnelle des pouvoirs.

Je vous pose évidemment la question pour la forme. Ce ne serait pas juste de vous demander d'y répondre. Mais c'est tout de même une question qui se pose, à une époque où les vérificateurs généraux prennent de plus en plus leurs distances avec les autorités de l'État et sont de plus en plus réticents à obéir à des ordres dont le caractère constitutionnel peut être contestable.

Je ne fais cette remarque qu'à cause de l'intervention intéressante de M. Boudria. Mais franchement, je n'irai pas plus loin, à moins que vous ne souhaitiez ajouter quelque chose. Il suffit de mentionner la question.

[*Texte*]

The Chairman: We had an interesting discussion about it in this very room when the report on the special use of the special warrants was tabled and debated.

Mr. McWhinney: When was that, Mr. Chairman?

The Chairman: I think the discussion took place in April or May of 1989.

Mr. McWhinney: Do you have the private member's bill on this?

The Chairman: I did have in the last Parliament.

Mr. McWhinney: Have you not considered reviving it?

The Chairman: No. I'm discouraged as a parliamentary secretary from presenting private member's bills, but I have no proprietary interest in the document.

Mr. Hermanson (Kindersley—Lloydminster): I appreciate your comments as to the difference between the budget numbers and the estimates, and also your description of the supply process. As a new member it's valuable information for me.

As well, as a new member, I know already in this this procedure and House affairs committee we've looked at a particular expenditure area that our committee is responsible for reviewing. We found considerable savings that could be made, still providing the necessary service that department was to provide.

Is there any way, when we're reviewing the estimates, following the responsibility of this committee, that we can. . .? What tools do we have? What process should we use to determine where dollars are being spent wisely? Is this more of an exercise in futility, where we get presented with some nicely bound books and really can't make much difference in the way the numbers shake out in the long run and can't make interventions on perhaps improvements for the following year or even the current year?

Mr. Good: No, it certainly is not an exercise in futility as far as we're concerned as officials. We expect and have seen cases of the reviews of departmental estimates in committees where to the extent to which ideas are put forward—and there are many ideas put forward—to the responsible minister and department, they can and will be reflected. It's up to the minister, in essence, to determine what he will take into consideration as he prepares, in this case, his multi–year operational plan and other exercises.

Quite clearly, any suggestions, particularly given the difficult fiscal situation being faced, would be looked at as candidates for consideration.

Mr. Hermanson: Further, then, if you were my adviser and I was coming to sit down and review estimates, what tools would you suggest I use? What process or procedures would you recommend I use to be more effective in my role in reviewing these estimates?

Mr. Good: My being your adviser is hypothetical. Why don't I just recast it that I'm a Treasury Board official, which I am, and I'm advising one of my program analysts whose task it is to deal with departments. I'll fashion the question that way, if the chair will permit.

[*Traduction*]

Le président: Nous avons eu un débat intéressant à ce sujet ici même lorsque nous avons discuté du rapport sur l'utilisation spéciale des mandats spéciaux qui avaient été déposés.

M. McWhinney: Quand cela, monsieur le président?

Le président: Je crois que c'était en avril ou en mai 1989.

M. McWhinney: Avez–vous le projet de loi d'initiative parlementaire à ce sujet?

Le président: Je l'avais lors de la précédente législature.

M. McWhinney: Vous ne comptez pas le représenter?

Le président: Non. En tant que secrétaire parlementaire, je ne suis pas vraiment incité à présenter des projets de loi d'initiative parlementaire, mais je ne revendique pas l'exclusivité de ce document.

M. Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Je vous remercie de vos remarques sur la différence qui existe entre le budget et le budget des dépenses, ainsi que de votre description du mode d'affectation des crédits. Étant nouveau ici, j'ai appris là des choses très intéressantes.

De même, étant un nouveau député, je sais que ce Comité de la procédure et des affaires de la Chambre a examiné le secteur de dépenses qu'il est chargé d'étudier. Nous avons constaté qu'on pouvait faire des économies considérables tout en permettant le maintien des services nécessaires.

Y a–t–il un moyen, quand nous examinons le budget des dépenses en vertu de nos responsabilités,. . .? De quels instruments disposons–nous? Comment pourrions–nous faire pour nous assurer que l'argent est dépensé judicieusement? Tout cet exercice n'est–il pas une aimable plaisanterie, puisqu'on nous soumet de beaux livres bien reliés, mais que nous n'avons pas grand–chose à dire sur l'évolution de tous ces chiffres à long terme et que nous ne pouvons pas intervenir pour améliorer éventuellement la situation l'année suivante, ou même l'année en cours?

M. Good: Non, ce n'est certainement pas une plaisanterie pour ce qui nous concerne. Le but de l'exercice, et c'est à cela qu'il sert effectivement, c'est de permettre au ministre responsable et à son ministère de donner suite aux idées qui sont proposées—et elles sont légions—par les comités qui examinent le budget des dépenses du ministère. En gros, c'est au ministre de choisir parmi ces idées celles qu'il va retenir lors de la préparation de son plan opérationnel pluriannuel et d'autres exercices.

Il est clair que toute suggestion, surtout dans le contexte financier pénible dans lequel nous sommes plongés, sera soigneusement étudiée.

M. Hermanson: Si vous étiez mon conseiller et que je sois en train d'examiner le budget des dépenses, quels instruments me conseilleriez–vous? Quelle procédure me recommanderiez–vous pour avoir un rôle plus efficace?

M. Good: Vous me posez une question hypothétique. Si vous le permettez, je la reformulerai en disant que je suis un haut fonctionnaire du Conseil du Trésor, ce qui est le cas, et que je conseille un de mes analystes de programmes chargé des rapports avec les ministères. Si le président me le permet, j'aimerais présenter les choses de cette façon.

[*Text*]

Our program analysts are advocates and guardians of the department at the same time. They are advocates in the sense that they have a responsibility to ensure that those in the Treasury Board Secretariat are fully informed of the nature and the details of that program. The analyst is really the only person inside the secretariat who spends 100 per cent of his time working on the Department of Agriculture, or whatever the portfolio.

• 1615

He or she has the capacity to ask such fundamental questions as: Is this program meeting its objectives? What have the reviews and evaluations said about that program? What does the Auditor General have to say about the particular program? Has the department pursued low–cost initiatives and looked at all the options and alternatives? Has this program outlived its usefulness? Who are the target groups and what services are provided? Is this cost effective?

These are the kind of questions one would be looking at. Are we just looking at one–year expenditures or is it the thin wedge that will get thicker in the future? These are the kinds of questions we would pose in the course of doing the multi–year operational plan reviews. That would be the kind of advice I do tender and would tender to my colleagues inside the Treasury Board Secretariat.

Mr. Hermanson: I didn't quite get all those points down, but they were quite good.

The Chairman: Mechanically, are there tools that we should have other than these blue books that come from the various departments? I know there are briefings, and I'm just wondering, am I aware of all of the avenues I have as a committee member to prepare myself for a review of the estimates? What should I be asking for other than, say, a briefing and having time either myself or with staff to go through these books?

Mr. Good: Well, I think there are several tools. Certainly the estimates documents themselves, in particular the part III, can be very useful in getting an overview of what the department's objectives are, what the programs that it's using to pursue those objectives are, and then what results have been achieved. One can draw assessments from that.

In addition, I certainly would think that the public accounts are a very useful source of information on what has actually been spent, where it has been spent and what groups have been receiving funds.

I mentioned earlier the Auditor General's report, which I think is particularly useful in focusing in and highlighting a number of areas where there are concerns about expenditures. I think those are the kinds of pieces of work.

Last, I would include various other reviews and evaluations that have been made public by third parties—independent people, consultants, academics and others. I think all of that is gist, frankly, for providing the factual basis and other bases on which to draw assessments about the utility of particular programs.

[*Translation*]

Nos analystes de programmes sont chargés à la fois de la promotion et de la protection du ministère. Ils font de la promotion en ce sens qu'ils sont chargés de veiller à ce que les autorités du Secrétariat du Conseil du Trésor soient parfaitement au courant de la nature et des détails du programme. L'analyste est vraiment la seule personne du secrétariat qui consacre 100 p. 100 de son temps au ministère de l'Agriculture ou à un autre ministère, quel qu'il soit.

Il ou elle est habilité à poser des questions fondamentales du genre: ce programme atteint–il ses objectifs? Quelles sont les conclusions des examens et des évaluations qui en ont été faits? Qu'en pense le vérificateur général? Le ministère a–t–il cherché à faire des économies et envisagé toutes les possibilités et tous les choix? Le programme a–t–il encore une utilisé? Qui sont les groupes cibles et quels sont les services offerts? Est–ce rentable?

Voilà le genre de questions qu'on se pose. S'agit–il dans ce cas simplement des dépenses pour une année donnée, ou des premiers indices de quelque chose qui va se développer plus tard? Voilà le genre de questions que nous poserions à l'occasion de l'examen d'un plan opérationnel pluriannuel. Voilà le genre de conseils que je donnerais et que je donne à mes collègues du Secrétariat du Conseil du Trésor.

M. Hermanson: Je n'ai pas noté tous ces points, mais ils étaient excellents.

Le président: Concrètement, devrions–nous avoir d'autres instruments que ces livres bleus que nous communiquent les divers ministères? Je sais bien qu'il y a des séances d'information, mais je me demande si je connais tous les instruments dont je pourrais me servir pour examiner le budget des dépenses en comité. À part une séance d'information et du temps pour étudier ces livres tout seul ou avec mes adjoints, que pourrais–je réclamer d'autre?

M. Good: Je pense qu'il y a plusieurs instruments. Il est certain que les documents consacrés au budget des dépenses, en particulier la partie III, sont très utiles pour avoir une idée d'ensemble des objectifs du ministère, des programmes sur lesquels il s'appuie pour réaliser ces objectifs et des résultats obtenus. Cela permet de faire une évaluation.

Je pense aussi que les comptes publics sont une source d'information très utile qui permet de savoir combien on a dépensé, où l'argent a été dépensé et quels sont les groupes qui en ont bénéficié.

J'ai parlé tout à l'heure du rapport du vérificateur général, qui me paraît particulièrement utile pour bien cerner et souligner divers domaines où les dépenses soulèvent des questions. Je pense que c'est le genre d'ouvrages qu'on peut utiliser.

J'ajouterais enfin à cela diverses autres études et évaluations rendues publiques par des tierces parties, des chercheurs indépendants, des experts–conseils, des universitaires et autres. Je pense que tout cela vous donne la substance à partir de laquelle vous pouvez procéder à votre évaluation de l'utilité des programmes.

[*Texte*]

Mr. Hermanson: Would you recommend that we, as committee members, try to get into the depth and the intricacies of spending and into some of the details of these programs? Is there insufficient time to do that or should our task be an overall review of the effectiveness of programs and the scope of these programs?

You seem to indicate the latter in asking, who is targeted and how effective has it been and does it still serve a useful purpose? Should we go beyond that into some of the finer details of expenditures?

Mr. Good: Well, I'm a little reticent to tender advice as much as it's solicited, but I think one has to appreciate as well that I'd only argue that there are obviously other committees who are reviewing the estimates of each of the departments and who will be looking at them in a substantive way.

As I understand it, the scope of this committee is perhaps somewhat different from that in terms of looking at the overall process and procedures in House affairs. But I say that with a certain sense of hesitation in that I do not want to suggest in any way that I have a strong view on how one ought to proceed.

Mr. Hermanson: What is the difference between reviewing the estimates and the work of the public accounts committee, which reviews public accounts? By looking at the past and the estimates of the future, do I understand that?

Mr. Good: Basically, that's the key difference. The individual committees will look prospectively at the estimates for the coming year. We'll examine the public accounts against the backdrop of the Auditor General's report plus other information. We'll look at various individual items of concern.

Mr. Hermanson: But they both would use the other source to make comparisons?

Mr. Good: That's right.

• 1620

The Chairman: The one point I think we might clarify, if you don't mind the chair jumping in at this point, is that the House of Commons estimates are, I understand, prepared by the Speaker and the Board of Internal Economy and are not dealt with by Treasury Board in any way prior to their tabling. Is that correct?

Mr. Good: That's correct. Dennis Kam can respond to that.

Mr. Dennis Kam (Director, Estimates Division, Treasury Board Secretariat): The House of Commons, the Senate, and the Library of Parliament are treated quite differently from all other departments and agencies. Effectively, Treasury Board is just the post office. We receive the House's estimates in our books, but we do not scrutinize them or challenge them in any way. The only way we're involved is that our minister is a member of the committee of internal economy.

The Chairman: Are there any questions arising out of that? I just wanted to clarify that for the committee.

Thank you for your presentation. I'm sorry I was late getting here but these things happen. I know Mr. Boudria came and was able to do it, and I thank him for looking after the chairmanship.

[*Traduction*]

M. Hermanson: Nous recommanderiez–vous de nous plonger dans l'écheveau des dépenses et les détails de ces programmes? Ou pensez–vous que nous n'avons pas le temps et que nous devrions nous contenter d'examiner globalement l'efficacité des programmes et leur portée?

Vous avez l'air de pencher pour cette deuxième option quand vous parlez de voir sur qui les programmes sont ciblés, quelle est leur efficacité et s'ils sont encore utiles. Devrions–nous aller plus loin et fouiller dans le détail des dépenses?

M. Good: J'hésite un peu à vous donner une opinion, mais je pense qu'on peut dire aussi qu'il y a manifestement d'autres comités qui examinent le budget des dépenses de tous les ministères et qui font un travail en profondeur.

J'ai l'impression que ce comité–ci, qui s'occupe globalement des affaires et des procédures de la Chambre, n'a peut–être pas tout à fait la même vocation. Mais je dis cela avec prudence, car je ne voudrais certainement pas vous donner l'impression qu'à mon avis il faut faire telle ou telle chose.

M. Hermanson: Quelle est la différence entre notre examen du budget des dépenses et le travail du Comité des comptes publics, qui examine les comptes publics? Il y a d'un côté le passé et de l'autre les prévisions pour l'avenir; c'est bien cela?

M. Good: En gros, c'est cela la différence. Les comités examinent le budget des dépenses pour l'année à venir dans un esprit de prospective. Nous allons examiner les comptes publics à la lumière du rapport du vérificateur général et d'autres informations. Nous allons nous pencher sur divers éléments préoccupants.

M. Hermanson: Mais ils se servent tous les deux de leurs informations mutuelles pour faire des comparaisons?

M. Good: C'est exact.

Le président: Ce que je souhaiterais préciser, si vous permettez au président d'intervenir ici, c'est que le budget des dépenses de la Chambre des communes est préparé, si je ne me trompe, par le président de la Chambre et le Bureau de régie interne et que le Conseil du Trésor ne s'en occupe en aucune façon avant qu'il soit déposé. C'est bien cela?

M. Good: C'est cela. Dennis Kam peut répondre à cette intervention.

M. Dennis Kam (directeur, Division des prévisions budgétaires, Secrétariat du Conseil du Trésor): La Chambre des communes, le Sénat et la Bibliothèque du Parlement bénéficient d'un traitement différent de celui des autres ministères et organismes. Le Conseil du Trésor est effectivement un simple bureau de poste. Nous recevons le budget des dépenses de la Chambre, mais nous ne le passons pas au crible et nous ne le contestons absolument pas. Nous n'intervenons que dans la mesure où notre ministre est membre du Bureau de régie interne.

Le président: Y a–t–il des questions à ce sujet? Je tenais simplement à préciser cela pour le comité.

Merci pour votre exposé. Je suis désolé de mon retard, mais ce sont des choses qui arrivent. Je sais que M. Boudria a su s'occuper de la présidence, et je l'en remercie.

[*Text*]

Your presentation was most helpful to committee members. This is the first time I have understood those three lines on page 2 or whatever of the adjustments. I had never figured out what those were, and this is great. If I'd read the book it would have been helpful, but sometimes they're a little voluminous.

Mr. Good: Thank you.

The Chairman: Our next witnesses are from the Office of the Auditor General. Mr. Fadden is leading the group. With Mr. Fadden is Mr. Auerbach, the Director in the Office of the Auditor General.

Mr. Fadden, you appeared before the committee in the last Parliament.

Mr. Richard Fadden (Legal Adviser and Assistant Auditor General, Office of the Auditor General): Yes.

The Chairman: You told us a bit about the audit of the House books and so on. I'll let you start your presentation today. Thank you for coming.

Mr. Fadden: Thank you, it's a pleasure for us to be here. We appreciate the interest that you're showing in the work of the office, and we hope we can assist the committee.

In discussing our work, I would like to mention that it's been some time since we finished our audit of the House of Commons and Senate. We have not conducted any follow–up work, so to some degree the information I will give you may be dated. In responding to any questions you might have, I'd urge you to keep that in mind.

I'd like to list three or four major issues that we raised in our audit of the House of Commons and encourage you to think about them a little bit.

The first one was the need for greater transparency in the financial and administrative business of the House, both with respect to the administration itself and in the administration of members' offices. We think that for a variety of reasons this is a good thing in and of itself, but we think transparency also encourages efficiencies.

Second, we'd like to urge the view that greater cooperation with the other House, with the Senate, is probably a way where a number of savings and efficiencies can be found. We think a precondition to effective cooperation with the Senate is effective planning and coordination of the various activities of the House administration. We were encouraged by the Speaker's reorganization, which enabled the Clerk to coordinate all House services. It will be helpful in that respect.

We also draw your attention to the security concerns that we set out on Parliament Hill. We think a number of improvements have been made since our audit, but we can't testify to that. The major concern we articulated in our reports was that the Senate and House did not coordinate adequately in order to ensure the security of the Hill, and these two houses and their security services did not coordinate and consult sufficiently with the RCMP.

[*Translation*]

Votre exposé a été très utile aux membres du comité. C'est la première fois que je comprends ces trois lignes à la page 2, ou quelque chose comme cela des ajustements. Je n'avais jamais compris ce que c'était, et c'est parfait. Si j'avais lu le livre, cela m'aurait été utile, mais quelquefois ils sont un peu gros.

M. Good: Merci.

Le président: Nos témoins suivants viennent du Bureau du vérificateur général. C'est M. Fadden qui dirige ce groupe. Il est accompagné de M. Auerbach, directeur au Bureau du vérificateur général.

Monsieur Fadden, vous avez déjà comparu devant ce comité durant la précédente législature.

M. Richard Fadden (conseiller juridique et vérificateur général adjoint, Bureau du vérificateur général): Oui.

Le président: Vous nous avez un peu parlé de la vérification des livres de la Chambre, etc. Je vous laisse la parole. Merci d'être venus nous rencontrer.

M. Fadden: Merci, nous sommes enchantés d'être ici. Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez aux travaux de notre bureau, et nous espérons pouvoir aider votre comité.

J'aimerais vous préciser que nous avons fini depuis un certain temps notre vérification de la Chambre des communes et du Sénat. Nous n'avons pas fait de travail de suivi, et, par conséquent, les informations que je vais vous donner seront peut–être dépassées dans certains cas. Je vous demanderais de garder cela à l'esprit dans les questions que vous pourrez nous poser.

J'aimerais vous énumérer trois ou quatre grandes questions que nous soulevons dans notre vérification de la Chambre des communes et vous encourager à y réfléchir un peu.

Tout d'abord, il y avait la nécessité d'une plus grande transparence dans les activités financières et administratives de la Chambre, qu'il s'agisse de l'administration elle–même ou de l'administration des bureaux des députés. Nous pensons que c'est en soi une excellente chose pour toutes sortes de raisons, mais nous sommes aussi convaincus que la transparence est source d'efficacité.

Deuxièmement, nous vous recommanderions d'envisager une collaboration accrue avec l'autre Chambre, le Sénat, pour pouvoir réaliser là aussi des économies et fonctionner de façon plus efficace. Nous estimons qu'une planification et une coordination efficaces des diverses activités d'administration de la Chambre constituent une condition préalable à une collaboration efficace avec le Sénat. Nous avons jugé encourageante la réorganisation du président qui a permis au greffier de coordonner tous les services de la Chambre. Ce sera utile à cet égard.

Nous attirons aussi votre attention sur les problèmes de sécurité que nous mentionnons à propos de la colline du Parlement. Nous pensons que cette sécurité a été améliorée depuis notre vérification, mais nous n'en avons pas la certitude. La principale objection que nous formulions dans nos rapports était que le Sénat et la Chambre ne coordonnaient pas correctement leurs services de sécurité de la colline, et que ces deux chambres et leurs services de sécurité n'avaient pas non plus une coordination et une consultation suffisantes avec la GRC.

[*Texte*]

Fourth, we made some remarks about the state of the buildings in which you work. You are perhaps better aware than I am that there are a number of deficiencies. It took some six or seven years for Parliament, the Treasury Board and the last government to agree upon a spending pattern for expenditures for the Hill. We believe the system would benefit from the existence of a small non–partisan advisory body to advise Parliament on the treatment of its buildings.

• 1625

Finally, we would like to continue to commend to the House a general search for efficiencies in its administration. As we said in our report on the administration of the House of Commons, a number of the services that support you are efficient already, and a number are less so.

A related subject is the level of services you demand of the House of Commons administration. Many savings could be effected if you agreed to reduce the level of services. Beyond that, I think there are savings to be found hither and yon within the services of the House.

I'll stop there, Mr. Chairman. I'd be happy to answer any questions.

M. Langlois (Bellechasse): Ma question porte sur l'état des bâtiments. Il y a environ un mois, le tunnel entre l'édifice de l'Est et l'édifice du Centre a été fermé. Est–ce qu'il a été fermé pour des raisons de sécurité? Est–ce qu'il est dangereux? S'il est dangereux pour les députés et les sénateurs, n'est–il pas aussi dangereux pour les personnes qui doivent en assurer l'entretien ou qui doivent y passer?

M. Fadden: Je ne peux pas vous dire exactement quel est l'état du tunnel présentement. Lorsqu'on a entrepris notre vérification, on nous a dit que le tunnel était relativement sécuritaire, mais qu'il était trop petit, qu'il n'était pas suffisamment propre et qu'il fallait le refaire. Je ne sais pas si l'état du tunnel s'est détérioré au cours des deux dernières années, mais il n'était pas dangereux il y a deux ans.

M. Langlois: Donc, le principal problème est celui de la propreté.

M. Fadden: C'est un problème de propreté et d'accès. Les gens voulaient se déplacer plus rapidement. Si je me souviens bien, il y a des tuyaux en haut du tunnel et il y a quelques petites boîtes ici et là. On voulait simplement refaire le tunnel pour le rendre plus efficace et pour faciliter la circulation des gens.

M. Langlois: Et vous avez manqué d'argent pour faire cela.

M. Fadden: Je ne suis pas sûr que ce soit vraiment le cas. C'est surtout une question de priorité.

M. Langlois: Placer le tunnel au 15e rang de la liste de priorités, c'est comme ne pas y affecter de budget.

M. Fadden: C'est cela.

M. Langlois: Je vous remercie. Et qu'en est–il du tunnel entre l'édifice Wellington et l'édifice du Centre?

M. Fadden: Franchement, je ne savais pas. . .

[*Traduction*]

Quatrièmement, nous parlions de l'état des bâtiments dans lesquels vous travaillez. Vous connaissez peut–être mieux que moi les lacunes qu'ils présentent. Il a fallu six ou sept ans au Parlement, au Conseil du Trésor et au précédent gouvernement pour s'entendre sur un programme de dépenses pour la colline. Nous pensons que le système pourrait profiter de l'existence d'un petit groupe consultatif impartial qui conseillerait le Parlement quant à ses immeubles.

Finalement, nous voulons à nouveau recommander à la Chambre de chercher des moyens qui lui permettent d'améliorer le rendement des services administratifs. Comme nous l'avons dit dans notre rapport sur l'administration de la Chambre des communes, un certain nombre des services qui vous appuient donnent déjà un bon rendement, alors que d'autres pourraient s'améliorer.

Le niveau des services que vous exigez de l'administration de la Chambre des communes est un sujet connexe. De nombreuses économies pourraient être réalisées si vous acceptiez une réduction du niveau des services. En outre, je pense que certaines économies pourraient être réalisées ici et là au sein des services de la Chambre.

Je vais m'arrêter ici, monsieur le président. Je serais heureux de répondre à vos questions.

Mr. Langlois (Bellechasse): My question is about the state of the buildings. About a month ago, the tunnel between the East Block and the Centre Block was closed. Was it closed for safety reasons? Is it dangerous? If it is dangerous for members and senators, is it not just as dangerous for maintenance workers or others who must use it?

Mr. Fadden: I can't tell you exactly what state the tunnel is in right now. When we began our assessment, we were told that the tunnel was relatively safe, but that it was too small, not clean enough, and had to be rebuilt. I don't know if it has deteriorated in the course of the past two years, but it was not dangerous two years ago.

Mr. Langlois: So the major problem was that it was not clean?

Mr. Fadden: Yes, cleanliness was a problem, as was access. People want to be able to move through it more quickly. If I remember correctly, there are pipes running along the ceiling of the tunnel and there are a few small boxes here and there. We simply wanted to rebuild it to make it more passable, to facilitate the flow of traffic.

Mr. Langlois: And you did not have the money to do it?

Mr. Fadden: I don't think that was the problem, really. It's mostly a matter of priorities.

Mr. Langlois: Making the tunnel number 15 in the priority list is comparable to not allocating a budget for it.

Mr. Fadden: That's right.

Mr. Langlois: Thank you. And what about the tunnel between the Wellington Building and the Centre Block?

Mr. Fadden: Frankly, I didn't know—

[*Text*]

Le président: Est–ce qu'il y en a un?

M. Langlois: On m'a dit que c'était en construction. C'était peut–être un poisson d'avril.

Le président: Est–ce un tunnel de service?

M. Langlois: Oui.

Le président: Entre les deux édifices?

Une voix: Non.

Le président: Tout le long de la rue Wellington?

Une voix: Oui.

M. Langlois: Tout le monde a raison. C'est tout pour le moment. Merci.

Mr. Hermanson: I was probably one of the last people who went through that tunnel before it was closed, and it was one of the greater adventures of my life. It was probably equalled only by the excitement of finding the secret passages on the fifth floor of the Centre Block.

You mentioned that we could reduce the cost of this place if we reduced our demand for services. Has your department suggested where those cut–backs should be made?

Mr. Fadden: We have not because we consider that to be a matter of policy. We don't think it's for the Auditor General and his office to tell members and senators what level of service they should require.

In the context of our audit of the Senate and House of Commons, we noted that in some areas—cleaning, for example—there were clearly different levels of service. If you only equalized the level of service to the lowest level, there would probably be savings. We simply commended to the House and the Senate the idea of reviewing levels of service, but we felt precluded from commenting on the levels themselves.

Mr. Hermanson: Would it be appropriate for this House to ask the Auditor General to do such a review? Perhaps I should address that to the chair.

• 1630

The Chairman: A review of the services?

Mr. Hermanson: Could our committee or the House itself request the Auditor General's department to review the services with a view to making recommendations?

The Chairman: My own guess is that the Auditor General's office would be loath to do that. They are a creature of the House. I think it would be up to our committee to make those recommendations, Mr. Hermanson, and I think that's why we're going to be dealing with these issues. I think we're in a position to make recommendations on all of these matters to the Board of Internal Economy, as we did yesterday on printing, for example.

[*Translation*]

The Chairman: Is there one?

Mr. Langlois: I was told that it was being built. Perhaps it was in April fool's joke.

The Chairman: Is it a service tunnel?

Mr. Langlois: Yes.

The Chairman: Between the two buildings?

An hon. member: No.

The Chairman: It runs all along Wellington street?

An hon. member: Yes.

Mr. Langlois: Everyone is right. That's all for now. Thank you.

M. Hermanson: J'ai sans doute été l'une des dernières personnes à emprunter ce tunnel avant qu'on ne le ferme, et ce fut l'une des grandes aventures de ma vie. Je ne me suis jamais autant amusé, sauf quand j'ai découvert les passages secrets au cinquième étage de l'Édifice du centre.

Vous avez dit que nous pourrions réaliser des économies si nous acceptions de réduire les services que nous exigeons. Votre ministère a–t–il des suggestions à nous faire quant à ces réductions?

M. Fadden: Nous n'avons pas formulé de suggestions, car nous estimons qu'il s'agit d'une question qui relève des politiques. Nous ne pensons pas que ce soit le rôle du vérificateur général et de son bureau de déterminer les services que devraient demander les députés et les sénateurs.

Dans notre vérification du Sénat et de la Chambre des communes, nous avons noté que le niveau des services variait dans certains domaines, comme celui du nettoyage, par exemple. Si vous rameniez le niveau des services au plus bas dénominateur commun, vous réaliseriez sans doute des économies. Nous avons simplement recommandé de revoir les niveaux de services à la Chambre et au Sénat, mais nous nous sentions dans l'impossibilité de faire des recommandations quant au niveau des services en tant que tels.

M. Hermanson: Pensez–vous qu'il soit approprié de demander au vérificateur général d'effectuer un tel examen? Peut–être devrais–je poser ma question au président.

Le président: Un examen des services?

M. Hermanson: Est–ce que notre comité, ou la Chambre elle–même, pourrait demander au Bureau du vérificateur général d'examiner les services dans le but de formuler des recommandations?

Le président: Personnellement, je pense que le Bureau du vérificateur général hésiterait à faire ce genre de chose. Le bureau est un organe de la Chambre. Je pense que ce serait plutôt notre comité qui devrait formuler ces recommandations, monsieur Hermanson, et c'est sans doute ce qui explique le fait que nous allons nous pencher sur ces questions. Je pense que nous sommes en mesure de soumettre des recommandations dans tous ces domaines au Bureau de régie interne, comme nous l'avons fait hier pour l'impression, par exemple.

[*Texte*]

Mr. Hermanson: My thought is that they may have the expertise that we don't and could give us a report, which we could in turn review and propose to the House.

The Chairman: I don't want to get into an argument with a member of the committee, but if you look in the report and ask questions of these witnesses, you could elicit information from them as to the kinds of things they feel ought to be made public, the kinds of items that ought to be included in members budgets and are not now for accounting purposes and so on. I think you might find some fruitful information from the witnesses in that regard that might lead you to want to press for changes in House administrative procedures that would save money.

Mr. Hermanson: Why don't you ask that question?

The Chairman: I know the answer already. We went through this before. I'll ask a question and then you may want to follow.

Mr. Hermanson: I always feel nervous when I'm supposed to ask questions for the chairman.

The Chairman: I wouldn't want to put you in that position. I'll ask the witness a question and then you can follow up on it.

Perhaps you could tell the committee what changes you recommended in respect of expenditures incurred by members that might be transferred to members' constituency operating budgets and then charged to those budgets instead of to the House of Commons. I think that might clarify this a bit and help Mr. Hermanson.

Mr. Fadden: Members will be aware that they incur expenditures in two general ways. One, they are given a budget by the House and they can make expenditures under the various categories allowed up to the limit given to them, and there's another category, which is essentially the equivalent of a statutory vote. For example, you can use the telephone every moment of the day to call anywhere in the world, and the House will continue to pay.

We recommended in our report that the House give consideration to moving into operating budgets and adjusting those budgets as necessary—we recognized that you couldn't just move these expenditures and not adjust the budgets—to move such things as communications and travel. Those were the two most important ones.

The Chairman: Communications include the telephone, householders—

Mr. Fadden: Yes, faxes and all communications of that nature.

The Chairman: And those would be charged to members' budgets instead of to the House.

Mr. Fadden: Yes, the idea being that because members would have a limit to deal with, it would cause them to at least focus on the level of expenditures, if not to reduce those expenditures. At the time we did our audit we were told, and we discovered, that many members simply did not know the level of expenditures they were incurring in these categories.

[*Traduction*]

M. Hermanson: Peut–être dispose–t–il d'une expertise que nous n'avons pas et qu'il pourrait nous préparer un rapport que nous pourrions examiner et proposer à la Chambre.

Le président: Je ne veux pas me lancer dans un débat avec un membre du comité, mais si vous examinez le rapport et posez des questions aux témoins, vous pourriez obtenir d'eux des renseignements à propos des choses qui devraient être rendues publiques selon eux, et à propos du genre de postes qui devraient être inclus dans les budgets des membres et qui ne le sont pas à l'heure actuelle, aux fins de la comptabilité, etc. Je pense que les témoins pourraient vous fournir des renseignements utiles à cet égard qui pourraient vous amener à demander qu'on apporte des changements aux procédures administratives de la Chambre, changements qui permettraient de réaliser certaines économies.

M. Hermanson: Pourquoi ne posez–vous pas cette question?

Le président: Je connais déjà la réponse. Nous en avons déjà parlé. Je vais poser une question, et vous voudrez peut–être prendre la relève.

M. Hermanson: Je me sens toujours mal à l'aise quand je suis censé poser des questions au nom du président.

Le président: Je ne voudrais pas vous mettre dans cette position. Je vais poser une question au témoin, et vous pourrez y donner suite.

Pourriez–vous dire au comité quels changements vous avez recommandés en ce qui a trait aux dépenses des députés qui pourraient être transférées aux budgets de fonctionnement des bureaux de circonscription des députés et imputées à ces budgets plutôt qu'à la Chambre des communes? Je pense que cela pourrait éclaircir les choses un peu et être utile à M. Hermanson.

M. Fadden: Comme les députés le savent, ils peuvent dépenser de l'argent de deux façons. Premièrement, la Chambre leur alloue un budget, et ils peuvent faire des dépenses dans les diverses catégories prévues jusqu'à concurrence d'une certaine limite. Puis, il y a une autre catégorie, qui est comparable à un crédit législatif. Par exemple, vous pouvez passer la journée à faire des appels interurbains aux quatre coins de la planète, et la Chambre continuera de payer la note.

Dans notre rapport, nous avons recommandé que la Chambre envisage d'imputer certaines dépenses aux budgets de fonctionnement et d'ajuster ces budgets en conséquence—nous avons reconnu qu'on ne pouvait simplement déplacer ces dépenses sans ajuster les budgets—pour la communication et les déplacements, par exemple. C'étaient les deux postes les plus importants.

Le président: Sous la rubrique des communications, on inclut le téléphone, les bulletins parlementaires. . .

M. Fadden: Oui, les messages envoyés par télécopieur et toutes les communications de ce genre.

Le président: Et ces dépenses seraient imputées aux budgets des députés plutôt qu'à la Chambre.

M. Fadden: Oui, l'idée étant que si les députés devaient respecter une limite, ils devraient au moins considérer le niveau des dépenses, si ce n'est les réduire. Quand nous avons fait notre vérification, on nous a dit, et nous avons découvert, que de nombreux députés n'étaient tout simplement pas au courant du niveau de leurs dépenses dans ces catégories.

[*Text*]

The Chairman: On page 5 of the report you showed that members' expenditures amounted to $115 million in 1990–91, of which $47 million was paid out of operating budgets. Although there was a chunk for indemnities, retirement benefits and expense allowances, a substantial sum was for travel, householders, telecommunications, supplies and equipment. Mr. Hermanson, it's all on page 5 of the report. It was those householders, telecommunications, supplies, equipment and travel that I recall you suggested we transfer into members' operating budgets, and that amounted to some $25 million.

Mr. Fadden: That's correct.

The Chairman: Does that help?

Mr. Hermanson: That helps a lot, and I would reinforce your suggestion that transparency encourages efficiency.

Mr. Lewis E. Auerbach (Director, Office of the Auditor General): I have one point of clarification, Mr. Chairman. Some of that travel budget is committee expenditure and would be very difficult to put into the operating budget of individual MPs.

The Chairman: Unless members used their travel points for travel with committees, which sometimes is the case, but some of it is for the staff of the committee to travel.

Mr. Hermanson: Is it the Board of Internal Economy or is it our committee that's responsible for the actual upkeep of the structure itself, the maintenance of the facility?

• 1635

Mr. Fadden: Mr. Chairman, that is an area of some complexity, I think it's fair to say. Within the House itself, I think it is the board that has particular responsibility because of the terms of the Parliament of Canada Act. The buildings, according to the Constitution Act, are the property of the Crown. The Minister of Public Works is the trustee of the Crown and is charged with maintaining the capital structures.

Over the years there has evolved a convention, if I can use the expression, that broadly speaking, the minister will be responsible for the capital upkeep and for large expenditures. The two houses of Parliament would be responsible for relatively minor improvements and changes.

One of our suggestions, in fact, was that there was inadequate information for members to appreciate exactly who was doing what to whom in respect of the buildings. At the time of our audit, Public Works did not report separately the expenditures it incurred on Parliament Hill. There was no consolidation of information relating to the expenditures by the House and the Senate. So no one really knew how much was being spent on the Hill. These divided responsibilities were such that any change of any consequence at all very frequently took years on which to obtain agreement.

[*Translation*]

Le président: À la page 5 du rapport on voit que le total des dépenses des députés était de 115 millions de dollars en 1990–1991, et, de cette somme, 47 millions de dollars ont été imputés aux budgets de fonctionnement. Bien qu'une partie de cette somme était consacrée aux indemnités, aux prestations de retraite et aux allocations de dépenses, une somme considérable a été dépensée pour les déplacements, les envois collectifs, les télécommunications, et les fournitures et le matériel. Tout cela se trouve à la page 5 du rapport, monsieur Hermanson. Ce sont les dépenses liées à ces envois collectifs, aux télécommunications, aux fournitures et matériel et aux déplacements que vous avez proposé que nous imputions aux budgets de fonctionnement des députés, et ces sommes se chiffraient à 25 millions de dollars au total.

M. Fadden: C'est exact.

Le président: Est–ce que cela vous aide?

M. Hermanson: Cela m'aide beaucoup, et je suis tout à fait d'accord avec vous quand vous dites que la transparence pourra encourager l'efficience.

M. Lewis E. Auerbach (directeur, Bureau du vérificateur général): Je désire apporter une précision, monsieur le président. Une partie de ce budget de déplacement est imputable aux dépenses des comités, et il serait très difficile de répartir ces dépenses entre les budgets de fonctionnement des députés.

Le président: À moins que les députés n'utilisent leurs points pour voyager avec les comités, comme ils le font parfois, mais une partie de ce budget est utilisée pour payer les déplacements du personnel du comité.

M. Hermanson: Est–ce le Bureau de régie interne ou notre comité qui est responsable de l'entretien des structures en tant que telles, des édifices?

M. Fadden: Monsieur le président, je pense qu'il serait juste de dire que c'est un domaine assez complexe. À l'intérieur de la Chambre elle–même, je pense que c'est le Bureau de régie interne qui détient cette responsabilité en vertu des dispositions de la Loi sur le Parlement du Canada. Les édifices, selon la Loi constitutionnelle, appartiennent à la Couronne. Le ministre des Travaux publics est le fiduciaire de la Couronne et est responsable de l'entretien des immeubles.

Au fil des ans, la pratique a voulu que ce soit le ministre qui soit responsable, en gros, de l'entretien des édifices et des dépenses importantes. Les deux Chambres se partagent les responsabilités des améliorations et changements relativement mineurs.

À cet égard, nous disions justement dans l'une de nos suggestions que les députés n'étaient pas suffisamment informés pour pouvoir comprendre exactement qui fait quoi en ce qui a trait aux édifices. Au moment de notre vérification, le ministère des Travaux publics ne faisait pas rapport séparément des sommes dépensées sur la colline du Parlement. Personne n'amalgamait les dépenses de la Chambre et du Sénat. Ainsi, personne ne connaissait exactement le total des dépenses faites sur la colline. Les responsabilités étaient tellement dispersées qu'il fallait souvent des années avant de pouvoir autoriser le moindre changement, même d'importance minime.

[*Texte*]

You may have noticed in the report, if you've had a chance to glance at it, that your colleagues in Westminster have taken a totally different approach. They have vested in the two houses ownership of the buildings, thereby removing the government entirely from control and responsibility of the parliamentary buildings. The Auditor General recommended to the House that it review the practice in Westminster and, if it appeared to be functioning well there, that it consider either that model or something similar to the model essentially to reduce the number of players involved.

Mr. Hermanson: Mr. Chairman, can I ask either you or the witness whether that has in fact been followed up on? Is that recommendation still in limbo?

Mr. Fadden: I suspect it has not been. As I said at the beginning, we haven't conducted a follow–up audit. So I can't answer you. You would have to ask either the board or officials of the House.

The Chairman: The Speaker will be before us on his estimates when we come back in April. I would write these questions down and save them. You'll have your chance.

Mr. Hermanson: But I am fairly clear that with regard to the maintenance and upkeep of the facility, it is not the responsibility of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, formerly the House management committee. It is totally internal affairs. That's the way I understand it. I just want to make sure my understanding is correct.

The Chairman: We have general jurisdiction over these matters because the Speaker's estimates come here. We have the right to comment and make recommendations to the board. But the board ultimately is who decides. We propose, they dispose. We don't have to propose. We can remain silent. But we do have the opportunity to do that.

Mr. Hermanson: I have a final question. I know it's always "final question" until I think of one more.

You talked about security in the sense that there were some inadequacies there. Would you categorize those inadequacies as being either not getting a big enough bang for a buck or adequate security not being in place, period, and it needs to be strengthened? Is it a combination of both of these problems?

Mr. Fadden: I think our comments with respect to security were mostly in the second category; that is, the effectiveness of the security arrangements. There were perhaps areas where some savings could have been made, but what really concerned the Auditor General was that quite conceivably, because of these problems of coordination, this House and the other House were not getting the levels of security to which they were entitled. So it really was a question of effectiveness, whether you were getting the result you might have expected as opposed to savings of money.

[*Traduction*]

Si vous avez eu le temps de parcourir le rapport, vous aurez peut–être remarqué que vos collègues de Westminster ont adopté une approche complètement différente. Ce sont les deux Chambres qui possèdent les édifices, ce qui signifie que le gouvernement n'a plus aucun contrôle, ni aucune responsabilité à l'égard des édifices du Parlement. Le vérificateur général a recommandé à la Chambre d'examiner la pratique qui a cours à Westminster et, si elle semble bien fonctionner en Grande–Bretagne, d'envisager d'adopter ce modèle ou quelque chose de semblable afin de réduire le nombre d'intervenants.

M. Hermanson: Monsieur le président, puis–je vous demander à vous ou au témoin si on a mis en oeuvre cette suggestion? Cette recommandation est–elle toujours dans les limbes?

M. Fadden: Je soupçonne qu'on n'y a pas donné de suivi. Comme je l'ai dit au début, nous n'avons pas effectué de vérification de suivi, et donc je ne peux vous répondre. Il faudrait poser la question soit au Bureau de régie interne, soit aux dirigeants de la Chambre.

Le président: Le Président de la Chambre va comparaître quand nous aurons repris nos travaux en avril, au moment où nous examinerons son budget des dépenses. Je vous recommande de noter vos questions et de les garder; vous aurez l'occasion de les poser.

M. Hermanson: Mais j'ai raison de penser que l'entretien des édifices n'est pas la responsabilité du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui était autrefois le Comité permanent de la gestion et des services aux députés. Nous nous occupons strictement des affaires internes. Ai–je bien compris? Je veux simplement m'assurer d'avoir bien compris.

Le président: Ces questions relèvent de notre compétence, généralement parlant, parce que le budget des dépenses du Président de la Chambre nous est renvoyé. Nous avons le droit de faire des observations et de formuler des recommandations à l'intention du Bureau de régie interne. Mais c'est le bureau qui prend les décisions, ultimement. Nous proposons, ils disposent. Nous ne sommes pas obligés de faire des propositions. Nous pouvons ne rien dire. Mais nous avons l'occasion de le faire.

M. Hermanson: J'ai une dernière question à poser. C'est toujours ma «dernière question», jusqu'à ce qu'il m'en vienne d'autres.

Vous avez dit qu'il y avait certaines lacunes en ce qui a trait à la sécurité. Est–ce que vous voulez dire que ces services ne sont pas suffisamment rentables, ou est–ce qu'ils ne sont pas suffisants et doivent être renforcés? Ou est–ce une combinaison des deux?

M. Fadden: Je pense que je rangerais les commentaires que nous avons faits à propos de la sécurité dans la deuxième catégorie surtout; c'est–à–dire qu'ils portaient sur l'efficacité des dispositions de sécurité. Certaines économies pourraient peut–être être réalisées dans certains domaines, mais ce qui préoccupait vraiment le vérificateur général, c'est qu'il est concevable qu'à cause de ces problèmes de coordination, ni la Chambre ni le Sénat ne jouissent d'une protection suffisante de la part des services de sécurité, protection à laquelle ils ont droit. Les préoccupations étaient donc axées sur l'efficacité et la rentabilité des services; on se demandait si vous obteniez vraiment les résultats escomptés de ces services, plutôt que si vous pouviez économiser de l'argent.

[*Text*]

Mr. Hermanson: Mr. Chairman, is security primarily our responsibility or that of the Board of Internal Economy?

The Chairman: It's also the board, but I can tell you, Mr. Hermanson, when this matter came before the committee the last time, we actually spent a meeting reviewing security issues with the Sergeant–at–Arms. Had we had more meetings, I would have arranged a tour of security for the members of the committee through the Sergeant–at–Arms. I intend to pursue that as time permits.

M. Langlois: Pour ce qui est de l'usage des appareils de télécommunication, plus particulièrement le téléphone et le télécopieur, je ne crois pas qu'il existe à l'heure actuelle une méthode qui permette à un député ou à son personnel d'identifier les appels émanant de son bureau à la Chambre qui pourraient être de nature plus personnelle, de telle sorte qu'il serait possible de rembourser le coût de tels appels au contrôleur de la Chambre. Évidemment, je ne sais pas si les coûts d'une telle chose seraient plus élevés qu'un éventuel remboursement. Voilà pour ma première question.

• 1640

Voici ma deuxième. Vous avez un chapitre relativement aux 64 points de voyage. Le Bureau de régie interne a décidé que seulement 20 points pouvaient être utilisés pour des voyages dits spéciaux. Est–ce que cela ne règle pas en majeure partie le problème que vous visiez à ce moment–là dans le rapport?

M. Fadden: Monsieur le président, en ce qui concerne la première question, je crois comprendre que le Bureau du contrôleur de la Chambre a déjà la possibilité de fournir à tous les députés les détails des appels téléphoniques. Ce serait donc la responsabilité des députés que d'indiquer eux–mêmes quels appels ils ont faits pour des buts parlementaires et pour des buts personnels.

En passant, c'est une pratique qui est courante dans l'administration fédérale. Par exemple, je reçois chaque mois un document assez détaillé qui me permet d'indiquer quels sont mes appels personnels. Je ne crois pas que les coûts d'administration seraient très élevés.

En ce qui concerne la deuxième question, les montants qui nous inquiétaient sont certainement réduits par le fait que vous bénéficiez maintenant de seulement 20 points, mais je pense que le principe demeure le même. Le vérificateur général croit qu'il serait plus efficace de donner aux députés des dollars plutôt que des points. Il est difficile de comprendre la valeur d'un point quand on n'informe pas les députés du niveau de dépenses. Donc, le principe demeure le même, mais je suis d'accord avec vous qu'on réduit certainement le montant en question.

M. Langlois: Pour ce qui est des coûts des voyages aériens, cela me chicote un peu que le gouvernement puisse rembourser le coût des voyages qui sont achetés par les députés dans des agences de voyage.

Étant donné la masse de voyages qui sont effectués aux frais des contribuables, ne ferait–on pas une économie d'échelle appréciable si, au lieu d'attribuer des points, on attribuait plutôt un certain nombre de milles ou de kilomètres? Le gouvernement pourrait acheter un paquet de milles d'une compagnie aérienne. Il pourrait même aller en appel d'offres quand une ville est desservie par plusieurs compagnies. Il pourrait dire: Quel prix nous faites–vous pour Montréal–

[*Translation*]

M. Hermanson: Monsieur le président, la sécurité est–elle surtout notre responsabilité ou celle du Bureau de régie interne?

Le président: Le bureau en est aussi responsable, mais je peux vous dire, monsieur Hermanson, que la dernière fois que le comité a été saisi de cette question, nous avons passé toute une séance à examiner les questions liées à la sécurité avec le sergent d'armes. Si nous avions consacré plus de séances à la question, j'aurais organisé une visite guidée des dispositifs de sécurité pour les membres du comité, par l'entremise du sergent d'armes. J'ai l'intention de le faire, d'ailleurs, si le temps le permet.

Mr. Langlois: Concerning the use of telecommunications equipment, such as the phone and fax machine, I don't believe there is any way, at this time, for a member or his staff to identify personal calls from his Hill office in order to be able to pay the House comptroller for the cost of those calls. Of course, I don't know whether the administrative costs of such a tracking system would be higher than the cost of the calls. That would be my first question.

My second question is related to your chapter on the 64 travel points. The Board of Internal Economy has decided that only 20 points may be used for so–called special trips. Does that not solve, for the most part, the problem you highlighted in the report?

Mr. Fadden: Mr. Chairman, in response to the first question, I believe the Office of the Comptroller of the House can provide a breakdown of their phone calls to members. It would be up to the members, then, to indicate which calls were personal and which were made in the exercise of their parliamentary responsibilities.

Incidentally, that is quite a common practice in the federal public service. I receive a fairly detailed document, on a monthly basis, that allows me to check off my personal calls. I don't believe the administrative costs are very high.

As for the second question, the amounts that concerned us will certainly have been reduced by the fact that you can now only use 20 points, but I think that the principle remains the same. The Auditor General believes that it would be more efficient to give members dollars rather than points. It is hard to understand the value of a point if members are not given information about the actual expenditures involved. So, the principle remains the same, but I agree with you that the amount in question has certainly been reduced.

Mr. Langlois: On the cost of air travel, it bothers me a little that the government reimburses MPs for the cost of trips purchased through travel agencies.

Since there is a great deal of travel at tax payers' expense, would significant economies of scale not be possible if members were given a certain number of miles or kilometres rather than travel points? The government could purchase a package of miles from an airline company. It could even issue calls for tenders in those cities that are serviced by several airlines. It could say: What price can you quote for Montreal Vancouver, for instance? For my friend from Vancouver Quadra, the cost of

[*Texte*]

Vancouver, par exemple? Pour mon ami de Vancouver–Quadra, le prix du voyage serait toujours le même, qu'il décide le jeudi soir de partir le lendemain matin ou qu'il ait planifié son voyage deux semaines à l'avance.

Je crois savoir qu'on paie toujours le taux maximum, comme si le voyage n'avait pas été planifié à l'avance. Je m'arrête là–dessus, le reste n'étant que des potins rapportés par certains journaux sur des trafics de billets. Cela pourrait éliminer complètement le trafic de billets.

M. Fadden: Au cours de la vérification, on n'a pas examiné les solutions de rechange que pourrait adopter la Chambre. On nous a dit que l'administration de la Chambre avait souvent discuté de la possibillité de tels arrangements avec les compagnies aériennes et que la réaction des compagnies aériennes n'avait pas été tout à fait aussi positive qu'elle aurait pu l'être. Après un certain point, vous ne pouvez plus insister. Nous pensons quand même que c'est une alternative qui mériterait d'être étudiée davantage.

Il y en a peut–être d'autres, monsieur le président, mais c'en est certainement une.

Mr. Langlois: Just the last one. Would you be able to give us an approximate per diem cost of a filibuster in the House of Commons?

Mr. Fadden: I certainly couldn't now, Mr. Chairman. I suspect, though, that the Clerk of the House probably could. To be honest, that is not something we've ever focused on at all.

• 1645

Le président: C'est une très bonne question. En général, c'est le gouvernement qui pose ce genre de question, mais je suis heureux que vous partagiez notre intérêt aujourd'hui.

Merci beaucoup pour votre visite. Nous sommes toujours heureux d'entendre des gens du Bureau du vérificateur général du Canada. Vos commentaires intéressent toujours beaucoup ce Comité.

Since the steering committee is here, just to clarify this for the members, might I suggest that our meetings in April, starting on April 12, could deal with estimates. Apparently the officials have been able to arrange for the Speaker of the House to attend on Tuesday, April 12, our first meeting after we're back. On April 14 we would have more officials from the House, but not His Honour the Speaker. I think we'd probably have the Clerk, the Sergeant–at–Arms and whoever else we might want.

I've suggested after some discussions that Mr. Desramaux and Martha Wilson from CPAC come on April 19 and talk about televising the House, because part of the estimates is part of the expenditures of the House. It would give us a chance to review the televising of proceedings because they have some interest in making some proposals to us that we might want to look at and hear about. Then on Thursday, April 21, we would call the Chief Electoral Officer on his main estimates.

[*Traduction*]

the trip would always be the same, whether he decides Thursday night to leave the next morning or whether he planned his trip two weeks earlier.

I believe we always pay the maximum rate, as though the trip had not been planned in advance. I'm going to stop there, as anything I might have to say would only be based on the rumours that have been reported in certain newspapers about ticket trafficking. A mileage allowance could completely eliminate ticket trafficking.

Mr. Fadden: During our audit, we did not study the alternative solutions the House might adopt. We were told that the House administration had often discussed the possibility of such arrangements with airline companies and that the companies' reactions had not been altogether positive. Even if you pursue this sort of thing with insistence, you can only go so far. Nevertheless, we think that that kind of alternative deserves further study.

There may be others, Mr. Chairman, but that is certainly one that should be followed–up.

M. Langlois: Une toute petite dernière question. Pourriez–vous nous donner le coût approximatif d'une journée d'obstruction systématique à la Chambre des communes?

M. Fadden: Je ne pourrais certainement pas vous le fournir immédiatement, monsieur le président. J'imagine que le greffier de la Chambre le pourrait probablement, par contre. Pour vous répondre tout à fait franchement, nous ne nous sommes jamais penchés là–dessus.

The Chairman: That is a very good question. The government generally raises that kind of question, but I'm happy to see you share our interest today.

Thank you very much for your visit. We are always happy to hear from representatives of the Office of the Auditor General of Canada. Your comments are always of great interest to this committee.

Puisque le comité directeur est présent, pour la gouverne des membres tout simplement, puis–je suggérer que nos séances du mois d'avril, qui commencent le 12 avril, portent sur le budget des dépenses? Apparemment, les fonctionnaires ont pu organiser la comparution du président de la Chambre pour le mardi 12 avril, c'est–à–dire notre première réunion après notre retour. Le 14 avril nous recevrons d'autres fonctionnaires de la Chambre, mais non pas son honneur le président. Je pense que nous pourrions nous entretenir avec le greffier, le sergent d'armes et d'autres, si nous le désirons.

Après en avoir discuté, j'ai proposé que M. Desramaux et M^me^ Martha Wilson, de CPAC, comparaissent le 19 avril pour nous parler de la télédiffusion des délibérations de la Chambre, puisqu'une partie du budget des dépenses porte sur les dépenses de la Chambre. Cela nous donnerait l'occasion de passer en revue la télédiffusion des délibérations; car ces personnes désirent nous faire certaines propositions qui sauront sans doute nous intéresser. Puis, le jeudi 21 avril, nous pourrions demander au directeur général des élections de comparaître pour que nous puissions examiner avec lui son budget des dépenses principal.

[*Text*]

So that gives us the first two weeks and covers the estimates we have to cover. If members wish to go into greater detail we can decide in subsequent meetings which ones we want to have back and spend a little more time on. If necessary, we could arrange additional meetings.

That has left aside our procedural work. I'm prepared to go back to that the following week if that's the wish of the committee, or we could spend more time on estimates, or we could strike a subcommittee or two to deal with special aspects of the estimates that are of particular concern.

Does that sound a reasonable way of proceeding? Are you guys happy with it?

Mr. Hermanson: Are you talking about these subcommittees dealing with various aspects of the estimates after the meeting with Mr. Speaker and the House officials?

The Chairman: Yes, and probably after the CPAC meeting too. We'll get those three out of the way. The Chief Electoral Officer's estimates really are a separate matter and will be of limited interest. That tends to wrap up more quickly and easily than the other ones because there's not normally a lot we can do with the Chief Electoral Officer's estimates. But with the other ones, I suspect there will be a lot of interest in the Speaker's estimates.

Mr. Hermanson: Mr. Chairman, when do you anticipate getting back to discussing some of the democratic and parliamentary reforms that were entrusted to this committee to review?

The Chairman: If we shove the other stuff off to subcommittees, I'm prepared to go back on it April 26 and April 28.

It's a question of whether with the democratic ones or the technical, procedural matters that we have started. . .we've embarked on both. We don't need witnesses on the technical, procedural ones; we need time to discuss, as we have started to do. We'll have some material tomorrow. We may make great progress on this tomorrow morning—I don't know. But we've worked on special debates and we're working on questions and opportunities for questions. I'm prepared to discuss those two issues with you as to which gets priority after April 21, if those four meetings are okay.

The problem with our estimates is that we're under a deadline to report those by the end of the month. The clerk advises that it is May 31. It's around that date, in any event. So we need to get that out of the way. I'm concerned that if we find problems in the estimates and we leave it till late to find them, we won't have time to investigate them. So I've put them early, intending that we could shove the problems off to subcommittees to be dealt with there and then a report back,

[*Translation*]

Voilà donc notre emploi du temps pour les deux premières semaines, ce qui nous permettrait d'examiner les budgets des dépenses que nous sommes chargés d'examiner. Si les députés désirent approfondir certaines questions, nous pourrons décider lors de réunions subséquentes qui nous voulons réinviter afin de pouvoir passer un peu plus de temps avec eux. Si besoin est, nous pourrons prévoir des séances supplémentaires.

J'ai laissé de côté, pour l'instant, les questions de procédure que nous examinons. Je serais disposé à reprendre ce travail dans la semaine suivante si c'est ce que désire le comité, ou nous pourrions consacrer cette semaine aux budgets des dépenses, ou alors, nous pourrions constituer un ou deux sous–comités à qui on confierait l'examen des questions liées aux budgets des dépenses qui nous préoccupent particulièrement.

Est–ce que cette façon de procéder vous semble raisonnable? Est–ce que vous en êtes satisfaits?

M. Hermanson: Les sous–comités dont vous avez parlé examineraient certains éléments des budgets après que nous aurons reçu son honneur le président de la Chambre et les hauts fonctionnaires de la Chambre, n'est–ce pas?

Le président: Oui, et la réunion qui portera sur le CPAC aura sans doute lieu aussi avant la réunion de ces sous–comités. Nous voulons d'abord que ces trois séances aient lieu. Le budget des dépenses du directeur général des élections est une question distincte, essentiellement, et sera d'un intérêt limité. Ce genre de séance a tendance à poser moins de difficultés et à durer moins longtemps que les autres, car, normalement, nous ne pouvons pas faire grand–chose en ce qui a trait au budget des dépenses du directeur général des élections. Mais j'imagine que le budget des dépenses du président de la Chambre va susciter beaucoup d'intérêt.

M. Hermanson: Monsieur le président, quand pensez–vous que nous pourrons reparler des réformes démocratiques et parlementaires qui doivent aussi être examinées par notre comité?

Le président: Si nous confions cet autre travail aux sous–comités, nous pourrions y revenir le 26 et le 28 avril.

Il faut voir si nous allons nous pencher sur les réformes démocratiques ou sur les questions plus techniques, liées à la procédure que nous avions commencé. . . De fait, nous avions abordé ces deux sujets. Nous n'avons pas besoin de convoquer des témoins pour ce qui est des réformes techniques, celles qui affectent la procédure; nous avons besoin de temps pour en discuter, comme nous avions commencé à le faire. Nous aurons certains documents en main demain. À ce chapitre, peut–être allons–nous abattre beaucoup de travail demain matin—je n'en sais rien. Nous nous sommes penchés sur les débats spéciaux, ainsi que sur les questions et la possibilité de poser des questions. Je suis disposé à discuter de ces deux questions avec vous et à décider de leur priorité respective après le 21 avril, si nous sommes d'accord en ce qui a trait à ces quatre autres séances.

Le problème que posent les budgets des dépenses, c'est que nous devons en faire rapport à la Chambre d'ici à la fin du mois. La greffière me dit que la date limite est le 31 mai. C'est autour de cette date, en tout cas. Nous devons donc faire ce travail en premier lieu. Je crains que si nous trouvons des problèmes dans les budgets des dépenses et si nous remettons cela à plus tard nous n'ayons pas le temps de les examiner. J'ai donc placé les séances qui porteront sur ces budgets au début,

[*Texte*]

unless the matter is so major that we have to deal with it in full committee, in which case we'll make more time. But I'm prepared to go back to the procedural things as quickly as we reasonably can, if that's okay. That's my tentative proposal.

[*Traduction*]

avec l'intention de confier les problèmes aux sous–comités, qui pourront nous soumettre leurs rapports, à moins qu'il n'y ait des problèmes d'importance majeure que nous devons traiter en comité plénier; dans ce cas nous prévoirons d'autres réunions. Mais je suis disposé à ce que nous revenions aux questions de procédure le plus rapidement possible, si vous le voulez bien. Voilà la proposition provisoire que je voulais vous soumettre.

• 1650

We can do more meetings. I'm prepared to do more than two meetings a week, if members feel they can manage the time. Your chairman has three other committees plus the House work, which makes it tough, but I'm prepared to sit evenings if that will help.

Nous pouvons prévoir des réunions supplémentaires. Nous pourrions avoir plus de deux séances par semaine, si les membres du comité pensent avoir le temps de se réunir plus souvent. Votre président siège à trois autres comités et doit aussi faire son travail à la Chambre, ce qui signifie un emploi du temps plutôt chargé, mais je suis disposé à siéger le soir si cela peut faciliter les choses.

Mr. Langlois: Do you also sit in the House?

M. Langlois: Est–ce que vous siégez aussi à la Chambre?

The Chairman: When I get a chance. And I have to negotiate with you good chaps.

Le président: Quand j'en ai l'occasion. Et je dois négocier avec vous, mes bons amis.

Mr. Hermanson: Mr. Chairman, if I recall correctly, it was at my request that we have this special meeting to discuss how we can be more effective in reviewing the estimates, and I appreciate this meeting being called. It was helpful for me.

M. Hermanson: Monsieur le président, si je me souviens bien, c'est moi qui avais demandé cette réunion spéciale pour discuter de la façon dont nous pourrions améliorer l'efficacité de notre examen du budget des dépenses, et je vous suis reconnaissant d'avoir convoqué cette réunion. Elle m'a aidé.

The Chairman: I think it was helpful and I'm glad we did it.

Le président: Je pense qu'elle a été utile et je suis heureux qu'elle ait eu lieu.

So this work plan is all right. I'll send a letter to the members of the committee this week outlining those four meetings.

Donc, ce plan de travail vous convient. Je ferai parvenir une lettre aux membres du comité cette semaine à propos de ces quatre réunions.

M. Langlois: Monsieur le président, serait–il possible de discuter, peut–être au Comité directeur, de l'ordre du jour de demain, étant donné la volonté gouvernementale de faire une allocation de temps sur le projet de loi C–18, sur les votes qui peuvent survenir? Normalement, on se rend compte

Mr. Langlois: Mr. Chairman, would it be possible to discuss tomorrow's agenda, perhaps at the steering committee, since the government wants to bring in time allocation on Bill C–18? Perhaps we should discuss the votes that may take place. Generally, we realize

that we are still on the air.

Que nous sommes toujours sur les ondes.

The Chairman: Shall we adjourn and carry this on? I'm happy to stay for a few minutes with Mr. Hermanson.

Le président: Voulez–vous que nous levions la séance et que nous poursuivions cette discussion? Je veux bien rester quelques minutes avec M. Hermanson.

La séance est levée.

The meeting is adjourned.

Thursday, March 24, 1994

Le jeudi 24 mars 1994

• 1139

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît!

The Chairman: Order, please!

Tous les membres du Comité ont un exemplaire d'un nouveau *Feuilleton* avec l'*Ordre projeté des travaux*. Regardez tout d'abord, s'il vous plaît, le *Feuilleton et Feuilleton des Avis* qui comprend également l'*Ordre projeté des travaux*.

All members of the committee have a copy of the new *Order Paper* with the *Projected Order of Business*. Can you please first have a look at the *Order Paper and Notice Paper* which also includes the *Projected Order of Business*.

M. Boudria s'est présenté car c'est lui qui a des problèmes avec l'ordre projeté.

Mr. Boudria has come because he is the one who has problems with the projected order.

Mr. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): I have to be in the committee on external affairs, a special joint committee.

M. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Je dois assister à la réunion du Comité des affaires étrangères, le comité mixte spécial.

[*Text*]

Le président: Ça va.

We have before us a draft *Order paper* with the *Projected Order of Business* on it. It is printed on a single sheet. Members have a preference.

• 1140

Mr. Boudria: I predict if we use this, this will be the document everyone will use.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): Except Mr. Milliken.

Mr. Boudria: Perhaps.

Nevertheless, Mr. Chairman, I think for most garden variety MPs like me, this is a useful document. MPs can just pick it up from the table as they're walking into the House, ask what they're doing, reply they're doing M–195, put it on their desks and away they go. In that sense it's very useful and concise.

We should have a one–sheeter like that. I wonder whether we still want a combination of the *Order Paper*, the *Notice paper*, *Projected Order of Business*, all in one. Maybe we want it that way as well, remembering that this second document, the fat one, will probably have very limited use. Very few members will use it; those who use it will probably find it enormously useful for them. I suspect that in any day you'll lose 200 of these and two dozen of those in the House of Commons.

Mr. Lee: I am leaning towards Mr. Boudria's perspective. To use the term ''garden variety'' again, I just find this pretty useful for my routine entry and exit from the House. It's the simplicity of it.

I note there is missing from the *Projected Order of Business* a projection of business for subsequent days. I guess there's a space limitation. I would feel more comfortable as your garden variety MP reaching for this and putting it to use rather than taking the larger document, looking at the front page, a couple of pages in the front and then setting it aside for the trash can. That's my reaction.

The Chairman: Any other reaction?

Mr. McWhinney (Vancouver Quadra): I like this, Mr. Chairman, and I'd only make two suggestions.

First, do you think you could get it down to about the standard page size? Also, could it possibly be coloured House of Commons green or something like that? It is the most vital document for me each day, or will become so. My assistants will pursue me on this, but a single–page document with some distinctive coloration or something to set it off would be a boon for every member. We can rush to the House and to committees and we've got it all there.

[*Translation*]

The Chairman: Okay.

Nous avons devant nous une ébauche de *Feuilleton* qui comprend l'*Ordre projeté des travaux*. Le tout est imprimé sur une seule page. C'est ce format qui a la préférence des membres.

M. Boudria: Je prédis que si nous choisissons ce format, tout le monde utilisera ce document.

M. Lee (Scarborough—Rouge River): Sauf M. Milliken.

M. Boudria: Peut–être.

Toutefois, monsieur le président, je pense que pour la plupart des députés ordinaires comme moi, c'est un document utile. Les députés n'ont qu'à en prendre une copie sur la table lorsqu'ils entrent à la Chambre et, si on leur demande quel est leur emploi du temps, ils peuvent répondre qu'ils se trouvent à la salle M–195, laisser le document sur leur bureau et vaquer à leurs occupations. En ce sens, c'est un document très utile et très concis.

Nous devrions avoir un document d'une page comme celui–là. Je me demande si nous voulons encore considérer un seul et même document intégrant le *Feuilleton*, le *Feuilleton des Avis*, et l'*Ordre projeté des travaux*. Peut–être voulons–nous mettre également à la disposition des députés ce deuxième document, plus épais, mais il faudra nous rappeler qu'il sera sans doute très peu utilisé. Les députés qui l'utiliseront, même s'ils sont peu nombreux, le trouveront sans doute d'une très grande utilité. D'après moi, vous pouvez compter voir disparaître chaque jour à la Chambre des communes 200 copies du document d'une page, et seulement deux douzaines de l'autre document.

M. Lee: J'ai tendance à avoir le même point de vue que M. Boudria. Pour reprendre le mot qu'il a utilisé, je trouve cela particulièrement utile pour faciliter mes allées et venues «ordinaires» à la Chambre. Ce qui me plaît, c'est la simplicité de ce document.

Je remarque que l'*Ordre projeté des travaux* ne couvre pas les jours qui suivent. Je suppose qu'il n'y a pas assez de place. À titre de député ordinaire, je me sentirais plus à l'aise de prendre une copie de ce document et de l'utiliser à bon escient, plutôt que de me munir du document plus épais, de regarder la première page, ou les deux premières, et de le mettre ensuite à la poubelle. C'est mon point de vue.

Le président: Y a–t–il d'autres opinions?

M. McWhinney (Vancouver Quadra): Je suis en faveur de la proposition, monsieur le président, et j'ai simplement deux suggestions à faire.

Premièrement, pensez–vous qu'il serait possible de tout consigner sur une feuille de dimensions standard? D'autre part, serait–il possible que cette feuille ait la couleur verte distinctive de la Chambre des communes ou une autre couleur? C'est pour moi, chaque jour, le document qui m'est le plus indispensable, ou du moins il le deviendra. Mes adjoints pourront me traquer partout, mais un document d'une page dont la couleur ou quelque autre détail le fera ressortir sera un énorme avantage pour tout député. Nous pouvons nous précipiter en Chambre ou aux réunions des comités et toute l'information dont nous avons besoin est consignée sur cette page.

[*Texte*]

Mr. Lee: I have a question that has to do with costs. Will the selection of the single–page *Projected Order of Business* impair the cost–savings projections we had hoped for at our last meeting?

Mr. Robert Marleau (Clerk of the House of Commons): The cost of producing the *Projected Order of Business* as it is now is $29,000 per year. That is the separate document of two or three pages. Including it in the *Order Paper* would raise the cost of the *Order Paper* by $9,000, therefore leading to a net saving of $20,000 for the combined document.

Mr. Boudria: Good.

Mr. Marleau: If you eliminate the combined document, that is, leave the *Order Paper* as is and you go with this, you get an additional saving of $9,000. So that is a $29,000 net saving minus the costs of producing this one—

Mr. Boudria: Which is?

Mr. Marleau: —which is mostly paper and photocopying, or paper and photocopying for 350.

The Chairman: A day or a year?

Mr. Marleau: Per year.

The Chairman: It is $350 a year.

Mr. Marleau: No, 350 copies of this—

The Chairman: Copies. Okay.

Mr. Marleau: —roughly per day. Cost per year—

Mr. Boudria: Five cents each.

Mr. Marleau: No, we'd probably come under 5¢ each, particularly if we look at the electronic printing production at least.

[*Traduction*]

M. Lee: Ma question porte sur les coûts. Si nous choisissons la version d'une page de l'*Ordre projeté des travaux*, est–ce que cela empêchera les économies que nous espérions faire à notre dernière réunion?

M. Robert Marleau (Greffier de la Chambre des communes): La publication de l'*Ordre projeté des travaux*, tel qu'il apparaît actuellement, coûte 29 000$ par an. Je veux parler du document séparé de deux ou trois pages. Le coût du *Feuilleton* augmentera de 9 000$ si l'on y intègre ce document et, par conséquent, les économies nettes réalisées par cette intégration se chiffreront à 20 000$.

M. Boudria: Très bien.

M. Marleau: Si l'on élimine ce document intégré, c'est–à–dire que l'on conserve le *Feuilleton* tel qu'il est et que l'on publie le document que vous suggérez, cela entraîne des économies supplémentaires de 9 000$. Nous en arrivons donc à des économies nettes de 29 000$, moins les coûts de production de ce document. . .

M. Boudria: Qui sont?

M. Marleau: . . .principalement le coût du papier et des photocopies, le papier et les photocopies pour 350.

Le président: Par jour ou par an?

M. Marleau: Par an.

Le président: C'est donc 350$ par an?

M. Marleau: Non, je voulais dire 350 copies de ce document. . .

Le président: Oui, 350 copies.

M. Marleau: ..environ par jour. Le coût par an..

M. Boudria: Cinq cents chacune.

M. Marleau: Non, nous pourrions probablement le faire pour moins de 5c. chacune surtout si nous prenons au moins en considération la production par impression électronique.

• 1145

The Chairman: So is it agreed we proceed?

Monsieur Brien, vous avez quelque chose à dire à ce sujet?

M. Brien (Témiscamingue): Serait–il possible, sans aller trop loin dans le temps avec les travaux projetés, de rajouter les jours suivants. . .

M. Boudria: Le lendemain?

M. Brien: Oui.

M. Boudria: Monsieur le président, je pensais justement à cela moi aussi. Je sais que chaque jour sera différent mais si au bas de la page on pouvait avoir le lendemain, *just tomorrow's program.*

Le président: Mais regardez, par exemple, les travaux projetés pour aujourd'hui prennent quatre pages.

M. Boudria: Non, non. *Just the titles for the next day.*

Le président: Donc, est–ce que nous sommes d'accord pour aller de l'avant?

Mr. Brien, do you have something to add?

Mr. Brien (Témiscamingue): Would it be possible, without going too far down in the projected order of business, to add the following days. . .

Mr. Boudria: The next day?

Mr. Brien: Yes.

Mr. Boudria: Mr. Chairman, this is something I, too, was also thinking about. I know that every day will be different but, if at the end of the page we could have the order of business for the next day, *juste le programme du lendemain.*

The Chairman: But look, for instance, the projected order of business for today takes four pages.

Mr. Boudria: No, no. *Juste les titres pour le lendemain.*

[*Text*]

Le président: Oui, mais je dis: regardez celui d'aujourd'hui, pas l'ébauche, c'est quatre pages. On ne peut pas mettre tout cela sur une seule feuille, même sans référence aux jours suivants.

Monsieur Marleau:

M. Marleau: *Mr. Chairman*, je suis d'accord avec vous. Il serait difficile d'inclure autant de détails et autant de jours prévus et s'attendre à avoir un document d'une seule feuille.

Cette projection des travaux hebdomadaires, est un facteur nouveau dans ce Parlement. Le *House Leader* du gouvernement, chaque jeudi, semble donner au moins une semaine d'avis quant aux travaux. Continuera–t–il à donner cet avis au fur et à mesure que la session progresse? Je ne veux pas dire qu'il manquera de bonne foi. Ce n'est pas ce que j'implique. Pas du tout. Selon les conditions, les négociations se poursuivent souvent le lundi avant que l'on puisse déboucher sur un accord quelconque.

Je crois qu'il serait difficile de répondre à la demande de M. McWhinney. Si nous allons au format 8 1/2 x 11, nous devrons réduire la grosseur des caractères pour y ajouter plus d'information. Le document deviendra alors plus difficile à lire et il est presqu'assuré que nous serons obligés d'aller à une deuxième page.

Dans la mesure du possible, je vous recommanderais une page. Il reste quand même de l'espace en blanc. On peut remonter le texte et essayer de définir une case pour chaque jour de la semaine dans laquelle les travaux projetés pour une journée donnée seraient indiqués ainsi que ceux du lendemain.

M. Boudria: Pour le lendemain, je pense.

M. Marleau: Pour le lendemain au minimum et peut–être la semaine. Lorsque nous pourrons ajouter deux ou trois jours, nous le ferons mais, au minimum, la journée du lendemain.

Le président: Le Comité est–il d'accord avec cela? Cela devient–il une recommandation au Bureau de régie interne, oui ou non?

M. Marleau: Le «projeté» avait été une décision découlant du rapport du Comité McGrath.

Le président: Donc, nous suivons la bonne formule, n'est–ce pas? C'est simple. Nous pouvons le faire?

M. Marleau: Je pense que si vous nous donnez une directive pour modifier le format du «projeté», nous respectons toujours la décision qui avait été prise de publier un «projeté».

Le président: Nous sommes d'accord pour le changer. Nous pouvons adopter une motion maintenant.

Mr. White (Fraser Valley West): These changes start the first of the year. This is an annual savings of $29,000. Am I correct?

Mr. Marleau: Yes, minus the cost of producing this one, which will be maybe $1,500, $1,800, off the top of my head. It is very safe to say an annual saving of $25,000.

Le président: Donc, lorsque nous recevrons le formulaire concernant M. Brien, nous pourrons procéder avec la motion. Ce sera une directive au Greffier, n'est–ce pas? À vous seulement?

[*Translation*]

The Chairman: Right, but I am just pointing out to the order of business for today, not the draft, and it takes four pages. You cannot put all this on a single sheet, even if there is no reference to the following days.

Mr. Marleau:

Mr. Marleau: *Monsieur le président*, I agree with you. It would be difficult to include so many details and so many days and still expect to have a single sheet document.

This projected order of weekly business is a new element in this Parliament. Every Thursday, the government *Leader à la Chambre* seems to release a projected order of business covering one week. Will he continue to give such notice as the session progresses? I am not saying that this will not be done in good faith. This is not what I imply. Not at all. According to the rules, negotiations often go on until Monday before any agreement can be reached.

I think it would be difficult to comply with Mr. McWhinney's request. If we adopt the 8.5 by 11 format, we'll have to use smaller type so that we can add more information. The document will then become difficult to read and it is almost certain that we shall have to have a second page.

If at all possible, I would recommend one page. There is still some blank space left. The text can start higher up on the page and we can try to have one space for each day of the week to indicate the projected order of business for a specific day, as well as the order for the following day.

Mr. Boudria: For the following day, I think.

Mr. Marleau: For the following day, at least, and perhaps for the week. Whenever we can add two or three days, we'll do that but we'll include, at least, the following day.

The Chairman: Is the Committee in agreement with this? Will that be a recommendation to the Board of Internal Economy?

Mr. Marleau: The ''projected order'' was a decision arising from the report of the McGrath Committee.

The Chairman: We are, therefore, going along the lines of a good formula, aren't we? It's simple. We can do it?

Mr. Marleau: I think that if you direct us to modify the format of the ''projected order'', this does not change the original decision to publish a ''projected order''.

The Chairman: We agree to modify the format. We can now adopt a motion.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Ces changements entreront en vigueur au début de l'année et les économies annuelles se chiffreront à 29 000$, n'est–ce pas?

M. Marleau: Oui, moins ce qu'il en coûtera pour produire ce nouveau document, c'est–à–dire, en gros, 1 500$ ou 1 800$. On peut dire, sans risquer de se tromper, que les économies annuelles se chiffreront à 25 000$.

The Chairman: As soon as we have received the form concerning Mr. Brien, we'll be able to proceed with the motion. It will be a directive to the Clerk, will it not? To you only?

[*Texte*]

M. Marleau: Oui.

Le président: M. Brien n'est pas membre de ce Comité en ce moment.

M. Boudria: Donc nous ne sommes pas officiellement constitués.

Le président: C'est cela. Pas en ce moment. J'espère que nous recevrons quelque chose bientôt.

Do you want to deal with the budget? We have a draft budget out there. As soon as Mr. Brien's papers arrive, we can adopt this budget for the committee. It doesn't include any special travel.

• 1150

Mr. Marleau: I want to clarify a statement I made so I don't mislead the committee. Mr. Boudria raised the issue of binding the orange journals. I stated we were binding only 15 or 20 and I was in error. In the last Parliament and the last series we abandoned the very expensive linen binding of the previous session and Mr. Desramaux directed us to only do a binding for House officers and the various libraries that are required to be supplied on the Hill.

We discovered a much cheaper binding formula, although it's not something that would be adequate for long–term library shelf life or frequent use. It's a plastic style where holes are drilled and it is bound together.

The latest version you received is that version, and the decision was made to complete the set of the last Parliament. That's why you received a bound set. Beginning with this Parliament it is our intention to limit distribution to frequent users of the journals and supply them on demand if there are members who absolutely require them.

Mr. Boudria: Good decision. Mr. Chairman, I support that. I can only speak for the use of bound documents in my office, but I think members will find the longer they're here the more they will use only one bound document, *Hansard*. I find it to be a useful document, but what am I going to do with the bound journals? Do I need to know how someone voted 13 years ago?

The Chairman: You read those at night when you go to bed.

Mr. Boudria: I suppose. I apologize for failing to do so.

Mr. Marleau: But they remain available in the library and in the journals branch.

The Chairman: Is there agreement on the budget?

Nous avons estimé les dépenses des témoins à 12 000$, les frais d'hospitalité ou d'accueil à 1 200$ et les dépenses diverses à 5 000$ pour un total de 18 000$. Ce n'est pas beaucoup. C'est moins que les 50 000$ que l'on nous avait donnés. Vous êtes tous d'accord?

Mr. Lee: Compared to the budgets of almost all the other committees, this is a very modest budget and I'm prepared to move it.

[*Traduction*]

Mr. Marleau: Yes.

The Chairman: Mr. Brien is not, at the present time, a member of this Committee.

Mr. Boudria: We are not, therefore, officially established.

The Chairman: That's right. Not at the present time. I hope we shall receive something soon.

Voulez–vous passer à l'étude du budget? On nous a transmis un avant–projet. Dès que M. Brien aura ses papiers, nous pourrons adopter le budget du comité. Il ne comprend aucun poste réservé aux frais de voyage spéciaux.

M. Marleau: J'aimerais apporter quelques précisions sur une déclaration que j'ai faite auparavant afin de ne pas induire le comité en erreur. M. Boudria a soulevé la question de la reliure des journaux orange et j'ai indiqué que nous n'en reliions que 15 ou 20. Je me suis trompé. Pendant la dernière législature, nous avons abandonné la reliure en toile très coûteuse que nous avions utilisée pour les séries précédentes et M. Desramaux nous a donné l'ordre de réserver un exemplaire relié de ces journaux uniquement aux hauts fonctionnaires de la Chambre et aux diverses bibliothèques que nous devons approvisionner sur la Colline.

Nous avons trouvé une reliure moins chère, même si elle n'est pas assez résistante pour un ouvrage censé occuper longtemps une place sur les rayons d'une bibliothèque ou être compulsé fréquemment. Il faut faire des trous dans les journaux et ils sont rassemblés sous une couverture en plastique.

La dernière version que vous avez reçue se présente ainsi. Toutefois, la décision a été prise de compléter la série de la dernière législature et c'est pourquoi vous avez reçu une série reliée. À partir de la législature en cours, nous avons l'intention de limiter la distribution des journaux à ceux qui les utilisent fréquemment et de les fournir sur demande aux députés qui en font la demande expresse.

M. Boudria: Excellente décision. Monsieur le président, je suis tout à fait d'accord avec cela. Je ne peux juger que d'après l'utilisation des documents reliés par le personnel de mon cabinet, mais je pense que plus les députés passeront de temps ici, plus ils se rendront compte qu'ils utilisent un seul document relié, le *Hansard*. C'est un document que je trouve utile, mais qu'ai–je à faire de la version reliée des journaux? Ai–je besoin de savoir comment quelqu'un a voté il y a 13 ans?

Le président: Cela devient votre livre de chevet.

M. Boudria: Évidemment. Je m'excuse de ne pas y avoir pensé.

M. Marleau: Ces documents restent toutefois disponibles à la bibliothèque et à la Direction des journaux.

Le président: Le budget fait–il l'accord de tous?

We have estimated that witness expenses would run to $12,000, hospitality would cost $1,200 and miscellaneous $5000, for a total of $18,000. This is not much. It's less than the $50,000 we were allocated. Do you all agree?

M. Lee: Comparé au budget de presque tous les autres comités, le nôtre est très modeste et je suis prêt à en proposer l'adoption.

[*Text*]

The Chairman: Perhaps you can read the motion that was suggested.

Mr. White: I move that the budget for the Standing Committee on Procedure and House Affairs in the amount of $18,200 be adopted as the committee's budget for fiscal year 1994–95 and that the chair be instructed to submit the said budget to the liaison committee.

The Chairman: Is it the pleasure of the committee to adopt the motion?

Motion agreed to

The Chairman: We're just waiting for the document. Both motions will be officially passed as soon as the document arrives.

Do you want to start on any of these anomalies? Maybe you can turn to your green binder. This will issue drafting instructions for anything we agree to. Does the clerk want to talk about Standing Order 14 first?

Mr. Marleau: There's very little I can add to the comment you have in the paper we've given you in terms of the anomaly. The Speaker currently has the discretion to clear the galleries for grave disorder. It's really a dated Standing Order.

The Chairman: The last time a member tried to use it, the Speaker wouldn't allow the motion to be put, which I found highly irregular.

• 1155

Mr. Marleau: I believe, without imputing motives to the member who attempted it at the time, it was used as a dilatory tactic to try to prevent getting to Orders of the Day.

The Chairman: Oh, no question, but—

Mr. Lee: Honesty will get you nowhere.

The Chairman: I remember that was the case, but still I couldn't imagine why the question couldn't be put. I thought it was automatic when someone spied strangers that the question would be put.

I recall also it was used one time by the government House leader to exclude the new leader of the Liberal Party, who was not yet a member of Parliament, from the House. I think he was seen behind the curtains. Mr. Lewis was yelling that he spied strangers, and from the rumours I heard, having not seen this myself, Mr. Chrétien was alleged to be behind the curtains, in the House, not in the lobby.

Mr. Marleau: The question was not put by the chair.

The Chairman: No. There was a lot of yelling and shouting and some hubbub, and Mr. Chrétien disappeared.

Mr. Boudria: I remember the incident well.

[*Translation*]

Le président: Peut–être pourriez–vous lire la motion qui a été suggérée.

M. White: Je propose que le budget du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui s'élève à 18 200$, soit adopté comme budget du comité pour l'année financière 1994–1995 et que le président soit chargé de soumettre ledit budget au Comité de liaison.

Le président: Le comité consent–il à adopter la motion?

La motion est adoptée

Le président: Nous attendons encore le document. Ces deux motions seront adoptées officiellement dès que le document nous aura été remis.

Voulez–vous commencer à examiner certaines de ces anomalies? Si vous voulez bien consulter le classeur vert qui vous a été remis, vous y trouverez des directives sur la manière de rédiger les textes sur lesquels nous serons d'accord. Est–ce que le greffier veut aborder en premier l'article 14 du règlement?

M. Marleau: Je n'ai pas grand–chose à ajouter aux commentaires sur l'anomalie qui se trouvent dans le document que nous vous avons remis. Le président peut actuellement, à sa discrétion, faire évacuer les tribunes en cas de désordre grave. En réalité, c'est un règlement qui est dépassé.

Le président: La dernière fois qu'un député a essayé de l'invoquer, le président n'a pas permis que la motion soit mise aux voix, ce que j'ai trouvé fort irrégulier.

M. Marleau: Je crois, sans vouloir prêter d'arrière–pensées au député qui a tenté de le faire à l'époque, que la procédure a été utilisée comme manoeuvre dilatoire pour essayer d'empêcher la discussion de l'ordre du jour.

Le président: Oh, sans aucun doute, mais. . .

M. Lee: L'honnêteté ne paie pas.

Le président: Je me rappelle que c'était bien le cas, mais je ne comprends toujours pas pourquoi la question ne pouvait pas être mise aux voix. Je pensais que la question était automatiquement mise aux voix lorsque quelqu'un s'apercevait de la présence d'étrangers.

Je me rappelle que la procédure a été utilisée une fois par le leader parlementaire du parti au pouvoir pour faire expulser de la Chambre le nouveau chef du Parti libéral qui n'était pas encore député. Je pense qu'il avait été aperçu derrière les rideaux. M. Lewis avait crié qu'il avait aperçu des étrangers et selon la rumeur qui m'est parvenue, car je n'étais pas présent moi–même, M. Chrétien se trouvait présumément derrière les rideaux, dans la Chambre, et non dans le couloir.

M. Marleau: La question n'avait pas été mise aux voix par la présidence.

Le président: Non. On a beaucoup crié, il y a eu beaucoup de brouhaha, et M. Chrétien s'est esquivé.

M. Boudria: Je me souviens bien de l'incident.

[*Texte*]

The Chairman: If he was there, he disappeared.

Mr. Lee: This recommendation is obviously an attempt to consolidate the authority for excluding or dealing with that type of problem in the Speaker without having the proceduralized vote. I don't have any problem with the recommendation.

Mr. White: Mr. Chairman, does this preclude a motion or a vote taking place? Does this leave it exclusively in the hands of the Speaker?

The Chairman: I guess we're going to have to see the draft Standing Order when it's prepared by the clerk. It removes the requirement for a vote. Does it say that we can't do it? I don't know.

Mr. Marleau: The House could always resolve, as a committee does, to sit in camera, which would have a different purpose from what it's been used for recently—if the House, for instance, wishes to have secret meetings. The most recent ones were during the last World War.

The Chairman: Was this not the Standing Order used on that occasion?

Mr. Marleau: I have to verify it, but my recollection is that it was a formal proposal from the government House leader at the time, as a government initiative.

The Chairman: To spy strangers?

Mr. Marleau: No, I don't think so. I don't think it said "spy strangers." It was "resolve to sit *in camera*."

The Chairman: Maybe you could check that and let us know.

Mr. Marleau: I could verify that, but I'm 99% sure.

Mr. Boudria: If a stranger is spotted in the House—a real one, not a concocted one for the purpose of causing a division—at the present time the Sergeant–at–Arms removes such a stranger. Has that rule actually ever been used for that purpose?

Mr. Marleau: Currently if a stranger walked onto the floor of the House of Commons the Speaker would simply direct his removal. We had the Charette case, the man who walked into the chamber and grabbed the Mace.

Mr. Boudria: Yes, I was there. Michael John Houlton Charette.

Mr. Marleau: In that particular case the Speaker just ordered the Sergeant to remove him, which happened. There was no motion moved or point of order raised thereafter.

It has been used—I'm looking very quickly at the annotated Standing Orders—in the 19th century. There were attempts in 1929 to 1951, it mentions here, to have the galleries vacated while divorce bills were being discussed in the House, but the motions were defeated.

It appears that there's been no use of the Standing Orders since 1950. There was another attempt in 1972, it says here, to move that strangers withdraw, which was an attempt to prevent Black Rod from entering the House. Again, that was a dilatory tactic to prevent Royal Assent of a bill, or an attempt at a dilatory tactic to prevent Royal Assent of a bill.

[*Traduction*]

Le président: S'il s'y trouvait, il s'est esquivé.

M. Lee: La recommandation est manifestement une tentative de renforcer l'autorité nécessaire pour procéder aux expulsions ou pour que le Président puisse régler ce type de problème sans recourir à un vote formel. La recommandation ne me pose aucun problème.

M. White: Monsieur le président, est–ce que cela exclut qu'une motion soit présentée ou qu'il y ait un vote? Cela laisse–t–il la question exclusivement entre les mains du Président?

Le président: Je pense qu'il faudra que nous examinions le projet d'article une fois qu'il aura été préparé par le greffier. Il supprime l'obligation de procéder à un vote. Y dit–on que l'on ne peut pas y recourir? Je l'ignore.

M. Marleau: La Chambre pourrait toujours décider, comme le fait un comité, de siéger à huis clos, ce qui servirait d'autres fins que celles pour lesquelles une belle décision a été prise récemment—si la Chambre par exemple souhaite avoir des réunions secrètes. L'occasion la plus récente remonte à la dernière Guerre mondiale.

Le président: N'avait–on pas évoqué cet article du Règlement à cette occasion?

M. Marleau: Il faudra que je vérifie, mais si j'ai bonne mémoire, il s'agissait d'une proposition formelle du leader parlementaire du gouvernement de l'époque; il s'agissait d'une initiative gouvernementale.

Le président: Débusquer les étrangers?

M. Marleau: Non je ne pense pas. je ne pense pas qu'on ait stipulé «débusquer les étrangers». C'était de «décider de siéger à huis clos».

Le président: Vous pourriez peut–être vérifier cela et nous informer.

M. Marleau: Je peux le vérifier, mais je suis sûr à 99 p. 100.

M. Boudria: À l'heure actuelle, si un étranger est aperçu dans la Chambre des communes—un vrai, et non quelqu'un placé là pour semer la discorde—le sergent d'armes l'expulsera. Cet article du Règlement a–t–il effectivement déjà été utilisé à cette fin?

M. Marleau: À l'heure actuelle, si un étranger pénètre sur le parquet de la Chambre des communes, le Président demandera simplement son expulsion. Il y a eu l'affaire Charette, celui qui est entré dans la Chambre et s'est emparé de la masse.

M. Boudria: Oui j'étais là. Micheal John Houlton Charette.

M. Marleau: Dans ce cas particulier, le Président a ordonné au sergent d'armes de l'expulser, ce qui s'est produit. Il n'y a eu ni motion ni rappel au Règlement à la suite.

On y a recouru—je parcours le Règlement annoté—au XIX^{e} siècle. Il y a eu des tentatives entre 1929 et 1951, on le dit ici, de faire évacuer la galerie pendant la discussion en Chambre de projets de loi sur le divorce, mais les motions furent rejetées.

Il semble qu'on n'ait pas eu recours à cet article depuis 1950. Il y a eu une autre tentative en 1972, tel qu'indiqué ici, de proposer que les étrangers se retirent, ce qui était une façon d'empêcher le Gentilhomme huissier de la verge noire de pénétrer dans la Chambre. Il s'agissait encore une fois d'une manoeuvre dilatoire ou d'une tentative de manoeuvre dilatoire pour empêcher qu'un projet de loi n'obtienne la Sanction royale.

[*Text*]

Mr. Lee: Mr. Chairman, I move that we request the clerk to draft an amendment to coincide with the recommendation.

The Chairman: Is that agreed?

Motion agreed to

The Chairman: Next is Standing Order 15. This is to get rid of our requirement to attend. The Standing Order reads:

> Except as otherwise provided in these Standing Orders, every Member is bound to attend the service of the House, unless leave of absence has been given him or her by the House.

• 1200

Mr. Lee: At first reading I thought that this was a bit of an anomaly, a bit of an anachronism. Having given it some more thought, I have some problems with the recommendation. It's my thought that the existing rule, Standing Order 15, draws the line, shows the standard, sets out the principle that an MP's job is being in the House of Commons. The MP's job has become much more complex over all the years and now the MPs are all over the map, at committees and meetings and riding events, and things such as these. But if we remove this, are we not removing from the Standing Orders the principle on which the whole place runs; that is, that the House is for the MPs and they are supposed to be there unless they are involved in other House or other official business? I'm cautious about removing it, because what would we replace it with? Once it's gone, the House, the members, won't reflect any principle.

Mr. Boudria: It's a statement of principle.

Mr. Lee: Yes. The public will say, don't you have a job description for your MPs; don't you have a rule that an MP is supposed to be in such–and–such a place? We'll say, I'm sorry; we used to have one, but we got rid of it.

I wouldn't mind changing it to update it, but for me that's the basic punch–clock when I come to work here. This is the rule that says that you have to come and do your work as an MP, and I'm cautious about getting rid of it.

The Chairman: Are there any other comments on this?

Mr. Boudria: I'd like to hear from the clerk.

Mr. Marleau: Mr. Chairman, the reason we include it in the anomaly list is that essentially it has not been used since 1878. It used to be the practice of the member who. . . You have to remember that historically sessions were short and sometimes lasted only one month. Members took the train from Victoria; first they came by boat to get to the train. A member needed the permission of the House to be absent.

Indeed, there's the famous Charles Tupper case. He was ill in Toronto and was sent for by the House. Sir John A. had produced a medical certificate in his defence. Charles Tupper was John A.'s doctor, so I don't know how he obtained that certificate.

[*Translation*]

M. Lee: Monsieur le président, je propose que nous demandions au greffier de rédiger un projet d'amendement dans la ligne de la recommandation.

Le président: Est–ce convenu?

La motion est adoptée

Le président: On passe maintenant à l'étude de l'article 15 du Règlement. C'est pour supprimer l'obligation que nous avons d'être présents. Il est formulé en ces termes:

> Sauf lorsqu'autrement prévu par le présent Règlement, tout député doit assister aux séances de la Chambre, à moins qu'elle ne lui ait accordé un congé.

M. Lee: À première vue, j'ai pensé que cet article était une sorte d'anomalie ou d'anachronisme. Toutefois, après y avoir réfléchi, la recommandation me pose des problèmes. Je suis d'avis que la règle actuelle, l'article 15 du Règlement, établit la limite, fixe la norme et énonce le principe qu'un député a le devoir d'être présent à la Chambre. Le travail des députés est devenu de plus en plus complexe au cours des années, et on trouve maintenant des députés un peu partout, aussi bien en séances des comités, qu'à des réunions ou à des manifestations dans leur circonscription, et ce ne sont que des exemples. Si on supprime cet article, ne supprime–t–on pas par la même occasion du règlement de la Chambre le principe sur lequel repose son fonctionnement? Je veux dire que la Chambre est faite pour les députés et qu'ils sont supposés y être présents sauf quand ils prennent part à d'autres activités officielles ou bien aux travaux de la Chambre. Je me montre un peu réticent à la perspective de le supprimer car par quoi le remplacerait–on? Une fois qu'il aura disparu, il n'y aura plus de principe pour la Chambre ou les députés.

M. Boudria: Il s'agit d'une déclaration de principe.

M. Lee: Oui. Le public demandera: N'existe–t–il pas une description d'emploi pour les députés? N'existe–t–il pas une règle voulant que les députés sont censés se trouver à tel et tel endroit? Et l'on répondra: Je regrette, il y avait une règle, mais on l'a supprimée.

Ça ne me dérangerait pas de procéder à certains changements pour le mettre à jour, mais cet article est comme une horloge de pointage pour moi quand je viens travailler ici. C'est le Règlement qui stipule qu'un député doit se rendre en Chambre pour faire son travail, et je suis un peu réticent à la perspective de le supprimer.

Le président: Y a–t–il d'autres observations à ce sujet?

M. Boudria: J'aimerais entendre l'avis du greffier.

M. Marleau: Monsieur le président, la raison pour laquelle nous le faisons figurer sur la liste des anomalies, c'est qu'essentiellement il n'a pas été utilisé depuis 1878. Autrefois, les députés qui. . . Il faut se rappeler que dans le passé, les sessions étaient courtes et ne duraient parfois qu'un mois. Les députés venaient par train de Victoria; ils devaient d'abord se rendre en bateau jusqu'à la gare. Un député qui voulait s'absenter devait obtenir la permission de la Chambre.

De fait, il y a la fameuse affaire Charles Tupper. Il était malade à Toronto et la Chambre l'a envoyé chercher. Sir John A. a présenté un certificat médical pour sa défense. Charles Tupper était le médecin de John A., ce qui fait que je ne sais pas comment il avait obtenu ce certificat.

[*Texte*]

Nevertheless, it has not been applied in its present form, since the Parliament of Canada Act covers the non–attendance of members in the specifics of monetary penalties for not attending to the business of the House.

As Mr. Lee suggests, if the principle therein contained is that the House wishes to make a statement that members have a duty to attend the business of the House, then it could be reworded to make that kind of statement.

Mr. Boudria: Perhaps the only thing, if anything, that needs to be removed from there is the last words, which say ''unless leave of absence has been given him or her by the House''.

Mr. Marleau: That's right.

Mr. Boudria: If we just remove those last words, we in fact still have a clause that says in our rules ''Thou shalt show up for work''. In fact, the Parliament of Canada Act says that if you don't show up for work, you're not going to get paid. But that still doesn't say that there is a rule that says you should show up for work, pay or not. I mean, I was elected to this place, and once elected, it's our job to come here.

The Chairman: You raise an interesting point, Mr. Boudria, because one of the problems with the Parliament of Canada Act is that we have a silly form to fill out once a month, certifying that we've been here, or if we're not here, that we're away on either official business or illness or some other just or proper cause or something. I've forgotten the words of the document.

It strikes me that we might review that whole issue, because I recall that there was some discussion in the last committee about the Parliament of Canada Act and the problems that created because of that faulty wording.

I wonder if you could let us have some more material on that issue, which ties directly in with this one. We might be able to kill two birds with one stone here, with a recommendation that the act be changed to either get rid of that silly form or provide some attendance means of determining you're at work.

• 1209

Mr. Boudria: I am not sure I agree with you there, Mr. Chairman.

The Chairman: I don't know how far we'll go, but let's have a look at it.

Mr. Boudria: All right, I agree with that. For the time being I still think there are two points. You can agree or disagree on how honourably they behave sometimes, but at least right now, if they don't come here pursuant to the Parliament of Canada Act and they get paid anyway, have to put a pen to paper and say. . .

The Chairman: Hundreds don't. There were a whole bunch that did not. In the last Parliament there were dozens that didn't fill it out. They were way behind; they were months and months behind. Is that not correct?

[*Traduction*]

Quoi qu'il en soit, l'article n'a pas été appliqué sous sa forme actuelle vu que la Loi sur le Parlement du Canada traite de l'absence des députés dans le cadre des sanctions pécuniaires particulières imposées quand un député n'assiste pas aux séances de la Chambre.

Comme le suggère M. Lee, si le principe inhérent à l'article est que la Chambre souhaite stipuler que les députés ont le devoir d'assister aux séances de la Chambre, on pourrait en ce cas en réviser la formulation pour qu'il exprime effectivement cette réalité.

M. Boudria: Peut–être qu'il suffirait simplement, le cas échéant, de supprimer les derniers mots qui se lisent: «à moins qu'elle ne lui ait accordé un congé.»

M. Marleau: C'est exact.

M. Boudria: Si l'on se contentait de supprimer ce membre de phrase, on aurait toujours un article qui énonce dans le Règlement «Tu te présenteras au travail.» Au reste, la Loi sur le Parlement du Canada stipule que si vous ne vous présentez pas au travail, vous ne serez pas payé. Mais cela ne précise quand même pas qu'il existe un règlement qui stipule que vous devez vous présenter au travail, que l'on vous paye ou pas. Je veux simplement dire que j'ai été élu à la Chambre, et qu'une fois élu, c'est mon travail de venir ici.

Le président: Vous soulevez là, monsieur Boudria, une question intéressante car l'un des problèmes que pose la Loi sur le Parlement du Canada est que nous devons remplir un formulaire ridicule une fois par mois, pour certifier que nous avons été présent ou absent, que l'on était soit en mission officielle ou malade, ou que l'on a une autre raison juste ou valable ou une excuse quelconque. Je ne me souviens plus exactement des mots employés dans le document.

Il me semble que l'on pourrait revoir la question dans son ensemble, car je me souviens qu'il y avait eu des discussions au dernier comité sur les problèmes que créait la Loi sur le Parlement du Canada suite à cette formulation insatisfaisante.

Je me demande si vous pourriez nous obtenir un peu plus de documentation sur la question, qui est liée directement à celle qui nous occupe. On pourra peut–être ainsi faire d'une pierre deux coups, en formulant une recommandation voulant que la loi soit changée soit pour se débarrasser de ce formulaire ridicule soit pour préciser un moyen de vérifier les présences afin de dire si vous êtes au travail.

M. Boudria: Monsieur le président, je ne suis pas sûr d'être d'accord avec vous à ce sujet.

Le président: Je ne sais pas jusqu'où l'on devrait aller, mais examinons quand même la question.

M. Boudria: Très bien, je suis d'accord avec ça. Pour le moment, je pense toujours qu'il y a deux aspects. On peut trouver qu'ils se comportent parfois plus ou moins honorablement, mais en tout cas pour l'instant, ils ne viennent pas ici en vertu de la Loi sur le Parlement du Canada et ils sont payés de toute façon, ils doivent mettre la main à la plume et. . .

Le président: Des centaines ne le font pas. Il y en avait un grand nombre qui ne le faisaient pas. Au dernier Parlement, il y avait des dizaines qui ne remplissaient pas le formulaire. Ils le faisaient avec beaucoup de retard; des mois et des mois de retard. N'ai–je pas raison?

[*Text*]

Mr. Marleau: You have to go back to about 1989, under the review of the Parliament of Canada Act on Bill C–79. When we looked into it there were some members in arrears, but since then members are reminded on a timely basis that they are falling behind in submitting their forms.

Mr. McWhinney: As a reminder, if you have inadvertently. . .

Mr. Boudria: Getting back to the rule itself, if anything, I would recommend that we just remove the last words: ''unless leave of absence has been given. . .by the House''. I am not sure what that means. Would the House actually have a vote and someone move that Mr. Lee be permitted to attend his annual meeting in his riding? What is that going to prove?

Maybe that caveat at the end should be deleted, but the statement should still be. . .

The Chairman: Mr. White, you had something you wanted to say on this one.

Mr. White: Yes, Mr. Chairman. I don't have a problem at all with 15 staying there, and I think the leave of absence is covered by that form. I am curious, as a first–time member of Parliament, how this 15 interacts with 29(1), which is the quorum in the House of Commons, the quorum being 20 people. It conflicts to some extent with 15, does it not? I am asking the clerk.

Mr. Marleau: I don't believe there is a direct conflict. The quorum is set by the Constitution, not by the Standing Orders, and that's why the number 20 is there. It flows from the Constitution Act.

Mr. White: Doesn't 29(1) outline the quorum of the House of Commons?

Mr. Marleau: It deletes the requirement of the Standing Order—the Constitution. But the number 20 is set in the Constitution.

Mr. White: Oh, is it?

The reason I bring up 29(1) is because to me, as a new member of Parliament, it reflects the ridiculousness at times of how few people are in the House when debates are going on.

I've several times watched when there are a large number of people in the gallery, and in fact there have been more people in the gallery than there have been in the House, and even the quorum at times isn't observed. I have seen as few as 13 people in the House.

The Chairman: I remember addressing the House one night in the last Parliament when I was the only one there with the Speaker.

Mr. White: It seems strange to me, that's all. That's why I favour 15 to stay as is, quite frankly.

The Chairman: Perhaps we can have a look at the draft when it comes back.

Motion agreed to

[*Translation*]

M. Marleau: Il faut remonter à environ 1989, au moment de la révision de la Loi sur le Parlement du Canada dans le cadre du projet de loi C–79. Lorsque nous nous sommes penchés sur la question, certains députés étaient en retard, mais depuis on informe régulièrement les députés quand ils sont en retard pour soumettre leurs formulaires.

M. McWhinney: À toutes fins utiles, si par inadvertance. . .

M. Boudria: Pour en revenir à l'article lui–même, je recommande pour le moins que nous en supprimions les derniers mots: «à moins qu'elle ne lui ait accordé un congé». Je ne suis pas sûr de ce que cela signifie. La Chambre procéderait–elle effectivement à un vote et quelqu'un proposerait–il que l'on permette à M. Lee d'assister à son assemblée annuelle dans sa circonscription? Où veut–on en venir?

On devrait peut–être supprimer cette restriction à la fin de l'article, mais le message devrait être quand même que. . .

Le président: Monsieur White, vous aviez quelque chose à dire.

M. White: Oui, monsieur le président. L'article 15 ne me pose aucun problème, et je pense que le formulaire règle la question des autorisations d'absence. Je suis curieux toutefois en tant que député siégant pour la première fois au Parlement, de voir comment cet article 15 rejoint le paragraphe 29(1) qui fixe le quorum à la Chambre des communes à 20 députés. N'y a–t–il pas là une certaine contradiction avec l'article 15? Je pose la question au greffier.

M. Marleau: Je ne pense pas qu'il y ait de contradiction flagrante. Le quorum est fixé par la Constitution, non par le Règlement; c'est la raison pour laquelle on parle de 20 députés. Cela découle de la Loi constitutionnelle.

M. White: Le paragraphe 29(1) ne fixe–t–il pas le quorum à la Chambre des communes?

M. Marleau: Le Règlement devient ainsi superfétatoire—à cause de la Constitution. Mais le nombre de 20 députés est stipulé dans la Constitution.

M. White: Vraiment?

La raison pour laquelle je mentionne le paragraphe 29(1) est qu'à mes yeux de nouveau député, il souligne le nombre parfois absolument ridicule de députés qui se trouvent en Chambre pendant les débats.

J'ai à plusieurs reprises pu voir qu'il y avait beaucoup de monde dans la galerie, qu'il y avait eu en fait plus de gens dans la galerie que dans la Chambre, et que parfois il n'y a même pas quorum. Il est arrivé que je compte seulement 13 députés présents.

Le président: Je me souviens avoir parlé à la Chambre un soir pendant le dernier Parlement et avoir été le seul député avec le Président.

M. White: Cela me paraît tout simplement bizarre, c'est tout. C'est pourquoi pour dire franchement je préfère que l'on ne touche pas à l'article 15.

Le président: On pourra peut–être étudier le projet de règlement quand il nous reviendra.

La motion est approuvée

[*Texte*]

The Chairman: So we have dealt with both of those.

I thank you for your attendance. Have a nice lunch. We're adjourned.

[*Traduction*]

Le président: Nous en avons fini avec les deux articles.

Je vous remercie de votre présence et vous souhaite bon appétit. La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

Tuesday, March 22, 1994

From the House of Commons:
Robert Marleau, Clerk of the House;
Robert Desramaux, Director General, Information Technologies.

Wednesday, March 23, 1994

From the Treasury Board Secretariat:
David Good, Assistant Secretary, Expenditure, Management Sector;
Dennis Kam, Director, Estimates Division;
Norm Everest, Estimates Division.
From the Office of the Auditor General:
Richard Fadden, Legal Adviser and Assistant, Auditor General;
Lewis E. Auerbach, Director.

Thursday, March 24, 1994

From the House of Commons:
Robert Marleau, Clerk of the House;
Camille Montpetit, Clerk Assistant.

TÉMOINS

Le mardi 22 mars 1994

De la Chambre des communes:
Robert Marleau, Greffier de la Chambre;
Robert Desramaux, directeur général, Technologies et l'information.

Le mercredi 23 mars 1994

Du Secrétariat du Conseil du Trésor:
David Good, secrétaire adjoint du secteur de gestion des dépenses;
Dennis Kam, directeur, Division des Prévisions budgétaires;
Norm Everest, Division des Prévisions budgétaires.
Du Bureau du vérificateur général:
Richard Fadden, conseiller juridique et vérificateur général adjoint;
Lewis E. Auerbach, directeur.

Le jeudi 24 mars 1994

De la Chambre des communes:
Robert Marleau, Greffier de la Chambre;
Camille Montpetit, greffier adjoint.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

J1
44
15

Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 6

Thursday, March 24, 1994

Chair: Peter Milliken

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 6

Le jeudi 24 mars 1994

Président: Peter Milliken

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Procedure and House Affairs

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Procédure et des affaires de la Chambre

RESPECTING:

Bill C–18, An Act to suspend the operation of the Electoral Boundaries Readjustment Act

Clause–by–Clause Consideration

INCLUDING:

The Thirteenth and Fourteenth Reports to the House

CONCERNANT:

Projet de loi C–18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales

Étude article par article

Y COMPRIS:

Les Treizième et Quatorzième rapports à la Chambre

APPEARING:

The Honourable Fernand Robichaud
Secretary of State (Parliamentary Affairs)

WITNESSES:

(See back cover)

COMPARAÎT:

L'honorable Fernand Robichaud
Secrétaire d'État (Affaires parlementaires)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
APR 20 1994
University of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON PROCEDURE AND HOUSE AFFAIRS

Chair: Peter Milliken

Vice–Chairs: Don Boudria
François Langlois

Members

Diane Ablonczy
Eleni Bakopanos
Gilles Duceppe
Alfonso Gagliano
Michel Gauthier
Elwin Hermanson
Derek Lee
Gurbax Malhi
Ted McWhinney
Bernard Patry
Randy White—(14)

Associate Members

Chris Axworthy
Daphne Jennings
Gaston Leroux

(Quorum 8)

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Milliken

Vice–présidents: Don Boudria
François Langlois

Membres

Diane Ablonczy
Eleni Bakopanos
Gilles Duceppe
Alfonso Gagliano
Michel Gauthier
Elwin Hermanson
Derek Lee
Gurbax Malhi
Ted McWhinney
Bernard Patry
Randy White—(14)

Membres associés

Chris Axworthy
Daphne Jennings
Gaston Leroux

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Votes & Proceedings of the House of Commons of Thursday, March 24, 1994:

Debate resumed on the motion of Mr. Gray (Leader of the Government in the House of Commons), seconded by Mr. Robichaud (Secretary of State (Parliamentary Affairs)),—That Bill C–18, An Act to suspend the operation of the Electoral Boundaries Readjustment Act, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Procedure and House Affairs.

The question was put on the main motion and it was agreed to on division:

Accordingly the Bill was read the second time and referred to the Standing Committee on Procedure and House Affairs.

ATTEST

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès–verbaux de la Chambre des communes du jeudi 24 mars 1994:

Le débat reprend sur la motion de M. Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes), appuyé par M. Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)),—Que le projet de loi C–18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

La motion principale, mise aux voix, est agréée par vote.

En conséquence, le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

REPORTS TO THE HOUSE

Friday, March 25, 1994

The Standing Committee on Procedure and House Affairs has the honour to present its

THIRTEENTH REPORT

In accordance with its Order of Reference of Thursday, March 24, 1994, your Committee has considered Bill C–18, An Act to suspend the operation of the Electoral Boundaries Readjustment Act, and has agreed to report it without amendment.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 6 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

RAPPORTS À LA CHAMBRE

Le vendredi 25 mars 1994

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a l'honneur de présenter son

TREIZIÈME RAPPORT

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 24 mars 1994, votre Comité a étudié le projet de loi C–18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des Procès–verbaux et témoignages pertinents (*fascicule nº 6 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

PETER MILLIKEN,

Chair.

Friday, March 25, 1994

The Standing Committee on Procedure and House Affairs, pursuant to Standing Order 114, has the honour to present its

FOURTEENTH REPORT

Your Committee recommends the following changes in the membership of Standing Committees:

Agriculture and Agri–Food / Agriculture et agro–alimentaire

Lefebvre for/pour Leroux (*Shefford*)

Human Resources Development / Développement des ressources humaines

Crête for/pour Mercier

Human Rights and the Status of Disabled Persons / Droits de la personne et condition des personnes handicapées

Bernier (*Mégantic—Compton—Stanstead*) for/pour Godin

Industry / Industrie

Ménard for/pour Crête

National Defence and Veterans Affairs / Défense nationale et anciens combattants

Leroux (*Shefford*) for/pour Ménard

Public Accounts / Comptes publics

Fillion for/pour Bernier (*Mégantic—Compton—Stanstead*)

Transport / Transports

Mercier for/pour Fillion

Your Committee also recommends that the following Members be added to the list of Associate Members of Standing Committees:

Foreign Affairs and International Trade / Affaires étrangères et commerce international

Debien

Government Operations / Opérations gouvernementales

Asselin

National Defence and Veterans Affairs / Défense nationale et affaires des anciens combattants

Godin Ménard

Le vendredi 25 mars 1994

Conformément à l'article 114 du Règlement, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a l'honneur de présenter son

QUATORZIÈME RAPPORT

Votre Comité recommande les changements suivants dans la liste des membres des comités permanents:

Votre Comité recommande également que les députés suivants fassent partie de la liste des membres associés des comités permanents:

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 6 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Un exemplaire des Procès–verbaux et témoignages pertinents (*fascicule nº 6 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

PETER MILLIKEN,

Chair.

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MARCH 24, 1994
(17)

[*Text*]

The Standing Committee on Procedure and House Affairs met at 7:36 o'clock p.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Chair, Peter Milliken, presiding.

Members of the Committee present: Eleni Bakopanos, Don Boudria, Alfonso Gagliano, Elwin Hermanson, François Langlois, Gurbax Malhi, Ted McWhinney and Peter Milliken.

Acting Members present: Fred Mifflin for Alfonso Gagliano; Fred Mifflin for Eleni Bakopanos; Stephen Harper for Diane Ablonczy; John Harvard for Derek Lee.

In attendance: From the Legislative Counsel Office: Diane McMurray, Legislative Counsel. *From the Public Bills Office:* G.A. Sandy Birch, Legislative Committee Clerk. *From the Research Branch of the Library of Parliament:* James R. Robertson, Research Officer.

Appearing: Hon. Fernand Robichaud, Secretary of State (Parliamentary Affairs).

Witnesses: From Elections Canada: Jean–Pierre Kingsley, Chief Electoral Officer; Carol Lesage, Assistant Director, Electoral Boundaries. *From the Privy Council Office:* Margaret Bloodworth, Assistant Secretary, Legislation and House Planning; Guylaine Roy, Legal Counsel, Legislation and House Planning.

The Order of Reference dated Thursday, March 24, 1994, being read as follows:

Ordered:—That Bill C–18, An Act to suspend the operation of the Electoral Boundaries Readjustment Act, be read a second time and referred to the Standing Committee on Procedure and House Affairs.

On Clause 1

The Minister and the witnesses answered questions.

Pursuant to Standing Order 75(1), Clause 1 was postponed.

Clause 2 carried, on division.

Clause 3 carried, on division.

Clause 4 carried, on division.

Clause 5 carried, on division.

Clause 1 carried, on division.

The title carried, on division.

Bill C–18 carried, by a show of hands (yeas: 6; nays: 2).

The Chair was instructed to report Bill C–18 to the House.

In accordance with the mandate of the Committee concerning its responsibilities as the Striking Committee, and according to an Order adopted on Thursday, January 20, 1994 the Fourteenth Report is deemed to have been adopted and the Chair is ordered to present it to the House.

PROCÈS–VERBAL

LE JEUDI 24 MARS 1994
(17)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se réunit à 19 h 36, dans la salle 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Peter Milliken (*président*).

Membres du Comité présents: Eleni Bakopanos, Don Boudria, Alfonso Gagliano, Elwin Hermanson, François Langlois, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken.

Membres suppléants présents: Fred Mifflin pour Alfonso Gagliano; Fred Mifflin pour Eleni Bakopanos; Stephen Harper pour Diane Ablonczy; John Harvard pour Derek Lee.

Aussi présents: Du Bureau des conseillers législatifs: Diane McMurray, conseillère législative. *Du Bureau des projets de loi d'intérêt public:* G.A. Sandy Birch, greffier de comité législatif. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* James R. Robertson, attaché de recherche.

Comparaît: L'hon. Fernand Robichaud, secrétaire d'État (Affaires parlementaires).

Témoins: D'Élections Canada: Jean–Pierre Kingsley, directeur général des élections; Carol Lesage, directeur adjoint, Délimitations électorales. *Du Bureau du Conseil privé:* Margaret Bloodworth, secrétaire adjointe du Cabinet, Législation et planification parlementaire; Guylaine Roy, conseiller juridique, Législation et planification parlementaire.

Lecture est faite de l'ordre de renvoi du jeudi 24 mars 1994:

Il est ordonné—Que le projet de loi C–18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, soit lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Article 1

Le ministre et les témoins répondent aux questions.

Comme le permet le paragraphe 75(1), l'article 1 est reporté.

L'article 2 est adopté, avec dissidence.

L'article 3 est adopté, avec dissidence.

L'article 4 est adopté, avec dissidence.

L'article 5 est adopté, avec dissidence.

L'article 1 est adopté, avec dissidence.

Le titre est adopté, avec dissidence.

Le projet de loi est adopté par vote à main levée (6 contre 2).

Le président est prié de rapporter le projet de loi à la Chambre.

En conformité du mandat du Comité dans son rôle de comité de sélection, et suivant l'ordre adopté le jeudi 20 janvier 1994, le Quartorzième rapport est adopté d'office et le président est prié de le présenter à la Chambre.

At 9:36 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

À 21 h 36, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, March 24, 1994

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 24 mars 1994

• 1935

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Nous étudions ce soir le projet de loi C–18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

With us is the Chief Electoral Officer of Canada, Mr. Jean–Pierre Kingsley;

M. Jacques Girard, directeur des Services juridiques; et Carol Lesage, directeur adjoint, Délimitations électorales.

Mr. Kingsley, welcome back to the committee. I think you were our first witness, the first witness in this Parliament, and now you're back.

We can deal with this bill by having members ask you questions, sir. Might I suggest as a means of proceeding that we do 10–minute slots, one for each of the parties, and then go to 5 minutes and rotate among members, to give everyone an opportunity. The clerk will take names of members who wish to ask questions.

Mr. Kingsley has no opening statement, I'm told, and I'm prepared to begin the 10–minute question period, if that's acceptable, for each of the three parties.

Mr. Hermanson, do you want to lead off?

Mr. Hermanson (Kindersley—Lloydminster): I'd be glad to.

The Chairman: I thought you would perhaps have the largest number of questions. We'll start that way, then I'll go to Mr. Langlois and then Mr. Boudria, if that's satisfactory.

Mr. Hermanson: Thank you, Mr. Chairman. We apologize to all those people whose evenings are disturbed by this meeting. It certainly wasn't our wish, but here we are and we have a job to do, and we appreciate the witnesses who have come tonight.

The first question is for Mr. Kingsley. I appreciate his being here with his staff. Mr. Kingsley, were you yourself or Elections Canada in general consulted about the suspension of the Electoral Boundaries Readjustment Act prior to its being introduced into the House of Commons?

Mr. Jean–Pierre Kingsley (Chief Electoral Officer, Elections Canada): Mr. Chairman, the short answer to the question is, in my mind, no, there was not what I would call consultation with me or my office about this bill.

The Chairman: Order, please.

Tonight, we are reviewing Bill C–18, An Act to suspend the operation of the Electoral Boundaries Readjustment Act.

Nous avons avec nous le directeur général des élections du Canada, M. Jean–Pierre Kingsley;

who is accompanied by Mr. Jacques Girard, Director of Legal Services, and by Mr. Carol Lesage, Assistant Director, Electoral Boundaries.

Monsieur Kingsley, je vous souhaite de nouveau la bienvenue au comité. Je crois que vous avez été notre premier témoin de cette législature, et vous voilà de retour.

Pour étudier ce projet de loi, les membres du comité vont commencer par vous poser des questions. Je propose que chacun des partis ait une période de 10 minutes pour commencer, et puis une période de 5 minutes, les membres posant des questions à tour de rôle, pour que chacun puisse intervenir. Le greffier va prendre les noms des membres qui voudraient poser des questions.

Je crois savoir que M. Kingsley n'a pas de déclaration préliminaire à faire, de sorte que je suis disposé à entamer la période de questions de 10 minutes, si cela vous convient, pour chacun des trois partis.

Monsieur Hermanson, voulez–vous commencer?

M. Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Oui, avec plaisir.

Le président: J'ai pensé que c'est vous qui aurez peut–être le plus de questions à poser. Nous allons donc commencer par vous, puis je donnerai la parole à M. Langlois, suivi de M. Boudria, si cela vous convient.

M. Hermanson: Merci, monsieur le président. Nous prions tous ceux dont la soirée a été perturbée par cette réunion de nous excuser. Nous ne voulions certainement pas vous déranger, mais voilà, nous sommes ici, nous avons du travail à faire, et nous savons gré aux témoins d'être venus ce soir.

Ma première question s'adresse à M. Kingsley. Je le remercie d'être venu avec ses collaborateurs. Monsieur Kingsley, vous a–t–on consulté ou a–t–on consulté Élections Canada en général au sujet du projet de loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales avant le dépôt de ce projet de loi à la Chambre des communes?

M. Jean–Pierre Kingsley (directeur général des élections, Élections Canada): Monsieur le président, pour répondre brièvement à la question, je dirai que, selon moi, il n'y a pas eu de consultation; ni moi, ni mon bureau n'a été pour ainsi dire consulté au sujet de ce projet de loi.

[*Text*]

Mr. Hermanson: Is this unusual?

Mr. Kingsley: Well, I've been in the position for four years, and previous amendments to legislation relating to the office have involved consultation with my office.

Mr. Hermanson: So would it be fair to say, then, that you were as surprised as we were at the sudden introduction of this bill? There had been no prior knowledge that this would be introduced so quickly and affect the current process that was under way.

Mr. Kingsley: I would have to admit that at various stages relatively close to the event it became apparent to me that something would be happening and there was that possibility—

Mr. McWhinney (Vancouver Quadra): Mr. Chairman, I have a point of order. I would like to ask the nature of the questioning. Is it an examination of the witness on the *voir dire* or is it. . .? What is the point?

The Chairman: I assume the questions are being directed towards the bill. Certainly they started off that way. Mr. Hermanson, I know that's what you were asking about. Perhaps if we listened to another couple of questions, Mr. Hermanson will have moved very directly into the point he is trying to make.

Mr. McWhinney: I don't want to create problems. Like most people, I have planes to catch. The bill having been adopted, I assume the relevant questioning goes to the next steps, not the argument to the bill. It's not intended to be in any way unfriendly to the questioner, but relates simply to the economy in time.

The Chairman: I want to give Mr. Hermanson his 10 minutes.

• 1940

Mr. Hermanson: Thank you, Mr. Chairman.

We will be making most of our comments in relation to the bill and also to the bill currently in force, which this one is suspending. I think it's fair to say you'd agree, Mr. Chairman.

The Chairman: This bill does amend the others, so that's in order as far as I'm concerned.

Mr. Hermanson: I want to talk a bit about the work of the commissions—I believe there are eleven commissions. I want to know if they've completed their work as required under the Electoral Boundaries Readjustment Act to this point. Would that be fair to say overall?

Mr. Kingsley: The answer is yes, they have. They've done their work in accordance with the schedule and in accordance with the requirements of the statute. They are on time.

Mr. Hermanson: Do you know whether they're on budget?

Mr. Kingsley: In terms of the budget that had been fixed, the answer is yes, they are on budget.

Mr. Hermanson: Were the commissions themselves properly constituted as required under the act?

Mr. Kingsley: To the best of my knowledge, yes.

[*Translation*]

M. Hermanson: Est–ce inhabituel?

M. Kingsley: Eh bien, j'occupe mon poste depuis quatre ans, et, jusqu'à présent, mon bureau a toujours été consulté au sujet des propositions de modifications législatives qui le concernent.

M. Hermanson: On pourrait donc dire que vous avez été aussi étonné que nous par le dépôt soudain de ce projet de loi? Vous ne saviez pas à l'avance qu'il serait déposé si vite et qu'il influerait sur la procédure en cours.

M. Kingsley: Je dois admettre que, ces derniers temps, j'ai clairement eu l'impression à différents moments que quelque chose se passerait et que cette possibilité. . .

M. McWhinney (Vancouver Quadra): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'aimerais savoir à quoi ces questions veulent en venir. S'agit–il d'interroger le témoin sur le voir dire ou. . .? De quoi s'agit–il?

Le président: Je suppose que les questions portent sur le projet de loi. Elles sont certainement parties de là. Je sais que c'est là–dessus que M. Hermanson a posé ses questions. Si nous en écoutons quelques–unes de plus, peut–être constaterons–nous qu'il ira très directement au fait.

M. McWhinney: Je ne veux pas causer de problèmes. Comme la plupart des gens, j'ai des avions à prendre. Étant donné que le projet de loi a été adopté, j'imagine que les questions pertinentes portent sur les étapes suivantes plutôt que sur la raison d'être du projet de loi lui–même. Mon intervention ne se veut nullement hostile à mon collègue; je tiens simplement à ne pas perdre de temps.

Le président: Je tiens à accorder ses 10 minutes à M. Hermanson.

M. Hermanson: Merci, monsieur le président.

La plupart de nos observations vont porter sur le projet de loi C–18 ainsi que sur la loi en vigueur, dont il suspend l'application. Je ne crois me tromper en disant que vous seriez d'accord avec moi sur ce point, monsieur le président.

Le président: Ce projet de loi modifie effectivement d'autres textes, et c'est pourquoi j'estime que votre intervention est conforme au Règlement.

M. Hermanson: Je veux parler un peu du travail des commissions—je crois qu'il y en a 11. Je voudrais savoir si, jusqu'à présent, elles ont terminé leurs travaux conformément à la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. Serait–il juste de dire qu'elles les ont terminés dans l'ensemble?

M. Kingsley: Oui, elles les ont terminés. Elles les ont terminés en respectant le calendrier ainsi que les dispositions de la Loi. Elles n'accusent aucun retard.

M. Hermanson: Savez–vous si elles ont respecté leur budget?

M. Kingsley: Compte tenu du budget fixé, la réponse est oui, leur budget a été respecté

M. Hermanson: Les commissions ont–elles été constituées conformément à la Loi?

M. Kingsley: Pour autant que je le sache, oui.

[*Texte*]

Mr. Hermanson: So there were no current members of Parliament, or for that matter—I don't think it's restricted, but were there any former members of Parliament or senators on any of the commissions? There was no problem with the make–up of the commissions?

Mr. Kingsley: Not that I'm aware of, sir.

Mr. Hermanson: Was there any indication of incompetence on the commission? Were there any obvious errors or mistakes reported to you or that you observed in supervising their work?

Mr. Kingsley: The answer is no, and I want to make the point to the chair and to the committee that I had an opportunity to meet with the eleven judges who chair these commissions when there was a briefing session in Ottawa on the procedures and the roles of all the players. I think I've established a rapport with the judges that would certainly allow them to call me if they felt anything was untoward. This has not occurred.

Mr. Hermanson: Thank you.

As to the selection of the commissioners, particularly the two who are chosen by the Speaker and the third, the chairman, who's chosen by the Chief Justice of the province where they're involved—except for the Northwest Territories, if I understand correctly—were there any resignations or any commissions not running at full capacity? And if there were resignations, were those vacancies filled promptly?

Mr. Kingsley: I don't think there were any resignations. I don't think there's been a need to substitute anyone from the appointments made for the process now under way.

Mr. Hermanson: Are you aware of any meetings having been held improperly, say, without a quorum or something like that?

Mr. Kingsley: I'm advised the answer to that question is no.

Mr. Hermanson: Elections Canada provides the information these commissioners use. Am I correct there?

Mr. Kingsley: We provide cartographic services and information, and demographic information is provided by the chief statistician as well. The commissions can work with the 1991 census data—which is presented to them pictorially, obviously—in order to allow them to come out with proposals that meet, in their view, the standards and tests set out in the legislation.

Mr. Hermanson: Do you feel Elections Canada was able to meet the needs of the commissions by providing the maps, the census information and any other information you were required to provide to them?

Mr. Kingsley: That is certainly my view because I have heard absolutely nothing to the contrary from anyone.

Mr. Hermanson: There's been no suggestion there were inaccuracies in any of the information received? The census information was correct?

Mr. Kingsley: No information to that effect at all, sir.

Mr. Hermanson: Okay. Very good.

[*Traduction*]

M. Hermanson: Il n'y a donc aucun député fédéral actuel, voire—je ne crois pas qu'il leur soit interdit d'en faire partie, mais y a–t–il d'anciens députés fédéraux ou d'anciens sénateurs parmi les membres des commissions? Leur composition n'a causé aucune difficulté?

M. Kingsley: Pas que je sache, monsieur.

M. Hermanson: Avez–vous eu l'impression que les commissions manquaient de compétence? Vous a–t–on signalé des erreurs ou des accrocs manifestes? En avez–vous constatés en supervisant les travaux?

M. Kingsley: Non, et je tiens à souligner au président et au comité tout entier que j'ai eu l'occasion de rencontrer les onze juges qui président les commissions à Ottawa, à l'occasion de la séance d'information sur les procédures et le rôle de tous les intervenants. Je crois avoir établi avec les juges des rapports qui leur auraient certainement permis de m'appeler s'ils avaient eu l'impression que quelque chose n'allait pas. Ils ne m'ont pas appelé.

M. Hermanson: Merci.

En ce qui concerne la sélection des commissaires, surtout celle des deux qui sont choisis par le président de la Chambre et celle du président de la commission choisi, lui, par le juge en chef de la province, sauf dans le cas des Territoires du Nord–Ouest, si j'ai bien compris, y a–t–il eu des démissions? Y a–t–il des postes vacants dans une commission quelconque? S'il y a eu des démissions, les postes vacants ont–ils été vites dotés?

M. Kingsley: Je ne pense pas qu'il y ait eu de démissions. Je ne pense pas qu'il ait fallu remplacer l'une des personnes nommées dans le contexte de la procédure en cours.

M. Hermanson: Savez–vous s'il y a eu des réunions irrégulières, autrement dit sans quorum, par exemple?

M. Kingsley: On me dit que non.

M. Hermanson: Élections Canada fournit aux commissaires l'information nécessaire. C'est exact?

M. Kingsley: Nous leur fournissons des services de cartographie et de l'information, mais le statisticien en chef leur fournit aussi des renseignements démographiques. Les commissions peuvent se fonder sur les données du recensement de 1991, qui leur sont présentées dans des tableaux, de toute évidence, pour aboutir à des propositions qui, selon elles, satisfont aux normes et aux critères de la Loi.

M. Hermanson: À votre avis, Élections Canada a–t–elle répondu aux besoins des commissions en leur fournissant les cartes, des données du recensement et tous les autres renseignements qu'elle était tenue de leur fournir?

M. Kingsley: Certainement, parce que personne ne m'a rien dit qui indique le contraire.

M. Hermanson: On ne vous a pas laissé entendre qu'il aurait pu y avoir des erreurs dans l'information que les commissions ont reçue? Les données du recensement étaient exactes?

M. Kingsley: On ne m'a absolument rien dit de tel, monsieur.

M. Hermanson: Bon. Très bien.

[*Text*]

With these proposed new ridings there's a population variance allowed. Is it 25% of the median?

Mr. Kingsley: The quotient is established on a provincial basis and the variation allowed from the quotient is 25% above or below it. There is also the possibility for a commission to even make exception to that rule and to allow the variation to be greater than 25%.

If it's helpful to the committee, Mr. Chairman, even though I did not have a statement—as I discussed with you on the telephone, because I got notice this morning about this meeting—I did prepare sheets that have the names of the ridings both before the exercise and after the proposals. I brought along sufficient copies so you can compare the variances before they undertook the exercise with their proposals. We can distribute this whenever you wish.

• 1945

The Chairman: We would be delighted to receive them.

Mr. Kingsley: That may be helpful to the committee.

Mr. Hermanson: The part that gets really fuzzy for me looking at the act is that they talk about the weight placed on community interest, identity, geography, a riding of a manageable geographic size. This is very subjective. Is this usually a problem when you are doing readjustment of boundaries? Is that the touchy subject all the time determining what is, say, a manageable geographic size, and what is really community interest and what is really community identity?

Mr. Kingsley: If I may be allowed one interpretation, and it is entirely mine, if one is to look at the history of redistribution, obviously there is a problem with the various ways that it has been practised, because it seems to have had difficulty occurring at the time originally forecast.

Mr. Hermanson: Mr. Kingsley, that seems to be the problem I am hearing. I listened with interest today to the debate in the House. As the Chief Electoral Officer you have probably reviewed this. Do these concerns usually come from the public, or do they come from members of Parliament and their organizations? Where do the complaints usually stem from with regard to geography and community interest and identity?

Mr. Kingsley: If I were to base myself on this very exercise, they're obviously coming from both quarters.

Mr. Hermanson: Would you be able to put a weight on where the majority of unhappiness stems from, based on what you've seen and reviewed to this point?

Mr. Kingsley: Quite frankly, no.

Mr. Hermanson: We know that the next step is these hearings that are to be undertaken across the country. How much latitude do the commissioners have, and how much would you, as the Chief Electoral Officer, expect them to take if there

[*Translation*]

On tolère des écarts en ce qui a trait à la population des nouvelles circonscriptions proposées. L'écart est–il de 25 p. 100 rapport à la médiane?

M. Kingsley: Le quotient est calculé par province, et l'écart toléré est de 25 p. 100 en plus ou en moins. Cela dit, les commissions peuvent faire exception à la règle en tolérant des écarts de plus de 25 p. 100.

Monsieur le président, si cela peut être utile au comité, et même si je n'avais pas de déclaration prête—comme je vous l'ai dit au téléphone, c'est ce matin seulement que j'ai été informé de votre réunion—, j'ai préparé des feuilles où sont précisés les noms des circonscriptions, tant avant qu'après les propositions. J'en ai apporté assez de copies pour que vous puissiez comparer les écarts avant les travaux des commissions avec ceux qui restent dans leurs propositions. Nous pouvons distribuer ces feuilles quand vous voudrez.

Le président: Nous serions ravis de les avoir.

M. Kingsley: Elles pourraient être utiles au Comité.

M. Hermanson: Quand j'essaie d'analyser la Loi, j'ai bien du mal à comprendre toute l'importance des éléments accordés à la communauté d'intérêts, à la spécificité, aux critères géographiques, à savoir que la superficie des circonscriptions ne doit pas être trop vaste. Ce sont des éléments très subjectifs. Cela vous cause–t–il habituellement des difficultés quand vous devez réviser les limites des circonscriptions? Est–ce que la question délicate consiste toujours à déterminer quelle est la superficie à ne pas dépasser, mettons, et qu'est–ce que vraiment que la communauté d'intérêts et la spécificité?

M. Kingsley: Si vous me permettez de vous donner une interprétation, et c'est une interprétation entièrement personnelle, je dirai que l'histoire du réaménagement de la carte électorale montre clairement que les façons de procéder jusqu'à présent ont été une source de problèmes, parce qu'il semble qu'on ait eu du mal à procéder au réaménagement au moment prévu au départ.

M. Hermanson: Monsieur Kingsley, cela semble précisément être le problème que je vois ici. Aujourd'hui, j'ai écouté avec intérêt les débats à la Chambre. À titre de directeur général des élections, vous l'avez probablement suivi. Ces préoccupations émanent–elles habituellement du public ou des députés et de leurs organisations? D'où viennent habituellement les plaintes sur la superficie des circonscriptions ainsi que sur la communauté d'intérêts et la spécificité?

M. Kingsley: Si je devais me fonder sur ce qui s'est passé dans ce cas–ci, je dirais qu'elles viennent manifestement des deux.

M. Hermanson: Compte tenu de ce que vous avez vu et analysé jusqu'à présent, pourriez–vous dire d'où la majorité des critiques proviennent?

M. Kingsley: Franchement, non.

M. Hermanson: Nous savons que la prochaine étape est celle des audiences qui doivent être tenues dans tout le pays. De quelle latitude les commissaires disposent–ils, et de quelle latitude vous attendez–vous à ce qu'ils disposent, en votre

[*Texte*]

were a public outcry, or even if there were strong presentations made at the public hearings that changes need to be made? Is this thing more or less cast in stone, with minor changes, or do the commissioners have the latitude, if they hear strong representation from the public, that they can make more largely definable changes in the boundaries?

Mr. Kingsley: I think that, in accordance with the statute, the commissions have all the latitude that they wish on the matter, keeping in mind that they would always have to bear in mind the different criteria that they must try to reconcile in the exercise of redrawing the boundaries. There will always be a certain amount of pulling, and so on and so forth, in respect of redistribution. It is the nature of the problem.

Mr. Hermanson: Just to clarify that somewhat farther, in my province of Saskatchewan most of the boundaries are changed. There are very few similarities in the new map as compared to the old map. If there were to be strong presentations made at the public hearings in Saskatchewan, could the results of those hearings be so significant as, in effect, again to redraw all the boundaries in the province of Saskatchewan, or would we only expect that maybe a couple of minor adjustments in one or two ridings might occur as a result of public hearings?

Mr. Kingsley: I think I can only answer theoretically in accordance with my reading of the statute. In my view, the commissions have the leeway that the statute allows them, which is entire leeway to listen to the presentations, make a determination and submit this to Parliament, then get the committee's views, review those views, and then come to a final conclusion. It seems to me that the steps have been foreseen to allow people who have presentations to make to make them, and for the commissions to hear them.

[*Traduction*]

qualité de directeur général des élections, si le public réclame à cor et à cri des changements, ou même si l'on présente d'excellents arguments en ce sens aux audiences publiques? Les propositions formulées jusqu'à présent sont–elles plus ou moins définitives, à quelques changements mineurs près, ou les commissaires peuvent–ils décider d'apporter des modifications plus importantes aux limites des circonscriptions, si le public leur présente des arguments convaincants?

M. Kingsley: Je pense que la Loi accorde aux commissions toute la discrétion nécessaire à cet égard, mais il faut se rappeler qu'elles doivent quand même s'efforcer de concilier différents critères pour refaire la carte des circonscriptions. Le réaménagement est toujours impossible sans certaines solutions de compromis. C'est la nature du problème qui le veut.

M. Hermanson: Je veux juste tirer un peu plus les choses au clair. Dans ma province, la Saskatchewan, la plupart des limites des circonscriptions sont modifiées. Il y a très peu de ressemblances entre la nouvelle carte et l'ancienne. Si l'on devait présenter des arguments convaincants aux audiences publiques qui auront lieu en Saskatchewan, les résultats pourraient–ils aller jusqu'à provoquer une nouvelle révision de toutes les limites des circonscriptions de la province, ou devons–nous nous attendre seulement à quelques modifications mineures dans une ou deux circonscription, peut–être?

M. Kingsley: Je pense que je ne vais pouvoir vous donner qu'une réponse théorique, fondée sur mon interprétation de la Loi. À mon avis, les commissions ont toute la discrétion que la Loi leur accorde, c'est–à–dire l'entière discrétion d'écouter les arguments qu'on leur présente, de tirer des conclusions et de les soumettre au Parlement, puis de demander au Comité ce qu'il en pense, et de réfléchir à ce qu'il leur dira, avant d'arriver à une conclusion définitive. Il me semble qu'on a prévu un mécanisme pour que les gens qui ont des arguments à faire valoir les présentent et pour que les commissions les entendent.

• 1950

The Chairman: Mr. Hermanson, you've gone on for the full 10 minutes and then some. I've given some latitude because of the point of order.

M. Langlois (Bellechasse): Monsieur Kingsley, est–ce que vous ou les commissions provinciales avez une certaine latitude pour retarder les processus d'audiences publiques déjà annoncés dans les médias, particulièrement des commissions au Québec qui doivent commencer leurs travaux avant l'adoption finale et la sanction royale du projet de loi C–18?

M. Kingsley: Si vous me le permettez, je vais répondre en deux temps.

En ce qui a trait à ma capacité, en tant que directeur général des élections, de prendre la décision de retarder le processus, elle est nulle selon la loi en ce moment. Il y avait une seule exception avant que les commissions déposent leur rapport et leurs propositions. À ce moment–là, comme je vous l'ai expliqué lors de ma première présentation devant vous, s'il y avait une raison quelconque qui incitait une commission à chercher à obtenir que le processus soit retardé, elle pouvait

Le président: Monsieur Hermanson, vous avez amplement dépassé les 10 minutes qui vous étaient allouées. Je vous ai donné un peu plus de temps en raison du rappel au Règlement.

Mr. Langlois (Bellechasse): Mr. Kingsley, do you or provincial commissions have some latitude to delay the public hearing process already advertised in the media, particularly with regard to the Québec commissions, which must begin their work before the final adoption and royal assent of Bill C–18?

Mr. Kingsley: If you will allow me, I will answer you in two stages.

Concerning my capacity to decide to delay the process, as chief electoral officer, it is non–existent under the legislation in effect at this time. There was only one exception to that, and that was before the commissions submit their reports and proposals. At that time, as I explained when I first appeared before the committee, if there had been any reason which brought a commission to trying to delay the process, it could have asked me to authorize it, and I couldn't have done so for

[*Text*]

m'en demander la permission et cette permission ne pouvait pas dépasser six mois. Mais cela, c'est fini. Donc, la seule possibilité que j'avais de prendre une décision, si un juge ou une commission m'en faisait la demande, n'existe plus.

Je dois vous dire qu'un président d'une commission m'a téléphoné aujourd'hui pour me demander—parce que ce sont des gens qui suivent ce qui se passe—ce qu'on peut faire et ce qu'on ne peut pas faire. La seule réponse que j'ai pu lui donner, c'est que c'est entièrement entre les mains de sa commission. Chacune des 11 commissions est complètement indépendante. Les commissions ont été établies de cette façon. C'est donc à chacune des commissions de prendre la décision qui lui semble la bonne si elle veut ou peut retarder les séances publiques selon son échéancier.

Il faut se rappeler que les rapports des commissions doivent être déposés selon un certain calendrier, c'est–à–dire au plus tard le 16 septembre si j'ai bien compris ce qu'on vient de me dire. Donc, le retard ne peut pas se prolonger indéfiniment, surtout dans les provinces très populeuses où plusieurs audiences publiques sont prévues pour donner aux gens une chance de se manifester. Il faut que ces rapports arrivent ici au plus tard le 16 septembre. C'est le jeu qu'elles devront jouer et ce sont les considérations dont elles devront tenir compte avant d'en arriver à la décision de retarder le processus.

Je profite de l'occasion pour dire au Comité que ce n'est pas à moi de chercher à obtenir d'elles qu'elles retardent quoi que ce soit. Elles sont complètement indépendantes du directeur général des élections, et je me sentirais mal à l'aise si j'intervenais.

M. Langlois: Est–ce que votre bureau a obtenu une ou des opinions juridiques quant à l'obligation constitutionnelle de faire une redistribution de sièges dans un délai déterminé après le recensement décennal prévu par la Constitution de 1867? Plus particulièrement, est–ce que cette chose doit être faite à un moment donné entre les deux recensements, de telle sorte que si nous devions atteindre le prochain recensement sans avoir fait la révision de la redistribution électorale, nous serions en violation de la Constitution canadienne et cela pourrait donner lieu à une intervention judiciaire?

• 1955

M. Kingsley: Monsieur le président, que nous sachions, le Directeur des services juridiques et moi–même, nous n'avons pas en notre possession, au Bureau du directeur général des élections, une opinion juridique à cet égard. Je crois comprendre qu'il y a dans la pièce des experts qui pourront peut–être répondre à ces questions–là plus tard, mais ils ne sont pas à la table présentement.

Il faut que je dise au Comité très clairement que nous n'avons pas en permanence des experts constitutionnels à Élections Canada. Nous n'avons besoin d'avoir quelqu'un en permanence. Quand nous avons besoin d'un avis juridique sur la Constitution, nous l'obtenons du secteur privé.

M. Langlois: Je suis intervenu deux fois sur le projet de loi C–18 pour suggérer qu'on tienne compte de deux circonscriptions particulières, à savoir la circonscription de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine et la circonscription de Labrador, pour qu'elles soient considérées comme des cas à part.

Partagez–vous le point de vue qu'il faudrait les viser nommément à l'article 51, comme c'est le cas du Yukon et des Territoires du Nord–Ouest?

[*Translation*]

more than six months. But that cannot be done anymore. The only possibility I had to make a decision to that effect, if a judge or a commission had asked me to do so, is not available anymore.

I must tell you that a commission chairman phoned me today to ask me—because those people follow what is going on—what can and cannot be done. The only answer I had to give him was that it is entirely in the hands of his commission. Each of the 11 commissions is completely independent. They were set up that way. As a result, each has to take whatever decision it feels would be the right one, as to whether it wishes to delay its public hearings, according to its agenda, or whether it can do so.

It must be reminded that the commissions have some deadlines to meet for submitting their reports, by the 16th of September at the latest, if I understand correctly what I have just been told. In other words, the process cannot be delayed indefinitely, especially for the provinces with the largest population, where several public hearings are scheduled, so that the people have a possibility to express their views. The reports must arrive here by the 16th of September. This is the game the commissions have to play, and such are the considerations that they will have to take into account before they decide to delay the process.

I take this opportunity to tell the committee that it doesn't behoove me to try to get the commissions to delay anything. They are completely independent from the chief electoral officer, and I would feel ill at ease if I were to intervene.

Mr. Langlois: Did your office get one or more legal opinions on the constitutional obligation to have an electoral redistribution within a specified period of time following the decennial census conducted under the Constitutional Act of 1867? Specifically, does that have to be done at a given time between two censuses, so that, if we were to wait until the next census without having revised the electoral boundaries, we would be in violation of the canadian Constitution, and thus liable to judicial proceedings?

Mr. Kingsley: Mr. Chairman, as far as the director of Legal Services and I know, we do not have a legal opinion on that at Elections Canada. I understand that we have in this room some experts who might be able to answer those questions later, but they are not around the table at this time.

I must be very clear with the committee: Elections Canada doesn't have constitutional experts on staff. We do not need such services on a continuing basis. When we need a legal opinion on constitutional matters, we get it from the private sector.

Mr. Langlois: I made two interventions on Bill C–18, in order to suggest that two particular ridings be taken into account, to wit Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine and Labrador, and be considered as exceptions.

Do you agree that they should become explicitly named under section 51, like Yukon and the Northwest Territories?

[*Texte*]

M. Kingsley: Je m'excuse. J'ai perdu la question.

M. Langlois: Pour le cas de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine. . .

M. Kingsley: Je me souviens de votre intervention quand j'étais venu devant le Comité.

M. Langlois: Je l'ai refaite à la Chambre.

M. Kingsley: Vous l'avez refaite, et j'ai lu les transcriptions. Ce qui me manque, c'est le débat d'aujourd'hui.

M. Langlois: C'est sensiblement la même chose, parce que je n'avais pas tellement changé d'idée à la Chambre. Aujourd'hui, c'est sensiblement la même chose.

Il y avait deux circonscriptions en particulier, mais ce n'est pas limitatif car il y a d'autres cas particuliers qui pourraient être soumis. Dans la circonscription du Labrador, il y a environ 30 000 électeurs et dans la circonscription de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, il y a beaucoup moins d'électeurs que le nombre normalement requis. Pour que cela ne soit pas pris sur le nombre d'électeurs fixé pour la province, il faudrait en faire un cas comme celui du Yukon et des Territoires du Nord–Ouest.

M. Kingsley: Je crois que je vous ai déjà donné la réponse précédemment.

M. Langlois: Merci.

Le président: Monsieur Boudria, avez–vous des questions?

M. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Oui, monsieur le président, j'en ai quelques–unes.

The first thing that comes to my mind is representation by population. Would you say that the system we have in place now gives us representation by population?

Mr. Kingsley: At the moment that the boundaries are set, initially yes.

Mr. Boudria: Reading from a text that appeared in today's *Globe and Mail*, which talks about the representation act that we have now, and how the imbalance, according to it, keeps getting worse, it says that after the 1985 act a new criterion was established whereby the provinces could never have fewer seats than they had in 1976. Does that not deviate from that principle?

Mr. Kingsley: I think I should have added a statement in my earlier comments that, taking into account the fact that we've accepted that provinces would vary when we've established that we could have provincial quotients, the moment that you've established in a formula that you can have provincial quotients, then the answer I was providing was based on those. When the commissions initially establish boundaries, they take those quotients into account.

Mr. Boudria: In other words, and I'm not trying to put words in your mouth here, we have representation by population within a province?

Mr. Kingsley: That's right, and in accordance with the way we see this country.

[*Traduction*]

Mr. Kingsley: I am sorry, I lost the question.

Mr. Langlois: In the case of Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine—

Mr. Kingsley: I remember your intervention when I came before the committee.

Mr. Langlois: I spoke about it in the House.

Mr. Kingsley: You did, and I read the transcripts. What I don't have is today's debate.

Mr. Langlois: It's more or less the same thing, because I hadn't changed my mind so much when I rose in the House. Today, it is more or less the same thing.

There were two ridings in particular, but it isn't all–inclusive, because other cases might be submitted. There are around 30,000 voters in the Labrador riding, and, in Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, there are a great many less than the number normally required. In order that the variance not be based on the provincial electoral quotient, it should be deemed there should be exceptions, like Yukon and Northwest Territories.

Mr. Kingsley: I believe that I gave you the answer before.

Mr. Langlois: Thank you.

The Chairman: Mr. Boudria, do you have any questions?

Mr. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Yes, Mr. Chairman, I have a few.

La première idée qui me vient à l'esprit est celle de la représentation proportionnelle à la population. Diriez–vous que le système actuel nous assure ce genre de représentation?

M. Kingsley: Au moment où les limites des circonscriptions sont fixées, oui, au départ.

M. Boudria: J'ai lu dans un article publié dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui sur la Loi sur la représentation électorale en vigueur, que l'écart continue à se creuser. L'auteur de l'article y déclare que, après l'adoption de la Loi de 1985, un nouveau critère fera que les provinces ne pourront plus jamais avoir moins de sièges qu'elles n'en avaient en 1976. Cela ne contrevient–il pas au principe de la représentation fondé sur la population?

M. Kingsley: Je pense que j'aurais dû ajouter tout à l'heure que, compte tenu du fait que nous avons accepté que les provinces puissent présenter des écarts une fois que nous aurions décidé que des quotients électoraux et provinciaux étaient possibles, du moment que nous avions adopté une formule pour les calculer, c'est sur ces quotients que je fondais mes réponses. Quand les commissions établissent les limites des circonscriptions électorales, elles tiennent compte des quotients.

M. Boudria: En d'autres termes, et je n'essaie pas de vous dicter votre réponse, nous avons une représentation fondée sur la population d'une province donnée?

M. Kingsley: C'est juste, et ça correspond avec notre façon d'envisager le pays.

[*Text*]

[*Translation*]

• 2000

Mr. Boudria: In fact, would you agree that, under the present formula, right now only three provinces in Canada have true representation by population—namely, British Columbia, Ontario, and Alberta—and that all others in fact have a greater number of seats than is reflected by that?

Mr. Kingsley: Quite frankly, Mr. Chairman, I don't think that my views on this particular issue are going to be helpful to the committee.

The numbers speak for themselves, sir.

Mr. Boudria: Okay. Well, I think that means yes.

The Chairman: Don't put words in the witness's mouth.

Mr. Boudria: I'm certainly not trying to do that.

The Chairman: No, no. *Évidemment pas!*.

Mr. Boudria: I'm just trying to establish something here. How many years has it been, that you would know of, since there has been a comprehensive review of the way in which we redistribute seats in Canada?

Mr. Kingsley: I think the formula was last amended within the last 10 years.

Mr. Boudria: I'm not speaking of the 1985 amendment. Maybe I didn't word my question properly. I know that in 1985 all of a sudden a bill appeared, and the origin of it was mysterious to many of us.

I'm referring to a comprehensive review of how we arrive at the redistribution formulas, of how the process itself works. Has there been any kind of public participation in that process itself, not into how we redistribute the seats within a province? We've been through that. I'm asking about the whole system of redistribution.

Mr. Kingsley: The last, and the only one of which I'm aware, is the royal commission report tabled in February 1993 or 1992.

Mr. Boudria: Did it not recommend substantial changes to the 1985 act?

Mr. Kingsley: I think it did recommend major changes that would see redistribution within a province occur much more often and have the decennial census act as the basis for population adjustments by province.

We are recommending that that would be maintained and that within the province, in the ridings where a certain percentage of change had occurred in the population, those boundaries would be redrawn after an election.

Mr. Boudria: Again we're talking about only within a province?

Mr. Kingsley: Within a province. They saw it on two levels, and therefore there would be more frequent redistributions within the province where there were significant changes in ridings. I think it was 25 per cent as a threshold, but I do not want to be held to that number.

M. Boudria: En fait, diriez–vous que, avec la formule actuelle, trois provinces seulement—la Colombie–Britannique, l'Ontario et l'Alberta—ont vraiment une représentation fondée sur la population, et que toutes les autres ont plus de sièges que ceux auxquels elles auraient droit avec ce genre de représentation?

M. Kingsley: Très franchement, monsieur le président, je ne crois pas que mon opinion sur cette question soit très utile au comité.

Les chiffres se passent de commentaires, monsieur.

M. Boudria: Très bien. Je pense que cela veut dire oui.

Le président: Ne faites pas dire au témoin ce qu'il n'a pas dit.

M. Boudria: Ce n'est certainement pas ce que j'essaie de faire.

Le président: Non, non, évidemment pas!.

M. Boudria: J'essaie simplement de déterminer quelque chose. À votre connaissance, à combien d'années remonte le dernier examen exhaustif de notre façon de redistribuer les sièges à la Chambre?

M. Kingsley: Je pense que la dernière modification de la formule date de moins de 10 ans.

M. Boudria: Je ne parle pas de la modification de 1985. J'ai peut–être mal formulé ma question. Je sais qu'un projet de loi a soudainement été déposé en 1985, et que l'origine de ce projet de loi était un mystère pour beaucoup d'entre nous.

Je veux parler d'un examen exhaustif de notre façon d'arriver à nos formules de redistribution des sièges, du fonctionnement de ce processus même. Y–a–t'il eu une participation quelconque du public à ce processus, par opposition à notre façon de redistribuer les sièges à l'intérieur d'une province? Nous avons parlé de cette redistribution–là. Ma question porte sur l'ensemble du processus de redistribution des sièges.

M. Kingsley: La seule étude de ce genre que je connaisse est la dernière, et c'est celle qui figure dans le rapport de la Commission royale, qui a été déposé en février 1993 ou 1992.

M. Boudria: La Commission n'a–t–elle pas recommandé des modifications importantes de la Loi de 1985?

M. Kingsley: Je pense qu'elle a effectivement recommandé d'importants changements, avec une redistribution des sièges dans les provinces à intervalles beaucoup plus rapprochés, et des ajustements en fonction de la population, par province, fondés sur le recensement décennal.

Nous recommandons que ces propositions de modifications soient maintenues et que, à l'intérieur d'une même province, les limites des circonscriptions où le changement démographique dépasse un certain seuil soient révisées après les élections.

M. Boudria: Là encore, nous ne parlons que de la redistribution à l'intérieur d'une même province?

M. Kingsley: Oui. La Commission a envisagé la question à deux niveaux, et c'est pourquoi elle a recommandé des redistributions plus fréquentes des sièges à l'intérieur des provinces, dans les cas où il y aurait des changements démographiques significatifs dans des circonscriptions. Je pense que le seuil avait été fixé à 25 p. 100, mais je ne pourrais pas l'affirmer.

[*Texte*]

Mr. Boudria: Mr. Chairman, what I'm arriving at is to suggest to this committee that it has been a very long time, probably more than 30 years, since we have made studies as to how the redistribution system itself should be done outside of changing the in–the–province feature, if I can call it that.

Am I not correct in saying that?

Mr. Kingsley: I follow you, sir.

Mr. Boudria: Well, Mr. Chairman, that leads me to believe that it's about time we did.

Mr. Harper (Calgary West): I'll follow up on a couple of questions Mr. Boudria asked.

To your knowledge, Parliament, as you said, has not seen fit to review this process for quite some time. One review was done by the Lortie commission. After 1992, did Parliament see fit to bring in amendments to this process, knowing full well that you would undertake the process of boundary readjustment in the life of this Parliament?

• 2005

Mr. Kingsley: The precursor committee to this one, which existed under the previous Parliament, had established a work plan in three phases, as I remember.

The first phase resulted in Bill C–114. It had also tabled its second substantive report. There were more reports than that. Their study of it was finished, and to the best of my recollection their next step was going to be this as well as other topics that had not been covered. I don't think the committee had much chance to review that in the previous Parliament.

Mr. Harper: Had the government informed you before the tabling of this bill of its intention to review this particular process and to change it in this Parliament?

Mr. Kingsley: I think I've indicated that the answer to that is no, sir.

Mr. Harper: So the first notification was really with this particular bill, which occurred after the tabling of the new proposals and the new maps.

Mr. Kingsley: Essentially, yes. Now, the week before or the week of the tabling—I can't remember which—I did have conversations that indicated something was in the wind, and I want to be clear about that as well.

Mr. Harper: In your view, would it be necessary to suspend the process of redistribution that's under way in order for Parliament to review the operations of the process?

Mr. Kingsley: To be quite fair, I think it's up to Parliament to decide when to do the review, and it's up to Parliament to decide if and when the process is going to take place this time around.

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur le président, j'en viens à dire au comité qu'il y a bien longtemps — probablement plus de 30 ans — qu'on n'a pas fait d'étude pour savoir comment le système de redistribution lui–même devrait fonctionner au–delà du simple changement des limites des circonscriptions à l'intérieur d'une même province.

Est–ce que je me trompe?

M. Kingsley: Je vous suis, monsieur.

M. Boudria: Eh bien, monsieur le président, cela m'amène à croire qu'il est à peu près temps que nous fassions une étude de ce genre.

M. Harper (Calgary–Ouest): Je vais poursuivre dans la même veine que certaines des questions de M. Boudria.

À votre connaissance, vous nous l'avez dit, le Parlement n'a pas jugé bon de revenir sur ce processus depuis un bon bout de temps. La Commission Lortie a étudié la question. Après 1992, le parlement a–t–il pensé à proposer des modifications du processus, en sachant très bien que vous entreprendriez la révision des limites des circonscriptions électorales pendant cette législature ici?

M. Kingsley: Le prédécesseur de votre comité, celui qui a siégé à la dernière législature, s'était donné un plan de travail en trois phases, si je me souviens bien.

La première phase a abouti au projet de loi C–114. Le comité avait aussi déposé un deuxième rapport de fond. Il y avait eu d'autres rapports. Le comité avait terminé son étude de la question, et, si ma mémoire est bonne, il allait ensuite passer à cette étape–ci et s'intéresser à d'autres questions sur lesquelles il ne s'était pas penché jusqu'alors. Je ne crois pas que le comité ait eu bien des occasions d'étudier le processus de redistribution au cours de la dernière législature.

M. Harper: Le gouvernement vous a–t–il informé de son intention d'étudier ce processus et de le modifier au cours de la présente législature, avant de déposer ce projet de loi–ci?

M. Kingsley: Je crois avoir dit que non, monsieur.

M. Harper: La première indication est donc vraiment le dépôt de ce projet de loi, après celui des nouvelles propositions et des nouvelles cartes.

M. Kingsley: Oui, fondamentalement. Cela dit, je dois préciser que, la semaine qui a précédé le dépôt du projet de loi ou la semaine même où il a été déposé — je ne me rappelle pas exactement — j'ai eu des conversations qui m'ont laissé entendre que quelque chose allait se passer, et je tiens à être clair à ce sujet–là aussi.

M. Harper: Selon vous, serait–il nécessaire de suspendre le processus de redistribution qui est déjà amorcé pour que le Parlement puisse étudier le fonctionnement du processus comme tel?

M. Kingsley: Pour être juste, je pense qu'il incombe au Parlement de décider quand faire cet examen, et que c'est à lui qu'il incombe aussi de décider s'il doit le faire maintenant, et quand il doit le faire.

[*Text*]

Mr. Harper: The maps that have been provided and some of the changes suggested, in your view and in your experience are they radical departures or radical revisions as compared to other proposals for redistribution?

Mr. Kingsley: To answer that very honestly and truthfully, I did not look at the work of previous commissions in terms of how substantive their changes were, so I cannot answer that.

Mr. Harper: The argument has been made that in the past, after the proposals were tabled, the public hearings did not result in substantive change. These were effectively a *fait accompli*. To your knowledge or to the knowledge of any one of your officials, is that the case? Have changes come out of the public hearings process?

Mr. Kingsley: That question was asked of us, I think, last Friday when we had the parties that are represented in the House of Commons attend a briefing session at Elections Canada.

One of the cartographers who had worked on one of the commissions hazarded a guess to the effect that the public input into the process the previous time had brought about what he considered to be 20 per cent of changes. But I think he was working in one province, Ontario, for the previous commission, not this one. That was an estimate, and I don't want to tie him or us to that number. It was an order of magnitude, a guess off the top of his head.

Mr. Harper: As the administrative official in charge of this act, this organization and this process, could you give us your best estimate of the savings that would be involved immediately from suspending the process, say, within the next two weeks? What costs would be saved immediately and what would the costs eventually be, for the balance of this Parliament, of proceeding with that course of action?

Mr. Kingsley: Perhaps the best way to answer that question is to mention to you that the public hearings are slated to get under way, I think, on April 11. They're not all occurring at that time. Please don't get me wrong. We have distributed a copy of the schedule to everyone, and it's available should anyone want more. In April their sessions will amount to slightly less than $200,000.

In total, the public hearings account for approximately $400,000. If we look at the costs incurred, the expenditures made so far, and we include the costs to the end of April—let us imagine, in terms of the conclusion of the bill—there will have been $3.7 million spent without including that $200,000 or so of public hearings in April. So we are approximately at the 50 per cent mark in terms of expenditures out of the budget of approximately $7.8 million.

[*Translation*]

M. Harper: Les cartes qui ont été soumises et certains des changements qui ont été proposés représentent–ils des changements radicaux comparativement à ceux d'autres propositions de redistribution, selon vous, d'après votre expérience?

M. Kingsley: Pour vous répondre très honnêtement et en toute franchise, je dois dire que je n'ai pas étudié les travaux des commissions antérieures pour évaluer l'importance des changements qu'elles avaient proposés, de sorte que je ne peux pas vous répondre.

M. Harper: On a dit que, par le passé, après le dépôt des propositions, les audiences publiques n'avaient pas amené de changements importants. Il s'agissait en quelque sorte d'un «fait accompli». Vous ou l'un ou l'autre de vos collègues savent–ils si c'est effectivement le cas? Des changements ont–ils été apportés aux propositions à la suite des audiences publiques?

M. Kingsley: On nous a posé la question vendredi dernier, je crois, quand les partis représentés à la Chambre des communes ont assisté à une séance d'information à Élections Canada.

L'un des cartographes qui avait travaillé pour l'une des commissions a avancé une estimation en disant que la participation du public au processus lors de la dernière révision avait provoqué selon lui environ 20 p. 100 de changements. Je crois toutefois qu'il travaillait alors pour la commission d'une province en particulier, l'Ontario. En outre, c'est une estimation qu'il a avancée, et je ne voudrais pas qu'elle l'engage ou qu'elle nous engage. Il a parlé d'un ordre de grandeur, au pied levé.

M. Harper: Vous êtes le haut fonctionnaire responsable de l'administration de cette loi, de cette organisation et de ce processus. Pourriez–vous nous donner une estimation au mieux de vos connaissances, des économies qu'on pourrait immédiatement réaliser en suspendant ce processus dans les deux prochaines semaines, mettons? Combien d'argent pourrait–on économiser immédiatement et combien finirait–on par en dépenser, d'ici à la fin de la législature, si l'on décidait d'aller de l'avant?

M. Kingsley: La meilleure façon de répondre à cette question, c'est peut–être de vous dire que les audiences publiques sont censées commencer le 11 avril, je pense. Elles n'auront pas toutes lieu à ce moment–là. Comprenez–moi bien. Nous avons distribué des exemplaires du calendrier à tous les intéressés, et nous en avons d'autres en réserve si quelqu'un en veut. Les audiences publiques prévues pour avril coûteraient un peu moins de 200 000$.

En tout, les audiences publiques coûteraient quelque 400 000$. Si nous étudions tous les frais encourus, les dépenses engagées jusqu'à présent et les frais jusqu'à la fin d'avril—d'ici à l'adoption du projet de loi, disons—on aura dépensé 3,7 millions de dollars, compte tenu des 200 000$ environ consacrés aux audiences publiques en avril. Nous aurons donc dépensé environ 50 p. 100 d'un budget d'environ 7,8 millions de dollars.

• 2010

Mr. Harper: Suspending the process and presumably restarting it at a later date in this Parliament, would those costs then have to be incurred again the second time around?

M. Harper: Si nous suspendons le processus pour le reprendre plus tard au cours de la même législature, j'imagine, ces dépenses devront–elles être engagées une deuxième fois?

[*Texte*]

Mr. Kingsley: In anticipation of this meeting we attempted to look at that today. Again, please keep in mind that these are estimates that had to be prepared quite in a hurry. We estimate that approximately $400,000 worth of the work done will be salvageable.

Mr. Harper: The law is still on the books and presumably will be on the books until this bill receives royal assent. The Senate has been, I understand, inclined to study these sorts of things in the past. Could we anticipate that the process will continue as it is now scheduled until such time as this bill were to receive royal assent should it go through all phases? Do you know the answer to that?

Mr. Kingsley: I think I alluded to the answer to that when I said that the judges, the chairs, the commissions, each one of them independent, will consider what is going on in Parliament and decide, if it starts to postpone certain public hearings, what the impact will be on its capacity to meet that September 16 deadline. I think it is important to remember that they have to take into account the results of the public hearings. They have to consider what the demographic impacts will be and prepare the kind of statistics that you are dealing with, and prepare the new maps in order to submit them in time.

By the way, we have brought along one set of those maps that are computer prepared. They show existing ridings with the proposed ridings superimposed. We gave a copy of all that to the five parties on Friday last. There is a sixth copy here if the committee wishes to have it. That is what they would have to produce again. There is also the description of the boundaries that has to fit a legal framework, as did the proposals, and that would have to occur before September 16.

Mr. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): I would like to welcome our witness and his staff here. I would like to thank him for the great job they did in the election we just went through not too long ago. I have just read his report, and it is a good report.

Mr. Chairman, I would like to give the Chief Electoral Officer a scenario and ask him why he thinks it may have happened and why the process should take place. I am going to stick with my riding because I am comfortable with the changes that have recently taken place—it was just as I entered politics—and the ones that are being proposed. The boundaries of my riding, Bonavista—Trinity—Conception, which essentially represent Bonavista Bay, Trinity Bay, Conception Bay and the east coast of Newfoundland, were changed. Pre-1988 they used to be all of Trinity Bay and the northern half of Conception Bay and the southern half of Bonavista Bay.

The rationale in 1988 for changing the boundaries was that all of Bonavista Bay should be included. There was a community of commonality with, I think, 19 communities in the provincial district of Bonavista North, which essentially was from Terra Nova Park up to the end of that boundary, and in the Conception Bay part of my riding, six communities should be taken out of it because they had more of an urban alignment with St. John's East. It had the effect of changing the

[*Traduction*]

M. Kingsley: En nous préparant pour cette réunion, nous avons essayé de le déterminer aujourd'hui. Je vous rappelle encore que nous vous donnons ici des estimations qu'il a fallu établir à la hâte. Nous pensons que des travaux d'une valeur d'environ 400 000$ restent récupérables.

M. Harper: Le projet de loi est encore au feuilleton et il y restera probablement jusqu'à ce que ce projet de loi-ci reçoive la sanction royale. Je crois savoir que le Sénat a eu tendance à se pencher sur ce genre de questions par le passé. Pouvons-nous prévoir que le processus va se poursuivre comme prévu jusqu'à ce que le projet de loi reçoive la sanction royale, s'il doit franchir toutes les étapes requises? Savez-vous ce qu'il en est?

M. Kingsley: Je crois que j'y ai fait allusion quand j'ai dit que les juges, qui sont les présidents des commissions, vont étudier indépendamment ce qui se passe au Parlement et décider, si ce dernier se met à différer la tenue de certaines audiences publiques, quel en sera l'impact sur la capacité de respecter l'échéance du 16 septembre. Je pense qu'il est important que nous nous rappelions que les commissions doivent tenir compte des résultats des audiences publiques. Elles doivent se demander quels seront les impacts démographiques et préparer le genre de statistique qui nous intéresse, en plus de préparer de nouvelles cartes pour les soumettre en temps voulu.

Soit dit en passant, nous vous avons apporté une série de ces cartes générées par ordinateur. Les nouvelles limites proposées sont surimposées à la limite existante des circonscriptions. Nous avons donné un jeu de ces cartes à chacun des cinq partis vendredi dernier, et nous en avons un sixième ici, si le comité le veut. Ce sont des cartes comme celles-là que les commissions devraient produire à nouveau. Il faudrait aussi que leur description des limites des circonscriptions corresponde au cadre juridique établi, tout comme les propositions, et il faudrait que le tout soit prêt avant le 16 septembre.

M. Mifflin (Bonavista—Trinité—Conception): Je tiens à souhaiter la bienvenue à notre témoin et à ses collègues. J'aimerais les remercier pour l'excellent travail qu'ils ont fait lors des élections que nous avons eues il y a quelques mois. Je viens tout juste de lire son rapport, et c'est un bon rapport.

M. le président, je vais décrire un scénario au directeur général des élections et lui demander comment ce scénario a bien pu se produire et si c'était bien nécessaire. Je vais prendre ma circonscription comme exemple, parce que je peux m'accommoder des changements qu'on y a récemment apportés—ça c'est passé juste au moment où je me lançais en politique—et de ceux qu'on propose. On a modifié les limites de ma circonscription, Bonavista—Trinité—Conception, qui représente essentiellement la baie Bonavista, la baie Trinité, la baie Conception et la côte est de Terre-Neuve. Avant 1988, la circonscription couvrait toute la baie Trinité et la moitié nord de la baie Conception ainsi que la moitié sud de la baie Bonavista.

Quand on a changé les limites de la circonscription, en 1988, c'était pour qu'elle englobe toute la baie Bonavista. La raison d'être de la modification était la communauté d'intérêts, étant donné qu'il y avait je pense 19 localités dans la circonscription provinciale de Bonavista Nord, qui s'étend essentiellement du Parc Terra Nova jusqu'à la limite de la circonscription fédérale, alors que six localités de la partie de ma circonscription situées sur le littoral de la baie Conception

[*Text*]

population from 78,000 to 88,000. In the proposed change the same rationale is used in reverse, to take away the part of the boundary that was added in 1988 and to add on those communities that were taken away six years ago. Mr. Chairman, I'd like to ask the witness what he thinks of this and why he thinks it would take place in six years.

• 2015

The Chairman: The witness might be reluctant to express an opinion on the work of these commissions.

Mr. Kingsley: First of all, Mr. Chairman, I would like to thank the hon. member for his kind words about the performance of Elections Canada during the last election. This is very touching. I appreciate it, and I'm sure my staff will when I transmit it to them.

With respect to your question, which is a very good question, I would have to be much more knowledgeable about the geography of your riding and of the 294 other members of the House of Commons before I could even begin to try to understand all of the proposals that have been made.

I do know that the rationale for the changes throughout Canada was published in the *Canada Gazette*, the rationale behind what the commissions were thinking. It's all part of the *Canada Gazette*, and unless I'm mistaken a copy was sent to each member of Parliament.

To be honest with you, I did not read the one pertaining to your riding and I did not go into a lot of detail in reading it, but I do know that the commissions did publish this in the *Canada Gazette* as they were bound to do. I also know—and here I want to be careful in how I say it—that if there's a particular point of view to be expressed, the commissions are there to hear it.

Mr. Mifflin: Perhaps, Mr. Chairman, I could enter into a discussion with the witness and say that the point that I didn't make concisely enough was that the rationale that was used to create the present boundaries is now being used in reverse to create the boundaries the way they were before they were created the way they are now.

If you say there's a population change, the population of Newfoundland in 10 years has increased by 793.

The riding of Gander—Grand Falls, which will take out the major part from the riding that I represent, will end up with a constituency population of 98,000 from 88,000, which they now have, and I will go from having 88,000, which I now have, back to 78,000, which was the population I had, which was used for a rationale to increase my riding to give me a population of 88,000.

I wonder if somebody should be looking at the process that causes these kinds of rationales to take place.

Mr. Kingsley: I have no comment to make on that, sir.

Mr. Mifflin: I see. Do you think we should be looking at how we're doing business, Mr. Kingsley?

[*Translation*]

devaient être retirées parce qu'elles étaient davantage alignées sur la zone urbaine de St. John's East. Cela a eu pour effet de faire passer la population de 78 000 à 88 000. En vertu de la nouvelle modification, on utilise le même raisonnement à l'envers, à savoir que l'on enlève la partie de la circonscription qui a été ajoutée en 1988 et on rajoute les localités qui ont été retranchées il y a six ans. Monsieur le président, j'aimerais savoir ce que le témoin en pense et pourquoi un tel revirement a pu intervenir en l'espace de six ans.

Le président: Le témoin hésitera peut–être à se prononcer sur le travail de ces commissions.

M. Kingsley: Tout d'abord, monsieur le président, je voudrais remercier l'honorable député de ses aimables paroles sur le travail d'Élections Canada au cours de la dernière élection. Je suis très touché. J'apprécie beaucoup, et je suis sûr que mon personnel appréciera lorsque je lui transmettrai ces éloges.

Pour ce qui est de votre question, qui est excellente, il faudrait que je connaisse beaucoup mieux la géographie de votre circonscription et celle des 294 autres députés avant de pouvoir saisir toutes les propositions qui ont été faites.

Je sais que le raisonnement qui a présidé aux changements, dans tout le Canada, a été publié dans la *Gazette du Canada*, je veux parler du raisonnement suivi par les commissions. Tout cela est dans la *Gazette du Canada* et, sauf erreur, un exemplaire a été adressé à chaque député.

Pour vous parler franchement, je n'ai pas lu l'explication concernant votre circonscription, je ne suis pas vraiment entré dans les détails, mais je sais que les commissions ont publié leurs justifications dans la *Gazette du Canada*, comme elles y étaient tenues. Je sais également—et là j'essaie de m'exprimer avec prudence—que s'il y a un point de vue particulier à faire valoir, le rôle des commissions est de l'écouter.

M. Mifflin: Monsieur le président, je n'ai peut–être pas dit assez clairement que le raisonnement qui a été suivi pour créer la circonscription actuelle est maintenant utilisé en sens inverse pour rétablir les limites telles qu'elles étaient avant d'être changées pour ce qu'elles sont maintenant.

Si vous dites qu'il y a eu changement démographique, la population de Terre–Neuve a augmenté de 793 habitants en 10 ans.

La circonscription de Gander—Grand Falls, qui va absorber la plus grande partie de la circonscription que je représente, va se retrouver avec une population de 98 000, comparée à 88 000 aujourd'hui, et la mienne va retomber de 88 000 à 78 000 comme naguère, alors que l'explication donnée aux changements antérieurs était justement qu'il fallait faire passer la mienne à 88 000.

Ne faudra–t–il pas que quelqu'un examine ce processus qui autorise ce genre de raisonnement flottant.

M. Kingsley: Je n'ai rien à dire à ce sujet, monsieur.

M. Mifflin: Je vois. Pensez–vous qu'il faudrait revoir la façon de procéder, monsieur Kingsley?

[*Texte*]

The Chairman: I think, Mr. Mifflin, the government has proposed that this committee do exactly that in a motion that is now on the Order Paper.

Mr. Mifflin: Mr. Chairman, I have some time left and my colleague might like to add some comments.

The Chairman: Well, we're still on the first round—

Mr. Mifflin: Mr. McWhinney, do you have any comments?

The Chairman: Go ahead, Mr. McWhinney.

Mr. McWhinney: Thank you. You know, of course, Mr. Kingsley, I have served as an elections commissioner. Do you know how the lay commissioners, the two in the case of each province, were selected this time? Were any carried over from those appointed for the 1988 commissions? Was there any continuity?

Mr. Kingsley: Apparently there are none from the previous commissions.

Mr. McWhinney: None at all?

Mr. Kingsley: Amongst the commissioners, apparently. This is what I'm advised.

Mr. McWhinney: How were the lay people selected? I know as a matter of formality that the Speaker of the House appointed them, but how did he get the names? Did you supply them? Were you asked to supply a list?

Mr. Kingsley: I was asked. We did supply some names. I'm not sure if there were other sources. There may have been other sources. I'm not aware of that.

Mr. McWhinney: Were you consulted as to the final list?

Mr. Kingsley: No.

Mr. McWhinney: Did the Speaker consult, to your knowledge, anybody else?

Mr. Kingsley: The Speaker himself made the. . . Did he consult anyone else?

Mr. McWhinney: Yes, to your knowledge.

• 2020

Mr. Kingsley: I have no knowledge of that at all, sir.

Mr. McWhinney: As to the particular provinces, we've all read the act and you would agree it establishes some rather general criteria that to some extent are antinomic—they conflict with each other—so there's a certain motor principle that decides which to preserve.

Was there any discussion between you and the eleven commissions as to the operational philosophy for selecting the boundaries—which of these particular principles to give preference to? Was there any collective discussion?

Mr. Kingsley: Not with me, sir, and I'm not aware there was with any director in my organization.

Mr. McWhinney: Did the eleven commissions ever meet as a whole and communicate?

[*Traduction*]

Le président: Je crois, monsieur Mifflin, que le gouvernement a précisément proposé au comité de le faire, dans une motion qui figure au feuilleton.

M. Mifflin: Monsieur le président, il me reste un peu de temps et mon collègue aimerait ajouter quelques mots.

Le président: Eh bien, nous en sommes toujours au premier tour.

M. Mifflin: Monsieur McWhinney, voulez–vous intervenir?

Le président: Allez–y, monsieur McWhinney.

M. McWhinney: Je vous remercie. Monsieur Kingsley, vous savez bien sûr que j'ai siégé au sein d'une commission de délimitation des circonscriptions électorales. Savez–vous comment les deux commissaires non spécialistes, dans chaque province, ont été choisis cette fois–ci? Y en–a–t–il qui siégeaient dans ces mêmes commissions en 1988? Y a–t–il eu une certaine continuité?

M. Kingsley: Apparemment, il n'y en a aucun qui ait déjà siégé dans les commissions antérieures.

M. McWhinney: Aucun?

M. Kingsley: Apparemment, aucun des commissaires. C'est ce que l'on me dit.

M. McWhinney: Comment a–t–on choisi ces membres non spécialistes? Je sais qu'ils ont été officiellement nommés par le président de la Chambre, mais qui lui a donné les noms? Vous a–t–on demandé de soumettre une liste?

M. Kingsley: On me l'a demandé. Nous avons proposé quelques noms. Je ne sais pas s'il y a eu d'autres sources. Peut–être y en a–t–il eu. Je ne suis pas au courant.

M. McWhinney: Vous a–t–on consulté au sujet de la liste définitive?

M. Kingsley: Non.

M. McWhinney: À votre connaissance, le président a–t–il consulté quelqu'un d'autre?

M. Kingsley: Le président lui–même a fait les. . . A–t–il consulté quelqu'un?

M. McWhinney: Oui, à votre connaissance.

M. Kingsley: Je ne suis pas du tout au courant, monsieur.

M. McWhinney: Pour ce qui est des différentes provinces, nous avons tous lu la loi et vous reconnaîtrez qu'elle établit quelques principes d'ordre plutôt général et qui sont contradictoires dans une certaine mesure, si bien qu'il faut un principe supérieur pour décider lequel doit prévaloir.

Y a–t–il eu des discussions entre vous et les 11 commissions au sujet de la philosophie générale devant présider au choix des limites—c'est–à–dire pour décider lequel de ces principes doit être privilégié? Y a–t–il eu une discussion collective?

M. Kingsley: Pas avec moi, monsieur, et à ma connaissance il n'y en a eu avec aucun directeur de mon organisation.

M. McWhinney: Est–ce que les 11 commissions se sont jamais réunies toutes ensemble pour se parler?

[*Text*]

Mr. Kingsley: The eleven chairpersons met with us in Ottawa—as I indicated in earlier testimony this evening—to be advised on the rules regarding, for example, accommodation; staffing; how payments were going to be executed; how I would tax accounts, which is what the statute requires; what kind of support service we would provide to them in terms of professional staff; and the data.

Mr. McWhinney: Did you discuss philosophy of representation, for example Colegrove and Green or Baker and Carr—the principles from other systems?

Mr. Kingsley: No, sir, we did not.

Mr. McWhinney: To your knowledge did they discuss these theories with anybody?

Mr. Kingsley: I can only suppose some of those discussions may have taken place amongst themselves.

Mr. McWhinney: I have one last question.

You're a very skilful and experienced gentleman and we may be getting beyond your professional expertise, but looking at the eleven commissions do you find any common philosophy of representation there or do you find a dissonance—that's to say certain contradictions—in the approaches of the commissions?

Mr. Kingsley: I have not looked at their reports in that light at all, sir. I don't know if one can say there is consistency of philosophy and I do not know if one can say there is no consistency.

Mr. McWhinney: Do you think the commission might be given power in the future—your commission or somebody else's—to produce some coordination or synthesis of philosophy of representation between the commissions?

Mr. Kingsley: If ever we're given that task I can assure you we will carry it out with vim and vigour.

Mr. McWhinney: Thank you, Mr. Kingsley.

Mr. Kingsley: Thank you.

Mr. Harvard (Winnipeg St. James): Mr. Chairman, I have only one question.

I suppose one of the reasons why I would support a thorough examination is because of one or two questions I have about the possible philosophy behind redistribution.

I will bring to your attention, Mr. Kingsley, how my riding was redistributed. The east end of my riding—about the last thirty or forty city blocks—has a considerable representation of what you might call visible minorities. The commissioners took that section of my riding and folded it into the adjacent riding, where there are even more visible minorities.

The remaining part of my riding, where there are few visible minorities, was taken and folded into another area across the Assiniboine River where, again, there are few visible minorities.

When I saw that, sir, I asked myself, what are the commissioners doing? Is there a philosophy behind this? Are they trying—and I don't say this in a pejorative sense—to create ridings where there is a concentration of visible minorities and other ridings where there is little evidence of visible minorities?

[*Translation*]

M. Kingsley: Nous avons rencontré les 11 présidents ici à Ottawa—comme je l'ai dit tout à l'heure—pour une séance d'information concernant, par exemple, les règles d'hébergement, la dotation en personnel, les modalités de versements, la taxation des comptes prévue dans la loi, les services de soutien que notre personnel–expert pouvait leur apporter, ainsi que les données.

M. McWhinney: Avez–vous parlé de la philosophie de la représentation, par exemple des principes de Colegrove and Green ou de Baker and Carr—les principes appliqués à d'autres systèmes?

M. Kingsley: Non, monsieur.

M. McWhinney: À votre connaissance, les commissaires ont–ils discuté de ces théories avec qui que ce soit?

M. Kingsley: Je ne peux que supposer qu'ils ont eu certaines discussions entre eux.

M. McWhinney: J'ai une dernière question.

Vous êtes un monsieur très avisé et expérimenté, et ma question va peut–être échapper à votre domaine de compétence, mais si vous regardez les 11 commissions, percevez–vous une philosophie commune de la représentation ou bien constatez–vous une dissonance —disons certaines contradictions—dans les principes suivis par les commissions?

M. Kingsley: Je n'ai pas du tout examiné le rapport sous cet angle, monsieur. Je ne sais pas si je peux dire qu'il y a cohérence ou incohérence selon l'approche adoptée.

M. McWhinney: Pensez–vous que votre commission—votre commission ou quelque autre organisme—devrait être habilitée à assurer une certaine coordination entre les commissions ou à faire une certaine synthèses des différents principes qu'elles appliquent en matière de représentation?

M. Kingsley: Si l'on nous confie jamais cette tâche, je peux vous assurer que nous l'exécuterons avec entrain et vigueur.

M. McWhinney: Je vous remercie, monsieur Kingsley.

M. Kingsley: Merci.

M. Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le président, je n'ai qu'une seule question.

L'une des raisons pour lesquelles je serais en faveur d'un examen serré tient aux interrogations que j'ai quant à la philosophie qui a éventuellement présidé à la redistribution

Je vais vous expliquer, monsieur Kingsley, comment ma circonscription a été redécoupée. La partie Est—environ les 30 ou 40 derniers blocs urbains—est largement peuplée par ce que l'on pourrait appeler des minorités visibles. Les commissaires ont pris cette partie de ma circonscription et l'ont transférée dans la circonscription voisine, qui compte encore davantage de minorités visibles.

La partie restante de ma circonscription, où il y a peu de membres des minorités visibles, a été annexée à un autre district situé de l'autre côté de la rivière Assiniboine où, encore une fois, il y a peu de minorités visibles.

Lorsque j'ai vu cela, je me suis demandé ce que faisaient les commissaires. Y a–t–il une orientation qui préside à cela? Essaient–ils—et je ne le dis pas péjorativement—de créer des circonscriptions où il y a une concentration de membres de minorités visibles et d'autres circonscriptions qui en sont à peu près exemptes.

[*Texte*]

If they're doing that—and I don't know whether they're doing it, but if they are—I would say this is a multicultural country; this is a pluralist country and I think our ridings should reflect our pluralism.

I don't like commissioners—if they're doing it—creating visible minority ridings and not-so-visible minority ridings. I simply put that to you, because it raises a question in my mind: is that the kind of philosophy behind it? If so, it leaves me very uncomfortable. That's the reason why I would support a very thorough examination, because I think there are a lot of things at stake in this kind of process.

[*Traduction*]

Si c'est le cas—et je ne suis pas sûr que ce soit délibéré—je dirais que nous sommes un pays multiculturel, un pays pluraliste et que nos circonscriptions devraient refléter ce pluralisme.

Je n'aime pas voir les commissaires—si c'est là leur intention—créer des circonscriptions à minorités visibles et d'autres à minorités moins visibles. Je vous soumets tout cela car je me pose la question: est-ce le genre de principe qui anime le redécoupage? Si oui, cela me gêne beaucoup. C'est la raison pour laquelle je suis en faveur d'un réexamen très serré, car je pense qu'il y a beaucoup de choses en jeu dans ce genre de processus.

• 2025

Mr. Kingsley: I appreciate your point, sir.

Mr. Hermanson: With the number of excellent questions that have been asked, my list has had some holes poked in it, but I will still try to get through here. I know that Mr. Kingsley cannot make speculative comments. I might say that I have heard a number of the comments from MPs that sound to me like the kinds of comments that should be going on at a public hearing. I speak in favour of a public hearing process being in place so that these types of issues can be—

The Chairman: This is a public hearing, Mr. Hermanson; this is not closed.

Mr. Hermanson: It is a public hearing in the sense that this will be reported to the public, and I appreciate that.

The Chairman: It is being broadcast on radio as we speak.

Mr. Hermanson: Some of the members may have to wake up now. Mr. Chairman, my time is slipping away here.

I want to get back, Mr. Kingsley, to these hearings, where we left off. Are they being scheduled in all 10 provinces or are they already scheduled for all 10 provinces and the Northwest Territories?

Mr. Kingsley: All are already scheduled. The schedule has been published and people, groups, organizations that wish to make representations are supposedly aware of it through the dissemination of that information, and they have a process to follow to be heard.

Mr. Hermanson: Are there already a number of people who have applied to meet before these commissions? Are you aware of that?

Mr. Kingsley: Apparently requests have come in throughout the land.

Mr. Hermanson: I was going to ask you if these hearings would commence and/or continue until the current Bill C-18 receives royal assent. I understand from your previous answer that that is entirely the decision of the commissions. Is it correct that they're independent and would make that decision outside of the jurisdiction of Elections Canada?

Mr. Kingsley: Yes, sir.

Mr. Hermanson: So is it safe to say that Elections Canada would not suggest to the commissions that they suspend the hearings? They would leave that matter entirely with the commissions.

M. Kingsley: Je comprends votre point de vue, monsieur.

M. Hermanson: Vu le nombre d'excellentes questions déjà posées, ma liste est devenue pleine de trous, mais il m'en reste quand même quelques-unes. Je sais que m. Kingsley ne peut disserter sur des hypothèses. J'ai entendu de nombreux propos émanant des députés dont il me semble qu'ils devraient être tenus dans une audience publique. Je suis en faveur de la tenue d'audiences publiques afin que ce genre de problème puisse être. . .

Le président: Nous sommes en séance publique, monsieur Hermanson; nous ne siégeons pas à huis clos.

M. Hermanson: Nous sommes en séance publique en ce sens que la presse peut en parler, j'en ai conscience.

Le président: Nous passons à la radio en ce moment même.

M. Hermanson: Certains des membres devront devoir se réveiller. Monsieur le président, je vois filer mon temps de parole.

Monsieur Kingsley, j'aimerais revenir à ces audiences, là où nous nous étions arrêtés. Va-t-on en tenir dans les 10 provinces, ou bien leur calendrier a-t-il déjà été arrêté dans les 10 provinces et les Territoires du Nord-Ouest?

M. Kingsley: Le calendrier de toutes est déjà décidé. Le calendrier a été publié et tous les particuliers, ainsi que les groupes et organisations qui souhaitent comparaître, sont censés en être informés et remplir les formalités requises pour la comparution.

M. Hermanson: A-t-on déjà reçu un certain nombre de demandes de comparution? Êtes-vous au courant?

M. Kingsley: Apparemment les demandes affluent de partout.

M. Hermanson: J'allais vous demander si ces audiences vont commencer et/ou se poursuivre jusqu'à ce que le projet de loi C-18, dont nous sommes saisis, reçoive la sanction royale. J'ai cru comprendre dans votre réponse antérieure que cela dépend entièrement des commissions. Est-il exact qu'elles sont indépendantes et prendront cette décision tout à fait indépendamment d'Élections Canada?

M. Kingsley: Oui, monsieur.

M. Hermanson: On peut donc considérer qu'Élections Canada ne suggérera en rien aux commissions de suspendre les audiences? Vous laisserez cette décision entièrement aux mains des commissions.

[*Text*]

Mr. Kingsley: I think I've tried to indicate that I would feel very uncomfortable if I were to try to approach the independent commissions in any way, shape, or form, in terms of the political debate that is taking place.

Mr. Hermanson: Are there any other conditions whereby Elections Canada can intervene to suspend hearings?

Mr. Kingsley: I suspect an act of God, natural disaster, but nothing through the exercise of the will of the Chief Electoral Officer.

Mr. Hermanson: All right. Let's say if proper notice wasn't given—I'm trying to think of some examples. Let's suppose that the maps had not been distributed ahead of time or the notices hadn't gone out through advertising. If they had not been printed in the gazette, then you would be able to intervene, but only in those types of technical instances.

Mr. Kingsley: If you'll allow, I'll check before I answer.

I'm advised, Mr. Chairman, that each commission, in accordance with the statute, would be responsible for fixing any such matter that would be of its own doing, and that would not be through the intervention of the Chief Electoral Officer.

Mr. Hermanson: All right. Then, if they are suspended, Elections Canada will be in no way responsible for the suspension. The pressure would come from some other source.

Mr. Kingsley: I do not see any pressure coming from anywhere, quite frankly. I see it as a matter of judgment on the part of each chair and on the part of each commission.

Mr. Hermanson: All right. That's very good. This question is similar to a question my colleague asked. If the Electoral Boundaries Readjustment Act does need to be reviewed, and that is of course a decision that needs to be made by Parliament, and I wouldn't ask you to comment on that, but if it does need to be reviewed, do you think if a review were going on in committee it would hamper in any way the current work of the commissions?

• 2030

Mr. Kingsley: From a purely technical point of view, I would have to answer no.

Mr. Hermanson: I keep hearing members say "my riding", and I guess I've been guilty of saying that myself. I say, "Well, my riding is Kindersley—Lloydminster". It caused me to reflect. Does anybody own a riding? To whom does the riding belong? Does it belong to the residents of the riding? Does it belong to the member of Parliament? Is there such a definition?

Mr. Boudria: That's really profound stuff.

Mr. Mifflin: We might have to recess to answer that one.

Mr. Hermanson: I'm serious.

Mr. Boudria: You mean you are?

Mr. Kingsley: Perhaps there are ridings that politically belong to people. I don't know. I can't answer that question, sir.

[*Translation*]

M. Kingsley: J'ai essayé de vous faire comprendre que je sentirais très mal à l'aise si je devais aborder ces commissions indépendantes, sous quelque guise ou forme que ce soit, au sujet du débat politique en cours.

M. Hermanson: Y a–t–il des circonstances où Élections Canada pourrait intervenir pour suspendre les audiences?

M. Kingsley: En cas de catastrophe naturelle, je suppose, mais en aucune circonstance qui dépende de la volonté du directeur général des élections.

M. Hermanson: Bien. Supposons qu'un préavis adéquat n'ait pas été donné—j'essaye de trouver quelques exemples. Supposons que les cartes n'aient pas été distribuées en temps voulu ou que les avis n'aient pas été lancés dans la presse. S'ils n'avaient pas été imprimés dans la gazette, seriez–vous en mesure d'intervenir, pour des motifs techniques de cet ordre?

M. Kingsley: Si vous permettez, je vais vérifier avant de répondre.

On m'informe, monsieur le président, que chaque commission, conformément à la loi, est responsable de réparer toute erreur qui est de son fait, c'est–à–dire sans l'intervention du directeur général des élections.

M. Hermanson: Très bien. Donc, si les audiences sont suspendues, Élections Canada n'aura aucune part de responsabilité dans cette suspension. La pression proviendra de quelque autre source.

M. Kingsley: Très franchement, je ne vois pas quelle pression pourrait s'exercer. Il me semble que c'est une affaire de jugement de la part de chaque président et de chaque commission.

M. Hermanson: Très bien. Excellent. Ma question suivante est similaire à celle que mon collègue a déjà posée. Si la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales doit être revue, c'est évidemment une décision qu'il incombe au Parlement de prendre, et je ne vous demanderai pas de vous prononcer là–dessus. Mais, dans l'affirmative, si une révision était entreprise, est–ce que cela gênerait de quelque façon le travail actuel des commissions?

M. Kingsley: D'un point de vue purement technique, je dois répondre non.

M. Hermanson: J'entends les députés dire «ma circonscription», et je suppose que je suis moi aussi coupable de cet abus de langage. Je dis «ma circonscription est Kindersley—Lloydminster». Cela m'a amené à réfléchir. Est–on propriétaire de sa circonscription? À qui appartient la circonscription? Appartient–elle à ses habitants? Appartient–elle aux députés? Existe–t–il une telle définition?

M. Boudria: C'est vraiment très profond.

M. Mifflin: Il faudra peut–être suspendre la séance pour répondre à cette question.

M. Hermanson: Je parle sérieusement.

M. Boudria: C'est vrai?

M. Kingsley: Peut–être y a–t–il des circonscriptions qui appartiennent politiquement à certains. Je ne sais pas. Je ne puis répondre à cette question, monsieur.

[*Texte*]

The Chairman: I think, Mr. Hermanson, that by ''my riding'' a member usually means the riding the member has the honour to represent.

Mr. Hermanson: I agree with that, Mr. Chairman. I just wondered if there was any technical, or even constitutional, ownership of a riding, because we do tend to take more than that attitude sometimes when we're—

The Chairman: I think only the dean of the House, who has won—what?—11 elections, might be able to lay claim to such a title.

Mr. Hermanson: I have some questions about cost, but they've sort of been dealt with. We'll see whether that comes up as other members question.

M. Langlois: Monsieur Kingsley, je voudrais profiter de l'occasion pour remercier votre bureau qui, au niveau fédéral, a effectué un travail d'une impartialité sans faille. Je peux en témoigner personnellement, puisqu'au niveau local, j'ai le douteux honneur de me faire refuser mon bulletin de présentation. À la suite d'explications, les choses se sont corrigées très rapidement, sans qu'il y ait de problèmes ultérieurs.

Le président: Surtout quand vous étiez candidat.

M. Langlois: Oui. Ma question est la suivante, monsieur Kingsley. Le projet de loi prévoit un délai de 24 mois et la reprise subséquente des audiences. Avec votre expertise en tant que directeur général des élections, vous semble–t–il vraisemblable qu'une nouvelle carte électorale, en suivant le cours normal des choses, puisse être en vigueur pour l'élection de la 36e Législature, ou vous semble–t–il plus probable que l'élection de la 36e Législature se fera suivant la carte actuelle?

M. Kingsley: Monsieur le président, j'aimerais remercier l'honorable député pour les commentaires très élogieux qu'il a faits à l'endroit de mon bureau et lui dire que c'est un témoignage qui nous touche beaucoup.

J'avais anticipé la question que le député vient de me poser et je me suis préparé en conséquence, pour m'éviter de spéculer concernant la date d'un scrutin pour la 36e élection générale. Je pense que la meilleure façon de répondre est la suivante.

Si le projet de loi qui est devant vous est adopté et reçoit la sanction royale le 1er mai de cette année, et si les délais prévus sont les mêmes pour le processus, qui s'engagerait après 24 mois, l'entrée en vigueur du décret qui sortirait après la première dissolution du Parlement survenant après cette date serait le 30 octobre 1998.

• 2035

Maintenant, il faut aussi retenir que les commissions auraient à déposer leur rapport au plus tard le 17 juillet 1997. À partir de ce moment–là, le Parlement aurait 30 jours pour faire ses commentaires. Si la Chambre n'était pas en session—c'est l'été—, cela voudrait dire que la date du 30 octobre 1998 que je vous ai donnée serait retardée d'autant de jours que la Chambre ne siège pas à partir du 17 juillet.

Mr. Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Mr. Kingsley, it is my understanding that the problem arose during the course of each redistribution of seats in the House of Commons that followed the censuses of 1961, 1971 and 1981. Would you please give us a summary of the problems encountered and the solution to those problems?

[*Traduction*]

Le président: Je pense, monsieur Hermanson, que par «ma circonscription» un député entend généralement la circonscription qu'il a l'honneur de représenter.

M. Hermanson: Je suis d'accord, monsieur le président. je me demandais simplement si, sur le plan technique ou même constitutionnel, on peut parler de propriété d'une circonscription, car on tend un peu à considérer parfois. . .

Le président: Je pense que seul le doyen de la Chambre, qui a remporté—combien?—onze élections, pourrait prétendre à un tel titre.

M. Hermanson: J'avais quelques questions sur les coûts, mais on y a plus ou moins répondu. Nous verrons si d'autres députés voudront en parler aussi.

Mr. Langlois: Mr. Kingsley, I would like to take this opportunity to thank your organization which, at the federal level, has done an absolutely impartial job. I can say so personally since at the local level I have had the doubtful honour I have had my candidacy papers refused. Things have got sorted out very quickly and there haven't been any problems later on.

The Chairman: Especially when you were a candidate.

Mr. Langlois: Yes. Here's my question, Mr. Kingsley. The bill stipulates a 24 month delay, time afterwhich the hearings would resume. With your expertise as Chief Electoral Officer, do you think it likely that a new electoral map can be ready for the elections of the 36th Parliament, in the normal way of doing things, or does it seem more likely to you that the next election will be held with the present boundaries?

Mr. Kingsley: Mr. Chairman, I want to thank the honourable member for his flattering remarks regarding my office and tell him that we are deeply touched.

I had anticipated the question the member just asked and did some research, to avoid having to speculate regarding the date of the 36th general election. The best answer I can provide is this.

If the bill before you is passed and gets royal assent on May 1st of this year, and if all delays remain the same for the process that would start after 24 months, the effective date for the Order of Council that would be made after the first dissolution of Parliament following this date would be October 30, 1998.

Now, we should not forget that the commissions would have to table the report by July 17, 1997. Parliament would then have 30 days for comments. If the House were not sitting—it will be summer—this would mean that the date of October 30, 1998 I gave you would be delayed by the number of days the House would not be sitting after July 17.

M. Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur Kingsley, je crois savoir que le même problème s'est posé à chaque redécoupage des circonscriptions qui a suivi les recensements de 1961, 1971 et 1981. Pouvez–vous nous faire un bilan des problèmes rencontrés et des solutions trouvées?

[*Text*]

Mr. Kingsley: The whole. . .?

The Chairman: Mr. Malhi, I think from the answers the witness has given, he would have difficulty doing that, having not been in office at that time and not having made a study of those before he came here tonight.

We have another witness who I know has some familiarity with that, who would be able to give that evidence perhaps later, with dates. Would that be better for you, Mr. Kingsley?

Mr. Kingsley: It would certainly be better for me, sir, because I'm not in a position to answer that question as thoroughly as I would wish to.

The Chairman: Is that all right, Mr. Malhi? I think Mrs. Bloodworth, who is here and will be with the minister, will be able to answer that question for you.

Ça va?

M. Malhi: Oui.

M. Boudria: I would just try to follow up on the question of *M. Langlois.*

Si je me souviens bien, on a identifié deux scénarios d'après votre question. D'une part, vous avez parlé de retarder le processus de 24 mois et de poursuivre par la suite le processus qui existe déjà. Ce serait un scénario. L'autre scénario est de garder le système actuel. C'est cela?

Mais il y a en fait un troisième scénario qui pourrait découler des solutions que pourrait apporter le Comité parlementaire en étudiant la motion numéro 10. L'hypothèse qu'a soulevée M. Langlois ne s'appliquerait que si, au bout de deux ans, on décidait de ne rien faire et de simplement poursuivre le processus qu'on avait entamé plus tôt, n'est–ce pas? Est–ce bien ce que vous vouliez dire dans votre réponse?

M. Kingsley: C'est parfaitement exact, monsieur Boudria. J'ai répondu à la question qui portait sur l'impact du délai. Dans ma réponse, j'ai commencé par soulever l'hypothèse que, si rien n'arrivait dans le processus actuel, on reprendrait les mêmes délais et les mêmes processus. C'est là que je suis arrivé aux dates que je vous ai mentionnées.

M. Boudria: Donc, il n'y a pas seulement deux scénarios. Il y en a trois. On pourra inventer un nouveau scénario à partir des travaux que notre Comité parlementaire entreprendra plus tard cette année si la motion qui est présentement devant la Chambre est adoptée.

Le président: C'est vrai.

M. Langlois: Monsieur le président, je soumets respectueusement à votre attention que je ne pouvais pas demander au témoin de donner une réponse purement spéculative. Tout ce que je pouvais lui poser, c'était des questions auxquelles il pouvait répondre en se basant sur son expertise actuelle. Or, son expertise actuelle est basée sur un travail qu'il a effectué. Je ne pouvais pas lui demander de spéculer sur ce que nous allions décider.

M. Boudria: Ce n'était pas une critique de la question de M. Langlois. Je suis intervenu simplement pour souligner le fait qu'il y avait un autre scénario possible. Je ne voulais pas que les parlementaires assis autour de la table s'imaginent que la seule raison pour laquelle je suis intervenu c'est que je voulais souligner une autre hypothèse possible avec l'adoption de ce projet de loi dans les prochains jours.

[*Translation*]

M. Kingsley: Tout le. . .?

Le président: Monsieur Malhi, je pense que le témoin aurait du mal à faire cela, étant donné qu'il n'était pas en fonction à l'époque et n'a pas étudié ces redécoupages avant de nous retrouver ce soir.

Nous avons un autre témoin qui connaît pas mal la question et qui pourrait peut–être nous en parler plus tard, en donnant les dates. Est–ce que ce serait mieux pour vous, monsieur Kingsley?

M. Kingsley: Ce serait certainement mieux pour moi, monsieur, car je ne suis pas en mesure de donner une réponse aussi complète que je le souhaiterais.

Le président: Est–ce que cela vous convient, monsieur Malhi? Je pense que madame Bloodworth, qui est là et qui viendra avec le ministre, pourra répondre à votre question.

Is that all right?

Mr. Malhi: Yes.

M. Boudria: J'aimerais revenir sur la question posée par M. Langlois.

If I understood correctly, in the answer to your question two scenarios were identified. The first, you talked about delaying the process by 24 months and to resume at the time the existing process. That would be one scenario. The other scenario would be to keep the present boundaries. Do I have that right?

But there is a third scenario that could come out of the solutions the parliamentary committee could adopt during its consideration of motion number 10. The assumption Mr. Langlois raised would apply only if after two years we decided to do nothing and to simply resume the process that had been started earlier, don't you think? Is this what you meant to say in your answer?

Mr. Kingsley: Exactly, Mr. Boudria. I answered the question about the impact of the delay. In my answer I started assuming that if nothing was changed in the present process, we would resume with the same delays and the same processes. This is how I came to the dates I mentioned.

Mr. Boudria: So there are more than two scenarios. There are three. We could invent a new scenario during the examination our committee will undertake later this year if the motion before the House is passed.

The Chairman: That's true.

Mr. Langlois: Mr. Chairman, I respectfully submit that I could not ask the witness to provide a purely speculative answer. I could only ask questions he could answer using his present expertise. His present expertise is based on the work he did. I couldn't ask him to speculate on what we might decide.

Mr. Boudria: My question was not intended as a criticism of that of Mr. Langlois. I simply wanted to stress that another scenario might apply. I didn't want the members around this table to think that the only reason I intervened was that I wanted to raise another possible course when this bill is passed in the coming days.

[*Texte*]

M. Langlois: Excusez–moi monsieur le président, je voudrais faire remarquer qu'il n'y pas seulement une autre possibilité mais bien plusieurs. Parce que la motion de renvoi, bien qu'elle ne soit pas adoptée, nous ouvre complètement le champ. Alors, la troisième possibilité est aussi vaste qu'on veut bien la comprendre.

Le président: Absolument.

M. Langlois: D'accord.

Le président: Très bien. Monsieur Harper.

Mr. Harper: Mr. Chairman, should I put my questions to the witness or to Mr. Langlois?

The Chairman: I think you might want to put them to the witness. That's the normal practice. I think there was some misunderstanding here.

Mr. Harper: I'll do that, then, Mr. Chairman.

The Chairman: Very good, Mr. Harper.

Mr. Harper: Mr. Kingsley, I have several questions on the process. The process, as you've indicated, is designed to allow the public and members of Parliament to make submissions of their reactions to these proposed boundaries to the commissions when they have their public hearings. Is that not the case?

Mr. Kingsley: Yes, the members of Parliament are fully entitled to make representations at the public hearings. When subsequent reports are tabled in the House, there's a reference to a committee, and members of Parliament can make representations to that committee as well. Then that committee transmits whatever it wishes to the commissions, and only then do they make a final judgment.

Mr. Harper: Mr. Kingsley, is the way we see elections redistribution operating in Canada that the parliamentary committee pulls the Chief Electoral Officer before it and provides personal complaints about boundary changes before the public hearing process? Is that the way the process is supposed to work? Is that the way the law is structured today?

Mr. Kingsley: I think we are having this hearing in view of the fact that there's a bill before Parliament, and my way of conducting myself is that I answer any question from any member of Parliament to the fullest extent of my abilities.

Mr. Harper: Maybe I could ask some questions of Mr. Lesage.

Regarding the composition of the independent commissions and their personnel, could you just clarify that for me? Some questions have been raised tonight indirectly about that. I did a literature search of people who have written on this subject and found it included several commissioners. To your knowledge, were people appointed qualified to be commissioners?

Mr. Carol Lesage (Assistant Director, Electoral Boundaries, Elections Canada): There's no set criteria as to qualifications, but in the majority of cases the commissioners are university professors in political science and in most cases specialize in questions dealing with representation. So I think that would make them quite qualified.

[*Traduction*]

• 2040

Mr. Langlois: Excuse me, Mr. Chairman, I'd like to state there is not only one other possibility, there are several. The order of reference, although it has not been passed yet, gives us all the discretion we need. Therefore, the third possibility is as wide as we want to make it.

The Chairman: Absolutely.

Mr. Langlois: Fine.

The Chairman: Very well. Mr. Harper.

M. Harper: Monsieur le président, dois–je poser mes questions au témoin ou à M. Langlois?

Le président: Je pense qu'il vaudrait mieux les poser au témoin. C'est la coutume. Je crois qu'il y a eu un malentendu.

M. Harper: C'est donc ce que je ferai, monsieur le président.

Le président: Très bien, monsieur Harper.

M. Harper: Monsieur Kingsley, j'ai plusieurs questions à vous poser intéressant le processus. Le processus, comme vous l'avez dit, est destiné à permettre au public et aux députés de faire connaître leurs vues aux commissions sur les limites proposées au moment des audiences publiques. En est–il bien ainsi?

M. Kingsley: Oui, les députés sont pleinement habilités à intervenir lors des audiences publiques. Lorsque les rapports ultérieurs sont déposés à la Chambre, ils sont renvoyés devant un comité, et les députés peuvent également intervenir auprès de celui–ci. Le comité transmet ensuite les avis qu'il veut aux commissions, et ce n'est qu'alors que ces dernières prennent une décision finale.

M. Harper: Monsieur Kingsley, est–ce que la procédure normale au Canada est que le comité parlementaire convoque le Directeur général des élections pour entendre les doléances personnelles au sujet des redécoupages, avant les audiences publiques? Est–ce ainsi que le processus est censé fonctionner? Est–ce ainsi que la loi est structurée aujourd'hui?

M. Kingsley: Je pense que nous avons cette réunion parce qu'un projet de loi a été déposé au Parlement et ma ligne de conduite ici est que je m'efforce de répondre aussi complètement que mes connaissances me le permettent à toute question des députés.

M. Harper: Je pourrais peut–être poser quelques questions à M. Lesage.

En ce qui concerne la composition des commissions indépendantes et de leur personnel, pourriez–vous me préciser un certain nombre de choses? Certaines questions ont été posées indirectement là–dessus ce soir. J'ai effectué une recherche bibliographique pour voir qui a écrit sur ce sujet et j'y ai trouvé le nom de plusieurs commissaires. À votre connaissance, a–t–on nommé à ces postes des personnes qualifiées?

M. Carol Lesage (directeur adjoint, Délimitations des circonscriptions électorales, Élections Canada): Il n'y a pas de critères bien définis en ce qui concerne les qualifications, mais dans la majorité des cas, les commissaires sont des professeurs universitaires de sciences politique qui, souvent, se spécialisent dans le domaine de la représentation. Je pense donc que cela leur confère une bonne qualification.

[*Text*]

Mr. Harper: To your knowledge, do these commissioners have a particular partisan background?

Mr. Lesage: Not to my knowledge. I don't know them extensively, but to my knowledge they don't have any political affiliation.

Mr. Harper: To your knowledge, since this has also been raised indirectly, do any of these individuals hold a ratio philosophy of redistribution?

Mr. Lesage: Not to my knowledge.

Mr. Harper: Maybe I could ask additional questions of Mr. Kingsley and Mr. Girard on the mandate. You've said you don't have constitutional expertise, but is it your understanding that the mandate of Elections Canada is to see that the new boundaries are put in place every 10 years, between each decennial census? Is that your understanding of one of the mandates of Elections Canada?

Mr. Kingsley: Our mandate under the Electoral Boundaries Readjustment Act is to support the commissions in their work and, as soon as the results are finalized, to put them into practice as soon as possible.

• 2045

The Chairman: Are you giving the rest of your time to Mr. Hermanson?

Mr. Harper: If he has any additional questions.

Mr. Hermanson: Just a very broad question. We keep taking each other's thunder here. You have been involved with this process, I guess started once, and stopped once, and started again and possibly stopped again, but I am sure you have set out a calendar showing how long this process will take under the current act. You have a certain amount of time after the census when the commissions are appointed. They have a certain amount of time to do their study, given the information that is provided by the census and by the maps that you provide. They go through the hearing process and then they write the report. In your judgment, is the time allocation for this process adequate? Is it too long, or is it too short? If you were recommending the timeframe for this process, would you recommend it be similar to what it is now, or would you recommend changes?

Mr. Kingsley: Frankly, I have not examined the statute sufficiently to be able to answer that question. Should the bill pass, and if the committee wishes me to undertake such a review, I will be more than happy to do so, but I am not at this time in a position to answer. I have not looked at those timeframes.

Mr. Hermanson: That's a fair comment. Maybe I can rephrase it. Has Elections Canada received extensive complaints that the process is too slow, or too fast?

Mr. Kingsley: I am advised that we have not received any complaint in that respect. Whether or not the commissions have, I want to make also very clear that there is no obligation on them to transmit them to me, and I am not aware of any that they may have received or whether they have not received any.

[*Translation*]

M. Harper: À votre connaissance, ces commissaires ont–ils une appartenance politique?

M. Lesage: Pas à ma connaissance. Je ne les connais pas intimement, mais à ma connaissance ils n'ont pas d'affiliation politique.

M. Harper: À votre connaissance, et puisque cela a également été soulevé indirectement, adhèrent–ils à une philosophie de la représentation axée sur la proportionnalité?

M. Lesage: Pas à ma connaissance.

M. Harper: J'aimerais poser quelques questions supplémentaires à M. Kingsley et à M. Girard sur le mandat. Vous dites que vous n'êtes pas experts en droit constitutionnel, mais considérez–vous qu'Élections Canada a pour mandat de veiller à ce que de nouvelles circonscriptions électorales soient découpées tous les dix ans, entre chaque recensement décennal? Est–ce là le mandat d'Élections Canada?

M. Kingsley: Notre mandat, aux termes de la Loi sur la révision des limites électorales, est d'aider les commissions à faire leur travail et, dès que les résultats sont définitivement arrêtés, de les mettre en pratique dans les meilleurs délais.

Le président: Est–ce que vous cédez le reste de votre temps à M. Hermanson.

M. Harper: S'il a d'autres questions à poser.

M. Hermanson: Juste une question très générale. Nous ne cessons ici de nous couper l'herbe sous les pieds. Vous avez été impliqué dans ce processus, lancé une première fois, arrêté ensuite, relancé et peut–être arrêté de nouveau, mais je suis sûr que vous avez établi un calendrier montrant combien de temps prend le déroulement de ce processus aux termes de la loi actuelle. Il y a un certain délai pour la mise sur pied des commissions après le recensement. Ensuite les commissions ont un certain temps pour faire leur étude, en fonction des données recueillies dans le rencensement et des cartes que vous fournissez. Elles tiennent leurs audiences, puis elles rédigent leur rapport. À votre avis, est–ce que le temps prévu pour le déroulement de ce processus est adéquat? Est–il trop long, est–il trop court? Si vous deviez recommander une période pour ce processus, recommanderiez–vous une durée similaire à ce qu'elle est maintenant ou bien préconiseriez–vous de la changer?

M. Kingsley: Franchement, je n'ai pas examiné la loi d'assez près pour pouvoir répondre à cette question. Si le projet de loi este adopté, et si le comité me demande d'entreprendre un tel examen, je serai ravi de le faire, mais je ne suis pas en mesure de répondre actuellement. Je n'ai pas examiné ces délais.

M. Hermanson: Je comprends bien. Je pourrais peut–être reformuler ma question. Est–ce qu'Élections Canada a reçu de nombreuses doléances concernant la durée du processus, disant soit qu'il est trop lent, soit trop rapide?

M. Kingsley: On m'informe que nous n'avons reçu aucune doléance à cet égard. Je ne sais pas si c'est le cas des commissions, et je dois dire qu'elles n'ont nulle obligation de me les transmettre si elles en reçoivent, mais je ne suis informé d'aucune doléance qu'elles auraient pu recevoir, ni ne sais si elles en ont reçues.

[*Texte*]

Mr. Hermanson: Does Elections Canada still have the 1–800 number? I know we certainly used it before the election.

Mr. Kingsley: Yes, we do, sir, and we published the 1–800 number again in the documents that were circulated to the vast majority of Canadian homes.

Mr. Hermanson: Have you had a large number of calls requesting more information or registering complaints regarding the maps that were distributed to households?

Mr. Kingsley: I remember looking at some statistics. The number of calls has increased recently as a result of this exercise at the 1–800 number. At that stage, when they ask for more information, if it is something that is more detailed than what we have, we transmit the calls to the appropriate commissions, which, as you know, are staffed as well with people who are able to answer more detailed questions about why a commission recommended one thing at this stage, or proposed one thing as opposed to another.

Mr. Hermanson: Are you able to relate the nature of the calls? Are these people wanting to be involved in the hearings? Are they inquiring where they should go in their area to a hearing, or how should they prepare for a hearing, or are they just registering complaints with the process?

Mr. Kingsley: In terms of the complaints, I have answered that part of the question, but if you will give me two seconds I will consult with my colleague.

Mr. Hermanson: Certainly.

Mr. Kingsley: It would appear that the majority of the calls are as a result of the inserts that we published, which I am sure everyone has seen, in the newspapers. People want to know how they can get more information and where they can get more information, and that's the information they get from us at the 1–800 number.

Mr. Hermanson: Mr. Chairman, I have concluded my questioning of Mr. Kingsley. I appreciate his answers and I appreciate his being here.

Mr. McWhinney: I have some questions in elaboration of Mr. Lesage's response to a leading question from another member of the committee. When you made comments on the composition of the electoral commissions, Mr. Lesage, you made a general proposition, or you answered that they were professors of political science. On what data was that based, the 1993 commission, or did you examine the 1988 commission, the 1984 commission or the 1980 commission? In other words, what profile did you establish for purposes of that generalization?

Mr. Lesage: No, I understood the question to relate to the current members. I was only referring to the background of the current members.

Mr. McWhinney: Do you have any knowledge of the background of previous commission members?

• 2050

Mr. Lesage: I was not in the position in the previous redistributions, and I'm not very familiar with the background of the previous commissioners.

[*Traduction*]

M. Hermanson: Est–ce qu'Élections Canada a toujours le numéro 1–800? Je sais que nous l'avons utilisé avant l'élection.

M. Kingsley: Oui, monsieur, et nous l'avons publié de nouveau dans les documents que nous avons distribués dans la vaste majorité des foyers canadiens.

M. Hermanson: Avez–vous reçu de nombreux appels demandant un complément d'information ou exprimant des plaintes concernant les cartes distribuées aux ménages?

M. Kingsley: Je me souviens avoir vu quelques statistiques. Le nombre d'appels au numéro 1–800 a augmenté récemment suite à cette publicité. À ce stade, lorsqu'on nous demande un complément d'information, s'il s'agit de renseignements trop détaillés pour nous, nous transmettons les appels aux commissions intéressées, qui possèdent dans leur personnel des personnes capables de répondre de façon plus détaillée aux questions portant sur le fait de savoir pourquoi une commission a recommandé ceci plutôt que cela, etc.

M. Hermanson: Pouvez–vous nous donner des indications quant à la nature de ces appels? S'agit–il de personnes qui souhaitent participer aux audiences? Demandent–elles le lieu des audiences ou bien comment se préparer à une audience, ou encore expriment–elles simplement des doléances concernant le processus?

M. Kingsley: Pour ce qui est des doléances, j'ai déjà répondu à cette partie de la question, mais si vous me donnez deux secondes, je vais consulter mon collègue.

M. Hermanson: Faites.

M. Kingsley: Il semble que la majorité des appels résultent des annonces que nous avons publiées dans les journaux, et que vous avez toutes vues, j'en suis sûr. Les gens demandent où et comment ils peuvent obtenir des compléments d'information, et c'est le genre de renseignements que nous leur donnons au numéro 1–800.

M. Hermanson: Monsieur le président, je n'ai pas d'autres questions pour M. Kingsley. J'apprécie ses réponses et je le remercie d'être venu.

M. McWhinney: J'ai quelques précisions à demander sur la réponse apportée par M. Lesage à la question pas tout à fait innocente d'un autre membre du comité. Lorsque vous avez parlé de la composition des commissions électorales, monsieur Lesage, vous avez dit qu'il s'agissait de professeurs de sciences politiques. Sur quelles données vous fondiez–vous, la composition des commissions de 1993 ou bien celle de 1988, celle de 1984 ou celle de 1980? En d'autres termes, quel profil avez–vous retenu pour faire cette généralisation?

M. Lesage: Non, je parlais des membres actuels. Je parlais uniquement des qualités des membres actuels.

M. McWhinney: Savez–vous quelles étaient les qualités des membres des commissions précédentes?

M. Lesage: Je n'étais pas en fonction lors des redécoupages précédents et je connais mal les qualités des commissaires précédents.

[*Text*]

Mr. McWhinney: When you said "absence of political affiliations", you are aware that the 1984 commission was totally replaced by the 1988 commission, and the 1988 commission, as has just been pointed out by the chairman, was totally replaced by the 1993 commission. Would you think that's somewhat unusual, insofar as the 1980 commission was carried on to the 1984 one?

Mr. Lesage: I think the legislation that came into force in 1985–86 stated that new commissions had to be established.

Mr. McWhinney: New personnel.

Mr. Lesage: New commissions, yes.

Mr. McWhinney: Meaning new personnel.

When the Lortie commission was under way, were you or any other members of your group called on to give evidence, or did you give any recommendations as to constitutionalizing the status of the electoral boundaries commissions, perhaps establishing permanent ones, and the criteria you'd look for in the appointments? Did any of you give evidence on that?

Mr. Kingsley: Perhaps I could answer that and say that this was not broached with us at all by the royal commission.

Mr. McWhinney: They didn't ask you?

Mr. Kingsley: No. A lot of things are not asked of us.

Mr. McWhinney: Were you approached in regard to constitutionalizing the criteria for the allocation of electoral boundaries; in other words, the philosophical principles? There has been reference here to what is known in the technical parlance as affirmative action as a philosophy of electoral representation. Were elements of this sort, the alternative constructs, raised with you by the Lortie commission or others?

Mr. Kingsley: No, sir, not to the best of my recollection.

Mr. McWhinney: In your own study have you examined the possibility of creating a permanent electoral commission with a judicial or quasi–judicial capacity to allocate boundaries?

Mr. Kingsley: No, I have not, sir.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Kingsley. I believe that concludes the questions. I want to thank you for your attendance.

Monsieur Girard aussi, et monsieur Lesage aussi, merci.

M. Kingsley: Ça nous a fait très plaisir.

We look forward to the next opportunity. We're always available.

Le président: Oui, et je comprends que vous reviendrez bientôt sur la question de votre budget des dépenses.

M. Kingsley: Le 21.

Le président: En avril, c'est bien.

Mr. Kingsley: We shall be here.

The Chairman: We'll look forward to it.

[*Translation*]

M. McWhinney: Lorsque vous avez dit qu'ils n'ont pas d'appartenance politique, vous savez que la commission de 1984 a été totalement remplacée par la commission de 1988 et que celle de 1988, ainsi que le président vient de le signaler, a été totalement remplacée par la commission de 1993. Ne trouvez–vous pas cela quelque peu inhabituel, dans la mesure où la commission de 1980 a été reconduite en 1984?

M. Lesage: Je pense que la législation qui est entrée en vigueur en 1985 et en 1986 prévoyait que de nouvelles commissions seraient mises sur pied.

M. McWhinney: Avec de nouveaux membres.

M. Lesage: Oui, de nouvelles commissions.

M. McWhinney: Ce qui signifie de nouveaux membres.

Au moment de la Commission Lortie, vous–même ou d'autres membres de votre groupe avez–vous été invités à témoigner, ou avez–vous formulé des recommandations sur la constitutionnalisation des commissions de délimitation des circonscriptions électorales, peut–être la création de commissions permanentes, et les qualifications que vous rechercheriez chez les commissaires? Avez–vous donné des indications en ce sens?

M. Kingsley: Je pourrais peut–être répondre et dire que la commission royale n'a pas du tout abordé ce sujet avec nous.

M. McWhinney: On ne vous a rien demandé?

M. Kingsley: Non. Il y a beaucoup de choses que l'on ne nous demande pas.

M. McWhinney: Vous a–t–on consulté sur l'idée de constitutionnaliser les critères d'établissement des limites des circonscriptions électorales, autrement dit sur les grands principes? On a fait mention ici de ce qu'on appelle, dans le jargon, l'action positive comme principe de représentation électorale. Avez–vous été consulté par la Commission Lortie ou d'autres sur les éléments de cette sorte, ce genre d'option?

M. Kingsley: Non, monsieur, pas à ma connaissance.

M. McWhinney: Dans votre propre étude, avez–vous examiné la possibilité de créer une commission permanente ayant un pouvoir judiciaire ou quasi judiciaire pour délimiter les circonscriptions?

M. Kingsley: Non, monsieur.

Le président: Je vous remercie, monsieur Kingsley. Je pense que cela met fin aux questions. Je vous remercie d'être venu.

Thank you also, Mr. Girard and Mr. Lesage.

Mr. Kingsley: It was a pleasure.

Nous serons heureux de revenir. Nous sommes toujours disponibles.

The Chairman: Yes, and I understand you will be back shortly on your budgetary estimates.

Mr. Kingsley: On the 21st.

The Chairman: In April. All right.

M. Kingsley: Nous serons là.

Le président: Nous sommes impatients de vous revoir.

[*Texte*]

Our other witness is Mr. Robichaud, and with him is Mrs. Bloodworth. I wonder if members are amenable to the suggestion that we could start our clause–by–clause study and hear from those witnesses on the clauses. Or do members have questions of a general nature that they want to put to the minister?

Mr. Boudria: We could do it on clause 1, anyway.

The Chairman: We can do it on clause 1.

Mr. Harper: One set of questions that really hasn't been addressed—and I think Mr. Langlois would agree—is the constitutional expertise on this matter. Mr. Langlois certainly wanted to explore that subject further, and I think I would as well, perhaps before we get into the clause–by–clause study.

Am I correct in that assessment?

M. Langlois: Je ne sais pas si vous avez raison de le faire. C'est une question de fait, ce n'est pas une question de droit.

It is a matter for us to debate.

The Chairman: Then perhaps we can have Mrs. Bloodworth come forward.

Mr. Robichaud, do you want to join her at the table at this point?

Mrs. Bloodworth is the assistant secretary of the cabinet, legislation and House planning, and with her is Madam Guylaine Roy, legal counsel, legislation and House planning.

I welcome both of you to the committee. We are glad to have you here this evening.

We'll start with another 10–minute round for each of the parties. Mr. Harper.

• 2055

Mr. Harper: Thank you, Mr. Chairman.

Ms Bloodworth, I really just want to ask the question I asked in the House yesterday, which is whether the government sought advice on the constitutionality of this particular bill, Bill C–18, before it was tabled in the House. If it did, could we have a copy of that legal opinion?

Ms Margaret Bloodworth (Assistant Secretary to the Cabinet, Legislation and House Planning): Mr. Harper, I'm not sure whether we have a written legal opinion or not. In any event, it would not normally be the practice, and I certainly wouldn't have the authority, to release it.

I can certainly discuss constitutionality, because it was discussed and indeed it came up before the Senate committee in relation to the 1992 bill. I could do that if you'd like me to do so.

Section 51 of the Constitution requires a readjustment of the number of members of the House to be done on the completion of each decennial census. There was no difficulty with the constitutionality of the 1992 bill and there was similarly no difficulty with the constitutionality of this bill, because there's no question of postponing it beyond the next decennial census.

[*Traduction*]

Notre autre témoin est M. Robichaud, qui est accompagné de M^me^ Bloodworth. Pourrais–je suggérer aux membres de commencer l'étude article par article et d'entendre les témoins dans ce cadre. Ou bien avez–vous des questions d'ordre général à poser au ministre?

M. Boudria: Nous pourrons le faire de toute façon au moment d'aborder l'article 1.

Le président: Nous pouvons le faire au moment d'aborder l'article 1.

M. Harper: Il y a une série de questions dont nous n'avons pas vraiment traité—et je pense que M. Langlois sera d'accord—c'est la question des connaissances constitutionnelles. M. Langlois souhaitait certainement explorer ce sujet plus avant, et c'est mon cas aussi, peut–être avant que nous commencions l'étude article par article.

Ai–je raison?

Mr. Langlois: I don't know if you are right about that. It's a matter of fact, not a matter of law.

C'est une question dont nous avons à débattre entre nous.

Le président: Dans ce cas je vais peut–être demander à M^me^ Bloodworth de prendre place.

Monsieur Robichaud, voulez–vous vous joindre à elle à la table?

M^me^ Bloodworth est secrétaire adjointe du Cabinet, législation et planification parlementaire, et elle est accompagnée de M^me^ Guylaine Roy, conseillère juridique, législation et planification parlementaire.

Soyez les bienvenues toutes deux. Nous sommes heureux de vous recevoir ce soir.

Nous allons commencer par un autre tour de 10 minutes pour chacun des partis. Monsieur Harper.

M. Harper: Merci, monsieur le président.

Madame Bloodworth, j'aimerais vous reposer la question que j'ai posée en Chambre hier: le gouvernement a–t–il demandé conseil à propos de la constitutionnalité de ce projet de Loi C–18 avant de le déposer en Chambre? Dans l'affirmative, pourrions–nous avoir copie de l'opinion juridique émise?

Mme Margaret Bloodworth (secrétaire adjointe du Cabinet, législation et planification parlementaire): Monsieur Harper, je ne sais pas s'il existe ou non un avis juridique à ce propos. Quoiqu'il en soit, il est inhabituel de communiquer un tel avis et de toute façon je ne suis pas en mesure de le faire.

Je peux certainement vous parler de constitutionnalité, parce qu'il en a été question devant le comité du Sénat à propos du projet de loi de 1992. Si vous le désirez, je peux poursuivre sur ce sujet.

L'article 51 de la Constitution exige que le nombre des députés soit révisé après chaque recensement décennal. Le projet de loi de 1992 n'a occasionné aucune difficulté sur le plan constitutionnel, et je n'en vois pas plus dans le cadre de ce projet de loi, puisqu'il n'est pas envisagé de reporter cette révision après le prochain recensement décennal.

[*Text*]

At the time of the Senate hearing last time, although I made it clear we had not sought an opinion on the issue, I speculated—which one probably shouldn't do—that perhaps the limit was the next decennial census. They had another witness, Mr. Graham Eglington, whose expertise certainly I'm prepared to defer to, who suggested it might even be beyond that. He was not recommending that, but he suggested legally it might even be beyond that. So it may well be, but certainly we're well within any limit constitutionally.

Mr. Harper: So your position would be that as long as the process starts before the next decennial census you're within the constitutionality requirement.

Ms Bloodworth: Frankly, Mr. Harper, I don't know what the ultimate limit was. What I suggested might be the limit before the last Senate hearing on the last bill was that it should be done before the next decennial census. What I'm suggesting is that others suggested the limit might be beyond that. In other words, perhaps they had to be in place for the next election beyond 2001. I don't know what the answer to the question is regarding the ultimate limit.

Mr. Harper: Well, could you indicate to me your opinion as to what extension, what point would clearly constitute a violation of section 51? Would an indefinite extension or would a failure to have a redistribution based on the 1991 census constitute a violation of section 51?

Ms Bloodworth: I think an indefinite suspension would, in other words just to suspend it forever without a limit. I have not sought an opinion from Justice on that point of view, but I think it would be a violation.

The second part of the question was. . .?

Mr. Harper: The failure to actually have a redistribution, based on the 1991 census—would it be a violation?

Ms Bloodworth: I think it would be a violation. I think what's in question is when you could determine you've failed to have one. What I've suggested is that some have suggested you could go beyond 2001 and still not have reached that.

Mr. Harper: But you would have to have a redistribution at some point, based on that census.

Ms Bloodworth: According to section 51, yes.

Mr. Harper: I think, Mr. Chairman, the witness has expressed her view clearly on that to me, and I don't think I need to pursue it further.

The Chairman: Are there any questions?

M. Langlois: Si je vous comprends bien, l'article 51 de la Loi constitutionnelle de 1867 ne serait pas violé pour autant qu'une redistribution ou une réallocation ait lieu avant le prochain recensement.

Ms Bloodworth: No, and I'm not trying to quibble, Mr. Langlois. It's just that it says there has to be one done on the basis of the last decennial census. Some have expressed the view that could be done beyond the next decennial census and still be

[*Translation*]

Lors des audiences du Sénat, la dernière fois, bien que j'ai précisé que nous n'avions pas réclamé d'avis sur la question, j'ai supposé—ce qu'on ne devrait sans doute jamais faire—que l'échéance correspondait au recensement décennal suivant. Un autre témoin, M. Graham Eglington, a laissé entendre que la révision pourrait intervenir encore plus tard, et je suis prête à me rendre à son avis éclairé. Ce n'est pas d'ailleurs ce qu'il recommandait, mais il a dit estimer que, sur un plan juridique, la révision pourrait intervenir plus tard. Donc, cela peut se faire, mais nous sommes actuellement très nettement dans les limites imposées par la Constitution.

M. Harper: Donc, dans la mesure où le processus serait enclenché avant le prochain recensement décennal, vous estimez que l'on respecterait les prescriptions de la Constitution.

Mme Bloodworth: Très franchement, monsieur Harper, je ne connais pas l'échéance ultime. Aux dernières audiences du Sénat, à propos du projet de loi précédent, j'ai suggéré que la révision devrait intervenir avant le recensement décennal suivant. Ce que je dis aujourd'hui, c'est que d'autres personnes ont suggéré que cette échéance pourrait être plus tardive encore. Autrement dit, il suffirait même que la révision soit faite pour les élections qui interviendront après 2001. Par contre, je ne sais pas quelle est l'échéance ultime.

M. Harper: Eh bien, pourriez–vous me dire, selon vous, à quel moment nous serions en contravention avec l'article 51? Est–ce qu'un prolongement indéfini ou le fait de ne pas procéder du tout à un nouveau sectionnement électoral fondé sur les données du recensement de 1991 constituerait une contravention à l'article 51?

Mme Bloodworth: Je pense qu'il y aurait effectivement infraction dans le cas d'une suspension indéfinie, autrement dit d'une suspension ne s'accompagnant d'aucune échéance. Je n'ai pas demandé d'avis juridique au ministère de la justice à ce sujet, mais je crois pouvoir dire que ce serait une infraction.

Et la deuxième partie de votre question, c'était. . .?

M. Harper: Est–ce que le fait de ne pas effectuer de redécoupage électoral à la suite du recensement de 1991 constituerait une infraction à la loi?

Mme Bloodworth: Je crois que oui. La question, par contre, serait de savoir quand déterminer que tel est le cas. Comme je vous le disais, certains ont estimé que même après 2001, on serait encore dans les limites.

M. Harper: Mais il faudrait bien effectuer un nouveau redécoupage, à un moment ou à un autre, d'après les données de ce recensement?

Mme Bloodworth: D'après l'article 51, oui.

M. Harper: Eh bien, monsieur le président, je crois que la témoin m'a répondu très clairement et je ne pense pas qu'il soit nécessaire de poursuivre.

Le président: Y a–t–il d'autres questions?

Mr. Langlois: If I do understand what you say, we would not violate section 51 of the Constitution Act of 1867, as far as a redistribution or readjustment taking place before the next decennial census.

Mme Bloodworth: Non, et je ne veux pas ergoter, monsieur Langlois, mais je viens juste de dire que le redécoupage doit se faire sur la base des données recueillies lors du dernier recensement décennal. D'autres ont dit estimer que

[*Texte*]

in compliance with section 51. I replied to Mr. Harper that I think at some point if you never did one based on the 1991 census, that would be in violation of section 51. The question would be determining when you would be able to say we've never done one, and I don't have an answer as to when that would happen, except to say it hasn't happened yet on this bill and not on the bill in 1992 either.

[*Traduction*]

la révision pourrait intervenir après le prochain recensement décennal, ce qui serait encore conforme aux dispositions de l'article 51. Comme je l'ai dit en réponse à la question de M. Harper, le fait de ne jamais réviser les limites des circonscriptions électorales selon le recensement de 1991 serait une infraction à l'article 51. Resterait cependant à déterminer à quel moment on pourrait dire que le remaniement électoral n'a pas été réalisé; personnellement, je ne le sais pas, mais il est certain que tel n'est pas encore le cas avec ce projet de loi et que cela ne l'a pas été, non plus, avec celui de 1992.

• 2100

M. Langlois: Puisqu'on a un projet de loi qui peut, avec les échéances qui nous ont été données, nous amener au 30 octobre 1998 et même plus tard si le Parlement n'est pas en session, n'est–on pas en train de remettre à une date indue une révision qui aurait dû avoir lieu assez rapidement après le recensement de 1991? Il faut bien se dire qu'avec les lois actuelles, on va se trouver en 1999 pour l'entrée en vigueur d'une redistribution.

Mr. Langlois: As, within the limits stated in this bill, we could wait until October 30, 1998, and even later if Parliament is not in session, aren't we in fact postponing to an unwarranted date the readjustment which should have been done rather quickly after 1991 census? Let's admit it, with the present legislation, readjustment won't take place before 1999.

Ms Bloodworth: I'm not sure I can answer your question directly, Mr. Langlois. I guess what I can say is that there is not any constitutional question with this law. I think Mr. Harper is correct when he suggests that if there were a law that purported to suspend it indefinitely, which was in effect what was done during the Second World War and they had to go to the more formal amendment process to do that, then I think it would be contrary to section 51.

Mme Bloodworth: Je ne suis pas certaine de pouvoir répondre directement à votre question, monsieur Langlois. Par contre, je crois être en mesure d'affirmer que cette loi n'est pas en infraction avec la Constitution. Je pense que M. Harper a raison lorsqu'il dit que si la loi suspendait indéfiniment ce processus, comme ce fut le cas durant la Seconde Guerre mondiale — mais il a fallu passer par un processus d'amendement beaucoup plus formel que celui–ci — nous serions en infraction avec l'article 51.

I'm not sure you can't go beyond 2001. I felt originally that it might be the limit. Mr. Eglington suggested that maybe the first election beyond 2001 was the limit. We haven't asked that question because it doesn't arise in this law here. There is some uncertainty as to what the ultimate limit is.

Je ne pense pas que l'on puisse aller au–delà de 2001. Au début, je pensais que ce serait la date d'échéance, mais M. Eglington a laissé entendre qu'on pourrait attendre jusqu'aux premières élections suivant 2001. Nous ne nous sommes pas posé cette question car elle n'intervient pas dans ce cas précis. Mais on ne sait pas exactement quelle est la date d'échéance.

I guess the other comment I would make is that ultimately section 51 is amendable by Parliament acting alone, so even the requirement of a decennial census, Parliament could change. I don't think they can throw it out altogether. I think they then run into other problems. Section 51 is amendable by Parliament.

Pour terminer, je tiens à préciser que l'article 51 peut être modifié par le Parlement agissant seul, de sorte que celui–ci pourrait changer les critères régissant la tenue d'un recensement décennal. Je ne pense pas qu'il pourrait aller jusqu'à l'annuler, car d'autres problèmes surgiraient alors, mais le Parlement peut effectivement modifier l'article 51.

M. Langlois: À votre connaissance est–ce qu'il y a jurisprudence sur les sujets mentionnés et sur les réponses qui pourraient venir appuyer celles que vous nous avez données?

Mr. Langlois: Are you aware of any jurisprudence as to the matters at hand and other answers that would confirm the ones you gave us?

Ms Bloodworth: I'm not aware of any on that subject. There was a court case after the 1985 Representation Act. It wasn't about that subject, so I'm not aware of any jurisprudence on that subject.

Mme Bloodworth: Pas à ce sujet, non, mais il y a eu une décision du tribunal relativement à la Loi de 1985 sur la représentation électorale. Elle ne portait pas sur ce sujet, c'est pourquoi je n'ai pas connaissance d'une jurisprudence sur la question.

M. Langlois: Dans les provinces où existent des dispositions semblables rendant obligatoires les révisions périodiques des cartes électorales, est–ce qu'il y a eu, à votre connaissance, des décisions de tribunaux concernant la jurisprudence établie dans l'une ou l'autre des provinces du Canada?

Mr. Langlois: In provinces having such provisions of mandatory electoral boundaries readjustment, have you heard of any court judgement establishing some precedence?

Le président: Non? La réponse était non?

The Chairman: No? The answer was a no?

Mme Bloodworth: Oui et non.

Ms Bloodworth: Yes and no.

[*Text*]

Mr. McWhinney: I have a question arising from the last questions.

Did you examine, for purposes of any advice you gave in the present situation, the precedent of 1984, for example? I happened to be a member of the electoral commission at that period. If you remember, the proposed electoral ''redistricting'' based on the 1981 census was not adopted by Parliament, and the 1984 elections proceeded on the basis of the 1974 census. Did you examine this at all?

Ms Bloodworth: No, not specifically. I know that to be a fact, but I didn't examine specifically, no.

Mr. McWhinney: I'm just advised *sotto voce* by my colleague Mr. Boudria that the same thing happened in 1971. Would you say that perhaps a gloss on the interpretation of section 51 has emerged in Canadian constitutional law that the requirements are met if the machinery for redistricting is set in motion and activated at the point of the presentation of plans, but it doesn't require consummation in an act of Parliament? Would that be a fair statement of the constitutional gloss that has evidently emerged on the basis of the 1984 practice and presumably 1974 practice, and possibly preceding practices? But I was only directly aware of the 1984 practice.

• 2105

Ms Bloodworth: Well, I certainly would defer to you, Mr. McWhinney, on the constitutional gloss. I guess what I can say is that as a matter of practice the process has been considerable time beyond the census in each of the last three censuses, 1961, 1971, 1981, and now 1991—four censuses. It has not happened right after the census; it has happened some period of time down the line.

Mr. McWhinney: I wasn't asking you, of course, to get into the judgment on the political merits, or otherwise, but simply in terms of the constitutional practice. There seems to be a very clear Canadian practice there.

The second issue involves a lesser interpretation, a more moderate control as Justice Frankfurter used to say. Would the provisions of section 51 be met in another way—assuming that a new redistricting could not be achieved in time for the next election—if alternative provisions were made to give extra seats to the provinces that, on the basis of the 1991 census, would be entitled to them? Have you examined that possibility?

Ms Bloodworth: No, I haven't, Mr. McWhinney.

Mr. McWhinney: You are aware that some possibilities in other jurisprudence, in other systems, might exist supporting such an approach.

Ms Bloodworth: There are a number of ways of dealing with redistribution and extra seats. I have not—

Mr. McWhinney: The only other practice, I think, is based on the United States Supreme Court. It's one I think of. Thank you very much.

[*Translation*]

M. McWhinney: Ma question découle de la précédente.

Pour tous les avis que vous avez donnés à propos de la situation actuelle, avez–vous analysé la jurisprudence établie par le projet de loi de 1984, par exemple? À l'époque, j'étais membre de la Commission électorale. Si vous vous rappelez, le «redécoupage» proposé des circonscriptions électorales, d'après les données du recensement de 1981, n'a pas été adopté par le Parlement et les élections de 1984 se sont déroulées sur la base des données de 1974. Vous êtes–vous penchés sur cette question?

Mme Bloodworth: Non, pas de façon précise. Je sais que tel a été le cas, mais je ne l'ai pas analysé en détail.

M. McWhinney: M. Boudria vient juste de me confier *sotto voce*, que la même chose s'est produite en 1971. Pourrait–on aller jusqu'à dire que l'on a élargi l'interprétation à donner à l'article 51, dans le droit constitutionel canadien, et qu'il suffit d'enclencher le processus de révision au moment de la présentation des plans, et qu'il n'est pas nécessaire de l'officialiser dans une loi du Parlement? Serait–ce une juste description de l'interprétation constitutionnelle qui est ressortie de ce qui s'est produit en 1984, éventuellement en 1974 et peut–être même avant? Quant à moi, je n'étais au courant que de la situation de 1984.

Mme Bloodworth: Eh bien, je m'en remettrai volontiers à vous, monsieur McWhinney, pour ce qui est de l'élargissement de l'interprétation de la Constitution. Ce qu'on peut dire, je pense, c'est qu'un délai considérable s'est écoulé à chaque fois après les recensements de 1961, de 1971, de 1981 et, maintenant, de 1991. Le processus n'a jamais été enclenché tout de suite après le recensement et il a toujours fallu attendre un certain délai.

M. McWhinney: Bien sûr, je ne vous demandais pas de porter un jugement sur le bien–fondé de la chose sur le plan politique ou autre, mais simplement de nous dire ce que vous en pensez sur le plande la pratique constitutionnelle. Il semble qu'il s'agit là d'une pratique très ancrée au Canada.

Le deuxième aspect de la question touche à l'interprétation plus souple, à l'exercice moins strict de la loi, comme aimait à le dire le juge Frankfurter. Les dispositions de l'article 51 seraient–elles autrement respectées—à supposer que le redécoupage ne se fasse pas avant les prochaines élections—si l'on accordait les sièges supplémentaires auxquels les provinces peuvent prétendre sur la foi du recensement de 1991? Avez–vous examiné cette possibilité?

Mme Bloodworth: Non, monsieur McWhinney.

M. McWhinney: Avez–vous entendu parler d'autres formules adoptées ailleurs, dans d'autres systèmes, et qui pourraient venir à l'appui de cette approche?

Mme Bloodworth: Il y a plusieurs façons d'aborder la question du redécoupage de la carte électorale et des sièges supplémentaires. Je n'ai pas. . .

M. McWhinney: La seule autre formule du genre, je pense, est celle qui s'appuie sur la Cour suprême des États–Unis. C'est le seul cas qui me vienne à l'esprit. Je vous remercie beaucoup.

[*Texte*]

The Chairman: Is the committee ready to proceed with clause by clause?

Mr. Harper: I have one additional point with the witness.

The Chairman: All right. Mr. Harper.

Mr. Harper: Thank you, Mr. Chairman. One thing I wanted to ask that has really come up several times in debate—of course, we have heard about there being too many seats, but we have also heard the opposite argument, in the sense that there are too few seats. It is not directly phrased that way, but in some provinces, because of population requirements, you have the shift away from the rural areas and great expansion of ridings. Would it be possible, because I think it is important to understand what the limits are, under our Constitution for the redistribution act to have some criteria that required maximum sizes of ridings in provinces like Ontario, Alberta, for example? Would it be possible to have that as a directive to the commissions? Or would that, ultimately taken at some point, become unconstitutional for reasons of representation by population and some of the provisions of the Constitution Act of 1982?

Ms Bloodworth: Let me preface by saying that I'm thinking about that for the first time now, so I don't have a final answer. But I can't offhand think of a reason why, because there are already criteria—albeit very general ones—in the Electoral Boundaries Readjustment Act. I guess the one caveat I would have is that I am not sure that that might not require an amendment to section 51 to do what you're suggesting. But I don't know that there is any reason, ultimately, why it couldn't be done by Parliament.

Mr. McWhinney: An amendment to the charter would be a possibility.

Mr. Harper: As a non–lawyer, it seemed to me that at some point that would become a constitutional problem. I raise it, because several speakers who supported the bill gave that sort of argumentation as a reason for stopping the process and designing a new one.

Ms Bloodworth: Let me be sure I understand what your question was, Mr. Harper. I took your question to be: could Parliament say, here are the criteria for setting ridings, but in no event shall any riding exceed *x* number of people.

Mr. Harper: No, square miles.

Ms Bloodworth: Oh, square miles. I am sorry, I didn't understand about the size geographically. Well, again—

Mr. Harper: Regardless of the population consequences of that.

Ms Bloodworth: I am not sure whether it would be wise to do that, but I can't. . . The charter may be one criterion, except that there already are criteria of geography. Effectively, in the Northwest Territories we do somewhat that, and Yukon, by saying that no matter how few people they have in relation to the rest of Canada, they are going to have a seat or two seats.

[*Traduction*]

Le président: Le comité est–il prêt à passer à l'examen article par article?

M. Harper: J'aurais une autre question pour le témoin.

Le président: Parfait, allez–y monsieur Harper.

M. Harper: Merci, monsieur le président. Je voulais avoir votre avis à propos d'un aspect dont il a été plusieurs fois question dans le courant de nos séances, je veux parler du nombre de sièges. Certains estiment qu'il y en a trop et d'autres pensent, au contraire, qu'il n'y en a pas assez. Même si on n'en parle pas aussi directement, il se trouve que dans certaines provinces, à cause de la répartition de la population, on assiste à un phénomène d'urbanisation et donc d'une expansion considérable de certaines circonscriptions. Comme il importe de bien comprendre ce que sont les limites, est–il possible, en vertu de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales et de la Constitution, d'établir des critères sur la taille maximale des circonscriptions dans des provinces comme l'Ontario et l'Alberta, par exemple? Pourrait–on en faire une directive adressée aux commissions? Ou est–ce que ce serait inconstitutionnel à cause des critères de représentation en fonction de la population et de certaines dispositions de la Loi constitutionnelle de 1982?

Mme Bloodworth: Je dois commencer par vous dire que c'est la première fois que je dois réfléchir à cette question, de sorte que ma réponse ne sera pas définitive. Toutefois, *a priori* je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas procéder ainsi puisqu'il existe déjà des critères—même s'ils sont de nature très générale—dans la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. Ma seule objection serait qu'il faudrait peut–être, pour cela, modifier l'article 51, mais je n'en suis pas sûre. Quoi qu'il en soit, je ne vois pas pourquoi le Parlement ne serait pas en mesure d'agir en ce sens.

M. McWhinney: On pourrait procéder par modification de la Charte.

M. Harper: N'étant pas juriste de profession, il me semble que cela pourrait devenir un problème constitutionnel. Je me permets de soulever la question, car plusieurs députés qui ont appuyé le projet de loi en Chambre ont avancé cette argumentation pour arrêter le processus et en concevoir un nouveau.

Mme Bloodworth: Tout d'abord, est–ce que je comprends votre question, monsieur Harper? Vous m'avez demandé si le Parlement peut imposer des critères pour l'établissement des limites des circonscriptions électorales et préciser qu'en aucun cas ces circonscriptions ne devront comporter plus de *x* habitants?

M. Harper: Non, je voulais parler de superficie.

Mme Bloodworth: Ah! De superficie. Désolée, je n'avais pas compris que vous vouliez parler des limites géographiques. Eh bien, une fois de plus. . .

M. Harper: Sans égard aux données démographiques.

Mme Bloodworth: Je ne pense pas qu'il serait sage de procéder ainsi, mais je ne peux. . . La Charte peut être un des critères, mais il existe déjà un critère géographique. En effet, dans les Territoires du Nord–Ouest et au Yukon, nous procédons déjà de cette façon puisqu'il est précisé que peu importe le nombre d'habitants par rapport au reste du Canada, ces territoires devront être représentés par un nombre donné de sièges à la Chambre.

[*Text*]

Mr. Harper: That's why I prefaced my question within a particular large province. This is normally where this kind of argument arises. Obviously, in the case of the Northwest Territories it is fixed.

The Chairman: Mr. Hermanson, do you have a question as well?

• 2110

Mr. Hermanson: I have one more question before we get to study the bill. It's an easy question because these constitutional things, while I find they're very important, I also find them uninspiring. The discussion of this bill happened quite recently and we're suddenly at committee stage. I just want to know the history of the bill. When did the drafting begin on Bill C–18?

Ms Bloodworth: I really don't think I can answer that.

Mr. Boudria: Mr. Chairman, on a point of order, there is a long–standing practice in Parliament that bills are a minister's bills. The minister introduced a bill and he has produced a bill. How cabinet proceeds with putting a bill together is not something that's been... If I can make the same argument in reverse, I do not think that ministerial members would ask private members how they put together their private members' bills. That argument, I submit to you, in that line of questioning isn't proper, particularly not when the witness who is asked is not even a minister.

Mr. Hermanson: Mr. Chairman, if the question is out of order, I certainly didn't... I just asked it for my own clarification. If the minister would care to answer, I would be happy with that as well.

The Chairman: If the minister wishes to answer that, it's his prerogative.

L'honorable Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Monsieur le président, je voudrais souligner qu'on examine ce projet de loi depuis un certain temps déjà, à la suite des préoccupations de certains députés concernant l'augmentation du nombre des sièges à la Chambre alors qu'on essaie par tous les moyens de limiter les dépenses du gouvernement. Dans le cadre du processus de distribution, va–t–on augmenter automatiquement le nombre des sièges? Pourquoi le faire maintenant? Et pourquoi pas? Si on laissait le processus actuel se faire, rien ne serait changé, et il serait inutile d'étudier le processus même de la redistribution ni les raisons qui motivent et qui continueront de motiver l'augmentation du nombre de sièges. Dans ce cas, le ministre a décidé, en accord avec le gouvernement, d'introduire un projet de loi qui renverrait l'examen de ce processus devant le Comité avant de revenir à la Chambre avec des suggestions si le Comité juge bon d'en faire.

Mr. Hermanson: I didn't get my answer, but that's fine.

Mr. Boudria: This is just a reflection on questions that had been asked by Mr. Harper. I couldn't help but notice that they sounded like very good questions for a committee to be asking at public hearings once we get into the study later on this year

[*Translation*]

M. Harper: Voilà pourquoi j'ai commencé par dire que je voulais parler des provinces les plus peuplées. C'est normalement à propos de ces provinces que la question se pose. Mais je sais que dans le cas des Territoires du Nord–Ouest, le nombre de sièges est fixé d'avance.

Le président: Monsieur Hermanson, voulez–vous également poser une question?

M. Hermanson: J'ai une autre question à poser avant que nous ne passions à l'étude du projet de loi. Elle est facile, car même si je trouve qu'elles sont très importantes, les questions constitutionnelles m'ennuient. On vient à peine de commencer à parler de ce projet de loi que nous le retrouvons soudainement à l'étape d'étude en comité. Pouvez–vous me parler de l'histoire de ce projet de loi. Quand a–t–on commencé à en rédiger l'ébauche?

Mme Bloodworth: Je ne pense pas être en mesure de vous répondre.

M. Boudria: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Il est de pratique établie au Parlement que les projets de loi sont déposés par les ministres. C'est aux ministres de proposer les projets de loi et de les préparer. Quant à la façon dont les membres du Cabinet s'arrangent pour en arriver à un projet de loi, c'est là quelque chose qui... À l'inverse, je ne pense pas qu'un ministre puisse demander à un député comment il a fait pour préparer un projet de loi d'initiative parlementaire. J'estime que ce genre de questions est inapproprié, surtout dans le cas d'un témoin qui n'est même pas ministre.

M. Hermanson: Monsieur le président, si ma question est contraire au Règlement, sachez que je n'ai pas voulu... Je ne l'ai posée que pour avoir quelques précisions. Donc, je serais très heureux que le ministre veuille bien y répondre.

Le président: Eh bien, si le ministre désire y répondre, c'est sa prérogative.

The Honourable Fernand Robichaud (Secretary of State (Parliamentary Affairs)): Mr. Chairman, I wish to underscore that we have been considering this bill for quite some time, because some members of Parliament expressed their concerns about the increase in the number of seats in the House, while we try by all means to limit government spendings. In the readjustment process, are we going to automatically increase the number of seats? Why doing it now? Or why not? If we would go along with the present process, nothing would be changed and it would be worthless to study the readjustment process nor the reasons to increase the number of seats. In that case, the Minister decided, in agreement with the government, to introduce a bill which would send before Committee the study of this process before getting back in the House with the suggestions the Committee has felt appropriate to make.

M. Hermanson: On ne m'a pas répondu, mais ça va.

M. Boudria: Ma remarque concernait simplement les questions posées par M. Harper. Il m'a semblé qu'il s'agissait d'excellentes questions à poser dans le cadre d'audiences publiques, une fois que nous en serons à ce stade de l'étude,

[*Texte*]

pursuant to the motion that's now before the House. They are actually quite good questions in that respect. I don't think, though, that tonight these kinds of questions would be answered here. I agree that they're good questions, and I can't wait for the start of these hearings so that I can hear the answers.

The Chairman: Very good. Perhaps we're ready to proceed with clause-by-clause study of the bill.

Conformément à l'article 75(1) du Règlement, l'étude de l'article 1 est reporté à plus tard.

Clause 2 agreed to on division

On clause 3—*Abolition of existing commissions*

A voice: Carried.

The Chairman: On division.

Mr. Hermanson: Are we allowed to comment when the clauses are called?

The Chairman: Yes, sir, certainly you are.

Mr. Hermanson: We're on clause 3. We're moving very quickly on this large bill.

A voice: It is not that large.

Mr. Hermanson: Clause 3 says that the 11 electoral boundaries commissions for the decennial census of 1991 will cease to exist on the day on which this bill is assented to. I just wonder why the minister would cause them to cease when $5 million has been invested in them, rather than having them restart after the 24-month period.

[*Traduction*]

plus tard cette année, conformément à la motion déposée en Chambre. En fait, les bonnes questions à cet égard pullulent. Par contre, je ne pense pas que le moment soit bien choisi pour les poser ce soir. Je conviens que ce sont de bonnes questions, et j'ai hâte que ces audiences commencent afin que je puisse les entendre.

Le président: Parfait. Peut-être est-on maintenant prêts à passer à l'étude article par article?

Pursuant to section 75(1) of Standing Orders, the study of clause 1 is postponed.

L'article 2 est adopté à la majorité des voix

Article 3—*Dissolution des commissions*

Une voix: Adopté.

Le président: Adopté à la majorité des voix.

M. Hermanson: Peut-on intervenir au fur et à mesure de l'annonce des articles?

Le président: Mais très certainement.

M. Hermanson: Nous en sommes à l'article 3. Vous progressez très rapidement au travers de ce volumineux projet de loi.

Une voix: Il n'est pas si volumineux que ça.

M. Hermanson: L'article 3 stipule que les 11 commissions de délimitation des circonscriptions électorales constituées par suite du recensement décennal de 1991 sont dissoutes à la date de sanction de la présente loi. Je me demandais si le ministre allait effectivement les dissoudre, alors qu'elles nous ont déjà coûté 5 millions de dollars, plutôt que de les faire renaître après une période de latence de 24 mois.

• 2115

M. Robichaud: Nous devons procéder de cette façon, parce que si nous devions garder les mêmes commissions et leur demander de continuer leur travail après la période de suspension de ce projet de loi, tout le travail fait aurait été inutile et on reviendrait au point de départ.

Mr. Hermanson: But, Mr. Chairman, if in fact this committee were to be successful and offer a new process, which was passed by the House, wouldn't that bill then cause the current process to cease, and you would follow the new format?

Suppose there's great division among the committee members and the process gets bogged down—and we don't know what will happen nationally; we won't speculate on that—but if that happens and the current Electoral Boundaries Readjustment Act again comes into force and we haven't passed legislation to replace the current process, will we not restart the existing process where it left off so that perhaps we would not have the readjustment following the next election, which would mean we'd be 20 years behind the times when we're looking at the census results?

M. Robichaud: Monsieur le président, je crois que si nous n'avions pas cru que le Comité puisse produire des suggestions, nous n'aurions certainement pas proposé le projet de loi que vous êtes en train d'étudier actuellement. Précisément, nous

Mr. Robichaud: We must proceed that way, because if we were to keep the same commissions and ask them to carry on their task, after the end of the suspension period mentioned in the bill, all the work would have been done for nothing.

M. Hermanson: Toutefois, monsieur le président, si les travaux de ce comité devaient aboutir et si l'on parvenait à proposer un nouveau processus, lequel serait adopté en Chambre, ne mettrait-on pas un terme au processus actuel et n'appliqueriez-vous pas la nouvelle formule?

Supposons qu'il y ait d'importantes dissensions parmi les membres du comité et que le processus s'enlise—nous ne savons pas ce qui se passera sur le plan national, et nous ne ferons d'ailleurs pas conjectures à ce sujet—mais si tel était le cas et si la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales devait rester telle qu'elle, si l'on ne prenait pas d'autres mesures pour remplacer le processus actuel, ne reprendrait-on pas le processus actuel là où on l'aurait laissé, si bien qu'il n'y aurait pas de redécoupage après la prochaine élection, ce qui pourrait signifier 20 ans de décalage par rapport au recensement?

Mr. Robichaud: Mr. Chairman, if we had not been certain that the committee would be able to come up with some suggestions, we'd certainly not have proposed the bill that you are studying. As a matter of fact, we wanted that the questions

[*Text*]

avons confiance que nous voulons faire l'étude des questions posées par ce processus et que nous croyons que le Comité, avec l'aide de tous les députés de tous les partis pourront arriver à la révision du processus.

Ms Bloodworth: If I could add something, I think you'd have difficulty keeping any organization in place for two years unless we were prepared to pay them to step into place in two years. Not from this place but from dealing with other appointments, it's not usual that people are prepared to say "Yes, I'll wait two years and take up where I left off". So, I think there would be practical problems with the bill if we simply said that we stop and the others will pick up. They would still be appointed, and we would still have to pay them, or else they would say, no, thank you.

Mr. Hermanson: That may very well be, but I think it would depend on whether the commissions were communicated with. Certainly, you would have the option to resign. The current commissioners can choose not to serve. If one or two commissioners were prepared to continue to serve and one was not prepared to serve, then I don't see a problem here because the process still starts up with the boundaries as they were drawn.

I'm not so worried about the people ceasing to exist, but the work also ceases to exist, and we've invested $5 million in that work. So that was my concern, not so much the actual—

The Chairman: Mr. Hermanson, in fairness, the work is all published.

Mr. Harper: There's a body of knowledge there.

Mr. Robichaud: If I may, why should we keep the commissioners on hold and on a retainer, as Mrs. Bloodworth said, and realize that after we have gone through the process we have to start with a new process where new commissioners have to be named? I think we would just be wasting money until we came to that stage.

Mr. Hermanson: I won't debate this point any longer, Mr. Chairman, except that I would speculate it is very likely, given the number of concerns I've heard members express, particularly on the government side, over fairly minute details, such as where boundaries are drawn, if this debate enters into our committee as to how we are going to solve both types of problems, there is a very real chance that we will not come to substantive agreement prior to the 24 months expiring. This would mean that the next election would be fought on the... I shouldn't say "fought". That's not a very nice word to say in a non–partisan atmosphere.

• 2120

The Chairman: Contested.

Mr. Hermanson: Contested. It would be undertaken according to the boundaries as determined by the 1981 census, and I fear, Mr. Minister, that there would be some public concern about that.

Mr. Robichaud: I have faith that the committee will come up with some modifications to the current process that will make it more acceptable not only to the members but also to the population.

[*Translation*]

raised by this process be studied and we are confident that the committee, through the help of all members of Parliament of all parties, will succeed in the revision of the process.

Mme Bloodworth: Permettez–moi d'ajouter quelque chose. Je pense que vous risquez d'avoir de la difficulté à maintenir une organisation en place pendant deux ans, sauf si vous êtes disposés à payer les gens pour cela. Il n'est pas rare que les gens soient prêts à rester en place deux ans pour reprendre la tâche là où ils l'ont laissée. Donc, j'estime qu'on se heurterait à des problèmes d'ordre pratique si le projet de loi précisait que le processus est suspendu et qu'il sera repris par d'autres. Il faudrait réengager les membres des commissions et il faudrait tout de même les payer, sans quoi on pourrait essuyer un refus.

M. Hermanson: Cela se peut fort bien, mais tout dépendrait de ce qu'on dirait aux commissions. Les gens auraient toujours la possibilté de démissionner. Les membres actuels pourraient décider de ne pas continuer. Si un ou deux membres étaient disposés à continuer, et qu'un autre voudrait s'arrêter, je ne vois pas que cela puisse faire problème car le processus démarre sur la base des limites existantes des circonscriptions.

Je ne me préoccupe pas trop du départ des gens mais plutôt de l'interruption des travaux. Or, nous y avons investi 5 millions de dollars. Donc, ce qui me préoccupe, ce n'est pas tant l'actuel...

Le président: Monsieur Hermanson, soyons honnête, le travail est entièrement publié.

M. Harper: C'est toute une masse de renseignements.

M. Robichaud: Si je puis me permettre, pourquoi placer les membres des commissions en attente, moyennant le versement d'accomptes, pour se rendre compte plus tard, comme l'a si bien souligné M^{me} Bloodworth, qu'après être passé au travers de tout le processus, il faut recommencer à neuf et nommer de nouveaux membres aux commissions? En attendant d'en arriver là, nous gaspillerions de l'argent.

M. Hermanson: Je ne veux pas continuer à débattre sur ce point, monsieur le président. Toutefois, compte tenu des nombreuses préoccupations exprimées par des députés, surtout du côté de la majorité, à propos de menus détails comme l'emplacement des limites des circonscriptions, si notre comité doit se demander comment résoudre ces deux types de problèmes, il y a très peu de chance que nous parvenions à un véritable accord avant l'échéance des 24 mois. Cela revient à dire que la bataille des prochaines élections serait livrée... Je ne devrais pas parler de «bataille», ce n'est pas un mot très appropriée dans cette atmosphère non partisane.

Le président: C'est contesté.

M. Hermanson: Oui, c'est contesté. Donc, les prochaines élections se dérouleraient selon les limites établies à la suite du recensement de 1981 et je crains, Monsieur le ministre, que le public ne s'en inquiète.

M. Robichaud: Je ne doute pas que le Comité parvienne à proposer des modifications au processus actuel pour que celui–ci soit encore plus acceptable, non seulement pour les députés, mais aussi pour la population en général.

[*Texte*]

The process is so open.

I can use the example in New Brunswick, where the commission has redrawn the boundaries and made really major changes, whereas some slight modifications could have been brought to the present ridings that would not have caused concern among the people because all of a sudden they are changed from one riding to another.

Of course we would like the committee, if it chooses to, to examine this, in order to have some guidelines that might prevent such major upsets or changes in the new proposals.

Before those new proposals come out, the committee might have pre–consultations so people can have an input at the very first stage.

Mr. Hermanson: I'm actually quite concerned now, because I was of the opinion that the government really didn't have a plan and was proposing that the procedure and House affairs committee should draft one. I take from the minister's comments that he has some very specific plans that he hasn't revealed yet and there might in fact be a government agenda here of which we haven't been made aware.

I ask the minister to respond to that.

M. Robichaud: Monsieur le président, je peux vous assurer que nous n'avons aucun plan prédéterminé, si ce n'est que de renvoyer le projet de loi au Comité pour qu'il revienne à la Chambre avec des suggestions et des propositions qui proviennent bien du Comité. Je vous l'assure.

Mr. Hermanson: That's not the way it sounded.

Mr. Harper: I would just like to follow up on Mr. Hermanson's point that we should be considering truly suspending the process, not eliminating it. It means to put it on hold and restart it.

First, all the bill does is kill the process. The motion to re–examine the process has not been passed or even debated by Parliament, so I don't think we'd want to prejudice the deliberations of the House on that matter.

Even if the House decided to adopt that particular motion, I'd point out to the minister, who says that the process should be completely open, that the committee may well—could it not?—decide after studying the alternatives that the current process is actually about as good as we have. Alternatively, the committee could make some suggestions but determine that it's in fact not necessary to implement those right away, and we could return to the process. But the bill really doesn't allow us to do that.

Mr. Robichaud: I don't see anything in the bill—

Mr. Harper: The bill restarts the process from the beginning.

Mr. Robichaud: But there's nothing in the bill that prevents this committee from coming back to the House with either... If you decide that this process is as good a one as you can come up with, then, yes, there's nothing preventing you from ignoring that—just like there's nothing preventing you from coming up with a new process.

[*Traduction*]

C'est un processus particulièrement ouvert.

Je prendrai l'exemple de ce qui s'est passé au Noveau–Brunswick, où la Commission a littéralement redessiné les limites des circonscriptions et a apporté de profonds changements, alors que de légères modifications, auraient pu être apportées et n'auraient pas causé autant de préoccupations dans la population, car dans ce cas, on a fait passer des électeurs d'une circonscription à l'autre.

Certes, nous aimerions que le Comité, s'il le veut bien, se penche sur cette question et émette des lignes directrices pour le prochaines propositions afin d'éviter de tels bouleversements.

D'ailleurs, avant que ces nouvelles propositions ne soient connues, le Comité pourrait entreprendre une série de consultations préalables de façon à recueillir les réactions des gens, dans un premier temps.

M. Hermanson: Je commence à être très inquiet parce que je pensais que le gouvernement n'avait pas de plan véritable et qu'il demandait au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre de lui en proposer un. Or, je crois comprendre, d'après les propos du ministre, que le gouvernement dispose bien d'un plan qu'il n'a pas révélé, et il se pourrait bien qu'il ait un programme dont il ne nous aurait pas informés.

Je demande au ministre de nous répondre à ce propos.

Mr. Robichaud: Mr. Chairman, I can assure you that we have no such plan, and that we only wanted to have this bill studied by the committee so that it can come back to the House with suggestions and proposals. I can assure you that.

M. Hermanson: Ce n'est pas du tout ce qu'il m'a semblé.

M. Harper: Pour enchaîner sur les propos de M. Hermanson, si l'on suspend le processus, et si on ne l'abolit pas, cela revient à dire que nous le mettrons en suspens pour le reprendre plus tard.

Et pourtant, le projet de loi met bien un terme à ce processus. La motion de réexamen du processus n'a pas été adoptée, ni même débattue en Chambre, de sorte que je ne pense pas que nous voudrions fausser les débats de la Chambre à ce sujet.

Même si la Chambre décidait d'adopter cette motion, je me permettrais de faire remarquer au ministre, qui prétend que ce processus devrait être entièrement transparent, que le Comité pourrait très bien décider—pourquoi pas?—de s'en tenir au processus actuel après avoir étudié les solutions de remplacement. Par ailleurs, le Comité pourrait formuler des recommandations, mais préciser qu'il ne serait pas nécessaire de les mettre en oeuvre tout de suite et recommander alors d'en revenir au processus actuel. Mais il se trouve que le projet de loi ne nous ne permet pas vraiment d'agir ainsi.

M. Robichaud: Je ne vois rien dans ce projet de loi...

M. Harper: Il est question, dans le projet de loi, de reprendre le processus à partir du début.

M. Robichaud: Mais rien, dans ce projet de loi, n'empêche le Comité de se représenter en Chambre et de, soit...Si vous estimez que ce processus est aussi bon que n'importe lequel que vous pourriez proposer, rien ne vous empêche en effet de procéder ainsi, et rien ne vous empêche non plus de proposer un nouveau processus.

[*Text*]

Mr. Harper: I agree, but in the meantime the process we've undertaken has been dissolved completely. These commissions have been disbanded.

Mr. Robichaud: No.

Mr. Harper: Well, the commissions are abolished under clause 3.

Mr. Robichaud: This has nothing to do with the process. It has to do with the commissions that are in place now.

Mr. Harper: That's precisely what I'm asking, because if we decide not to change the process or we decide to make only minor modifications that don't require immediate implementation, then the most sensible thing to do would be to resume the operations of the present commissions rather than re–establishing new commissions and beginning from square one.

• 2125

Mr. Robichaud: Ms Bloodworth would like to address that.

Ms Bloodworth: If the committee decided that indeed the existing process was the best option for right now and indeed it would be better to start the process from where we are now, there could be legislation passed that would say, yes, you would have to appoint people. I think as a practical matter you're not going to be able to keep people around for two years anyway, but the committee could decide and recommend and, if Parliament agreed, pass legislation that would say the new process would start with the publishing of the maps that have already existed or the hearings on the maps that have already existed. There would be nothing that would preclude that in here.

Mr. Harper: Well, in terms of the committees staying around, I know some of these people and they have day jobs; they're not just sitting waiting for Bill C–18 to pass or to fail. So I don't see what the difficulty is in allowing those committees to merely exist in a suspended state.

Ms Bloodworth: As long as they're appointed, they are entitled to be paid.

The Chairman: Mr. Harper, I hope you're not suggesting the work they've been doing on the boundaries has been by night.

Mr. Boudria: Mr. Chairman, I just want a clarification here. I think what I'm hearing from Ms Bloodworth is that not only could a bill of Parliament actually make a new commission reactivated pursuant to the old rules start where the other one left off, for one thing; secondly, is it not also true that even if we didn't do that, any new commission could on its own pick up where we left off? In fact if the requirement was pursuant to the last census to get these steps done, and they have been done, then those steps are already completed and we merely continue the process.

Ms Bloodworth: No, I don't think that's quite correct, Mr. Boudria. They could use all of the existing work. Assuming no change is made in the basic ground rules—

[*Translation*]

M. Harper: D'accord, mais entre–temps, le processus que nous avons entrepris a été entièrement supprimé. Les commissions ont été démantelées.

M. Robichaud: Non.

M. Harper: Eh bien, les commissions sont bien dissoutes en vertu de l'article 3.

M. Robichaud: Cela n'a rien à voir avec le processus. Il est simplement question des commissions existantes.

Mr. Harper: Mais c'est précisément ce que je veux savoir, car si nous décidons de ne pas modifier le processus ou de n'y apporter que quelques modifications mineures qui n'exigeront pas une mise en oeuvre immédiate, le plus raisonnable serait alors de relancer les commissions actuelles et non d'en mettre de nouvelles sur pied et de tout recommencer à zéro.

M. Robichaud: Madame Bloodworth désirerait répondre.

Mme Bloodworth: Si le comité décidait effectivement que le processus en place est celui qui convient le mieux pour l'instant, et qu'il faut reprendre les choses là où on les a laissées, on pourrait adopter une mesure législative précisant que l'on pourrait nommer de nouveaux membres aux commissions. Mais, ne serait–ce que sur un simple plan pratique, je ne pense pas que vous parveniez à garder les gens en suspens pendant deux ans. Mais rien n'empêche le comité de décider de recommander, si le Parlement est d'accord, l'adoption d'une mesure législative précisant que le nouveau processus débuterait par la publication des cartes existantes ou par des audiences portant sur les cartes existantes. Rien, dans le projet de loi, n'interdit de procéder ainsi.

M. Harper: Je connais certains membres de ces commissions. . . ils travaillent le jour et ils ne vont certainement pas attendre à ne rien faire que le projet de loi C–18 soit adopté ou rejeté. Donc, je ne vois pas pourquoi on ne prolongerait pas simplement l'existence de ces commissions.

Mme Bloodworth: Tant que les gens sont membres des commissions, ils doivent être payés.

Le président: Monsieur Harper, j'espère que vous ne sous–entendez pas que le redécoupage de la carte électorale se fait de nuit.

M. Boudria: Monsieur le président, je voudrais obtenir une précision. Dois–je comprendre, de ce qu'a dit M^me^ Bloodworth, qu'il est possible, par le biais d'un projet de loi, de réactiver une commission, selon les anciennes règles, pour reprendre les travaux là où ils ont été laissés et, deuxièmement, qu'il est possible de mettre sur pied une commission entièrement nouvelle qui peut, également, reprendre les travaux là où ils ont été abandonnés. En fait, si cette démarche est exigée en regard du dernier recensement, et si elle a été accomplie, alors on se trouve simplement à poursuivre le processus.

Mme Bloodworth: Je ne pense pas que ce soit tout à fait cela, monsieur Boudria. Les commissions pourraient reprendre la totalité du travail déjà effectué. Si l'on suppose qu'il n'y a eu aucun changement dans les règles de base. . .

[*Texte*]

Mr. Boudria: Yes, I think that's the assumption.

Ms Bloodworth: —they could use the existing rules and they could use the existing maps and so on, but they would be required by the bill to actually be reappointed, assuming there's no other change in the legislation, and they would have to go through publishing the proposal again and publishing notice of the hearings again. That they would have to do.

Mr. Boudria: Well, that's understood, because most of the hearings wouldn't actually take place, assuming we passed this bill now. Well, perhaps one or two would have one day or something like that, but it's entirely possible that few, if any, hearings would be held. Therefore, I think we're hearing that even if, as unlikely a proposition as it is, we recommend, after all of this, that this process that makes all these ridings uneven and all the other things wrong with it was just the greatest and we can't possible make it any better, at that point in fact there would be very little repetition under any circumstance other than perhaps a reprinting of the maps that have already been published and a recirculating of them, which presumably two or three years from now one may want to do, just to give further opportunity for the public to make input.

Ms Bloodworth: Yes, and what I'm saying is they would have to follow the formal steps, if we followed this bill, that are required, and the commissioners would have to be reappointed.

Mr. Boudria: Oh, of course, because they cease to be appointed on the day this act is assented to.

Mr. McWhinney: May I ask one question, a clarification?

The Chairman: A very little one.

Mr. McWhinney: It is correct that the maps and the alternative draft maps and projects of the commissions are retained as public documents, is it not, and not simply for this commission now under discussion but for the preceding commissions? They're not destroyed, are they? So, Mr. Kingsley, for that matter, records from 1988 and 1984, demographic records and alternative draft proposals, would be available in the public records?

Ms Bloodworth: They're not in my records.

Mr. McWhinney: No, but they are available in the public records.

Ms Bloodworth: Yes. I'm assured by Elections Canada they are available.

Mr. McWhinney: Including the alternative drafts, which certainly previous commissions have consulted.

Ms Bloodworth: Everything from the commissions, I'm informed, is kept.

Mr. McWhinney: Yes. Thank you.

Clauses 3 to 5 inclusive agreed to on division

• 2130

Clause 1 agreed to on division

[*Traduction*]

M. Boudria: Oui, c'est ce qu'il faut supposer.

Mme Bloodworth: . . .les commissions pourraient s'appuyer sur les règles existantes, reprendre les cartes existantes et ainsi de suite, mais il faudrait qu'elles soient renommées, en vertu du projet de loi, à condition qu'aucune autre modification ne soit apportée à la loi, et il faudrait, de nouveau, que les propositions soient publiées et que les avis de publication des audiences soient de nouveau diffusés. Voilà ce que devraient faire les commissions.

M. Boudria: C'est entendu, car la majorité des audiences n'auraient pas lieu, même à supposer que ce projet de loi soit adopté maintenant. Il y aurait toujours bien un jour ou deux d'audiences, mais il se peut fort bien qu'il n'y en ait que très peu, pour ne pas dire aucune. Donc, ce qu'on nous dit, c'est que tout aussi improbable que soit cette proposition, si telle est notre recommandation—à savoir que ce genre de processus qui a donné lieu à des circonscriptions aussi mal ficelées et que tout ce qu'on a pu faire de travers par ailleurs était ce qu'on pouvait réaliser de mieux—eh bien nous ne pourrons tout de même reprendre que très peu de choses, si ce n'est la réimpression de cartes déjà existantes et leur redistribution, dans deux ou trois ans d'ici, histoire de donner au public la possibilité de réagir.

Mme Bloodworth: Oui, et pour cela, les commissions devront suivre les étapes officielles, si nous nous en tenons à ce projet de loi, et les membres des commissions devront être renommés.

M. Boudria: Bien sûr, car ils ne sont plus membres de ces commissions dès le jour où la loi est sanctionnée.

M. McWhinney: Puis-je poser une question pour obtenir une précision?

Le président: Une toute petite.

M. McWhinney: Est-il exact que les cartes et les ébauches de cartes et de projets des commissions correspondant aux autres solutions doivent être conservés en tant que documents publics, et pas uniquement pour cette commission en cause actuellement, mais pour des commissions précédentes? Tous ces documents ne sont pas détruits, n'est-ce pas? Donc, à toutes fins utiles, les dossiers de 1988 et de 1984, tous les dossiers démographiques et toutes les ébauches de propositions non retenues font partie des archives publiques?

Mme Bloodworth: Je ne les ai pas en dossier.

M. McWhinney: Non, mais ils font partie des archives publiques.

Mme Bloodworth: Oui. Les gens d'Élections Canada me disent que c'est le cas.

M. McWhinney: Y compris les ébauches des projets qui n'ont pas été retenus, mais sur lesquels les commissions précédentes se sont penchées.

Mme Bloodworth: On me dit que tous les documents de travail des commissions sont conservés.

M. McWhinney: Parfait. Je vous remercie.

Les articles 3 à 5 inclusivement sont adoptés à la majorité

L'article 1 est adopté à la majorité

[*Text*]

The Chairman: Shall the title carry?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Shall the bill carry?

An hon. member: Recorded vote.

Bill C–18 agreed to: yeas 6; nays 2

The Chairman: Shall I report the bill to the House?

Some hon. members: Agreed.

An hon. member: On division.

The Chairman: That concludes the work of the committee this evening. I thank all the members for their patience, diligence and devotion to duty. Our next meeting will be Tuesday, April 12 at 10:30 a.m.

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

Le président: Le titre est–il retenu?

Des voix: D'accord.

Le président: Le projet de loi est–il adopté?

Une voix: Vote par appel nominal.

Le projet de loi C–18 est adopté par six voix pour et deux voix contre

Le président: Dois–je faire rapport du projet de loi à la Chambre?

Des voix: D'accord.

Une voix: À la majorité des voix.

Le président: Voilà qui met un terme aux travaux de notre comité pour ce soir. Je remercie tous les membres de leur patience, de leur diligence et de leur dévouement à leur devoir. Notre prochaine réunion se déroulera le mardi 12 avril à 10h30.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From Elections Canada:

Jean–Pierre Kingsley, Chief Electoral Officer;

Carol Lesage, Assistant Director, Electoral Boundaries.

From the Privy Council Office:

Margaret Bloodworth, Assistant Secretary, Legislation and House Planning;

Guylaine Roy, Legal Counsel, Legislation and House Planning.

TÉMOINS

D'Élections Canada:

Jean–Pierre Kingsley, directeur général des élections;

Carol Lesage, directeur adjointe, Délimitations électorales.

Du Bureau du Conseil privé:

Margaret Bloodworth, secrétaire adjointe du Cabinet, Législation et planification parlementaire;

Guylaine Roy, conseiller juridique, Législation et planification parlementaire.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

A1
C44
115

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 7

Tuesday, April 12, 1994

Chair: Peter Milliken

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 7

Le mardi 12 avril 1994

Président: Peter Milliken

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Procedure and House Affairs

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Procédure et des affaires de la Chambre

RESPECTING:

Main Estimates 1994–95: Vote 5 under PARLIAMENT

CONCERNANT:

Budget des dépenses principal 1994–1995: Crédit 5 sous la rubrique PARLEMENT

APPEARING:

Hon. Gilbert Parent,
Speaker of the House of Commons
and Chairman of the Board of
Internal Economy

WITNESSES:

(See back cover)

COMPARAÎT:

L'honorable Gilbert Parent,
Président de la Chambre des
communes et du Bureau de la
régie interne

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON PROCEDURE AND HOUSE AFFAIRS

Chair: Peter Milliken

Vice–Chairs: Don Boudria
François Langlois

Members

Diane Ablonczy
Eleni Bakopanos
Gilles Duceppe
Alfonso Gagliano
Michel Gauthier
Elwin Hermanson
Derek Lee
Gurbax Malhi
Ted McWhinney
Bernard Patry
Randy White—(14)

Associate Members

Chris Axworthy
Daphne Jennings
Gaston Leroux

(Quorum 8)

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Milliken

Vice–présidents: Don Boudria
François Langlois

Membres

Diane Ablonczy
Eleni Bakopanos
Gilles Duceppe
Alfonso Gagliano
Michel Gauthier
Elwin Hermanson
Derek Lee
Gurbax Malhi
Ted McWhinney
Bernard Patry
Randy White—(14)

Membres associés

Chris Axworthy
Daphne Jennings
Gaston Leroux

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Votes & Proceedings of the House of Commons of Thursday, February 24, 1994:

Pursuant to Standing Order 81(6), Mr. Eggleton (President of the Treasury Board), seconded by Mr. Robichaud (Secretary of State (Parliamentary Affairs)), moved,—That the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1995, be referred to the several Standing Committees of the House as follows:

To the Standing Committee on Procedure and House Affairs

Parliament, Vote 5.

Privy Council, Vote 20.

ATTEST

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès–verbaux de la Chambre des communes du jeudi 24 février 1994:

Conformément à l'article 81(6) du Règlement, M. Eggleton (président du Conseil du Trésor), appuyé par M. Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)), propose,—Que le Budget des dépenses principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1995, soit renvoyé aux divers Comités permanents de la Chambre, comme suit:

Au Comité permanent de la procédure et des affairs de la Chambre

Conseil privé, crédit 20.

Parlement, crédit 5.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, APRIL 12, 1994
(18)

[*Text*]

The Standing Committee on Procedure and House Affairs met at 10:35 o'clock a.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Chair, Peter Milliken, presiding.

Members of the Committee present: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Gilles Duceppe, Alfonso Gagliano, Elwin Hermanson, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken, Bernard Patry and Randy White.

Acting Member present: Gaston Leroux for Michel Gauthier.

In attendance: From the Committees Directorate of the House of Commons: Maija Adamsons, Committee Clerk. *From the Research Branch of the Library of Parliament:* James R. Robertson, Research Officer.

Appearing: Hon. Gilbert Parent, Speaker of the House of Commons and Chairman of the Board of Internal Economy.

Witnesses: From the House of Commons: Robert Marleau, Clerk of the House; MGen. M.G. Cloutier, Sergeant–at–Arms (Parliamentary Precinct Services); Mary Anne Griffith, Deputy Clerk (Administrative Services).

The Order of Reference dated February 24, 1994 relating to the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1995 being read as follows:

ORDERED,—That the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1995, be referred to the several Standing Committees of the House as follows:

To the Standing Committee on Procedure and House Affairs

Parliament, Vote 5.

Privy Council, Vote 20.

The Chair called Voted 5 under PARLIAMENT.

The Speaker made an opening statement and, with the witnesses, answered questions.

At 12:01 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE MARDI 12 AVRIL 1994
(18)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se réunit à 10 h 35, dans la salle 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Peter Milliken (*président*).

Membres du Comité présents: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Gilles Duceppe, Alfonso Gagliano, Elwin Hermanson, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken, Bernard Patry, Randy White.

Membre suppléant présent: Gaston Leroux pour Michel Gauthier.

Aussi présents: De la Direction des comités de la Chambre des communes: Maija Adamsons, greffière de comité. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* James R. Robertson, attaché de recherche.

Comparaît: L'honorable Gilbert Parent, Président de la Chambre des communes, et président du Bureau de régie interne.

Témoins: De la Chambre des communes: Robert Marleau, Greffier de la Chambre; Maj. gén. M. G. Cloutier, Sergent d'armes (Services de la cité parlementaire); Mary Anne Griffith, sous–greffier (Services de l'Administration).

Lecture est donnée de l'ordre de renvoi du jeudi 24 février 1994, portant sur l'étude du Budget des dépenses principal pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1995:

IL EST ORDONNÉ—Que le Budget des dépenses principal pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1995, soit renvoyé aux divers comités permanents de la Chambre:

Au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Parlement, crédit 5.

Conseil privé, crédit 20.

Le président appelle: crédit 5, PARLEMENT.

Le Président de la Chambre fait un exposé puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 12 h 01, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, April 12, 1994

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 12 avril 1994

• 1036

The Chairman: Order, please. I see a reduced quorum for the purpose of hearing evidence, and since that's what we're doing today, I would like to call the committee to order.

Colleagues, today we are considering the main estimates. Appearing today we have the Hon. Gilbert Parent, Speaker of the House of Commons,

ainsi que le Greffier et le Sous-greffier de la Chambre (Services de l'Administration), et le Sergent d'armes de la Chambre. Bienvenue à tous.

I'm delighted to have you here, Mr. Speaker. It's a rare privilege. In fact I think we are one of the few committees that enjoys the opportunity to question you—I'll put it very politely—on the expenditure plans of the House.

Mr. Speaker, I think you have some introductory remarks for the members of the committee, and I'd be pleased to have you make those presentations now.

Hon. Gilbert Parent (Speaker of the House of Commons and Chairman of the Board of Internal Economy): Mr. Chairman and my colleagues, because the chairman has already introduced to you my very able officials who are with me now, I would simply say that they and I will be happy to answer any questions the members of the committee may have, after I finish my opening remarks.

Avant d'en venir aux besoins budgétaires de la Chambre des communes pour 1994-1995, j'aimerais m'arrêter brièvement à la récente restructuration entreprise au sein de l'administration de la Chambre.

Peu après mon élection, un examen des fonctions et de la structure des services administratifs a été amorçé afin de nous préparer à relever les défis de la Trente-cinquième législature et à voguer allégrement vers le XXI^{e} siècle. D'entrée de jeu, j'ai demandé à mes cadres supérieurs de me conseiller au sujet de toute nouvelle orientation souhaitable ainsi que d'un réaiguillage des services. Je me suis également entretenu avec chacun d'eux de leur plan pour l'avenir.

Il est alors apparu que l'une des questions à régler sans délai était celle des immeubles. L'augmentation possible du nombre de députés et les rénovations qu'il faut exécuter dans la cité parlementaire rendent essentiel l'établissement de plans d'utilisation de l'espace qui prennent en considération nos besoins en prévision du siècle prochain.

J'ai demandé à M. Ed Riedel, l'ancien administrateur de la Chambre, de prendre la tête d'un projet spécial de planification des immeubles afin d'étudier ces questions essentielles. M. Riedel qui est directement sous mes ordres est également en contact avec le Bureau de régie interne dont il peut obtenir des avis et une orientation au besoin.

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je constate que le quorum réduit nécessaire à l'accueil des témoignages est atteint et puisque c'est ce que nous allons faire aujourd'hui, je souhaite déclarer la séance ouverte.

Collègues, nous nous penchons aujourd'hui sur le budget des dépenses principal. Ceux qui comparaissent aujourd'hui sont l'honorable Gilbert Parent, Président de la Chambre des communes,

as well as the Clerk and Deputy Clerk of the House (Administrative Services) and the Sergeant-at-Arms. Welcome to you all.

Je suis très heureux de vous accueillir ici, monsieur le Président. Le privilège est rare. Je crois même que nous sommes l'un des rares comités qui ait l'occasion de vous interroger—et je resterai très poli—au sujet du plan de dépenses de la Chambre.

Monsieur le Président, je crois que vous avez certains commentaires préliminaires à adresser aux membres du comité et je vous prie donc de les faire.

L'honorable Gilbert Parent (Président de la Chambre des communes et président du Bureau de régie interne): Monsieur le président et vous mes collègues, étant donné que le président vous a déjà présenté les fonctionnaires très compétents qui m'accompagnent, je tiens tout simplement à dire que nous serons, eux et moi, à l'entière disposition des membres du comité pour répondre à leurs questions lorsque j'aurai terminé mes commentaires préliminaires.

Before I discuss the 1994-95 Estimates requirements for the House of Commons, I would like to provide some background behind the recent organizational changes which have been initiated within the House Administration.

Shortly after my election, a review of the functions and structure of the House Administrative Services was undertaken in order to ensure that we are prepared to meet that challenges during this 35th Parliament and as we move on into the 21st century. Initially, I asked each of my senior managers to provide me with advice on any future direction that should be taken as well as any recommended realignment of the services that are provided. As well, I discussed with each of them their plans for the future.

Out of this review, it became evident that one of the pressing issues that the House of Commons must deal with is accommodation. The possible increase in the membership of the House, combined with the identified renovations currently required within the Parliamentary precinct, made it imperative that plans for space utilization be put in place in order to address our needs into the next century.

I asked Mr. Ed Riedel, the former Administrator of the House, to take a lead role in a special Accommodation Planning Project to study these vital issues. Mr. Riedel reports directly to me as well as liaises with the Board of Internal Economy in order to obtain their views and direction on a timely basis.

[*Text*]

Part of the organizational changes under way have entailed a realignment of the administrative services of the House. I asked Mrs. Mary Anne Griffith to accept the role of Deputy Clerk, Administrative Services, with responsibility for the following corporate functions: human resources, comptroller, information technologies, communications and members' services, program evaluation and review, and legal services. Mrs. Griffith has 24 years of House of Commons experience, a proven understanding of the House's management needs and of the service requirements of the members.

• 1040

The remaining group of administrative support services has been assigned under the responsibility of the Sergeant–at–Arms, Major–General Gus Cloutier, in a new directorate called the Parliamentary Precinct Services. In addition to security, these services include accommodation, excluding the special project on accommodation planning, room allocation, tenant services, the curator, transportation and parking, furniture repair and auxiliary services, the press gallery, and the Dominion carillonneur. This reassignment of duties is in keeping with the Sergeant–at–Arms' traditional responsibility for the parliamentary precinct and its security.

As we embark on this period of significant administrative change, I have asked Mr. Robert Marleau, the Clerk of the House of Commons, to assume the leading role. The Sergeant–at–Arms and the Deputy Clerk for Administrative Services will report directly to Mr. Marleau, and I have asked the Clerk to recommend to me any further organizational changes that would improve economy and sound management.

As well, I have appointed Mr. Camille Montpetit as Clerk Assistant, Procedural Services, who will also report directly to Mr. Marleau and have responsibility for the procedural affairs of the House and its committees.

Le budget principal des dépenses pour 1994–1995 qui a été déposé au Parlement ne reflète pas ces changements organisationnels puisque ces derniers se sont produits après la date limite fixée pour la mise au point du budget.

Le budget de la Chambre pour 1994–1995 ne fait pas non plus état de mesures de compression qui ont été approuvées par le Bureau de régie interne en février 1994, soit également après la date limite. Vous trouverez, à titre de renseignement supplémentaire, aux pages 59 à 61 du Plan de dépenses du budget de la Chambre des données sur ces décisions et sur d'autres propositions à l'étude du Bureau de régie interne.

Dans quelques instants, je préciserai ce que la Chambre a accompli, ce qu'elle fait à ce moment et ce qu'elle projette de réaliser à l'avenir pour prouver sa volonté de prêcher par l'exemple au chapitre des restrictions budgétaires.

Je suis heureux de signaler que les besoins de la Chambre pour 1994–1995 sont passés de 240 millions de dollars en 1993–1994 à 238,5 millions. Il s'agit de la première réduction des besoins budgétaires de la Chambre en 20 ans. On peut donc constater que la Chambre des communes est bien décidée, en ce début de la 35e législature, à apporter sa contribution pour faire diminuer les coûts.

[*Translation*]

Les changements organisationnels qui sont en cours ont en partie eu comme conséquence de remanier les services administratifs de la Chambre. J'ai demandé à Mme Mary Anne Griffith d'accepter le rôle de Sous–greffier, Services de l'administration, auquel se rattachent les fonctions corporatives suivantes: Ressources humaines, Contrôleur, Technologies de l'information, Communications et Services aux députés, Évaluations et examen des programmes et Services juridiques. Mme Griffith compte 24 ans d'expérience à la Chambre des communes et a montré qu'elle comprenait les exigences de la Chambre en matière de gestion ainsi que les besoins des députés au niveau des services.

Le reste des services de soutien administratif a été confié au Sergent d'armes, le major–général Gus Cloutier, dans le cadre d'une nouvelle direction appelée Services de la cité parlementaire. Outre la Sécurité, ces services comprennent: Gestion des installations, exception faite du projet spécial de planification des immeubles, Allocation des pièces, Services aux locataires, Conservateur, Transport et stationnement, Services des métiers, Tribune de la presse et Carillonneur du Dominion. Cette réaffectation des tâches concorde avec les responsabilités traditionnelles du Sergent d'armes pour ce qui est de la Cité parlementaire et de sa sécurité.

En prévision des ces grands changements administratifs, j'ai demandé à M. Robert Marleau, Greffier de la Chambre des communes, d'assumer le rôle principal. Le Sergent d'armes et le Sous–greffier, Services de l'administration, relèveront directement de M. Marleau. J'ai demandé à M. Marleau de me faire part de toute autre modification organisationnelle qu'il jugera nécessaire à des fins d'efficacité, d'économie et de saine gestion.

Par ailleurs, j'ai nommé M. Camille Montpetit au poste de Greffier adjoint, Services de la procédure; M. Montpetit relèvera directement de M. Marleau et sera chargé des questions de procédure touchant la Chambre et ses comités.

The 1994–95 Main Estimates which have been tabled in Parliament do not reflect the impact of the organizational changes since they occurred after the cut–off date for the finalization of the Estimates.

As well, the 1994–95 Estimates for the House do not reflect expenditure restraint measures which were approved by the Board of Internal Economy in February 1994 also subsequent to the Estimates' cut–off date. Details on these decisions and other proposals under consideration by the Board of Internal Economy are presented as supplementary information on pages 59 to 61 of the 1994–95 Estimates Expenditure Plan for the House.

In a few moments I will highlight what the House has done, what is being done now and what it plans to do in the future to demonstrate the willingness to lead by example in restraint measures.

I am pleased to say that the 1994–95 requirements for the House of Commons have decreased to $238.5 million from $240 million in 1993–94. This represents the first reduction in House budgetary requirements in the past 20 years. This clearly shows that the House of Commons is committed to playing its part in reducing costs as we move into this 35th Parliament.

[*Texte*]

Au cours de la 34e législature, les mesures de compression adoptées par le Bureau de régie interne ont représenté 14,4 millions de dollars en économie annuelle permanente et 5,4 millions de dollars en économie ponctuelle.

Permettez–moi d'expliquer quelques–unes de ces mesures. Il y a eu, par exemple, des économies de 2,5 millions de dollars au chapitre des envois collectifs rendues possibles par une modification des présentations et des matériaux, des réductions de coût de l'ordre de 2,2 millions de dollars dans les publications de la Chambre, surtout attribuables à des améliorations technologiques, et 4,5 millions de dollars d'économie dans les coûts de radiotélédiffusion par suite de changements dans les pratiques et d'une dévolution de responsabilités à la chaîne parlementaire par câble.

The 1994–95 estimates include a further series of expenditure reduction measures totalling $5.4 million, largely due to the House's response to the April 1993 budget speech and other initiatives approved by the Board of Internal Economy.

Members are also aware that the House is now considering Bill C–17, which if approved would extend the current freeze on members' indemnities and allowances and the salaries of House employees for another two years; that is, to 1998.

• 1045

Major savings for 1994–95 were achieved through such actions as a reduction of $1.7 million in salary and non–salary costs for party research and other House officers, which includes a decrease of $250,000 to the budget for my own office. Other savings include a reduction of $680,000 in committee budgets, a cut of $381,000 in capital acquisition costs, a saving of $500,000 due to more efficient use of in–house printing and commercial firms, a $350,000 reduction in staff requirements in the food services branch, a decrease of $324,000 in overtime costs in the Sergeant–at–Arms sector, a reduction of $307,000 in staff requirements due to streamlining and operating efficiencies in House administration services, and $243,000 in savings in tenant services and renovation projects.

The major increases for 1994–95 include a non–discretionary increase of $2 million to the members' pension plan and to the employer's contribution to employee benefit plans, an additional cost due to the October 25, 1993, general election of $870,000 for removal and resettlement costs of outgoing members, and $577,000 for elector supplements.

Now, as I mentioned earlier, the Board of Internal Economy is considering other proposals not yet reflected in the House's 1994–95 estimates, aimed at achieving additional annual savings of between $5.1 million and $6.5 million.

As of the end of March 1994, the board has already approved cuts of $1.5 million for immediate implementation: $200,000 as a result of limiting members and their spouses to 20 special travelling trips; $300,000 by allocating members'

[*Traduction*]

During the 34th Parliament, cost reduction measures introduced by the Board of Internal Economy amounted to $14.4 million dollars in on–going annual savings and a further $5.4 million in one–time savings.

Allow me to elaborate on just a few of the reduction measures to which I refer. For example: savings of $2.5 million in Members Householder mailing which were accomplished by a change of formats and materials; cost reductions of $2.2 million in House Publications primarily due to technological upgrades, and $4.5 million savings in broadcasting costs resulting from changes in practices and turnover of responsibility to the Cable Parliamentary Channel.

Le budget de 1994–1995 comprend une autre série de mesures de compression totalisant 5,4 millions de dollars et découlant en grande partie de la réaction de la Chambre à l'exposé budgétaire d'avril 1993 et de diverses initiatives approuvées par le Bureau de régie interne.

Les députés sont de plus au courant que la Chambre étudie présentement le projet de loi C–17 qui une fois en vigueur prolongera de deux ans, jusqu'en 1998, le gel des indemnités et allocations des députés et des salaires des employés de la Chambre.

D'importantes économies pour 1994–1995 ont été rendues possibles grâce au retranchement de 1,7 million de dollars des coûts salariaux et non salariaux des bureaux de recherche des partis et des agents supérieurs de la Chambre, ce qui comprend une réduction de 250 000$ du budget de mon propre bureau. Mentionnons encore une diminution de 680 000$ des budgets des comités, une coupure de 381 000$ dans les coûts d'acquisition des immobilisations, une épargne de 500 000$ attribuable à une utilisation plus efficiente du service interne d'impression et des entreprises commerciales, une réduction de 350 000$ dans les besoins en personnel des Services de restauration, une coupure de 324 000$dans les coûts d'heures supplémentaires du Secteur du Sergent d'armes, une compression de 307 000$ au niveau des besoins en personnel, en raison d'une rationalisation et d'une amélioration du fonctionnement des Services de l'administration de la Chambre, et 243 000$ d'économies dans les Services aux locataires et les projets de rénovation.

Les principales augmentations pour 1994–1995 comprennent une hausse obligatoire de 2 millions au chapitre du régime de pension des députés et de la contribution de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux des employés, des coûts supplémentaires de 870 000$ pour le déménagement et la réinstallation des députés sortants, par suite de l'élection générale du 25 octobre 1993, et 577 000$ pour les suppléments par électeur.

Comme je l'ai déjà mentionné, le Bureau de régie interne examine d'autres propositions — lesquelles ne se reflètent pas dans le budget de la Chambre pour 1994–1995 — visant à produire des économies annuelles supplémentaires de 5,1 à 6,5 millions de dollars.

À la fin de mars 1994, le Bureau avait approuvé des coupures à application immédiate de l'ordre de 1,5 million de dollars: 200 000$ provenant de l'imposition d'une limite de 20 déplacements spéciaux pour les députés et leur conjoint;

[*Text*]

travel points only to children who are financially dependent on the member for the necessities of life; $98,000 due to reductions in barber, hairdressers, and shoeshine services; $225,000 resulting from the de–layering and reorganizing of messenger services; $280,000 due to more stringent standards and procedures for refurbishing of members' Ottawa offices; $21,500 savings in massage services and charging members an annual fee of $100 for use of the physical fitness facilities; $125,000 because of elimination of the $400 framing allowance for members; $138,000 due to reducing from sixteen to five the number of complimentary copies of *Hansard*, which members distribute daily in their ridings; and $125,000 savings through reducing the frequency of printing some publications and ending duplication of entries in various journals.

Possible cost reductions of a further $5 million are still under study by the board. This includes a review of food services, with the objective of reducing the operating deficit by up to $1.6 million over the next five to six years, to a level normally found in the public or private sector, where subsidized food services are made available to employees.

Also being examined are members' printing entitlements, in order to reduce printing, paper, and distribution costs by up to $1 million.

We hope to save a further $2 million in House publication costs by such measures as reducing print runs of government bills from 2,000 to 1,000 copies, limiting production of bound volumes of *Hansard* and substituting *Hansard* in CD–ROM format, eliminating the automatic printing of evidence of committee meetings for which no minister or witness is present, establishing restrictions on printing through the introduction of a subscription service, and switching to electronic printing of committee publications.

Another $400,000 may also be saved by reviewing the structures of parliamentary associations and the size of delegations.

[*Translation*]

300 000$ découlant de l'attribution des points de déplacement des députés seulement aux enfants qui dépendent de leurs parents pour les nécessités de la vie; 98 000$ grâce à des réductions de service de barbier, de coiffure et de cirage de chaussures; 225 000$ suite à la déstratification et à la réorganisation des Services de messagers; 280 000$ grâce à des normes et des procédures plus sévères pour la rénovation des bureaux des députés à Ottawa; 21 500$ économisés dans les services de massage et par l'imposition d'un droit annuel de 100$ pour les installations de conditionnement physique; 125 000$ par l'élimination de l'allocation d'encadrement de 400$ consentie aux députés; 138 000$ pour avoir ramené de seize à cinq le nombre d'exemplaires gratuits du *Hansard* que les députés peuvent distribuer tous les jours dans leur circonscription; et 125 000$ en économies réalisées par la réduction de la fréquence d'impression de certaines publications et l'élimination du dédoublement d'inscriptions dans divers journaux.

Le Bureau est encore en train d'étudier des projets de réductions possibles de 5 millions, qui comprennent un examen des Services de restauration visant à alléger de 1,6 million le déficit de fonctionnement au cours des cinq ou six prochaines années, pour le ramener à un niveau qu'on retrouve normalement dans les entreprises publiques ou privées offrant à leurs employés des services de restauration subventionnés.

On se penche également sur les services d'impression auxquels les députés ont droit, pour essayer d'abaisser d'un million de dollars les coûts de l'impression, du papier et de la distribution.

Nous espérons de plus économiser 2 millions dans les coûts des publications de la Chambre, par exemple en ramenant de 2 000 à 1 000 exemplaires le tirage des projets de loi du gouvernement, en limitant la production du *Handsard* en volume relié et en lui substituant le *Hansard* en format CD–ROM, en éliminant l'impression automatique des procès–verbaux et témoignages des séances de comité auxquelles n'assiste aucun député ou témoin, en imposant des restrictions sur l'impression par l'établissement d'un service d'abonnement et en passant à l'impression électronique des publications des comités.

Il se peut par ailleurs qu'on puisse économiser 400 000$ en revoyant les structures des associations parlementaires et la taille des délégations.

• 1050

Le travail progresse sur plusieurs fronts. Par exemple, la mise en application d'un plan global d'évaluation et d'examen couvrant toutes les activités administratives de la Chambre.

Un aspect important du mandat de nos services internes d'évaluation et d'examen est l'étude de l'efficacité et de la pertinence des activités de la Chambre. Le groupe responsable est exceptionnellement bien placé pour fournir à la direction de la Chambre un avis objectif et indépendant sur les gains de rendement à réaliser, notamment la simplification des activités et la rationalisation des niveaux et de la qualité des services offerts aux députés.

Tout en continuant de chercher à économiser, nous devons garantir que les députés pourront exécuter efficacement leurs fonctions et auront en mains les outils nécessaires pour bien servir leurs commettants.

Action is under way in many areas, including the implementation of a comprehensive evaluation and review plan covering all House administration activities.

An important part of our Internal Evaluation and Review function's mandate is to review the effectiveness and relevance of operations and activities of the House. The Group is uniquely positioned to provide House management with independent and objective advice on where efficiencies can be realized, including streamlining operations and rationalizing levels and quality of services to members.

While continuing to look for areas of economies and savings, we must also endeavour to ensure that members are able to effectively carry out their duties and are provided with the necessary tools to effectively serve their constituents.

[*Texte*]

A key strategy for achieving our objective of enhancing service where possible in an era of cost–consciousness and shrinking budgets will be through the size of information technology. A modernized and integrated information technology infrastructure will provide the House with the means not only to improve the level and delivery of services to members, and do so at a lower cost, but also to put at members' fingertips tools that enable them to manage their offices with greater ease and efficiency.

Upgrading the data–handling capabilities of the OASIS Network is a top priority for us in this undertaking. This is an essential first step to the introduction of an enhanced electronic mail system, remote access to databases, such as *Hansard*, on line, as well as a whole array of tools and applications that members require.

A refurbished OASIS Network will also provide members with the connectivity they desire, linking them electronically to their colleagues on the Hill and the outside world, including constituents, business leaders, and other politicians nationally and across the globe. The House of Commons is currently looking at a variety of options for the network, and a recommended solution and implementation will be ready by the end of this month, April.

Another priority for the House of Commons is to get on the information highway about which we hear so much. It is our goal, in the not–too–distant future, to provide the public with access to information about the House of Commons.

The electronic age has already begun to transform the way we do business. Through the introduction of electronic printing, as well as other methods discussed at recent meetings of this committee, we will achieve significant savings in production of our parliamentary publications. We are now exploring the viability of distributing our publications electronically to government departments, libraries, and even the general public. In the area of telecommunications, we are currently experimenting with the use of the latest video–conferencing technology in the House of Commons.

So in a wide variety of ways we are endeavouring to ensure that members are equipped technologically to serve effectively the public they represent.

We're also looking at ways to continue important initiatives such as the Greening of the Hill program, which was started by my predecessor, Mr. Speaker John Fraser. Through this comprehensive environmental strategy, we're attempting to ensure that everyday practices at the House of Commons are undertaken in a most environmentally sustainable manner. Through reduction, reuse, and our recycling programs, we have diverted 78% of our waste from landfill, with paper recycling generating revenue of $75,000 to date, and over 10 tonnes of cans and 11 tonnes of glass being recycled. Other issues include composting, greening procurement and the stock inventory, conversion to energy–efficient lighting, a water conservation strategy, conversion of the House vehicle fleet to natural gas, and encouraging employees to cycle and walk to work.

[*Traduction*]

Pour réaliser notre objectif d'amélioration du service, dans un contexte d'économie et de restriction budgétaire, une stratégie essentielle sera l'utilisation de la technologie de l'information. Une infrastructure technologique d'information modernisée et intégrée donnera à la Chambre le moyen non seulement d'améliorer sa prestation des services aux députés, au coût le plus bas possible, mais aussi de mettre à la portée des députés les outils qui les rendront capables de gérer leur bureau avec plus de facilité et d'efficience.

L'amélioration de la capacité de traitement du réseau OASIS constitue pour nous dans cette entreprise une priorité absolue. Il s'agit d'une première étape essentielle vers l'introduction d'un système perfectionné de courrier électronique, de l'accès à des bases de données comme le Hansard informatisé et de toute une gamme d'outils et d'applications nécessaires aux députés.

Un réseau OASIS réaménagé donnera également aux députés la connectivité qu'ils désirent, les reliant à leurs collègues sur la Colline ou ailleurs, à leurs commettants, aux dirigeants d'entreprise et à d'autres personnes politiques au pays et dans le monde entier. La Chambre des communes examine actuellement une variété d'options pour le réseau, et produira d'ici la fin avril la solution recommandée et un plan de mise en oeuvre.

Une autre priorité de la Chambre est l'exploitation de l'autoroute de l'information dont il est sans cesse question ces temps–ci. Nous avons l'intention, dans un avenir relativement proche, de donner au public accès à l'information sur la Chambre des communes.

L'ère de l'électronique a déjà commencé à transformer notre façon de fonctionner. Grâce à l'introduction de l'impression électronique et aussi à d'autres mesures exposées lors de récentes séances du comité, nous réaliserons des économies marquées dans la production des publications parlementaires. Nous explorons à ce moment la possibilité de distribuer électroniquement nos publications aux ministères, aux bibliothèques et même au grand public. En matière de télécommunications, nous faisons actuellement l'essai à la Chambre des communes de la plus récente technologie de vidéoconférence.

D'une multitude de façons, nous nous appliquons à rendre les députés technologiquement capables de servir avec efficacité la population qu'ils représentent.

Nous cherchons également des moyens de poursuivre d'importants programmes comme la Colline verte qui avaient été lancés par mon prédécesseur, M. John Fraser. Par l'entremise de cette stratégie environnementale complète, nous veillons à ce que nos pratiques quotidiennes soient les plus écologiques possible. En réduisant, réutilisant et recyclant, nous avons détourné de la décharge 78 p. 100 de nos déchets; à ce jour, le recyclage du papier a produit des recettes de l'ordre de 75 000$, et plus de dix tonnes de boîtes de conserve et 11 tonnes de verre ont été recyclées. Parmi les autres activités, mentionnons le compostage, l'assainissement des acquisitions et des stocks, l'installation d'un système d'éclairage éconergétique, une stratégie de conservation de l'eau, la conversion des véhicules de la Chambre au gaz naturel et la promotion de la marche et du vélo auprès des employés.

[*Text*]

I wish to stress that, throughout our pursuit of economies and doing more with less, it is imperative that all our personnel, who so loyally and effectively help us to get through each day and allow us to concentrate on our important tasks, understand the directions we are taking. They must be, and deserve to be, reassured that changes we introduce or new ways of delivering services will always take into account the human element.

In concrete terms, this means that we will be deploying staff where required and, most important, taking the time and effort to retrain and help staff to adjust to new environments. This could involve increased training opportunities through special assignments, as well as making our training programs more effective.

Together, we can make the Canadian House of Commons a model for legislatures throughout the world.

Pour conclure, je tiens à préciser que ma priorité au cours de la présente législature sera de fournir aux députés un service professionnel de haut calibre, de viser l'économie dans toutes nos entreprises et de voir à ce que les députés puissent remplir leurs responsabilités le plus efficacement possible.

Mr. Chairman and colleagues, I thank you for your courtesy and your attention. I count on your continuing support in the months ahead.

With the information I have given to you, and with the many questions you no doubt have, I and my officials are prepared to answer your questions.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Speaker.

Some members have indicated a desire to ask questions. Monsieur Boudria.

Mr. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): I want to thank Mr. Speaker for being with us this morning. It's a special place in Parliament where we in this committee can have our Speaker with us, in fact expressing the accountability of the institution itself. That is very worth while. Again, Mr. Speaker, thank you for being here.

As the Speaker has pointed out, we have effected some cuts in expenditures. This committee has been working over recent weeks on proposing how to cut publications, transcripts, and a number of other things. As a matter of fact, we cut quite a few in our last or second–last meeting. We are always hoping that other committees will follow our advice or recommendation in this committee, and we are willing to continue to do that.

One area that puzzles me—perhaps there is a very good explanation for it—is the following. I have an organization chart on which it says "November 1988" and another, more recent one; I think it is fairly current, right about now or close. For the number of positions of director and above in 1988, I count 18. For the number of director–and–above positions now, I count 32. It seems to me that we have enlarged the management considerably—not since you've been in the chair, sir, but

[*Translation*]

• 1055

Je désire souligner que, dans tous nos efforts d'économie et toutes nos tentatives de «faire plus avec moins», il est primordial que notre personnel, qui nous aide loyalement et efficacement à accomplir nos tâches quotidiennes et nous permet de nous concentrer sur nos importantes tâches—comprenne les orientations que nous adoptons. Il mérite d'être rassuré sur le fait que, dans les changements que nous apportons, dans nos nouvelles façons de fournir les services, nous tiendrons toujours compte de l'élément humain.

En termes concrets, cela signifie que nous redéploierons nos effectifs au besoin et, ce qui est très important, nous consacrerons du temps et des efforts à perfectionner nos employés et à les aider à s'ajuster à de nouveaux environnements. Il pourrait s'agir d'offrir plus de possibilités de formation par l'entremise d'affectations spéciales ou de rendre plus efficaces nos programmes de formation.

Ensemble, nous pouvons faire de la Chambre des communes un modèle pour les tous les corps législatifs du monde.

In conclusion, I wish to emphasize that it will be my priority during this Parliament, to provide members with a professional and high level of service; to be cost conscious in all our endeavours and to ensure that members are able to carry out their responsibility as efficiently as possible.

Je vous remercie, monsieur le président et chers collègues, de votre courtoisie et de votre attention. J'espère pouvoir toujours compter sur votre appui.

Maintenant que je vous ai donné tous ces renseignements, je suis sûr que vous avez beaucoup de questions à poser auxquelles mes collaborateurs et moi nous efforcerons de répondre.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le Président.

Certains députés ont en effet signalé qu'ils souhaitaient vous poser des questions. Monsieur Boudria.

M. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Je tiens tout d'abord à remercier le Président d'être parmi nous ce matin. C'est un privilège au Parlement que de pouvoir en comité recevoir notre Président qui vient en fait rendre compte des activités de cette institution qu'est la Chambre. C'est extrêmement utile. Merci donc encore, monsieur le Président, d'être venu.

Comme vous l'avez signalé, nous avons procédé à certaines compressions des dépenses. Depuis plusieurs semaines, le comité s'efforce de voir comment nous pourrions diminuer les dépenses au titre des publications, transcriptions et d'un certain nombre d'autres choses. Nous pouvons même dire que nous avons sérieusement réduit ces coûts lors de notre dernière ou avant–dernière réunion coûts. Nous espérons toujours que d'autres comités suivront nos conseils ou recommandations et nous continuerons à travailler dans ce sens.

Il y a une chose qui m'intrigue toujours un peu, peut–être que ce n'est pas tellement étonnant, et je veux vous l'expliquer. J'ai là un organigramme daté de «novembre 1988» et un autre, plus récent, qui doit d'ailleurs être assez actuel, sinon tout à fait actuel. Or, si je considère le nombre de postes de directeur et au–dessus de directeur en 1988, j'en compte 18. Pour ces mêmes postes, j'en compte maintenant 32. Il me semble que nous avons considérablement augmenté le nombre de cadres,

[*Texte*]

between 1988 and 1993. I wonder if you would take a few minutes and respond to that for all of us. How is it that there are so many now? I am sure that changes that have occurred in the institution explain some of it, but nevertheless I think it is an important issue.

Mr. Speaker Parent: Of course I can answer for the three months during which I have been in. What we are doing in the whole restructuring of the Hill, with of course no reflection on the last Speaker, is to make more sense as to the way we are going to deliver our services. That is why I went about the reorganization we have.

• 1100

Now, with regard to the number of directors we have in place, we are always looking for ways to improve the way we deliver our services. I would defer to the clerk or Mary Anne, who perhaps could give us more precise information on the numbers. I think this is what you are seeking.

Mr. Robert Marleau (Clerk of the House of Commons): Without comparing the exact two charts you have, Mr. Boudria, it's difficult for me to give you a specific answer in terms of where the growth has occurred, if at all. It's probably more a question of the presentation of the two organization charts than it is in fact the number of managers you refer to.

There have actually been some considerable reductions in senior personnel since 1988. I can list them for you very quickly, and the sergeant may want to review the de-layering that has been done in his sector. For instance, last spring the Board of Internal Economy wrote to the Privy Council Office and requested the abolishment of the law clerk and parliamentary counsel's positions, the clerk assistant for legislative services, and the clerk assistant for procedure and administration. Two other positions at the executive level that have been eliminated in the last four years are the principal clerk, Public Bills Office, and the principal clerk, private members' business. All of those represent substantial ongoing savings in terms of the management cadre.

The sergeant went through a Price Waterhouse review for his sector, which was aimed at de-layering. I will let him address that, and Mary Anne may want to add something on the administrative side.

Major-General M.G. Cloutier (Sergeant-at-Arms, Parliamentary Precinct Services, House of Commons): Mr. Chairman, as far as the Sergeant-at-Arms sector is concerned, yes, we did have a de-layering process going on, but more at the middle management level. I believe that in my sector there is no change. There is still a director general of security, and I have a director of operations.

As a result of the reorganization, the director of parliamentary accommodation was transferred to me, so that adds one director to my group, but he was a director prior to that. So that's the extent of the changes there. But as the clerk

[*Traduction*]

non pas depuis que vous avez assumé la présidence, certes, mais entre 1988 et 1993. Pourriez-vous en quelques minutes nous expliquer un peu cela. Comment se fait-il qu'il y en a maintenant autant? Je suis sûr que certains changements peuvent expliquer certaines choses, mais il me semble qu'il y a là un certain problème.

Le Président Parent: Je puis évidemment répondre pour les trois mois qui se sont écoulés depuis que je suis président. Ce que nous faisons, en restructurant totalement l'administration de la Colline, et je ne porte évidemment pas de jugement sur le président qui m'a précédé, c'est de préciser la façon dont nous offrons nos services. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de la réorganisation dont je vous ai parlé.

Maintenant, pour ce qui est du nombre de directeurs que nous avons, nous essayons toujours d'améliorer la façon dont nous fournissons nos services. Je demanderais au Greffier ou à Mary Anne, de vous répondre peut-être plus précisément quant aux chiffres. Si je ne m'abuse, c'est ce qui vous intéresse.

M. Robert Marleau (Greffier de la Chambre des communes): Sans pouvoir comparer exactement les deux organigrammes que vous avez, monsieur Boudria, il m'est difficile de vous répondre précisément quant à l'augmentation éventuelle du nombre de postes. C'est probablement davantage une question de présentation dans les organigrammes que d'augmentation du nombre de cadres, comme vous le disiez.

Nous avons au contraire opéré certaines réductions considérables dans le personnel de direction depuis 1988. Je pourrais vous les énumérer très rapidement et le Sergent voudra peut-être revenir avec vous sur la déstratification qui a été opérée dans son secteur. Par exemple, au printemps dernier, le Bureau de régie interne a écrit au Bureau du Conseil privé pour demander l'abolition des postes de légiste et conseiller parlementaire, de greffier adjoint pour les services législatifs et de greffier adjoint pour la procédure et l'administration. Deux autres postes de direction ont été éliminés au cours des quatre dernières années, à savoir celui de greffier principal, Bureau des projets de loi d'intérêt public, et de greffier principal, Bureau des affaires émanant des députés. Tout cela représente des économies significatives dans l'effectif de direction.

Le Sergent a procédé à une étude de Price Waterhouse pour son secteur en vue de le déstratifier. Je lui demanderais de vous dire ce qu'il en est et Mary Anne voudra peut-être ajouter quelque chose du point de vue de l'administration.

Le major-général M.G. Cloutier (Sergent d'armes, Services de la cité parlementaire, Chambre des communes): Monsieur le président, pour ce qui est du secteur du Sergent d'armes, nous avons en effet procédé à une déstratification, mais davantage au niveau des cadres intermédiaires. Je crois que dans mon secteur, il n'y a pas de changement. Il y a toujours un directeur général de la sécurité et j'ai un directeur des opérations.

Suite à la réorganisation, le directeur de la gestion des immeubles du Parlement a été transféré à mon secteur, ce qui a ajouté un directeur à mon groupe, mais ce directeur existait déjà. C'est tout ce qu'il y a eu comme changement. Toutefois,

[*Text*]

mentioned, there has been substantial reduction at the next level down, and we are still looking at further de–layering. We just finished on the management side, but it's at the chief level rather than in my sector.

Mr. Boudria: The concern is that if we have a few more people at the director level and several less at the chief level, which I understand was and perhaps still is the next level down—maybe that's a good explanation—it would be, I think, interesting for me and perhaps for other members of the committee to know what the present numbers are, combining both the chief level and director level.

Maybe it's just my own bent. I started here almost 28 years ago as a busboy in the Parliamentary Restaurant, as Mr. Speaker will know, and I'm always concerned about us firing one waitress to hire five accountants. You can understand where I come from in that regard.

I think providing this committee with those numbers would not only give assurance but also for the hundreds and hundreds of voters who work here on Parliament Hill it's an important message to show them it's not just the waitress or the shoeshine man who's making the sacrifice. If Mr. Speaker or his staff could provide that to this committee, I think it would be most helpful.

Mr. Speaker Parent: If we don't have it here, I will undertake to see to it that you get this information—unless you have an answer, Bob.

Mr. Marleau: No. I'd like to do a comparative analysis against the two dates Mr. Boudria has asked for in terms of presentation, and I would be happy to provide it. I am confident you will see a dramatic reduction.

Mr. Boudria: Thank you, Mr. Chairman. That's very helpful.

• 1105

Mr. White (Fraser Valley West): As an accountant, I think waitresses are actually more important in this day and age.

I have several questions. The first one really goes back to Mr. Boudria's statements. There is no comparative analysis with regard to full–time equivalent positions throughout the whole budget. Is that available? I'm wondering about the number of security positions, waitresses, accountants, and so on, available on a comparative basis.

Mr. Marleau: Yes, that's available. Part III of the estimates two years ago dropped the presentation of person–years, but we have those internally. I can make them available to you.

Mr. White: Thank you. A number of times we've talked in this committee about savings in printing and non–salaried kinds of areas. However, typically, when you drop some of the non–salaried items, there are labour costs to be dropped as well. I'd be interested in seeing where efficiencies have been made over and above the non–salaried items.

[*Translation*]

comme l'indiquait le greffier, au niveau suivant, il y a eu des réductions sensibles et nous continuons à essayer de déstratifier davantage. Nous venons d'en terminer pour ce qui est des cadres de direction mais, dans mon secteur, c'est essentiellement au niveau des chefs.

M. Boudria: Ce qui me préoccupe c'est que si nous avons quelques directeurs de plus et pas mal de chefs en moins, niveau qui est, si je ne m'abuse, le niveau juste en–dessous, et c'est peut–être une bonne explication, j'aimerais, et peut–être que d'autres députés aimeraient comme moi savoir ce que cela représente au total, chefs et directeurs.

Peut–être suis–je particulièrement sensible à ce genre de chose. J'ai commencé ici il y a près de 28 ans comme aide–serveur au restaurant parlementaire, comme le sait certainement le Président, et je m'inquiète toujours lorsque l'on renvoie une serveuse pour embaucher cinq comptables. Vous comprenez pourquoi ce genre de chose me gêne.

Si vous pouviez donc communiquer ces chiffres au comité, non seulement cela me satisferait, mais je crois que ce serait également très rassurant pour les centaines et centaines d'électeurs qui travaillent ici sur la Colline et qui aimeraient être assurés que ce ne sont pas seulement les serveuses ou les cireurs de chaussures que l'on sacrifie. Si le Président ou son personnel pouvait nous fournir ce renseignement, je crois que ce serait très utile.

Le Président Parent: Si nous n'avons pas les chiffres ici, je m'engage à ce que vous les obteniez, à moins que vous ne vouliez répondre tout de suite, Bob.

M. Marleau: Non. J'aimerais pouvoir faire une analyse comparative aux deux dates indiquées par M. Boudria pour ce qui est de la présentation de l'organigramme et je me ferai un plaisir d'en donner les résultats au comité. Je suis certain que vous verrez qu'il y a une réduction sensible à cet égard.

M. Boudria: Merci, monsieur le président. Je suis tout à fait satisfait.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Je suis comptable, et je pense personnellement que les serveuses sont plus importantes aujourd'hui.

J'aimerais poser plusieurs questions. La première porte sur ce qu'a dit M. Boudria. Il n'existe aucune analyse comparative dans le budget des postes équivalents à temps plein. Est–ce que ces chiffres sont disponibles? J'aimerais savoir par exemple combien il y a de postes d'agent de sécurité, de serveuse, de comptable.

M. Marleau: Et ces données existent. Il y a deux ans, on a cessé de publier dans la partie III du budget des dépenses les données relatives aux années–personnes. Cependant, ces chiffres sont disponibles. Je peux vous les fournir.

M. White: Merci. Nous avons parlé à plusieurs reprises lors des réunions de ce comité des économies réalisées au niveau de l'impression et des dépenses non salariales. Cependant, habituellement, lorsqu'on diminue les dépenses non salariales, cela entraîne une réduction des coûts de main–d'oeuvre. J'aimerais qu'on me dise où des économies autres que celles effectuées au niveau des dépenses non salariales ont été réalisées.

[*Texte*]

There's another issue that perhaps wouldn't show here. I don't know how many others have experienced this. Since the election, in my constituency and I know in our research office, a great deal of equipment has been missing. Quite frankly, I've had an ongoing feud with the previous Conservative member. I've been working with lawyers and so on to try to get some of this equipment back. This is the case, in fact, with our research office, where we're missing fax machines, lap-top computers, and this sort of thing.

There doesn't seem to be a rule as to what happens after an election. Where does all this equipment disappear to? It is, after all, public equipment. There's an increased cost as a result of that because we—I and many others—are required to go out and buy new equipment to replace what disappeared. Would you comment on that?

Mr. Speaker Parent: I would like to make a comment on that. I've been through this before. In 1984, when I was defeated, there was an inventory that all members had to have. That inventory is available for all members such that they have information. I was told at that time that I was responsible for whatever listed material was not there. Unless I could say where it was, I was responsible for the cost of that.

I do know this. In 1988, when I was re-elected, there was an inventory made. I guess I was one of the fortunate ones, because when it came to getting the material it was there. It wasn't 100% in working shape because some of it had been bought in 1984-85 and we were then in 1988. It wasn't state of the art. Some of the machines, if they were not obsolete, were not used as much as before. For example, take word processors. They were the rage in 1982-83. I would venture to say that there are very few members of Parliament now who have word processors as such. We all have computers because that's what we need to turn out our information.

I don't want to put words in your mouth, but I think I know what you're driving at. If this material is missing, then who's responsible for it and who's keeping track of it? To my knowledge, there is a record kept, because every year you're going to get a list and you have to verify it. For instance, do we have this information in our offices? There are so many chairs, so many desks, etc.

It's my understanding, subject of course to being corrected in this committee, that each member of Parliament is responsible for that material listed on the inventory.

Do you have something to add to that?

• 1110

Mr. Marleau: The physical verification is still going on. Some of the equipment was moved around in a pretty cavalier way at the period of the dissolution.

Mr. White: That's being nice.

[*Traduction*]

Une autre question m'intéresse, mais les données ne figurent probablement pas dans ce document. Je ne sais pas si d'autres députés ont éprouvé les mêmes problèmes. Depuis que j'ai été élu, j'ai constaté que dans mon bureau de circonscription et au bureau de recherche, beaucoup de matériel a disparu. Pour être honnête, je me querelle à ce sujet depuis assez longtemps déjà avec l'ancien député conservateur. J'ai communiqué avec des avocats et d'autres intervenants pour essayer de récupérer ce matériel. En fait, à notre bureau de recherche, divers appareils ont disparu comme un télécopieur et des ordinateurs-malettes.

Il ne semble pas y avoir de règlement quant à ce qui arrive à ce matériel lorsqu'un député n'est pas réélu. Qu'arrive-t-il à ce matériel? Après tout, ce matériel appartient au gouvernement. Des dépenses imprévues sont attribuables au fait que plusieurs députés, comme cela a été mon cas, doivent racheter du matériel pour remplacer celui qui a disparu. Qu'en pensez-vous?

Le Président Parent: J'aimerais faire un commentaire à cet égard. J'ai déjà éprouvé des problèmes. En 1984, je n'ai pas été réélu, et tous les députés à l'époque devaient avoir un inventaire du matériel dont ils disposaient. On m'a dit à l'époque que j'étais responsable de tout le matériel qui figurait sur cette liste. Si je ne pouvais pas dire où il se trouvait, je devais rembourser ou remplacer l'unité.

En 1988, lorsque j'ai été réélu, on a procédé à un inventaire. Je suppose que j'ai été chanceux parce que tout était là où ce devait être. Évidemment, tout n'était pas dans le meilleur état possible, certains appareils avaient été achetés en 1984-1985 et on était déjà en 1988. Il ne s'agissait plus des derniers modèles. Certains des appareils, s'ils n'étaient pas tout à fait désuets, n'étaient plus vraiment utilisés; je pense particulièrement aux appareils de traitement de textes. Ils étaient fort populaires en 1982-1983. Cependant, je crois qu'aujourd'hui, très peu de députés ont de tels appareils. Nous avons tous des ordinateurs, qui servent au traitement de l'information de tout genre dont nous avons besoin.

Je ne veux pas vous faire dire des choses que vous n'avez pas dites, mais je comprends ce à quoi vous voulez en venir. Si ce matériel a disparu, qui doit le remplacer et qui est responsable de l'inventaire? À ma connaissance, il y existe certains dossiers parce que chaque année vous recevrez une liste et vous devrez procéder à une vérification. Par exemple, avons-nous ces renseignements à nos bureaux? Il y a tant et tant de chaises, de pupitres, etc.

Je crois comprendre, et n'hésitez pas à me reprendre si je me trompe, que chaque député est responsable du matériel qui figure sur cet inventaire.

Avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Marleau: La vérification du matériel n'est pas encore terminée. Certaines pièces ont été déplacées de façon plutôt cavalière lors de la dissolution du Parlement.

M. White: C'est une façon polie de décrire la situation.

[*Text*]

Mr. Marleau: Some of it has been found elsewhere, and the reconciliation of the verification will take maybe another few weeks. It would be our proposal, once we have established the list of missing items, as the Speaker just said, that former members would be held accountable for their return and would be invoiced. Our recommendation to the Board of Internal Economy would be that they be invoiced for the value of missing items.

Mr. White: Mr. Chairman, the total reduction in these estimates is around 1% netted off. I recognize there are increased pension costs of $2 million, and that's a subsequent question here. The fact is that the reductions aren't substantive. I know there are a lot of good situations here where economies have been made, but with the state of the economy, such as it is, the bottom line is there's only a 1% reduction. Would you mind commenting on how on earth, if we're just adding on one hand and we're taking away on the other, we finally get some reductions of a substantive nature?

Mr. Speaker Parent: We're trying to get a direction. This is the first time in 20 years that we've had a reduction in the House of Commons budget. That's the first step.

The second thing is there are some costs that are just given to us by statute. There's a certain number of dollars that have to be accounted for. You mentioned, and I mentioned in my paper, for example, the pension costs. They are by statute. If that is going to be changed, it's not going to be changed by me, and I don't know that it's going to be changed by you. It will be changed collectively by the House of Commons if and when the government brings in legislation to that effect. Until that is the case, we are responsible for these moneys, and we would intend to meet the commitments that are ours by law.

That there will be more cuts, I mentioned in the paper that we are always looking for ways not to diminish the service but in whatever ways we can to cut the costs. It's going to take a little bit of time perhaps, but my officials have all been asked to see where economies can be made, and we will continue to do that. I'm hoping that next year, or when I come before you again, however soon that is, but at least next year, we'll be able to look at this and perhaps show that there will be other economies that we will have made by that time, always keeping in mind that the main reason we are here is to serve the public.

When members of Parliament do not have the wherewithal—and I'm referring there to the equipment and I'm referring to the services—to carry out their responsibilities to the people they represent here, I think we are doing a disservice to the people who sent us here. To the extent that we can cut costs and yet maintain the service the people of Canada deserve and want, that's where we should be looking at the costs.

[*Translation*]

M. Marleau: Certaines choses ont été retrouvées dans d'autres bureaux, et il faudra encore quelques semaines pour terminer la conciliation des données. Une fois que nous aurons préparé une liste du matériel qui a disparu, comme le Président vient de le signaler, nous avons l'intention de demander aux députés sortants d'expliquer ce qui est arrivé ou de payer la facture qui leur sera envoyée. Nous avons recommandé au Bureau de régie interne d'envoyer à ces députés une facture pour les objets et le matériel qui auront disparu.

M. White: Monsieur le Président, la réduction totale dans ce budget représente environ 1 p. 100. Je sais qu'il y a eu une augmentation des coûts afférents aux pensions, de l'ordre de 2 millions de dollars, et ça c'est une autre question sur laquelle on se penchera plus tard. Le fait demeure qu'il ne s'agit pas d'une réduction importante. Je sais qu'il y a bien des cas où on a pu réaliser des économies, mais compte tenu la conjoncture actuelle, le fait demeure qu'il ne s'agit que d'une réduction de 1 p. 100. Pouvez–vous nous dire comment, si nous augmentons les dépenses d'un côté et les réduisons de l'autre, nous pourrons en arriver à d'importantes réductions?

Le Président Parent: Nous essayons de déterminer comment procéder. C'est la première fois en 20 ans qu'il y a eu une réduction du budget de la Chambre des communes. C'est un premier pas.

De plus, certaines dépenses ou certains coûts ne peuvent être réduits car ils sont établis par des lois. Il s'agit de montants bien précis. Vous avez signalé, et je l'ai d'ailleurs mentionné dans mon document, par exemple, qu'il y avait des coûts importants afférents aux pensions. Ces montants sont prévus par la loi. Si une modification doit être apportée, ce n'est pas moi qui le ferai, et je ne sais vraiment pas comment les députés pourront y parvenir. Il faudra qu'on prenne une décision à la Chambre des communes lorsque le gouvernement, s'il le désire, déposera un projet de loi en ce sens. Tant que cela n'aura pas été fait, nous devons débourser les montants prévus, et nous avons l'intention de respecter les paramètres établis par la loi.

Il y aura d'autres réductions. J'ai signalé dans mon mémoire que nous cherchons sans cesse de nouvelles façons non pas de diminuer les services offerts, mais de réduire les coûts. Il faudra un peu plus de temps peut–être, mais mes collaborateurs ont pour mission d'identifier les secteurs où des réductions peuvent être apportées. Il s'agit d'une mission permanente. J'espère que l'année prochaine, ou la prochaine fois que je m'adresserai à votre comité, peu importe la date, mais tout au moins d'ici l'année prochaine, nous pourrons comparer ce document à un autre budget et dire qu'il y aura d'autres économies qui ont été réalisées, tout en tenant compte du fait que notre objectif principal est de servir le public.

Lorsque les députés n'ont pas tout ce qu'il leur faut—et j'entends par là le matériel et les services—pour s'acquitter de leurs responsabilités à l'égard de ceux qu'ils représentent à Ottawa, je crois que nous rendons un mauvais service à ceux qui nous ont envoyés ici pour défendre leurs intérêts. Nous apporterons des réductions lorsqu'il est possible de le faire sans diminuer les services que désirent et méritent les Canadiens.

[*Texte*]

Mr. White: On the sharing ratio for employees' benefits, could you tell me what that is? Regarding the cost of benefit plans, is that 100% paid for by the employer, or is there a portion paid by the employee? That's a big cost, actually.

Mr. Marleau: Our employees share in the same benefit plans as the general public service employees share. The dental plan, for instance, is 100% employer paid. The total benefit package of the salary envelope, if you like, represents about 15%. That's the dimensions you're looking for, as an average.

Mr. White: I asked that question because it is unusual in fact that you pay 100% of benefit plans on behalf of the employee. Normally there's a sharing ratio, which actually costs the employer less and also provides the motivation for the employees to regulate the plans themselves.

• 1115

Mr. Marleau: They're not all 100%. GSMIP is cost–shared, as is the PSMIP, the public service insurance plan. The dental plan is the only one, I believe, that is at 100%. We follow direct Treasury Board practices and policies as they apply right across the public service.

Ms Mary Anne Griffith (Deputy Clerk, Administrative Services, House of Commons): Mr. White, the pension benefits, for example, are equally shared between the employee and the employer. The only one that's 100% is the dental plan. The same ratio applies for unemployment insurance and Canada Pension as would apply for any employer. Our pensions, which are the same as the pubic service, are identically funded to the government plans for their employees.

Mr. White: Thank you.

Mr. Speaker Parent: I would like to add, although I'm not an accountant and not a lawyer, that in my profession it was 100% paid. I don't know how many teachers there are in the province of Ontario. It would surely be over a quarter of a million. I know the school boards, which I once sat on as a member, as a trustee, paid 100%. When you say it's not general, I'm not prepared to dispute it—

Mr. White: It's not.

Mr. Speaker Parent: What I'm prepared to say is that there are many who do. This is not the case here on Parliament Hill, except of course for the dental plan. The rest is cost–shared.

Mr. White: Thank you.

Mr. Marleau: Mr. Chairman, could I just add a comment to Mr. White's previous question about the 1.5% substantive reduction in the estimates?

Part of the efficiency savings in the previous fiscal year and the one before that were recycled into the re–engineering of our printing operation. As well, a portion of the savings achieved on the broadcasting side with the CPAC contract was assigned to

[*Traduction*]

M. White: Pouvez–vous me dire quelles sont les quote–parts des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés? En ce qui a trait à ces régimes, est–ce que c'est l'employeur qui paie le plein montant des cotisations, ou l'employé est–il tenu de payer un certain montant? Il s'agit de coûts très importants.

M. Marleau: Nos employés ont droit aux mêmes régimes d'avantages sociaux que les autres fonctionnaires. Le régime de soins dentaires, par exemple, est financé à 100 p. 100 par l'employeur. En fait, les avantages sociaux représentent environ 15 p. 100 de l'enveloppe salariale. C'est une moyenne.

M. White: J'ai posé cette question parce qu'il est rare que l'employeur assume la responsabilité de toutes les cotisations à un régime d'avantages sociaux. D'habitude, on applique un peu de partage, ce qui réduit les coûts pour l'employeur, mais en même temps, motive les employés à réglementer les régimes eux–mêmes.

M. Marleau: L'employeur ne paie pas la totalité des cotisations pour tous ces régimes. En effet, le régime de soins de santé de la fonction publique de même que le régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique sont des régimes à frais partagés. Seules les cotisations au régime de soins dentaires sont, je crois, versées en totalité par l'employeur. Nous suivons à la lettre les pratiques et les politiques du Conseil du Trésor qui s'appliquent à toute la fonction publique.

Mme Mary Anne Griffith (Sous–greffier de la Chambre, Services de l'Administration, Chambre des communes): Monsieur White, les cotisations de pension sont partagées également entre l'employeur et l'employé, par exemple. Les seules prestations qui soient versées entièrement par l'employeur sont celles du régime de soins dentaires. Pour l'assurance–chômage et pour le Régime de pensions du Canada, on nous impose le même taux qu'à tout autre employeur. Nos pensions, qui sont identiques à celles de la fonction publique, sont capitalisées de la même façon que le régime des employés du gouvernement.

M. White: Merci.

Le Président Parent: Je ne suis ni comptable, ni avocat, mais je voudrais ajouter que quand j'exerçais ma profession, ces cotisations étaient versées en totalité. Je ne sais pas combien il y a d'enseignants en Ontario. Il y en a sûrement plus d'un quart de millions. J'ai déjà été conseiller scolaire, et je sais que les conseils scolaires versent la totalité des cotisations. Quand vous dites que ce n'est pas courant, je ne vous contredirez pas. . .

M. White: Ça ne l'est pas.

Le Président Parent: Je n'irai pas jusqu'à dire que beaucoup d'employeurs le font. Sur la colline du Parlement, cela ne se fait pas, sauf pour le régime de soins dentaires. Tous les autres régimes sont à frais partagés.

M. White: Merci.

M. Marleau: Monsieur le président, je voudrais ajouter une remarque suite à la question de M. White concernant la réduction concrete de 1,5 p. 100 du budget des dépenses.

Une partie de l'argent épargné grâce à une meilleure efficacité au cours de l'exercice financier précédent et de l'exercice antérieur a été utilisée pour la refonte de nos services d'impression. En outre, une partie de l'argent économisé du

[*Text*]

pay for committee broadcasting and television. Some of the efficiency savings that could have gone to net reductions were also used for certain re–engineerings that were required as per direction of the House for broadcasting of committees. That gap might have been larger if it had not occurred in the same period.

Ms Griffith: Could I also add another one. Part of the Gagliano suggestions for spending cuts that have gone in in the last few months of course aren't reflected in this. Because these estimates went to print a few months ago, none of the cuts that have been agreed to by your committee in relation to publications or the ones suggested by the board in the last few months are reflected here at all.

Mr. Boudria: Oh?

Mr. Speaker Parent: No, they're not, and they're a very important consideration.

Ms Griffith: If we were to add those into this year's cuts, it wouldn't be 1%; it would be an additional 2%. So we would be getting closer to a 3% reduction cut.

Mr. White: That's good information to have. I'm not here to slash and burn, but sometimes I have this tendency to slash and burn.

Mr. Speaker Parent: If not, you're trying to singe us a little bit.

Mr. White: Thank you.

The Chairman: Mr. Lee.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): Thank you, Mr. Chairman. I'll try to be constructive, not to singe.

I have a couple of questions about the funding of the parliamentary associations. The Auditor General recently criticized the method of funding for the parliamentary associations. The method being used to fund them was a simple transfer of funds. If the funds weren't spent, they stayed there to be spent later. The Auditor General was critical of it. I think the Auditor General would rather have another method, whereby if the funds weren't spent, they were taken back. Can we be advised whether or not the recommendation of the Auditor General has been implemented? And just to wrap it up, if it hasn't been implemented, could I have your assurance it will be, and if it is not, that you will provide this committee with the reason it is not implemented?

Mr. Marleau: I can say it has been partly implemented in the estimates for the fiscal year before you. Last June the Board of Internal Economy decided the operating budget of the parliamentary associations would be funded, according to the Auditor General's recommendation, as part of the general operating funds of the House of Commons.

[*Translation*]

côté de la radiodiffusion grâce au contrat conclu avec CPAC a servi à payer la facture des séances de comité radiodiffusées et télédiffusées. Une partie de l'argent économisé qui aurait pu contribuer à réduire davantage nos prévisions budgétaires a également été utilisée, à la demande de la Chambre, pour réaménager les salles afin qu'elles puissent permettre la retransmission des délibérations des comités. Si nous n'avions pas procédé à ces travaux–là, à ce moment–là, la réduction aurait été encore plus importante.

Mme Griffith: Permettez–moi d'ajouter autre chose. On ne retrouve ici aucun élément des propositions de M. Gagliano concernant la réduction des dépenses, qui ont été appliquées au cours des derniers mois. En effet, ce budget des dépenses a été imprimé il y a quelques mois, et on n'y retrouve absolument pas les compressions que votre comité a acceptées en ce qui concerne les publications, ni celles qui ont été proposées par le bureau au cours des quelques derniers mois.

M. Boudria: Ah bon?

Le Président Parent: Non, en effet. Elles représentent pourtant un montant substantiel.

Mme Griffith: Si on les ajoutait aux réductions de cette année, on n'obtiendrait pas 1 p. 100. On obtiendrait 2 p. 100 de plus. Ainsi, nos compressions seraient plus près de 3 p. 100.

M. White: Voilà d'excellents renseignements. Mon propos ici n'est pas de vous mettre sur la sellette, mais parfois c'est ce que j'ai tendance à faire.

Le Président Parent: On pourrait dire que vous voulez nous secouer.

M. White: Merci.

Le président: Monsieur Lee.

M. Lee (Scarborough—Rouge River): Merci, monsieur le président. Je vais essayer d'être constructif, sans secouer personne.

J'ai quelques questions concernant le financement des associations parlementaires. Récemment, le vérificateur général a critiqué la méthode de financement des associations parlementaires. En effet, cette méthode se borne à un simple virement de fonds. Si l'argent n'est pas dépensé, il est conservé pour être dépensé plus tard. Le vérificateur général a trouvé à redire à cette pratique. Je pense que le vérificateur général préférerait qu'on adopte une autre méthode, afin que les fonds non dépensés soient rendus. Sauriez–vous nous dire si cette recommandation du vérificateur général a été mise en oeuvre? Dans la négative, pouvez–vous nous assurer qu'elle le sera, et si vous décidiez de ne pas retenir cette recommandation, pourriez–vous expliquer aux membres du comité les motifs de votre décision?

M. Marleau: Il faut vous dire que cette recommandation est mise en oeuvre en partie dans le budget des dépenses de l'année financière dont vous êtes saisis. En juin dernier, le Bureau de régie interne a décidé que le budget de fonctionnement des associations parlementaires serait financé, selon la recommandation du vérificateur général, à même les fonds généraux de fonctionnement de la Chambre des communes.

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 1120

The board made a distinction concerning the fees the associations have to pay to the mother organization internationally. They will continue to treat them as grants, because in fact that's what they are—they are grants paid to IPU International, to the North Atlantic Assembly, or the Commonwealth Parliamentary Assocaition Secretariat in London. That portion is continuing to be treated as grants. But the operating funds, for the first time this year, are treated according to the Auditor General's recommendation. However, some of the methodologies and procedures have yet to be determined because of the gap of dissolution and the restriking of the associations.

Le bureau a cependant fait une exception pour les cotisations que les associations doivent verser à l'organisation mère, à l'échelle internationale. On continuera de considérer ces cotisations comme des subventions, parce que c'est effectivement ce qu'elles sont. Il s'agit de subventions versées à l'UIP internationale, à l'Assemblée de l'Atlantique Nord, à l'Association parlementaire du Commonwealth, dont le secrétariat est à Londres. Cette partie des dépenses continuera donc d'être traitée comme une subvention. Toutefois, les crédits de fonctionnement, pour la première fois cette année, sont traités précisément suivant la recommandation du vérificateur général. Il y a encore des modalités à mettre au point, parce qu'il y a eu dissolution du Parlement, donc un battement, et il faut regrouper les associations.

Mr. Lee: I understand. Thank you.

M. Lee: Je comprends. Merci.

Also, in relation to parliamentary associations, I can see that the budget—and here we are perhaps dealing with nickels and dimes, not dealing with millions but with hundreds of thousands of dollars—for outgoing delegations in the last two fiscal years has risen by approximately $100,000, or some 30%. It's gone from $305,000 to $400,000. I would have thought, in the particular fiscal times we're dealing with, that the budget for outgoing delegations would have been frozen, or at least there would not have been an increase.

Par ailleurs, je consulte le budget des associations parlementaires. Je me rends bien compte qu'il s'agit de petites sommes, pas des millions, mais des centaines de milliers de dollars. Je constate qu'au cours des deux derniers exercices, les délégations partant pour l'étranger ont coûté 100 000$ de plus, c'est-à-dire 30 p. 100 de plus. C'est passé de 305 000$ à 400 000$. Étant donné les temps difficiles que nous connaissons, j'aurais cru que le budget des délégations partant pour l'étranger aurait été gelé, en tout cas qu'il n'y aurait pas eu d'augmentations.

While recognizing there is some important work these associations do accomplish, is there an explanation for why the amount has gone up by 30% rather than being stabilized and capped, at least on a temporary basis? I think we're looking at page 53 of the estimates, the expenditure plan. I didn't have a calculator, Mr. Speaker.

Je reconnais que ces associations réalisent un travail important. Peut-on nous expliquer pourquoi cette somme a augmenté de 30 p. 100 plutôt que d'être maintenue, limitée, du moins temporairement? Je me reporte à la page 53 du budget des dépenses, du plan de dépenses. Je n'avais pas de calculatrice, monsieur le Président.

Mr. Speaker Parent: We have a lawyer; we need an accountant now to make it make sense.

Le Président Parent: Nous avons bien un avocat et il nous faut un comptable pour expliquer cela.

Mr. Lee: That's a two-year increase, Mr. Speaker.

M. Lee: Monsieur le Président, il s'agit d'une augmentation sur deux ans.

Mr. Boudria: We need another busboy.

M. Boudria: Nous avons besoin d'un autre aide-serveur.

Mr. Marleau: The outgoing delegations' costs, these four or five activities outgoing and four or five activities ongoing have been, for some years now, between the two Speakers. The Speaker of the Senate and the Speaker of the House of Commons established a plan for regional distribution across the globe so that not all of the activity is concentrated in Europe or in Africa in a given year. The shift is largely destination-affected. That is, if you have a commitment that was accepted a couple of years ago to Australia, since 90% of the costs are travel costs, they fluctuate from year to year, usually according to the destinations chosen. That's part of the problem with some of the associations, which in one year can have a 10% increase because the conference is in Malaysia and then the next year. . . For instance, CPA is in Canada this year, so the travel costs will be much lower. You have to look at a longer term of activities in order to see if there is a rise or a drop.

M. Marleau: Ce qu'ont coûté les délégations partant pour l'étranger, dans quatre ou cinq cas, et il y en a encore quatre ou cinq cette année, fait depuis plusieurs années maintenant, l'objet de discussion entre les deux présidents, le Président du Sénat et le Président de la Chambre des communes. En effet, ils établissent un plan pour tenir compte des diverses régions du globe afin que toutes les délégations ne se rendent pas en Europe uniquement ou en Afrique uniquement, pendant la même année. L'augmentation serait due essentiellement aux destinations. En effet, on peut s'engager deux ans à l'avance à envoyer une délégation en Australie. Quatre-vingt dix pour cent du coût d'une telle délégation correspond au voyage, et le prix du transport varie d'une année à l'autre, selon la destination. Voilà donc le problème qui se pose à certaines de ces associations, car une année donnée, elles peuvent subir une augmentation de 10 p. 100 parce que la conférence a lieu en Malaisie, alors que l'année suivante. . . Ainsi, l'APC se réunit au Canada cette année, et les coûts de transport vont être bien inférieurs à ce qu'ils étaient auparavant. Il faut voir les choses à plus long terme pour pouvoir vérifier s'il y a véritablement une augmentation ou une baisse.

[*Text*]

Mr. Lee: Thank you. I understand that.

Can Mr. Speaker indicate whether or not in the budget process, the planning process, the anticipated uptake in parliamentary committee activity has been taken into account? Of course, there are envisaged rule changes and policy changes, which should see an increase in the role, function, and commitments of parliamentary committtees. I'm wondering whether the budget planning process this year took that into account so that the committees can go on with their so–called increased roles.

Mr. Speaker Parent: The general answer is no, but we are going to be taking that into account in the future. In direct response to your question, the answer is no, but we're going to look at it at a future date. Bob would have a little bit more to add.

Mr. Marleau: The background to know is the timing of the preparation of the estimates, which began early last fall under a different administration and through an interregnum before Christmas, with many reform proposals being in the red book and being in a Campbell statement during the election campaign. Not knowing exactly where they would go, it was difficult to anticipate and plan on that basis. Essentially the funding for the standing committees is identical to that in the previous year's estimates, 1992–93, with no growth.

[*Translation*]

M. Lee: Merci. Je comprends.

Le Président peut–il nous expliquer si dans le processus de planification budgétaire, on a prévu une recrudescence des activités des comités parlementaires? On sait qu'on envisage des modifications, à la politique et au Règlement, de sorte qu'il y aurait une intensification du rôle et des fonctions de même que des responsabilités des comités parlementaires. Je me demande si dans votre planification budgétaire de cette année, on en a tenu compte afin que les comités puissent commencer tout de suite à assumer ce rôle élargi?

Le Président Parent: Je vous dirai d'emblée que non mais nous allons en tenir compte à l'avenir. Je dois répondre non à votre question, mais nous allons nous pencher sur la question à l'avenir. Avez–vous quelque chose à ajouter, Bob?

M. Marleau: Il faut bien se rappeler à quel moment les prévisions budgétaires sont préparées. Le processus a commencé l'automne dernier, sous un autre gouvernement, et il s'est poursuivi cet automne, avant Noël, au moment où il y a eu changement de gouvernement, et on sait que nombre de propositions de réforme figurent dans le Livre rouge ou encore dans les déclarations de M^me^ Campbell pendant la campagne électorale. Ne sachant pas exactement ce qui allait se passer, il était difficile de prévoir. En fait, le budget des comités permanent est identique à celui des années précédentes, c'est–à–dire 1992–1993. Il n'y a donc pas eu d'augmentation.

• 1125

Mr. Speaker Parent: There's no increase in that.

Mr. Lee: I understand that the chair of this committee chairs the budget subcommittee. I thought he would have a very real interest in that question. Thank you.

Mr. Speaker Parent: He did.

Mr. White: Just a correction on your statement. There were no Reform proposals in the red book.

Mr. Marleau: No. I realize we have to be more careful whether we use reform with a capital R or a small r.

The Chairman: Mrs. Ablonczy, do you have any questions?

Mrs. Ablonczy (Calgary North): Yes. Thank you, Mr. Chairman.

As the coordinator for our caucus, Mr. Speaker, I of course have quite an interest in the mandate of this special accommodation planning project. I wonder whether you could give me more information about that project and about the timeframe in which it will be completed.

Mr. Speaker Parent: We're having discussions right now with the Minister of Public Works. I'm having discussions with the Speaker of the Senate. I would imagine that a definite proposal would be forthcoming by this fall, so that we can talk about the timing and the specifics of what renovations will be necessary.

Some of these renovations have been planned for some time, and others are under consideration because of circumstances that have been forced upon us. I would be able to give you a more precise answer in the fall, when these discussions are finished.

Le Président Parent: Aucune augmentation.

M. Lee: Si je comprends bien, le président de ce comité est également président du sous–comité du budget. Je pensais qu'il porterait un intérêt réel à cette question. Je vous remercie.

Le Président Parent: C'est ce qu'il a fait.

M. White: Il faut faire attention: vous parlez de propositions de réforme figurant dans le Livre rouge.

M. Marleau: Je sais bien que l'usage du mot réforme est délicat.

Le président: Madame Ablonczy, avez–vous des questions?

Mme Ablonczy (Calgary–Nord): Oui. Merci, monsieur le président.

En tant que coordinatrice de notre caucus, monsieur le Président, je m'intéresse, évidemment, tout particulièrement au mandat de ce projet spécial de planification des immeubles. Pourriez–vous me donner davantage de précisions au sujet de ce projet et du calendrier jusqu'à la fin des travaux.

Le Président Parent: À l'heure actuelle, nous avons des discussions avec le ministre de Travaux publics. Personnellement, je suis également en discussion avec le Président du Sénat. Je suppose qu'une proposition définitive sera prête cet automne. Nous pourrons alors parler du calendrier et des détails de rénovation.

Certaines de ces rénovations sont prévues depuis quelque temps déjà; d'autres sont envisagées à cause de circonstances indépendantes de notre volonté. Je pourrai vous donner sans doute une meilleure réponse cet automne lorsque les discussions seront terminées.

[*Texte*]

Mrs. Ablonczy: Does this project relate to renovation work?

Mr. Speaker Parent: Yes, it does relate to renovation work.

Mrs. Ablonczy: I have a follow-up question then. There seems to be quite a disparity in the amount of space available to members, some members trying to cram themselves and three staff into two small rooms, and other members having as many as six rooms in their office allocation. I wondered whether there was any plan by yourself and your officials, particularly Mr. Cloutier, to try to redress this disparity in space so that members all could count on having sufficient space for the operation they have here on the Hill.

Mr. Speaker Parent: Of course the ideal is for everyone to have the same space. Our problem is that we have these buildings that were built decades ago, and the rooms vary in size. The rooms here in Centre Block are generally somewhat smaller than the ones in Confederation Building, for example. The West Block is again a different story. If you take a visit over to the East Block you'll find what we have there in floor space is quite large.

Traditionally what has happened is that the whips have talked about this and settled it among themselves. As a member like yourself, I would always rely on the negotiating skills of the whips of the day, in hopes that I would get space where I could carry out my functions. Where situations are so cramped that a member of Parliament cannot carry out his or her functions as a member of Parliament, then surely the whips would have a look at that.

I know I'm not giving secrets out of school when we discussed this a little bit earlier. I had mentioned to you that this would be one of the areas where we would hope that not only a negotiation would take place, but also a sense of fairness among all of the whips. I still have faith that this could probably be resolved over the next short while. I have hopes that it would be resolved anyhow.

Mrs. Ablonczy: But that resolution wouldn't come through a study of your own office and staff.

• 1130

Mr. Speaker Parent: We have not started a study, but it's surely something I could discuss with the whips at some future time. I would leave that open if you would like to discuss that.

Mr. Marleau: I could add something a little more to that, if I may. The Auditor General, in his last report, also made commentary about the lack of accommodation planning, if you like, although not necessarily criticizing House administration for it, in view of the fact of the conditions in the space we do have to manage. That was the inspiration for the accommodations planning project and putting someone of the quality of Mr. Riedel on it, who knows members' needs.

If we're looking at a 10-year plan, first and foremost members' needs are part of the package, whether it's expansion to another building or putting together some form of plan for existing space that could be party allocated, function allocated for House officers and that sort of thing, and to develop proposals for, if you like in bureaucratese, "a mission profile" for the Centre Block and a "mission profile" for the West Block.

[*Traduction*]

Mme Ablonczy: Ce projet se rapporte-t-il à des travaux de rénovation?

Le Président Parent: C'est bien cela.

Mme Ablonczy: J'aurais une question complémentaire à poser à ce sujet. Il semble y avoir une grande disparité dans les locaux prévus pour les députés; certains de ceux-ci doivent se satisfaire, avec une équipe de trois personnes, de deux petites pièces alors que d'autres députés ont jusqu'à six pièces qui leur sont réservées. J'aimerais savoir si vous-même ou vos fonctionnaires et particulièrement M. Cloutier avez l'intention d'essayer de rectifier ce déséquilibre afin que tous les députés puissent être certains d'avoir suffisamment d'espace pour leurs bureaux sur la Colline.

Le Président Parent: Évidemment, l'idéal, c'est que tout le monde dispose exactement de la même superficie. Cependant, tous ces bâtiments ont été construits il y a plusieurs décennies et les pièces ne sont pas toutes de la même taille. Ainsi, dans l'Édifice du Centre, les pièces sont généralement plus petites que celles de l'Édifice de la Confédération. Quant à l'Édifice de l'Ouest, la situation est différente également et dans l'Édifice de l'Est, les locaux sont assez spacieux.

Par le passé, ce sont les whips qui ont réglé la question entre eux. Lorsque j'étais simple député, je me fiais toujours à mon whip et à ses talents de négociateur. J'espérais ainsi avoir suffisamment d'espace pour m'acquitter de mes fonctions. Dans la situation où un député se trouverait dans des locaux tellement exigus qu'il ne peut s'acquitter convenablement de ses obligations, les whips devraient certainement étudier la question.

Je ne révélais aucun secret lorsque j'en parlais précédemment. Je vous ai dit qu'il s'agit-là d'un des domaines où nous espérons que les whips ne se contenteront pas simplement de négocier, mais où ils auront également à coeur l'équité. Je crois que l'on pourra sans doute résoudre cette question bientôt. J'espère que cela pourra régler le problème.

Mme Ablonczy: Mais cela ne se fera pas à la suite d'une étude faite dans votre bureau.

Le Président Parent: Nous n'avons pas entamé d'étude, mais il s'agit-là certainement de quelque chose dont je pourrais éventuellement parler avec les whips. Ce serait une possibilité si vous vouliez en discuter.

M. Marleau: Je pourrais ajouter quelque chose à cela si vous me le permettez. Le vérificateur général, dans son dernier rapport, a également fait des commentaires sur le manque de planification des immeubles, même s'il ne critiquait pas nécessairement l'administration de la Chambre pour ce problème. C'est à la suite de cela que l'on a conçu le projet de planification des immeubles et que l'on a nommé quelqu'un de l'envergure de M. Riedel qui connaît les besoins des députés.

Dans le cadre d'un plan décennal, il faut tenir compte surtout des besoins des députés, qu'il s'agisse de trouver de l'espace dans un autre bâtiment, de répartir des locaux existants, et d'en charger les hauts fonctionnaires de la Chambre, etc., ainsi que de mettre au point ce que l'on appelle, en jargon bureaucratique, un «profil de mission» pour l'Édifice du Centre de même que pour l'Édifice de l'Ouest.

[*Text*]

Shall the West Block be a committee building? Shall the Centre Block be just a legislative building, or will it be arranged with ministers occupying space, as well as members? Those kinds of member–oriented issues will be addressed in that plan.

Mr. Speaker Parent: We should make no mistake about it, when these renovations take place, whenever we begin them, there is going to be dislocation of some of our members, and we have to see to it. That's why I have Mr. Riedel in place here to report to me as soon as possible. I should have his report in the next 12 months at least. That would be the maximum time. Some of our members are going to be dislocated when we start these renovations, *sans doute*, and I would hope that members and their whips would take that into consideration when this decision is taken, because it's going to be taken.

Mrs. Ablonczy: It's been my experience, as a new member of Parliament and new to the job of reporting to my caucus, that these spaces are allocated according to some pecking order. Third parties are not high on that pecking order, and it seems to me that it would make more sense, Mr. Chairman, for space allocations to make reference to the needs of the members rather than the particular party or the numbers of members in the party they belong to.

I would strongly recommend that this committee look at dividing office space on the Hill for members in a more equitable and non–partisan fashion. That's a recommendation I would like to place before this committee, Mr. Chairman.

Mr. Speaker Parent: I'm glad I don't have to deal with that, Mr. Chairman.

The Chairman: I'll ask a question, if I get a chance at the end, on the subject. Are you finished, Mrs. Ablonczy?

Mrs. Ablonczy: I just have one more question, if I might, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes.

Mrs. Ablonczy: I was visited by some folks in Calgary who are able to provide translation services to the House of Commons. They had a complaint that they never get any contract work from the House of Commons, that it all seems to be allocated locally here around Ottawa. Apparently they're part of an organization of translating services in different provinces. This wasn't local to my own area. Their concern was that they do not get an equal opportunity to provide services to the House for translation. Is there any comment on that, something I could take back to these folks to address their concern?

Mr. Marleau: There's a very simple answer. We retain no translation or interpretation services directly at the House of Commons. It's entirely done through the Secretary of State, the government department responsible for translation, which by law under the statute must provide to the House of Commons and its members translation and interpretation services free of charge. They do all the contract negotiations, all of the farming out of the work if it's being contracted out. You should direct your constituents to that responsible minister to see how they can get in on the action.

[*Translation*]

L'Édifice de l'Ouest devrait–il être réservé aux comités? L'Édifice du Centre devrait–il être réservé aux activités législatives ou bien les ministres et les députés y auront–ils leurs bureaux? Ce sont là des questions qui intéressent les députés et qui seront donc étudiées.

Le Président Parent: Il ne faut pas oublier que ces rénovations provoqueront certaines perturbations pour les députés concernés et qu'il faudra donc s'occuper de la question. C'est la raison pour laquelle M. Riedel s'occupera de cette question et nous fera rapport aussi rapidement que possible. En fait, son rapport devrait me parvenir au cours des 12 prochains mois. C'est là un délai maximum. Certains députés devront déménager lorsque ces rénovations commenceront et j'espère que les députés et leurs whips en tiendront compte lorsque la décision sera prise, et elle le sera.

Mme Ablonczy: D'après mon expérience en tant que nouvelle député et en tant que député qui doit faire rapport à mon caucus, les locaux sont répartis en tenant compte d'un certain ordre de priorité. Les tiers partis ne figurent pas très haut sur cette liste. Il me semble qu'il serait plus sensé, monsieur le président, lorsque l'on répartit les locaux, de tenir compte des besoins des députés plutôt que du parti auquel il appartient ou du nombre de députés du parti en question.

Je recommande fortement que le comité étudie la question d'une répartition plus équitable et impartiale des locaux entre les députés sur la Colline. C'est une recommandation que je formule au comité, monsieur le président.

Le Président Parent: Je suis heureux de ne pas devoir m'occuper de cette question, monsieur le président.

Le président: Je poserai une question là–dessus en fin de séance si j'en ai la possibilité. Avez–vous fini, madame Ablonczy?

Mme Ablonczy: J'ai une autre question si vous me le permettez, monsieur le président.

Le président: Bien.

Mme Ablonczy: Certaines personnes de Calgary qui peuvent fournir des services de traduction à la Chambre des communes m'ont contactée pour se plaindre du fait qu'elles n'obtenaient jamais de contrat de la Chambre des communes et que ceux–ci allaient à des gens d'Ottawa. Apparemment, il s'agit là de personnes qui font partie d'une organisation de services de traduction situés dans différentes provinces. Il ne s'agit pas d'un service de ma région. Ces personnes se plaignent du fait qu'elles n'ont pas une chance égale de fournir des services de traduction à la Chambre. Que pouvez–vous me dire à ce sujet, que pourrais–je répondre à ces personnes?

M. Marleau: La réponse est très simple. La Chambre des communes ne retient pas directement des services de traduction ou d'interprétation. Cela se fait par le Secrétariat d'État, ministère responsable de la traduction. D'après la loi, ce ministère doit fournir les services de traduction et d'interprétation gratuitement à la Chambre des communes et à ses députés. C'est ce ministère qui s'occupe de la négociation des contrats de pige dans le cas où l'on procède de cette façon. Vous devriez donc dire à ces personnes de s'adresser au ministre compétent pour pouvoir elles aussi tirer parti des possibilités.

[*Texte*]

Mrs. Ablonczy: I appreciate that. Thank you.

The Chairman: That leads me to a direct question. Why is it then that we pay a supplementary amount to them for speedy service, if they're required to provide this service by law?

Mr. Marleau: If somehow a member is requesting service that goes beyond the norms and standards that they—

The Chairman: No, not a member. It's for the translation of committee proceedings. When we were looking at cost–cutting, were were told that we were paying millions of dollars per year.

• 1135

Mr. Marleau: No, sir, you weren't told you were paying it. That is what they are paying, and any of those savings will accrue to that department and not to the House of Commons.

The Chairman: As I recall, we were told there was a direct saving to the House in that area.

Mr. Marleau: Not for translation and interpretation, no.

La tranche de traduction est entièrement entre les mains du Secrétariat d'État.

If you decide not to print or translate a committee issue, there's a saving that accrues to the taxpayer via the department, but there is no direct saving to the House of Commons when it comes to translation and interpretation.

The Chairman: That is contrary to what we were told before. I'll accept your answer. I'm delighted to hear it.

Monsieur Duceppe.

M. Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Lorsque l'on examine le budget en personnel pour les hauts fonctionnaires de la Chambre, il y a eu une économie, sous toute réserve, d'environ 1 240 000$ cette année. De cette somme, 86 p. 100 de l'économie a été réalisée par le Bloc québécois et 15 p. 100 par le Parti réformiste. Ce que l'on ne retrouve pas dans ces chiffres ce sont les économies qu'ont dû faire également les Libéraux au niveau de leurs ministères ou du bureau du Premier ministre. J'aimerais savoir, d'une part, si on le retrouve ici et, d'autre part, sinon, quelle comparaison peut–on faire avec, par exemple, le Bloc québécois qui a économisé environ un million de dollars sur la situation précédente qui était celle des Libéraux? Le Parti réformiste a économisé quelque 160 000 dollars en comparaison du NPD. Donc, pour le parti gouvernemental on ne peut pas retrouver cela ici. Peut–on le retrouver ailleurs afin de pouvoir faire des comparaisons véritables?

M. Marleau: Je ne me souviens pas, monsieur Duceppe, si les économies gouvernementales faites au début de ce Parlement se retrouvent dans un document particulier. Je me souviens de la discussion au Bureau de régie interne à propos de la réduction d'environ 25 p. 100 dictée par le cabinet dans les dépenses des ministres et que la même formule de 25 p. 100 a été appliquée à la Chambre, y compris le budget de la Présidence.

[*Traduction*]

Mme Ablonczy: Je comprends. Merci.

Le président: Ce qui m'amène à cette question: Pourquoi devons–nous alors payer un montant supplémentaire pour obtenir les services plus rapidement, si ceux–ci doivent être fournis conformément à la loi?

M. Marleau: Si par exemple un député requiert un service qui dépasse. . .

Le président: Non, il ne s'agit pas d'un député. Je parle de la traduction des délibérations des comités. Lorsque l'on étudiait les économies possibles, on nous a dit que l'on dépensait des millions de dollars par année.

M. Marleau: Non, on ne vous a pas dit que c'est la Chambre qui payait. C'est ce que paie le Secrétariat d'État et c'est ce ministère et pas la Chambre des communes qui profitera des économies.

Le président: Si je me rappelle bien, on nous a dit qu'il y aurait une économie pour la Chambre elle–même dans ce domaine.

M. Marleau: Pas pour la traduction et l'interprétation.

Translation services are provided exclusively by the Secretary of State.

Si vous décidez de ne pas faire imprimer ou traduire un fascicule des délibérations d'un comité, cela représente une économie pour le contribuable et pour le ministère, mais la Chambre des communes ne peut réaliser aucune économie pour les services de traduction et d'interprétation.

Le président: Ce n'est pas ce qu'on nous avait dit auparavant. J'accepte votre réponse et je suis ravi de l'entendre.

Mr. Duceppe.

Mr. Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): When we look at the House Officers' Staff Budgets, we find conditional savings of about $1,240,000 for this year. Of these savings, 86% are attributed to the Bloc Québécois and 15% to the Reform Party. What we do not find in these figures are the savings that the Liberals also had to make for their departmental offices or the Prime Minister's office. I would like to know, first, whether these savings are noted here, and second, if they are not, how we can make a comparison with, for instance, the one million dollar savings realized by the Bloc Québécois over what the Liberals had done previously? The Reform Party saved about $160,000 compared to the NDP. We cannot find the savings here for the party in power. Can we find them elsewhere if we want to make accurate comparisons?

Mr. Marleau: I do not recall, Mr. Duceppe, whether the savings realized by the government early in this Parliament are to be found in any specific document. I remember that there was a discussion at the Board of Internal Economy about the reduction of approximately 25% imposed by Cabinet for ministers' expenditures and that the same percentage was applied to House of Commons expenditures, including the budget for the Speaker's office.

[*Text*]

Je regrette. Je peux demander à notre contrôleur de vérifier si cela se retrouve dans un document particulier. Cela se retrouve sans doute dans un document du Conseil du Trésor mais ce n'est certainement pas dans le nôtre.

Le Président Parent: Si on peut obtenir ces chiffres et cette information, nous vous les ferons parvenir.

M. Duceppe: On m'a également dit 25 p. 100. Vous comprendrez que je le crois.

Le Président Parent: J'espère que vous le croyez.

M. Duceppe: Absolument. J'aimerais savoir s'il était d'usage que les comités engagent des responsables en communication. Je sais que certains comités ont accordé des contracts de 60 000$ pour un communicateur. Était–ce la pratique auparavant? N'y a–t–il pas déjà, à l'intérieur même des ministères, des gens qui peuvent s'occuper d'un tel travail? Ne fait–on pas double emploi en engageant, pour un comité, des gens responsables spécifiquement des communications? Cela me semble un peu gros. Dernièrement, certains contracts, allant jusqu'à 60 000$, ont été donnés.

M. Marleau: Je vais vous poser une question. Faites–vous une distinction entre les contrats de communications et les contrats d'annonces publicitaires?

M. Duceppe: Oui, je fais une différence. Par exemple, si je regarde ce qui a été fait par Relations–Ressources humaines, ils ont publié de l'information disant qu'il y aurait des audiences publiques. Mais là, sous toute réserve, je parle d'engager. C'est le Comité permanent de l'environnement et du développement durable qui, à un moment donné, a engagé quelqu'un à raison de 60 000$ pour s'occuper des communications pour le comité. Je me dis: cela existait–il auparavant? N'y a–t–il pas double emploi?

Le président: En tant que membre du sous–comité du Comité de liaison chargé d'étudier les budgets proposés par tous les comités de la Chambre, je n'ai pas encore vu celui du Comité de l'environnement et du développement durable, mais je ne me souviens pas d'une discussion à cet effet. Vous avez un membre de votre parti sur ce sous–comité — il n'est malheureusement pas là ce matin —, et il pourrait peut–être regarder les budgets de tous les comités et vous faire rapport.

• 1140

M. Duceppe: J'en conviens, mais cela n'enlève rien au sens de ma question.

Le président: Donc, j'ai mal compris.

M. Marleau: Je peux répondre en termes assez généraux. À ma connaissance, dans le passé, il n'y avait pas de pratique ou de tendance à retenir des services en matière de communication, de services médiatiques. Il arrive, lorsqu'un comité est dans la phase terminale de préparation d'un rapport, si je peux utiliser cette expression, et qu'il veuille faire une plus grande dissémination des résultats de son enquête, qu'il engage un expert en communication pour à la fois faire un peu de design et de publicité.

Au cours de l'exercice 1992–1993, pour tous les comités permanents, selon le rapport déposé à la Chambre en juin dernier, il n'y a eu qu'un seul comité qui a retenu un contrat à nature de relations médiatiques. Il s'agit du Comité permanent des communications pour un total de 1 500$.

[*Translation*]

I'm sorry. I could ask our comptroller to check whether this information can be found in a specific document. This is probably included in a document from the Treasury Board, but certainly not in ours.

Mr. Speaker Parent: If these figures and this information can be found, we shall refer them to you.

Mr. Duceppe: I was also given a figure of 25%. Please understand that I believe that.

Mr. Speaker Parent: I certainly hope that you believe it.

Mr. Duceppe: Absolutely. I would like to know whether it has been the practice for committees to hire communications staff. I know that certain committees have granted $60,000 contracts for a communicator. Was this the practice before? Are there not within the departments people who can do the job? Is it not a case of duplication to hire for a committee people specifically in charge of communications? I find this somewhat excessive. Lately, contracts of up to $60,000 have been awarded.

Mr. Marleau: I have a question. Are you differentiating between communications contracts and advertising contracts?

Mr. Duceppe: Yes, I am. For instance, if we look at the Committee on Human Resources, this committee paid for advertisement to announce some public hearings. But I am now talking about hiring people. The Standing Committee on the Environment and Sustainable Development hired someone for $60,000 to deal with communications for the committee. I am wondering whether this was the practice before? Is this not a case of duplication of services?

The Chairman: As a member of the sub–committee of the liaison committee in charge of examining the budgets proposed by all the committees of this House, I have not yet seen the budget proposal of the Committee on the Environment and Sustainable Development, but I do not recall any discussion about it. There is one member of your party on the sub–committee, who is unfortunately not here this morning, and he could perhaps look at the budgets of all the committees and report to you.

Mr. Duceppe: I agree, but my question remains nonetheless.

The Chairman: So, I misunderstood.

Mr. Marleau: I could give you a fairly broad answer. As far as I know, in the past, it was not customary to hire communication or media services. It may happen, when the members of a committee are in the final stages of drafting their report and wish to disseminate the results of their study on a larger scale, that a communications expert is hired to help in the design and advertising.

During fiscal year 1992–1993, of all standing committees, according to the report tabled in the House last June, only one signed a contract for media relations. It was the Standing Committee on Communications and the total amount was $1,500.

[*Texte*]

M. Duceppe: En tout cas, on va le revérifier au Comité de liaison, mais il ne faudrait pas tomber dans le jeu des vases communicants, c'est–à–dire que le gouvernement nous annonce qu'il économise un montant dans ses ministères en coupant des postes de communicateurs et qu'on retrouve ces mêmes communicateurs au niveau des comités.

À ce moment–là, on dit qu'on vient d'économiser, qu'on a réduit, qu'on a fait notre effort comme les partis de l'opposition et voilà que ce sont les trois partis ensemble qui engagent un communicateur au comité. C'est le *hot potato* qui vient de changer de place.

En réalité, on en arrive à la même situation sauf qu'on fait porter le chapeau à d'autres. Il faut être prudent sur cela.

M. Marleau: Oui.

M. Boudria: Il n'en demeure pas moins que, si un comité parlementaire entrepend un travail spécial—pas que je veuille en faire l'apologie—et si le personnel des ministères voulait faire le travail du comité parlementaire, il y aurait une grande réticence au sein de l'opposition qui dirait que ce n'est pas au gouvernement de diriger notre comité. C'est nous–mêmes qui dirigerons nos propres travaux. C'est simplement une réflexion que je fais. Peut–être que cela ne s'applique pas et que cela aidera le débat à l'intérieur du sous–comité, mais c'est quand même arriver souvent dans le passé. À certaines occasions certains ministères ont offert leurs services et se sont vus refuser assez rapidement parce que les comités ne voulaient pas que le gouvernement tente de diriger leurs travaux.

M. Duceppe: Je vous ferai remarquer qu'il y a aussi le danger inverse, c'est–à–dire que le comité fasse le travail du ministère.

M. Boudria: Absolument.

Le Président Parent: Tout cela pour dire qu'en 1992–1993, nous n'avions qu'un contrat de ce genre et qu'il s'agissait du Comité permanent des communications.

M. Duceppe: C'est cela. Mais, sous toute réserve, nous allons examiner cette question. Je pense que c'est en train de se multiplier.

Le Président Parent: Merci.

Le président: Monsieur le Président, vous pouvez peut–être répondre à une question concernant l'allocation des salles ici.

I am wondering how rooms get allocated here in the House. What has been the tradition? Is it by the whips meeting and deciding on room allocations? Is there an initial grab by the government whip?

Mr. Speaker Parent: First, I have never been a whip.

The Chairman: Neither have I.

Mr. Speaker Parent: I wish we had the whips here now. We have two of the whips out of the three and a deputy whip.

The Chairman: They are well represented.

Mr. Speaker Parent: Let's just go to you, Don. Let's see what you have to say about it.

[*Traduction*]

Mr. Duceppe: In any case, we will check again with the liaison committee, but we should make sure that we do not end up with disguised transfers with the government telling us it is saving by cutting communications positions in some departments while those same communicators end up with committees.

In that case, we are told that some savings have been achieved, that cuts have been made, that we have made an effort like opposition parties and there we have the three parties together hiring a communicator for the committee. It is the hot potato just changing hands.

What you have is basically the same situation except that you get someone else to be accountable. We have to be very careful with that.

Mr. Marleau: Yes.

Mr. Boudria: Nevertheless, if a Parliamentary committee undertakes a special study—although I am not advocating that—and if the staff of a department were willing to do the work of the Parliamentary committee, there would be a considerable amount of reluctance among opposition members who would say that our committee should not be led by the government. We will be controlling our work. This is just a comment. It might be irrelevant in this case but it may help the discussion by the sub–committee as the situation has occurred a number of times in the past. On some occasions, some departments offered their services but were promptly rejected as the committees did not want their work to be controlled by the government.

Mr. Duceppe: I would also mention the opposite risk with the committee doing the department's work.

Mr. Boudria: Definitely.

Mr. Speaker Parent: In short, in 1992–93, only one such contract was signed, by the Standing Committee on Communications.

Mr. Duceppe: Right. However, with all due respect, we will look into that matter. I think there is more and more of those situations.

Mr. Speaker Parent: Thank you.

The Chairman: Mr. Speaker, maybe you could answer a question on room allocations.

Je me demande comment sont réparties les salles ici à la Chambres. Quelle est la tradition? Est–ce que les whips se réunissent pour décider de cette répartition? Le whip du gouvernement fait–il main base au départ sur certaines salles?

Le Président Parent: Tout d'abord, je n'ai jamais été whip.

Le président: Moi non plus.

Le Président Parent: J'aimerais bien que nous puissions interroger les whips maintenant. Nous en avons deux sur trois et un whip suppléant.

Le président: Ils sont bien représentés.

Le Président Parent: Commençons par vous, Don. Voyons ce que vous avez à dire à ce sujet.

[*Text*]

Mr. Boudria: I was involved in the process in 1988 and in 1993, and essentially it was identical. There are a number of allocated suites. There is a specific suite for the leader of the opposition, there is a specific suite for the Prime Minister, a specific suite for the House leaders, one for the government whip and a few other people. The opposition whip has a specifically designated suite. You remove those from the top, plus the number of suites required for the ministers. You take the total number of suites that are left and you divide them among caucuses, in proportion to the number of MPs they have. The government takes its suites, then the opposition take theirs. They pass to the third party, and the rest are handed to the Speaker to distribute to the independents or members not officially recognized as a party in the House of Commons.

• 1145

That's essentially the process that was used. I was there on an opposition side once and once on the government side.

Mr. Speaker Parent: Without using terms that could be derogatory, there is a pecking order, and the pecking order is the party that's in power.

I've been here for 20 years. In a perfect world we would have all of the offices with precisely the same size. We don't have that. You try to come as close as you can to equality and surely you try to come as close as you can to fairness. Now fairness, like beauty, is in the eye of the beholder, and as much as we try, there are probably going to be some discrepancies. That's not to say that we should stop trying. That is why I believe this can be best resolved not necessarily by someone imposing it from above but by letting the whips figure out among themselves the way it's going to be done.

It seems to have worked for 128 years. You can always improve and reform—no pun intended—any situation.

The Chairman: So for clarification, after the allocation of cabinet rooms and the specific rooms mentioned, the whips divide up the remaining space and then within the party assign the offices to the members.

Mr. Speaker Parent: That's correct. That's my understanding. It's the whips who say "Member A, you'll go here; member B, you'll go here; and member C, you'll go there." That's how it has traditionally been done.

The Chairman: But the whips have initially agreed among themselves on the division of the office space among the parties in the House.

Mr. Speaker Parent: I think you could use the term "agreed" in a general sense. It's not that you are necessarily faced with a *fait accompli*, but it's almost there.

The Chairman: Does the Speaker play a role in achieving that agreement, or only if called upon?

Mr. Speaker Parent: In most cases when there are negotiations with the whips, the Speaker is the honest broker. The Speaker will try to bring about an accommodation among the whips, and to the extent that he or she can do that, I guess that's the extent he or she should be deemed to be successful.

[*Translation*]

M. Boudria: J'ai participé à cet exercice en 1988 et en 1993, et cela s'est passé à peu près de la même façon. On attribue un certain nombre de suites. Il y en a une pour le chef de l'opposition, une pour le premier ministre, une pour les leaders à la Chambre, une pour le whip du gouvernement et quelques autres personnes. Il y a une suite désignée pour le whip de l'opposition. Ces suites sont donc exclues dès le départ, plus les suites nécessaires pour les ministres. On prend le reste et on le divise entre les caucus en proportion du nombre de députés des partis. Le gouvernement prend ses suites, ensuite les représentants de l'opposition prennent les leurs. On passe au troisième parti, et on laisse le Président distribuer le reste aux députés indépendants ou aux députés non reconnus officiellement comme partis à la Chambre des communes.

En gros, c'est comme cela que les choses se passent. J'ai participé à cet exercice une fois dans l'opposition et une fois du côté gouvernemental.

Le Président Parent: Sans vouloir être péjoratif, je dirais qu'il y a une hiérarchie, et que cette hiérarchie est déterminée par le parti au pouvoir.

Cela fait 20 ans que je suis là. Dans un monde idéal, nous aurions tous des bureaux de la même taille exactement. Ce n'est pas le cas. On essaie dans toute la mesure du possible d'assurer des conditions d'égalité et d'équité, mais l'équité, comme la beauté, est quelque chose de subjectif et il y a forcément des différences. Cela ne nous dispense pas de continuer à essayer d'assurer cette équité. C'est pourquoi je pense que la meilleure solution n'est pas nécessairement d'imposer une répartition du sommet, mais plutôt de laisser les whips faire la répartition eux–mêmes.

Cette formule semble fonctionner correctement depuis 128 ans. Il y a toujours une place pour les améliorations et la réforme, cela dit sans jeu de mots.

Le président: Donc, pour préciser, une fois réparties les pièces destinées aux ministres et à un certain nombre de personnalités, ce sont les whips qui se répartissent le reste et qui attribuent les locaux à leurs députés.

Le Président Parent: Voilà. Je pense que c'est cela. Ce sont les whips qui disent: «Monsieur Untel, vous avez tel bureau, monsieur Untel, vous avez tel bureau, etc.». C'est comme cela que ça se passe habituellement.

Le président: Mais les whips s'entendent au départ sur la répartition des locaux entre les partis.

Le Président Parent: Je pense qu'on peut employer le terme «s'entendre» dans un sens général. Ce n'est pas un fait accompli, mais presque.

Le président: Le Président participe–t–il à cette entente, ou n'intervient–il que si on le lui demande?

Le Président Parent: En général, lorsqu'il y a des négociations avec les whips, le Président est une sorte de courtier. Il essaie de faciliter l'entente entre les whips et son succès se mesure au taux de réussite qu'il obtient.

[*Texte*]

I wish we could have 295 members of Parliament who are absolutely happy with their allocation, and after the renovations are done perhaps we'll come a little bit closer.

We're aiming for about 1,200 square feet per member. Will we accomplish it? It will depend. Are we going to add more members? I mentioned there is a possibility of more members. This has been hoisted to a later date. So there are a few things that are unsettled.

Mrs. Ablonczy: Mr. Chairman, I would like to indicate that this system does not work for members. As I have indicated, I have members who simply do not have enough space, and even when I try to assign empty space to these people, there seems to be some reason why that can't be done. I would suggest very strongly that this is not a satisfactory process for our members. It needs to be looked at and addressed in a realistic and equitable way. I really urge this committee to do that for the welfare and benefit of all members.

The Chairman: You are certainly free to raise it in the committee, Mrs. Ablonczy.

Mrs. Ablonczy: I've done so.

The Chairman: Yes. I guess we'll have our discussion another day. I guess that's what you're saying.

Mr. Lee: I have two questions. The first one has to do with the existence, I understand, of a photographer for the House of Commons or Parliament Hill. Can you confirm that there is one, and, if so, how is he or she retained? How is that organized?

Mr. Speaker Parent: You mean for all the members or for the House of Commons itself?

Mr. Lee: A photographer whose role appears to be recording the proceedings of the House, matters within the House—

Mr. Speaker Parent: Do you mean those two fellows who are in the House? Is that what you're talking about?

• 1150

Mr. Lee: I've seen a cameraman from time to time within the House of Commons taking pictures.

Mr. Speaker Parent: Andy Shott.

Mr. Lee: Yes. Is that person on contract with the House of Commons?

Mr. Marleau: No. He was an individual who was on leave of absence from the House as photographer for the PC caucus in the last Parliament. He wished to return to his substantive position. We've taken him back on a term basis, and we have been using his photographic skills or talent for members generally and for parliamentary associations, visiting dignitaries and that sort of thing. It's still very much an interim arrangement with him in terms of how far we're going to go with that kind of service.

Mr. Lee: Okay, so that's something that would be firmed up in the future I guess.

Mr. Marleau: It's currently a term appointment.

[*Traduction*]

J'aimerais bien avoir 295 députés tous ravis des locaux qui leur sont attribués, et nous approcherons peut-être un peu plus de ce chiffre une fois que les rénovations seront terminées.

Notre objectif est d'accorder 1 200 pieds carrés à chaque député. Y parviendrons-nous? Cela dépendra. Allons-nous avoir plus de députés? J'ai parlé de cette éventualité. Cette question a été reportée. Il y a donc des choses qui ne sont pas réglées.

Mme Ablonczy: Monsieur le président, je dois dire que ce système ne fonctionne pas pour les députés. Je le répète, certains députés n'ont tout simplement pas assez de place, et même quand j'essaie de leur attribuer des locaux vides, il y a toujours une bonne raison de ne pas les octroyer. Je tiens à affirmer que ce système ne fonctionne pas pour les députés. Il faut le revoir et mettre sur pied quelque chose de réaliste et d'équitable. J'exhorte le comité à le faire pour le bien de tous les députés.

Le président: Vous êtes parfaitement libre de soulever la question au comité, madame Ablonczy.

Mme Ablonczy: C'est ce que j'ai fait.

Le président: Oui. Je pense que nous en discuterons un autre jour. Je crois que c'est ce que vous voulez dire.

M. Lee: J'ai deux questions. La première concerne l'existence, si je ne me trompe, d'un photographe pour la Chambre des communes ou la colline du Parlement. Pouvez-vous me le confirmer et, dans l'affirmative, me dire comment on engage cette personne?

Le Président Parent: Vous voulez parler d'un photographe pour tous les députés de la Chambre des communes?

M. Lee: Un photographe qui semble chargé de couvrir les délibérations de la Chambre, les divers travaux de la Chambre...

Le Président Parent: Vous voulez parler de ces deux types à la Chambre? C'est de cela que vous parlez?

M. Lee: J'ai vu une personne de temps à autre prendre des photos à la Chambre des communes.

Le Président Parent: Andy Shott.

M. Lee: Oui. S'agit-il d'un employé contractuel de la Chambre des communes?

M. Marleau: Non. Lors de la dernière législature, il avait obtenu un congé autorisé de la Chambre pour travailler comme photographe pour le caucus conservateur. Il voulait revenir à son poste à titre effectif. Nous l'avons repris pour une période déterminée, et nous utilisons ses compétences ou son talent de photographe pour les députés en général, pour les associations parlementaires, les visites de dignitaires, etc. Cet arrangement n'est que provisoire et nous ne savons pas jusqu'où nous irons avec ce genre de service.

M. Lee: D'accord, c'est donc quelque chose qui sera confirmé à l'avenir, je suppose.

M. Marleau: Il s'agit à l'heure actuelle d'une nomination pour une période déterminée.

[*Text*]

Mr. Lee: Thank you.

We have a much larger number of members of Parliament of the female gender in the House of Commons now. As the Speaker pointed out, this place was built a long time ago. The facilities that were built in 1925 perhaps aren't adequate for 1994. I'm wondering what plans the Speaker has to ameliorate that for the... To be blunt, I think there's what we used to call a two–holer, a two–unit operation close to the House of Commons for the women. At times that may not be sufficient.

Mr. Speaker Parent: This is a problem I have been grappling with. I am trying to address it. I had an interim solution that proved to be not 100% acceptable. So I've gone back, as they say, to the drawing boards. I am actively looking at it. It poses some difficulties, but that is the nature of the way these buildings are built. We are looking at some possible solutions. I'm hoping to resolve this before too long.

Mr. Lee: I want to indicate as a postscript that as a member of Parliament representing taxpayers, the way all of us do, I can't imagine that the public would see anything odd about spending some tax dollars to build some facilities for women, facilities that were never built here in the first place.

Mr. Speaker Parent: That would not be money down the drain, as they say.

Le président: Monsieur Duceppe.

M. Duceppe: Je voudrais préciser une chose. Plus tôt, je parlais du Comité permanent de l'environnement qui avait engagé un communicateur. C'est une erreur. Il s'agit plutôt du Comité permanent des ressources naturelles et celui de l'industrie. Jusqu'à maintenant, il y en a deux.

Le président: J'examinerai leur budget avec soin.

Perhaps I could ask you a question. I notice that a washroom on the fifth floor beside the cafeteria is being switched to a women's washroom, and yet there's another one just down the hall. Is there some reason for this change?

Mr. Speaker Parent: Yes. We're changing some of them around on the fourth, fifth, and sixth floors. We're trying to get, in the true sense, a balance of what we need in there. I think one of the problems we were talking about—I will pinpoint it for you—is just around the House of Commons itself. We have made some changes on the fourth, fifth, and sixth floors.

What I am now looking at is to see if some modification can be made nearer to the House of Commons itself. I'm hopeful I'll be able, with my officials, to find a solution to this. I am cognizant of what you said, Derek, with regard to the money spent. These are truly the necessities, and everyone can recognize that. I would not be adverse to investing moneys in that area.

[*Translation*]

M. Lee: Merci.

À la Chambre des communes, il y a maintenant un plus grand nombre de députés de l'autre sexe. Comme le Président de la Chambre l'a souligné, cet immeuble a été construit il y a très longtemps. Les installations qui ont été construites en 1925 ne sont peut–être plus adéquates en 1994. Je me demande si le Président de la Chambre a l'intention d'améliorer... En fait, je pense qu'il y a deux cabinets de toilette pour les femmes près de la Chambre des communes. Ces installations ne sont peut–être pas suffisantes.

Le Président Parent: C'est un problème avec lequel je me débats depuis quelque temps. J'essaie de régler le problème. J'avais une solution provisoire qui s'est avérée ne pas être tout à fait acceptable. Je suis donc revenu à la case de départ. J'examine activement la question. Cela pose certains problèmes, mais c'est la façon dont ces immeubles sont construits. Nous sommes en train d'examiner des solutions possibles. J'espère résoudre le problème sous peu.

M. Lee: Je tiens à souligner qu'à titre de député qui représente des contribuables, comme nous le faisons tous, je ne peux imaginer que la population trouve curieux le fait que leurs taxes servent à construire des toilettes pour femmes, puisqu'elles n'avaient pas été construites au départ.

Le Président Parent: Ce n'est pas comme si on jetait l'argent par les fenêtres.

The Chairman: Mr. Duceppe.

Mr. Duceppe: There is one thing I would like to specify. Earlier, I said that the Standing Committee on the Environment had hired a communicator. That is wrong. It is the Standing Committee on Natural Resources and the Standing Committee on Industry who hired a communicator. Up until now, two committees have hired a communicator.

The Chairman: I will carefully look at their budget.

Peut–être puis–je vous poser une question. Je remarque qu'au cinquième étage, à côté de la cafétéria, on est en train de transformer les toilettes pour hommes en toilettes pour femmes, et pourtant il y en a une autre juste au bout du couloir. Y a–t–il une raison pour laquelle on est en train de faire ce changement?

Le Président Parent: Oui. Nous sommes en train de transformer certaines toilettes au quatrième, cinquième et sixième étage. En fait, nous voulons que les installations soient mieux équilibrées pour répondre au besoin. Je pense que l'un des problème dont nous parlions, c'est que les installations sont inadéquates tout près de la Chambre des communes. Nous avons fait des changements au quatrième, cinquième et sixième étage.

À l'heure actuelle, j'essaie de voir s'il serait possible de modifier les installations plus près de la Chambre des communes. J'espère qu'avec mes collègues, je réussirai à trouver une solution à ce problème. Je reconnais ce que vous avez dit, Derek, en ce qui concerne ces dépenses. Je pense que tout le monde admet que ces installations sont vraiment essentielles. Je ne serais pas contre le fait que l'on investisse dans ces installations.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 1155

The Chairman: Mr. Speaker, when you say that you are making changes on those floors, do you mean you are converting men's washrooms to women's washrooms on each of those floors?

Le président: Monsieur le Président, lorsque vous dites que vous êtes en train de faire des changements sur ces étages, voulez–vous dire que vous êtes en train de convertir des toilettes pour hommes en toilettes pour femmes sur chacun de ces étages?

Mr. Speaker Parent: In some circumstances, yes.

Le Président Parent: Dans certains cas, oui.

The Chairman: There are no changes the other way, from women's to men's. This is a net increase in women's washrooms that is contemplated.

Le président: Aucune toilette pour femmes n'est transformée en toilette pour hommes. Il s'agit d'une augmentation nette des toilettes pour femmes que l'on envisage.

Mr. Speaker Parent: There are no increases because of the nature of the type of washroom that you must have. It's more necessary to go from a men's washroom to a women's washroom than the other way. It seems that we men can be accommodated with less space, less infrastructure.

Le Président Parent: Il n'y a pas d'augmentation en raison du type de toilettes qu'il faut installer. Il est davantage nécessaire de transformer des toilettes pour hommes en toilettes pour femmes que l'inverse. Il semble que les hommes aient besoin de moins d'espace, de moins d'infrastructure.

The Chairman: I am not trying to steal the thunder from other members. Mrs. Bakopanos, do you wish to ask some questions?

Le président: Je n'essaie pas de m'emparer du siège des autres députés. Madame Bakopanos, avez–vous des questions à poser?

Mrs. Bakopanos (Saint–Denis): I wish I had not mentioned it.

Mme Bakopanos (Saint–Denis): Je regrette de l'avoir mentionné.

The Chairman: I didn't mean on that subject. I'll switch.

Le président: Je ne voulais pas dire sur cette question. Je vais changer de sujet.

There are now black marks on all our staircases covering the good marble. When was that authorized and by whom, and for what purpose?

Il y a maintenant des marques noires qui recouvrent le marbre sur tous nos escaliers. Quand est–ce que cela a été autorisé, par qui, et pourquoi?

Mr. Speaker Parent: It was authorized for reasons of safety more than anything. As a matter of fact, I am glad you brought that up, because we had one person on my staff who was off for a little while because of an injury coming down the stairs. When I was approached, my instinct was to say the first thing we want to have is something that's nice and good looking, but beyond that we want to have something that is safe for the people who are using these stairs.

Le Président Parent: On l'a autorisé pour des raisons de sécurité plus qu'autre chose. En fait, je suis heureux que vous ayez soulevé la question, car un membre de mon personnel s'est blessé en descendant les escaliers et a dû prendre un congé de maladie. Lorsqu'on m'en a parlé, instinctivement j'ai pensé que c'était très bien d'avoir de beaux escaliers qui paraissent bien, mais qu'il était encore plus important que ces escaliers soient sans danger pour ceux qui les utilisent.

I take responsibility, of course, for this being done. It is not as aesthetic as some members would hope. I apologize for that. My decision was based more on safety. If there could be another colour, perhaps a white colour, maybe it would satisfy and blend in. This was what was available at the time. I took the decision, and I am responsible.

Naturellement, j'assume la responsabilité pour ce qui a été fait. Ce n'est pas aussi esthétique que certains le voudraient. Je m'en excuse. Ma décision était fondée plutôt sur la sécurité. Si on pouvait utiliser une autre couleur, peut–être le blanc, alors ce serait peut–être moins voyant. Nous avons utilisé ce qui était disponible à ce moment–là. J'ai pris la décision, et j'en suis responsable.

The Chairman: I don't mind saying that I find it extremely ugly. And I find it amazing that after 70 years it has become necessary to do that. I don't think these stairs have changed over that time.

Le président: Je ne me gênerai pas pour dire que je trouve cela extrêmement laid et je trouve plutôt surprenant qu'il soit devenu nécessaire de faire cela après 70 ans. Je ne pense pas que ces escaliers aient changé en 70 ans.

Mr. Speaker Parent: I don't disagree with your saying that it's ugly, because, after all, beauty is in the eye of the beholder. It does not offend me, but that it does offend you I have no quarrel with. That it has not been needed for 70 years, that too is arguable. Surely it's debatable, because we have had injuries on the steps, especially in the winter when it gets wet. Maybe the stairs themselves should be replaced, because they are beautiful marble stairs.

Le Président Parent: Je ne suis pas en désaccord avec vous lorsque vous dites que c'est laid, parce que, après tout, c'est une question de goût. Cela ne m'offusque pas, et je n'ai rien à redire du fait que cela vous offusque. Le fait que cela n'ait pas été nécessaire pendant 70 ans est également discutable. Des gens se sont blessés, sur ces marches, plus particulièrement en hiver lorsqu'elles sont mouillées. Peut–être devrait–on remplacer les marches, car ce sont de très belles marches de marbre.

[*Text*]

I invite the hon. member to come with me, or just to go around the House himself, and he will see that many of these staircases where there is a great deal of traffic have been worn down. It's no secret that women wear high–heel shoes that are not as safe, if you will, as the shoes that we wear. My decision was based upon that.

Mr. Chairman, if what you are saying is that I should have another look and perhaps get another colour in, I would be willing to have a look at that. If what you are saying, Mr. Chairman, is that they should be removed, with all respect to you my instincts would tell me that I would opt for safety. If I could have the two, safety and beauty, okay, but having to choose one over the other, that's the way I would go.

The Chairman: It's your decision, Mr. Speaker. It being an historical building, I find it offensive that the appearance of the building is damaged in this way.

Mr. Speaker Parent: I do apologize that you feel offended, but—

The Chairman: Are there any other questions?

• 1200

Mr. Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Has the board considered the possibility of privatizing certain House operations, such as food services or waste removal?

Mr. Speaker Parent: Do you mean the restaurant upstairs?

Mr. Malhi: Yes.

Mr. Speaker Parent: Privatization has been considered over the years. We're hoping to reduce the overall deficit over the years, and I have ordered that studies be made as to the use of the Parliamentary Restaurant, but surely all of the restaurants, with a view to having them be used by more people.

Let me give you an example so you'll know where my thoughts take me. It is a fact that on Mondays and Fridays our Parliamentary Restaurant is used less than it is on the other three days. We have been experimenting with letting certain staff use the facilities on Friday. This utilizes the restaurant, it increases sales, and it diminishes the amount of money we pay out in subsidy. I am encouraged to proceed in this area and by these means to see if we can cut back on it. If we were to go to extreme privatization, then that would cause other problems with security.

So I'm looking at ways whereby we can keep our people working and we can keep our restaurants used and hopefully keep them open for the members of Parliament. Directly speaking, I think a subcommittee is meeting with the Board of Internal Economy on this, this week. So we'll have more information in the very near future.

The Chairman: Our time has expired. Our next meeting, for members, on Thursday, will have the Clerk of the House appearing as a witness on the main estimates.

Mr. Speaker, I thank you for your attendance and I thank your staff that is with you. I appreciate your taking the time to appear before our committee today, sir.

[*Translation*]

J'invite l'honorable député à venir avec moi faire le tour de ces escaliers, et il verra que bon nombre de ces marches sont usées là où il y a beaucoup de circulation. Ce n'est pas un secret que les femmes portent des chaussures à talons hauts qui ne sont pas aussi sécuritaires que celles que nous portons. C'est pourquoi j'ai pris cette décision.

Monsieur le président, si vous dites que je devrais peut–être penser à utiliser une autre couleur, je suis prêt à examiner cette possibilité. Mais si vous dites que ces marques devraient être enlevées, avec tout le respect que je vous dois, monsieur le président, je vous répondrai que c'est la sécurité qui doit l'emporter. Si nous pouvons avoir les deux, la sécurité et la beauté, très bien. Mais si je dois choisir entre les deux, c'est la sécurité qui l'emporte.

Le président: C'est votre décision, monsieur le Président. Comme il s'agit d'un immeuble historique, je trouve choquant d'endommager son apparence de cette façon.

Le Président Parent: Je suis désolé que vous trouviez cela choquant mais. . .

Le président: Y a–t–il d'autres questions?

M. Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Le Bureau a–t–il songé à privatiser certains services de la Chambre, par exemple les services alimentaires et l'enlèvement des ordures?

Le Président Parent: Voulez–vous parler du restaurant en haut?

M. Malhi: Oui.

Le Président Parent: On a songé à privatiser au cours des années. Nous espérons réduire le déficit général et j'ai demandé qu'on examine l'utilisation du restaurant parlementaire, et aussi les services offerts par tous les restaurants pour inciter plus de gens à s'en servir.

Permettez–moi de vous donner un exemple de ce à quoi j'ai pensé. Moins de gens fréquentent le restaurant parlementaire les lundis et vendredis que les trois autres jours de la semaine. Nous avons commencé à essayer de laisser certains membres du personnel fréquenter le restaurant les vendredis. Cela permet de mieux utiliser le restaurant, d'augmenter les ventes et de réduire le montant de la subvention. Cela m'encourage à aller de l'avant et de voir si nous pouvons réduire davantage la subvention. Si nous privatisions entièrement le restaurant parlementaire, cela causerait des problèmes de sécurité.

J'essaie donc de voir s'il y a moyen de continuer à faire travailler nos employés, d'augmenter la clientèle de nos restaurants et de les garder à la disposition des députés. Je crois savoir qu'un sous–comité doit rencontrer le Bureau de régie interne pour discuter de cette question cette semaine. Nous aurons donc d'autres renseignements là–dessus d'ici peu.

Le président: Le temps que nous avions prévu pour la réunion est écoulée. Lors de notre prochaine réunion générale, jeudi, nous accueillerons le Greffier de la Chambre pour examiner le budget principal des dépenses.

Monsieur le Président, je vous remercie d'être venu et je remercie aussi ceux qui vous accompagnent. Je vous sais gré d'avoir pris le temps de venir nous parler aujourd'hui.

[*Texte*]

Mr. Speaker Parent: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: I ask the steering committee to meet for a couple of minutes.

I declare this part of the meeting to be adjourned.

[*Traduction*]

Le Président Parent: Merci, monsieur le président.

Le président: Je prie les membres du comité de direction de rester pour quelques minutes.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the House of Commons:

Robert Marleau, Clerk of the House;

MGen. M.G. Cloutier, Sergeant–at–Arms, (Parliamentary Precinct Services);

Mary Anne Griffith, Deputy Clerk (Administrative Services).

TÉMOINS

De la Chambre des communes:

Robert Marleau, Greffier de la Chambre;

Maj. gén. M.G. Cloutier, Sergent d'armes, (Services de la cité parlementaire);

Mary Anne Griffith, Sous–greffier (Services de l'Administration).

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

44
15

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 8

Thursday, April 14, 1994

Chair: Peter Milliken

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 8

Le jeudi 14 avril 1994

Président: Peter Milliken

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Procedure and House Affairs

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Procédure et des affaires de la Chambre

RESPECTING:

Main Estimates 1994–95: Vote 5 under PARLIAMENT

INCLUDING:

The Fifteenth and Sixteenth Reports to the House

CONCERNANT:

Budget des dépenses principal 1994–1995: Crédit 5 sous la rubrique PARLEMENT

Y COMPRIS:

Les Quinzième et Seizième rapports à la Chambre

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON PROCEDURE AND HOUSE AFFAIRS

Chair: Peter Milliken

Vice–Chairs: Don Boudria
François Langlois

Members

Diane Ablonczy
Eleni Bakopanos
Gilles Duceppe
Alfonso Gagliano
Michel Gauthier
Elwin Hermanson
Derek Lee
Gurbax Malhi
Ted McWhinney
Bernard Patry
Randy White—(14)

Associate Members

Chris Axworthy
Daphne Jennings
Gaston Leroux

(Quorum 8)

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Milliken

Vice–présidents: Don Boudria
François Langlois

Membres

Diane Ablonczy
Eleni Bakopanos
Gilles Duceppe
Alfonso Gagliano
Michel Gauthier
Elwin Hermanson
Derek Lee
Gurbax Malhi
Ted McWhinney
Bernard Patry
Randy White—(14)

Membres associés

Chris Axworthy
Daphne Jennings
Gaston Leroux

(Quorum 8)

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

REPORTS TO THE HOUSE

Thursday, April 14, 1994

The Standing Committee on Procedure and House Affairs, pursuant to Standing Order 114, has the honour to present its

FIFTEENTH REPORT

Your Committee recommends the following change in the membership of the Standing Joint Committee on Official Languages:

de Savoye for/pour Dumas

Your Committee also recommends that the following Member be added to the list of Associate Members of the Standing Joint Committee on Official Languages

Tremblay (*Rimouski—Témiscouata*)

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 8 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président,

PETER MILLIKEN,

Chair.

RAPPORTS À LA CHAMBRE

Le jeudi 14 avril 1994

Conformément à l'article 114 du Règlement, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a l'honneur de présenter son

QUINZIÈME RAPPORT

Votre Comité recommande le changement suivant dans la liste des membres du Comité mixte permanent des langues officielles :

Votre Comité recommande également que la députée suivante fasse partie de la liste des membres associés du Comité mixte permanent des langues officielles :

Un exemplaire des Procès–verbaux et témoignages pertinents (*fascicule nº 8 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Friday, April 15, 1994

The Standing Committee on Procedure and House Affairs, pursuant to Standing Order 114, has the honour to present its

SIXTEENTH REPORT

Your Committee recommends the following change in the membership of the Standing Committee on Industry:

Murray for/pour Sheridan

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 8 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le vendredi 15 avril 1994

Conformément à l'article 114 du Règlement, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a l'honneur de présenter son

SEIZIÈME RAPPORT

Votre Comité recommande le changement suivant dans la liste des membres du Comité permanent de l'industrie :

Un exemplaire des Procès–verbaux et témoignages pertinents (*fascicule n° 8 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

PETER MILLIKEN,

Chair.

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, APRIL 14, 1994
(19)

[*Text*]

The Standing Committee on Procedure and House Affairs met at 10:35 o'clock a.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Vice–Chair, Don Boudria, presiding.

Members of the Committee present: Diane Ablonczy, Don Boudria, Gilles Duceppe, Alfonso Gagliano, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken, Bernard Patry and Randy White.

Acting Members present: Gaston Leroux for Michel Gauthier; Pierrette Ringuette–Maltais for Eleni Bakopanos.

In attendance: From the Committees Directorate: Maija Adamsons, Committee Clerk; *From the Research Branch of the Library of Parliament:* James R. Robertson, Research Officer.

Witnesses: From the House of Commons: Robert Marleau, Clerk of the House; MGen. M.G. Cloutier Sergeant–at–Arms (Parliamentary Precinct Services); Mary Anne Griffith, Deputy Clerk (Administrative Services).

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated February 24, 1994 relating to the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1995. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, April 12, 1994, Issue No. 7*).

The Committee resumed consideration of Vote 5 under PARLIAMENT.

The witnesses answered questions.

At 10:45 o'clock a.m., Peter Milliken assumed the Chair.

In accordance with the mandate of the Committee concerning its responsibilities as the Striking Committee, and according to an Order adopted on Thursday, January 20, 1994 the Fifteenth and Sixteenth Reports are deemed to have been adopted and the Chair is ordered to present it to the House.

At 12:05 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Michael Lukyniuk

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE JEUDI 14 AVRIL 1994
(19)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se réunit à 10 h 35, dans la salle 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Don Boudria (*vice–président*).

Membres du Comité présents: Diane Ablonczy, Don Boudria, Gilles Duceppe, Alfonso Gagliano, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken, Bernard Patry et Randy White.

Membres suppléants présents: Gaston Leroux pour Michel Gauthier; Pierrette Ringuette–Maltais pour Eleni Bakopanos.

Aussi présents: De la Direction des comités: Maija Adamsons, greffière de Comité. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* James R. Robertson, attaché de recherche.

Témoins: De la Chambre des communes: Robert Marleau, Greffier de la Chambre; Maj. gén. M. G. Cloutier, Sergent d'armes (Services de la cité parlementaire); Mary Anne Griffith, sous–greffier (Services de l'Administration).

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 24 février 1994, le Comité poursuit l'étude du Budget des dépenses pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1995 (*voir les Procès–verbaux et témoignages du mardi 12 avril 1994, fascicule nº 7*).

Le Comité reprend l'étude du crédit 5, sous PARLEMENT.

Les témoins répondent aux questions.

À 10 h 45, Peter Milliken assume la présidence.

En conformité du mandat du Comité dans son rôle de comité de sélection, et suivant l'ordre adopté le jeudi 20 janvier 1994, les Quinzième et Seizième rapports sont adoptés d'office et le président est prié de les présenter à la Chambre.

À 12 h 05, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Michael Lukyniuk

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, April 14, 1994

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 14 avril 1994

• 1035

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Order, please.

I see a quorum of sorts, that is to say, a quorum pursuant to our rule that says we can hear witnesses without a quorum, providing we have a member from every political party—in other words, a mini–quorum.

We will continue consideration of the main estimates of 1994–95, vote 5 under Parliament, referred by order of reference of February 24, 1994.

We have as our witnesses again today

M. Robert Marleau, le Greffier de la Chambre, M^me^ Mary Anne Griffith, Sous–greffier (Services de l'Administration), le major–général Gaston Cloutier, Sergent d'armes et, également, M. Camille Montpetit, Greffier adjoint (Services de la procédure).

Monsieur Duceppe.

M. Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): J'ai trois questions. J'en ai soulevée une mardi dernier au sujet des coupures de 25 p. 100 par ministère. Pense–t–on avoir les informations sur cela assez rapidement?

M. Robert Marleau (Greffier de la Chambre): Je m'étais engagé personnellement envers vous, monsieur Duceppe, à communiquer avec le Conseil du Trésor pour essayer d'obtenir le sommaire de ces coupures. Je n'ai pas encore eu l'occasion de le faire, mais je le ferai dans les plus brefs délais.

M. Duceppe: D'accord.

Pour ce qui est de l'embauche de communicateurs par les comités, a–t–on des développements à ce sujet?

M. Marleau: J'ai assisté à une réunion du Comité de liaison le même jour, c'est–à–dire mardi dernier à l'heure du midi, où la question a été soulevée. On m'a demandé de leur faire rapport sur les possibilités d'un service central de communicateurs professionnels qui pourrait être offert par la Chambre et je vais faire cela aussi tôt que possible également.

J'ai des doutes que l'on pourrait justifié de retenir, en permanence, les services d'une firme qui offrirait ce genre de services lorsque l'on constate la fréquence avec laquelle ils ont été utilisés par le passé. Ces situations semblent plutôt situationnelles et parfois urgentes lors de la ventilation d'un rapport de comité, par exemple. Il y aurait peut–être lieu de retenir, par contrat, les services d'une firme ou d'individus qui pourraient être appelés à rendre ce genre de services.

M. Duceppe: Je sais que les comités disposent de budgets qu'ils peuvent potentiellement utiliser pour l'embauche de spécialistes, par exemple, des actuaires. Il semble que certains comités étaient tentés, à partir de ce poste budgétaire pour des emplois spécialisés, d'interpréter le métier de communicateur comme étant un emploi spécialisé. Il me semble que c'est une extension un peu large que l'on accorde à un tel poste budgétaire dans la mesure où on parlait d'actuaire ou de recherchiste dans des domaines très pointus.

Le vice–président (M. Boudria): Je déclare la séance ouverte.

Nous pouvons commencer en vertu du règlement qui nous permet d'entendre les témoins à condition d'avoir un représentant de chaque parti politique. Autrement dit, nous avons un mini–quorum.

Nous poursuivons notre étude du Budget des dépenses principal 1994–1995: Crédit 5 sous la rubrique PARLEMENT, Ordre de renvoi du 24 février 1994.

Nous entendrons de nouveau

Mr. Robert Marleau, Clerk of the House, Mrs. Mary Anne Griffith, Deputy–Clerk (Administrative Services), Major–General Gaston Cloutier, Sergent–at–Arms, and also Mr. Camille Montpetit, Clerk Assistant (Procedural Services).

Mr. Duceppe.

Mr. Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): I have three questions. I asked a question last Tuesday concerning the 25% cuts for each department. Do you think that we could get information on that quite quickly?

Mr. Robert Marleau (Clerk of the House): I made a personnal commitment to you, Mr. Duceppe, to contact Treasury Board so as to try and obtain a summary of those cuts. I have not yet had the opportunity to do so, but I will as soon as possible.

Mr. Duceppe: Thank you.

As regards the hiring of communications people by committees, have there been any further developments in that respect?

Mr. Marleau: I attended a meeting of the Liason Committee the same day, that is last Tuesday at noon, where the question was raised. I was asked to draw up for them a report on the possibility of a central professional communications service which could be provided by the House, and I shall also do that as quickly as possible.

I doubt whether one could justify hiring on a permanent basis a firm to offer this type of service, given the frequency with which such services were used in the past. They seem to be needed on an ad hoc basis and sometimes in urgent situations, for example when a committee report is issued. It might be appropriate to hire, on a contract basis, a firm or individuals to provide such services.

Mr. Duceppe: I know that committees have funds that they can use to hire specialists, for example actuaries. It seems that some committees were tempted to use this budget item to hire specialized services, and interpreted the work of a communicator as being a specialized service. I think that's a rather broad interpretation of this budget item, in that they were talking about acturies or researchers in very specific areas.

[*Texte*]

M. Marleau: Il n'y a pas de poste précis dans un budget de comité couvrant des fonctions telles que celle que vous décrivez. Il s'agit d'un poste général couvrant les experts–conseils. Les comités sont habilités à recruter ces personnes, un actuaire ou quelqu'un de spécialisé dans le domaine des pensions, bref!, ce genre de choses. Par le passé, les comités ont eu assez libre cours de choisir la nature de la bête dont ils avaient besoin, selon les circonstances.

D'après mon expérience, au point de vue des communications, dans presque 100 p. 100 des cas, sauf peut–être pour un comité spécial au cours du dernier Parlement, les communicateurs sont retenus à la toute fin des travaux des comités lorsque c'est le moment de faire le rapport sur les résultats de telle enquête, par exemple. Ces communicateurs aident à développer une stratégie de diffusion des communications à ce moment–là.

Aucun comité n'a retenu, au départ d'une enquête ou d'une étude, un communicateur avec un plan de communication pour le comité comme tel. C'est plutôt dans la diffusion des résultats de l'enquête que ces gens ont été retenus.

M. Duceppe: Peut–on s'entendre sur le fait qu'on ne considère pas qu'un communicateur fasse partie de la catégorie des experts–conseils?

M. Marleau: Je ne sais pas si je peux m'entendre avec vous sur cette question. Il appartient plutôt à chaque comité, jusqu'à un certain point, de déterminer ses besoins. Dans certains cas, il pourrait s'agir d'un expert–conseil pour vulgariser une question très technique, et on voudrait utiliser cette expertise dans ce sens–là.

• 1040

Donc, c'est pour cette raison que je dis que j'aurais peut–être de la difficulté à m'entendre avec vous. C'est plutôt à chaque comité de déterminer ses besoins.

M. Duceppe: C'est un cas exceptionnel.

M. Marleau: C'est déjà exceptionnel, je dirais.

M. Duceppe: D'accord.

Le Comité permanent de la défense nationale a accordé, je pense, un contrat de l'ordre de 157 000 $ à la firme Nationale. Était–ce pour fins de communications? Il ne s'agit pas, dans ce cas, d'un seul communicateur, mais d'une firme de communicateurs. Était–ce une chose fréquente par le passé?

M. Marleau: De façon générale, ce sont des firmes qui sont retenues pour ce genre de travail. Je ne suis pas au courant des détails de ce contrat. Chaque comité qui accorde ce genre de contrat pour retenir les services d'experts–conseils doit le faire en adoptant une motion à cet effet après une certaine discussion sur le contenu et sur le choix. Je n'ai pas de droit de regard sur chacun des contrats, sauf par le biais de la Régie qui, à l'occasion, demande des précisions.

M. Duceppe: D'accord.

Suite aux réductions concernant l'impression des documents, nous ne recevons maintenant l'*Ordre projeté des travaux* qu'en Chambre.

[*Traduction*]

Mr. Marleau: There is no specific item in committees' budgets covering tasks such as those you have described. There is a general budget item covering consultants. Committees are authorized to hire such persons, for example an actuary or a pension expert. That is the type of thing covered. In the past committees were quite free to choose the type of beast they needed, depending on particular circumstances.

From my experience, as regards communications, in almost every case except perhaps that of a special committee during the last Parlement, communicators are hired at the end of a committee's work, for example when it is time to report the results of a particular study. Such communicators then help to develop a strategy for disseminating the results of the study.

At the beginning of an enquiry or study, no committee has hired a communicator with a communications plan as such for the committee. Rather, these people have been hired to disseminate the results of the study.

Mr. Duceppe: Would you agree that a communicator should not be considered in the category of consultants?

Mr. Marleau: I don't know whether I could agree with you on that. To some extent, it is up to each committee to determine its needs. In some cases, it could be a consultant hired to explain in layman's terms a very technical question, and his or her expertise could be used for that purpose.

That is why I say that it would be difficult for me to agree with you. It is really up to each committee to determine its needs.

Mr. Duceppe: That is an exceptional case.

Mr. Marleau: Yes it is exceptional, I agree.

Mr. Duceppe: Okay.

I think that the Standing Committee on National Defence have awarded a contract of $157,000 to the firm Nationale. Was that for communications purposes? In that case, it wasn't just for one communicator but for a communications firm. Was that done frequently in the past?

Mr. Marleau: Generally, firms are hired for this type of work. I am not familiar with the details of this particular contract. Every committee awarding such contracts to hire consultants must do so on the basis of a motion after discussion regarding content and choice. I have no control over such contracts, except through the Board of Internal Economy which sometimes asks for details.

Mr. Duceppe: I see.

Following reductions on the printing of documents, we now receive the *Projected Order of Business* only in the House.

[*Text*]

M. Marleau: Oui.

M. Duceppe: En tout cas, dans notre caucus, cela a suscité quelques commentaires. Il serait utile que l'on puisse le recevoir à nos bureaux par fax. La Chambre ouvre sa séance à 10h00. S'il était envoyé par fax, les gens pourraient mieux planifier leur journée. Cela occasionnerait–il un coût élevé de nous faire parvenir par fax uniquement cette feuille que l'on dépose sur notre bureau en Chambre? Je pense que ce serait utile pour l'ensemble des députés.

M. Marleau: C'est seulement depuis lundi que nous opérons de cette façon, suite aux recommandations de ce Comité, et nous avons eu plusieurs requêtes dans ce sens–là. Une copie doit être distribuée à tous les joueurs critiques aux travaux de la Chambre, chaque matin, c'est–à–dire le whip, le whip adjoint, etc. On commence à étendre la liste un tout petit peu, au fur et à mesure que les demandes nous arrivent. Je vous signalerais, comme je l'ai signalé dans la note générale adressée à tous les députés, que le canal 71 de OASIS fait entièrement état du même document dans chacun des bureaux.

M. Duceppe: D'accord.

M. Marleau: Comme chaque bureau de député possède un poste de télévision branché au système OASIS, il me semble que ce serait faire du double emploi et coûteux que de faire une distribution générale.

Cependant, j'admets d'emblée que, dans certains cas, vous vouliez vous promener avec votre bout de papier. C'est important, jusqu'à un certain point, pour les joueurs particuliers. Mais, je demanderais un peu de temps encore pour qu'on fasse la preuve du besoin comparativement à l'utilisation qui est faite du canal 71.

M. Duceppe: Pour expliquer le mode de fonctionnement.

M. Marleau: Oui.

Le vice–président (M. Boudria): Merci beaucoup, monsieur Duceppe.

Mrs. Ablonczy.

Mrs. Ablonczy (Calgary North): Thank you, Mr. Chairman.

I have noticed that in this Parliament some of the committees are going toward holding some of the consultations with public and expert people by video conference to save costs of committee travel, and also to be less disruptive to parliamentarians and the other duties they carry.

I wondered whether the witness, Mr. Chairman, might be able to help us by discussing some of the pros and cons of proceeding in this way, and whether any study or any figures are available to us as to what kind of cost savings might be a result of operating in that manner.

Mr. Marleau: Mr. Chairman, teleconferencing and interviewing of witnesses via teleconferencing technology is very new to the House of Commons. I believe we only used it once before in the last Parliament on an experimental basis, and the human resources committee used it extensively this time around. There is no doubt that it is far more inexpensive to interview a witness than to move the entire committee to a witness. It remains to be seen whether it would be that much more

[*Translation*]

Mr. Marleau: That is correct.

Mr. Duceppe: In our caucus at least, that gave rise to a few comments. It would be helpful if the document could be faxed to our offices. The House begins its sittings at 10 a.m.. If the document was faxed, members would be better able to plan their day. Would it be more expensive to fax to us just this document which is distributed to us in the House? I think that would be helpful for all members.

Mr. Marleau: We have operated that way only since Monday, following the recommendations of this committee, and we have received a number of requests on that point. A copy should be distributed every morning to all the most important people involved in the business of the House, that is the whip, deputy–whip, etc. We are beginning to extend the list somewhat, as requests are made to us. As I pointed out in the general memo sent to all members, the same document is available in every office through channel 71 of OASIS.

Mr. Duceppe: I see.

Mr. Marleau: As every member's office has a television connected to the OASIS system, it seems to me that it would be both costly and redundant to provide general distribution.

However, I can understand that in some cases you want to have the document available. To some extent, that is important for the main people involved. However, I would ask you to give us a little more time to assess the need in comparison with the use made of channel 71.

Mr. Duceppe: So as to explain how it works.

Mr. Marleau: Yes.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Thank you very much, Mr. Duceppe.

M^me^ Ablonczy.

Mme Ablonczy (Calgary–Nord): Merci, monsieur le président.

Pendant cette législature, j'ai remarqué que certains comités utilisent le système de téléconférence pour consulter la population et des spécialistes, ce qui réduit les coûts de déplacement et donne aux députés davantage de temps pour s'acquitter de leurs autres responsabilités.

Monsieur le président, est–ce que le témoin pourrait nous expliquer les avantages et les inconvénients d'une telle méthode, et nous dire s'il y a des études indiquant les économies qui pourraient en résulter.

M. Marleau: Monsieur le président, le système de téléconférence et l'interrogation de témoins par cette méthode sont nouveaux à la Chambre des Communes. Au cours de la dernière législature, je pense qu'on ne l'a utilisée qu'une fois à titre expérimental, mais le comité sur les ressources humaines s'en est beaucoup servi pendant la présente législature. Il est certain que cette méthode coûte beaucoup moins cher pour entendre un témoin que de déplacer tout le comité. Il reste à

[*Texte*]

economical than bringing the witness to Ottawa. If you can get witnesses to a regional centre where they can appear through the video teleconferencing technology, there are some savings there.

[*Traduction*]

voir si ce serait beaucoup plus économique que de faire venir les témoins à Ottawa. Si l'on peut réunir ces derniers dans un centre régional et les faire comparaître par le biais de la téléconférence, l'on peut réaliser des économies.

• 1045

We are doing a study on those costs right now. We feel it's a little premature to quote particular rates because we got a very special rate for the human resources committee as something of a bit of a loss leader in trying to penetrate that kind of market.

Actuellement, nous étudions ces coûts. À notre avis, il est un peu prématuré de donner des chiffres précis, car nous avons bénéficié d'un tarif très spécial pour le comité des ressources humaines, le client ayant offert ses services à perte pour essayer de pénétrer ce genre de marché.

There is a secondary issue, however, which has just come to my attention this week, in terms of discussing the results of that particular exercise. The one TV broadcasting committee room we have is room 253–D. There is a growing number of requests from committees to book into that room and if we use that room for teleconferencing, then we're also blocking out the possibility of broadcasting. So, as good as we get, we seem to create a new problem for ourselves.

Cependant, il y a une question secondaire dont j'ai été saisi cette semaine, dans le contexte de la discussion des résultats de cet exercice. La seule salle de comité qui soit équipée pour la télédiffusion est la 253–D. Un nombre croissant de comités veulent la réserver, et si nous l'utilisons pour les téléconférences, nous empêchons que l'on s'en serve pour la télédiffusion. Par conséquent, nous semblons régler un problème en en créant un autre.

I've asked Mr. Desramaux, the Director General, Information Technologies, to look into the possibility of equipping another room for teleconferencing only. Off the top of his head he quoted an approximate cost of $50,000 for equipment that might be acquired or rented to set that up so that we wouldn't lock up the broadcasting room while a committee chooses to video conference.

J'ai demandé à M. Desramaux, le directeur général des technologies de l'information, d'étudier la possibilité d'équiper une autre salle uniquement pour les téléconférences. Au pifomètre, il m'a dit qu'avec 50 000$ environ, l'on pouvait acquérir ou louer l'équipement nécessaire et éviter ainsi d'occuper la salle de télédiffusion quand un comité choisit de siéger en téléconférence.

So it's a little bit like getting a computer and finding out you can do all kinds of things you never did before. You end up doing more than what you started out with.

Par conséquent, c'est un peu comme si l'on constate, en achetant un ordinateur, que l'on peut faire toutes sortes de choses nouvelles. L'on finit par en faire plus qu'au début.

Mrs. Ablonczy: It's like having to spend money to make money.

Mme Ablonczy: C'est un peu comme si l'on dépensait de l'argent pour en gagner.

Mr. Marleau: Yes, something like that.

M. Marleau: Oui, quelque chose comme ça.

Mrs. Ablonczy: What's the timeframe on the study you mentioned?

Mme Ablonczy: Quel est le calendrier de l'étude que vous avez mentionnée?

Mr. Marleau: I think when we're finished with the human resources committee exercise, we will have the dimensions. They will be approximate costs, but we will have the full dimensions.

M. Marleau: Je pense que, lorsque nous en aurons fini avec le comité des ressources humaines, nous aurons une idée des coûts. Les chiffres seront approximatifs, mais nous aurons un tableau complet de la situation.

There is no question that compared to a travelling committee, the savings are enormous. But if you are going to hear 30 or 35 witnesses who are spread around the country, which means booking video conference rooms in several locations, it comes a little closer to a break–even point compared to bringing them to Ottawa and defraying their expenses, depending on the circumstances.

Sans aucun doute, il est beaucoup moins coûteux de recourir à la téléconférence que de faire voyager un comité. Toutefois, s'il faut entendre 30 ou 35 témoins dispersés à travers le pays, ce qui suppose qu'il faut réserver des salles dans plusieurs localités, cela revient pratiquement au même que de les faire venir à Ottawa en assumant leurs frais, selon les circonstances.

It's easy to do in Toronto; it's a little harder in Moose Jaw — that sort of thing.

C'est facile à Toronto, mais c'est un peu plus difficile à Moose Jaw ou dans une localité semblable.

Mrs. Ablonczy: Do you have any idea yet of the cost savings of the exercise the human resources committee has just gone through?

Mme Ablonczy: Pourriez–vous nous dire quelles ont été les économies réalisées lors des dernières audiences du comité des ressources humaines?

Mr. Marleau: No, I'm afraid I can't answer that question as to the specifics.

M. Marleau: Non, je ne peux pas vous en donner les détails.

Mrs. Ablonczy: You are still in the middle of it.

Mme Ablonczy: Les calculs ne sont pas terminés.

Mr. Marleau: Yes, we are in the middle of that. All of the bills aren't in yet. The committee reported on March 25, and it is going to be maybe another month before we have the full dimensions.

M. Marleau: En effet. Nous n'avons pas encore reçu toutes les factures. Le comité a déposé son rapport le 25 mars, et il faudra sans doute attendre encore un mois avant de savoir ce qu'il en est.

[*Text*]

Mrs. Ablonczy: One newspaper apparently reported that the teleconferencing cost about $5,000 as opposed to about $200,000 for bringing witnesses here. I don't know whether you saw that report or have an opinion on it.

Mr. Marleau: I saw the report. I thought it was somewhat exaggerated in terms of the cost of bringing in witnesses. On average most committees in a given year, barring the larger exercises, rarely exceed $10,000 to $20,000 in witness expenses. There are the exceptional committees that for one reason or another will exceed that.

Fifty thousand dollars is a high target. I think in the last two Parliaments there was only one that exceeded that in a particular exercise, and that was the renewed Canada committee. So I would say those figures were unsubstantiated.

Mrs. Ablonczy: I think, Mr. Chairman, we'll be watching this with interest. I think this committee will find the final report quite interesting. I would suggest that once we have a little more information and this study and perhaps others available to us, we revisit this question. Perhaps we, as a committee, could give some assistance and guidance to the House and its committees on just how this exercise can be refined and used in the most effective way.

• 1050

Mr. McWhinney (Vancouver Quadra): I'd like to follow up on my colleague's question. I thought it was a very thoughtful one. It took us a long way. I'd like to take us a little further.

In a pre–political career having been very often summoned to this House as an expert witness, I'd like to test Mr. Marleau on the limits of expertise and what constitutes an expert witness.

It's customary in courts, when you get an expert witness, to have what's called an examination under voir dire. You ask the alleged expert where their expertise comes from. If they're an academic, you ask them: have you written on this subject; have you written before this issue arose? You question in some detail.

From my experience with parliamentary committees, I must say that, rather depressingly, they never conduct this examination. I have listened to people before myself and after myself whom I regarded as less qualified than the members, not expert at all.

I've discovered that one of the treasures of this House is the library and the extraordinary staff of talented researchers we've developed. I think it's one of the great treasures, unexplored by most members.

With your knowledge, Mr. Marleau, of the House library and the research staff, do you believe you'd be able—for example, in relation to our mandate—to supply us with researchers who could provide, obviously without extra cost to Parliament, information on the range of matters in our mandate?

What would your view be in relation to this committee and your knowledge of the mandate and the availability of the Library of Parliament research staff?

[*Translation*]

Mme Ablonczy: Apparemment, un journal a rapporté qu'une téléconférence coûte environ 5 000$, alors qu'il en coûte près de 200 000$ pour faire venir des témoins ici. Je ne sais pas si vous avez lu l'article, mais qu'en pensez–vous?

M. Marleau: Je l'ai lu. À mon avis, le journaliste a un peu exagéré le coût de déplacement des témoins. Exception faite des audiences de grande envergure, la plupart des comités dépensent rarement plus de 10 000$ à 20 000$ à ce chapitre. Toutefois, il y a des comités spéciaux qui dépassent ce montant pour une raison ou une autre.

Le plafond est de 50 000$. Au cours des deux dernières législatures, un seul comité a dépassé ce plafond: le comité sur le renouvellement du Canada. Je dirais donc que les chiffres avancés par ce journal ne sont pas fondés.

Mme Ablonczy: Monsieur le président, je pense que je suivrai ce dossier avec intérêt. À mon avis, les membres du comité trouveront le rapport final très intéressant. Je propose que nous revenions sur cette question une fois que nous en saurons plus sur cette étude et peut–être sur d'autres. En tant que comité, nous pourrions aider et conseiller la Chambre et ses comités sur la manière de tirer des leçons de cet exercice et de les utiliser de la façon la plus efficace.

M. McWhinney (Vancouver Quadra): Je voudrais emboîter le pas à ma collègue, qui a posé une question très pertinente. Nous l'avons approfondi ce point, et je voudrais que nous continuions.

Avant d'entrer en politique, j'ai été convoqué très souvent au Parlement comme témoin expert, et j'aimerais interroger M. Marleau sur les limites de l'expertise et sur la définition d'un témoin expert.

Habituellement, devant les tribunaux, quand on a un témoin expert, on engage une procédure de voir dire. L'on demande au présumé expert d'où vient son expertise. S'il s'agit d'un universitaire, on lui pose la question suivante: Avez–vous écrit sur ce sujet? Avez–vous écrit avant que cette question ne se pose? Bref, on lui pose des questions assez détaillées.

Si je tiens compte de mon expérience devant les comités parlementaires, je dois dire avec regret qu'ils ne procèdent pas à ce type d'examen. Avant et après moi, j'ai écouté des gens qui, à mon avis, étaient moins qualifiés que les députés, et qui n'avaient aucune expertise.

J'ai découvert que l'un des trésors de cette Chambre est la bibliothèque et l'équipe extraordinaire ce chargés de recherches talentueux que nous avons constituée. Je pense que c'est un grand trésor que la plupart des députés n'exploitent pas.

Monsieur Marleau, étant donné que vous connaissez la Bibliothèque du Parlement et le personnel de recherche, pourriez–vous—par exemple, dans le cadre de vos fonctions—nous donner la liste des chargés de recherches susceptibles de nous fournir, sans coût supplémentaire évidemment, des informations sur la gamme de questions relevant de notre mandat?

À votre avis, y a–t–il à la Bibliothèque du Parlement des recherchistes qui pourraient aider ce comité à mieux jouer son rôle?

[*Texte*]

Mr. Marleau: If I might just qualify my response in that I'm not directly responsible for the library—

Mr. McWhinney: I understand that, but as you know—

Mr. Marleau: I agree with you that it is an extremely valuable resource. If you compare our Library of Parliament with some of the other libraries of modern parliaments, the value per dollar in terms of return is tremendous. If you compare it to the congressional research centre, which has millions and millions of dollars to spread around the Congress in support to congressmen and you look at a proportional investment by the Canadian Parliament and the return to parliamentarians, it is a good bargain. In my mind there's no question about that—as well as any other library of a similar Parliament in the Commonwealth.

The research branch of the Library of Parliament is a relatively new creature, from the late 1960s. Over time it has grown from serving the members as legislators, or as ombudsmen, to serving the committees, in the late 1970s and through the 1980s.

Certainly I would strongly recommend to any committee to look there first for initial support. The reason is that they know the nature of the animal, if I can put it that way. What I have found with outside experts and consultants, by and large, in my career is that it takes them a long time. I would say that 25% of any contract given to outside experts is expended in learning the culture, the needs, what drives a member, what drives a committee. There's a learning curve there that has a cost ratio to what you're trying to do.

I think I'd couch it in those terms.

As for the quality of witnesses who come before committees and the decisions made on the selection of committees, I won't get on that thin ice, if you'll allow me to stay away from it. There are all kinds of reasons, political and otherwise, why an individual is before a committee at any given time. So that really is a judgment that each committee has to make.

Mr. McWhinney: As a matter of internal accounting, if members of the parliamentary library research staff were to appear before this committee or to submit work or to be attached to it, would a case such as that involve any accountancy charge to our committee?

Mr. Marleau: So far there has been no charge back to parliamentary committees, I believe either at the Senate or at the House of Commons, for the services of library staff.

Ultimately, there is a cost. The larger the demand, to some degree the more taxed the service becomes. At one point there is a cost. You have to recognize that—

Mr. McWhinney: If requested, would you be able to give us an inventory of particular specialists within the research department in particular areas, say affecting our jurisdiction and the jurisdiction of other committees? That is available—

[*Traduction*]

M. Marleau: Permettez–moi de nuancer ma réponse en vous disant que je ne suis pas directement responsable de la bibliothèque. . .

M. McWhinney: Je comprends, mais comme vous le savez. . .

M. Marleau: Je suis d'accord avec vous qu'il s'agit d'une ressource extrêmement précieuse. Si vous comparez notre bibliothèque à celle des autres parlements modernes, vous constaterez que la nôtre est éminemment rentable. Par exemple, le centre de recherche du Congrès américain dispose de plusieurs millions de dollars pour appuyer les membres du Congrès; si l'on tient compte des fonds que nous investissons dans notre bibliothèque et des services que celle–ci offre aux députés, nous avons une aubaine. Pour moi, cela ne fait pas l'ombre d'un doute; notre bibliothèque est plus rentable que celle des autres pays comparables du Commonwealth.

Le service de recherche de la Bibliothèque du Parlement est une structure relativement nouvelle; elle a été mise en pace vers la fin des années soixante. Au fil des ans, les services ont été élargis progressivement et offerts aux députés à titre de législateurs ou d'ombudsmans, et aux comités vers la fin des années soixante–dix et au cours des années quatre–vingt.

De toute évidence, je recommanderais fortement au comité de se tourner d'abord vers la Bibliothèque du Parlement, parce qu'elle connaît pour ainsi dire la nature de l'animal. Au cours de ma carrière, j'ai constaté qu'en général, les chargés de recherches et les experts–conseils de l'extérieur prenaient beaucoup de temps pour connaître le milieu. Je dirais que les sous–traitants consacrent 25 p. 100 de leurs contrats à l'apprentissage de la culture et des besoins d'un député ou d'un comité. Il y a là un processus d'apprentissage dont le coût doit être pris en compte dans la valeur totale du contrat.

Voilà ce que je peux dire à ce sujet.

En ce qui concerne la qualité des témoins qui comparaissent devant les comités et les décisions relatives au choix des comités, je ne me hasarderai pas sur ce terrain glissant, si vous me le permettez. Il y a toutes sortes de raisons, politiques ou autres, pour lesquelles un individu comparaît devant un comité à un moment donné. Le choix des témoins relève donc de chaque comité.

M. McWhinney: Pour ce qui est de la comptabilité interne, si le personnel de recherche de la Bibliothèque du Parlement devait comparaître devant ce comité, lui soumettre un travail ou collaborer avec lui, qu'est–ce que cela coûterait au comité?

M. Marleau: Jusqu'ici, les services de la Bibliothèque du Parlement ne sont pas facturées aux comités parlementaires, qu'il s'agisse du Sénat ou de la Chambre des communes.

Au bout du compte, il y a un coût. Plus la demande est forte, plus le service subit des pressions dans une certaine mesure. À un moment donné, il y a un coût. Il faut reconnaître que. . .

M. McWhinney: Si l'on vous le demandait, pourriez–vous nous donner un inventaire des différents spécialistes qui travaillent au service de la recherche dans les différents domaines relatifs au mandat de notre comité et d'autres comités? Existe–t–il un tel inventaire. . .

[*Text*] [*Translation*]

• 1055

Mr. Marleau: I'm sure the library would be more than happy to make that available. I know the research branch is broken down into areas of expertise and research capability over a broad range, and most committees call on them for support, as you have in this particular case. My only recommendation from my experience is that it should be the first place a committee looks for initial support in assisting it at the outset of its inquiry. It may become quite apparent early through that support that you need a particular area of expertise that the library does not and cannot afford, although I also know that the library from time to time has contracted outside personnel through its professional services budget and reallocated them at no direct cost to the committee. It absorbed those costs.

M. Marleau: Je suis sûr que la bibliothèque serait plus que ravie de vous le communiquer. Je sais que le service de recherche est subdivisée en une vaste gamme de domaines de compétence et de capacités de recherche, et la plupart des comités sollicitent leurs services, comme vous l'avez fait dans le cas présent. Compte tenu de mon expérience, la seule recommandation que je puisse faire est de vous adresser en premier lieu à la Bibliothèque du Parlement, lorsque vous commencez une étude. Vous pourriez vite vous rendre compte que vous avez besoin de compétences que la bibliothèque n'a pas et qu'elle ne peut pas se permettre d'avoir; je sais aussi que, de temps en temps, en utilisant son budget des services professionnels, la bibliothèque embauche du personnel extérieur et le met à la disposition des comités sans frais directs pour ces derniers. Elle en absorbe les coûts.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): I want to hit on two specific points and then go to a more general one in this business of reaching for economies and cost effectiveness. On the favourite old problem of the travel point system and the accumulation of bonus travel points with air carriers, has anyone attempted to evaluate the quantity or the value of existing bonus travel points from time to time in the hands of MPs? Has that ever been audited or accounted? We know that it's out there. We know it exists. At the present time MPs are encouraged to use those bonus points to pay for travel that would otherwise be paid for by the House of Commons. Is there anybody on the case? I don't want to be penny wise and pound foolish, but would it be cost justifiable to have someone, as part of their task on the travel side, be chasing down and measuring, and encouraging MPs through their staffs to qualify?

M. Lee (Scarborough—Rouge River): Je vais aborder deux questions précises et passer à une troisième plus générale, portant sur les économies et la rentabilité. En ce qui concerne le bon vieux problème des points de voyage et de leur accumulation auprès des transporteurs aériens, a–t–on essayé, de temps en temps, d'évaluer la quantité et la valeur des points détenus par les députés? Les a–t–on jamais vérifiés ou comptabilisés? Nous savons que ces points existent. Actuellement, l'on encourage les députés à utiliser ces points pour payer des déplacements dont le coût serait autrement assumé par la Chambre des communes. Quelqu'un étudie–t–il ce dossier? Je ne veux pas essayer d'économiser des sous pour prodiguer des louis, les choses importantes, mais serait–il financièrement justifiable de demander à quelqu'un qui s'occupe des déplacements de faire ce genre de calculs et d'encourager les députés, par l'entremise de leur personnel, à participer à l'exercice?

Secondly, related to that, would it not be cost effective for committee clerks, whenever they're arranging committee travel, to deal directly with an MP's staff and ascertain whether or not there are bonus travel points available that could be put to use in purchasing committee travel?

Deuxièmement, dans la même veine, ne serait–il pas rentable qu'en préparant les déplacements des comités, les greffiers communiquent directement avec le personnel des députés pour savoir si ces derniers ont des points que l'on pourrait utiliser pour acheter des billets d'avion?

Mr. Marleau: This is a complex issue, so you'll pardon me if I give you a little bit of background and history. The Board of Internal Economy in the last Parliament struggled with this issue of frequent flyer points over several years actually, and recently the Board of Internal Economy again looked at it in great detail, formed a subcommittee, and invited the two airlines to appear before the subcommittee to discuss the issue of frequent flyer points and how the House of Commons might be able to share in that value. The pool is very large. We have no specific figure to give you. I can tell you it runs in the millions of points.

M. Marleau: Cette question est complexe; vous me pardonnerez donc de répondre en commençant par un aperçu historique. Au cours de la dernière législature, le Bureau de régie interne s'est penché sur la question des points de grand voyageur, en fait pendant plusieurs années, et récemment, il a réexaminé la question dans le menu détail. Il a créé un sous–comité et invité les deux compagnies aériennes à comparaître pour discuter de la question des points et de la façon dont la Chambre des communes pourrait les partager. Le bassin est très important. Nous n'avons pas de chiffres précis à vous donner. Je peux vous dire qu'il y a des millions de points.

The value of that is extremely hard to establish because the airlines say they're worthless. The airlines refuse to put a cost value on them, for two reasons. One is they are empty seats in any case, so to them it represents a loss they already absorb in

Il est extrêmement difficile d'établir la valeur de ces points, car les compagnies aériennes disent qu'ils n'ont aucune valeur. Elles refusent d'en établir la valeur, et ce pour deux raisons. Premièrement, ces points correspondent à des sièges vides; pour

[*Texte*]

terms of flying empty seats. As a consequence, they refuse to put a dollar value on it. And we can't, because if it's a flight to Toronto or a flight to Vancouver there's a different value to them, although it can be the same number of points if used within North America. To come up with a value number is very difficult.

The House staff, the comptroller's office particularly, and some members in the last Parliament made what I would call valiant efforts at trying to use up this pool of travel points. The travel points are subjected to airline regulations that are set by the airlines, over which we have no control, and although we met with them to see if they could accommodate us they refused to change their rules. They normally require a specific notice period, usually as much as two weeks booking in advance. Once you've booked those seats, if they're available because they're not available on all flights—you can't change them. You'd have a hard time getting one to Toronto on certain weekends and on Mondays, for instance. Compare this with getting one to Calgary or Edmonton where there may be more available. You can't change them after you've booked them, so the nature of the MP's commitments makes it difficult to use. You may decide to come back because of a vote or the House is recalled or you have a commitment elsewhere. The ease of this use is difficult.

[*Traduction*]

les compagnies, ils représentent donc une perte qu'elles absorbent déjà avec des vols ayant des sièges vides. Par conséquent, elles refusent de leur accorder une valeur monétaire. En effet, on ne peut pas leur donner une valeur, car un vol à destination de Toronto et un vol à destination de Vancouver ont des valeurs différentes, même s'ils correspondent au même nombre de points si ces derniers sont utilisés en Amérique du Nord. Il est donc très difficile d'établir la valeur monétaire de ces points.

Le personnel de la Chambre et, en particulier, le Bureau du contrôleur, ainsi que certains députés de la dernière législature, ont déployé ce que j'appellerai de vaillants efforts pour essayer d'utiliser ce bassin de points de voyage. Ceux–ci sont assujettis à des règles qui sont établies par les compagnies aériennes et sur lesquelles nous n'avons aucune emprise; bien que nous les ayons rencontrées pour voir dans quelle mesure nous pouvons utiliser ces points, elles ont refusé de modifier leurs règles. Pour utiliser les points de voyage, il faut habituellement observer un certain préavis en réservant jusqu'à deux semaines d'avance. Une fois les sièges réservés—s'ils sont disponibles, car il n'y en a pas sur tous les vols—vous ne pouvez plus rien changer. Par exemple, il est très difficile d'obtenir une place pour Toronto certains jours, plus particulièrement les lundis. Il en est autrement si l'on voyage à destination de Calgary ou d'Edmonton, car il y a sur ces vols plus de places libres. Il est impossible d'annuler les réservations, ce qui rend l'utilisation de ces points difficile aux députés, compte tenu de la nature de leurs engagements. Il faut parfois revenir à cause d'un vote, d'une convocation à la Chambre ou d'un rendez–vous quelque part. Ces points sont difficiles à utiliser.

• 1100

We looked at it for western members particularly in the last Parliament. Only one member, a member of the board, made efficient use of it, if you like. He tried to prove he could do it. Even in those instances, this member from Calgary had some great difficulty using it. It represented about 12 points out of the 64. That's my recollection, but I may be off on that.

John, do you have an idea of the number?

A voice: It was less.

Mr. Marleau: It was less than that. That individual made a real effort.

The issue of frequent flyer points for use by committees or parliamentary associations, which we've tried in the past, are limited by destination, notice, and then the flexibility of those tickets once they're issued.

The airlines take the point of view that these points belong to the member. They won't pool them for us. They belong to the frequent flyer. They see it as an incentive for loyalty to their airline. Hence, they don't want them pooled and used by another flyer, who may be a less frequent flyer, for getting a benefit from the pool.

Nous avons envisagé leur utilisation par les députés de l'Ouest, plus particulièrement, à la dernière législature. Un seul député, membre du bureau, en a fait un usage quelque peu efficace. Il a essayé de prouver que ces points peuvent être utilisés. Même dans ce cas, ce député de Calgary a connu de grandes difficultés. Cela représentait environ 12 points sur les 64. Cependant, mes souvenirs ne sont peut–être pas tout à fait exacts.

John, avez–vous une idée du chiffre?

Une voix: C'était moins que cela.

M. Marleau: Bon, c'était moins que cela. Ce député avait vraiment fait un effort.

L'utilisation de points de grand voyageur par les comités ou les associations parlementaires, que nous avons tentée par le passé, est dépend de critères comme la destination, les préavis et la souplesse des réservations obtenues.

Les sociétés aériennes sont d'avis que ces points appartiennent aux députés. Elles refusent de les verser à un compte commun. Elles appartiennent en propre au grand voyageur. Elles estiment que ces points encouragent leurs clients à leur être fidèles. Par conséquent, elles ne veulent pas que ces points soient versés à un compte commun et utilisés par un autre voyageur, qui a recours à leur service peut–être moins souvent et qui ainsi profiterait du compte commun.

[*Text*]

I think we also have to appreciate they're in the business of making money. If they relax the rules for the House of Commons, then there are other employers across North America with larger pools of employees who accumulate frequent flyer points who may be asking for the same kind of flexibility. This is their hesitation, I think, to opening it up.

One of the airlines has a frequent flyer donation plan where a frequent flyer can donate his or her points to a designated charity such as Ronald McDonald House and that sort of thing. That's at Canadair. I understand Air Canada is still looking into the possibility of doing the same thing. Unused points could be donated to such causes as kids going to Disneyland and those kinds of things.

Our Speaker is looking at, as well, other options to see whether, if we can't use them for members and for the House of Commons, the House of Commons might have a policy either of donation or of support.

I'm sorry if the answer was long, but it is an issue that I know something about as I've been through a series of subcommittees on it.

Mr. Lee: It's good for the record.

I have a second question in relation to video conferencing. This is a concept we've been working on for two or three years. I know that Bell Canada has a studio on Metcalfe Street, as we look around for space to have video conferencing. I know that the use of that studio was originally offered to MPs as part of their pricing.

There is also a long–distance competitor out there. There's competition now. I gather Unitel is out there. Would it not be appropriate for the Board of Internal Economy, or the Speaker, or whomever, to approach both to ask, at this time, for a proposal from either one? I hope this would work on a competitive basis and would provide one new video conferencing facility for the House of Commons, based in Ottawa, close to the Hill, and maybe on the Hill.

It may be that the friendly competition between Bell Canada and Unitel might produce an asset for us that would be useful and cost–effective. That's a suggestion. You don't have to answer if you don't feel it's appropriate or necessary.

Mr. Marleau: I can just comment. It's certainly something we will look into. The suggestion is more than valid. There's a difficulty in using a studio off the Hill, in terms of convenience for members gathering in a meeting or interviewing a witness. We need centres, like the one you referred to with Bell Canada, elsewhere in Canada, in that sense. If Bell has one here, it has one elsewhere as well. In that context we'll look at it. Once we have determined the scope of the exercise of human resources, we will make some recommendations as to what might be the best way. I think your suggestion is an excellent one.

[*Translation*]

N'oublions pas que ce sont des sociétés à but lucratif, après tout. Si elles font une exception pour la Chambre des communes, d'autres entreprises d'Amérique du Nord, qui comptent un plus grand nombre d'employés accumulant des points de grand voyageur, demanderont le même traitement. C'est pourquoi, à mon avis, elles hésitent à s'engager dans cette voie.

L'une des sociétés aériennes dispose d'un programme de don des points de grand voyageur; un grand voyageur peut ainsi faire don de ses points à l'oeuvre caritative de son choix, comme par exemple, la Maison Ronald McDonald. Il s'agit de la société Canadair. Je crois savoir que Air Canada étudie encore la possibilité de créer un tel programme. Les points non utilisés seraient donnés pour aider des oeuvres comme celle qui permet à des enfants d'aller à Disleyland, par exemple.

Le Président de la Chambre étudie en outre d'autres possibilités: par exemple, si la Chambre des communes ou les députés ne peuvent utiliser les points, la Chambre des communes pourrait peut–être adopter une politique visant à ce que ces points soient donnés ou servent à aider d'autres personnes.

Je suis désolé de n'avoir pu répondre brièvement à votre question, mais c'est une question que je connais bien, car je l'ai étudiée avec différents sous–comités.

M. Lee: Cela vaut mieux, pour le compte rendu.

Permettez–moi de vous poser une deuxième question, sur les télé–conférences. Nous travaillons à ce concept depuis deux ou trois ans. Je sais que Bell Canada dispose d'un studio sur la rue Metcalfe, si on cherche une salle pour tenir de telles conférences. Je sais également que Bell Canada avait mis initialement ce studio à la disposition des députés, à titre d'avantages liés au prix du service.

Il y a aussi une société concurrente de communication interurbaine, car une telle concurrence existe maintenant. Unitel offre, je crois, également ce service. Ne serait–il pas opportun que le Bureau de régie interne, le Président ou quelqu'un d'autre communique avec ces deux entreprises pour leur demander des propositions? J'espère qu'on pourrait fonctionner par appels d'offres pour obtenir une nouvelle installation de télé–conférence pour la Chambre des communes, ici à Ottawa, près de la Colline, peut–être même sur la Colline.

La concurrence amicale que se livrent Bell Canada et Unitel pourrait nous être profitable et nous permettre d'obtenir de meilleurs prix. C'est une simple proposition. Vous n'avez pas à y répondre si vous ne le jugez pas opportun ou nécessaire.

M. Marleau: Je me limiterai à une observation. C'est une possibilité que nous étudierons certainement. La proposition est plus que valable. Si l'on utilise un studio à l'extérieur de la Colline, il devient plus difficile aux députés de se réunir et d'entendre les témoins. Nous avons également besoin de centres ailleurs au Canada, du type de celui de Bell Canada que vous avez mentionné. Si Bell Canada en a un ici, il en a sans doute d'autres ailleurs. C'est dans cette optique que nous étudierons la question. Lorsque nous aurons déterminé l'ampleur du travail au niveau des ressources humaines, nous ferons des recommandations quant à la meilleure solution. Vous avez fait une excellente proposition.

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 1105

Mr. Lee: I would point out that from time to time I have had to walk over to the Wellington Building to meet with witnesses for committees, and it's only another couple of blocks further to get over to the Bell Canada facility—it is just off Metcalfe Street.

However, I just want to ask one more very short question. The public believes there is still a lot of fat in the public spending around Parliament Hill. I think they believe that. I used to believe it. It's my view now that there is less and less and that we are making good progress. But is it just my job as an MP to look for the fat or is there someone else on the case in the House of Commons? In your view, how much more potential do we have to make our expenditures more cost–effective?

Mr. Marleau: First, I talk about the dynamics on the Hill that press your bureaucracy for efficiency and for constant review of our spending. I would like to comment that, unlike other deputy ministers in this city who go to Treasury Board for requests and complain about it, or think that Treasury Board is unduly pressing them for cost savings... Treasury Board is composed of four cabinet ministers who are all on the same team. The three of us here are accountable to the Board of Internal Economy, which is our treasury board, and it has three political parties and nine MPs on it. The dynamics of that keep us very much on our toes in terms of any presentations that are made, either in the search for fat or accounting for efficiencies. That's a little different. That is not to say that the Treasury Board doesn't do its job with diligence, but the dynamics of three political parties and a neutral Speaker encourage us as administrators to be very fine pointed when it comes to sharpening our pencils.

Is there still fat? I suppose it's all in the definition of fat. I was speaking to a group recently where that issue was raised. Again, without entering into the whole debate, which is not my part to do, you could abolish the House of Commons, sell the buildings and the real estate, but the finance minister would probably still be running a $35 million deficit next year. So I think we have to keep some perspective on it. Little things are important. I don't want to minimize that.

The fat that may still exist has to be looked at now in the context of services. I think on the printing side this committee has seen the recent efficiencies and we are at *la fine pointe de la technologie* in printing; on distribution of our documents, we now have our *Hansard* on CD disc. You're looking at two parliaments here. Instead of the shelf space of the *Hansard* books, this will be available in the fall to all members, in terms of use in their offices.

So we have looked at how we can bring forward savings through new technology.

I think if the board or members are going to seek more out of the House of Commons' budget, we have to start reviewing services. I am not saying that shouldn't be done. I think we should constantly be asking this question: why are we doing it

M. Lee: De temps à autre, je dois me rendre à l'édifice Wellington pour rencontrer les témoins de comités. Les installations de Bell Canada ne sont que deux coins de rue plus loin—juste après la rue Metcalfe.

Une autre brève question. Le public croit qu'il y a encore beaucoup de dépenses inutiles sur la colline du Parlement. Du moins, je pense qu'il le croit. Moi–même, je le croyais auparavant. Je suis maintenant d'avis qu'il y a de moins en moins de gaspillage et que nous réalisons de grands progrès. Est–ce aux députés seulement de détecter le gaspillage ou est–ce également le travail de quelqu'un d'autre à la Chambre des communes? À votre avis, dans quelle mesure nous est–il possible de dépenser encore plus efficacement?

M. Marleau: Permettez–moi de vous parler d'abord de la dynamique qui, sur la Colline, force la bureaucratie à être efficace et à examiner constamment les dépenses. Contrairement aux sous–ministres d'Ottawa qui doivent présenter des demandes au Conseil du Trésor et s'en plaignent, ou croient que le Conseil du Trésor exerce sur eux des pressions indues pour réduire les coûts... Le Conseil du Trésor se compose de quatre ministres du Cabinet qui forment tous une même équipe. Nous trois, par contre, faisons rapport au Bureau de régie interne; il s'agit là de notre Conseil du Trésor, qui est composé de neuf députés appartenant à trois partis politiques. Cette structure nous oblige à être très vigilants dans nos démarches, qu'il s'agisse de détecter le gaspillage ou de rendre compte du bon fonctionnement. C'est un peu différent. Cela ne signifie pas que le Conseil du Trésor travaille avec moins de diligence, mais cette structure de trois partis politiques et d'un président neutre nous encourage nous, administrateurs, à nous montrer pointilleux dans les détails.

Y a–t–il encore du gaspillage? Je suppose que cela dépend de ce qu'on entend par là. L'autre jour, je discutais avec un groupe, et cette question a été posée. Je ne vous répéterai pas toute la discussion, ce n'est pas mon travail, mais même si on abolissait la Chambre des communes, que l'on vendait les immeubles et les terrains, le ministre des Finances accuserait sans doute encore un déficit de 35 milliards de dollars l'an prochain. Il faut donc situer les choses dans une plus juste perspective. Je m'en voudrais de minimiser l'importance des détails.

C'est maintenant du côté des services qu'il faut chercher le gaspillage, s'il y en a encore. Pour ce qui est de l'impression des documents, votre comité a récemment constaté que nous sommes efficaces et à la fine pointe de la technologie; quant à la distribution de nos documents, notre *Hansard* est maintenant versé sur disque compact. Il s'agit des documents de deux législatures. Ces disques seront mis à la disposition de tous les députés, à l'automne. Ils pourront les utiliser dans leur bureau, au lieu d'encombrer leurs étagères avec des volumes.

Nous avons donc essayé de voir comment nous pourrions utiliser les nouvelles technologies pour réaliser des économies.

Si le Bureau de régie interne ou les députés veulent réduire davantage le budget de la Chambre des communes, il faudra revoir les services. Je ne dis pas que cela ne devrait pas se faire. Au contraire, nous devrions toujours nous interroger sur les

[*Text*]

and why are we doing it this way? But when you start asking those questions in terms of services as compared to how much we are paying for this, then you have a different mind–set that we have to adopt.

Mr. Lee: Thank you.

Mr. Hermanson (Kindersley—Lloydminster): I have two very brief questions. I appreciate the clerk being here. He has always been very helpful.

Perhaps if I had done my homework I would know this. What was the total cost of travel for all committees in the Parliament last year? Do you happen to have. . .?

The second part of my question: what is budgeted for this year? What is the total estimated travel cost of committees for the current year?

• 1110

Mr. Marleau: We don't yet have the total estimated travel costs for the committees this year because the liaison committee met just on Tuesday at lunch and was apportioning all of the budgets. The debate is still on as to how much of that will be travel and how much might be held back from committees for future travel. That discussion is still ongoing.

For the last full fiscal year, 1992–93, the total travel for the standing committees of the House was $511,000, $0.5 million, and that represents about 25% of the total standing committee envelope of $2 million.

Mr. Hermanson: Do you anticipate that the estimates will be in the same ballpark for this year? I presume they're not taking video conferencing into account when they're setting their budgets?

Mr. Marleau: I think video conferencing has more to do with total expenses of witnesses, which in comparison in the previous year was $285,000, and I think I was right when I said $55,000 was the highest figure for one committee. Witness costs may come down because of video conferencing, but I'm not so sure that travel by committees would. The travel of witnesses is included in witness expenses.

Mr. Hermanson: In witness costs.

Mr. Marleau: In witness costs, as compared to travel by committees, which would be their staff and the members going on a particular exercise.

Mr. Hermanson: So the total cost of the two categories last year was approximately $800,000.

Mr. Marleau: Roughly.

Mr. Hermanson: I appreciate that this committee has a real interest in reducing costs, and it would be interesting to see whether we could get that number for the current year down to $500,000 or less, with the use of video conferencing, with the use of technology, and save on the environment with a little less flying of jets across the country, and a few less travel points to accumulate, as well.

[*Translation*]

raisons pour lesquelles nous faisons les choses et sur la validité des moyens que nous employons. Cependant, si nous voulons faire l'examen des services, comparativement à celui des produits, il faut le faire dans une optique différente.

M. Lee: Merci.

M. Hermanson (Kindersley—Lloydminster): J'ai deux brèves questions à poser. Je suis content que le Greffier soit venu nous rencontrer, car il nous a toujours été très utile.

Si je m'étais mieux renseigné, je connaîtrais sans doute la réponse à cette question: À combien s'est élevé le coût total des déplacements de tous les comités du Parlement, l'an dernier? Avez–vous. . .?

En deuxième partie à ma question, quelle somme est prévue à cet égard au budget de cette année? À combien s'élève le coût total estimatif des déplacements des comités pour l'exercice actuel?

M. Marleau: Nous n'avons pas encore eu le montant total estimatif des coûts de voyage des comités pour l'exercice actuel, puisque le comité de liaison ne s'est réuni que jeudi dernier, à l'heure du déjeuner, pour faire la répartition des budgets. Il reste encore à décider quelle partie de ces budgets sera consacrée aux déplacements et quelle partie sera conservée pour les voyages futurs des comités. Des discussions sont encore en cours à cet égard.

Pour ce qui est du dernier exercice financier, soit l'exercice 1992–1993, les comités permanents de la Chambre ont dépensé en tout au titre des voyages 511 000$, environ un demi million, ce qui représente environ 25 p. 100 de tous les budgets des comités permanents, qui s'élèvent à 2 millions de dollars.

M. Hermanson: Prévoyez–vous que ces dépenses seront relativement du même ordre cette année? Je suppose qu'ils ne tiennent pas compte des téléconférences dans l'établissement des budgets?

M. Marleau: Les téléconférences touchent davantage le total des dépenses des témoins, dépenses qui au cours de l'exercice antérieur se sont élevées à 285 000$. J'avais raison, je crois, lorsque j'ai dit que la somme la plus élevée qu'ait dépensée un comité à ce titre était de 55 000$. Les coûts relatifs aux témoins seront peut–être inférieurs en raison des téléconférences, mais je ne suis pas certain qu'il en soit de même pour les coûts de voyage des comités. Les coûts de déplacement des témoins sont inclus dans les dépenses des témoins.

M. Hermanson: Dans les coûts relatifs aux témoins.

M. Marleau: Dans les coûts relatifs aux témoins, plutôt que dans les coûts de voyage des comités, qui eux représentent les déplacements du personnel et des députés pour une mission particulière.

M. Hermanson: Donc, au total, le coût de ces deux catégories pour l'exercice antérieur a été d'environ 800 000$.

M. Marleau: En gros, oui.

M. Hermanson: Je crois comprendre que notre comité s'intéresse sérieusement à la réduction des coûts. Il serait peut–être intéressant de voir comment on pourrait abaisser ce chiffre à 500 000$ ou moins pour l'exercice actuel grâce à l'utilisation des téléconférences, et de la technologie. Cela nous permettrait en outre de ménager l'environnement, en faisant voler un peu moins de jets au–dessus du pays, et d'accumuler également moins de points de voyage.

[*Texte*]

The other question, because you're here and because you're an expert on procedure, I want to review—

Mr. Marleau: I would have to defer to Mr. McWhinney as to whether I'm an expert or not.

Mr. McWhinney: I didn't want to apply that to you. I regard you as excellent, and I listen to you with great respect.

Mr. Hermanson: The estimates are tabled, and they go to the various committees for review. Am I correct in saying that the committees can in fact pass motions to reduce the estimates?

Mr. Marleau: Yes, absolutely. The powers of committees heretofore on estimates have been to adopt, reduce or negative. A committee can, by a majority decision, negative the estimates if it so chooses, or part thereof.

Mr. Hermanson: Would you say that they reduce them fairly consistently? What's the track record?

Mr. Marleau: The track record on the review of estimates by standing committees, going back to the initial reform in 1968, is somewhat—I'm looking for the right word here.

Mr. Hermanson: Dismal?

Mr. Marleau: It's not a long track, let's put it that way, but I think that the whole issue of the review of estimates, which was not addressed in substance in the McGrath reforms, will no doubt get raised in this particular Parliament.

There is a disincentive, if I can put it that way, to members reviewing estimates with the intention of reducing them, apart from the usual confidence conventions, and the government majority wanting to maintain its estimates posture. The disincentive is that there's not a lot of political mileage in negativing and in reduction if that's all you can do.

I would say that members are by nature—I know, sir, this may sound a little different from your political philosophy—spenders rather than savers, and I say that with all respect to your views on it, because you want to effect something. You want to change things and you may wish to reallocate those savings, and the current constitutional and procedural structure doesn't give you that freedom, other than what you can achieve by moral persuasion or political persuasion.

• 1115

My experience with estimates since 1970 is that the review of estimates over time ends up frustrating members on both sides of the House because of certain limits that are there, because it's a larger issue.

Mr. Hermanson: I agree that you're correct probably looking backwards, but I hope that you're wrong looking forward.

Is it also true then, even if committees do reduce estimates, one motion can be passed in the House by the government to restore all the estimates to their original values and the whole procedure becomes a useless one?

[*Traduction*]

L'autre question, puisque vous êtes ici et que vous êtes un expert en matière de procédure, j'aimerais passer en revue. . .

M. Marleau: C'est à M. McWhinney qu'il faudrait demander si je suis un expert ou non.

M. McWhinney: Ça ne s'appliquait pas à vous. J'estime que vous êtes excellent et je vous écoute avec grand respect.

M. Hermanson: Les budgets des dépenses sont déposés et confiés à l'examen de divers comités. Ai–je raison de croire que les comités peuvent adopter des motions pour réduire les budgets des dépenses?

M. Marleau: Tout à fait. En matière de budget des dépenses, les comités ont le pouvoir d'adopter, de réduire ou d'annuler. Un comité peut, si la majorité le décide, éliminer en tout ou en partie les dépenses prévus au budget.

M. Hermanson: Par le passé, les comités ont–ils réduit les dépenses de façon assez constante? Comment les choses se sont–elles passées?

M. Marleau: Si l'on remonte à la réforme initiale de 1968, l'examen des budgets de dépenses par les comités permanents a était quelque peu. . . je cherche le mot juste.

M. Hermanson: Dérisoire?

M. Marleau: Disons que de tels examens ne sont pas faits depuis longtemps. Je crois cependant que toute cette question de l'examen des budgets des dépenses, qu'il n'a pas été traitée en profondeur dans les réformes McGrath, sera sans aucun doute soulevée de nouveau durant la législature actuelle.

Dans une certaine mesure, on décourage les députés à examiner les budgets de dépenses dans l'intention de les réduire, car, si l'on fait exception des accords de confiance usuels, la majorité gouvernementale souhaite conserver sa position en matière de dépenses. Ce qui les décourage, en fait , c'est qu'il n'y a pas grand avantage politique à éliminer ou à réduire des dépenses si c'est tout ce qu'on peut faire.

Au risque d'aller à l'encontre de votre philosophie politique, je dirais que les députés sont, par nature, plus prompts à dépenser qu'à économiser; je dis cela avec tout le respect que je dois à votre opinion à ce sujet, car vous voulez changer les choses. Pour changer les choses, vous voudriez peut–être réaffecter ailleurs les sommes ainsi économisées. La structure constitutionnelle et procédurale actuelle ne vous en laisse pas la liberté et il ne vous reste plus pour y arriver que les armes de la persuasion morale ou politique.

D'après mon expérience des budgets des dépenses depuis 1970, l'examen de ces budgets finit par frustrer les députés tant du parti au pouvoir que des partis d'opposition en raison des contraintes qui existent et du fait qu'il s'agit d'une question plus vaste.

M. Hermanson: Je conviens que votre diagnostic est sans doute correct pour ce qui est du passé, mais j'espère que vous avez tort pour ce qui est de l'avenir.

Est–il également vrai que, même si les comités réduisent les dépenses, le parti au pouvoir peut, à la Chambre, adopter une motion pour ramener les dépenses à leur niveau initial, rendant ainsi tout le processus inutile?

[*Text*]

Mr. Marleau: Yes. The government, after the reports of the committees are in, if there is any item that's been reduced in committee or negatived in committee, has the opportunity to reinstate, but that becomes a debatable issue on the floor of the House and a votable issue. While it might seem academic in some majority Parliaments, I was here for the 1972–1974 minority Parliament and I assure you that in those kinds of circumstances they're far from academic. That probably was the period, 1972 to 1974, where there was the most intense scrutiny and review of the estimates.

As to the future, without predicting where things are going to go, there have been changes to the Standing Orders. Committees have had the expenditure plans of government departments before them under the Standing Orders since 1985. There is nothing that really limits a committee, any standing committee, at this present time from looking in a consistent and regular manner into the expenditure plans and future expenditure plans of government departments, or of the House of Commons for that matter. I'm not as pessimistic about the future as maybe I appear to be about the track record.

Mr. Hermanson: Thank you, Mr. Chairman. I believe you've accommodated me. I have a very tight schedule, and I appreciate that very much. And thank you to the witness.

The Chairman: You're very welcome.

Madame Ringuette–Maltais.

Mme Ringuette–Maltais (Madawaska—Victoria): En ce qui a trait à votre étude sur les téléconférences, j'espère que vous ferez rapport sur la facilité et l'efficacité du système de traduction dans un cas pareil. Vous pourrez commenter un peu plus tard.

Pour ce qui est des experts–conseils, par exemple, et des recherchistes de la Bibliothèque du Parlement, l'organigramme de la Chambre indique «communications et services au députés». Ces services de communications sont–ils disponibles aux comités?

M. Marleau: Pour répondre à vote première question sur la traduction et les vidéo–conférences, nous avons récemment eu des discussions avec le service des interprètes suite à l'expérience avec le Comité permanent du développement des ressources humaines.

Au départ, la qualité du son dans les cabines était inférieure à ce que les interprètes souhaitaient. On a réussi, tant bien que mal, à améliorer cette situation. C'est surtout une question de technologie. Je pense que du point de vue vidéo–conférence, ce n'est peut–être pas l'idéal pour nos interprètes. Il y a un certain élément dans l'interprétation qui est important, soit de voir la personne et de sentir, si vous voulez, la dynamique de la réunion.

Je vais certainement m'assurer que cela fasse partie de notre étude. Je vous avoue franchement que je n'y avais pas pensé.

En ce qui a trait à votre deuxième question, le service des communications est assez nouveau. Il émane de la récente réorganisation. Lorsque le Président m'a invité, ainsi que mes collègues, à faire des commentaires sur la structure, nous avions et avons toujours ce que nous appelons le Service d'information publique créé par le Bureau de régie interne en 1988.

[*Translation*]

M. Marleau: Oui. Une fois que les comités ont déposé leur rapport, si certaines dépenses ont été réduites ou éliminées par des comités, le gouvernement a toujours la possibilité de les réinscrire au budget, mais la question doit alors être débattue en Chambre et faire l'objet d'un vote. Tout cela peut sembler théorique lorsque le gouvernement est majoritaire, mais j'étais là en 1972–1974, lorsque le gouvernement était minoritaire, et je puis vous assurer que dans un tel cas, on passe très vite à la pratique. Les années de 1972 à 1974 ont sans doute été celles où les budgets des dépenses ont fait l'objet de l'examen le plus méticuleux et le plus intense.

Quant à l'avenir, sans prédire ce qu'il en sera, il faudra apporter des modifications au Règlement. C'est depuis 1985 que les comités sont saisis des projets de dépenses des ministères, aux termes du Règlement. Rien n'empêche vraiment un comité, tout comité permanent, à l'heure actuelle, d'examiner de façon constante les plans de dépenses présents et futurs des ministères, ou même en fait de la Chambre des communes. Je ne suis pas aussi pessimiste pour l'avenir que je ne semble déçu du passé.

M. Hermanson: Merci, monsieur le président. Vous m'avez rendu service. J'ai un horaire très chargé et je vous en remercie beaucoup. Merci aux témoins.

Le président: Il n'y a pas de quoi.

Mrs. Ringuette–Maltais.

Mrs. Ringuette–Maltais (Madawaska—Victoria): Regarding your review of video conferences, I hope you will report on the ease and efficiency of the translation system in such conferences. Maybe you can comment on it later.

On the matter of consultants, for instance, and research staff from the Parliament's Library, the House's chart has a box for "communications and members' services". Are these communications services available to committees?

Mr. Marleau: To answer your first question on translation and video conferences, we have recently had discussions with the interpretation service following an experiment with the Standing Committee on Human Ressources Development.

At first, the interpreter said that sound in the booth was not good enough. We have succeeded, as far as we could, to improve sound quality. It is mostly a matter of technology. I think that video conferences might not be an ideal setting for our interpreters. There is another important aspect to interpretation, which is to see the person who speaks and to feel the crowd, if I can put it that way.

I will make sure that this aspect is considered in our review. Honestly, I must admit that I had not thought of that.

Regarding your second question, the communications services are relatively new. They arise out of our recent reorganisation. When the Speaker invited me and my colleagues to comment on the structure, we had, as always before in the past, what we call the Public Information Service, which has been created by Internal Economy in 1988.

[*Texte*]

La vocation de cette boîte était plutôt de fournir une certaine documentation au niveau de l'éducation des écoles, de fournir des trousses qui seraient disponibles aux députés pour remettre aux étudiants et professeurs dans vos circonscriptions respectives et aux visiteurs sur la Colline parlementaire.

• 1120

Je peux vous en laisser une copie si cela vous intéresse. Le service n'avait pas comme mandat de communiquer avec le *public at large* et de se faire le communicateur du député ou de la députation. Il n'a toujours pas ce mandat et ne l'aura peut–être jamais. C'est une question que nous voulons évaluer.

Certes, suite à la discussion au Comité de liaison, je vais demander à Mary Anne et au directeur général concerné de se pencher sur la question des communications pour les comités. Tel que je l'ai dit, suite à la question de M. Duceppe, nous examinerons la possibilité d'offrir un service central pour ces questions.

La seule difficulté que j'entrevois, et là, je me replie sur mon expérience, c'est que lorsqu'on essaie de communiquer un message dans un monde aussi politisé que la Chambre des communes, il devient difficile pour la personne ou les personnes qui doivent servir d'une façon neutre et non partisane de jouer le rôle avec la même intensité que quelqu'un que l'on recrute pour aider temporairement le comité et qui peut servir la décision majoritaire du comité, quelle que soit la distribution de cette majorité autour de la table.

C'est un peu le phénomène des greffiers de comités qui sont là comme facilitateurs et procéduralistes mais qui ne peuvent pas avoir une opinion sur votre message. On se penchera sur cette question mais la seule réserve que j'émets de prime abord, c'est que la perception de la performance d'un groupe de communicateurs pourra être différente selon les partis représentés autour de la table.

Mme Ringuette–Maltais: En somme, nous n'avons pas présentement sur la Colline l'expertise pour fournir ce service.

M. Marleau: Nous n'avons pas l'expertise et, jusqu'à maintenant, nous n'avons pas eu de demande non plus.

Mme Ringuette–Maltais: Merci.

Le président: Monsieur Boudria.

Mr. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Thank you, Mr. Chairman.

J'aimerais soulever le cas d'un poste de greffier *emeritus*, celui de M. Knowles. Je le soulève, au risque d'être politiquement incorrect. Ce ne sera pas la première fois que cela m'arrive.

Je note une dépense de 36 000$ ou quelque chose comme cela. C'est pourquoi au juste?

M. Marleau: M. Knowles est un officier honoraire. Il ne porte pas le titre de greffier et a été admis à la Table selon une résolution adoptée par la Chambre. Les 36 000$ représentent un poste qui lui est voté par la Régie pour défrayer les services d'une secrétaire qui lui offre les services de correspondance, d'agenda et d'entretien de son bureau.

M. Boudria: Est–ce que cette personne travaille à temps plein?

[*Traduction*]

Mostly, this service was reponsible for the distribution of education material to schools, to produce packages available to members to give to students and teachers in their ridings and to visitors on the Hill.

I can leave you a copy if you wish. The mandate of the service was not to communicate with the public at large, to communicate for a particular member or party. That is still not its mandate and never will be. This is a question that we want to assess.

Following discussion at the Liason Committee, I will certainly ask Mary Anne and the director general concerned to look at the issue of communications for committees. As I said, in answer to Mr. Duceppe's question, we will examine the possiblity of offering a central service in this area.

On the basis of my experience, I must say that the only difficulty that I see is when you try to communicate a message in a context as politicized as the House of Commons, it becomes difficult for the individual or individuals required to serve in a neutral and non–partisan way to play that role as intensely as somebody hired to provide temporary assistance to a commitee. The individual must act in accordance with the majority decision of the committee, regardless of how that majority is distributed around the table.

It is rather like the situation of committee clerks who are there to help facilitate the committee's work and assist with procedure, but cannot have an opinion on the message itself. We will look at that question, but at first sight the only reservation I would express is that the performance of a group of communicators may be perceived differently by each of the parties represented around the table.

Mrs. Ringuette–Maltais: In short, at present we don't have the expertise on the Hill to provide that service.

Mr. Marleau: We do not have the expertise and, to date, we have not received any requests either.

Mrs. Ringuette–Maltais: Thank you.

The Chairman: Mr. Boudria.

M. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Merci, monsieur le président.

I would like to discuss the position of clerk *emeritus*, held by Mr. Knowles. I may be politically incorrect in raising this issue, but it would not be the first time that has happened to me.

I see an expenditure of $36,000 or so. What exactly is the reason for that?

Mr. Marleau: Mr. Knowles is an honourary officer. He does not have the title of clerk, but was admitted to the Table pursuant to a resolution by the House. The $36,000 is an item allocated to him by the Board of Internal Economy to cover the services of a secretary who helps him with correspondence, scheduling and office maintainance.

Mr. Boudria: Does that person work full time?

[*Text*]

M. Marleau: Oui, cette personne est à temps plein sur la Colline.

Mr. White (Fraser Valley West): What page is that, Don?

Mr. Boudria: It's on page 51. You will see it about three–quarters of the way down.

It's an honorary position and obviously very part time because there is no salary attached to it, yet the secretary for the honorary part–time position is full time. It's peculiar, if I can put it that way.

MGen M. G. Cloutier (Sergeant–at–Arms, Parliamentary Precinct Services, House of Commons): I think the reason why Mr. Knowles kept the secretary is that because of his age—he's 84 now—she's more or less a physical helper as well. I see him going around the buildings. She brings him to various functions within the precincts and assists him physically in coming to work. At one time she used to pick him up and bring him to work and return him home. She's a girl Friday, if I can say that.

• 1125

Mr. Marleau: I don't know what the status is right now, but initially there was a considerable amount of correspondence he had to deal with. I can say quite frankly—and this is a decision of the Board of Internal Economy—that this has been reviewed by the last three boards in detail and each time the decision was made to continue with the services.

Mr. Boudria: Okay.

I had another question I wanted to ask about the equipment in MPs' offices. A number of years ago—and perhaps new members won't even know we were supplied with these things—we were supplied with a form of electronic mail equipment with a video screen on it and so on.

Mr. Marleau: A display phone, it was called.

Mr. Boudria: Yes, that was the name of that contraption.

How many of them are still in use? From what I saw we were issued those pieces of equipment and if they were used at all they fell into disuse quite rapidly, probably because they were issued right about the same time the fax machine exploded in terms of its popularity. Do you know if they're still much in use?

Mr. Marleau: I'd say the display phone has gone by the way of the dinosaur, sir, like so many things in technology that evolved so quickly in a period of time when various approaches to electronic mail were being developed. The display phone served a double purpose; it was a telephone and it had a CRT screen through which you could access electronic mail through the contract we had with Unitel.

At that time, you'll remember, in your offices for word processing you had the Micoms. Remember those? Micoms were the first generation of computer–driven word processing and they didn't have the capability to handle electronic mail. With the introduction of stand–alone PCs in your offices there is the possibility for using them for electronic mail, and indeed some members use it.

[*Translation*]

Mr. Marleau: Yes, that person works full time on the Hill.

M. White (Fraser Valley–Ouest): C'est à quelle page Don?

M. Boudria: C'est à la page 51. C'est dans le dernier quart de la page.

Il s'agit d'un poste honoraire qui est évidemment à temps partiel puisqu'il ne donne droit à aucun salaire, mais la personne chargée des services de secrétariat pour ce poste honoraire et à temps partiel travaille à temps plein. Si je puis m'exprimer ainsi, c'est bizarre.

Mgén M. G. Cloutier (Sergent d'armes, Services de la cité parlementaire, Chambre des communes): Je pense que M. Knowles a pu retenir les services de cette personne à cause de son âge—il a 84 ans et elle l'aide sur le plan physique aussi. Je le vois se promener dans des édifices du Parlement, et elle l'accompagne à des réunions et cérémonies qui ont lieu dans la cité parlementaire. Elle l'aide physiquement à venir travailler. À une certaine époque, elle allait le prendre chez lui, l'amenait au travail et le ramenait chez lui ensuite. C'est une sorte de femme à tout faire, si l'on veut.

M. Marleau: Je ne sais pas quelle est la situation actuelle, mais au départ, il devait répondre à une quantité considérable de courrier. J'avoue franchement—et il s'agit d'une décision du Bureau de régie interne—que la situation a été étudiée en détail par les trois derniers bureaux et qu'à chaque fois, ils ont décidé de continuer ces services.

M. Boudria: D'accord.

J'ai une autre question à poser sur l'équipement dans les bureaux des députés. Il y a un certain nombre d'années—peut–être les nouveaux députés ignorent–ils même que nous avions cet équipement—on nous avait fourni des appareils de courrier électronique comportant un écran vidéo, etc.

M. Marleau: On appelle ça des téléphones à afficheur.

M. Boudria: Oui, c'est comme cela que ça s'appelle.

Combien de ces appareils sont encore utilisés? D'après ce que j'ai constaté, on nous a donné ces appareils qui sont tombés rapidement en désuétude, si même on les a utilisés, sans doute parce qu'on nous les a fournis à peu près au moment ou les télécopieurs ont connu une vague de popularité. Savez–vous si on utilise encore beaucoup ces appareils?

M. Marleau: Les téléphones à afficheur ont disparu un peu comme les dinosaures, monsieur, comme tant d'autres choses technologiques qui ont évolué très rapidement, à une époque où on élaborait encore divers moyens de créer un courrier électronique. Le téléphone à afficheur avait un double emploi: c'était d'abord un téléphone, mais celui–ci était doté d'un écran cathodique qui permettait d'avoir accès à un courrier électronique grâce au contrat que nous avions signé avec Unitel.

À cette époque, vous vous en souviendrez, vous aviez des appareils Micom dans vos bureaux pour le traitement de texte. Vous vous rappelez de ces appareils? Les Micom représentaient la première génération du traitement de texte informatisé et ne pouvaient servir au courrier électronique. Il est maintenant possible d'utiliser les micro–ordinateurs autonomes de vos bureaux pour le courrier électronique, et d'ailleurs, certains députés le font.

[*Texte*]

I wouldn't say all display phones have disappeared. I think I've seen one or two people who have developed a particular affection for them and have kept them, but most of them have been returned.

Mr. Boudria: If there's any lesson to be learned from that, Mr. Chairman, it's that perhaps when we acquire anything in the order of electronics it had better be whatever's at the leading edge. Otherwise if it's even medium–modern it quickly becomes a piece of obsolete equipment. I guess that's a lesson to learn from that one. It probably was a case of being penny wise and pound foolish in terms of a computer. Instead of buying what would still be here, we bought something right at the tail end of technology—probably cheaper, but in retrospect it was not a wise investment. Maybe we should all learn from that for future purchases of technological equipment.

Mr. Marleau: That's the dilemma in any organization, I believe, with technology. Micom's word processors were certainly the leading edge at the time we bought them. Even though they may not have lasted the full decade in terms of their service, they were cannibalized when they were not available any more as they were being replaced in several members' offices. We got total value for dollar, I would say.

Mr. Boudria: Oh, no, I'm not referring to the Micom. I'm referring to the display phone.

Mr. Marleau: Yes, the display phones were part of the new service called electronic mail and that's why they came in. Stand–alone personal computers became the next generation; they had that capacity and therefore outdated that technology.

• 1130

Right now, we're looking at updating members' offices. Indeed, this week the board is considering updating members' offices to 486 computers from the 286s that most offices have, although some offices have 386s.

What's driving that is that most of you, in terms of your word processing needs, will find that a 286 is quite adequate for word processing, against the software that was there.

What is happening in the industry, I believe, is that it's the software generation that is driving the hardware. In the earlier part of the decade, hardware was ahead of the software in terms of its output and capacity for output. Now it's the software that's pushing it up.

If you want to use the Windows version of Office Windows, you need, at a minimum, a 4–meg board, but 8 megs are better. A 486 makes it less sluggish and faster. We're already looking at possibly acquiring 586s, staying on the leading edge.

I'm not so sure we can respond adequately to your statement that we should be on the leading edge. It's hard to find out where that edge is.

Mr. Boudria: I suppose. The reason I brought it up is as a kind of collective note of caution. I remember a personal experience I had when I purchased a computer. A 286 was seen as adequate. I spoke to a friend, who told me to always buy

[*Traduction*]

Je ne crois pas que tous les téléphones à afficheur aient disparu. J'ai vu encore une ou deux personnes qui se sont pris d'affection pour ces appareils et les ont conservés, même si la plupart les ont retournés.

M. Boudria: S'il y a une leçon à tirer de cela, monsieur le président, c'est peut–être que lorsqu'on achète des appareils électroniques, il vaut mieux acheter les appareils de pointe. Autrement, les appareils même de modernité moyenne tombent rapidement en désuétude. C'est sans doute la leçon que nous pouvons en tirer. Il s'agissait sans doute d'économies de bouts de chandelles. Au lieu d'acheter des appareils dont on pourrait encore se servir, on a acheté du bas de gamme—sans doute à un prix moindre, mais, avec le recul, ce n'était pas un bon investissement. Peut–être pourrions–nous appliquer cette leçon à tous nos achats futurs d'équipements technologiques.

M. Marleau: C'est le dilemme que pose la technologie à tout organisme. Au moment où nous les avions achetées, les machines de traitement de texte Micom étaient sans doute à la fine pointe du progrès. Même si elles n'ont pas duré toute une décennie, on les a cannibalisées, lorsqu'on n'a plus été en mesure de s'en procurer, puisqu'elles étaient remplacés dans les bureaux de plusieurs députés. L'un dans l'autre, on en a eu pour son argent.

M. Boudria: Non, je ne parlais pas des Micom. Je parlais des téléphones à afficheur.

M. Marleau: Oui, on avait créé un nouveau service de courrier électronique, c'est pourquoi on avait fait l'acquisition de ces téléphones à afficheur. Ils ont été ensuite remplacés par les ordinateurs personnels autonomes, qui pouvaient servir au courrier électronique et qui ont donc poussé au rancart cette technologie.

À l'heure actuelle, nous étudions la possibilité d'apporter des améliorations au matériel des bureaux des députés. En fait, cette semaine, le bureau de régie interne envisageait de remplacer par des ordinateurs 486 les 286 qu'on trouve dans la plupart des bureaux des députés, même s'il y a des 386 dans certains bureaux.

Pour la plupart, vous constaterez qu'un 286 est suffisant pour le traitement de texte, compte tenu des logiciels que vous avez déjà.

Cependant, dans l'industrie, ce sont les logiciels qui nécessitent l'arrivée de nouvelles machines. Au début de la décennie, les machines étaient en avance par rapport aux logiciels, quant à leur capacité de traitement. Maintenant, ce sont les logiciels qui nécessitent davantage de capacité.

Par exemple, pour utiliser la version Windows du programme Office Windows, il faut, au minimum, 4 mégabytes de mémoire vive, bien que 8 valent mieux. Une machine 486 accélère les traitements. Nous envisageons déjà la possibilité d'acheter des 586, histoire de conserver une certaine avance.

Lorsque vous dites que nous devrions être à la fine pointe du progrès, je ne suis pas certain que l'on puisse vous répondre de façon satisfaisante. Il est difficile d'établir quelle est cette fine pointe du progrès.

M. Boudria: Je le suppose. En fait, si j'en ai parlé, c'est pour faire une sorte de mise en garde. Pour ma part, lorsque je me suis acheté un ordinateur, on estimait qu'un 286 était suffisant. J'en ai parlé à un ami, qui m'a dit de toujours acheter

[*Text*]

what's at the leading edge; otherwise, you'll repeat your purchase. At that time I bought a 486 for home use. I am glad I did, because now you can't even buy programs that fit on 286s. It was only three years ago. That's how quickly it goes.

Mr. Marleau: Yes. We've asked our Director General of—developing technologies may be a better title—Information Technologies to develop a plan for that and to also develop a plan for budgeting. I think institutions like the House of Commons and government departments now have to have the updating of equipment as part of their budgetary planning.

It was fine when you bought a Selectric II typewriter and it had a 10–year life; when it was gone you bought the next version. Now it's in order to stay competitive, competitive in a sense that you're competing with people within your own field of operation—businesses that are better equipped than an MP's office might be. In order to respond adequately, you need to be on the same level playing field.

So I think we need to have, within the budgetary planning cycle, an amount of money that says, this is to replace obsolete technology. Now, we need to be cautious of what obsolescence we are creating by that decision. You are quite right.

The Chairman: Mr. Marleau, perhaps as a follow–up on that, is the board giving any consideration to stopping this bulk purchase in the House of massive numbers of computers and distributing them? Will members be allowed to buy what they wish? Instead of everybody moving to, say, 586s or 486s, a member, if he or she wants to, could make the purchase out of moneys allocated for the purpose. In other words, instead of spending the money centrally, increase the members' budgets and say, if you want to buy this equipment you can. If you choose to stay with the old equipment for longer, you have that privilege and you can use the money for something else.

Mr. Marleau: That's a debate that has been held around the board table since, I believe, 1980, when the Micoms were first purchased. It's a question of measuring the economies of a common platform, both in terms of bulk purchasing, servicing, service delivery, software, training. The board, back in 1980, made the decision to go with the one platform, one infrastructure.

So far, the board, when it changed over from Micom, took IBM compatible PC as being the norm platform. The industry is adapting to that. We now know that MacIntosh is not unique to that industry. It now can handle IBM. Maybe industry is solving part of that problem of compatibility as well. But that was the logic behind the board's decision at the time.

Of note, sir, the British have a domestic committee on information technology. Both the members were here. They were here just last spring looking at our system, OASIS, and how we've introduced technologies in members' offices. It just tabled its report on February 22. They have made a strong recommendation to the House for a common platform.

[*Translation*]

un appareil de pointe; autrement, il faut acheter plus souvent. J'ai alors acheté un 486 pour mon usage personnel. J'en suis très heureux, parce qu'on ne peut même plus se procurer les programmes pour les appareils 286. Et cela ne remonte qu'à trois ans seulement. Cela a évolué très vite.

M. Marleau: Oui. Nous avons demandé à notre directeur général des technologies de l'information—on devrait plutôt parler des technologies en évolution—de mettre au point un plan à cet égard et d'élaborer un plan pour les budgets. Les institutions comme la Chambre des communes et les ministères doivent désormais tenir compte de la mise à jour de l'équipement dans leur planification budgétaire.

Lorsqu'on achetait une machine à écrire Selectric II, on en avait pour 10 ans; après cela, on achetait la version suivante. Mais maintenant, pour demeurer concurrentielles, car il faut être concurrentiel avec les gens de son propre domaine—les entreprises sont mieux équipées que ne pourraient l'être les bureaux des députés. Pour réagir de façon adéquate, il faut tous se mettre au même niveau.

À mon avis, il faut prévoir, dans le cycle de planification budgétaire, une somme destinée à remplacer les technologies désuètes. Cependant, il faut faire attention de ne pas créer des désuétudes en prenant cette décision. Vous avez tout à fait raison.

Le président: Monsieur Marleau, dans la même veine, peut–être, le bureau envisage–t–il de mettre fin, à la Chambre, à l'achat d'un nombre énorme d'ordinateurs et à leur distribution? Les députés pourront–ils acheter ce qu'ils veulent? Plutôt que d'acheter tous des 586 ou des 486, si un député le souhaite, pourrait–il acheter son ordinateur sur les sommes allouées à cette fin? Autrement dit, au lieu de centraliser cette dépense, il serait possible d'accroître le budget des députés et de les charger d'acheter l'équipement qu'ils souhaitent. Ainsi, s'ils désirent conserver plus longtemps leurs vieux appareils, il leur serait possible de le faire et d'utiliser l'argent à quelque chose d'autre.

M. Marleau: C'est une question que discute le bureau depuis 1980, je crois, lorsque les premières Micom ont été achetés. Il s'agit de mesurer les économies d'échelle réalisables, tant pour l'achat, l'entretien, la livraison, les logiciels, la formation. En 1980, le bureau a décidé de fonctionner à partir d'une seule base, d'une seule infrastructure.

Jusqu'à présent, le bureau a décidé d'adopter des ordinateurs personnels compatibles avec le système IBM comme norme de base, lorsqu'on a remplacé les Micom. L'industrie s'adapte à ce fait. Nous savons maintenant qu'il n'y a pas que MacIntosh dans cette industrie. L'industrie peut maintenant fonctionner avec des appareils de technologie IBM. L'industrie est peut–être en train de résoudre en partie le problème de compatibilité. Mais c'est pour cette raison que le bureau avait pris cette décision à l'époque.

À propos, monsieur, les Britanniques ont un comité intérieur de technologie de l'information. Les deux membres de ce comité sont venus nous visiter. Ils étaient là le printemps dernier et ils ont examiné notre système, OASIS, et étudié la façon dont on a amené la technologie dans les bureaux des députés. Ce comité vient de déposer son rapport, le 22 février. Ils ont fortement recommandé à la Chambre d'opter pour une formule d'ensemble.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 1135

The Chairman: That's funny, because there was—

Mr. Marleau: There was a debate within the committee.

The Chairman: Yes.

Mr. Marleau: Several members—I thought the majority of the committee—were arguing for: just give us the money and let us buy what we feel we need.

The Chairman: From meeting with the committee at lunch one day when they were here, that's what I thought too. They were surprised that we were forced into this and thought: how awkward for you! Many members purchase their own equipment in their offices in the constituency, yet they can't purchase equipment of equal quality here. They are stuck with the OASIS service, which is slow and often disoriented, because you have to get so many different people in to do one or two things.

Mr. Marleau: In our last comment. . .I am aware of those kinds of complaints and I know that Ms Griffith has made it a number one priority for the new directorate to tackle the issue of services on OASIS and the upgrading of the network. As the Speaker said in his presentation, we should have the results of that study by the end of April.

The Chairman: I hesitate to keep doing this, but I would like to ask one more question. With most software now you can make telephone calls on a computer. You push a couple of buttons and it dials the number for you through a modem and so on. That is very handy at home, but you can't do that here. Why?

Mr. Marleau: Again, in the mid–1980s when this issue of modems for members' offices came up, the board then and the committee of members' and management services, the twice–removed predecessor of this committee, also recommended to the board that modems not be part of the platform for reasons of security. Because OASIS was connected through all the Micoms at the time, and then to all the new PCs coming in, it was feared that a skilful hacker could get at a modem and get into the system. Even to this day, I am informed—because I am not an expert in this field—that whatever security system you design, there is a hacker in behind finding a way into it. That was the concern.

Personally, I think the concern is exaggerated, and this board has not looked at it.

Again, Mr. Desramaux is looking at that issue. As we get the network more operational—

The Chairman: But why do the phones not allow you to make the call out? I guess that is my question. Even if you have the modem and you plug it in, for some reason it won't work on the system here.

Mr. Marleau: I am surprised at that. I am not aware. I will check into it. I am sure that, given 10 minutes, you and I could put a modem in your machine and have it working.

Le président: C'est bizarre, parce qu'il y a eu. . .

M. Marleau: Il y a eu un débat au comité.

Le président: Oui.

M. Marleau: Plusieurs des membres du comité—la majorité, je pense—avait demandé qu'on donne tout simplement l'argent aux députés et qu'on les laisse acheter ce dont ils jugeaient avoir besoin.

Le président: C'est aussi ce que j'ai pensé après avoir rencontré les membres du comité au déjeuner l'un des jours où ils étaient ici. Ils étaient étonnés qu'on nous ait contraints à adopter cette solution. À leur avis, cela nous compliquait bien l'existence. De nombreux députés achètent leur propre équipement pour leur bureau de circonscription, mais il leur est impossible d'acheter un équipement de qualité égale pour leur bureau à la Chambre. Ils doivent se contenter du service OASIS qui est lent et souvent désorienté, parce qu'il faut passer par bien des gens pour faire une ou deux opérations.

M. Marleau: Dans notre dernière remarque. . . Je suis au courant de ce genre de plaintes, et je sais que M^me^ Griffith a fait de la question du service OASIS et de l'amélioration du réseau l'une des premières priorités de la nouvelle direction. Comme le Président de la Chambre l'a dit dans son exposé, nous devrions avoir les résultats de cette étude–là d'ici la fin d'avril.

Le président: J'hésite à continuer, mais j'aimerais vous poser une autre question. Avec la plupart des logiciels d'aujourd'hui, il est possible de faire des appels téléphoniques sur ordinateur. Il suffit d'appuyer quelques boutons; l'ordinateur compose le numéro via modem, et ainsi de suite. C'est très pratique à la maison, mais nous ne pouvons pas le faire ici. Pourquoi?

M. Marleau: Là encore, la question d'équiper les bureaux des députés de modems a été soulevée au milieu des années quatre–vingt. Le comité des députés et des services de gestion, le précurseur de votre comité, a recommandé au bureau qu'il n'y ait pas de modems intégrés aux ordinateurs pour des raisons de sécurité. Comme le système OASIS était alors branché sur toutes les Micom et qu'il l'a ensuite été sur tous les nouveaux ordinateurs personnels, on craignait qu'un pirate habile puisse se servir d'un modem pour pénétrer le réseau. Même aujourd'hui, à ce qu'on me dit, parce que je ne suis pas un spécialiste du domaine—quel que soit le système de sécurité qu'on puisse concevoir, un pirate essaie de le contourner. C'était ce que nous craignions.

Personnellement, je pense que ces craintes sont exagérées, et le bureau n'aurait pas étudié la question.

M. Desramaux se penche là–dessus aussi. Quand le réseau sera devenu plus opérationnel. . .

Le président: Mais pourquoi nos appareils téléphoniques ne nous permettent–ils pas de communiquer des fichiers. Je crois que c'est le fond de ma question. Même si nous avons un modem et que nous le branchons, il ne fonctionne pas avec le système d'ici, pour une raison ou pour une autre.

M. Marleau: Ça m'étonne. Je ne le savais pas. Je vérifierai. Je suis sûr qu'il nous suffirait de dix minutes à nous deux pour installer un modem dans votre ordinateur et pour le faire fonctionner.

[*Text*]

The Chairman: I have one in my machine. That's not the problem. I can use it at home, but I can't use it at work.

Mr. Marleau: I know of no particular interrupt capacity for it on the phone system.

The Chairman: Okay. If you come up with it, then you can let me know.

Mrs. Ablonczy: Following up on that a little bit, but with a little different cast to it, is your group, Mr. Marleau, responsible for renovations to members' offices and upgrades of carpets and such things?

Mr. Marleau: Yes. We have what we call a tenant services unit that does that.

MGen Cloutier: Which is part of the directorate of accommodation.

Mrs. Ablonczy: As the coordinator for our party, I have noticed that the cost of these renovations and upgrades is very high. There are no competitive bids on any of these services. It strikes me that we could realize some significant savings by having a more competitive element to this type of work. Has that been looked at?

MGen Cloutier: Our tenant services are really handled by Public Works. One of the reasons why our costs are higher is that we have to pay a contingency percentage for the work done, plus the consultant fees. They charge directly to the project. As a result of this, for using their services, our fees are higher. Right now we are looking at converting washrooms; we looked at it this morning. Our contracts come up by 12% over the basic cost.

Mrs. Ablonczy: Has the Board of Internal Economy or anyone looked at getting these services down on a marketplace competitive basis?

• 1140

Mr. Marleau: The difficulty is that it's a service we buy from Public Works, short of some of the smaller stuff, like replacing a damaged carpet, plugs in the wall, or those little things where it just doesn't make sense to go to a competitive exercise. Public Works has, in support of tenant services, standing offers with various suppliers for drapes, carpentry, or whatever.

We're told—I have no reason to challenge it—that they work on a competitive basis. They have a scale of contracts such that if it's under $20,000, then it can go to this group of suppliers that have been pre–approved. If it's over $50,000, I believe, then it automatically goes to a competitive exercise.

MGen Cloutier: That's right.

A voice: It's open for tender.

MGen Cloutier: That's right. Public Works really does the work on our behalf.

[*Translation*]

Le président: J'en ai un dans mon ordinateur. Ce n'est pas le problème. Je peux me servir de mon modem à la maison mais pas au bureau.

M. Marleau: Je ne pense que le système téléphonique ait une capacité particulière d'interruption du modem.

Le président: Très bien. Si vous trouvez ce qui ne va pas, vous pourrez me le faire savoir.

Mme Ablonczy: Je voudrais poursuivre un peu cette discussion, quoique d'un autre point de vue. Monsieur Marleau, votre groupe est–il responsable des rénovations des bureaux des députés, de l'achat de meilleures moquettes, et ainsi de suite?

M. Marleau: Oui. Nous avons un service aux locataires qui s'en charge.

Mgén Cloutier: Ce service relève de la Direction des locaux.

Mme Ablonczy: En tant que coordonnatrice de mon parti, j'ai constaté que le coût de ces rénovations et autres améliorations est très élevé. Aucun des ces services ne fait l'objet d'appels d'offres. Je pense bien que nous pourrions réaliser de grosses économies si ce genre de travail était confié au moins disant. Y avez–vous songé?

Mgén Cloutier: Nos services aux locataires relèvent vraiment de Travaux publics. Si nos coûts sont élevés, c'est notamment parce que nous devons payer un pourcentage d'éventualités pour les travaux effectués, plus les honoraires des experts–conseils. Ceux–ci facturent directement leurs projets. Il s'ensuit qu'avoir recours aux services de Travaux publics nous coûtent cher. Nous sommes actuellement en train d'étudier les travaux de conversion de toilettes; nous travaillions là–dessus ce matin. Le coût de nos marchés dépasse de 12 p. 100 le coût de base.

Mme Albonczy: Le Bureau de régie interne ou quelqu'un d'autre a–t–il envisagé la possibilité d'obtenir ces services sur le marché, sur une base concurrentielle?

M. Marleau: Le problème est le suivant: nous achetons aux Travaux publics ce service de menus travaux, par exemple remplacer une moquette endommagée, des prises murales ou faire d'autres petites interventions pour lesquelles il ne serait tout simplement pas logique d'adjuger chaque fois un contrat. Travaux publics assure ses services aux locataires grâce à des offres permanentes de divers fournisseurs de rideaux, de service de menuiserie, etc..

On nous a dit—et je n'ai aucune raison d'en douter—que Travaux publics achète des services concurrentiels. Tout dépend de la valeur du marché; quand elle est inférieure à 20 000$, ils peuvent s'adresser aux fournisseurs qui ont fait des offres permanentes préapprouvées. Par contre, si la valeur du marché dépasse 50 000$, je pense, il faut recourir aux appels d'offres.

Mgén Cloutier: C'est exact.

Une voix: Il y a un appel d'offres.

Mgén Cloutier: Oui. Travaux publics fait vraiment ce travail pour nous.

[*Texte*]

Mrs. Ablonczy: It's just interesting. I'm getting work done where I live in Ottawa. I'm also getting estimates on work for one of my offices. The carpet was from 1970 or something. I can tell you that the two costs were like miles apart. It really seems to me that something ought to be done to make those costs a lot more comparable.

MGen Cloutier: I'd like to look at it again. As you know, Mr. Chairman, I've just again taken over accommodation. As I was mentioning a bit earlier, the first project I have on my desk is the washroom project. I realize that it's more than 12%; it's almost 13% for me to deal through Public Works for the services.

However, what's the option the other way? You would need a team to go to the marketplace to review the bidding. It becomes very expensive, as well. You'd have to create a cell within the accommodation unit.

Mr. Marleau: The reason we call it tenant services is because we do not own the buildings. We are the tenants. Most of the infrastructure changes are done and billed by Public Works and come out of the vote of Public Works.

That doesn't make it any better, from your point of view, as it's still the same taxpayer's dollar, but we do not have management control over how that's put together and how it goes. It may be something you want to raise in the review of the estimates of Public Works to have some detail there.

Mrs. Ablonczy: I raised the concern, Mr. Chairman. I appreciate that these folks are aware of it.

Mr. White: Mr. Marleau, are you aware of how much is budgeted for members' travel in the 64 points?

Mr. Marleau: I thought it was on the bar chart at the front, but it's not. It's on page 28 of the estimates.

Mr. White: It's $12.5 million.

Mr. Marleau: Yes, it's $12.5 million for straight travel.

Mr. White: It seems to me that 64 travel points are well in excess of what is used. I know mine is a little more because of the distance from Ottawa to British Columbia, and so on. I believe you said this year's travel amount was around $500,000. Why doesn't this committee bring that down to $250,000 and recover that—I know there's another committee involved—through a reduction in the points? Quite frankly, you could eliminate the $500,000 and reduce the number of travel points by members. They're not all being used.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): How much do we reduce them by?

Mr. White: I would suggest we reduce them all by 19 to make it 45, but I'm flexible. I certainly won't use 64 in a year. I'd be willing to give mine up, quite frankly. Why not?

[*Traduction*]

Mme Ablonczy: C'est intéressant. Je fais faire des travaux à ma résidence d'Ottawa. J'ai aussi obtenu des estimations pour des travaux dans l'un de mes bureaux. La moquette datait d'à peu près 1970. Je puis vous dire qu'il y avait un écart vertigineux entre les deux prix qu'on m'a faits. Il me semble vraiment qu'il faudrait faire quelque chose pour que les coûts soient beaucoup plus comparables.

Mgén Cloutier: J'aimerais revenir là–dessus. Comme vous le savez, monsieur le président, je viens tout juste de reprendre la responsabilité des locaux. Je disais que le premier projet que j'ai dû étudier est celui de la rénovation des toilettes. Je sais que passer par Travaux publics pour obtenir ces services nous coûte au–delà de 12 p. 100 de la valeur des travaux, presque 13 p. 100.

Cela dit, que pourrions–nous faire autrement? Nous aurions besoin d'une équipe qui devrait étudier les prix du marché pour évaluer les soumissions. Cette démarche deviendrait coûteuse, elle aussi. Il faudrait créer une cellule à cette fin aux services du logement.

M. Marleau: La raison pour laquelle nous parlons de services aux locataires tient au fait que nous ne sommes pas propriétaires de nos bâtiments. Nous en sommes les locataires. La plupart des changements d'infrastructure sont faits et facturés par Travaux publics et les fonds nécessaires sont tirés des crédits parlementaires de ce ministère.

De l'autre point de vue, cela ne change rien, parce que c'est toujours de l'argent des contribuables qu'il s'agit, mais le contrôle de gestion de ces travaux n'est pas entre nos mains. Peut–être voudrez–vous soulever cette question dans votre examen du budget des dépenses de Travaux publics, pour avoir d'autres explications.

Mme Ablonczy: J'ai soulevé la question, monsieur le président. Je me rends compte que ces messieurs en sont conscients.

M. White: Monsieur Marleau, savez–vous combien d'argent on a prévu dans le budget pour les 64 points de déplacement des députés?

M. Marleau: Je pensais que c'était dans le graphique à colonnes du début, mais non, c'est à la page 28 du budget.

M. White: C'est 12,5 millions de dollars.

M. Marleau: Oui, 12,5 millions de dollars pour les déplacements.

M. White: Il me semble que ces 64 points de voyage dépassent de loin ceux qu'on utilise. Je sais que les miens sont un peu plus élevés en raison de la distance qui sépare Ottawa de la Colombie–Britannique, et ainsi de suite. Je crois que vous avez dit que les crédits prévus cette année pour les déplacements étaient de l'ordre de 500 000$. Pourquoi notre comité ne les ramènerait–il pas à 250 000$ en récupérant la différence—je sais qu'il y a un autre comité en cause—par une réduction du nombre de points de voyage? Franchement, nous pourrions éliminer ce poste de 500 000$ en réduisant le nombre de points de voyage des députés. Ils ne sont pas tous utilisés.

Le vice–président (M. Boudria): De combien voudriez–vous qu'on les réduise?

M. White: Je proposerais qu'on les réduise tous de 19 points pour tout le monde; il en resterait 45, mais je suis prêt à discuter. Je n'utiliserai certainement pas 64 points de voyage par année. Je serais disposé à renoncer aux miens, très franchement, pourquoi pas?

[*Text*]

Mr. McWhinney: Give them up or don't use them.

• 1145

Mr. White: Not use them, if it's budgeted for. Why don't we just use travel points, the money for that, reduce the number of travel points and save ourselves $500,000?

Mr. Marleau: I am just trying to understand your proposal. What you're saying is that members could use their travel points for committee travel.

Mr. White: There are two ways of doing it. You could do it that way, or you could reduce the number of travel points allocated to a member, reduce the budget accordingly, and then effect the difference in the dollars back to committee travel.

Mr. Marleau: I see.

Mr. White: You can do it either way.

The Chairman: I think the board is going to consider requiring members to use travel points for committee travel as a means of saving money, and not charge it back to committees the way it has been in the past.

Mr. McWhinney: Isn't that already done, Mr. Chairman?

The Chairman: No. They may choose to use them, but the cost of the travel is then charged to the committee budget instead of to the 64–point system.

Mr. White: Mr. Chairman, that's great. We talked about that the other day, but my point is that as a committee why don't we take the big step forward and say okay, we're going to reduce this and this is how we're going to do it, rather than say we're going to look at it? Why don't we effect it in a budget and say this is what we're going to do?

Mr. McWhinney: Why would you want to legislate it, though? I went to an Interparliamentary Union meeting in Vancouver and I didn't ask for travel costs. I used my own points. Isn't that normal? Why would you want to legislate on it?

Mr. White: Because it's not being done. I presume we're all trying to find some money here. Isn't this a legitimate way to get rid of $500,000?

Mr. McWhinney: But you'll do it and I'll do it voluntarily. Why don't we do it by good example rather than legislation?

Mr. White: I agree. Then let's do it, and let's remove the $500,000 out of the budget.

Mr. McWhinney: But why remove it from the budget? It'll go back to the funds anyway, won't it, if it's not used?

[*Translation*]

M. McWhinney: À y renoncer ou à ne pas vous en servir.

M. White: À ne pas m'en servir, s'ils sont prévus au budget. Pourquoi ne nous servirions–nous pas tout simplement de l'argent prévu pour les points de voyage en réduisant le nombre de ces points de façon à économiser 500 000$?

M. Marleau: J'essaie de comprendre votre proposition. Vous dites que les députés pourraient se servir de leurs points de voyage lorsqu'ils sont appelés à se déplacer pour les travaux des comités.

M. White: Il y a deux façons de procéder. Vous pourriez le faire de cette façon–là ou vous pourriez réduire le nombre de points de voyage autorisés pour les députés en réduisant le budget en conséquence, puis réaffecter la somme équivalente au poste des déplacements pour les travaux des comités.

M. Marleau: Je vois.

M. White: Vous pouvez procéder des deux façons.

Le président: Je crois que le bureau va envisager de demander aux députés de se servir de leurs points de voyage lorsqu'ils sont appelés à se déplacer pour les comités, afin de réaliser des économies, sans demander aux comités de leur rembourser leurs points comme c'était le cas dans le passé.

M. McWhinney: N'est–ce pas ce qui se fait déjà, monsieur le président?

Le président: Non. Les députés peuvent choisir de se servir de leurs points de voyage, mais le coût des déplacements est ensuite imputé sur le budget des comités plutôt que sur celui des 64 points de voyage.

M. White: Monsieur le président, c'est fameux. Nous en avons parlé l'autre jour, mais, quant à moi, je voudrais savoir pourquoi notre comité ne fait pas ce grand pas en avant en disant: très bien, nous allons réduire ces dépenses, et voici de quelle façon nous allons le faire, plutôt que de dire simplement que nous allons étudier la question. Pourquoi ne réaffecterions–nous pas cet argent à un autre poste du budget, en disant comment nous allons le faire?

M. McWhinney: Pourquoi voudriez–vous légiférer là–dessus? Je me suis rendu à une réunion de l'Association parlementaire internationale à Vancouver et je n'ai pas demandé qu'on me rembourse mes frais de voyage. Je me suis servi de mes propres points de voyage. N'est–ce pas normal? Pourquoi voudriez–vous légiférer sur la question?

M. White: Parce qu'on ne le fait pas. Je suppose que nous cherchons tous un moyen d'économiser de l'argent dans le budget. N'est–ce pas une façon légitime d'économiser 500 000$?

M. McWhinney: Mais vous allez vous servir de vos points de voyage, et vous le ferez volontairement. Pourquoi ne donnerions–nous pas l'exemple plutôt que de légiférer?

M. White: Je suis d'accord avec vous. Alors, agissons en conséquence et retranchons ces 500 000$ du budget.

M. McWhinney: Pourquoi les retrancher? L'argent sera consacré à d'autres fins s'il n'est pas utilisé, n'est–ce pas?

[*Texte*]

Mr. White: No, no.

Mr. McWhinney: No?

Mr. White: If you remove it, then you're going to do it.

The Chairman: I think we can have a debate about process when the witnesses aren't here.

Mr. McWhinney: The witnesses may be interested in commenting, Mr. Chairman.

The Chairman: We may want to come to that.

Mr. White: Then I would like to go back to Mr. Marleau and ask about the sanity of the suggestion of saving $500,000.

Mr. Marleau: Saving money is a most sane objective, Mr. White. The only comment I would make is that this is a matter of policy, one dictated by the board, and it certainly would take a recommendation. Or indeed you have the power in this committee to effectively reduce this if you so wish.

I only point out one thing about the travel points where it gets a little complex is that yourself and Mr. McWhinney think in terms of travel points as being the cost of the airfare between Ottawa and B.C. right away. For Mr. Boudria it's a very cheap travel point. He also has 64 travel points and commutes between his riding in Ottawa and claims for the mileage. Members from the Montreal area or Cornwall have a general sort of access, even from many parts of the province of Quebec or New Brunswick where there is no air travel service. For instance, in Madam Ringuette–Maltais's riding it's how many hours' drive to get here—

Mrs. Ringuette–Maltais: Eight.

Mr. Marleau: —eight or nine hours of driving, and that counts as a travel point, so that when you start picking which travel points you will allot to that $250,000 or $500,000 saving, you're dipping into the expensive ones, and maybe at the expense of the cheaper ones.

Mr. White: But there's still $12 million in the budget, so somewhere in there—

Mr. Marleau: You'd want to redistribute it amongst a certain number of points once it's cut, and then that's it.

Mr. White: Mr. Chairman, I'd suggest that is an easy way to look after it—not easy—but it seems to me a rational way to reduce this budget in total if you wish.

Mr. Boudria: Mr. Chairman, I don't have a breakdown of how many MPs use the travel points. We have an average. That average includes me. I live half an hour from here.

Mr. White: That was just explained.

[*Traduction*]

M. White: Non, non.

M. McWhinney: Non?

M. White: Si vous retranchez la somme du budget, vous la retranchez.

Le président: Je pense que nous pourrions avoir une discussion sur la façon de procéder à un autre moment sans que les témoins soient présents.

M. McWhinney: Les témoins aimeraient peut–être faire des observations, monsieur le président.

Le président: Nous voudrons peut–être en arriver–là.

M. White: J'aimerais revenir à M. Marleau pour lui demander s'il pense que ma proposition d'économiser 500 000$ est sensée.

M. Marleau: Économiser de l'argent est un objectif on ne peut plus sensé, monsieur White. La seule remarque que je ferais est la suivante: c'est une question de principe dictée par le bureau qui pourrait certainement faire une recommandation en ce sens. Par ailleurs, le comité a certainement le pouvoir de réduire ce poste, si vous le désirez.

Je vais simplement souligner un des aspects un peu plus complexe de la question des points de voyage. M. McWhinney et vous semblez croire que les points de voyage correspondent au coût d'un billet d'avion aller–retour entre Ottawa et la Colombie–Britannique. Pour M. Boudria, le coût d'un point de voyage est vraiment infime. Il a 64 points de voyage, comme vous, et il fait chaque jour l'aller retour entre Ottawa et son domicile en réclamant un remboursement pour le kilométrage parcouru. Les députés de la région de Montréal ou de Cornwall ont une sorte d'accès général, même il y a de nombreux endroits dans la province de Québec ou du Nouveau–Brunswick où il n'y a pas de service de transport aérien. Par exemple, pour venir en voiture de la circonscription de M^me^ Ringuette–Maltais, il faut compter combien d'heures?

Mme Ringuette–Maltais: Huit.

M. Marleau: . . .huit ou neuf heures de route, qui correspondent à un point de voyage, ce qui signifie que, quand vous commencez à vous demander quels points de voyage vous choisirez pour correspondre à cet économie de 250 000$ ou de 500 000$, vous allez opter pour les plus chers, peut–être aux dépens des moins chers.

M. White: Mais il y a encore 12 millions de dollars dans le budget, alors, quelque part. . .

M. Marleau: Vous voudriez que le budget soit redistribué entre un certain nombre de points une fois qu'il aura été réduit, et ce sera tout.

M. White: Monsieur le président, j'estime que c'est une façon simple—pas simple—mais logique, il me semble, de réduire ce budget globalement, si vous voulez.

M. Boudria: Monsieur le président, je n'ai pas de ventilation montrant combien de députés se servent de leurs points de voyage. Nous avons une moyenne. Je fais partie de cette moyenne. J'habite à une demi–heure d'ici.

M. White: On vient de l'expliquer.

[*Text*]

Mr. Boudria: I know. The point is that a member coming from your part of the country, a member who has brought his family to Ottawa, or goes back to see the family in the riding, may use all of the travel points. I know that this committee in the past has considered requests from members to have extra travel points at the end of the year when they ran out and couldn't go home.

[*Translation*]

M. Boudria: Je sais. Ce que je veux dire, c'est qu'un député venant de votre partie du pays qui a amené sa famille avec lui à Ottawa ou qui retourne dans sa circonscription pour voir sa famille peut se servir de tous ses points de voyage. Je sais que, dans le passé, le comité a étudié des demandes de députés qui voulaient avoir d'autres points de voyage à la fin de l'année, quand il ne leur en restait plus et qu'ils ne pouvaient donc pas rentrer chez eux.

• 1150

Mr. White: It wouldn't surprise me very much.

M. White: Cela ne m'étonnerait guère.

The Chairman: When the spouse is travelling with the member—

Le président: Quand le conjoint voyage avec le député. . .

Mr. Boudria: When we look at this based on averages, I'm probably the least affected of all MPs, with the exception of Jean–Robert Gauthier, but I'm not sure that would make it right. I have a few scars on my back already from protecting other members when they travel. People swore I had been on a trip two weeks ago when I hadn't gone anywhere. I just caution all of us in that regard.

M. Boudria: Si nous nous fondons sur des moyennes, je suis probablement le moins touché de tous les députés, à l'exception de Jean–Robert Gauthier, mais je ne suis pas sûr que ce calcul soit juste. Je sens encore les coups que j'ai essuyés pour avoir protégé d'autres députés qui s'étaient déplacés. Des gens ont juré que j'ai fait un voyage, il y a deux semaines, alors que je n'étais allé nulle part. À cet égard, c'est un avertissement qui vaut pour tout le monde.

Over the last two years or so, most if not all parliamentary associations have been able to use travel points for work within Canada. For instance, I went to a meeting of l'Association des parlementaires de langue française in Moncton some weeks ago and used one of my travel points. I didn't charge that trip to AIPLF. I just used my travel points as though I was going there to make a speech about Canada Post, Public Works or something. They're used for that as well.

Depuis environ deux ans, la plupart des associations parlementaires—sinon toutes—ont pu se prévaloir de nos points de voyage pour leurs travaux au Canada. Par exemple, je me suis rendu à Moncton, il y a quelques semaines, pour une réunion de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, et je me suis servi à cette occasion–là d'un de mes points de voyage. Je n'ai pas facturé ce voyage à l'AIPLF. Je me suis simplement servi d'un point de voyage, comme si j'allais là pour prononcer une allocution sur la Société canadienne des Postes, Travaux publics ou un autre organisme. Les points de voyage sont utilisés à cette fin–là aussi.

If you want to add those travel expenses to the budget for the parliamentary association, I suppose you can. On the other hand don't forget the law of averages doesn't work when members are 5,000 kilometres from their ridings and others are 50 kilometres away, like me.

Si vous voulez ajouter ces frais de déplacement au budget de l'Association parlementaire, je suppose que vous pourriez le faire. Par ailleurs, n'oubliez pas que la loi de la moyenne ne s'applique pas quand des députés sont à 5 000 kilomètres de leur circonscription tandis que d'autres n'en sont qu'à 50 kilomètres, comme moi.

Mr. Marleau: I have a supplementary point that may assist you. It was drawn to my attention by Mr. McCrea. That $12.5 million does not represent 100% of the 64 points. What we have budgeted in these estimates is an average usage of the 64 points to approximately 75%. We looked at the four previous years. The highest usage was 76 and the lowest was 71. So what's been included in these estimates is approximately 75% of the 64 points. It would be almost 25% higher if we budgeted to the possible maximum usage.

M. Marleau: J'ai un autre point à faire valoir qui pourrait vous être utile. Il m'a été signalé par M. McCrea. Les 12,5 millions de dollars ne correspondent pas à 100 p. 100 des 64 points de voyage de tous les députés. Pour établir nos prévisions budgétaires, nous nous sommes fondés sur une moyenne d'utilisation des 64 points équivalant à environ 75 p. 100 du total. Nous avons établi cette moyenne sur les quatre années précédentes. Le pourcentage d'utilisation le plus élevé était de 76 p. 100 et le plus bas de 71 p. 100. Par conséquent, la somme qui figure dans le budget correspond à environ 75 p. 100 du total des 64 points de voyage. Si nous avions établi nos prévisions en nous fondant sur l'utilisation maximale de ces points, le poste serait plus élevé de près de 25 p. 100.

Mr. Lee: I appreciate Mr. White's effort to get directly to the bottom line. The clerk has just made one of the points I wanted to make briefly. Before we go to the bottom line we have to consider a process of consulting all members to make

M. Lee: Je comprends M. White qui veut que l'on passe directement aux résultats nets. Le greffier vient tout juste de soulever un point que je voulais aborder brièvement. Avant de passer aux résultats nets, nous devons envisager de consulter

[*Texte*]

very sure that in reducing their entitlement to go to and from their ridings, they don't feel we are treading upon their privilege to come and go. I accept the concept. I just want to make sure we consult adequately with all members. This committee may want to get into that area at a later time.

Mr. Gagliano (Saint–Léonard): I just want clarification of the $12.5 million in the estimates. Does that figure reflect the limit of 20 travel points across Canada? Is it included or can members still use the 64 points all across Canada?

Mr. Marleau: The 20 special trips are not reflected in that figure at the front. That appears on page 59.

Mr. Gagliano: The board has already limited the number of travel points members can use outside their ridings. I'm sure that will save close to half a million dollars.

Mr. Marleau: If the savings translate to the full half a million dollars, the total estimate may be $12 million.

Mr. White: I appreciate Mr. Lee's comments. I think he was going to make another statement, something similar to the old slash and burn concept. I was putting this out on the table because I think there's something to be made of it.

The Chairman: I wonder if I could exercise my prerogative as chair to ask a couple of questions.

Mr. Marleau, in the 1988 organization chart of the House of Commons, under Ms Griffith in her capacity as deputy clerk, there was a box further down, under Ms O'Brien in her capacity as principal clerk, table research, called the Bourinot project. It even had a telephone number. It seems to have disappeared from the current chart. What's happened?

• 1155

Mr. Marleau: The Bourinot project, which saw its birth in the early 1980s under my predecessor, had been identified as a project to develop a procedural database that would, over time, serve not only the chair, but all members, and serve, if I can use that word, to feed the publications of the House. It's now really part of the operations of the table research branch. It's still there; it still operates on a daily basis in keeping it up to date. It has produced some of the publications you've seen such as the annotated Standing Orders, the *Précis of Procedure*, Speaker's decisions, Jerome and Lamoureux.

As I stated before this committee last year, shortly in the new Parliament we will be putting out a series of new publications. They're just about ready. They went to print before the end of the last fiscal year. You'll be receiving shortly the

[*Traduction*]

tous les députés pour être absolument sûrs qu'ils n'aient pas l'impression que nous portons atteinte à leurs privilèges si nous réduisons leurs possibilités de se rendre dans leur circonscription et d'en revenir. J'accepte l'idée de cette réduction, mais je tiens simple à m'assurer que nous consulterons tous les députés à cet égard. Le comité voudra peut–être se pencher sur cette question à une date ultérieure.

M. Gagliano (Saint–Léonard): J'aimerais qu'on me donne des précisions sur ce poste de 12,5 millions de dollars du budget. Cela comprend–il la limite de 20 points de voyage spéciaux partout au Canada? Ces points sont–ils compris dans le total, ou les députés peuvent–ils encore se servir de ces 64 points pour aller n'importe où au Canada?

M. Marleau: Les frais des 20 déplacements spéciaux ne sont pas comptabilisés dans ce poste qui figure au début du budget. Ils apparaissent à la page 59.

M. Gagliano: Le bureau a déjà limité le nombre de points de voyage dont les députés peuvent se servir pour voyager à l'extérieur de leur circonscription. Je suis sûr que cette réduction pourrait nous permettre d'économiser près de un demi–million de dollars.

M. Marleau: Si cette économie équivaut à toute cette somme de un demi–million de dollars, les prévisions budgétaires totales pourraient être de 12 millions de dollars.

M. White: Je remercie M. Lee pour son observation. Je crois qu'il allait dire autre chose, du genre de la vieille notion de faire table rase. Si j'ai avancé cette idée, c'est que je pense qu'on pourrait en faire quelque chose.

Le président: Je me demande si je pourrais me prévaloir de mes prérogatives de président pour poser quelques questions.

Monsieur Marleau, dans l'organigramme de 1988 de la Chambre des communes, il y avait dans les services de M^me^ Griffith, la sous–greffière, dans le groupe de M^me^ O'Brien, la greffière principale, à la Direction des recherches pour le Bureau, un service qu'on appelait le projet Bourinot. Ce service avait même un numéro de téléphone. Or, il semble avoir disparu de l'organigramme actuel. Que s'est–il passé?

M. Marleau: Le projet Bourinot, qui a été amorcé au début des années quatre–vingt par mon prédécesseur, était censé constituer une base de données sur la procédure qui devait à un moment donné être utile non seulement au président, mais aussi à tous les députés, et qui devait aussi servir, si je puis employer cette expression, à alimenter les publications de la Chambre. Le projet a depuis été intégré aux opérations de la Direction des recherches pour le Bureau. Il existe toujours et sa mise à jour se poursuit quotidiennement. Nous en avons tiré certaines des publications que vous avez vues, comme le Règlement annoté de la Chambre des communes, le *Précis de procédures*, les décisions des présidents Jerome et Lamoureux.

Comme je l'ai déclaré l'an dernier devant ce comité, nous comptions produire une série de nouvelles publications peu après le début de la prochaine législature. Ces publications sont presque prêtes. Nous sommes allés sous presse avant la fin de la

[*Text*]

Sauvé decisions, the French decisions. We've run out of Lamoureux and Jerome. We've reprinted those with minor changes but in a cheaper, soft–cover format to save money. The Bosley decisions are in final revision. We're targeting June for that particular publication. The Fraser decisions are in first draft. They probably will be published at the beginning of next year.

I've also asked the principal clerk, table research branch, to look at the possibility—I think it's more than just a possibility—of putting the database into CD Rom format. I'm meeting with her on Friday to discuss that. Right now the database is driven by Basis Plus software, which is complex, and you need some training to get into it, but if it was put into CD Rom format it could be available in all members' offices. We could make it available to depository libraries. We could sell updates on a regular basis to the various legislatures. I know that some of my colleagues in the Commonwealth will be interested in getting it. It's still there. It has not been eliminated. It is now just part of the operations. It's no longer a project.

The Chairman: Is any work being done on the revision of Bourinot itself?

Mr. Marleau: The whole intention of starting the Bourinot project was to come out with another version of Bourinot. We decided early on in the game to produce a series of incremental publications, the annotated Standing Orders being the first real test of the database. We would like to produce another annotated Standing Orders if and when the reform of the Standing Orders stabilizes. You currently have that matter before you.

The next phase would be looking at a book. We have an outline. It's just a question of being able to devote the time and the resources, and it is a question of the timing as well, when all of this stabilizes. We don't want to put out a book that is already outdated by the time we put it out.

The Chairman: It sounds as though it's gone on the back burner.

Mr. Marleau: No, sir, it hasn't gone on the back burner. The database is very much alive. It's fed every day. A procedural review is circulated. If you require some background, precedents, that's what we turn to. It's a tool now. It's not just a project. It feeds those publications.

The Chairman: I see.

The second line of questioning, and I'll try to be brief, is on a memo I received from Nicole Langis, chief of training and professional development. It has to do with the book about programs for the House of Commons from April to August, 1994. It appears you can take a course on almost anything. What is the cost of this series of programs for the financial year?

[*Translation*]

dernière année budgétaire. Vous recevrez bientôt les décisions de la présidente Sauvé, les décisions en français. L'édition des décisions de MM. Lamoureux et Jerome est épuisée. Nous les avons rééditées avec des changements mineurs, mais la nouvelle édition n'est pas cartonnée, par souci d'économie. Nous en sommes à la révision finale des décisions Bosley. Elles devraient sortir en juin. Nous sommes rendus à la première ébauche des décisions Fraser. Elles seront probablement publiées au début de l'an prochain.

J'ai aussi demandé au greffier principal de la Direction des recherches pour le Bureau d'envisager la possibilité—à mon avis, c'est plus qu'une possibilité—de reproduire la base de données sur disque CD Rom. Je dois le rencontrer vendredi à ce sujet. Actuellement, la base de données fonctionne sur logiciel Basis Plus. C'est un système complexe et il faut une certaine formation pour s'en servir, mais, si elle était sur CD Rom, les députés pourraient y avoir accès à leur bureau. Nous pourrions la mettre à la disposition des bibliothèques de dépôt. Nous pourrions régulièrement vendre des mises à jour aux autres législatures. Je sais que certains de mes collègues du Commonwealth aimeraient l'avoir. Bref, ce qu'on appelait le projet Bourinot existe toujours; il n'a pas été éliminé. Il fait simplement partie des opérations. Ce n'est plus un projet.

Le président: Avez–vous fait quoi que ce soit pour la révision de l'ouvrage de Bourinot lui–même?

M. Marleau: La raison d'être du lancement du projet Bourinot consistait précisément à réaliser une nouvelle version du Bourinot. Nous avons vite décidé de produire une série de publications qui se compléteraient, et celle du Règlement, annotée, a été le premier essai réel d'exploitation de la base de données. Nous aimerions produire une autre version annotée du Règlement, une fois que sa réforme se stabilisera. Vous êtes déjà saisis de cette question.

La phase suivante serait d'envisager la publication d'un ouvrage. Nous avons déjà un canevas. Il s'agit simplement pour nous de trouver le temps et les ressources nécessaires et de choisir le moment opportun aussi, quand tout cela se sera stabilisé. Nous ne voulons pas publier un ouvrage déjà désuet dès sa production.

Le président: J'ai l'impression que vous avez mis ce travail en veilleuse.

M. Marleau: Non, monsieur, nous ne l'avons pas mis en veilleuse. La base de données fonctionne vraiment. Nous l'alimentons tous les jours. Un aperçu des procédures est diffusé. Si vous avez besoin d'un contexte et de jurisprudence, nous y faisons appel. C'est désormais un outil, pas simplement un projet. Nous nous en servons pour alimenter nos publications.

Le président: Je vois.

Ma deuxième question porte sur une note de service que j'ai reçue de Nicole Langis, chef de la formation et du perfectionnement professionnel. Je vais essayer d'être bref. La note a trait aux programmes de cours de la Chambre des communes d'avril à août 1994. Il semble qu'on puisse prendre des cours sur à peu près n'importe quoi. Pour l'année financière, quel est le coût de cette série de programmes?

[*Texte*] [*Traduction*]

• 1200

Before you answer, you can take t'ai chi, meditation, diabetes, how to cope with stress, how to save money on your taxes, letter writing. Oh yes, it's all offered by the House of Commons.

Avant que vous répondiez, je vous direz que vous pouvez prendre des cours sur le t'ai chi, la méditation, le diabète, la façon de supporter le stress, d'économiser sur vos impôts ou de rédiger une lettre. Oui, oui, la Chambre des communes offre tous ces cours.

Mrs. Ringuette–Maltais: You're kidding, Mr. Chairman.

Mme Ringuette–Maltais: Vous blaguez, monsieur le président.

The Chairman: No. You should read this. Workplace problems and leave, writing job descriptions—I guess that's for people looking for other kinds of work—preparing a statement of qualifications.

Le président: Non. Vous devriez lire ce programme. Il y a des cours sur les problèmes en milieu de travail et sur les congés, sur la rédaction de descriptions de fonctions—et sur la préparation d'un énoncé de qualités.

Mr. Marleau: The total cost for training in the House of Commons—just by way of an opening comment, and I'll let Mary Anne comment more directly—is below the industry standard of 1% of the salary envelope. The current material you refer to is offered on the basis of 1,000 participants, in terms of the cost on base, and it would be. . . It should come out to less than $150 per participant. But I'll let Mary Anne comment further.

M. Marleau: Pour commencer, et je vais laisser Mary Anne vous répondre de façon plus précise, je dirai simplement que le budget de formation de la Chambre des communes est inférieur à la norme de 1 p. 100 de l'enveloppe salariale qui existe dans le secteur privé. Les cours dont vous parlez sont offerts à une population de 1 000 personnes, de sorte que le coût de base serait. . . de moins de 150$ par participant. Je vais laisser Mary Anne continuer.

Ms Mary Anne Griffith (Deputy Clerk, Administrative Services, House of Commons): I don't have with me a specific breakdown of the cost of the courses that are offered. I can certainly provide that to the committee.

Mme Mary Anne Griffith (sous–greffier, Services de l'Administration, Chambre des communes): Je n'ai pas ici de ventilation exacte du coût des cours que nous offrons, mais je suis sûre de pouvoir la fournir au comité.

As Bob has said, we don't spend as much as we're supposed to on training. It's an area that we're looking into, because we've had complaints from some of the unionized employees that we're not providing sufficient training to staff, and there were complaints in the last Parliament from members that the training we were offering to members' staff wasn't sufficient. So we've been increasing the amount of training offered.

Comme Bob l'a dit, nous ne dépensons pas autant que nous sommes censés le faire pour la formation. C'est un domaine sur lequel nous nous penchons parce que nous avons reçu des plaintes de certains employés syndiqués qui disent que nous ne fournissons pas suffisamment de formation au personnel et aussi parce que, lors de la dernière législature, les députés se sont plaints que nous n'offrions pas une formation suffisante au personnel de leur bureau. Nous avons donc accru notre volume de formation.

Some of the courses that are offered are at no cost, as well, to the House; some of the health courses, for example. In some of the physical fitness courses our instructors are volunteers, and there's no cost to the House for some of those. But I can certainly put together an exact cost of all the courses offered, if that's what the committee would like.

De plus, certains des cours offerts ne coûtent rien à la Chambre; c'est le cas par exemple de certains des cours relatifs à la santé. Des instructeurs qui donnent certains de nos cours de conditionnement physique sont des bénévoles, de sorte que leurs services ne coûtent rien à la Chambre. Cela dit, je suis sûre de pouvoir calculer exactement le coût de tous les cours que nous offrons, si c'est ce que le comité voudrait.

The Chairman: There are two or three things I'd like to get: first, the number of people involved in operating this program and the cost of that administrative structure; second, the number of participants in courses, and perhaps the last year could be used as an example. Also, I wonder if you have an estimate of the cost of having those people off work and attending courses, because I assume that many of these courses are offered during the day and the employees who attend are not doing their normal work, but they are taking a course instead. I'm sure that won't be a cost included in the estimates, but it's one that, if the people who run this have an estimate on it, I'd be interested in hearing about.

Le président: Je voudrais savoir deux ou trois choses: premièrement, le nombre de personnes chargées d'administrer ce programme et le coût de la structure administrative correspondante; deuxièmement, le nombre de participants aux cours, et peut–être pourriez–vous nous donner les chiffres de l'an dernier comme exemple à cet égard. Je me demande aussi si vous avez une estimation du coût correspondant au fait que ces gens ne travaillent pas pendant qu'ils suivent des cours, parce que je pars du principe qu'une grande partie de ces cours sont données pendant la journée et que les employés qui y assistent ne font pas leur travail habituel pendant qu'ils suivent un cours. Je suis sûr que ce coût–là ne sera pas comptabilisé dans le budget, mais j'aimerais savoir à combien il s'élève, si les gens qui administrent le programme peuvent m'en donner une estimation.

I would love to go into more detail on the kinds of courses that are offered, but time constraints today prevent that, so I'll stop.

J'aimerais avoir plus de précisions sur les genres de cours qui sont offerts, mais nous n'avons pas le temps de le faire aujourd'hui, et je vais donc m'arrêter.

[*Text*]

I want to ask the committee to advise members—I'm sorry that some had to leave—that next week, on Tuesday, we're planning a visit to Elections Canada. The meeting will start at 10:30 a.m., and members will immediately go to Elections Canada for a tour.

Monsieur Langlois, j'espère que vous serez disponible pour agir en tant que président du Comité pendant mon absence. Il n'y a pas beaucoup à faire mais je crois que M. Boudria ne sera pas disponible; je serais en Afrique du Sud.

Donc, la visite doit expliquer le fonctionnement d'Élections Canada à tout le monde afin que l'on puisse poser des questions brillantes au directeur général des élections à la réunion de jeudi.

So Mr. Kingsley is welcoming the members of the committee. He has offered a modest luncheon, if members wish to stay that long, and I'll ask the clerk to contact members to see who will be attending and who would like to stay as long as lunch.

I assure you, from my own experience, that this is interesting and worth while. You will enjoy this visit. There's a lot going on there. It's important to this committee, and I think you'll find touring Elections Canada to be a most worthwhile experience. So I urge members to take up this opportunity.

[*Translation*]

Je vais demander au comité d'informer les membres—je regrette que certains aient dû partir—que nous comptons aller visiter mardi prochain les bureaux d'Élections Canada. La réunion commencera à 10h30 et nous partirons immédiatement pour la visite.

Mr. Langlois, I hope that you will be available to act as Chairman of the committee during my absence. You will not have much to do, but I think that Mr. Boudria will not be available; I will be in South Africa.

The purpose of the tour is to explain the workings of Elections Canada to everybody, so that we can ask intelligent questions to the Chief Electoral Officer at the Thursday meeting.

Donc, M. Kingsley accueillera les membres du comité. Il nous offre un modeste déjeuner, si nous voulons rester, et je vais demander au greffier de communiquer avec les membres pour savoir qui se rendra visiter Élections Canada et qui aimeraient y rester pour le déjeuner.

Après en avoir fait l'expérience, je puis vous assurer que la visite est intéressante et qu'elle en vaut la peine. Vous aimerez cette visite–là. Il se passe beaucoup de choses là–bas. C'est important pour le comité, et je pense que visiter Élections Canada vous sera très utile. Je vous recommande donc de profiter de cette occasion.

• 1205

On April 26 the committee will hear from the cable parliamentary channel, CPAC.

On Thursday, April 28, do members wish to have the clerk return and discuss estimates, or do you wish to move on to other business? Are there members who have questions arising out of what transpired today in going through these estimates, which they would like to raise with the clerk? It seems to me there was a lot of ground uncovered.

Mr. White: I'd prefer to talk more about these estimates, Mr. Chairman.

The Chairman: If it's all right with the officers who are here—and I thank you for your attendance today—we'll resume this consideration on April 28 at 10:30 a.m.

M. Langlois (Bellechasse): M. Milliken, pour ce qui est d'aller à Élections Canada mardi prochain, le 19, nous allons faire comme pour les autres visites, à savoir nous rencontrer ici à 10h30 pour prendre la navette, n'est–ce pas?

Le président: Oui. En autobus. C'est tout arrangé.

M. Langlois: Parfait. Serez–vous revenu pour jeudi?

Le président: Non. Pour le 3 mai.

M. Langlois: Vous êtes parti tout ce temps–là?

Le président: Oui. C'est à cause de cela que j'ai arrangé toutes les affaires du Comité à l'avance.

La séance est levée.

Le 26 avril, le comité recevra les représentants de la chaîne parlementaire par câble.

Je jeudi 28 avril, les membres souhaitent–ils que le greffier de la Chambre revienne leur parler du budget, ou préfèrent–ils passer à d'autres affaires? Les membres ont–ils des questions sur ce qui s'est passé aujourd'hui pendant l'étude du budget et qu'ils aimeraient soulever avec le greffier? Il me semble qu'il y a encore bien des choses à aborder.

M. White: Je préférerais revenir sur le budget, monsieur le président.

Le président: Si cela convient aux fonctionnaires présents—et je vous remercie d'être venus aujourd'hui—nous reprendrons cet examen le 28 avril à 10h30.

Mr. Langlois (Bellechasse): Mr. Milliken, as for going on a tour of Elections Canada next Tuesday, on the 19th, we shall proceed as usual, that is meeting here at 10:30 to board the shuttle, shall we not?

The Chairman: Yes, by bus. Everything is ready.

Mr. Langlois: Perfect. Will you be back by Thursday?

The Chairman: No. By May 3rd.

Mr. Langlois: You will be gone all that time?

The Chairman: Yes. That is why I've planned for all the committee's business in advance.

The meeting is adjourned.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the House of Commons:

Robert Marleau, Clerk of the House;

MGen. M.G. Cloutier, Sergeant–at–Arms (Parliamentary Precinct Services);

Mary Anne Griffith, Deputy Clerk (Administrative Services).

TÉMOINS

De la Chambre des communes:

Robert Marleau, Greffier de la Chambre;

Maj. gén. M.G. Cloutier, Sergent d'armes (Services de la cité parlementaire);

Mary Anne Griffith, Sous–greffier (Services de l'Administration).

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC44
-M15

Governm
Publicat

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 9

Thursday, April 21, 1994

Chair: Peter Milliken

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 9

Le jeudi 21 avril 1994

Président: Peter Milliken

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Procedure and House Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Procédure et des affaires de la Chambre

RESPECTING:

Main Estimates 1994–95: Vote 20—Office of the Chief Electoral Officer—under PRIVY COUNCIL

INCLUDING:

Seventeeth Report to the House

CONCERNANT:

Budget des dépenses principal 1994–1995: Crédit 20—Bureau du Directeur général des élections—sous la rubrique CONSEIL PRIVÉ

Y COMPRIS:

Dix–septième rapport à la Chambre

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON PROCEDURE AND HOUSE AFFAIRS

Chair: Peter Milliken

Vice–Chairs: Don Boudria
François Langlois

Members

Diane Ablonczy
Eleni Bakopanos
Gilles Duceppe
Alfonso Gagliano
Michel Gauthier
Elwin Hermanson
Derek Lee
Gurbax Malhi
Ted McWhinney
Bernard Patry
Randy White—(14)

Associate Members

Chris Axworthy
Daphne Jennings
Gaston Leroux

(Quorum 8)

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Milliken

Vice–présidents: Don Boudria
François Langlois

Membres

Diane Ablonczy
Eleni Bakopanos
Gilles Duceppe
Alfonso Gagliano
Michel Gauthier
Elwin Hermanson
Derek Lee
Gurbax Malhi
Ted McWhinney
Bernard Patry
Randy White—(14)

Membres associés

Chris Axworthy
Daphne Jennings
Gaston Leroux

(Quorum 8)

La greffière du Comité

Maija Adamsons

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

REPORT TO THE HOUSE

Friday, April 22, 1994

The Standing Committee on Procedure and House Affairs, pursuant to Standing Order 114, has the honour to present its

SEVENTEENTH REPORT

Your Committee recommends the following changes in the membership of Standing Committees:

Foreign Affairs and International Trade

Dalphond–Guiral for/pour Leblanc (*Longueuil*)

Government Operations

Brown (*Calgary Southeast/Sud–Est*) for/pour Jennings

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 9 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président,,

PETER MILLIKEN,

Chair.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le vendredi 22 avril 1994

Conformément à l'article 114 du Règlement, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre à l'honneur de présenter son

DIX–SEPTIÈME RAPPORT

Votre Comité recommande les changements suivants dans la liste des membres des comités permanents :

Affaires étrangères et commerce international

Dalphond–Guiral for/pour Leblanc (*Longueuil*)

Opérations gouvernementales

Brown (*Calgary Southeast/Sud–Est*) for/pour Jennings

Un exemplaire des Procès–verbaux et témoignages pertinents (*fascicule nº 9 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,,

PETER MILLIKEN,

Chair.

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, APRIL 21, 1994
(20)

[*Text*]

The Standing Committee on Procedure and House Affairs met at 10:35 o'clock a.m. this day, in Room 307 West Block, the Vice–Chair, Don Boudria, presiding.

Members of the Committee present: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney and Bernard Patry.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: James R. Robertson, Research Officer.

Witnesses: From the Office of the Chief Electoral Officer: Jean–Pierre Kingsley, Chief Electoral Officer; Jean–Claude Léger, Director of Operations; Jacques Girard, Director, Legal Services.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated February 24, 1994, relating to the Main Estimates 1994–95 (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, April 12, 1994*).

The Committee proceeded to the consideration of Vote 20 — Chief Electoral Officer — under PRIVY COUNCIL.

Jean–Pierre Kingsley made a statement, and with the other witnesses, answered questions.

In accordance with the mandate of the Committee concerning its responsibilities as the Striking Committee, and according to an Order adopted on Thursday, January 20, 1994 the Seventeeth Report is deemed to have been adopted and the Chair is ordered to present it to the House.

At 11:58 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE JEUDI 21 AVRIL 1994
(20)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se réunit à 10 h 35, dans la salle 307 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Don Boudria (*vice–président*).

Membres du Comité présents: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Bernard Patry.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: James R. Robertson, attaché de recherche.

Témoins: Du Bureau du Directeur général des élections: Jean–Pierre Kingsley, directeur général des élections; Jean–Claude Léger, directeur des opérations; Jacques Girard, directeur, Services juridiques.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 24 février 1994, le Comité poursuit l'étude du Budget des dépenses pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1995 (*voir les Procès–verbaux du mardi 12 avril 1994*).

Le Comité étudie le crédit 20 — Directeur général des élections — CONSEIL PRIVÉ.

Jean–Pierre Kingsley fait un exposé puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

En conformité du mandat du Comité dans son rôle de comité de sélection, et suivant l'ordre adopté le jeudi 20 janvier 1994, le Dix–septième rapport est adopté d'office et le président est prié de le présenter à la Chambre.

À 11 h 58, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Maija Adamsons

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, April 21, 1994

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 21 avril 1994

• 1036

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Order, please.

Members of the committee, we have, for lack of a better name, a mini–quorum this morning. In other words, we have a representative from each political party in the absence of a formal quorum, and we can proceed to hear witnesses.

Nous avons, faute de meilleur terme, le mini–quorum.

À l'ordre du jour de ce matin, c'est d'abord le budget des dépenses, crédit 20, bureau du directeur général des élections, sous la rubrique CONSEIL PRIVÉ; ordre de renvoi du 24 février 1994.

Les témoins devant le Comité, ce matin, sont M. Jean–Pierre Kingsley, directeur général des Élections. Bonjour, monsieur Kingsley. M. Jacques Girard, directeur des services juridiques. Bonjour, monsieur Girard. M. Jean–Claude Léger, directeur des opérations

and Janice Vézina, Director of Finance.

Mr. Kingsley, I understand you would like to make a presentation first, and then we'll proceed to questioning.

Mr. Jean–Pierre Kingsley (Chief Electoral Officer): Thank you, Mr. Chairman. I wish to extend my greetings to all the members of the committee. It is always a pleasure for us, and for me in particular, to be here.

You have already introduced the members of the executive of Elections Canada who are with me. I will only add that Mrs. Janice Vézina joined Elections Canada just before the election. This is her first appearance before a committee in her function as the new Director of Finance of Elections Canada.

Before getting into my formal presentation, I should also express my thanks for the great number of members of the committee who found their way to attend the briefing on Tuesday. Their visit was much appreciated by all of us at Elections Canada. It was an ideal opportunity to exchange information on the five different topics presented.

As I was saying to Mrs. Ablonczy before the meeting, there is a standing invitation to any member of the committee to come visit Elections Canada. Simply get in touch with me, and I personally will organize it at any time.

The invitation is also extended to those who did come to visit in case there's anything else you wish to pursue on any matter whatsoever.

I welcome this opportunity to discuss the main estimates my office has tabled for the 1994–95 fiscal year and to answer any questions you may have related to them. We have distributed folders containing copies of my address and the 1994 main estimates, part III, expenditure plan of the Office of the Chief Electoral Officer.

Le vice–président (M. Boudria): La séance est ouverte.

Membres du comité, nous avons, faute d'un meilleur terme, un mini–quorum ce matin. Autrement dit, nous avons un représentant de chaque parti politique en l'absence de quorum officiel, et nous pouvons procéder à l'audition des témoins.

We have, for lack of a better name, a mini–quorum.

On the agenda this morning, we first have the Main Estimates, vote 20, Office of the Chief Electoral Officer, under PRIVY COUNCIL; referred by order of reference, February 24, 1994.

The witnesses before the committee this morning are Mr. Jean–Pierre Kingsley, Chief Electoral Officer. Good day, Mr. Kingsley. Mr. Jacques Girard, Director, Legal Services. Good day, Mr. Girard. Mr. Jean–Claude Léger, Director of Operations.

et Janice Vézina, directrice des Finances.

Monsieur Kingsley, je crois savoir que vous aimeriez faire un exposé liminaire, après quoi nous passerons aux questions.

M. Jean–Pierre Kingsley (directeur général des élections): Merci, monsieur le président. Je tiens à saluer tous les membres du comité. C'est toujours un plaisir pour nous, et pour moi en particulier, de venir vous rencontrer.

Vous avez déjà présenté les membres de la direction d'Élections Canada qui m'accompagnent. J'ajouterai seulement que M^me^ Janice Vézina est arrivée à Élections Canada juste avant l'élection. Elle en est à sa première comparution devant un comité en sa qualité de nouvelle directrice des Finances d'Élections Canada.

Avant de passer à mon exposé formel, j'aimerais également exprimer mes remerciements au grand nombre de membres du comité qui ont trouvé moyen d'assister à la séance d'information de mardi. Leur visite a été bien appréciée par chacun d'entre nous à Élections Canada. L'occasion était idéale pour échanger de l'information sur les cinq différents sujets présentés.

Comme je le disais à M^me^ Ablonczy avant la rencontre, chaque membre du comité a une invitation permanente à venir visiter Élections Canada. Vous n'avez qu'à communiquer avec moi, et je vous organiserai cela personnellement, n'importe quand.

La même invitation vaut pour ceux qui nous ont déjà visités, pour le cas où il y aurait autre chose qu'ils voudraient discuter sur un point quelconque.

C'est avec plaisir que je saisis cette occasion de vous entretenir du budget des dépenses présenté par mon bureau pour l'exercice financier 1994–1995 avant de répondre à vos questions. Les chemises que nous avons distribuées contiennent une copie de mon allocution et le Plan de dépenses de mon bureau (partie III du budget des dépenses 1994–1995).

[*Text*]

As described in my two reports, *The 1992 Federal Referendum: A Challenge Met*, and *Towards The 35th General Election*, the past three years have been eventful ones for Elections Canada.

Working closely with the special committee of the House of Commons, we engaged in an extensive process of electoral reform while at the same time conducting two back–to–back electoral events—the 1992 federal referendum and the 1993 general election.

As a result of the adoption by Parliament in May 1993 of Bill C–114, an act to amend the Canada Elections Act, and the adoption in June 1992 of Bill C–78, an act to amend certain acts with respect to persons with disabilities, we have made significant progress in modernizing the electoral system and in responding to the needs of electors.

This process of review and reform, while essential in reconciling electoral law and its administration with the realities of contemporary Canada, has increased considerably the number of activities required of Elections Canada.

• 1040

When I appeared before the House management committee in the spring of 1993 to discuss the 1993–94 main estimates, I explained we were planning for a number of possible scenarios for the election. If Bill C–114 became law, significant modifications would be required in almost all spheres of Elections Canada's activities.

At the same time we also had to be prepared to conduct an election under the existing rules if the bill did not pass or if an election were called very soon after its adoption.

The resulting demands on our resources were significant, as we planned for all possible scenarios. Wherever practical, we deferred decisions and activities with cost implications until some certainty could be assured. However, planning could not be deferred if we were to ensure election readiness.

When the legislation was adopted by Parliament in May we were eager to implement the changes in time for the 35th general election. Tasks included making major adjustments to our systems and procedures, revising most of our forms and manuals, developing computer systems and software to support programs such as the special voting rules, including the register for Canadians residing abroad, and implementing a communications program for which we now have a legal mandate to inform the public of the changes to the electoral system.

It was also necessary to conduct training sessions for all returning officers and their assistants, since the complexities of the electoral process require that returning offices be managed by two fully skilled and competent individuals.

Additional incentive to complete our preparations as quickly as possible came from the fact that public expectations were based on the publicity attending the new legislation and not the six–month implementation timeframe allowed by the statute.

[*Translation*]

J'ai indiqué dans mes deux récents rapports intitulés *Le référendum fédéral de 1992: un défi relevé* et *Vers la 35^e élection générale* à quel point les trois dernières années ont été, pour Élections Canada, fertiles en événements.

Nous avons mis en oeuvre une vaste réforme du processus électoral, en collaboration étroite avec le Comité spécial de la Chambre des communes, tout en menant coup sur coup deux consultations électorales, soit le référendum fédéral de 1992 et l'élection générale de 1993.

Réagissant à l'adoption, par le Parlement en mai 1993, du projet de loi C–114, ou loi modifiant la Loi électorale du Canada, ainsi qu'à l'adoption, en juin 1992, du projet de loi C–78, ou loi modifiant certaines lois relativement aux personnes handicapées, Élections Canada s'est employé à remanier en profondeur le système électoral pour l'actualiser et pour mieux répondre aux besoins de l'électorat.

L'examen et la réforme du système électoral, quoique essentiels pour concilier ce dernier avec la nouvelle réalité canadienne, imposent un fardeau supplémentaire à Élections Canada.

Au moment de présenter le budget des dépenses pour l'exercice financier 1993–1994, il y a un an, j'ai fait part au Comité de la gestion de la Chambre des divers scénarios possibles concernant l'élection. Si, d'une part, le projet de loi C–114 était adopté, les modifications importantes en découlant toucheraient à peu près tous nos domaines d'activité.

Il nous fallait d'autre part être constamment prêts à administrer une élection en vertu des règles préexistantes, advenant le déclenchement hâtif d'élections, très peu après l'adoption du projet de loi, ou encore son retrait.

Par conséquent, nos ressources ont dû s'adapter aux exigences de l'un et l'autre scénario à la fois. Dans la mesure du possible, nous avons retardé les décisions et activités engageant des dépenses jusqu'à ce que les choses se précisent. Il nous fut impossible, par contre, de reporter la planification, compte tenu de l'obligation de pouvoir mettre en branle le processus électoral en tout temps.

Dès l'adoption du projet de loi en mai 1993, nous nous sommes attelés à sa mise en oeuvre à temps pour la 35^e élection générale. Cette tâche fut ardue. Il nous a fallu notamment remanier considérablement nos systèmes et processus, revoir la plupart de nos formulaires et manuels, élaborer de nouveaux systèmes informatiques et des logiciels en fonction de programmes tels que les règles électorales spéciales, y compris le registre international des électeurs, et mettre en oeuvre notre nouveau mandat en vertu de la loi, soit un programme de communications pour renseigner le public sur les récentes modifications à la loi électorale.

Nous avons en outre dû former tous les directeurs du scrutin et leurs adjoints, la complexité du processus électoral exigeant dorénavant que la gestion d'un bureau de scrutin repose sur deux fonctionnaires hautement qualifiés.

Un autre facteur nous a incités à agir en toute célérité: le battage médiatique entourant les modifications à la loi a supplanté, dans les attentes publiques, la période allouée de mise en oeuvre de six mois.

[*Texte*]

Furthermore, the possibility of an early election call soon after the Progressive Conservative leadership campaign could not be disregarded.

Thanks in large part to the planning activities that had been initiated prior to the adoption of Bill C-114, we were able to reduce the time required for implementation of the changes. On June 25, 1993, I published a notice in the *Canada Gazette* announcing that Elections Canada was prepared to conduct the 35th general election under the amended Canada Elections Act.

The uncertainty regarding the re-use of the lists of electors presented us with yet another planning challenge as we prepared for the election. Under section 39 of the Referendum Act and subsection 63(3) of the Canada Elections Act, if the election were held within one year of polling day of the federal referendum, October 26, 1992, the lists of electors compiled for the federal referendum could be re-used as a preliminary list for the election. Thus, door-to-door enumeration would be required in Quebec only. However, if the election were held later, it would be necessary to conduct a full enumeration across the country.

We had developed contingency plans that would allow us to respond quickly if the election were not called on or before September 8, 1993, the latest date possible for polling day to fall before October 26. Kits containing all of the necessary materials and forms for enumeration were assembled and waiting in the distribution centre for immediate shipment to the 220 electoral districts outside Quebec.

The Elections Canada staff were prepared to be dispatched to centres across the country to retrain returning officers and their assistants who had previously been trained, as I mentioned, to carry out what we call enhanced revision.

We were also prepared to make the necessary modifications to the computer hardware to support the greater demands of enumeration.

When the election was called for October 25, 1993, the final uncertainty was resolved. There would be an enumeration and revision in Quebec and revision of the referendum lists in the other provinces and territories.

The Elections Canada Automated Production of the Lists of Electors, or ECAPLE for short, which was first introduced for the federal referendum, was upgraded and used across Canada for the 35th general election. ECAPLE made possible the efficient re-use of the lists of electors and allowed us to provide the lists in machine-readable format to all candidates and political parties for the first time at a general election.

• 1045

We estimate that the re-use of the voters' list for the federal referendum in the 220 electoral districts outside Quebec resulted in a cost avoidance of approximately $16 million compared to conducting a national door-to-door enumeration.

Arriving at cost estimates for the 35th general election is a difficult task, given the extensive reform of the electoral system that has taken place since the last general election in 1988. The cost of the 1988 election adjusted for inflation was some $153

[*Traduction*]

Par surcroît, on ne pouvait négliger la possibilité qu'une élection soit déclenchée hâtivement suivant le congrès à la direction du parti conservateur.

Grâce en grande partie à une planification serrée avant même l'adoption du projet de loi C-114, nous avons pu le mettre en oeuvre plus rapidement que prévu. C'est ainsi que le 25 juin 1993, j'ai publié dans la *Gazette du Canada* un avis précisant qu'Élections Canada était en mesure d'administrer la 35e élection générale en vertu des nouvelles dispositions de la Loi électorale du Canada.

L'incertitude entourant la réutilisation des listes électorales ajouta au défi que représentait la planification électorale. En vertu de l'article 39 de la Loi référendaire et du paragraphe 63(3) de la Loi électorale, nous étions autorisés à réutiliser les listes référendaires à titre de listes préliminaires, si l'élection avait lieu au plus tard le 26 octobre 1992. En pareil cas, un recensement de porte en porte ne serait nécessaire qu'au Québec. Par contre, si l'élection était décrétée après une année révolue, nous serions tenus d'effectuer un recensement de porte en porte d'un bout à l'autre du pays.

Nous avions mis au point des stratégies pour réagir rapidement au déclenchement de l'élection après le 8 septembre, date limite pour que le scrutin se tienne avant le 26 octobre. Nous avions préparé et remisé à notre centre de distribution des trousses contenant les fournitures et les formulaires nécessaires pour effectuer un recensement dans les 220 circonscriptions hors Québec.

Le personnel d'Élections Canada était sur un pied d'alerte, prêt à être dépêché d'un bout à l'autre du pays pour aller former les directeurs du scrutin et leurs adjoints n'ayant reçu, comme je l'ai mentionné, qu'une formation sur ce que nous appelons la révision ciblée.

Nous étions également préparés à rectifier promptement nos systèmes informatiques en prévision du surcroît de travail imposé par un recensement.

Le déclenchement de l'élection pour le 25 octobre 1993 a mis fin au suspense: nous savions alors qu'il nous faudrait effectuer un recensement suivi d'une révision au Québec, et une révision des listes référendaires dans le reste du pays.

Mis au point à l'occasion du référendum fédéral, le système ÉCAPLÉ, soit Élections Canada: automatisation de la production des listes électorales, a été perfectionné pour servir à la grandeur du pays, durant la 35e élection générale. Ce système a grandement facilité la réutilisation des listes électorales et aura permis leur diffusion en format lisible par ordinateur auprès des candidats et partis politiques pour la première fois dans le cadre d'une élection générale.

En réutilisant ainsi les listes référendaires des 220 circonscriptions électorales hors Québec, nous estimons avoir économisé environ 16 millions de dollars par rapport au coût d'un recensement à la grandeur du pays.

En raison de l'ampleur de la réforme électorale survenue depuis l'élection générale de 1988, il est difficile de chiffrer le coût de la 35e élection générale. L'élection de 1988 a coûté quelque 153 millions de dollars, si l'on tient compte de

[*Text*]

million. For the 1993 election we must add the costs of a number of items, some of which have no basis, or very little, for comparative cost analysis. Examples include implementing Bill C–114; preparing for multiple election scenarios; computerizing many of our operations; making the process fully accessible to persons with special needs; and implementing the increases in the tariff of fees for election officials.

We must also add the costs associated with an unprecedented 2,155 candidates, 37% more than in 1988; a greater amount for reimbursements to political parties; the increase in the electoral population; and maintaining election and referendum readiness during the year following the 1992 referendum. In addition, a new approach to compliance and enforcement was adopted, which resulted in additional expenditures.

In the past, the RCMP conducted most of the investigations on behalf of the Commissioner of Canada Elections at no cost to Elections Canada. During his appearance before the Royal Commission on Electoral Reform and Party Financing, the Commissioner of the Royal Canadian Mounted Police expressed concern that its involvement in an investigation tended to create unnecessary embarrassment to individuals who were the subjects of police investigations when in fact most violations of the act involved minor administrative non–compliance. Therefore it was decided that investigations would be conducted by a team of experienced special investigators, hired under contract from all parts of Canada and working under the direction of the commissioner of elections.

At the same time there were cost avoidance initiatives such as the re–use of the list of electors, the decrease in the tariff of fees for the printing of the lists, and the delivery of voter information cards by enumerators, which reduced postage costs significantly. We estimate these initiatives resulted in a cost avoidance of approximately $18 million.

In total it is estimated that expenditures of approximately $162 million were incurred in fiscal year 1993–94 as a result of the 35th general election. Additional expenditures of approximately $25 million will be made in fiscal year 1994–95 as we continue to reimburse candidates for political parties and complete our post–election activities.

The federal referendum saw the dawn of a new era in election administration in Canada, one that began to explore the use of information technology. At the 35th general election we continued to build on our experience and to reap the benefits of the seeds sown at the referendum.

It was the Auditor General who, in his 1989 comprehensive audit of the office, recommended that Elections Canada explore ways to introduce up–to–date technology in all aspects of the electoral process. The implementation of many of the reforms contained in Bill C–114 would not have been possible without the extensive use of technology, particularly given the very short time between the adoption of the bill and the call of the election.

[*Translation*]

l'inflation. Pour ce qui est de l'élection générale de 1993, il nous faut tenir compte de certaines initiatives pour lesquelles nous ne détenons aucune ou à peu près aucune donnée de référence pour faire l'analyse comparative des coûts. Citons à titre d'exemples la mise en oeuvre du projet de loi C–114; les préparatifs dictés par les divers scénarios; l'informatisation de bon nombre de nos opérations; les mesures prises en vue de rendre le vote pleinement accessible aux personnes ayant des besoins spéciaux; et les nouveaux tarifs des honoraires adoptés pour les fonctionnaires électoraux.

Le nombre record de 2 155 candidats, soit 37 p. 100 de plus qu'à l'élection de 1988, a également entraîné des coûts additionnels, tout comme le remboursement des dépenses des partis politiques, l'augmentation du nombre d'électeurs et la nécessité d'être en tout temps prêts à conduire une élection ou un référendum pendant les 12 mois qui ont suivi le référendum de 1992. Il faut mentionner en outre les coûts supplémentaires découlant d'un changement d'optique quant au respect et à l'application de la loi.

Par le passé, la Gendarmerie royale du Canada menait la majorité des enquêtes au nom du commissaire aux élections fédérales, et ce sans frais pour Élections Canada. Lors de sa comparution devant la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada a souligné que de par la participation de son agence, toute enquête constituait une enquête d'ordre judiciaire, et que ceci pouvait être très déconcertant pour les personnes en cause, compte tenu que la plupart des infractions à la loi relèvent de manquements mineurs d'ordre administratif. Par conséquent, il fut décidé de confier les enquêtes à une équipe d'enquêteurs spéciaux répartis d'un bout à l'autre du pays et embauchés en vertu de contrats; en outre, l'équipe relève du commissaire aux élections.

Par ailleurs, nous avons pris des mesures en vue de faire des économies. Il s'agit en l'occurrence de la réutilisation des listes électorales, la réduction des tarifs d'impression des listes, et la livraison, par les recenseurs, des cartes d'information de l'électeur, qui a permis ainsi de réduire considérablement nos frais de port. Nous calculons qu'à eux seuls, ces efforts ont permis d'épargner environ 18 millions de dollars.

Nous estimons donc que la 35e élection générale a coûté en tout près de 162 millions de dollars durant l'exercice financier 1993–1994. Un montant supplémentaire d'environ 25 millions de dollars est budgété en 1994–1995, pour couvrir le remboursement des candidats pour les partis politiques et le parachèvement de projets postélectoraux.

Le référendum fédéral a marqué un tournant dans l'administration électorale au Canada, avec l'introduction de l'informatique. À l'occasion de la 35e élection générale, nous avons pu tirer profit des leçons apprises lors du référendum.

Dans son rapport de 1989, le vérificateur général avait recommandé qu'Élections Canada cherche des moyens d'incorporer les techniques de pointe dans tous ses domaines d'activité. La mise en oeuvre de bon nombre des modifications découlant du projet de loi C–114 aurait été impossible sans un recours massif à la technologie, compte tenu du court laps de temps qui nous fut imparti entre l'adoption du projet de loi et le déclenchement de l'élection.

[*Texte*]

To assist us in managing the electoral process, a planning framework was established for the federal referendum and enhanced for the 35th general election. This framework, supported by a computer application used to track and monitor more than 500 critical tasks related to election planning, enabled us to streamline procedures and processes and to ensure that deadlines were met and duplication of effort avoided.

We are now engaged in a comprehensive strategic planning exercise designed to chart our future direction and guide our activities in the longer term. At the same time, we are conducting evaluations of the election to determine what can be done to improve upon our procedures for the next electoral event. Returning officers, assistant returning officers and other election officials are involved in this process.

[*Traduction*]

Afin de faciliter l'administration du processus électoral, nous avons conçu un système de planification pour le référendum fédéral; ce système fut enrichi pour l'élection de 1993. À l'aide d'un système informatique assurant le contrôle et le suivi de plus de 500 fonctions critiques liées à la planification électorale, ce système nous a permis de resserrer nos procédures et de rencontrer nos échéances tout en évitant le dédoublement des tâches.

À l'heure actuelle, nous sommes à réexaminer en profondeur notre planification stratégique afin de nous donner de nouvelles orientations à long terme. Nous avons entamé parallèlement des évaluations postélectorales dans le but de relever de possibles améliorations pour la prochaine élection. Des directeurs du scrutin, des directeurs adjoints ainsi que d'autres dirigeants électoraux collaborent à ce projet.

• 1050

Upon completion of our evaluations, and in accordance with paragraph 195(1)(d) of the Canada Elections Act, I plan to submit a report to Parliament setting out a range of potential amendments that, in my opinion, address areas that would result in the better administration of the act and of the electoral process itself.

Dès que ces évaluations seront terminées, et conformément à l'alinéa 195(1)d) de la Loi électorale du Canada, je soumettrai au Parlement un rapport proposant une gamme de modifications éventuelles qui, à mon avis, rehausseraient l'administration de la loi et du processus électoral même.

J'aimerais maintenant vous faire part de quelques observations sur le budget des dépenses pour l'exercice financier 1994–1995. Ce budget, je tiens à le préciser, reflète l'effervescence postélectorale qui anime encore Élections Canada.

I shall now turn my attention to the Main Estimates for fiscal year 1994–95. It is important to remember that Elections Canada is still in the midst of post–election activities, which are reflected in the Main Estimates.

Le Comité n'ignore pas que les salaires des 58 employés permanents d'Élections Canada, le coût de la formation du personnel et certaines autres dépenses liées au fonctionnement du bureau, relèvent des crédits administratifs régis par le Conseil du Trésor.

As the committee knows, my office is dependent on the administrative vote, controlled in the usual way by Treasury Board, to provide for the salaries of Elections Canada's 58 indeterminate employees, the cost of staff training, and certain other expenses related to the operation of the office for that core group of staff members.

Par le passé, Élections Canada comptait largement sur ce petit noyau d'employés permanents pour assurer une vigile électorale constante en embauchant, au besoin, des employés temporaires et des agents contractuels pour accomplir certaines tâches électorales. À la lumière des innovations les plus récentes, je suis persuadé qu'il nous faudra étoffer ce noyau si nous voulons poursuivre nos efforts en matière d'automatisation et de raffinement de l'administration électorale. Nous avons eu des discussions préliminaires à ce sujet avec le secrétariat du Conseil du Trésor, et je compte bien reprendre les pourparlers à mesure que se dessinera notre plan stratégique.

In the past, Elections Canada has relied primarily upon that small team of indeterminate employees to maintain a constant state of election readiness, with additional term employees and contractual help being brought on board to carry out work related to electoral events. In light of recent developments and innovations, I am convinced of the need to enhance that base if we are to continue to progress in computerizing and professionalizing electoral administration. We have had preliminary discussions with the Treasury Board Secretariat regarding this matter, and I look forward to resuming these discussions as our strategic plan takes definitive shape.

Les dépenses imputées à l'autorité législative, notre principale source de financement, recouvrent les fonds engagés pour les préparatifs et la tenue de référendums et d'élections, et pour les activités prescrites par la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. Ces dépenses incluent les salaires des employés temporaires, ou engagés pour une période déterminée, de même que le coût des fournitures et services électoraux. Ces fonds proviennent du Trésor en vertu de l'autorité législative. Il est habituel de présenter un rapport à la Chambre des communes sur ces dépenses le plus tôt possible après qu'elles aient été engagées dans le cadre d'une consultation, telle que la dernière élection générale, et c'est ce que je suis en train de faire.

The statutory authority expenditures, Elections Canada's major source of funding, include the costs related to the preparation for and the conduct of elections and referendums, and to our responsibilities under the Electoral Boundaries Readjustment Act. These costs include the salaries of additional term and temporary staff, and the costs of electoral services and supplies. The statutory authority provides for these monies to be drawn from the consolidated revenue fund. The practice is for these expenditures to be reported to the House as soon as possible after they have been incurred as a result of an event such as the thirty–fifth general election, and that is what I am in the process of doing.

[*Text*]

Le montant de 3,2 millions de dollars imputé au compte des crédits administratifs pour l'exercice financier 1993–1994 et notre prévision législative de 20,4 millions de dollars totalisent 23,6 millions de dollars. Il faut noter que nous n'incluons jamais dans les prévisions de nature législative, le coût projeté d'une élection générale puisque mon bureau n'en connaît jamais la date à l'avance.

Dans nos prévisions supplémentaires, le montant indiqué d'environ 146,8 millions de dollars au titre de l'autorité législative, porte donc les prévisions totales à 170,4 millions de dollars pour l'exercice financier 1993–1994. Ces dépenses additionnelles sont directement attribuables à la tenue de la trente–cinquième élection générale.

En 1994–1995, nos crédits administratifs resteront au niveau de 3,2 millions de dollars tandis que nos prévisions législatives se chiffreront à 39,1 millions de dollars, pour un total de 42,3 millions de dollars.

Nos prévisions législatives de 39,1 millions de dollars englobent le remboursement des dépenses des candidats et les partis enregistrés, le réapprovisionnement partiel en fournitures électorales et une somme de 2,5 millions de dollars pour la redistribution électorale et la conversion en format numérique des cartes électorales. Par contre, ce montant n'inclut pas certaines activités pour lesquelles nous devrons vraisemblablement engager des fonds supplémentaires. Je pense notamment aux enquêtes sur les plaintes adressées au commissaire aux élections fédérales et aux travaux sur de nouvelles méthodes d'inscription des électeurs fondés sur le système ÉCAPLÉ. D'autres dépenses seront également nécessaires pour l'évaluation du matériel électoral, pour la formation et l'élaboration de systèmes et de mécanismes permettant de cerner les domaines qui pourraient être améliorés.

Étant donné que les dépenses législatives représentent plus de 90 p. 100 de nos besoins financiers pour l'exercice 1994–1995, nous leur avons accordé une attention prioritaire au cours des dernières années. C'est aussi à ce chapitre que nous avons réalisé des gains importants en matière d'information budgétaire.

• 1055

Dans son rapport de 1989, le vérificateur général s'était montré assez satisfait de la gestion financière et du contrôle exercé sur notre budget administratif. Il avait, en revanche, recommandé que soit renforcée la gestion financière du bureau et le contrôle de nos dépenses législatives et que nos pratiques en matière d'attribution de marché soient améliorées.

Nous avons entrepris des démarches en vue de corriger les failles relevées par le vérificateur général, comme je l'ai mentionné l'an dernier. Chaque projet ou programme doit à présent obligatoirement faire l'objet d'un budget approuvé au préalable par le comité exécutif que je préside. Par ailleurs, nous avons mis en place un système informatique de comptabilité mensuelle qui fournit à chaque gestionnaire un bilan à jour des dépenses prévues, engagées et encourues, par projet et par article courant. En outre, nous avons institué avant le référendum une politique d'appel d'offres suivie, à très peu d'exceptions près, et nous tenons un registre des contrats, lequel est régulièrement soumis à l'attention du comité exécutif.

[*Translation*]

Our 1993–94 administrative vote of 3.2 million dollars and our statutory forecast of 20.4 million totalled 23.6 million dollars. The statutory forecast never includes the projected cost of a general election since the timing of an election call is not known to my office.

The additional projected statutory expenditures of about 146.8 million dollars, included in our supplementary "B" estimates, result in the final projected total expenditures being in the order of 170.4 million dollars for 1993–94. These additional projected expenditures relate to the conduct of the thirty–fifth general election.

For 1994–95, our administrative vote remains at the 3.2 million level while our statutory forecast is 39.1 million, for a total of 42.3 million dollars.

Our statutory forecast of 39.1 million dollars includes reimbursements to candidates and registered political parties, the partial restocking of election supplies, and 2.5 million dollars for redistribution and the conversion from analog to digital mapping. In addition, there are several projects not included in the statutory forecast for which I expect we will incur supplementary costs. Among them are the continuing conduct of investigations of complaints by the Commissioner of Canada Elections and further study of various alternatives for voter registration based on ECAPLE. Additional costs will also be incurred for the conduct of reviews of election material, training, and the development of systems and procedures to identify areas for improvement.

Since the statutory expenditures represent over 90% of the overall 1994–95 resource requirements for Elections Canada, it is here that we have turned our attention in recent years and have made significant improvements in terms of budget information.

In his 1989 comprehensive audit of the office, the auditor general noted that financial management and control over the administrative budget were generally satisfactory. However, the auditor general did recommend that we strengthen the financial management of the office and control over statutory expenditures, and that we improve our contracting procedures.

As I indicated last year, we have taken steps to address the concerns raised by the auditor general. Budgets are now required for all projects and program expenditures, and must be approved in advance by the executive committee, which I chair. Moreover, a system of regular monthly automated financial reporting is in place, giving managers up–to–date information on amounts budgeted, committed, and spent, on an individual project and standard object basis. Furthermore, competitive bidding has been standard procedure, with few exceptions, since before the referendum, and a contract register is prepared and reviewed regularly by the executive committee.

[*Texte*]

Bien que le temps me manque pour décrire tous les projets énumérés dans nos prévisions pour 1994–1995, j'aimerais en relever quelques–uns en voie de réalisation. Ces projets témoignent des efforts d'Élections Canada pour fournir des services électoraux efficaces qui répondent aux besoins et aux préoccupations de tous les électeurs et électrices. Ces projets renforcent, en outre, notre engagement à alléger le fardeau des contribuables en recherchant de nouveaux moyens de resserrer nos activités et d'éviter le double emploi aux différents niveaux de gouvernement.

L'expérience tirée de la trente–cinquième élection générale a mis en lumière les avantages d'un recours à la technologie. Notre investissement en ce domaine est considérable et nous sommes persuadés qu'en perfectionnant nos systèmes actuels et notre base d'expertise, le système électoral et les services électoraux gagneront finalement en efficacité et en productivité.

Dans le cadre de sa mission, Élections Canada prépare et tient à jour près de 4 000 cartes de circonscriptions et de sections de vote ainsi que des indicateurs de rues et des descriptions physiques des sections. Ces documents prescrits par la loi sont essentiels à la conduite des consultations électorales. Ils servent également aux députés, aux candidats et aux partis politiques.

Nous avons entrepris la conversion des cartes analogiques préparées manuellement, au format numérique, en commençant par des circonscriptions au Québec. Pour la trente–cinquième élection générale, nous avons préparé plus de 7 200 cartes de sections de vote réparties dans 43 des 75 circonscriptions électorales que compte le Québec. D'après notre expérience, nous pouvons conclure que la cartographie numérique est plus efficace et, à terme, moins coûteuse que les techniques cartographiques traditionnelles.

Mon bureau s'est récemment engagé à fournir des logiciels et des données connexes au bureau du directeur général des élections du Québec afin de l'aider à préparer les cartes des sections de vote provinciales. En échange, le directeur général des élections du Québec nous fournira des données cartographiques numérisées pour compléter nos propres cartes de certaines régions rurales.

Grâce à l'expérience acquise en préparant les cartes numérisées de certaines circonscriptions du Québec, nous avons pu concevoir un système global de géographie latérale qui servira à cartographier progressivement le reste du Canada. Pour ce faire, nous utiliserons les données informatiques de Statistique Canada et de Ressources naturelles Canada, au fur et à mesure de leur disponibilité sous forme numérique, évitant ainsi des dédoublements coûteux.

Nous envisageons, dans un premier temps, d'appliquer cette technologie aux régions urbaines comptant plus de 50 000 habitants, puis aux régions rurales. Nous formons le projet de pouvoir fournir des cartes numériques à 90 p. 100 de l'électorat canadien d'ici la prochaine élection, en présumant que celle–ci aura lieu en 1997 ou après.

Dans le rapport qu'elle a soumis en février 1992, la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis recommandait qu'Élections Canada étudie les moyens de réduire le double emploi parmi les divers paliers de l'administration électorale, notamment en ce qui concernait l'établissement des listes électorales.

[*Traduction*]

While time does not permit me to describe every project included in our 1994–95 main estimates, there are certain initiatives we are currently undertaking to which I wish to draw your attention. These initiatives reflect Elections Canada's ongoing efforts to provide efficient and effective electoral services that address the needs and concerns of all electors. Furthermore, they reflect our continued commitment to reduce the financial burden on taxpayers by exploring opportunities for rationalizing and streamlining our activities and avoiding duplication of effort among the different levels of government.

Our experience at the thirty–fifth general election has demonstrated the advantages to be gained from the use of technology. While our investment in this area has been significant, we believe that if we continue to build upon our existing systems and expertise, the electoral process and the electoral services will ultimately be more effective and cost–efficient.

In order to carry out our mandate, Elections Canada produces and maintains nearly 4,000 maps of electoral districts and polling divisions, as well as related street network descriptions. These documents are required by statute and are essential for the conduct of electoral events. They are also used by members of Parliament, candidates and political parties.

The conversion of electoral maps from analog, or manual, to digital form, was initiated with electoral districts in Quebec at the thirty–fifth general election. Elections Canada staff prepared more than 7,200 polling division maps for 43 of the 75 electoral districts in Quebec. Indications are that the use of digital mapping is more efficient, faster, and ultimately less costly than traditional cartographic techniques.

My office recently entered into an agreement to provide software and accompanying data to the office of the chief electoral officer of Quebec to facilitate the mapping of provincial polling divisions. In return, the Quebec chief electoral officer will provide digital cartographic data for certain rural areas in Quebec that we have not yet covered.

Our experience in mapping Quebec has enabled us to design a comprehensive electoral geography system that will assist us in mapping the other provinces and territories. We are taking a graduated approach to this initiative, using base data as it becomes available from Statistics Canada and Natural Resources Canada, thus avoiding costly duplication of effort.

We plan to extend the coverage of our digital maps to urban areas having a population of 50,000 or more, and then to rural areas. It is anticipated that we will have digital maps covering areas inhabited by 90% of the elector population by the next general election, provided the election is in 1997 or later.

In its report tabled in February 1992, the Royal Commission on Electoral Reform and Party Financing recommended that Elections Canada investigate ways of reducing duplication of effort among election administrators at the various jurisdictional levels, especially in the compilation of the lists of electors.

[*Text*]

En février dernier, j'ai réuni des administrateurs électoraux des paliers provincial et territorial pour échanger nos expériences respectives en matière d'automatisation des listes. Je leur ai aussi proposé d'envisager le partage éventuel de nos compétences et nos outils, en matière d'informatique surtout, en vue d'élaborer des solutions novatrices et moins coûteuses d'administrer les scrutins.

• 1100

La discussion fut surtout axée sur l'inscription des électeurs qui représente l'élément le plus coûteux de la conduite d'une élection. Il est évident que des administrateurs provinciaux et territoriaux butent sur les mêmes obstacles qu'Élections Canada, c'est–à–dire l'électorat frustré par le dédoublement des tâches, la difficulté croissante à recruter des recenseurs et l'hésitation grandissante du public à ouvrir la porte à des étrangers le soir surtout.

Nous sommes en train d'étudier diverses options d'inscription des électeurs depuis le recensement de porte en porte, jusqu'à l'établissement d'un registre permanent des électeurs mis à jour entre les consultations électorales en passant par la révision ciblée des listes existantes durant la période électorale.

Nous entendons conserver pour l'électeur, la facilité d'inscription que lui confère le recensement actuel qui fait que c'est à nous de le joindre. J'estime toutefois qu'il serait préférable de remplacer le recensement de porte en porte par un mécanisme qui tirerait un meilleur profit de notre système d'automatisation des listes électorales. Ce besoin est d'autant plus crucial qu'il ne fait aucun doute que le coût de la méthode actuelle d'inscription ne fera qu'augmenter avec les années, sans parler de sa lourdeur administrative.

Depuis l'expérience fructueuse de la 35^{e} élection générale, nous savons qu'il est possible d'actualiser une liste automatisée, déjà créée, à l'intérieur des délais électoraux. L'expérience nous a aussi appris que cette voie est plus économique et permet le partage de données avec d'autres paliers de gouvernement.

Nous avons entamé des discussions avec Élections Colombie–Britannique dans la foulée du projet–pilote auquel nous avons participé conjointement avec succès, et dont j'ai fait état dans mes derniers rapports. En outre, plus d'une centaine de municipalités et de conseils scolaires nous ont demandé s'il leur serait possible d'utiliser nos listes automatisées à des fins électorales.

Je crois que le moment est propice pour poursuivre nos travaux en ce domaine et pour tirer parti de notre expérience et de nos progrès techniques dans la conception d'un registre permanent des électeurs à partir de nos listes automatisées. Ce faisant, nous pourrions réduire nos coûts d'exploitation en collaborant avec les administrations provinciales, territoriales et municipales. Toute proposition visant à raccourcir la période électorale devra cependant être examinée en profondeur par le Comité.

Il nous faut considérer attentivement la possibilité de nouer des partenariats fructueux avec les provinces, les territoires et les municipalités et nous pencher sur les questions de sécurité et de protection des renseignements personnels. Non seulement avons–nous renseigné le commissaire à la protection de la vie privée sur toutes nos activités, mais nous avons aussi invité un de ses représentants à rencontrer des administrateurs électoraux des provinces et des territoires au mois de février.

[*Translation*]

In February of this year, I hosted a meeting of Canadian election officials to discuss our experience with automation at the federal, provincial and territorial levels, and to examine possibilities for sharing skills and tools in order to find innovative and economical approaches to election administration, focusing on computerization in particular.

A major topic of discussion was voter registration, the single most expensive component of the electoral process. It was apparent that our colleagues at the provincial and territorial levels face the same problems as at the federal level, that is public frustration with duplication of services, increasing difficulty in recruiting enumerators and a growing reluctance on the part of the public to open their doors to strangers, especially in the evening.

We are currently examining a variety of options for voter registration. These options range from the traditional door–to–door enumeration, through a system of enhanced revision of an existing list during the election period, to a register of electors that would be updated outside the election period.

Our priority remains to facilitate the process for the elector in a way similar to the present system where we reach out to them through enumeration. It is my view, however, that the practice of door–to–door enumeration could possibly be replaced with a system which would capitalize upon our investment in automating the lists of electors. This is particularly important since the present approach to voter registration undoubtedly will become increasingly more expensive and difficult to administer at future electoral events.

Our positive experience at the thirty–fifth general election has demonstrated that it is possible to update an existing automated list during the election period. It further demonstrated the cost savings to be achieved and opportunities to be created for sharing data with other levels of government.

We are currently engaged in discussions with Elections British Columbia, following up on successful joint projects that I have reported on previously. We have also received requests from more than one hundred municipalities and school boards interested in obtaining and using our lists for electoral purposes.

I believe that the opportunity is there to continue with our studies in this area and to build upon our experience and technology to use the existing automated lists to form the basis of a register of electors. This would open up opportunities for cost savings through cooperation with our provincial, territorial, and municipal counterparts. Any consideration of a possible reduction of the length of the election period would require very serious review with the committee.

The viability of establishing partnerships with provinces, territories, and municipalities must be fully explored and issues relating to security and privacy considered in depth. We have kept the privacy commissioner fully aware of our activities, including inviting an official from his office to attend a meeting with our provincial and territorial colleagues in February of this year.

[*Texte*]

Comme je l'ai mentionné aux membres de ce Comité en février dernier, je serais heureux de connaître vos opinions et commentaires à propos de l'inscription des électeurs à mesure que nos travaux avancent.

J'espère que ces quelques observations sur la mission d'Élections Canada vous ont aidé à saisir l'ampleur des tâches passées, actuelles et à venir, de l'organisme.

Je vous remercie de votre intérêt. À présent, mes collègues et moi–même, nous nous ferons un grand plaisir de répondre à vos questions, monsieur le président.

Le vice–président (M. Boudria): Merci beaucoup monsieur Kingsley.

Nous allons tout de suite passer à la période de questions parce que je m'aperçois que le temps avance rapidement et plusieurs d'entre nous doivent partir au plus tard à midi. De toutes façons, procédons immédiatement aux questions.

Le représentant de l'Opposition officielle, monsieur Langlois.

M. Langlois (Bellechasse): Merci monsieur le président, et merci monsieur Kingsley pour votre présentation toujours très claire.

Je vais essayer d'être rapide afin de laisser du temps à mes collègues et parce que je suis aussi retenu à un autre comité. Est–ce que vous avez pu faire une estimation, à la suite de l'adoption du projet de loi C–18, des économies qui pourront être faites grâce à la suspension du processus de révision des limites des cartes électorales?

M. Kingsley: Je crois que j'ai indiqué lorsque j'ai comparu devant le Comité, qu'environ la moitié du budget, c'est à dire huit millions de dollars, avait été dépensé pour la redistribution. Ce qui m'amène à conclure qu'environ la moitié ne serait pas dépensé si le processus était interrompu.

• 1105

Il faut se rappeler cependant que ces chiffres–là vont varier de jour en jour maintenant puisque bon nombre de commissions ont commencé à entendre le public qui a le droit de se faire entendre. Donc, ce chiffre de quatre millions est juste un ordre de grandeur. C'est le chiffre, je crois, que vous avez avancé au moment de l'étude en comité du projet de loi C–18.

M. Langlois: Oui. Le projet de loi C–18 était entré en vigueur immédiatement.

Si j'ai bien compris, les présidents des commissions provinciales sont des juges qui sont nommés, qui ne touchent pas de rémunération supplémentaire pour le travail qu'ils effectuent comme présidents des commissions provinciales?

M. Kingsley: Quand ce sont des juges qui sont en fonction, et qui sont nommés, ce qui est le cas dix fois sur 11, il n'y a pas de rémunération supplémentaire.

M. Langlois: Quant aux assesseurs—je ne sais pas si l'expression est juste—qui assistent les présidents, ils sont nommés pour cela et touchent une rémunération.

M. Kingsley: Je les appellerais les commissaires pour être plus en conformité avec la loi. Ils touchent une rémunération qui varie selon un barème établi au moment de leur nomination et le tarif peut varier entre 260$ à 350$ par jour losqu'ils siègent. Je vous ai d'ailleurs envoyé une lettre à ce sujet, à la suite de ma comparution au mois de février.

[*Traduction*]

As I indicated when I appeared before you in February, I welcome the committee's views regarding voter registration as we proceed further in this important area.

I trust that my remarks today have provided the committee with a better understanding of Elections Canada's activities—past, present, and future.

I thank you for your attention. My colleagues and I will be very pleased to answer your questions, Mr. Chairman.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Thank you very much, Mr. Kingsley.

We will now proceed with the question period, as I note that time is going by quickly and several of us must be out by noon at the latest. Anyway, let us proceed to questioning now.

The official opposition representative, Mr. Langlois.

Mr. Langlois (Bellechasse): Thank you, Mr. Chairman, and thank you, Mr. Kingsley, for your presentation which is always very clear.

I shall try to be brief, in order to leave time to my colleagues and because I am also expected at another committee. Have you been able to make an estimate, further to the passage of bill C–18, of the savings that will result from the suspension of the process of readjusting the boundaries of electoral maps?

Mr. Kingsley: I believe I have indicated, when I appeared before the committee, that approximately half of the budget, that is eight million dollars, had been spent on redistribution. Which brings me to conclude that approximately half would not be spent if the process was called off.

However, one must not forget that those figures are going to change from day to day from now on, as a large number of commissions have begun hearing the public, which has a right to be heard. So the figure of four million dollars is but an order of magnitude. It is the figure, I believe, that you advanced during committee consideration of bill C–18.

Mr. Langlois: Yes. Bill C–18 came into force immediately.

I understand that the chairmen of provincial commission are judges who are appointed, without any additional remuneration for their work as chairmen of provincial commissions?

Mr. Kingsley: When those serving are judges, which is the case ten times out of eleven, there is no additional remuneration.

Mr. Langlois: As far as assessors—I do not whether the term is the correct one—who assist the chairmen, they are appointed for that and they get paid.

Mr. Kingsley: I would call them commissioners to be more in line with the legislation. Their compensation varies according to a schedule set upon their appointment and the rate may vary between $260 and $350 a day while they sit. Besides, I sent you a letter on this matter, following my appearance before you in February.

[*Text*]

M. Langlois: Oui.

M. Kingsley: C'est un tarif *per diem*.

M. Langlois: Dès l'entrée en vigueur du projet de loi C–18, dois–je comprendre que les commissaires qui ne sont pas permanents cesseront de recevoir toute rétribution?

M. Kingsley: En supposant que le projet de loi C–18 soit adopté tel qu'il a été rédigé, les gens vont cesser de recevoir leur nomination et les commissaires ne seront plus rémunérés, évidemment, puisqu'ils ne seront plus en fonction.

M. Langlois: Encore un petit détail. À la page 25 du document, à la partie 3 de votre plan de dépenses, monsieur Kingsley, je note la somme de 910 000$ en coût de salaires réels pour 12 personnes à temps plein, ce qui fait une moyenne de 76 000$ par employé.

Je sais qu'on arrive souvent à des moyennes qui ne veulent rien dire. Mais pourriez–vous me donner quelques exemples de personnes dont les tâches correspondraient à ces salaires? Je ne vous demande pas de noms mais seulement des descriptions de tâches.

M. Kingsley: Je peux vous répondre très rapidement. Le salaire du directeur général des Élections est le même que celui d'un juge de la Cour fédérale. Le salaire du directeur général adjoint des Élections est fixé par le gouverneur en conseil et il se situe parmi les cadres supérieurs de la Fonction publique. Ensuite à l'échelon suivant, on retrouverait les six autres personnes qui composent l'exécutif. Mais la page 47 du même document nous donne un éventail de l'échelle des traitements.

M. Langlois: Ça complète ce que vous avez mentionné à propos de votre propre traitement et de celui de votre adjoint, et si on regarde la page 47, on a le détail des traitements.

M. Kingsley: Oui, oui.

M. Langlois: Si vous me permettez, monsieur le président, une dernière question.

• 1110

M. Kingsley: Je vais peut–être me permettre un autre commentaire pour rassurer les membres du Comité.

En ce qui concerne la rémunération de toute personne autre que le directeur général des élections et le directeur général adjoint des élections, tous les autres postes qui sont occupés par des employés permanents ou par des fonctionnaires sont classifiés selon le système de classification de la Fonction publique, et sont dotés selon le mérite, conformément à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique; et toutes les échelles salariales sont celles que vous retrouvez généralement à travers la Fonction publique du Canada.

Je ne sais pas s'il y a une question en particulier, monsieur Langlois, que. . .

M. Langlois: Non, vous répondez clairement à mes questions.

Lors du dernier scrutin, il y a trois brochures qui ont été distribuées, votre document sur les changements, et Charlottetown, le référendum.

[*Translation*]

Mr. Langlois: Yes.

Mr. Kingsley: It is a *per diem* rate.

Mr. Langlois: Upon the coming into force of bill C–18, am I to understand that the commissioners who are not permanent will cease receiving remuneration?

Mr. Kingsley: Assuming that bill C–18 is passed as drafted, people will cease receiving their appointment and the commissioners will no longer be remunerated, obviously, as they will no longer be in office.

Mr. Langlois: Another minor detail. On page 24 of the document, part 3 of your expenditure plan, Mr. Kingsley, I note a sum of $910,000 in real salary costs for 12 full–time persons, which averages out to $76,000 per employee.

I know that averages often do not mean anything. But could you provide examples of people whose duties would justify such salaries? I am not requesting names, but only job descriptions.

Mr. Kingsley: I can answer you very quickly. The salary of the chief electoral officer is the same as that of a Federal Court judge. The salary of the assistant chief electoral officer is set by the governor in council and he is among the senior executives of the public service. Then, at the next level, you would have the six other persons comprising the executive. But page 46 of the same document provides a salary range.

Mr. Langlois: That complements what you mentioned concerning your own salary and that of your assistant, and looking at page 46, one has the detailed salaries.

Mr. Kingsley: Yes, yes.

Mr. Langlois: If I may, Mr. Chairman, I have one final question.

Mr. Kingsley: Maybe I should allow myself a further comment to reassure the members of the committee.

As far as the compensation of any person other than the chief electoral officer and the assistant chief electoral officer is concerned, all the other positions that are occupied by permanent employees or by public servants are classified under the public service classification system, and are staffed on merit, in accordance with the Public Service Employment Act; and all salary scales are those that you find generally throughout the Public Service of Canada.

I do not know whether there is a question in particular, Mr. Langlois, that—

Mr. Langlois: No, you are providing clear answers to my questions.

During the last election, there were three booklets that were distributed, namely your paper on changes, and Charlottetown, the referendum.

[*Texte*]

M. Kingsley: Ce document–là n'a pas été distribué par mon bureau.

M. Langlois: Pas par votre bureau?

M. Kingsley: Non, il a été distribué par l'appareil gouvernemental.

M. Langlois: Ah!

M. Kingsley: Je crois que c'était le Bureau du conseil privé qui en avait la charge mais je n'en suis pas sûr.

Le vice–président (M. Boudria): Le Bureau des relations fédérales–provinciales, je crois, monsieur.

M. Langlois: Si on prend connaissance du contenu, on s'aperçoit que l'impartialité n'existe pas vraiment. Là je retire ma question, si vous le permettez, monsieur le président.

M. Kingsley: Je ne me sens pas maquignon pour autant.

Le vice–président (M. Boudria): Je vois que le temps avance, mais je ne veux pas vous presser.

M. Langlois: J'ai terminé, monsieur le président.

Je vais vous présenter la question mais je ne veux pas de réponse immédiatement. Est–ce que vous avez envisagé, dans les circonscriptions urbaines en particulier, d'établir une carte d'électeur, car l'identification des électeurs est souvent difficile? Avez–vous fait des études à ce sujet?

M. Kingsley: D'accord. Je peux répondre très rapidement monsieur le président.

Nous n'avons pas fait d'études exhaustives à ce sujet, mais je crois qu'il va falloir considérer cette possibilité tout en poursuivant les études concernant la meilleure façon de recenser les gens à l'avenir. Il faudrait aussi savoir si ce serait utile, et j'aimerais avoir l'occasion d'en discuter avec le Comité avant de commencer.

Le vice–président (M. Boudria): Si vous permettez, on va continuer avec les autres questions.

I see that time is really flying.

Mrs. Ablonczy (Calgary North): Mr. Kingsley, I appreciate this information. I wonder if you could just give us a ballpark figure on the capital costs of developing ECAPLE.

Mr. Kingsley: We've got it. We're just looking for it.

Mrs. Ablonczy: Just as a follow–up question as your officials are finding that, have you done an analysis of the relative cost savings of moving toward the ECAPLE system as opposed to the former system, which was more manual? Do you know how much less our costs will be under this new automated system?

Mr. Kingsley: Perhaps I should answer your second question while we try to trace... Your question was the capital cost of ECAPLE, so we're tracing that as opposed to...

I indicated in my introductory remarks and in the letter that I sent to the committee that we had had a cost avoidance of some $16 million—

[*Traduction*]

Mr. Kingsley: That document was not distributed by my office.

Mr. Langlois: Not by your office?

Mr. Kingsley: No, it was distributed by the government apparatus.

Mr. Langlois: Oh!

Mr. Kingsley: I believe it was the Privy Council Office who was responsible, but I am not sure.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): The Federal–Provincial Relations Office, I believe, sir.

Mr. Langlois: If you look at the contents, you see that impartiality does not really exist. There I withdraw my question, if I may, Mr. Chairman.

Mr. Kingsley: Which does not make me feel like I am jockeying.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): I note that time is flying, but I do not want to press you.

Mr. Langlois: I am through, Mr. Chairman.

I am going to ask the question, but I do not want an answer now. Have you considered, in urban ridings in particular, creating an elector card, as it is often difficult to identify electors? Have you done any studies on that?

Mr. Kingsley: Agreed. I can answer that very quickly, Mr. Chairman.

We did not carry out comprehensive studies on this matter, but I believe that the possibility will have to be considered in pursuing studies concerning the best way to enumerate people in the future. One would also have to know whether it would be useful, and I would like to have an opportunity to discuss this with the committee before beginning.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): If you will, we shall continue with the other questioners.

Je vois que le temps file vraiment.

Mme Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur Kingsley, je suis heureuse de ces renseignements. Pourriez–vous nous donner une approximation des coûts en capital de la création d'ÉCAPLÉ.

M. Kingsley: Nous les avons. Nous les cherchons.

Mme Ablonczy: Question de suivi pendant que vos fonctionnaires cherchent le renseignement, avez–vous fait une analyse des économies relatives que permettrait le passage au système ÉCAPLÉ par opposition à l'ancien système, qui était plus manuel? Savez–vous de combien nos coûts diminueront grâce à ce nouveau système automatisé?

M. Kingsley: Je devrais peut–être répondre d'abord à votre deuxième question pendant que nous cherchons... Votre question portait sur le coût en capital d'ÉCAPLÉ, et c'est ce que nous cherchons, par opposition à...

J'ai dit dans mon exposé et dans la lettre que j'ai envoyée au comité que nous avions diminué les coûts de quelque 16 millions de dollars...

[*Text*]

Mrs. Ablonczy: One–sixth.

Mr. Kingsley: —yes, one–sixth—through the use of the lists from the federal referendum in the three–quarters of Canada where the referendum was run under federal authority. Comparing that to the enumeration costs with ECAPLE, again in Quebec, that is how we came out with that figure.

• 1115

One thing I wish to caution the committee about is that the introduction of computers at only one level does not, in and of itself, automatically lead to cost savings, because there are costs associated with this.

That's the first part of your question, which I'll come to in a minute.

There are costs associated with the introduction of modern technology like that. The hardware costs, which are the capital costs for purchasing the equipment, were in the order of $7.4 million. The software development costs—coming up with a package so the computers can serve the purpose and maintain quality control in the data—are in the order of $300,000. We're talking roughly about $7.7 million as a capital cost to come up with the the ECAPLE system.

This system, by the way, was designed as a result of the four by–elections in 1990, because this was an ideal testing ground for this development. It was after that when I made the decision to proceed with the computerization. If you wish, I can tell you why we made that decision, but it may not be of interest, so I'll let you raise your questions.

Mrs. Ablonczy: You're saying that developing a system costs roughly $8 million, and you already saved $16 million the first time around with it.

Mr. Kingsley: However, there are other costs associated with this. We have computerized other aspects of the operations. We've computerized our own offices, for example. That's not built into the costs of the capital I've just given you. We have computerized the offices of the returning officers separately from the ECAPLE system.

Mrs. Ablonczy: Are you satisfied that, over the long haul, moving toward ECAPLE will realize a significant cost savings?

Mr. Kingsley: If and when—I think it's a matter of when—we get more involved with the provinces and the municipalities, we will start to get the real return on the investment.

As I demonstrated in my introductory remarks, more than 100 municipalities and school boards have written to us. Some of them are very large jurisdictions. They are asking us for copies of our tapes, diskettes, or CD–ROMs.

In my view, over the long run, we would be talking about probably breaking even if we were to remain at it alone with computerization. It reduces costs, yet you've got costs to maintain this. Usually what computers do, if you keep them at only the federal level in electoral terms, is allow us to do a much better job in terms of quality control. It may eventually allow us to change some procedures so significantly that the whole process would be much better in avoiding duplication.

[*Translation*]

Mme Ablonczy: Un six.

M. Kingsley: . . . oui, un six—grâce à l'utilisation des listes du référendum fédéral dans les trois quarts du Canada où le référendum s'est tenu sous l'autorité fédérale. C'est par une comparaison avec le coût du recensement avec ÉCAPLÉ, encore une fois au Québec, que nous avons pu établir ce chiffre.

Si j'avais une mise en garde à faire au comité, c'est que l'avènement de l'ordinateur à un seul niveau ne se traduit pas, en soi, automatiquement par des économies de coûts, parce que cela représente des coûts.

C'est la première partie de votre question, et j'y arrive dans une minute.

Il y a des coûts liés à l'introduction d'une technologie moderne comme cela. Les coûts du matériel informatique, qui sont les coûts en capital de l'achat du matériel, ont été de l'ordre de 7,4 millions de dollars. Les coûts de création des logiciels—la création d'un programme pour que les ordinateurs puissent répondre à leur objet et maintenir le contrôle de qualité des données—sont de l'ordre de 300 000$. Nous parlons d'environ 7,7 millions de dollars comme coût en capital pour la réalisation du système ÉCAPLÉ.

Ce système, soit dit en passant, a été conçu par suite de quatre élections partielles en 1990, parce que c'était un terrain d'essai idéal pour ce travail de création. C'est après cela que j'ai pris la décision d'aller de l'avant avec l'informatisation. Si vous voulez, je peux vous dire pourquoi nous avons pris cette décision, mais cela ne vous intéresse peut–être pas. Je vais donc vous laisser poser vos questions.

Mme Ablonczy: Vous dites que la création d'un système coûte environ 8 millions de dollars, et que cela vous a déjà fait épargner 16 millions de dollars la première fois.

M. Kingsley: Cependant, il y a d'autres coûts. Nous avons informatisé d'autres aspects des opérations. Nous avons informatisé nos bureaux, par exemple. Cela n'entre pas dans les coûts du capital que je viens de vous citer. Nous avons informatisé les bureaux des directeurs du scrutin séparément du système ÉCAPLÉ.

Mme Ablonczy: Êtes–vous convaincu que, à long terme, le passage à ÉCAPLÉ vous fera réaliser de grandes économies?

M. Kingsley: Si nous travaillons davantage avec les provinces et les municipalités et quand nous le ferons—je pense que c'est surtout une question de quand—nous commencerons à tirer le véritable rendement de notre investissement.

Comme je l'ai dit dans mon exposé, plus de 100 municipalités et conseils scolaires nous ont écrit. Certains sont de très grands organismes. Ils nous demandent des copies de nos bandes, de nos disquettes ou de nos CD–ROM.

À mon avis, à long terme, nous pourrions probablement envisager d'arriver au seuil de rentabilité si nous devions rester les seuls à nous informatiser. Cela réduit les coûts, mais l'entretien représente d'autres coûts. Habituellement, si on les garde au seul niveau fédéral, pour les élections, les ordinateurs nous permettent de faire un bien meilleur travail de contrôle de qualité. Cela peut finir par nous permettre de modifier certaines procédures de façon si importante que tout le processus serait bien meilleur pour éviter le double emploi.

[*Texte*]

Mrs. Ablonczy: Does that include a move toward maintaining a permanent voters list?

Mr. Kingsley: That is part of what we're undertaking as a study. Perhaps I can take just two minutes of the committee's time to explain.

The referendum told us we can computerize the lists from coast to coast, even if you have door–to–door enumeration. That was a lesson we had not learned or demonstrated before.

The election told us we can use computers to revise a list that is one year old.

Here's the next step. Where do we go with all this knowledge? Where do we go with this technology? Where do we go with the equipment we still own? It's still ours.

At a minimum, if the law is not changed, we're going to try to find a way where we utilize all that data when we go into the next election. If we're forced, because the law requires it, to have door–to–door enumeration, we're going to try to have it in such a way that the data would all be preprinted by address. Only when there is a change will we fill out a new form. So in approximately 60% to 65% of the cases it will be the same data. The person comes back to the returning officer's office, same data, nobody's changed. You save a significant amount of data entry. That's the minimum we're aiming for.

• 1120

On the other end of the spectrum, if there are legal changes to go with it, we aim towards a more permanent type of register, and that is a system whereby we use other data banks to feed changed information. For example, for motor registration, for their licences, people will notify of a change of address. Youth will go and pick up licences. That becomes one possible data source, but we have to be sure it will be accurate. We have to tie in to the 12 jurisdictions in Canada that control this data. So these are very intensive studies that we will have to carry out.

We would also have to be plugged into—this one is much easier—the Statistics Canada roll, the monthly or quarterly report on the dead, the deceased, in Canada, so that as time evolves they get taken off the lists.

This is the kind of study we have to do, and at the same time we're going to have to come back to you and we're going to have to test the systems as well. One of the things I've learned is that if in real estate, it's location, location, location, with computers it's testing, testing, testing. That's the only thing that will carry the day with computers.

So that's the spectrum of things we intend to do with the knowledge we've gained with computerization.

Mrs. Ablonczy: That's very interesting. My colleague, Mr. Langlois, mentioned the referendum in 1992. If we have the system you're suggesting studying, then in future referendums there would be substantial savings by moving to this system as well, if referendums were held from time to time.

[*Traduction*]

Mme Ablonczy: Cela comprend–il le passage au maintien d'une liste permanente d'électeurs?

M. Kingsley: Cela fait partie d'une étude que nous entreprenons. Peut–être pourrais–je prendre deux minutes du temps du comité pour vous expliquer.

Le référendum nous a appris qu'il y a moyen d'informatiser les listes d'un littoral à l'autre, même s'il faut procéder à un recensement de porte en porte. C'est une leçon que nous n'avions pas apprise et dont nous n'avions pas fait la démonstration auparavant.

L'élection nous a dit que nous pouvons utiliser l'ordinateur pour réviser une liste qui date d'un an.

Voici l'étape suivante. Que faisons–nous de toutes ces connaissances? Que faisons–nous de cette technologie? Que faisons–nous du matériel qui nous appartient encore? Il est encore à nous.

Au minimum, si la loi n'est pas modifiée, nous allons tâcher de trouver un moyen d'utiliser toutes ces données à la prochaine élection. Si nous sommes forcés, parce que la loi nous y oblige, de faire un recensement de porte en porte, nous allons tâcher de le faire de telle manière que les données soient toutes pré–imprimées par adresse. Il n'y aura une nouvelle formule à remplir que s'il y a un changement. Donc, dans 60 p. 100 à 65 p. 100 des cas, ce seront les mêmes données. La personne revient au bureau du directeur du scrutin, mêmes données, personne n'a changé. Cela fait épargner un volume considérable d'entrée de données. C'est le minimum que nous visons.

À l'autre bout de l'échelle, si cela donne lieu à des changements législatifs, nous visons un type plus permanent de registre, c'est–à–dire un système où nous utiliserions d'autres banques de données pour obtenir les renseignements changés. Par exemple, pour l'immatriculation des véhicules automobiles, pour leurs permis, les gens doivent faire part d'un changement d'adresse. Les jeunes iront chercher leur permis. Cela devient une source possible de données, mais nous devons être sûrs de leur exactitude. Nous devons nous raccorder aux 12 administrations provinciales et territoriales au Canada qui contrôlent ces données. Nous devons donc mener des études très poussées.

Nous devrions également être branchés—ce qui est beaucoup plus facile—sur le rôle de Statistique Canada, sur le rapport mensuel ou trimestriel des personnes décédées au Canada, de manière à pouvoir les retirer des listes avec le temps.

Tel est le genre d'étude que nous devons mener. En même temps, nous devrons revenir vous voir, et nous devrons vérifier les systèmes également. On dit qu'en immobilier, ce qui compte, c'est l'emplacement, l'emplacement, l'emplacement, alors qu'en informatique ce sont les essais, les essais, les essais. C'est la seule chose qui garantit le succès en informatique.

Voilà donc la gamme de choses que nous comptons faire avec les connaissances que nous a procurées l'informatisation.

Mme Ablonczy: Très intéressant. Mon collègue, M. Langlois, a mentionné le référendum de 1992. Si nous avons le système que vous envisagez d'étudier, nous pourrions alors réaliser d'importantes économies dans les futurs référendums grâce à ce système également, s'il devait y avoir des référendums de temps à autre.

[*Text*]

Mr. Kingsley: There's no doubt about that. I think, as well, if you stop to think about the way elections occur in the provinces—that is to say, everyone is on a different schedule and there is no set time, as in the United States, for example, about when electoral events take place—we could be fed information about an electoral process in Ontario, for example, or in British Columbia. Right now we're looking at the possibility of a project with British Columbia in this respect. So then, when there is a federal event, we would update their lists, and that would become one of the means.

It can go even further. We could be working with Statistics Canada, and if our lists become a tool that is useful to them, it may help Statistics Canada organize its door–to–door activities in a much cheaper way or in a different way from what they do now. These are matters I am discussing with the chief statistician as well.

So we are not forgetting all of our partners who are involved in this, either at the federal or provincial or municipal level.

Mrs. Ablonczy: Just one last question, if I may, Mr. Chairman. Has your department, Mr. Kingsley, done any study on the difference in cost if the 1992 referendum had been held in conjunction with a federal election as opposed to a stand–alone referendum?

Mr. Kingsley: We haven't done a study as such. I can only guess that it would be much cheaper than holding two events separately, but there would be some additional costs. There's no doubt about that.

The other thing we would have to take into account is how do we trace the different expenditures that relate to this if the issue of the referendum is one where party alignment takes place. Then you get referendum committees supporting one thing and another in terms of position.

So this would become part of what would be difficult or would need to be resolved, and that's just off the top of my head.

Mrs. Ablonczy: So to date an explicit study on these kinds of comparisons hasn't been done.

Mr. Kingsley: It has not been done.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Thank you very much, Mrs. Ablonczy.

Madame Bakopanos.

Mme Bakopanos (Saint–Denis): Merci, monsieur le président. Merci aussi, à M. Kingsley.

La question que je voulais vous poser a déjà été posée et a obtenu une réponse. Je vais cependant faire une parenthèse concernant cette question.

J'ai un comté où il y a une forte concentration de membres de communautés culturelles, et je sais que le recensement des comtés comme le mien est difficile pour les recenseurs, car il faut des gens qui aient une formation spéciale du fait des barrières de langues et de cultures. Les élections dans leur pays sont quelquefois différentes des nôtres, également. Je dois dire que l'on a découvert quelques problèmes dans les listes électorales car certains noms étaient écrits à l'envers.

[*Translation*]

M. Kingsley: Cela ne fait pas de doute. Également, si vous songez un peu à la façon dont des élections se déroulent dans les provinces—c'est–à–dire que chaque province a son échéancier électoral, au contraire des États–Unis, par exemple—on pourrait nous fournir des renseignements sur un processus électoral en Ontario, par exemple, ou en Colombie–Britannique. À l'heure actuelle, nous examinons la possibilité d'un projet avec la Colombie–Britannique à cet égard. Alors, lorsqu'il y aura un événement fédéral, nous mettrions leurs listes à jour, et cela ferait partie des moyens utilisés.

Cela peut même aller plus loin. Nous pourrions travailler avec Statistique Canada, et si nos listes deviennent un outil utile pour lui, cela pourrait l'aider à organiser ses activités de porte en porte, à bien meilleur prix ou d'une façon différente de ce qu'il fait à l'heure actuelle. Je discute de ces questions avec le statisticien en chef également.

Donc, nous n'oublions pas tous nos partenaires dans cette affaire, que ce soit au niveau fédéral ou provincial ou municipal.

Mme Ablonczy: Une dernière question, si vous me le permettez, monsieur le président. Votre bureau, monsieur Kingsley, a–t–il fait quelque étude sur ce qu'aurait pu coûter le référendum de 1992 s'il avait eu lieu dans le cadre d'une élection fédérale plutôt que séparément?

M. Kingsley: Nous n'avons pas fait d'étude comme telle. Mais je suppose que cela aurait coûté beaucoup moins cher que de tenir les deux événements séparément. Il y aurait quand même certains coûts supplémentaires. Cela ne fait aucun doute.

L'autre chose dont nous devrions tenir compte, c'est la façon de comptabiliser les différentes dépenses afférentes si l'enjeu du référendum oppose divers partis. Il y a alors des comités référendaires qui appuient une chose ou une autre.

Cela fait partie de la difficulté ou du problème à régler. Je vous dis cela sans avoir réfléchi plus que cela.

Mme Ablonczy: Jusqu'ici donc, il n'y a pas encore eu d'étude explicite sur ces genres de comparaisons.

M. Kingsley: Il n'y en a pas eu.

Le vice–président (M. Boudria): Merci beaucoup, madame Ablonczy.

Mrs. Bakopanos.

Mrs. Bakopanos (Saint–Denis): Thank you, Mr. Chairman. Thank you also, Mr. Kingsley.

The question I wanted to ask of you has already been asked and answered. I will nevertheless make a digression on this.

My riding has a heavy concentration of members of cultural communities, and I know that enumeration in ridings such as mine is difficult for the enumerators, because it requires special training on account of language and culture barriers. Elections in their countries are sometimes different from ours, also. I must say that some problems were discovered in the electoral lists, because certain names were written backwards.

[*Texte*]

M. Kingsley: Oui.

Mme Bakopanos: Je favorise donc l'idée d'avoir un registre permanent des électeurs, car je pense que cela peut aider tout le monde, et surtout ce genre de groupe de population. Mais de quelle façon allez–vous vous organiser, compte tenu que dans un comté comme le mien il y a beaucoup de réfugiés qui, plus tard, deviennent des citoyens canadiens? Il faut quand même avoir une session d'information continuelle pour leur faire savoir qu'il faut être enregistré. Il faut aussi que les listes de noms soient toujours à jour et qu'il n'y ait pas d'erreur. Avez–vous considéré ce problème au niveau de ces groupes?

M. Kingsley: Oui, d'ailleurs quand j'ai donné l'exemple de banques de données qui pourraient être utiles, je n'en ai mentionné qu'une. Mais il y en a une deuxième, et qui est automatique pour nous, c'est le Bureau de la citoyenneté. Pour toute personne qui deviendrait citoyen canadien ou citoyenne canadienne, on vérifierait son âge pour s'assurer qu'elle a 18 ans ou plus et ensuite elle serait enregistrée automatiquement.

Mais vous soulevez un point très important parce qu'il y a peut–être d'autres situations qu'on n'a pas encore imaginées et c'est la raison pour laquelle il faut prendre le temps nécessaire pour étudier le problème à fond avant de pouvoir établir une liste permanente.

Et en ce qui concerne l'autre problème que vous avez soulevé, celui de la qualité, je peux vous assurer de l'avantage d'un système informatisé qui permet de conserver un nom correctement, alors que dans un système manuel, les transcriptions peuvent varier d'un transcripteur à l'autre.

Mme Bakopanos: J'ai vécu exactement cette expérience. Souvent les recenseurs enregistrent correctement mais ce sont les listes qui sont différentes ensuite.

Personnellement, je trouve l'idée d'un registre permanent, disponible aussi pour les élections provinciales et municipales, très intéressante. Ça fait 20 ans que je fais de la politique et je trouve que cela peut aider tout le monde à tous les niveaux.

Je veux aussi vous féliciter—parce que je n'ai pas eu l'occasion de le faire mardi quand vous avez fait la présentation—pour votre grand effort d'annonce dans les journaux des communautés culturelles. Cet effort s'est avéré très positif parce que le message était à la disposition des gens qui ont ainsi pu venir s'enregistrer. Et compte tenu des nouvelles règlementations cette fois–ci, ils ont pu s'enregistrer aussi le jour même des élections. Cela a aidé beaucoup de gens que je connais dans mon comté parce que c'était dans leur langue et c'était excellent.

J'aimerais, si c'est possible, que ce genre de choses continue à se faire lors de chaque élection générale. Félicitations à l'équipe!

M. Kingsley: Je vous remercie beaucoup et je peux vous assurer que nous continuerons dans cette voie sans laisser tomber personne. Et s'il y a des gens qui ne font pas encore partie de ces groupes cibles, j'aimerais les connaître parce que nous allons les. . .

Mme Bakopanos: Mais il y a tellement de cas où. . .

M. Kingsley: Justement. On va certainement continuer dans cette voie–là.

[*Traduction*]

• 1125

Mr. Kingsley: Yes.

Mrs. Bakopanos: So, I am in favour of having a voter register, as I believe that this may be of assistance to everybody, and mainly for this type of population group. But how are you going to organize yourselves, in view of the fact that a riding such as mine has many refugees, who, later, become Canadian citizens? You need to have a continuous information session to let them know that they must register. The lists of names must also be always up to date and there must not be any errors. Have you studied this problem at the level of those groups?

Mr. Kingsley: Yes, besides, when I gave the example of the data banks that could be useful, I mentioned only one. But there is another one, which is automatic for us, and that is the Citizenship Court. For any person that became a Canadian citizen, we would check his or her age to ensure that he or she is 18 years old or older, and he or she would automatically be registered.

But you raise a very important point, for there may be other situations that we have not yet imagined, and that is why we must take the time to thoroughly consider the problem before creating a permanent list.

As for the other problem that you have raised, that of quality, I can assure you of the superiority of a computerized system that can keep a name correctly, over a manual system where transcriptions may vary from one transcriber to the other.

Mrs. Bakopanos: I went through that very experience. Often the enumerators register correctly, but the lists are different later.

Personally, I find the idea of a permanent register, that could also be used for provincial and municipal elections, very appealing. I have been in politics for 20 years and I find that that may help everybody at all levels.

I also want to congratulate you—because I did not have an opportunity to do so on Tuesday when you made the presentation—for your great effort of announcing in the ethnic press. Your effort turned out to be very positive because the message reached the people who were thus able to come and register. And considering the new regulations this time around, they were able to register also on election day. That helped many people that I know in my riding, because it was in their language and that was excellent.

I wish, if it were possible, that this type of thing continue to be done in each general election. Congratulations to your team!

Mr. Kingsley: I thank you very much and I can assure you that we will continue along those lines without dropping anyone. And if there are any people who are not yet part of the target groups, I would like to know them, because we are going to—

Mrs. Bakopanos: But there are so many cases where—

Mr. Kingsley: Exactly. We are certainly going to continue along the same lines.

[*Text*]

Mme Bakopanos: C'est une excellente initiative.

M. Kingsley: Merci.

Mme Bakopanos: Je ne sais pas si vous avez répondu à cette question mais pouvez–vous me donner le coût du recensement au Québec dans la trente–cinquième élection que nous venons juste de vivre?

M. Kingsley: Le coût a été d'environ 16,4 millions de dollars, si je ne m'abuse.

Mme Bakopanos: D'accord.

M. Kingsley: Et puis voyez–vous, c'est à partir de là qu'on a fait notre comparaison de coûts parce que pour les autres provinces qui n'ont subi que la révision, le coût a été d'environ 33 millions de dollars pour la révision seulement.

Mme Bakopanos: Toutes les provinces?

M. Kingsley: Tandis que si on avait fait une extrapolation, le chiffre aurait dû être augmenté de 16 millions de dollars puiqu'on aurait dû prendre le chiffre du Québec et le multiplier par quatre vu que le Québec constitue 25 p. 100 de la population. C'est de cette façon qu'on arrive à notre réduction de quelque 16 millions de dollars.

Mme Bakopanos: Merci beaucoup.

Le vice–président (M. Boudria): C'est tout?

Mme Bakopanos: Oui.

Le vice–président (M. Boudria): Merci. Alors maintenant qu'on a fait un premier tour, on pourrait peut–être retourner du côté de l'opposition.

Mr. Hermanson.

Mr. Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Thank you, Mr. Chairman. I have a number of questions. How much time do I have so I can prioritize them?

• 1130

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Now that we've done a first round of almost 10 minutes each, perhaps we can go to 5 minutes so we can hear as many people as possible. If there's time left at the end, maybe we can let the members who've asked questions already speak a second time.

Mr. Kingsley: If there are questions any member does not have time to ask but would like answers to, we will take them in writing and respond to them in writing.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Okay. That's agreed. Let's proceed.

Mr. Hermanson: With regard to the reimbursement for candidates receiving more than 15% of the vote, where does this money come from? Is it part of your statutory spending budget?

Mr. Kingsley: Yes, it is.

Mr. Hermanson: It comes from the Elections Canada budget?

Mr. Kingsley: It comes from the statutory authority.

[*Translation*]

Mrs. Bakopanos: It is an excellent initiative.

Mr. Kingsley: Thank you.

Mrs. Bakopanos: I do not know whether you have answered this question, but could you give me the cost of enumeration in Quebec in the thirty–fifth election that we just had?

Mr. Kingsley: The cost was approximately 16.4 million dollars, unless I am mistaken.

Mrs. Bakopanos: Agreed.

Mr. Kingsley: And then, you see, it is on that basis that we compared costs because, for the other provinces that had revision only, the cost was approximately 33 million dollars for revision only.

Mrs. Bakopanos: All provinces?

Mr. Kingsley: Whereas if a projection had been made, the figure would have had to be increased by 16 million dollars, to take into account the Quebec figure and multiplied by four, as Quebec constitutes 25% of the population. That is the way that we arrive at our reduction of some 16 million dollars.

Mrs. Bakopanos: Thank you very much.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Is that all?

Mrs. Bakopanos: Yes.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Thank you. Now that we have done the first turn, maybe we could go back to the opposition.

Monsieur Hermanson.

M. Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Merci, monsieur le président. J'ai plusieurs questions. Combien de temps ai–je à ma disposition, pour que je puisse les classer par priorité?

Le vice–président (M. Boudria): Maintenant que nous avons fait un premier tour de près de dix minutes chacun, nous pourrions peut–être revenir à cinq minutes pour pouvoir entendre le plus de monde possible. S'il reste du temps, nous pourrons peut–être redonner la parole aux membres qui auront déjà posé leurs questions.

M. Kingsley: S'il y a des questions qu'un membre n'a pas le temps de poser mais auxquelles vous voudriez une réponse, nous les prendrons par écrit et vous répondrons par écrit.

Le vice–président (M. Boudria): Très bien. C'est d'accord. Allons–y.

M. Hermanson: Dans le cas du remboursement pour les candidats recueillant plus de 15 p. 100 des voix, d'où vient cet argent? Cela fait–il partie de votre budget de dépenses statutaire?

M. Kingsley: Oui, en effet.

M. Hermanson: Cela vient du budget d'Élections Canada?

M. Kingsley: Cela vient de l'autorisation statutaire.

[*Texte*]

Mr. Hermanson: Do you have an approximate idea what the total amount of those reimbursements will be for 1993–94?

Mr. Kingsley: Yes.

Mr. Hermanson: Is it all in this last budget or is it split between the two?

Mr. Kingsley: It's split between the two, because we have already made some payments to some candidates and parties before the first of April. The brunt of it will occur in 1994–95.

We estimate at this time that candidates, in total, will be reimbursed $20 million and parties will be reimbursed $10.5 million. Those are our estimates at this time, based on the returns we've received. That can vary slightly, but those are very good estimates.

Mr. Hermanson: For the structure to change over, would there have to be changes made to the Elections Canada Act

Mr. Kingsley: That's right. These reimbursements are strictly in accordance with the statute. Any change in the formula would have to be legal, requiring Parliament to act on it.

Mr. Hermanson: Does Elections Canada have a calculation of the cost for the new special voting rules?

Mr. Kingsley: The cost to institute the new special voting rules—I think they were organized into five categories—was $5.4 million.

Mr. Hermanson: How many electors would have used the new special voting rules?

Mr. Jean-Claude Léger (Director of Operations, Office of the Chief Electoral Officer): There were 260,260 people who actually registered under the special voting rules, and as was mentioned, they were broken down into five groups: the inmate population with 6,800; the military with 34,000; the international group with 9,500; Canadians voting outside of their ridings, 14,000; and on a local basis in the office of the returning officer there were 142,000.

Mr. Hermanson: That's very helpful. I know it's not your position to respond on who gets to vote, but I know politically we're very concerned. There was a lot of controversy regarding whether or not prisoners should be allowed to vote. That's a political issue and not an Elections Canada one.

Has there been a calculation of the cost per vote for prisoners, compared to perhaps the other special voting categories?

Mr. Kingsley: Yes. We did our calculation based on the number of registered electors, which I think is slightly higher than the number who actually cast their ballot.

Mr. Hermanson: You're talking about all those registered now?

Mr. Kingsley: I'm talking about just those incarcerated. There were 7,502 incarcerated electors, and the cost per registered elector was $23.81.

• 1135

Mr. Hermanson: Do you have a calculation of the cost per Canadian to vote, the per capita cost of democracy?

[*Traduction*]

M. Hermanson: Avez-vous une idée approximative de ce que sera le montant total de ces remboursements pour 1993–1994?

M. Kingsley: Oui.

M. Hermanson: Est-ce tout dans ce dernier budget ou est-ce partagé entre les deux?

M. Kingsley: C'est partagé entre les deux, parce que nous avons déjà effectué certains paiements à certains candidats et à certains partis avant le premier avril. Le plus gros aura lieu en 1994–1995.

Nous estimons à ce stade-ci que les candidats, au total, recevront pour 20 millions de dollars de remboursements et les partis pour 10,5 millions de dollars. Ce sont nos estimations actuelles, qui se fondent sur les déclarations que nous avons reçues. Cela pourrait changer un peu, mais ce sont de très bonnes estimations.

M. Hermanson: Pour permettre le changement de structure, faudrait-il modifier la loi d'Élections Canada?

M. Kingsley: C'est cela. Ces remboursements sont rigoureusement conformes à la loi. Tout changement de formule exigerait une intervention législative du Parlement.

M. Hermanson: Élections Canada a-t-il calculé le coût des nouvelles règles électorales spéciales?

M. Kingsley: L'institution des nouvelles règles électorales spéciales—je pense qu'elles étaient organisées en cinq catégories—a coûté 5,4 millions de dollars.

M. Hermanson: Combien d'électeurs ont eu recours aux nouvelles règles électorales spéciales?

M. Jean-Claude Léger (directeur des Opérations, Bureau du directeur général des élections): Au total, 260 260 personnes se sont effectivement inscrites en vertu des règles électorales spéciales, et, comme on l'a mentionné, elles se répartissaient en cinq groupes: les 6 800 détenus; les 34 000 militaires; les 9 500 membres du groupe international; les 14 000 Canadiens votant en dehors de leur circonscription; et 142 000 au niveau local, dans le bureau du directeur du scrutin.

M. Hermanson: C'est très utile. Je sais que ce n'est pas à vous de dire qui va voter, mais politiquement cela nous préoccupe beaucoup. La question de savoir s'il fallait permettre ou pas aux prisonniers de voter a suscité beaucoup de controverse. C'est une question politique, qui ne concerne pas Élections Canada.

Avez-vous fait un calcul du coût par vote pour les prisonniers, à comparer peut-être aux autres catégories de scrutin spécial?

M. Kingsley: Oui. Nous avons fondé notre calcul sur le nombre d'électeurs inscrits, qui, je pense, est légèrement plus élevé que le nombre de ceux qui ont effectivement déposé leur bulletin de vote.

M. Hermanson: Vous voulez parler de tous ceux qui sont inscrits?

M. Kingsley: Je veux parler seulement de ceux qui sont incarcérés. Il y avait 7 502 électeurs incarcérés, et le coût par électeur inscrit a été de 23,81$.

M. Hermanson: Avez-vous calculé le coût du vote par Canadien, le coût de la démocratie par habitant?

[*Text*]

Mr. Kingsley: If it were the only cost of democracy, it would be very inexpensive.

Mr. Hermanson: Democracy is very valuable.

Mr. Kingsley: Yes.

Based on the estimates we've provided to you, the cost per elector was $9.38. That is for registered electors. We base it on registered electors as opposed to people who actually voted.

Mr. Hermanson: Thank you.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): I'd like to get back to this business of the voters' list, the "evergreen" voters' list.

I gather from what you've been saying and from what the experience shows—and, again, I'm not an expert in this at all—that virtually any comprehensive list you have in your hands before an election is worthwhile having. Any list, no matter where it comes from, as long as it's comprehensive and has names and addresses, is a database from which Elections Canada could start.

Mr. Kingsley: I wouldn't say any list, Mr. Lee. There are certain lists that would worry me.

Mr. Lee: But in any event, a credible list, any list, if it came from a provincial government, a municipality, or a credible source and was comprehensive, accurate, maybe based on some statutory background or mechanism, so that I guess... That's what I take from the discussion so far, that if we're going to start trading lists among provinces, the feds, and municipalities—which I don't take objection to at all because they're all citizens, voters, and taxpayers—those comprehensive and credible lists are going to be available month in and month out if we're able to start sharing.

I want to ask you if you have authority to share with those other levels of government.

Mr. Kingsley: At the present time, yes.

Mr. Lee: Good. I just wanted to make sure you do.

Mr. Kingsley: Bill C–114 introduced a clause, and the answer is that I have to.

Mr. Lee: For the most part, do they have authority to share with you?

Mr. Kingsley: I don't think I could say for the most part. It's not clear, and in some statutes it's left quite in abeyance. So it's not automatic at this time.

Mr. Lee: You're free to pursue this aggressively and develop it further. That's great.

The second thing I want to ask is in relation to the electoral boundaries redistribution commissions, EBRCs. I'm just wondering whether anyone in this country has the administrative authority to ask the EBRCs to suspend their work at this time, pending resolution of the statutory initiative in Parliament.

Mr. Kingsley: No, there is no one who has the authority to ask the commissions for that type of thing.

[*Translation*]

M. Kingsley: Si c'était le seul coût de la démocratie, ce ne serait pas beaucoup.

M. Hermanson: La démocratie, c'est précieux.

M. Kingsley: Oui.

D'après les estimations que nous vous avons fournies, le coût par électeur a été de 9,38$. C'est le coût par électeur inscrit. Nous parlons des électeurs inscrits par opposition aux personnes qui ont effectivement voté.

M. Hermanson: Merci.

M. Lee (Scarborough—Rouge River): J'aimerais revenir à la question de la liste des électeurs, de la liste toujours fraîche.

Je déduis de vos propos et de ce que révèle l'expérience—et, encore une fois, je suis loin d'être un expert en la matière—qu'à peu près n'importe quelle liste complète que vous auriez en main avant une élection pourrait vous être utile. N'importe quelle liste, d'où qu'elle vienne, pourvu qu'elle soit complète et comporte des noms et des adresses, est une base de données pouvant servir de point de départ à Élections Canada.

M. Kingsley: Je ne dirais pas n'importe quelle liste, monsieur Lee. Il y en a certaines qui m'inquiéteraient.

M. Lee: Mais de toute façon, une liste crédible, n'importe quelle liste, si elle venait d'un gouvernement provincial, d'une municipalité, ou d'une source crédible et si elle était complète, exacte, s'appuyant peut–être sur un fondement ou un mécanisme statutaire quelconque, de sorte que, je suppose... C'est ce que je retiens de la discussion jusqu'ici: si nous commençons à nous échanger des listes entre les provinces, les fédéraux et les municipalités—et je n'y vois aucune objection parce que ce sont tous des citoyens, des électeurs et des contribuables—ces listes complètes et crédibles seront toujours disponibles si nous pouvons commencer à les partager.

Avez–vous le pouvoir de partager vos listes avec ces autres paliers de gouvernement.

M. Kingsley: À l'heure actuelle, oui.

M. Lee: Très bien. Je voulais tout simplement être sûr que vous l'aviez.

M. Kingsley: Le projet de loi C–114 renfermait une nouvelle disposition, et la réponse est que je le dois.

M. Lee: La plupart des autres ont–ils le pouvoir de partager les leurs avec vous?

M. Kingsley: Je ne pense pas pouvoir dire la plupart. Cela n'est pas clair, et, dans certaines lois, c'est laissé pas mal en suspens. Ce n'est pas automatique pour l'instant.

M. Lee: Vous êtes libre d'explorer cette possibilité activement et de l'exploiter davantage. C'est excellent.

Je voulais vous interroger ensuite sur les commissions de révision des limites des circonscriptions électorales, les CRLCE. Je me demande s'il y a quelqu'un au pays qui a le pouvoir administratif de demander aux CRLCE de suspendre leur activité à ce moment–ci, en attendant la fin de l'initiative législative au Parlement.

M. Kingsley: Non, personne n'a le pouvoir de demander ce genre de choses aux commissions.

[*Texte*]

Mr. Lee: You don't.

Mr. Kingsley: I do not, and each commission must come to its own conclusion in respect of how it proceeds with public hearings at this time.

Mr. Lee: So they're more or less operating without an administrative boss. They're spinning out there pursuant to a statute with legal authority, etc., but nobody is really in charge at this time. Is that what I take from your answer?

I'm not saying you should be in charge or anything. I'm just saying that it's out there happening, and nobody—

Mr. Kingsley: I would rephrase your conclusion and say that each one of them is in charge of its own destiny.

Mr. Lee: I tend to say that the glass is half empty. In any event, I'll leave that.

I want to address another area that came up during the election campaign. It has to do with the right of candidates to enter multiple–unit residential buildings. I know a couple of cases came up.

Someone tried to stop one of the candidates in my riding. That person was charged by the police. Now that person has counter–charged the candidate. These are just minor assault charges. But there is one of our candidates out there having to retain a lawyer and go through the criminal process. I sense there's something weak.

• 1140

Can I just put it hypothetically? You've got a condominium building with 500 voters in it. One of the owners of the condominium building comes down to the front door and says to the candidate that is walking in: "Get the hell out of here. I don't want to see you and your party around here. You may not come into my building." Keep in mind that it's a condominium and that person is an owner. What right of access do our candidates have?

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Mr. Lee, this is your last question for this round.

Mr. Lee: What right of access do they have? Have we got a gap in the statute?

Mr. Kingsley: With your permission, I'd like to ask legal counsel to answer.

M. Jacques Girard (directeur des Services juridiques, Bureau du directeur général des élections): Effectivement, la disposition dont vous parlez est une nouvelle disposition qui a été introduite l'année dernière et qui a soulevé des problèmes comme ceux dont vous faites état aujourd'hui.

Je pense qu'à la lumière de la première expérience qu'on a vécue l'année dernière, c'est une disposition qui mériterait peut–être d'être revue pour être effectivement plus précise. Vous soulevez le cas des condominiums. Il y a eu beaucoup de difficultés dans des résidences d'étudiants, dans des hôpitaux ou dans des résidences pour personnes âgées. J'ai eu souvent à intervenir en contactant soit l'administrateur d'un condominium ou soit le directeur d'un centre de personnes âgées pour tenter de négocier un arrangement, parce que, effectivement, des candidats ne pouvaient avoir accès à certains immeubles.

[*Traduction*]

M. Lee: Pas vous.

M. Kingsley: Pas moi, et chaque commission doit en venir à sa propre conclusion sur la façon de procéder aux audiences publiques à ce moment–ci.

M. Lee: Donc, elles fonctionnent plus ou moins sans patron administratif. Elles se font aller là–bas, en vertu d'une loi, avec un pouvoir légal, etc., mais il n'y a vraiment personne de responsable à ce moment–ci. C'est bien ce que vous dites?

Je ne dis pas qu'il faut être responsable ou quoi que ce soit. Je dis tout simplement que cela se produit actuellement, et que personne. . .

M. Kingsley: Je reformulerais votre conclusion, et dirais que chacune d'entre elles est responsable de sa propre destinée.

M. Lee: J'ai tendance à dire que le verre est à moitié vide. Mais passons à autre chose.

Je veux aborder un autre point qui est venu sur le tapis pendant la campagne électorale. Il concerne le droit des candidats d'entrer dans des immeubles résidentiels à logements multiples. J'ai eu connaissance de quelques cas.

Quelqu'un a essayé d'empêcher un des candidats dans ma circonscription. La police a porté des accusations contre cette personne. Or cette personne a porté une contre–accusation contre le candidat. Il s'agit seulement d'accusations de voies de fait mineures. Mais nous avons là un de nos candidats qui a dû retenir un avocat et passer par le processus pénal. Il y a là une faiblesse, à mon avis.

Je vous pose une question hypothétique. Prenez un immeuble en copropriété comptant 500 électeurs. Un des propriétaires de l'immeuble en copropriété s'amène à la porte et dit au candidat qui entre: «Fichez le camp d'ici. Je ne veux pas vous voir, ni vous, ni votre parti, ici. Vous ne pouvez pas entrer dans mon immeuble.» Rappelez–vous que c'est un immeuble en copropriété et que cette personne est un propriétaire. Quel droit d'accès nos candidats ont–ils?

Le vice–président (M. Boudria): Monsieur Lee, c'est votre dernière question pour ce tour.

M. Lee: Quel droit d'accès ont–ils? Avons–nous une faille dans la loi?

M. Kingsley: Avec votre permission, j'aimerais demander à notre conseiller juridique de vous répondre.

Mr. Jacques Girard (Director, Legal Services, Office of the Chief Electoral Officer): Indeed, the clause you are referring to is a new provision introduced last year and which resulted in problems such as those you are referring to today.

I believe that, in the light of the first experience of last year, it is a provision that perhaps should be reviewed to be indeed more precise. You raise the case of condominiums. There has been a great number of difficulties in student residences, in hospitals and in senior citizens' homes. I have often had to step in by contacting either the condominium manager or the manager of a senior citizens' centre to try and negotiate an arrangement, for, indeed, some candidates could not have access to certain buildings.

[*Text*]

Mais je suis d'accord avec vous et je pense qu'il faudrait revoir la définition des immeubles à logements multiples. C'est un concept qui est dans la loi, mais qui n'est pas suffisamment précis, actuellement, pour que tout le monde comprenne exactement ce dont il s'agit.

Le vice–président (M. Boudria): D'accord. Dr McWhinney pose la prochaine question.

Mr. McWhinney (Vancouver Quadra): I want to ask a follow–up to one of Mr. Lee's questions.

You're referring to these electoral boundary revision commissions. I take it, I suppose, balancing the notion that they're loose cannons operating without any control, somebody has to pay for the cost of the proceedings, hiring polls, going public, advertising. Do they have operational control over their finances?

Mr. Kingsley: The Electoral Boundaries Readjustment Act stipulates that my office taxes accounts. That is the English expression, to tax an account.

Mr. McWhinney: Yes.

Mr. Kingsley: That's all my office does. They can engage the expenditure. They can incur the expenditure. I tax the account and pay the account as well. That comes out of the statutory authority relating to my office.

Mr. McWhinney: So you make an *ex poste facto* judgment whether to certify this as a legitimate expenditure but you don't control the initiation of it?

Mr. Kingsley: That's right.

Mr. McWhinney: You can't supervise it.

Mr. Kingsley: That's right.

Mr. McWhinney: There are two questions I was going to ask you. I know the difficulty of comparative costing of countries. There are some countries—you know them as well as I do—where compulsory voting exists, combined with compulsory registration of voters, with penalties, substantial fines for non–registration, for not voting. Have you made any studies or do you have access to any statistics from other democratic countries? Would it be considerably cheaper than our system? These are companies with 90% plus voting records in elections.

Mr. Kingsley: Statistics relating to their expenditures to run an election?

Mr. McWhinney: I meant in terms of comparative costing, our costs as opposed to their costs. I know it's difficult to translate from one population to another. But do you have any idea? You must have spoken with, for example, Australian election officials.

Mr. Kingsley: Yes.

Mr. McWhinney: Is it a cheap operation, the compulsory registration, which has to be maintained under penalty of fine if you change your address?

Mr. Kingsley: The very frank answer is that I have not looked at the costs of the system in Australia. You're raising an important thing, which I will look into. What is their cost, and does the compulsory nature of the system save them money in terms of the registration process?

[*Translation*]

But I agree with you and I feel that there should be a review of the definition of multiple–unit buildings. The concept is in the legislation, but is not sufficiently precise, at this time, for everybody to understand exactly what it is all about.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Fine. Dr. McWhinney gets to ask the next question.

M. McWhinney (Vancouver Quadra): Je veux poser une question de suivi de l'une des questions de M. Lee.

Vous parlez de ces commissions de révision des limites des circonscriptions électorales. Partant du principe qu'elles peuvent faire ce qu'elles veulent sans le moindre contrôle, je suppose que quelqu'un doit payer le coût des délibérations, des bureaux d'embauche, de la publicité, des annonces. Ont–elles le contrôle opérationnel de leurs finances?

M. Kingsley: La Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales stipule que mon bureau taxe les comptes. C'est l'expression anglaise, taxer un compte.

M. McWhinney: Oui.

M. Kingsley: C'est tout ce que fait mon bureau. Elles peuvent engager la dépense. Elles peuvent effectuer la dépense. Je taxe le compte et le règle. Cela sort du pouvoir statutaire rattaché à mon bureau.

M. McWhinney: Donc, vous portez un jugement *ex post facto* avant d'attester qu'il s'agit d'une dépense légitime, mais vous ne contrôlez pas l'engagement de la dépense?

M. Kingsley: C'est cela.

M. McWhinney: Vous ne pouvez pas la superviser.

M. Kingsley: C'est cela.

M. McWhinney: J'allais vous poser deux questions. Je connais la difficulté que posent les comparaisons de coûts entre pays. Il y a certains pays—vous les connaissez aussi bien que moi—où le vote est obligatoire, tout comme l'inscription des électeurs, sous peine de sanctions, d'amendes importantes pour non–inscription, pour abstention de vote. Avez–vous fait des études ou avez–vous accès à certaines statistiques des autres pays démocratiques? Serait–ce beaucoup moins coûteux que notre système? Ce sont des pays où plus de 90 p. 100 du monde vote lors des élections.

M. Kingsley: Des statistiques sur ce que coûte une élection?

M. McWhinney: Sur les comparaisons de coûts, sur nos coûts par opposition aux leurs. Je sais que c'est difficile à traduire d'une population à l'autre. Mais avez–vous une idée? Vous devez avoir parlé, par exemple, aux responsables des élections en Australie.

M. Kingsley: Oui.

M. McWhinney: Est–ce peu coûteux, l'inscription obligatoire, qu'il faut maintenir sous peine d'amende en cas de changement d'adresse?

M. Kingsley: La réponse très honnête, c'est que je n'ai pas examiné les coûts du système en Australie. Vous soulevez une question importante, que je vais examiner. Ce que cela coûte là–bas, et si le caractère obligatoire du système fait épargner de l'argent du côté de l'inscription.

[*Texte*]

Mr. McWhinney: My impression is there is an enormous saving and an enormous degree of correlation between changes of address and the registration lists. It might be interesting to add into that fixed term elections. I don't know of any country that has both. The Americans don't have compulsory registration or compulsory voting.

• 1145

The other question actually relates to party financing. You were not the Chief Electoral Officer, but in the present office, when the Alberta Supreme Court made its 1984 decision on party financing, I appeared as an expert witness. It was an imperfect law and could have been done better if they'd followed, for example, the German model.

Has your office anything under study on alternative modes of party financing from a viewpoint of election law, constitutionality and the like? Have you looked into that since the 1984 files?

I know the Minister of Justice decided not to appeal that decision after consultation with your predecessor as Chief Electoral Officer. Do you have the matter under study now?

Mr. Kingsley: I think you were talking about the lower court judgment—

Mr. McWhinney: Yes, the trial division of the Supreme Court of Alberta, 1984.

Mr. Kingsley: We are, at the present time—as I indicated in both the report on the 35th general election and in these comments—looking into areas where there could be improvements to the statute and to how business is being run. We're going to consider the possibility of addressing that issue in our report.

The way I would intend to address it, if we decide to address it, is to do a little bit of what I've just done in explaining how we are going to handle studies relating to the list, for example. We would present a range of options that go from the present situation to a tightly controlled situation. People could decide where they feel more comfortable in stopping. I will hesitate to come out and say this is my view, this is the one that should be taken, but I would intend to facilitate the work of the committee by focusing its attention on what we consider to be a reasonable range.

Mr. McWhinney: It's been under continuing study since 1984.

Thank you.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Dr. Patry.

M. Patry (Pierrefonds—Dollard): Merci beaucoup, ça me fait plaisir.

Monsieur Kingsley, une très courte question. Au tableau 13 de la page 49, vous nous donnez un montant estimé des crédits d'impôt pour contribution aux politiques fédérales. D'après vous, ces contributions politiques donnant accès à des crédits d'impôt sont–elles stationnaires année après année ou ont–elles augmenté ou diminué?

M. Kingsley: Afin de pouvoir répondre à votre question, il faudra que je revienne par écrit parce que nous n'avons pas fait d'études à ce sujet. Mais je suis prêt à l'entreprendre si vous voulez.

[*Traduction*]

M. McWhinney: J'ai l'impression qu'il y a une énorme économie et un énorme degré de corrélation entre les changements d'adresse et les listes d'inscrits. Il pourrait être intéressant d'ajouter à cela les élections pour un mandat fixe. Je ne connais pas de pays qui ait les deux. Chez les Américains, ni l'inscription ni le vote ne sont obligatoires.

L'autre question concerne le financement des partis. Vous n'étiez pas le directeur général des élections à l'époque, mais avant que la Cour suprême de l'Alberta ne rende son arrêt de 1984 sur le financement des partis, j'ai comparu comme témoin expert. C'était une loi imparfaite, qui aurait pu être meilleure, si l'on avait suivi, par exemple, le modèle allemand.

Votre bureau fait–il quelque étude sur les autres modes de financement des partis dans la perspective du droit électoral, de la constitutionnalité, et le reste? Avez–vous examiné cela depuis les dossiers de 1984?

Je sais que le ministre de la Justice a décidé de ne pas en appeler de cette décision après avoir consulté votre prédécesseur. La question est–elle à l'étude chez vous actuellement?

M. Kingsley: Je pense que vous parliez du jugement d'un tribunal de première instance. . .

M. McWhinney: Oui, la section de première instance de la Cour suprême de l'Alberta, en 1984.

M. Kingsley: À l'heure actuelle—comme je l'ai indiqué dans le rapport sur la 35e élection générale et dans ces commentaires—nous examinons les points sur lesquels il y aurait moyen d'améliorer la loi et la façon de faire les choses. Nous allons étudier la possibilité d'examiner cette question dans notre rapport.

Si nous décidons de l'aborder, j'aurais l'intention de faire un petit peu comme je viens de le faire en expliquant comment nous allons traiter les études sur la liste, par exemple. Nous présenterions une série d'options, allant de la situation actuelle à une situation contrôlée de près. Les gens pourraient décider à quel point ils se sentiraient le plus à l'aise d'arrêter. J'hésiterai à exprimer ma préférence, à dire que nous devons prendre telle ou telle option, mais j'aurais l'intention de faciliter le travail du comité en lui faisant converger son attention sur ce que nous considérons comme une gamme raisonnable.

M. McWhinney: C'est à l'étude depuis 1984.

Merci.

Le vice–président (M. Boudria): Monsieur Patry.

Mr. Patry (Pierrefonds—Dollard): Thank you very much. It is a pleasure.

Mr. Kingsley, a very short question. In figure 13, page 48, you provide estimates of the amount of federal political contribution tax credits. Do you feel that those political contributions against tax credits are stationary year after year or have they increased or decreased?

Mr. Kingsley: To answer your question, I will have to come back in writing because we have not made any studies on this matter. But I am willing to do it, if you wish.

[*Text*]

M. Patry: Non, ce n'est pas nécessaire. Je ne veux pas vous faire travailler, mais je voulais juste savoir. . .

M. Kingsley: On ne l'a pas fait. On sait que durant une année électorale, par exemple, ça augmente du fait que les candidats peuvent donner. Mais je n'ai pas tracé la courbe.

M. Patry: D'accord, merci.

M. Kingsley: Merci.

Le vice–président (M. Boudria): Monsieur Patry, est–ce que ça va?

M. Patry: Oui.

Mr. Hermanson: I want to follow up on Mr. Lee's questioning with regard to the Electoral Boundaries Readjustment Act and the commission hearings. More or less for an update, how many hearings have been held and are they all. . .?

First of all, do you communicate with these people? Do you get regular updates as to where they're at? Can you give us an up–to–date report as to how many hearings have been held and how many you anticipate will be held if Bill C–18 has not received royal assent say by the end of April?

Mr. Kingsley: I do not know the numbers, but I can tell you what the general feel is because I am kept abreast of developments.

What has happened is that most of the commissions have issued press releases indicating where there would not be hearings because nobody in the particular area had indicated that they were interested in making any kind of submission. I know that has happened in some parts of Quebec, some parts of Ontario, and other parts of Canada.

I know from this morning that one commission—and I would prefer not to name it—intends to announce that it will not hold hearings until the matter has been resolved.

Some hon. members: Hear, hear!

• 1150

Mr. Kingsley: I would be happy to name them after they've done it; I would rather not do it now.

Mr. Hermanson: What is the cost of using these special investigators who have replaced the RCMP, which you mentioned in your report? What has the cost been to Elections Canada? Did you know what it was costing the RCMP to do their investigations on your behalf?

Mr. Kingsley: I'm not aware the RCMP ever did any cost accounting on their activities. The cost, if I remember correctly, is at this stage slightly under $1 million. It must be remembered that these are 24 investigators chosen across the land to work in their communities essentially.

Mr. Hermanson: Are they on a retainer?

Mr. Kingsley: There is a very small retainer, but it is mainly on a per diem that they function. The advantage that was sought, obviously, in instituting such a system—I've alluded to one of them in the report, in my presentation—has to do with the fact that most of the complaints do not involve what we would call criminal activity. But the people who were the subjects of the investigations were tainted that way.

[*Translation*]

Mr. Patry: No, it will not be necessary. I do not want to make you work, but I just wanted to know—

Mr. Kingsley: It was not done. We know that during an election year, for instance, it increases because candidates are allowed to give. But I have not charted the curve.

Mr. Patry: Fine, thank you.

Mr. Kingsley: Thank you.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Mr. Patry, is that it?

Mr. Patry: Yes.

M. Hermanson: Je voudrais revenir sur les questions de M. Lee pour ce qui est de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales et des audiences des commissions. Plus ou moins pour une mise à jour, combien y a–t–il eu d'audiences, et sont–elles toutes. . .?

En premier lieu, communiquez–vous avec ces gens–là? Vous tiennent–ils régulièrement au courant de ce qu'ils font? Pouvez–vous nous donner un rapport à jour du nombre d'audiences qui ont eu lieu et du nombre d'audiences à prévoir si le projet de loi C–18 n'a pas reçu la sanction royale, mettons, pour la fin d'avril?

M. Kingsley: J'ignore les chiffres, mais je puis vous dire ce qu'est le sentiment général, parce que je suis tenu au courant de la situation.

La plupart des commissions ont publié des communiqués indiquant qu'il n'y aurait pas d'audiences parce que personne dans leur secteur particulier n'a manifesté le désir de faire quelque présentation. Je sais que cela s'est produit dans certains coins du Québec, dans certains coins de l'Ontario, et dans d'autres coins du Canada.

J'ai appris ce matin qu'une commission—que je préférerais ne pas nommer—compte annoncer qu'elle ne tiendra pas d'audiences tant que la question ne sera pas réglée.

Des voix: Bravo!

M. Kingsley: Je serais heureux de la nommer lorsqu'elle l'aura fait; je préférerais ne pas le faire tout de suite.

M. Hermanson: Combien coûte le recours à ces enquêteurs spéciaux qui ont remplacé la GRC, et dont il a été question dans votre rapport? Combien cela a–t–il coûté à Élections Canada? Saviez–vous combien il en a coûté à la GRC pour faire ses enquêtes pour votre compte?

M. Kingsley: Que je sache, la GRC n'a jamais comptabilisé le coût de ses activités. Le coût, si je me rappelle bien, est, à ce stade–ci, un peu moins d'un million de dollars. Il faut se rappeler qu'il s'agit là de 24 enquêteurs choisis de par le pays pour travailler essentiellement dans leurs collectivités.

M. Hermanson: Leur avez–vous versé une somme fixe?

M. Kingsley: Ils ont une très petite somme fixe, mais ils travaillent surtout moyennant indemnité quotidienne. L'avantage que nous avons cherché, manifestement, en instituant ce système—j'ai fait allusion à l'un d'entre eux dans le rapport, et dans mon exposé—vient de que la plupart des plaintes ne touchent pas une activité que nous qualifierions de criminelle. Mais les gens qui faisaient l'objet des enquêtes passaient pour des criminels.

[*Texte*]

The other advantage is that it gives us more management control over the whole process. It allows us to set our own priorities; it allows the commissioner to set his priorities in terms of the activities of the investigators, instead of finding ourselves—and one can easily understand this—on the bottom rung of the priorities of the RCMP, in view of the nature of the offences usually reported under the statute.

Mr. Lee: Does this budget we're looking at now, under estimates, contain all the money that would be used for the redistribution process? Is it all contained within your budgeting?

Mr. Kingsley: Yes. Every penny spent by a commission comes through me.

Mr. Lee: We're now looking at the 1994–95 fiscal year, which has come in.

Mr. Kingsley: Right.

Mr. Lee: I gather there are elements of these numbers, pertaining to the continuing expenditures of the commissions, that, as I see it—and I think as Parliament sees it—should have ceased operations or will have soon ceased operations. I'm sure there aren't any rogue commissions out there who would want to thumb their nose at Parliament, but I'd like to ask you to ascertain an amount for the committee, which you can do later, because it may require some calculations.

For budgeted expenditures of these commissions after the end of April, after the end of this month, I would be prepared to move a motion in this committee, pertinent to the estimates, before we send them back to the House, that would delete from your budget any amounts that would have been projected to be spent by these commissions for any point in time following April 30 of this year. I would be prepared to move it. I signal that to committee members.

If there's nobody out there available to push the button, if this issue is going to take a while in the Senate, for whatever the other place's reasons are, I think we have an obligation to assert our spending authority here in Parliament—that's our job in Parliament—and turn off the tap.

I would ask you, then, to use your best efforts to prepare and estimate an amount in your current 1994–95 budget, relating to expenditures of these commissions, following the end of this month.

Mr. Kingsley: We will provide that to you within a week.

Mr. Lee: Thank you.

Mr. Kingsley: I would only wish to urge the committee, if it wants to consider that, to consider what the legal means are to prevent spending under statutory authority.

Mr. Lee: Just cut off the money.

• 1155

The Vice-Chairman (Mr. Boudria): It may interest the committee to know that we have one vote only. We cannot delete the budget of anything within that vote. We can reduce the overall amount, but we cannot make a reduction for any specific item within the vote. We can only reduce the vote.

[*Traduction*]

L'autre avantage, c'est que cela nous donne un meilleur contrôle de gestion sur l'ensemble du processus. Cela nous permet de fixer nos priorités; cela permet au commissaire de fixer ses priorités en ce qui concerne les activités des enquêteurs, plutôt que de nous retrouver—on le comprendra facilement—au bas de l'échelle des priorités de la GRC, compte tenu de la nature des délits habituellement signalés en vertu de la loi.

M. Lee: Ce budget que nous examinons actuellement, dans le budget des dépenses, renferme-t-il tout l'argent qui serait consacré au processus de révision des limites? Est-ce tout compris dans votre budget?

M. Kingsley: Oui. Chaque cent que dépensent les commissions passe par moi.

M. Lee: Nous étudions le budget de l'exercice 1994–1995, qui est arrivé.

M. Kingsley: C'est cela.

M. Lee: Je suppose qu'il y a des éléments de ces chiffres, qui concernent les dépenses continues des commissions, qui, à mes yeux—et aux yeux du Parlement, je pense—auraient dû cesser leurs opérations ou auront bientôt cessé leurs opérations. Je suis sûr qu'il n'y a pas de commissions fourbes qui voudraient faire un pied de nez au Parlement, mais j'aimerais vous demander d'établir un montant pour le comité—vous pourrez le faire plus tard—parce que cela pourrait exiger certains calculs.

Pour les dépenses budgétaires de ces commissions après la fin d'avril, après la fin de ce mois, je serais disposé à proposer une motion au comité—au sujet du budget des dépenses, avant que nous le renvoyions à la Chambre—pour retrancher de votre budget tous les montants que ces commissions dépenseraient, selon des projections, à partir d'un certain point après le 30 avril de cette année. Je serais disposé à la proposer. Je le signale aux membres du comité.

S'il n'y a personne là pour tirer la sonnette d'alarme, si cette question doit passer un bout de temps au Sénat, pour les raisons que pourrait avoir l'autre endroit, je pense que nous avons l'obligation d'affirmer notre pouvoir de dépenser ici au Parlement—c'est notre travail au Parlement—et de fermer le robinet.

Je vous demanderais, donc, de faire vos meilleurs efforts pour préparer et estimer un montant dans votre budget de 1994–1995, pour les dépenses de ces commissions, après la fin de ce mois.

M. Kingsley: Nous allons vous communiquer cela d'ici une semaine.

M. Lee: Merci.

M. Kingsley: Je voudrais tout simplement inviter le comité, s'il veut étudier cela, à examiner quels sont les moyens légaux d'empêcher d'effectuer des dépenses en vertu d'un pouvoir statutaire.

M. Lee: Il suffit de couper les vivres.

Le vice-président (M. Boudria): Le comité devrait peut-être savoir que nous n'avons qu'un seul crédit. Nous ne pouvons supprimer le budget de quoi que ce soit dans ce crédit. Nous pouvons réduire le montant global, mais nous ne pouvons opérer une réduction d'un poste particulier à l'intérieur du crédit. Nous pouvons seulement réduire le crédit.

[*Text*]

Those are the rules under which we operate. I don't know whether that makes any difference to the committee, but I thought I would bring it to the attention of committee members nevertheless.

Mr. Lee: My goal would be to reduce it by the appropriate amount.

Mr. McWhinney: That has the same result.

Mr. Kingsley: It may appear to be a technical point, but please remember the money is not under a vote; it is under the statutory authority of the Chief Electoral Officer. There is no amount set there. That's why I was making the point to you.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Of course we cannot reduce the statutory items anyway.

If the committee would allow it, I'll ask one question before we adjourn.

It was mentioned a while ago that the implementation of special voting procedures was made pursuant to a political decision, as opposed to an administrative one. Is it not true that much of that was a legal decision, and, as a matter of fact, a court decision?

Mr. Kingsley: If you're talking about the special voting rules and the right to vote for prisoners, this was initially court–driven as a result of the charter, after 1980. Because it's a constitutional challenge, prisoners began to take the government to court, not Elections Canada. When it's a constitutional challenge, we do not defend it. If it's a straight challenge to our statute, we do defend it, but not when it's constitutional.

Prisoners obtained the right to vote—

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): By a court decision.

Mr. Kingsley: —by a court decision. The 1992 referendum gave the right to vote to all prisoners in Canada. The law was changed in May 1993 to allow the right to vote only to prisoners who are incarcerated for fewer than two years.

Mr. Hermanson: The law was changed?

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): By Parliament.

Mr. Kingsley: Bill C–114 defined which prisoners had the right to vote, as opposed to all prisoners having that right as in the 1992 referendum.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Thank you very much, Mr. Kingsley, and the witnesses who appeared today from Elections Canada. Your testimony was much appreciated.

On Tuesday, we have on the agenda, at 10:30 a.m., in room 112–N—at least we believe it's in that room—the cable parliamentary channel on the evolution of the cable parliamentary channel. It's CPAC, in other words.

Thank you. The meeting is adjourned.

[*Translation*]

Telles sont les règles qui régissent notre fonctionnement. J'ignore si cela fait une différence pour le comité, mais j'ai pensé devoir signaler la chose aux membres.

M. Lee: Mon objectif serait de l'amputer du montant approprié.

M. McWhinney: Le résultat est le même.

M. Kingsley: C'est peut–être un point technique, mais n'oubliez pas que l'argent ne vient pas d'un crédit; il vient du pouvoir statutaire du directeur général des élections. Il n'y a pas de montant fixé là. Voilà pourquoi je vous faisais valoir cela.

Le vice–président (M. Boudria): Bien sûr, nous ne pouvons réduire les postes statutaires de toute façon.

Si le comité le permet, je poserai une question avant de lever la séance.

On a mentionné, il y a un bout de temps, que la mise en oeuvre de procédures électorales spéciales a été le fait d'une décision politique, par opposition à une décision administrative. N'est–il pas vrai que cela découlait essentiellement d'une décision judiciaire, et, de fait, d'un arrêt des tribunaux?

M. Kingsley: Si vous parlez des règles électorales spéciales et du droit de vote des prisonniers, cela est venu initialement des tribunaux, du fait de la Charte, après 1980. Parce qu'il s'agit d'une contestation en vertu de la Constitution, les prisonniers ont commencé à traîner le gouvernement en cour, et pas Élections Canada. Lorsque c'est une contestation en vertu de la Constitution, ce n'est pas nous qui la défendons. Si c'est une simple contestation de notre loi, nous la défendons, mais pas quand il s'agit de la Constitution.

Les prisonniers ont obtenu le droit de voter. . .

Le vice–président (M. Boudria): Par décision des tribunaux.

M. Kingsley: . . . par un arrêt judiciaire. Au référendum de 1992, tous les prisonniers au Canada ont eu le droit de voter. On a changé la loi en mai 1993 pour ne laisser voter que les prisonniers qui sont incarcérés pour moins de deux ans.

M. Hermanson: On a changé la loi?

Le vice–président (M. Boudria): Le Parlement.

M. Kingsley: Le projet de loi C–114 a défini quels prisonniers ont le droit de voter, par opposition à l'ensemble des prisonniers ayant ce droit depuis le référendum de 1992.

Le vice–président (M. Boudria): Merci beaucoup, monsieur Kingsley, et merci aux témoins d'Élections Canada qui ont comparu aujourd'hui. Nous vous savons gré de votre témoignage.

Pour mardi, nous avons à l'ordre du jour, à 10h30, dans la salle 112–N—du moins, nous croyons que c'est dans cette salle—la Chaîne parlementaire par câble, sur l'évolution de la Chaîne parlementaire par câble. Autrement dit, CPAC.

Merci. La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Office of the Chief Electoral Officer:

Jean–Pierre Kingsley, Chief Electoral Officer;
Jean–Claude Léger, Director of Operations;
Jacques Girard, Director, Legal Services.

TÉMOINS

Du Bureau du Directeur général des élections:

Jean–Pierre Kingsley, directeur général des élections;
Jean–Claude Léger, directeur des opérations;
Jacques Girard, directeur des Services juridiques.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

A1
XC44
M15

Governme
Publicatio

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 10

Tuesday, April 26, 1994

Chair: Peter Milliken

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 10

Le mardi 26 avril 1994

Président: Peter Milliken

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Procedure and House Affairs

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Procédure et des affaires de la Chambre

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(3), consideration of the evolution of the Cable Parliamentary Channel (CPAC)

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(3) du Règlement, étude de l'évolution de la Chaîne parlementaire par câble (CPAC)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
MAY 2 5 1994
University of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON PROCEDURE AND HOUSE AFFAIRS

Chair: Peter Milliken

Vice–Chairs: Don Boudria
François Langlois

Members

Diane Ablonczy
Eleni Bakopanos
Gilles Duceppe
Alfonso Gagliano
Michel Gauthier
Elwin Hermanson
Derek Lee
Gurbax Malhi
Ted McWhinney
Bernard Patry
Randy White—(14)

Associate Members

Chris Axworthy
Daphne Jennings
Gaston Leroux

(Quorum 8)

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Milliken

Vice–présidents: Don Boudria
François Langlois

Membres

Diane Ablonczy
Eleni Bakopanos
Gilles Duceppe
Alfonso Gagliano
Michel Gauthier
Elwin Hermanson
Derek Lee
Gurbax Malhi
Ted McWhinney
Bernard Patry
Randy White—(14)

Membres associés

Chris Axworthy
Daphne Jennings
Gaston Leroux

(Quorum 8)

La greffière du Comité

Maija Adamsons

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, APRIL 26, 1994
(21)

[*Text*]

The Standing Committee on Procedure and House Affairs met at 10:35 o'clock a.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Vice–Chair, Don Boudria, presiding.

Members of the Committee present: Eleni Bakopanos, Don Boudria, Elwin Hermanson, François Langlois, Gurbax Malhi, Ted McWhinney and Randy White.

Acting Member present: Raymond Lavigne for Bernard Patry.

Associate Member present: Gaston Leroux.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: James R. Robertson, Research Officer.

Witnesses: From the Cable Parliamentary Channel (CPAC): Noel Bambrough, Chairman; Martha Wilson, General Manager.

It was agreed, — That a meeting of the Committee be held on Thursday, May 5 to discuss Committee business.

Pursuant to its mandate under Standing Order 108(3) the Committee considered the evolution of the Cable Parliamentary Channel (CPAC).

The witnesses made statements and answered questions.

At 11:58 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE MARDI 26 AVRIL 1994
(21)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se réunit à 10 h 35, dans la salle 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Don Boudria (*vice–président*).

Membres du Comité présents: Eleni Bakopanos, Don Boudria, Elwin Hermanson, François Langlois, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Randy White.

Autre député présent: Raymond Lavigne pour Bernard Patry.

Membre associé présent: Gaston Leroux.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: James R. Robertson, attaché de recherche.

Témoins: De la Chaîne parlementaire par câble (CPAC): Noel Bambrough, président; Martha Wilson, directrice générale.

Il est convenu — Qu'une réunion ait lieu le jeudi 5 mai pour discuter des travaux du Comité.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(3) du Réglement, le Comité passe en revue l'évolution de la Chaîne parlementaire pas câble (CPAC).

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

À 11 h 58, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Maija Adamsons

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, April 26, 1994

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 26 avril 1994

• 1035

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Order, please.

Members of the committee, there is not a full quorum present, but there are, pursuant to our Standing Orders, members from each party for the purposes of listening to witnesses. We affectionately refer to this as a mini–quorum. We will therefore resume consideration of our agenda as discussed at the last meeting.

What we're doing this morning is pursuant to Standing Order 108(3). We have before us the Cable Parliamentary Channel, or CPAC, as it is commonly known. Appearing as witnesses this morning from the Cable Parliamentary Channel are

M. Noel Bambrough et M^me^ Martha Wilson, la directrice générale de la Chaîne parlementaire par câble. Je souhaite la bienvenue à nos témoins. On me dit que vous avez une déclaration à nous faire, et les députés vous poseront ensuite des questions.

M. Langlois (Bellechasse): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Au point 4 de l'ordre du jour proposé, on dit: «Autres questions». Dois–je comprendre que c'est ouvert et qu'on peut poser des questions qui ne sont pas nécessairement reliées à la présentation qui sera faite?

Le vice–président (M. Boudria): Non, pas du tout.

M. Langlois: J'ai deux questions à poser. Il serait peut–être plus simple de le faire tout de suite. Vous déciderez en conséquence.

Le vice–président (M. Boudria): Oui, allez–y.

M. Langlois: Lors de la comparution du Greffier, M. Marleau, nous avions demandé le dépôt des budgets, ministère par ministère, ainsi que des budgets des communicateurs qui pouvaient être engagés par diverses commissions.

Le vice–président (M. Boudria): J'ai mis dans mes notes des documents que nous venons de recevoir du bureau du Greffier. Je vais vous en faire part, et chaque parlementaire recevra des documents à son bureau cet après–midi.

This is the list of what will be provided for MPs pursuant to the documents tabled by the clerk: comparison of November 1988 organization chart to current equipment missing from MPs offices; employees' benefit package; comparative figures on full–time equivalent positions; a follow–up on 25% cut to ministers' budgets; video conferencing for committees; video conferencing proposal to use off–Hill facilities; display phones; purchasing policy for MPs' computers; training calendar; renovation of and upgrades to MPs' offices.

C'est une liste de questions auxquelles on répond dans ces documents que vous recevrez d'ici la fin de la journée à vos bureaux. Si vous le voulez, on pourra discuter de ces choses lors de notre prochaine rencontre. Est–ce que cela vous convient?

Le vice–président (M. Boudria): La séance est ouverte.

Chers collègues, nous n'avons pas un quorum complet, mais un député de chaque parti est présent, ce qui nous permet d'entendre des témoins, en vertu de notre Règlement. C'est ce que nous appelons affectueusement le mini–quorum. Donc, nous reprenons l'étude des points à l'ordre du jour, comme nous en avons discuté lors de la dernière réunion.

Ce matin, nous étudions certaines questions en vertu du paragraphe 108(3) du Règlement. Les représentants de la Chaîne parlementaire par câble, connue sous le sigle de CPAC, comparaissent devant nous. Il s'agit de

Mr. Noel Bambrough and Ms Martha Wilson, the General Manager of the Cable Parliamentary Channel. I'd like to welcome our witnesses. I've been told that you have a statement for us, and then the members will be asking you some questions.

Mr. Langlois (Bellechasse): Mr. Chairman, on a point of order.

Item 4 of the proposed agenda is "Other Business". Does that mean that item is open, and that we can ask questions that aren't necessarily related to the presentation that we'll be hearing?

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): No, not at all.

Mr. Langlois: I have two questions to ask. Perhaps it would be simpler to ask them right away. Then you can decide.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Yes, go ahead.

Mr. Langlois: When the Clerk of the House, Mr. Marleau, appeared before us, we asked him to table various budgets, department by department, as well as the budgets for communications people who could be hired by various committees.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): I included in my notes the various documents we just received from the Clerk's office. I'll read them out to you, and each parliamentarian will be receiving the documents in his or her office this afternoon.

Voici la liste des documents du greffier que recevront les députés: comparaison entre l'organigramme de novembre 1988 et les équipements actuellement manquants des bureaux de députés; avantages sociaux des employés; chiffres comparatifs pour les postes équivalent temps plein; un suivi au sujet de la compression de 25 p. 100 des budgets des ministres; réunions de comités par vidéoconférence; la proposition de faire des vidéoconférences dans des salles ailleurs que sur la Colline; téléphones à afficheur; politique d'achat pour les ordinateurs destinés aux employés; calendrier de formation; et rénovation des bureaux de députés, ainsi que les améliorations apportées à ces bureaux.

The documents you will be receiving by the end of the day at your offices will answer a series of questions. If you wish, we can talk about these matters at our next meeting. Is that alright?

[*Texte*]

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Au sujet du budget des communicateurs, la question était plus précise et on nous avait répondu qu'on allait faire des recherches pour identifier ceci et nous donner l'information.

Le vice–président (M. Boudria): Cela ne fait pas partie de la liste. On va demander à M^me^ la greffière de communiquer avec le Greffier pour savoir quand nous aurons la réponse à ces questions en plus des réponses qui nous sont fournies aujourd'hui. On pourra peut–être répondre à tout cela jeudi matin si cela vous convient.

M. Leroux: Cela me convient.

Mr. White (Fraser Valley West): For your information, Mr. Chairman—and I suppose for my own information—since the inception of this committee, we've had a number of witnesses express various things on issues like recall and free votes. Now we have CPAC and a whole gamut of issues.

What is supposed to be the outcome of each one of these meetings? Are they for information? Is this committee going to prepare a report? Just what are we doing?

• 1040

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Specifically on the issue of recall, I would appreciate it if you would wait until the chairman, Mr. Milliken, is back. I am acting chairman for two weeks, as you know, while he is in South Africa.

On the issue we discussed at the last meeting, it was a consideration of estimates. Once we complete our consideration of them, those estimates are reported to the House. That's the process with estimates per se.

We've had other information meetings every now and then. This one here, whether or not the committee will want to report anything to the House or ask the House whether any rule under which we're operating now for the purpose of CPAC can be changed... If there's any recommendation we want to make to the Speaker in that regard, I suppose we're free to do so. I can't say now whether there is anything we want to change, but our witnesses have things they want to offer to us—if I understand the very brief meeting I had at the beginning—on the cable channel. They want us to see what it is they have to offer. Pursuant to that, it may very well be that we will have a report to make to the House.

However, specifically on the issue of recall, an issue about which we had expert witnesses appear before our committee, there was not a consensus at the time to make a report to the House. If you would be so kind as to wait for Mr. Milliken's return, I think it would be a good issue about which to report to the House in favour, against, or indifferent. It is something that is of concern to some, I suppose, and because of that I think you're right in saying that we should report something.

[*Traduction*]

Mr. Leroux (Richmond—Wolfe): The question about the budget for communications people was more specific, and we were told that research would be done on this matter and we would be given the information.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): That's not on the list. We will ask the clerk to contact the Clerk of the House to find out when we will get the answer to these questions, in addition to the responses that have been given to us today. Perhaps we will be able to respond to all these matters next Thursday morning, if that's agreeable to you.

Mr. Leroux: It is.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Pour votre gouverne, monsieur le président—et la mienne aussi, je suppose—depuis que le comité a été constitué, nous avons entendu des témoins exprimer des opinions sur diverses questions comme la révocation des députés et les votes libres. Maintenant nous étudions la chaîne parlementaire par câble et toute une gamme d'autres questions.

À quoi doit servir chacune de ces réunions? Sont–elles à titre d'information? Le comité va–t–il rédiger un rapport? Que faisons–nous, en fin de compte?

Le vice–président (M. Boudria): Pour ce qui est de cette question de la révocation de députés, je voudrais que vous attendiez le retour du président, M. Milliken. Comme vous le savez, j'agis à titre de président suppléant pendant deux semaines, pendant que M. Milliken est en Afrique du Sud.

Lors de la dernière réunion, nous avons parlé de notre étude du budget des dépenses. Une fois que nous aurons terminé notre étude, nous en ferons rapport à la chambre. C'est comme cela que nous étudions le budget des dépenses.

De temps à autre, nous avons tenu d'autres séances d'information. Dans le cas de cette séance, peu importe si le comité voudra faire un rapport à la Chambre ou non ou demander à celle–ci si on peut modifier tout article du règlement qui prévaut maintenant pour notre étude de la chaîne parlementaire... Je suppose que nous sommes libres de formuler une recommandation à l'intention du Président de la Chambre, si nous le voulons. Je ne sais pas si nous voulons faire des changements, mais nos témoins ont des propositions pour nous au sujet de la chaîne parlementaire, si je les ai bien compris pendant la très brève réunion que nous avons eue au début de la séance. Ils veulent que nous écoutions leurs propositions. Dépendant de ces propositions, il est très possible que nous aurons à faire un rapport à la Chambre.

Cependant, pour cette question spécifique de la révocation des députés, et des experts en la matière ont comparu devant le comité, nous n'étions pas tous d'accord à l'époque pour en faire rapport à la Chambre. Si vous auriez la gentillesse d'attendre le retour de M. Milliken, je pense qu'il serait bon d'en faire rapport à la Chambre, disant que nous sommes en faveur de l'idée, contre, ou indifférents. Cette question inquiète certains, je suppose, et pour cette raison je pense que vous avez raison de dire que nous devrions en faire rapport.

[*Text*]

Mr. McWhinney (Vancouver Quadra): Mr. Chairman, as a point of order and supplement to what Mr. White has raised, you have presided with elegant understatement over this committee in the interim and we thank you for the courtesy and the cooperation you have given us here, as in so many other areas privately. I am very grateful to you personally.

I think it would help if we could, after the permanent chairman's return, schedule a meeting or schedule in the next agenda a sort of discussion of internal organization. We have been given perhaps the hugest mandate, which keeps accumulating, of any parliamentary committee and I think we perhaps need to have a meeting. Perhaps you could convey to the chairman the feeling that maybe we should have a meeting to discuss how we organize. Do we form subcommittees? Should they be given segments to research, carry through on and report back?

There's also the organization of our timetable. It looks as though the two hours, two meetings a week, which is a heavy schedule, may not be enough. I think it would be helpful if you could convey to Mr. Milliken, not a feeling of alarm, because we're all active, able people, who can take on Herculean tasks... It would be nice to have a certain meeting and a discussion of structure and process as to how we will fulfil our mandate within the four–year term. We have a huge mandate. If you could convey that. . .I think it picks up Mr. White's point, and it would be comforting to many of us in planning our programs.

Mr. White: I'll accept that, but one point I did not make and would not make is more meetings and more subcommittees.

Mr. McWhinney: I share your view, Mr. White. I wasn't making a case for more meetings. I always said a sonnet is preferable to Milton's *Paradise Lost*. I think we have to learn a prudent economy in the use of our own and other people's time.

I am sorry to interrupt.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Members of the committee, I have a suggestion to make. You can tell me what you think of it. Tentatively we scheduled the 3rd and the 5th to deal with both the technical anomalies—you know, that's the black book of amendments we were to review some meetings ago—and the administrative questions that are in abeyance.

Maybe we should take up a whole meeting to finish with that document and take the next one and make it into a steering committee meeting. Then we can discuss the agenda of the committee, as well as any plans that we have. I would tentatively schedule that meeting, if members are agreeable, for the 5th; that is, providing that we can deal with the technical amendments to the Standing Orders in the huge black book on the 3rd. Would that be a suitable way? Then on May 5 we could organize what Mr. White and Mr. McWhinney suggested, and any other items that MPs want to bring to the agenda.

[*Translation*]

M. McWhinney (Vancouver Quadra): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Pour compléter les remarques de M. White, je tiens à dire que vous avez présidé le comité avec élégance et sobriété et nous vous remercions de la courtoisie et de la collaboration dont vous avez fait preuve, ici en public, et à plusieurs autres reprises, de façon privée. Je vous en suis très reconnaissant.

À mon avis, il serait utile d'organiser une réunion ou prévoir une discussion lors de la prochaine réunion au sujet de l'organisation de ce comité, un fois que le président sera de retour. On nous a confié un mandat qui est peut–être le plus vaste de tous les comités parlementaires, un mandat qui ne cesse de croître, et je pense que nous devrions convoquer une réunion. Vous pourriez peut–être faire savoir au président qu'il nous faut une réunion pour parler de l'organisation de nos travaux. Allons–nous constituer des sous–comités? Faut–il leur confier des questions à approfondir et leur demander des rapports?

Il y a aussi la question de notre calendrier. Il semblerait que deux réunions par semaine, d'une durée de deux heures—ce qui est déjà un calendrier lourd—n'est pas suffisant. Il serait utile que vous fassiez part à M. Milliken, pas de nos inquiétudes, car nous sommes tous des gens actifs et capables, qui peuvent relever des défis herculiens, mais plutôt... Il serait bon d'organiser une réunion pour parler de notre structure et du processus pour accomplir notre mandat pendant les quatre prochaines années. Notre mandat est énorme. Si vous pourriez communiquer ce message... Je pense qu'il s'apparente au point de M. White, et une telle réunion serait utile pour beaucoup d'entre nous pour nous aider à planifier nos activités.

M. White: D'accord, mais je n'ai jamais dit, et je ne dirai pas non plus, qu'il nous faut plus de réunions ou plus de sous–comités.

M. McWhinney: Je suis d'accord avec vous, monsieur White. Je ne disais pas qu'il nous faut organiser plus de réunions. J'ai toujours dit qu'un sonnet vaut mieux qu'une épopée. Selon moi, nous devrions être prudents et utiliser notre temps, ainsi que le temps des autres, avec économie.

Pardonnez–moi d'avoir interrompu.

Le vice–président (M. Boudria): Chers collègues, j'ai quelque chose à vous proposer. Vous pouvez me dire ce que vous en pensez. Nous avons prévu des réunions le 3 et le 5, de façon provisoire, pour traiter des anomalies de forme—vous savez, nous étions censés revoir le livre noir d'amendements il y a quelques réunions—ainsi que des questions administratives en suspens.

Peut–être devrions–nous consacrer une réunion complète à ce document, pour en terminer, et ensuite nous pourrions organiser une réunion du comité directeur. À ce moment–là, nous pourrons parler du programme du comité et de nos projets. Si les membres sont d'accord, je vais fixer cette réunion pour le 5; c'est–à–dire, à condition de pouvoir traiter le 3 mai des amendements de forme au Règlement qui se trouvent dans l'énorme livre noir. Cela vous convient? Ensuite, le 5 mai, nous pourrions organiser une réunion comme M. White et M. McWhinney l'ont suggéré, et nous pourrions aborder toutes autres questions que les députés aimeraient ajouter à l'ordre du jour.

[*Texte*]

M. Langlois: Suivant ce que M. White et le Dr McWhinney disaient, le mandat que nous avons reçu nous a permis d'étudier, particulièrement lorsqu'on a reçu les deux témoins de Lethbridge, la procédure de *recall*. Vous êtes vous–même intervenu en posant plusieurs questions.

J'ai un peu de difficulté à me situer dans le temps. Le projet de loi C–210, qui est présenté par Mme Grey de Beaver River pour mettre en vigueur une procédure de *recall*, est à l'ordre du jour des travaux parlementaires de vendredi de cette semaine. Nous n'avons pas pris de questions. Si le projet de loi devait être adopté en deuxième lecture, il serait probablement déféré à ce Comité–ci. Je me sens un peu comme une balle de ping–pong dans cette procédure. J'aurais aimé qu'on puisse donner notre avis préalablement à une audience. Je ne sais pas s'il est un peu prématuré pour que le projet de loi soit apprécié rapidement avant que ce Comité, qui avait comme mandat d'étudier entre autres cette question–là. . .

Le vice–président (M. Boudria): Je pense que le projet de loi n'est pas votable.

M. Langlois: Oui, le projet de loi a été retenu comme projet de loi votable.

Le vice–président (M. Boudria): Ah, oui?

M. Langlois: Oui.

Le vice–président (M. Boudria): Excusez–moi.

And is it votable this week?

M. Langlois: Non, il y a une heure de prévue pour cette semaine, monsieur le président.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Okay, we're going to have someone look at that right now and report on it. I didn't think it was votable, but we can look and see when the vote will take place. If it's like any other votable bill that's on the agenda—few votes are foreseen before the end of May, because of the three–hour sequence and the rotation of having them three times.

Cela voudrait dire qu'on ferait l'étude ici, je l'espère, avant la fin de mai pour que les députés soient mieux éclairés sur le sujet et pour que la Chambre soit saisie de la recommandation de notre Comité avant de voter sur ce projet de loi–là. On reconnaît, bien sûr, que dans le cas des projets de loi émanant des députés, chaque député vote indépendamment. Ce n'est pas la ligne de parti qui prévaut. De par la tradition, ce sont des votes libres. Mais tout de même, vous avez raison de dire que, si la Chambre était saisie de l'opinion de notre Comité, cela aiderait peut–être les autres parlementaires à faire un choix plus éclairé.

M. Langlois: Merci.

Mr. Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Mr. Chairman, I agree with Mr. White, Mr. Langlois and Mr. McWhinney that we do need to take a moment to do some mapping as to where we're going to go. We've had considerable inputting of the committee without consideration of where this is taking us and what our timeframes are. As a member of the steering committee, I do have a problem with the week of May 2 to 5—I'm mistaken. It's the following week that I have a problem, so that would work out all right.

[*Traduction*]

• 1045

Mr. Langlois: Following up on what Mr. White and Dr. McWhinney were saying, I should point out that the mandate we received allowed us to study the recall procedure, particularly when we heard the two witnesses from Lethbridge. You yourself asked several questions.

I'm having a bit of trouble situating this in time. Bill C–210, which has been tabled by Ms Grey from Beaver River and which would establish a recall procedure for members of Parliament, is on the *Order Paper* for Friday this week. We did not take any questions. If the bill were to be passed in second reading, it would probably be referred to this committee. I feel somewhat like a ping–pong ball in terms of this whole procedure. I would have liked for us to have had the opportunity to give our opinions before having a hearing. I don't know whether it's a bit premature for the bill to be quickly assessed before this committee, whose mandate was to study this issue among others. . .

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): I don't think the bill is votable.

Mr. Langlois: Yes, the bill was chosen as a votable item.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Really?

Mr. Langlois: Yes.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Pardon me.

Est–il votable cette semaine?

Mr. Langlois: No, Mr. Chairman, an hour has been scheduled for this bill this week.

Le vice–président (M. Boudria): D'accord, nous allons demander à quelqu'un de s'informer et de nous en faire rapport. Je ne croyais pas que ce projet de loi était votable, mais nous pouvons nous renseigner pour savoir quand le vote aura lieu. Si ce projet de loi est comme tout autre projet de loi votable au feuilleton—on prévoit très peu de votes avant la fin de mai, en raison de la séquence de trois heures et du fait qu'ils doivent être présentés trois fois.

That would mean that we would study the bill here, I hope, before the end of May so that the members will be better informed about this matter and so that the House can receive a recommendation from our committee before it votes on this particular bill. Of course, we recognize that in the case of private members' bills, each member votes independently. The party line does not prevail. Traditionally these are free votes. But even so, you were right to point out that if the House were aware of our committee's opinion, that would perhaps help the other parliamentarians make a better decision.

Mr. Langlois: Thank you.

M. Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le président, je suis d'accord avec M. White, M. Langlois et M. McWhinney pour dire qu'il nous faut prendre un certain temps pour planifier nos activités. Nous avons reçu plusieurs suggestions pour notre comité, sans tenir compte de notre orientation ni de nos délais. En tant que membre du comité directeur, la semaine du 2 au 5 mai me pose un problème—pardonnez–moi, je me suis trompé. C'est la semaine suivante qui me pose un problème, donc ces dates que vous avez proposées seraient acceptables.

[*Text*]

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): So tentatively on May 5 then, if we can deal with the other agenda items on May 3.

Mr. Hermanson: I believe it works. I would be in favour of that.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): So we will tentatively make May 5 a steering committee meeting, and we will ask our staff to bring forward a list of those items that have either been delegated to this committee or have already been addressed in this committee, but which have yet to be reported on to the House of Commons. We can start off with that and with suggestions from members and develop that in the meeting of May 5. Is that suitable?

Mr. McWhinney: You have a small steering committee. It would be a steering committee of the whole, would it? I think it concerns all of us. We want—

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): I'm agreeable, either way. Why don't we ask all members to come and we'll call it an agenda–setting meeting, but with everyone in attendance.

Mr. McWhinney: If there's no objection, I think we all need to map off some plans. I think you may have to go into all–party subcommittees of this committee to complete this agenda within reasonable time. It's a huge agenda and keeps—

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): There seems to be a consensus that this should be a meeting of all members but for the purposes of setting the agenda. So a steering of the whole, perhaps—we'll invite all members.

We will now proceed with hearing our witnesses.

• 1050

Mr. Noel R. Bambrough (Chairman, Cable Parliamentary Channel): Thank you, Mr. Chairman. Good morning, members of the committee. It's a pleasure to meet with you again to discuss the continuing development of the Cable Parliamentary Channel. Indeed, I hope we can all agree that this channel provides an invaluable service to the Canadian public. It is their window on the country's most important national democratic institution.

When we met previously I reviewed with you the cable industry's commitment to this channel. In fact, the industry's association with the channel dates back to 1986, when the original CPAC consortium of cable operators developed an application and filed it with the CRTC. It was for a 24–hour per day public affairs network, with the House of Commons broadcasts as its centrepiece.

We made that application for two reasons. First, the channel at the time was on the air only 40 hours per week, when the House was sitting, and was blank the rest of the time. We believed, as service providers, that we could provide our

[*Translation*]

Le vice–président (M. Boudria): Je fixe donc provisoirement une réunion pour le 5 mai, si nous parvenons à règler les autres questions à l'ordre du jour le 3 mai.

M. Hermanson: Je crois que ça va fonctionner. Je serais en faveur de cette idée.

Le vice–président (M. Boudria): Alors, le 5 mai nous aurons une réunion du comité directeur, et nous allons demander à notre personnel de préparer une liste des questions qui ont été confiées à ce comité ou qui ont déjà été débattues au sein de ce comité, mais pour lesquelles nous n'avons pas encore fait rapport à la Chambre des communes. Nous pourrons commencer par cette liste et par les propositions des députés et approfondir ces questions pendant la réunion du 5 mai. Cela vous va?

M. McWhinney: Le comité directeur est assez restreint. Pourrait–on organiser une réunion du comité plénier en tant que comité directeur? Je pense que ces questions nous préoccupent tous. Nous voulons...

Le vice–président (M. Boudria): Je suis d'accord sur les deux possibilités. Pourquoi pas demander à tous les députés d'assister et nous allons dire que c'est une réunion pour fixer le programme du comité, mais avec la présence de tout le monde.

M. McWhinney: À moins que quelqu'un ait des objections, je pense qu'il nous faut préparer des plans. Pour terminer ce programme dans un délai raisonnable, je pense que vous aurez à constituer des sous–comités de ce comité, avec des représentants de tous les trois partis. Notre programme est énorme, et il ne cesse pas...

Le vice–président (M. Boudria): Nous semblons tous être d'accord pour dire que tous les députés devraient être convoqués à cette réunion afin de fixer notre programme de travail. Il s'agirait d'un comité directeur plénier, pour ainsi dire—nous allons inviter tous les députés.

Maintenant nous allons écouter nos témoins.

M. Noel R. Bambrough (président, Chaîne parlementaire par câble): Merci, monsieur le président. Bonjour, mesdames et messieurs. Je suis heureux de vous rencontrer de nouveau pour discuter de l'évolution de la Chaîne parlementaire par câble. Nous reconnaissons tous que la chaîne fournit au public canadien un service d'une valeur inestimable. Elle constitue la fenêtre qu'a la population sur l'institution démocratique nationale la plus importante du Canada.

Lors de nos rencontres antérieures, j'ai passé en revue avec vous l'engagement qu'a pris l'industrie de la télédistribution envers la chaîne. Les relations de l'industrie avec la chaîne remontent en réalité à 1986 lorsque le consortium CPAC original a alors présenté au CRTC une demande afin de créer un réseau d'affaires publiques qui diffuserait 24 heures par jour et mettrait en vedette les délibérations de la Chambre des communes.

Nous avons présenté cette demande pour deux raisons: tout d'abord, la chaîne n'était en ondes à l'époque que 40 heures par semaine lorsque la Chambre était en session et ne diffusait rien le reste du temps. Comme fournisseurs de service, nous

[*Texte*]

subscribers with more value from that channel. Second, but more importantly, we believed and continue to believe that this channel could be used to much better advantage to improve the understanding of Canadians of our democratic process and how that relates to the development of public policy in this country. For the past eight years we have worked consistently to make that vision a reality.

Almost two years ago the CBC notified Parliament that it was no longer able to fund the distribution of the channel. As a result, the CPAC consortium was formed by the cable industry to fill the void. We successfully negotiated an agreement with the House of Commons and were given the chance to ensure not only that the House of Commons broadcasts would continue at no cost to either the taxpayer or the cable subscriber, but to further serve the public by offering unedited, unfiltered access to the views and activities of individuals and organizations that have a significant impact on our national life.

I think all of us here today would agree that Canadian democracy is not an event, but a process. Although what happens on the floor of the House of Commons and in the meeting rooms of its committees is central to the democratic process, it is definitely not the whole story. The development of public policy often begins in communities across the country where Canadians join together in organizations or in meetings and conferences to discuss issues that ultimately end up being debated on the floor of the House. It is a dynamic process, and in an open and pluralistic society like ours, it's a fascinating one.

Recent voter trends and polls indicate that Canadians have in recent years felt excluded from this process. The result has been a widespread cynicism and disillusionment about politics in Canada. All parties elected to sit in the House in our most recent election are aware of this fact, and they have stated their commitment to restoring public faith in our system of government.

We at CPAC believe that we can be an important part of the renewal process. Providing Canadians with the opportunity to see the whole picture of government working is a goal we share with you. This channel, by helping you to achieve that goal, can make a real contribution to Canada.

I'm now going to ask Martha Wilson, CPAC's general manager, to continue the presentation. She'll outline some of our plans in detail. Following her presentation, we would be happy to answer any questions you may have.

Ms Martha Wilson (General Manager, Cable Parliamentary Channel): I'm going to take you very quickly through this presentation on the channel. Some of the information duplicates what Noel said in his opening remarks, but I think it's worthwhile for you to look at how the channel has developed since it first went on the air in 1977.

CPAC is the Cable Parliamentary Channel—*la Chaîne parlementaire par câble*. It's a public service, privately funded by Canada's cable companies.

[*Traduction*]

avons cru que nous pourrions offrir à nos abonnés une plus grande valeur sur les ondes de la chaîne. Ensuite, et ce qui importe plus, nous croyions à l'époque, et nous croyons toujours, que la chaîne pourrait être utilisée à meilleur escient et aider les Canadiens à mieux comprendre le processus démocratique et ses liens avec l'élaboration des politiques publiques au Canada. Au cours des huit dernières années, nous avons toujours cherché à transformer cette vision en réalité.

Il y a presque deux ans, la SRC a informé le Parlement qu'elle ne pourrait plus financer la chaîne. L'industrie de la télédistribution a donc créé le consortium CPAC pour combler le vide ainsi créé. Nous avons réussi à négocier une entente avec la Chambre des communes et obtenu la chance d'assurer que les délibérations de la Chambre des communes continueraient d'être diffusées sans qu'il en coûte quoi que ce soit aux contribuables ou aux abonnés du câble. Nous voulions ainsi servir davantage le public en lui offrant un accès intégral et sans aucune censure aux vues et aux activités des personnes et des organisations qui ont un impact important sur la vie du pays.

Nous convenons tous, je crois, que la démocratie canadienne n'est pa un événement: c'est plutôt un processus. Même si ce qui se passe sur le parquet de la Chambre des communes et dans ses salles de comité joue un rôle central dans notre processus démocratique, ce n'est pas tout. L'élaboration de la politique publique commence souvent dans des communautés de toutes les régions du pays où des Canadiens s'unissent, dans le cadre d'organisations ou au cours de réunions, pour discuter de questions qui finissent par aboutir sur le parquet de la Chambre. C'est un processus dynamique et, dans une société ouverte et pluraliste comme la nôtre, fascinant.

Les tendances récentes chez l'électorat et les sondages indiquent que, depuis quelques années, les Canadiens se sentent exclus du processus. Ce sentiment d'exclusion est à l'origine d'un cynisme et d'une déception généralisés à l'égard de la politique au Canada. Tous les partis élus à la Chambre au cours des dernières élections générales en sont conscients. Ils ont annoncé publiquement qu'ils étaient déterminés à redonner au public confiance dans notre système de gouvernement.

Nous croyons que CPAC peut jouer un rôle important dans ce renouvellement. Permettre aux Canadiens de voir le tableau d'ensemble de l'appareil gouvernemental, c'est un but que nous avons en commun avec vous. En aidant à atteindre ce but, la chaîne peut apporter une véritable contribution au Canada.

Je vais maintenant céder la parole à Martha Wilson, directrice générale de CPAC. Elle vous présentera en détail certains de nos plans. Après cet exposé, nous répondrons avec plaisir à vos questions.

Mme Martha Wilson (directrice générale, Chaîne parlementaire par câble): Je vais très rapidement vous présenter quelques idées à propos de la chaîne. Noel a déjà dit un certain nombre de choses mais je pense qu'il serait utile pour vous de voir comment la chaîne a évolué depuis qu'elle est passée en ondes en 1977.

CPAC est la Chaîne parlementaire par câble. C'est un service public, offert gracieusement par les télédistributeurs canadiens.

[*Text*]

I'm just going to give you a bit of background on the CPAC consortium and the CPAC partners. This gives you an idea of the broad–based support CPAC enjoys for this non–profit service we're running.

• 1055

We have cable companies from every region of the country. You'll notice we don't have one from the Yukon yet, but we're working on them very consistently to try to draw them into the partnership. We'd like to have at least one representative from each province and territory.

In 1977 the Canadian Parliament agreed the proceedings of the House of Commons would be broadcast on a daily basis to the Canadian public. I don't know how many of you are aware of this, but we were the first country in the world ever to do this.

Two years after we introduced television into our federal Parliament the United States introduced cameras into its Houses. Within two years of that they went to full channels. Sometimes when you talk to them you get the impression they were the ones who started all this, when in fact it's Canada who set the trend for the rest of the world. Mr. Desramaux, who's responsible for the House of Commons broadcasting unit, can confirm there are many delegations from all around the world who come to visit us to find out how we got this all started. I just wanted to make that point because I think it's something we can be very proud of.

The House of Commons on–air schedule for close to the first fifteen years it was on the air basically consisted of live proceedings of the House of Commons with a daily replay of Question Period. The cost for broadcasting this channel was about $2.5 million a year. As you can see from looking at that schedule, it's probably not the best use of the funding of the channel to spend $2.5 million to be on the air 24 hours a day with a channel that's only broadcasting 40 hours a week, 28 weeks a year. The taxpayer paid the bill for that.

From 1977 to 1989 the taxpayer paid the bill for it through the CBC, which funded the channel and received a licence for the channel from the CRTC in 1979. When the CBC indicated it was no longer able to continue its support of the distribution of the channel, the House of Commons itself assumed those costs. So in both cases the taxpayer was paying the bill.

In 1992 the CPAC consortium took over the funding of the channel and the cable companies themselves pay that bill. They do not pass it through to the cable subscriber and the taxpayer has been relieved of that responsibility.

In 1989 the Standing Committee on Elections, Privileges, Procedures and Private Members' Business recommended a full replay of the House of Commons be implemented on the channel on a daily basis. What is interesting about the recommendation is it was made in the context of a review of a previous CPAC application. The wording of that recommendation was very carefully crafted to say it was being done as an interim measure until some other programming or

[*Translation*]

Je vous donnerai simplement quelques détails sur le consortium CPAC et les partenaires présents. Vous avez là une bonne idée du nombre et de la situation des câblodiffuseurs qui participent à ce service à but non lucratif que nous offrons.

Vous remarquerez que nous avons des sociétés de toutes les régions du pays. Il n'y en a pas encore au Yukon mais nous espérons beaucoup avoir bientôt un partenaire également dans ce territoire. Nous tenons à avoir au moins un représentant de chaque province et territoire.

En 1977, le Parlement canadien a décidé que les délibérations de la Chambre des communes seraient télédiffusées quotidiennement. Je ne sais pas combien d'entre vous le savent, mais nous étions le premier pays au monde à faire cela.

Deux ans après que nous ayons introduit la télévision au Parlement canadien, les États–Unis ont fait entrer les caméras à leurs assemblées. Deux ans plus tard, ils avaient des chaînes complètes. Quand on leur parle, on a parfois l'impression que c'est eux qui ont commencé cela alors que c'est en fait le Canada qui a montré l'exemple au reste du monde. M. Desramaux, qui est responsable des services de télédiffusion de la Chambre des communes, pourra vous confirmer que de nombreuses délégations du monde entier viennent nous voir pour savoir comment tout cela a commencé. Je voulais simplement vous préciser cela car c'est certainement quelque chose dont nous pouvons être très fiers.

Le programme de diffusion de la Chambre des communes, pendant à peu près les 15 premières années qu'il a été offert, consistait essentiellement en la diffusion en direct des délibérations de la Chambre des communes avec une reprise quotidienne de la période de questions. Le coût de télédiffusion de cette chaîne s'élevait à environ 2,5 millions de dollars par an. Comme vous le constatez en regardant cet horaire, ce n'est probablement pas la meilleure utilisation que l'on puisse faire de 2,5 millions de dollars quand on pourrait être en ondes 24 heures sur 24 et que l'on ne diffuse que 40 heures par semaine, 28 semaines par an. C'était le contribuable qui payait cela.

De 1977 à 1989, le contribuable payait par l'intermédiaire de la Société Radio–Canada qui finançait la chaîne et qui a reçu la licence du CRTC en 1979 pour cette chaîne. Lorsque la SRC a annoncé qu'elle ne pouvait plus s'occuper de diffuser cette chaîne, c'est la Chambre des communes elle–même qui a assumé ces coûts. Aussi, dans les deux cas, c'est le contribuable qui payait.

En 1992, le consortium CPAC a assumé le financement de la chaîne et les câblodiffuseurs eux–mêmes paient la facture. Ils ne la font pas payer aux abonnés et le contribuable a été soulagé de cette responsabilité.

En 1989, le Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires des députés a recommandé une reprise complète des délibérations quotidiennes. Ce qui est intéressant à propos de cette recommandation c'est qu'elle a été faite dans le contexte d'un réexamen d'une demande antérieure de CPAC. Le libellé de cette recommandation avait été très soigneusement rédigé pour indiquer qu'il s'agissait d'une mesure provisoire qui était prise en attendant que d'autres

[*Texte*]

some other arrangement had come up for dealing with the channel as a whole. Since 1989 that daily replay has continued.

In 1992 the House of Commons authorized the coverage of committees. This topic had been talked about by the House of Commons for a very long period of time. It was introduced as a six–month pilot project and at the expiration of the six months it continued. I think you're probably all aware the committee coverage is a very popular aspect of this channel now and many of the viewers really enjoy seeing those committees.

So this is what the House of Commons broadcasts on CPAC look like today. We carry the House of Commons live when it sits. These are the hours of sitting according to the Standing Order, but of course there's a lot of flexibility depending on whether or not you decide to sit late each day.

The House of Commons replay begins at 9 p.m. and the House of Commons standing committees are carried right now on the weekend, although the amount of programming we're getting in terms of committees is increasing so significantly that we'll probably start shifting those blocks around the schedule so we'll have more and more House standing committees playing back.

This schedule shows you what the CPAC programming looks like around the House of Commons scheduling. It's divided into blocks to give you an idea of what we're doing. In the morning we run a guide on air, explaining to people what will be coming up for that day. We carry conferences and keynote speeches by and about Canadians. We carry some youth programming. We carry gavel–to–gavel coverage of a lot of conferences and seminars taking place all across the country.

• 1100

We started broadcasting additional programming on the channel as soon as we took it over in October 1992. We've carried provincial elections, royal commissions, and whatever programming comes our way that's gavel–to–gavel coverage of national events taking place around the country.

What is CPAC programming? As Noel said, it's unfiltered access to the views and activities of organizations and individuals who have an impact on our national life. Public policy is not just what happens in Ottawa; it's taking place all across the country.

Every time a national organization has a conference and they hold policy sessions where policy issues relating to their industries are discussed, that's the germination of public policy. Often those policy positions from various industries are then forwarded to members of the House of Commons for review and examination.

We take our cameras into those events and we cover those sessions gavel to gavel. We do not use reporters. We do not edit the programming in any way. If the session lasts for a period of two hours, that's what you see on the channel. At no time does someone come on and say, this is what the person is saying and this is what you should think about it. At all times, you're watching the entire proceeding and making up your own mind about what you think about the issue.

[*Traduction*]

émissions ou d'autres dispositions puissent permettre d'exploiter complètement la chaîne. Depuis 1989, cette reprise quotidienne a été maintenue.

En 1992, la Chambre des communes a autorisé la couverture des comités. La question avait été débattue par la Chambre des communes depuis très longtemps. La mesure avait été envisagée comme un projet–pilote de six mois et a été maintenue par la suite. Personne n'ignore que la couverture des comités est très suivie maintenant et que beaucoup des téléspectateurs s'en déclarent très satisfaits.

Voici quelles sont les émissions de la Chambre des communes diffusées aujourd'hui sur CPAC. Nous diffusons les délibérations de la Chambre en direct quand celle–ci siège. Voici l'horaire des séances d'après le Règlement, mais, bien sûr, nous avons beaucoup de latitude, au cas où vous décidiez de siéger tard tous les soirs.

La retransmission des délibérations débute à 21 heures et, en ce moment, les comités permanents de la Chambre sont diffusés la fin de semaine, bien que le temps d'antenne augmente considérablement et qu'il va probablement nous falloir réviser cet horaire de sorte que nous aurons de plus en plus de comités permanents en différé.

Cet horaire vous montre comment les émissions de CPAC s'organisent autour de l'horaire de la Chambre des communes. C'est divisé en blocs afin de vous donner une idée de ce que nous faisons. Le matin, nous passons un guide de diffusion qui explique aux gens ce qu'ils pourront voir dans la journée. Nous diffusons des conférences et des discours phare par des Canadiens sur les Canadiens. Nous avons certaines émissions jeunesses. Nous avons une couverture intégrale de beaucoup de conférences et séminaires se déroulant dans tout le pays.

Nous avons commencé à télédiffuser d'autres émissions sur cette chaîne dès que nous l'avons reprise en octobre 1992. Nous avons par exemple eu des émissions sur les élections provinciales, les commissions royales d'enquête et tout autre événement que nous pouvons couvrir intégralement dans le pays.

Qu'est–ce que la programmation de CPAC? Comme l'a dit Noel, c'est un accès sans aucune censure aux vues et aux activités des personnes et des organisations qui influencent notre vie nationale. La politique n'est pas simplement ce qui se passe à Ottawa; cela se fait dans tout le pays.

Chaque fois qu'une organisation nationale a une conférence et tient des séances d'orientation où l'on discute de politiques propres à son secteur, c'est là que prend racine une politique publique. En effet, ces prises de position de divers secteurs sont souvent transmises aux députés afin qu'ils les examinent.

Nous allons donc sur place filmer ces différentes manifestations et nous couvrons les délibérations intégralement. Nous n'avons pas de journalistes. Nous ne coupons pas la programmation. Si la séance dure deux heures, c'est ce que vous aurez sur cette chaîne. Jamais quelqu'un ne vient dire, voilà ce que dit untel et voilà ce que vous devez en penser. Vous regardez toujours les délibérations elles–mêmes et c'est à vous de décider ce que vous voulez en penser.

[*Text*]

I'll give you a really good example of this. Last year, when the Royal Commission on Aboriginal Peoples sat in Vancouver at their health and social issues round table, for three or four days during that royal commission hearing all we heard on the news was the sensationalist aspects of the testimony that was being given before the commission. CPAC ran all 20 hours of the royal commission from start to finish. We got a lot of calls from the public about it. They were happy to know the broader context of the issue.

This is just a little comparison. How much of the picture do traditional broadcasters show you? They show 30–second sound bites on the news. How much of the picture does CPAC show you? We show you the whole picture, the whole story, hours of uninterrupted coverage.

I'm sure there are those who would say that this is not the kind of programming that's going to appeal to a mass audience. That's true, but we're moving into an era if niche programming.

As cable providers, we're very aware of the fact that the audience is looking for channels that provide a specific kind of programming as a way of dealing with the growing number of channels available. Rather than having one or two channels with a wide variety of programming—we will always have those—we'll have a multitude of channels, each one serving a specific audience.

This is a quick summary of what you've seen on CPAC so far. If you look in your kits, I've provided you with a more extensive listing of the programs to give you a really clear idea of the kinds of organizations and people that we're covering on the channel.

Here's some information you might like to know about how many people watch the channel. I'm showing these numbers to you for a very specific reason. In 1989 when CPAC was reviewed by another standing committee, Pierre Juneau, who was then President of the CBC, appeared before the committee. He stated during his presentation that every time additional programming appeared on the channel, the viewership increased.

We believe that the additional programming that CPAC is putting around the House of Commons broadcasts is attracting viewers to the channel. We began monitoring the public audience numbers in September of last year. It's not really fair to draw major conclusions from those numbers at this point, because you really need a year of surveying before you can go back and look at it comparatively. But you see quite a significant jump in viewers between the time that CPAC took over the channel and the current time, 18 months later, after putting a lot of other programming on the channel.

I can't take full credit for the fact that the viewership has increased. In fact, I would say that probably one of the most significant factors in the increase in viewership has to do with public curiosity about the new complexion of Parliament. There are new parties that are playing a very significant role, and the public is very interested in seeing how that dynamic plays out. So your presence is very much a part of the reason that more people are watching.

[*Translation*]

Je vais vous en donner un très bon exemple. L'année dernière, lorsque la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones a siégé à Vancouver pour sa table ronde sur les questions sociales et les questions de santé, pendant trois ou quatre jours, tout ce que l'on entendait aux nouvelles c'était les témoignages à sensation présentés à la commission. CPAC a diffusé les 20 heures de séances du début à la fin. Nous avons reçu beaucoup d'appels à ce sujet. Les gens étaient très heureux d'avoir un tableau complet.

Vous avez là simplement une petite comparaison. Vous voyez là la partie du tableau que vous montrent les radiodiffuseurs classiques. Ce sont des trames–sons de 30 secondes. Quelle partie du tableau vous montre CPAC? Nous vous montrons l'ensemble, toute l'histoire, des heures de diffusion sans interruption.

Je suis certaine qu'il y en a qui diront que ce n'est pas le genre de programmation qui peut attirer énormément de téléspectateurs. C'est vrai, mais nous en arrivons à une ère de spécialisation.

En tant que câblodiffuseurs, nous sommes très conscients du fait que les téléspectateurs veulent des chaînes qui offrent un type de programmation spéciale puisqu'il y a maintenant tellement de chaînes à leur disposition. Plutôt que d'avoir une ou deux chaînes et tout un éventail d'émissions, il y en aura toujours, nous aurons une multitude de chaînes qui chacune servira un public précis.

Voici un résumé de ce que vous avez vu jusqu'à maintenant sur CPAC. Vous verrez dans vos trousses que je vous ai donné une liste plus complète des émissions afin que vous ayez une idée très claire du genre d'organisations et de gens que nous couvrons sur cette chaîne.

Voici certains renseignements que vous trouverez peut–être utiles sur le nombre de téléspectateurs. Je vous présente ces chiffres pour une raison bien spéciale. En 1989, lorsque CPAC a été examinée par un autre comité permanent, Pierre Juneau, qui était alors président de la SRC, a comparu devant le comité. Il a déclaré que chaque fois que des émissions supplémentaires paraissaient sur cette chaîne, le nombre de téléspectateurs augmentait.

Nous estimons que les émissions supplémentaires diffusées par CPAC en plus des délibérations de la Chambre des communes attirent des téléspectateurs. Nous avons commencé à suivre les chiffres en septembre dernier. On ne peut pas vraiment tirer de conclusions encore parce qu'il faut au moins une année pour pouvoir effectuer des comparaisons. Vous voyez toutefois qu'il y a eu une augmentation très sensible du nombre de téléspectateurs entre le moment où CPAC a repris la chaîne et aujourd'hui, 18 mois plus tard, après que nous ayons ajouté un tas d'autres émissions.

Je ne puis m'attribuer tout le crédit de l'augmentation de l'auditoire. En fait, je dirais qu'un des facteurs les plus importants est probablement la curiosité générale à l'égard de la trame de la nouvelle législature. Il y a de nouveaux partis qui jouent un rôle très important et la population est très intéressée par cette nouvelle dynamique. Votre présence donc est certainement responsable d'une bonne partie des nouveaux téléspectateurs que nous avons.

[*Texte*]

Based on the historical data that shows that the viewership increases with additional programming, we can also surmise that the presence of additional programming on the channel, where it is made into a full channel, is drawing viewership.

That benefits us both. It benefits you because more people are aware of what's going on in the House of Commons. It benefits us because we want to show more of that story.

So the reason we're here today actually is to share some information with you and try to get some feedback from you about where we're going to go with the channel in terms of the House of Commons broadcasts.

CPAC was licensed by the CRTC to program the channel a year ago and that licence deals with the additional programming. We're very carefully regulated by the CRTC in terms of balance and in terms of the kinds of programming we do. They are the regulatory watchdog for that.

What I want to talk to you about is how the House of Commons broadcasts are handled. I have some opinions about that. You don't have to agree with them or take my advice, but I'm going to offer some.

We've had a number of people who have long experience in broadcasting look at this channel as it evolves. One of the things we've been told by those people is that it's probably time to look at replacing the daily replay of the House with standing committees.

For many years the television media were not allowed access to those standing committees. Newspapers and radio could go in there but the television cameras couldn't. Now that the committees have opened up and the members understand those committees are playing a very important function in terms of informing the Canadian public about how this whole system works, you might want to consider putting the committees on the same day meetings take place, perhaps during the evenings. In that way, you would have live proceedings during the day and the House of Commons standing committees in the evenings.

I would also suggest you return to a daily replay of Question Period because that's what the Canadian public wants. Ultimately this channel is there to serve the Canadian public. They're very curious to see what's going on. Question Period is the window that they seem to like to watch in terms of finding out what the dynamic of the House is on any given day. Most Canadians are not going to sit and watch the gavel–to–gavel proceedings.

Our survey numbers indicate that. They watch it. We have 1.3 million viewers a week out of a potential of about 6 million cable households, but they're not watching it for hours on end. They're tuning in and out. So I'm suggesting you might consider going back to the daily replay of Question Period as a way of serving Canadians.

[*Traduction*]

• 1105

À partir de ces statistiques qui indiquent une augmentation dans le nombre des téléspectateurs, nous pouvons également supposer que la diffusion d'émissions supplémentaires, qui ont fait de la chaîne une chaîne plus complète, nous a permis d'augmenter le nombre des téléspectateurs.

C'est un avantage pour tout le monde. Pour vous parce que plus nombreux sont ceux qui savent ce qui se passe à la Chambre des communes. Pour nous parce que nous voulons présenter un tableau plus complet.

Donc, si nous sommes ici aujourd'hui, c'est pour vous communiquer certains renseignements et pour essayer de savoir ce que vous pensez de ce qu'il faudrait faire pour les émissions de la Chambre des communes.

CPAC a obtenu une licence du CRTC pour cette chaîne il y a un an et cette licence porte sur les émissions supplémentaires. Nous sommes suivis de très près par le CRTC en ce qui concerne l'équilibre réalisé et le genre d'émissions que nous diffusons. C'est le CRTC qui est l'organe de réglementation.

J'aimerais maintenant vous parler plus particulièrement des émissions de la Chambre des communes. J'ai certaines idées à ce sujet. Vous n'êtes pas forcés d'être d'accord avec moi, mais je vais vous les présenter tout de même.

Il y a un certain nombre de personnes qui ont une longue expérience de la télédiffusion et qui ont suivi l'évolution de cette chaîne. Une des choses qu'elles nous ont dit, c'est qu'il est probablement temps d'envisager de remplacer la retransmission quotidienne des délibérations de la Chambre par la diffusion des comités permanents.

Pendant des années, la télévision n'était pas admise dans les salles de comité. Les journaux et la radio pouvaient être là mais les caméras de télévision n'étaient pas autorisées. Maintenant que les comités sont plus ouverts et que les députés comprennent que les comités jouent un rôle très important pour permettre à la population canadienne de mieux comprendre comment fonctionne tout le système, vous pourriez peut–être envisager de diffuser les comités le jour où ils siègent, peut–être pendant la soirée. De cette façon, vous auriez les délibérations en direct pendant la journée et les comités permanents le soir.

Je vous suggérerais également de revenir à la reprise quotidienne de la période des questions parce que c'est ce qui intéresse la population. En fin de compte, cette chaîne est là pour servir la population canadienne. Celle–ci est très curieuse de ce qui se passe. La période des questions est ce qu'elle semble aimer regarder pour juger de la dynamique qui règne à la Chambre tel ou tel jour. La majorité des Canadiens ne regardent pas les délibérations intégralement.

Nos statistiques le prouvent. On regarde cette chaîne. Nous avons 1,3 million de téléspectateurs par semaine sur environ 6 millions de foyers recevant le câble, mais ces téléspectateurs ne regardent pas cela pendant des heures. C'est épisodique. Je suggérerais ainsi que vous envisagiez de recommencer à diffuser une reprise quotidienne de la période des questions afin de servir la population canadienne.

[*Text*]

Replay only special or emergency debates. In any given year, there are 20 to 40 special debates that take place. It varies from year to year, of course. Why don't we replay those, instead of replaying every single minute of the House of Commons proceedings during the day? Replay only the special or emergency debates, the debates that would be of particular interest on a national basis.

Basically those are my recommendations to you.

This is what the channel would look like if we do that. I know the screen isn't quite wide enough for you to get a sense of this, but you have a copy of this slide in your kit. It would show the House of Commons in prime time and the House of Commons committees.

From a personal standpoint I'm going to give you another piece of advice that has to do with committee coverage. This is a project I've been involved in for a period of eight years. I started off working on it only as a project and was very fortunate that it developed into a full–time job.

I think committees are a really important part of restoring public faith in the way government works. That's why we're suggesting they be played at a time more in tune with the way things are happening on a daily basis.

• 1110

They give Canadians a greater sense of MPs working together within the system. When they watch the debates they sometimes see things happening during the House of Commons day where MPs are posturing and arguing. But in committees they get a sense of the fact that the MPs come into these rooms and work together to try to get legislation through and to try to make the system work as efficiently as possible. I think that's a really positive thing for the Canadian public to see.

So that's our suggestion to you. We'd be happy to answer any questions you have.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Thank you very much, Ms Wilson and Mr. Bambrough. We will now proceed to questions.

Mr. White: I've recently looked at an electronic voting system, so to speak, with MT&T in Halifax, and you're probably aware of it. It was actually more of a survey system and it worked quite well, I thought. This system basically allocated the user a PIN number—a security number—and a question could be put up on a local cable television show. Then, for a dollar, the people can phone in and the results are recorded immediately.

Is there a place for that in CPAC, in order to find out what Canadian opinions are on various issues?

[*Translation*]

On pourrait ne reprendre que certains débats spéciaux ou d'urgence. Au cours des années, il y a de 20 à 40 débats spéciaux. Cela varie selon les années, bien sûr. Pourquoi ne pas reprendre ceux–ci plutôt que de retransmettre chaque minute des délibérations de la Chambre des communes? On pourrait ne reprendre que les débats spéciaux ou les débats d'urgence, les débats qui intéresseraient particulièrement l'ensemble du pays.

Voilà essentiellement les recommandations que je voulais vous faire.

Et voici ce que donnerait l'horaire de la CPAC si vous reteniez ces recommandations. Je sais que vous ne voyez pas tout sur l'écran mais vous avez une copie de cette diapositive dans vos chemises. Cela vous montre la Chambre des communes aux heures de grande écoute et les comités permanents.

Je vais maintenant vous donner un avis très personnel à propos de la couverture des comités. C'est quelque chose dont je m'occupe depuis huit ans. Au début, il ne s'agissait que d'un projet et j'ai eu la chance que cela devienne pour moi un travail à plein temps.

J'estime que les comités sont un élément réellement important si l'on veut redonner aux Canadiens confiance dans nos institutions gouvernementales. C'est la raison pour laquelle nous suggérons de les diffuser à un moment qui corresponde mieux à la réalité.

Les comités permettent aux Canadiens de se faire une meilleure idée du degré de collaboration qui existe entre les députés. Quand ils regardent les délibérations, ils ont parfois l'impression que la Chambre des communes est, non pas un lieu de débat et de discussions, mais de combats et de disputes. Aux séances de comités, par contre, ils voient les députés travailler ensemble pour faire avancer le processus législatif et pour rendre le système aussi efficace que possible. L'effet sur les téléspectateurs canadiens serait très positif à mon avis.

Voilà qui termine notre exposé. Nous serions heureux de répondre à toutes vos questions.

Le vice–président (M. Boudria): Merci beaucoup, madame Wilson et monsieur Bambrough. Nous passons maintenant aux questions.

M. White: J'ai eu l'occasion récemment de me familiariser avec un système offert par MT&T de Halifax, dont vous avez sans doute eu connaissance et qui s'apparente en quelque sorte à un système de scrutin électronique. Il s'agit en fait d'un système de sondage qui, d'après ce que j'ai pu constater, fonctionne très bien. Le système permet essentiellement aux utilisateurs, qui ont tous leur numéro NIP—un code de sécurité—de téléphoner, moyennant 1$ l'appel, pour répondre à une question qui est affichée sur l'écran pendant une émission diffusée par le câblodistributeur local. Les résultats sont aussitôt consignés.

Y aurait–il lieu d'utiliser un système semblable à CPAC pour connaître l'opinion des Canadiens sur diverses questions?

[*Texte*]

Mr. Bambrough: The answer to the question might be twofold. First of all, technically speaking, it can be done. However, CPAC has avoided—and the theme of our programming is to avoid—any kind of editorial comment and any encouragement of one side of a point of view or another. We're really there to try to provide to the viewer the broadest possible range of programming.

Now, it's conceivable that we could have a phone–in show and part of that phone–in show could be an opinion polling, if we want to call it that. But the use of electronic polling is not something we currently have in our plan.

Mr. White: What would your idea be then, on monitoring public response? What is that pilot project?

Ms Wilson: Monitoring public response means keeping track of the people who call into the channel to say they like something or don't like something. We could implement some other system, but most of the people know how to get in touch with us anyway, and a lot of people call into the Public Information Office. We've been tracking phone calls like that and keeping track of information about various programs people are interested in.

Mr. White: I don't see asking the people of Canada for their opinions as getting directly involved in an opinion process; it's just asking questions. Anyway, I put that to you and I may pursue that line eventually.

The daily replay reflects a better broadcast time in western Canada, and you're suggesting perhaps discontinuing that. If you looked at having the replay on at 11 a.m., when the House starts here, or 10 a.m., then you're getting it in the west at 8 a.m., 9 a.m., and so on. I don't think that would do much for western Canada. Could you comment on that?

Ms Wilson: Well, I've given a lot of thought to that issue. In fact, when Chuck Cook's committee examined that aspect it was one of the reasons they suggested the replay. After thinking about the matter for a long time I came to believe that you could serve the Canadian public equally well by giving them the committee broadcasts and Question Period by replaying the entire proceedings of the House.

It's a question of opinion, I suppose. That's why I'm suggesting we try this approach on a pilot project basis and see what kind of response we get. We'll see if people really care, because if they do they will phone in and say they don't like it.

• 1115

Mr. White: Pilot projects have a tendency to continue on, regardless.

Just a word of caution: Ontario and Quebec, as opposed to western Canada, get the benefit of the real time action because of the hours of operation. I have a concern about that.

[*Traduction*]

M. Bambrough: Je répondrai à votre question en vous disant, d'une part, que ce serait possible sur le plan technique, mais, d'autre part, que CPAC évite—c'est le principe qui nous guide dans notre programmation—de faire quelque commentaire de nature éditoriale ou de favoriser un point de vue par rapport à un autre. Nous essayons de présenter aux téléspectateurs une programmation aussi vaste et complète que possible.

Nous pourrions, bien sûr, produire une émission télévisuelle qui permettrait aux téléspectateurs de téléphoner pour faire connaître leur opinion, mais le recours au sondage électronique ne figure pas pour l'instant dans nos projets d'avenir.

M. White: Alors, de quelle façon pensez–vous d'évaluer la réaction du public? En quoi consiste le projet pilote dont vous avez parlé?

Mme Wilson: Nous évaluons la réaction du public en tenant compte du nombre de téléspectateurs qui appellent pour dire qu'ils ont aimé telle chose ou qu'ils n'ont pas aimé telle autre chose. Nous pourrions mettre en place d'autres systèmes, mais la plupart des téléspectateurs savent déjà comment faire pour communiquer avec nous, et ils sont nombreux à téléphoner au Bureau de l'information publique. Nous tenons compte de ces appels des téléspectateurs ainsi que des éléments de notre programmation qui les intéressent.

M. White: Je comprends mal que vous craignez d'influencer directement l'opinion publique du simple fait de demander aux Canadiens leur opinion. En tous cas, je ne partage pas vos craintes et je reviendrai peut–être sur cette question.

La reprise quotidienne permet de diffuser les travaux de la Chambre à une heure plus convenable dans l'Ouest du Canada, et vous envisagez de mettre fin à cette pratique. Si les débats étaient diffusés dès 11 heures, quand la Chambre commence à siéger ici, ou dès 10 heures, il ne serait que 8 heures ou 9 heures dans l'Ouest. Je ne pense pas que ce serait très apprécié des Canadiens de l'Ouest. Qu'en pensez–vous?

Mme Wilson: Nous avons beaucoup réfléchi à cette question. C'est d'ailleurs un des facteurs qui avaient incité le comité de Chuck Cook qui s'est penché là–dessus de proposer la diffusion en différé. Après y avoir longuement réfléchi, j'en suis venue à la conclusion que nous pouvions servir le public canadien tout aussi bien en diffusant les délibérations des comités et la période de questions et en assurant la couverture intégrale en différé des débats de la Chambre.

Chacun a droit à son opinion, je suppose. C'est pourquoi je propose que nous adoptions cette formule sur une base expérimentale et que nous attendions de voir quelle sera la réaction. Nous verrons ce que les gens en pensent, car s'ils n'aiment pas la nouvelle formule, ils téléphoneront pour le dire.

M. White: Le plus souvent, les projets pilotes se transforment en réalité permanente.

Mais, attention, les gens de l'Ontario et du Québec, contrairement à ceux de l'Ouest, peuvent voir les débats en direct à cause des heures de séance. C'est une question qui me préoccupe.

[*Text*]

Ms Wilson: One way of dealing with that would be to change the live sitting hours of the House so that they span different times.

Mr. White: For CPAC.

Ms Wilson: Oh, no. I mean, if you want to try to serve the entire Canadian public, time zones are something we have to deal with. They're not easy to deal with, unless you split your signal and go out at one time on one satellite transponder, and at another time on another satellite transponder, which is enormously expensive. You could look at changing the daily sitting hours of the House of Commons in order to span the time zones.

Mr. Bambrough: It's also obviously a trade–off with the number of hours we have available for programming. What is going to be the most beneficial to not only westerners but people right across the country is a full–blown replay of the session of that day. That's the most useful and productive use of the channel time that's available.

Again, the reaction we're getting from various people across the country is that while there are people watching the full session, there are certain components of it that are more interesting and draw a much larger audience, one of them being Question Period. By replaying Question Period, you satisfy a large proportion of the prospective viewers rather than taking the several hours that are necessary to completely replay the session of that day.

When we're doing the standing committees on the weekends, we're getting a very positive reaction to the additional programming on the channel now. This is why we're probably a little more enthusiastic about that than we are about the replay. But it is a factor. There's no question—the point you make is a good one.

Mr. White: The audio portion of the televised show doesn't truly reflect some of the things that happen in the House, in particular the heckling and so on. Why is the audio just on one individual? Is it for that reason?

Ms Wilson: That really is a question for the House of Commons. We have nothing to do with how the audio is controlled in the chamber. What we do is take the signal that's produced by the House of Commons and given to us by the House of Commons, and we send that to the satellite. We don't control the audio during those proceedings in any way, shape or form.

What we do is provide a choice to the cable operators of three audio feeds: English, French and floor sound, floor sound containing no translation of any kind. If the person speaks French, you get French. If they speak English, you get English. The cable operator makes a decision, based on the demographics of the licensed area, about whether or not to use English or French or floor sound, or a combination of two or all of those.

[*Translation*]

Mme Wilson: Pour régler ce problème, vous pourriez notamment modifier les heures de séance de la Chambre pour qu'elles s'étendent sur des périodes différentes.

M. White: Pour CPAC.

Mme Wilson: Pas du tout. Je veux dire que, si vous voulez tenter de servir tous les Canadiens, il faut que vous teniez compte des fuseaux horaires. Ce n'est guère facile à faire, à moins de dédoubler le signal et de l'envoyer à un moment donné par un répéteur de satellite et à un autre moment par un autre répéteur, ce qui coûterait très cher. Vous pourriez envisager de modifier les heures des séances quotidiennes de la Chambre des communes de manière à tenir compte des différents fuseaux horaires.

M. Bambrough: Il faut aussi faire des compromis en raison du nombre limité d'heures de programmation dont nous disposons. Ce qui serait le plus intéressant, non pas seulement pour les gens de l'Ouest, mais pour tous les Canadiens, ce serait la couverture intégrale en différé des débats du jour. C'est ainsi que l'on utiliserait de la façon la plus utile et la plus efficace le temps d'antenne disponible.

Encore là, d'après les commentaires que nous recevons des différentes régions du pays, il semble que, même si certains regardent les débats du début jusqu'à la fin, la cote d'écoute est bien plus élevée pour certains éléments, notamment pour la période de questions. La diffusion en différé de la période des questions permettrait de satisfaire un pourcentage important des téléspectateurs éventuels, sans qu'il soit nécessaire de consacrer plusieurs heures à la couverture intégrale en différé des délibérations du jour.

La réaction aux séances des comités permanents que nous diffusons la fin de semaine est très positive. C'est pourquoi nous sommes sans doute un peu plus enthousiastes à l'égard de cette programmation supplémentaire que nous ne le sommes au sujet de la diffusion en différé des travaux du jour. Il s'agit néanmoins d'un facteur dont il faut tenir compte. Vous avez raison de le soulever.

M. White: La bande audio des délibérations télédiffusées ne reflète pas tout ce qui se passe sur le parquet de la Chambre, notamment les interpellations, le chahut, etc. Pourquoi le signal audio ne capte–t–il que la voix d'une seule personne? Est–ce là ce qui explique le caractère incomplet de la bande audio?

Mme Wilson: C'est là une question qui relève de la Chambre des communes. Nous n'avons aucune influence sur le signal audio qui nous parvient du parquet de la Chambre. Nous ne faisons que prendre le signal qui nous est envoyé par la Chambre des communes pour le transmettre au satellite. Nous ne contrôlons d'aucune façon le signal audio.

Nous offrons aux câblodistributeurs le choix entre trois signaux audio: le signal anglais, le signal français et le signal du parquet, sans aucune interprétation. Si la personne parle le français, on l'entend parler français. Si elle parle anglais, on entend l'anglais. Les câblodistributeurs décident, en fonction de la composition démographique de la région qu'ils desservent, de transmettre le signal français, le signal anglais ou le signal du parquet, ou encore une combinaison de deux de ces signaux ou de tous les trois.

[*Texte*]

But in terms of how the audio is handled inside the chamber, it's exactly as it's handled inside this room. Someone sees that you're speaking and activates your microphone. If you're out of order, they turn your microphone off, because those are the rules of the House.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Thank you very much. Dr. McWhinney.

Mr. McWhinney: I have to leave almost immediately, unfortunately, so I shall be very succinct.

I haven't been very happy about the coverage of parliamentary proceedings. Since I sat as the original royal commissioner who recommended televising parliamentary proceedings, albeit it not here, I did expect simultaneous coverage of Parliament and the committees, and also use of prime time for replays. I don't think we're getting that. Since I'm concerned about the state of Parliament itself, I think we want to improve the coverage.

I'm not very happy about your use of filler material. I have spent a good deal of my life dealing with this filler material. I thought a lot of it was of poor quality, and contrary to your impression that it's nice to cover it live, I thought it badly needed editing. In any case, it doesn't seem to me that it's your function, as a channel subsidized by Parliament, to get into this filler material on the basis that it attracts extra audience.

• 1120

We want Parliament fully covered. I'd like to see the committees covered. If they can't be covered simultaneously because Parliament's sitting, then they should be fitted into prime time. I've looked at a number of these filler programs and have wondered why we aren't getting parliamentary committees, or why we are not getting the replay of, for example, Question Period during the prime viewing time. Why does all this come on late in the evening?

It seems to me we may have to give very clear directions to the channel that it is to cover Parliament. It's the prime responsibility. Filler material can be brought in during the time when Parliament is not sitting, but it is not its function to stir up public interest in anything else. There is a big public out there that looks at parliamentary proceedings. I'm just amazed when people tell me they stay up till 5 a.m. just to follow the parliamentary proceedings.

I would not have presented this quite as crisply if I did not have to leave. But I have been disappointed in the coverage of Parliament. I think it is done better in other countries, in spite of the fact that they come here. We could perhaps be more

[*Traduction*]

L'enregistrement audio à la Chambre se fait exactement comme il se fait dans cette salle. Quelqu'un vous voit prendre la parole et active votre micro. Si votre intervention n'est pas recevable, on éteint votre micro, car c'est ce que prévoit le Règlement de la Chambre.

Le vice–président (M. Boudria): Merci beaucoup. Monsieur McWhinney.

M. McWhinney: Je dois malheureusement partir dans un instant, alors je serai très bref.

Je ne suis pas très content de la couverture des travaux parlementaires. Ayant siégé à la commission royale d'enquête qui avait recommandé, pour la première fois, la télédiffusion des travaux parlementaires—pas ici cependant—je m'attendais à ce que les débats tant du Parlement que des comités soient diffusés en direct et qu'ils soient aussi diffusés en différé pendant les heures de grande écoute. Or, ce n'est pas ce qui se produit à l'heure actuelle. Comme je m'inquiète pour l'avenir de l'institution parlementaire, je crois qu'il y aurait lieu d'améliorer la couverture.

Je ne suis pas très content des émissions complémentaires auxquelles vous avez recours. Je m'intéresse à la question depuis très longtemps, et j'estime que la plupart de ces émissions sont de qualité médiocre et, loin de dire comme vous que ces autres activités devraient être diffusées en direct, je trouve qu'il y aurait un sérieux travail de sélection à faire. En tout cas, il me semble qu'il n'entre pas dans votre mandat de chaîne subventionnée par le Parlement de diffuser ces émissions complémentaires sous prétexte qu'elles attirent un plus grand nombre de téléspectateurs.

Nous voulons que les travaux parlementaires soient couverts intégralement. Je voudrais que les comités soient aussi couverts. S'il est impossible de diffuser les séances de comités parce que le Parlement siège, il faudrait alors les diffuser pendant les heures de grande écoute. J'ai eu l'occasion de regarder bon nombre de ces émissions complémentaires et je me demande pourquoi on ne diffuse pas plutôt des séances de comités parlementaires ou pourquoi on ne reprend pas, pendant les heures de grande écoute, certains travaux du Parlement, comme la période des questions. Pourquoi ces travaux sont–ils diffusés tard le soir?

Il me semble que nous devrons peut–être donner à la chaîne des instructions très claires quant à son obligation de couvrir les travaux parlementaires. C'est là sa principale responsabilité. Elle peut diffuser des émissions complémentaires pendant les période où le Parlement ne siège pas, mais son rôle n'est pas de susciter l'intérêt public pour quoique ce soit d'autre. Les travaux parlementaires attirent un auditoire considérable. Je suis toujours surpris d'entendre les gens me dire qu'ils sont restés debout jusqu'à cinq heures du matin uniquement pour suivre les travaux parlementaires.

Je n'aurais pas présenté mes arguments de façon aussi sèche si je ne devais pas partir à l'instant. Mais je suis déçu par la couverture des travaux parlementaires. Je trouve que, dans d'autres pays, on se tire mieux d'affaires que nous, même si l'on

[*Text*]

helpful by reorganizing our own internal proceedings a little bit better. I find when Question Period ends and the debates begin, the number of people dwindles to a handful. If they came on a little bit earlier than 9:30 p.m., maybe we could get a better attendance.

I do want the public to have access to parliamentary proceedings, to the committee proceedings, to everything we do. It seems to me that filler, even if it brings us extra audiences, is subordinate to the main function. Parliament's got to be covered, and in the reform of Parliament and its institutions this is one of our prime methods. Frankly, I think it is this committee's prime responsibility.

Now I didn't intend to leave with Parthian shot, but I do have to go somewhere else. So I apologize for the relative succinctness.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Well, Dr. McWhinney, I'm sure the response will be duly noted in our minutes and you can view it later.

Mr. McWhinney: I'll read it with great care.

Mr. Bambrough: I'm sorry Dr. McWhinney is leaving. We thank him for his comments.

I think there are a couple of things we need to remember. One is that there's one channel. There are a number of times when there are conflicts between standing committees and the House of Commons, and there's absolutely no question that the House gets priority. The standing committees are carried on a tape–delay basis. I don't think the priorities of carriage are an issue.

However, I think it's important to correct the record. We are not subsidized by Parliament whatsoever. In fact, it is quite the opposite: the cable companies absorb the total cost.

We have felt, as I think even the CBC and various parliamentary committees have felt over the years, that the channel was underutilized. The channel with the base programming of the House, with additional programming added to it. And I take Dr. McWhinney's comments on the quality of some of the programming to heart. Technically, some of it has not been as good as it might be. But the fact is that building a programming service based on carriage of Parliament and other public affairs programming is the way we believe we can make that service more attractive to Canadian viewers. I think it's very important that everything we do encourages viewing by the Canadian public of the various institutions that we are in fact covering.

Dr. McWhinney also commented that he felt some editing was necessary in some of this programming. It may well be in certain circumstances. However, we have also determined, from a programming principle point of view, that we offer long–term programming with all of the warts and problems that go with that. There is no other programming service that does do it or is prepared to do it. We think that's very important, that there be a source of, or access to, this programming that is not

[*Translation*]

vient ici pour voir comment nous faisons. Nous pourrions peut–être commencer par réorganiser quelque peu nos travaux. Quand la période de questions prend fin et que les délibérations commencent, la chaîne n'attire plus qu'un poignée de téléspectateurs. La cote d'écoute serait peut–être meilleure si l'on commençait un peu plus tôt au lieu d'attendre à 21h30.

Je veux que le public ait accès aux travaux parlementaires, aux travaux des comités, à tout ce que nous faisons. Il me semble que ces émissions complémentaires, même si elles améliorent notre cote d'écoute, doivent être subordonnées à l'obligation principale qui consiste à couvrir les travaux parlementaires. La couverture de ces travaux est un des principaux moyens qui nous permettront d'assurer la réforme du Parlement et de ses institutions. À vrai dire, je crois que c'est là la responsabilité primordiale de notre comité.

Ce n'était pas mon intention de décrocher en partant la flèche du Parthe, mais j'ai un engagement. Je m'excuse donc d'avoir été plutôt brusque.

Le vice–président (M. Boudria): Eh bien, monsieur McWhinney, je suis sûr que la réponse sera bien consignée à nos procès–verbaux et que vous pourrez la lire plus tard.

M. McWhinney: Je la lirai très attentivement.

M. Bambrough: Je suis désolé que M. McWhinney doive partir. Nous le remercions de ces observations.

Je crois qu'il y a lieu d'apporter quelques précisions. Tout d'abord, nous ne disposons que d'un seul canal. Il arrive assez souvent qu'il y ait des conflits d'horaire entre les comités permanents et la Chambre des communes, et nous accordons toujours sans faute la priorité à la Chambre. Les comités permanents sont diffusés en différé. Je ne crois pas toutefois que ce soit l'ordre de priorité de la diffusion qui fasse problème.

Je me dois d'apporter une correction. Nous ne sommes subventionnés d'aucune façon par le Parlement. Bien au contraire, ce sont les câblodistributeurs qui assument tous les frais.

Nous trouvons, et je crois que c'est aussi l'opinion qui a été exprimée par la SRC et par divers comités parlementaires au fil des ans, que le canal est sous–utilisé. Je veux parler du canal qui a comme programmation de base les travaux de la Chambre, à laquelle viennent se greffer des émissions complémentaires. Je suis sensible aux commentaires de M. McWhinney en ce qui concerne la qualité de certaines de ces émissions. La qualité technique aurait pu effectivement être meilleure dans certains cas. Nous n'en demeurons pas moins persuadés que c'est en offrant une programmation qui englobe les travaux parlementaires ainsi que d'autres émissions d'actualité que nous pouvons rendre le service plus attrayant pour les téléspectateurs canadiens. Je crois qu'il est très important que tout ce que nous diffusions stimule l'intérêt du public canadien pour les diverses institutions dont nous diffusons les travaux.

M. McWhinney a également dit qu'il y aurait lieu, à son avis, de faire un certain choix parmi ces émissions complémentaires. Il a peut–être bien raison dans certains cas. Cependant, nous avons aussi adopté pour principe que notre programmation doit assurer une couverture intégrale, sans aucun embellissement, peu importe les problèmes qui en découlent. Il n'y a aucune autre chaîne qui offre ce service ou qui soit prête à l'offrir. Nous estimons qu'il est très important

[*Texte*]

interpreted by someone, where the viewer can watch the whole thing and draw his own conclusions.

Martha, you might want to add something to that.

• 1125

Ms Wilson: The only thing I would add is that I would like to refer you to the experience of C–SPAN, the Cable Satellite Public Affairs Network in the United States. I would be happy to provide you with some reading material about C–SPAN and the success of that channel. They have been on the air since 1979 with 24–hour–a–day public affairs programming. They're using much the same model and offering much of the same kind of mix of programming we are. We of course have some differences. We're a different country and we have different approaches.

Yes, I believe the programming has to be there, but if nobody is watching it, if no one is watching this channel, how relevant is it? We want people to observe the process. Television is the way in which most Canadians get their information on a daily basis, more so than reading the newspaper, more so than listening to the radio, more than any other way.

I mean, it's fine to just put it out there and have it sitting on a satellite, but viewers are important. They are Canadian citizens who need to be able to tune into that channel. If we can attract more viewers by putting programming around that... Because people are so used to seeing a blank channel when the House of Commons live or the House of Commons replay isn't running, they program their converters to go right by that channel. We want to put on more programming so that people realize something is happening on that channel, something different is happening.

C–SPAN has had an enormous amount of success. They have a huge viewership. In fact, some of the programming that appears on our channel gets carried by C–SPAN; they pull it down and they feed it to 58 million American households. Some of your debates, some of the Question Periods, some of the speeches or conferences we cover, they carry.

I think the experience is there in that other channel to prove that what we're trying to do with this channel really serves a valuable purpose for the viewers and for citizenship.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): With that, we will move to our next questioner.

M. Langlois: Madame Wilson, vous avez parlé tout à l'heure des possibilités de conflit d'horaires qui pouvaient empêcher de télédiffuser à la fois ce qui se passe sur le parquet de la Chambre et ce qui se passe dans les comités. Avec des techniques comme la compression numérique, sera–t–il possible de donner à l'auditeur ou à l'auditrice la possibilité de choisir? Par exemple, je veux écouter les délibérations du Comité permanent de la défense nationale parce qu'y on discute des événements en Bosnie et que cela m'intéresse beaucoup plus que le projet de loi C–314, qui concerne peu de gens. Serait–il pensable de faire plusieurs distributions?

[*Traduction*]

que les téléspectateurs aient accès à une programmation de ce genre qui leur permette de regarder les délibérations d'un groupe du début jusqu'à la fin et de tirer leurs propres conclusions, sans que quelqu'un d'autre vienne le faire à leur place.

Martha, vous avez peut–être quelque chose à ajouter.

Mme Wilson: Je vous dirai simplement que je vous invite à prendre note de l'expérience de C–SPAN, la chaîne américaine d'information publique câblée par satellite. Je serais heureuse de vous fournir des documents qui vous permettraient d'apprécier les réussites de cette chaîne. Elle diffuse des émissions d'information publique 24 heures par jour depuis 1979. Elle suit à peu près la même formule que nous et offre un mélange d'émissions semblables à celui que nous offrons nous–mêmes. Il n'en reste pas moins certaines différences. Nous vivons dans un pays différent et nous abordons les choses de façon différente.

Je crois qu'il faut effectivement offrir la programmation, mais à quoi cela sert–il si personne ne la regarde, si la chaîne n'attire pas de téléspectateurs? Nous voulons que les gens puissent voir comment le processus fonctionne. C'est par la télévision que la plupart des Canadiens obtiennent quotidiennement leur information; à cet égard, le rôle de la télévision est plus important que celui des journaux, de la radio ou des autres organes d'information.

Bon, alors, c'est très bien d'offrir l'information, de la mettre toute prête sur un satellite, mais il faut aussi tenir compte des téléspectateurs. Les Canadiens doivent avoir accès à cette chaîne. Si nous pouvons attirer plus de téléspectateurs en offrant des émissions complémentaires qui... Les gens sont tellement habitués de voir leur écran vide quand les travaux de la Chambre des communes ne sont pas diffusés en direct ou en différé qu'ils programmes leur convertisseur de manière à sauter par–dessus ce canal. Nous voulons accroître la programmation pour que les gens se rendent compte qu'il se passe quelque chose sur ce canal, quelque chose de différent.

Aux États–Unis, la chaîne C–SPAN a un succès énorme. Elle a un immense auditoire. Elle diffuse même certaine de nos émissions; elle capte le signal par satellite pour le transmettre à 58 millions de ménages américains. Ainsi, elle transmet certains de vos débats, certaines périodes de questions, certains discours ou encore certaines conférences que nous diffusons.

L'expérience de cette autre chaîne montre bien que ce que nous essayons de faire nous–mêmes peut réellement servir l'intérêt du téléspectateur et du public.

Le vice–président (M. Boudria): Nous passons maintenant au suivant.

Mr. Langlois: Ms Wilson, you mentioned earlier the scheduling conflicts that might prevent you from carrying House of Commons and committee proceedings simultaneously. With new technology such as digital compression, would it be possible to give the viewer the option of choosing? I might, for instance, want to watch the proceedings of the Standing Committee on National Defence, because it is dealing with events in Bosnia that are of far greater interest to me than Bill C–314, which not too many people are interested in. Would it be possible to offer several signals?

[*Text*]

Ms Wilson: Technically it would be possible. I believe that there is some interaction. I am not a highly technical person, so I am going to ask Noel to jump in here.

Mr. Bambrough: The answer to your question starts with the technology. With digital video compression we can take a single channel and break it into five or six or maybe even ten separate channels. Technically we could have more than one, if you like CPAC channels, which can carry different events simultaneously. But we're quite a ways away from achieving that at the moment, for two principal reasons. First of all, we have yet to determine what the standard for digital video compression is going to be; that decision actually ought to be made very, very shortly. The second is that in order to decode channels that are coming into a cable system or coming into a home in a compressed form, you have to have a decoder in the home.

The cable industry's current plan for deploying those decoders would put them in just about everyone's home by the year 2000. That is what our plan is. As we put these decoders into the field incrementally, more and more people are going to be able to access digitally compressed channels. Certainly at that point we would have to—well, we're thinking about it right now, actually. We don't need the technology. We're thinking about the whole notion of creating a second CPAC channel.

[*Translation*]

Mme Wilson: Sur le plan technique, ce serait effectivement possible. Je crois qu'il existe déjà une certaine interaction. Je ne suis pas spécialiste des questions techniques, cependant, alors je demanderai à Noel de prendre la relève.

M. Bambrough: Pour répondre à votre question, il faut commencer par discuter de l'aspect technologique. La compression vidéo numérique nous permettrait de prendre un canal et de le partager en cinq, en six ou même en dix canaux distincts. Sur le plan technique, nous pourrions offrir plusieurs canaux CPAC, qui diffuseraient simultanément des activités différentes. Cependant, nous sommes encore loin de pouvoir faire cela, pour deux grandes raisons. Tout d'abord, nous n'avons pas encore décidé de la norme à appliquer en matière de compression vidéo numérique; la décision devrait être prise dans un avenir très rapproché. Par ailleurs, pour que l'abonné du câble puisse décoder les signaux qu'il reçoit sous forme comprimée, il doit avoir un décodeur.

À l'heure actuelle, les câblodistributeurs prévoient que, d'ici à l'an 2000, la très grande majorité des foyers seront équipés de décodeurs. Au fur et à mesure que nous augmenterons le nombre de foyers équipés de décodeurs, le nombre de téléspectateurs qui auront accès aux nouveaux canaux comprimés par voie numérique augmentera. Ce qu'il faudrait maintenant. . . Eh bien, c'est une possibilité que nous envisageons à l'heure actuelle. Ce n'est pas que nous n'avons pas la technologie. Nous examinons la possibilité de créer un second canal CPAC.

• 1130

Relating that to Martha's remarks, C–SPAN now has two channels. On one the core programming is the House of Representatives, and the second one carries the Senate, and they wrap programming around both those channels.

So yes, it is technically possible and it is probably something we should be considering in the medium term. Creating a second channel would allow people to have that choice because there are so many things that go on around Parliament that people don't see in real time, and I think a lot of people would like to do so.

M. Langlois: Ma deuxième question est un peu moins technique. Elle porte sur le tableau que vous nous avez montré tout à l'heure. Avant l'existence de CPAC, c'était le contribuable qui payait la totalité de la facture. Dans le tableau «Qui paie maintenant?», le contribuable et l'abonné au câble ont disparu. J'ai un peu de difficulté à comprendre le deuxième volet: l'abonné au câble. Je suppose que le câblodistributeur, en demandant au CRTC de fixer ses tarifs, doit tenir compte de sa participation à l'ensemble des activités de CPAC et en refiler une partie du coût à l'abonné. Si ce n'est pas le cas, dois–je croire qu'il a le pouvoir d'imprimer de l'argent de la Banque du Canada?

Mr. Bambrough: When the cable consortium took over the distribution of the parliamentary channel, it did so without any rate increase to its subscribers. It absorbed it within the revenue that it was getting at the time. The CRTC is unconcerned about how much it costs us for CPAC, as long as we don't try to charge the customer for it. We have not charged the customer for it and we do not intend to charge the customer for it.

Comme le disait Martha, C–SPAN a déjà deux canaux. Le premier diffuse les travaux de la Chambre des représentants et l'autre, les travaux du Sénat, et sur les deux canaux on trouve des émissions complémentaires.

Alors, oui, la possibilité existe sur le plan technique et c'est sans doute quelque chose que nous envisageons de faire à moyen terme. La création d'un second canal permettrait aux téléspectateurs de faire un choix, car il y a un grand nombre de travaux parlementaires que les gens ne peuvent pas avoir en direct et que beaucoup d'entre eux voudraient voir.

Mr. Langlois: My second question is a bit less technical. It has to do with the chart you showed us earlier. Before CPAC was ceated, the bill was paid for entirely by taxpayers. In the table "Who pays now?", taxpayers as well as cable subscribers have disappeared. I find it difficult to understand how the cable subscribers have been scratched out of the equation. I suppose that, in the rate they submit to the CRTC, the cable operators include the cost of their involvement in CPAC, so that cable subscribers would be footing part of the bill. Otherwise, I would have to conclude that they have their own money printing machine.

M. Bambrough: Quand le consortium des câblodistributeurs a assumé la responsabilité du canal parlementaire, ils n'ont pas augmenté leurs tarifs en conséquence, mais ils ont simplement décidé de payer la note à même leurs revenus existants. Le CRTC ne se soucie pas de savoir combien coûte notre participation à CPAC, du moment que nous n'essayons pas de faire payer la note aux abonnés. Nous n'avons pas fait payer la note aux abonnés et nous n'avons pas non plus l'intention de le faire.

[*Texte*]

Ms Wilson: The only portion of the channel that is supported by the taxpayer right now is the actual production of the House of Commons broadcasts. That's the proceedings of the House of Commons and the standing committees. The taxpayer, out of general tax revenue, supports that part of the channel. But every other cost associated with the channel is borne by us and is not passed through to cable subscribers.

M. Langlois: Si le CRTC ordonnait à tous les câblodistributeurs de participer aux coûts de CPAC, est–ce que certains des câblodistributeurs ne seraient pas en mesure, financièrement, de rencontrer cette obligation–là?

Mr. Bambrough: Carriage of the parliamentary channel has never been a requirement of the CRTC. In other words, it is discretionary—a cable company can carry it or not carry it. However, the consortium of cable operators that have come together to pay for or support the development of CPAC provide service to over six million cable households across Canada. They are not about to remove their support for that service. They are committed to it. We are going to be applying to the commission for a long–term programming licence for this service. We are currently operating on a short–term experimental licence. But that's for the wrap–around program. We don't need a licence for the carriage of Parliament itself.

Our expectation is that the application, which will have obvious cost implications, will be supported by the CPAC consortium, the 35 companies. We don't anticipate any costs being passed on to the subscriber, and I can't visualize a situation where the commission would impose an obligation on the cable industry that would cause subscribers to have to pay for reception of CPAC.

[*Traduction*]

Mme Wilson: Tout ce qui est à la charge des contribuables à l'heure actuelle, c'est le coût de la production proprement dite à la Chambre des communes des émissions représentant les débats de la Chambre des communes et des comités permanents. C'est la partie que paie le contribuable, mais tous les autres frais liés à l'exploitation de CPAC sont assumés par les câblodistributeurs et ne sont pas refilés aux abonnés.

Mr. Langlois: If the CRTC were to order all cable operators to share in the costs involved in CPAC, would some of them not be in a position, financially, to meet that obligation?

M. Bambrough: Le CRTC n'a jamais obligé les câblodistributeurs à offrir la chaîne parlementaire. Autrement dit, c'est aux câblodistributeurs de décider s'ils veulent l'offrir. Cependant, les câblodistributeurs qui ont formé un consortium pour payer ou appuyer l'exploitation de la chaîne CPAC servent plus de 6 millions de foyers canadiens. Ils n'ont pas l'intention de retirer leur appui à ce service. Ils croient en sa valeur. Nous avons l'intention de présenter au CRTC une demande de licence à long terme pour l'exploitation de ce service. À l'heure actuelle, nous offrons le service en vertu d'une licence expérimentale à court terme. La licence ne vise que les émissions complémentaires, puisque nous n'avons pas besoin de licence pour diffuser les travaux parlementaires comme tels.

Nous nous attendons à ce que notre demande, qui entraînera manifestement des dépenses, soit appuyée par les 35 entreprises qui font partie du consortium CPAC. D'après nos projections, les abonnés n'auraient rien à payer pour le service, et je ne peux pas m'imaginer que le CRTC impose aux câblodistributeurs une obligation qui ferait en sorte que les abonnés auraient à payer pour recevoir la chaîne CPAC.

• 1135

M. Langlois: Les membres de CPAC, évidemment, retransmettent le signal des travaux de la Chambre. Est–ce que cela peut être repiqué par un autre câblodistributeur qui, lui, ne participe pas au consortium de télédiffusion des travaux de la Chambre?

Mr. Bambrough: Yes, they can, and in fact we cannot prohibit a cable company from picking up that signal even if they don't pay CPAC. So the whole enterprise is being funded by the cable companies that have six million subscribers, and there are some cable companies out there who are carrying it and not paying for it. We're doing our best to encourage them to contribute, but we made a commitment when we took over CPAC that we would not interfere with their carriage of the service even if they chose not to pay or be a part of the CPAC consortium. So it is available to them.

M. Langlois: Y a–t–il des ententes avec des provinces, ou avec les États–Unis pour C–SPAN, pour que le signal canadien soit disponible et puisse être légalement retransmis aux États–Unis et que le signal américain puisse être retransmis au Canada?

Mr. Langlois: Obviously, the members of your consortium, CPAC, retransmit the signal received from the House. Could this signal be picked up by another cable company, not a member of the consortium broadcasting the sittings of the House?

M. Bambrough: Effectivement c'est possible, et nous ne pouvons d'ailleurs pas interdire à un câblodistributeur de capter ce signal, même s'il ne paye pas de contribution à la CPAC. C'est pour cela que l'entreprise est financée par les câblodistributeurs qui comptent 6 millions d'abonnés; il y a certainement quelques câblodistributeurs qui captent le signal et ne payent rien pour cela. Nous faisons de notre mieux pour les encourager à verser une contribution, mais comme nous avons pris en main les activités de la CPAC, nous nous sommes engagés à ne pas gêner ces entreprises quand elles assurent ce service, même si elles décident de ne rien payer ou de ne pas participer au consortium de la CPAC. Donc, le signal leur est accessible.

Mr. Langlois: Are there agreements with the provinces, or with the United States with respect to C–SPAN, to make the Canadian signal accessible and legally retransmitted in the United States and to ensure that the American signal may be retransmitted in Canada?

[*Text*]

Ms Wilson: The regulation in the United States is quite different from the regulation in Canada. In the United States, C–SPAN can pull down portions of our signal off the satellite. As long as they have a receiver within the same satellite footprint, they can pull down portions of the signal and rebroadcast it in the U.S. They don't need a special licence to do that.

We anticipate that in the future there are going to be certain things covered on C–SPAN such as debates in the provincial or territorial legislatures. We would like to carry these on the channel on a national basis because people all across Canada would be interested in seeing them. We will need letters of agreement from the provinces allowing us to take their broadcasts and put them on the air.

In terms of C–SPAN programming, we already have a working relationship with that organization. When the NAFTA debate was held in the U.S. Congress we taped it and played it on the channel. It was the first time in the history of the channel that a debate from the U.S. House appeared on the channel, but we felt it was a really significant debate that involved Canada. We believed that Canadians would like to see those 14 hours if they so chose, so we ran it on the channel. And there are probably times when we would do something like that in the future.

We would contemplate that kind of activity in our licence application. We would probably tell the CRTC that from time to time we would carry that kind of programming. The channel will be predominantly Canadian—probably 98% of the time it will be Canadian content—but there are going to be times when things happen in other jurisdictions that we'd like to share with the Canadian public.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Now that we've gone around once, maybe we could have five minutes for each person until time expires, if that's okay for the second round.

Mr. Hermanson: Thank you, Mr. Chairman. I will try to make my questions brief and they'll only require brief answers.

First, I want something clarified related to what Mr. Langlois asked. The cable companies pay CPAC for your service. Do cable companies fund CPAC?

Mr. Bambrough: Yes.

Mr. Hermanson: Does CPAC then pay for the feed from the House, or is that a free service provided by the House?

Mr. Bambrough: The House provides us with the feed.

Mr. Hermanson: At no cost?

Mr. Bambrough: At no cost.

Ms Wilson: In fact the House of Commons feed is available to any broadcaster.

[*Translation*]

Mme Wilson: Les règlements américains diffèrent beaucoup des règlements canadiens. Aux États–Unis, C–SPAN peut capter une partie de nos signaux diffusés par satellite. Il suffit d'avoir un récepteur dans l'empreinte de la satellite pour être en mesure de reprendre certaines parties des signaux et les retransmettre aux États–Unis. Les entreprises américaines n'ont pas besoin d'avoir une licence spéciale pour faire cela.

Nous prévoyons que C–SPAN, à l'avenir, reprendra certaines émissions telles que les débats des assemblées législatives provinciales ou territoriales. Nous aimerions présenter ces travaux sur notre canal, sur une base nationale, car des téléspectateurs de toutes les régions du Canada s'intéresseraient à ces débats. Nous devrons donc négocier des protocoles d'entente avec les provinces pour pouvoir capter leur signal et le diffuser.

En ce qui concerne la programmation de C–SPAN, nous avons déjà établi des relations de travail avec cette organisation. Lors du débat sur l'ALÉNA, aux États–Unis, les sessions du Congrès des États–Unis étaient enregistrées et diffusées sur notre canal. C'était la première fois depuis la création de ce canal qu'un débat à la Chambre des représentants des États–Unis était transmis, mais nous avions pensé que ce débat était important et concernait le Canada. Nous avions pensé que les Canadiens aimeraient suivre ce débat de 14 heures s'ils le désiraient, et c'est pour cela que nous l'avons diffusé. Il est probable que des situations semblables se reproduiront à l'avenir, et que nous agirons de même.

Nous envisagerons ce genre de service dans notre demande de licence. Il est probable que nous signalerons au CRTC que, de temps à autre, nous diffuserons ce genre d'émission. Le canal sera dominé par les émissions canadiennes qui représenteront probablement 98 p. 100 de la programmation, mais nous rencontrerons des situations où nous aimerions présenter au public canadien des événements qui se sont produits ailleurs.

Le vice–président (M. Boudria): Maintenant que nous avons terminé le premier tour de questions, je pense que l'on pourrait donner cinq minutes à chaque intervenant jusqu'à ce que le temps prévu soit écoulé. Seriez–vous d'accord pour procéder ainsi pour le deuxième tour.

M. Hermanson: Merci, monsieur le président. Je vais essayer d'être bref et mes questions ne demandent que des réponses également brèves.

Tout d'abord, je voudrais une clarification au sujet de la question posée par M. Langlois. Les câblodistributeurs payent la CPAC pour le service reçu. Est–ce que ces compagnies financent la CPAC?

M. Bambrough: Oui.

M. Hermanson: Est–ce que la CPAC paye pour avoir accès au signal venant de la Chambre des communes, ou s'agit–il d'un service gratuit assuré par la Chambre?

M. Bambrough: La Chambre nous fournit le signal.

M. Hermanson: Gratuitement?

M. Bambrough: Gratuitement.

Mme Wilson: Le signal venant de la Chambre des communes est d'ailleurs accessible à n'importe quel diffuseur.

[*Texte*]

Mr. Hermanson: At no cost?

Ms Wilson: At no cost as a service to make sure the proceedings are out there.

Mr. Hermanson: I want to get back to the Nielsen ratings of 1.3 million. Do you have any idea of what the numbers are of people who watch the live proceedings from the House of Commons? You were saying that people do like this and don't like that.

Ms Wilson: I can break it out by numbers. I don't have the numbers with me right now.

Mr. Hermanson: Could you tell me approximately how many people watch the live proceedings in the House?

Ms Wilson: I'm going to take a guess here, but I would say about 400,000.

Mr. Hermanson: Do you have a breakdown between eastern and western Canada on that?

Ms Wilson: No, I don't.

• 1140

Mr. Hermanson: Do you have any idea how many people watch the replay of the House of Commons?

Ms Wilson: Let me explain to you how Nielsen monitors the channel. If a channel has advertising on it, the Bureau of Broadcast Measurement will measure the viewership numbers. If you don't have advertising, you have to pay to have viewers monitored on a regular basis.

Nielsen provides what they call the cable meter index for cable channels. They break the week out into day parts. It's very specific. They come back to me every three months with a very specific report. I'd be happy to give you a summary of those numbers, but I would rather not do it off the top of my head, if you don't mind. The day parts. . .you might go from 6 p.m. to 11 p.m., but that day part encompasses only three hours of the daily replay of the House.

So that's the kind of information you need. I could give you the numbers and you could say, oh wow, this or that. You can read numbers many different ways, as you know. That's why, when I presented the numbers to you, I said I was reluctant to draw any serious conclusions from them. We've only been monitoring them for six months; you really need a year. No one has ever monitored the channel on a regular basis before.

Mr. Hermanson: But you do have significant and trustworthy data to say that the committees are very much watched, perhaps more than the replay of the House of Commons.

It's very important for us to know these numbers before we can make an informed decision as to whether or not the replay is more important in western Canada than closer to the source here, when it's prime time on first go–round, and House of

[*Traduction*]

M. Hermanson: Gratuitement?

Mme Wilson: Gratuitement; c'est un service offert pour s'assurer que les travaux de la Chambre sont diffusés.

M. Hermanson: Je voudrais revenir à la cote d'écoute Nielsen qui donne 1,3 million de téléspectateurs. Avez–vous une idée du nombre de téléspectateurs pour l'émission en direct des travaux de la Chambre des communes? Vous disiez que l'auditoire aime ceci, mais n'aime pas cela.

Mme Wilson: Je pourrais vous donner une ventilation des chiffres, mais je ne les ai pas ici.

M. Hermanson: Pouvez–vous me dire combien de téléspectateurs, approximativement, suivent, en direct, les travaux de la Chambre.

Mme Wilson: Je devine, mais je me risquerais à dire environ 400 000.

M. Hermanson: Pouvez–vous répartir cela entre les téléspectateurs de l'Est, et ceux de l'Ouest?

Mme Wilson: Non, je ne le peux pas.

M. Hermanson: Connaissez–vous le nombre de téléspectateurs qui suivent les débats de la Chambre des communes diffusés en différé?

Mme Wilson: Permettez–moi de vous expliquer comment Nielsen détermine la cote. Sur un canal qui présente des annonces publicitaires, Sondages BBM mesure le nombre de téléspectateurs. S'il n'y a pas de publicité, il faut payer un organisme qui surveillera périodiquement l'auditoire.

Nielsen établit ce qu'ils appellent un indice de compteur pour les canaux de télédistribution. La semaine est divisée en segments de journée. C'est très précis. Tous les trois mois, je reçois un rapport très détaillé. Je me ferais un plaisir de vous fournir un résumé de ces chiffres, mais je préfère ne pas le faire de mémoire, si vous me le permettez. Les segments quotidiens peuvent viser, par exemple, la période de 18 à 23 heures, mais il n'y a dans ce segment que trois heures de travaux de la Chambre en différé.

C'est le genre de données dont on a besoin. Je pourrais vous citer des chiffres et vous pourriez vous exclamer oh! là! là! ceci, ou cela. On peut interpréter des chiffres de bien des manières, comme vous le savez. C'est pour cela que j'ai hésité à formuler des conclusions définitives à partir des chiffres que je vous ai mentionnés. Nous ne surveillons l'auditoire que depuis six mois; il faudrait avoir des chiffres portant sur toute une année. Jusqu'à présent, personne n'a surveillé l'auditoire du canal d'une façon régulière.

M. Hermanson: Mais vous avez tout de même des chiffres importants et valables indiquant que les travaux des comités bénéficient d'un auditoire important, peut–être plus important que celui des émissions en différé des travaux de la Chambre.

Ces chiffres sont très importants pour nous quand nous devons prendre une décision en connaissance de cause et déterminer si une émission en différé est plus importante pour l'Ouest du Canada que pour les régions plus proches de la

[*Text*]

Commons proceedings versus committee proceedings and other special televised events. It's important that we have those numbers to make those decisions. If you could provide me with that information, I'm sure other members of the committee would also appreciate it. It would be very helpful.

You said, Madam Wilson, that you had been studying committees for a long time. Some committees are being televised now. You talked about how that's more. . .you're seeing less partisanship at the committee level. Have you noticed any change between non–televised committees and televised committees? I know this question was asked about televising the House of Commons, but is there a difference between a televised committee and non–televised committee proceedings as far as partisanship is concerned?

Ms Wilson: I have not observed any difference. That doesn't mean there isn't. I just haven't observed a difference. I've watched a lot of committees that have been covered. Obviously, I have quite an intense interest in this channel and I'm always flipping by on the weekends to see what's going on. That's when the committee coverage is appearing right now. I sit in on committees from time to time. I have not noticed any difference in the way people behave.

Maybe I'm a bit of a Pollyanna to say this, but the people sitting in the House and the people sitting in the committees can decide how they are going to behave. You know, we're all adults. If you really want to restore public faith in the system, then you have to take some responsibility for doing that by deciding if your behaviour in either of those settings is contributing to their disillusionment in any way. I have not noticed any significant difference in the behaviour of members in televised and non–televised committees.

Mr. Hermanson: You do get feedback from the public as to what they like and don't like. Have you had any feedback about whether or not viewers, when they are watching Question Period, would like a split screen where they can see the minister who is being asked the question, so that they can anticipate? They can see the minister answering and the member who has asked the question responding to that, and the odd pan of the House, that there is a bit of pandemonium.

Ms Wilson: We have not done any systematic logging of our contact with the public since we took over the channel and I'll explain to you why. We're a very small group. We're the private sector. We have five full–time employees. We're on the air about 40 or 50 hours a week. There's a lot of work involved in getting those 40 or 50 hours of programming on the air. We have some contract employees who work with us as well. We are dancing as fast as we can right now and hoping that the board will approve some more full–time employees so we can do a better job in a lot of areas.

[*Translation*]

source, ou quand il conviendrait de passer en heures de grande écoute lors de la première émission, ou encore quand on compare les travaux de la Chambre à ceux des comités et autres événements spéciaux passant à la télévision. Ces chiffres sont indispensables pour arriver à une décision. Si vous êtes en mesure de me fournir ces renseignements, je suis sûr que les autres membres du comité aimeraient également les recevoir. Cela nous serait très utile.

Vous avez dit, M^me^ Wilson, que vous étudiiez le fonctionnement des comités depuis longtemps. Certains comités passent maintenant à la télévision. Vous avez mentionné que cela est plus. . . Enfin, vous notez que la partisanerie est moins évidente au niveau des comités. Avez–vous constaté une évolution différenciant les comités télévisés de ceux qui ne le sont pas? Je sais que cette question a déjà été posée au sujet des débats télévisés de la Chambre des communes, mais peut–on dire que la présence ou l'absence des caméras de télévision affecte le niveau de partisanerie?

Mme Wilson: Je n'ai pas constaté de différence. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas, mais je ne l'ai tout simplement pas noté. J'ai observé un bon nombre de comités qui ont été télévisés. Il est évident que je porte un intérêt très très vif au canal parlementaire, et je regarde toujours les émissions en fin de semaine pour voir ce qui se passe. Ce sont actuellement les jours de diffusion des travaux de comités. De temps à autre, je me rends dans les salles de réunion des comités; je n'ai pas remarqué de différences de comportement.

Je suis peut–être un peu naïve, mais j'estime que ce sont les personnes qui siègent à la Chambre et aux comités qui peuvent décider de leur comportement. Après tout, nous sommes tous adultes. Si vous voulez vraiment restaurer la confiance du public dans nos institutions, vous devez accepter quelques responsabilités en ce sens et décider si votre comportement, à la Chambre ou aux comités, contribue d'une façon quelconque au désenchantement de la population. Personnellement, que les travaux d'un comité soient télévisés ou non, je n'ai noté aucune différence significative dans le comportement des députés.

M. Hermanson: Est–ce que le public vous fait savoir ce qu'il aime et ce qu'il n'aime pas. Est–ce que les téléspectateurs vous ont fait savoir d'une façon quelconque, s'ils aimeraient voir une image composite, lors de la période de questions, qui montrerait le député qui pose la question et le ministre auquel elle s'adresse, leur permettant ainsi d'anticiper ce qui va se produire? Ils pourraient voir le ministre donnant la réponse et le député qui a posé la question réagissant à cette réponse; de temps à autre, un panoramique permettrait de montrer le chahut dans la Chambre.

Mme Wilson: Nous n'avons pas procédé à un enregistrement systématique de nos rapports avec le public depuis que nous avons assuré la gestion du canal. Voici pourquoi: notre équipe est très restreinte, nous sommes une entreprise privée, nous avons cinq employés supplémentaires à plein temps. Nous avons de 40 à 50 heures d'émission par semaine; cela demande beaucoup de travail. Nous avons également quelques employés temporaires, sous contrat. Nous travaillons actuellement à plein régime et nous espérons que le Conseil d'administration approuvera l'engagement de quelques employés supplémentaires à plein temps de façon à ce que nous puissions mieux faire notre travail dans bien des domaines.

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 1145

Every time someone calls in about a program, and we don't air a program without getting at least one call—a request for a dub, a request for a replay date—we take the time to say this is what CPAC is and this is what we're doing with the channel, do you like it, do you feel it's beneficial in terms of augmenting the House of Commons broadcasts? From the calls that I've dealt with, I can tell you that people would like to see a more real picture of what goes on in the House.

I was astounded when I moved to Ottawa and went into the gallery. I sat there looking at the House of Commons and the dynamic between people. On camera you see them yelling at each other, but when you're sitting in the chamber you see them passing notes back and forth, and crossing over and chatting. It's all part of the process. If Canadians could see that they would say a certain amount of this is a game, and the rest of it is that they are working together.

You guys belong to the most exclusive club in the country—295 members. You are working together—although you may have differing political philosophies on some issues—to try to make things happen in this country, and I think that's what Canadians want to see. You're showing more of that if you show them what's going on in the House, if you do cutaways and show wider angles.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Okay, we have to move along here.

Mr. Hermanson, I'm told by our research people that what you're suggesting was tried in one legislative assembly, but there were problems with members asking questions to people who weren't there, either intentionally or otherwise, to show up empty chairs. As well, there's no way to tell in advance who's going to answer the question. Anyway, it was tried and removed immediately, because it didn't work out.

Mrs. Bakopanos (Saint–Denis): You have a mandate to broadcast public affairs programming, and your mandate also mentions "events or proceedings of national significance originated by local cable companies". Who determines what fits this definition? Secondly, who determines what material, other than the House of Commons and its committes, is broadcast on CPAC?

Ms Wilson: We have an editorial committee inside CPAC. We sit down when organizations contact us or when we become aware of a conference or an event happening. We sit down with those agendas and look over who's going to be there. If we feel the topic being discussed is national in scope or has national significance, we make the decision to carry it. The decisions are made by the programming staff of CPAC.

Could you repeat your second question?

Mrs. Bakopanos: The first question was who determines this definition and the other one was what material is broadcast, so you answered the questions.

Pour chaque émission, nous recevons au moins un appel—une demande de doublage, une demande de renseignement sur la date d'émission en reprise—nous saisissons l'occasion d'expliquer ce qu'est CPAC, et ce que nous faisons; nous demandons si on aime ce que nous faisons et si cela joue en faveur d'une augmentation des émissions venant de la Chambre des communes. D'après les appels que j'ai reçus, je peux vous affirmer que les téléspectateurs voudraient qu'on leur donne une image plus réaliste de ce qui se fait à la Chambre.

J'ai été plus que surprise quand, nouvellement arrivée à Ottawa, je suis allée aux galeries de la Chambre. Je pouvais observer les députés et la dynamique de la Chambre. À la télévision, on les voit s'engueuler mais quand on est physiquement dans la Chambre, on voit aussi qu'ils se passent des notes, qu'ils passent d'un côté à l'autre pour bavarder. Tout cela fait partie du processus. Si les Canadiens pouvaient voir tout cela, ils pourraient dire qu'il s'agit dans une certaine mesure d'un jeu, mais que le reste du temps les députés travaillent ensemble.

En fait, vous appartenez au club le plus restreint du pays: 295 membres. Même si vos principes diffèrent en matière de politique, dans certains cas, vous travaillez ensemble pour vous assurer que quelque chose va se produire au pays, et je crois que c'est ce que les Canadiens veulent voir. Cela pourrait être fait en montrant mieux ce qui se passe à la Chambre en recourant à des parenthèses et à des plans d'ensemble.

Le vice–président (M. Boudria): Bon. Il faut tout de même avancer.

Monsieur Hermanson, nos recherchistes me disent que ce que vous suggérez a déjà été essayé dans une assemblée législative, mais cela avait soulevé certains problèmes quand des députés posaient des questions à des personnes qui étaient absentes, intentionnellement ou non, pour que l'on puisse voir les sièges vides. D'autre part, il est impossible de savoir à l'avance qui va répondre à la question posée. De toute façon, ces mesures avaient été prises et on y a mis fin immédiatement, car cela ne donnait pas les résultats voulus.

Mme Bakopanos (Saint–Denis): Vous avez le mandat de diffuser des émissions d'affaires publiques, et ce mandat mentionne aussi: «les événements et débats d'importance nationale diffusés par les entreprises de distribution». Qui détermine ce qui correspond à cette définition? Deuxièmement, qui détermine quelles seront les émissions, autres que les travaux de la Chambre et ceux de ses comités, qui sont diffusées par la chaîne parlementaire?

Mme Wilson: Nous avons un comité de rédaction qui se réunit quand des organisations nous approchent pour signaler un événement ou quand nous prenons connaissance d'un événement ou d'une conférence qui va avoir lieu. Nous examinons les ordres du jour et la liste des participants. Si le sujet nous paraît être d'importance nationale ou propre à intéresser tout le pays, nous décidons de diffuser l'événement. C'est le personnel de programmation de la CPAC qui prend ces décisions.

Pourriez–vous répéter votre deuxième question?

Mme Bakopanos: La première question concernait la définition, et la deuxième portait sur le sujet des émissions. Vous avez donc répondu aux deux questions.

[*Text*]

So it's an internal committee, if I understood you, but you also said that it's because of public interest. Am I wrong? In the first part of your answer you said that the public sometimes asks. . .

Ms Wilson: Basically, the public is calling in about programming that's already been on the air.

Mrs. Bakopanos: Thank you.

I have two more questions. Apparently there's only one committee room you can broadcast from, the Railway Committee Room. Are all proceedings broadcast from that committee room? Have you looked into having other committee rooms made available for broadcasting?

Ms Wilson: We did not actually equip that room. The House of Commons itself decided to equip that room to televise the proceedings of any committee that sat there.

When CPAC applied for a licence a number of years ago, we offered to do that committee coverage as part of our proposal. After a lot of discussion, it was the decision of the House that they would equip a room. So in terms of getting access to that room or equipping a second room, it's not up to me. It's up to the Speaker or whoever makes the decision to. . .

Mrs. Bakopanos: So you have no say in terms of which committee will sit in that room.

Ms Wilson: No.

Mrs. Bakopanos: So you're bound by whatever the House of Commons or the Speaker decides should be relevant.

Ms Wilson: I think the room is booked on a first come, first served basis, so whichever chairman gets there the fastest gets to book the room.

• 1150

Mrs. Bakopanos: Some people knew that we would be discussing this today in the committee. Some of my constituents do not have cable. They were asking me why it isn't possible for them to also receive the broadcast. I don't know if it's within in your jurisdiction to answer this question. It may not be in your interest to answer the question. Why is it not possible to broadcast on another channel rather than just on cable? There are households in my riding that do not have cable and cannot therefore—

Ms Wilson: Where is your riding located?

Mrs. Bakopanos: It's in Montreal.

Mr. Lavigne (Verdun—Saint–Paul): That's where they get their money, from the cable.

Mrs. Bakopanos: I know, I know. As I said, it may not be in the interest. . .

Mr. Bambrough: The service was originally conceived as a satellite cable service and that's what it continues to be. I think the difficulty of trying to have broadcast transmitters throughout the country that will provide an alternative to cable is so enormously expensive that it's never been really contemplated.

[*Translation*]

Donc il s'agit d'un comité interne, si j'ai bien compris, mais vous avez également indiqué que vous tenez compte de l'intérêt public. Me suis–je trompée? Dans la première partie de votre réponse, vous avez dit que le public demande parfois. . .

Mme Wilson: Essentiellement, les appels du public concernent la programmation d'émissions déjà diffusées.

Mme Bakopanos: Merci.

J'ai deux autres questions. Apparemment, la salle du Comité des chemins de fer est la seule équipée pour la télévision. Est–ce que toutes les émissions viennent de cette salle? Avez–vous envisagé la possibilité d'équiper d'autres salles pour la télévision?

Mme Wilson: Ce n'est pas nous qui avons équipé cette salle. C'est la Chambre des communes qui a décidé de le faire pour téléviser les travaux de tous les comités qui y siégeraient.

Quand la CPAC a demandé une licence, il y a plusieurs années, nous avons offert d'assurer la télédiffusion de ce comité dans le cadre de notre projet. Après bien des discussions, il a été décidé que la Chambre équiperait une salle. Ce n'est donc pas à moi de décider de l'accès à cette salle ou de l'équipement d'une deuxième salle de réunion. Cela dépend du Président de la Chambre ou de toute autre personne chargée de ce. . .

Mme Bakopanos: Donc, vous n'avez rien à dire sur le choix du comité qui utilise cette salle.

Mme Wilson: Non.

Mme Bakopanos: Vous devez donc accepter la décision prise par la Chambre des communes, ou par son Président, qui choisit ce qui est pertinent.

Mme Wilson: Je crois que cette salle est réservée selon le principe du premier arrivé premier servi; le président de comité le plus rapide est celui qui obtient la salle.

Mme Bakopanos: Plusieurs personnes savaient que cette question devait être soulevée ici aujourd'hui. Mais certains de mes commettants n'ont pas accès au câble et ils m'ont demandé pourquoi il leur est impossible de recevoir ces émissions. Je ne sais pas s'il vous appartient de répondre à leur question. Une réponse ne serait pas d'ailleurs dans votre intérêt. Pourquoi n'est–il pas possible de diffuser sur une autre chaîne; pourquoi uniquement le câble? Un bon nombre de foyers, dans ma circonscription, n'ont pas accès au câble et ne peuvent donc. . .

Mme Wilson: Où se trouve votre circonscription?

Mme Bakopanos: À Montréal.

M. Lavigne (Verdun—Saint–Paul): C'est ce qui les finance, la télédistribution.

Mme Bakopanos: Je le sais bien. Comme je le disais, il n'est peut–être pas dans votre intérêt. . .

M. Bambrough: À l'origine, ce service a été conçu comme service de télédistribution par satellite, et c'est ce qu'il est toujours. L'installation d'émetteurs partout au pays afin d'offrir une voie autre que le câble serait tellement coûteuse qu'on ne l'a jamais envisagée sérieusement.

[*Texte*]

Mrs. Bakopanos: Well, thank you very much for an excellent presentation.

Ms Wilson: Thank you.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Members of the committee, I wonder if I could ask your permission to ask one or two questions of my own.

In your proposal you indicated that you would like to run the replay of committee proceedings in the evening. Why would this not be possible during the weeks Parliament isn't sitting, given that we don't sit one week out of every month, at the very least? Every month has at least one week with no session. Given that there's only one room that broadcasts the coverage, wouldn't there be time in prime time or evening time during that one week per month to run all the committees that have used that room during that month?

Ms Wilson: Typically, we're looking at approximately 20 hours of committee coverage per week coming out of that room, sometimes more than that. So you're talking about running 60 hours of committee proceedings during the week, in prime time. Well, there aren't 60 hours of prime time, so you couldn't do that. You could run it; it wouldn't all be in prime time, though. You could serve the multiple time zones and that would be one advantage.

I also think you lose something by stacking it up like that. What's going on in the committees on a day–to–day basis... I guess part of the reason I've developed this opinion about showing committees as part of the whole picture is that sometimes people ask me what their MP is doing when he or she is not in the House and they ask what being in the House of Commons consists of. A lot of them have no idea what you're doing if you're not sitting in that chamber. Some of them, who are better educated, do understand. I know what you're doing, for instance. You're sitting in committees a lot of the time.

So with respect to the currency of the committee, if you want to leave the broadcast for three weeks, do you want to wait that long to replay those proceedings? Or do you want to show the coverage as part of the ever–evolving story of what's happening in Parliament?

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Finally, in a supplementary to what Mr. White asked earlier, with regard to this definition of prime time, for whom is it prime time? You only have one signal, and, by definition, when you broadcast something in prime time it will be prime time for some Canadians and not for others. If we were just looking at the Ottawa to Vancouver time difference, it's three hours; and if we're looking at the time difference from Newfoundland to Yukon, it's six and a half hours difference. So obviously not everyone is going to get the replay at prime time, no matter how much you prime–time any event.

Ms Wilson: Yes, that's very true. In fact, one of the suggestions we made quite early on was the notion of shifting the starting time of the replay of the House proceedings to 9 p.m. That time was introduced to serve the western audience,

[*Traduction*]

Mme Bakopanos: Bon, et merci de votre excellent exposé.

Mme Wilson: Merci.

Le vice–président (M. Boudria): Si mes collègues du comité me le permettent, je voudrais moi aussi poser une ou deux questions.

Vous avez indiqué lors de votre proposition que vous aimeriez diffuser en différé le soir les travaux en comité. Pourquoi ne vous serait–il possible de le faire au cours des semaines pendant lesquelles la Chambre ne siège pas, c'est–à–dire au moins une semaine par mois. Étant donné qu'une seule salle est équipée pour la télévision, ne serait–il pas possible de faire passer, aux heures de grande écoute, pendant une semaine, les enregistrements des séances de comité tenues au cours des trois semaines précédentes?

Mme Wilson: Dans une semaine ordinaire, cette salle est utilisée 20 heures par les comités télévisés. Après trois semaines, on aurait dont 60 heures de travaux des comités à diffuser aux heures de grande écoute. Eh bien, il n'y a tout simplement pas 60 heures dans cette catégorie par semaine. On pourrait diffuser, mais tout ne passerait pas aux heures de pointe. Par contre, on pourrait respecter les fuseaux horaires, ce qui serait un avantage.

D'autre part, je crois qu'une telle concentration nous ferait perdre quelque chose. On perdrait le sens de la progression d'un jour à l'autre... Si j'en suis venue à croire qu'il convient de présenter les travaux des comités dans le cadre d'un ensemble, c'est qu'on me demande ce que font les députés quand ils ne sont pas présents à la Chambre, et en quoi consiste le travail des élus. Bien des gens n'ont aucune idée de ce que vous faites quand vous n'êtes pas présents à la Chambre. Certains, qui ont reçu une meilleure éducation, comprennent ce qui se passe. Par exemple, je sais ce que vous faites. Vous consacrez beaucoup de temps aux travaux des comités.

Donc, en ce qui concerne l'aspect d'actualité des comités, voulez–vous remettre la diffusion à trois semaines, voulez–vous attendre si longtemps pour diffuser les délibérations? Ou bien, au contraire, voulez–vous présenter les travaux des comités comme faisant partie intégrante du déroulement des activités du Parlement?

Le vice–président (M. Boudria): Finalement, et pour compléter la question posée par M. White, quand on parle de grande écoute, de quel auditoire s'agit–il? Vous n'avez qu'un seul signal et, par définition, quand vous diffusez en période de grande écoute, cette période n'est pas la même pour tous les Canadiens. Il suffit de noter l'écart horaire entre Ottawa et Vancouver; il est de trois heures. Entre Terre–Neuve et le Yukon, l'écart est de six heures et demie. Il est donc évident que même si vous choisissez les heures de pointe pour présenter une émission, elle ne sera pas reçue partout pendant la période de pointe.

Mme Wilson: Oui, c'est tout à fait vrai. En fait, nous avions suggéré au début de placer à 21h00 la reprise des travaux de la Chambre afin de mieux servir l'auditoire à l'ouest du pays, mais cela voulait dire que la diffusion commencerait une heure

[*Text*]

but the replay was starting an hour after the House recessed, which was perhaps approximately 7:30 p.m. our time, which was 4:30 p.m. in the west. Well, a lot of people are leaving their offices at 4:30 p.m. to head home, so how can they be watching if they're in their cars?

Now that the replay is starting at a consistent time across the schedule it's seen at 6 p.m. on the west coast, so people have a better chance of watching it. But you're definitely right, prime time is a relative term when you have one satellite transponder.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Okay. Is there anyone who would like to ask one final question before we adjourn?

• 1155

M. Lavigne: Madame, vous avez dit qu'il n'en coûtait rien à la population pour avoir l'émission à la télévision. Combien coûte le câble? Cela coûte 20$ ou 30$, n'est–ce pas?

Mr. Bambrough: It depends in what city or region.

Mr. Lavigne: But about what?

Mr. Bambrough: It ranges typically somewhere from around $14 a month and can go up as high as $25 a month in smaller remote places.

Mr. Lavigne: We say $20 a month.

Mr. Bambrough: Yes.

Mr. Lavigne: So if I want to see the House of Commons debate, I have to have the cable.

Mr. Bambrough: Yes.

Mr. Lavigne: So it costs something to the people, because if I looked at TV three hours for the debate or something like that, I use the cable and I pay for it. I don't get it free.

Mr. Bambrough: You certainly pay for cable. I think the point is that the cable industry added this service at no incremental cost to the subscribers who already had it. So the subscribers were there, they were paying for a service that has certainly a lot more to it than the parliamentary channel, they were satisfied, and they got additional value for the money they were paying.

Mr. Lavigne: Yes, they sure would, but if I've got 20,000 people getting the cable because they want to see their father or their sister or somebody on the TV for the debate, they've got to pay for the cable to see the House of Commons debate. Is that not so? They're getting more and more members.

Mr. Bambrough: There's no question that they're paying for cable, but I think I would look at it from another point of view, and that is that they're getting this service for no incremental cost.

The fact is that the only way you can get this service is through cable, and the cable industry decided that their subscribers should not in fact have to pay an additional amount of money to receive this service. Under the arrangements that we have with the House, those people are getting it and are not paying an additional amount, whereas before they were paying an additional amount as a tax for it. That is no longer the case.

[*Translation*]

après l'ajournement de la Chambre, 19h30 environ à l'heure d'Ottawa, c'est–à–dire à 16h30 à l'ouest. Le fait est que bon nombre de personnes quittent leurs bureaux vers 16h30 pour rentrer chez eux et comment pourraient–elles visionner l'émission quand elles sont dans leurs voitures?

Maintenant que la reprise commence à une heure fixe pour tout l'horaire, on peut la visionner à 18 heures sur la côte ouest, heure plus commode pour les téléspectateurs. Mais vous avez parfaitement raison, l'heure de pointe est un terme relatif quand on dispose d'un transpondeur sur satellite.

Le vice–président (M. Boudria): Bon. Quelqu'un désire–t–il poser une dernière question avant que la séance soit levée?

Mr. Lavigne: Ms Wilson, you said that it didn't cost the people anything to have this program on television. How much does cable cost? It costs about $20 or $30 a month, doesn't it?

M. Bambrough: Le prix dépend de la ville ou de la région.

M. Lavigne: Mais quel est le coût approximatif?

M. Bambrough: D'habitude, le prix varie entre 14$ par mois jusqu'à 25$ par mois, dans les endroits plus petits et plus isolés.

M. Lavigne: Disons 20$ par mois.

M. Bambrough: Oui.

M. Lavigne: Alors, si je veux écouter les délibérations de la Chambre des communes, il me faut le câble.

M. Bambrough: Oui.

M. Lavigne: Alors, l'émission coûte quelque chose à la population, car si j'écoute la télévision pendant trois heures pour voir les débats ou quelque chose comme ça, je me sers du câble et je dois le payer. Je ne l'ai pas gratuitement.

M. Bambrough: Certainement, vous devez payer le câble. À mon avis, ce qui compte c'est que l'industrie de la câblodiffusion a ajouté ce service sans imposer des frais additionnels aux abonnés qui avaient déjà le câble. Alors, les abonnés étaient là, ils ont un service qui offre beaucoup plus que seulement la chaîne parlementaire, les abonnés étaient contents, et ils ont reçu en plus autre chose pour l'argent qu'ils payaient.

M. Lavigne: Oui, certainement, mais si 20 000 personnes s'abonnent au câble parce qu'elles veulent voir leur père ou leur soeur ou quelqu'un à la télévision lors des débats, elles doivent payer le câble pour pouvoir écouter les délibérations de la Chambre des communes, n'est–ce pas? Les compagnies de câble auront de plus en plus d'abonnés.

M. Bambrough: Il ne fait aucun doute que les abonnés payent pour le câble, mais je verrais la chose sous un autre angle, c'est–à–dire, que les abonnés reçoivent ce service sans avoir à payer des coûts additionnels.

La seule façon de bénéficier de ce service c'est d'avoir le câble, et l'industrie de la câblodiffusion a décidé que les abonnés ne devront pas être obligés de payer un montant additionnel pour bénéficier de ce service. Nous avons fait certains arrangements avec la Chambre, et en conséquence, les abonnés reçoivent ce service sans avoir à payer des frais additionnels; mais avant, ils devaient payer étant donné que le service était financé au moyen de l'argent des contribuables. Ce n'est plus le cas.

[*Texte*]

Mr. Lavigne: Thank you.

M. Langlois: Avez–vous une sorte de *hot line*, une ligne 800 qui permet à l'auditeur ou à l'auditrice de vous joindre, où qu'il soit au Canada?

Ms Wilson: We don't have a hot line right now, but we certainly will have one, probably within the next six to eight months. I'm going to get, again, the board to approve a person to answer that phone. I think we'd get a lot of calls. A lot of people find us anyway.

Mr. Langlois: Donc, de l'Atlantique au Pacifique, l'auditeur ou l'auditrice pourra vous joindre sans frais, ce que les députés n'ont pas la chance d'avoir. Il y a peut–être le président qui peut être joint par téléphone sans frais par ses électeurs et ses électrices, mais ceux de mon comté... Dans ma circonscription de Bellechasse, la façon la plus simple pour le commettant est de composer le numéro 800. L'adjoint de circonscription appelle à Ottawa et moi je rappelle d'Ottawa. Il y a une multiplication de coûts. Notre collègue d'Ottawa–Vanier peut être appelé directement à son bureau ici. Tous les honorables sénateurs ont aussi ce privilège d'avoir une ligne 800.

Le vice–président (M. Boudria): C'est intéressant.

The time for consideration of this item has expired. The next committee meeting will be on Thursday, April 28, at 10:30 a.m. right here in Room 112–N.

À ce moment–là, nous étudierons le Budget des dépenses principal 1994–1995 et nous aurons comme témoins les hauts fonctionnaires de la Chambre des communes.

This meeting is now adjourned.

[*Traduction*]

M. Lavigne: Merci.

Mr. Langlois: Do you have some kind of hot–line, a 1–800 number that viewers can phone to reach you from anywhere in Canada?

Mme Wilson: Nous n'avons pas de ligne 1–800 à l'heure actuelle, mais nous en aurons certainement une, probablement d'ici six à huit mois. Encore une fois, je dois demander au conseil d'administration d'approuver l'embauche d'une personne pour répondre à cette ligne. À mon avis, nous aurions beaucoup d'appels. Beaucoup de gens arrivent à nous rejoindre même si nous n'avons pas cette ligne.

Mr. Langlois: So, viewers from coast to coast will be able to reach you free of charge, a service that members of Parliament can't offer. Perhaps the Chairman's constituents can reach him by phone without any charge, but the people in my riding... For my constituents in Bellechasse, the simplest way to reach me is to dial the 1–800 number. The riding assistant calls Ottawa, and I call the person back from Ottawa. This is costly. In contrast, constituents in my colleague's riding of Ottawa–Vanier can call him directly at his office here. All the honourable Senators also have this privilege of having a 1–800 number.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): That's interesting.

Le temps à notre disposition pour examiner cette question est écoulé. La prochaine réunion aura lieu le jeudi 28 avril à 10h30, ici même à la salle 112–N.

At that time, we will be studying the 1994–1995 main estimates, and our witnesses will be senior officials from the House of Commons.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Cable Parliamentary Channel (CPAC):

Noel Bambrough, Chairman;

Martha Wilson, General Manager.

TÉMOINS

De la Chaîne parlementaire par câble (CPAC):

Noel Bambrough, président;

Martha Wilson, directrice générale.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC44
-M15

Governme
Publicatio

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 11

Thursday, April 28, 1994

Chair: Peter Milliken

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 11

Le jeudi 28 avril 1994

Président: Peter Milliken

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Procedure and House Affairs

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Procédure et des affaires de la Chambre

RESPECTING:

Main Estimates 1994–95: Vote 5 under PARLIAMENT

INCLUDING:

The Eighteenth and Nineteenth Reports to the House

CONCERNANT:

Budget des dépenses principal 1994–1995: crédit 5 sous la rubrique PARLEMENT

Y COMPRIS:

Les Dix–huitième et Dix–neuvième rapports à la Chambre

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON PROCEDURE AND HOUSE AFFAIRS

Chair: Peter Milliken

Vice–Chairs: Don Boudria
François Langlois

Members

Diane Ablonczy
Eleni Bakopanos
Gilles Duceppe
Alfonso Gagliano
Michel Gauthier
Elwin Hermanson
Derek Lee
Gurbax Malhi
Ted McWhinney
Bernard Patry
Randy White—(14)

Associate Members

Chris Axworthy
Daphne Jennings
Gaston Leroux

(Quorum 8)

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Milliken

Vice–présidents: Don Boudria
François Langlois

Membres

Diane Ablonczy
Eleni Bakopanos
Gilles Duceppe
Alfonso Gagliano
Michel Gauthier
Elwin Hermanson
Derek Lee
Gurbax Malhi
Ted McWhinney
Bernard Patry
Randy White—(14)

Membres associés

Chris Axworthy
Daphne Jennings
Gaston Leroux

(Quorum 8)

La greffière du Comité

Maija Adamsons

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

REPORT TO THE HOUSE

Friday, April 29, 1994

The Standing Committee on Procedure and House Affairs has the honour to present its

EIGHTEENTH REPORT

In accordance with its Order of Reference of Thursday, February 24, 1994, your Committee has considered Vote 5 under PARLIAMENT in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1995 and reports the same.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues Nos. 7, 8 and 11 which includes this Report*) is tabled.

Respectfully submitted,

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le vendredi 29 avril 1994

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a l'honneur de présenter son

DIX–HUITIÈME RAPPORT

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 24 février 1994, le comité a examiné le crédit 5 sous la rubrique PARLEMENT du Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1995 et fait rapport à ce sujet.

Un exemplaire des Procès–verbaux et témoignages pertinents (*fascicules n^os^ 7, 8 et 11 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

ROBERT D. NAULT,

Chair.

REPORT TO THE HOUSE

Friday, April 29, 1994

The Standing Committee on Procedure and House Affairs, pursuant to Standing Order 114, has the honour to present its

NINETEENTH REPORT

Your Committee recommends the following change in the membership of the Standing Committee on Natural Resources:

Reed for/pour Hopkins

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 11 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président,

ROBERT D. NAULT,

Chair.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le vendredi 29 avril 1994

Conformément à l'article 114 du Règlement, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a l'honneur de présenter son

DIX–NEUVIÈME RAPPORT

Votre Comité recommande le changement suivant dans la liste des membres du Comité permanent des ressources naturelles:

Reed for/pour Hopkins

Un exemplaire des Procès–verbaux et témoignages pertinents (*fascicule nº 11 qui comprend le présent rapport*) est déposé. Dépôt de projets de loi émanant des députés

Respectueusement soumis,

Le président,

ROBERT D. NAULT,

Chair.

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, APRIL 28, 1994
(22)

[*Text*]

The Standing Committee on Procedure and House Affairs met at 10:36 o'clock a.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Vice–Chair, Don Boudria, presiding.

Members of the Committee present: Eleni Bakopanos, Don Boudria, Gilles Duceppe, Alfonso Gagliano, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Bernard Patry and Randy White.

Acting Member present: Daphne Jennings for Diane Ablonczy.

Associate Member present: Gaston Leroux.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: James R. Robertson, Research Officer.

Witnesses: From the House of Commons: Robert Marleau, Clerk of the House; Mary Anne Griffith, Deputy Clerk, Administrative Services; MGen M.G. Cloutier, Sergeant–at–Arms, Parliamentary Precinct Services.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated February 24, 1994 relating to the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1995. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, April 12, 1994, Issue No. 7*).

The Committee resumed consideration of Vote 5 under PARLIAMENT.

It was agreed, — That Vote 5 under PARLIAMENT carry.

Ordered, — That the Chair report Vote 5 under PARLIAMENT in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1995 to the House.

In accordance with the mandate of the Committee concerning its responsibilities as the Striking Committee, and according to an Order adopted on Thursday, January 20, 1994, the Nineteenth Report is deemed to have been adopted and the Chair is ordered to present it to the House.

At 11:50 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE JEUDI 28 AVRIL 1994
(22)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se réunit à 10 h 36, dans la salle 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Don Boudria (*vice–président*).

Membres du Comité présents: Eleni Bakopanos, Don Boudria, Gilles Duceppe, Alfonso Gagliano, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Bernard Patry et Randy White.

Membre suppléant présent: Daphne Jennings pour Diane Ablonczy.

Membre associé présent: Gaston Leroux.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: James R. Robertson, attaché de recherche.

Témoins: De la Chambre des communes: Robert Marleau, greffier de la Chambre; Mary Anne Griffith, sous–greffière, Services de l'administration; Mgén M.G. Cloutier, Sergent d'armes, Services de la cité parlementaire.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 24 février 1994, le Comité poursuit l'étude du Budget des dépenses pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1995 (*voir les Procès–verbaux et témoignages du mardi 12 avril 1994, fascicule nº 7*).

Le Comité reprend l'étude du crédit 5, sous PARLEMENT.

Il est convenu, — Que le crédit 5, sous PARLEMENT, soit adopté.

Ordonné, — Que le président rapporte à la Chambre, le crédit 5, sous PARLEMENT, du Budget des dépenses pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1995.

En conformité du mandat du Comité dans son rôle de comité de sélection, et suivant l'ordre adopté le jeudi 20 janvier 1994, le Dix–neuvième rapport est adopté d'office et le président est prié de le présenter à la Chambre.

À 11 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Maija Adamsons

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, April 28, 1994

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 28 avril 1994

• 1036

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Order, please. Members of the committee, we have a quorum, so we will resume consideration of the main estimates for 1994–95, under vote 5, Parliament of Canada.

We have witnesses before us again today, but before we discuss these issues with our witnesses I have a point of order from Mr. Hermanson.

Mr. Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Thank you, Mr. Chairman. This point of order regards a matter that was raised in the House on April 20. A member of our caucus, Deborah Grey, from Beaver River, introduced a motion into the House that the Speaker cause to have played or sung *O Canada* between oral statements and oral questions. As you rightly pointed out, Mr. Chairman, there was a procedural error in the presentation. In fact, a subclause was omitted. You recognized that, and in *Hansard* you said:

> Mr. Speaker, I agree with the substance of what the member is trying to propose and recommend that this matter be brought to the Procedure and House Affairs Committee.
>
> We're having a steering committee meeting on May 3, I believe.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): I think it's May 5, Mr. Hermanson. On May 3 we were going to try to complete the discussion of the technical amendments, leaving us a full meeting in which to address steering committee or agenda–setting issues mainly on May 5. But go ahead. Sorry to interrupt.

Mr. Hermanson: So the purpose of sending the letter to you, as acting chairman—because you're also very aware of what happened in the House—was to make sure this matter does have priority with our committee and is brought to the attention of the chairman for expedient consideration.

The reason it was brought forward at fairly short notice was because it was Citizenship Week and we felt that was an appropriate time to bring the matter forward. I know that the member for Beaver River has requested that our committee deal with it in a fairly expeditious manner. So I appreciate your letting me bring this matter to the attention of the committee and I would expect it to be dealt with when the steering committee of the whole meets.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Thank you, Mr. Hermanson. I have received your letter to that effect. We'll consider your point of order to be notice to members of the committee and will place it, along with any other item, to be considered on May 5.

Perhaps at the same time I could take an opportunity to inform members that the Chief Electoral Officer was tabling a document this morning before the House of Commons, and in any case made it public, in regard to political parties and the

Le vice–président (M. Boudria): La séance est ouverte. Mesdames, messieurs, il y a quorum. Nous reprenons l'étude du budget des dépenses principal 1994–1995, crédit 5, sous la rubrique Parlement du Canada.

Nous accueillons à nouveau des témoins, mais avant de discuter de ces questions avec eux, M. Hermanson voudrait invoquer le Règlement.

M. Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Merci, monsieur le président. C'est au sujet d'une question qui a été soulevée à la Chambre le 20 avril. Un membre de notre caucus, M^me^ Deborah Grey, de Beaver River, a présenté une motion à la Chambre demandant au président de faire jouer ou chanter le *Ô Canada* entre les déclarations orales et les questions orales. Comme vous l'avez mentionné à juste titre, monsieur le président, on a commis une erreur de procédure en présentant cette motion. En fait, une disposition secondaire a été omise. Vous l'avez reconnu, et selon le compte rendu officiel des débats de la Chambre, vous avez dit:

> Monsieur le président, je suis d'accord avec le sentiment qu'exprime la députée, mais je propose le renvoi au Comité parlementaire de la procédure.
>
> Je crois que le comité directeur se réunit le 3 mai.

Le vice–président (M. Boudria): Je crois que c'est le 5 mai, monsieur Hermanson. Le 3, nous allons essayer de conclure la discussion sur les amendements d'ordre administratif, ce qui nous laissera toute une séance pour discuter du comité directeur ou de l'établissement du programme, surtout le 5 mai. Mais allez–y. Excusez–moi de vous avoir interrompu.

M. Hermanson: Si l'on vous a envoyé cette lettre à vous, à titre de président suppléant—puisque vous savez très bien ce qui s'est passé à la Chambre—c'était pour s'assurer que cette question soit étudiée en priorité par le comité et portée à l'attention du président pour être examinée sans tarder.

Si elle a été soulevée si peu de temps à l'avance, c'était parce que c'était la Semaine nationale de la citoyenneté et que nous estimions que le moment était bien choisi pour le faire. Je sais que la députée de Beaver River a demandé que le comité traite de cette question sans tarder. Je vous remercie donc de me permettre de porter cette question à l'attention du comité et je compte sur le comité directeur pour en traiter à sa prochaine réunion.

Le vice–président (M. Boudria): Merci, monsieur Hermanson. J'ai bien reçu votre lettre. Nous porterons votre rappel au Règlement à l'attention des membres du comité et l'ajouterons aux autres points de l'ordre du jour qui seront examinés le 5 mai.

Je pourrais peut–être saisir l'occasion pour informer les membres que le directeur général des élections dépose ce matin un document à la Chambre, et le rend donc ainsi public, au sujet des partis politiques et du financement qu'ils recevront du

[*Texte*]

amount of funding they would be receiving from the Government of Canada as a result of the last election. There are some controversial aspects in that regard, and I would recommend that we place that document as one of the items to be discussed by our steering committee on May 5 as well. That would be an important issue. Anyway, I submit that.

I won't be in the chair on May 5; someone else will. I just want to make that indication.

• 1040

Mr. McWhinney (Vancouver Quadra): Mr. Chairman, may I raise a point of order too? I would like the committee to consider the possibility of including in its agenda the internal regulation of political parties. It's a matter that has concerned me for several decades. In most countries, political parties are directly subjected to the constitution and charter of rights as to at least the large parameters of their internal operations. In recent elections there have been issues in Canada and I feel in a sense that we should, without going to the courts—if we went to the courts, it would happen anyway—have these matters regulated. I hope that we can consider whether our mandate should not include extending to political parties the application of general constitutional provisions.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): I'm sure the clerk has noted that as another notice of issues that we might want to discuss at that meeting of May 5.

Mr. Hermanson: On a point of clarification, will this report by the Chief Electoral Officer be distributed to all MPs, or do we have to request that?

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): I don't know. Maybe the clerk could answer that right now. Does the clerk know whether the document was in fact tabled before the House or immediately made public by way of media releases this morning? Perhaps by the end of the meeting we could have the answer, if someone could verify with the Journals Branch.

Mr. Hermanson: It would be very helpful if at least all of the members of this committee have that report.

An hon. member: Fine.

Mr. McWhinney: It sounds very exciting.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): With that being said, can we now proceed with the agenda?

We have before us this morning Mr. Robert Marleau,

le Greffier de la Chambre des communes,

M^me^ Mary Anne Griffith, the deputy clerk, administrative services,

et le Major–général Gaston Cloutier, Sergent d'armes et préposé aux Services de la cité parlementaire. Je leur souhaite la bienvenue.

Nos témoins ont–ils une déclaration à faire?

M. Robert Marleau (greffier de la Chambre des communes): J'aimerais simplement faire un commentaire, monsieur le président, si vous me le permettez.

[*Traduction*]

gouvernement fédéral comme suite aux résultats de la dernière élection. La question suscite une certaine controverse, et je recommande que l'étude de ce document figure au nombre des points à l'ordre du jour de la réunion du 5 mai du comité directeur. Ce serait une question importante. Quoi qu'il en soit, c'est ce que je propose.

Je n'occuperai pas le fauteuil du président le 5 mai, quelqu'un d'autre y siégera. Je voulais simplement vous en faire part.

M. McWhinney (Vancouver Quadra): Monsieur le président, puis–je aussi invoquer le Règlement? Je voudrais que le comité songe à ajouter le règlement interne sur les partis politiques à l'ordre du jour. C'est une question qui me préoccupe depuis plusieurs décennies. Dans la plupart des pays, les partis politiques sont régis directement par la Constitution et la Charte des droits, du moins pour ce qui est d'une grande partie de leurs activités internes. Lors de la dernière élection, des questions ont été soulevées au Canada, questions qui, je crois, devraient faire l'objet de règlements; je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'avoir recours aux tribunaux, quoique ce serait là une façon de régler la chose. Notre mandat devrait peut–être nous obliger à étudier l'opportunité d'assujettir les partis politiques aux dispositions constitutionnelles générales.

Le vice–président (M. Boudria): Je suis certain que la greffière considère cela comme une autre question que l'on pourrait discuter à la réunion du 5 mai.

M. Hermanson: Je voudrais qu'on me précise quelque chose. Le rapport du directeur général des élections sera–t–il distribué à tous les députés ou doit–on en faire la demande?

Le vice–président (M. Boudria): Je ne le sais pas. La greffière peut peut–être vous répondre tout de suite. La greffière sait–elle si le document a effectivement été déposé à la Chambre ou s'il a été rendu public immédiatement par communiqué de presse ce matin? Si quelqu'un pouvait vérifier auprès de la Direction des journaux, nous pourrions peut–être vous répondre à la fin de cette réunion.

M. Hermanson: Il faudrait qu'au moins tous les membres de ce comité aient ce rapport.

Une voix: D'accord.

M. McWhinney: Cela s'annonce très intéressant.

Le vice–président (M. Boudria): Cela dit, pouvons–nous maintenant passer à l'ordre du jour?

Nous avons avec nous ce matin M. Robert Marleau,

the clerk of the House of Commons,

Mrs. Mary Anne Griffith, sous–greffière, Services de l'administration,

and Major–General Gaston Cloutier, Sargeant–at–Arms and Officer of the Parliamentary Precinct Services. Welcome.

Do our witnesses have a statement to make?

Mr. Robert Marleau (Clerk of the House of Commons): I would just like to make a comment, Mr. Chairman, if I may.

[*Text*]

Plus tôt cette semaine, nous vous avons fait parvenir un document qui vise à répondre aux questions qui étaient restées en suspens lors de notre dernière comparution. En ce qui concerne la question qui portait sur une proposition d'appui dans le domaine des communications pour les commissions parlementaires, nous n'avons pas eu le temps de mettre au point une proposition dans le délai prescrit. Cela exige une certaine analyse des besoins des comités, qui varient selon les comités permanents. On vous fera parvenir cela dans les plus brefs délais.

Le vice–président (M. Boudria): Merci, monsieur Marleau.

Si la déclaration de nos témoins est terminée, on peut passer aux questions.

Mr. White (Fraser Valley West): Regarding the letter we got from Mr. Marleau, I want to compliment you, sir, for appointing Edna MacKenzie to look after the assets, the equipment and the return of it. I finished a meeting with her just a few minutes ago and was quite impressed by the enthusiasm with which she's going to attack that problem.

There is one comment in your letter, however, that I would like just to bring to your attention. I can't find the specifics of it, but it basically says that the equipment and the inventories in constituency offices have been left to the honour system of MPs. That honour system did not work in my case and in several others. I know that Mrs. MacKenzie is going to work on the process. I certainly hope that you'll review that process in short order, because the situation, as it has been outlined in several instances, has been quite unacceptable.

Thank you again for that action. I appreciate it.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Is there a response from our witnesses?

Mr. Marleau: I certainly have taken note of Mr. White's comment. I think the timing is appropriate for us to be reviewing those procedures. It's the beginning of a parliament. Again, it's a body of problems we experience, and we'll keep you informed.

M. Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Dans le document, on parle de la réduction des budgets des cabinets ministériels. Est–ce qu'il y a moyen d'avoir le détail de cela, ministère par ministère, y compris les postes?

M. Marleau: Monsieur Duceppe, nous avons reproduit ici un extrait de l'annonce qui avait été faite par le Conseil du Trésor. C'est une question qui doit être posée directement au Conseil du Trésor. Je peux essayer de me faire le messager de votre demande. Je me demande cependant si elle n'aurait pas plus d'impact si elle venait directement du Comité ou d'un député. Elle pourrait aussi, sur le plan de la procédure, faire l'objet d'une question écrite au *Feuilleton*.

[*Translation*]

Earlier this week, we sent you a document to respond to questions that had been left unanswered at our last meeting. We did not have enough time to finalize a proposal regarding the matter of supporting the communications position for parliamentary commissions. Committee needs have to be studied fairly thoroughly, and those needs vary from one standing committee to another. We will send you the information as soon as possible.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Thank you, Mr. Marleau.

If our witnesses have finished their statement, we could now move on to questions.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Nous avons reçu une lettre de M. Marleau et je voudrais vous féliciter, monsieur, d'avoir nommé M^me^ Edna MacKenzie au poste de responsable des biens, de l'équipement et de la restitution. Je viens de terminer une réunion avec elle il y a quelques minutes et j'ai été assez impressionné par l'enthousiasme qu'elle démontre pour s'attaquer à ce problème.

Toutefois, il y a un commentaire dans votre lettre sur lequel je voudrais attirer votre attention. Je ne trouve pas les détails, mais en gros, on dit compter sur l'honnêteté des députés pour qu'ils remettent l'équipement et les inventaires de stocks dans les bureaux de circonscription. Ce code d'honneur n'a pas fonctionné dans mon cas ni dans le cas de plusieurs de mes collègues. Je ne sais pas si M^me^ MacKenzie va essayer d'améliorer ce processus–là. J'espère qu'on l'étudiera d'ici peu, car la situation dans plusieurs cas a été tout à fait inacceptable.

Je vous remercie encore pour votre travail que j'apprécie à sa juste valeur.

Le vice–président (M. Boudria): Nos témoins peuvent–ils répondre à cette question?

M. Marleau: J'ai bien pris note du commentaire de M. White. Je crois qu'il est temps d'étudier ces procédures. Nous sommes au début d'une législature. Je tiens à répéter qu'il y a beaucoup de problèmes à régler, mais nous vous tiendrons au courant des progrès.

Mr. Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): The document mentions reducing cabinet budgets. Would it be possible to have a line–by–line breakdown of the budgets for each department?

Mr. Marleau: Mr. Duceppe, we have here an excerpt of the announcement made by Treasury Board. This is a question you will have to ask directly to Treasury Board. I could try to act as your messenger, but I think it would have more impact if the question came directly from the Committee or a member of Parliament. In terms of procedure, it could also be put as a question on the *Order Paper*.

• 1045

M. Duceppe: Si je comprends bien, on étudie ici le Budget des dépenses principal.

Le vice–président (M. Boudria): Le Budget des dépenses principal en ce qui a trait à la Chambre, mais non aux ministères. Les ministères sont étudiés dans les comités parlementaires appropriés. Comme le greffier vient de le dire, il

Mr. Duceppe: If I understand correctly, we're here to study the main estimates.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): The part of the main estimates that pertains to the House, and not those that pertain to departments. The appropriate parliamentary committees study the department budgets. As the clerk has just said, you

[*Texte*]

y a peut–être lieu de mettre au *Feuilleton* une question demandant quelles dépenses ont été encourues pour chaque ministère. Ensuite, selon nos règles, le gouvernement doit répondre dans un délai de 45 jours.

M. Duceppe: D'accord. J'en prends note.

Deuxièmement, il y a un autre élément que j'avais soulevé au niveau des comités, c'est–à–dire les postes de responsable des communications. Est–ce qu'on a de l'information là–dessus? Je ne l'ai pas vue.

M. Marleau: Nous n'avons pas encore reçu le rapport final du Comité de liaison, qui est encore en train de faire la répartition des budgets. Tant que ces budgets n'auront pas une allure permanente, je ne serai pas en mesure de faire rapport. Je peux vous dire que la Régie interne a reçu récemment un budget du Comité mixte sur la politique de la défense canadienne et a demandé au Comité de réviser le poste des communications, lui recommandant assez fortement de le réduire considérablement.

M. Gagliano (Saint–Léonard): Ma question a trait aux inventaires dans les bureaux de comté.

I think last time this question created an immense interest, especially from the media, and I think it's time that we take this opportunity.

I understand Mr. White is satisfied with the explanation and understands the system now. For example, the clerk, Mr. Chairman, spoke of the honour system in the riding. Maybe we could take this opportunity, since this committee is open to the media, to explain what we mean by the honour system and what this system has done until now and what we intend it to do in the future, so that everything is clear. Taxpayers who are now wondering what happens to the tax money could have a better understanding.

Mr. Marleau: Well in the document we filed with the committee we explained the procedures we go through just prior to the election and just after in terms of reconciling the inventory list that is submitted by the member and our own records.

What we mean by the honour system is that we do not carry out a physical inventory control in the riding office. So far, the loss factor is greatly outweighed by the cost of having to do a physical inventory in each riding office, particularly if you combine that with issues of depreciation, age, replacement and those kinds of things.

At the time we submitted this document to the committee, only four cases out of the 205 new MPs were outstanding and continuing through the reconciliation process. That is, there are four cases that still cause us concern outside the regular issues of age, replacement and depreciation.

As Mr. White suggested, we will be reviewing those procedures in the context of this particular experience and will recommend changes again, but the actual verification on site could be a very costly exercise.

Mr. Gagliano: If I may continue just with comments rather than a question. I don't know if it's every year or every two years, but I know that as a member of Parliament I regularly receive a list of equipment I have in my office.

[*Traduction*]

may want to put a question on the *Order Paper* asking what expenses were incurred by each department. According to our rules, the government must then respond within 45 days.

Mr. Duceppe: Fine. I have noted that.

Secondly, there was another matter I had raised in committees, namely the positions of communications officer. Do we have any information on that? I haven't seen any.

Mr. Marleau: We have not yet received the final report from the Liaison Committee, which is still allocating the budgets. I cannot make a report before those budgets are finalized. I can, however, say that the Board of Internal Economy recently received a budget from the Joint Committee on Canada's Defence Policy and asked the Committee to review the communications budget item, recommending that it be reduced significantly.

Mr. Gagliano (Saint–Léonard): My question is about inventory in riding offices.

Je pense que la dernière fois, cette question a suscité un vif intérêt, surtout de la part des journalistes, et je crois que nous devrions nous pencher sur cette question.

Si j'ai bien saisi, M. White est satisfait de l'explication qu'on lui a donnée et comprend maintenant le fonctionnement du système. Par exemple, monsieur le président, le greffier a parlé du code d'honneur dans les comtés. Puisque ce comité est accessible aux journalistes, nous devrions peut–être saisir cette occasion pour leur expliquer ce qu'on entend par ce code d'honneur et leur dire comment ce code a été appliqué et ce que nous avons l'intention de faire à l'avenir pour ainsi mettre les choses au clair. Les contribuables qui se demandent ce qu'on fait de leur argent comprendraient mieux le système.

M. Marleau: Le document déposé au comité explique la procédure suivie juste avant l'élection et immédiatement après, laquelle permet de comparer la feuille d'inventaire soumise par le député à celle que nous avons dans nos dossiers.

Le code d'honneur sous–entend que nous n'allons pas nous rendre dans les bureaux de circonscription pour dresser l'inventaire. Le coût d'un tel contrôle dépasserait de loin le montant des pertes subies jusqu'à présent, surtout si l'on tient compte en plus de facteurs tels que la dépréciation, l'âge, le coût de remplacement et ainsi de suite.

Lorsque nous avons présenté ce document au comité, seulement quatre des 205 nouveaux députés avaient des dossiers incomplets, mais le travail de réconciliation se poursuivait. Autrement dit, il reste encore quatre cas à régler à part les questions habituelles de l'âge, du coût de remplacement et de la dépréciation du matériel.

Comme l'a proposé M. White, nous réexaminerons cette procédure et recommanderons encore des changements, mais il serait très coûteux de se rendre dans les bureaux de circonscription pour y faire la vérification.

M. Gagliano: Je voudrais formuler des commentaires plutôt que de poser une question. En tant que député, je reçois régulièrement une liste de l'équipement que j'ai dans mon bureau; je crois que c'est chaque année ou tous les deux ans.

[*Text*]

Mr. Marleau: Every year.

Mr. Gagliano: I have to check whether it's all still there or not. If there is anything missing I have to justify what happened, and the member of Parliament signs that statement.

• 1050

I also understand that after the election, if there is a change of member in that particular riding, the list is given to the new member. That's really when the physical account. . .because I assume that the new member will go through the list and see those items missing. And that's when, if there's any discrepancy. . . Right now we are only left with 4 cases out of 295 that needed to be reconciled.

Mr. Marleau: That we're continuing to reconcile.

Mrs. Jennings (Mission—Coquitlam): Regarding this particular topic, Mr. Marleau, I too want to congratulate you on the selection of Edna MacKenzie. I met with her as well and I'm satisfied that she is very concerned. I think I'm one of the 4 ridings, so I really appreciate her assuring me that she's doing everything she can. She's going to address those.

I agree with Mr. Gagliano and Mr. White that there has to be. . .I know the honour system probably has been in place and, as you say, has worked very well for more than the majority, but there must be an accountability. I found that this accountability was missing in my riding. I really want to add my protest to that, and I look forward to a much more effective system.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): Mr. Chairman, I would like to continue on the same point. The exhortation of Ms Jennings was that the system would be better, but is there a mechanism in place that would improve the desired accountability?

Mr. Marleau: Certainly a physical verification control system would make it much better, but very expensive, I think. I'm not discounting it, but touring 295 constituency offices to establish accurate lists and making those offices accountable to the last dollar would be very expensive.

I should state that this is an all–time turnover for the Parliament. We've never encountered that dimension of turnover. Almost 60% of the House was renewed, so I would say that what were minor problems in the past may have reached larger dimensions because of the large turnover. I think we have to keep that in perspective.

But certainly we will review the procedures, and where we can tighten up we will. Mr. Gagliano is quite correct in saying there is a yearly check–off for each member that they do sign.

Some of the equipment went missing simply because it was in the wrong place. Some members left telephones and recording equipment in the member's office, assuming that the next member coming in would be his or her successor, which is

[*Translation*]

M. Marleau: Chaque année.

M. Gagliano: Je dois vérifier si tout l'équipement est toujours là ou non. S'il manque quelque chose, je dois expliquer la situation et signer une déclaration à cet effet.

Je crois aussi savoir qu'après l'élection, si un nouveau député est élu dans cette circonscription, la liste lui est remise. C'est vraiment à ce moment–là que l'inventaire. . . puisque je suppose que le nouveau député va vérifier la liste et constater que ces articles manquent. Et c'est alors, si tout ne concorde pas. . . Actuellement il ne nous reste plus à rapprocher que quatre des 295 dossiers.

M. Marleau: Nous poursuivons le rapprochement.

Mme Jennings (Mission—Coquitlam): À ce sujet, monsieur Marleau, je tiens aussi à vous féliciter d'avoir choisi Edna MacKenzie. Je l'ai rencontrée aussi et je suis convaincue qu'elle est très dévouée. Je pense que ma circonscription fait partie des quatre dont le rapprochement se poursuit, et j'ai été rassurée quand elle m'a dit qu'elle faisait tout ce qu'elle pouvait. Elle va se pencher sur ces cas.

Je suis d'accord avec MM. Gagliano et White qu'il faudrait. . . je sais que c'est un système qui repose sur l'honneur et, comme vous dites, il fonctionne très bien dans la plupart des cas, mais il doit y avoir reddition de comptes. J'ai constaté justement que dans ma circonscription, on n'avait pas rendu ces comptes. Je tiens vraiment à m'élever contre cet abus, et je compte bien qu'on mettra en place un système beaucoup plus efficace.

M. Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le président, j'aimerais poursuivre dans la même veine. M^me^ Jennings demande qu'on améliore le système, mais existe–t–il présentement un mécanisme qui permettrait d'assurer une meilleure reddition des comptes?

M. Marleau: Il est bien certain qu'un système de contrôle et de vérification du matériel serait de loin préférable, mais il serait très coûteux, je pense. Je n'exclus pas cette possibilité, mais faire le tour de 295 bureaux de circonscription pour dresser des listes exactes du matériel et demander aux responsables de ces bureaux de rendre compte de l'utilisation de leurs fonds jusqu'au dernier dollar coûterait très cher.

Je dirais que c'est la première fois dans l'histoire du Parlement qu'on assiste à un tel changement. Nous n'avions encore jamais vu un bouleversement d'une telle ampleur. La Chambre ayant été renouvelée à près de 60 p. 100, je dirais que des problèmes que jusque là on avait considérés comme mineurs ont peut–être pris une proportion plus considérable en raison même du fort taux de roulement. Je pense qu'il faut en tenir compte.

Cependant, nous allons certainement revoir notre façon de procéder et la resserrer si possible. M. Gagliano a tout à fait raison quand il rappelle que chaque année, tout député doit signer une liste de vérification.

Certaines pièces d'équipement manquaient tout simplement parce qu'on ne les avait pas placées là où il aurait fallu. Des députés ont laissé les téléphones et le matériel d'enregistrement dans leur bureau, en supposant que le prochain occupant serait

[*Texte*]

not always the case. It took a while to reconcile all of that and find some of it, which was legitimately just left behind but in the wrong place. In that context, I think maybe on the eve of an election we could be a little more aggressive in a pre–reconciliation as compared to waiting until after the election.

Mr. Lee: In the last Parliament, to your recollection, were there MPs who did not sign the reconciliations, the inventory list that was sent out from time to time? Were there MPs who did not or refused to sign that?

Mr. Marleau: I would have to verify that information, unless Mary Anne has it.

Ms Mary Anne Griffith (Deputy Clerk, Administrative Services, House of Commons): I would say on the record, Mr. Lee, that it has been difficult to get members to do their inventory on a regular basis. As Mr. Gagliano has said, we send this out regularly. We hope that members and their staff will take the time to verify. It's a long list and it's quite time–consuming, and some members are a little slower than others at getting them back to us. We have to keep reminding, and in some cases we have to actually visit the office and say "We're sorry, but your inventory is overdue; could you please return it to us?"

I don't know of any cases of members refusing to do it. It's just very time–consuming for them or for their staff. Therefore some members are not as good as others at getting it back to us promptly.

It's really essential for us to keep track of items because some items depreciate, wear out and are replaced by other items, and if our inventory list isn't up to date as to what's actually in the member's office then we can't do the hand–over, as Mr. Marleau was saying, at an election time.

• 1055

We have one list. The member has a different list because he's changed certain items. The new member coming in gets the list we provide him with, which isn't necessarily reconciled with the member's list immediately.

Mr. Lee: I would suggest to the clerk that maybe mid–term in this Parliament your office might want to take another look at it to make sure that all members are participating. Maybe during estimates you'll be asked about the issue again, at which point the committee may want to have another look at it if it's not working well.

On that same issue, if there are only four members who have not yet reconciled the inventories, that's not a bad rate of success. You've indicated that as a last resort the House would invoice the former members. That seems to me to be a fairly difficult exercise. The House isn't generally in the role of being a bill collector. How would you propose to go about collecting? You can send an invoice but these are members who have been unable to reconcile or refuse to reconcile. If they're taking that stance, how do you intend to proceed further on collection?

[*Traduction*]

leur successeur, ce qui n'est pas toujours le cas. Il a fallu du temps pour s'y retrouver dans tout cela et remettre la main sur certaines pièces d'équipement, qui avaient été légitimement laissées au Parlement, mais au mauvais endroit. À ce propos, je pense qu'à la veille d'une élection, nous pourrions peut–être faire preuve d'un peu plus d'initiative et procéder à un rapprochement préalable plutôt que d'attendre après l'élection.

M. Lee: Au cours de la dernière législature, d'après votre souvenir, y a–t–il des députés qui n'ont pas signé les formulaires de rapprochement, la liste de l'inventaire qui leur était adressée à l'occasion? Y a–t–il des députés qui ne l'ont pas signée ou qui ont refusé de le faire?

M. Marleau: Il faudrait que je vérifie, à moins que Mary Anne ait ce renseignement.

Mme Mary Anne Griffith (sous–greffière, Services de l'administration, Chambre des communes): Je dirais, monsieur Lee, qu'il est difficile d'obtenir des députés qu'ils procèdent à leur inventaire de façon régulière. Comme l'a dit M. Gagliano, nous leur faisons parvenir régulièrement cette liste. Nous comptons sur les députés et leur personnel pour qu'ils prennent le temps d'effectuer cette vérification. La liste est longue et sa vérification demande pas mal de temps. Des députés mettent plus de temps que d'autres à nous la renvoyer. Nous devons faire des rappels et dans certains cas, nous rendre sur place pour dire qu'on ne nous a pas encore fait parvenir l'inventaire réclamé et qu'on devrait avoir l'obligeance de nous le transmettre.

Je n'ai jamais eu connaissance de cas où un député aurait refusé de signer la liste. C'est tout simplement que cela demande beaucoup de temps aux députés et à leur personnel. Si bien que certains ne sont pas aussi prompts que d'autres à nous renvoyer le document.

Il est absolument essentiel pour nous de savoir où se trouvent ces articles parce que certains perdent de la valeur, s'usent et sont remplacés par d'autres, et si l'inventaire n'est pas à jour et qu'on ne sait pas ce qui se trouve dans le bureau du député, nous ne pouvons pas, comme le disait M. Marleau, quand viennent les élections, céder ce bureau à quelqu'un d'autre.

Nous avons une liste. Le député a une liste différente parce qu'avec le temps, il a changé certains articles. Son successeur reçoit la liste que nous lui fournissons, qui n'est pas nécessairement aussitôt comparée à l'autre.

M. Lee: Je proposerais au greffier d'examiner à nouveau la question, peut–être à la moitié de la présente législature, et de s'assurer de la participation de tous les députés. Peut–être vous posera–t–on à nouveau la question quand nous examinerons le budget des dépenses, et le Comité voudra peut–être à ce moment–là y revenir si cela ne fonctionne pas bien.

Toujours à ce sujet, si seulement quatre députés n'ont pas encore procédé au rapprochement des inventaires, ce n'est quand même pas un mauvais résultat. Vous avez indiqué qu'en dernier recours, on enverrait une facture aux anciens députés. La chose me semble assez difficile à faire. La Chambre n'a pas pour habitude de jouer les agents de recouvrement. Comment procéderiez–vous à ce recouvrement? On peut envoyer une facture, mais il s'agit là de députés qui n'ont pas pu effectuer le rapprochement ou qui ont refusé de le faire. S'ils réagissent ainsi, quelle autre mesure pourrez–vous prendre pour assurer ce recouvrement?

[*Text*]

Mr. Marleau: So far, invoicing has been a pretty infrequent issue. I think invoicing would be done almost on an agreed basis, in that the member has said no, I want to keep that, or it's mine, or there is a dispute, and we try to negotiate and arrive at an agreement.

There is a particular case—I won't name names—where there was a considerable dispute about how the equipment was acquired, how it got to where it got to be. Over discussions and negotiations it was returned and the member agreed that it belonged to the House and not to the member.

There's often a lot of confusion also in the constituency office over what's there. There are personal items that members bring in. There is departmental equipment, in certain cases, for ministers. Staff check it off as being theirs. It doesn't reconcile with our list and vice versa. So it takes a little bit of time.

So far invoicing is really a last resort and I don't think we have invoiced any. . .

Ms Griffith: We have.

Mr. Marleau: We have?

Ms Griffith: Yes, actually this time we have invoiced and the member has paid.

It's not perhaps as problematic as you would think because if we're looking for an item and the member knows that they did have the item and they can't account for it, we tell him or her there's a piece of equipment that belongs to the House that they haven't returned, or we have no indication that they've returned it and if they can't return it they owe us this amount of money.

We have invoiced members and we have had payment and we've had no difficulty so far.

Mr. Lee: Thank you.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Thank you, Mr. Lee. M. Langlois.

M. Langlois (Bellechasse): Monsieur Marleau, j'aimerais avoir une explication administrative rationnelle pour une chose qui s'est passée à mon bureau d'Ottawa. Sur l'inventaire de mon bureau, il n'y avait pas de télécopieur, par exemple, et il n'a pas été possible d'en retracer un. Dans un bureau de comté, on fonctionnait avec un système informatique qui datait de 1985 que l'ex–adjointe de comté n'avait jamais été capable de faire fonctionner parce qu'elle ne trouvait pas le bouton *On/Off*. Elle me disait: Cela fonctionne très bien, mais je n'ai pas pu le faire fonctionner. Elle m'a donné un disque qui ressemblait aux anciens 33 tours en me disant qu'on fonctionnait avec cela. J'ai pris sa parole, mais on n'était pas à la Chambre.

Je n'ai pas demandé d'enquête dans ce domaine, mais j'ai un peu de difficulté à accepter qu'en 1994, on fonctionne avec de l'équipement datant de dix ans et qu'on fonctionne sans télécopieur dans un bureau, surtout qu'il s'agissait du bureau d'un ministre de la Couronne.

M. Marleau: L'équipement auquel vous faites allusion a sans doute a été réconcilié avec la liste que nous avions pour ce bureau.

[*Translation*]

M. Marleau: Jusqu'à maintenant, nous avons rarement recouru à la facturation. Je dirais que cela se fait presque par entente, à savoir que quand le député refuse, qu'il veut garder l'article en question ou qu'il soutient qu'il lui appartient ou s'il y a un différend, nous essayons alors de négocier pour en arriver à une entente.

Dans un cas donné—je ne donnerai pas de noms—on ne s'entendait pas du tout sur la façon dont l'équipement avait été acquis, sur la façon dont il était arrivé là. Après discussions et négociations, il nous a été rendu et le député a reconnu qu'il appartenait à la Chambre.

Souvent aussi au bureau de circonscription la confusion règne quant à ce qui s'y trouve. Les députés y apportent des effets personnels. Dans certains cas, pour les ministres, on y trouve du matériel du ministère. Les membres du personnel inscrivent ces articles comme leur appartenant. Cela ne concorde pas avec notre liste. C'est pourquoi cela prend un peu de temps.

Jusqu'à maintenant, la facturation a vraiment été une solution de dernier recours, et je ne pense pas que nous ayons facturé. . .

Mme Griffith: Nous l'avons fait.

M. Marleau: Nous l'avons fait?

Mme Griffith: Oui, cette fois–ci nous avons envoyé une facture et le député a payé.

Ce n'est peut–être pas aussi compliqué qu'on peut l'imaginer, parce que si nous recherchons un article et que le député sait qu'il l'avait et qu'il ne peut pas en rendre compte, nous lui disons que c'est une pièce d'équipement qui appartient à la Chambre et qui n'a pas été rendue, ou que nous n'avons aucune preuve que cet article a été rendu et que s'il ne peut pas le rendre, il nous doit tel montant.

Nous avons envoyé des factures à des députés, nous avons reçu des paiements et cela ne nous a jusqu'à maintenant posé aucune difficulté.

M. Lee: Merci.

Le vice–président (M. Boudria): Merci, monsieur Lee. Monsieur Langlois.

Mr. Langlois (Bellechasse): Mr. Marleau, I would like to have a rational administrative explanation for something that happened at my office in Ottawa. On that inventory there was no fax machine, for example, and it was not possible to track one. In my riding office, we used to work on a computer system that dated back to 1985 and that the previous riding officer had never been able to operate because she couldn't find the on–off switch. She used to tell me: It works very well, but I could not manage to operate it. She handed me a disc similar to those old long–playing records saying to me that that was what we used. I took her word for it, but then we were not in the House.

I did not ask for an investigation, but I found it hard to believe that in 1994, we are still using ten–year–old equipment and work without a fax in an office, specially in a minister's office.

Mr. Marleau: The equipment you are referring to has probably been reconciled with the list we had for that office.

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 1100

Dans le cas d'un bureau de ministre, il n'est pas impossible que des pièces d'équipement, télécopieur ou autre, aient été fournies par le ministère afin que le ministre puisse exercer ses fonctions ministérielles alors qu'il se trouvait dans son comté. Au point de vue financier et administratif, c'est une bonne chose que ce député ait décidé de ne pas dépenser en double. Si le député a utilisé un télécopieur du gouvernement, c'est au bénéfice de la Chambre indirectement.

In the case of a Minister's office, equipment such as a fax machine could have been provided by the Department so that the Minister could carry out his ministerial duties while he was in his riding. It is a financial and administrative bonus that that member decided not to spend twice as much as he could have. If the member used a government fax machine, he provided an indirect benefit to the House.

M. Langlois: Je ne sais pas si c'est de votre compétence, monsieur Marleau, mais j'aimerais aborder la question des surplus d'inventaire qui peuvent exister lorsqu'on a pris possession du matériel du député sortant et qu'on n'a pas besoin d'une partie de ce matériel. Dans ma circonscription, une espèce de vente a été faite. Du mobilier a été vendu pour la somme dérisoire de 300$. Comment évalue–t–on les coûts de ce mobilier qu'on veut vendre?

Mr. Langlois: I do not know whether this is your responsibility, Mr. Marleau, but I would like to talk about inventory surpluses that may occur when an outgoing MP's goods are taken and some of them are no longer needed. In my riding, there was some sort of sale. Furniture was sold for the measly sum of $300. How is the cost of the furniture to be sold assessed?

M. Marleau: J'espère que ce n'était pas du mobilier de la Chambre des communes.

Mr. Marleau: I hope it was not furniture from the House of Commons.

M. Langlois: C'est du mobilier qui était sur la liste.

Mr. Langlois: It was furniture that was on the list.

M. Marleau: Il est possible que du mobilier soit sur la liste et ne nous appartienne pas. Comme je l'ai expliqué plus tôt, dans certains cas, il y a des effets personnels dans les bureaux de comté et il arrive parfois que le personnel fasse l'erreur de le mettre sur la liste, ne sachant pas ou ayant oublié que ces effets appartenaient au député, ou au parti politique ou à la belle–mère, selon les circonstances.

Mr. Marleau: It is possible to have furniture on that list that does not belong to us. As I explained earlier, in some cases, there may be personal effects in the riding offices and sometimes the staff mistakenly put items on the list unwittingly or having forgotten that those items belonged to the member of Parliament or to the political party or to the mother–in–law, or whomever.

Quand la Chambre estime que des pièces d'équipement ou de mobilier ne sont plus nécessaires et qu'il faut s'en défaire, elle les confie à l'agence de la Couronne qui s'occupe de tous les bien excédentaires du gouvernement. Nous les transférons là, ils sont vendus par cette agence et le profit est remis au Fonds du revenu consolidé du Canada. Nous ne vendons pas directement ces équipements.

When the House feels equipment or furniture is no longer needed and wants to dispose of it, the House entrusts the goods to the Crown agency responsible for all government surpluses. We transfer the items there, they are sold by that agency and the profit is returned to the Consolidated Revenue Fund. We do not sell the equipment directly.

Nous essayons de les refiler autant que possible à l'intérieur de l'appareil parlementaire. Si on a un télécopieur de trop et qu'il vous en manque un, on va essayer de vous convaincre de l'accepter. Il ne s'agit peut–être pas du dernier modèle, mais il est très fonctionnel. Cependant, les équipements deviennent un jour désuets et on doit en disposer par l'intermédiaire de la société qui s'occupe de la vente des biens de la Couronne.

As much as possible, we try to reuse the items somewhere else in the parliamentary system. If I have an extra fax machine and you are missing one, we will try to convince you to accept it. It may not be the latest model, but it is quite adequate. However, equipment does eventually become obsolete and it must be disposed of through the agency responsible for selling Crown assets.

M. Langlois: Dans le cas que je vous mentionnais, il s'agissait de mobilier qui apparaissait sur la liste qui m'avait été transmise et qu'on a dû mettre en entreposage pendant une certaine période parce que nous n'avions pas de locaux suffisamment grands pour l'utiliser. Il a été vendu, mais le prix, à mon humble avis. . . Si cela n'avais pas risqué de me mettre en conflit d'intérêts, soyez sûr que je l'aurais acheté à ce prix–là. J'aurais probablement pu le vendre quatre ou cinq fois plus cher. Je m'interroge là–dessus. Cela ressemble aux surplus de guerre quand j'étais petit bonhomme, où on vendait des habillements de. . .

Mr. Langlois: In the aforementioned case, it was furniture that was on the list I was given and that had to be stored for some time because our premises were not large enough to use it. It was sold, but the price, in my humble opinion. . . If I had not run the risk of being accused of conflict of interest, believe me, I would have bought the furniture at that price. I could have probably resold it for four or five times more. I wonder about that. It is like when I was little and war surpluses were being sold, such as uniforms. . .

M. Marleau: Tout ce que je peux vous dire, monsieur Langlois, c'est qu'on peut prendre contact avec vous pour regarder le détail et vérifier si c'était du mobilier de la Chambre. Il est possible aussi que, dans certains cas, on ait

Mr. Marleau: All I can say, Mr. Langlois, is we can go over the details with you and see if it was furniture that belonged to the House. In some cases, it is felt that it is more cost–effective to sell the equipment on–site instead of

[*Text*]

décidé qu'il était plus rentable de vendre l'équipement sur place au lieu de le transporter à Ottawa. Il est possible que ce mobilier ait été rayé des listes à cause de cela. De toute manière, on aimerait prendre contact avec vous et regarder cela de plus près.

M. Langlois: Merci.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): I see members have indicated a second round of questions. Before we get to that I wonder if you would agree to the chair asking a question on this.

Some hon. members: Agreed.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): My question is about a slightly different issue, but it has to do with your area of concern, Mr. Marleau. It's the issue of the 14 employees again.

For the information of members of the committee, 14 messengers were laid off last year. Some of them had worked just a trifle under the threshold over which they would have become permanent. Some of them had been here four years, were laid off and given part–time jobs. I understand five of them have still not been offered positions. Could you bring the committee up to date on that? This has lingered for a very long period of time. Many members and I are concerned about the treatment of these people.

• 1105

Mr. Marleau: In the last Parliament in the last fiscal year, a certain number of messengers were required on a term basis. Those who were retained on that basis were advised that with the dissolution there would be a period of time when their services would not be needed. They received that notice in July of last year.

These were not indeterminate permanent employees of the House of Commons, so technically they weren't laid off. The term conditions of employment were made clear to them at the time their services were retained. That being said, one can expect their own expectations were beyond the statements made to them.

We managed to reassign most of them over December and January. I believe there are only seven, so seven have been rehired on a term basis. Some of them have been offered part–time employment which they have taken. Others have refused to accept part–time employment. Others have refused specific assignments we have offered.

I appreciate it's a delicate situation, but I think management has made considerable effort to accommodate those individuals and we're continuing to do so. We are in a period of downsizing and re–evaluation of all posts right across the board. They are on the priority list and have been on the priority list since last fall. They will get first opportunity for offers as vacancies occur.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Last November 18 I met with some of the employees, and at that time they had considerable complaints that the agreement made last August 19 was not being respected. More specifically, they were rehired part–time when at the same time you were bringing in new people from the outside for further part–time work.

[*Translation*]

transporting it to Ottawa. It is possible that that furniture was struck from the list because of that. In any case, we would like to contact you and look into that more thoroughly.

Mr. Langlois: Thank you.

Le vice–président (M. Boudria): Je vois que les membres du comité voudraient avoir un deuxième tour de questions. Avant de commencer, je me demande si le président pourrait poser une question lui aussi.

Des voix: D'accord.

Le vice–président (M. Boudria): Ma question porte sur un aspect quelque peu différent, mais elle relève quand même de votre champ de compétences, monsieur Marleau. Il s'agit encore une fois des 14 employés.

Je voudrais signaler aux membres du comité que 14 messagers ont été licenciés l'an dernier. Certains d'entre eux avaient travaillé juste un peu moins du minimum requis pour devenir permanents. Certains d'entre eux travaillaient ici depuis quatre ans, ont été licenciés et se sont vu offrir des emplois à temps partiel. Si je ne m'abuse, cinq autres n'ont toujours pas obtenu d'offre d'emploi. Pourriez–vous dire au comité où en est ce dossier? Il traîne depuis très longtemps. Bon nombre de députés et moi–même n'aimons pas la façon dont ces employés ont été traités.

M. Marleau: Pendant le dernier exercice de la dernière législature, on a eu besoin d'un certain nombre de messagers employés pour une période déterminée. Ceux qui ont été recrutés dans ces conditions ont été informés qu'à la dissolution du Parlement, on n'aurait pas besoin de leurs services pendant un certain temps. Ils en ont été informés en juillet dernier.

Il ne s'agissait pas d'employés permanents de la Chambre des communes, c'est–à–dire d'employés recrutés pour une période indéterminée, si bien en fait qu'ils n'ont pas été congédiés à proprement parler. Les conditions d'emploi leur avaient été clairement exposées au moment de leur recrutement. Cela dit, on peut penser qu'ils s'attendaient à plus que ce qu'on leur avait offert.

Nous avons réussi à les réaffecter pour la plupart en décembre et en janvier. Je crois qu'il n'y en a que sept, si bien que sept personnes ont été réembauchées pour une période déterminée. À certains, on a offert des emplois à temps partiel, qu'ils ont acceptés. D'autres ont refusé de travailler à temps partiel. D'autres ont refusé des affectations que nous leur avons offertes.

Je comprends que la situation est délicate, mais je pense que les gestionnaires ont fait beaucoup d'efforts pour satisfaire ces gens et nous continuons d'essayer. Nous vivons une période de rationalisation et de réévaluation de tous les postes et cela partout. Leurs noms figurent sur une liste de priorités depuis l'automne dernier. Ils seront les premiers à se voir offrir un emploi quand une vacance se produira.

Le vice–président (M. Boudria): Le 18 novembre dernier, j'ai rencontré certains employés, et à ce moment là ils étaient très mécontents du fait que l'entente conclue le 19 août dernier n'a pas été respectée. Pour parler de façon précise, ils ont été réembauchés à temps partiel pendant que vous recrutiez des gens de l'extérieur pour leur confier des emplois à temps partiel.

[*Texte*]

Do you know if that's been resolved? Are some people coming from the outside and displacing those people who have several years of service with us? It was true last November. We all remember the incident. Do you know to what extent that has been rectified by all concerned?

I know the Sergeant–at–Arms has been most helpful in providing employment to some of them—not creating artificial jobs of course but actually hiring them—before hiring others because they were already our employees.

Could you fill us in as to whether or not outsiders, if I can call them that, are being hired while these people are still not getting a full day's work?

Mr. Marleau: None of them had been employed for more than four years. All of them were under a three–year long–term status, if you like. The long–term ones, I'm informed by the sergeant, have all been rehired on a long–term basis.

As of last fall we put them on the priority list and they remain there. To my knowledge, no one has been hired to displace them from that status. Obviously, anyone who is retained either on term or long–term qualification is also an issue.

Some have refused to return to the messenger service, for example, and wish to be employed in transport. We don't have employment in transport. We have employment opportunities for messengers. I think that's a part of labour relations we have to work out over time. In this current environment it is unrealistic for those employees, or any employee for that matter, to expect to get a job where they want a job.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): I agree with you on that point. I've asked more than enough. You've assured me they are offered employment up to 37 or 40 hours a week before outsiders are brought in. I think I heard you say that. I want you to make sure that is in fact happening, and that satisfies me if that's what you said.

Mr. Marleau: For positions for which they are qualified.

Mr. White: I don't wish to pursue this inventory thing much further, but I would like to comment on a couple of points that have come up.

• 1110

After bringing this to the attention of this committee, I did receive probably a dozen or so calls and letters from various sources about missing equipment. I know in our own caucus it has been a problem. So it wasn't an isolated instance. Although there are only four out of 295, that's what's left. That's not what was a problem. There shouldn't have been any problems, and there shouldn't be any left, quite frankly. This is the public domain and it's not our property to begin with.

I must say that had I not been like a pit bull on my fellow, he'd have walked away with a fair bit of equipment. When you suggest that it just wasn't in the right place, you're right. In my case, it was in his home, and that's unacceptable.

[*Traduction*]

Savez–vous si la question a été réglée? Est–ce que des gens nous arrivent de l'extérieur pour prendre la place d'employés qui travaillent pour nous depuis plusieurs années? C'est ce qui se passait en novembre. Nous nous souvenons tous de l'incident en question. Savez–vous si les autorités concernées ont réglé la question?

Je sais que le sergent d'armes a beaucoup fait pour trouver de l'emploi à certains d'entre eux—il ne s'agissait pas bien sûr de créer des emplois fictifs, mais plutôt de bel et bien les embaucher—avant de recruter d'autres personnes parce qu'ils étaient déjà à notre service.

Pouvez–vous nous dire si on recrute des gens de l'extérieur quand ces personnes n'ont toujours pas d'emploi à temps plein?

M. Marleau: Aucun d'entre eux n'était à notre service depuis plus de quatre ans. Tous comptaient moins de trois ans de service. Les employés à long terme, selon le sergent d'armes, ont tous été réembauchés à long terme.

L'automne dernier, nous les avons inscrits sur la liste prioritaire et ils y sont toujours. À ma connaissance, personne n'a été embauché pour prendre la place de ces employés. Évidemment, l'embauchage de quelqu'un pour une période déterminée ou à long terme pose aussi un problème.

Certains ont refusé de retourner au service des messagers, par exemple, et veulent travailler au transport. Or, nous n'avons pas d'emploi à leur offrir dans le domaine du transport. Il y a des postes au service des messagers. Je pense que cela fait partie des questions de relations de travail que nous devons régler avec le temps. Dans le contexte actuel, il est irréaliste de la part de ces employés, ou de tout autre employé, de s'attendre à obtenir un emploi exactement là où ils le désirent.

Le vice–président (M. Boudria): Je suis d'accord avec vous là–dessus. J'ai déjà posé suffisamment de questions. Vous m'assurez qu'on leur offre de travailler jusqu'à 37 ou 40 heures par semaine avant de recruter des gens de l'extérieur. Je pense que c'est ce que vous avez dit. Je voulais m'assurer que c'était bien le cas et si c'est ce que vous me disiez, cela me convient.

M. Marleau: On parle évidemment de postes pour lesquels ils sont qualifiés.

M. White: Je ne veux pas insister trop longtemps sur les inventaires, mais j'aimerais revenir sur deux ou trois choses dont on a parlé.

Après avoir porté cette question à l'attention du comité, j'ai dû recevoir une douzaine d'appels et de lettres de différentes sources au sujet d'équipement manquant. Je sais qu'à notre caucus, cela a posé un problème. Ce n'était donc pas un cas isolé. Il ne reste plus que quatre cas à régler sur les 295, c'est tout ce qui reste. Ce n'était pas là le problème. Du reste, il n'aurait dû y avoir aucun problème et il ne devrait en rester, aucun, bien franchement. Ce sont des biens publics et, d'abord, ils ne nous appartiennent pas.

Je dois dire que si je ne m'étais pas montré hargneux comme un pit–bull face à mon collègue, il aurait emporté pas mal d'équipement. Quand vous dites que l'équipement ne se trouvait pas au bon endroit, vous avez raison dans le cas dont je parle, il se trouvait chez lui, et c'est inacceptable.

[*Text*]

We have to remember that the cost of control shouldn't exceed the control of costs. I don't think we need to spend a whole bunch of money looking after inventory, but I do think that it is necessary to get the acknowledgement once a year on those inventory sheets. I know that they go out, and I know that in some cases they were not signed.

I think that there has to be a requirement to pay. If an MP can't come up with an item on the inventory, he should have to pay for it, replace it somehow. I think some kind of final inventory has to be undertaken at the time the writ is dropped.

Those would be my suggestions. I don't really want to say any more about it other than that in my past experience it has been unacceptable, and when I find it unacceptable, I'm going to speak out about it. So that's all I have to say.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Mr. Clerk, is there anything you'd like to add to that before we move to the next person?

Mr. Marleau: I've heard it loud and clear.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Mr. Gagliano is next on our list.

Mr. Gagliano: On the subject of inventory, it's important to put things in perspective because sometimes things get out of perspective. Last week I even had a call from a journalist in the States who was very concerned that government furniture paid by for by taxpayers was. . .

I think it's important that we put on the record what we're talking about here in terms of the amount because we might sometimes make it a bigger thing than it is.

I agree with Mr. White that the public domain involves taxpayers' money and it shouldn't happen. Unfortunately, it does happen. There are some cases, I'm glad to hear, where some have been invoiced and the members paid. I hope that these four cases can be solved as soon as possible so that we can clear this item.

In terms of suggestions of what we can do, I also agree with Mr. White that the cost of trying to avoid this shouldn't exceed the cost of the losses we incur.

Every year a list should be sent to the members with a time limit for them to answer. If the form is not returned, I think that the whip of the party should be informed and for an independent member the Speaker should be informed so that the Speaker or the whips can tell the member that he had a reasonable time limit and did not meet it.

So there is no time lost by the administration having to go after the member and so on. It's part of the member's responsibility to be accountable for what is entrusted. He receives a budget to buy equipment for his riding office. It's his responsibility and he's accountable for it. I think that would be an improvement.

Then we should definitely look at what we can do—not on a yearly basis but in a four–year term—in the year prior to an election in the way of a physical or. . . We could have a random system, which wouldn't do all of the 295 riding offices,

[*Translation*]

Il faut se rappeler que le coût du contrôle ne doit pas dépasser le contrôle des coûts. Je ne pense pas que nous devions dépenser beaucoup d'argent pour dresser l'inventaire, mais je pense bel et bien qu'il faut une fois l'an qu'on fasse signer ces relevés. Je sais qu'on les envoie, mais je sais aussi que dans certains cas, ils n'ont pas été signés.

Je pense qu'il doit y avoir une obligation de rembourser. Si un député ne peut pas rendre l'article qui figure à l'inventaire, il devrait le payer, ou le remplacer de quelque autre manière. Je pense qu'il faudrait procéder à un dernier inventaire au moment de l'émission des brefs d'élection.

Voilà ce que j'avais à suggérer. Je n'ai pas vraiment grand chose à ajouter, sinon pour dire que d'après mon expérience, la situation est inacceptable et quand je trouve quelque chose d'inacceptable, j'en parle. C'est tout ce que j'avais à dire.

Le vice–président (M. Boudria): Monsieur le greffier, voulez–vous ajouter quelque chose avant que nous cédions la parole à quelqu'un d'autre?

M. Marleau: J'ai très bien entendu.

Le vice–président (M. Boudria): M. Gagliano est le suivant.

M. Gagliano: Au sujet de l'inventaire, il est important de mettre les choses en perspective parce que parfois elles dérivent. La semaine dernière, j'ai même eu un appel d'un journaliste des États–Unis qui était très préoccupé par le fait que du mobilier appartenant au gouvernement et payé par les contribuables était. . .

Je pense qu'il est important que le montant dont nous parlons ici soit inscrit au compte rendu parce que nous pourrions parfois le faire paraître plus gros qu'il ne l'est en réalité.

Je suis d'accord avec M. White que ce sont des biens publics achetés avec les fonds des contribuables et que cela ne devrait pas se produire. Malheureusement, c'est le cas. Il est arrivé, et je suis heureux de l'apprendre, qu'on envoie des factures aux députés et qu'ils paient. J'espère que ces quatre cas pourront être réglés dès que possible afin que nous puissions en finir avec cette histoire.

Quant à ce que nous pourrions proposer de faire, je suis aussi d'accord avec M. White qu'il ne faudrait pas payer plus cher pour essayer d'éviter ces pertes que ce que celles–ci nous coûteraient.

Chaque année, il faudrait envoyer une liste aux députés et leur fixer une échéance pour répondre. Si le formulaire n'est pas renvoyé, je pense qu'alors le whip du parti devrait en être informé et que le Président de la Chambre, à titre de député indépendant, devrait aussi être mis au courant de manière que le Président ou les whips puissent dire au député qu'il a eu suffisamment de temps et qu'il ne s'est pas conformé à ce qu'on lui a demandé.

Ainsi, l'administration ne perdrait pas de temps en réclamation auprès du député. Les députés ont à rendre compte de ce qu'on leur a confié. Ils ont un budget pour acheter de l'équipement pour les bureaux de comté. C'est leur responsabilité et ils doivent en rendre compte. Je pense que ce serait une amélioration.

Puis, nous devrions certainement examiner ce que nous pouvons faire—non pas annuellement, mais tous les quatre ans—soit l'année précédant une élection, qu'il s'agisse d'une vérification en bonne et due forme ou. . . Nous pourrions avoir

[*Texte*]

to see if the system we put in place is working. It doesn't mean that we don't trust the members—this place works on an honour system—but it would just be done at random to see if the system is working.

• 1115

Sometimes it's not the member who's at fault. Sometimes the system might be complicated. For example, it's true that every time after an election equipment is moving faster. Because of office moving, equipment is put in the corridors. Some members, not knowing the rules, or assistants sometimes, might decide, seeing a piece of equipment, that they like it. It is in the corridor. They think that it is to be sent back to the depot and they decide to put it in their office. Then the reconciliation of equipment not only in the riding but even on the Hill sometimes becomes a complex project at the end of an election.

We have at least three years and a half, and maybe four and a half years before the next election, and definitely we can address this problem. I would like to make sure that is not thousands and thousands of dollars that are getting lost, because that's the message that came out of this room a couple of weeks ago. Personally, I even got a call from a journalist in a radio station in Buffalo, New York, asking me what was going on? "Did you guys lose control of everything? You can't even control your furniture." I don't think this is the place for something like this to happen. That's why I insist that we should report, but let's put things in perspective.

Mr. Marleau: My only comment is that most of the individual items in dispute average somewhere around $500—you know, a TV set that went somewhere else, those kinds of things.

There's the odd case where it was more involved in terms of furniture and equipment. There's a particular case which I dealt with personally. We are satisfied that the reconciliation has been done, and the member is not. He saw things that were in that office either during the campaign or shortly thereafter. They are no longer there, and the perception is that they did belong to the House of Commons. We cannot reconcile it with our records. Our statement is they did not belong to the House of Commons. Therefore, we assume they were personal affects and they were returned to whomever they belonged to.

The member is not satisfied with that statement, and there is very little we can do to satisfy what is someone's perception of reality. But that's going to happen again. Our documents show reconciliation. The member's memory and own personal experience show something else was there.

In another case there's a member who back in the early 1980s bought... Some members are very frugal, by the way, and maybe that's what Mr. Langlois ran into to some degree. There's a case of a member who bought used furniture back in

[*Traduction*]

un système de vérification aléatoire, qui ne viserait pas la totalité des 295 bureaux de circonscription, pour voir si le système que nous avons mis en place fonctionne. Cela ne veut pas dire que nous ne faisons pas confiance aux députés—le système fait appel à leur sens de l'honneur—mais il s'agirait simplement d'effectuer des vérifications inopinées pour voir si le système fonctionne bien.

Parfois, ce n'est pas la faute du député. Il arrive que le système soit trop compliqué. Par exemple, il est vrai qu'avec chaque nouvelle élection, le déménagement de l'équipement se fait de plus en plus rapidement. Quand on déménage le contenu des bureaux, de l'équipement se retrouve dans les couloirs. Des députés, ou parfois leurs adjoints, ne connaissant pas les règles, peuvent décider, voyant une pièce d'équipement, qu'elle leur plaît bien. C'est dans le couloir. Ils se disent qu'on va la renvoyer à l'entrepôt et ils décident alors de la mettre dans leur bureau. C'est ainsi qu'après une élection, le rapprochement des inventaires non seulement des bureaux de circonscription mais aussi parfois des bureaux sur la Colline parlementaire devient fort complexe.

Il nous reste au moins trois ans et demi, peut-être quatre ans et demi avant la prochaine élection, et nous pouvons certainement examiner le problème. Je voudrais bien avoir l'assurance que nous ne perdons pas des milliers et des milliers de dollars, parce que c'est le message qui est sorti de cette salle il y a deux ou trois semaines. Personnellement, j'ai même eu un appel d'un journaliste d'une station de radio à Buffalo, New York, me demandant ce qui se passait? «Alors, vous n'êtes plus maître de la situation? Vous n'arrivez même pas à administrer votre mobilier.» Je ne pense pas qu'on puisse ici tolérer ce genre de choses. C'est pourquoi j'insiste pour dire que nous devrions rendre des comptes, mais mettons les choses en perspective.

M. Marleau: Tout ce que j'aimerais dire, c'est que la plupart des articles qui font l'objet d'un différend ont une valeur moyenne de 500$—vous savez, ça peut être un téléviseur qui a abouti ailleurs, ce genre de choses.

Exceptionnellement, il est arrivé qu'il s'agisse bien plus de mobilier et d'équipement. Il s'est présenté un cas particulier dont je me suis occupé personnellement. Nous avons l'assurance qu'on a procédé au rapprochement, mais le député n'est pas d'accord. Il a vu des choses dans ce bureau soit pendant la campagne soit peu après. Elles ne s'y trouvent plus, et il a l'impression qu'elles appartenaient à la Chambre des communes. D'après nos dossiers, ce n'est pas le cas. Nous affirmons qu'elles n'appartenaient pas à la Chambre des communes. Par conséquent, nous supposons qu'il s'agissait d'effets personnels et qu'ils ont été rendus à leur propriétaire.

Le député n'est pas satisfait de cette conclusion, et il n'y a pas grand chose que nous puissions faire si c'est ainsi qu'il a perçu la réalité. Cela pourrait se produire à nouveau. Nos documents montrent qu'il y a eu rapprochement. D'après le souvenir qu'en a le député et d'après son expérience personnelle, il y avait là autre chose.

Dans un autre cas, il y a un député qui au début des années quatre-vingt avait acheté... Soit dit en passant, certains députés se contentent de peu, et peut-être que cela explique dans une certaine mesure ce qui est arrivé à M. Langlois. Un

[*Text*]

1983. Now is 1994. The member who has inherited it wants to buy a whole new suite of office furniture because it's finished. The statement was made to me in that particular case that it's not possible that a member of Parliament would have that kind of stuff in his office. So to some degree we're dealing also with perceptions.

I take Mr. White's comment seriously, and yours as well. We will revise our procedures. I think I mentioned a more aggressive reconciliation prior to dissolution is a must. The dust is now settling. Members are still acquiring equipment in their offices. We will be doing the first inventory control check sometime in the course of this year in the House of Commons to establish our new baseline.

I think, respecting your suggestions about annual reconciliations and those who have not met the time limit, we would most welcome the support of the whips in those instances.

Mr. Lee: The agenda here makes some reference to the video conferencing issue and I'm wondering if there's anything new on that front, albeit it is a short period of time since it was raised last, highlighted by my coincidentally sitting beside a representative of Stentor at a parliamentary function last night. I gather that there is officially some very real interest in the concept on their part.

Mr. Marleau: Yes, there is, sir. As a matter of fact, I can say there is a request for proposal on the street right now to set up a temporary video conferencing room so that we can better develop our experience with the technology. There is a briefing note that will be coming forward to the board to that effect once we have the response, whether it's Bell, Unitel—the firms that you mentioned at the last meeting.

• 1120

Our preliminary survey of the human resources committee experiment, as I think I said the last time, is that there are considerable cost savings as compared to the committee travelling and interviewing witnesses in this way. We're not sure yet; we don't have enough data to say if it in fact is cheaper in most cases to bring the witness to Ottawa, as compared to interviewing him in the field. So that area needs more definition, but we are proceeding with some speed at getting proposals in. We have proceeded, and a briefing note will be going to the board.

Ms Griffith: May I just comment on that? Our suggestion here will be to go with a two–month trial, to equip two rooms and to see the response rate from committees, and to do a cost–saving benefit on how much we save in hearing witnesses by video conferencing rather than sending people out. With the one experiment, we don't really have enough data yet to show whether it's cost effective to buy this type of equipment. It might be more satisfactory to lease it, with an option to buy.

If, however, committees are going to use it quite extensively, then it would make more sense to equip one or perhaps two committee rooms to enable us to do this. But we don't have enough cost data yet to make that kind of decision. So we're going to be making a proposal to the board in the next week or two, to allow us to proceed with a test and to gain the data that we need to make a cost–effective decision.

[*Translation*]

député avait acheté un mobilier usager en 1983. Nous sommes maintenant en 1994. Le député qui a hérité de ces meubles veut, lui, acheter tout un nouveau mobilier de bureau parce que l'autre est fichu. On m'a dit en l'occurrence qu'il n'est pas possible qu'un député ait ce genre de matériel dans son bureau. Donc, dans une certaine mesure, il est aussi question là de perceptions.

Je prends au sérieux les observations de M. White, tout comme les vôtres d'ailleurs. Nous allons revoir notre façon de procéder. Je pense avoir dit qu'il faut procéder à un rapprochement plus rigoureux avant la dissolution d'un Parlement. La poussière est en train de retomber. Des députés sont encore en train d'acheter de l'équipement pour leur bureau. Nous allons effectuer la première vérification pendant l'exercice en cours à la Chambre des communes pour définir notre nouveau mode de fonctionnement.

Au sujet de vos propositions relatives aux vérifications annuelles et au sort de ceux qui ne respectent pas l'échéance, nous serions très heureux de pouvoir compter sur l'appui des whips.

M. Lee: À l'ordre du jour, il est question des vidéoconférences et je me demande s'il y a du nouveau à ce sujet, bien qu'il se soit écoulé peu de temps depuis la dernière fois qu'on en a parlé. Je le mentionne parce qu'hier soir, à une rencontre parlementaire, je me suis trouvé par hasard assis aux côtés d'un représentant de Stentor. Je crois savoir que cette société a officiellement manifesté un vif intérêt pour le concept.

M. Marleau: Oui, c'est vrai, monsieur. En fait, je puis dire qu'il existe une demande publique de propositions en vue d'installer temporairement une salle de vidéoconférences afin que nous puissions nous familiariser à cette technologie. Une note de service sera adressée au bureau de la régie interne une fois que nous aurons la réponse, qu'il s'agisse de Bell, d'Unitel — les entreprises que vous avez mentionnées à la dernière séance.

Après notre étude préliminaire de l'expérience du Comité des ressources humaines, comme je pense l'avoir dit la dernière fois, cette formule a l'air nettement plus économique que les voyages de comités. Nous n'en sommes pas encore absolument certains; nous n'avons pas assez de données pour savoir s'il est vraiment plus économique dans certains cas de faire venir des témoins à Ottawa ou de les interroger sur place. Il faut donc encore préciser ce domaine, mais nous avançons bien dans nos propositions. Le bureau va bientôt recevoir une note d'information.

Mme Griffith: Me permettez–vous de faire un commentaire? Ce que nous proposons, c'est de faire un essai sur deux mois, d'équiper deux pièces et de voir la réaction des comités, et de calculer les économies réalisées en tenant des vidéo–conférences. L'unique expérience réalisée jusqu'ici ne nous permet pas d'avoir assez de données pour savoir s'il est rentable d'acheter ce genre de matériel. Il serait peut–être préférable de le louer avec une option d'achat.

Toutefois, si les comités s'en servent beaucoup, il serait peut–être logique d'aménager une ou peut–être deux salles de comités. Nous n'avons pas encore de données suffisantes pour nous prononcer là–dessus. Nous allons donc soumettre d'ici une semaine ou deux une proposition au bureau en vue de faire un nouvel essai et d'obtenir les données nécessaires pour nous prononcer sur la rentabilité de l'opération.

[*Texte*]

Mrs. Jennings: Mr. Marleau, I'm aware of many cost–savings programs that you have initiated that have been effective, starting in the last few years, and especially in the new Parliament. I commend you on that.

I wasn't here for the last two estimates meetings and I'm not quite sure what was discussed. Apart from this inventory control check–list that I'm talking about, which may or may not result in more savings, and also apart from our video conferencing, which Mr. Lee was talking about, might there be some other particular areas you're looking at where hopefully cost savings could be addressed in the future? Are there some specific areas apart from those two that you've mentioned maybe already to the House?

Mr. Marleau: In his statement the committee, the Speaker listed a whole series of cost reductions that the board would support that the administration has come forward with in the preparation of these estimates. So the total amount that's represented here is... We're looking at sort of one–time savings of $5.4 million. I believe it's at page 59 of the estimates book. There's a reconciliation of what has been attempted here to reduce the total of $239 million; for instance, the review of members' travel; our barber, hairdresser, shoeshine services; the delayering in the messenger service.

The office renovations have gone down considerably, if we compare 1988 to 1994: $1.2 million, over $164,000 for 1994. So over $1 million was saved in the strict control by the whips, particularly in the Liberal Party, in terms of office renovations going into this Parliament.

Following the reorganization the Speaker announced, all three of us are undergoing a line–by–line review of our own administrations in terms of savings. I'm looking particularly now at the staffing of the parliamentary associations, parliamentary exchanges, and protocol, where I believe I'll be able to achieve close to $1 million in savings in anticipated retirement and abolishing of posts that are currently vacant, and still be able to provide quality service to those organizations.

So it's an ongoing review process right now. Probably by October 1 we'll be in a position to demonstrate more efficiencies within the system.

• 1125

Mrs. Jennings: Perhaps this is more to Mr. Cloutier than yourself, Mr. Marleau, I'm not sure, but I did write to the Speaker some time ago—and I think I wasn't the only Reform member who wrote, and perhaps members of the other parties have written—suggesting that members pay for their lunches served in the lobbies during that day we're on House duty. Has anything been done? Have you already talked about it or is it a possibility?

[*Traduction*]

Mme Jennings: Monsieur Marleau, je sais que vous avez déjà lancé avec succès de nombreux programmes visant à réaliser des économies ces dernières années, notamment dans le cadre du nouveau Parlement. Je vous en félicite.

Je n'étais pas ici lors des deux dernières réunions sur les prévisions budgétaires et je ne sais pas exactement de quoi il a été question. À part cette liste de contrôle des inventaires dont je parlais, qui pourrait éventuellement nous permettre de réaliser d'autres économies, et à part les vidéoconférences dont M. Lee parlait, y a–t–il d'autres domaines dans lesquels vous pensez que nous pourrions faire d'autres économies à l'avenir? Y aurait–il d'autres domaines que vous auriez peut–être mentionnés déjà à la Chambre?

M. Marleau: Dans son exposé au Comité, le Président a énuméré toute une série de réductions de coûts envisagées par l'administration lors de la préparation de ce budget, et que le bureau appuierait. Le montant total que nous avons ici est donc... Nous envisageons une économie ponctuelle de 5,4 millions de dollars. Je crois que c'est à la page 59 des prévisions. Il y a une récapitulation de tout ce que l'on a essayé de faire ici pour réduire le total de 239 millions de dollars; par exemple, l'examen des déplacements des députés; les services de coiffeur et de cirage des chaussures; la rationalisation du service de messagers.

Les frais de rénovations de bureaux ont considérablement diminué, si vous comparez 1988 et 1994: 1,2 million de dollars contre 164 000$ seulement pour 1994. En exerçant un contrôle rigoureux, les whips ont donc réalisé plus d'un million de dollars d'économie, notamment au Parti libéral, pour ce qui concerne les rénovations de bureaux au Parlement.

Dans la foulée de la réorganisation annoncée par le Président, nous examinons tous les trois point par point nos propres services administratifs pour voir les économies possibles. Je m'intéresse tout particulièrement en ce moment au personnel des associations parlementaires, aux échanges parlementaires et au protocole où j'espère pouvoir réaliser près d'un million de dollars d'économie grâce à des retraites anticipées et à l'abolition de postes actuellement vacants, tout en conservant un service de qualité pour ces organisations.

Le processus se poursuit donc. J'espère que d'ici le 1er octobre, nous serons en mesure de faire état de nouveaux progrès dans le système.

Mme Jennings: Cette question s'adresse peut–être plutôt à M. Cloutier qu'à vous, monsieur Marleau, je ne suis pas certaine, mais j'ai envoyé une lettre au Président de la Chambre il y a quelque temps—et je ne crois pas être la seule députée du Parti réformiste à l'avoir fait, et les membres d'autres partis l'ont peut–être fait également—pour suggérer que les députés paient les déjeuners servis dans les antichambres les jours où ils assurent la permanence à la Chambre. Y a–t–on donné suite? En avez–vous déjà parlé ou est–ce une possibilité?

[*Text*]

Ms Griffith: It's something we're looking at. We're doing a major study of the restaurant services at the moment with a view to reducing the deficit there substantially, and the board has set up a subcommittee to look at just restaurants specifically. We've had a couple of meetings already and the board has given us some suggestions of areas we could look at, and charging for lunches is certainly one of the ones we're considering.

Mrs. Jennings: Thank you very much.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Thank you.

M. Langlois: Ma question est reliée au premier aspect que j'avais abordé tout à l'heure. Elle s'adresse surtout au Major–général Cloutier.

Lorsque les députés de la 35e Législature, surtout les députés nouvellement élus, sont arrivés à Ottawa, ils ont trouvé certains bureaux qui étaient littéralement vidés. On pouvait difficilement identifier de quel bureau provenait le matériel. Est–ce habituel?

Personnellement, je n'ai pas vécu cela. J'ai eu affaire à un député qui a quitté en laissant les lieux en très bon état, le député d'Edmonton, mais plusieurs collègues se sont retrouvés avec des bureaux contenant des caisses dont on ignorait la provenance. J'ai passé quelques jours à aider des collègues à démêler des choses. Est–ce que vous avez eu des plaintes à ce sujet? Pourriez–vous faire certains commentaires?

Est–il habituel qu'à chaque élection, on se retrouve dans une situation comme celle–là? De plus, il m'a semblé, mais c'est une perception très personnelle, que ce matériel n'était pas en sécurité. On voyait des machines à écrire, des télécopieurs, des photocopieurs dans le corridor où n'importe qui pouvait les prendre. J'ai même empêché une personne de partir avec une machine à écrire. Quelqu'un m'a dit qu'il avait un travail à faire, mais il prenait la porte et se dirigeait vers le stationnement ici, à l'arrière. Je me demandais quelle sorte de travail il avait à faire. Au moins, il a remis la machine à sa place. Je ne sais pas quelle a été la suite des événements.

Le Major–général M.G. Cloutier (sergent d'armes, Services de la cité parlementaire, Chambre des communes): Normalement, les députés ont 15 jours pour
quitter leur bureau à la suite d'une élection. En général—cela fait 17 ans que je suis ici—, les députés viennent et repartent très vite. Ils laissent tout à leurs employés de bureau qui, eux, mettent les choses dans des boîtes et partent.

J'aimerais relier votre commentaire au commentaire sur l'inventaire. En ce qui concerne la sécurité des biens, nous entrons en jeu. Il est très difficile de définir quels sont les biens personnels et quels sont les biens qui appartiennent à la Chambre qui doivent demeurer à la Chambre. Nous avons un inventaire de chaque bureau. Nous essayons de contrôler l'inventaire du bureau avant que le député nous quitte.

Lors de la dernière élection, on a vécu un gros changement. Tout nous est arrivé en même temps. Le problème que vous nous posez n'était pas le mien à cette époque, mais sur le plan de la sécurité, cela demeure toujours mon problème. Il ne fait aucun doute qu'on a eu des problèmes. Certains personnes ont sorti des pupitres, des machines à écrire et des ordinateurs dans les corridors afin de se faire de la place pour mettre leurs choses en boîtes.

[*Translation*]

Mme Griffith: C'est une suggestion que nous avons retenue. Nous sommes en train d'effectuer une étude approfondie des services de restauration en vue de réduire considérablement le déficit, et le bureau de régie interne a créé un sous–comité chargé d'étudier uniquement la question des restaurants. Il y a déjà eu deux ou trois réunions et le bureau de régie interne nous a donné quelques suggestions que nous pourrions étudier, dont l'une est de faire payer les déjeuners aux députés.

Mme Jennings: Merci beaucoup.

Le vice–président (M. Boudria): Merci.

Mr. Langlois: My question is related to the first point I brought up earlier. It is mainly for Major–General Cloutier.

When the members of the 35th Parliament arrived in Ottawa, most of whom were newly–elected members, they found some of the offices had literally been emptied. It was difficult to tell which office the items had come from. Is that standard?

I personally did not have that experience. I had dealt with a member who had left the premises in very good shape, the member from Edmonton, but several colleagues found themselves with offices full of unidentified boxes. I spent several days helping colleagues go through things. Did you receive any complaints about that? Are you able to comment on that?

Does that type of thing happen after every election? Besides that, it seemed to me, and this is just my opinion, that the equipment was not in a safe place. There were typewriters, fax machines and photocopiers in the hallway where anyone could have taken them. I even stopped someone from leaving with a typewriter. Someone told me he had some project to do, but he was going out the door and was headed towards the parking lot back here. I wonder what kind of project he had to do. At least he did put the typewriter back. I do not know what happened after that.

Major–General M.G. Cloutier (Sergeant–at–Arms, Parliamentary Services, House of Commons): After an election, members of Parliament usuallly have 15 days to empty their offices. I have been here 17 years now, and usually the members come and leave very quickly. They leave everything up to their office staff, who put the things in boxes and leave.

I would like to tie your comment to the comment on inventory. We do intervene when it comes to ensuring the equipment is safe. It is very difficult to distinguish between personal belongings and items that belong to the House and should stay at the House. We have an inventory for every office. We try to do the inventory before the member leaves us.

There was a tremendous changeover after the last election. Everything happened at the same time. The problem you raised was not mine at the time, but I have always been responsible for security. We did indeed have problems. Some people put desks, typewriters and computers in the hallways to make space for their boxes.

[*Texte*]

Comme les biens sont dans les corridors, certains pensent qu'ils sont disponibles pour tout le monde. Certains disaient: J'aime bien cette chaise. La personne en question avait peut–être son bureau deux ou trois portes plus loin, mais elle prenait la chaise. Le député m'arrivait alors et me disait: Je viens de perdre un canapé. Le canapé était deux portes plus loin.

Je pense qu'il y aurait lieu de resserrer la façon dont le député sortant ferme son bureau et la façon dont le député qui arrive l'ouvre. Tout se fait en même temps. Celui qui part veut partir, et celui qui est nouvellement élu veut entrer dans son bureau tout de suite après l'élection pour écrire ses premières lettres de remerciement.

• 1130

Cependant, les députés sortants ont 15 jours pour quitter leur bureau. On est entre deux eaux. Cela cause des problèmes qu'il va falloir régler.

Vous parlez de l'inventaire des bureaux de comté, mais il y a aussi un inventaire ici. L'inventaire ici devrait être signé par le député sortant. Il présente la feuille d'inventaire de son bureau, tout le monde est d'accord et ensuite on ferme le bureau. S'il y a lieu de refaire le bureau, il doit être refait. Ensuite, un nouveau député l'occupe.

Il faut avoir un système qui fonctionne de cette façon–là. On ne peut pas dire: Vous partez et je vais prendre cela; cela va rester ici, et cela va rester là; je ne veux pas votre machine à écrire, mais je veux avoir ceci. Vous avez un peu raison.

M. Leroux (Richmond — Wolfe): Vous dites qu'il faut que le problème se règle. On a vu des bureaux complètement vides. Il y a un flottement. Avez–vous réfléchi à un scénario possible?

Mgén Cloutier: Oui, le scénario est très facile. Chaque bureau doit être meublé et il l'est. Quand le député sort, tout reste là. La serrure est changée, le nouveau député reçoit une nouvelle clé et l'équipement reste là.

M. Marleau: Cette fois–ci, nous avons fait l'effort de nous assurer que le mobilier et même les plates–formes d'ordinateur restent sur place et ne soient pas déplacés d'un bureau à l'autre, dans la mesure où cela était possible.

Nous n'avons pas le contrôle absolu pendant cette période de 15 jours, comme disait le sergent d'armes, et je ne suis pas certain qu'il existe un scénario qui permettrait d'éviter la foire qui se manifeste quand il y a le grand dérangement de 295 députés qui font la ronde des bureaux musicaux.

Je suis ici depuis 25 ans. J'ai connu des élections à partir de 1970. Pendant 15 jours, c'est toujours la foire et la confusion totale. Les nouveaux députés veulent venir tout de suite à Ottawa. J'ai vu un député d'Halifax arriver à mon bureau le lendemain de l'élection. Il m'a demandé où était son bureau et où il pouvait trouver du personnel.

M. Leroux: Il ne connaissait pas le nom de son whip!

M. Marleau: Nous comptons sur la collaboration des whips pour que les choses se fassent de la façon la plus ordonnée possible. C'est traumatisant pour les députés. Pour les anciens, cela l'est moins car ils s'y attendent. Ils ont eu plus ou moins le temps de se préparer. Mais pour les nouveaux députés, c'est traumatisant.

[*Traduction*]

Since the items were in the hallways, some people thought anybody could take them. Some said: I like that chair. It may have been someone whose office was two or three doors down, but he or she took the chair. Then a member would come to me and say: I have just lost a couch. The couch was two doors down.

I think it would be good to have better control of how members leave their offices and how the new members move in. Everything happens at the same time. The outgoing member wants to leave, and the newly–elected one wants to get into his office immediately after the election to write his first thank–you letters.

However, outgoing members have 15 days to leave their office. It is a transition phase. That does cause problems that will have to be solved.

You mentioned the inventory of riding offices, but there's also an inventory here, which has to be signed by the outgoing member. He presents his office inventory list, everyone agrees and then we close the office. If the office has to be redone, so be it. When it is ready, a new member moves in.

There has to be that type of system. You cannot say: you leave and I will take this; that will stay here and that will stay there; I do not want your typewriter, but I do want something else. You are quite correct.

Mr. Leroux (Richmond — Wolfe): You say the problem must be solved. We saw totally empty offices. I see some hesitation. Have you thought of a possible scenario?

MGen Cloutier: Yes, the scenario is a very simple one. Every office must be furnished and it is. When the member leaves, everything stays there. The lock is changed, the new member gets a new key and the equipment stays there.

Mr. Marleau: This time we tried to ensure the furniture and even the computer stations stayed where they were and were not moved from one office to another, wherever possible.

As the sergeant–at–arms said, we do not have total control during that 15–day period and I do not think there is any way to avoid the pandemonium that occurs when the 295 members of Parliament play musical offices.

I have been here for 25 years and have seen elections as far back as 1970. For 15 days, it is always pandemonium and total chaos. The new members want to come to Ottawa immediately. One member from Halifax came to my office the day after the election. He asked me where his office was and where he could find staff.

Mr. Leroux: He did not even know who his whip was!

Mr. Marleau: We rely on the whips so that things can run as smoothly as possible. It's traumatizing for the members. It is not so bad for the former ones because they expect it. They had time to get ready for it, but it is traumatizing for the new members.

[*Text*]

Si nous avions suffisamment d'espace pour faire des entrepôts temporaires pour mettre toutes ces choses qui traînent dans les corridors pendant deux ou trois semaines. . .

Comme vous l'avait dit, il y a parfois une machine à écrire qui traîne dans le corridor. Personne ne la réclame. On la laisse là, croyant que quelqu'un la remettra dans un bureau. Finalement, on la ramasse et on essaie de voir où elle figure dans notre inventaire.

Du point de vue de la sécurité, cela m'inquiète un peu. Vous dites que vous avez attrapé un individu dans le terrain de stationnement avec une machine à écrire.

M. Langlois: Non, avant qu'il sorte d'ici, juste à la sortie.

M. Marleau: Au point de vue de la sécurité, pendant la dernière législature, il y a eu plus de cas de députés qui ont essayé de sortir de l'équipement légitimement, par exemple pour le transporter dans un autre édifice, et qui se sont plaints d'avoir été arrêtés par des agents de sécurité.

Mgén Cloutier: On a des raisons pour cela. J'ai vu des cas où tout sortait du bureau dans un camion. Je demandais la liste. Si c'est personnel, monsieur, c'est personnel; voici ce qui appartient à la Chambre. Du moment que tout est en règle, ça va. Sur le plan de la sécurité, je peux vous assurer qu'on est un peu plus sévères.

Mr. White: Mr. Chairman, I must say that security is on the ball. I know one day, when I tried to remove my own plant from my office, he was asking questions. I want to say for the record, Mr. Chairman, that there is no accusation on my part, or on the part of any other members for that matter—I don't think—that misappropriation has occurred here on behalf of anybody, whether it's a previous member or not. In my case, for instance, I think the past member was as confused as I was about what was what and where it was.

• 1135

I think this is administrative, and that's all there is to it. The sooner it gets cleaned up the better, because it does create unnecessary hard feelings and a lot of discussion that could otherwise be spent on talking about a multi–million dollar budget. That's all I have to say about it.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Thank you for adding that detail.

If there are no other questions I'd like to ask another one if it doesn't disturb members too much.

I think Mr. Milliken talked a couple of meetings ago about a pamphlet called "Program Update: Training and Professional Development at the House of Commons". Mr. Milliken raised this and asked for details about it. More particularly, there is a chapter in it entitled "Personal Financial Planning", and it looks rather unusual because some could interpret this to mean the House of Commons is giving courses on how not to pay taxes. There is another one called "Tax–Saving Strategies", for instance—things like that. How did we get into this business?

Mr. Marleau: As I said at the tail end of the last meeting, the House of Commons spends less than 1% of its budget on training of staff. Staff is 90% of the resources we have in the service of Parliament, and they require a certain amount of training.

[*Translation*]

If we had enough room to set up temporary storage areas to put all those things that remain in the hallways for two or three weeks. . .

As he said, sometimes there is a typewriter in the hallway that nobody seems to want. It is left there under the assumption someone will put it in some office. We end up picking it up and trying to find it on our inventory list.

As far as security goes, I am somewhat concerned about that. You say you caught someone in the parking lot with a typewriter.

Mr. Langlois: No, before he left, just at the exit.

Mr. Marleau: As far as security goes, during the last Parliament, there were more cases of members trying to take out equipment legitimately, to take it to another building for instance, and complained of being stopped by security guards.

MGen Cloutier: There are reasons for that. I've seen cases where everything was taken out of an office and put into a truck. I asked for the list. If they're personal belongings, sir, that's fine; this is what belongs to the House. As long as everything is above board, that's fine. I can assure you we are a little stricter about security.

M. White: Monsieur le président, je dois dire que les agents de sécurité sont à la hauteur. Je me souviens qu'un jour, lorsque j'essayais d'enlever ma propre plante de mon bureau, je me suis fait interroger par l'agent. Je voudrais dire aux fins du procès–verbal, monsieur le président, que ni moi–même ni les autres députés, à ma connaissance, n'accusent qui que ce soit de détournement, que ce soit de la part d'un ancien député ou autre. Dans mon cas, par exemple, je pense que l'ancien député était aussi embrouillé que moi.

Je pense que c'est une question purement administrative. Plus vite elle sera réglée, mieux cela vaudra car cela crée toutes sortes de ressentiments et de discussions qu'il serait plus utile de consacrer à un budget de plusieurs millions de dollars. C'est tout ce que j'ai à dire à ce sujet.

Le vice–président (M. Boudria): Merci pour cette précision.

S'il n'y a pas d'autre question, j'aimerais en poser une autre si cela ne dérange pas les membres du comité.

Je crois que M. Milliken a parlé à l'une de nos précédentes réunions d'une brochure intitulée «Mise à jour du programme Formation et développement professionnel à la Chambre des communes». M. Milliken a soulevé cette question et demandé des précisions. En particulier, il y a dans cette brochure un chapitre intitulé «Planification financière personnelle», ce qui est assez curieux car certains pourraient en conclure que la Chambre des communes donne des cours aux gens sur la façon d'éviter de payer des impôts. Il y en a un autre consacré aux stratégies permettant de payer moins d'impôt, par exemple, des choses comme cela. Comment en sommes–nous arrivés là?

M. Marleau: Comme je le disais à la fin de la dernière réunion, la Chambre des communes consacre moins de 1 p. 100 de son budget à la formation du personnel. Le personnel représente 90 p. 100 de nos ressources au service du Parlement et il a besoin d'une certaine formation.

[*Texte*]

Some of the courses you referred to as well as the ones Mr. Milliken raised last week—t'ai chi, weight loss, and all of those wellness courses—are offered at the cost of the employee, most of them during their lunch time or free time. That's just part of a general approach to employee health and wellness that increases productivity.

We don't have a large gym facility on the Hill. We have a small gym in the basement of the Wellington Building for staff, which is volunteer–staffed in terms of aerobics and training, and our security people are amongst the stronger users.

The total expenditure, if you like, in the House of Commons budget related to the training—and this includes the staff and human resources component—is roughly half a million dollars, which represents 0.25% of the budget. I think we should do more. We should be able to offer more.

That booklet is I think in its second year. It's an attempt to offer to the employees of the House and to members' staff, who often take some of these courses, an opportunity to develop themselves.

The tax–saving or financial planning courses are really targeted to people who are planning their retirement. It's a common course offered in the public service. There are tax–saving strategies related to severance pay pay–outs that can be rolled out in RSPs. Deciding when to take your superannuation is critical in terms of the taxation year you might get caught paying more taxes than you might otherwise. None of them are tax–evasion strategies; they are tax–saving strategies.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): It wasn't a criticism of the professional development courses. My own staff, for instance, has received excellent letter–writing and computer training from the House and it has been very good. It wasn't a criticism of those. Those are very useful. But you have to admit if you're looking at it in a booklet, "Personal Financing" doesn't exactly sound prima facie like something directly related to work.

Mr. Marleau: In terms of the global issues of providing training and assistance to staff, managing a personal budget in the 1990s can be a bit of a challenge, and depending on your level of income it can be critical to the mental disposition of an employee who comes in to work. So I think you have to make it related to the issues of wellness and motivated employees who deliver a higher productivity level if they are well, if they are happy and if the institution cares. I think we have to put it in that context.

• 1140

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Thank you. We will have Mr. McWhinney. I don't believe you've asked a question yet today. Then we'll maybe end off with Mrs. Jennings, if that's okay.

[*Traduction*]

Certains des cours dont vous avez parlé parallèlement à ceux que mentionnait M. Milliken la semaine dernière, le t'ai chi, le programme de perte d'embonpoint et tous ces cours de mise en condition physique sont proposés moyennant finance aux employés, la plupart du temps durant leur heure de déjeuner ou leur temps de loisir. C'est simplement un élément d'une démarche générale visant à maintenir les employés en bonne santé et en bonne forme pour accroître la productivité.

Nous n'avons pas un grand gymnase sur la Colline. Nous avons un petit gymnase pour le personnel dans le sous–sol de l'Édifice Wellington, animé par des bénévoles du personnel qui s'occupent des cours d'aérobique et de l'entraînement, et nos agents de sécurité en sont les plus fervents adeptes.

Le budget total consacré à la formation à la Chambre des communes, et cela inclut l'élément personnel et ressources humaines, représente en gros un demi–million de dollars, c'est–à–dire 0,25 p. 100 du budget. Je crois que nous devrions en faire plus. Nous devrions pouvoir offrir mieux que cela aux employés.

Je crois que c'est la deuxième année que ce bulletin paraît. On essaie de donner aux employés de la Chambre et au personnel des députés, qui suivent souvent ce genre de cours, une occasion de se développer.

Les cours axés sur les économies d'impôts ou la planification financière sont en fait destinés aux gens qui préparent leur retraite. C'est un cours qu'on offre couramment dans la fonction publique. Il y a des stratégies d'économie concernant l'utilisation des indemnités de cessation d'emploi qui peuvent être versées à un RER. Il est important de savoir à quel moment vous allez commencer à toucher votre retraite car le montant de vos impôts peut varier en fonction de l'année d'imposition. Il n'est pas question de stratégie visant à éluder le fisc; ce sont simplement des stratégies permettant d'éviter de payer trop d'impôt.

Le vice–président (M. Boudria): Ce n'était pas une critique des cours de perfectionnement professionnel. Mes propres employés, par exemple, ont reçu une excellente formation à la rédaction de lettres et à l'utilisation d'ordinateurs à la Chambre. Ce n'était pas du tout une critique des cours, qui sont très utiles. Mais vous reconnaîtrez que quand on lit «financement personnel» dans une brochure, *a priori* cela n'a pas l'air directement lié au travail.

M. Marleau: Dans le contexte de la formation d'ensemble et de l'aide apportée au personnel, il n'est pas toujours évident de gérer un budget personnel dans les années 1990, et selon le revenu dont vous disposez, cela peut avoir une influence déterminante sur votre attitude au travail. Je crois donc qu'il faut relier cela à la question de la motivation et du bien–être des employés qui ont une meilleure productivité s'ils se sentent bien, s'ils sont heureux et si l'organisation s'occupe d'eux. Je crois que c'est dans ce contexte qu'il faut voir cette question.

Le vice–président (M. Boudria): Merci. Nous allons donner la parole à M. McWhinney. Je crois que vous n'avez pas encore posé de question aujourd'hui. Ensuite, nous terminerons peut–être avec M^me^ Jennings, si vous êtes d'accord.

[*Text*]

Mr. McWhinney: Yes. I'm curious about the last question the chairman asked. How far would you go with these courses? Would you give advice, for example, on investing, developing a portfolio, investing in the stock market? Many private companies do that, although it could be argued for the House that the better arrangement might be to indicate to employees what courses are available through the public educational associations or through accountancy firms or others. Do you cover planning a portfolio, for example, stock market advice?

Mr. Marleau: No. Actually, the financial planning course is directly related to approaching retirement age and superannuation, severance pay, investments. Most of it is directed to the general vehicles of RRSPs. I believe the last time I looked employees get a general briefing on mutual funds and what's available in the marketplace in terms of not specific mutual funds but kinds of mutual funds and those kinds of issues, but there's no portfolio management counselling done.

Mr. McWhinney: You'd agree it is probably as good for the health of employees as installing a gymnasium, some might argue. These are very difficult financial years for everybody and one needs to supplement incomes and pensions by, frankly, self–financing programs. Many companies do now offer advice to employees as to courses that are available in this area in the public domain. Maybe it's something the House should consider.

Mr. Marleau: We do that actually. Part of the package is that they are referred to various courses that are either in the public or private domain, at their own cost of course.

Mr. McWhinney: Yes, at their own cost.

Mr. Marleau: It's more like a referral service.

Mr. McWhinney: It seems to me a sensible idea.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Thank you. Maybe we could have a question from Mrs. Jennings and if members would like to stick around we could perhaps carry the estimates afterwards. We need a quorum in order to do that. Mrs. Jennings.

Mrs. Jennings: Mr. Marleau, what's the current state of cooperation right now between the House of Commons and the Senate? Have any of the recommendations of the Auditor General, such as the establishment of a senior management working group, been implemented and what other measures have been taken to minimize the duplication and promote coordination and cooperation?

Mr. Marleau: The Auditor General's report on joint interests has been the object of some discussion internally within House administration as to where things can be achieved. The administration committee just received a briefing on the security side, and I'll maybe ask the sergeant to comment on the liaisons we've established there and some of the efficiencies on the training and joint exercises. By joint exercises, I mean mock kidnappings and that kind of thing. I'm sure he'll want to add to that. In that area we've done a considerable amount of work. I've already approached the new Clerk of the Senate as early as possible, which was last week, and have offered in the area of parliamentary associations a better division of staff

[*Translation*]

M. McWhinney: Oui. Je voudrais revenir sur la dernière question posée par le président. Jusqu'où iriez–vous avec ces cours? Donneriez–vous par exemple des conseils en matière d'investissement, de constitution d'un portefeuille, d'investissements à la bourse? De nombreuses entreprises privées le font, encore qu'on pourrait dire que la meilleure formule pour la Chambre serait de signaler aux employés les cours disponibles dans le cadre des associations pédagogiques publiques ou des entreprises de comptabilité ou autres. Parlez–vous de constitution d'un portefeuille, donnez–vous des conseils sur la bourse?

M. Marleau: Non. En fait, le cours de planification financière est directement axé sur la préparation de la retraite, l'indemnité de cessation d'emploi et les investissements. Il est surtout axé sur les REER. Je crois que la dernière fois que je suis allé voir, on donnait aux employés une séance d'information générale sur les fonds mutuels disponibles sur le marché, sur les différentes sortes de fonds mutuels, pas sur des fonds mutuels particuliers, plutôt sur la situation d'ensemble, mais il n'est pas question de gestion de portefeuille.

M. McWhinney: Il faut reconnaître que c'est peut–être aussi utile pour la santé des employés qu'un gymnase. Les temps sont difficiles pour tout le monde et les gens ont besoin d'ajouter à leur revenu et à leur pension grâce à des programmes d'autofinancement. De nombreuses entreprises informent leurs employés des cours offerts dans le public sur cette question. La Chambre devrait peut–être envisager ce genre de choses.

M. Marleau: Nous le faisons. Dans ces cours, on signale aux employés divers autres cours proposés dans le domaine public ou privé, et auxquels ils peuvent s'inscrire, à leurs propres frais évidemment.

M. McWhinney: Oui, à leurs propres frais.

M. Marleau: C'est plutôt une sorte de service de renvoi.

M. McWhinney: Cela me paraît tout à fait logique.

Le vice–président (M. Boudria): Merci. Nous pourrions laisser M^me^ Jennings poser une question et si les membres du comité veulent bien rester là, nous pourrions ensuite adopter le budget. Nous avons besoin du quorum pour cela. Madame Jennings.

Mme Jennings: Monsieur Marleau, où en est la collaboration entre la Chambre des communes et le Sénat? A–t–on donné suite aux recommandations du vérificateur général concernant par exemple la création d'un groupe de travail de la haute direction, et quelles autres mesures a–t–on prises pour réduire le double emploi et améliorer la coordination et la collaboration?

M. Marleau: Le rapport du vérificateur général sur les intérêts communs a fait l'objet de discussions internes à l'administration de la Chambre qui cherche à voir ce que l'on peut faire. Le comité d'administration vient d'avoir une séance d'information sur les questions de sécurité, et je vais peut–être demander au sergent de nous parler des liaisons que nous avons établies et des progrès réalisés dans le domaine de la formation et des exercices mixtes. Par exercices mixtes, je veux parler de simulation d'enlèvement et de ce genre de choses. Je suis sûr qu'il aura plus de précisions à vous donner. Dans ce domaine, nous avons beaucoup travaillé. J'ai déjà communiqué le plus rapidement possible avec le nouveau greffier du Sénat, la

[*Texte*]

responsibilities so that the Senate would assume a larger part of that role as compared to the House of Commons. I raised the matter of the buses with him and space management issues. The senior management group was composed, did meet a few times, principally on the security issues side, and it's an ongoing thing.

I'd like to qualify all that by saying there are two political cultures there, some of which is far beyond management administration's grasp or control, and that applies both in the Senate and in the House. I'm not throwing any particular barbs here, and I think part of the Auditor General's report underlines that the two cultures are there and there are constitutional issues. But certainly when it comes to hardware, a lot more can be done. We're certainly open to those kinds of issues.

• 1145

We could look at the parliamentary publications side, where there is duplication. I've raised those issues before. The response has not been that energetic, but there are issues like that where we could make some real efficiencies.

Maybe the sergeant wants to add something.

MGen Cloutier: Yes, Mr. Chairman. I'm very pleased so far with the result of our senior security management team, which includes the Senate and the RCMP commanding officer, "A" Division. The RCMP, as you notice outside, is a front barrier, if you like. We have to work very closely with them.

We formed a senior management committee. We meet every three months. The next meeting is in May. As a result of this we've become much closer to the Senate in the security policies and procedures and equipment acquisition.

You can see what I'm getting at. There's a parallel. We're establishing a parallel at the moment so that if we have a crisis people are trained on one system, using the same equipment, the same communication equipment and the same procedures. We've had about eighteen exercises so far. The last one was about three weeks ago, a hostage taking. We try not to disrupt your schedule too much; we do it when you're away. The results have been very encouraging. I'm confident that in the next five to ten years we'll be pretty much a very tight force there.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Thank you very much. If there are no further questions, is the committee ready for the question?

Mr. McWhinney: Question.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Shall vote 5 under Parliament carry?

Some hon. members: Agreed.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Shall the chair report the estimates to the House?

[*Traduction*]

semaine dernière, et je lui ai proposé une meilleure répartition des responsabilités du personnel dans le domaine des associations parlementaires de façon à permettre au Sénat d'assumer une part plus importante de ce rôle que la Chambre des communes. J'ai abordé avec lui la question des autobus et de la gestion de l'espace. Le groupe de la haute direction a été constitué, s'est réuni plusieurs fois, notamment pour parler de sécurité, et il continue en permanence son travail.

J'aimerais nuancer tout cela en précisant toutefois qu'il y a là deux cultures politiques qui échappent complètement dans certains cas au contrôle de l'administration de la gestion, qu'il s'agisse du Sénat ou de la Chambre. Je dis cela sans aucune animosité, et je pense que le rapport du vérificateur général souligne bien que ces deux cultures existent effectivement et qu'il y a des problèmes constitutionnels. Il est certain que sur le plan du matériel, il reste encore beaucoup à faire. Nous sommes tout à fait ouverts à ce genre de questions.

Nous pourrions examiner la question des publications parlementaires qui font parfois double emploi. J'ai déjà soulevé ces questions. La réponse a été assez mitigée, mais nous pourrions certainement améliorer les choses dans des domaines comme celui–là.

Le sergent veut peut–être ajouter un commentaire.

Mgén Cloutier: Oui, monsieur le président. Je suis très heureux jusqu'à présent de notre équipe de gestion de la sécurité, qui inclut le Sénat et le commandant divisionnaire de la Division «A» de la GRC. Comme vous pouvez le voir dehors, la GRC est une sorte de rempart extérieur. Nous devons collaborer étroitement avec ces agents.

Nous avons formé un comité de la haute direction. Nous nous rencontrons tous les trois mois. Notre prochaine réunion aura lieu en mai. Cela nous a permis de nous rapprocher beaucoup du Sénat sur le plan des politiques et procédures de sécurité et de l'acquisition de matériel.

Vous voyez ce que je veux dire. Il y a un parallèle. Nous établissons un parallèle, de sorte qu'en cas de crise, les agents auront été formés suivant le même dispositif, avec le même matériel, le même équipement de communication et les mêmes procédures. Nous avons fait à peu près 18 exercices jusqu'à présent. Le dernier, il y a environ trois semaines, était une simulation de prise d'otages. Nous essayons de ne pas trop vous déranger, nous le faisons quand vous n'êtes pas là. Les résultats sont très encourageants. Je suis convaincu que d'ici 5 à 10 ans, nous aurons un dispositif beaucoup plus solide ici.

Le vice–président (M. Boudria): Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autre question, le comité est–il prêt à passer au vote?

M. McWhinney: Le vote.

Le vice–président (M. Boudria): Le crédit 5 à la rubrique Parlement est–il adopté?

Des voix: Adopté.

Le vice–président (M. Boudria): Le président doit–il faire rapport des prévisions budgétaires à la Chambre?

[*Text*]

Some hon. members: Agreed.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Members are reminded that—

Mr. Marleau: I'm sorry to interrupt. You had asked us to report on the tabling of the document by the Chief Electoral Officer.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Yes, do you have that answer now?

Mr. Marleau: To this time today, and the window of routine proceedings has passed, there has been no document tabled by the Chief Electoral Officer.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): I understand from some people in the media that it has been made public.

Mr. Marleau: It's possible that it's a back–door tabling pursuant to a statute, and we may not still have it. We still don't have a back door yet.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): In any case, perhaps on Tuesday it could be brought to the attention of the committee.

M. Langlois: Je voudrais que vous vous assuriez, monsieur le président, que la version française de la deuxième motion que nous avons adoptée ne soit pas celle que l'on trouve sur l'ordre du jour proposé.

Le vice–président (M. Boudria): Non. Je ne l'ai pas lue en français pour des raisons évidentes.

M. Langlois: Merci.

Le vice–président (M. Boudria): Ce n'est pas: «Dois le président. . .». Cela ne marche pas en français.

Members may want to prepare for the next meeting by familiarizing themselves with the technical anomalies to the Standing Orders. I bring this to your attention because it was some time ago that we discussed this. We had the black binder that was provided to us. Members might want to locate it and familiarize themselves with it before the next meeting. If you need further details on that, I'm sure our clerk and our researcher could assist you in that regard.

Mr. Langlois: Have you scheduled for May 5 the steering committee of the whole?

Le vice–président (M. Boudria): Oui. C'est cela qu'on propose, pourvu qu'on puisse terminer les amendements techniques à la prochaine réunion.

If there are no further points, this committee stands adjourned until next Tuesday at 10:30 a.m.

[*Translation*]

Des voix: D'accord.

Le vice–président (M. Boudria): Je rappelle aux membres du comité que. . .

M. Marleau: Excusez–moi de vous interrompre. Vous nous aviez demandé de faire rapport sur le dépôt du document du directeur général des élections.

Le vice–président (M. Boudria): Oui, vous avez la réponse?

M. Marleau: En ce moment même, et le créneau prévu pour les affaires courantes est dépassé, le directeur général des élections n'a toujours pas déposé de document.

Le vice–président (M. Boudria): D'après certains journalistes, il aurait été rendu public.

M. Marleau: On peut peut–être le déposer en vertu d'une loi quelconque en passant par une petite porte, ce qui expliquerait que nous ne l'ayons pas encore. Nous n'avons pas de petite porte.

Le vice–président (M. Boudria): De toute façon, peut–être pourriez–vous nous rappeler cela mardi.

Mr. Langlois: Mr. Chairman, would you make sure that the French draft of the second motion which we passed is not the one in the proposed agenda.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Of course. I did not read it in French for obvious reasons.

Mr. Langlois: Thank you.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): It is not: *«Dois le président. . .»*. It does not make sense in French.

Les membres du comité voudront peut–être se préparer à notre prochaine réunion en se familiarisant aux anomalies techniques du Règlement. Je vous le signale car cela fait un certain temps que nous en avons parlé. Nous avons ce classeur noir qu'on nous a remis. Les membres du comité pourraient remettre la main dessus et s'y replonger avant notre prochaine réunion. Si vous avez besoin de plus de détails, je suis sûr que notre greffière et notre recherchiste pourront vous aider.

M. Langlois: La réunion du comité directeur complet est prévue pour le 5 mai?

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Yes. That is what we are suggesting, if we can deal with the technical amendments at the next meeting.

S'il n'y a pas d'autres questions, la séance est levée. La prochaine séance aura lieu mardi prochain à 10h30.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the House of Commons:

Robert Marleau, Clerk of the House;

Mary Anne Griffith, Deputy Clerk, Administrative Services;

MGen M.G. Cloutier, Sergeant–at–Arms, Parliamentary Precinct Services.

TÉMOINS

De la Chambre des communes:

Robert Marleau, greffier de la Chambre;

Mary Anne Griffith, sous–greffière, Services de l'administration;

Mgén M.G. Cloutier, sergent d'armes, Services de la cité parlementaire.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC44
-M15

Governm
Publica

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 12

Tuesday, May 3, 1994
Thursday, May 5, 1994
Tuesday, May 10, 1994
Thursday, May 12, 1994
Tuesday, May 24, 1994

Chair: Peter Milliken

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 12

Le mardi 3 mai 1994
Le jeudi 5 mai 1994
Le mardi 10 mai 1994
Le jeudi 12 mai 1994
Le mardi 24 mai 1994

Président: Peter Milliken

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Procedure and House Affairs

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Procédure et des affaires de la Chambre

RESPECTING:

Pursuant to the Order of Reference dated February 7, 1994 respecting procedural matters, consideration of recommendations relating to technical amendments to the Standing Orders

Business of the Committee

Consideration of the revised position paper on Special Debates

Pursuant to the Order of Reference dated February 7, 1994, consideration of measures to achieve more direct participation by citizens

INCLUDING:

The Twentieth, Twenty–First and Twenty–Second Reports to the House

CONCERNANT:

Conformément à l'Ordre de renvoi du 7 février 1994, étude des questions de procédure et en particulier des recommandations relatives aux modifications techniques du Règlement

Travaux du Comité

Étude de l'exposé de principes, version révisée, des Débats spéciaux

Conformément à l'Ordre de renvoi en date du 7 février 1994, considération des mesures propres à favoriser une participation plus directe des citoyens

Y COMPRIS:

Les Vingtième, Vingt et unième et Vingt–deuxième rapports à la Chambre

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
JUN 15 1994
University of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON PROCEDURE AND HOUSE AFFAIRS

Chair: Peter Milliken

Vice–Chairs: Don Boudria
François Langlois

Members

Diane Ablonczy
Eleni Bakopanos
Gilles Duceppe
Alfonso Gagliano
Michel Gauthier
Elwin Hermanson
Derek Lee
Gurbax Malhi
Ted McWhinney
Bernard Patry
Randy White—(14)

Associate Members

Chris Axworthy
Daphne Jennings
Gaston Leroux

(Quorum 8)

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Milliken

Vice–présidents: Don Boudria
François Langlois

Membres

Diane Ablonczy
Eleni Bakopanos
Gilles Duceppe
Alfonso Gagliano
Michel Gauthier
Elwin Hermanson
Derek Lee
Gurbax Malhi
Ted McWhinney
Bernard Patry
Randy White—(14)

Membres associés

Chris Axworthy
Daphne Jennings
Gaston Leroux

(Quorum 8)

La greffière du Comité

Maija Adamsons

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

REPORTS OF THE HOUSE

Wednesday, May 4, 1994

The Standing Committee on Procedure and House Affairs, pursuant to Standing Order 114, has the honour to present its

TWENTIETH REPORT

Your Committee recommends the following change in the membership of the Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade:

Debien for/pour Dalphond–Guiral

Your Committee also recommends that the following Member be added to the list of Associate Members of the Standing Committee on Industry:

Lebel

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 13 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président,

PETER MILLIKEN,

Chair.

RAPPORTS À LA CHAMBRE

Le mercredi 4 mai 1994

Conformément à l'article 114 du Règlement, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a l'honneur de présenter son

VINGTIÈME RAPPORT

Votre Comité recommande le changement suivant dans la liste des membres du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international :

Debien for/pour Dalphond–Guiral

Votre Comité recommande également que le député suivant fasse partie de la liste des membres associés du Comité permanent de l'industrie :

Lebel

Un exemplaire des Procès–verbaux et témoignages pertinents (*fascicule nº 13 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

PETER MILLIKEN,

Chair.

Thursday, May 12, 1994

The Standing Committee on Procedure and House Affairs, pursuant to Standing Order 114, has the honour to present its

TWENTY–FIRST REPORT

Your Committee recommends the following change in the membership of the Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade:

Leblanc (*Longueuil*) for/pour Debien

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 12 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président,

PETER MILLIKEN,

Chair.

Le jeudi 12 mai 1994

Conformément à l'article 114 du Règlement, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a l'honneur de présenter son

VINGT ET UNIÈME RAPPORT

Votre Comité recommande le changement suivant dans la liste des membres du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international :

Leblanc (*Longueuil*) for/pour Debien

Un exemplaire des Procès–verbaux et témoignages pertinents (*fascicule nº 12 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

PETER MILLIKEN,

Chair.

Wednesday, May 25, 1994

The Standing Committee on Procedure and House Affairs, pursuant to Standing Order 114, has the honour to present its

TWENTY–SECOND REPORT

Your Committee recommends that the following Member be added to the list of Associate Members of the Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development:

Harris

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 12 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président,

PETER MILLIKEN,

Chairman.

Le mercredi 25 mai 1994

Conformément à l'article 114 du Règlement, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a l'honneur de présenter son

VINGT–DEUXIÈME RAPPORT

Votre Comité recommande que le député suivant fasse partie de la liste des membres associés du Comité permanent des Affaires autochtones et du développement du Grand Nord :

Harris

Un exemplaire des Procès–verbaux et témoignages pertinents (*fascicule nº 12 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

PETER MILLIKEN,

Chairman.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MAY 3, 1994
(23)

[*Text*]

The Standing Committee on Procedure and House Affairs met at 10:38 o'clock a.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Chair, Peter Milliken, presiding.

Members of the Committee present: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Gilles Duceppe, Alfonso Gagliano, Elwin Hermanson, François Langlois, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken and Randy White.

Associate Member present: Gaston Leroux.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: James R. Robertson, Research Officer.

Witnesses: From the House of Commons: Robert Marleau, Clerk of the House; Camille Montpetit, Clerk Assistant (Procedural Services).

Pursuant to the Order of Reference dated February 7, 1994 respecting procedural matters, the Committee resumed consideration of recommendations relating to technical amendments to the Standing Orders.

The Committee resumed consideration of the recommendation that Standing Order 15 be deleted.

After debate, it was agreed, — That the Clerk of the House draft an amendment to Standing Order 15 reflecting the consensus of the Committee that the wording include reference to attendance to parliamentary business or duties but make no specific reference to leave of absences from the House.

After debate, it was agreed, — That the recommendation respecting Standing Order 17 to delete the word "uncovered", be adopted.

After debate, it was agreed, — That the recommendation respecting Standing Order 28(2) to amend the French version of the Standing Order to read ". . . continue de siéger après l'heure normale du début de la séance. . ." be adopted.

After debate, it was agreed, — That the recommendation respecting the addition of a new subsection (4) to Standing Order 28 be amended by deleting therefrom the words: "(4) Whenever the House stands adjourned for more than one week, if a bill or bills become ready for Royal Assent, the Speaker may, after consultation with the Government. . ." and substituting therefor the words "During adjournments of the House pursuant to S.O. 28(2), if a bill or bills become ready for Royal Assent, the Speaker may, at the request of the Government..". The recommendation, as amended, was agreed to.

After debate, it was agreed, — That recommendation (b) respecting Standing Order 30(7) be adopted amending the Standing Orders so that, on Monday, Government Orders begin after the conclusion of Private Members' Business.

After debate, it was agreed, — That the Clerk of the House draft changes to S.O. 30(7) specifying that S.O. 30(7) does not apply in the circumstances governed by Standing Orders 2(3), 30(4)(b) and 83(2), as specifically mentioned in the text of the recommendation.

PROCÈS–VERBAUX

LE MARDI 3 MAI 1994
(23)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se réunit à 10 h 38, dans la salle 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Peter Milliken (*président*).

Membres du Comité présents: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Gilles Duceppe, Alfonso Gagliano, Elwin Hermanson, François Langlois, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken et Randy White.

Membre associé présent: Gaston Leroux.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: James R. Robertson, attaché de recherche.

Témoins: De la Chambre des communes: Robert Marleau, greffier de la Chambre; Camille Montpetit, greffier adjoint (Services de la procédure).

Conformément à son ordre de renvoi du 7 février 1994 relatif aux affaires de procédure, le Comité reprend l'étude des recommandations concernant les modifications d'ordre technique apportées au Règlement

Le Comité reprend l'examen de la recommandation visant à supprimer l'article 15.

Après débat, il est convenu — Que le greffier de la Chambre rédige un amendement à l'article 15 exprimant le consensus du Comité, soit qu'il soit fait mention de la participation à des activités parlementaires, sans qu'il soit question cependant des absences de la Chambre.

Après débat, il est convenu — Que soit adoptée la recommandation concernant l'article 17, soit la suppression des mots «la tête découverte».

Après débat, il est convenu — Que soit adoptée la recommandation visant le paragraphe 28(2), modifiant ainsi la version française «. . .continue de siéger après l'heure normale du début de la séance. . .».

Après débat, il est convenu — Que soit amendée la recommandation concernant l'ajout d'un nouveau paragraphe (4) à l'article 28, en remplaçant ce passage: «Si, pendant un ajournement de plus d'une semaine, un ou plusieurs projets de loi sont prêts à recevoir la sanction royale, le Président peut, après consultation avec le gouvernement . . .» par le suivant: «Si, pendant les ajournements prévus au paragraphe 28(2), un ou plusieurs projets de loi sont prêts à recevoir la sanction royale, le Président peut, à la demande du gouvernement . . .». La recommandation, modifiée, est adoptée.

Après débat, il est convenu — Que la recommandation b) relative au paragraphe 30(7) soit adoptée de manière que le lundi, les Initiatives ministérielles suivent les Initiatives parlementaires.

Après débat, il est convenu — Que le greffier de la Chambre rédige un modificatif au paragraphe 30(7) précisant que ce dernier ne s'applique pas aux cas prévus au paragraphe 2(3), à l'alinéa 30(4)b) et au paragraphe 83(2), tel que mentionné expressément dans la recommandation.

After debate, it was agreed, — That the Committee recommend to the House of Commons that S.O. 38(7) be deleted.

It was agreed, — That the Clerk be instructed to present to the Committee a draft Standing Order reflecting the suggestion that during both summer and winter adjournments of the House, certain days be designated as tabling days; as well as a reasoned recommendation as to which day or days should be designated.

After further debate, at 12:03 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, MAY 5, 1994
(24)

The Standing Committee on Procedure and House Affairs met at 10:37 o'clock a.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Chair, Peter Milliken, presiding.

Members of the Committee present: Diane Ablonczy, Don Boudria, Gilles Duceppe, Alfonso Gagliano, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken, Bernard Patry and Randy White.

Acting Member present: Bonnie Hickey for Eleni Bakopanos.

In attendance: From the Committees Directorate of the House of Commons: Michael Lukyniuk, Deputy Principal Clerk. *From the Research Branch of the Library of Parliament:* James R. Robertson, Research Officer.

Witness: From the House of Commons: Robert Marleau, Clerk of the House.

Pursuant to its mandate under Standing Order 108(3) the Committee considered its business.

After debate, it was agreed, — That the Clerk be requested to review the process for the editing of interventions recorded in the *Debates*.

After debate, it was agreed, — That the Striking Committee meet during the week of May 9 to review the allocation of Committee rooms and that it report to the Standing Committee by Thursday, May 12.

After debate, it was agreed, — That the Committee proceed on a priority basis with the study of procedural matters as contained in the Order of Reference of February 7, 1994 specifically Members Statements, Special Debates, Reform of Question Period, Technical Anomalies in the Standing Orders and the Conduct of Private Members' Business. It was further agreed that the Committee study these procedural matters on Tuesday, May 10 and Thursday, May 12 in order to complete discussion of these items by May 12 and to make a report to the House as soon as possible thereafter.

After debate, it was agreed, — That a Sub–committee composed of Messrs. Boudria, Langlois, Lee and White be created to consider the matter of electronic voting; that François Langlois be the Chair of the Sub–committee and that the Sub–committee report back to the Committee from time to time.

After debate, it was agreed, — That concerning the study on more direct participation by citizens, the Committee invite Patrick Boyer, Q.C.; Pierre F. Côté, Chief Electoral Officer for Quebec; Dr. Robert Jackson, Professor of Political Science, Carleton University and Preston Manning, M.P. and that these witnesses be heard on May 24, 26, 31 and June 2.

Après débat, il est convenu — Que le Comité recommande à la Chambre de supprimer le paragraphe 38(7).

Il est convenu — Que le greffier rédige un libellé selon lequel, pendant les ajournements de l'été et de l'hiver, certains jours soient désignés pour le dépôt de documents; et que des jours soient proposés, avec motifs à l'appui.

Après débat, à 12 h 03, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 5 MAI 1994
(24)

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se réunit à 10 h 37, dans la salle 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Peter Milliken (*président*).

Membres du Comité présents: Diane Ablonczy, Don Boudria, Gilles Duceppe, Alfonso Gagliano, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken, Bernard Patry et Randy White.

Membre suppléant présent: Bonnie Hickey pour Eleni Bakopanos.

Aussi présents: De la Direction des comités de la Chambre des communes: Michael Lukyniuk, greffier principal adjoint. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* James R. Robertson, attaché de recherche.

Témoin: De la Chambre des communes: Robert Marleau, greffier de la Chambre.

Conformément au paragraphe 108(3) du Règlement, le Comité délibère de ses travaux.

Après débat, il est convenu — Que le greffier revoie la procédure de révision des interventions consignées dans les *Débats*.

Après débat, il est convenu — Que le Comité de sélection se réunisse au cours de la semaine du 9 mai pour revoir la répartition des salles des comités, et qu'il fasse rapport au Comité permanent d'ici le jeudi 12 mai.

Après débat, il est convenu — Que le Comité procède en priorité à l'examen des questions de procédure selon l'Ordre de renvoi du 7 février 1994, particulièrement les Déclarations des députés, les Débats spéciaux, le remaniement de la Période des questions, les anomalies techniques du Règlement et la conduite des Affaires émanant des députés. Il est aussi convenu que le Comité examine ces questions les mardi 10 et jeudi 12 mai, de manière à en avoir terminé le 12 mai et à présenter son rapport à la Chambre le plus tôt possible.

Après débat, il est convenu — Qu'un Sous–comité formé de MM. Boudria, Langlois, Lee et White soit mis sur pied pour examiner la question du vote électronique; que François Langlois en soit le président et que le Sous–comité fasse rapport de temps à autre au Comité permanent.

Après débat, il est convenu — Qu'en ce qui concerne la participation directe des citoyens, le Comité invite Patrick Boyer, c.r., Pierre F. Côté, directeur général des élections du Québec, Robert Jackson, professeur de science politique à l'Université Carleton ainsi que le député Preston Manning, et que leurs témoignages soient entendus les 24, 26 et 31 mai et le 2 juin.

After debate, on motion of Elwin Hermanson, it was agreed, — That an informal panel composed of Diane Ablonczy, François Langlois and Bernard Patry meet with Deborah Grey re the singing of the National Anthem in the Chamber and that it report to the Committee on or before June 1, 1994.

After debate, it was agreed, — That the Clerk of the House be asked to provide the Committee with a report on the cost implications, or any other implications, of permitting individual businesses to advertise in the householder in exchange for a fee.

After debate, it was agreed, — That Messrs. Boudria, Hermanson and Leroux meet with the responsible House officials to review the photo composite of the 35th Parliament.

It was agreed, — That the Chair send a letter to Barry Campbell, M.P. informing him that the Committee considered his request to have the adjournment of the House coincide with school spring break but that due to the differences in timing of school break week amongst provinces and school boards it is impossible to meet his request.

It was agreed, — That, further to the letter from Marlene Catterall, M.P., the Clerk of the House be asked to remind all employees of the House that documentation should be printed or photocopied double–sided.

After debate, it was agreed, — That the Committee address the matter of gender neutral language as part of its study of potential changes to the Standing Orders.

It was agreed, — That the matters of apportioning office space, the recommendations made by CPAC, the internal regulation of political parties and election expense returns be postponed.

It was agreed, — That the Committee not print its evidence for the meetings of Tuesday, May 3 and Thursday, May 5, but that an edited and translated transcript be produced and circulated to all members of the Committee.

In accordance with the mandate of the Committee concerning its responsibilities as the Striking Committee, and according to an Order adopted on Thursday, January 20, 1994, the Twentieth Report is deemed to have been adopted and the Chair is ordered to present it to the House.

At 12:05 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Après débat, sur motion de Elwin Hermanson, il est convenu — Qu'un groupe de membres, soit Diane Ablonczy, François Langlois et Bernard Patry, rencontre Deborah Grey concernant l'hymne national chanté à la Chambre et fasse rapport au Comité au plus tard le 1er juin.

Après débat, il est convenu — Qu'on demande au greffier de la Chambre de présenter au Comité un rapport sur les aspects financiers ou tout autre aspect de la question, s'il était permis à des entreprises privées d'annoncer, contre paiement, dans le bulletin parlementaire.

Après débat, il est convenu — Que MM. Boudria, Hermanson et Leroux s'entretiennent avec les responsables de la Chambre concernant la photo multiple de la 35e législature.

Il est convenu — Que le président écrive au député Barry Campbell pour l'informer qu'après examen de sa requête, le Comité a conclu qu'il serait impossible de faire coïncider la relâche parlementaire avec le congé scolaire du printemps, étant donné que les périodes choisies varient selon la province et le conseil scolaire.

Il est convenu — Qu'en réponse à la lettre de la députée Marlene Catterall, le greffier de la Chambre soit prié de rappeler à tous les employés que les feuillets doivent être imprimés ou photocopiés sur les deux côtés.

Après débat, il est convenu — Que le Comité examine la question du genre neutre dans le cadre de son examen des modifications au Règlement.

Il est convenu — Que soient reportées les questions de l'affectation de bureaux, les recommandations de la CPAC, la réglementation interne des partis politiques et la déclaration des dépenses électorales.

Il est convenu — Que le Comité n'imprime pas ses délibérations des réunions des mardi 3 et jeudi 5 mai, mais que la transcription révisée de même que la traduction soient distribuées à tous les membres.

En conformité du mandat du Comité dans son rôle de comité de sélection, et suivant l'ordre adopté le jeudi 20 janvier 1994, le Vingtième rapport est adopté d'office et le président est prié de le présenter à la Chambre.

À 12 h 05, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, MAY 10, 1994
(25)

The Standing Committee on Procedure and House Affairs met at 10:38 o'clock a.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Chair, Peter Milliken, presiding.

Members of the Committee present: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Gilles Duceppe, François Langlois, Derek Lee, Ted McWhinney, Peter Milliken, Bernard Patry and Randy White.

Acting Member present: Gaston Leroux for Michel Gauthier.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: James R. Robertson, Research Officer.

LE MARDI 10 MAI 1994
(25)

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se réunit à 10 h 38, dans la salle 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Peter Milliken (*président*).

Membres du Comité présents: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Gilles Duceppe, François Langlois, Derek Lee, Ted McWhinney, Peter Milliken, Bernard Patry et Randy White.

Membre suppléant présent: Gaston Leroux pour Michel Gauthier.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: James R. Robertson, attaché de recherche.

Witnesses: From the House of Commons: Robert Marleau, Clerk of the House; Camille Montpetit, Clerk Assistant (Procedural Services).

Pursuant to the Order of Reference dated February 7, 1994 respecting procedural matters, the Committee resumed consideration of recommendations relating to technical amendments to the Standing Orders.

After debate, it was agreed, — That the Clerk of the House be instructed to draft amendments to Standing Order 36 dealing with petitions in accordance with the two recommendations.

After debate, it was agreed, — That the Clerk of the House be instructed to draft amendments to Standing Orders 45(5) and 45(6) using a less confusing and more simple style.

It was further agreed, — That the Clerk of the House be instructed to draft an amendment to the Standing Orders reflecting a suggestion by Diane Ablonczy that Whips of third parties be permitted to defer the vote on their own motions on allotted days.

After debate, it was agreed, — That no action be taken on the recommendation respecting Standing Order 68(3) suggesting that consideration could be given to including a provision in respect of Private Members' Bills that would serve as a pre–drafting screening mechanism.

After debate, it was agreed, — That the Clerk be instructed to draft an amendment to Standing Order 69(2) so that the first reading of Senate bills is also deemed carried, without debate, amendment or question put.

After debate, it was agreed, — That the Clerk of the House be instructed to draft an amendment to Standing Order 73(1) in accordance with the recommendation that the words "after consultation with the opposition parties" or "after notification of the opposition parties" should be inserted in the fourth line, after the word "motion".

After debate, it was agreed, — That the Clerk of the House be instructed to draft an amendment to Standing Order 73(5) respecting Private Members' Business and the second reading of borrowing authority bills as per the recommendation.

After debate, it was agreed, — That the Clerk of the House be instructed to draft an amendment to Standing Order 76 respecting Report Stage as contained in Recommendation No. 2 to the effect that the Speaker will not accept, and allow to be printed on the *Notice Paper*, any proposed amendments which, according to the rules, are procedurally unacceptable. It was further agreed that no action will be taken on the other two recommendations.

It was agreed, — That the Clerk of the House be instructed to draft an amendment to the French version of Standing Order 79(1) to make it correspond to the wording of section 54 of the *Constitution Act, 1867*.

After debate, it was further agreed, — That the Clerk of the House be instructed to draft an amendment to Standing Order 79(2) as follows: "(2) The message and recommendation of the Governor General in relation to any bill for the appropriation of any part of the public revenue or of any tax or impost shall be printed in the *Notice Paper*, printed in or annexed to the bill and recorded in the *Votes and Proceedings*".

Témoins: De la Chambre des communes: Robert Marleau, greffier de la Chambre; Camille Montpetit, greffier adjoint (Services de la procédure).

Conformément à son ordre de renvoi du 7 février 1994 relatif aux affaires de procédure, le Comité reprend l'étude des recommandations relatives aux modifications d'ordre technique apportées au Règlement.

Après débat, il est convenu — Qu'on demande au greffier de la Chambre de rédiger des amendements à l'article 36 (Pétitions) conformément aux deux recommandations.

Après débat, il est convenu — Qu'on demande au greffier de la Chambre de rédiger des amendements aux paragraphes 45(5) et (6) en vue d'en préciser la teneur et d'en simplifier le libellé.

Il est aussi convenu — Qu'on demande au greffier de rédiger un amendement pour tenir compte d'un suggestion de Diane Ablonczy selon laquelle les whips des tiers partis pourraient reporter le vote de leurs motions, les jours réservés à l'opposition.

Après débat, il est convenu — Qu'aucune suite ne soit donnée à la recommandation concernant le paragraphe 68(3), soit l'institution d'un régime d'examen préalable à la rédaction des projets de loi émanant des députés.

Après débat, il est convenu — Qu'on demande au greffier de rédiger un amendement au paragraphe 69(2), de sorte que la motion portant première lecture des projets de loi venant du Sénat soit adoptée d'office, sans débat, ni amendement ni mise aux voix.

Après débat, il est convenu — Qu'on demande au greffier de rédiger un amendement au paragraphe 73(1) afin d'inclure, selon la recommandation, les mots «après consultation avec les partis d'opposition» à la 4e ligne, à la suite du mot «motion».

Après débat, il est convenu — Qu'on demande au greffier de rédiger, tel que recommandé, un amendement au paragraphe 73(5) concernant les affaires émanant des députés et la deuxième lecture d'un projet de loi relatif au pouvoir d'emprunt.

Après débat, il est convenu — Qu'on demande au greffier de rédiger un amendement à l'article 76 concernant l'étape du rapport, selon le 2e paragraphe de la recommandation, c'est–à–dire que le Président n'acceptera ni ne laissera imprimer au *Feuilleton des Avis*, aucune proposition d'amendement qui, selon les règles, n'est pas conforme à la procédure. Il est aussi convenu qu'on ne donne pas suite aux deux autres paragraphes de la recommandation.

Il est convenu — Qu'on demande au greffier de rédiger un amendement à la version française du paragraphe 79(1) afin de la rendre conforme à l'article 54 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

Après débat, il est convenu — Qu'on demande au greffier de rédiger un amendement au paragraphe 79(2) ainsi libellé: «Le message et la recommandation du Gouverneur général à l'égard de tout projet de loi comportant l'affectation d'une taxe ou de tout impôt doivent être imprimés au *Feuilleton des Avis* et dans le projet de loi ou annexés à celui–ci; ils doivent en outre figurer dans les *Procès–verbaux*».

After debate, it was agreed, — That Standing Order 81(14)(b) respecting the notice for recorded division on Fridays be deleted.

After debate, it was agreed, — That consideration of the recommendation respecting Standing Order 89 – Private Members' Business (Senate Public Bills) be postponed until the Committee studies the conduct of Private Members' Business, referred to it by the Order of Reference dated February 7, 1994.

After debate, it was agreed, — That the Clerk of the House be instructed to draft an amendment to Standing Order 89 adding a provision that would automatically make a private bill a votable item once the order for second reading is placed on the Order of Precedence.

After debate, it was agreed, — That consideration of the recommendations respecting Standing Order 94(2)(a) – Private Members' Business – Exchange of items on the Order of Precedence and Standing Order 98(2) – Private Members' Bills – Consideration of several stages on the same day – be postponed until the Committee studies the conduct of Private Members' Business, referred to it by the Order of Reference dated February 7, 1994.

After debate, it was agreed, — That the Clerk of the House be instructed to draft an amendment to Standing Order 107 deleting all references to Vice–Chairmen of joint committees in the context of membership on the Liaison Committee.

After debate, it was agreed, — That the Clerk of the House be instructed to draft an amendment to Standing Order 108(3)(a) by adding the following: "(vi) the review of and report on all matters relating to the election of Members of the House of Commons;"

After debate, it was agreed, — That consideration of the recommendation respecting Standing Order 115(2) be deferred until the Committee receives the report of the Striking Committee on room allocation.

After debate, it was agreed, — That consideration of the recommendation respecting Standing Order 118(1) and quorum in legislative committees be deferred.

At 12:05 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Après débat, il est convenu — Que soit supprimé l'alinéa 81(14)b) concernant le préavis d'un vote par appel nominal le vendredi.

Après débat, il est convenu — Que l'examen de la recommandation relative à l'article 89 – Affaires émanant des députés (Projets de loi publics émanant du Sénat) soit reporté en attendant l'examen des Affaires émanant des députés prévu dans l'Ordre de renvoi du 7 février 1994.

Après débat, il est convenu — Qu'on demande au greffier de rédiger un amendement à l'article 89 qui rendrait automatiquement les projets de loi d'intérêt privé susceptibles de fait l'objet d'un vote après inscription de la motion portant deuxième lecture à l'ordre de priorité.

Après débat, il est convenu — Que soit reporté l'examen des recommandations relatives à l'alinéa 94(2)a) – Affaires émanant des députés – Échange de position dans la liste de priorité, et au paragraphe 98(2) – Projets de loi émanant des députés – Étude de plusieurs étapes le même jour, en attendant l'examen des Affaires émanant des députés prévu dans l'Ordre de renvoi du 7 février 1994.

Après débat, il est convenu — Qu'on demande au greffier de rédiger un amendement à l'article 107 de manière à rayer toute mention des vice–présidents des comités mixtes qui pourraient faire partie du Comité de liaison.

Après débat, il est convenu — Qu'on demande au greffier de rédiger un amendement à l'alinéa 108(3)a) par l'adjonction de ce qui suit: «(vi) l'étude de toute question relative à l'élection des députés à la Chambre des communes et la présentation de rapports à ce sujet.»

Après débat, il est convenu — Que l'examen de la recommandation relative au paragraphe 115(2) soit reporté jusqu'à ce que le Comité ait reçu le rapport du Comité de sélection portant sur la répartition des salles.

Après débat, il est convenu — Que soit reporté l'examen de la recommandation relative au paragraphe 118(1) — le quorum des comités législatifs.

À 12 h 05, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

THURSDAY, MAY 12, 1994
(26)

The Standing Committee on Procedure and House Affairs met at 10:43 o'clock a.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Chairman, Peter Milliken, presiding.

Members of the Committee present: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken, Bernard Patry and Randy White.

Acting Member present: Gaston Leroux for Michel Gauthier.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: James R. Robertson, Research Officer.

Witnesses: From the House of Commons: Robert Marleau, Clerk of the House; Camille Montpetit, Clerk Assistant (Procedural Services).

LE JEUDI 12 MAI 1994
(26)

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se réunit à 10 h 43, dans la salle 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Peter Milliken (*président*).

Membres du Comité présents: Diane Ablonczy, Eleni Bakopanos, Don Boudria, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken, Bernard Patry et Randy White.

Membre suppléant présent: Gaston Leroux pour Michel Gauthier.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: James R. Robertson, attaché de recherche.

Témoins: De la Chambre des communes: Robert Marleau, greffier de la Chambre; Camille Montpetit, greffier adjoint (Services de la procédure).

Pursuant to the Order of Reference dated February 7, 1994 respecting procedural matters, the Committee resumed consideration of recommendations relating to technical amendments to the Standing Orders.

It was agreed, — That the Clerk of the House be instructed to draft an amendment to Standing Order 118(1) that the Chairman not be part of the quorum for legislative committees.

After debate, it was agreed, — That the Clerk of the House be instructed to draft an amendment to S.O. 119.1(1) as follows: "119.1(1) Any committee wishing to have its proceedings televised, other than by means of those facilities provided for this purpose by the House of Commons, shall first obtain the consent of the House thereto."

After debate, it was agreed, — That the Clerk of the House be instructed to draft amendments to S.O. 122 deleting (2), (3) and (4) and that (1) be re–written indicating more clearly the intention of the words "no witness shall be summoned to attend before any committee of the House unless a certificate shall first have been filed with the Chairman of such committee, by some member thereof, stating that the evidence to be obtained from such witness is, in his or her opinion, material and important."

It was agreed, — That the Clerk of the House be instructed to draft amendments to the Standing Orders deleting the reference to a six–week time limit in Standing Orders 129(1), 129(2) and 132.

It was agreed, — That the Clerk of the House be instructed to draft amendments to the Standing Orders deleting Standing Orders 149, 150 and 155.

After debate, it was agreed, — That the Clerk of the House be instructed to draft an amendment deleting Standing Orders 153(2) and 156.

After debate, it was agreed, — That the Clerk of the House be instructed to draft an amendment to S.O. 157(1) deleting the words "and of the furniture and fittings of the House" and the words "and is responsible for the movable property belonging to the House" in Standing Order 157(2). It was further agreed, — That Standing Orders 157(3) and 157(4) be deleted.

On motion of Randy White, it was agreed, — That the Clerk of the House be instructed to draft amendments to the Standing Orders based upon the decisions of the Committee during its consideration of the recommendations relating to technical amendments and that the draft amendments to the Standing Orders be forwarded to the Committee prior to May 24.

Pursuant to the Order of Reference dated February 7, 1994 respecting procedural matters, the Committee resumed consideration of a revised position paper on Special Debates.

With respect to the mechanism for special debates outlined in the position paper, it was agreed, — That paragraphs one to seven be adopted.

After debate, it was agreed, — That paragraph eight be amended by adding "followed by a question–and–comment period of five minutes." Paragraph eight, as amended, was agreed to.

After debate, it was agreed, — That paragraph nine be amended by deleting the words "twenty–five" and substituting therefor the words "fifteen". Paragraph nine, as amended, was agreed to.

Conformément à son ordre de renvoi du 7 février 1994 relatif aux affaires de procédure, le Comité reprend l'étude des recommandations concernant les modifications d'ordre technique apportées au Règlement.

Il est convenu — Qu'on demande au greffier de la Chambre de rédiger un amendement au paragraphe 118(1) précisant que le président d'un comité législatif n'est pas inclus dans le quorum.

Après débat, il est convenu — Qu'on demande au greffier de rédiger un amendement au paragraphe 119.1(1) ainsi libellé: «119.1(1) Tout comité qui veut faire télédiffuser ses séances, autrement qu'au moyen des installations établies à cette fin par la Chambre des communes, doit d'abord obtenir le consentement de la Chambre.»

Après débat, il est convenu — Qu'on demande au greffier de rédiger un amendement à l'article 122 visant à supprimer les paragraphes (2), (3) et (4), et à préciser le sens du paragraphe (1): «Aucun comité ne peut convoquer un témoin à moins qu'un de ses membres n'ait préalablement déposé auprès du président un certificat attestant que le témoignage à recueillir de la sorte est, d'après lui, essentiel.»

Il est convenu — Qu'on demande au greffier de rédiger des amendements de manière à supprimer toute mention du délai de six semaines aux paragraphes 129(1) et (2) et à l'article 132.

Il est convenu — Qu'on demande au greffier de rédiger des amendements de manière à supprimer les articles 149, 150 et 155.

Après débat, il est convenu — Qu'on demande au greffier de rédiger des amendements de manière à supprimer le paragraphe 153(2) et l'article 156.

Après débat, il est convenu — Qu'on demande au greffier de rédiger des amendements aux paragraphes 157(1) et (2) afin de supprimer les passages «du mobilier et des installations de la Chambre», ainsi que «Il est responsable des biens meubles de la Chambre.» Il est aussi convenu de supprimer les paragraphes 157(3) et (4).

Sur motion de Randy White, il est convenu — Qu'on demande au greffier de rédiger des amendements pour donner suite aux décisions prises lors de l'étude des recommandations relatives aux modifications techniques, et que les libellés soient remis au Comité avant le 24 mai.

Conformément à son Ordre de renvoi du 7 février 1994 portant sur les questions de procédure, le Comité reprend l'étude du document révisé sur les débats spéciaux.

Au sujet du mécanisme des débats spéciaux exposé dans le document, il est convenu que les paragraphes 1 à 7 soient adoptés.

Après débat, il est convenu — Que le paragraphe 8 soit modifié en ajoutant «suivi d'une période de questions et de commentaires de cinq minutes.» Le paragraphe 8, modifié, est adopté.

Après débat, il est convenu — Que le paragraphe 9 soit modifié en remplaçant les mot «vingt–cinq» par «quinze». Le paragraphe 9, modifié, est adopté.

Paragraphs ten and eleven were agreed to.

On motion of Ted McWhinney, it was agreed, — That, based upon the revised position paper concerning Special Debates, and the decisions of the Committee, a draft report to the House on Special Debates be prepared.

On motion of Gaston Leroux, it was agreed, — That the Committee not print its evidence for the Committee meetings of Tuesday, May 10 and Thursday, May 12 but that an edited and translated transcript be produced and circulated to all members of the Committee.

In accordance with the mandate of the Committee concerning its responsibilities as the Striking Committee, and according to an Order adopted on Thursday, January 20, 1994, the Twenty–First Report is deemed to have been adopted and the Chair is ordered to present it to the House.

At 11:52 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Les paragraphes 10 et 11 sont adoptés.

Sur motion de Ted McWhinney, il est convenu — Qu'un projet de rapport à la Chambre sur les débats spéciaux soit rédigé à partir du document révisé et des décisions prises par le Comité.

Sur motion de Gaston Leroux, il est convenu — Que le Comité n'imprime pas ses délibérations des réunions des mardi 10 et jeudi 12 mai, mais que la transcription révisée de même que la traduction soient distribuées à tous les membres.

En conformité du mandat du Comité dans son rôle de comité de sélection, et suivant l'ordre adopté le jeudi 20 janvier 1994, le Vingt et unième rapport est adopté d'office et le président est prié de le présenter à la Chambre.

À 11 h 52, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, MAY 24, 1994
(27)

The Standing Committee on Procedure and House Affairs met at 10:35 o'clock a.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Vice–Chairman, Don Boudria, presiding.

Members of the Committee present: Diane Ablonczy, Don Boudria, Gilles Duceppe, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney and Bernard Patry.

Acting Members present: Daphne Jennings for Randy White; Gaston Leroux for Michel Gauthier.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: James R. Robertson, Research Officer.

Witness: Patrick Boyer, Q.C.

Pursuant to the Order of Reference dated February 7, 1994, the Committee resumed consideration of measures to achieve more direct participation by citizens.

Patrick Boyer made a statement and answered questions.

In accordance with the mandate of the Committee concerning its responsibilities as the Striking Committee, and according to an Order adopted on Thursday, January 20, 1994, the Twenty–Second Report is deemed to have been adopted and the Chair is ordered to present it to the House.

At 12:06 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE MARDI 24 MAI 1994
(27)

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se réunit à 10 h 35, dans la salle 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Don Boudria (*vice–président*).

Membres du Comité présents: Diane Ablonczy, Don Boudria, Gilles Duceppe, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Bernard Patry.

Membres suppléants présents: Daphne Jennings pour Randy White; Gaston Leroux pour Michel Gauthier.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: James R. Robertson, attaché de recherche.

Témoin: Patrick Boyer, c.r.

Conformément à son ordre de renvoi du 7 février 1994, le Comité reprend l'examen de mesures propres à favoriser la participation directe des citoyens.

Patrick Boyer fait un exposé et répond aux questions.

En conformité du mandat du Comité dans son rôle de comité de sélection, et suivant l'ordre adopté le jeudi 20 janvier 1994, le Vingt–deuxième rapport est adopté d'office et le président est prié de le présenter à la Chambre.

À 12 h 06, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

La greffière du Comité

Maija Adamsons

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, May 24, 1994

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 24 mai 1994

• 1034

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Order, please. In the absence of the chairman this morning, I will be chairing until he gets here.

This morning, members of the committee, pursuant to the order of reference dated February 7, 1994, we are proceeding with our consideration of measures to achieve more direct participation by citizens.

Ce matin, nous avons un témoin qui a répondu à notre invitation.

We have before us this morning,

maître Patrick Boyer. As members of the committee will know, Mr. Boyer is a former member of this House, a well–known author, a lawyer, and a number of other things that he can describe to us.

Le vice–président (M. Boudria): La séance est ouverte. Étant donné que le président n'est pas là ce matin, je vais présider la séance jusqu'à son arrivée.

Conformément à l'ordre de renvoi en date du 7 février 1994 nous allons continuer ce matin notre examen des mesures propres à favoriser une participation plus directe des citoyens.

This morning, we have a witness who accepted our invitation.

Nous accueillons donc ce matin

Mr. Patrick Boyer, Q.C. Comme le savent les membres du comité, M. Boyer a déjà été député fédéral; c'est un auteur bien connu, un avocat, et toutes sortes d'autres choses dont il nous parlera lui–même.

• 1035

Welcome to the committee this morning, Mr. Boyer. It's a pleasure to have you here.

Perhaps you could make an opening statement, and then we'll have questions from members of the committee, if that is suitable.

Me Patrick Boyer, c.r. (présentation individuelle): Merci, monsieur le président.

I read with a lot of interest the speech by the government House leader in February that outlined the mandate of your committee. Certainly anyone who is a member of Parliament, current or past, would have to be very supportive of the initiative that represents in terms of the reforms and the renewal of Canada's national legislature.

So I was very delighted to receive your invitation to be here this morning for what, I take it, could almost be a working session to thrash out some aspects of the part of your mandate that relates to greater participation by the Canadian public in matters the Parliament of Canada is seized with. In the terms of reference, this comes up as a subject of referendums, recall, and initiative.

I thought I might just make three general observations, after which we could get into some more detailed discussion of the costs of direct democracy, the issue of protecting minority rights in national referendums, specifics about recall, and so forth. I thought, Mr. Boudria, I would make three general observations and then present a proposal, which your committee may want to take under consideration.

The first observation is that when grappling with the subject of direct democracy, this is not something brand–new in Canada's political tradition. In fact, we have had over a century of experience where referendums and plebiscites have been held—granted, not that many at the national level, three, but around 70 at the provincial level and thousands at the municipal level. This has been a method by which governments of the day and legislatures were able to engage the broader Canadian

Bienvenue à ce comité, maître Boyer. C'est un plaisir de vous voir ici.

Je vous invite à présenter vos commentaires, et les membres du comité vous poseront ensuite des questions, si cela vous convient.

Mr. Patrick Boyer, Q.C. (Individual Presentation): Thank you, Mr. Chairman.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le discours qu'a donné le leader parlementaire du gouvernement au mois de février dans lequel il décrivait le mandat de votre comité. Tous ceux qui ont déjà été député fédéral ou qui le sont actuellement ne peuvent qu'appuyer cette initiative, qui vise la réforme et le renouveau du Parlement du Canada.

J'ai donc été ravi de recevoir votre invitation à venir ici ce matin pour ce qui pourrait être une session de travail au cours de laquelle on aborderait les aspects de votre mandat qui portent sur la participation accrue des Canadiens aux questions dont est saisi le Parlement du Canada. On parle dans votre mandat des sujets suivants: référendum, révocation et initiative populaire.

J'aimerais vous présenter trois observations de nature générale, après quoi nous pourrions aborder de façon plus détaillée les coûts de la démocratie directe, la question de la protection des droits des minorités dans les référendums nationaux, le mécanisme de la révocation et autres aspects. Si vous le permettez, monsieur Boudria, je voudrais donc formuler ces trois observations et vous présenter ensuite une proposition à l'intention du comité.

La première observation, c'est que lorsqu'on tente de comprendre ce qu'est la démocratie directe, il faut savoir que cela n'est pas une nouveauté complète au Canada. En fait, nous avons plus d'un siècle d'expérience en matière de référendums et de plébiscites, et même si nous n'en avons eu que trois au niveau national, il s'en est tenu 70 au niveau provincial et des milliers au niveau municipal. Ce mécanisme a permis aux gouvernements et aux assemblées législatives de demander à un

[*Text*]

populous in making decisions that perhaps had never been discussed or debated in the preceding election campaign or about which parties themselves had divided views and felt that rather than risk the threat to their internal unity, they would share the dilemma with the broad Canadian public.

In my books on this subject, I've listed all of the referendums and plebiscites in a tabular form for easy reference. I will make a copy of that available to the clerk of the committee so that you can look at it in the future.

The simple point is that this is not something that came about in the early or mid–1990s as something that is off the wall or a novel idea. It's an integral, intrinsic part of Canada's political traditions.

The second general observation is that just about every Canadian political party has endorsed and supported direct democracy at various times over the life of this country. Not to take anything away from the pedigree of the Reform Party, which has currently made direct democracy a cornerstone of its position and approach to public issues, Reform is not the only party to have spoken about direct democracy. Indeed, earlier in the century in the four provinces of British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba, where legislation was brought in to deal with direct lawmaking and referendums, the parties sponsoring and supporting those initiatives were either the Liberal Party or the Conservative Party of the day in those provinces.

• 1040

At the national level, the first direct vote we had on prohibition came about as a result of a resolution adopted by the Liberal Party at a policy convention here in Ottawa in the 1890s, supported by Prime Minister Laurier. The second national plebiscite was also brought to us by a Liberal government. The third national referendum was brought to us by a Progressive Conservative government, exhorted to do so by the Liberal Party and by Mr. Chrétien in his speech just three years ago in April in Montreal.

So when you look at the broad sweep of Canadian political history, about the only party that has not favoured direct voting at some time or other is ironically the party that has "democratic" in its name—the New Democratic Party. I mention that to show that, first, this is a broad, long–standing part of Canada's political tradition, and second, dealing with direct voting is something all the political parties have embraced.

I should not overlook, of course, the position of the Parti Québécois in Quebec, which has certainly made direct voting a cornerstone of its approach as well.

The third general observation that needs to be considered—because as you're dealing with this issue it's going to come up time and time again—is the criticism from people who say you're members of Parliament, we elected you to go to Ottawa and make those decisions, don't keep turning those questions back to us. We have a Parliament; we have a legislature in the province. This isn't part of our system of parliamentary democracy. It's incompatible with representative democracy.

[*Translation*]

public plus large de prendre des décisions dans des domaines qui n'avaient jamais été débattus au cours des campagnes électorales ou qui divisaient les partis politiques, qui préféraient ainsi, plutôt que de créer des divisions internes, soumettre la question à l'ensemble des citoyens.

Dans les livres que j'ai écrits sur ce sujet, j'ai recensé tous les référendums et plébiscites qui ont été tenus, et ils figurent dans un tableau, pour faciliter la consultation. J'en remettrai une copie à la greffière du comité, à votre intention.

Je tiens donc à signaler que ce n'est pas une idée nouvelle qui est apparue au début ou au milieu des années quatre–vingt–dix. Ces mécanismes constituent une partie intrinsèque et intégrante de nos traditions politiques canadiennes.

La deuxième observation de nature générale, c'est que tous les partis politiques canadiens, ou presque, ont appuyé la démocratie directe, et ce, à diverses époques. Sans vouloir enlever quoi que ce soit au Parti réformiste, qui a adopté le principe de la démocratie directe pour toutes les questions concernant l'intérêt public, je dois dire que ce parti n'est pas le seul à avoir parlé de démocratie directe. En fait, au début du siècle, dans quatre provinces, la Colombie–Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba, les partis qui ont appuyé l'adoption de lois en matière de législation directe et de référendum étaient soit le Parti libéral, soit le Parti conservateur, au pouvoir à l'époque dans ces provinces.

Au niveau national, le premier vote direct qui a été tenu au sujet de la prohibition découlait d'une résolution adoptée par le Parti libéral lors d'un congrès tenu à Ottawa dans les années 1890, résolution qu'appuyait le premier ministre Laurier. C'est également un gouvernement libéral qui a tenu le deuxième plébiscite national. Le troisième référendum national est l'oeuvre du gouvernement progressiste conservateur, qui avait reçu l'appui du Parti libéral et de M. Chrétien, dans un discours que celui–ci avait prononcé il y a juste trois ans au mois d'avril à Montréal.

Si l'on examine l'histoire politique canadienne, on constate que le seul parti qui n'ait pas appuyé les consultations directes est, ironie du sort, le parti qui utilise le mot «démocratique» dans son titre, à savoir le Nouveau Parti démocratique. Je voulais ainsi tout d'abord indiquer que ces mécanismes font partie de la tradition politique canadienne depuis longtemps et, deuxièmement, que les consultations directes ont été appuyées par tous les partis politiques.

Je ne devrais pas passer sous silence la position du Parti québécois, au Québec, qui a lui aussi prévu les consultations directes.

Une troisième observation générale porte sur un sujet qu'il faut aborder—parce que ce sujet sera soulevé très souvent au cours de vos travaux—et c'est l'attitude des gens qui vont vous dire: vous êtes députés, nous vous avons élus pour aller à Ottawa et pour prendre ces décisions, et n'essayez pas de nous renvoyer ces questions. Il existe un Parlement, il existe une assemblée législative provinciale. Cela ne fait pas partie de notre régime démocratique parlementaire. Cela est incompatible avec la démocratie représentative.

[*Texte*]

That very anti-democratic thought is dressed up by a number of academics, people who hold significant political power, and people who will speak at length in great platitudes about our education system, our media, how informed Canadians are and how citizens must assume greater responsibility—not just assert their rights but take up their duties as well. But they always put on the brakes and come up short when somebody actually says let's find out, let's take that question that is so troubling to the country, to the Parliament and to the parties, distil it into a concise ballot question and see what the people really think.

My point here is very simply that direct voting is not incompatible with the existence of a parliament. In fact, most of the western democracies combine a system of representative democracy with some version of direct democracy. Consider in Switzerland that the jurists actually refer to what they do as "semi-direct democracy". That's more accurately, I think, the way we might describe what is on your committee's agenda, not that I'm fooled into thinking people are going to start rushing around in the streets talking about semi-direct democracy. It's hard enough to get people thinking even in terms of this proposal.

I'm not suggesting we worry about the semantics, but I am trying to clarify that the reality is a semi-direct form of democracy. First of all, the legislation under which any direct vote is held is passed by Parliament. So all the rules and the framework are set out by the elected representatives through the usual process of debate and deliberation. Secondly, the specific ballot question that's going to be submitted to the people is enacted by Parliament. Third, whatever results come from that voting that require implementation, a change in the law, an amendment to the Constitution or so on need legislative action. At all three stages we see a partnership between Parliament and the people—between elected representatives and those who have elected them.

• 1045

That's my third point, Mr. Chairman. Direct democracy is not an alternative to representative democracy but rather it is a complement to it; it works in harmony with the process. Any country that considers itself a mature democracy would want to look at how to intelligently practise statecraft and how to thoughtfully blend all the democratic instruments available in the country.

I don't suggest every issue that comes before Parliament ought to go to the people in a referendum—far from it. Of what passes through Parliament, 98% requires the day-in, day-out, attentive consideration of elected representatives who can reflect and debate the merits of what's proposed.

But every now and then there may be some transcending national issue that comes before the country and is greater than Parliament's current mandate, has never been discussed in previous elections and stands out, as former Prime Minister Sir Arthur Meighen wrote in 1936, as something that "will affect a positive principle of government in the country".

[*Traduction*]

Ces critiques tout à fait antidémocratiques vous sont lancées par certains professeurs d'universités, des gens qui exercent un pouvoir politique important, et des gens qui vous parleront à l'infini de notre système d'éducation, de nos médias, du fait que les Canadiens sont bien informés et que les citoyens doivent assumer davantage de responsabilités—ne pas se contenter d'invoquer leurs droits, mais également respecter leurs obligations. Mais ils se raidissent dès que quelqu'un parle de chercher à savoir ce que les gens pensent, de prendre un sujet qui préoccupe le pays, le Parlement et les partis, de le formuler sous forme de question précise et concise et de le soumettre à la population.

J'insiste sur le fait que la consultation directe n'est pas incompatible avec l'existence d'un parlement. En fait, la plupart des démocraties occidentales ont un système de démocratie représentative auquel vient s'ajouter certains aspects de démocratie directe. Prenons le cas de la Suisse, que les juristes décrivent comme étant une «démocratie semi-directe». C'est peut-être ainsi qu'il faudrait décrire le mandat de votre comité, même si je sais bien que les gens ne vont pas se mettre à parler du jour au lendemain de démocratie semi-directe. Il est déjà assez difficile de demander aux gens de réfléchir aux différents aspects de votre mandat.

Loin de moi l'idée de lancer une bataille sur le sens des mots, mais je voulais tout simplement préciser que nous avons en réalité une forme de démocratie semi-directe. Tout d'abord, la loi qui autorise les consultations directes doit être adoptée par le Parlement. Ce sont donc les représentants élus qui précisent les modalités et le cadre de la consultation en utilisant le processus habituel des débats et des délibérations. Deuxièmement, c'est le Parlement qui adopte la question qui sera soumise à la population. Troisièmement, dès qu'il s'agit de donner effet aux résultats du vote, qu'il s'agisse d'application, de modification de la loi, de la Constitution, etc., il faut adopter des mesures législatives. Nous voyons qu'à ces trois étapes il existe une collaboration entre le Parlement et la population—entre les représentants élus et les personnes qui les ont élus.

Voilà ma troisième observation, monsieur le président. La démocratie directe ne constitue pas une formule de rechange à la démocratie représentative, mais vient en fait la compléter; elle s'harmonise avec le processus parlementaire. Il est normal que les pays qui se considèrent comme des démocraties bien établies veuillent examiner comment on peut améliorer le fonctionnement de l'État et combiner tous les moyens démocratiques déjà en place.

Il est évident qu'il n'est pas nécessaire de soumettre à la population par voie de référendum toutes les questions dont est saisi le Parlement—loin de là. Quatre-vingt-dix-huit pour cent des questions soumises au Parlement exigent l'examen attentif régulier que leur accordent les députés, qui peuvent réfléchir aux mérites des mesures proposées.

Il arrive cependant qu'une grande question nationale se pose au pays, qu'elle dépasse le mandat accordé au Parlement en place, qu'elle n'ait jamais été discutée au cours d'élections antérieures et qu'elle représente, comme l'a écrit l'ancien premier ministre Sir Arthur Meighen en 1936, quelque chose qui «touche un principe fondamental du gouvernement de notre pays».

[*Text*]

I submit that needs to go to the people, because all who are currently members of Parliament and all of us who are past members of Parliament understand that the workings of our democratic system are held in place by one thing ultimately: the consent of the governed.

Some of the growing disquiet and feeling of alienation many Canadians have felt over the past several decades has resulted from a series of significant changes in positive principles that have directly affected the whole course of this country never having been shared with them. They have not been part of the process of debate, self–education and shared consensus emerging as we build a Canadian nation.

Mr. Chairman, those are the three broad points about something virtually all parties have an interest in. Looking at our traditions and our history, it's an intrinsic part of the practice of Canadian democracy. Direct voting should be seen as a compatible arrangement exercised in partnership between the elected representatives and the Canadian people.

To conclude, I would like to make a suggestion you members of the committee may want to consider in your work over the weeks and months ahead. It relates to the reality that while nobody can gaze at a crystal ball and know with certainty the way our political future will unfold in the country, there are two or three elements already in place that inevitably will be occurring.

• 1050

The first to which I refer is the fact that the Referendum Act now in place as a statute of Canada was passed with a three–year clause contained in it. That section of the act stipulates that at the end of three years from the Referendum Act coming into force, a parliamentary committee shall review it.

The intention of the Mulroney government with that legislation was to have a one–time statute that would serve for a vote on the Charlottetown accord and then expire at the end of the voting. That, after all, is what had happened with Prime Minister Laurier's 1898 plebiscite on prohibition. It was a one–time statute. It was the same in 1942 with Prime Minister Mackenzie King's government's plebiscite on conscription for overseas military service. Both of them were one–time statutes.

We are now in the rather unique—not rather, it is unique—position in Canadian political and legal history of having on the statute books a standing law that permits direct voting on constitutional matters.

I believe, Mr. Chairman, that you also were a member of the committee that was reviewing that legislation, as was your permanent chairman, Mr. Milliken.

You may recall that I moved an amendment at that time, which carried. I wasn't as successful with some of the other measures I tried to persuade the government about with respect to the act.

We did get section 40 added, which states:

40.(1) On the expiration of three years after the coming into force of this act

[*Translation*]

Je prétends que ce genre de question doit être soumise à la population, parce que tous ceux qui sont députés au Parlement aujourd'hui et tous ceux qui l'ont déjà été savent que notre système démocratique ne peut fonctionner qu'avec un ingrédient essentiel: le consentement des gouvernés.

Le mécontentement et le sentiment d'aliénation que l'on retrouve chez les Canadiens depuis quelques dizaines d'années s'expliquent en partie par la série de changements importants apportés à des principes fondamentaux, qui ont modifié l'évolution de notre pays, sans qu'on ait consulté la population. Elle n'a pas participé aux débats, à l'auto–apprentissage et à la recherche d'un consensus visant à renforcer la nation canadienne.

Monsieur le président, ce sont là les trois grands sujets qui intéressent pratiquement tous les partis. Si l'on tient compte de nos traditions et de notre histoire, on constate que cela fait partie intégrante de la démocratie canadienne. Les consultations directes constituent un mécanisme parfaitement légitime auquel collaborent les représentants élus et le peuple canadien.

En conclusion, j'aimerais présenter aux membres du comité une suggestion qu'ils pourraient peut–être examiner par la suite. Il est certes difficile de savoir comment va évoluer notre pays sur le plan politique, à moins d'être un spécialiste en prophétie, mais il me semble qu'il existe deux ou trois éléments qui vont nécessairement intervenir.

Le premier de ces aspects concerne le fait que la loi référendaire qui figure actuellement dans les lois du Canada contient un article qui prévoit qu'au début de la quatrième année suivant son entrée en vigueur, cette loi sera soumise à l'examen d'un comité parlementaire.

Le gouvernement Mulroney voulait à l'époque que cette loi serve uniquement au vote sur l'accord de Charlottetown et expire après le vote. C'est, après tout, ce qui s'était produit avec le plébiscite sur la prohibition organisé par le premier ministre Laurier en 1898. C'était une loi d'application unique. C'est ce qui s'est produit en 1942 avec le plébiscite qu'a tenu le gouvernement du premier ministre Mackenzie King au sujet de la conscription pour le service militaire à l'étranger. Il s'agissait dans les deux cas de lois appelées à ne s'appliquer qu'une seule fois.

Nous nous trouvons dans une situation plutôt unique—non, pas «plutôt», elle est vraiment unique—puisque c'est la première fois dans toute l'histoire politique et juridique du Canada que nos recueils de lois contiennent une loi permanente autorisant une consultation populaire directe sur des questions constitutionnelles.

Je pense, monsieur le président, que vous faisiez également partie du comité qui a examiné cette loi, tout comme votre président permanent, M. Milliken.

Vous vous souvenez peut–être que j'ai proposé à cette époque un amendement qui a été adopté. Je n'ai pas eu autant de succès avec les autres mesures que j'ai tenté de faire adopter par le gouvernement.

Nous avons tout de même réussi à introduire l'article 40, qui énonce:

40.(1) Au début de la quatrième année suivant son entrée en vigueur

[*Texte*]

—that is, the Referendum Act of Canada—

this Act shall be referred to such committee of the Senate, of the House of Commons or of both Houses of Parliament as may be designated or established for the purpose of reviewing this Act.

(2) The committee. . .shall review the Act and submit a report thereon to the House or Houses of Parliament of which it is a committee, including a statement of any changes the committee recommends.

So that's the law of Canada. No matter what else happens, within three years there has to be a review of the referendum legislation.

Coincidentally, your committee is charged with the responsibility of looking at referendums as part of your overall mandate to assess effective ways of improving and reforming Parliament.

The date this act came into force was June 23, 1992. That means by June 23, 1995, there will have to be a parliamentary review. That's just under 13 months from now.

The second element that comes into the picture here relates to the importance of the Government of Canada and the Parliament of Canada being in a position to direct a national referendum, a national direct vote, on an issue of transcending importance that might arise.

In 1977, for example, Prime Minister Pierre Trudeau spoke in Parliament of the need to have a law in place that would permit the Government of Canada to hold a referendum, either across the entire country or in one or more provinces, on any question relating to the Constitution or national unity.

In the following year the legislation was introduced. It was reintroduced in the next Parliament in 1979 and debated through to second reading, but then we had an election and the legislation didn't pass.

• 1055

I mention that because a time might come, not too many months off, when with respect to the continued integrity of Canada as a unified nation, the Government of Canada and the Parliament of Canada might well determine that it's appropriate to direct a question on national unity. Both veterans of this House and those who have observed the operation of Parliament before being elected here last year will know that sometimes Parliament's agenda gets very crowded. We had difficulty in passing the last referendum bill, in 1992, for the vote on the Charlottetown accord. It came at the eleventh hour plus. In an effort to get some sensible measures included in the bill that at least some of us thought were required, these were jammed together in the legislative mill at the last moment and Parliament was not able to acquit itself of the deliberation in the calm and careful planning of what makes for the best possible referendum legislation that the Parliament of Canada could boast of.

I don't think that passing legislation like that, with the use of closure, as it happened, necessarily is a measure that produces the best legislation.

[*Traduction*]

. . .il s'agit de la Loi référendaire du Canada. . .

la présente loi est soumise à l'examen d'un comité soit du Sénat, soit de la Chambre des communes, soit mixte, constitué ou désigné pour étudier son application.

(2) Le Comité procède à l'examen de l'application de la présente loi et remet à la ou aux chambres l'ayant constitué ou désigné un rapport comportant les modifications, s'il en est, qu'il recommande d'y apporter.

Voilà donc ce que prévoit le droit canadien dans ce domaine. Quoi qu'il puisse arriver, il faut procéder à l'examen de la loi référendaire dans un délai de trois ans.

Coïncidence, votre comité est chargé d'étudier le mécanisme du référendum dans le cadre de son mandat global d'évaluation des façons d'améliorer et de modifier le fonctionnement du Parlement.

Cette loi est entrée en vigueur le 23 juin 1992. Elle devra être soumise à un examen parlementaire après le 23 juin 1995. C'est dans 13 mois d'ici.

Le deuxième élément qui vous intéresse ici, c'est l'importance du fait que le gouvernement du Canada et le Parlement du Canada disposent d'un mécanisme leur permettant de tenir un référendum national ou un vote national sur une question d'importance essentielle.

En 1977, par exemple, le premier ministre Pierre Trudeau a mentionné devant le Parlement la nécessité d'avoir une loi qui autoriserait le gouvernement du Canada à tenir un référendum soit au niveau national, soit dans une ou plusieurs provinces, sur une question concernant la Constitution ou l'unité nationale.

Un projet de loi en ce sens a été présenté l'année suivante. Il a été présenté devant le nouveau Parlement en 1979 et s'est rendu jusqu'en deuxième lecture; il y a eu ensuite une élection, et le projet n'a pas été adopté.

Je mentionne cela parce qu'il n'est pas exclu, en ce qui a trait au maintien du Canada en tant que nation unie, que le gouvernement du Canada et le Parlement en viennent à la conclusion, dans quelques mois, qu'il est peut-être approprié de poser une question sur l'unité du pays. Et les vétérans de la Chambre et ceux qui ont observé les activités parlementaires avant d'avoir été élus l'an dernier sauront que le programme parlementaire est parfois très chargé. Nous avons eu du mal à faire passer le dernier projet de loi référendaire, en 1992, pour que le vote sur l'accord de Charlottetown puisse avoir lieu. Il est survenu à la onzième heure, et même plus tard. Pour tenter de faire inclure dans le projet de loi certaines dispositions sensées qui nous semblaient nécessaires, du moins qui semblaient nécessaires à certains d'entre nous, ces mesures ont été regroupées et insérées en toute hâte dans le processus législatif à la dernière minute. Ainsi, le Parlement n'a pas pu planifier ses délibérations calmement, avec soin, afin de favoriser l'élaboration de la meilleure loi référendaire possible.

Cette façon d'adopter des lois en ayant recours à la clôture des débats, comme on l'a fait, ne permet pas nécessairement d'élaborer les meilleures lois possible.

[*Text*]

So my suggestion to the committee is that in looking generally at the reform of Parliament and this part of your mandate that relates to referendums, you might also wish to anticipate the three–year review that is rapidly approaching—we are two–thirds of the way there now—and anticipate the possibility of even advancing that timetable by some motion of the House or an addition to your Standing Orders so that, with care and attention, we can be sure the legislation that the Government of Canada and the Parliament of Canada may want to address in a vote on national unity is there.

In fact, the wording of the current act is probably almost sufficient to do that, because in section 3 it says:

> Where the Governor in Council considers that it is in the public interest to obtain by means of a referendum the opinion of electors on any question relating to the Constitution of Canada, the Governor in council may, by proclamation, direct that the opinion of electors be obtained by putting the question to the electors of Canada or of one or more provinces specified in the proclamation at a referendum called for that purpose.

There are two points. The first is already covered, that this could be in all of Canada or in simply one province. The second point is whether the subject–matter is contemplated here. This refers to the Constitution only, and you might want to look at whether that wording needs to be slightly expanded to include any kind of direct vote that Parliament might wish to direct.

In conclusion, I wish you well in the work of this committee, because although we often speak about Canada as a democracy, the country has stopped short of really reaching the full potential as a mature democratic society. The instruments of direct voting can be used in conjunction with the operation of elected legislatures to ensure that the Canadian people are more directly participants in the future of the country.

Thank you very much.

Le vice–président (M. Boudria): Merci beaucoup, monsieur Boyer. Nous allons maintenant procéder à la période des questions posées par les députés. Tout d'abord, monsieur Langlois.

M. Langlois (Bellechasse): Merci, monsieur le président. Merci, monsieur Boyer, pour votre présentation.

J'aimerais avoir quelques éclaircissements sur la loi qui a été adoptée en 1992 lors du référendum de Charlottetown. Elle prévoit une révision statutaire après trois ans, mais la loi demeure en vigueur pendant et même après la révision, même s'il n'y a pas de changement proposé.

Me Boyer: C'est exact. C'est une loi permanente.

M. Langlois: Elle est permanente.

• 1100

Me Boyer: Il existe cependant la possibilité d'une révision parlementaire sur les provisions, en particulier pour bénéficier de l'expérience du récent référendum pour améliorer les provisions. Il y a de temps en temps une *sunset clause* qui existe dans certains statuts qui décident à l'avance que la loi sera caduque à une certaine date. Mais ce dont nous parlons est une *sunrise clause*.

[*Translation*]

Ainsi, je suggère au comité que dans son examen de la réforme du Parlement, pour ce qui est de cette partie de son mandat, les référendums, il pense à l'échéance qui approche rapidement, c'est–à–dire la révision de la loi qui doit avoir lieu au bout d'une période de trois ans. Deux ans ont déjà passé. Peut–être pourriez–vous même envisager, par le biais d'une motion à la Chambre ou en ajoutant un élément à votre ordre de renvoi, la possibilité d'anticiper sur cette échéance afin de pouvoir vous assurer que la loi nécessaire soit mise en place, avec toute l'attention nécessaire; ainsi, si le gouvernement du Canada, et le Parlement du Canada désirent qu'il y ait un jour un vote sur l'unité nationale, la loi sera en place.

De fait, le libellé de la loi actuelle permettrait pratiquement ce vote, car à l'article 3 on peut lire ce qui suit:

> Le gouverneur en conseil, s'il estime que l'intérêt public justifie la consultation du corps électoral canadien par voie référendaire sur une question relative à la Constitution du Canada, peut, par proclamation, la lui soumettre lors d'un référendum tenu dans l'ensemble du pays ou dans une ou plusieurs provinces mentionnées dans la proclamation.

Il y a deux éléments. Le premier est déjà présent, et permettrait la tenue d'un référendum dans tout le Canada ou dans l'une des provinces simplement. Deuxièmement, il faut voir s'il est question du sujet ici. L'article ne fait allusion qu'à la Constitution, et peut–être voudriez–vous élargir la portée du texte légèrement pour permettre au Parlement de tenir un vote direct sur un sujet de son choix.

Pour conclure, je souhaite bonne chance au comité dans ses travaux, car bien qu'on dise souvent que le Canada est une démocratie, je pense que nous ne sommes pas arrivés à pleine maturité en tant que société démocratique. On peut faire appel aux consultations directes, de concert avec le processus des assemblées législatives élues, pour assurer une participation plus directe du peuple canadien à l'élaboration de l'avenir du pays.

Je vous remercie beaucoup.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Thank you very much, Mr. Boyer. We shall now go to the period reserved for members' questions. I will give the floor to Mr. Langlois for the first question.

Mr. Langlois (Bellechasse): Thank you, Mr. Chairman. Thank you, Mr. Boyer, for your presentation.

I would like a few clarifications about the 1992 act that was passed at the time of the Charlottetown Accord. It provides for a review after three years, but the act remains in effect during and even after that review, even if no changes are proposed?

Mr. Boyer: That is correct. It is a permanent act.

Mr. Langlois: It is permanent.

Mr. Boyer: There is, however, the possibility of a parliamentary review of the provisions, which would allow you to take advantage of the recent referendum to improve the provisions. There are, from time to time, sunset clauses in some acts that mean that the act expires at a set date. But we are talking about a sunrise clause.

[*Texte*]

M. Langlois: Merci. Pour vous, c'est donc un progrès par rapport à la loi qui prévoyait le référendum sur la prohibition et qui mourait avec la tenue du référendum, et à la loi de 1942 sur le plébiscite qui a été conçue aux seules fins du plébiscite. À votre sens, la loi de 1992 est donc un instrument qui est plus valable, étant donné sa pérennité.

Me Boyer: Oui, et l'utilisation de la consultation populaire reflète, un moment donné, la culture politique du pays ou de certaines provinces. Au Québec par exemple, à la fin du XIX^{e} siècle, lors du vote sur la prohibition, le Québec a voté en majorité pour maintenir la distribution de l'alcool et le reste du Canada a voté contre. Après l'expérience de 1942, non seulement le référendum mais aussi la promesse de M. King lors des élections générales de 1940 et la crise sur la conscription pendant la Première guerre mondiale, je comprends fort bien les inquiétudes des Québécois au sujet des consultations populaires.

Mais dans l'histoire récente, nous avons vu une renaissance au Québec en ce qui concerne la démocratisation de la société. Par exemple, la Commission Bélanger–Campeau, dont les 36 membres représentent tous les secteurs de la société québécoise, a adopté à l'unanimité les recommandations pour un référendum sur les questions de la constitution. Donc, le récent référendum sur l'accord de Charlottetown a bien été mis sur pied par le gouvernement du Canada, mais il faut dire que c'était à l'initiative de l'Assemblée nationale de Québec pour un référendum au mois d'octobre, comme dans les provinces de l'Alberta et de la Colombie–Britannique. C'est un exemple intéressant du leadership au Québec pour la démocratisation et cela a plus ou moins incité le gouvernement du Canada à adopter le même processus de consultation populaire.

Cependant, il est clair que c'est la méthode favorite des péquistes au Québec pour faire avancer leur programme. C'est pourquoi j'ai mentionné également la nécessité d'avoir, au niveau fédéral, une loi qui permettrait au gouvernement et au Parlement du Canada d'obtenir une seconde opinion, si nécessaire, sur une question de première importance pour le pays.

M. Langlois: Dans votre conception du référendum, monsieur Boyer, est-ce que vous voyez le référendum comme un instrument de décision, c'est-à-dire que la loi serait adoptée sitôt les résultats obtenus, ou un référendum qui ne serait que consultatif et qui forcerait, moralement seulement, le gouvernement à agir ou à s'abstenir d'agir selon les résultats?

Me Boyer: Cela dépend. Sur les questions constitutionnelles, comme le vote sur l'accord de Charlottetown, nous avons certaines provisions de la loi, mais nous avons aussi les politiques adoptées par l'économiste Mulroney au soir du vote. Il disait que l'accord de Charlottetown était mort, que c'était fini.

• 1105

Alors, il faut considérer les provisions spécifiques de la loi, et également les politiques adoptées quelquefois par les gouvernements pour exprimer leur respect pour le sentiment populaire.

À un moment donné, dans la province de Manitoba par exemple, il y avait eu trois votes sur la prohibition de l'alcool. Évidemment, le premier vote, et même le second, n'ont pas été déterminants, mais c'était un processus qui allait permettre au

[*Traduction*]

Mr. Langlois: Thank you. Thus, you feel that this permanent act is an improvement on the referendum act on prohibition, which expired after the referendum was held, and on the 1942 plebiscite act that was passed for the sole purpose of the plebiscite. You believe that the 1992 act is a more valuable instrument, because of its permanent nature.

Mr. Boyer: Yes, and the fact of resorting to this instrument to consult the population reflects the political culture of the country or of some provinces at a given time. In Quebec, for instance, at the end of the 19th century, when the vote on prohibition was held, the majority of Quebec voters were in favor of maintaining the distribution of alcohol, while the rest of the country voted against it. After the 1942 experience, not only the referendum but also Mr. King's promise in the 1940 general elections, and the conscription crisis during the First World War, I must say that I understand Quebecers' concerns about direct popular consultations.

But in recent history, we have seen a renaissance in Quebec with regard to the democratization of society. The Bélanger–Campeau Commission, whose 36 members represented all sectors of Quebec society, unanimously adopted the recommendations in favor of a referendum on constitutional issues. Thus, the recent referendum on the Charlottetown Accord was carried out by the Canadian government, but it must be said that this was pursuant to the initiative of the Quebec National Assembly's decision to hold a referendum in the month of October, like Alberta and British Columbia. That is an interesting example of Quebec's leadership in democratization, which more or less prompted the Government of Canada to adopt the same process.

Nevertheless, it is clear that that is also the favorite method of PQ members who want to move their agenda forward. That is why I also mentioned the need for an act at the federal level that would allow the Government and the Parliament of Canada to obtain a second opinion, if need be, on a question of primordial importance to the country.

Mr. Langlois: As you see it, Mr. Boyer, is the referendum a decision making instrument, in that the act would be passed as soon as the results came in, or is the referendum strictly a consultative process that would place only a moral obligation on the government to act, or not act, according to the results?

Mr. Boyer: It all depends. On constitutional issues, as with the vote on the Charlottetown Accord, the provisions of the act come into play, but so do the policies of those in power, such as the policy adopted by Mr. Mulroney on the night of the vote. He said that the Charlottetown Accord was dead, that it was over.

Thus, you have to take into account the specific provisions of the act, and also the policies that may sometimes be adopted by governments to express their respect for the popular will.

For instance, at one time, three votes were held in the province of Manitoba on the prohibition of alcohol. The first and second votes were not conclusive but that process eventually allowed the Government of Manitoba and the population to

[*Text*]

gouvernement du Manitoba et à la population de trouver un concensus, un moyen acceptable pour chaque partie. Pour le troisième vote, le premier ministre Roblin avait dit que son gouvernement respecterait totalement les résultats de ce plébiscite et trouverait le moyen de combiner la loi et les intérêts de la politique du gouvernement du moment.

M. Langlois: Est–ce que vous seriez favorable au fait d'intégrer dans la constitution canadienne le droit au référendum pour les citoyens, non seulement pour être consultés sur une mesure gouvernementale, mais aussi pour permettre aux citoyens de prendre l'initiative pour certains projets de loi qui seraient, comme dans certains États américains, approuvés comme loi, sans tenir compte de l'approbation du Parlement fédéral du Canada?

Me Boyer: Oui.

M. Langlois: Dans ce cas, monsieur Boyer, je voudrais vous demander, étant donné le caractère fédéral du système canadien, si on avait un processus qui permette aux citoyens de prendre l'iniative de projets de loi, est–ce que vous exigeriez une double majorité, c'est–à–dire une majorité quant au vote populaire et une majorité des provinces, ou ne retiendriez–vous qu'un seul des critères?

Me Boyer: À mon avis, il faudrait avoir une sorte de formule comme celle que nous avons trouvée pour les amendements constitutionnels, c'est–à–dire des majorités dans certaines régions. Le processus ici est très intéressant et assez délicat parce que de temps en temps, il faut présenter aux Canadiens, à travers le pays, sans s'occuper des frontières provinciales, des questions qui traitent de l'avenir du pays ou les grandes questions concernant le pays. Chaque électeur va voter en tant que Canadien ou Canadienne, pas en tant que personne de Saskatchewan, de l'Ontario, de la Nouvelle–Écosse ou du Québec. Ce sont en effet des questions d'intérêt national.

À mon avis, il faudrait de temps en temps considérer les 27 millions de Canadiens comme la population entière du pays, et non pas persister dans les subdivisions de notre système fédéral que sont les provinces. De plus, il est nécessaire d'avoir une expression canadienne. En tant que nationaliste canadien, je préfèrerais une telle approche, mais en même temps, je dois dire que j'aime la diversité de notre pays et que je respecte les différences régionales. Cependant il faut toujours trouver un juste équilibre, comme il faut toujours protéger les droits des minorités dans ce processus de consultation populaire.

Le vice–président (M. Boudria): Une dernière question brève, monsieur Langlois. Plusieurs autres députés veulent intervenir.

M. Langlois: Oui, merci. Au sujet du référendum populaire, est–ce que vous avez une idée sur le nombre d'électeurs et d'électrices requis ainsi que de leur situation géographique, et est–ce que vous retenez ce critère pour forcer la tenue d'un référendum?

• 1110

Me Boyer: Oui. Dans mon projet de loi, j'ai mentionné, je crois, 5 ou 8 p. 100 des électeurs, selon les listes des électeurs aux dernières élections, comme étant le nombre nécessaire pour une pétition, ou pour une initiative.

[*Translation*]

arrive at a consensus, through means that were acceptable to all parties. Before the third vote, Premier Roblin had said that his government would respect the results of that plebiscite totally and would find a way of satisfying both the law and the political interests of the government at that time.

Mr. Langlois: Would you be in favor of enshrining referendum rights for citizens in the Canadian Constitution, not only to consult the population on a government measure, but also to allow citizens to take the initiative on certain bills that could, as in some American states, become law, without the approval of the federal Parliament of Canada?

Mr. Boyer: Yes.

Mr. Langlois: In that case, Mr. Boyer, I must ask you, in light of the nature of the Canadian federal system, whether, if we had a process that would allow citizens to introduce bills on their own initiative, you feel we should require a double majority, that is a majority in the popular vote and a majority insofar as the provinces vote is concerned, or do you feel that a simple majority, one or the other, would be sufficient?

Mr. Boyer: In my opinion, you would need a kind of formula, comparable to the one we devised for constitutional amendments, requiring a majority in some regions. The process is quite interesting and must be handled with sensitivity, because from time to time, Canadians throughout the country, without regard for provincial boundaries, will be asked questions about the future of the country, or questions concerning issues of primordial importance to the country. Each elector would be able to vote as a Canadian man or woman, not as a resident of Saskatchewan, Ontario, Nova Scotia or Quebec. The questions would be of national interest.

I believe that we should from time to time consider the 27 million citizens of Canada as a whole, as the whole population of the country, and set aside, on those occasions, those subdivisions of our federal system, the provinces. Furthermore, it is necessary that we have some means of expressing the will of Canadians. As a Canadian nationalist, I would prefer such an approach, but, by the same token, I must say that I love the diversity of our country and I respect regional differences. We must always seek a fair balance, just as we must always protect the rights of minorities in this process of popular consultation.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): One last brief question, Mr. Langlois. Several other members would like to speak.

Mr. Langlois: Yes, thank you. Still on the topic of referendums, do you have an idea as to the number of electors needed to force a referendum to be held? Also, must a certain percentage of them live in any given geographical region?

Mr. Boyer: Yes. I believe I mentioned a figure of 5% or 8% of electors in my bill, according to the electoral lists of the last elections, as being the number of voters needed to submit a petition or take some other initiative.

[*Texte*]

Pour répondre à votre deuxième question, à savoir si un certain pourcentage de ces électeurs doit habiter dans les régions et les provinces, en général c'est oui. En accord avec les remarques que j'ai faites il y a deux minutes, je favorise un système qui reflète les diverses régions de notre pays, mais à la réflexion, ce n'est pas absolument nécessaire dans le cas où le vote est basé sur un scrutin adopté par le Parlement du Canada et soumis à chaque électeur à travers le pays et si nous avons une provision dans la loi qui dit qu'avant d'accepter les résultats finaux du vote, il faut avoir une majorité dans certaines régions. Je suis aussi toujours convaincu, par exemple, qu'il faut protéger les intérêts des Québécois et les francophones qui sont un groupe minoritaire, dans un certain sens, dans le Canada tout entier.

Alors, à mon avis, il faut se montrer très prudent et dans la loi, comme dans les amendements constitutionnels, il est nécessaire d'avoir une double majorité, comme vous l'avez mentionné. Avec cette provision, il n'est pas essentiel, dans la pétition, de faire la même demande pour le nombre des électeurs.

Mr. Hermanson (Kindersley—Lloydminster): It's good to have you here, Mr. Boyer. We appreciate your insight on referendums and measures of direct democracy.

I would like to question you and to make a couple of comments regarding the legislation and whether or not it would be binding on governments.

It seems to me, with my limited knowledge of history, that governments tend to waffle with regard to whether or not a referendum actually means what it's supposed to mean. I think of the statement with regard to the conscription issue: conscription if necessary, but not necessarily conscription. What does that mean? Does that mean the government has any mandate, or is it worth while for people to be involved in giving the government direction through direct democracy?

I think of the Charlottetown accord. There was quite a heated debate over whether or not that referendum would be binding on the Mulroney government. Mr. Mulroney made some statements that it might not be binding on the government, and that inspired a lot of anger and cynicism. People were saying why are we bothering with this endeavour it it may not even be binding on the government?

I think of my own province of Saskatchewan, where the government initiated three questions on the ballot plebiscite. One included a balancing the budget measure, and it received overwhelming support, but the following government said we're not bound by this decision, we won't adhere to it.

I would like your comments regarding the importance of referendums being binding upon the government.

Mr. Boyer: It's an important question because we Canadians have really managed to screw up the terminology.

[*Traduction*]

To reply to your second question, as to whether a certain percentage of electors should live in a given region or province, the answer generally would be yes. Pursuant to the remarks I made two minutes ago, I am in favor of a system that reflects the diverse regions of our country but, on reflection, that is not absolutely necessary if a vote is based on the result of a vote passed by the Parliament of Canada, and if the result is submitted to each elector throughout the country, and if we have a provision in the act that states that there must be a majority in some regions before the final results of the vote are accepted. I remain convinced, for instance, as ever, that we must protect the interest of Quebecers and other francophones, who constitute a minority group, in a sense, in Canada as a whole.

Thus, in my opinion, we must be very cautious and, as you mentioned, we need a double majority requirement in the act, as for constitutional amendments. With that provision, it is not essential, for the petition, to have the same requirement as to the number of electors.

M. Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Je vous souhaite la bienvenue, monsieur Boyer; c'est un plaisir de vous voir ici. Nous apprécions que vous nous apportiez le fruit de votre réflexion sur les référendums et autres expressions directes de la démocratie.

J'aimerais vous poser quelques questions et faire un ou deux commentaires à propos de la loi; je me demande, notamment, si les résultats d'un référendum lieraient les gouvernements.

Mes connaissances limitées de l'histoire me portent à penser que les gouvernements ont tendance à tergiverser quant au sens réel des résultats des référendums. Je pense à ce qu'on disait à l'époque à propos de la conscription: la conscription si nécessaire, mais pas nécessairement la conscription. Qu'est–ce que cela signifie? Est–ce que cela signifie que le gouvernement a le mandat qui lui plaît? Cela vaut–il la peine, pour la population, dans ces conditions, de participer à un référendum et d'essayer ainsi de faire part de ses souhaits au gouvernement par cette expression démocratique directe?

Je pense à l'accord de Charlottetown. Il y a eu un débat assez vif à propos des résultats de ce référendum. Allait–il lier le gouvernement Mulroney? M. Mulroney a fait certaines déclarations selon lesquelles son gouvernement n'allait pas être lié par les résultats, ce qui a provoqué beaucoup de colère et de cynisme. Les gens se disaient: pourquoi se donner la peine de faire tout cela si le gouvernement ne doit peut–être même pas tenir compte des résultats?

Dans ma propre province, la Saskatchewan, le gouvernement a posé trois questions à la population lors d'un plébiscite. L'une de ces questions portait sur une mesure visant à équilibrer le budget, et la vaste majorité des gens ont voté pour cette mesure, mais le gouvernement suivant a déclaré qu'il n'était pas lié par cette décision et n'allait pas y adhérer.

J'aimerais entendre vos commentaires quant à l'importance du caractère exécutoire des résultats des référendums pour les gouvernements.

Me Boyer: C'est une question importante, parce qu'en tant que Canadiens nous avons vraiment occulté toute la terminologie.

[*Text*]

Strictly speaking, if you go to the terms, a plebiscite is a vote that is not binding, and a referendum is exactly the same process—the ballot question, the vote, everybody goes on the same day, everybody marks their ballot—but the results are binding.

It made some sense for a long time to preserve that distinction because the distinction does exist in Canadian law. There are some 75 statutes today in this country that give rise to the right to vote, not only the Referendum Act of Canada but right down through municipal acts, for example, voting on fluoridation of water in the province of Ontario. The results are legally binding once it starts.

• 1115

This point was raised previously. It's not an academic point; it's important. However, as I say, we managed to screw up the terminology.

The Newfoundland referendum act, when you read it from beginning to end—it's not a long read because it's a short act—has nothing in there that's binding as far as the outcome is concerned. However, it uses the term "referendum".

In Quebec, if you look at the terminology of

la Loi sur la consultation populaire ou le référendum,

the results are really not binding on the government. They may be binding if the government chooses, but it's not legally binding.

Then, the last time we had the government in the Parliament of Canada bringing in its referendum legislation, this was not legally binding in any respect. We had a debate about this. I proposed an amendment to call it the plebiscite act only because I was afraid we would get into a national discussion, as you alluded to, that asked whether the Mulroney government was bound by this or not. There was nothing binding in there. What made it binding was the night of the vote, when the Prime Minister said the Charlottetown agreement was finished, it was history.

The reflections on the three votes brought in by the Devine government in Saskatchewan on balanced budget, government funding of abortion clinics, and a third matter unfortunately resembled the efforts we sometimes see of the eleventh–hour conversion of people to direct democracy.

You might almost see the same thing in British Columbia, where the Social Credit government brought in two questions that Premier Harcourt said he would try to follow. However, in the subsequent legislation his committee has recommended, they've distanced themselves from it in British Columbia.

Look at governments of the day that are trailing in the polls while heading into an election. They are looking desperately for something that will bring political salvation, so they are seizing on popular issues that might energize the electorate to come

[*Translation*]

À strictement parler, si vous regardez les termes, un plébiscite est un vote non exécutoire, alors que le référendum, qui fait appel au même processus de vote—tout le monde se rend aux urnes le même jour, tout le monde coche son bulletin de vote—est censé donner cours à des résultats exécutoires.

Pendant longtemps, il était logique de préserver cette distinction, puisqu'elle existe dans les lois canadiennes. Le droit de vote découle de quelque 75 lois existantes, pas seulement la Loi référendaire du Canada, mais aussi les règlements municipaux, par exemple, notamment celui qui a permis aux résidents de la province de l'Ontario de voter pour ou contre le fait d'ajouter du fluor dans l'eau. Dans ce cas, les résultats sont exécutoires, une fois que le processus est mis en marche.

On a soulevé la question précédemment. Ce n'est pas une question purement théorique; c'est important. Toutefois, comme je le disais, nous avons embrouillé la terminologie.

Si vous lisez la loi référendaire de Terre–Neuve du début à la fin—c'est une assez courte loi—vous verrez qu'il n'y a aucune disposition qui rend les résultats d'un référendum exécutoires. Néanmoins, on y utilise le terme «référendum».

Au Québec, si vous examinez la terminologie de

la Loi sur la consultation populaire ou le référendum,

the Referendum Act, les résultats ne lient pas vraiment le gouvernement. Le gouvernement peut décider d'agir comme s'ils étaient exécutoires, mais il n'est pas lié selon la loi.

Puis, les résultats du dernier référendum tenu par le gouvernement au pouvoir à ce moment–là n'étaient pas exécutoires, selon la loi. Il y a eu un débat à ce sujet. J'ai proposé un amendement pour modifier le titre de la loi et en faire une loi plébiscitaire, simplement parce que je craignais une grande discussion nationale—vous y avez fait allusion—qui tenterait de déterminer si le gouvernement Mulroney était, oui ou non, lié par les résultats de son référendum. Il n'y avait aucune disposition qui rendait les résultats exécutoires. Ce n'est que le soir du vote qu'ils le sont devenus, quand le premier ministre a dit que l'accord de Charlottetown était mort, était passé à l'histoire sans avoir été ratifié.

Quant aux efforts du gouvernement Devine, en Saskatchewan, c'était plutôt des efforts de la onzième heure, qui ressemblaient aux efforts qu'auraient déployés des convertis à la démocratie directe; il y a eu trois votes, l'un sur une mesure pour équilibrer le budget, l'autre sur le financement gouvernemental des cliniques d'avortement, et l'autre sur une troisième question.

On a vu presque la même chose en Colombie–Britannique, où le gouvernement du Parti du Crédit social du premier ministre Harcourt a interrogé le peuple directement sur deux questions; le premier ministre provincial s'était engagé à essayer de mettre en oeuvre les résultats. Toutefois, le gouvernement provincial de la Colombie–Britannique a pris ses distances quant aux résultats de ce plébiscite dans la loi qu'a ensuite recommandée son comité.

Les gouvernements qui voient poindre une élection et dont la popularité est à la traîne cherchent désespérément des moyens de salut politique et se tournent vers les questions populaires qui pourraient mobiliser l'électorat. Ils espèrent ainsi,

[*Texte*]

out. In the process, it's kind of like a sideswipe accident on the highway. As they're driving madly to vote for balanced budgets and no government funding of abortions in Saskatchewan, they might, by the way, mark their ballots for the Grant Devine Conservatives. The sideswipe effect is neither the best approach to Canadian democracy nor the wisest use of the instruments of democracy.

The final point I'd like to make is that we have to be wise when we're choosing how to use these instruments of democracy. Just as the referendum technique can be abused, as it was in that last case in Saskatchewan, so can calling an election.

I come from Ontario where David Peterson, the former premier, called an election that a lot of people thought was premature and motivated only by some consideration of standings in opinion polls, not the necessity to get a clear mandate for some new issue.

There can be abuse in using the power to call an election, just as there can be abuse in calling a referendum or a direct vote. However, we don't hear people in Canada saying we should get rid of elections because occasionally somebody is a little foolish in the way they use their power. Similarly, we shouldn't accept the criticism that says we have to get rid of direct voting also because sometimes it's used a bit foolishly.

There have been examples—Manitoba is one—in which the issue of French-language services in the province was put as the ballot question of some 30 different municipalities. That is the classic case in our country of how this process of direct voting can be abused and how it ought not to take place.

• 1120

I'm sometimes cited as a rabid advocate of direct voting. I'm not. I'm determined that we should do it, but I certainly also see a lot of the shortcomings of which we ought to be mindful.

Mr. Hermanson: Thank you. You made some insightful comments there.

I gather from what you said that you feel there is a place for binding referenda and there is a place for plebiscites, which are not binding—they should be clearly distinguished—and perhaps even citizens' initiatives, another place where there could in fact be some consequences binding on the government that is being petitioned.

We've heard that elections are a mandate for the elected to govern. I believe we heard that in the government of which you were a part. I believe we're hearing that in the government we are witnessing here in Ottawa currently.

Do you think the fact that there are no referenda during an administration and in fact governments take this mandate so seriously that they feel they should act without consultation from the public, without direction in sensitive issues, builds up a cynicism and resentment towards elected representatives, which in the case of the last federal election perhaps caused the massive housecleaning of this place, which decimated the party you were a part of and desperately hurt the NDP and others and brought in a new batch of politicians?

[*Traduction*]

en stimulant l'électorat pour qu'il vienne voter sur ces autres questions, le convaincre, de façon indirecte, de voter pour les conservateurs de Grant Devine. Ils espèrent être réélus presque accidentellement par effet d'entraînement, alors que les électeurs vont se précipiter pour voter pour des budgets équilibrés et contre le financement public des avortements en Saskatchewan. Ce n'est pas très bon pour la démocratie au Canada, et ce n'est pas le meilleur usage qu'on peut faire des instruments de la démocratie.

Enfin, je désire encore une fois vous rappeler qu'il faut être très prudent en déterminant l'usage que nous allons faire de ces instruments de la démocratie. Tout comme on peut abuser des référendums, comme on a pu le voir en Saskatchewan lors de ce vote, on peut aussi déclencher des élections abusivement.

Je suis de l'Ontario, où l'ancien premier ministre provincial, David Peterson, a déclenché des élections qui étaient, pour beaucoup de gens, prématurées et motivées par les résultats des sondages, plutôt que par la nécessité de solliciter un mandat non équivoque sur quelque nouveau sujet.

On peut déclencher des élections abusivement et, donc, abuser de ce pouvoir, tout comme on peut abuser des référendums ou des votes directs. Toutefois, les Canadiens n'exigent pas qu'on élimine les élections simplement parce que, de loin en loin, certains politiciens utilisent leur pouvoir d'une façon un peu sotte.

Il y a d'autres exemples. Au Manitoba, dans 30 municipalités différentes, on a interrogé la population quant à la prestation de services en langue française dans la province. C'est un exemple classique de l'abus du vote direct dans notre pays, de sa mauvaise utilisation.

On m'a parfois qualifié d'ardent défenseur de la consultation directe. Ce n'est pas vrai. Je suis convaincu que nous devrions pouvoir le faire, mais je reconnais aussi que ce mécanisme comporte de nombreuses lacunes dont il faut tenir compte.

M. Hermanson: Je vous remercie. Vous avez formulé des commentaires intéressants.

Je déduis de vos observations que, d'après vous, les référendums ont leur place ainsi que les plébiscites, qui, eux, par contre, ne sont pas exécutoires—et qu'il convient de distinguer clairement—ainsi que peut-être les initiatives émanant des citoyens, autre mécanisme pouvant entraîner des obligations pour le gouvernement sollicité.

On entend souvent dire que les élections accordent aux élus le mandat de gouverner. Je pense que le gouvernement dont vous faisiez partie l'a également dit. Je pense également que le gouvernement en place actuellement à Ottawa le dit aussi.

Pensez-vous que le fait que les gouvernements ne tiennent pas de référendums et qu'ils remplissent le mandat obtenu auprès de la population sans consulter le public, sans le sonder au sujet des questions délicates, soit à la source du cynisme et du ressentiment qu'ont éprouvés les Canadiens envers leurs représentants élus, ce qui, dans le cas de la dernière élection fédérale, a peut-être entraîné le nettoyage massif du Parlement, a décimé le parti dont vous étiez membre et porté un dur coup au NPD et autres partis pour faire entrer au Parlement une nouvelle fournée de députés?

[*Text*]

Would you advise that the public would take responsibility if they knew they were involved in a decision–making process, that they would look more clearly and carefully at the issues and that election campaigns wouldn't become a stage for a flashy campaign but rather a time for debating issues of more importance?

Mr. Boyer: Yes, I think it's a contributing factor. I think it was a contributing factor even before the last election, which saw two–thirds of the membership of Canada's national legislature turn over. We already held the record of all the western democracies for the highest turn–over rate of members of Parliament. So there's something about political life in this small capital that the Canadian people are very wise of, and they want to spare those of us who from time to time get elected here from being subjected to it for too long at any one time. It's very thoughtful of the people.

You can certainly imagine some issues that come about—technical ones, like converting the system of measurement in the country, going from imperial units to metric—that affect everybody a dozen ways every day, from the fellow who is looking at the lines on the side of a ship passing through the St. Lawrence Seaway, where everything is marked in feet to measure the depth of the water, to the wheat farmer in Saskatchewan, to somebody who is in a manufacturing plant in Etobicoke, to a person who is purchasing foodstuffs in the grocery store, on and on, trying to figure out the distance or the temperature. Every Canadian was affected by that decision to change the measurement system of the country.

But when you go back and look at who was involved in it and the kind of preparation of the Canadian people that went into it and the debate that never took place, given the fact that we essentially share a continent with the Americans and the vast majority of our trade and commerce is with that country, which does not operate on the metric system, you could say that there was an issue that perhaps no party was going to gain or lose on particularly, but it would have been a worthwhile exercise for the country collectively to have gone through and debated and come to a verdict on whether or not to convert the measurement system in the country.

Because it didn't happen, for years we had a rearguard action of a lot of people who were opposing the metric system.

The reality is that, with humans, feelings don't disappear. Maybe they go underground and they wait for a while to resurface later. I think the same happens for countries. If people are denied the opportunity to have a say and to participate in the development of a consensus on something that's important, then those feelings don't just dissipate like the morning fog when the sun gets up. They go underground. They wait for some kind of chance to express their resentment.

• 1125

So I think it is healthier for the country to enter from time to time into the partnership between the governed and those who seek to govern them.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): I'm just wondering, Mr. Boyer, if in your experience, reading, and studies of this area there have been different classes of subjects that might be more suited to referenda or plebiscites.

[*Translation*]

Pensez–vous que les citoyens sont prêts à assumer une telle responsabilité si on leur demande de participer à un processus de prise de décisions? Pensez–vous qu'ils examineraient davantage les questions posées et que les campagnes électorales ne seraient plus des batailles d'images, mais des débats d'idées?

Me Boyer: Oui, je pense que cela y contribue. Je pense également que cela y contribuait avant la dernière élection, qui a entraîné le remplacement des deux tiers des membres du Parlement du Canada. Nous étions déjà en tête de toutes les démocraties occidentales pour ce qui est du taux de renouvellement des députés. Les Canadiens connaissent bien la vie politique dans cette petite capitale et veulent éviter à ceux qu'ils font élire de temps en temps d'y demeurer trop longtemps. C'est une attention très délicate.

Il est facile d'imaginer certaines questions—des questions techniques, comme la conversion du système des poids et mesures du pays, le passage du système impérial au système métrique—qui touchent tous les citoyens de différentes façons tous les jours, depuis celui qui regarde les lignes sur le flanc d'un bateau qui passe dans la voie maritime du Saint–Laurent, où on indique la profondeur de l'eau en pieds, jusqu'à l'agriculteur de la Saskatchewan, l'ouvrier d'une usine d'Etobicoke, la personne qui achète des produits alimentaires dans une épicerie, etc., qui essayent de calculer la distance ou la température. Tous les Canadiens ont été touchés par la décision de changer le système de poids et mesures de notre pays.

Mais si l'on pense aux personnes qui ont participé à cette décision, à la façon dont les Canadiens ont été préparés et à l'absence de débats, compte tenu du fait que nous partageons un continent avec les Américains et que la plus grande partie de notre commerce s'effectue avec eux, et du fait qu'ils n'utilisent pas le système métrique, on peut dire qu'il ne s'agissait pas là d'une question délicate sur le plan politique, mais qu'il aurait été bon que le pays tout entier s'en saisisse, la débatte, et en arrive à une décision sur la nécessité de modifier le système de poids et mesures de notre pays.

Cela ne s'est pas fait, et pendant des années il y a eu des gens qui ont continué à s'opposer au système métrique.

Le fait est que les sentiments ne disparaissent jamais. Il arrive qu'ils se cachent, pour reparaître plus tard. Je pense qu'il en est de même des pays. Si l'on refuse aux gens la possibilité de dire ce qu'ils ont à dire et de participer au dégagement d'un consensus sur une question importante, ces sentiments ne s'évaporent pas comme le brouillard au soleil. Ces sentiments se cachent. Ils attendent de pouvoir ressortir.

Il me paraît donc plus sain qu'un pays permette, lorsque cela paraît souhaitable, que les gouvernés et ceux qui les gouvernent travaillent de concert.

M. Lee (Scarborough—Rouge River): Je me demande, maître Boyer, si, d'après votre expérience, vos lectures et vos études dans ce domaine, vous savez s'il existe des catégories de sujets qui se prêtent particulièrement bien au référendum ou au plébiscite.

[*Texte*]

Mr. Boyer: That's an excellent question. It really does come up a lot. The example I just gave about the metric system was fairly non–controversial. If I'd picked capital punishment, all of a sudden people would have started to twitch a little bit more, because feelings run on a different corridor of human response with that.

Yes, I would say there are some. First of all, anything relating to the Constitution of Canada in my view now must be the subject of a direct national vote to ratify it. Not only that, but I think it will be. I think the events of 1992 have established in Canada a precedent from which no political party and no government can ever step back. That is, any proposed amendments to the Constitution will have to be ratified by the people. How could you now, in 1995, in 1997 or in 2008, bring in an amendment to the Constitution and not let the people vote on it? Everybody would say, wait, we voted on one in 1992.

I think by a kind of Canadian luck we have ended up where the Australians consciously put themselves in the year 1900, when they amended their constitution to say any future amendments would have to be ratified by a popular vote. That now has become an operating part of the approach to the Constitution in this country. So that's the first category.

Second, I think there are issues such as economic and social policy questions that are very difficult to boil down to a single ballot question and put to the people, whereas there are other questions that go to fundamental principles of the country and some of the moral choices the country may face, which like constitutional questions are more appropriate in that realm.

I think always sincerity of purpose on the part of the government is quite important, and that goes back to the situation with the Devine government. If the effort is to come up with a topic that is going to really excite emotions rather than address an issue in a serious way and resolve it, then I think the government buys a problem rather than solving it.

As to whether you can make two lists, one that says these are questions that always must be submitted to the voters and the second that says these are questions that must never be submitted to the voters, I believe that's not the approach to go. I don't think it's wise or in fact possible to make a black and white list dividing issues that way. In fact, in one of my books—I think it's in *The People's Mandate*—I list seven or eight criteria that ought to apply when deciding.

We're talking here about statecraft and the exercise of the powers of government in a modern democratic country. Wisdom and experience in judgment and reflection are required in deciding on these major steps. The criteria include such things as, first, whether the issue is a major, transcending, national one that's going to fundamentally change something in the country and, second, whether this issue was ever discussed or debated in the previous election.

• 1130

In 1984 the Mulroney government campaigned against continentalism, the traditional position of the party. All of a sudden, when the Macdonald royal commission report came in recommending a trade treaty and freer trade with the United

[*Traduction*]

Me Boyer: C'est une excellente question. On me la pose souvent. L'exemple du système métrique que je vous ai donné tout à l'heure ne suscitait pas grande controverse. Si j'avais choisi la peine capitale, les gens auraient réagi davantage, parce que cette question suscite des sentiments d'un autre ordre.

Oui, je dirais que cela est vrai. Tout d'abord, j'estime que toutes les questions concernant la Constitution du Canada devraient être ratifiées par un vote national direct. Je pense d'ailleurs que c'est ce qui se passera. Les événements de 1992 ont créé un précédent qu'aucun parti politique et qu'aucun gouvernement ne pourra écarter. À savoir que c'est le peuple canadien qui doit ratifier les projets de modification de la Constitution. Comment pourrait–on aujourd'hui, en 1995, en 1997 ou en 2008, modifier la Constitution sans demander aux citoyens de voter à ce sujet? Tout le monde dirait: une minute, nous avons voté là–dessus en 1992.

Je pense qu'un peu par hasard les Canadiens en sont arrivés à la situation où se sont placés volontairement les Australiens en 1900, quand ils ont modifié leur constitution de façon à ce qu'à l'avenir toutes les modifications soient ratifiées par la population. Cela fait maintenant partie du contexte constitutionnel de notre pays. Cela représente la première catégorie.

Deuxièmement, il existe certaines questions, comme les questions de politique économique et sociale, qu'il est très difficile de formuler de façon simple pour les présenter à la population, alors que d'autres qui touchent les principes fondamentaux du pays et les choix moraux qu'un pays doit faire paraissent se prêter davantage à la consultation populaire, tout comme les questions constitutionnelles.

Je pense qu'il est très important que le gouvernement soit sincère dans sa démarche, comme l'a démontré le gouvernement Devine. Lorsque le gouvernement choisit un sujet pour exciter les sentiments de la population au lieu d'aborder avec sérieux une question en vue de la résoudre, je crois qu'il risque un échec.

Quant à savoir si l'on peut faire deux listes, une qui contiendrait les questions qui doivent toujours être soumises à la population et une autre celles qui ne doivent jamais l'être, je ne pense pas que l'on puisse procéder de cette façon. Je ne pense pas qu'il soit sage ni même possible de diviser de façon claire et de trancher les questions de cette façon. En fait, dans un de mes livres—je crois que c'est *The People's Mandate*—j'énumère sept ou huit critères qui permettent de savoir cela.

Il s'agit ici du fonctionnement de l'État et de l'exercice des pouvoirs gouvernementaux dans un pays démocratique moderne. Ces grandes questions exigent qu'on y apporte sagesse, expérience, jugement et réflexion. Parmi ces critères figurent, premièrement, la question de savoir si le sujet est important, essentiel, d'envergure nationale et s'il risque de modifier profondément le pays et, deuxièmement, la question de savoir si le sujet a été débattu au cours d'une élection précédente.

En 1984, le gouvernement Mulroney a fait campagne contre le continentalisme, la position traditionnelle du parti. Tout à coup, après la publication du rapport de la Commision Macdonald, qui recommandait un traité commercial et la

[*Text*]

States, this became government policy, then party policy, and using the majority in Parliament it became the policy of the country, which gave rise to all the heat in the 1988 election campaign over that issue. It hadn't been debated in a previous election.

I think that is a second criteria that is very important. The difficulties come when Parliament, or a government especially, gets way off in orbit and out of reach and contact with the people who elected it and the mandate it received.

There are five or six other criteria I mention as well.

Mr. Lee: Thank you.

With all due apologies to the Oxford English dictionary, on this issue of referendum versus plebiscite, are there to your knowledge any other countries that have gone off the rails? Are we the only bad boy on this semantic issue?

Mr. Boyer: I think we've done it our own way, as we always do in Canada.

When you talked about the Oxford dictionary, I thought you were going to ask whether the proper term was referenda, as it is officially in the orders of the House and in Mr. Gray's reference in terms of this committee, or referendums.

I resorted to the second revised edition of the Oxford dictionary, which clarified that referendum means a single issue that's being referred and referenda, being the plural and going to the Latin gerundive, would naturally connote a plurality of issues. Since we mostly only get one ballot question on one direct vote, what we're talking about is referendums, not referenda. Besides, I just like the more Anglo–Saxon use of that term.

We talk about quorum or quorums in the House, not quora, and we go to the hockey forums to watch the Canadian national sport—at least the official winter sport of Canada—and, if all else fails, we can just lapse to the French usage, *la consultation populaire*, which makes it nice and hits both sides.

Mr. Lee: I was referring to the difference between referendum and plebiscite as being the main issue. Are there other countries that have misnamed their referendums?

Mr. Boyer: I'm sure a few have, but we've pretty much pioneered our own course here. Actually, the term "direct voting" is a happy compromise. It avoids using Latin terms and for "plebiscite", Greek–derived words.

Mr. Lee: In any event, it's not a big issue from your point of view. At this point, having dug our hole, we might as well live with it.

Mr. Boyer: The only issue would be if debate over that got in the way of our actually proceeding to allow people to participate directly in issues that are important.

Mrs. Ablonczy (Calgary North): Because of time constraints, I just have two short questions. Maybe we'll have two short answers, but that will be up to Mr. Boyer.

[*Translation*]

libéralisation des échanges avec les États–Unis, ces conclusions sont devenues la politique du gouvernement, ensuite la politique du parti, puis, grâce à la majorité que ce parti détenait au Parlement, la politique du pays, ce qui a suscité la controverse que l'on a connue au cours de la campagne électorale de 1988. Cette question n'avait pas été débattue au cours de la campagne précédente.

Je pense que ce deuxième critère est très important. C'est ce qui se produit lorsque le Parlement, ou un gouvernement en particulier, perd tout contact avec les gens qui l'ont élu et le mandat qui lui a été donné.

Je mentionne aussi cinq ou six autres critères.

M. Lee: Merci.

En m'excusant auprès du dictionnaire Oxford English pour la question de la différence entre référendum et plébiscite, je vous demande s'il existe, à votre connaissance, des pays qui ont été trop loin. Sommes–nous les seuls à nous tromper sur cette question de sémantique?

Me Boyer: Je pense que nous avons choisi notre propre façon de faire, comme c'est toujours le cas au Canada.

Lorsque vous avez mentionné le dictionnaire Oxford, je pensais que vous alliez me demander s'il fallait parler de «référenda», comme cela paraît officiellement dans le Règlement de la Chambre et dans le renvoi de M. Gray à ce comité, ou de «référendums».

J'ai examiné la deuxième édition révisée du dictionnaire Oxford, qui précise que «référendum» porte sur une question unique et que «référenda», la forme pluriel découlant du gérondif latin, fait référence à une pluralité de questions. La plupart du temps, la consultation populaire porte sur une seule question, de sorte qu'il faudrait plutôt parler de «référendums», et non pas de «référenda». De plus, je préfère l'allure plus anglo–saxonne de ce terme.

Nous parlons de «quorum» ou de «quorums» à la Chambre, et non pas de «quora», et nous allons aux forums voir le sport national du Canada—du moins en période hivernale—et, en bout de ligne, nous pouvons toujours utiliser l'expression française, «consultation populaire», formule qui englobe ces deux aspects.

M. Lee: Je voulais parler du fait que la différence entre référendum et plébiscite pouvait soulever des questions. Existe–t–il d'autres pays qui ont parlé à tort de référendum?

Me Boyer: Je suis certain que oui, mais nous avons fait cavalier seul dans ce domaine. En fait, on devrait choisir le terme «vote direct». Cela évite d'avoir à utiliser un terme latin, et grec pour le mot «plébiscite».

M. Lee: Quoi qu'il en soit, ce n'est pas un problème grave d'après vous. Au point où nous en sommes, nous ferions peut–être aussi bien de nous en accommoder.

Me Boyer: Ce sujet ne reprendrait de l'importance que s'il empêchait la population de participer directement aux décisions sur des questions importantes.

Mme Ablonczy (Calgary–Nord): Vu le temps qu'il nous reste, je ne poserai que deux brèves questions. Nous aurons peut–être le temps d'entendre deux brèves réponses, mais cela dépend de maître Boyer.

[*Texte*]

Mr. Boyer, along with other writers, you have suggested that this demand and desire for direct democracy is present in Canada and growing, and I would suggest that you fulfilled a public service by pushing this idea—writing about it and putting some flesh on the bone, so to speak. You've been doing this for some years. I'd be interested in your thoughts about what it's going to take to have a government or policymakers get serious about really implementing this.

• 1135

We are talking about it in this Parliament, and that's good, but what is it going to take for it to happen? What are the obstacles to it happening? Why hasn't it happened in spite of the fact that you and others have been saying the time has come, in spite of the fact that governments are recognizing there is public demand for it? When they need a little—as you say—push into another mandate, they all of a sudden offer this little carrot to the electorate: we are going to give you some direct democracy now in this whole exercise as well. In spite of the demand, why hasn't there been implementation, and what will it take to get it?

Mr. Boyer: What it will take, I believe, in one word, is determination. It takes determination, coupled perhaps with a belief in the importance of Canada maturing as a democratic state.

I introduced a bill in Parliament, the Canada Referendum and Plebiscite Act, as a private member's bill, and I reintroduced it on five different occasions in five different sessions of Parliament. It didn't make me the most popular person, but I don't think the primary role of a member of Canada's Parliament is to achieve popularity with his or her peers. It is to fulfil the dual dimensions of being an elected representative. The first dimension is to the electors of the constituency, and the second is to the institution of Parliament, the Parliament of Canada. I thought simply that we needed to have in place, through Parliament, the legal means of effecting this partnership, this lawmaking and decision-making partnership.

You will encounter a lot of people who dress up some anti-democratic arguments in pretty esoteric terms. You may be hearing—I think I understand from the clerk of this committee—from Professor Robert Jackson, for example.

When I was at Carleton University here in Ottawa a million years ago, in the mid-1960s or something, he was one of my political science professors. I learned a lot from him. He is a very important Canadian political scientist, but I didn't learn anything from him about direct voting. He and I debate that issue all over the place, on television and elsewhere. I don't know if he will do this when he appears before your committee, but he always did it in every other forum where I have debated with him—he will be into his remarks and he will be telling you about the referendums that Adolf Hitler held in Nazi Germany.

That is just a slightly more extreme version of the arguments that get dressed up in this country such as, well, you don't want to have direct democracy, because look at California. People then talk about the extremes in the state of California as some excuse for our holding our national direct votes in this country at half-century intervals. Lack of practice has made us imperfect.

[*Traduction*]

Maître Boyer, vous et d'autres auteurs avez indiqué que les Canadiens souhaitent de plus en plus avoir accès à certains mécanismes de démocratie directe, et je crois que vous avez agi dans l'intérêt public en défendant cette idée—en écrivant sur cette question et en l'étoffant quelque peu. Cela fait plusieurs années que vous travaillez dans cette direction. J'aimerais savoir ce qu'il faudrait faire, d'après vous, pour que le gouvernement et les décideurs prennent au sérieux toute cette question.

C'est bien beau d'en parler, mais quand enfin passera-ton aux actes? Qu'est-ce qui nous empêche d'agir? Pourquoi est-ce que rien n'a changé malgré que vous et d'autres ayez dit que le temps est venu, malgré que les gouvernements aient reconnu que c'est ce que veut le public? Lorsqu'un gouvernement a besoin d'un petit coup de pouce pour se faire réélire, il commence à faire des promesses à l'électorat à propos de la démocratie directe. Pourquoi n'est-elle pas devenue réalité, et que faudra-t-il pour qu'elle prenne forme?

Me Boyer: En un mot, de la détermination. Il faut de la détermination, associée peut-être à la croyance en l'importance pour le Canada de mûrir comme démocratie.

J'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire au Parlement, la Loi canadienne sur les référendums et les plébiscites, à cinq occasions différentes au cours de cinq sessions différentes. Je n'étais peut-être pas le gars le plus populaire en ville, mais je ne pense pas que le rôle premier d'un député canadien soit d'être populaire auprès de ses collègues. Son rôle consiste plutôt à s'acquitter de sa double tâche de représentant élu. Il se doit en effet d'être fidèle envers les électeurs de sa circonscription et l'institution qu'est le Parlement du Canada. J'ai tout simplement cru qu'il était nécessaire que le Parlement se dote de moyens légaux pour qu'il y ait un véritable partenariat, pour que les lois se fassent et que les décisions se prennent en collaboration.

Vous allez rencontrer des gens qui ont le tour de bien envelopper certains arguments anti-démocratiques. Vous entendrez peut-être—si j'ai bien compris la greffière du comité—le professeur Robert Jackson, par exemple.

Lorsque j'étais étudiant à l'Université Carleton, ici à Ottawa, il y a un million d'années, vers le milieu des années soixante, je l'ai eu comme professeur de sciences politiques. Il m'a beaucoup appris. C'est un politicologue canadien très important, mais il ne m'a rien appris au sujet du vote direct: lui et moi avons beaucoup débattu cette question un peu partout, à la télévision et ailleurs. Je ne sais pas si c'est ce qu'il fera lorsqu'il comparaîtra devant le comité, mais c'est ce qu'il a toujours fait partout où j'ai débattu la question avec lui—c'est-à-dire qu'il finira à un moment donné par vous parler des référendums qu'Adolf Hitler a tenus en Allemagne nazie.

C'est une version un peu plus extrême des arguments voulant que la démocratie directe ne présage rien de bon à cause de l'expérience de la Californie. Les gens invoquent les extrêmes dans l'État de Californie comme excuse pour tenir nos votes directs à l'échelle nationale à des intervalles d'un demi-siècle. Nous n'avons pas assez forgé pour être devenus bons forgerons.

[*Text*]

The reality is that nothing in California compares with Canada. Its political culture is different; its dietary culture, its religious culture, its film industry, its movies—even British Columbia, our last best hope to kind of match the west coast, notwithstanding the erudite and learned members who are coming to Parliament from British Columbia—even B.C. in its wildest moments doesn't pretend to have a political culture like California's, and California itself is in the process of amending its direct voting laws to cut out the abuses.

In conclusion, my point is very simple. Let us look at our Canadian experience, our own domestic, internal, intrinsic, historic, political, legal experience with direct voting, and not at what happened in Nazi Germany, or in California or anywhere else to be scared off the importance of a legal partnership in the decision–making process.

Mrs. Ablonczy: For my second question I want to pick up on your comment about members of Parliament having this penchant for wanting to be popular with their peers and therefore perhaps not doing what is in the public interest. As you know, part of the problem we have had in introducing direct democracy measures in this country is strict party discipline, and that is a very difficult question to talk about.

[*Translation*]

La réalité, c'est que la Californie est en tout point différente du Canada. Sa culture politique est différente; sa culture diététique, sa culture religieuse, son industrie cinématographique, ses films ne ressemblent en rien aux nôtres. Même la Colombie–Britannique—sur laquelle nous avions fondé tous nos espoirs pour égaler la côte ouest, soit dit sans vouloir offenser les savants députés qui nous viennent de la Colombie–Britannique—même la Colombie–Britannique, à ses moments les plus fous, ne prétend pas avoir une culture politique qui ressemble à celle de la Californie, qui a d'ailleurs décidé de modifier ses lois concernant le vote direct pour réformer les abus.

En conclusion, mon point est très simple. Tenons–nous–en à notre propre expérience, à notre expérience nationale, interne, intrinsèque, historique, politique et juridique du vote direct, et évitons d'agiter le spectre de l'Allemagne nazie ou de la Californie, etc., car nous perdrions de vue l'importance d'un partenariat juridique dans la prise de décisions.

Mme Ablonczy: J'ai une deuxième question. Vous avez dit que les députés ont tendance à vouloir être populaires auprès de leurs collègues et qu'ils en oublient parfois même l'intérêt public. Comme vous le savez, une discipline de parti stricte a toujours nui chez nous à l'adoption de mesures de démocratie directe, et c'est une question dont il est très difficile de parler.

• 1140

Two–thirds of the members of Parliament in this Parliament are new and are perhaps less attuned to the ways of the House and more attuned to public demand. What, in your view, can be done to assist members to show more independence from their party and more responsiveness to public demand, particularly in this area of direct democracy and moving towards it?

Mr. Boyer: There is one thing and one thing only: individual members of Parliament taking the initiative.

I noticed when Mr. Gray was presenting the terms of reference for this committee in his speech in February in the House, the one thing he took out of the terms of reference, or excluded from it, with his justification, was the issue of free votes. He said this really is not something that is properly dealt with by the Standing Orders; this is something that goes to party discipline and self–discipline, in his terms.

If you look at the long view of Canadian history, either at the Parliament of Canada or at our provincial legislatures, those who have stood out and made a difference and brought about some change that really mattered did so by going against the grain, sometimes even of their own party, and often against the prevailing attitudes and conventional wisdom of the people around them. I know it can be very lonely, standing in the House of Commons making a point when people—not across the aisle on the opposition side or the government's side, but around behind you and beside you—are saying things that denigrate the position. Yet I think that kind of leadership is vital to the restoration of Canada's Parliament.

Les deux tiers des députés actuels sont nouveaux et sont peut–être plus sensibles à la demande du public qu'aux habitudes de la Chambre. Que faire, à votre avis, pour les aider à se montrer plus indépendants envers leur parti et plus sensibles à la demande du public, notamment en ce qui concerne la démocratie directe et l'évolution vers celle–ci?

Me Boyer: Il n'y a qu'une seule solution possible: que les députés en prennent l'initiative à titre individuel.

Lorsque M. Gray a présenté l'ordre de renvoi du comité à la Chambre au cours de l'allocution qu'il a prononcée en février, j'ai remarqué qu'il en avait exclu la question des votes libres. Il a justifié son geste en disant qu'elle n'a rien à voir avec le Règlement, qu'elle concerne la discipline de parti et l'autodiscipline.

Si vous prenez l'histoire du Canada, que ce soit au Parlement du Canada ou dans nos assemblées législatives provinciales, vous verrez que ceux qui l'ont marquée et qui ont amené des changements qui ont vraiment compté ont fait cavaliers seuls, allant parfois à l'encontre des vues de leur propre parti et souvent à l'encontre des attitudes répandues et des idées reçues. Je sais qu'on peut parfois se sentir bien seul lorsqu'on se lève à la Chambre pour faire valoir un argument et que ceux qui nous entourent—et pas les députés d'en face, opposition ou gouvernement—dénigrent ce qu'on dit. Je demeure convaincu, cependant, que ce type de leadership est essentiel à la restauration du Parlement du Canada.

[*Texte*]

The terms of reference of this committee that had to do with the refurbishing and the restoration of a really responsible national legislature in this country can only go so far. The rules in the procedures are indifferent after a certain point to the possibilities of the human drama and the possibility of individuals to make a difference.

You can think of MPs who have stood alone. There is Svend Robinson. I know every time he would get up in the last Parliament, when I was here, advocating a number of issues that are dear to his heart, he was standing alone. But if in our national Parliament, where people are elected representing all different backgrounds and callings and points of view across a political spectrum... If anybody thinks there is always going to be unanimity and that when you stand up and speak everybody in Parliament is going to applaud, then that is a denial of the fundamental purpose of a national Parliament.

The problem with polling, the problem with homogenizing political positions so that they not only sound politically correct but are also balanced according to a majority register on the public graph of opinion polls, is that these things tend to diminish Parliament. That is why the issues this committee is facing today about regaining the rightful role of our national Parliament are so vital. Parliament has been emasculated precisely because individual parliamentarians have not fought hard enough for the rights of Parliament.

I am not here any longer, but if I were here now there are two or three things I would push even further than I did when I was here, because of the chance I have had to reflect on them since leaving.

I would like to make a final point. Don Boudria and I, and others, were sometimes called mavericks in previous Parliaments. If you look, for example, at Westminster in Great Britain, upon which our national Parliament is supposed to be a model, there is a tremendous variety of opinions within a party. There were, I think, 27 Conservative MPs who voted against Margaret Thatcher's poll tax, one of whom she subsequently appointed as a cabinet minister. Rank that against the fate of a David Kilgour. That is an eloquent statement of how diminished Canada's Parliament is because of the need for parliamentarians to stand up to the pollsters and the popularity and pursue what is really of long–term interest to the Canadian people.

[*Traduction*]

La partie du mandat du comité qui a trait au renouvellement et à la restauration d'un Parlement national vraiment responsable dans notre pays ne peut à elle seule tout accomplir. Les règles de procédure risquent à un moment donné d'empêcher un individu de faire quoi que ce soit.

Vous connaissez sûrement tous des députés qui ont fait cavaliers seuls. Je pense à Svend Robinson. Chaque fois qu'il se levait au cours de la dernière législature, et j'y étais, pour défendre des questions qui lui tiennent à coeur, il était seul. Or, si dans notre Parlement national, où les élus sont censés représenter des intérêts différents et un large éventail de vues politiques... Quiconque croit qu'il y a toujours unanimité et que, lorsqu'on se lève pour parler, tout le monde au Parlement applaudit n'a rien compris à l'objectif fondamental d'un Parlement national.

Le problème que posent les sondages d'opinion, le problème que pose l'harmonisation des positions politiques afin qu'elles semblent non seulement politiquement correctes, mais aussi équilibrées, compte tenu de ce que pense la majorité, selon les sondages, c'est que toutes ces choses tendent à diminuer le Parlement. C'est pourquoi les questions que le comité doit étudier aujourd'hui à propos du rôle légitime de notre Parlement national sont tellement importantes. Le Parlement a été émasculé précisément parce que des parlementaires ne se sont pas battus suffisamment pour protéger ses droits.

Je ne suis plus député, mais si je l'étais encore, il y a deux ou trois choses sur lesquelles j'insisterais encore plus, parce que j'ai eu l'occasion d'y réfléchir depuis mon départ.

J'aurais un dernier point à faire valoir. Don Boudria et moi, entre autres, étions parfois traités de non–conformistes. Si vous prenez, par exemple, le Parlement de Westminster, en Grande–Bretagne, sur lequel notre Parlement est censé être modelé, vous verrez que les opinions varient énormément à l'intérieur d'un même parti. À moins que je ne me trompe, 27 députés conservateurs ont voté contre la «poll tax» de Margaret Thatcher, dont un qu'elle a par la suite nommé ministre du Cabinet. Comparons à cela le sort d'un David Kilgour. Cela montre à quel point le Parlement du Canada est diminué à cause de la nécessité pour les parlementaires à la fois d'être à la hauteur des sondages et de chercher à servir les intérêts à long terme de la population canadienne.

• 1145

M. Patry (Pierrefonds—Dollard): Actuellement, on associe presque uniquement le référendum avec des modifications à la Constitution. Si on laisse de côté cette dernière, on devrait devenir un peu plus pratico–pratique. Si je suis vos remarques, le gouvernement devrait tenir un référendum sur des sujets majeurs qui ne faisaient pas partie de la plate–forme électorale du parti en question. Prenons deux cas bien précis, un ancien et un nouveau. Dans le Trente–quatrième Parlement, le gouvernement progressiste–conservateur a passé la loi concernant la TPS. Avec le recul que vous avez actuellement et n'étant plus membre d'un parti politique, d'un point de vue parlementaire et comme il s'agissait d'un changement majeur

Mr. Patry (Pierrefonds—Dollard): At this time, referendums are almost entirely associated, in people's minds, with changes to the Constitution. If we could leave that aside, perhaps we could become more practical. If I understood your remarks correctly, the government should hold referendums on issues of major importance that were not included in the electoral platform of the party in question. Let's take two specific cases, one old and one new. During the 34th Parliament, the Progressive Conservative government passed the GST Act. With hindsight, and as you are not at this time in the House as a member of a political party, from a parliamentary perspective, and as this was a major change in our system, do you think the

[*Text*]

dans notre système, pensez–vous que le gouvernement aurait dû, à ce moment–là, soumettre la question de la TPS à un référendum ou à un plébiscite?

Me Boyer: J'ai suggéré une telle mesure, soit un vote direct pour un changement dans la TPS.

D'autre part, c'était un élément de la campagne électorale, mais les questions sur le libre–échange avec les États–Unis étaient plus importantes à ce moment–là. Cependant la TPS faisait partie du programme du Parti progressiste–conservateur, même si le niveau de cet impôt n'était pas clairement mentionné.

M. Patry: Maintenant, si on prend un sujet différent, aussi controversé que l'euthanasie, est–ce que selon vous, le gouvernement devrait soumettre ce problème à un plébiscite, un référendum, ou laisser un vote libre chez les parlementaires?

Me Boyer: Comme je le disais auparavant, c'est possible parce que ce problème n'a pas été mentionné directement dans les dernières élections. C'est une question qui implique toute la population évidemment. Nous avons une série de questions concernant l'euthanasie, la peine de mort, l'avortement et qui touchent le cycle de la vie humaine. Il est évident que ces questions inquiètent une grande partie de la population et à mon avis, il est très important, pour un pays, de s'exprimer, de discuter et de développer une politique basée sur une discussion ouverte.

M. Patry: Merci.

Le vice–président (M. Boudria): Merci beaucoup docteur Patry.

Madame Jennings.

Mrs. Jennings (Mission—Coquitlam): Thank you, Mr. Boyer. I welcome this opportunity to talk with you this morning.

I listened with a lot of interest to your comments on direct democracy and its place in the federal parliamentary system. It is something that is near and dear to my heart too, so I am hoping to see a relaxation of the confidence convention and more freer votes and things like that.

I am concerned too about keeping the public involved in the political process on an ongoing basis. If the referendum on the Constitution did anything, I think it showed us that Canadians do not like to be ignored. In the committees we have for public inquiries, we seem to get interest groups that are often there representing their own points of view, but we really do not seem to get the public involved. I wonder whether you have any suggestions on how we could do this public consultation better than we are doing it now.

Mr. Boyer: I do believe that a direct vote is an important way to focus attention. I am not saying it is the only way. I think the work of the parliamentary committees is obviously fundamentally important. In fact, I would prefer that only parliamentary committees rather than royal commissions undertake the study of important national issues.

[*Translation*]

government should have held a referendum or a plebiscite on the GST?

Mr. Boyer: I suggested such a measure, a direct vote on a GST amendment.

It was, however, included in the electoral platform, but the issue of free trade with the United States had more prominence at that time. Nevertheless, the GST was a part of the Progressive Conservative platform, implicitly, if not explicitly.

Mr. Patry: Now, to move to a different topic and a very controversial one, euthanasia; do you think the government should hold a plebiscite on that issue, or a referendum, or hold a free vote in the House?

Mr. Boyer: As I was saying previously, that is a possibility, since that issue was not directly mentioned during the last electoral campaign. It is an issue that has a bearing on the whole population, of course. There are a series of questions like that that involve the cycle of human life, such as euthanasia, the death penalty, abortion. Those questions obviously concern a vast number of people, and I feel it is very important for a country's population to be able to express itself, discuss issues and develop policies based on open discussions.

Mr. Patry: Thank you.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Thank you very much, Dr. Patry.

Mrs. Jennings.

Mme Jennings (Mission—Coquitlam): Merci, maître Boyer. Je suis heureuse d'avoir cette occasion de vous parler ce matin.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté vos commentaires sur la démocratie directe et sur la place que ces moyens d'expression peuvent occuper dans le système parlementaire fédéral. C'est aussi quelque chose qui me tient à coeur, et j'espère ainsi qu'on verra un élargissement des conventions qui régissent les votes à la Chambre et sont liées à la confiance des députés en leur gouvernement; j'espère qu'il y aura un plus grand nombre de votes libres et de choses de ce genre.

Je pense aussi qu'il est essentiel de favoriser la participation du public au processus politique d'une façon permanente. Parmi les choses qu'a pu démontrer le référendum constitutionnel, je pense qu'il a fait ressortir clairement le fait que les Canadiens n'aiment pas que leur gouvernement ne tienne pas compte d'eux. Dans les comités, où se tiennent des enquêtes publiques, nous voyons des groupes d'intérêts qui viennent souvent présenter leurs propres points de vue, mais le public ne participe pas vraiment, il me semble. Pouvons–nous favoriser la participation du public mieux que nous ne le faisons à l'heure actuelle, et comment?

Me Boyer: Je pense sincèrement que le vote direct est une bonne façon de concentrer l'attention du public. Je ne vous dis pas que c'est la seule façon. Je pense que le travail des comités parlementaires est d'une importance fondamentale. De fait, je préférerais que les questions d'importance nationale ne soient examinées que par des comités parlementaires plutôt que par des commissions royales.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 1150

I would like to see a moratorium on calling of royal commissions simply because, although they do excellent work, it comes at a high price–tag. More than that, they tend to go off into orbit discussing the work among themselves, maybe holding some public hearings at which just the smallest fraction of Canadians can actually appear and make representation, quite often those specially affected by the subject–matter. I've seen too many royal commission recommendations languish because nobody in Parliament, or indeed in the government, continued to have any proprietary interest in that issue.

That's why I think it's far more important that, say, parliamentary committees be given the mandate to look into issues that otherwise the government might in the past have contemplated a royal commission to deal with.

I still think there's a role for judicial inquiries specifically on some matter that needs to be quite sharply focused and inquired into, but for the general kinds of inquiries I would say that a shift from royal commissions to upgraded work by parliamentary committees would be one important step.

The second simply is that when there is an issue to be dealt with in a direct vote, it does concentrate the attention, because if you know you have to mark a ballot next Monday, all of a sudden you've got an interest that you never had before of talking to others about it, sorting out in a reflective way your own attitudes, and coming to a decision. That's a process that simultaneously is engaging every other Canadian within a fairly short timeframe, maybe a five–or six–week campaign period.

The problem with the Charlottetown accord referendum was that although it was a simple question, "Do you give the government a green light to proceed with the implementation and negotiation of this package, yes or no?", once you had gone beyond that basic question, buried in there were dozens of different measures, each one of which might have been legitimately the subject of a direct national vote: devolution of considerable powers from the Government of Canada to provincial governments, entrenching aboriginal self–government in the Constitution, the Canada clause defining who we are, on and on. When you had so much in there, it was hard to focus.

Even so, I found that by the end of October a lot of Canadians were far better informed about the concerns of Canada's aboriginal people and the role aboriginal self–government could play in this country than they had been. Why? It was because that was part of something they were being asked to vote on. It wasn't academic, it wasn't theoretical; their view counted.

When we were students we never studied very much for exams that we didn't have to write, but if next Monday we had an exam that we had to go and sit for three hours, then we'd spend a little time, most of us. . .well, some of us, sometimes, getting our heads around some of the points that Dr. McWhinney or others might put on the exam. So it's important.

J'aimerais qu'il y ait un moratoire concernant les commissions royales, car, même si elles font un excellent travail, les coûts sont élevés. Qui plus est, elles ont tendance à travailler en vase clos et à ne tenir peut–être que quelques audiences publiques au cours desquelles seul un nombre infime de Canadiens peuvent être entendus, assez souvent ceux qui sont précisément touchés par la question. J'ai vu trop de recommandations de commissions royales demeurer lettre morte parce que personne au Parlement, ni en fait au gouvernement, n'était plus intéressé par la question.

C'est pourquoi je pense qu'il est beaucoup plus important de confier, disons, à des comités parlementaires le mandat d'examiner des questions dont le gouvernement aurait confié l'étude par le passé à une commission royale.

Il se peut qu'une enquête judiciaire s'impose lorsqu'une question mérite d'être fouillée, mais je dirais qu'on ferait un pas dans la bonne direction en confiant des études d'ordre général à des comités parlementaires dont le mandat serait plus précis plutôt qu'à des commissions royales.

De plus, lorsqu'une question doit être réglée par le biais d'un vote direct, tout à coup les gens se disent, parce qu'ils doivent marquer leur bulletin de vote le lundi suivant, qu'ils doivent réfléchir à la question; ils s'y intéressent plus que jamais auparavant, en parlent avec d'autres et essaient de savoir ce qu'ils en pensent vraiment pour pouvoir prendre une décision. C'est un processus dans lequel un Canadien sur deux serait simultanément engagé dans un délai assez court, peut–être une période de cinq ou six semaines.

Le problème avec le référendum sur l'accord de Charlottetown, c'est que, même si la question était assez simple, «Autorisez–vous le gouvernement à négocier et à mettre en application cet accord?», une fois cette question posée, venaient s'y greffer une dizaine de mesures différentes qui auraient pu faire, chacune, l'objet d'un vote national direct: la dévolution de pouvoirs considérables du gouvernement du Canada aux gouvernements provinciaux, l'inclusion de l'autonomie gouvernementale des autochtones dans la Constitution, la clause Canada définissant qui nous sommes, etc. C'était tellement dense qu'il était difficile de concentrer son attention.

Malgré tout, je trouve qu'à la fin d'octobre, bien des Canadiens étaient beaucoup plus sensibilisés aux préoccupations des autochtones et au rôle que pourrait jouer dans notre pays l'autonomie gouvernementale des autochtones. Pourquoi? Parce qu'on leur avait demandé d'exprimer leur avis par un vote. On était passé de la théorie à la pratique; leurs vues comptaient.

Lorsque nous étions étudiants, nous n'avions pas l'habitude d'étudier très fort pour des examens que nous n'avions pas à passer, mais si le lundi suivant nous devions avoir un examen de trois heures, alors nous passions un peu de temps, la plupart d'entre nous. . . certains d'entre nous, parfois, à essayer de répondre aux questions que M. McWhinney ou d'autres allaient poser dans l'examen. C'est donc important.

[*Text*]

Mrs. Jennings: Just following that question on the committees, then would you suggest that we should have a freer vote within the committees themselves so that there is a relaxation of the structure of party discipline so that committees can be effective and work freely?

Mr. Boyer: Absolutely, unequivocally, yes. "Partyism" in Parliament has been operating something like a cancer on our national legislative assembly. Over a number of decades now, the interests of the government of the day have overruled those of Parliament and of elected representatives.

When Walter Bagehot wrote about this, he described the cabinet in Parliament as the clasp that joins together government and the legislature. Many people who have written about this saw this balance between the legislature and the executive, and each worked in relation to the other. But over the decades we have seen the legislature's role become so submerged in relation to the imperatives and the program and the pre–set policies of the government of the day that our national Parliament has been emasculated. The things we said throughout this century about the Senate—that basically it was a place where decisions that had been taken elsewhere were being rubber–stamped by those who were members of it—could largely be said, if you were honest, about the House of Commons.

• 1155

That's why the mandate of this committee is so important. Here is a new government that is determined to—not start afresh; I think initiatives were taken in the previous Parliament, in the work of the McGrath committee, to give more independence to Parliament, but there's still a long, long way to go.

The mandate of this committee is vital to that. That's why I think individual MPs require determination to fight the political and institutional pressures that will constrain even what this committee might hope to achieve now. All this will serve to cut down the early initiative governments and freshly minted MPs want to take. It will get diminished as time goes by. It's really vital this committee not lose the drive inherent in that mission.

Mr. Malhi (Bramalea—Gore—Malton): It seems to me the support for direct participation appears to be strongest in the west. Do you agree with that, and why is that the case?

Mr. Boyer: It almost depends on the period of Canadian history you're talking about, I would say in answer.

Early in this century as the progressive movement really flourished on the Canadian prairies—as it did in the American midwest, in rural Ontario and to an extent in rural Quebec—there was a real drive for direct democracy, initiative, recall and so forth. Direct legislation acts were passed in four western provinces as a result of that. So early in this century the real drive within Canada was coming from the west.

[*Translation*]

Mme Jennings: Iriez–vous jusqu'à dire que le vote devrait être libre au sein des comités eux–mêmes, qu'il devrait y avoir relâchement de la discipline de parti pour que les comités soient plus efficaces et puissent travailler à leur guise?

Me Boyer: Oui, absolument. L'esprit de parti est comme un cancer qui gruge notre Parlement national. Depuis des dizaines d'années, les intérêts du gouvernement de l'heure l'emportent sur ceux du Parlement et de ses représentants élus.

Walter Bagehot a écrit que le Cabinet est le fermoir qui unit le gouvernement et le Parlement. Bon nombre d'auteurs qui se sont intéressés à la question ont vu cet équilibre, cette interaction, entre le Parlement et le pouvoir exécutif. Au fil des ans, le rôle du Parlement a cédé le pas aux impératifs et aux politiques préétablies du gouvernement de l'heure, tant et si bien que notre Parlement national a été émasculé. Tout ce qu'on a dit du Sénat tout au cours de ce siècle—à savoir qu'on y approuvait automatiquement les décisions prises ailleurs—si on voulait être honnête, on pourrait le dire également dans une large mesure de la Chambre des communes.

C'est la raison pour laquelle le mandat de ce comité est tellement important. Voici une nouveau gouvernement qui est déterminé, non pas à recommencer à zéro... certaines initiatives du précédent Parlement, celles qui découlaient des travaux du Comité McGrath, par exemple, et qui voulaient donner plus d'indépendance au Parlement, ont été reprises, mais il reste encore beaucoup à faire.

Le mandat de ce comité est vital au sein de cet excercice. C'est la raison pour laquelle les députés doivent individuellement maintenir leur détermination et lutter contre les pressions politiques et institutionnelles qui s'exerceront forcément contre ce comité et ce qu'il espère accomplir. Toutes ces pressions chercheront à contrer les premières initiatives de ce nouveau gouvernement et de ces députés nouveaux venus. Elles diminueront avec le temps, et c'est la raison pour laquelle ce comité doit absolument maintenir la détermination qui lui permettra de réussir cette mission.

M. Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Il me semble que l'idée de la participation directe plaît particulièrement aux gens de l'Ouest. Est–ce que vous êtes d'accord, et à quoi cela est–il dû?

Me Boyer: Je pourrais vous répondre que cela dépend pratiquement de la période de l'histoire du Canada dont vous parlez.

Au début de ce siècle, à une époque où le mouvement progressiste était particulièrement florissant dans les Prairies canadiennes—et également, à la même époque, dans le Middle–West américain, l'Ontario rural et, dans une certaine mesure, le Québec rural—l'idée de la démocratie directe, d'une initiative des citoyens et de la révocation des députés avait beaucoup d'adhérents. En conséquence, dans quatre provinces de l'Ouest des lois furent adoptées qui mettaient en place des législations directes. Bref, au début du siècle, c'était surtout une idée qui faisait son chemin dans l'Ouest.

[*Texte*]

But when you get into the 1990s things have interestingly reversed. The strongest opposition I faced to some of my measures trying to bring about the national Referendum Act came from leading national politicians from the province of Alberta—people like Joe Clark, Don Mazankowski and Harvie Andre.

You have that happening while the province of Quebec meanwhile has gone through quite a transformation. As I said earlier this morning, the people of Quebec had valid reasons for being very suspicious of this direct voting device given the plebiscite on prohibition of alcohol and the 1942 issue over conscription. Yet today I would say Quebec and Quebec politicians are unquestionably the leaders in Canada in terms of promoting direct voting.

Just look at it. It was ultimately Prime Minister Mulroney from Quebec who persuaded his supporters in the government to vote for this, because up until the time he openly declared for it he'd been opposed and the majority of Conservatives were likewise opposed. That's the power of the Prime Minister to influence party members. He was from Quebec.

Jean Chrétien came out strongly in favour of a direct vote on the Constitution in April 1991. He's a political leader from Quebec. Pierre Trudeau proposed late in 1977 there be national referendum legislation to permit a direct vote, this again from a Quebec leader.

But all of this was actually coming—whether from Trudeau, Mulroney or Chrétien—in response to what was happening within Quebec itself, because there the old suspicion about direct voting had been supplanted by a new process of democratization in the new Quebec.

• 1200

The Bélanger–Campeau commission that studied Quebec's constitutional future was made up of 36 members, all major leaders—sort of the elite of Quebec—from business and the professions and universities and unions, syndicates all across the spectrum. All 36 of them unanimously supported a direct vote on constitutional matters. The referendum law that was passed in Quebec was used not only in 1980 but it is proposed to be used again by the PQ.

Apart from that, it has been used several times within northern Quebec, with direct voting by the aboriginal population in northern Quebec on systems of self–government.

You may have seen in the papers last week the people of Montreal wanting to vote on an issue that's coming up there at the municipal level.

Therefore I would say in answer to your question that we awaken at different times in our political experience in different parts of the country to the possibility of direct democracy. The happy moment will be when enough areas all come to this, when the light goes on simultaneously in enough places that we can really make the next quantum step forward. At the moment we are kind of stalled in our evolution as a democratic state.

[*Traduction*]

Cela dit, dans les années quatre–vingt–dix, la situation s'est inversée d'une façon intéressante. Quand on a cherché à faire adopter une loi nationale sur le référendum, les hommes politiques qui s'y sont opposés le plus ouvertement étaient des figures politiques nationales de l'Alberta, des gens comme Joe Clark, Don Mazankowski et Harvie Andre.

Et cela s'est produit pendant qu'au Québec on assistait à une transformation étonnante. Comme je l'ai dit tout à l'heure, la population du Québec avait de bonnes raisons de se méfier de ce système de vote direct après le plébiscite sur la prohibition de l'alcool et la question de la conscription en 1942. Et pourtant, cela ne fait aucun doute, aujourd'hui ce sont les hommes politiques québécois qui sont les champions du vote direct.

Il suffit de considérer qu'en fin de compte, c'est le premier ministre Mulroney, un Québécois, qui a persuadé ses partisans au sein du gouvernement de voter pour cette mesure, alors que, jusque–là, lui–même ainsi que la majorité des Conservateurs y étaient opposés. Cela prouve à quel point un premier ministre a la possibilité d'influencer les membres de son parti. Il était du Québec.

Jean Chrétien s'est prononcé fermement en faveur d'un vote direct sur la Constitution en avril 1991. C'est un dirigeant politique québécois. Pierre Trudeau, à la fin de 1977, proposait d'adopter une loi nationale sur le référendum pour permettre le vote direct; là encore, un dirigeant québécois.

Mais, qu'il s'agisse de Trudeau, de Mulroney ou de Chrétien, tout cela s'est produit en réaction à ce qui se produisait au Québec même, car, dans cette province, l'ancienne méfiance par rapport au vote direct était remplacée par un vent nouveau de démocratisation.

La Commission Bélanger–Campeau, qui a étudié l'avenir constitutionnel du Québec, était constituée de 36 membres, tous d'importants dirigeants, en quelque sorte l'élite du Québec, des hommes d'affaires, des représentants des professions libérales, des universités, des syndicats, bref, tout l'éventail de la société. Ils étaient 36, et à l'unanimité ils se sont prononcés en faveur d'un vote direct pour les questions constitutionnelles. La loi référendaire adoptée au Québec a été utilisée en 1980, et le Parti québécois a l'intention de l'utiliser une fois de plus d'ici peu.

À part cela, elle a été invoquée plusieurs fois dans le Nord du Québec, lorsque les autochtones du Nord du Québec ont été appelés à voter par vote direct sur l'autonomie gouvernementale.

Vous avez peut–être lu dans les journaux la semaine dernière que la population de Montréal voulait voter sur des questions de compétence municipale.

Bref, en réponse à votre question, diverses parties du pays prennent conscience à divers moments de notre histoire des possibilités de démocratie directe. Nous atteindrons un moment heureux lorsque toutes les régions en prendront conscience en même temps, lorsque la lumière se fera simultanément dans suffisamment de régions pour nous permettre d'accomplir un nouveau saut en avant. Pour l'instant, notre évolution d'État démocratique semble quelque peu stationnaire.

[*Text*]

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): If I may have one last question with the agreement of members, at the present time we do have referendum legislation, the act that we have now, and I'm going to ask a question here out of total ignorance.

How many of the G–7 nations, for instance, the larger western democracies, have recently used referenda at the national level, and how many of them have legislation such as we have in order to avail themselves of that privilege should they wish to do so?

Mr. Boyer: The answer is that it's an increasing number. There's increasing reliance on going back to the people to get authorization.

Let's begin with one of the G–7, the United Kingdom. For years speeches were given here in our House of Commons by people opposed to direct voting, who would invoke the Westminster model and Britain and say they don't do it there, so we can't do it here—very colonial type thinking. But in fact when Britain decided that her future lay in joining the Common Market and abandoning the colonies, the dominions, then the self–governing nations, making her own way, forgetting the Commonwealth, cancelling the Commonwealth trade preferences, a vote was held in Britain on adhesion to the Common Market.

Not only that, but there were also direct votes in Northern Ireland and in Scotland on the issue of devolution, which is their mild version of what in this country we call sovereignty–association. At least the separatists in Quebec call it that. There is precedent there as well as in other Commonwealth countries such as Australia, a far more robust democracy that has used this method more frequently.

If you look at the most recent development on the European continent in light of the Maastricht Treaty, for example, I think direct votes were held in France, Spain, Norway and Denmark. Ireland has been using this. Italy has been using this. For Canada now to have a greater interest in the methods of direct democracy is simply another way of stating that Canada continues to be part of the political mainstream of world trends, certainly of the western democracies.

The Vice–Chairman (Mr. Boudria): Thank you very much.

We went a little bit overtime. We want to thank you for your appearance before the committee this morning.

On Thursday morning, members of the committee, we will be receiving Mr. Pierre–F. Côté, the Chief Electoral Officer of Quebec. The meeting is at 10:30 a.m. At the present time it's scheduled to be in this room.

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

Le vice–président (M. Boudria): Si mes collègues le veulent bien, j'aimerais poser une dernière question; à l'heure actuelle, nous avons une loi référendaire et, par pure ignorance, je vais vous poser une question sur la loi actuelle.

Combien de pays du G–7, les grandes démocraties occidentales, ont fait appel à un référendum au niveau national récemment et combien d'entre eux ont une loi comparable à la nôtre qui leur permet d'exercer ce privilège s'ils le souhaitent?

Me Boyer: La réponse est qu'il y en a de plus en plus. De plus en plus, on cherche à obtenir l'autorisation de la population.

Je vais commencer par un des pays qui font partie du G–7, le Royaume–Uni. Pendant des années, nous avons entendu dans notre Chambre des communes des gens se prononcer contre le vote direct sous prétexte que Westminster et la Grande–Bretagne ne le faisaient pas: un mode de pensée tout à fait colonial. Or, lorsque la Grande–Bretagne a décidé que son avenir était du côté du Marché commun et qu'il était temps pour elle d'abandonner ses colonies, ses dominions, toutes ces nations qui, de toute façon, se gouvernaient seules, qu'il était temps, bref, d'oublier le Commonwealth, d'annuler les préférences commerciales du Commonwealth, un vote fut organisé en Grande–Bretagne sur l'adhésion au Marché commun.

Ce n'est pas le seul exemple; il y a eu également des votes directs en Irlande du Nord et en Écosse sur la question de la dévolution, ce qui est leur version quelque peu édulcorée de ce que nous appelons ici la souveraineté–association; ou du moins les séparatistes du Québec l'appellent ainsi. Cela représente un précédent, un précédent qu'on a vu également dans d'autres pays du Commonwealth, comme l'Australie, une démocratie beaucoup plus robuste, qui a fait appel à cette méthode à de nombreuses reprises.

Si vous considérez l'évolution récente du continent européen à l'occasion du Traité de Maastricht, par exemple, je crois que des votes directs ont été organisés en France, en Espagne, en Norvège et au Danemark. L'Irlande a fait appel à ce système. L'Italie également. En fait, si le Canada s'intéresse aujourd'hui de plus près aux méthodes de démocratie directe, c'est tout simplement qu'il continue à appartenir aux principaux courants politiques mondiaux, et certainement à ceux des démocraties occidentales.

Le vice–président (M. Boudria): Merci beaucoup.

Nous avons un peu dépassé le temps prévu; nous tenons à vous remercier d'avoir comparu devant le comité ce matin.

Membres du comité, jeudi matin nous recevrons M. Pierre–F. Côté, directeur général des élections du Québec. Cette séance–là est prévue pour 10h30 et, pour l'instant, elle doit avoir lieu dans cette pièce.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

Tuesday, May 3; Thursday, May 5; Tuesday, May 10; Thursday, May 12:

From the House of Commons:

Robert Marleau, Clerk of the House;

Camille Montpetit, Clerk Assistant (Procedural Services).

Tuesday, May 24:

Patrick Boyer, Q.C.

TÉMOINS

Le mardi 3 mai; le jeudi 5 mai; le mardi 10 mai; le jeudi 12 mai:

De la Chambre des communes:

Robert Marleau, greffier de la Chambre;

Camille Montpetit, greffier adjoint (Services de la procédure).

Le mardi 24 mai:

Patrick Boyer, c.r.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC44
M15

Governme
Publicatio

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 13

Thursday, May 26, 1994

Chair: Peter Milliken

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 13

Le jeudi 26 mai 1994

Président: Peter Milliken

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Procedure and House Affairs

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Procédure et des affaires de la Chambre

RESPECTING:

Pursuant to the Order of Reference dated February 7, 1994 consideration of measures to achieve more direct participation by citizens

CONCERNANT:

Conformément à l'Ordre de renvoi du 7 février 1994, considération des mesures propres à favoriser une participation plus directe des citoyens

---

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)



First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON PROCEDURE AND HOUSE AFFAIRS

Chair: Peter Milliken

Vice–Chairs: Don Boudria
François Langlois

Members

Diane Ablonczy
Eleni Bakopanos
Gilles Duceppe
Alfonso Gagliano
Michel Gauthier
Elwin Hermanson
Derek Lee
Gurbax Malhi
Ted McWhinney
Bernard Patry
Randy White—(14)

Associate Members

Chris Axworthy
Daphne Jennings
Gaston Leroux

(Quorum 8)

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Milliken

Vice–présidents: Don Boudria
François Langlois

Membres

Diane Ablonczy
Eleni Bakopanos
Gilles Duceppe
Alfonso Gagliano
Michel Gauthier
Elwin Hermanson
Derek Lee
Gurbax Malhi
Ted McWhinney
Bernard Patry
Randy White—(14)

Membres associés

Chris Axworthy
Daphne Jennings
Gaston Leroux

(Quorum 8)

La greffière du Comité

Maija Adamsons

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MAY 26, 1994
(28)

[*Text*]

The Standing Committee on Procedure and House Affairs met at 10:40 o'clock a.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Chairman, Peter Milliken, presiding.

Members of the Committee present: Don Boudria, Gilles Duceppe, François Langlois, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken and Bernard Patry.

Acting Members present: Margaret Bridgman for Randy White; Gaston Leroux for Michel Gauthier.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: James R. Robertson, Research Officer.

Witness: From "Le Bureau du directeur général des élections du Québec": Pierre–F. Côté, Q.C., Chief Electoral Officer for Quebec and *Président de la Commission de la représentation électorale.*

Pursuant to the Order of Reference dated February 7, 1994, the Committee resumed consideration of measures to achieve more direct participation by citizens. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Thursday, February 24, 1994, Issue No. 3*).

The witness made a statement and answered questions.

On motion of Gaston Leroux, it was agreed,—That the Committee adopt the report of the Sub–committee respecting the photocomposite poster for the 35th Parliament and that the officials of the House be authorized to proceed accordingly.

At 12:02 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE JEUDI 26 MAI 1994
(28)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se réunit à 10 h 40, dans la salle 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Peter Milliken (*président*).

Membres du Comité présents: Don Boudria, Gilles Duceppe, François Langlois, Gurbax Malhi, Ted McWhinney, Peter Milliken, Bernard Patry.

Membres suppléants présents: Margaret Bridgman pour Randy White; Gaston Leroux pour Michel Gauthier.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: James R. Robertson, attaché de recherche.

Témoin: Du Bureau du directeur général des élections du Québec: Pierre–F. Côté, c.r., directeur général et président de la Commission de la représentation électorale.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 7 février 1994, le Comité poursuit l'examen de mesures propres à favoriser la participation directe des citoyens (*voir les Procès–verbaux et témoignages du jeudi 24 février 1994, fascicule nº 3*).

Le témoin fait un exposé et répond aux questions.

Sur motion de Gaston Leroux, il est convenu—Que le Comité adopte le rapport du Sous–comité en ce qui a trait à la photo composite de la 35e législature, et que les fonctionnaires de la Chambres soient autorisés à y donner suite.

À 12 h 02, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Maija Adamsons

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, May 26, 1994

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 26 mai 1994

• 1039

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Avant que nous ne commencions, M. Leroux présentera le rapport d'un sous–comité spécial.

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le président, il ne manque qu'une signature au rapport. Cela est en train de se faire. Je voudrais que nous puissions le déposer officiellement aujourd'hui.

Le président: Peut–être juste avant 12 heures.

M. Leroux: Je puis vous dire qu'il y a eu entente et que nous sommes prêts.

The Chairman: Order, please.

Before we begin, Mr. Leroux will present the special subcommittee report.

Mr. Leroux (Richmond—Wolfe): Mr. Chairman, there is only one signature missing from the report. That is being taken care of right now. I would like to officially table it today.

The Chairman: Perhaps you could do that just before noon.

Mr. Leroux: I want to say that we have reached an agreement and that we are now ready.

• 1040

Le président: Excellent.

Aujourd'hui, chers collègues, nous avons comme témoins le directeur général des élections du Québec, M. Côté, et une avocate de son bureau, M^me^ Francine Barry. Je vous souhaite la bienvenue.

Monsieur Côté, avez–vous une présentation à faire au Comité?

M. Pierre–F. Côté (directeur général des élections du Québec et président de la Commission de la représentation électorale): Je vous remercie, monsieur le président. J'apprécie que vous m'ayez invité pour vous faire part de mes réflexions sur les consultations populaires. C'est la deuxième fois que j'ai l'honneur de me présenter devant un comité de la Chambre. Je l'ai fait en 1993, au Comité spécial sur la réforme électorale. M. le président était d'ailleurs un des membres de ce Comité. J'ai évidemment collaboré aussi aux travaux de la Commission Lortie.

Comme je ne dispose que d'une dizaine de minutes, je ne vous infligerai pas le texte qu'on vous a distribué. Je vais plutôt en donner un résumé et insister sur certains points.

En outre, j'aimerais vous laisser un certain nombre de documents qui pourraient être remis à la secrétaire du Comité et que vous pourriez consulter. Si vous avez besoin d'autres exemplaires, cela me fera plaisir de vous les faire parvenir. Il y a la Loi sur la consultation populaire au Canada et au Québec. C'est un texte qui date de juillet 1992. Il est en français et en anglais. Il y a un exemplaire de la Loi sur la consultation populaire du Québec, la Loi électorale du Québec, et la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, sur laquelle je vais revenir tout à l'heure. Je vais terminer mon exposé en vous parlant d'une expérience très particulière qu'on a vécue au Québec, soit le référendum à Nunavik en 1987, suivi d'une élection en 1989. Le document que je vous laisse a été déposé à l'Assemblée nationale en trois langues: en français, en anglais et en inuk.

Si vous me le permettez, je vais faire quelques réflexions préliminaires et vous laisser ensuite la chance de me poser des questions sur la Loi sur la consultation populaire du Québec.

The Chairman: Excellent.

Colleagues, our witness this morning is the Chief Electoral Officer for the province of Quebec, Mr. Côté, and a member of his legal staff, Mrs. Francine Barry. Welcome.

Mr. Côté, do you wish to make a presentation to the committee?

Mr. Pierre–F. Côté (Chief Electoral Officer for Quebec and Chairman of the Commission de la représentation électorale): Thank you, Mr. Chairman. I appreciate your invitation to come and speak to the committee about direct consultations with citizens. This is the second time I've had the honour to appear before a House committee. I did so in 1993, when I made a presentation to the Special Committee on Electoral Reform. You, Mr. Chairman, were in fact a member of that committee. And of course, I also contributed to the work of the Lortie Commission.

As I only have ten minutes for my presentation, I will not force you to suffer through my reading of the text that has already been made available to members. Instead, I will give you only a brief summary, highlighting a couple of important points.

Also, I will leave a number of documents with you that could be tabled with the clerk of the commmittee for your information. If you require additional copies, I would be very pleased to send them to you. These documents include the Canada and Quebec Referendum Act, which date back to July of 1992. That paper is available in both French and English. We also have copies of the Quebec Referendum Act, the Quebec Elections Act and an act respecting elections and referendums in municipalities, which I will be referring to later. I will conclude my presentation with details of a rather special experience we had in Quebec with the referendum in Nunavik in 1987, following which an election was held in 1989. The paper I will be leaving with you was tabled in the National Assembly in three languages: French, English and Inuktitut.

With your permission, I would like to make some preliminary comments and then give you an opportunity to ask any questions you may have regarding the Quebec Referendum Act.

[*Texte*]

Il faut essentiellement retenir que la Loi sur la consultation populaire est basée sur les mêmes principes que la Loi électorale. On y retrouve des dispositions analogues, surtout en ce qui concerne le financement et le contrôle des dépenses. Il y a une distinction, qu'il faut peut-être souligner tout de suite et sur laquelle je pourrai revenir, entre notre loi et la loi fédérale qui a permis la tenue du référendum au mois d'octobre l'an dernier. La distinction fondamentale est qu'on a chez nous ce qu'on appelle des comités parapluies au lieu de 241 comités comme il y a eu au fédéral; également, la façon dont le financement s'effectue est différente.

J'aimerais souligner un aspect qui peut avoir des conséquences et qui peut certainement répondre à certaines de vos préoccupations. Selon les deux lois, au Québec, contrairement à ce qu'on retrouve dans le reste du Canada et au fédéral, il est fait interdiction aux tiers de faire des dépenses électorales ou référendaires. Les seuls qui soit autorisés à faire ces dépenses sont soit les partis politiques lors d'une élection générale, soit les comités lors d'un référendum.

Je vais vous donner un exemple de ce qui s'est passé lors du référendum qui s'est tenu le 26 octobre au Québec. Des organismes qui n'avaient pas le droit de contribuer, notamment des entreprises et des syndicats assez bien connus, ont effectué des dépenses référendaires. Comme cela allait à l'encontre de la loi, j'ai intenté des poursuites et, dans tous les cas, j'ai obtenu gain de cause.

• 1045

L'idée de la non-intervention des tiers dans le domaine électoral est chez nous une idée assez fondamentale. Il y a un dernier jugement de la Cour supérieure qui analyse très bien ces dispositions. Je crois qu'il faudra que cela aille un jour devant les tribunaux supérieurs, la Cour d'appel ou la Cour suprême. Pour ma part, je serais très confiant d'avoir gain de cause si jamais cela aboutissait en Cour suprême.

Le troisième aspect que je voudrais souligner, c'est celui des référendums qui se sont tenus au Québec. Vous avez des documents là-dessus.

Je parlais de l'intervention des tiers. C'est un document qui vous sera remis en français et en anglais. Il y a un texte sur la consultation populaire au Québec qui, je pense, vous a déjà été distribué. Les autres documents portent sur le référendum de Nunavik. Je vais revenir là-dessus.

Au Québec, il y a deux particularités dans le domaine de la consultation populaire sur lesquelles je veux vous faire un bref exposé. C'est dans le domaine municipal et l'expérience qu'on a eue avec les Inuits.

Dans le domaine municipal, deux types de référendum sont faits, soit des référendums consultatifs et des référendums approbatifs. Les cas dans lesquels l'un et l'autre doivent se faire sont assez bien démarqués, de même que la façon dont on doit procéder pour tenir ces référendums.

Comme j'ai lu les comptes rendus de vos séances antérieures, je sais que vous êtes préoccupés par la notion de l'initiative populaire. Je voudrais vous faire état, en vous parlant de l'expérience que j'ai vécue avec les Inuits, d'une certaine

[*Traduction*]

The first point to be made is that the Referendum Act is based on the same principles as the Elections Act. It contains similar provisions, particularly with respect to financing and the control of expenses. There is one main difference between our legislation and the federal act that authorized the holding of a referendum last October that I should perhaps point out now—and which I can always come back to later, if you wish—and that is that we have in Quebec what are called umbrella committees, rather than the 241 that were set up at the federal level the last time; also, the funding process is slightly different.

I would like to point out one characteristic that may have some impact and that may as well answer some of your concerns. Under both Quebec statutes, unlike what you would find in the rest of Canada or at the federal level, third parties are prohibited from having election or referendum expenses. The only people authorized to incur such expenses are political parties, during general elections, or the committees I referred to a moment ago, in the case of a referendum.

I would like to give you an example that arose during the referendum that took place in Quebec on October 26. Organizations that did not have the right to contribute—mainly some fairly well-known businesses and unions—did incur referendum expenses. Because this was a violation of our statute, I brought proceedings against them and won, in every single case.

This prohibition of third party intervention in the electoral context is absolutely fundamental in Quebec. A recent judgement of the Superior Court shows a very detailed analysis of these provisions. I imagine the issue will eventually have to go before the higher courts, such as the Court of Appeal or the Supreme Court. Personally, I feel quite confident of winning such a case, should it come before the Supreme Court at some point.

The third aspect that I wanted to draw to your attention relates to referendums held in Quebec. I believe you have already been given some documentation dealing with that specific matter.

I spoke earlier of third party intervention. As I mentioned, we have a paper available in both French and English that will be tabled with you. We also have a paper dealing with consultative or popular initiatives in Quebec, which I believe has already been distributed to you. The other documents we have with us today concern the Nunavik referendum. I will come back to that issue in a moment.

In Quebec, there are two specific issues relating to referendums that I believe require some brief explanation. They are the process followed at the municipal level and the experience we had with the Inuit.

At the municipal level, there are two types of referendums: consultative referendums and approval-type referendums. The circumstances in which these two types of referendums are used are really quite different, just as is the process to be followed for each of them.

As I have read the proceedings of previous commmittee meetings, I know that popular initiaves are somewhat of a concern for you. By describing our experience in Quebec with the Inuit, I would like to give you an opportunity to find out a

[*Text*]

forme d'initiative populaire. Voici comment je l'explique. On a été placés, en 1987, devant une demande émanant des 14 villages inuits du Grand nord québécois. Ils demandaient que je leur donne un coup de main pour la tenue d'un référendum et, subséquemment, pour la tenue d'une élection selon les résultats du référendum.

Ce qu'il y a de très particulier dans cette expérience, c'est qu'il n'y avait aucune loi qui permettait de le faire. La solution a été la suivante. D'abord, j'ai reçu de l'Assemblée nationale le mandat formel de m'occuper de cette question. Deuxièmement, ce qui est assez extraordinaire, on a tenu le référendum et les élections qui ont suivi à la suite d'une entente, d'un *gentleman's agreement*, une entente qui a été négociée pendant près d'un an entre les Inuits et moi–même. Ce référendum s'est tenu selon toutes les données de cet accord qui a été entériné par les 14 municipalités concernées.

C'était une situation vraiment particulière. C'était une communauté très bien définie. Si le rapport a été rédigé dans les trois langues, c'est qu'eux–mêmes insistent pour qu'on se serve des trois langues sur leur territoire.

La raison d'être du référendum était la suivante. Comment allait–on procéder pour choisir les personnes qui rédigeraient la Constitution de Nunavik? Il y avait deux thèses en présence: celle des entreprises comme Makivik Corporation et d'autres qui disaient qu'elles allaient désigner des personnes, et celle de ceux qui disaient qu'il fallait que le choix des personnes se fasse de façon démocratique au moyen d'une élection. C'est la deuxième thèse qui a gagné. Donc, une élection a suivi pour choisir ces personnes.

Ce qui est aussi étonnant et qu'il me fait plaisir de vous communiquer, c'est que les gens qui ont été élue en 1989 travaillent à la rédaction d'une Constitution à caractère surtout administratif. Elle est faite, je crois, dans la perspective du respect des lois du Canada et du Québec. Ils sont sur le point d'aboutir.

• 1050

Je vous signale cette expérience parce qu'elle me semble unique. Je ne connais pas d'autres endroits où cela se fasse par voie d'entente et non par voie législative. C'est peut–être un précédent intéressant qui pourrait servir de modèle pour d'autres nations autochtones ou pour d'autres situations analogues.

Monsieur le président, je suis prêt à répondre à vos questions. Je vous signale que j'ai un exemplaire d'un livre qui peut vous intéresser et qui a été publié il n'y a pas très longtemps aux éditions Québec Amérique. Il s'agit de *Démocratie et référendum: la procédure référendaire*. On y reprend un des textes que je vous remets.

Merci.

Le président: Êtes–vous l'auteur de ce livre, monsieur Côté?

M. Côté: Je suis l'un des auteurs. Mon nom apparaît en premier. Il y a aussi M. Bernard, M. Boyer, M. Hyppia et M. Lemieux. C'est un ensemble de textes de ces auteurs.

M. Leroux: Chez Québec Amérique?

[*Translation*]

little more about one form of popular initiative. What happened was this. In 1987, we received a request from 14 Inuit villages in Quebec's Far North. They were asking for help in holding a referendum and subsequently an election that would be based on the referendum results.

What was fairly unusual about this experience is that there was no legislation in place that actually allowed us to do that. As a result, the solution we came up with was this: first of all, the National Assembly entrusted me with official responsibility for dealing with this matter. Secondly—and this is quite extraordinary—we held the referendum and the election that followed on the basis of a gentleman's agreement that was negotiated over approximately a one–year period by myself and the Inuit people. This referendum was held according to the detailed process set out in this agreement which had been ratified by the 14 affected municipalities.

So, it was really quite an unusual situation. We were dealing with a very specific community. And the report was prepared in three languages because they themselves have insisted that all three languages be used in their territory.

The reason the referendum was required was that there was a need for a clear process through which to select the people who would be drafting the Nunavik Constitution. There were in fact two opposing sides: the Makivik Corporation and others who felt that people should simply be designated, and on the opposite side, those who believed these people should be selected through a democratic process, like an election. In this case, the latter approach won the day. As a result, an election took place with a view to selecting these people.

What is surprising and what I find particularly gratifying is that the people elected in 1989 are drafting a constitution which is primarily administrative in nature but which I believe provides for full compliance with federal and Quebec legislation. That process will soon be completed.

The reason I have brought this experience to your attention is that I feel it is absolutely unique. I know of no other jurisdiction where this kind of process has gone forward on the basis of an agreement, rather than actual legislation. I see it as an interesting precedent that could be used as a model for aboriginal nations or in similar situations.

Mr. Chairman, I am now prepared to answer your questions. Before I do, however, I might just point out that I have a copy of a book that may be of interest to you and that was published fairly recently by Québec Amérique. It is called *Démocratie et référendum: la procédure référendaire*. It includes one of the papers I have given you copies of.

Thank you.

The Chairman: Did you write this book, Mr. Côté?

Mr. Côté: Well, I am one of the authors. My name appears first. However, there are also chapters written by Mr. Bernard, Mr. Boyer, Mr. Hyppia and Mr. Lemieux.

Mr. Leroux: And it's published by Québec Amérique?

[*Texte*]

M. Côté: Chez Québec Amérique, oui. Le livre a été publié dans le troisième trimestre de 1992. Malheureusement, j'en ai un seul exemplaire et je m'aperçois qu'il appartient à mon centre de documentation. Je peux difficilement vous le laisser, mais on peut toujours vous en trouver un si cela vous intéresse.

Le président: Monsieur Langlois, voulez–vous commencer les questions?

M. Langlois (Bellechasse): Monsieur Côté, j'aimerais que vous nous fassiez part de vos expériences du financement populaire tel qu'il est appliqué aux référendums. Vous me corrigerez si je me trompe, mais les chiffres dont j'ai pris connaissance démontrent que, lors du référendum du mois d'octobre 1992, tenu sous l'empire de la loi fédérale dans les neufs provinces où la loi s'appliquait, il y a eu un écart assez étonnant entre les dépenses du camp du «oui» et celles du camp du «non». Si ma mémoire est fidèle, les dépenses encourues par le camp du «oui» ont été 13 fois supérieures aux dépenses du camp du «non». Au Québec, les dépenses étant réglementées par la Loi sur les consultations populaires, les dépenses ont été moindres et beaucoup plus équilibrées. Pouvez–vous nous parler de l'équilibre qui a été atteint en 1992 entre les deux camps? Est–ce qu'il y a une relation de cause à effet entre ces mesures législatives et la participation des deux comités parapluies?

M. Côté: La réponse à votre deuxième question est plus difficile. Je vais commencer par la première.

J'ai ici un tableau, que je pourrais vous laisser d'ailleurs, qui donne la répartition des dépenses réglementées entre le comité du «non» et le comité du «oui». C'est une tarte où on retrouve la répartition des dépenses.

Le total des dépenses pour le comité du «non» a été de 4 380 004$, et le total des dépenses pour le comité du «oui» a été de 3 966 733$. On retrouve là les principales dépenses, les frais de voyage, les dépenses non réclamées, la publicité et les biens et services. Les biens et services couvrent toutes les autres dépenses comme les pancartes, les affiches, les dépliants et ainsi de suite.

Il faut savoir que, selon la Loi sur la consultation populaire, j'ai l'obligation de distribuer dans chaque résidence une brochure référendaire. Cette brochure est ma responsabilité, mais les textes sont rédigés de la façon suivante. Le comité du «oui» rédige son texte et le comité du «non» rédige le sien. J'agis comme arbitre et comme décideur pour la grandeur, la longueur, les caractères et le nombre de page, mais les textes sont la responsabilité des comités. Il y a là une information de base qui est distribuée dans tous les foyers au moment du référendum.

• 1055

J'ai de la difficulté à répondre à la deuxième partie de la question. Je pense que j'ai répondu à la première. Vous me demandez si cela a eu une conséquence ou non sur le résultat. Tel est le sens de la question, si j'ai bien compris.

M. Langlois: Je peux la reformuler pour essayer de la placer dans le créneau où je voudrais l'avoir. À première vue, il peut y avoir presque un effet pervers, étant donné que les dépenses des deux camps sont à peu près égales, que c'est

[*Traduction*]

Mr. Côté: Yes. It was published in the last quarter of 1992. Unfortunately, I only have one copy and I have just noticed that it's the copy that belongs to our reference library. I really can't leave it with you, but if you're interested, we can certainly find another copy for you.

The Chairman: Would you like to begin the questioning, Mr. Langlois?

Mr. Langlois (Bellechasse): Mr. Côté, I would like you to discuss your experience as regards financing popular initiatives like referendums. I'm sure you will correct me if I'm wrong, but the figures I have show that during the referendum held in October of 1992, under the federal statute, in all nine provinces where the legislation was in effect, there was quite a significant difference between the expenses of the "yes" side and the "no" side. As I recall, expenses incurred by the "yes" side were 13 times higher than those of the "no" side. Because expenses are subject to strict regulations under the Quebec Referendum Act, they were in fact a lot lower and far more balanced. Can you tell us something about the balance that was struck between the two sides back in 1992? Is there any kind of causal link between this legislation and the role of the two umbrella groups?

Mr. Côté: The answer to your second question is more difficult, so I think I will begin with the first one.

I have a table here—that I could probably leave with you—that gives you a breakdown of regulated expenses for the "no" side and the "yes" side. It is a pie chart showing how the various expenses are distributed between the two groups.

Total expenses for the "no" committee were $4,380,004, while for the "yes" committee, expenditures were $3,966,733. The chart shows the main types of expenses, namely travel, unclaimed expenses, advertising and goods and services. This last category of goods and services includes all other expenses, such as signs, posters, brochures and flyers, and that sort of thing.

I should also say that under the Referendum Act, I am required to distribute a booklet explaining the referendum process to each residence. While that booklet is my responsibility, the actual texts are prepared by the two committees; in other words, the "yes" committee prepares it own text, and the "no" committee does the same. I'm responsible for making the final decision with respect to size, length, lettering and the number of pages, but the actual texts are prepared by the committees themselves. They include basic information that is distributed in the form of a booklet to every household at the time of the referendum.

I must admit the second part of your question is much harder to answer. I believe I answered the first part. I guess you are asking me whether or not this has an impact on the end result. As I understood it, that was the main point of your question.

Mr. Langlois: Perhaps I could rephrase it to put it in the specific context that interests me. At first glance, there seems to be a rather perverse effect, in that expenses for both sides were pretty well equal, that this process was regulated and that you

[*Text*]

chapeauté et que vous avez fait distribuer vous–même, après avoir constaté que cela répondait aux normes législatives, les point de vue des deux camps. Les résultats au Québec ont été sensiblement les mêmes que dans le reste du Canada: on était contre l'Accord. Dans le reste du Canada, les dépenses du camp du «oui» ont été 13 fois plus élevées que celles du camp du «non».

Ne croyez–vous pas que l'influence de l'argent, à un moment donné, ne compte pas? C'est là–dessus que, *prima facie*, j'y vois un effet qui m'apparaît un peu pervers. Normalement, après avoir dépensé autant d'argent, un camp devrait avoir les résultats escomptés et ne les a pas du tout. L'autre camp, avec des moyens de fortune, réussit à avoir des résultats semblables.

M. Côté: Il y a un point sur lequel il faut réfléchir. Si je comprends bien votre question, vous avez en bonne partie raison.

Dans notre système démocratique, qu'il s'agisse d'une élection générale ou d'un référendum, ce ne sont pas avant tout les puissances de l'argent ou les sommes d'argent dont on peut disposer qui sont déterminantes. Je pense qu'il est fini, le temps où quelqu'un pensait pouvoir acheter une élection ou un référendum en y injectant beaucoup d'argent.

Cependant, je reviens à mon explication de tout à l'heure qui, pour moi, est primordiale. Il y a une chose que je n'ai pas comprise, mais je n'ai pas étudié à fond le référendum fédéral tenu sous la loi fédérale. Je vois qu'il y avait 241 comités et qu'il y a eu une contribution—je ne comprends pas ce chiffre parce qu'il est dit dans la loi qu'il n'y a pas de contribution gouvernementale—de 335 231,43$. Je ne sais pas d'où cela vient. Il n'y pas d'explication pour cette contribution des gouvernements. Il y a eu des contributions de personnes morales pour des montants très considérables de plusieurs millions de dollars. Je pense qu'on peut tirer la conclusion suivante. Dans notre système au Québec, on a une contribution qui vient de l'Assemblée nationale, qui est déterminée et qui est de 50 p. 100 du maximum des dépenses qu'ils peuvent effectuer. Les dépenses totales réglementées étaient environ quatre millions de dollars. Il y a eu deux millions de dollars versés par le gouvernement à chacun des comités.

Il n'y avait pas possibilité, et j'ai été très sévère là–dessus pendant la campagne, pour toute organisation, toute compagnie, toute corporation, toute entreprise ou toute personne morale de contribuer. C'était seulement des contributions qui venaient d'individus, de personnes physiques. Je pense que cela fait en sorte qu'il se dégage une plus grande transparence du processus de la consultation ou de l'élection.

Je vais donner un exemple dans le domaine électoral, celui d'une élection générale au Québec. Par analogie, on peut l'appliquer aux référendums. Dans une élection générale au Québec, les partis politiques peuvent effectuer un maximum de dépenses. Or, jusqu'à la dernière élection, ils n'ont jamais atteint le maximum. C'est un peu surprenant. Ce qui sera différent lors de la prochaine élection générale, c'est que les taux ont été augmentés pour tenir compte du coût de la vie. Cela fait maintenant 16 ans que je suis en poste. C'est surprenant de voir que les maximums permis ne sont pas atteints. On exerce des contrôles tellement sévères sur les dépenses effectuées que je n'ai pas encore eu connaissance de

[*Translation*]

yourself were responsible for distributing the information booklets, once you had ascertained that they met the standard set out in the legislation. The referendum results in Quebec were pretty much the same as elsewhere in Canada: people were against the Accord. However, in the rest of Canada, spending by the ''yes'' side was 13 times higher than by the ''no'' side.

Would you not therefore be tempted to say that the amount of money spent does not really influence the result? That is where I see, at least at first glance, what I would call a somewhat perverse effect. It seems to me that a group that has spent that much money should ordinarily be successful in selling its cause and yet, that is not what happened at all. The other side, with less money available, actually achieved similar results.

Mr. Côté: I think there's one issue in particular we have to give some thought to. If I understand the point of your question, my response would be that you are quite right.

Under our democratic system, whether we're talking about general elections or referendums, the forces of money, or the amount of money you may have available to you are not really deciding factors any more. I believe the days when people thought they could buy an election or a referendum by spending huge sums of money are long gone.

However, I would like to come back to the comments I made a little earlier, which I see as particularly relevant here. Although I have not taken a thorough look at the circumstances of the federal referendum held under the federal statute, there is one thing I do not understand. I see that there were 241 committees and that there was a contribution of $335,231.43; I don't understand what this figure relates to, because the statute specifically states that there can be no government contribution. So, I am really wondering what that refers to. There is no explanation given for this government contribution. At the same time, there are large contributions listed for a number of corporate persons, amounting to several million dollars. I think we can probably draw the following conclusion. Under Quebec's system, there is a set contribution for the National Assembly, namely a maximum of 50% of allowed expenses. Total regulated expenses were approximately four million dollars. Two million dollars were provided to each committee by the government.

However, contributions from all other organizations, companies, corporations, businesses or corporate persons were prohibited, and I enforced this rule strictly throughout the campaign. Only individuals or natural persons were allowed to make contributions. I believe this resulted in greater transparency as far as the consultation or election process was concerned.

I would also like to give you an example relating to general elections in Quebec. It is similar to the situation one would be facing in the context of a referendum. When general elections are held in Quebec, political parties have a ceiling placed on their spendings. And yet, until the last election, they had never reached that ceiling. I find this a little surprising. There is likely to be a change when the next general election occurs, as rates have been increased to take into account the cost of living. I have held my position for some 16 years now. I must admit I find it surprising that the ceilings are not being reached. We have such strict controls in place that I have never yet heard of any kind of secret funds. If I were ever to learn of such a thing,

[*Texte*]

caisses occultes. Si jamais une telle chose était portée à ma connaissance, j'y verrais en un tour de main. Il n'y a pas de dépenses effectuées par des caisses occultes. Il n'y a pas de dépenses, non plus, qui sont permises par... Il y a eu des efforts lors du référendum, soit par des syndicats, soit par de grosses entreprises. Je pourrais vous les nommer, mais je pense que ce n'est pas l'objet de la séance d'aujourd'hui. Ce qu'il y a eu de surprenant dans cette intervention des tiers, c'est qu'ils ont tous plaidé coupable et ont tous été condamnés.

[*Traduction*]

I can assure you I would deal with it quickly. So, no spending has taken place through hidden funds of one kind or another. Nor are any expenses allowed... During the referendum, a number of unions and large corporations tried to do something about this. I could tell you who they were, but I don't think that's the purpose of the meeting today. What is somewhat surprising about that third party intervention is that they all pleaded guilty and were all convicted.

• 1100

Je dis que la façon très claire et très nette de procéder contribue à une certaine transparence. Qu'est–ce qui fait que le résultat sera de telle nature plutôt que de telle autre? Qu'est–ce qui fait qu'on vote pour des candidats de tel ou tel parti ou pour telle ou telle option? Évidemment, c'est toute la mécanique du jeu politique, des communications, de l'information qui parvient aux électeurs et des conclusions qu'ils en tirent.

I believe that the very fact that we have such a clear and open process contributes to greater transparency. Why do we end up with one result, rather than another? How is it that people vote for the candidates of a specific party or choose one option over another? Of course, there is the entire political dimension in terms of communications, the information provided to voters and the conclusions they draw.

Ms Bridgman (Surrey North): I'm Margaret Bridgman, a member of the Reform Party, and I'd like to pursue the contributions situation with regard to the individual. I'm confining it to individuals and forbidding the intervention of third parties.

Mme Bridgman (Surrey–Nord): Je m'appelle Margaret Bridgman, et je suis membre du Parti réformiste; je voudrais qu'on poursuive la discussion des contributions individuelles. Je m'en tiens à la question des contributions individuelles et l'interdiction visant l'intervention de tiers.

Once this was implemented, did you find complaints were coming from the third parties, or were there any problems along that line?

Une fois que cette mesure a été mise en vigueur, avez–vous reçu des plaintes de la part de tiers, ou est–ce que cette nouvelle politique vous a créé des problèmes?

M. Côté: Je vais être très clair sur ce que j'entends par les tiers partis. Qu'est–ce qu'on entend par *third–party advertising* et *third–party advocates*? Qu'est–ce que c'est que l'intervention des tiers?

Mr. Côté: I would like to be very clear about what the term third parties means to me. Just exactly what do we mean by third party advertising or third party advocates? What is third party intervention?

En regard de la loi, dans le domaine électoral et dans le domaine référendaire, la période référendaire est une période de 47 jours ou de 54 jours. Pendant cette période, il n'est pas permis à qui que ce soit d'autre que les partis politiques, par l'intermédiaire de leur agent, ou que les comités du «oui» ou du «non», par l'intermédiaire de leur agent, d'effectuer une dépense qui a pour objet de favoriser l'élection d'une personne ou le vote en faveur de telle ou telle option. Cela est exclu pendant cette période de temps.

As far as the legislation is concerned, whether we're talking about elections or referendums, the referendum period lasts 47 or 54 days. Throughout that time, no one other than political parties, acting through their agent, or "yes" or "no" committees acting through their agent, is allowed to incur expenses intended to further the election of a person or influence voters intentions with respect to specific options. That is absolutely prohibited throughout the entire period.

Voici la raison fondamentale pour laquelle on interdit l'intervention de tiers. Le contrôle que j'exerce, en vertu de la loi, à l'égard des partis politiques ou des comités—ils sont obligés de procéder dans le cadre des dépenses réglementées et d'obtenir des contributions de la façon prescrite—n'aurait plus beaucoup de signification si on permettait à n'importe qui, pendant cette période de temps, de faire n'importe quelle dépense pour essayer d'influencer le résultat du scrutin.

And this is the fundamental reason why we prohibit third party intervention. The kind of control I exercise under the act in relation to political parties or committees—they are required to follow a specific process with respect to regulated expenses and to obtain contributions according to the rules set out in the statute—would not mean much if we allowed anybody, at any time, to incur any kind of expense he or she wanted to in order to try and influence the results of the vote.

Évidemment, c'est une position qui est difficile à tenir, mais qu'on maintient au Québec depuis plusieurs élections. Je vous donne l'exemple du dernier référendum. La réaction des entreprises, des syndicats, des bureaux d'ingénieurs, des avocats et ainsi de suite en est d'abord une de surprise. Comment se fait–il qu'on peut le faire au fédéral et dans les autres provinces, mais pas au Québec? Ils prennent le risque de le faire. Ceux qui ont pris le risque de le faire—il y a de grosses

Of course, this is a difficult position to hold the line on, but we have been able to do that in Quebec for a number of elections. Let's take the example of the last referendum. The reaction of businesses, unions, engineering firms, legal firms and others is initially one of surprise. They wonder how it can be possible at the federal level and in other provinces, but not in Quebec. So, they take the risk anyway. Those who gambled the last time—and a number of large corporations did—did so

[*Text*]

entreprises qui ont pris le risque de le faire—l'ont fait malgré le fait qu'aussitôt que la dépense a été effectuée ou que j'ai pris connaissance de la situation, je les ai prévenus que cela allait à l'encontre de la loi. Après le référendum, j'ai intenté des poursuites. À ce moment–là, une grosse entreprise canadienne nous a fait savoir qu'elle irait jusqu'en Cour suprême. Je me suis dit: Il faudra bien que cela aboutisse en Cour suprême un jour. Je vais vous donner la raison pour laquelle cela pourrait aboutir en Cour suprême. L'entreprise ne l'a pas fait; elle a plaidé coupable. C'est une reconnaissance de cette exigence de notre loi de la part des tiers partis au Québec.

Je vais tout de suite répondre à une question qui pourrait venir très naturellement: pourquoi est–ce que je crois qu'il est bon qu'on ait cela? C'est certainement une atteinte à la liberté d'expression que de ne pas permettre, pendant la période de 47 jours, à des tiers partis de ne pas faire de dépenses électorales ou référendaires. C'est vrai que c'est une atteinte à la liberté d'expression.

[*Translation*]

despite the fact that as soon as that expense was incurred, or as soon as I became aware of it, I informed them that this was a violation of the legislation. After the referendum, I brought proceedings against them. At that point, one large Canadian corporation informed us that it would go as far as the Supreme Court with this case. My reaction was: well, it will end up in the Supreme Court one day anyway. And I'll tell you why I think that it may well end up before the Supreme Court. As it turned out, this corporation did not actually follow through; it pleaded guilty. That is recognition of the strict controls our legislation places on third parties in Quebec.

Perhaps I could just answer a question that would be natural under the circumstances, and that is: why do I believe such restrictions are helpful? Well, there is no doubt that preventing third parties from incurring election or referendum expenses for a 47–day period is a violation of the right of speech. It does indeed limit people's freedom of speech.

• 1105

Il y a une disposition de la Charte qui dit que le législateur peut le faire dans la perspective du bien commun ou de plus grand bien de la démocratie. L'article qui parle de la liberté d'expression et qui dit qu'on peut avoir des dispositions restrictives ira probablement en Cour suprême à un moment donné, et on dira si on a raison ou non.

Je veux être très clair là–dessus. Ce n'est pas une décision qui vient de moi. Cette décision à l'égard des tiers a été prise par tous les membres de l'Assemblée nationale du Québec. Ce n'est pas une interprétation que je fais. C'est une décision qui est constante.

Permettez–moi de faire une petite parenthèse. Tous les amendements à la Loi électorale au Québec sont faits à partir de consensus entre tous les partis politiques à l'Assemblée nationale. Il n'y a jamais de débat. Je peux vous dire de quelle façon on procède, mais il n'y a pas de débat. Donc, c'est une décision qui se prend à l'unanimité, et il n'y a jamais eu de vote sur une question comme celle–là.

Il y a des réactions, et c'est normal. Les gens se posent des questions, surtout les personnes qui, pendant le dernier référendum, voyaient qu'elles pouvaient le faire en vertu de la Loi référendaire canadienne et qui l'ont probablement fait. Quand on regarde les résultats, on se dit qu'il y en a certainement eu qui ont dû faire des dépenses ou contribué alors que ce n'est pas permis chez nous.

Ms Bridgman: Can you envisage this same concept of the third parties not contributing being successfully applied federally?

M. Côté: Vous me demandez une opinion bien personnelle. C'est à vous de décider ce qu'on va faire sur le plan national. Je pense que l'expérience qu'on vit au Québec pourrait facilement être appliquée et transposée dans la loi fédérale.

Évidemment, c'est une philosophie, un ensemble de notions. Cela débute par un point important, soit la façon dont les partis politique ou les comités se financent. Les contributions, au départ, sont la base du système.

There is a provision of the Charter that states that a legislator may take such measures if they are in the public interest or the greater interests of democracy. The section which discusses freedom of expression and states that restrictive measures may be justified in certain circumstances will probably go before the Supreme Court at some point, and then we will be told whether we're right or not.

I want to be very clear about this. This is not my decision. The decision regarding third parties was made by all the members of the Quebec National Assembly. This is not my own personal interpretation. The fact is, this decision has been in place for some time.

Perhaps I could just digress for a moment to explain the process. All amendments to the Quebec Elections Act are made on the basis of an all–party consensus in the National Assembly. These issues are never debated. I can certainly explain the process to you, and one of the main characteristics of it is that there is no debate. Decisions of this kind are made unanimously and are never put to a vote.

However, they do prompt reactions from various quarters, which is perfectly natural. People have questions, particularly people who were able, under the Canada Referendum Act, to do this and probably did during the last referendum. When you look at the results, there is a strong temptation to say that some people must have incurred expenses or contributed in a way that is prohibited in our province.

Mme Bridgman: Pensez–vous que cette interdiction qui vise les tiers pourrait être appliquée au niveau fédéral?

Mr. Côté: Well, you're asking me for a personal opinion. I think it's really up to you to decide what should be done nationally. However, I do believe the Quebec experience could be successfully used at the federal level.

Of course, we're really talking about a philosophy or a set of principles. The starting point is an important matter, namely the way in which political parties and committees fund their activities. The process of making or collecting contributions is the cornerstone of the system.

[*Texte*]

Chez nous, ce qui est permis lors d'une élection générale, et ce qui est permis en tout temps, c'est qu'une personne physique, à même ses propres biens, peut contribuer un maximum de 3 000$ par année par parti politique. Toute autre contribution est défendue. À partir de ce principe, tout se tient: la contribution des individus, le maximum de dépenses autorisées, le contrôle des dépenses et l'interdiction des tiers.

Je ne sais pas si le fédéral pourrait adopter cette façon d'agir. Tout ce que je peux vous dire, c'est que cela existe depuis 1967 au Québec et que cela fonctionne. Cela a fait ses preuves.

Ms Bridgman: Okay, Mr. Côté. Thank you, Mr. Chairman.

M. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Je souhaite la bienvenue à nos témoins.

Vous avez parlé tantôt de l'application de la loi pour ce qui est des tiers. C'est un dossier qui m'intéresse énormément. Comme vous le savez, il y a eu contestation au niveau fédéral à deux reprises, non pas au sujet d'une loi référendaire, mais bel et bien en ce qui a trait à la Loi électorale elle–même.

Deux jugements ont été rendus à ce niveau–là, mais pas par la Cour suprême. Notre loi interdisant les dépenses électorales par les tiers s'est fait un peu bafouer. Je trouve intéressant que, lors du référendum, alors que les choses étaient peut–être encore plus contestées que lors d'une élection, il n'y a pas eu grand–chose chez vous, sauf le cas auquel vous avez fait allusion et qui ne s'est pas rendu loin. Je trouve cela fort intéressant.

Dans un deuxième temps, je voudrais aborder un autre dossier. Est–ce qu'il y a ou est–ce qu'il y a déjà eu, de la part des parlementaires à l'Assemblée nationale, des propositions en vue d'avoir ce qu'on appelle communément des initiatives populaires, c'est–à–dire des projets de loi initiés par le peuple? Est–ce qu'on a déjà parlé de cela à l'Assemblée nationale?

• 1110

M. Côté: Si vous me le permettez, monsieur le député, je vais attirer votre attention sur un jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 1992 qui n'est pas allé en appel. C'est le Parti égalité qui poursuivait. Le plus récent jugement est celui dont on doit tenir compte. J'en ai un exemplaire si cela vous intéresse.

Je pourrais échanger avec vous à un autre moment sur la façon dont les autres jugements ont été portés. Je pense qu'il y en a un qui est encore en appel. C'est donc assez délicat, et il m'est difficile de me prononcer.

À l'égard de l'initiative populaire, je peux vous dire que jamais, que je sache, il n'en a été question à l'Assemblée nationale même. Cependant, c'est un sujet qui a fait l'objet d'échanges, mais pas en profondeur jusqu'à maintenant.

J'aimerais vous signaler un point important à cet égard. Si vous me le permettez, je vais me référer à mon texte pour vous donner un paragraphe qui est peut–être discutable, mais qui pourrait être intéressant pour répondre à votre question. Donnez–moi une minute pour retrouver la citation que j'ai en tête.

[*Traduction*]

In Quebec, what is permitted during a general election—and indeed, at all times—is a maximum contribution of $3,000 per year, per political party on the part of a natural person using his own resources. Any other contribution is prohibited. Everything else flows from that principle: individual contributions, the ceiling on authorized expenses, control of expenses and the prohibition on third party intervention.

I do not know whether the Federal Government could put a similar process in place. What I can tell you, though, is that we have had this system in Quebec since 1967 and it works. I think it has already proven itself.

Mme Bridgman: Très bien, monsieur Côté. Merci, monsieur le président.

Mr. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): I would like to welcome our witnesses.

You spoke earlier of the provisions relating to third parties. This is something I have a strong interest in. As you know, there have been challenges at the federal level on two separate occasions, not of the Referendum Act, but of the actual Elections Act.

Two judgements were handed down on that specific matter, but not by the Supreme Court. Our legislation prohibiting third parties from incurring election expenses has not really been complied with. I think it's interesting that during the referendum, when one might have expected even more challenges than during an election, there was very little activity of that type in your province, except for the case you already referred to, which did not go very far. I find that most interesting.

But there is a second issue I would like to address. Have members of the National Assembly ever brought forward proposals regarding what are generally called popular initiatives, in other words, bills initiated by members of the public? Has this ever been discussed in the National Assembly?

Mr. Côté: Mr. Boudria, I would like to draw your attention to a decision of the Superior Court dating back to July 30th, 1992, which was not appealed. It was the Equality Party who initiated the proceedings. The most recent court decision is the one we are expected to take into consideration, and I have a copy of it, if you're interested.

Perhaps I could give you additional details regarding the way in which these other decisions were rendered. I believe one is still at the appeal stage. It's a fairly delicate issue, and I don't really feel I can say much about it at this time.

As far as popular initiatives are concerned, I can tell you that never, as far as I know, has any such issue been raised in the National Assembly itself. I believe there has been some discussion of it, but not to any great extent thus far.

There is an important point I would like to raise in this respect. If you don't mind, I would like to refer to my brief which includes one paragraph that, while it may be debatable, might provide an interesting answer to your question. If you will just give me a moment, I will try and find the quotation.

[*Text*]

Bon, je l'ai retrouvée. Je vais vous donner le mémoire. Vous y trouverez la référence. Personnellement, je crois que l'initiative populaire telle qu'on la pratique dans d'autres pays,. . .

M. Boudria: En Californie, par exemple.

M. Côté: Oui, en Californie et dans plusieurs pays.

L'initiative populaire, dis–je, me pose certaines difficultés à cause de notre système parlementaire. J'ai de la difficulté à résoudre le dilemme suivant. Notre système parlementaire est basé sur la responsabilité ministérielle. Il confie au gouvernement et aux députés la responsabilité de légiférer. Avoir une initiative populaire qui serait décisionnelle, qui ne serait pas consultative serait presque impensable dans notre système. Il faudrait changer toute notre façon de procéder; si c'était décisionnel, il faudrait avoir un autre système parlementaire et faire fi de la responsabilité ministérielle.

Par ailleurs, la porte de sortie peut être la suivante. Ce serait la tenue d'un référendum, d'une consultation ouverte, à la suite d'une procédure qui serait suivie de manière à ce que ce soit initié par la population. Cette procédure devrait garder un caractère consultatif. Ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que même quand cela a un caractère consultatif, cela a presque un caractère décisionnel. Un gouvernement qui ne tiendrait pas compte du résultat d'un référendum sur une question d'importance ne ferait pas long feu, je pense. Enfin, il faudrait qu'il se débatte passablement pour se maintenir au pouvoir, à moins qu'il ait dit au tout début: On va tenir compte du résultat, et notre position n'est pas définie.

M. Boudria: Revenons à la contestation judiciaire des règles ayant trait aux tiers. Il y a une chose que j'ignore totalement, bien que je devrais peut–être la savoir. Il y a la soi–disant *National Citizens' Coalition*, qui n'est ni *national*, ni un *citizens' coalition*, mais une entreprise privée; c'est une *business* qui appartient à un individu tout simplement. Est–ce que cela existe au Québec?

[*Translation*]

Good. I've found it. I'm going to give you the brief so that you can find the reference in it. I personally believe that popular initiatives as practiced in other countries—

Mr. Boudria: Like California, for instance.

Mr. Côté: Yes, California and a number of other countries.

As I was saying, I have some difficulty with popular initiatives because of our parliamentary system. I find myself facing the following dilemma. Our parliamentary system is based on ministerial responsibility. It entrusts the responsibility for legislating to the government and members of Parliament. To me, it is almost inconceivable that our system could accommodate popular initiatives that would result in an actual decision, rather than being purely consultative. We would have to change our entire process; if the results of such initiatives were binding, we would have to develop a new parliamentary system and do away with ministerial responsibility altogether.

The only way out may be this: holding a referendum or open consultation following a process that would be developed in such a way as to be an initiative of the people. It would still be consultative in nature. But what we musn't forget is that even when this kind of initiative is consultative, it almost has the value of a decision. It seems to me a government that refused to be bound by the results of a referendum on an important issue would probably not last for long. At the very least, it would have to fight to stay in power, unless it stated right from the outset that it would take the referendum results into account and that it had not yet decided what its position would be.

Mr. Boudria: Let's go back to the issue of legal challenge of the rules relating to third parties. I confess I am totally ignorant about this one issue, although I suppose I should know the answer. We have the so–called National Citizens' Coalition—which is neither national nor a citizens' coalition—which is actually a private enterprise—it's really just a business that belongs to one individual. Does that group exist in Quebec?

• 1115

M. Côté: Pas que je sache.

M. Boudria: Tant mieux pour vous.

M. Côté: Permettez–moi de continuer la réflexion dans le même sens. Il faudrait peut–être s'interroger sur la raison et sur l'endroit de la poursuite. C'est une façon de procéder qui, pour moi, est assez surprenante. Je souhaite que ce genre de problème aboutisse finalement devant les plus hauts tribunaux et qu'on fasse l'exposé complet de la situation.

M. McWhinney (Vancouver Quadra): J'ai quelques questions sur certains éléments du processus référendaire. Est–ce qu'il existe, selon la Charte canadienne des droits et des libertés ou la Charte québécoise, des contrôles juridiques constitutionnels sur le contenu d'une question référendaire, ou sur la transparence d'une question référendaire?

M. Côté: Que je sache, cela n'existe pas. Il faudrait faire une étude juridique plus approfondie, mais je dirais qu'il n'existe pas de contrôle direct ou de référence aux chartes. Les chartes sont tellement générales qu'on peut les invoquer. On pourrait, par exemple, les invoquer sous le chapitre de la liberté d'expression.

Mr. Côté: Not as far as I know.

Mr. Boudria: Good for you.

Mr. Côté: Perhaps I could just pursue the issue we were discussing earlier. I think we have to ask ourselves what the reason for the proceedings is and what their objects are. I must admit I find this procedure rather surprising. I hope that this whole issue will eventually come before the highest courts in the land and that we will have an opportunity to air it fully at that time.

Mr. McWhinney (Vancouver Quadra): I have a couple of questions regarding the referendum process. I am wondering whether the Canadian or Quebec Charter of Rights and Freedoms contains any constitutional legal controls on the content of a referendum question or the transparency of that question?

Mr. Côté: No, not as far as I know. We would probably have to take a much closer look at the actual legal provisions, but I do not believe there are any direct controls or any reference to charters whatsoever. Charters are so general in nature that they can always be used as a defence. For instance, one could cite the chapter dealing with freedom of speech.

[*Texte*]

Ce que je retiens de notre système parlementaire, c'est que les domaines de législation du Parlement fédéral et des parlements provinciaux sont bien définis. Dans le domaine électoral, les responsabilités relèvent de chacune des provinces.

Je vais faire une petite parenthèse, si vous me le permettez. On a des rencontres régulières avec les directeurs généraux des élections du Canada, mais ils n'ont aucune juridiction l'un sur l'autre. L'Assemblée nationale, l'Assemblée législative ou la Chambre des communes a l'entière responsabilité d'édicter des règles du jeu par l'adoption d'une loi sur la consultation populaire. C'est son entière juridiction. Si ce que je dis est vrai, elle a la responsabilité de poser la question. On vote toujours à un référendum par un «oui» ou par un «non». Il y a généralement une question. Il peut y avoir plusieurs options, mais il y a une question ou des sous–questions. Cette question est la responsabilité de l'Assemblée nationale, d'une assemblée législative ou de la Chambre des communes.

La seule façon de contester la formulation d'une question—je pense que c'est le sens de votre question—, serait par le vote lui–même. C'est la plus forte contestation qu'il puisse y avoir lors d'un référendum. Je ne vois pas très bien comment on pourrait envisager de la contester sous une autre forme.

M. McWhinney: On avait dit lors de la campagne référendaire de 1980, et je l'avais moi–même souligné à Claude Morin à cette époque, que la question formulée était pleine d'ambiguïtés. À votre avis, existe–t–il une possibilité de contrôler ces questions? Il y a certainement possibilité de faire une plainte constitutionnelle devant les cours. Étant donné la Charte canadienne et la Charte québécoise, c'est une question de liberté d'expression, etc. Est–ce qu'il existe des contrôles ou non?

M. Côté: Pas que je sache. C'est le gouvernement qui formule la question qui doit en porter les conséquences. Je pourrais faire de la recherche ou de l'étude, mais je ne vois à prime abord aucun mode de contrôle qui puisse exister actuellement, que ce soit en vertu de la Charte ou dans les recours aux tribunaux. Il y en a peut–être, mais je n'en vois pas.

Permettez–moi d'apporter une précision. M^me^ Barry me souligne un point important dans notre loi. Il existe, selon la loi, un Conseil du référendum qui a juridiction pour toutes les procédures judiciaires. Il est composé de trois juges de la Cour du Québec.

• 1120

Il y a une autre particularité dans notre loi. Il ne peut y avoir, au cours d'une même législature, plus d'un référendum sur le même objet ou sur un objet qui, de l'avis du Conseil du référendum, est substantiellement semblable. Si un gouvernement décide de tenir un référendum sur une question quelconque pendant la deuxième année suivant son élection, il ne pourra pas, au cours du même mandat de quatre ou cinq ans, tenir un autre référendum portant sur le même objet. Mais cela peut être soumis au Conseil du référendum qui aura à trancher. Les décisions du Conseil du référendum sont sans appel.

M. McWhinney: Ce Conseil ne peut pas insister, par exemple, pour que la question soit formulée d'une façon claire et succinte?

[*Traduction*]

According to my understanding of our parliamentary system, the areas where the Federal Parliament and provincial legislatures have a right to legislate are well defined. Elections and the election process are clearly a provincial responsibility.

Again, I would like to digress for a moment, if you don't mind. We have regular meetings with the chief electoral officers for Canada and the provinces, but their jurisdiction is limited to their own specific area. The National Assembly, the Legislature or the House of Commons has sole responsibility for setting the ground rules in this area through the passage of legislation dealing with elections or referendums. That is its sole responsibility. If what I am saying is true, then it is again up to it to decide what the question will be. In a referendum, you always either vote "yes" or "no". There is generally one question only. There may be a number of options, but usually there is only one question and perhaps some sub–questions. That question is the responsibility of the National Assembly, the Legislature or, at the federal level, the House of Commons.

The only way to challenge the wording of a question—and I believe that's what you're getting at with your question—would be through the voting process itself. I see that as the strongest challenge one could make in the context of a referendum. As far as I'm concerned, there really would be no other way.

Mr. McWhinney: During the 1980 referendum campaign—and I myself pointed this out to Claude Morin at the time—the referendum question was extremely ambiguous. Do you believe there is any way of controlling the questions? There is certainly the option of bringing a constitutional complaint before the courts. Under the Canadian or Quebec Charter, one could cite freedom of expression, or similar provisions. Are there any controls at all?

Mr. Côté: No, not as far as I know. The government is responsible for deciding on the wording of the question and must bear responsibility for the consequences. I could do further research on this matter, but at first glance, my inclination would be to say that there is no real way of exercising control at this time, either through the Charter or through an action before the courts. There may be one, but I am just not aware of it.

I would like to make one clarification. Mrs. Barry has just reminded me of an important aspect of our legislation. Under our statute, a Referendum Council, composed of three judges of the Quebec Court, has jurisdiction over all legal proceedings.

There is another peculiarity in our act. There cannot be, within any one legislature, more than one referendum on the same subject or on a subject that is, in the view of the Referendum Council, substantially the same. If a government decided to hold a referendum on any subject in the second year after the election, it would not be able, within the same four–or five–year mandate, hold another referendum on the same subject. But this could be referred to the Referendum Council who would make a decision. These decisions cannot be appealed.

Mr. McWhinney: This Council does not have the power to insist, for example, that the question be stated in any concise way?

[*Text*]

M. Côté: Non, pas du tout.

M. McWhinney: Néanmoins, il est possible de porter une plainte constitutionnelle en invoquant certains éléments de la Charte canadienne, qui énonce des principes généraux. Vous avez parlé du principe d'équité. Le principe d'équité donne beaucoup de possibilités.

M. Côté: Vous faites allusion à ce que j'ai dit tout à l'heure sur l'équité et la transparence. Ce sont des concepts, et on peut les voir différemment. Selon l'expérience que j'ai eue avec les politiciens au cours des 30 dernières années, leur façon de s'exprimer n'est pas toujours la même que celle du commun des mortels.

M. McWhinney: On a au moins neuf siècles d'expérience juridique avec le principe d'équité.

M. Côté: Vous avez raison, mais il ne faut pas perdre de vue que, dans le système démocratique, ce qui est encore plus fort que le jugement de la Cour suprême, c'est le jugement des électeurs.

M. McWhinney: Merci.

Le président: Monsieur Duceppe.

M. Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): J'ai quelques questions sur la participation des tiers, tant lors d'un référendum que dans le cadre d'une campagne électorale.

La Couronne, bien sûr, n'est pas touchée puisque les gouvernements doivent continuer d'exercer leurs pouvoirs, tant au provincial qu'au fédéral. Dans le cadre d'une campagne électorale québécoise ou d'un référendum tenu au Québec en vertu des lois du Québec, comment le gouvernement provincial québécois et le gouvernement fédéral doivent-ils continuer d'exercer leur mandat, mais sans interférer dans le cadre de l'élection en termes partisans ou dans le cadre du référendum? Deuxièmement, dans le cadre d'une élection provinciale ou d'un référendum provincial, comment les partis fédéraux sont-ils soumis à la loi? Le sont-ils et, s'ils le sont, comment peuvent-ils intervenir?

M. Côté: C'est une grosse question.

Premièrement, la Couronne est, à mon sens, le gouvernement, soit le gouvernement provincial, soit le gouvernement fédéral. Mais le gouvernement, c'est l'exécutif, le Conseil des ministres. Ce n'est pas le Parlement. Ce n'est pas l'Assemblée nationale. Je pense qu'il faut faire une distinction très nette entre les deux. Lors d'une élection générale ou d'un référendum au Québec, un gouvernement au Canada peut intervenir en tant que gouvernement. Il n'est pas assujetti.

La conclusion qu'on peut en tirer est la suivante. Les gouvernements peuvent faire des démarches. Pourquoi peuvent-ils en faire et qu'est-ce qui est décent?

Ils peuvent en faire parce que la situation générale veut qu'un gouvernement continue d'exister et de fonctionner. Je pense qu'il existe une seule province au Canada—il faudrait vérifier—où les avis publics sont interdits pendant une période électorale. Je pense que c'est la Saskatchewan. C'est le seul endroit au Canada où les dépenses du gouvernement... On dit que la Couronne n'est pas assujettie, mais la Couronne peut s'assujettir. Il y a des lois dans lesquelles la Couronne dit: Le gouvernement s'assujettit à la loi. C'est le cas de la Loi sur l'environnement au Québec. Le gouvernement peut choisir d'être contrôlé par une autre loi ou par les exigences de la Loi électorale ou de la Loi référendaire.

[*Translation*]

Mr. Côté: No, not at all.

Mr. McWhinney: However, it is possible to lodge a constitutional complaint referring to provisions of the Canadian Charter, that establish general principles. You mentioned the principle of equity. The principle of equity leaves lots of room for interpretation.

Mr. Côté: You are referring here to what I said earlier about equity and openness. These are concepts and they can be viewed in different ways. In my experience in dealing with politicians over the last 30 years, their way of expressing things is not always the same as that of ordinary people.

Mr. McWhinney: We have had at least nine centuries of legal experience with the principle of equity.

Mr. Côté: True but you should not forget that in a democratic system the one thing that has precedence over Supreme Court pronouncements is the judgements made by the voters.

Mr. McWhinney: Thank you.

The Chairman: Mr. Duceppe.

Mr. Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): I have a few questions about third party interventions in a referendum or an election campaign.

The Crown, obviously, is not affected since governments need to continue to carry out their duties, at the provincial as well as the federal level. In what way are the provincial government and the federal government supposed to carry out their mandate during an election or a referendum campaign without interfering in a partisan way? Secondly, when a provincial election or provincial referendum takes place, in what way are federal parties subjected to the act? Are they, and if so, what can be their role?

Mr. Côté: That's a big question.

First, the Crown means both the provincial government or the federal government. But the government is the executive, the Cabinet. It is not Parliament. It is not the National Assembly. I think there should be a clear line drawn between the two. Any government in Canada may intervene as a government during a general election or a referendum campaign in Quebec. Governments are not subject to the act.

From this we can draw the following conclusion. Governments can do a number of things. But what exactly can they do, what is decent?

Governments can act because there is a general requirement for governments to continue to exist and to function. I think there is only one province in Canada—I would need to check—where public notices are prohibited during an election campaign. I think it is Saskatchewan. It is the only place in Canada where government expenditures... The Crown is not subject to legislation but it can choose to be subjected. There are legislations where the Crown says: The government will be subjected to this legislation. Such is the case of the Environment Act of Quebec. The government may choose to be bound by a legislation or by requirements of the Elections Act or the Referendum Act.

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 1125

La démarcation n'est pas difficile, parce que pendant la période électorale, le gouvernement doit continuer. Lors du dernier référendum au Québec, il n'y a pas eu, que je sache, d'interventions directes du gouvernement autre que ses interventions dans le cadre de ses responsabilités normales.

Je vais vous donner un exemple de 1980. Le gouvernement de l'époque, dans le domaine de la sécurité routière, avait un slogan publicitaire à la télévision et sur les affiches qui se lisait comme suit: On s'attache au Québec. Vous voyez qu'il y a là un message double. C'est un truc, mais il n'y a rien à faire. C'était dans le cadre de la sécurité routière.

Pour ce qui est de la deuxième partie de votre question, si les partis politiques fédéraux et les députés à la Chambre des communes effectuent des dépenses au Québec à l'occasion d'un référendum ou d'un élection au Québec, ils subissent la même interdiction que celle concernant les tiers. Je dois souligner que, lors du dernier référendum, un député fédéral nous a téléphoné pour nous demander s'il pouvait effectuer telle ou telle dépense d'information et de publicité. On lui a dit qu'à notre avis, il ne le pouvait pas, et sa réaction a été tout à fait positive. Il n'a pas donné suite à son idée.

Il y a toujours deux choses dans ces lois. Il y a la lettre et il y a l'esprit. La lettre de la loi délimite des choses très précises: ce qu'on doit faire, ce qu'on ne doit pas faire, quand on fait une infraction à la loi, mais il y a aussi l'esprit de la loi. L'esprit de la loi, je l'ai énoncé tout à l'heure. Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit sur la non–intervention des tiers. L'esprit de la loi, en ce qui nous concerne, est bien clair. L'expression démocratique se fait évidemment par le vote des citoyens et par l'intermédiaire des partis politiques ou des comités lors d'un référendum. Il faut donner à ces principaux intervenants la possibilité de jouer pleinement leur rôle.

Est–ce que cela répond suffisamment à votre question?

M. Duceppe: Il y a beaucoup de détails qu'il nous faudrait vérifier. Je pense, par exemple, à un député fédéral de Montréal qui se rend à Québec dans le cadre d'une élection provinciale. Est–ce qu'on calcule les dépenses qu'il a effectuées pour participer à cette assemblée? Quand ils ont des frais de déplacement, les députés sont remboursés.

M. Côté: Cette question a été posée lors du briefing de presse que j'ai donné à Québec. On trouve le même article dans la Loi électorale et dans la Loi référendaire. À partir du point de vue général que j'ai établi, il y a évidemment des exceptions qui sont permises. Il y a toute une liste au paragraphe 401(4) des deux lois qui dit ce qui n'est pas considéré comme une dépense électorale. Toute la notion de l'intervention est reliée à une dépense. Il faut être bien clair.

Si, par exemple un député ou n'importe quelle personne qui est connue dans la société décide de faire un discours, de donner une conférence de presse ou d'émettre un communiqué de presse, il a toute liberté de s'exprimer pourvu qu'il ne fasse pas de dépenses.

Passons maintenant aux frais. Je vais prendre l'exemple que vous avez donné tantôt. Les numéros des articles diffèrent dans les deux lois. Je vais vous donner ce que j'ai ici: les frais de transport d'un candidat s'ils ne font pas l'objet d'un

The dividing line is not difficult to establish because during the campaign the government has to continue to go about its work. At the time of the last referendum in Quebec, there had been no direct interventions of government as far as I know, other than its routine pronouncements in carrying out its normal responsibilities.

Let me give you an example from that time. The government was then running ads on television dealing with road safety, in which the punch line was: "On s'attache au Québec". The double meaning is obvious. It was a trick, but nobody could do anything against it for this was an ad dealing with road safety.

With regard to the second part of your question, if federal political parties or House of Commons MPs were to spend money towards a referendum or election campaign in Quebec, they would face the same prohibitions as third parties. I should mention that at the time of the last referendum, a federal MP called us to ask if he could spend a given amount for information and advertising. We told him that, in our view, he couldn't and his reaction was quite positive. He dropped his plan.

There's always two aspects in legislation like this. There is the letter and there is the intent. The letter of the law deals with very precise things: What you must do, what you cannot do, what is an offence, but there's also the intent. The intent of the legislation is as I outlined earlier. I'm not going to repeat what I said about non–intervention of third parties. The intent of the law is quite clear. Democratic expression is taking place through the vote of citizens and through political parties or committees in a referendum. These main players need to be provided enough room to fully play the role that is theirs.

Does this answer your question?

Mr. Duceppe: There are lots of specifics that would need to be double checked. How about, for example, a federal member from Montreal who goes to Quebec to an election meeting. Would his travelling expenses be included in the spending limits? MPs have their travelling expenses refunded.

Mr. Côté: This question was asked at the press briefing I gave in Quebec. Both the Elections Act and the Referendum Act contain the same provision. Under the general framework I established, there are of course a number of exceptions. There's a whole list in subsection 401(4) of both acts that outlines what is not to be considered as an election expense. The whole concept of intervention is tied to spending. This must be very clear.

If, for example, a member of Parliament or any well–known person decides to make a speech, to give a press conference or to make a press release, that person faces no restriction as long as he or she does not incur any expenses for that purpose.

Now let's have a look at travel expenses. To get back to the example you used, the sections dealing with it are numbered differently in both acts. I will give you what I have here: travel expenses of a candidate if they are not reimbursed; other

[*Text*]

remboursement; les autres dépenses pesonnelles raisonnables d'un candidat, qui ne doivent comprendre aucune publicité, si ces dépenses ne sont pas remboursées; et les frais de transport d'une personne autre qu'un candidat payés à même ses propres deniers si ces frais ne lui sont pas remboursés.

[*Translation*]

reasonable expenses of a candidate, but excluding advertising expenses, if they are not reimbursed; and travelling expenses of a person other than a candidate paid out of pocket by that person and not being reimbursed.

• 1130

J'ai répondu à cette question parce qu'on me donnait des exemples concrets. J'ai dit: Quand on arrivera devant un cas précis, on verra si cela est permis par cette disposition ou si cela ne l'est pas.

I answered that question because I was being given concrete examples. I said: If we get a precise situation, we will see if it is allowed under this provision or not.

L'autre chose que je veux vous mentionner, et je pense que c'est important, c'est qu'il y a une difficulté réelle d'application de cette loi. On peut avoir deux attitudes, à mon sens. On peut avoir une attitude très rigoureuse, très juridique, très légaliste. J'ai établi depuis des années le principe suivant. Je n'intente de poursuites judiciaires, ce que je fais très rarement, qu'en me basant sur trois paramètres: premièrement, il faut qu'il y ait une infraction très nette à la loi; deuxièmement, il faut qu'il y ait des chances de gagner un procès, car il faut qu'on ait une bonne preuve pour ne pas abuser des tribunaux; troisièment, et c'est peut–être le principe plus important, il faut que cela ait une valeur d'exemple.

Another important thing I might mention is that this legislation is very difficult to implement. One has a choice between two attitudes, in my view. The first is a very strict and legalistic attitude. I have applied the following principles for many years. I take legal action, which I do very rarely, only based on three criteria. First, there has to be a very clear violation of the act; secondly, there needs to be enough evidence to win the case in court, otherwise it would be viewed as an abusive process; third, and this is maybe the most important principle, the charges must be seen as having exemplary value.

Dans un très grand nombre de cas, je n'intente pas de poursuites. Il y a des infractions à la loi, mais je n'intente pas de poursuites parce qu'il n'y a pas de mauvaise volonté, parce qu'il y a ignorance de la loi, parce que le cas n'est pas majeur. C'est à moi d'analyser la situation et de décider si j'intente des poursuites. C'est toujours possible que je le fasse. Lors du dernier référendum, j'en ai intenté une trentaine, pratiquement à parts égales.

In the great majority of cases I do not press charges. In most cases, even though there may have been infractions, I do not press charges because they were done in good faith, because it was a matter of not knowing the requirements of the act, because the infraction is a minor one. It is up to me to analyze the circumstances and to decide to press charges or not. I always have the discretion to do so. During the last referendum, I pressed about 30 charges.

Est–ce que cela répond à votre question?

Does this answer your question?

The Chairman: I hesitate, of course, to interrupt the line of questioning, but the purpose of our discussion is referenda, not elections. While this may be useful for future reference, and I recognize the value of the questions to all sides, since the purpose of the committee is to deal with referenda I hope we might get back to that topic.

Le président: J'hésite à interrompre mes collègues, mais notre sujet est les référendums, et non les élections. Les questions posées sont intéressantes et nous seront peut–être utiles pour l'avenir, mais le sujet dont nous traitons est les référendums et j'espère que nous pourrons y revenir.

M. Patry (Pierrefonds—Dollard): Monsieur Côté, bonjour.

Mr. Patry (Pierrefonds—Dollard): Welcome, Mr. Côté.

Vous venez de nous dire que, lors du dernier référendum, vous avez poursuivi plusieurs compagnies, syndicats et associations, et que vous avez gagné toutes les poursuites. Je ne connais pas les jugements de la cour. Ne croyez–vous pas que, lors d'un autre référendum, ces compagnies et ces associations pourraient être incitées à récidiver à cause de l'enjeu et du montant des amendes? Je ne sais pas quels sont les montants des amendes. Ces compagnies et associations ne pourraient–elles pas se dire que l'enjeu est beaucoup plus important que l'amende qu'elles risquent de payer?

You just told us that in relation to the last referendum you pressed charges against several companies, unions and associations and that you won all your cases. I don't know what the sentences were. Don't you think that, if a new referendum is called, these companies and associations might be encouraged to repeat their behaviour in view of what is at stake and the size of the fines? I don't know the size of the fines. Couldn't these companies and associations decide that the stakes are much greater than the fines that they might have to pay?

M. Côté: Vous avez tout à fait raison.

Mr. Côté: You are quite right.

Si vous me le permettez, je vais faire une parenthèse. Je voudrais dire que je suis un peu responsable du fait qu'on parle du domaine électoral et du domaine référendaire, parce que, pour nous, il est très clair que les deux lois sont corollaires et analogues. Donc, je suis un peu responsable de cela.

Just as an aside, I am partly responsible for the fact that we are talking about elections and not only referendums because it is very clear for us that both acts are very similar. So I'm partly responsible for these digressions.

[*Texte*]

Vous avez raison quand vous dites qu'on peut, à un moment donné, s'en balancer. Il y a un fait sur lequel j'insiste: quand on va en cour, on ne réclame pratiquement jamais une peine exemplaire, et c'est un minimum qui est imposé. Cependant, ce qui est le plus embarrassant pour les contrevenants, c'est le fait d'être poursuivi. Cela a plus de conséquence que n'importe quelle amende qu'ils peuvent être appelés à payer. Je m'en suis servi dernièrement et je vais m'en servir lors de la prochaine élection générale. Je vais prendre des exemples de 1989 et du dernier référendum de 1992. Je m'efforce toujours de rendre ces choses publiques, pas dans le but de dénigrer les entreprises ou les syndicats, parce que ce sont quand même des entreprises ou des syndicats assez importants, mais seulement pour attirer l'attention sur le fait qu'il faut faire attention, qu'il faut être prudent et ne pas dépenser. Ils peuvent jouer le rôle autrement. Ils doivent se conformer à la loi.

Il peut arriver qu'il y en ait qui disent: Très bien, on s'en fout. Mais ce n'est pas un système policier. Il n'y a pas de façon de procéder autre que de convaincre les gens du bien–fondé de nos exigences.

M. Patry: Monsieur Côté, vous avez une très vaste expérience dans le domaine électoral. Croyez–vous qu'il serait, non pas possible, mais louable, lors d'une élection provinciale ou fédérale, d'inclure une question ou des questions consultatives, comme le font certains États américains, ou si vous pensez plutôt que le fait d'inclure une ou des questions pourrait faire converger l'élection vers la consultation plutôt que vers l'élection?

• 1135

M. Côté: Il faudrait peut–être tenter l'expérience un jour, mais je vois les difficultés suivantes.

Je vais prendre un exemple très réel qu'on vit actuellement dans la région de Québec. Il est question d'un référendum. J'ai déclaré publiquement, et je tiens à le répéter ici, que le choix des moyens de consultation ne m'appartient pas. Une fois qu'on a pris une décision, si on me demande de remplir une fonction, j'accepte.

On dit qu'il faut tenir un référendum dans toute la région de Québec à l'occasion des élections générales sur l'opportunité de tenir les Jeux olympiques ou pas. C'est cela qui est proposé.

Je vois la difficulté suivante. Pour être très concret, dans la grande région de Québec, il y a neuf circonscriptions électorales. Il y aura des candidats dans les neuf circonscriptions électorales. S'il y a un référendum en même temps, les candidats seront libres de s'exprimer sur l'enjeu du référendum, mais les choses se compliquent du fait que le candidat est assujetti à un certain nombre de règles concernant ses dépenses. S'il y a un référendum, il va falloir déterminer quelle sera la nature des dépenses, comment seront formés les comités et comment on va contrôler les dépenses du candidat qui se présente pour se faire élire et qui, en même temps, défend l'option du «oui» ou du «non». Je trouve cela extrêmement difficile et complexe. Je ne dis pas que c'est impossible, mais il faut se forcer l'imagination pour trouver des modes de contrôle.

Par ailleurs, cela présente des avantages. Si une consultation est faite à l'occasion d'une élection, cela permet d'avoir directement l'opinion des électeurs sur un sujet controversé, sur un problème de société, et cela diminue les coûts car on utilise une seule liste électorale qui est établie au moment du scrutin.

[*Traduction*]

You are right when you say that anyone can decide to just ignore the risk of a fine. However, there is one aspect I should emphasize: when we press charges, we almost never ask for the maximum sentence and the accused gets away with the minimum. However, what is most damaging to the offenders is having to appear in court. This is a more effective deterrent than any fine that might be imposed. I have used this feature lately and I will do so again during the next general election. I will take examples of prosecutions of 1989 and of the 1992 referendum. I always try to publicize these charges, not in order to embarrass these businesses or unions, which are quite large businesses or unions, but only to draw attention to the fact that one needs to be careful, one needs to be careful not to spend. They can play a role without spending but they should comply with the law.

It could happen that some parties say: OK, we couldn't care less. But we are not living in a police state. There is no other way to enforce the legislation than convincing people it is the right thing to do.

Mr. Patry: Mr. Côté, you have a vast experience with the electoral process. Do you think it would be possible, or rather advisable, to include a question for consultation purposes in a provincial or federal election, as is being done in a number of American states, or do you think this might shift the process too much toward a consultation rather than an election?

Mr. Côté: Maybe we should attempt such an experience some day, but I see the following difficulties.

Let's take a very real example that is presently happening in the Quebec City area. There is talk about holding a referendum. I stated publicly and I repeat here that the choice of the means of consultation is not mine to make. Once a decision has been made, if I'm asked to fulfill a function, I do so.

People are asking for a referendum in the Quebec City region, at the same time as a general election, on the advisability of applying for the Olympic Games. This has been proposed.

I see the following difficulty. To get down to nuts and bolts, in the Greater Quebec area, there are nine ridings. There will be candidates in all nine ridings. If a referendum is being held at the same time, these candidates will be free to express opinions on the question being asked in the referendum, but things get complicated by the fact that the candidates are subject to a number of rules regarding their expenses. If there is a referendum, we will need to determine how expenses will be identified, how the "yes" and "no" committees will be formed and how we will control the expenses of the candidates who are trying to get elected and who at the same time will come down on the side of "yes" or "no". I think this would be extremely difficult and complex. I'm not saying it is impossible, but it stresses our imagination to come up with control mechanisms.

On the other hand, there are some advantages. If a referendum is held at the same time as an election, this allows to have the direct opinion of the electorate on a controversial issue, on a societal issue, without much additional cost since we would use the same voters' list as for the election.

[*Text*]

Cependant, cela peut compliquer passablement l'enjeu. Il faudrait voir comment cela s'est vécu ailleurs, dans d'autres pays, et quelles conséquences cela peut avoir. Je dis qu'il y a des difficultés pratiques au point de vue des dépenses, mais il y a peut–être aussi des avantages.

Prenons un exemple plus vaste que celui que je viens de vous donner. Supposons que, lors d'une élection provinciale, il y a un référendum sur la nécessité d'augmenter ou de diminuer la limite de vitesse sur les routes. Cela peut être un enjeu. On veut tâter le pouls de la population sur cette question, mais cela aura une conséquence directe sur les lois futures, car il y en a qui voudraient que la vitesse soit diminuée à 60 kilomètres et d'autres qui voudraient qu'elle soit augmentée à 150 kilomètres. Si la question est très importante, elle pourrait être un des enjeux de l'élection.

M. Patry: Ma dernière question sera totalement différente. Les manifestations d'appui à la participation directe des citoyens semblent provenir surtout de l'Ouest du Canada. Pensez–vous que les Québécois seraient favorables à l'idée d'un système de *recall* ou de révocation des députés?

M. Côté: J'hésite à répondre à cette question à laquelle je m'attendais un peu, car mes réflexions personnelles ne sont pas suffisantes à cet égard. Cette question a été soulevée par des professeurs de droit qui sont venus ici. Il y a beaucoup de problèmes reliés à cette façon de procéder, des problèmes qu'on ne peut pas dissocier de notre système parlementaire. J'ai de la difficulté à concilier cela avec le principe de la responsabilité ministérielle.

Je pense qu'il y a beaucoup de moyens qui pourraient être utilisés avant d'aller jusqu'au *recall*. C'est une question que je me suis posée en lisant les témoignages qui ont été entendus ici. Entre autres, il y a des règlements qui peuvent être adoptés par la Chambre des communes sur la façon de procéder.

Prenons l'exemple d'un député qui s'en va pendant deux ans à l'extérieur du pays et qui n'accomplit pas ses fonctions. Il y a certains modes de contrôles qui peuvent exister. C'est un exemple extrême, mais c'était pour illustrer la situation.

Je pense qu'on n'a pas suffisamment mis l'accent sur un autre aspect important dans notre système parlementaire, c'est–à–dire sur le fonctionnement des caucus. Par définition, un caucus est un groupe de députés d'un parti politique dont les réunions sont confidentielles et non publiques. Je me demande si certaines questions ne pourraient pas être rendues publiques, même s'il y a des divergences à l'intérieur du caucus, pour essayer de faire avancer certaines idées.

• 1140

Au Québec et au Canada, on a un système parlementaire de type britannique, mais le bureau des premiers ministres est devenu un bureau de type présidentiel. C'est une évolution de notre société qui m'apparaît un peu aberrante, mais qui est très efficace par ailleurs. On a des partis politiques de l'exécutif. Je pense qu'il faut se poser de grosses question là–dessus. À mon avis, on est placés dans cette situation par les exigences de la fonction et les exigences de l'évolution. Je ne porte pas de jugement sur ce qui se fait. Je pense que cela répond à une nécessité.

[*Translation*]

However, this system would become rather complicated. We would have to look at how this is being done in other jurisdictions, in other countries, and what the consequences might be. I see practical difficulties associated with the control of expenses, but there might also be a plus side.

Let's assume a larger consultation than the one I just mentioned. Let's assume that, at the time of a provincial election, a referendum is held on the advisability to increase or decrease the speed limits on our roads. It could be a referendum issue. One might want to take the pulse of the people on this issue, but this will have a direct consequence on future legislations since some people would want the speed to be decreased to 60 kilometres and others would have it increased to 150 kilometres. If the matter is of great importance, it might become an election issue.

Mr. Patry: My last question will be on something entirely different. Support for direct participation of citizens seems to come mainly from Western Canada. Do you think Quebecers would support the idea of a recall system of members of Parliament?

Mr. Côté: I hesitate to answer this question, which is not entirely unexpected, because I have not thought it out in depth. The issue has been raised by some law professors who appeared here. Such a procedure would raise many problems in our parliamentary system. I have difficulty reconciling this concept with the principle of ministerial responsibility.

I think many other means could be used before going all the way to a recall. I have asked myself this question after reading the presentations made before your committee. It seems to me that the House could put in place some rules of procedure to alleviate this type of problem.

Let's take for example a member who goes abroad for two years and neglects his duties as MP. Some control mechanisms could be put in place to deal with it. It is an extreme example but I use just as an illustration.

I don't think we have put enough focus on another important aspect of our parliamentary system, the functioning of caucuses. By definition, a caucus is a group of MPs belonging to a party whose meetings are held in camera, behind closed doors. I wonder if some of their discussions couldn't be held in the open, even if there are some differences within the caucus, in order to advance a number of ideas.

In Quebec and in Canada we have a British type of parliamentary system but the Prime Minister's office has become a presidential type of office. This is somewhat of an aberration in our society, but it is also quite effective. We have political parties in the executive. I think we should really ask ourselves some questions on this. In my view, this situation came about because of the requirements of the function, the requirements of evolution. I'm not expressing a political judgement on what exists. I think it answers a need.

[*Texte*]

Les choses deviennent difficiles quand il faut définir le rôle d'un *backbencher*. Quel est le véritable rôle d'un député?

Une autre réflexion s'est faite au Québec. Un rapport a été déposé et ils ne le suivent pas. C'était le Rapport Vaugeois qui confiait aux députés qui ne sont pas membres du Conseil des ministres, qui ne sont pas adjoints parlementaires ou qui n'ont pas de fonctions particulières un rôle de législateur beaucoup plus avant–gardiste que tout ce qu'on avait pu imaginer auparavant. Il semble qu'il y ait là des solutions qui pourraient être fouillées davantage, non seulement pour mettre en valeur les députés qui n'ont pas de fonctions officielles, mais aussi pour leur permettre d'accomplir de façon beaucoup plus adéquate leurs responsabilités de porte–parole de leurs commettants et de jouer un rôle très positif dans l'élaboration de lois.

M. Patry: Merci, monsieur le président.

The Chairman: Mr. Malhi, you have questions?

Mr. Malhi (Bramalea—Gore—Malton): The province of Quebec has had two referendums over the past fifteen years. Was this a successful experience or not?

M. Côté: Oui, certainement. J'ai été le responsable administratif des référendums de 1980 et de 1992. Je crois que, sur le plan de la consultation populaire, l'expression de l'opinion des électeurs, à l'occasion des deux référendums, s'est faite d'une façon ordonnée et selon les règles du jeu. La liberté d'expression a été vraiment permise à tous égards.

Cette question me permet de vous soumettre une réflexion. À mon avis, une consultation populaire, et cela serait aussi le cas pour une initiative si une loi permettait qu'une consultation soit initiée par des signatures d'électeurs, est un instrument dont il ne faut pas abuser. Selon mon expérience, on ne peut pas arriver à la conclusion qu'il faut en tenir à tout bout de champ et pour n'importe quoi. C'est une chose qui doit être réservée à des questions fondamentales. Je vais vous en donner une. J'ai déjà exprimé une opinion à cet égard au Québec. J'ai déposé il y a plusieurs années un rapport sur le mode de scrutin qui s'appelle *La proportionnelle territoriale*. J'ai été très clair. Je disais que si jamais, dans une province ou au fédéral, on en arrivait à la conclusion qu'on devait changer le mode de scrutin, il faudrait que cela se fasse à la suite d'un référendum. C'est un changement très fondamental dans notre processus démocratique. C'est une chose qui doit être soumise à la consultation populaire.

Mr. Malhi: Thank you.

Le président: Le Comité me permettra sans doute de poser certaines questions.

• 1145

Monsieur Côté, il y a des coûts pour les comités du «oui» et du «non», ainsi que des coûts pour votre bureau. Est–ce qu'il y a d'autres coûts lors de référendums?

M. Côté: Non. Évidemment, quand on dit que le référendum a coûté tant de millions de dollars, cela inclut tous les coûts. Ce qui coûte le plus cher, c'est l'organisation du référendum lui–même, le scrutin lui–même. Il n'y a pas d'autres sommes qui ont été déboursées par d'autres ministères ou par d'autres organismes.

[*Traduction*]

Things become difficult once you try to define the role of a backbencher. What is really the role of a member of Parliament?

Some thinking has been going on along these lines in Quebec. A report has been tabled but is not being implemented. It was the Vaugeois Report that recommended giving a much larger role than anything that had been imagined before to those members who are not Cabinet ministers or parlimentary assistants or who have no other specific function. It seems to me that there are some solutions that should be explored further, not only to give a wider legislative role to members who don't have any official functions but also put them in a position to better fulfill their responsibilities as representatives of their voters as well as playing a very positive role in developing legislations.

Mr. Patry: Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Monsieur Malhi, avez–vous des questions?

M. Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Le Québec a connu deux référendums au cours des 15 dernières années. Est–ce que cela a été une expérience positive ou non?

Mr. Côté: Yes, certainly. I have been responsible for organizing the referendums of 1980 and 1992. I believe that with regard to enabling voters to express their opinion, both were held in a very orderly fashion and within a strict set of rules. Freedom of expression has been fully insured.

In this regard there's one thing I would like to suggest to you. In my personal opinion, a consultation such as this, and this would apply also to an initiative if a consultation could be initiated with the signature of a number of voters, is a tool that should not be used excessively. In my experience, this mechanism should not be used too often and on just any issue. It should be reserved to very fundamental questions. I suggest one such issue. I have already offered my opinion on this in Quebec. I tabled several years ago a report on the voting system entitled *La proportionnelle territoriale*. I was very clear. I said that if ever, whether at the provincial or federal level, the voting system were to be changed, it should only be done after a referendum on the subject. This is a very fundamental change in our democratic process. This is something that should be put directly to the voters.

M. Malhi: Je vous remercie.

The Chairman: The members will allow me to ask a few questions, I hope.

Mr. Côté, there are costs for the "yes" and "no" committees as well as for your office. Are there any other costs associated to referendums?

Mr. Côté: No. Obviously, when we say that a referendum costs so many million dollars, this includes all costs. The largest cost is for organizing the referendum itself, the poll itself. There are no other costs that are borne by other departments or agencies.

[*Text*]

Le président: Donc, vous pouvez calculer le coût du référendum de 1992 électeur par électeur.

M. Côté: Oui.

Le président: Quel est ce coût?

M. Côté: Je n'ai pas le coût par électeur, mais on pourrait faire le calcul rapidement. Je n'ai pas de calculatrice. J'avais ce chiffre. Le référendum a coûté 43 millions de dollars, et il y a 4,7 millions d'électeurs. Il faudrait diviser.

Le président: C'est presque 11$ par électeur.

M. Côté: C'est environ 12$ par électeur.

M. Duceppe: C'est plutôt 10$.

M. Côté: Au plus 10$.

Le président: À peu près 10$, je pense. Merci. Avec les comités du «oui» et du «non», est–ce que le référendum est organisé circonscription par circonscription partout au Québec?

M. Côté: Oui. Après l'adoption de la question par l'Assemblée nationale, chaque député s'inscrit à l'un ou l'autre des comités. C'est la base du comité du «oui» et du comité du «non». Par la suite, la campagne référendaire se fait circonscription par circonscription, et les résultats arrivent circonscription par circonscription.

Le président: Alors, les coûts de chacun des députés et de chacun des comités locaux sont les coûts des comités du «oui» et du «non». On additionne toutes les dépenses pour arriver à ces coûts. Avez–vous eu d'autres expériences référendaires au Québec à part les deux dont vous nous avez parlé aujourd'hui?

M. Côté: Il y a eu des référendums au Québec. On en parle dans le document. Il y a un tableau à la fin.

Le président: Oui, les référendums provinciaux.

M. Côté: Il y en a eu au Québec en 1919 sur la vente de la bière et du vin. C'est amusant de lire cela. Je pourrais vous le lire, mais je pense que je vous ferais perdre un peu de votre temps. On dit quelle était la nature de la question à ce moment–là et comment les choses se sont déroulées.

Je vais juste vous lire la question, puisqu'on a parlé tout à l'heure de la clarté de la question. On demandait en 1919:

Êtes–vous d'opinion que la vente des bières, cidres et vins légers, tels que définis par la loi, devrait être permise?

C'était en 1919. C'est drôle quand on regarde de quelle façon s'est faite la campagne des marchands de vins. Ensuite, il y a eu le référendum de 1980, le référendum de Nunavik en 1987 et le dernier référendum de 1992.

J'aimerais revenir à un point qu'il faudrait certainement retenir. Il y a des référendums de façon régulière et systématique dans le domaine municipal, et il faut voir comment cela fonctionne. C'est assez important.

Je n'élaborerai pas là–dessus, mais dans le domaine municipal, on s'oriente de plus en plus vers une législation analogue à la législation provinciale, et on s'oriente également de plus en plus vers la formation de partis politiques municipaux.

• 1150

Le président: Êtes–vous aussi d'avis qu'actuellement, avec la loi qui est en vigueur au Québec, on ne pourrait pas tenir une élection en même temps qu'un référendum? Il faut que ce soit à deux dates différentes.

[*Translation*]

The Chairman: Therefore you can establish the cost of the 1992 referendum for each and every voter.

Mr. Côté: Yes.

The Chairman: What is this cost?

Mr. Côté: I don't have the figure here but it's easy to do the calculation. I don't have a calculator here. I knew this figure. The referendum cost $43 million and there were 4.7 million voters. It's just a matter of dividing.

The Chairman: That's close to $11 per voter.

Mr. Côté: It's around $12 per voter.

Mr. Duceppe: It's close to $10.

Mr. Côté: $10 at the most.

The Chairman: Around $10, I think. Thank you. Is the referendum organized riding by riding everywhere in Quebec, with the "yes" or "no" committees?

Mr. Côté: Yes. Once the question has been approved by the National Assembly, each member registers with one of the two committees. This forms the basis of the "yes" and "no" committees. Thereafter, the referendum campaign takes place in every riding and the results are compiled riding by riding.

The Chairman: Therefore, the expenses of each member and each local committee are the costs of the "yes" and "no" committees. To get the total amount, you simply add all these expenses. Did you have any other referendum experiences in Quebec besides the two you mentioned today?

Mr. Côté: There have been several referendums in Quebec. We provide you with a list at the end of the document.

The Chairman: Yes, the provincial referendums.

Mr. Côté: There was one in Quebec in 1919 on the sale of beer and wine. It's rather amusing to read this. I could read it to you but I think it would be a bit of a waste of your time. The document shows what the question was at the time and how the campaign was organized.

I'm going to read you the question, since somebody raised the matter of the clarity of the question. The question in 1919 was:

Is it your opinion that the sale of light beer, cider and wines as defined by law, should be allowed?

This was in 1919. It's funny when you read the positions taken in the campaign. Next there was the referendum of 1980, the referendum on Nunavik in 1987 and the last referendum in 1992.

I'd like to emphasize a noteworthy aspect. There are frequent referendums at the municipal level and one should look at how these work. It is rather important.

I won't elaborate on this but at the municipal level there is a trend towards legislation that resembles closely that on provincial referendums and also more and more a trend towards municipal political parties.

The Chairman: Do you also think that under the present act it would be impossible to hold an election at the same time as a referendum? The two would have to take place on different dates.

[*Texte*]

M. Côté: Voici ce que dit l'article 15 de la loi:

Dès qu'un décret ordonnant la tenue d'une élection générale est délivré, tout décret ordonnant la tenue d'un référendum devient nul et aucun décret ne peut être délivré avant que les élections générales n'aient eu lieu.

Le président: Donc, à votre avis, on ne pourrait tenir les deux en même temps, même en modifiant la loi, sans avoir des difficultés au niveau des coûts surtout.

M. Côté: Premièrement, pour que les deux aient lieu en même temps, il faudrait que la loi soit modifiée. Personnellement, je crois qu'à cause de la structure et de la façon dont on fonctionne, il y aurait une difficulté pratique réelle si on voulait appliquer les mêmes règles de financement et de coûts au référendum et à l'élection.

Le président: C'est tout. Madame Bridgman,

have you more questions?

Ms Bridgman: I'd just like to clarify one point the chairman brought up. The campaigning and the results are done riding by riding. You count up all the ridings that said no, all the ridings that said yes, and arrive at the winner. It's not specifically individuals' votes; it's the total number who say yes versus the total number who say no.

M. Côté: Les votes sont compilés de la même façon que lors d'une élection générale: section de vote par section de vote, circonscription par circonscription. Le rapport du référendum de 1992, c'est une brique. On a le résultat par section de vote.

Ms Bridgman: Okay.

M. Côté: Une section de vote, chez nous, comporte un maximum de 300 électeurs. Il y a donc 20 000 sections de vote.

Ms Bridgman: At present there are two categories of referendums, a consultative type of referendum and an approval type of referendum. Would it be fair to say that the consultative type of referendum is a referendum seeking the advice of the electorate, whereas an approval type would be a binding referendum? Would it be fair to. . .?

M. Côté: Vous avez raison dans la distinction que vous faites dans la nature des référendums. Dans le cas d'un référendum consultatif, on demande un avis, une opinion. L'autre type de référendum, selon le résultat, oblige le gouvernement à adopter telle ou telle loi ou à faire telle ou telle chose. À mon avis, dans notre système parlementaire démocratique, au niveau des gouvernements provinciaux et fédéral, mais pas au niveau municipal, on peut avoir des référendums qui sont de nature consultative, mais non obligatoire. Au municipal, il y a des référendums qui sont tenus et le conseil municipal est obligé d'agir selon le résultat de ces référendums. C'est une chose qui existe chez nous.

Ms Bridgman: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you.

Vous avez une autre question, monsieur Langlois?

M. Langlois: Je me situe au référendum de 1992. Peut–être que la loi a été modifiée depuis. Je ne sais pas si elle l'a été. En 1992, les personnes physiques qui désiraient contribuer directement au comité du «oui» ou au comité du «non» ne

[*Traduction*]

Mr. Côté: Here's what section 15 of the Act says:

As soon as a decree ordering a general election to be held is made, any decree ordering a referendum to be held becomes null and void and no decree can be made before the general election takes place.

The Chairman: Therefore, in your view, the two could not be held at the same time, even by amending the Act, without giving rise to difficulties related to costs, mainly.

Mr. Côté: First, for the two to be held at the same time, the Act would have to be amended. In my personal opinion, I believe that due to the structure and to the way we operate, there would be great practical difficulties if we tried to apply the same financing and spending rules to a referendum and an election.

The Chairman: I don't have any more questions. Ms Bridgman,

avez–vous d'autres questions?

Mme Bridgman: J'aimerais simplement clarifier un point que le président a évoqué. La campagne et la compilation des résultats se font circonscription par circonscription. Vous comptez toutes les circonscriptions qui ont dit non, toutes les circonscriptions qui ont dit oui, et on trouve le gagnant. Ce ne sont pas les votes individuels qui comptent; c'est le nombre total des circonscriptions qui disent oui comparé au nombre de celles qui disent non.

Mr. Côté: The votes are counted the same way as for a general election: polling section by polling section, riding by riding. The report on the 1992 referendum is that thick. It gave the results by polling stations.

Mme Bridgman: Bien.

Mr. Côté: A polling station, in Quebec, has a maximum of 300 voters. Therefore, there are 20,000 polling stations.

Mme Bridgman: À l'heure actuelle, il y a deux catégories de référendums, un référendum consultatif et un référendum approbatif. Serait–il juste de dire que le référendum consultatif vise à obtenir l'opinion de l'électorat, tandis qu'un référendum approbatif serait contraignant? Est–ce ainsi. . .?

Mr. Côté: Yes, that would be the distinction. In the case of a consultative type of referendum, an opinion is being sought. In the other type, the government is bound to pass a given legislation or to do whatever was asked in the question. In my own view, in our parliamentary system, it is possible to have consultative referendums that are not binding at the provincial and federal levels, but not at the municipal one. At the municipal level, city council has to act on the results of these referendums. This is something that we have in Quebec.

Mme Bridgman: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie.

Mr. Langlois, do you have another question?

Mr. Langlois: I'm referring to the 1992 referendum. Maybe the Act has been changed since, I don't know. In 1992, individuals who wanted to contribute directly to a "yes" or "no" committee did not get any tax credit. Was there any

[*Text*]

pouvaient pas recevoir de crédit d'impôt. Est–ce qu'il y avait une raison à cela? Je sais que la loi ne le permettait pas, mais pour quelle raison obligeait–elle une personne à passer par un parti politique pour avoir droit à un crédit? Je cherche à comprendre pourquoi il y avait une différence entre une élection et un référendum.

• 1155

M. Côté: J'avoue que la question me prend un peu par surprise. Pour ne pas me fourvoyer, il faudrait que je vous transmette la réponse dans les prochaines heures. Vous me demandez la raison fondamentale de l'existence de cela.

M. Langlois: Il y a peut–être eu un oubli du législateur. Dans ma circonscription de Bellechasse, j'étais président du comité du «non». Plusieurs personnes qui voulaient contribuer au comité du «non» se sont abstenues de le faire parce qu'elles devaient passer par un parti politique qui n'était pas nécessairement le leur.

Il faudrait peut–être permettre aux citoyens et citoyennes de participer à un référendum sans les obliger à passer par un parti politique. Il serait bon qu'ils puissent aller directement à l'agent officiel ou au responsable local qui, de toute façon, doit vous transmettre une liste des dépenses. Pourriez–vous envisager de faire une telle recommandation au législateur québécois?

M. Côté: Je m'en voudrais de vous donner une réponse approximative. Je m'engage à étudier cette question de façon plus approfondie dans les prochains jours. Nous allons faire parvenir au Comité la réponse à votre question si je trouve la raison de cette particularité.

Il y a une autre particularité qui est assez surprenante dans la Loi sur la consultation populaire. Les représentants des comités ne reçoivent pas de rémunération. Je me rappelle qu'on a discuté de cela. Pourquoi l'a–t–on fait dans le domaine de l'impôt? Il faudrait que je fouille davantage. Je m'excuse de ne pas avoir la réponse.

M. Langlois: Merci.

Le président: Merci, monsieur Côté et madame Barry, pour votre témoignage d'aujourd'hui qui a été très utile au Comité, comme en font foi les questions qui ont été posées.

I appreciate your attendance very much.

Monsieur Leroux, vous avez un rapport à présenter.

M. Leroux: Monsieur le président, je voudrais déposer le rapport du Sous–comité sur la mosaïque des photos de la 35e Législature. J'ai déposé les points d'entente des trois partis. Voulez–vous que je décrive les points d'entente ou si on remettra une copie du rapport aux députés?

The Chairman: Does everyone have a copy? Does anyone have any—

M. Leroux: Il n'y avait que trois copies ce matin, dont une pour le Comité.

Le président: Nous avons donné des copies à tout le monde.

M. Leroux: Très bien.

The Chairman: Is everyone happy with the report? Has everyone seen it?

[*Translation*]

reason for this? I know that the Act didn't allow it, and I would like to know why an individual had to go through a political party to get the credit? I'm trying to find out why there was this difference between an election and a referendum.

Mr. Côté: I have to admit that your question takes me a bit by surprise. In order not to mislead you, I would need to check the answer and get back to you in a few hours. You are asking me what the rationale is for this.

Mr. Langlois: Maybe it was just an oversight on the part of the law–makers. In my riding of Bellechasse, I was President of the «no» committee. Many people who wanted to contribute to the «no» committee decided not to because they had to go through a political party which wasn't necessarily the one they favored.

Maybe it would be a good idea to allow citizens to make contributions to a referendum without having to go through a political party. It would be a good thing if they could go directly to the official agent or to a local official who has to report all expenses to you anyway. Would you consider making such a recommendation to the government of Québec?

Mr. Côté: I wouldn't want to answer without being sure. I will look into this in the next few days and come back to the committee with the answer if I can find the reason for this peculiarity.

There's another somewhat surprising peculiarity in the Referendum Act. The committee representatives cannot get any pay. I remember there have been discussions about this. Why was this decision made with regard to the tax credit? I would have to look into it. I apologize for not having the answer at my finger tips.

Mr. Langlois: Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Côté and Mrs. Barry for appearing today. As the many questions you were asked show, your appearance has been very useful to the committee.

Je vous remercie infiniment de votre présence.

Mr. Leroux, you have a report to make.

Mr. Leroux: Mr. Chairman, I am tabling the report of the subcommittee dealing with the photo–composite poster of the 35th Parliament. I have drawn up the consensus of all three parties. Should I go through it or are you going to distribute copies of the report to members?

Le président: Tout le monde a–t–il une copie? Tout le monde a–t–il. . .

Mr. Leroux: There were only three copies this morning, including one for the committee.

The Chairman: We have distributed copies to everyone.

Mr. Leroux: Very well.

Le président: Tout le monde est–il satisfait du rapport? Tout le monde l'a–t–il lu?

[*Texte*]

M. Leroux: Voulez–vous que je fasse une synthèse?

Le président: Oui, une très brève explication.

M. Leroux: Monsieur le président, j'ai un petit croquis. La mosaïque comprendra les partis politiques. Anciennement, on avait les membres du Cabinet au centre de la photo. Cette année, on a préféré mettre la photo du chef de parti en premier et ensuite les photos des députés du parti en ordre alphabétique. Évidemment, on mettra dans l'identification le titre des élus s'il y a lieu. Comme on veut identifier les officiers de la Chambre comme indépendants, ils seront au centre de la mosaïque. Pour les partis officiels reconnus, le Bloc Québécois et le Parti réformiste, le principe sera le même: le chef de parti et ensuite les députés en ordre alphabétique. En bas, il y aura les autres, également en ordre alphabétique, et on indiquera la bannière sous laquelle ils ont été élus.

Le président: Tout le monde est d'accord?

Could I suggest then that perhaps Mr. Leroux will move the following motion: That the committee adopt a report of the subcommittee respecting the photo–composite poster for the 35th Parliament and that the officials of the House be authorized to proceed accordingly.

Mr. Leroux moved that motion and is happy to do so.

Mr. Langlois.

M. Langlois: Je voudrais avoir une précision. M. Leroux parle de l'appartenance politique des députés au moment où ils ont été élus. Je prends le cas de notre collègue M. Bhaduria. Apparaîtra–t–il dans la mosaïque comme libéral ou comme indépendant?

M. Leroux: Il a été élu comme libéral et sera donc identifié comme libéral. On fait référence à l'appartenance politique au moment de l'élection du 25 octobre.

Le président: C'est cela.

Est–ce que tout le monde est d'accord?

Motion agreed to

The Chairman: Thank you very much. Next Tuesday, ladies and gentlemen, we have first a Professor Jackson coming to give evidence. But there will be a subcommittee report on private members' business, I expect, in respect to votable items that we'll have to deal with.

• 1200

You have received a draft report on changes to the Standing Orders concerning publications. We adopted the recommendations ages ago, or it feels like ages ago. The technical drafting has been completed. The clerk has made a change to the draft by adding some paragraphs that explain why the report is the way it is so that members reading it will not be confronted with a set of changes to the Standing Orders that are of a highly technical nature.

I wonder if all members could take the opportunity to read the new draft, which will be circulated this week, and ascertain that it is acceptable so that we could pass it, probably without debate.

My own review of the draft indicates that it's satisfactory as far as I can see, but I'd like your opinion, of course, because it will be a committee report.

[*Traduction*]

Mr. Leroux: Should I summarize it?

The Chairman: Yes, a very short explanation.

Mr. Leroux: Mr. Chairman, I have a small sketch. The poster will show all three political parties. Previously, the members of Cabinet were in the centre of the poster. This year, we prefer to have the picture of the leaders first and then those of the members of the party in alphabetical order. Of course, titles will be shown, if any. Since we want to identify the House officers as independent, they will be in the centre of the poster. For officially recognized parties, that is the Bloc Québécois and the Reform Party, the same system will be used: the leader of the party and then the members listed in alphabetical order. Below will be the «other» members, in alphabetical order, as well as their political affiliation.

The Chairman: Does everybody agree?

Je suggère que M. Leroux nous propose peut–être la motion suivante: que le Comité adopte le rapport du sous–comité concernant la composition du photo–montage de la 35e législature et que les fonctionnaires de la Chambre soient autorisés à procéder en conséquence.

M. Leroux propose la motion.

Monsieur Langlois.

Mr. Langlois: I'd like a clarification. Mr. Leroux talks about the political affiliation of members at the time they were elected. What about our colleague Mr. Bhaduria. Is he going to be identified in the poster as a Liberal or as an Independent?

Mr. Leroux: He was elected as a Liberal and will be identified as such. We indicate the political affiliation at the time of the election on October 25th.

The Chairman: Yes.

Does everybody agree?

La motion est adoptée

Le président: Merci beaucoup. Mardi prochain, mesdames et messieurs, nous entendrons d'abord un certain professeur Jackson. Nous aurons un rapport du sous–comité sur les affaires des députés, je crois, concernant les propositions pouvant être soumises à un vote.

Vous avez reçu un projet de rapport sur les modifications au Règlement en ce qui concerne les publications. Nous avons adopté les recommandations il y a des siècles, ou du moins c'est l'impression que j'ai. La rédaction technique est maintenant terminée. Le greffier a apporté un changement au projet en ajoutant quelques paragraphes expliquant le contenu du rapport, afin que les députés qui le liront ne se trouveront pas confrontés à un ensemble de modifications au Règlement de nature extrêmement technique.

J'aimerais que tous les membres lisent le nouveau projet, qui sera distribué cette semaine et qu'ils déterminent si le texte leur convient afin que nous puissions l'adopter, peut–être même sans débat.

L'ayant lu moi–même, je pense qu'il est satisfaisant, pour autant que je puisse voir, mais j'aimerais connaître votre avis, bien entendu, car il s'agira d'un rapport du Comité.

[*Text*]

If we could do that, we could probably get that item done and get a report to the House on that and clear up the whole matter on Tuesday as well.

So I propose those two, probably at the outset of the meeting, because we do have to dispose of private members' business, at least as soon as we get a quorum. It may result in an interruption of Mr. Jackson if that happens.

I declare the meeting adjourned. Thank you very much.

[*Translation*]

Si vous pouviez le faire, nous pourrions probablement liquider cela, déposer le rapport à la Chambre et régler toute cette question également mardi.

Je propose donc que nous abordions ces deux éléments dès le début de la séance, car nous devons en terminer avec les projets de loi d'initiative parlementaire, du moins dès que nous aurons le quorum. Nous pourrons être amenés à interrompre M. Jackson pour cela, le cas échéant.

La séance est levée. Merci beaucoup.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESS

From "Le Bureau du directeur général des élections du Québec":

Pierre–F. Côté, Q.C. Chief Electoral Officer for Quebec and *président de la Commission de la représentation électorale.*

TÉMOIN

Du Bureau du directeur général des élections du Québec:

Pierre–F. Côté, c.r. directeur général des élections du Québec et président de la Commission de la représentation électorale.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC14
-M15

Governm
Publicati

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 14

Tuesday, May 31, 1994

Chair: Peter Milliken

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 14

Le mardi 31 mai 1994

Président: Peter Milliken

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Procedure and House Affairs

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Procédure et des affaires de la Chambre

RESPECTING:

1. Pursuant to the Order of Reference dated February 7, 1994 consideration of measures to achieve more direct participation by citizens

2. Pursuant to Standing Order 108(3), consideration and adoption of:

a) a draft report to the House on certain proposed changes to the Standing Orders respecting Publications; and

b) a draft report to the House, from the Sub–committee on Private Members' Business

INCLUDING:

The Twenty–Third, Twenty–Fourth and Twenty–Fifth Reports to the House

CONCERNANT:

1. Conformément à l'Ordre de renvoi en date du 7 février 1994, considération des mesures propres à favoriser une participation plus directe des citoyens

2. Conformément à l'article 108(3) du Règlement, étude et adoption :

a) d'une ébauche de rapport à la Chambre concernant certains changements proposés au Règlement respectant les publications; et

b) d'une ébauche de rapport à la Chambre du sous–comité des affaires émanant des députés

Y COMPRIS:

Les Vingt–troisième, Vingt–quatrième et Vingt–cinquième rapports à la Chambre

---

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
JUN 2 2 1994
University of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON PROCEDURE AND HOUSE AFFAIRS

Chair: Peter Milliken

Vice-Chairs: Don Boudria
François Langlois

Members

Diane Ablonczy
Eleni Bakopanos
Gilles Duceppe
Alfonso Gagliano
Michel Gauthier
Elwin Hermanson
Derek Lee
Gurbax Malhi
Ted McWhinney
Bernard Patry
Randy White—(14)

Associate Members

Chris Axworthy
Daphne Jennings
Gaston Leroux

(Quorum 8)

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Milliken

Vice-présidents: Don Boudria
François Langlois

Membres

Diane Ablonczy
Eleni Bakopanos
Gilles Duceppe
Alfonso Gagliano
Michel Gauthier
Elwin Hermanson
Derek Lee
Gurbax Malhi
Ted McWhinney
Bernard Patry
Randy White—(14)

Membres associés

Chris Axworthy
Daphne Jennings
Gaston Leroux

(Quorum 8)

La greffière du Comité

Maija Adamsons

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

REPORTS TO THE HOUSE

Friday, May 27, 1994

The Standing Committee on Procedure and House Affairs, pursuant to Standing Order 114, has the honour to present its

TWENTY–THIRD REPORT

Your Committee recommends the following change in the membership of the Standing Committee on Public Accounts:

Grose for/pour Nunziata

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 14 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président,

PETER MILLIKEN,

Chairman.

RAPPORTS À LA CHAMBRE

Le vendredi 27 mai 1994

Conformément à l'article 114 du Règlement, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a l'honneur de présenter son

VINGT–TROISIÈME RAPPORT

Votre Comité recommande le changement suivant dans la liste des membres du Comité permanent des comptes publics :

Grose for/pour Nunziata

Un exemplaire des Procès–verbaux et témoignages pertinents (*fascicule nº 14 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

PETER MILLIKEN,

Chairman.

Wednesday, June 1, 1994

Pursuant to Standing Order 108(3), the Standing Committee on Procedure and House Affairs has the honour to present its

TWENTY–FOURTH REPORT

Recently, after consultation with the Committee, the Board of Internal Economy adopted changes to the publications of the Journals Branch of the House of Commons. These changes were designed to reduce printing costs, eliminate duplication, and demonstrate environmental responsibility. The basic changes were as follows:

(a) replacement of the daily publication of the *Votes and Proceedings* by a weekly publication of *Journals*;

(b) replacement of the old format of the *Projected Order of Business* by a one–sheet legal size format;

(c) elimination of the duplication of text currently included in several publications; and

(d) elimination of the printing in the *Order Paper* of the list of Private Members' Business items outside the Order of Precedence.

While these modifications are administrative in nature, they nevertheless necessitate changes to the Standing Orders. Therefore, the Committee recommends that the Standing Orders of the House of Commons, in force on February 14, 1994, be amended as follows:

1. That Standing Orders 9 and 29(4) be amended by deleting the word "*Journal*" and substituting therefor the word "*Journals*".

2. That Standing Order 32(3) be amended by deleting the words "*Votes and Proceedings* of the same day" and substituting therefor the word "*Journals*".

3. That Standing Orders 39(7), 44.1(2), 79(2), 135(1) and 135(2) be amended by deleting the words "*Votes and Proceedings*" and substituting therefor the word "*Journals*".

4. That Standing Order 87 be amended by deleting section (4) thereof and by substituting the following:

"The establishment of an order of precedence for Private Members' Business shall not be construed so as to prevent Members from giving notice of items of Private Members' Business."

5. That Standing Order 121(4) be amended by deleting the words "filed with the Clerk of" and substituting therefor the words "tabled in" and by deleting the words "so filed" and substituting the words "so tabled".

6. That Standing Order 121(5) be deleted.

7. That Standing Order 131(5) be amended by deleting the words "*Votes and Proceedings* of that day" and substituting therefor the word "*Journals*".

8. That Standing Order 141(2)(b) be amended by deleting the words "*Votes and Proceedings* of the day" and substituting therefor the words "*Journals*".

9. That Standing Order 152(1) be deleted.

The Committee recommends that these changes come into effect on September 19, 1994.

Le mercredi 1 juin 1994

Conformément à l'article 108(3) du Règlement, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a l'honneur de présenter son

VINGT–QUATRIÈME RAPPORT

Récemment, après avoir consulté le Comité, le Bureau de régie interne a apporté aux publications de la Direction des journaux de la Chambre des communes divers changements visant à réduire les frais d'impression, éliminer les dédoublements et satisfaire aux normes de la Chambre en matière d'environnement. Les principaux changements sont les suivants :

(a) remplacer l'édition quotidienne des *Procès–verbaux* par une édition hebdomadaire des *Journaux*;

(b) remplacer l'ancien format de l'*Ordre projeté des travaux* par un autre consistant en une seule feuille de format légal;

(c) éliminer le dédoublement actuel des textes imprimés dans plusieurs publications;

(d) ne plus imprimer au *Feuilleton* la liste des affaires émanant des députés qui ne figurent pas dans l'ordre de priorité.

Ces modifications, strictement d'ordre administratif, exigent quand même des modifications au Règlement. Par conséquent, le Comité recommande que le Règlement de la Chambre, en vigueur depuis le 14 février 1994, soit modifié de la façon suivante :

1. Que les articles 9 et 29(4) du Règlement soient modifiés par substitution, aux mots «au *Journal*», des mots «aux *Journaux*».

2. Que l'article 32(3) du Règlement soit modifié par substitution, aux mots «*Procès–verbaux* du même jour», du mot «*Journaux*».

3. Que les articles 39(7), 44.1(2), 79(2), 135(1) et 135(2) du Règlement soient modifiés par substitution, aux mots «*Procès–verbaux*», du mot «*Journaux*».

4. Que l'article 87 du Règlement soit modifié par substitution, au paragraphe (4), de ce qui suit :

«L'établissement d'un ordre de priorité pour les affaires émanant des députés n'empêche pas les députés de donner avis d'affaires émanant des députés.»

5. Que l'article 121(4) du Règlement soit modifié par substitution aux mots «fait déposer auprès du Greffier de», des mots «fait déposer à».

6. Que l'article 121(5) du Règlement soit supprimé.

7. Que l'article 131(5) du Règlement soit modifié par substitution, aux mots «*Procès–verbaux* du même jour», du mot «*Journaux*».

8. Que l'article 141(2)b) du Règlement soit modifié par substitution, aux mots «*Procès–verbaux* du jour», du mot «*Journaux*».

9. Que l'article 152(1) du Règlement soit supprimé.

Le Comité recommande que ces changements entrent en vigueur le 19 septembre 1994.

The Committee recommends that the Clerk of the House be authorized to make necessary editorial and consequential alterations to the Standing Orders.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues Nos. 5 and 14, which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le Comité recommande que le Greffier de la Chambre soit autorisé à apporter les remaniements de texte et modifications corrélatives nécessaires au Règlement de la Chambre.

Un exemplaire des Procès–verbaux et témoignages pertinents (*fascicules nº 5 et 14, qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

PETER MILLIKEN,

Chairman.

Wednesday, June 1, 1994

The Standing Committee on Procedure and House Affairs has the honour to present its

TWENTY–FIFTH REPORT

In accordance with its mandate under Standing Order 92(1), your Committee has selected from among the items for which an order of precedence was established on or after Thursday, April 28, 1994, the following as votable items:

C–237, Mr. de Savoye
C–240, Ms. Meredith
M–257, Mr. Bergeron
M–285, Mr. Hanger

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 14 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le mercredi 1 juin 1994

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a l'honneur de présenter son

VINGT–CINQUIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 92(1) du Règlement, le Comité a choisi, pour faire l'objet d'un vote, les affaires suivantes parmi celles dont l'ordre de priorité a été établi à compter du jeudi 28 avril 1994 :

C–237, M. de Savoye
C–240, M^me^ Meredith
M–257, M. Bergeron
M–285, M. Hanger

Un exemplaire des Procès–verbaux et témoignages pertinents (*fascicule n^o^ 14 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

PETER MILLIKEN,

Chairman.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MAY 31, 1994
(29)

[*Text*]

The Standing Committee on Procedure and House Affairs met at 10:38 o'clock a.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Chairman, Peter Milliken, presiding.

Members of the Committee present: Diane Ablonczy, Don Boudria, Gilles Duceppe, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Peter Milliken and Randy White.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: James R. Robertson, Research Officer.

Witness: From Carleton University: Dr. Robert J. Jackson, Professor, Department of Political Science.

Pursuant to the Order of Reference dated February 7, 1994, the Committee resumed consideration of measures to achieve more direct participation by citizens (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Thursday, February 24, 1994, Issue No. 3.*)

Professor Jackson made a statement and answered questions.

The Chairman presented a report from the Sub–committee on Private Members' Business recommending the selection of certain items as votable items pursuant to Standing Order 92(1).

On motion of Derek Lee, it was agreed, — That the draft report of the Sub–committee on Private Members' Business be adopted and that the Chairman be instructed to present the report to the House.

Pursuant to Standing Order 108(3), the Committee proceeded to consider a report to the House recommending certain amendments to the Standing Orders respecting House publications.

It was agreed, — That the report be amended in the third last paragraph by deleting the words "the Monday following the adoption of this report" and substituting therefor the words "September 19, 1994."

It was agreed, — That the report, as amended, be adopted and that the Chairman be instructed to present the report to the House.

At 12:37 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE MARDI 31 MAI 1994
(29)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se réunit à 10 h 38, dans la salle 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Peter Milliken (*président*).

Membres du Comité présents: Diane Ablonczy, Don Boudria, Gilles Duceppe, Elwin Hermanson, François Langlois, Derek Lee, Gurbax Malhi, Peter Milliken, Randy White.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: James R. Robertson, attaché de recherche.

Témoin: De l'Université Carleron: Robert J. Jackson, professeur, Département de science politique.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 7 février 1994, le Comité poursuit l'examen de mesures propres à favoriser la participation directe des citoyens (*voir les Procès–verbaux et témoignages du jeudi 24 février 1994, fascicule nº 3*).

Le Pr Jackson fait un exposé et répond aux questions.

Le président présente un rapport du Sous–comité des affaires émanant des députés proposant certains articles devant faire l'objet d'un vote en application du paragraphe 92(1).

Sur motion de Derek Lee, il est convenu — Que le projet de rapport du Sous–comité des affaires émanant des députés soit adopté et que le président le présente à la Chambre.

Conformément au paragraphe 108(3), le Comité examine un rapport à la Chambre proposant des modifications au Règlement en ce qui a trait aux publications de la Chambre.

Il est convenu — Que le rapport soit modifié au troisième paragraphe avant la fin en remplaçant les mots « le lundi suivant l'adoption du présent rapport » par « le 19 septembre 1994. »

Il est convenu — Que le rapport, modifié, soit adopté et que le président le présente à la Chambre.

À 12 h 37, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Maija Adamsons

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, May 31, 1994

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 31 mai 1994

• 1036

The Chairman: I call the meeting to order.

Colleagues, we have proposed this morning that we deal with four matters. First is our witness, with whom we'll start. But then there are three other matters requiring a full quorum. One is the proposed 25th report, which is the report of the Subcommittee on Private Members' Business.

The second would be the 26th report, which is the one dealing with publications of the House and which has been circulated and I understand is agreeable to all members.

The third is what would be the 27th report. That deals with the technical changes to the Standing Orders. Again, that has been circulated and I think there has been some consultation. I think there is agreement that the drafts we have received from the clerk are satisfactory to members.

So with your indulgence, what I will do is start with our witness this morning. I may interrupt the proceedings, especially if I sense we are going to lose a quorum at some point—with your cooperation, sir—because we only need three here for the hearing of evidence but we need eight, which we currently have, to deal with the other matters, unless there is a disposition to deal with the other matters now.

There is a draft report in from the Subcommittee on Private Members' Business, which I will have circulated, and you can look at it while we go through the evidence. It is very short, but I think you'll want to see what it is. Then if there is agreement, we can adopt all the reports in a cluster without much debate in the middle. I hope there'll be no debate because I think there is agreement.

Mr. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Perhaps one way of doing it, Mr. Chairman, would be to listen to the presentation and meanwhile the documents could be quickly looked at. Between that and the questions from members, we could adopt them.

The Chairman: All right. If we have some members—

Mr. Boudria: That's providing there is agreement, of course.

The Chairman: —and a quorum. If there is going to be a debate, we'll put it to the end of the meeting.

The one other thing I should indicate to members is that our witness for Thursday is unable to attend the committee. Several members have called in to indicate their inability to be here as well, and I would propose to cancel Thursday's meeting. It's partly for that reason I am anxious to get these reports done today.

We'll try to reschedule our witness for Thursday on Tuesday and if that can be done, fine. If not, I propose calling the Chief Electoral Officer on our reference on redistribution. He is quite anxious to come. He may not be as keen to come on

Le président: La séance est ouverte.

Chers collègues, ce matin notre ordre du jour compte quatre points. Premièrement, nous accueillerons notre témoin. Mais il y a trois autres questions qui nécessitent le quorum. La première, c'est l'adoption du 25e rapport du Sous-comité des affaires émanant des députés.

La deuxième question, c'est l'adoption du 26e rapport, celui portant sur les publications de la Chambre qui a été distribué et qui, je crois, fait l'unanimité.

Le troisième point, c'est le 27e rapport portant sur les changements de forme au Règlement de la Chambre. Ce rapport a aussi été distribué et je crois qu'il a fait l'objet de consultation. Je crois que les membres du comité sont satisfaits des ébauches que leur a remis la greffière.

Alors, si vous êtes d'accord, nous allons commencer par entendre notre témoin. Je devrai cependant peut-être interrompre son témoignage si je vois que nous pourrions perdre le quorum—avec votre collaboration, monsieur—parce que le quorum pour l'audition des témoins n'est que de trois, alors qu'il nous faut huit membres, le quorum actuel, pour traiter des autres questions, à moins qu'on ne s'entende pour régler ces autres questions dès maintenant.

Il y a d'abord l'ébauche du rapport du Sous-comité sur les affaires émanant des députés, qui sera distribué et sur lequel vous pourrez jeter un coup d'oeil pendant le témoignage. Il est très bref, mais je présume que vous aimeriez le voir néanmoins. Puis, si nous sommes d'accord, nous pourrons adopter tous les rapports d'un seul coup, sans débat prolongé. J'espère bien qu'il n'y aura pas de débat; je crois qu'il y a unanimité.

M. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le président, nous pourrions peut-être jeter un bref coup d'oeil aux documents pendant que nous écoutons les remarques du témoin. Puis, avant de passer aux questions, nous pourrions adopter ces rapports.

Le président: Très bien. Si certains membres du comité. . .

M. Boudria: S'il y a accord, bien sûr.

Le président: Et quorum. Si les membres du comité veulent tenir un débat, nous le ferons à la fin de la séance.

Par ailleurs, je voudrais informer les membres du comité que le témoin que nous devions entendre jeudi prochain ne pourra être présent. Des députés m'ont aussi indiqué qu'ils seront absents; je propose donc que nous annulions la séance de jeudi. C'est en partie pour cette raison que je tiens à adopter ces rapports-ci aujourd'hui.

Nous tenterons d'entendre mardi le témoin qui devait comparaître jeudi. Si cela n'est pas possible, je propose de convoquer le directeur général des élections au sujet du remaniement de la carte électorale. Il a bien hâte de venir nous

[*Texte*]

Tuesday as he would be next Thursday, but one way or the other we'll try to arrange for him to be before the committee to give us some background material on that issue. So we will have that out of the way, as we had discussed, so that for our July meetings we have at least the background from the Chief Electoral Officer before us. Be prepared to discuss that further as well.

Our witness this morning is Dr. Robert Jackson, a professor of political science at Carleton University. At Queen's it's political studies. I always mix these up.

Welcome to the committee, sir, I am delighted you are here. I understand you have an opening presentation. We would be glad to hear from you.

Dr. Robert J. Jackson (Professor, Department of Political Science, Carleton University): Thank you very much, Mr. Chairman. I will try to keep my remarks brief. Obviously, it's a humbling experience to come to speak to a parliamentary committee. After all, you are the experts on parliamentary reform and anything you do, you will have to live with, not me.

It's also humbling because one knows how clever members of Parliament and senators can be in committee hearings. I recall some time ago when I appeared before a Senate committee. After a long stentorian discourse by myself about why we should elect the Senate rather than have it appointed, I think it was Dick Stanbury who looked down the table and asked me why I would be in favour of an election when I'd have a better chance to make it to the Senate if it continued to be appointed. I decided after this that one should be very careful of what one says in political or parliamentary committees.

• 1040

I also realize, as Chekhov once said, that "the stage is a scaffold upon which any author may hang himself". So I realize that, having written about the subject of party discipline for almost 40 years now, someone may pick out something I've said in the past and bring it back in regard to the comments I make today.

Let me be quite blunt in the presentation and make it as simple as possible. Is the credibility of Parliament low and can it be reformed? The answer to that is clearly yes, but with several caveats.

Would introducing recall of MPs, more referenda, and decreasing party discipline, increase the prestige, especially the functioning, of the House of Commons? No. But that does not mean other reforms would not be possible that should accomplish the goal of increasing the prestige of Parliament. It just happens that these three particular reforms, in my opinion, are the wrong reforms.

Because of time constraints I shall only discuss party discipline in my introductory remarks. But since I believe much silliness has been said about the prestige and confidence in Parliament, about recall mechanisms, and about referenda and other reforms, I'd be glad to speak to each of those if you should choose in your question period. But in order to keep my remarks short, I shall only discuss directly the question of party discipline. As I pointed out, I would love to discuss the question of recall and referenda as well.

[*Traduction*]

rencontrer. Il préférerait peut–être comparaître jeudi prochain plutôt que mardi, mais, quoi qu'il en soit, nous l'inviterons pour qu'il puisse nous donner des informations à ce sujet. Une fois que cela sera fait, nous serons mieux en mesure de discuter du remaniement de la carte électorale pendant nos séances du mois de juillet.

Nous accueillons ce matin M. Robert Jackson, professeur de science politique à l'Université Carleton. À l'Université Queen, on appelle cela les études politiques. Je me mêle toujours.

Je vous souhaite la bienvenue, monsieur. Je suis ravi de vous voir. Vous avez, je crois, des remarques liminaires à faire. Nous serons heureux de vous écouter.

M. Robert J. Jackson (professeur, Département de science politique, Université Carleton): Merci beaucoup, monsieur le président. Je tenterai d'être bref. C'est toujours une leçon d'humilité que de comparaître devant un comité parlementaire. Après tout, vous êtes les experts de la réforme parlementaire et vous, moi pas, devrez vous adapter aux réformes que vous adopterez.

C'est aussi une leçon d'humilité, en ce sens que nous savons tous que les députés et les sénateurs peuvent être très malins en comité. Je me souviens d'une de mes comparutions devant un comité du Sénat. Après avoir écouté mon bruyant discours sur les raisons pour lesquelles les sénateurs devraient être élus plutôt que nommés, Dick Stanbury, je crois, m'a regardé et m'a demandé pourquoi j'étais en faveur d'un Sénat élu puisque j'avais de meilleures chances d'y accéder si on continuait de nommer les sénateurs. C'est après cette réunion que j'ai décidé de peser chaque mot que je prononce devant un comité parlementaire.

Je sais aussi que, comme le dit Tchekhov «la scène est un échafaud où l'auteur peut se pendre». J'écris sur la discipline de parti depuis près de 40 ans et je sais très bien que quelqu'un peut me confronter aujourd'hui avec une chose que j'aurais dite dans le passé.

Je serai aussi clair et direct que possible dans mon exposé. La crédibilité du Parlement est–elle à son plus bas et peut–on réformer le Parlement? La réponse est oui, sans équivoque, mais à plusieurs conditions.

L'adoption de mesures telles que la destitution des députés, la tenue de référendums plus fréquents et le relâchement de la discipline de parti rehausseraient–ils le prestige, et amélioreraient–ils surtout le fonctionnement de la Chambre des communes? Non. Cependant, cela ne veut pas dire qu'il est impossible d'adopter d'autres réformes qui permettraient d'augmenter le prestige du Parlement. Ces trois réformes particulières, à mon avis, ne sont pas celles qui s'imposent.

Étant donné que j'ai peu de temps, je n'aborderai que le sujet de la discipline de parti dans mes remarques liminaires. Toutefois, et puisque j'estime que bien des bêtises ont été dites au sujet du prestige et de la confiance dont jouit le Parlement, des mécanismes de destitution des députés, des référendums et d'autres réformes, je serai heureux d'en parler si vous me le demandez pendant la période de questions. Mais pour que mes remarques restent brèves, je me limiterai à la discipline de parti. Comme je viens de le dire, cependant, je serais ravi de vous toucher aussi quelques mots de la destitution des députés et des référendums.

[*Text*]

On party discipline, there are three parts to my argument. The first is the reasons for maintaining party discipline. The second is the logic of the arguments against party discipline. The third is an assessment of the facts that have been used to criticize party discipline. I shall go through these one at a time.

First, the nature of the political system. It seems to me that you can't really discuss party cohesion and party discipline and the importance of maintaining it without some kind of a general view of what Canada is like. So my first contention has something to do with the nature of the country.

I remind you that Canada is this large expanse of territory, running the same distance as from Madrid all the way to Mongolia, 180 kilometres wide, a mere strip of population north of the American border. This of course is historical and geographical reality.

As well, Canada has always been, continues to be and will be in the future a multicultural, bilingual country. This means that if we bear in mind the geography, territory and people, there will always be centrifugal forces trying to pull the country apart. There always have been, there are today, there always will be.

What has this necessitated in the past? First, it has necessitated a certain kind of constitution, a constitution that was written way back in 1867, and in my opinion, is still the best constitution we could have, and all polls show is the best single constitution approved by people within the country. In other words, they may find criticisms in it, but when it comes down to one option, they go back to accepting the constitution we already have. This of course is because it had built into it several compromises about English and French, about language, about religion, about culture, and about territory.

Secondly, Canada has always had to build its policies on an east–west basis. In order to keep together a country that is pulled apart by territory and people, it has had to have forceful policies from the centre. This has not been the project only of one political party. It began with the Conservatives with the railway, continued through the airlines, continued into social policy, and has been carried on by all parties that have formed the government in Canada; an east–west kind of social, economic and foreign policy making.

Thirdly, Canada has required, because of these centrifugal pulls, national political parties. In my opinion, this country is more than provinces and parking lots. Because of that we need national parties that transcend these poles of allegiances. Poles of allegiance would, in fact, pull the country apart on an east–west basis. Something will act against the centrifugal forces. This, of course, means an argument in favour of strong national, cohesive, disciplined political parties. Party discipline is merely the apex of the cohesion of political parties.

• 1045

My second argument with reference to the positive argument in favour of party discipline has to do with the responsible cabinet system. Clearly, you've been lectured to and have read so much on this that you're probably totally bored

[*Translation*]

En ce qui concerne la discipline de parti, mon raisonnement compte trois parties. Premièrement, les raisons qui justifient le maintien de la discipline de parti; deuxièmement, la logique des arguments avancés contre la discipline de parti et, troisièmement, une évaluation des faits qui ont servi à critiquer la discipline de parti. J'aborderai ces trois éléments un après l'autre.

Premièrement, la nature du système politique. Il me semble qu'on ne peut vraiment parler de discipline et de cohésion de parti et de leur importance sans comprendre d'abord le Canada. Mon premier argument est donc lié à la nature de notre pays.

Je vous rappelle que le Canada est un vaste territoire, qui s'étend sur une distance égale à celle qui sépare Madrid de la Mongolie, un pays d'une largeur de 180 kilomètres, une bande de population au nord de la frontière américaine. C'est là la réalité géographique et historique de notre pays.

De plus, le Canada a toujours été et sera toujours un pays multiculturel et bilingue. Par conséquent, compte tenu de la géographie, du territoire et de la population, des forces centrifuges tenteront toujours de déchirer le pays. Il en a toujours été ainsi et il en sera toujours ainsi.

Quelles ont été les conséquences de cet état de choses dans le passé? Premièrement, cette réalité a donné naissance à un certain genre de constitution, une constitution qui remonte à 1867 et qui, à mon avis, demeure la meilleure constitution pour nous. D'ailleurs, tous les sondages montrent que c'est la seule constitution qui fait l'approbation de toute la population. Autrement dit, les gens la critiquent peut–être, mais quand on leur donne le choix, ils préfèrent la constitution déjà existante, et ce, bien sûr, parce qu'elle comprend plusieurs compromis sur l'anglais et le français, la langue, la religion, la culture et le territoire.

Deuxièmement, le Canada a toujours dû élaborer ses politiques en fonction de l'axe est–ouest. Pour assurer l'unité d'un pays tiraillé par son territoire et sa population, il lui a fallu se doter de politiques centralisatrices très fortes. Cela n'a pas été le projet d'un seul parti politique. Cela a commencé avec le chemin de fer du Parti conservateur et ça s'est poursuivi avec les sociétés aériennes et la politique sociale. Tous les partis qui ont formé le gouvernement au Canada ont adopté des politiques sociale, économique et étrangère en fonction de l'axe est–ouest.

Troisièmement, compte tenu des forces centrifuges, le Canada a eu besoin de partis politiques nationaux. À mon sens, notre pays est plus qu'un groupe de provinces et d'aires de stationnement. C'est pour cette raison que nous avons besoin de partis nationaux qui transcendent ces pôles d'allégeance. Les pôles d'allégeance, en fait, diviseraient le pays en est et ouest. Quelque chose s'opposera aux pressions centrifuges. Cette situation plaide en faveur de partis politiques nationaux forts, cohésifs, disciplinés. La discipline de parti est simplement le summum de la cohésion des partis politiques.

Mon deuxième argument en faveur de la discipline de parti est lié au système de Cabinet responsable. Évidemment, on vous en a tellement parlé et vous avez tellement lu à ce sujet que vous êtes probablement complètement blasés par toute cette

[*Texte*]

with it. But let me remind you that members in this country are elected as members of parties, not as individuals—and I'll come back to that later—and that in Canada we have a chain of accountability that runs from the people through the election to the House of Commons to the government that is structured.

I and many other Canadians do not want to adjust this in favour of the ramshackle American congressional system of government. Too many reform proposals thrown around this country are, in fact, cherry–picking from the American political system without understanding very much about it. Many of these proposals would do more harm to our country than anything else.

Whenever we talk about reform, therefore, we should bear in mind the responsible cabinet system that is buttressed by an executive legislative party nexus structure that, in fact, cannot be simply separated into bits and pieces. In this regard, of course, we have to make some distinctions.

Because of the amount of time I have I don't intend to spend too much time on definition but we should learn to distinguish among dissent, free votes and votes of confidence.

On dissent, yes, of course there could be somewhat more breaking of party cohesion. We should bear in mind that members of Parliament are already free to break from their parties should they choose to do so. In fact, the Canada Elections Act, to which all of you agreed when you ran for Parliament, prevents you from agreeing to be bound by the dictates of any group or individuals within the Canadian society. I remind you to go back and look at that act if you've not thought about it. So you're already being demanded to be freed by the very act that put you in office.

Moreover, I would argue that sanctions are not what keeps parties together. Although I've used the colloquial term "party discipline" here, one should be careful in using that term. We probably should only be talking about party cohesion.

I have to tell you, when I was a young graduate student at Oxford doing my doctorate, I studied 100,000 data items—that's 100,000 data items—of dissent by all parties from 1945 until well into the 1960s. The correlation between the sanctions that the whips could impose and the party could impose and what people did was practically zero. In other words, the disciplining effect did not predict through to the dissent or vice versa.

Of course, this means one has to have a different argument for what holds parties together and I, along with many others, believe parties are held together not by whips and discipline but by a set of shared values about what is right or wrong for governing the country. I believe all of the parties in Canada share that conception.

I won't go on here to talk about—though I'd be quite pleased to if you'd like to—the British system of having different levels of whips from first–to second–to third–line whips. The point is, there could be somewhat more dissent but one should be a bit concerned as to how this would impact on other parts of the party parliamentary cabinet system.

[*Traduction*]

histoire. Toutefois, permettez–moi de vous rappeler que les députés de ce pays sont élus comme membres d'un parti et non pas à titre individuel, et j'y reviendrai plus tard, et que au Canada, la chaîne de responsabilité passe par la population, les députés élus à la Chambre des communes et enfin la structure gouvernementale.

Comme de nombreux Canadiens, je ne veux pas modifier ce régime en vue de le faire ressembler au régime américain chambranlant basé sur le Congrès. On voit trop souvent au Canada des propositions de réforme qui s'inspirent de–ci de–là du régime politique américain sans en comprendre grand–chose. Nombre de ces propositions nuiraient plutôt qu'autre chose au Canada.

Lorsque nous parlons de réforme toutefois, il ne faut pas oublier que le système de Cabinet responsable est soutenu par une structure fondée sur le pouvoir exécutif et législatif du parti qu'on ne saurait diviser. À cet égard d'ailleurs, il nous faut faire quelques distinctions.

Vu le peu de temps dont je dispose, je n'ai pas l'intention de m'attarder trop longtemps sur des définitions, mais il nous faut apprendre à distinguer entre la dissension, les votes libres et les votes de confiance.

En ce qui concerne la dissension, évidemment, il pourrait y avoir un peu plus d'attaques à la cohésion du parti. Il ne faut pas oublier que les députés sont libres de rompre avec leur parti s'ils le souhaitent. De fait, la Loi électorale du Canada que vous avez tous acceptée lorsque vous vous êtes présentés aux élections vous empêche d'accepter de vous plier aux diktats d'un groupe ou de particuliers dans la société canadienne. Je vous suggère de retourner consulter la loi si vous n'y avez pas réfléchi. Déjà, donc, la loi même qui vous a mis en place exige que vous soyez libres.

Qui plus est, je prétends que ce ne sont pas des sanctions qui maintiennent la cohésion des partis. Même si j'ai utilisé l'expression familière «discipline de parti», il faut prendre garde quand on utilise ce terme. Il vaudrait peut–être mieux parler uniquement de cohésion de parti.

Je dois vous dire que lorsque j'étais jeune étudiant au doctorat à Oxford, j'ai examiné 100 000 cas, c'est bien 100 000, de dissension dans tous les partis de 1945 jusqu'après le milieu des années 60. Il n'y avait presque pas de lien entre les sanctions que pouvaient imposer les whips, celles auxquelles le parti pouvait avoir recours et ce que faisaient les gens. En d'autres termes, l'effet de discipline n'indiquait rien en ce qui concerne la dissension et vice versa.

Par conséquent, il faut trouver un argument différent pour expliquer ce qui lie les partis et, pour ma part, je compte au nombre de ceux qui pensent que ce ne sont ni les whips ni la discipline qui maintiennent la cohésion d'un parti, mais bien l'ensemble des valeurs communes sur ce qui est dans l'intérêt ou pas du pays. Je pense que tous les partis au Canada pensent de cette façon.

Je ne m'attarderai pas ici, bien que je serai heureux de le faire si vous le souhaitez, sur le régime britannique où il y a des whips de divers niveaux, premier, deuxième et troisième. Le fait est qu'on pourrait accepter plus de dissension, mais il y a lieu de se préoccuper quand même un peu de l'incidence que cela aurait sur les autres composantes du régime parlementaire de Cabinet.

[*Text*]

On free votes, there is nothing in the Constitution or the Standing Orders preventing more free votes. We've had some. We all know the votes on the flag, the votes on capital punishment and the votes on abortion. In two of those cases the New Democratic Party, a party that has a party position on two of those issues, did not choose to have a free vote but actually whipped its voters in line with the party position. The other parties, although they hardly admitted it, informally whipped their parties, certainly on capital punishment. We've had many studies to prove this is the case, regardless of what politicians may try to say publicly.

In fact, recently we've even had a free vote in the House, I'm told—I've not had time to study this yet—about building a fast railway from Quebec to Windsor. I must say this is something that any good economist would tell you Canada probably should consider having. Probably there should have been a vote in favour of it. I may find myself walking on eggs with some people in this room. But there was a free vote. From the point of view of the government and that department, there were some dangers for the government in that free vote.

• 1050

The point is, free votes are allowed and there are some problems with them, but there's nothing wrong with having them on some issues. But notice that in that particular case, the free vote was used for obviously partisan reasons.

The reasons for not having more free votes are essentially political, and one should face up to that. It's not about the Constitution and it's not about the Standing Orders. Because of the accountability principle the government and especially the Prime Minister would be called weak if he or she was not prepared to back up their proposals.

Let's go back to the idea. The party goes to the electorate with some kind of manifesto, program or set of points, and is elected on them. When it shows up in the House of Commons, it decides to have a free vote on those particular issues. This would mean that public policy was made by a random selection of MPs that happen to add up to 50% of the votes of the House of Commons, and this would be in direct contradiction of the notion that the people have spoken in the general election.

Moreover, the Prime Minister would probably be called weak, as would be the party in office. As well, we know the press regards politicians as vile and undisciplined, and of course the politicians hold roughly the same attitude about the press. However, there's no doubt that the press would use this opportunity to show how weak the government was or to argue that it was weak.

When a free vote is called, therefore, there are some problems for any governing party, and I remind you that there's a tremendous difference, almost a warring set of concepts, between democratic accountability and governing a country. Actually, free votes are more likely to be called to get the government or Parliament off the hook.

[*Translation*]

En ce qui concerne les votes libres, rien, ni la Constitution ni le Règlement de la Chambre, n'empêche d'en tenir un plus grand nombre. Il y en a eu. Nous nous souvenons tous des votes sur le drapeau, sur la peine de mort et sur l'avortement. Dans deux de ces votes, le parti néo-démocrate, un parti qui avait adopté une politique de parti sur deux de ces questions, a choisi de ne pas permettre le vote libre et a plutôt forcé ses membres à voter selon la ligne du parti. Les autres partis, bien qu'ils ne l'admettent pas, ont officieusement forcé la main de leurs membres, certainement en ce qui concerne le vote sur la peine de mort. De nombreuses études le démontrent quoi qu'en disent publiquement les politiciens.

De fait, récemment, il y a même eu un vote libre à la Chambre, me dit-on—je n'ai pas encore eu le temps d'examiner la question—sur la construction d'une voie pour des trains à grande vitesse entre Québec et Windsor. Je peux vous dire que tout bon économiste vous dira que c'est probablement quelque chose que le Canada devrait songer à avoir. On aurait probablement dû voter en faveur de cette idée. Je vais peut-être me trouver en position délicate face à certaines personnes dans cette salle. Mais il y a eu un vote libre. Du point de vue du gouvernement et du ministère, ce vote libre comportait des risques.

Quoi qu'il en soit, les votes libres sont permis et bien qu'ils comportent des problèmes, rien n'empêche d'en tenir sur certaines questions. Toutefois, il est à noter que dans l'exemple que je viens de vous donner, on a utilisé le vote libre à des fins manifestement partisanes.

Les raisons pour lesquelles on ne tient pas plus de votes libres sont essentiellement politiques et il faut le reconnaître. Cela n'a rien à voir avec la Constitution ni avec le Règlement de la Chambre. À cause du principe de l'imputabilité, le gouvernement et surtout le premier ministre seraient qualifiés de faibles s'il n'était pas disposé à défendre leurs propositions.

Revenons à cette idée. Le parti propose un manifeste, un programme ou des grandes lignes à la population qui l'élit. Une fois rendu à la Chambre des communes, le parti décide de tenir un vote libre sur ces mêmes questions. Cela signifierait que la politique publique est formulée par un échantillonnage au hasard de députés qui représentent 50 p. 100 des voix à la Chambre des communes. Cela irait directement à l'encontre de l'idée que la population s'est prononcée aux élections générales.

En outre, on qualifierait probablement le premier Ministre de faible tout comme le parti au pouvoir. Nous savons également que la presse considère les politiciens comme vils et sans discipline et évidemment, les politiciens ont plus ou moins la même attitude à l'égard de la presse. Toutefois, il ne fait aucun doute que la presse saisirait cette occasion pour montrer la faiblesse du gouvernement ou pour vendre l'idée qu'il est faible.

Lorsque donc on décide de tenir un vote libre, cela comporte des problèmes pour le parti au pouvoir, et je vous rappelle qu'il y a une différence énorme presque contradictoire entre la responsabilité démocratique et le fait de gouverner un pays. En réalité, on a plutôt tendance à tenir des votes libres pour tirer le gouvernement ou le Parlement d'affaire.

[*Texte*]

They do not vote for free votes because they believe the public wants something. If this were the case they would have switched from the free vote on capital punishment and had a referendum on that. We know that it's the one topic that the public has been consistent on for several decades now. The public would like to have capital punishment, but in that particular case we end up with a free vote rather than having a referendum. In other words, when the people want to decide, they're not given a choice of doing so.

The third part of this is the confidence convention. We have incredible misunderstandings here. Probably no concept is more misunderstood than the confidence convention. Essentially, conventions are only established practices, and the problem with conventions is trying to decide who interprets them and what they mean. The problem is that there's a belief that the only governments involved in putting forward the notion of votes of confidence are those protecting themselves from dissenting back-benchers.

First of all, we should bear in mind that the confidence convention is linked to the concept of the Crown in Canada. We have little time to discuss this, but the role of the Governor General in having residual powers, in having prerogative powers left over from ancient times, remains alive. Governors General could easily have a role to play in this country if we have a minority Parliament after the next general election. In this the Crown has a role to play in selecting, and theoretically, at least, dismissing a Prime Minister, as we know happened in the Australian case in 1974-75. So there's a leakage to the Crown and we would have to discuss what we mean by Crown prerogative to clean up that part of it.

Secondly, governments are sometimes defeated. They were defeated on supply motions. I can recall—I wrote it in my notes in 1968 and 1979—examples where they did not dissolve Parliament and have an election, which means that the confidence convention is not always maintained in any rigorous way.

It's usually the opposition that decides whether there should be a confidence vote. You will recall the rules of audit days or supply days, or 20 days, and in eight days you can have a vote. If I remember correctly it was the opposition that put forward the notion that there should be votes of confidence, which brought down the governments in 1963, 1974 and 1979. In other words, the notion of who is determining what is a vote of confidence is often up to the opposition, not just to the government.

However, the real question about confidence motions is that they are left to the government to decide. I'm not certain I agree with all of your witnesses, who seem to think we could have a big slide here and it not have a fairly rigid approach.

• 1055

I would ask you to consider very carefully before you tell us that we should get rid of any votes of confidence on such things as supply. I already said there have been votes against, yet governments did not fall. But if you go very far in this, how

[*Traduction*]

On ne tient pas de vote libre parce que l'on pense que le public veut quelque chose. Si c'était le cas, plutôt que de tenir un vote libre sur la peine de mort, c'est un référendum que l'on aurait fait. Nous savons que c'est le seul sujet sur lequel l'opinion du public n'a pas varié depuis plusieurs décennies maintenant. Le public aimerait réinstaurer la peine de mort, mais dans ce cas particulier, plutôt que de tenir un référendum, nous avons eu un vote libre. En d'autres termes, lorsque la population veut décider, on ne lui en donne pas la possibilité.

Troisièmement, il y a la convention des votes de confiance. Les malentendus à ce sujet sont incroyables. Aucun concept n'est probablement plus mal compris que celui-là. Essentiellement, les conventions ne sont que des pratiques établies, et le problème des conventions, c'est de tenter de décider qui les interprète et ce qu'elles signifient. Le problème c'est que l'on croit que les seuls gouvernements qui défendent l'idée des votes de confiance sont ceux qui se protègent contre leurs simples dissidents d'arrière-ban.

Tout d'abord, il ne faut pas oublier qu'au Canada, la convention des votes de confiance est liée au concept de la Couronne. Nous n'avons pas grand temps pour en discuter, mais le rôle du gouverneur général demeure grâce aux pouvoirs résiduels et aux prérogatives qui lui viennent d'une époque plus ancienne. Les gouverneurs généraux pourraient facilement jouer un rôle au Canada si nous avions un Parlement minoritaire après les prochaines élections générales. En effet, la Couronne joue un rôle dans le choix et, en théorie du moins, le congédiement d'un premier ministre comme cela s'est produit en Australie en 1974-1975. La Couronne garde donc un certain pouvoir et il nous faudrait discuter de ce que nous entendons par prérogative de la Couronne pour tirer cela au clair.

Deuxièmement, il arrive qu'un gouvernement soit défait, défait sur une motion de crédits. Je me souviens, j'ai rédigé mes notes en 1968 et en 1979, d'exemples où il n'y a pas eu dissolution du Parlement et tenue d'élection, ce qui signifie que la convention des votes de confiance n'est pas toujours appliquée de façon rigoureuse.

En général, c'est l'opposition qui décide s'il y aura ou non vote de confiance. Vous connaissez la règle des jours de vérification ou de crédits, ou les 20 jours, entraînant la possibilité d'un vote huit jours plus tard. Si j'ai bonne mémoire, c'est l'opposition qui a fait valoir qu'il devrait y avoir des votes de confiance qui ont défait les gouvernements en 1963, 1974 et 1979. En d'autres mots, il revient souvent à l'opposition et non pas uniquement au gouvernement de déterminer sur quoi portera le vote de confiance.

Toutefois, l'aspect le plus intéressant au sujet des motions de censure, c'est qu'il revient au gouvernement de trancher. Je ne suis pas sûr de partager l'opinion de tous vos témoins qui semblent croire que la chute pourrait être rapide et qu'il n'est pas nécessaire d'adopter une approche assez rigide.

Réfléchissez sérieusement avant de nous dire qu'il faut éliminer les votes de confiance dans le cas notamment des crédits. Comme je vous l'ai déjà dit, malgré des votes de confiances les gouvernements ne sont pas tombés. Si on pousse

[*Text*]

many times could you in fact defeat supply? For example, could you defeat it eight times out of the eight votes on supply motions, or on allotted days, if you want to call them that, and still not have the government fall? I think there are some dangers. A kind of erosion could take place there if one is not careful with that argument.

Would we not want governments to put forth confidence motions on the Speech from the Throne? I notice this has been overlooked. Possibly this is a subject you should consider.

How about major election promises? Despite the fact that I was opposed to Charlottetown and against the GST, that doesn't mean I would come here and try to argue that the government would not—as it did during the Conservative period—want to put the whips on when it's talking about something like the GST. Is this not something that should be regarded as a confidence motion and should bring the government down if this is defeated?

On supply, the Speech from the Throne, and all major election promises, I think there would be some dangers in having too much discipline either by the government, or by having too much of a sliding toward a Standing Order rule that says no votes of confidence are allowed.

However, if handled properly, dissent, free votes, and confidence convention can work with a responsible cabinet system and there can be small reforms in them. Notice that I say it's slight, rather than the magnified view that some other people have about the great reform that could come.

Let me now say what's wrong with the arguments against party discipline. Let me switch the whole form of argumentation. In my opinion, there are only two things wrong with the arguments against party discipline: the logic and the facts that support them.

First, on the logic, I believe the argument in favour of getting rid of party discipline is based on a very simple and illogical set of propositions. Most of the arguments are characterized by having a beginning, a muddle and an end. In other words, I believe in it—blah, blah, blah—and I still believe in it.

Let's look at this very carefully. There is no such thing, in my opinion, as a free member. Let's just say we were to relieve members of their responsibilities to political parties. We would then merely leave them in the clutches of some other group or organization.

Mr. Boudria: Lobbyists.

Dr. Jackson: I know you like to put lobbyists in there, Mr. Boudria, but I would say it is not just lobbyists. They would go into the clutches of someone. There is no such things as a free–standing MP. That doesn't exist. They would be put into the clutches of someone, such as their constituents, possibly special–interest groups, maybe the editors of the local newspapers, or maybe lobbyists. I also remind you, ladies and gentlemen, that it may be the rich.

[*Translation*]

l'argument à l'extrême, combien de fois cela pourrait–il se produire avant que le gouvernement ne tombe? Par exemple, pourriez–vous perdre huit motions de censure sur huit votes sur des motions de crédits, les jours réservés à l'opposition, si je peux les qualifier ainsi, avant que le gouvernement ne tombe? Je pense que cela comporte certains risques. Et si on n'y prend garde, cet argument risque d'affaiblir la position.

Ne serait–il pas utile que le gouvernement demande un vote de confiance sur le discours du Trône? Je constate que l'on a négligé cet aspect. Vous pourriez peut–être y réfléchir.

Qu'en est–il des principales promesses électorales? Malgré le fait que je m'opposais à Charlottetown et à la TPS, cela ne signifie pas que je vais venir ici pour tenter de faire valoir que le gouvernement ne voudra pas, comme cela s'est vu pendant le règne conservateur, demander le concours des whips lorsqu'il s'agit de quelque chose comme la TPS. Ne faudrait–il pas considérer que ce genre de mesures constituent un vote de confiance qui entraîne, en cas de rejet, la défaite du gouvernement?

Dans le cas des motions de crédits, du discours du Trône et de toutes les principales promesses électorales, je pense qu'il y a des risques si le gouvernement veut imposer une trop grande discipline, ou si on penche trop aisément vers un règlement de la Chambre qui interdise les motions de censure dans ces cas précis.

Par contre, dans les circonstances appropriées, la dissension, les votes libres et les motions de censure peuvent fonctionner au sein d'un régime de Cabinet responsable entraînant de petites réformes. Remarquez que je parle de petites réformes et non pas comme certains d'une grande réforme.

Permettez–moi maintenant de critiquer les arguments contre la discipline de parti. Renversons toute l'argumentation. À mon avis, il n'y a que deux aspects boiteux dans les arguments qui sont contre la discipline de parti: la logique et les faits sur lesquels ils s'appuient.

Tout d'abord, sur le plan de la logique, je pense que l'argument visant à éliminer la discipline repose sur un ensemble de propositions très simples et illogiques. La plupart de ces arguments ont un début, un milieu et une fin, en d'autres termes, c'est du blablabla et j'y crois.

Examinons cette question très attentivement. À mon avis, le député libre n'existe pas. Supposons que nous abolissions les responsabilités des députés envers leurs partis politiques. Ce serait les placer entre les griffes d'autres groupes ou organismes.

M. Boudria: Les lobbyistes.

M. Jackson: Je sais que vous aimez cibler les lobbyistes, monsieur Boudria, mais je dirais qu'il n'y a pas qu'eux. Les députés seraient les esclaves de quelqu'un. Le député libre de toute allégeance n'existe pas. Il tomberait dans les pattes de quelqu'un, ses commettants, peut–être des groupes d'intérêt spécial, peut–être l'éditeur du journal local ou peut–être des lobbyistes. Je vous rappelle aussi, mesdames et messieurs, que cela pourrait être les riches.

[*Texte*]

After all, the whole argument in favour of party discipline, building up strong parties, and keeping the member free of what was going on in his riding, was to get rid of rotten boroughs. The whole notion in the old days was that rich local citizens would buy their MPs. I'd hate to see us get rid of party discipline and go back to the idea of MPs for purchase by rich people, journalists, or lobbyists, all at the local level.

On McGrath and his famous report, which I have damned elsewhere. . .and I remember Mr. Boudria was at a conference in Quebec City where I damned it. I remember when Mr. McGrath's report came out it said something about needing new attitudes, in that members should change and they should become free. I stood up and said in front of an illustrious group like this one that it wouldn't happen. Members will not change their attitude. They'd be mistaken if they did. I understand some members are still going around talking about changing attitudes.

I hope I can remember correctly. I have looked at the data, as you can guess. There has been no relaxation of party discipline since 1985, despite a report that went into the House of Commons and received unanimous agreement in the House that everybody should now change their attitudes.

Let me look at the argument and the facts. First, I want to say something about Britain. I think never has so much ignorance been passed around Canada on any topic—except maybe on the votes of confidence—as on this one. There's a certain academic in Great Britain who happens to teach at a certain university. He wrote a very important study of Britain and said British MPs are now freer than they've ever been and British party cohesion is down.

When that came to Canada, Canadian academics—I could name some of them; some have been witnesses here—went around saying that since British MPs are free and there's less cohesion there, why can't we have it here? Does everybody have that argument straight now?

• 1100

That was true for only the years 1974–79. When the Labour Party was in office in Britain it had problems with its back–benchers. It had a large problem of indicipline. It released the number of three votes down to two votes, to two whips and one whip. In fact there was more dissent.

But after the Labour Party left in 1979, party discipline went back up to its normal position. So if you want to argue from Britain, the normal circumstance is for high party discipline, high party cohesion, but there is one exception, 1974–1979, which unfortunately some Canadian academics found out about. But obviously they didn't go back to find out what was happening in Britain from 1979 on.

The second argument in favour of it is that constituents want it. This argument seems to be around this country quite a bit. The constituents are out there wanting it. I want to try to demolish that argument.

[*Traduction*]

Après tout, tout cet argument qui plaide en faveur de la discipline de parti, des partis forts, et de la distance du député vis–à–vis de ce qui se passe dans sa circonscription, tout cela vient du désir d'éliminer les circonscriptions corrompues. À l'époque, l'idée c'était que les riches citoyens de l'endroit achetaient leurs députés. Je ne voudrais pas que soit éliminée la discipline de parti pour retourner à l'idée que les riches, les journalistes ou les lobbyistes peuvent acheter un député au niveau local.

En ce qui concerne M. McGrath et son fameux rapport, que j'ai critiqué ailleurs, et je me souviens que M. Boudria assistait à une conférence à Québec où je l'ai fait. Je me souviens que lorsque le rapport de M. McGrath a été publié, il y était question de nouvelles attitudes, du fait que les députés devaient changer leur attitude et devenir plus libres. Je me suis levé et j'ai dit devant un groupe aussi illustre que le vôtre que cela ne se produirait pas. Que les députés ne changeraient pas d'attitude. Que c'était une erreur de croire le contraire. Je me suis laissé dire que certains députés continuent à parler de changer d'attitude.

J'espère bien me souvenir. J'ai examiné des données comme vous pouvez vous l'imaginer. Il n'y a eu aucun relâchement de la discipline de parti depuis 1985, malgré le rapport déposé à la Chambre des communes et adopté à l'unanimité selon lequel tous les députés devaient changer d'attitude.

Regardons l'argument et les faits. Tout d'abord, j'aimerais dire quelques mots au sujet de la Grande–Bretagne. Je pense que l'on n'a jamais vu une telle ignorance au Canada sur un sujet, à l'exception peut–être des votes de confiance. Il y a un certain universitaire en Grande–Bretagne qui enseigne dans une certaine université. Il a écrit une étude très importante sur la Grande–Bretagne dans laquelle il déclarait que les députés britanniques sont maintenant plus libres qu'ils ne l'ont jamais été et que la cohésion du parti est à la baisse en Grande–Bretagne.

Lorsque cet article est parvenu au Canada, les universitaires canadiens, je pourrais vous en nommer, certains ont témoigné ici, ont commencé à dire que puisque les députés britanniques étaient libres, que la cohésion était moins grande là–bas, pourquoi ne pas faire la même chose ici? Est–ce que vous avez tous compris l'argument?

Il n'en a été ainsi qu'entre 1974 et 1979. Lorsque le Parti travailliste était au pouvoir en Grande–Bretagne, il éprouvait des difficultés avec ses simples députés. Il connaissait un grave problème d'indiscipline. Le parti a donc réduit le nombre de votes de trois à deux et ses whips, à deux et un. En fait, cela n'a fait qu'accentuer la dissidence.

Après la défaite du Parti travailliste en 1979, la discipline de parti a repris sa position normale. Donc, en Grande–Bretagne, dans des circonstances normales, la discipline de parti est élevée, la cohésion est élevée, sauf dans un cas, les années 1974 à 1979, ce dont malheureusement, quelques universitaires canadiens se sont rendu compte. Manifestement, ils ne se sont pas renseignés pour savoir ce qui s'était passé en Grande–Bretagne après 1979.

Le deuxième argument en faveur d'une plus grande liberté, c'est que c'est ce que veulent les commettants. On entend souvent cet argument, que les commettants ne veulent pas que leurs députés suivent la ligne du parti. J'aimerais tenter de contredire cet argument.

[*Text*]

First of all, for constituents to want free MPs, they would have to know who they are. Could we agree with that? The studies show that two weeks after a general election between two–thirds and three–quarters of the people cannot name their member of Parliament. If they don't know who they are, how can they go around saying they want them to be free?

Two, if the constituents want people to be freer than they are, then presumably they will reward those who become free; in other words, I assume now they know them. I've already argued they don't know them, but let's assume they did happen to know their member. Then we would assume that those who became free would get rewarded. Right? But in fact the opposite happens. From 1940 until 1992—I'll go into the 1993 election if you'd like—39 members of Parliament crossed the floor and became independents or joined another party. I'll leave out the special circumstances of the Bloc, which is quite a different circumstance, because they were going from one party to another party. My argument is about going from a party to become an independent.

So what happened to the 39 floor crossings? Of the 39, 31 ran again. Did the public reward them? According to the thesis that they want them to be free, they were now totally free, the freest you can possibly get. Only nine were re–elected. In other words, the public, the constituents, punished the people who decided to become independent.

Argument three is that members are obeying the party whips because they're told they must and it all has to do with this set of sanctions and discipline. This is clearly nonsense. Since 1940, no MP has revolted in a minority government. In other words, when it came down to a minority situation, no member decided that he would go against his party. In other words, he did so for attitudinal or for value reasons or, if you wish, to support his pride. I don't care which way you wish to put it. In fact, whenever the majority was slim, up to nine, in other words, every time a government had only a majority of up to nine, no member ever revolted against his party.

So the members revolted against their parties when they had big majorities. They thought they could get away with it. They thought their constituents would reward them. Of course, the constituents didn't; they punished them.

My last argument is that we need to do this and free up MPs because the public is upset in this country. I don't think we need to remind this illustrious group that the public was upset with a few other things in 1980, 1993. I think some of you will recall.

Mr. Brian Mulroney certainly would have to be put on the list of the reasons Canadians were upset.

Two, some of you will remember the GST. Some of you will remember free trade. Maybe this had something to do with why people were upset at the way members acted.

Three, some of you will remember that the last Parliament had the most draconian measures ever used in closure and time allocation. Between 1988 and 1993, closure was used 15 times. Let's get that number straight and on the record.

[*Translation*]

Tout d'abord, pour que les commettants veuillent avoir des députés libres, il faudrait qu'ils sachent qui ils sont. Vous êtes d'accord avec moi? Des études révèlent que deux semaines après les élections générales, les deux tiers on trois quarts de la population ne peuvt pas nommer leur député. Or, dans de telles conditions, comment les commettants pourraient–ils prétendre qu'ils veulent que leurs députés soient libres?

Deuxièmement, si les électeurs veulent des personnes plus libres, on peut supposer qu'ils les récompenseront; autrement dit, je présume maintenant qu'ils les connaissent. J'ai déjà fait valoir qu'ils ne connaissent pas leurs députés, mais supposons qu'ils les connaissent. On pourrait alors supposer que les députés qui deviennent libres seraient récompensés, n'est–ce pas? C'est en fait le contraire qui se passe. De 1940 à 1992, et je parlerai des élections de 1993 si vous le souhaitez, 39 députés ont changé de parti, sont devenus indépendants ou se sont joints à un autre parti. Je n'ai pas inclus le cas particulier du Bloc qui est tout à fait différent puisqu'il s'agissait d'un groupe de députés qui quittaient un parti pour un autre. Mon argument tourne autour de l'idée d'abandonner un parti pour devenir député indépendant.

Donc, qu'est–il arrivé aux 39 députés qui ont tourné casaque? Sur ces 39, 31 ont cherché à se faire réélire. Les a–t–on récompensés? Selon la thèse voulant que la population tient à ce que ses députés soient libres, ceux–ci l'étaient tout à fait. Mais neuf seulement ont été réélus. En d'autres mots, la population, les commettants, punissent les députés qui décident de devenir indépendants.

Troisièmement, on invoque l'argument que les députés obéissent au whip du parti parce qu'on leur dit que c'est obligatoire et que c'est lié aux sanctions et à la discipline. C'est de la foutaise, pure et simple. Depuis 1940, aucun député ne s'est révolté sous un gouvernement minoritaire. En d'autres termes, en situation minoritaire, aucun député ne va à l'encontre de son parti. En fait, soutenir le parti revient à une question d'attitude, de valeurs et de fierté. Qu'importe de quelle façon vous voulez l'exprimer. Que sais–je. De fait, lorsque la majorité était mince, moins de neuf sièges, aucun député ne s'est jamais révolté contre son parti.

Donc, les députés qui se révoltent contre leur parti le font lorsque celui–ci a une majorité confortable. Ils ont pensé pouvoir s'en tirer. Ils ont pensé que leurs électeurs les récompenseraient. Évidemment, les électeurs ne l'ont pas fait, il les ont punis.

Le dernier argument, c'est que c'est nécessaire et qu'il nous faut donner plus de liberté aux députés parce que la population au Canada est fâchée. Nul besoin de rappeler à cette illustre assemblée que la population était fâchée pour d'autres raisons en 1980, en 1993. Certains s'en rappelleront.

Au nombre des raisons de la colère des Canadiens, on peut certainement inclure M. Brian Mulroney.

Ensuite, certains se rappelleront de la TPS. Certains se rappelleront du libre–échange. Peut–être ces événements expliquent–ils pourquoi les gens étaient fâchés comme ils l'étaient contre leurs députés.

Troisièmement, certains se rappelleront que la dernière législature a utilisé les mesures les plus draconiennes au sujet du recours à la clôture et à l'attribution du temps. Entre 1988 et 1993, on a eu recours à la clôture 15 fois. Qu'on se le rappelle et que cela soit dit publiquement.

[*Texte*]

From 1988 to 1993 it was used 15 times. From 1913 to 1988—in other words, the whole history of closure—it was used a grand total of 19 times. So in four years the Conservatives used it as many times as it has been used in the whole history of the device from 1913 on.

Time allocation measures were used 27 times, also a new record in Canadian history for controlling the House behaviour. Of course the Liberals, who now like to laugh with me about this, remind themselves we don't want them to use closure or time allocation either during this particular House, so I put it on the table in that way.

[*Traduction*]

De 1988 à 1993, on y a eu recours 15 fois. De 1913 à 1988, en fait pendant toute l'existence de cette mesure, on y avait eu recours, en tout et partout, 19 fois. Donc, en quatre ans, les Conservateurs ont eu recours à la clôture autant de fois que cette mesure avait servi pendant toute son histoire à compter de 1913.

L'attribution du temps a été utilisée 27 fois, également un nombre record dans l'histoire canadienne pour contrôler le comportement de la Chambre. Évidemment, les Libéraux, qui maintenant aiment bien en rire avec moi, se rappellent que nous ne voulons pas qu'ils aient recours à la clôture ou à l'attribution du temps au cours de la présente législature. C'est pourquoi j'ai soulevé la question.

• 1105

My point is not to defend the Liberals and criticize the Conservatives; it's to criticize anybody who uses Draconian measures.

Lastly, a point I'd like to make that seems to be overlooked a tremendous amount in this is I agree that there's considerable disillusionment with government and politicians generally, but I remind you of a simple macro–economic piece of information you should carry around in your pockets. Dissatisfaction with politicians, or lack of confidence in government, correlates almost perfectly with no growth in the GDP per capita.

In other words, if we get GDP growth per capita we should expect some change in attitudes towards politicians and towards Parliament. We find this throughout the whole OECD set of countries, where in fact correlations have been studied on this and a regression analysis has been done to show this relationship holds.

In my argument, party discipline is an iron necessity, an imperative to keeping party cohesion in the face of the centrifugal forces I've already described and to maintaining a responsible cabinet–government system.

Unlike what was said before the last election and for the last 10 years, Canada does work. I do not accept in any sense this argument that went around the country in the last eight years that Canada does not work.

For 127 years Canada has kept essentially the same Constitution. Last year it was fourth in the world in GDP per capita. That's not bad. Should we take a chance on losing that? It was second in the world in standard of living. Should we take a chance on losing that? It was second in the world in the United Nations human development index. I remind you that until Mr. Mulroney told this country we were doing really badly and the country didn't work, we were first on the human development index.

Mark Twain was right. There's a simple solution to every problem, and it's usually wrong. So are arguments in the form of recall, referendums and getting rid of party discipline in the House of Commons. Yes, we should do something about confidence in government and in politicians. I'd be glad to put my reforms on the table, but they would not be these three.

The Chairman: Thank you very much.

Je n'ai pas l'intention de défendre les Libéraux et de critiquer les Conservateurs; je veux critiquer quiconque a recours à des mesures draconiennes.

Enfin, j'aimerais faire valoir quelque chose que l'on oublie le plus souvent. Je reconnais qu'on est très désillusionné en ce qui concerne le gouvernement et les politiciens en général, mais j'aimerais vous rappeler une simple donnée macro–économique que vous devriez toujours avoir en tête. L'insatisfaction envers les politiciens ou le manque de confiance dans le gouvernement correspondent presque parfaitement au manque de croissance du PIB, par habitant.

En d'autres termes, s'il y a croissance du PIB, nous pouvons nous attendre à ce que les attitudes changent envers les politiciens et envers le Parlement. Il en est ainsi dans tous les pays de l'OCDE où, en fait, on a étudié les corrélations et effectué des analyses de régression pour démontrer que cette relation existe.

À mon avis, la discipline de parti est une nécessité essentielle, un impératif si l'on veut maintenir la cohésion du parti face aux forces centrifuges dont j'ai déjà parlé et maintenir notre système de gouvernement responsable.

Contrairement à ce que l'on a dit avant les dernières élections et pendant les dix dernières années, le Canada fonctionne. Je rejette complètement cet argument que l'on a entendu dans tout le pays au cours des huit dernières années voulant que le Canada, ça ne fonctionne pas.

Pendant 127 ans, le Canada a eu essentiellement la même constitution. L'an dernier, nous étions quatrièmes au monde au titre du PIB. Ce n'est pas mauvais. Voulons–nous vraiment courir le risque de perdre cela? Nous sommes les deuxièmes au monde pour le niveau de vie. Voulons–nous risquer de perdre cela? Nous étions deuxièmes au monde selon l'indice du développement humain des Nations Unies. Et je vous rappellerai qu'avant que M. Mulroney ne nous dise que nous étions vraiment en mauvaise posture et que le pays ne fonctionnait pas, nous étions les premiers selon cet indice du développement humain.

Mark Twain avait raison. Il y a une solution simple à tous les problèmes, une mauvaise solution. Il en va de même en ce qui concerne le rappel, les référendums et l'abandon de la discipline de parti à la Chambre des communes. Oui, il faut faire quelque chose au sujet de la confiance dans le gouvernement et dans les politiciens. Je serais heureux de faire des propositions de réforme, mais ce ne serait pas ces trois–là.

Le président: Merci beaucoup.

[*Text*]

Mr. Boudria: I kind of like this, Mr. Chairman.

Some hon. members: Oh, oh.

The Chairman: I can tell from the smile on your face, Mr. Boudria, that you're enjoying it.

Mr. White, you have some questions.

Mr. White (Fraser Valley West): Thank you, Mr. Chairman.

It's easy to see, Professor Jackson, you wouldn't be employed by the Reform Party for a parliamentary reform consultant, would you?

Dr. Jackson: I probably wouldn't be hired by any party today, sir.

Some hon. members: Oh, oh.

Mr. White: You started out talking about the need for strong, national, disciplined parties. Would you define a national party for me?

Dr. Jackson: The purpose of that part of the argument was to try to determine whether party cohesion is a good or bad thing. One has to decide what one thinks about how Canada is organized and what kind of country it is.

I argued that the geography tends to pull us apart. All political leaders have thought that since 1867. The pull is a north–south pull and it's difficult to keep this east–west kind of entity together. This has meant certain kinds of constitutional decisions, compromises and social and economic policies have had to be made.

Parties that span Canada from coast to coast—the geographical territory, the heterocultural groups and the language groups—would have a better chance of holding the country together from east to west. That's been my argument.

Up until now that has been the case. For 137 years we've had national parties governing this country.

Mr. White: Yes. You also said Canada does work. One wonders why there are other new parties entering the field today.

Under your definition, then, would it be fair to say the Reform Party is not a national party?

Dr. Jackson: Mr. Manning is the one, I think, who has made it very clear he wishes to have a party from one coast to the other coast and is now setting out to try to organize in the province of Quebec. It's not for me to say what the Reform Party should do. The leader of the Reform Party himself has said he wishes to build a national party.

Mr. White: No, that's not—

Dr. Jackson: Is it not correct he's committed to that?

• 1110

Mr. White: Under your definition, sir, you described a national party. I'm asking you whether or not you see today the Reform Party being a national party.

[*Translation*]

M. Boudria: Ça me plaît, monsieur le président.

Des voix: Oh, oh.

Le président: Au sourire que vous affichez, monsieur Boudria, je vois que cela vous a plu.

Monsieur White, vous avez des questions.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Merci, monsieur le président.

On comprend facilement, professeur Jackson, pourquoi le Parti réformiste ne retiendrait pas vos services comme consultant en réforme parlementaire, n'est–ce pas?

M. Jackson: Il n'y a probablement aucun parti qui m'embaucherait aujourd'hui, monsieur.

Des voix: Oh, oh.

M. White: Vous avez commencé par nous parler de la nécessité d'avoir des partis forts, nationaux et disciplinés. Pouvez–vous me définir un parti national?

M. Jackson: Cet argument visait à essayer de déterminer si la cohésion d'un parti est bonne ou mauvaise. On doit déterminer ce que l'on pense de l'organisation du Canada et du genre de pays qu'est le Canada.

J'ai fait valoir que la géographie avait tendance à nous séparer. Tous les dirigeants politiques le pensent depuis 1867. Les tiraillements se font du nord au sud et donc il est difficile de maintenir le lien est–ouest. Cela a entraîné certains genres de décisions constitutionnelles, certains compromis et certaines politiques sociales et économiques.

Les partis qui s'étendent d'un océan à l'autre, qui couvrent le territoire géographique, les groupes culturels homogènes et les groupes linguistiques, auraient une meilleure chance de maintenir le lien est–ouest. Voilà mon argument.

Jusqu'à présent, c'est ce qui s'est produit. Pendant 137 ans, nous avons été gouvernés par des partis nationaux.

M. White: Oui. Vous dites également que le Canada, ça fonctionne. On se demande pourquoi il y a d'autres nouveaux partis qui se lancent aujourd'hui dans la mêlée.

Selon votre définition, pourrait–on dire donc que le Parti réformiste n'est pas un parti national?

M. Jackson: M. Manning, je pense, a dit très clairement qu'il souhaite avoir un parti qui s'étende d'un océan à l'autre et qu'il essaye maintenant de s'organiser au Québec. Ce n'est pas à moi de dire ce que doit faire le Parti réformiste. Mais le chef du parti lui–même a déclaré qu'il souhaite construire un parti national.

M. White: Non, ce n'est pas. . .

M. Jackson: N'ai–je pas raison de dire que c'est l'engagement qu'il a pris

M. White: Si j'en juge par votre définition, monsieur, vous avez décrit un parti national. J'aimerais savoir si, à votre avis, le Parti réformiste constitue aujourd'hui un parti national.

[*Texte*]

Dr. Jackson: It wishes to be a national party, yes. It has said it does. Its leader maintains that he wishes to have candidates throughout the country, including in the province of Quebec.

Mr. White: However, it doesn't span the country coast to coast, and that was a part of your definition.

Dr. Jackson: Not at the present time it doesn't, no, and it's not the government at the time and my discussion was about governments.

Mr. White: No, just a minute, you're talking about a national party, not a government. Part of your definition was that a national party should span this country coast to coast, and I think you also added that it should have a fair composition of bilingual members.

Dr. Jackson: I didn't say anything about that.

Mr. White: I think you did, something to that extent.

Dr. Jackson: Could I just be sure what you're getting at? Are you telling me Mr. Manning doesn't agree with this conception?

Mr. White: No, I'm asking you whether or not today, in its current state, you think the Reform Party is a national party.

Dr. Jackson: By the definition, it is not. But may I just ask you back—I suppose this is out of order—am I right that Mr. Manning said he wishes to have a party from coast to coast and he wishes to run candidates in Quebec? Do I have something wrong?

Mr. White: No, you don't.

Dr. Jackson: I wouldn't want to tell my students something inaccurate.

Mr. White: No, you don't, but where I'm coming from, sir, is although you make this statement that Canada does work, Canada does not work in its entirety to the satisfaction of a number of people in this country.

Now, if you want to make a change in any country, how would it be possible to start out necessarily with a national party, under your description? In your definition there is one national party in this country, that is the Liberal Party. The Conservative Party, which was considered a national party under your definition, does not exist. So if you needed changes in a country, how would you start out to make those changes?

Dr. Jackson: If your contention were put the other way around, when you have a single–member, electoral constituency system of elections, do you not have to build on a local or provincial or regional area in order to build up your party? If you had asked it that way, I would say I agree with you. That still wouldn't make you a national party. By definition, it would be a party that spanned the country from one coast to the other, as in fact your leader suggests. But if you're in contradiction with your leader, that's fine with me.

I thought Mr. Manning said he would wish to go into Quebec.

Mr. White: I won't pursue that, but let me go on with something else.

[*Traduction*]

M. Jackson: Il aimerait bien être un parti national, oui. Il dit qu'il l'est. Son chef affirme qu'il veut des candidats dans tout le pays, y compris dans la province de Québec.

M. White: Cependant, il n'est pas présent dans tout le pays, d'un océan à l'autre, et c'était un des critères de votre définition.

M. Jackson: Pas à l'heure actuelle, non, et je ne parlais pas du gouvernement de l'époque; or, mon raisonnement portait sur les gouvernements.

M. White: Non, attendez un instant, vous parlez d'un parti national et non d'un gouvernement. Selon l'un des critères de votre définition, un parti national devrait être présent dans tout le pays, d'un océan à l'autre, et je crois que vous avez également dit qu'il devrait compter un nombre raisonnable de députés bilingues.

M. Jackson: Je n'ai rien dit à ce sujet.

M. White: Je crois que vous avez dit quelque chose en ce sens.

M. Jackson: Pouvez–vous me dire à quoi vous voulez en venir? Êtes–vous en train de me dire que M. Manning n'est pas d'accord avec cette conception?

M. White: Non, je vous demande si à votre avis le Parti réformiste, sous sa forme actuelle, constitue un parti national.

M. Jackson: Selon ma définition, non. Mais si vous me permettez de vous relancer la question—j'imagine que c'est irrecevable—ai–je raison de dire que M. Manning dit qu'il veut un parti présent d'un océan à l'autre et qu'il veut présenter des candidats au Québec? Est–ce que je l'ai mal compris?

M. White: Non, vous l'avez bien compris.

M. Jackson: Je ne voudrais pas induire mes étudiants en erreur.

M. White: Non, ce n'est pas le cas, mais ce à quoi je veux en venir, monsieur, c'est que même si vous affirmez que le Canada fonctionne, le Canada ne fonctionne pas à l'entière satisfaction d'un grand nombre de citoyens.

Or, si vous voulez changer quelque chose dans n'importe quel pays, faut–il absolument avoir un parti national, selon la définition que vous en donnez? Selon votre définition, il n'y a qu'un seul parti national au pays, et c'est le Parti libéral. Le Parti conservateur, qui était considéré comme un parti national aux termes de votre définition, n'existe pas. Donc, si vous voulez changer des choses dans un pays, comment allez–vous commencer?

M. Jackson: Je vais renverser votre question: si vous aviez un système électoral proportionnel, ne vous faudrait–il pas au départ organiser votre parti au niveau local, provincial ou régional? Si vous aviez posé la question de cette façon, je dirais que je suis d'accord avec vous. Mais votre parti ne serait pas pour autant un parti national. Par définition, ce serait un parti qui serait présent dans tout le pays d'un océan à l'autre, comme votre chef le veut d'ailleurs. Mais si vous n'êtes pas d'accord avec votre chef, ça me va tout à fait.

Je croyais que M. Manning avait dit qu'il voulait présenter des candidats au Québec.

M. White: Laissons cela, passons à autre chose.

[*Text*]

Dr. Jackson: I thought Mr. Manning had announced—

Mr. White: Let me go on with something else, if I may.

You said the MP is put into the clutches of the constituents. Would you mind telling me what's wrong with being free to vote the wishes of the constituents? As well, what's wrong with the clutches of the constituents today?

Dr. Jackson: Certainly. First of all, I don't think I said that, but if I did—

Mr. White: Yes, you did. I have it written down here.

Dr. Jackson: Of course I said that, but shouldn't we put the commas in? I said it was the clutches of the constituents, of lobbyists, of local press people, of rich people in the constituency, or in fact we could end up with rotten boroughs. My sentence certainly wasn't to stop at constituents. Of course constituents matter and should matter in a democracy. Of course we should listen to what they have to say.

But I put it very simply back to you, put it absolutely clearly, if we wish to have a democratic, responsible, cabinet–system of government, we have to have people who are elected to Parliament for a purpose. The purpose is for them to deliberate.

So they go off to a place called the House of Commons. They talk and argue and listen to witnesses, and decide for themselves what they think about this, and then we ask them to vote. If in fact they did everything the constituents wanted, there would be no use sending people off to deliberate at all. In fact, what we'd be doing is sending members to Parliament and asking them not to deliberate, just to go there and then collect their salary, and then ask constituents to vote on the issue.

So as Burke put it very clearly, the whole democratic system is buttressed on the argument that somebody is elected, they go off to Parliament and they deliberate about a subject matter, and then they vote on it. But on occasion we should have a referendum. I don't have any problem with that.

Mr. White: Okay. I have just one more question.

You indicated that 39 MPs crossed the floor and only 9 were re–elected. For an MP crossing the floor, would that not be a reasonable case for the constituents to recall that member?

• 1115

Dr. Jackson: What do you mean by "a reasonable case"?

Mr. White: That is a reasonable case, is it not, for—

Dr. Jackson: Would some people be upset?

Mr. White: Heaven forbid, if I were to cross the floor and join the Liberals—

Mr. Boudria: No, no, no.

Mr. White: I should state this the other way. We'd rather Mr. Boudria crossed the floor—

[*Translation*]

M. Jackson: Je croyais que M. Manning avait annoncé. . .

M. White: Passons à autre chose, si vous voulez bien.

Vous dites que le député deviendrait l'esclave de ses électeurs. Voulez–vous bien me dire ce qu'il y a de mal à voter selon les désirs de ses électeurs? Dites–moi aussi le mal qu'il y a à servir ses électeurs aujourd'hui?

M. Jackson: Certainement. D'abord, je ne crois pas avoir dit cela, mais si je l'ai dit. . .

M. White: Oui, vous l'avez dit. C'est écrit, là devant moi.

M. Jackson: Bien sûr que j'ai dit cela, mais est–ce qu'on n'a pas oublié les virgules? J'ai dit que le député serait l'esclave de ses électeurs, des lobbyistes, de la presse locale, des riches de sa circonscription, ou qu'on se retrouverait avec des comtés corrompus. Je ne m'arrêtais pas aux électeurs dans ma phrase, et c'est certain. Bien sûr, l'opinion des électeurs compte et devrait compter dans une démocratie. Bien sûr, nous devons écouter ce qu'ils ont à dire.

Mais je vais vous le redire très simplement, je vais vous le dire tout à fait clairement, si nous voulons un régime démocratique, responsable, avec un conseil des ministres, il nous faut des députés qui seront élus au Parlement pour une raison. Et la raison d'être d'un député, c'est de délibérer.

C'est pourquoi on envoie des députés en ce lieu qu'on appelle la Chambre des communes. Là, ils parlent, discutent, écoutent des témoins, et décident eux–mêmes ce qu'ils pensent de telle ou telle question, et ensuite on leur demande de voter. Si les députés faisaient absolument tout ce que leurs électeurs leur demandent de faire, il serait inutile d'envoyer des gens ici pour délibérer. Ce qui reviendrait en fait à envoyer des députés au Parlement, on leur interdirait de délibérer, on se contenterait de les envoyer ici, on les paierait et on demanderait aux électeurs de voter à leur place.

C'est donc Burke qui a exprimé cela très clairement: tout le système démocratique est fondé sur le principe en vertu duquel on élit quelqu'un, qui va au Parlement et qui discute d'un certain sujet et qui vote ensuite. Mais nous devrions aussi avoir parfois des référendums. Cela ne me pose aucune difficulté.

M. White: D'accord. J'ai une dernière question.

Vous avez dit que 39 députés avaient changé de parti et que seulement neuf d'entre eux avaient été réélus. Si un député tourne casaque, les électeurs n'ont–ils pas là une raison suffisante de le destituer?

M. Jackson: Qu'entendez–vous par «raison suffisante»?

M. White: Je parle d'une raison suffisante, et non, par. . .

M. Jackson: Si certains sont mécontents par exemple?

M. White: Dieu m'en garde, si je changeais de parti et que je me joignais aux Libéraux. . .

M. Boudria: Non, non, non.

M. White: Je devrais prendre l'exemple contraire. Si par exemple M. Boudria tournait casaque. . .

[*Texte*]

Some hon. members: Oh, oh.

Mr. Boudria: No, no, no.

Dr. Jackson: I understand the tenor of your question, but not the exact nature of the question.

Mr. White: That's providing he passed the test.

Dr. Jackson: Would some people be upset? Yes.

Mr. White: The nature of my question is, if an MP crossed the floor of the House of Commons, would that not be a reasonable reason for people in the constituency to recall that person? They didn't vote for him or her to join the other party. They elected them to stay in the previous party. Is that not a good reason for a recall of an MP?

Dr. Jackson: I'm sure it is a good reason. I don't accept it is the right thing to do. I agree with you, some people would make that contention. I would want, in order to answer that question fully, to talk about what's wrong with recall in general. What's wrong with recall in general is very simple.

First of all, in the 185 countries of the world there is no recall provision in any country that has an equivalent kind of political system to ours. There is no country with a recall provision that has a responsible cabinet parliamentary system of government. That does not exist. So basically there aren't any like it. Why is that the case? Because when we recall members we would want it to have some impact on the whole notion of confidence and the cabinet system of government. In fact, if we were in a minority we would find that recalling members would easily destroy governments, or could destroy governments.

Next, the Canadian House of Commons has peculiar characteristics. Members of Parliament are not very experienced. As you know, we had a tremendous turnover in the House last time, if I'm right a 67% turnover last time, 67% of the House with new members. On the average, if my memory is right, about 40% turn over at each general election. This means we have very short–lasting careers for MPs. So they're already in a fragile position and if we start recalling them, we'd make them even weaker.

Contrary to what I think you're suggesting, instead of strengthening members to be free, if we start to recall—which I think you want if you believe in free votes or you believe in more freedom for the member—we'd make members timorous, little, wee, mousy beings who would be afraid of their shadows actually and we wouldn't strengthen them at all.

Mr. White: Thank you, Mr. Chairman. I wish Dr. Jackson and his class the best in the future.

M. Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Quelques remarques avant de poser une question. Mis à part vos commentaires sur la Constitution canadienne ou votre vision du Canada, car je ne partage pas ce point de vue, il n'en demeure pas moins que je suis d'accord avec vous sur la question du *recall*, du référendum, du *free vote* et également sur la discipline de parti qui s'applique à des partis nationaux.

[*Traduction*]

Des voix: Ah, ah.

M. Boudria: Non, non, non.

M. Jackson: Je comprends la teneur de votre question, mais non la nature exacte de votre question.

M. White: À condition qu'il réponde à nos critères.

M. Jackson: Certains seraient–ils mécontents? Oui.

M. White: Voici la nature de ma question: si un député change de parti, les électeurs de sa circonscription n'auraient–ils pas là une raison suffisante de le destituer? Ils ne l'ont pas élu pour qu'il se joigne à un autre parti. Ils l'ont élu pour qu'il reste dans son parti. N'est–ce pas un motif suffisant pour destituer un député?

M. Jackson: J'ai la conviction que c'est une bonne raison. Je ne crois pas que ce soit la bonne chose à faire. Je suis d'accord avec vous, certains pensent comme vous. Mais pour donner une réponse complète à votre question, j'aimerais parler des difficultés de la destitution de manière générale. On comprend aisément les difficultés que pose la destitution de manière générale.

Tout d'abord, dans les 185 autres pays qui ont un régime politique semblable au nôtre, il n'existe aucune disposition de destitution. La destitution n'existe pas dans un pays régi par un système de gouvernement parlementaire responsable. Cela n'existe pas. Il n'en existe aucun exemple. Pourquoi est–ce ainsi? Parce que la destitution du député aurait pour effet de modifier l'idée qu'on se fait de la confiance et du régime ministériel. D'ailleurs, si nous avions un gouvernement minoritaire, la destitution parlementaire pourrait aisément abattre les gouvernements, ou pourrait détruire les gouvernements.

Ensuite, il faut se souvenir que la Chambre des communes du Canada présente des caractéristiques très singulières. Les députés ici présents ont peu d'expérience. Comme vous le savez, les dernières élections ont modifié radicalement le visage de la Chambre, dans une proportion de 67 p. 100 si mon souvenir est exact, donc 67 p. 100 des députés sont nouveaux. En moyenne, si je me souviens bien, chaque scrutin général modifie la députation dans une proportion de 40 p. 100. Ce qui veut dire que nos députés font de très brèves carrières. Leur position est donc déjà très fragile, et si nous commençons à les destituer, nous allons les affaiblir encore plus.

Contrairement à ce que vous dites, ou si je vous comprends bien, plutôt que de consolider la liberté des députés, si nous commençons à les destituer—ce qui est ce que vous voulez, je crois, si vous croyez à l'augmentation du vote libre ou si vous croyez à l'élargissement de la liberté du député—nous nous retrouverons avec des députés timorés, de minables petits poltrons qui auront peur de leur ombre, qui seront loin d'être plus forts qu'avant.

M. White: Merci, monsieur le président. Je fais à M. Jackson et à ses étudiants mes meilleurs voeux de réussite.

Mr. Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): A few comments before I ask my question. Apart from your comments on the Canadian Constitution or your vision of Canada, because I do not share your view, the fact is that I agree with you on this question of recall, of referendum, of free vote and also on the party discipline which applies to national parties.

[*Text*]

On peut avoir une définition différente de ce qu'est un parti national. Pour nous, le Bloc québécois est un parti national en ce sens que, lorsque l'on parle de parti national, on se réfère à une nation et, pour nous, la nation québécoise est quelque chose qui existe, tant et si bien que l'assemblée législative du Québec est appelée Assemblée nationale. J'imagine qu'on l'a appelée comme cela parce qu'il y avait une nation au Québec.

Selon moi, la discipline de parti sert la cause des partis nationaux, bien sûr, mais pas seulement ceux qui visent l'unité, par exemple, dans ce cas–ci, du Canada. La discipline de parti est une chose et partie intégrante de la vie du Bloc québécois, et qui est nécessaire pour nous en fonction de nos objectifs également.

Lorsque vous nous avez parlé d'un député qui devient indépendant, les risques qu'il se fasse acheter, entre autres, par des riches, est l'un des exemples que vous avez mentionnés. Je me demande, en bout de ligne, si c'est le raisonnement que font les personnes fortunées? Est–ce un bon investissement que d'acheter un député indépendant dans la mesure où il y en a très peu et lorsque la majorité est de neuf et moins et que la plupart d'entre–eux ne se font pas réélire?

[*Translation*]

You may have a different definition of what a national party is. For us, the Bloc québécois is a national party in the sense that, when you talk about a national party, you are referring to a nation and, for us, the Quebec nation is something that exists, and that's why the Parliament of Quebec is called the National Assembly. I think that we called it like that because there is a nation in Quebec.

For me, party discipline is helpful to national parties, of course, but not only for those who are striving for unity, for instance, in this case, of Canada. Party discipline is an integral part of the Bloc québécois' life, and which is necessary for us to pursue our objectives as well.

When you talked about a member becoming independent, one of the examples that you mentioned was the risk that he could be bought off, among other things, by the rich. Ultimately, I wonder if this is how rich people think? Is it a good investment to buy off an independent member given that there are very few of them, that they have nine members at the most and that most of them do not get re–elected?

• 1120

Donc ce n'est pas, en termes de marketing et d'investissement financier, un très bon investissement. Le problème n'est–il pas plutôt que, en vertu de la loi sur le financement des partis politiques, sauf au Québec, pour les gens fortunés, pourquoi s'attarderaient–ils à acheter un député indépendant alors qu'on pourrait acheter un parti au complet? Je me demande si ce n'est pas cela le vrai problème.

Dr. Jackson: I'm not exactly certain what the question is. I adored the introductory remarks.

You're quite right: we disagree on a principle here, but we don't disagree about some of the contentions I'm making. I agree with you that the words "nation and state", *nation et l'État*, are very much confused in this country. Like the late and great Eugene Forsey, I believe we should not use the word "nation" for Canada. In fact in my own writing I always refer to Canada as the state of Canada and make a clear distinction between state and nation.

I had not thought of this when I used the words "national parties", but certainly I meant parties that span the whole territorial area controlled by the state and not by the nation. I'm actually on your side. I think John Diefenbaker was wrong when he mixed up these kinds of concepts and did a lot of harm to Canada. If we could get it straight that Quebec should be seen as a *nation*, we'd have somewhat fewer troubles in this country.

We look pretty good so far, but I think we will end up differing on the next step. Of the 185 states around the world—you notice I used the word "state" and didn't use the word "nation"... This is a definition tied to things like whether you can collect taxes, you have control of your territory, and so on.

Many countries of the world have many nations within them. The notion that Canadians have, this huge debate we've persisted in for 137 years, that there's something unique about having nations inside states is absolutely invalid on a worldwide

So if you look at it in terms of marketing and as a financial investment, it's not a very good investment. In light of the legislation on the funding of political parties, except in Quebec, why would wealthy people bother to bribe an independent member of Parliament when they could bribe an entire party? Don't you think that might be the real problem?

M. Jackson: Je ne comprends pas trop la question. Les remarques liminaires, par contre, je les ai adorées.

Vous avez tout à fait raison: nous ne sommes pas d'accord sur un principe, mais nous sommes du même avis sur certains arguments que je propose. Je suis d'accord avec vous pour dire que les mots «nation» et «État» sont très mal compris ici au Canada. Comme le grand et regretté Eugene Forsey, je crois que nous ne devrions pas dire que le Canada est une «nation». En effet, dans mes propres écrits, je parle toujours de l'État du Canada et j'établis une distinction claire entre l'État et la nation.

Je n'ai pas pensé à cette distinction quand j'ai parlé des «partis nationaux», mais je parlais certainement de partis qui couvrent le territoire entier contrôlé par l'État, et non pas la nation. En réalité, je suis de votre bord. À mon avis, John Diefenbaker avait tort de confondre ces notions, ce qui a beaucoup nui au Canada. Si on pouvait faire comprendre aux gens que le Québec devrait être considéré comme une nation, nous aurions quelques problèmes de moins dans ce pays.

Jusqu'à présent, nous sommes d'accord sur bien des points, mais je crois que nous n'allons pas être du même avis pour ce qui est de la prochaine étape. Parmi les 185 États au monde—remarquez que j'ai utilisé le mot «État» plutôt que «nation»... Cette définition est basée sur certains critères, comme le pouvoir de percevoir des taxes, le contrôle du territoire, etc.

Beaucoup de pays au monde comportent plusieurs nations. Depuis 137 ans, nous poursuivons continué ce grand débat, cette idée qu'ont les Canadiens que le fait d'avoir des nations à l'intérieur d'un État est quelque chose d'unique. Cette notion

[*Texte*]

comparison. In fact the largest number of countries in the world have more than one language within them, so much of the debate in Canada is fairly superficial. I think if we were to put the arguments about Canada and Quebec in a more generalized comparative perspective, we would have solved some of these problems some time ago.

M. Duceppe: On ne diffère pas d'idées. Je suis entièrement d'accord avec vous. On n'a jamais fait d'équation pour prouver qu'un État n'est habité que par une seule nation. Plusieurs États sont habités par plus d'une nation. Il ne faut pas étendre et généraliser à tous les États où il y a plus d'une nation le fait que cela ne fonctionne pas.

Cela peut fort bien marché dans certains endroits et pas dans d'autres. Je ne pense pas que la question du Québec en soit une de théorie pure, mais plutôt d'un constat politique, et là, on peut différer, j'en conviens. D'ailleurs, quant à nous, dans un Québec souverain, il n'y aurait pas seulement la nation québécoise, il y aurait la minorité nationale anglophone, les nations autochtones et les communautés culturelles, ce qui est différent. Ils n'ont pas les attributs de la nation.

En ce sens, je pense que tous les droits de ces nations ou minorités nationales seraient reconnues dans une constitution, ce qui prouve que, même dans un Québec souverain, il y aurait plus qu'une nation et il faudrait mieux parler du peuple québécois lequel engloberait une nation, des minorités nationales et des communautés culturelles.

Je reviens sur la question du financement car lorsque l'on parle du *recall*, du référendum, du *free vote* et de la discipline, on parle de toute la question de la démocratie parlementaire au sens très large.

Or, l'un des critères pour que la démocratie soit vivante, qu'elle existe, c'est, bien sûr, le contrôle des moyens fournis par cette démocratie, entre autres, le financement. Québec a adopté des lois sur cela faisant en sorte que seuls les individus ayant qualité d'électeurs ou d'électrices, puissent contribuer à un parti politique jusqu'à concurrence de 3 000$ au maximum. Cela n'existe pas dans le cadre canadien ou dans les autres provinces canadiennes.

• 1125

Je pose ma question. Tant qu'il y aura des des gens fortunés intéressés à acheter un député indépendant, bien que, quant à moi, ce serait un investissement à très court terme et un mauvais investissement car l'histoire nous prouve que cela ne dure pas longtemps, que c'est de l'argent perdu, ne serait–ce pas un meilleur investissement de s'attaquer à tout un parti?

Prenons le cas des fiducies familiales. Ne serait–il pas intéressant pour une association de fiducie familiale de s'adresser à de grands partis nationaux, dans le sens *coast to coast*, et à d'autres également, après avoir fait des approches et subi des refus?

Certains pourraient accepter d'être financés et ce serait très intéressant car il n'existe pas de contrôles. N'est–ce pas un accroc à la démocratie, aux règles de la démocratie que de ne pas avoir de loi contraignante mais démocratique sur le plan du financement des partis politiques?

[*Traduction*]

ne tient absolument pas si on compare notre pays à tous les autres pays du monde. En effet, la majorité des pays ont plus d'une langue, ce qui fait qu'une grande partie du débat au Canada est assez superficielle. À mon avis, si on examinait les arguments sur le Canada et le Québec sous un angle beaucoup plus généralisé et comparatif, nous aurions réglé quelques–uns de ces problèmes déjà.

Mr. Duceppe: We don't differ as to ideas. I agree with you completely. No one has ever proved that a State can be made up of only one nation. Several States contain more than one nation. We mustn't extend the argument and generalize that all States with more than one nation do not work.

Such States may work very well in some places, but not in others. I don't think that the question of Quebec is just a theoretical question, but rather, it is more of a political finding, and I agree that we can differ on that particular point. Furthermore, in our view, a sovereign Quebec would not just contain the nation of Quebec. It would also contain the national anglophone minority, the First Nations and the ethnic communities, which is something different. They do not have the attributes of the nation.

I think that all the rights of these nations or national minorities would be recognized in a Constitution, which proves that even in a sovereign Quebec, there would be more than one nation, and it would be preferable to talk about the people of Quebec, an expression that would include a nation, national minorities and ethnic communities.

I'd like to go back to the issue of funding, because when we talk about issues such as recall, referendum, free votes and discipline, we're talking about the whole issue of parliamentary democracy, taken in a very broad sense.

If democracy is to be alive, if it is to exist, there has to be some control over the funding of parties, that is to say, the means that are provided within the democratic system. Quebec has passed legislation in this regard, so as to ensure that only voters can contribute to a political party, up to a $3,000 limit. This provision does not exist at the federal level, nor in other Canadian provinces.

I am putting this question to you. As long as you will have rich people who will want to buy off an independent member, although, for me, it would be a very short–term investment and a bad one at that because history has demonstrated that it is not durable investment, that it is wasted money, wouldn't it be a better investment to go after the whole party?

Let's take the case of family trusts. Wouldn't it be a good thing for an association of family trusts to go after big national parties, in the coast to coast sense, and after others also, if some of their approaches failed?

Some parties could accept some contributions and that would be very interesting because there are no control mechanisms. Are we not hurting democracy, the roles of democracy, by not having any binding but democratic law for the funding of political parties?

[*Text*]

Dr. Jackson: I beg the indulgence of the chair because we're getting into quite different kinds of issues.

You're asking whether, if the question had been posed, I would agree that in some election rules Quebec has been ahead of the rest of Canada in several historical periods. The answer would be yes, I'd say Quebec has been ahead. So if I'd been asked the question that way I would have had to say yes.

Mr. Duceppe: Don't you think the idea is a good one, to modify the electoral laws here and the financing of the parties to be sure that only individuals can contribute to a political party, instead of having trade unions, industries, or financial organizations, along with family trusts, for example?

Dr. Jackson: Certainly, more can be done yet to clean up the rules about financing political parties. I had something to do with the changes that came about in the 1970s so I know something about the past on this issue; I agree with you. But I don't know if it would have much to do with what I've talked about so far.

Are there ways to reform Parliament other than recall, initiative, referendum, and free votes? I believe the answer to that question is obviously yes. The way parties are handled and financed is one of them, but I believe there are a lot of other things you can do.

Back in the 1960s I wrote that legislation should go to committee after first reading, and not have a second reading where there would be a principle vote. I remember the huge. . .everybody thought I was some kind of kook who wanted to let legislation go straight to committees. Now I notice you're doing it.

I'll just go through other examples, because you've given me an opening here for me to give other examples.

If we want to really reform the confidence convention perhaps we should go to the German confidence convention, where you don't vote a party out of office; you have to vote somebody in. In the German system, you can never get rid of a chancellor. You must have a positive vote of confidence and put someone in.

In other words, if you wanted to get rid of Mr. Chrétien, you would then say that the next person will be so–and–so, then you vote him in. That's the vote of no confidence. That, of course, is in the German constitution. Certainly if you wanted to have a major impact on the political system, that's what you would do.

We probably should move to a new kind of electoral system altogether. I would prefer to have the German electoral system. Perhaps I can get the Bloc and the Reform Party on my side here by saying that if we had a combination of the single–member constituency system with a PR we might improve the electoral system in this country.

I would get rid of the legislative committees. I think it was a huge error to have them.

The Chairman: They're gone.

[*Translation*]

M. Jackson: J'implore l'indulgence du président car nous entrons ici dans un domaine tout à fait différent.

Vous voulez savoir, si c'est bien votre question, si je suis d'accord pour dire qu'au chapitre de certaines règles électorales, le Québec a devancé le reste du Canada à certains moments historiques. La réponse est oui, je dirais que le Québec a pris les devants. Donc, si on m'avait posé la question de cette façon, j'aurais été obligé de répondre que oui.

M. Duceppe: Ne croyez–vous pas que c'est une bonne idée que de modifier la loi électorale et les règles régissant le financement des partis pour s'assurer que seuls les particuliers cotisent à la caisse électorale d'un parti, à la place des syndicats, de l'industrie ou des organisations financières, dont les fiducies familiales, par exemple?

M. Jackson: Absolument, il y a encore beaucoup à faire pour assainir les règles régissant le financement des partis politiques. J'ai eu quelque chose à voir avec les changements qui ont été apportés dans les années soixante–dix, c'est donc une question que je connais bien; je suis d'accord avec vous. Mais j'ignore si cela a beaucoup à voir avec ce dont nous avons parlé jusqu'à présent.

Y a–t–il des moyens de réformer le Parlement autrement que par la destitution, l'initiative parlementaire, le référendum et le vote libre? Je crois que la réponse à cette question est évidemment oui. La façon dont les partis sont dirigés et financés est un des éléments de la réponse, mais je crois qu'il y a aussi beaucoup d'autres choses que vous pouvez faire.

Dans les années soixante, j'ai écrit qu'il fallait soumettre les projets de loi aux comités dès la première lecture et ne pas attendre la deuxième lecture où il y aurait vote sur le principe. Je me rappelle le tollé. . .tout le monde croyait que j'étais une sorte d'illuminé qui voulait que les projets de loi soient soumis directement aux comités. Je vois aujourd'hui que c'est ce que vous faites.

Je vais maintenant passer à d'autres exemples parce que vous m'avez ouvert la porte en citant d'autres exemples.

Si nous voulons réformer la convention de la confiance, peut–être faudrait–il s'inspirer de la convention de la confiance allemande, où le parti au pouvoir ne peut pas être défait sur un vote de confiance; on s'en sert pour voter pour quelqu'un. Dans le régime allemand, on ne peut jamais se débarrasser du chancelier. Il faut que le vote de confiance soit positif et permette d'installer quelqu'un.

Autrement dit, si vous vouliez vous débarrasser de M. Chrétien, vous n'auriez alors qu'à dire que son successeur sera un tel, et vous voteriez pour lui. C'est cela, le vote de non–confiance. Mais il s'agit bien sûr de la constitution allemande. Chose certaine, si vous vouliez modifier profondément le régime politique, c'est ce que vous feriez.

Il nous faudra probablement refondre complètement le système électoral. Je préférerais le système électoral allemand. Le Bloc québécois et le Parti réformiste seront peut–être d'accord avec moi pour dire que si nous mélangions bien le système électoral proportionnel et la pratique des relations publiques, nous pourrions améliorer le système électoral de notre pays.

J'abolirais les comité législatifs. Je crois qu'on a eu grand tort de les créer.

Le président: Ils ont disparu.

[*Texte*]

Dr. Jackson: Are they gone? Well, here's what happened when we got the legislative committees. About the same week MPs went off to Britain and came home with the idea of having the British committee system, the British came over here and decided to improve their committee system by having a committee system similar to ours.

Each group went to the other country and reformed by taking the opposite set of processes. I never did think we should have gotten rid of the old strong standing committees.

We should go back to standing committees that have cross–party influence on them, where the parties that are in opposition can have a strong influence, and go back to the system that many of us wanted before, i.e., specialized standing committees.

We could go back to the notion of scrutinizing some of the Order–in–Council positions, although I have to confess that it was Senator Forsey and I, to some extent, who torpedoed that with the last government. Nevertheless, we could go back to considering that idea.

We could clean up private members' bills to a considerable extent. I think we need a new educational kit for the public about how the electoral system works.

For the Reform Party we should have a national finance committee. One of the great problems of this Parliament is the way in which the estimates committees work. Because of the notion of the Crown prerogative, because the ordinary member cannot increase a charge on the treasury or add more money during the estimates hearing, no member of Parliament goes to the estimates and wants to cut.

[*Traduction*]

M. Jackson: Ont–ils disparu? Eh bien, voici ce qui est arrivé lorsque nous avons créé les comités législatifs. À peu près la même semaine où des députés canadiens sont allés en Grande–Bretagne et en sont revenus avec l'idée d'adapter le système de comités britannique, les Britanniques sont venus chez nous et ont décidé d'améliorer leur système de comités en s'inspirant du nôtre.

Chaque groupe de parlementaires est allé dans l'autre pays et a réformé le système en s'inspirant de l'autre. J'ai toujours pensé qu'on avait eu tort de se débarrasser de ces bons vieux comités permanents et forts.

Nous devrions ressusciter les comités permanents où tous les partis peuvent exercer leur influence, où les partis d'opposition peuvent exercer une influence marquée, et revenir au système que nombre d'entre nous voulions auparavant, à savoir, les comités permanents spécialisés.

Nous pourrions raviver l'idée d'examiner certaines nominations faites par décret en conseil, même si j'avoue que c'est le sénateur Forsey et moi–même qui, dans une certaine mesure, avons torpillé cette idée sous l'ancien gouvernement. Néanmoins, nous pourrions reconsidérer cette idée.

Nous pourrions faire beaucoup de ménage dans le système des projets de loi d'initiative parlementaire. Je crois que nous avons besoin d'une nouvelle trousse éducative à l'usage du public sur le fonctionnement du système électoral.

Pour le Parti réformiste, nous devrions avoir un comité des finances nationales. L'une des grandes difficultés de ce Parlement est la façon dont fonctionnent les comités chargés d'étudier les budgets des dépenses principaux. En raison de la prérogative de la Couronne, en raison du fait que le simple député ne peut pas ajouter une charge au Trésor public ou augmenter un crédit aux audiences sur les budgets des dépenses principaux, aucun député ne se présente à ces audiences avec l'intention de couper.

• 1130

I don't blame them. No one wants to say this publicly. The members are in an invidious position—go to the estimates committee and cut. Well, nobody wants to get hell for cutting everything, yet you can't get credit for adding anything. That, of course, is the British mode of government we have.

In order to get around that, as a minimum we should have a national finance committee in the House of Commons that would study cross–departmental estimates rather than the single departmental estimates we now have.

M. Duceppe: C'est ce que le Bloc québécois a demandé d'ailleurs, au début de la session.

M. Jackson: Ah! Merci beaucoup.

This has been proposed by politicians in the past. I think we should go back to that proposal.

I think we should do something about closure and time allocation. I have already told you I think those should be changed.

Je les comprends. Personne ne veut dire ce genre de choses publiquement. Le député a une tâche ingrate. Se présenter au comité chargé d'étudier le budget des dépenses principal et proposer des compressions. Eh bien, personne ne veut risquer d'être crucifié sur la place publique pour avoir sabré dans les dépenses, et pourtant, on ne reçoit aucune éloge si l'on ajoute une dépense quelconque. C'est bien sûr le mode de gouvernement britannique que nous avons.

Pour contourner cela, nous devrions avoir au minimum un comité des finances nationales à la Chambre de communes qui étudierait tous les budgets ministériels au lieu de procéder comme maintenant ministère par ministère.

Mr. Duceppe: That's precisely what the Bloc québécois requested, at the beginning of the session.

Dr. Jackson: Oh! Thank you very much.

D'autres politiciens ont proposé la même chose par le passé. Je pense qu'il faut reconsidérer cette proposition.

Je crois que nous devons faire quelque chose au sujet de la clôture et de l'allocation de temps. Je vous ai déjà dit que je croyais qu'il fallait changer cela.

[*Text*]

With regard to new studies, I'm not sure where the House is, because as the clerk may have told you, I came back two days ago from Australia and I'm going back on Tuesday. I've only come back here to make this presentation. I'm in Australia studying its referenda. If you want to ask me about referenda in Australia, I'd be glad to talk about that.

We certainly need major studies by the House of Commons on the aging population; on technology and the relationship between technology and robotics; on agricultural issues and the relationship between agricultural issues and free trade; and on defence conversion.

By the way, the committee did not pay me to come back. I came back at my own expense.

M. Duceppe: Je ne sais si vous connaissez le système d'interpellation de l'Assemblée nationale qui permet au chef de l'Opposition d'exiger un débat avec le premier ministre ou à un critique d'exiger un débat avec le ministre responsable de tel secteur particulier. Le débat qui s'ensuit dure une ou deux heures à la Chambre, en présence du président de l'Assemblée. Croyez–vous qu'une telle méthode pourrait permettre, plus que la période de questions ne le permet, d'approfondir un sujet en permettant un échange entre les principaux intéressés pendant une heure?

Dr. Jackson: Don't we already have the possibility of the opposition naming the topic of the day with supply motions?

Mr. Duceppe: Yes, but it's different. You have the Prime Minister and the leader of the opposition discussing something for an hour or two.

Dr. Jackson: In other words, there should be some responsibility for the leaders to show up for the debate.

Mr. Duceppe: Yes.

Dr. Jackson: It's not a very difficult procedural change to make.

Mr. Duceppe: I know that, but do you think it would be a good change?

Dr. Jackson: Off the top of my head with no hair there, I'd say yes.

Mr. Boudria: Professor Jackson, you and I have the same barber.

One of the changes we are to adopt in the private members' bills before adjourning today states that from now on a private members' bill could entail the expenditure of money. But similar to Britain, the government would have to give the required consent of the Crown for the expenditure to take place at report stage. In other words, it would be in italics or however it's done. That's the change we're proposing that should be adopted today, making it roughly the same as the British one.

I think here in Canada we've distorted that. If you want to inspect potatoes and need to hire an inspector as an incidental expense, it involves a charge to the Crown. You couldn't produce a private members' bill right now to that effect, but in a few minutes that will change.

[*Translation*]

Au sujet des nouvelles études, j'ignore où la Chambre en est, parce que, comme la greffière vous l'a peut–être dit, je suis rentré d'Australie il y a deux jours et j'y retourne mardi prochain. Je ne suis revenu que pour témoigner ici. J'étudie la question des référendums en Australie. Si vous voulez m'interroger au sujet des référendums en Australie, je serai heureux de vous en parler.

La Chambre des communes devrait certainement entreprendre de grandes enquêtes sur le vieillissement de la population; sur la technologie et les rapports entre la technologie et la robotique; sur les questions agricoles et sur les rapports entre les questions agricoles et le libre–échange; et enfin, sur la conversion des industries de défense à des fins civiles.

Soit dit en passant, le comité n'a pas payé mon voyage de retour. Je suis rentré à mes propres frais.

Mr. Duceppe: I wonder if you are aware of the inquiry system which exists in the National Assembly whereby the leader of the opposition may request a debate with the Prime Minister or whereby an opposition critic may request a debate with the minister in charge of a given area. The debate which follows lasts an hour or two in the House, the Speaker of the House being present. Do you believe that such a procedure would allow members to discuss a question in depth by having an exchange between the main parties for an hour, more than the current Question Period allows?

M. Jackson: L'opposition n'a–t–elle déjà pas la possibilité de choisir le sujet du jour avec les motions de crédits?

M. Duceppe: Oui, mais c'est différent. Ce ne sont que le premier ministre et le chef de l'opposition qui débattent d'une question pendant une heure ou deux.

M. Jackson: Autrement dit, les chefs de partis seraient tenus de se prêter au débat.

M. Duceppe: Oui.

M. Jackson: Un tel changement à la procédure ne serait pas très difficile.

M. Duceppe: Je le sais, mais croyez–vous que ce serait un changement positif?

M. Jackson: Sans me creuser la tête, laquelle n'est pas bien garnie, je dirais que oui.

M. Boudria: Monsieur Jackson, vous et moi avons le même coiffeur, semble–t–il.

Selon l'un des changements que nous devons apporter à la procédure des projets de loi d'initiative parlementaire avant d'ajourner aujourd'hui, à compter de maintenant, un projet de loi d'initiative parlementaire pourrait porter sur les dépenses. Mais, comme en Grande–Bretagne, le gouvernement serait tenu de donner le consentement requis de la Couronne pour que la dépense ait lieu à l'étape du rapport. Autrement dit, ce serait en italique ou peu importe. C'est le changement que nous proposons et qui devrait être adopté aujourd'hui, ce qui nous donnerait une formule qui ressemblerait à peu près au modèle britannique.

Je crois que nous avons déformé cela au Canada. Si vous voulez faire inspecter les pommes de terre et qu'il vous faut dépenser plus d'argent pour engager un inspecteur, on impose une charge à la Couronne. Vous ne pourriez donc proposer de projet de loi d'initiative parlementaire aujourd'hui pour faire une chose pareille, mais cela va changer dans quelques minutes.

[*Texte*]

Dr. Jackson: You mean it will come out of this report, not that it will change.

Mr. Boudria: No, the report will be tabled in the House. By tradition, a unanimous report of this committee is virtually always—

Dr. Jackson: It has to be approved by the House yet.

Mr. Boudria: Yes, but it's usually concurred on the same day.

Dr. Jackson: That would be a wedge into the topic I was discussing before about the weakness of the ordinary member in an estimates committee.

Mr. Boudria: That's why I bring it up.

Dr. Jackson: It would be a move in the right direction.

Mr. Boudria: You referred to discipline, the decrease in discipline, and the parallel increase in influence by others. I used the word lobbyist and I meant lobbyist with a small "l", in other words, single-interest groups of all kinds and not just the hired-gun type of lobbyists, although of course they're lobbyists too.

[*Traduction*]

M. Jackson: Vous voulez dire que c'est ce que votre rapport proposera, et non que cela va changer.

M. Boudria: Non, le rapport sera déposé à la Chambre. Traditionnellement, un rapport unanime de notre comité est presque toujours. . .

M. Jackson: La Chambre ne l'a pas encore approuvé.

M. Boudria: Oui, mais il est généralement adopté le même jour.

M. Jackson: On s'écarte du sujet dont je parlais, à savoir la faiblesse du simple député qui siège à un comité chargé d'examiner le budget des dépenses principal.

M. Boudria: C'est pourquoi je soulève la question.

M. Jackson: Ce serait un pas dans la bonne direction.

M. Boudria: Vous avez parlé de discipline, du relâchement de la discipline et de l'augmentation parallèle de l'influence de certains. J'ai employé le mot «lobbyiste», mot que j'entends dans toute la force du terme, autrement dit, je parle de ces groupes d'intérêts particuliers de tout acabit et pas seulement des lobbyistes à gages, qui sont aussi bien sûr des lobbyistes.

• 1135

Dr. Jackson: Yes, but you use lobbyists and he uses constituents. I want to make it that it could be any outside forces other than the member's own conscience.

Mr. Boudria: Right.

I want to get into the issue of the confidence convention. Of course since 1985 a defeat on a supply day does not result in defeat of the government. We changed that—

Dr. Jackson: Right.

Mr. Boudria: —actually in the fall.

Dr. Jackson: There are eight times when you can have votes.

Mr. Boudria: No. Even when there's a vote, it doesn't—

Dr. Jackson: That's what I mean. There can only be 8 votes in the—

Mr. Boudria: Yes, but even those votes do not defeat the government. Not any more.

The Chairman: That's the wording of the motion as such.

Mr. Boudria: That's right.

I'll just read you the appropriate reference in *Beauchesne's*:

> Following the recommendations of the Special Committee on Standing Orders and Procedures as well as those of the Special Committee on the Reform of the House of Commons (December 20, 1984), the House removed references in the Standing Orders which described votable motions on allotted days as questions of confidence.

So that was removed. Now you have to deliberately say in the motion that it's a question of confidence, otherwise even the adoption of such a motion would not defeat the government. That's a change we made in the rule on December 20, 1984.

M. Jackson: Oui, mais vous vous servez de lobbyistes et ils se servent des électeurs. Tout ce que je veux dire, c'est qu'il pourrait s'agir de forces extérieures autres que la conscience du député.

M. Boudria: D'accord.

J'aimerais qu'on parle maintenant de la convention de la confiance. On sait que depuis 1985 une défaite ayant lieu une journée d'opposition ne provoque pas la chute du gouvernement. Nous avons changé ça. . .

M. Jackson: C'est exact.

M. Boudria: . . .en fait à l'automne.

M. Jackson: Il y a huit moments où vous pouvez voter.

M. Boudria: Non. Même lorsqu'il y a vote, cela ne. . .

M. Jackson: C'est ce que je veux dire. Il ne peut y avoir que huit votes dans. . .

M. Boudria: Oui, mais même à cela, ces votes ne peuvent provoquer la chute du gouvernement. Plus maintenant.

Le président: C'est bien le libellé de la motion.

M. Boudria: C'est exact.

Je vais vous lire ce qu'en dit *Beauchesne*:

> Conformément aux recommandations du Comité spécial du règlement et de la procédure ainsi que du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes (20 décembre 1984), la Chambre a retranché du Règlement toute mention selon laquelle une motion faisant l'objet d'un vote un jour réservé à l'opposition devenait question de confiance.

Cela n'existe donc plus. Il faut maintenant dire expressément dans le texte de la motion qu'il s'agit d'une question de confiance, sans quoi, même l'adoption d'une telle motion ne suffirait pas à défaire le gouvernement. C'est le changement que nous avons apporté au Règlement le 20 décembre 1984.

[*Text*]

Dr. Jackson: But I thought the government had taken the position that despite that they would call each of these votes a vote of confidence and thus—

Mr. Boudria: No.

The Chairman: They did when it was convenient.

Mr. Boudria: Yes, but there is precedent of them doing otherwise. I can give you the example of how on the last day Ed Broadbent was an MP he proposed a motion on eliminating child poverty on a supply day. It was voted upon and adopted by the House, and obviously much to my chagrin the Conservatives stayed in power at that point.

Dr. Jackson: My point, though, was that the government still would have the choice of—

Mr. Boudria: Absolutely.

Dr. Jackson: —having it as a vote of confidence.

Mr. Boudria: But it's not an automatic defeat since 1984.

Dr. Jackson: I understand that.

Mr. Boudria: I just want to get into the issue of party discipline and responsible government. I adhere a lot to your view. I expressed it as late as last week in the House of Commons when we had a debate on increasing the number of so–called free votes and so on.

At the present time, of course, all private members' ballot items are free votes and that's how this rapid–train issue came about. It was a private members' ballot item. They're all free votes.

But in terms of government issues and so on I'm one who strongly believes MPs, back–bench and otherwise, have a tremendous amount of power. I've always made that argument in the House. Maybe we don't use it very much, but we do have a lot of power. We have the power to say anything in the House of Commons. We can't be sued for it. We have the power, my colleagues and I, to defeat the government. That certainly doesn't exist in a place like the United States. They had to literally drag Richard Nixon, bless his soul, out of the White House, kicking and screaming.

What tooks months and months in the United States at the time would have taken about eight minutes in the Canadian House of Commons. That's power. It's there because the confidence convention exists. It's there in a way because we have those collective powers as legislators under a system of responsible government, and when we talk about freeing up votes and so on we should always remember that it's not a win–win situation, that in a way if we adopt a system that in any way resembles that of the U.S.—and it's theirs, I'm not faulting it, I'm just describing its differences—there is power we now have that we lose at the same time as we gain other powers. It's not a gain everywhere for the so–called independent legislator.

[*Translation*]

M. Jackson: Mais je croyais que le gouvernement avait pris pour position qu'en dépit de cela, il considérerait tous ces votes comme des votes de confiance et ainsi. . .

M. Boudria: Non.

Le président: C'est ce que le gouvernement faisait lorsqu'il jugeait commode de le faire.

M. Boudria: Oui, mais il existe des précédents de la façon contraire de procéder. Je peux vous donner un exemple: à son dernier jour à la Chambre des communes, Ed Broadbent a proposé une motion portant sur l'élimination de la pauvreté chez les enfants un jour d'opposition. Il y a eu vote et la motion a été adoptée par la Chambre, et à mon grand chagrin bien sûr, les Conservateurs sont restés au pouvoir quand même.

M. Jackson: Ce que je disais, cependant, c'est que le gouvernement conserverait tout de même le choix de. . .

M. Boudria: Absolument.

M. Jackson: . . .considérer cela comme un vote de confiance.

M. Boudria: Mais il n'y a plus de défaite automatique du gouvernement depuis 1984.

M. Jackson: Je comprends cela.

M. Boudria: J'aimerais qu'on parle maintenant de la discipline partisane et du gouvernement responsable. Je suis tout à fait d'accord avec vous. J'ai exprimé la même idée la semaine dernière encore à la Chambre des communes lors du débat sur l'augmentation du nombre de prétendus votes libres et tout le reste.

À l'heure actuelle, bien sûr, tous les projets de loi d'initiative parlementaire font l'objet d'un vote libre et c'est pourquoi nous avons discuté de cela. Il s'agissait d'un projet de loi d'initiative parlementaire. En pareil cas, le vote est toujours libre.

Mais pour ce qui est des questions gouvernementales et autres, je suis de ceux qui croient fermement que les députés, qu'ils soient de l'arrière–ban ou d'ailleurs, jouissent d'un pouvoir énorme. C'est ce que j'ai toujours dit à la Chambre. Peut–être n'en usons–nous pas beaucoup, mais il reste que nous jouissons d'un pouvoir considérable. Nous avons le pouvoir de dire n'importe quoi à la Chambre des communes. On ne peut nous intenter de procès pour ce que nous disons. Nous avons le pouvoir, mes collègues et moi, de défaire le gouvernement. C'est un pouvoir qui n'existe absolument pas dans un pays comme les États–Unis. Il a fallu aux parlementaires littéralement traîner Richard Nixon, Dieu ait son âme, hors de la Maison–Blanche, et il se débattait furieusement.

Ce qui a pris des mois et des mois aux États–Unis à l'époque n'aurait pris que huit minutes à la Chambre des communes du Canada. C'est ça, le pouvoir. Ce pouvoir existe parce que la convention de confiance existe. C'est là entre autres parce que le régime du gouvernement responsable confère ces pouvoirs collectifs à nous, les législateurs, et lorsque nous parlons de la libération du vote et du reste, il faut toujours se souvenir du fait que ce n'est pas tout le monde qui y gagne, que si dans un sens nous adoptons le système qui ressemble de près ou de loin au système américain—c'est leur système, je ne le dénigre pas, je ne fais qu'en souligner les différences—nous allons perdre le pouvoir dont nous disposons maintenant pour en gagner d'autres. Ce n'est pas un gain sur toute la ligne pour le soi–disant législateur indépendant.

[*Texte*]

How do you react to that?

Dr. Jackson: I agree totally with that, and that's why I said near the beginning of my remarks that in order to talk about these type of reforms you have to talk about the relationship between the executive and the legislature and the type of party system, all three of those simultaneously.

It's the same as the issue of recall. Recall tends to be used in those countries where they don't have a responsible party cabinet model.

• 1140

For example, you elect a mayor separately. You elect the mayor and then you elect the council, and then you can have recall. You can recall the councillors but the mayor still stays there. There is no clear relationship between the executive and the legislature. That's true, of course, throughout the whole American state system. Recall can fit with that kind of political system when you don't have a responsible cabinet relying on a majority of votes in the House of Commons or in the state legislatures or in the provincial legislatures.

If you want to be tremendously dramatic, though, in terms of reform—and I take it no one in the room is going to say this but me—you'd go back to the old system where MPs could throw out their leader. After all, this past week in Australia the Liberal back–benchers got together in the Senate and in the House of Representatives and said, Mr. Hewson, you're no longer our leader; this is now our leader.

This is the case in Britain, as you know. You're more used to the British case, I'm sure. The parties can immediately kick out the person who's the leader, or even the prime minister, as they did with Mrs. Thatcher.

You could go even further, as the Labour Party does in Australia. You don't get into a cabinet in Australia unless your party caucus puts up your name. First of all the caucus decides who the leader will be, and then they give a list of people the leader can select to go into the cabinet. The present prime minister does not have a free choice of any back–bencher or anybody he likes from any place. He can only select those 20–some people who have been selected by his caucus.

That's how you get real caucus control over leaders and over prime ministers—not by some of these small procedural devices like recall and free votes. You get it by actually having a way to get rid of the leader, which they have in Britain, Australia and New Zealand. It tends to follow from the Westminster model.

We've gone to mixing up the American model here with the British model by having parties whose leaders are selected through a different kind of system, a party convention system as in the United States, although it differs somewhat. However,

[*Traduction*]

Qu'en pensez–vous?

M. Jackson: Je suis tout à fait d'accord avec vous, et c'est pourquoi j'ai dit au début de ma déclaration liminaire que, pour parler de ce genre de réforme, il faut parler des rapports qui unissent l'exécutif et l'assemblée législative et du genre de système de parti, des trois en même temps.

C'est comme la question de la destitution. On se sert du mécanisme de destitution surtout dans les pays qui n'ont pas de régime responsable et ministériel.

Par exemple, le maire est élu séparément. On élit le maire, puis le conseil. Les conseillers peuvent alors être destitués, mais le maire reste en place. Il n'y a pas de rapport clair entre l'exécutif et le législatif. La chose est vraie, évidemment, pour l'ensemble du régime américain de gouvernement. La destitution peut être intégrée à ce type de régime politique dans la mesure où il n'existe pas de Cabinet responsable qui s'appuie sur une majorité des votes à la Chambre des communes, à l'Assemblée législative de l'État ou à l'Assemblée législative provinciale.

Si on voulait opérer une réforme spectaculaire, cependant—et je crois que personne d'autre ici ne le proposerait sauf moi—on reviendrait à l'ancien système selon lequel les députés pouvaient démettre leur chef. Après tout, n'est–ce pas vrai que la semaine dernière en Australie, les représentants libéraux d'arrière–ban du Sénat et de la Chambre des représentants se sont réunis pour dire à leur chef, M. Hewson, qu'il ne l'était plus désormais et qu'ils proposaient un nouveau chef.

C'est la situation qui prévaut au Royaume–Uni, comme vous le savez. Vous connaissez sans doute mieux cette situation, j'en suis certain. Les partis sont en mesure d'expulser immédiatement la personne qui est leur chef, ou même le premier ministre, et c'est ce qui est d'ailleurs arrivé à M^me^ Thatcher.

On pourrait même aller plus loin, comme le fait le Parti travailliste en Australie. Personne n'accède au Cabinet en Australie à moins de faire partie de la liste proposée par le caucus du parti. L'ensemble du caucus décide tout d'abord qui va être le chef et puis, ensuite, fournit une liste des personnes que le chef peut choisir pour former le Cabinet. Ainsi, le premier ministre actuel ne peut choisir librement parmi les députés ou qui que ce soit d'autre. Il ne peut choisir que parmi les quelque 20 personnes que le caucus a choisies.

Voilà comment on peut vraiment faire en sorte que le caucus exerce un contrôle sur les chefs et les premiers ministres—ce n'est pas par des jeux de procédure de moindre importance comme la destitution et le vote libre. Le caucus exerce son influence en étant en mesure de se débarrasser du chef, ce qui est le cas au Royaume–Uni, en Australie et en Nouvelle–Zélande. C'est en quelque sorte une conséquence logique du modèle de Westminster.

Ici, nous avons quelque peu mélangé les systèmes américain et britannique, de sorte que les chefs des partis sont choisis selon un mécanisme distinct, comme le système de congrès à la direction qui existe aux États–Unis, en dépit de certaines

[*Text*]

they've kept control of their leaders, they've reduced the power of the leaders, they've reduced the prime minister's power, they've reduced the cabinet members' powers, and they've kept the back–benchers' powers by being able to defeat them at will. They did this last week with the Liberal Party's leader in Australia.

Mr. Boudria: In other words, there's a double power to back–benchers. Not only can they defeat the government in a motion of non–confidence, they can also effectively defeat the government, or at least its leader in caucus.

Dr. Jackson: In some parties, like the Labour Party, they can actually choose who the prime minister must select to put into cabinet. They don't choose which portfolio, but they decide who gets in the ministry.

Mr. Boudria: That is interesting. Thank you.

The Chairman: There are at least two other members who want to ask questions, which is fine. I don't mind sitting a little late if members are prepared to do that, but maybe we could deal with the reports now while we have a quorum. We need only a modified quorum to continue with questions. I wonder if the committee would be agreeable to dealing with those things right now. Then we can go back to questions in a moment, if Dr. Jackson doesn't mind waiting.

Members have received the draft 25th report of the committee, which is the report from Mr. Lee's subcommittee. Are there any comments or questions directed to Mr. Lee or otherwise with respect to this draft report?

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): Mr. Chairman, one will note in the selections the absence of any members sitting on the Liberal side. This was in great measure a function of the mathematics, simply the way the private members' business was drawn in the lottery.

Mr. Boudria: So be it.

Mr. Lee: I think the members of the subcommittee have recognized our desire to be equitable to all sides of the House on a continuing basis.

The selection of motions is as shown. The selection of bills we had great difficulty getting there, but we eventually did. It's fair to say that we didn't have a complete consensus, but we arrived at a decision and we all left smiling and feeling we had done the best we could.

I move we adopt the report, Mr. Chairman.

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Mr. Lee moved that the draft report of the Subcommittee on Private Members' Business be adopted and that the chairman be instructed to present the report to the House. I think that was the motion we just agreed to.

• 1145

The second is the draft that's labelled the 24th report—the numbers have been updated—concerning publications of the House.

[*Translation*]

différences. Toutefois, dans ces pays dont j'ai parlé, on a réussi à exercer un certain contrôle sur les chefs, à réduire le pouvoir des chefs, à réduire le pouvoir du premier ministre, à réduire le pouvoir des ministres et à maintenir le pouvoir des députés ordinaires, qui sont en mesure de déposer ces premiers, s'ils le souhaitent. C'est ce qu'ils ont d'ailleurs fait la semaine dernière en Australie, dans le cas du chef du Parti libéral.

M. Boudria: Autrement dit, les députés ordinaires ont un double pouvoir. Ils peuvent non seulement défaire le gouvernement par une motion de censure, mais aussi le défaire, ou tout au moins démettre son chef, en caucus.

M. Jackson: Dans certains partis, comme le Parti travailliste, ils peuvent même choisir qui sont ceux que le premier ministre doit inviter à faire partie du Cabinet. Ils n'ont pas le choix du portefeuille, mais ils peuvent décider qui sera ministre.

M. Boudria: Voilà qui est intéressant. Merci.

Le président: Au moins deux autres députés souhaitent poser des questions, ce qui est fort bien. Je ne m'oppose pas à une prolongation si les députés sont disposés à le faire. Cependant, il vaudrait peut–être mieux traiter du rapport pendant que nous avons le quorum. Un quorum modifié suffit pour les questions. Le comité est–il d'accord pour que nous réglions cette question dès maintenant? Nous pourrions ensuite revenir aux questions, si M. Jackson accepte d'attendre.

Les députés ont reçu l'ébauche du 25e rapport du comité, à savoir le rapport du sous–comité de M. Lee. Avez–vous des questions ou des commentaires à adresser à M. Lee ou à formuler autrement au sujet de l'échauche du rapport?

M. Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le président, on notera qu'aucun député libéral n'a été choisi. C'est essentiellement le résultat de considérations d'ordre mathématique; autrement dit, il s'agit tout simplement d'un résultat du tirage de la loterie qui s'applique aux affaires émanant des députés.

M. Boudria: Qu'il en soit ainsi.

M. Lee: Je crois que les membres du sous–comité ont reconnu que nous souhaitions être équitables en tout temps à l'égard de tous les partis représentés à la Chambre.

Le choix des motions est conforme à ce qui figure dans le rapport. Pour ce qui est du choix des projets de loi, nous avons eu beaucoup de difficultés, mais nous y sommes finalement arrivés. Nous n'avons pas vraiment pu atteindre un consensus, mais nous avons débouché sur une décision qui nous a donné la satisfaction d'avoir fait tout ce qu'il était possible de faire.

Je propose l'adoption du rapport, monsieur le président.

Des voix: D'accord.

Le président: M. Lee a proposé que l'ébauche du rapport du Sous–comité sur les affaires émanant des députés soit adopté et que le président soit prié de présenter le rapport à la Chambre. Je crois bien que telle est la motion que nous venons d'adopter.

Le deuxième document est l'ébauche qui s'intitule le 24e rapport—les chiffres ont été mis à jour—qui porte sur les publications de la Chambre.

[*Texte*]

Mr. Boudria moves that a draft report recommending certain amendments to the Standing Orders respecting House publications be adopted, and that the chairman be instructed to present the report to the House.

Am I correct, Mr. Boudria?

Mr. Boudria: Yes.

The Chairman: Are there any comments or questions about the draft report?

One change has been requested by the clerk's office, and I find it a little surprising. On page two, after paragraph nine, rather than have the changes come into effect on the Monday following adoption of the report, they've suggested September 19, 1994, which is the date we resume hearings after the summer recess.

They'd rather wait and do these changes afterward, although a bunch of them are done already. They made other changes that they didn't need a Standing Order for. They haven't changed from *Votes and Proceedings* to *Journals*, which is the delay. Is there any objection if we change it to that?

Are we agreed to adopt the report as amended?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Finally, an introductory paragraph needs to be added to the draft that you received of the technical amendments. I'll read the brief paragraph. It'll be our 27th report, if it's adopted:

> In accordance with its Order of Reference from the House of Commons dated February 7, 1994, and pursuant to Standing Order 108(3)(a)(iii), the committee has examined and reviewed the Standing Orders and procedures of the House of Commons with particular reference to any anomalies or technical inconsistencies in the Standing Orders, and is pleased to report as follows:

The committee then recommends a number of changes to be made to the Standing Orders. The text you've received will be inserted, and then it's the usual thing about the relevant minutes and so on being added.

> The committee recommends that the Clerk of the House be authorized to make necessary editorial and consequential alterations to the Standing Orders.

Is that acceptable for that report? Does any member have problems with the corrections?

Mr. Boudria: This part about coming into force right away—is there nothing in there giving the clerk or staff any difficulty with putting it into effect right away? I can think of one. It would be awfully hard to follow the Standing Orders tomorrow.

A consolidated version won't be put together, and we only have four more weeks to sit. Are we sure we don't want to wait until September 19 so that they can put a reprint together that you can actually follow? The numbers will be completely out of sequence, there will be rules that no longer exist, and there will be new rules that go somewhere in the old ones.

[*Traduction*]

M. Boudria propose que l'ébauche du rapport qui recommande certaines modifications aux articles du Règlement qui visent les publications de la Chambre soit adoptée et que le président soit prié de présenter le rapport à la Chambre.

Ai–je raison, monsieur Boudria?

M. Boudria: Oui.

Le président: Commentaires ou questions au sujet de l'ébauche du rapport?

Le bureau du greffier a demandé un changement que je trouve plutôt étonnant. À la page 2, après le paragraphe neuf, au lieu de proposer que les changements entrent en vigueur le lundi suivant l'adoption du rapport, on propose le 19 septembre 1994, à savoir la date de reprise des audiences après le congé d'été.

On semble préférer attendre à plus tard, même si une bonne partie des changements ont déjà été apportés. Certains autres changements qui ne relevaient pas du Règlement ont été faits également. On n'a pas encore remplacé les *Procès–verbaux* par les *Journaux*. C'est ce changement qui a été retardé. Quelqu'un s'oppose–t–il au changement proposé?

Sommes–nous d'accord pour l'adoption du rapport tel qu'il a été modifié?

Des voix: D'accord.

Le président: Enfin, il faut ajouter un paragraphe d'introduction du projet de modifications d'ordre technique que vous avez reçu. Je vous fais lecture du paragraphe. Il s'agira de notre 27e rapport, s'il est adopté:

> Selon l'ordre de renvoi de la Chambre des communes du 7 février 1994 et conformément à l'article 108(3)a)(iii) du Règlement, le Comité a étudié le Règlement et la procédure de la Chambre des communes en veillant tout particulièrement à corriger toute anomalie ou incohérence qu'il pourrait contenir, et ses membres ont le plaisir de présenter le rapport qui suit:

Puis, le comité recommande d'apporter un certain nombre de changements au Règlement. Le texte que vous avez reçu sera ajouté, et suivront les dispositions habituelles au sujet du dépôt des procès–verbaux pertinents, etc.

> Le Comité recommande que le Greffier de la Chambre soit autorisé à procéder aux remaniements de texte et modifications corrélatives nécessaires au Règlement de la Chambre.

Tout cela est–il acceptable? Certains d'entre vous auraient–ils quelque chose à redire au sujet des corrections?

M. Boudria: Pour ce qui est de l'entrée en vigueur immédiate—n'y a–t–il pas là certains éléments qui pourraient faire en sorte qu'il serait difficile pour le greffier ou le personnel d'assurer l'entrée en vigueur immédiate? Au moins un élément me vient à l'esprit. Il serait plutôt difficile de s'y retrouver dans le Règlement à partir de demain.

Il n'y aurait pas de version refondue et il ne nous reste que quatre semaines de session. Ne préférerions–nous pas attendre le 19 septembre? Nous aurions alors en main une version réimprimée qu'il serait possible de suivre. Sinon, les articles ne seront plus dans l'ordre, il y aura là certaines règles qui n'existent plus et il faudra insérer certaines dispositions au bon endroit pour la mise à jour de certaines règles.

[*Text*]

I bring that to your attention. Effectively, it means only four weeks to sit under the old rules.

The Chairman: The advantage of it and the reason I'd do it is that it deals with the question of being able to give royal assent after adjournment, which will be important in June. It also allows for the adoption of a private member's bill without a royal recommendation, which might happen between now and the end of June.

So there are a few things that we might find handy for our work in the House between now and the end of the session, and if we leave it all until September we might wish that we had done it.

My guess is that we can recommend it. It won't be adopted in the House for a few days at least, and maybe not until next week or the week after. The House can always put a date on it if it sees fit. The date might be June 22 or 23, or whatever day we actually wrap up.

So can we leave it out in our report and deal with it when the concurrence motion is moved in the House?

Mr. Boudria: Agreed.

Mrs. Ablonczy (Calgary North): Mr. Chairman, when were these circulated? It may have been an oversight on my part, which does happen occasionally, but I haven't seen these.

The Chairman: It was last week.

I asked my staff to phone you yesterday to see that you'd received it and that everything was in order. I was told that it was by somebody from—maybe it was from Mr. Hermanson's office.

• 1150

Mr. Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Mr. Chairman, of course I've seen some of the earlier drafts, but I've not seen this draft and I don't think any of my colleagues have. I wonder if we could defer decision on this until a later meeting.

The Chairman: Sorry, I was informed you had seen it and it was okay. Then we'll defer and it will have to be next week.

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Okay. Back to questions.

Mr. Hermanson: It was with great interest that we heard the reflections of Professor Jackson. I must confess that I disagree with about 80% or maybe even more of what the gentleman had to say, and that's fair. We all cherish freedom of speech and opinion in this country.

I guess I was a bit concerned with his vision of Canada, which seems to be to me a bit of a 19th century vision of a long narrow strip of population along the U.S. border that is more or less uneducated and unable to make decisions and needs a strong–willed government that they just trust blindly to make all decisions for them.

[*Translation*]

Je tenais à vous le signaler. En réalité, nous n'aurions plus que quatre semaines de session à faire sous l'égide de l'ancien Règlement.

Le président: L'avantage de le faire, d'après moi, c'est que nous serions en mesure d'obtenir une sanction royale après l'ajournement, ce qui sera important en juin. Également, le Règlement modifié permettrait l'adoption d'un projet d'initiative parlementaire sans recommandation royale, ce qui risque d'être nécessaire avant la fin de juin.

Voilà donc certains avantages qui pourraient faciliter nos travaux à la Chambre d'ici à la fin de la session. Si nous attendons septembre, nous risquons peut–être de regretter de ne pas l'avoir fait.

Je crois bien que nous pouvons les recommander. La mesure ne sera pas adoptée à la Chambre avant quelques jours tout au moins et peut–être même pas avant la semaine prochaine ou celle d'après. La Chambre pourra toujours dater la mesure comme il lui semblera opportun. La date pourrait être celle du 22 juin ou du 23, ou la date du dernier jour de session.

Nous pouvons donc l'omettre dans notre rapport et y revenir lorsque la motion d'adoption aura été proposée à la Chambre.

M. Boudria: D'accord.

Mme Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le président, quand ces documents ont–ils été diffusés? Il s'agit peut–être d'un oubli de ma part, ce qui n'est pas impossible, mais je ne les ai pas vus.

Le président: La semaine dernière.

J'ai demandé à mon personnel de vous téléphoner hier pour confirmer que vous les aviez reçus et on m'a dit que tout baignait dans l'huile. Il se peut que la personne à qui je me suis adressé ait été quelqu'un du bureau de M. Hermanson.

M. Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le président, évidemment, j'ai pris connaissance de certaines ébauches antérieures, mais je n'ai jamais vu celle–ci, pas plus que mes collègues d'ailleurs, me semble–t–il. Je me demande si nous ne pourrions pas reporter la décision à ce sujet à une réunion ultérieure.

Le président: Excusez–moi, j'avais l'impression que vous en aviez pris connaissance et que tout allait bien. Nous allons donc reporter l'étude de la question et ce devra être la semaine prochaine.

Des voix: D'accord.

Le président: D'accord. Revenons aux questions.

M. Hermanson: Nous avons lu avec grand intérêt les réflexions du professeur Jackson. Je dois reconnaître que je suis en désaccord avec à peu près 80 p. 100 ou même davantage de ce qu'il a déclaré, mais c'est de bonne guerre. La liberté d'opinion et la liberté de parole sont des biens précieux pour nous tous ici au Canada.

Je dois dire que sa conception du Canada m'a paru plutôt inquiétante. Il semble avoir la perspective un peu XIX^{e} siècle d'un long corridor étroit qui s'étend le long de la frontière américaine et où vivent des gens plus ou moins illettrés et incapables de prendre des décisions, des gens qui ont besoin d'un gouvernement fort en qui ils peuvent avoir une confiance aveugle pour toutes les décisions qui les concernent.

[*Texte*]

In fact, I like to think of Canada as being a country that's leaving the 20th century for the 21st century with a population that's highly educated, fairly sophisticated and increasingly wanting to be involved in the decision–making processes of the country.

Many of the previous witnesses that we have had the privilege to address us have shared the vision that in fact citizens in advanced economic and democratic nations in the world tend to be moving in that direction, whether it be in municipal government in Rossland, B.C., or whether it be the European Federation and public ratification of the Maastricht Treaty. That seems to be the way that public participation in decision–making is going at the current time.

So I guess I'm just looking for an initial response and hopefully a short response from Professor Jackson as to whether he is aware that in fact he seems to be going against the flow of conventional wisdom and progress in not only Canada but the world.

Mr. Boudria: According to whom?

Dr. Jackson: Of course I read the testimony of some of my esteemed colleagues from the west of Canada, who told us in the hearings that the world was changing in a particular direction. You see, I've been teaching many years and I haven't quite seen those directions around. I'd like to see the statistical evidence about that. For example, is recall coming in New Zealand or Australia or Germany or France?

We could go through each of these. We would have to go through each one separately, but certainly I'd be prepared, and I put it on the table, to talk about all 185 countries right now, in terms of the changes that are taking place.

Do I believe Canada is this uneducated group of people? If I've said that, I hope my words can be struck from the record. I thought I said Canada was doing extremely well, economically, socially, and so on. So clearly, I don't in any sense agree with the argument that I think Canadians are uneducated. They are educated and I think you're right to some extent that Canadians are asking to be more involved in the political process, and so I don't think we do disagree on that.

Where we may disagree is what the automatic response of governments and Parliament should be to public opinion. Let me just throw a couple of small points out for you.

Very recently we've had a public–opinion poll in Britain that is very conclusive on the following: The British public distrust totally journalists, but they trust to a very high degree television news readers. All right? Now it turns out, of course, that it's journalists that write what television news readers read on television.

Let's try another one. During the Charlottetown referendum—and I think here you and I are on the same side, since I was opposed to Charlottetown, absolutely, diametrically, publicly opposed to all the parties who were in favour of Charlottetown—

[*Traduction*]

Pour ma part, j'aime plutôt croire que le Canada est un pays qui quitte le XX^e^ siècle pour aborder le XXI^e^ siècle avec une population fortement scolarisée, passablement raffinée et de plus en plus soucieuse de participer au processus décisionnel du pays.

Bon nombre des témoins que nous avons eu le privilège d'accueillir ont partagé avec nous la perspective selon laquelle les citoyens de pays avancés sur le plan économique et démocratique ont tendance à suivre cette même orientation, qu'il s'agisse du gouvernement de Rossland, Colombie–Britannique, à l'échelle municipale, ou de la fédération européenne, avec la ratification publique du traité de Maastricht. Voilà donc ce qui semble être la tendance actuelle dans la participation du public au processus décisionnel.

J'aimerais donc que M. Jackson nous dise, succinctement, je l'espère, s'il est conscient du fait qu'il s'inscrit dans un courant contraire à celui du gros bon sens et des idées progressistes que nous pouvons constater non seulement au Canada mais à l'échelle mondiale.

M. Boudria: Selon qui?

M. Jackson: Évidemment, j'ai lu les témoignages de certains de mes estimés collègues de l'ouest du Canada, qui nous ont déclaré lors des audiences que les changements dans le monde allaient dans une certaine direction. Or, pour ma part, j'enseigne depuis de nombreuses années et je n'ai pas tout à fait constaté la même évolution. J'aimerais bien qu'on m'en donne des preuves statistiques. Par exemple, est–on sur le point d'adopter la mesure de destitution en Nouvelle–Zélande, en Australie, en Allemagne ou en France?

Nous pourrions passer en revue les tendances pour chacun de ces pays. Je vous soumets la proposition. Il faudrait le faire pour chaque pays, pour environ 185 pays, à l'heure actuelle.

Suis–je d'avis que le Canada est peuplé d'illettrés? Si j'ai dit pareille chose, j'espère qu'on pourra rétablir le procès–verbal. Je croyais plutôt avoir dit que les Canadiens se débrouillaient très bien sur le plan économique, social, etc. De toute évidence, donc, je ne suis certainement pas de ceux qui estiment que les Canadiens ne sont pas instruits. Ils le sont et vous avez raison, dans une certaine mesure, de dire que les Canadiens souhaitent participer davantage au processus politique. Je ne crois donc pas que nous divergeons d'opinion à cet égard.

Il se peut toutefois que nous ne soyons pas d'accord sur la mesure dans laquelle le gouvernement et le Parlement devraient réagir de façon automatique à l'opinion publique. Permettez–moi de vous proposer quelques éléments de réflexion à cet égard.

Très récemment, un sondage d'opinion a été tenu au Royaume–Uni et il en ressort de façon très concluante que la population du Royaume–Uni se méfie tout à fait des journalistes, mais qu'elle accorde une très grande confiance aux lecteurs des nouvelles à la télévision. Fort bien, me direz–vous? Pourtant, comme chacun le sait, ce sont les journalistes qui rédigent ce que répètent les lecteurs à la télévision.

Je vous propose un autre cas. Durant le référendum de Charlottetown—et je crois que nous sommes dans le même camp sur cette question puisque j'étais pour ma part opposé à Charlottetown, absolument, radicalement, publiquement et diamétralement opposé à toutes les parties qui favorisaient Charlottetown. . .

[*Text*]

Mr. Hermanson: I said perhaps 20% of your content we might agree on.

Dr. Jackson: —there was a poll. More than 50% of the Canadians said they didn't want the referendum. Now, this is kind of shocking, right? They vote against it, but they don't want the referendum. How do we get the idea that the public wants to have more say through referendums, when in fact they didn't even want Charlottetown?

Or let's try another way. Let's go at the cognitive level, that is, how much does the public know about what's going on in the country? On Charlottetown, just to stick with one that you and I are agreed on, we had major studies in Vancouver and in Montreal, which conclusively showed the public did not understand something like half of all the clauses.

• 1155

Now, let me try another way. In order to understand how much people understand about the Constitution, in the round before Charlottetown, the special parliamentary committee, the 27 proposals, I sent my fourth–year Honours students to the Hill to ask the MPs about details of the Constitution.

I think somebody in the audience is smiling because he remembers this exercise.

Guess what happened? The MPs themselves did not know enough about the Constitution to be making the proposals. In fact, they could only find one person in the whole of the Government of Canada who understood this one clause that was in these 27 clauses of the constitutional proposals.

I would contend, and maybe you don't agree with me, that knowledge of how Canada operates, that special information, is very important, and that it's the role of politicians to lead the public, not just to be led by public opinion as it swings around from one opinion to the next. After all, nobody likes having to pay taxes, but governing is a kind of ethically ambiguous situation. Governing is about a situation where one makes policies and taxes people, and the public of course doesn't like that. So it's not surprising that polls will always show that people are against taxes or against paying more money, but they want health care kept up.

We should not cave in to an agreement that it's the public's will—in its fickle approach to policy issues, in its swinging opinion about what is going on at any particular time, in its lack of knowledge about any particular subject—that should necessarily drive government policy–making. Much of what government does is unpalatable to a large number of people, and of course it's always going to remain that way.

Mr. Hermanson: Thank you, Mr. Chairman. We could go for another hour here.

[*Translation*]

M. Hermanson: J'ai dit que nous serions peut–être d'accord avec vous à hauteur de 20 p. 100.

M. Jackson: . . .il y a eu un sondage. Plus de 50 p. 100 des Canadiens ont déclaré qu'ils ne souhaitaient pas le référendum. N'est–ce pas un peu bouleversant? Ils votent contre, mais ils ne veulent pas de référendum. Comment peut–on conclure que la population souhaite participer davantage par le truchement des référendums lorsqu'elle ne veut même pas entendre parler de Charlottetown?

Envisageons maintenant un troisième élément de réflexion. Passons au palier cognitif, c'est–à–dire demandons–nous ce que sait le public au sujet de ce qui se passe au Canada? Encore au sujet de Charlottetown, vous restez sur un cas sur lequel nous nous entendons, des études d'envergure ont été faites à Vancouver et à Montréal et il en ressort très clairement que le public n'a pas compris environ la moitié des dispositions.

Permettez–moi maintenant de vous proposer une autre approche. Pour comprendre à quel point les gens comprenaient la Constitution, dans la ronde précédant Charlottetown, le comité parlementaire spécial, les 27 propositions, j'ai délégué mes étudiants du programme spécialisé de quatrième année sur la Colline pour qu'ils interrogent les députés au sujet de certains détails ayant rapport à la Constitution.

Je crois constater que quelqu'un ici sourit. C'est peut–être qu'il se souvient de cet exercice.

Quel a été le résultat, pensez–vous? Les députés eux–mêmes n'en savaient pas assez sur la Constitution pour formuler des propositions. On n'a pu trouver qu'une seule personne parmi l'ensemble des ministériels qui comprenait l'une en particulier des 27 clauses des propositions constitutionnelles.

Je prétends pour ma part, et vous ne serez peut–être pas d'accord, que la connaissance du fonctionnement du Canada, cette connaissance particulière, est très importante et que les hommes et les femmes politiques ont pour rôle de diriger la population et non pas simplement d'être à la remorque de l'opinion publique dans toutes ces tergiversations. Personne n'aime payer d'impôts, après tout, mais ceux qui gouvernent sont dans une situation ambiguë sur le plan de l'éthique. Gouverner c'est prendre des décisions et lever des impôts et la population, évidemment, n'aime pas ça. Rien d'étonnant donc que, dans les sondages, ils ressortent toujours que la population est contre les taxes ou contre le fait de verser plus d'impôt. Par contre, les gens tiennent au maintien du régime d'assurance–santé.

Nous ne devrions pas céder devant un argument selon lequel la volonté populaire—dans toute l'ambiguïté qu'elle manifeste en matière de politiques, dans toutes ses tergiversations du moment, dans toute l'insuffisance de sa connaissance d'une question donnée—doit être nécessairement le moteur de la prise de décisions gouvernementale. Une bonne partie des initiatives gouvernementales sont difficiles à accepter pour une bonne partie de la population et il faut comprendre évidemment que ce phénomène, loin d'être passager, est là pour rester.

M. Hermanson: Je vous remercie, monsieur le président. Nous pourrions poursuivre durant une bonne heure à ce sujet.

[*Texte*]

Dr. Jackson: If he'd agree.

Mr. Hermanson: We can't judge Canadians' support for referenda based on Charlottetown because of some of the content of that referendum. In fact, 70% of Canadians did take it seriously enough to go to the polls and express—

Dr. Jackson: If we went by the public opinion poll, we wouldn't have one.

Mr. Hermanson: They took a lot of effort to become educated on it. In fact, they may have been more educated than a lot of the politicians who were sitting here in Ottawa and who were whipped into line and told how to vote. That's why they didn't particularly have to know what those clauses said.

Now, I want to get to—

The Chairman: I assume you're referring to the Tories.

Mr. Hermanson: And the Liberals. I think the Liberals supported Charlottetown as well, if I recall correctly, as did the NDP.

We're talking about polls. I'll be careful how I choose my words, but maybe I will use the word "hypocrisy", if you will allow that, Mr. Chairman. I think there has been a bit of hypocrisy on the use of referenda versus what is the current case now, which is polling. Political parties, traditional parties—the Conservatives, the Liberals and the NDP—have all been involved in extensive polling for public opinion. It's a kind of under–the–table way of finding out what Canadians think, because often these polls are not made public.

In fact, decision–making is manipulated as a result of what these political parties in Ottawa have found out by way of a polling. So the public is consulted, but it's a one–way conversation. In fact, there is beginning to be a lot of animosity toward polling in this country, because people's opinions are sought and then Canadians tend to feel that they may be manipulated.

Reform has been suggesting that we get that process out from under the table, put it on top of the table where we can have some structured citizens' initiative, referenda, recall mechanisms, where we can debate these issues out in the open. Political parties can take leadership and leaders of parties can take leadership. This is how I feel on this issue, and I would encourage Canadians to share my opinion. Canadians would have much more respect for those leaders and their positions if they knew there was some formal mechanism whereby they could have the final say in the matter, rather than being manipulated and played with by the polls that cost millions of dollars and over which they have no control.

Dr. Jackson: I can tell you right there that obviously we are going to have trouble agreeing. You think there is a public out there. You have this mystical notion of "the public thinks". In political science this is called an organic fallacy. This is the belief that masses of people act as one, have one thought. Politics is not about that, actually.

[*Traduction*]

M. Jackson: S'il était d'accord.

M. Hermanson: Nous ne pouvons pas juger de l'appui des Canadiens aux référendums en nous fondant sur Charlottetown, compte tenu des questions sur lesquelles portait ce référendum. En réalité, 70 p. 100 des Canadiens ont jugé la question suffisamment importante pour aller aux urnes et exprimer. . .

M. Jackson: Si nous nous fions au sondage d'opinion, nous n'en aurions pas.

M. Hermanson: Les gens ont fait beaucoup d'efforts pour se renseigner. Ils étaient peut–être mieux renseignés que bon nombre des hommes et des femmes politiques qui siégeaient à Ottawa et à qui on disait dans quel sens voter. Voilà pourquoi ils n'avaient pas à trop connaître telle ou telle disposition.

Maintenant, j'aimerais passer à. . .

Le président: Je suppose que vous faites allusion aux Conservateurs.

M. Hermanson: Et aux Libéraux. Je pense que des Libéraux ont également appuyé Charlottetown, si j'ai bonne mémoire, comme l'a fait le NPD.

Nous parlons de sondages d'opinion. Tout en veillant à choisir mes mots de façon prudente, je pourrais peut–être parler d'«hypocrisie», si vous me le permettez, monsieur le président. Je crois qu'on a fait preuve d'une certaine hypocrisie au sujet du recours au référendum, par rapport à ce qui se fait actuellement, soit le sondage. Les partis politiques traditionnels—les Conservateurs, les Libéraux et les Néo–démocrates—ont tous largement utilisé les sondages d'opinion publique. C'est une façon de déterminer les opinions des Canadiens en sous–main, puisque les résultats de ces sondages ne sont souvent pas rendus publics.

En réalité, le processus décisionnel est manipulé en fonction des résultats de sondages constatés par ces partis politiques. Le public est consulté, mais il s'agit d'une conversation à sens unique. On commence même à sentir un ras–le–bol considérable à l'égard des sondages au Canada, puisque les gens dont on sonde les opinions ont l'impression d'être manipulés par la suite.

Le Parti réformiste propose que le processus soit montré au grand jour, de manière à ce que les citoyens puissent structurer leurs initiatives, tenir des référendums, mettre en oeuvre des mécanismes de destitution, débattre de toute une série de questions ouvertement. Les partis politiques peuvent prendre l'initiative et les chefs de parti peuvent prendre l'initiative. Voilà ce que je pense de cette question et j'inciterais les Canadiens à partager mes vues. Les Canadiens respecteraient bien davantage leurs chefs politiques et les positions qu'ils prennent s'ils savaient qu'il existe un mécanisme officiel qui leur permet d'avoir le dernier mot sur une question, au lieu d'être manipulés et tripotés par des sondages qui coûtent des millions de dollars et sur lesquels ils n'ont aucun contrôle.

M. Jackson: Je puis vous dire d'ores et déjà que, de toute évidence, nous allons avoir de la difficulté à nous entendre. Vous pensez qu'il existe un public. Il y a chez vous cette notion mystique selon laquelle «le public pense». En science politique, nous parlons dans ce cas d'erreur d'entité. C'est l'erreur de ceux qui croient qu'une masse de personnes peut agir comme une seule entité, n'ayant qu'une seule pensée. En réalité, là n'est pas l'objet de la politique.

[*Text*]

Mr. Hermanson: Democracy is about majority.

• 1200

Dr. Jackson: It's about majorities, but manufactured changing majorities over time. What you have is a kind of Rousseauian notion of the general will—the people sort of move to this notion or that.

I have a totally different notion. I think politics is fairly ambiguous, resources are basically limited and expectations about these resources are basically unlimited. There therefore is conflict; that's what gives us politics. This politics is about trying to make trade–offs and decisions in this ambiguous situation, and it changes over time from issue to issue. There isn't any Canadian public out there.

With respect to you and to your party, being somewhat older than you I'd ask you to go back and read the old book Walter Lippmann wrote about public opinion. He shows how the United States wants to make sure it protects freedom all around the world, but doesn't want to send any people abroad. This is public opinion. They want to make sure they have the best health care, but they don't want to raise any taxes. You get these kinds of contradictions.

Let's talk about referenda. I heard somebody say during the Charlottetown period that nothing was known about referenda. That of course is total nonsense. At least 5,000 referendas around the world have been studied and these 5,000 referendas mostly showed a highly volatile, hostile split in public opinion. When they didn't it was almost always in authoritarian regimes.

For example, Hitler had a lot of referendas. Napoleon had referendas. Highly authoritarian governments usually bring in referendas and win by a vote of about 90% to 95%. In most of the 5,000 referendas we've had the public has divided into very hostile camps with no public opinion emerging.

If you don't like the 5,000, let's go to Australia, which some people who support your party talked about during Charlottetown, and I support them because I was against Charlottetown. Basically in Australia referendas are required in the Constitution, as you well know. What is the result of those referendas? There have been 45 referendas in Australian history since 1901, and of those 45 referendas 42 were constitutionalized or about the constitution. Of those 42 only 8 passed. All the rest of the public were against.

Let's look at the eight that passed. They're almost identical to the resolutions and the changes in the Canadian Constitution. As you know, up until 1982 Canada changed its Constitution 18 times. Those 18 times are roughly equal to those same 8 changes that took place in Australia. For example, should the federal government have more authority over social policy? Should something be done about Aboriginals? And so on. They were fairly detailed clauses. So you want to have a

[*Translation*]

M. Hermanson: La démocratie concerne la majorité.

M. Jackson: Ce qui existe, ce sont des opinions majoritaires, mais des opinions fabriquées, qui changent avec le temps. Vous avez une perception de la volonté populaire à la Rousseau: vous pensez que les gens adhèrent en bloc à telle ou telle notion.

J'ai une notion tout à fait différente. Je pense que la politique est plutôt ambiguë, que les ressources sont fondamentalement limitées tandis que les attentes au sujet de ces ressources sont illimitées. Il faut donc parfois répondre à des impératifs contradictoires; c'est ça la politique. Les décideurs doivent essayer de faire des choix et de prendre des décisions dans ce genre de situations ambiguës, qui changent au gré du temps et au gré des questions. Ce n'est pas l'opinion publique qui les guide.

En ce qui vous concerne vous et votre parti, étant donné que je suis plus vieux que vous, je vous suggérerais de lire dans le bon vieux livre de Walter Lippmann ce que cet auteur a écrit au sujet de l'opinion publique. Il décrit comment les États–Unis veulent à tout prix protéger la liberté partout dans le monde, mais ne veulent envoyer personne à l'étranger. Et ce, pour se conformer à l'opinion publique. Ils veulent être sûrs d'avoir le meilleur régime de santé, mais ils ne veulent pas lever des impôts pour le financer. On trouve ce genre de contradictions en politique.

Parlons des référendums. J'ai entendu quelqu'un dire, à l'époque des discussions de Charlottetown, qu'on ne savait rien au sujet des référendums. C'est évidemment de la pure foutaise Au moins 5 000 référendums tenus un peu partout dans le monde ont été étudiés et, dans la plupart des cas, on a constaté que l'opinion publique était très changeante et profondément divisée. Quand il en allait autrement, c'était presque toujours dans des régimes autoritaires.

Ainsi, Hitler a tenu un tas de référendums. Napoléon aussi. Les gouvernements fortement autoritaires gagnent habituellement leurs référendums avec une majorité d'environ 90 à 95 p. 100 des voix. Dans la plupart des 5 000 référendums que nous avons analysés, les électeurs formaient des camps très antagonistes desquels n'émergeait aucune opinion publique.

Si vous n'aimez pas ces 5 000 référendums, voyons l'expérience de l'Australie, dont certains de vos partisans ont parlé à l'époque de Charlottetown, et avec lesquels je suis d'accord parce que j'étais contre la proposition de Charlottetown. Grosso modo, en Australie, la Constitution oblige le gouvernement à tenir des référendums, comme vous le savez. Quel a été le résultat de ces référendums? L'Australie en a tenu 45 depuis 1901 et 42 d'entre eux portaient sur la Constitution ou sur des questions qui ont été inscrites dans la Constitution. Sur ces 42, seulement huit ont obtenu la faveur populaire. Tous les autres ont été rejetés par la population.

Examinons les huit qui ont obtenu la faveur populaire. Les questions sur lesquelles ils portaient étaient presque identiques aux résolutions que nous avons proposées et aux changements qui ont été apportés à la Constitution canadienne. Comme vous le savez, avant 1982, le Canada a modifié sa Constitution à 18 reprises. Ces 18 modifications ressemblent presque en tous points aux huit modifications qui ont été apportées à la Constitution australienne. On demandait, par exemple, si le

[*Texte*]

referendum? If we're going to have one let's have it on highly detailed, single clauses.

Canada worked very well amending its Constitution one clause at a time. Then Mr. Trudeau came along and gave us the concept of the package deal. Mr. Mulroney added to the package deal and then they added more to the package deal and more to the package deal until we got to Charlottetown. Charlottetown, as you know, would have changed 60 clauses—one-third of the whole Constitution—in one vote.

If you asked me if I would never approve any constitutional referendas, yes, I would approve them if they were on very narrowly constructed issues where the public can easily decide yes or no, which usually isn't the case.

Mr. Hermanson: I was a bit concerned by the witness's indication that if we accept some of the reforms that have been proposed in fact politicians or members of Parliament could be bought. I really don't understand where he's coming from. I would suggest even under the current system we've seen nominations by political parties where the nominations have been bought. We have seen lobbyists deal with individual members of Parliament and with governments in an attempt to buy them. We won't go into details, but there were suggestions about that happening in the last Parliament with the government.

Just because we bring in reform does not mean we'd be more vulnerable to being bought by outside forces. I would much rather be influenced by my constituents, who are the legitimate lobbyists, than by the lobbyists we are currently forced to contend with on a more consistent basis.

My closing thought—and I wouldn't mind a response, although I do have to leave—is a partisan comment and the only one I will make.

The Chairman: No.

Some hon. members: Oh, oh.

• 1205

Mr. Hermanson: I hope the Liberal Party hires Mr. Jackson as an advisor. I think the Liberal Party may go the way of the Conservative Party if it heeds his advice.

Dr. Jackson: I've been long-winded on every other answer, so let me just say this very quickly. You used the words "my constituents think". To my way of thinking, this is an organic fallacy. It says we know how groups of people think about things.

The only way we can know that, unless we can get inside their minds, is by some kind of polling mechanism. Polls show that people are divided. They don't all hold the same opinion. The only time they hold generally the same opinion is during authoritarian regimes or if we have a war with Nazi Germany. Other than that, public opinion tends to be divided on every issue.

[*Traduction*]

gouvernement fédéral devait avoir plus de pouvoir en matière de politique sociale. Devait-on prévoir des modalités au sujet des autochtones? Etc., etc. Il s'agissait de dispositions passablement détaillées. Vous voulez un référendum? Faites en sorte qu'il porte sur une seule disposition, mais très détaillée.

Le Canada réussissait à faire approuver ses modifications constitutionnelles, quand il y allait article par article. Puis M. Trudeau a commencé à vouloir présenter des propositions en bloc. Ensuite, M. Mulroney a ajouté d'autres propositions, les unes après les autres, jusqu'à ce que nous ayons l'entente complexe de Charlottetown. Comme vous le savez, cette entente voulait modifier 60 dispositions constitutionnelles, soit le tiers de toute la Constitution, par un seul vote.

Si vous me demandez si je serais encore en faveur de la tenue d'un référendum sur la Constitution, je vous répondrais oui, pourvu qu'il porte sur des questions simples sur lesquelles la population peut facilement se prononcer par un oui ou par un non, ce qui n'est habituellement pas le cas.

M. Hermanson: J'ai été un peu étonné d'entendre le témoin dire que si nous acceptions les réformes qui sont proposées, les politiciens ou les députés risqueraient d'être achetés. Je ne comprends vraiment pas ce qu'il veut dire. Je dirais même que dans le système actuel nous avons vu des partis politiques nommer des gens à de hauts postes par favoritisme. Nous avons vu des lobbyistes essayer de soudoyer des députés et des membres du gouvernement. Je ne vous donnerai pas de détails, mais certains prétendent que c'est ainsi que ça s'est passé au cours de la dernière législature.

Le seul fait de procéder à une réforme ne signifierait pas forcément que nous serions plus sensibles aux influences extérieures. Je serais au contraire davantage influencé par mes électeurs, qui sont les lobbyistes légitimes, que par les lobbyistes officiels qui sont obligés de se battre pour faire valoir leur point.

Je termine mon intervention par un commentaire partisan, le seul que je vais faire, et auquel je ne m'attends pas nécessairement qu'on réponde, bien que je doive partir.

Le président: Non.

Des voix: Oh!

M. Hermanson: J'espère que le Parti libéral engagera M. Jackson à titre de conseiller. À mon avis, ce parti suivra le même chemin que le Parti conservateur s'il écoute les conseils de M. Jackson.

M. Jackson: J'ai donné de très longues réponses à toutes les autres questions, alors permettez-moi cette fois d'être fort bref. Vous avez utilisé l'expression «mes électeurs pensent». À mon avis, il s'agit là d'un sophisme organique: on prétend savoir ce que pensent des groupes de personnes.

Or, à moins de pouvoir lire les pensées des gens, la seule façon de le savoir, c'est d'utiliser une forme de sondage. Selon les sondages, les gens ont des opinions partagées; ils ne partagent pas tous les mêmes vues. Les gens voient généralement les choses sous un même angle uniquement pendant les régimes autoritaires, ou si nous sommes en guerre contre l'Allemagne nazie. Autrement, l'opinion publique a tendance à être partagée sur toutes les questions.

[*Text*]

Le président: Monsieur Langlois, vous avez des questions?

M. Langlois (Bellechasse): Merci, monsieur Milliken. J'ai quelques notes, je vais essayer d'éliminer des choses qui ont été dites par mes collègues.

Je voudrais d'abord commenter sur le référendum de Charlottetown dont on parlait plus tôt. À mon avis, ce référendum–là a été fort mal conduit, et d'une façon inappropriée, car, tout d'abord, c'était un projet.

Vous vous rappelez qu'au tout début, même la ministre de la Justice du Canada avait dit que les gens n'avaient pas besoin des textes, qu'ils pouvaient faire confiance à leurs dirigeants. Un sondage a démontré que 92 p. 100 de la population canadienne voulait voir les textes et la même ministre a dit deux jours après: oui, les textes vous allez les avoir. Évidemment, cela a été instantané, magique.

Le texte est sorti, avec 20 et quelques articles qui étaient marqués d'astérisques, ce qui signifiait que ce texte n'était pas final. Les électeurs et électrices ont été appelés à se prononcer sur un texte qui n'était pas appelé à devenir la loi du pays, mais un texte qui était indicatif, dans ses grandes lignes, d'une réforme qu'on voulait voir. Par exemple, sur le Sénat, on ne parlait pas du nombre de sénateurs, on disait que les peuples aborigènes devaient être représentés, mais sans dire de quelle façon. Il y avait beaucoup de choses qui étaient inaccomplies.

Selon moi, le référendum a été tenu uniquement pour tenir compte des impératifs de l'agenda électoral du Parti progressiste–conservateur et du Parti libéral du Québec en grande partie. Par comparaison avec le référendum français sur le Traité de Maastricht, les électeurs ont été appelés à se prononcer sur un texte qui avait été voté par le Parlement français.

M. Jackson: Absolument, c'est exact.

M. Langlois: Donc, cela liait de façon définitive, cela devenait la loi du pays car il n'y avait pas une virgule à changée. La population se prononçait après un débat en long en large, de A à Z, ce qui me semble être la voie normale d'un référendum lorsqu'on veut faire adopter un texte. C'est à peu près cela. Dites–moi, si vous voulez que ce soit à peu près cela, oui ou non? Il me semble qu'il n'y a pas de place pour l'ambiguïté dans un débat comme cela.

C'étaient mes remarques sur Charlottetown pour l'avoir vécu intérieurement, étant également, pour des raisons parfaitement différentes, partisan du «non» au référendum de Charlottetown.

Vous avez fait allusion, plus tôt, au président Nixon. Je ne sais pas si c'est M. Boudria ou vous même qui avez mentionné que cela aurait été plus rapide ici. Cependant, la constitution américaine prévoit uniquement trois raisons pour l'*impeachment* du président. Il s'agit de *bribery, high crime and misdemeanour*, tandis qu'une motion de confiance se situe dans un cadre beaucoup plus large où, finalement, il appartient aux parlementaires de déterminer ce qu'est la confiance, selon le point de vue de chacun qui participe au débat. Donc, on n'a pas d'article constitutionnel pour relever un gouvernement de ses fonctions, alors que pour un président c'est différent.

[*Translation*]

The Chairman: Mr. Langlois, have you any questions?

Mr. Langlois (Bellechasse): Thank you, Mr. Milliken. I have made a few notes, and I'm trying to weed out the things my colleagues have already said.

First of all, I would like to comment on the Charlottetown referendum which was mentioned earlier. In my view, the referendum was very badly and inappropriately organized, because above all it was a proposal.

You will remember that at the outset, even the Canadian Minister of Justice had said that people did not need the text, and that they could have faith in their leaders. A poll showed that 92% of the Canadian public wanted to see the text, and two days later the same minister said: Yes, you will be able to see the text. So of course it was instantaneous and magical.

The text appeared, containing twenty–some sections marked with asterisks, indicating that this was not the final text. The voters were called on to make a decision about a text which was not going to become the law of the land, but rather one which gave the broad outlines of a desired reform. With regard to the Senate, for example, the number of senators was not mentioned; it said that the Aboriginal people should be represented, but not in what way. There were many incomplete passages.

In my view, the referendum was held solely because of the election agenda of the Progressive Conservative Party, and also of the Quebec Liberal Party. In comparison, in the French referendum on the Maastricht Treaty, voters were required to vote on a text that had been passed by the French Parliament.

Dr. Jackson: You are perfectly right.

Mr. Langlois: So it was completely binding, and became the law of the land, because not a comma was changed. The people voted after a lengthy public debate, which as I see it, is the normal approach to a referendum when one wishes to adopt a text. That's about it. Tell me if that's just about what you want, yes or no. I don't think there's any room for ambiguity in that type of debate.

Those were my comments on the Charlottetown referendum, having experienced it in my heart and soul and having been on the "no" side, for completely different reasons.

You referred earlier to President Nixon. I don't know whether it was Mr. Boudria or you who mentioned that things would have happened much more quickly here. However, the American constitution gives only three reasons for the impeachment of a President. They are bribery, high crime, and misdemeanour, whereas a non–confidence motion is much broader–based, and in the end it is up to parliamentarians to decide what confidence amounts to, depending on the point of view of each participant in the debate. We have no article in our constitution to remove a government from power, whereas for a President it is very different.

[*Texte*]

Quant aux points qui sont amenés par nos amis Réformistes sur les *free votes*,—on en a eu l'exemple, hier, et j'espère que vous étiez un spectateur attentif des débats de la Chambre—nous avons eu à son plus haut point l'exemple du plus beau *free* vote dans l'histoire du Parlement canadien alors que le Parti réformiste, au complet, a voté contre un amendement qu'il avait lui–même proposé. La Chambre a rejeté, à l'unanimité, un amendement proposé par le Parti réformiste. J'essaie encore aujourd'hui de comprendre la dynamique qui était là–dessous.

Je n'ai pas tellement de problèmes et je peux trouver cela intéressant, sauf que je trouve irréaliste de vouloir incorporer cela dans un système de type parlementaire britannique.

• 1210

Je vais vous poser carrément la question car, dans un système «congressional», comme aux États–Unis, où la division des pouvoirs est très claire, cela peut fonctionner.

Le système de *recall* dans le système parlementaire britannique. Prenons seulement la période du débat sur la TPS au Canada. Si les registres pour les *recall* avaient été ouverts, à ce temps là, il n'aurait subsisté de la TPS que ce qu'il reste du Parti progressiste–conservateur aujourd'hui. Cela aurait été une façon d'exprimer sa confiance envers le gouvernement en permettant à la population de rappeler un député. C'est probablement seulement dans les circonscriptions conservatrices que la procédure du *recall* aurait été utilisée..

Donc, il me semble que, dans le système parlementaire britannique, c'est une façon déviée des partis de l'opposition de faire rejeter par la population un gouvernement qui a été dûment élu, alors que, traditionnellement, nos gouvernements rendent compte à chaque quatre ou cinq ans en se soumettant au verdict populaire. Entre–temps, ils rendent des comptes quotidiennement à la Chambre des communes.

Monsieur Jackson, le tissu social et politique canadien vous semble–t–il assez résistant ou élastique pour permettre un changement politique qui permettrait l'introduction au Canada d'un système «congressional» où l'exécutif ne siègerait plus à la Chambre des communes, mais serait directement élu par la population, où les législateurs seraient à la Chambre des communes et dans un Sénat probablement élu comme dans le système américain, mais où l'on pourrait avoir, pour éviter que les groupes particuliers d'intérêt ne prennent le contrôle de certains députés, un contrôle strict des dépenses et des contributions aux partis politiques?

J'aimerais entendre vos commentaires sur notre système parlementaire par rapport au système «congressional» de type américain qui pourrait être amélioré car nous aurons à débattre de cette question au Québec. Le programme du Parti québécois prévoit d'enclencher, *to start gear*, le processus de souveraineté après l'élection. Il prévoit également mettre sur pied une commission constitutionnelle qui aura à rédiger le projet de constitution d'un Québec souverain. Il existe actuellement deux courants majeurs, l'un qui voudrait maintenir un système parlementaire de type britannique et l'autre qui voudrait avoir un système à l'américaine ou à la française où, selon moi, le législatif est encore beaucoup plus contrôlé par l'exécutif à

[*Traduction*]

As for what our Reform Party friends said about free votes, yesterday we had a good example of that, and I hope that you were an attentive spectator of the House debates; we had the finest example ever of a free vote in the history of the Canadian Parliament, when the entire Reform Party voted against an amendment which it had itself proposed. The House unanimously rejected an amendment proposed by the Reform Party. Today I'm still trying to understand what that was all about.

The idea is interesting, and it doesn't bother me much, but I find it unrealistic to want to incorporate that into a British parliamentary–type system.

I'm going to put this question to you directly, because in a congressional–type system, such as in the United States, where the division of powers is very clear, it might work.

How does the recall system work in the British parliamentary system? Just look at the debate in Canada about the GST. If the recall registers had been open at that time, all that would be left today of the GST is what now remains of the Progressive Conservative Party. By allowing the population to recall a member of Parliament, that would have been a way to express confidence in the government. The recall procedure would probably have been used only in Conservative ridings.

So it seems to me that in the British parliamentary system, it is a devious means used by opposition parties to make the public reject a duly elected government, whereas, traditionally, our governments have to account for themselves every four or five years in a general election. In the meantime, they are accountable daily in the House of Commons.

Dr. Jackson, do you consider the Canadian political and social fabric to be strong enough or resilient enough to permit a political change that would allow for true introduction into Canada of a congressional–type system, in which the executive would no longer sit in the House of Commons, but rather would be directly elected by the people; in which the legislators would be in the House of Commons and in a Senate probably elected as in the American system, but in which there would be strict control of expenditures by and contributions to political parties, to prevent special interest groups from taking control of some parliamentarians?

I would like to hear your comments on our parliamentary system as opposed to the American congressional–type system, which might be further improved, since we are going to have to debate this question in Quebec. The platform of the Parti québécois is to put the sovereignty in gear after the election. It also provides for setting up a constitutional committee which would draft a constitution for a sovereign Quebec. There are now two major trends, one that would maintain a British parliamentary–type system, the other preferring an American of French–type system, in which as I see it, the legislative branch is even more under the control of the executive, because of the famous article 49–3 of the Constitution of the Fifth Republic.

[*Text*]

cause du fameux article 49–3 de la Constitution de la Cinquième république qui permet, à toutes fins pratiques, de faire voter les parlementaires très rapidement, sinon le gouvernement est renversé.

Dr. Jackson: I take it you are a member of the Bloc Quebeçois. Am I right?

M. Langlois: Pourquoi pensez–vous cela?

Dr. Jackson: First of all, I have to say you frighten me because you and I are obviously at exactly opposite poles on the big political question of our times, and yet your analysis is exactly in line with my own.

You and I are going to have some fun debating because on the big question about the future of Canada I think I couldn't be further from you, but on each of your remarks—I have to put it straightforwardly—I find them profound and I agree with them.

On the referendum, what you said was correct. Maastricht was a more appropriate form of use of the referendum than Charlottetown was. That is, the question was put in a very strict way, was debated in a very strict way, so people could decide yes or no on the issue. If we had attempted that in Canada I think it would be better and I would make each of the referendas very tightly constrained.

You realize the reason we didn't end up with that. Bourassa had five demands; we had Meech Lake in response. We had Langevin in response. We had the 27 proposals. We went through all this series of ideas and we ended up with this god–awful mess of trying to change one–third of the Canadian Constitution in one vote, which you are absolutely right was the wrong way to proceed.

[*Translation*]

Which to all intents and purposes, makes it possible to have parliamentarians vote very quickly, otherwise the government is overthrown.

M. Jackson: Si j'ai bien compris, vous êtes membre du Bloc québécois. Ai–je raison?

Mr. Langlois: Why do you think that?

M. Jackson: D'abord, je dois dire que vous me faites peur, car vous et moi nous sommes évidemment aux deux extrémités de cette grande question politique, et néanmoins votre analyse correspond exactement à la mienne.

Nous allons nous amuser à débattre cette grande question de l'avenir du Canada, car mes opinions sont tout à fait opposées aux vôtres, mais chacun de vos commentaires est profond, et je suis tout à fait d'accord avec eux.

Quant au référendum, vous aviez raison. Le référendum a été utilisé de façon plus appropriée à Maastricht qu'à Charlottetown. C'est–à–dire que la question a été posée de façon très directe, et le débat a été très rigoureux, et de cette manière la population pouvait dire oui ou non. Il aurait été préférable de tenter cette approche au Canada; chaque référendum devrait d'ailleurs être strictement contrôlé.

Vous comprenez pourquoi on n'a pas procédé de cette manière–là. Bourassa avait cinq revendications; on nous a répondu par Meech Lake, puis par Langevin. Nous avions les 27 propositions. Nous avons brassé ensemble toutes ces idées différentes, et on a fini avec ce méli–mélo épouvantable, en essayant de modifier en un seul vote un tiers de la Constitution canadienne. Vous avez absolument raison de dire que c'était la mauvaise méthode.

• 1215

With a sense of humour, I hope, your party will remember this when we talk about a referendum in the province of Quebec, that we'll have a nice precise referendum put that everybody can decide yes or no on with a clear knowledge of what they're voting about.

Certainly on your analysis we agree. The reason I'm nervous is that it's the kind of analysis the Bloc has. That's not so good from my point of view.

Second, on impeachment, I agree with you. Again, your more subtle comparison of how to get rid of presidents as compared with how to get rid of prime ministers would have to be considered because this requires a lot of legal language about the impeachment process in the United States.

I think also Mr. Boudria could have gone on to cite cases where prime ministers have been gotten rid of with dispatch. Certainly, you think of the way Mrs. Thatcher was gotten rid of, I think is all we really need to put on the table. But certainly you make a good form of analysis. I wouldn't want to spend a lot of time discussing the details with you.

Si vous me permettez de faire de l'humour, j'espère que votre parti s'en souviendra quand il sera question du référendum qui doit être tenu dans la province de Québec, et que nous aurons une question référendaire précise sur laquelle tout le monde pourra se prononcer par un oui ou par un non et en toute connaissance de cause.

Je suis indéniablement d'accord avec votre analyse. Ce qui m'énerve un peu, c'est que c'est le genre d'analyse que fait le Bloc, ce qui, à mon avis, laisse à désirer.

Sur votre deuxième point, qui concerne la destitution, je suis d'accord avec vous. Là encore, il faudrait pousser davantage l'analyse pour savoir si l'on peut comparer, comme vous le faites assez subtilement, la modalité de destitution des présidents avec la manière dont on pourrait relever nos premiers ministres, car une telle comparaison nous obligerait à analyser une foule de subtilités juridiques au sujet du processus d'*impeachment* en vigueur aux États–Unis.

Je pense aussi que M. Boudria aurait pu nous citer des cas où des premiers ministres ont été relevés de leurs fonctions par une dépêche. Qu'il suffise simplement de penser à la façon dont M^me^ Thatcher a dû démissionner de son poste. Mais votre analyse est indiscutablement valable. Je n'ai malheureusement pas le temps d'en discuter plus à fond avec vous.

[*Texte*]

On free votes, initiative and recall, we seem to be in agreement. Then that somehow lines into the last point, where I'm not sure if we agree or not. This may be my jet lag or something. But I think you know from what I'm saying that I'm very much for incremental, slow reforms and I'm not for massive change of anything. Let me give an example of this, although it's not the House of Commons.

I was asked to speak in the Senate last year about reforming the Senate. I said if we could only get straight two things in this country—first, it would be a great idea to reform the Senate, and second, we're never going to do it.

If we could get those two propositions held at the same time, we could then go on to do something. We could talk about reforming how it works. Then I gave a long list of what could be done in the Senate. One of them, for example, you probably would approve of, that is, having a regional–based, like a Quebec, committee in the Senate. You may have some objection to that because it might spoil your grand plan; nevertheless there are reforms that can be given to the Senate. They can only be given if you understand, one, that there should be reform, and two, there will not be a major change.

I am not the first person to say it. If I go through all the people who have written all the major texts in Canada. . .by the way, I hope you'll buy my book, which is just out. McGregor Dawson, who wrote the first major text of Canadian government, said very simply that the Senate should be reformed and it never will be. Eugene Forsey said the Senate should be reformed and it never will be. Mallory said the Senate should be reformed and it never will be. Mine is now the best–selling book in political science in this country. I say the Senate should be reformed and it never will be.

But let's make it work the way we have it now. I say the same thing about the other reforms. Let's talk about them one step at a time.

The 18 amendments that Canada put to the Constitution from 1867 to 1982 were quite good. For example, should unemployment insurance be looked after by the provinces or by the federal government? Everybody agreed in the country, including your province, that unemployment insurance should be looked after by the federal government and we made that amendment. One small amendment, one step at a time.

Old age pensions used to be in the provinces and by amendment we gave it to the federal government. In fact, when people tell me they want great changes in this country, I ask why not give them back unemployment insurance? I notice some provinces never want to take that. Or let's give them back some other kind of social policy. They never want to take what maybe we really should be giving back to them. In other words, they don't really want major change.

[*Traduction*]

Au sujet des votes libres, de l'initiative et du rappel de députés, nous semblons être d'accord. Cela nous amène au dernier point, au sujet duquel je ne suis pas sûr d'être d'accord avec vous. Peut–être ne suis–je pas sur la même longueur d'ondes que vous, mais vous devez constater d'après mes propos que je suis beaucoup plus en faveur d'un changement progressif et que je ne préconise pas les grands bouleversements. Je vous en donne un exemple, bien qu'il ne concerne pas la Chambre des communes.

J'ai été appelé à témoigner devant le Sénat l'an dernier au sujet de la réforme de cette institution. J'y ai manifesté le souhait que nous nous entendions au moins sur deux choses au Canada: premièrement, que la réforme du Sénat est souhaitable, et deuxièmement, que cette réforme ne se fera jamais.

Si seulement nous pouvions rallier ces deux propositions, nous pourrions avancer à quelque chose. Nous pourrions parler de réformer le fonctionnement du Sénat. Puis j'ai énuméré une longue liste de changements qui pourraient être apportés au Sénat. L'un, par exemple, que vous auriez probablement approuvé, portait sur la création d'un comité sénatorial à représentation régionale, au sein duquel une région comme le Québec pourrait être représentée. Vous y verriez peut–être certaines objections, car cela pourrait changer votre grand plan; il y a néanmoins des réformes qui pourraient être apportées au Sénat. On ne pourra toutefois y parvenir qu'après s'être rendu compte que d'une part, la réforme s'impose et que, d'autre part, elle ne sera pas faite en profondeur.

Je ne suis pas le premier à le dire. Si je passe en revue toutes les grandes théories qui ont été rédigées au Canada. . . à propos, j'espère que vous allez acheter mon livre, qui vient de sortir. McGregor Dawson, qui a écrit le premier grand traité sur le gouvernement du Canada, a dit très simplement que le Sénat devrait être réformé mais qu'il ne le serait jamais. Eugene Forsey a dit la même chose. Mallory aussi. Mon livre est actuellement le meilleur succès de librairie en science politique au Canada. Je dis moi aussi que le Sénat devrait être réformé mais qu'il ne le sera jamais.

Mais nous pourrions en améliorer le fonctionnement. Je dis la même chose au sujet des autres réformes. Allons–y étape par étape.

Les 18 modifications que le Canada a apportées à sa Constitution entre 1867 et 1982 étaient très valables. On s'est demandé par exemple si l'assurance–chômage devait relever des provinces ou du gouvernement fédéral. Toutes les provinces, y compris la vôtre, ont convenu que l'assurance–chômage devait relever du gouvernement fédéral et ont opté pour cette modification. On y est allé un amendement à la fois.

Les pensions de vieillesse relevaient autrefois des provinces et, par un amendement constitutionnel, on en a confié la gestion au gouvernement fédéral. En fait, quand des gens me disent qu'ils voudraient voir se produire de grands changements au Canada, je leur demande pourquoi nous ne redonnerions pas l'assurance–chômage aux provinces. Mais je constate que certaines provinces n'en veulent pas. Ou redonnons–leur un autre volet de la politique sociale. Elles ne veulent jamais assumer ce que nous devrions peut–être leur redonner. En d'autres termes, elles ne veulent pas vraiment de changement majeur.

[*Text*]

Why am I saying this? One step at a time is quite successful. The country held together for 130–plus years. We stood second in the human development index. We have one of the best economies in the world. We have quite a well–functioning government, despite what the press and politicians say about it, and we should not make too great a change.

You can see what's coming in terms of Quebec. Naturally, I don't think we should have Quebec separated and cut off. Quebec is a grand part of Canada. It's made Canada work. It's a crucial part of the country and I would hate to see that kind of major change. I would like us to see slow, incremental change, even with reference to anything in the province of Quebec.

M. Langlois: Monsieur Jackson, je ne veux pas tourner le fer dans la plaie, mais sur la réforme de 1940 sur l'assurance–chômage, c'est par une lettre du premier ministre Godbout que le consentement du Québec a été donné. Il n'y a même pas eu d'arrêter en conseil pour donner le consentement du Québec. On disait que cela avait été fait par un petit coup de fil: «Me donnes–tu cela? D'accord, je t'écris. Faites–la la réforme de l'assurance chômage». Il y a seulement la législature de la Colombie–Britannique. . .

M. Jackson: C'était le gouvernement du Québec qui a décidé cela.

M. Langlois: Il y a seulement la législature de la Colombie–Britannique qui a eu à se prononcer sur la réforme de l'assurance–chômage. Pour les autres provinces, cela n'a été qu'une lettre ou un coup de téléphone. Je pense qu'on a quand même amélioré des choses, en 1982, lorsqu'on a prévu un processus formel de modification de la constitution, autrement que par le télégraphe ou le téléphone.

• 1220

Je crois que maintenant, par une convention constitutionnelle ou pas, on verra dans l'avenir que les réformes constitutionnelles au Canada se feront par voie référendaire étant donné l'implication du peuple en 1992.

Dr. Jackson: One step at a time I hope—one small, simple proposition at a time, not package deals.

M. Langlois: Vous avez soulevé un élément fort intéressant.

Dr. Jackson: Not mandates to negotiate. Are we agreed?

M. Langlois: Faites–vous partie du comité que préside M^me^ Lankin, en Ontario, sur la transition sur la souveraineté du Québec? Le comité *task force* qui a été mis en place par le gouvernement de l'Ontario pour évacuer les émotions et traiter de *business* entre le Québec et l'Ontario advenant la souveraineté? Vous n'en faites pas partie. Merci.

Lors de votre présentation,—que j'apprécie fortement, même si je ne partage pas toutes vos idées, c'est ce qui fait que l'appréciation peut être encore plus grande, car c'est dans la diversité qu'on retrouve souvent un petit peu d'étincelle et cela devient plus intéressant—vous avez dit que le Canada, contrairement à d'autres pays de tradition britannique, était allé chercher, à la pièce, des trucs ou des notions politiques comme celle de faire choisir le leader des partis lors de conventions soi–disant nationales où tout le monde a le droit de vote, par délégué ou par vote direct, comme cela se produit dans certains partis.

[*Translation*]

Qu'est–ce qui me fait dire cela? C'est que c'est en y allant étape par étape qu'on y réussit. Notre pays est ensemble depuis plus de 130 ans. Il est deuxième au monde pour l'indice du développement humain. Nous avons l'une des meilleures économies au monde. Notre gouvernement fonctionne passablement bien, malgré les prétentions de la presse et des politiciens, et nous ne devrions pas réviser notre façon de faire en profondeur.

On peut voir comment la situation évolue au Québec. Naturellement, je ne pense pas que le Québec devrait se séparer. Le Québec est une composante majeure du Canada. Il a été essentiel au bon fonctionnement du Canada. C'est une région cruciale du pays, et j'ai horreur de penser qu'il pourrait se produire un changement aussi majeur. J'aimerais que les changements se produisent lentement et progressivement, même dans le cas de la province de Québec.

Mr. Langlois: Dr. Jackson, I would not want to turn the knife in the wound, but the 1940 reform on unemployment insurance was made after Premier Godbout gave Quebec's consent to it by letter. There has not been as little as an Order–in–Council to give Quebec's approval. Some people said that it had been made through a simple phone call: "Will you give me that? Fine, I'll send you a letter. Proceed with the unemployment insurance reform". Only the British Columbia legislature. . .

Dr. Jackson: It was the Government of Quebec who decided that.

Mr. Langlois: Only the British Columbia legislature had to formally approve the unemployment insurance reform. All the other provinces gave their approval by letter or telephone. However, I think that some improvements were made in 1982, when a formal process was set up to amend the constitution other than through telegraph or telephone.

I believe that in the future, whether there is a constitutional agreement or not, constitutional reform in Canada will be done by means of referendum, given the people's involvement in 1992.

M. Jackson: J'espère que cela se fera une étape à la fois—petite proposition par petite proposition plutôt que par un train de mesures.

Mr. Langlois: You've raised a very interesting issue.

M. Jackson: Mais pas de mandats pour négocier. Sommes–nous d'accord sur cette question?

Mr. Langlois: Do you belong to the committee in Ontario that Ms Lankin is chairing, the committee that is looking at Quebec's transition to sovereignty? The task force that was set up by the Government of Ontario to set emotions aside and look at business between Quebec and Ontario if Quebec becomes a sovereign nation? You're not on that committee. Thank you.

During your presentation—which I very much appreciated, even though I don't share all your ideas, which is why I appreciated it all the more because often when there is a range of opinions you find a spark, and things become more interesting—you said that Canada, unlike other countries with a British tradition, picked various political concepts over peculiarities, like choosing the leader of a party at a so–called national convention where everyone is entitled to vote, through a delegate or directly, as is done in some parties.

[*Texte*]

N'a–t–on pas fait dévier la forme de parlementarisme britannique traditionnel en mettant le leader de tel parti majoritaire, quel que soit le parti, en tant que chef de gouvernement dans une situation de force incroyable par rapport à son caucus, car le caucus n'a aucun pouvoir? Le chef peut toujours dire «j'ai été choisi par les militants. Je n'ai aucun compte à vous rendre. Je peux renvoyer qui je veux. Vous ne pouvez pas me renvoyer». Cela a été fait, je pense, lors d'une lutte difficile, alors que Dalton Camp avait réussi à littéralement sortir Diefenbaker du décor, mais à un coût politique extrêmement grand.

Personnellement, je trouve que, dans le système politique actuel, le chef du parti, surtout lorsqu'il forme le gouvernement, choisit les ministres sans aucune limite autre que sa pensée politique et son analyse politique. Il choisit les sous–ministres. À toutes fins utiles, il choisit les fonctionnaires au plus haut niveau, la Loi électorale lui permet de désigner des candidats sans passer par une convention, ce que le chef actuel du Parti libéral a fait à plusieurs reprises. Je ne fais pas nécessairement une critique négative.

Dans certains cas, un leadership doit s'affirmer. Dans d'autres, c'est plus criticable. Peu importe. C'est un pouvoir incroyable dans les mains d'un seul homme ou d'une seule femme,—cela n'a pas été très long dans le cas de la femme—voire pour l'homme qui occupe le poste de premier ministre ou de chef de parti, mais particulièrement comme premier ministre.

Il n'y a pas vraiment de contrat pour un premier ministre qui a une bonne popularité et qui, finalement, n'a de comptes à rendre qu'à un congrès qu'il peut à toutes fins utiles, lui seul, convoquer.

Dr. Jackson: If the chairman will allow me to answer that, it's a little off the brief I was asked to come here to speak about.

The Chairman: We have great liberties.

Dr. Jackson: I'm very worried now. The Bloc and Jackson are on the same side for the third or fourth time now.

The Chairman: Mr. Langlois is very persuasive.

Dr. Jackson: It's why. . . I won't go on. Maybe we should discuss privately why I would worry about that. But clearly he makes a valid point about the significance of the prime minister in our system.

In Canada we graft onto the British parliamentary system firstly federalism, which fragmented things. But we needed to do that because of the east–west centrifugal poles. Then we grafted onto it the American system for choosing leaders. For a long time of course we didn't choose leaders that way. Caucus chose the leaders themselves.

• 1225

When we ended up with a leader being chosen from outside Parliament, we strengthened the leader's hands. I agree with that. The media, of course, by concentrating on the leader both in election campaigns and after a person is made prime minister have strengthened the Prime Minister's hands. So, in this country we now have an executive–dominated and to some extent a prime minister–dominated parliamentary system.

[*Traduction*]

Haven't we deviated from British parliamentary tradition by giving the leader of the party with a majority, no matter which party, as head of State so much power over his caucus, given that the caucus has no power? The leader can always say, "The grassroot people chose me. I am not accountable to you. I can dismiss anyone I want. You can't get rid of me." I believe this was done, during a difficult struggle, when Dalton Camp managed to literally force Diefenbaker off the set, but at an extremely high political cost.

Myself, I think that with the current political system, the leader of the party, particularly when he forms the government, chooses his ministers without any restrictions other than his own political thoughts and his own political analysis. He chooses deputy ministers too. For all practical purposes, he chooses the mandarins, and the Elections Act allows him to designate candidates without a convention, which the current leader of the Liberal Party did on several occasions. I'm not necessarily criticizing him.

In some cases, a leader has to assert himself. In other cases, he is more open to criticism. It doesn't matter. An incredible amount of power is in the hands of one single man or one single woman—in the case of the woman, it was not for very long—the person who holds the position of prime minister or party leader, but particularly the prime minister.

There isn't really a contract for a prime minister who is quite popular, and who in the final analysis, is accountable only to a convention. For all practical purposes, he is the only one who can call such a convention.

M. Jackson: Le président me permet–il de répondre à cette question? Elle ne porte pas tout à fait sur le sujet que l'on m'a demandé de traiter.

Le président: Nous prenons de grandes libertés.

M. Jackson: Vous me voyez très inquiet. Voilà maintenant trois ou quatre fois que le Bloc et moi sommes du même avis.

Le président: M. Langlois sait très bien comment persuader les gens.

M. Jackson: Voilà pourquoi. . . Je ne vais pas continuer dans ce sens. Nous devrions peut–être parler de cette préoccupation en privé. Mais manifestement, son argument sur l'importance du premier ministre dans notre système est très valable.

Au Canada, nous avons commencé par greffer le fédéralisme au système parlementaire britannique, ce qui a fragmenté les choses. Mais nous avons dû le faire en raison des liens entre l'Est et l'Ouest. Ensuite, nous y avons ajouté le système américain pour choisir les chefs de partis. Bien sûr, nous n'avons pas choisi les chefs de cette façon pendant très longtemps. C'était le caucus qui choisissait les chefs lui–même.

En faisant élire le chef du parti par d'autres que les parlementaires, nous avons renforcé son pouvoir, j'en conviens. Évidemment, les médias, en concentrant leur attention sur le chef du parti durant la campagne électorale aussi bien qu'après son élection comme premier ministre, ont également renforcé le pouvoir associé à sa charge. Au Canada, nous avons donc un régime parlementaire dominé par l'exécutif et, dans une certaine mesure, par le premier ministre.

[*Text*]

We have already grafted some dangerous parts of the United States' system onto Canada. Of course, I'm worried the suggestions that are coming from some people in this committee would send us further in that direction. Do we have a growth of prime ministerial power over time in this country? Yes, we do. However, there is one argument on the other side. If you believe Canada has already got strong centrifugal forces—east–west because of the language, culture, finances, distance—it's rather good to have some strength somewhere in the country.

On the other hand, the argument for a strong prime minister is that there is one figurehead prime minister who can stand for the country as a whole. I think Mr. Chrétien is playing that role quite well on the question of Quebec, by saying he will not get involved in the arguments that are raging from Mr. Bouchard or Mr. Manning but is waiting to speak for all of Canada. He's taking the position he can only take as Prime Minister. I think he's taking the right strategy, the right political decision, in that regard.

If you simply ask me whether we have strong prime ministers and whether the prime minister because of the new selection system in this country is more powerful than a prime minister in Britain, the answer is yes. He's more powerful than the prime minister in Australia and the prime minister in New Zealand. Yes, we have stronger prime ministers than in any of these other systems.

M. Langlois: Merci beaucoup, monsieur Jackson.

Mr. Lee: I guess I can make my question brief.

The Chairman: I hope so. I don't want to cut you off, but it is 12:30 p.m.

Mr. Lee: I didn't want to miss this opportunity to elicit a response from Professor Jackson on this subject. It has to do with Parliament itself as an institution, as a vehicle, as a receptacle, as a focus for what we had described as more direct participation by citizens. If anything is fundamental to the participation of citizens, it is how Parliament works.

In my few years here I have been searching, almost in vain, for a focus for a leadership that relates to the life of Parliament itself as opposed to the life of the executive branch of government or of an opposition party. I haven't, to be honest, found it. Some of the questions that come out are on who's looking after Parliament and what the focus of this life of Parliament is that's there to keep the executive branch of government in check. I had thought the committee system was probably the best series of mechanisms to do that.

Could you help me, and I gather some others, find that motherlode, that focus, the life of Parliament that's left over after everybody else in the country including the executive branch of government has their kick at the cat?

Dr. Jackson: What a question! It's a very good question. In this book I try to grapple with that under the headings of whether the House or Parliament should have more power or whether it has to have more symbolic importance. On the

[*Translation*]

Nous avons déjà greffé au régime canadien certains aspects critiquables du système américain. Évidemment, je suis inquiet de voir que certains membres de votre comité souhaiteraient que nous allions plus loin dans cette voie. Le pouvoir du premier ministre s'est–il amplifié au fil des ans au Canada? Je crois que oui. D'autres prétendent au contraire que cette évolution a ses bons côtés. Si vous croyez que le Canada est déjà dominé par de puissantes forces centrifuges—est–ouest à cause de la langue, de la culture, des finances et de l'éloignement—il est peut–être utile que nous ayons des forces quelque part.

Par ailleurs, le fait d'avoir un premier ministre fort a ses avantages, en ce sens qu'il devient la figure de proue de tout le pays. Je pense que M. Chrétien joue assez bien ce rôle dans le dossier du Québec, quand il dit ne pas avoir l'intention de répondre à toutes les controverses lancées par M. Bouchard ou M. Manning, mais qu'il attend de parler au nom de tout le Canada. C'est la seule attitude acceptable pour un premier ministre. Je pense qu'il utilise la bonne stratégie, qu'il prend la bonne décision politique à cet égard.

Si vous me demandez simplement si nous avons des premiers ministres forts et si, à cause du mode de sélection des chefs de parti, le premier ministre canadien est plus puissant qu'un premier ministre britannique, ma réponse est oui. Il est plus puissant que le premier ministre de l'Australie et plus puissant que le premier ministre de la Nouvelle–Zélande. Oui, nous avons des premiers ministres qui, au Canada, sont plus puissants que dans n'importe quel autre régime de gouvernement.

Mr. Langlois: Thank you very much, Dr. Jackson.

M. Lee: Je pense pouvoir poser ma question brièvement.

Le président: Je l'espère. Je ne voudrais pas avoir à vous couper la parole, mais il est 12h30.

M. Lee: Je m'en serais voulu de ne pas pouvoir arracher une réponse à M. Jackson sur cette question. Elle concerne le rôle du parlement comme institution, comme véhicule, comme réceptacle, et comme vecteur d'un régime que l'on nous a décrit comme amenant les citoyens à participer plus directement à la gestion des affaires de l'État. S'il y a un aspect fondamental pour assurer la participation des citoyens, c'est bien le fonctionnement du Parlement.

Depuis les quelques années où j'occupe le poste de député fédéral, je cherche, presque en vain, un type de leadership centré davantage sur les travaux du Parlement plutôt que sur les intérêts de l'exécutif ou d'un parti d'opposition. Je vous avouerai franchement que je ne l'ai pas encore trouvé. On se demande entre autres choses qui surveille le Parlement et quels mécanismes y sont intégrés pour garder un oeil ouvert sur l'exécutif. J'aurais cru que le système de comités était le meilleur pour assurer cette surveillance.

Pourriez–vous m'aider—moi et d'autres j'espère—à trouver ce filon, ce vecteur, à définir ce qui restera de la vie du Parlement après que tous les autres, y compris les membres du Cabinet, auront raté leur coup?

M. Jackson: Quelle excellente question! Dans ce livre, j'essaie de trouver la réponse à cette question dans le chapitre qui porte sur l'à–propos d'accorder plus de pouvoirs à la Chambre ou au Parlement ou une plus grande importance

[*Texte*]

whole, I come down for more symbolic importance, that it's unlikely to wrestle more authority away from a government with a strong prime ministerial system and that it should do much more to enhance itself as a kind of symbol of the nation. If you agree with that, then you could list the types of things that need to be done.

We have to have this debate about public opinion straight. We have to understand what the public is saying when they say they don't like politicians, they don't like Parliament and that Parliament has no credibility. What do they mean by that? Quite often they don't know what they mean. This is a simple reality.

• 1230

I use the example of their complaining about the journalists, but not complaining about the news reader, who uses what the journalist told him to read. They don't understand, actually, the way the system operates, so I believe we need a massive educational process.

Obviously, they have a massive educational process in the United States. You begin as a child learning how the American system operates.

In this country, not only do we know that the public doesn't understand the way the political system operates, as I argued before, but also we know they're mixed up about what they think about many of the constitutional proposals, as an example. We know that when MPs were asked questions about the Constitution by my own students, they couldn't answer the simplest questions. So it is a massive educational requirement I think we need here.

In Australia right now, and I think we should start thinking about what Australia is thinking about, they are talking about educational kits for the public. This is being debated this week. The public is probably going to be given a referendum at the end of this century, as to whether they want to become a republic or not, but they've already found out that the public doesn't know enough about how the system operates. They've had to have a royal commission to understand what it would be to be a republic.

Now they're not talking about a royal commission any more, but about going down to the mass public with educational kits, with some way to explain to the public how the system operates, because the level of knowledge is too low to make any profound judgments about either Parliament or politicians in the country.

I believe this country needs that kind of thing to happen. To put it in the most sarcastic way, I have many colleagues at Carleton University who have never been to Parliament and who, although they teach political science, tend to teach about

[*Traduction*]

symbolique. Somme toute, j'en viens à la conclusion qu'il faut donner au Parlement une plus grande importance symbolique, qu'il est peu probable qu'on puisse arracher des pouvoirs à un régime de gouvernement qui est dirigé par un premier ministre aussi fort, et que le Parlement devrait faire bien davantage pour devenir une sorte de symbole pour la nation. Si vous êtes d'accord avec cela, vous pourrez ensuite énumérer les changements qui devraient être apportés.

Nous devons débattre honnêtement de l'importance de l'opinion publique. Nous devons saisir le message que nous transmet le public quand il dit qu'il n'aime pas les politiciens, qu'il n'aime pas le Parlement, que le Parlement n'a pas de crédibilité. Que veut–il dire par là? Trop souvent les gens ne le savent pas eux–mêmes. Mais c'est pourtant une réalité.

Je vous donne en exemple ses plaintes à l'endroit des journalistes, mais pas à l'endroit des lecteurs de nouvelles, qui lisent pourtant les textes préparés par les journalistes. Effectivement, le public ne comprend pas le fonctionnement du système. Je pense donc qu'il faudrait faire des campagnes de sensibilisation massives.

Évidemment, c'est ce qu'on fait aux États–Unis. L'enfant apprend dès le jeune âge comment le système américain fonctionne.

Au Canada, non seulement nous savons que le public ne comprend pas vraiment le fonctionnement du système politique, comme je l'ai déjà souligné, mais nous savons aussi qu'il ne sait pas trop quoi penser d'un bon nombre des propositions constitutionnelles, par exemple. Nous savons aussi que lorsque mes étudiants ont interrogé les députés au sujet de la Constitution, ces derniers n'étaient pas capables de répondre aux questions les plus simples. Je pense donc que nous avons besoin d'une vaste campagne de sensibilisation.

À l'heure actuelle, en Australie—et je pense que nous devrions commencer à nous inspirer des expériences de l'Australie—, on songe à produire des trousses d'information pour le public. Cette question est en délibération cette semaine. La population sera probablement consultée par référendum à la fin du siècle pour savoir si elle veut que le pays devienne une république mais, pour le moment, on juge qu'elle n'est pas suffisamment informée sur le fonctionnement du système de gouvernement pour se prononcer. On a dû mettre sur pied une commission royale pour bien comprendre comment se traduirait l'établissement d'une république.

Maintenant, il n'est plus question de commission royale, mais de distribution à la population de trousses d'information pour expliquer le fonctionnement du système, car les citoyens en connaissent trop peu pour porter des jugements éclairés sur le Parlement ou sur les politiciens.

Je pense que notre pays a besoin de ce genre de mesures. Je ne voudrais pas être sarcastique, mais j'ai bien des collègues, à l'Université Carleton, qui n'ont jamais mis les pieds au Parlement et qui, bien qu'ils enseignent les sciences politiques,

[*Text*]

the United States or something. They don't understand the way the Canadian political system operates. They were of course hired in the 1960s when our universities developed, and in the period during which we had hardly any PhD students graduating from Canadian universities.

I actually believe we have massive ignorance from top to bottom about government in this country.

Now, how are we going to get around that? In Australia they are talking about these kits. It's a small example, but I think there are other things one could do that are similar to that.

Mr. Lee: Thank you.

The Chairman: Well, I'd love to ask you a series of questions myself, Mr. Jackson, but having sought to restrict members, I think it would be unfair for me to do so. However, I do note with interest your reference to the importance of party and voting in Canada, and I can only confirm it.

I had a poll done in my own constituency in the autumn of 1992, about a year before the election was actually called. One of the questions asked who their member of Parliament was. The response rate for identifying me in my riding, I believe, was about 50% or 51%. I was delighted at the response. I thought it was great.

Dr. Jackson: That's very high.

The Chairman: I am told it is quite high.

My predecessor had a similar poll done, I'm told—and this is an anecdotal story, so I'm not positive of the fact—before her election in 1988 and got a 74% response rate, which again is very high, but she had been the member for 16 years, was a prominent cabinet minister, and had run for the leadership of her party.

I was very pleased that I got in at 50%. I'm told that in metro ridings in large cities it's very difficult to approach that figure, because there are so many members of Parliament and people aren't sure of the boundaries, let alone who their MP might be. It's very difficult to achieve that kind of figure. That's what I was told at the time, and of course it caused some panic. My workers said, oh well, you know at 50%, you're in trouble, that's low, and I said I didn't think so. It turned out that was true.

The recognition goes up significantly in an election campaign. It's an immediate aftermath, but as you say, even a few weeks later most people cannot identify who their MP is.

Dr. Jackson: The datum I gave was from Professor Irvine, at Queen's. He studied a couple of elections and found that you could get as high as three–quarters of the people not knowing who their member was. It makes it difficult to argue that they should be free, of course.

[*Translation*]

ont tendance à faire porter leurs cours sur les États–Unis, par exemple. Ils ne comprennent pas le fonctionnement du système politique canadien. Évidemment, ils ont été embauchés dans les années soixante au moment où nos universités étaient en pleine croissance et où il n'y avait à peu près pas d'étudiants qui sortaient des universités canadiennes avec un doctorat.

Je pense effectivement qu'il y a énormément d'ignorance à tous les échelons de la société au sujet du gouvernement au Canada.

Comment allons–nous solutionner ce problème? En Australie, on songe à distribuer des trousses d'information. Ce n'est qu'un exemple, mais je pense que nous pourrions aussi adopter d'autres mesures similaires à celle–là.

M. Lee: Merci.

Le président: J'aurais aimé vous poser quelques questions, monsieur Jackson, mais ayant imposé certaines limites à mes collègues, je pense qu'il serait injuste que je le fasse. C'est toutefois avec plaisir que je constate que vous attachez de l'importance aux partis et au droit de vote au Canada, et je ne puis que vous approuver.

Il y a eu un sondage dans ma circonscription à l'automne 1992, soit un an environ avant le déclenchement des élections. Dans ce sondage, on demandait entre autres, le nom du député. Le pourcentage des répondants qui ont pu m'identifier était, je crois, d'environ 50 ou 51 p. 100. J'ai été enchanté de la réponse. J'ai pensé que c'était formidable.

M. Jackson: C'est un pourcentage très élevé.

Le président: C'est ce qu'on me dit.

Ma prédécesseure a fait faire elle aussi un sondage similaire avant l'élection de 1988, à ce qu'on m'a dit—et je ne saurais attester du résultat car c'est un fait qu'on m'a rapporté—et elle aurait obtenu un taux de réponses de 74 p. 100, ce qui est encore là très élevé, mais elle était députée de la circonscription depuis 16 ans, était une ministre importante du Cabinet et avait présenté sa candidature à l'élection du chef de son parti.

J'étais très heureux d'avoir obtenu 50 p. 100. Il paraît que dans les circonscriptions urbaines, dans les grandes villes, il est très difficile d'atteindre ce résultat, car ces villes sont représentées par tellement de députés et les gens ne connaissent pas tellement bien les limites des circonscriptions, encore moins le nom de leur député. Il est très difficile d'atteindre un tel pourcentage. C'est ce qu'on m'a dit à l'époque, et bien sûr, cela m'a causé une certaine panique. Mes collaborateurs me disaient: tu sais, à 50 p. 100, ce n'est pas beaucoup, tu vas avoir des difficultés. Je leur disais que je n'en croyais rien. Et j'ai eu raison.

La campagne électorale contribue beaucoup à vous faire connaître. Les résultats sont immédiats, mais comme vous le dites, quelques semaines après l'élection, la plupart des électeurs ne peuvent vous identifier.

M. Jackson: Les données que j'ai me viennent du professeur Irvine, de l'Université Queen. Il a analysé les résultats de quelques campagnes électorales et a constaté que dans certains cas, les trois quarts des électeurs ignorent le nom de leur député. Dans ce cas, on peut difficilement prétendre qu'ils devraient être libres de voter comme ils l'entendent, évidemment.

[*Texte*]

The Chairman: Yes. The thing is the three-quarters figure is deceiving, because of course it reflects urban centres, where it's very difficult or relatively difficult to know; in rural communities the figure would have been much higher, but then the population density there is so much less. Therein lies the problem.

• 1235

Thank you very much for your presentation. Although I know you started some disagreement, we're delighted to have that. I think it was a case of your views being forcefully, vigorously, and properly presented and well defended. I think members found it challenging and interesting. I did. I appreciate your attendance today, particularly the fact that you've travelled so far to appear before us. It was refreshing.

Dr. Jackson: Thank you.

The Chairman: We don't meet again until I think Tuesday next. I don't believe we'll have a meeting on Thursday, for the reasons I gave.

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Le président: Exactement. Cette proportion des trois quarts est décevante car elle reflète la réalité des centres urbains, où il est très difficile ou relativement difficile de se connaître; dans les milieux ruraux, ce pourcentage aurait été beaucoup plus élevé, mais la densité démographique y est également moindre. C'est là que réside le problème.

Je vous remercie beaucoup de votre exposé. Bien que je sois conscient qu'au début, certains de vos propos n'ont pas été bien accueillis, nous sommes heureux d'avoir entendu votre témoignage. Vous avez su défendre vos points de vue avec vigueur et d'une manière convaincue. Je crois que les membres du comité ont trouvé cet échange stimulant et intéressant. C'est mon cas. Je vous remercie d'avoir accepté notre invitation, compte tenu surtout de la distance que vous avez dû parcourir pour venir témoigner devant nous. Nous sommes heureux de vous avoir rencontré.

M. Jackson: Je vous remercie.

Le président: Nous ne nous réunirons pas avant mardi prochain, je pense. Il n'y aura pas de séance jeudi, pour les raisons que j'ai mentionnées.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESS

From Carleton University:

Dr. Robert J. Jackson, Professor, Department of Political Science.

TÉMOIN

De l'Université Carleton:

Professeur Robert J. Jackson, Département de science politique.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

OCT 5 1994